UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencesociale0608pari

TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

DEUXIÈME PÉRIODE. — TROISIÈME ANNÉE

21e livraison (janvier 1906).

Liste générale des membres. — Notre Enquête sociale, par Edmond Demolins. — A propos des retraites ouvrières, par G. d'Azambuja. — Bulletin bibliographique.
Enquête sociale sur la circonscription régionale élémentaire, le « Pays »; Programme et Questionnaire, par M. Edmond Demolins.

22e livraison (février 1906).

Nouveaux membres. — La Réunion annuelle. — Enquête sociale sur le « Pays » : Correspondance. — A travers les faits récents, par G. d'Azambuja. — Bulletin de l'École des Roches. — Abonnements d'essai. — Le présent fascicule. — Un pointage instructif. — Bulletin bibliographique.
L'État actuel de la Science sociale, par M. Edmond Demolins.

23e livraison (mars 1906).

Nouveaux membres. — La Réunion du Conseil. — La Réunion annuelle. — Enquête sociale sur le « Pays »; Correspondance (*suite*). — Un type de « Pays minier » : le Borinage, par Paul Descamps. — Vocabulaire social : Les formes de la Famille, par E. Demolins. — A travers les faits récents, par G. d'Azambuja. — L'Enseignement en Roumanie; lettre de M. Spiru C. Haret. — La propriété et les révolutions. — Bulletin bibliographique.

24e livraison (avril 1906).

Nouveaux membres. — Réunion annuelle. — Enquête sociale sur le « Pays »; Correspondance (*suite*). — Vocabulaire social : Les formes de la Famille (*suite*), par Edmond Demolins. — Les émigrants aux États-Unis, par Paul Descamps. — A travers les faits récents, par G. d'Azambuja. — Prêtres travailleurs, par M. H. B. — Intelligence et caractère, par M. R. — Bulletin bibliographique.

25e livraison (mai 1906).

Nouveaux membres. — Le Congrès de science sociale. — Séance du Conseil. — Abonnements d'essai. — Enquête sociale sur le « Pays »; Correspondance (*suite*). — A travers les faits récents, par G. d'Azambuja. — Bulletin bibliographique.

26e livraison (juin 1906).

Nouveaux membres. — Le Centenaire de Le Play, par E. D. — Enquête sociale sur le « Pays ». Correspondance (*suite*). — Après les élections; les réalités du socialisme. — Le vocabulaire social; les formes de la famille (*suite*), par Edmond Demolins. — Trois Etudes sociales, par Paul de Rousiers. — Lettres d'Amérique, par Mlle X. — La question du Postulat, lettre de Michel Mérys. — L'Histoire de la formation particulariste, jugée par le *Journal des Économistes*. — Une importation politique en Italie, par Paul Roux. — A travers les faits récents, par G. d'Azambuja. — La chasse au capital. — Le Bien de famille. — Les ordonnances d'officiers. — Bulletin bibliographique.

27e livraison (juillet et août 1906).

Nouveaux membres. — Le vocabulaire social; définitions fondamentales de la Science sociale, par M. Paul Descamps. — La méthode des statistiques jugée par une revue de statistique, par M. Paul Roux. — Le cercle de Science sociale d'Ottawa (Canada), lettre de M. Fernand Rinfret. — Correspondance, lettre de M. B. Schwalm. — A travers les faits récents, par G. d'Azambuja. — L'activité américaine. — Bulletin bibliographique.

28e et 29e livraison (septembre et octobre 1906).

Nouveaux membres. — Correspondance. — Un congrès social à Genève, par le pasteur E. Rauzier. — A propos des incendies de forêts, par H. La Bourdonnière (G. d'Azambuja). — A travers les faits récents, par G. d'Azambuja. — L'œuvre de la France en Indo-Chine et l'opinion anglo-indienne. — Bulletin bibliographique.

30e livraison (novembre 1906).

A nos amis. — Nouveaux membres. — Enquête sur le « Pays ». — Le vocabulaire social; les formes du Clan, par M. Paul Descamps. — Appréciations de la Presse. — A travers les faits récents, par M. G. d'Azambuja. — Les cours de Science sociale. — Bulletin de l'École des Roches. — Bulletin bibliographique.

31e livraison (décembre 1906).

Nouveaux membres. — Le vocabulaire social : Les formes du patronage, par Paul Descamps. — La vulgarisation de la Science sociale chez les Canadiens français, par Léon Gérin. — L'évolution de la musique, d'après la Science sociale, par Paul Descamps. — Les tribunaux spéciaux pour enfants, par Paul Bureau. — A travers les faits du mois, par G. d'Azambuja. — Cours de Science sociale. — Appréciations de la Presse. — Bulletin bibliographique.

BULLETIN

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

101636 27/4/10

Les abonnés de la *Science sociale*, qui ne sont pas membres de la Société, ne figurent pas sur cette liste.

Les noms des **Membres correspondants** sont imprimés en **lettres grasses**.

1° Paris et la banlieue.

D. Alf. Agache, rue de Vaugirard, 10.
Alfred Agache, rue Weber, 14.
M. Aubry, rue Cambacérès, 6.
Joseph Aulneau, Docteur en droit, rue de Rennes, 56.
P. Babonneau, rue des Volontaires, 24.
L. Bacle, Ingénieur, rue Baudin, 17.
M. Baelen, rue Bonaparte, 31.
Dr Batuaud, rue de la Bienfaisance, 33.
Georges Bedel, av. Victor-Hugo, 67.
E. Benoit, Industriel, rue Oberkampf, 84.
J. A. de Bernon, rue des Saints-Pères, 3.
Charles Bessand, rue du Pont-Neuf, 2.
Paul Bessand, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.
E. Bizos, rue de Châteaudun, 44.
M. Blanchon, boul. St-Michel, 65.
Jules Bocquin, Ingénieur des Arts et Manufactures, boul. des Batignolles, 60.
Frédéric Bondin, rue de Fleurus, 35 *bis*.
Jean Borderel, rue de Clignancourt, 135.
Dr J. M. Bosch, rue du Colisée, 41.
Mlle Louise Boucher, rue de Laborde, 32.
Bouchié de Belle, rue de Miromesnil, 16.
Paul Boulineau, rue Portalis, 14.
Mlle M. A. Buisson, rue Jean-Macé, 4.
Paul Bureau, Professeur de droit, rue du Cherche-Midi, 33.
Baron J. de Camas, rue de Bourgogne, 29.
Comte de Caraman, Député, av. de l'Alma, 3.
E. Castan, chaussée de la Muette, 2.
Charles Chatillon, rue Cortambert, 18.
M. Chopard, rue Cail, 16.
André Colliez, Avocat, rue de Monceau, 66.
Emile Coppeaux, rue du Général-Foy, 6.
Jules Cousin, boul. Poissonnière, 10.
J. Cronier, Industriel, boul. St-Germain, 250.
Dr Delbet, Député, rue des Beaux-Arts, 2.
M. Deseilligny, av. Henri-Martin, 47.
Edmond **Demolins**, Directeur de la *Science sociale*, Administrateur de l'École des Roches, rue Jacob, 56.
Eugène Dubern, rue Hamelin, 3.
Amédée Dufaure, av. des Champs-Elysées, 116 *bis*.
Félix Dupré La Tour, rue Las Cases, 15.
M. Esselin, Capitaine d'Infanterie coloniale, rue Véronèse, 9.
M. Eysséric, rue Censier, 29.
Filleul-Brohy, Industriel, rue de Vienne,
Alfred Firmin-Didot, ancien éditeur, rue de Varenne, 61.
Maurice Firmin-Didot, Editeur, boul. St-Germain, 272.
M. de Fontette, rue d'Assas, 40.
Charles-Félix Fournier, rue de l'Université, 119.
Henry de France, rue de Lille, 55.
L'abbé Francis, Faub. St-Martin, 119.
André Froment, rue Vauvenargues, 1.
L'abbé Fromentin, Curé de St-Germain-l'Auxerrois, place du Louvre, 3.
J.-J. Gebhardt, rue de Rennes, 55.
M. Godard, av. de la République, 1.
Paul Godeville, rue de Rivoli, 158.
Auguste Gomez, rue de La Boëtie, 20 *bis*.
M. Guillemot, Ingénieur-Agronome, quai de la Mégisserie, 20.
Karl Gutzeit, rue Davioud, 17.
Comte Pierre d'Harcourt, rue Vaneau, 11.
M. Haudricourt, rue de Lubeck, 25.
L'abbé H. Hemmer, rue St-Dominique, 120.
Gustave Huard, Avocat à la Cour d'appel, rue d'Amsterdam, 52.
Charles Huber, rue de l'Arcade, 23.
M. Isambert, rue des Écoles, 46.
M. Jarry, rue Monge, 75.
L'abbé Jouin, Curé de St-Augustin, av. Portalis, 8.
M. Koszul, Agrégé de l'Université, Rond-Point Bugeaud, 5.
P. Labrouste, rue Dupont-des-Loges, 5.
Georges Lachapelle, Directeur de la *République française*, rue Ampère, 79.
M. Lafollye, Architecte, rue Condorcet, 34.
M. de Lanzac de Laborie, rue de Bourgogne, 19.
M. Laudet, boul. Malesherbes, 27.
Robert Le Bret, Avocat, av. Marceau, 2.
Georges Ledoux, rue Alphonse-de-Neuville, 17.
Robert Legay, rue Cazotte, 2.
Paul Lemonnier, rue Taitbout, 80.

Marcel Luc, Ingénieur civil des Mines, rue Boissonade, 11.
Dr Bernardo de Magalhaes, rue Léo-Delibes, 5.
J. Mantino, Dessinateur-Électricien, rue Crozatier, 13.
Tommy Martin, rue Frédéric-Bastiat, 3.
Marcel Mielvaque, rue Raynouard, 5.
J. Monin, Ingénieur, rue de Miromesnil, 91.
Louis Monnier, Banquier, rue de Monceau, 33.
L. de Monti de Rézé, rue de Lille, 25.
Dr A. Moutier, rue de Miromesnil, 11.
Mme Naon, av. de Breteuil, 39.
M. Noetinger, boul. St-Michel, 81.
A. Nozal, Artiste-Peintre, rue du Ranelagh, 82.
M. Ollivier, carrefour de la Croix-Rouge, 2.
Alfred Pacheco, Négociant, av. Bugeaud, 24.
Armand Parent, rue de l'Université, 37.
L'abbé Picard, rue de la Sorbonne, 2.
Emile Pierret, rue de Courcelles, 115.
Robert Pinot, rue de l'Université, 70 *bis*.
R. de Planhol, rue de Bourgogne, 31.
M. Plocque, Notaire, rue d'Hauteville, 1.
Charles Prieur, av. Henri-Martin, 51.
Mme Provot, boul. de Courcelles, 82.
L'abbé L. Raffin, rue de Londres, 11.
G. Raverat, Industriel, rue Legendre, 1.
A. de Ricqlès, rue Gustave-Flaubert, 9.
L'abbé Pierre Rivière, rue de l'Université, 16.
Mario de la Rocha, rue Pierre-Charron, 15.
M. Roolf, rue de l'Entrepôt, 13.
Paul de **Rousiers**, Secrétaire général de la Société des Armateurs de France, rue de Monceau, 9.
Louis Rousselet, Directeur du *Journal de la Jeunesse*, boul. St-Germain, 126.
Charles de Rouvre, Député, av. de l'Alma, 11.
Dr Sabouraud, rue Caumartin, 62.
M. de Sainte-Croix, rue des Saints-Pères, 11.
Saint-Paul de Sincey, rue Richer, 19.
Mme Steiner, rue de Châteaudun, 50.
Maurice Storez, Architecte, rue Lauriston, 80.
L'abbé Tanquerey, Professeur au séminaire St-Sulpice, place St-Sulpice.
Georges Tessier, boul. St-Germain, 216.
M. Thiéry, rue Pestalozzi, 6.
Dr Henri Triboulet, Médecin des Hôpitaux, av. d'Antin, 25.
Dr Jules Tripet, rue de Compiègne, 2.
M. Turpaud, rue Lemercier, 82.
M. Henri Turquet, av. Victor-Hugo, 95.
Philippe de Vilmorin, quai d'Orsay, 23.
P. de Vuyst, boul. St-Germain, 108.
M. Étienne, Watel, Ingénieur, av. Hoche, 3.

M. Auclair, Ferme de Crosne, Villeneuve-St-Georges (Seine-et-Oise).
Dr J. **Bailhache**, à Dourdan (Seine-et-Oise).
H. Boulanger, Choisy-le-Roi (Seine).
L'abbé Boutter, av. des Batignolles, 65, Saint-Ouen (Seine).
Pierre Cartier-Bresson, route de Flandre, 124, Pantin (Seine).
Louis Charpentier, av. Herbillon, 64, St-Mandé (Seine).
A. Constantin, Officier au 12e Cuirassiers, rue de Groussay, 62, Rambouillet (S.-et-O.).
R. Cousinet, à Itteville, par Bouray (S.-et-O.).
M. Dezobry, rue Grétry, 10 *bis*, Montmorency (S.-et-O.).
L. Dubois, rue Sadi-Carnot, 51, Puteaux (Seine).
Dupré la Tour, rue de la Paroisse, 4, Versailles (S.-et-O.).
M. Durieu, rue Louis-Dupont, Clamart (Seine).
Maxime Faivret, rue Rabelais, 10, Asnières (Seine).
Henri Géral, Attaché à la Banque de France, rue Marty, 12, Charenton (Seine).
L'abbé Gérard, Curé à Esbly (Seine-et-Marne).
Louis **Hallouin**, Inspecteur du Contrôle des chemins de fer, av. de Paris, 39, Versailles (S.-et-O.).
Maurice Honoré, villa Ariane, rue Buffon, Le Chesnay (S.-et-O.).
Ad. Houdard, rue Thomas-Lemaître, 21, Nanterre (Seine).
Georges Jannin, École Nationale d'Agriculture, Grignon (S.-et-O.).
M. Joncard, Maison de Retraite, Pontchartrain (S.-et-O.).
L'abbé F. Klein, à Bellevue (S.-et-O.).
H. Laming, rue d'Orléans, 25, Neuilly-s.-Seine (Seine).
M. Legrain, au Val-Biron, p. Dourdan (S.-et-O.).
Jacques Legrelle, rue Berthier, 39, Versailles (S.-et-O.).
Paul Mengin, rue Maurepas, 29, Versailles (S.-et-O.).
Paul Nivard, parc de Montretout, 11, St-Cloud (S.-et-O.).
G. Olphe-Galliard, rue de l'Orangerie, 2 *bis*, Meudon (S.-et-O.).
M. Georges Pou, Ingénieur des Arts et Manufactures, rue Ampère, 5, Puteaux (Seine).
Ferdinand Raffestin, Receveur de l'Enregistrement, Palaiseau (S.-et-O.).
Mme Rogie, boul. du Roi, 1, Versailles (S.-et-O.).
Mme Lucie Rougeault, route d'Argenteuil, 23, Sannois (Seine-et-Oise).
Mgr le Prince M. Sabaheddine, rue du Mont-Valérien, 96, à Suresnes (Seine).
Mme Spyker, villa Andhrée, rue Jacques-Boyceau, Versailles (S.-et-O.).
Paul Tissier, à Saint-Mard (Seine-et-Marne).
Gaston Velten, rue Maurepas, 17, Versailles (S.-et-O.).
M. Vidal, rue Albert-Joly, 12, Versailles (S.-et-O.).

2e France : Sud-Est.

G. d'**Azambuja**, La Bourdonnière, près Marseille (B.-du-Rh.).
M. Bachelet, à Jarnioux (Rhône).
Jean **Beauquier**, rue Nationale, 1, Nîmes (Gard).
Adrien **Bénezech**, Propriétaire-Viticulteur, Gignac (Hérault).
M. Bertin, à Salon (Bouches-du-Rhône).
A. Biol, rue de la Préfecture, 20, Saint-Étienne (Loire).

Julien Bouchet, rue Piray, 5, Lyon (Rhône).
M. Boujard, Villefranche-s.-Saône (Rhône).
Joseph Bouygues, av. de Saxe, 172, Lyon (Rhône).
Jean Cadot, quai de la Guillotière, 9, Lyon (Rhône).
Pétrus Cadot, quai de la Guillotière, 9, Lyon (Rhône).
Jean Cappeau, à Remoulins (Gard).
Mme Carrau, Villa Colombe, Beaulieu (Alpes-Maritimes).
Laurent Chatel, rue Dumont-d'Urville, 2, Toulon (Var).
Marcel Clément, Avoué de 1re instance, place des Arènes, Nîmes (Gard).
V. Colcombet, rue de la République, 5, Saint-Étienne (Loire).
L'abbé **Collonge**, à la Cure de Saint-Joseph-en-Beaujolais, par Villié-Morgon (Rhône).
Paul Daher, Négociant, rue de l'Arsenal, 5, Marseille (B.-du-Rh.).
E. **Dauprat**, rue de la Paix, 4, Nice (Alpes-Maritimes).
Henri Devalois, place d'Aix, 32, Marseille (B.-du-Rh.).
L'abbé Favrichon, Curé à Fontanès, par St-Héand (Loire).
Dr H. Forestier, Aix-les-Bains (Savoie).
Joseph Gardies, Propriétaire, Maruéjols-lès-Gardon, par Lédignan (Gard).
L'abbé Joseph Garnier, Recteur de Fourvière, cloître de Fourvière, 8, Lyon (Rhône).
Comte de Gasparin, quai de la Fontaine, 24, Nîmes (Gard).
Louis Gensollen, Avocat, Toulon (Var).
Pierre **Gérard**, rue Grignan, 60, Marseille (B.-du-Rh.).
M. **Godard**, Ingénieur de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, Béziers (Hérault).
Joseph Guichard, cours Gambetta, 12, Lyon (Rhône).
A. Guinet fils, rue du Griffon, 13, Lyon (Rhône).
Maurice Hubert, Ingénieur, av. du Prado, 200, Marseille (B.-du-Rh.).
Le Capitaine Jottras, au 22e Régiment d'Infanterie coloniale, Hyères (Var).
E. de Lachesnais, château du Roucas-Blanc, Corniche, 401, Marseille (B.-du-Rh.).
Albert de Lafarge, Directeur de l'Usine de Lafarge, Viviers (Ardèche).
M. Laurent-Devalors, à Chasse (Isère), par Givors (Rhône).
L. Matras, Directeur de *La Mutuelle*, Valence (Drôme).
B. Mistral, fils, à St-Rémy (Bouches-du-Rhône).
M. de Montaudoin, cours Pierre-Puget, 57, Marseille (B.-du-Rh.).
Jean Neyret, Industriel, Bel-Air, St-Etienne (Loire).
Dr **Oudaille**, Le Cannet (Alpes-Maritimes).
Dr Pantaloni, rue Armény, 11, Marseille (B.-du-Rh.).
Georges Philippon, château de Mazargues, à Mazargues (B.-du-Rh.).
Louis Prat, rue Paradis, 167, Marseille (B.-du-Rh.).
M. l'Abbé Reynaud, Lyon (Rhône).
M. de Rigaud, rue Française, 22, Béziers (Hérault).
Fernand Rocher, château de Beauregard, La Côte St-André (Isère).
Mgr Rougerie, Évêque de Pamiers (Ariège).
Dr de Ruelle, rue Venture, 19, Marseille (B.-du-Rh.).
M. Antoine **Sallès**, rue Molière, 71, Lyon (Rhône).
P. Schwalm, Châlet Grisier, boul. St-Barthélemy, Nice (Alpes-Maritimes).
Dr Paul Simonot, place de l'Ecluse, 1, Nîmes (Gard).
Jean Tenaille, Villa St-Raphaël, Bastia (Corse).
A. Tornézy, à St-Louis (Bouches-du-Rhône).
Aug. Verdet, rue Joseph-Vernet, 73, Avignon (Vaucluse).
Henri Vernazobres, à Baboulet, par Capestang (Hérault).
L'abbé P. Vignon, Curé du St-Sacrement, rue Étienne-Dolet, 12, Lyon (Rhône).
M. Villard, quai d'Occident, 6, Lyon (Rhône).
André Vincent, rue d'Arcole, 17, St-Etienne (Loire).
L. Vinson, rue Michelet, 57, à St-Étienne (Loire).

3e France : Sud-Ouest.

A. L. Boiteau, Angoulême (Charente).
Léonce Boiteau, place du Parc, Angoulême (Charente).
G. Bouthillier, à St-Martin-de-Ré (Charente Inférieure).
Mlle de la Broue, Beurlay (Charente-Inférieure).
Maurice **Bures**, Avocat à Saintes (Charente-Inférieure).
Fernand **Butel**, rue Marca, 14, Pau (Basses-Pyrénées).
Lucien Canaud, rue Villeneuve, 32, La Rochelle (Charente-Inférieure).
Charles de Carbonnières, rue du Consulat, 1, à Castres (Tarn).
Armand de Chaperon, Négociant-Propriétaire, rue Chanzy, 15, Libourne (Gironde).
Dr André Claisse à Biarritz (Basses-Pyrénées).
M. Couillard, Professeur, av. St-Michel, 55, Montauban (Tarn-et-Garonne).
R. Courrèges, Président du Tribunal civil, rue Corail, 36, Montauban (Tarn-et-Garonne).
Oscar Dahl, La Rochelle (Charente-Infér.).
Joseph Durand, École de Guyenne, château de Bouran, Mérignac (Gironde).
B. d'**Encausse de Labattut**, allée St-Étienne, 1, Toulouse (Hte-Garonne).
M. Fabrice, place de la Révolution, 3, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
A. **Feuillade de Chauvin**, cours du Jardin-Public, 104, Bordeaux (Gironde).
Mme Ferré, rue du Lycée, 25, Pau (Basses-Pyrénées).
M. **Garas**, à Mézin (Lot-et-Garonne).

Louis de Castillon, villa Marie Albert, Lourdes (Hautes-Pyrénées).
L'abbé Gondal, Supérieur du Grand Séminaire, Toulouse (Haute-Garonne).
Armand Izarn, Avocat, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
René **Jaminet**, École de Guyenne, Château de Bourran Mérignac (Gironde).
Joseph Labic, Avoué, Saintes (Charente-Inf.).
Fernand Lapeyre, La Roche-Chalais (Dordogne).
R. de Lavalette, château de Cessalles, par Villefranche de Lauragais (Hte-Garonne).
L'abbé Laye, Aumônier, rue de la Fonderie, 6, Toulouse (Hte-Garonne).
Mme J. Loubet, quai Victor-Hugo, 20, Narbonne (Aude).
Frédéric Louiset, cours du Jardin-Public, 108, Bordeaux (Gironde).
Marc Maurel, rue du Chapeau-Rouge, 48, Bordeaux (Gironde).
Jules Minaud, ancien Magistrat, rue du Palais, 7, Ruffec (Charente).
L'abbé Mitrou, Professeur au Petit Séminaire, Carcassonne (Aude).
Paul de Montcheuil, château de Montcheuil, par Nontron (Dordogne).
Le Baron Jean d'Olce, rue Notre-Dame, 23, Saintes (Charente-Inf.).
Alcide d'Orbigny, Armateur, rue Réaumur, La Rochelle (Charente-Inf.).
M. Poncin, Propriétaire, à Brisambourg (Charente-Inf.).
Comte de Pontac, château de Jauberthes par Langon (Gironde).
Le Capitaine H. Pothier, au 108e Régiment d'Infanterie, Bergerac (Dordogne).
A. de Préville, château de Bonethèves, par Chabanais (Charente).
Ch. de Raymond Caruzac, Toulouse (Hte-Garonne).
A. Roujol, École de Guyenne, château de Bourran, Mérignac (Gironde).
André Saint-Martin, place Francheville, 22, Périgueux (Dordogne).
Edmond Saint-Raymond, rue Merlane, 5, Toulouse (Hte-Garonne).
Daniel Sales, rue des Prêtres, 6, Toulouse (Haute-Garonne).
A. Sazerac de Forge, à Angoulême (Charente).
Victor Tailhades, rue des Boucheries, 2, Mazamet (Tarn).
Er. Thibault, Notaire, La Rochelle (Charente-Inf.).
Henri **Tournier**, à Aiguefonde, par Mazamet (Tarn).
Daniel Touzaud, Avocat, Rempart de l'Est, Angoulême (Charente).
M. de Tréguier La Tour, cours du Jardin-Public, 7, Bordeaux (Gironde).
Dr Vialotte, à Castelnau (Gironde).

4° France : Centre.

L'abbé P. Aubrun, Aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, chemin de Nougeat, Limoges (Hte-Vienne).
L'abbé Ardant, place de l'Ancienne-Comédie, 3, Limoges (Hte-Vienne).
Comte de Bastard, château de Serrnelles, par Châteauneuf (Cher).
Henri **Brun**, Avocat, château de la Barre, Ouzouer-s.-Trezée (Loiret).
M. **Brunie**, Notaire, à Ussel (Corrèze).
M. Buffault, Faubourg Ste-Catherine, Moulins (Allier).
Ph. Champault, Châtillon-s.-Loire (Loiret).
M. **Corbin de Mangoux**, à Vorly, par Levet (Cher).
L'abbé Dasse, Curé à Ourouer (Nièvre).
A. Dauprat, Le Breuil St-Michel, par Chambourg (Indre-et-Loire).
Gaston David, Les Biards, par St-Yrieix (Hte-Vienne).
C. Delafoy, à Mainvilliers, par Malesherbes (Loiret).
Dr Delanef, à Issoire (Puy-de-Dôme).
M. Depallier, rue de Murlins, 26, Orléans (Loiret).
G. **Doliveux**, Société du chocolat Poulain, Blois (Loir-et-Cher).
Émile Fougeron, rue de la Bretonnerie, 74, Orléans (Loiret).
Le Général Gautrot, rue des Tanneries, Moulins (Allier).
Paul Girard, rue des Vieilles-Prisons, Bourges (Cher).
L. Godeville, à Bois-Rabot, par Pierrefitte-s.-Sauldre (Loir-et-Cher).
Auguste Lagny, Le Chétif-Puits, par Gien (Loiret).
P. **Lebouteux**, à Verneuil, par Migné (Vienne).
Comte P. Lecointre, château de Grillemont, par Ligueil (Indre-et-Loire).
M. Léveillé-Nizerolle, La Guette, Nibelle (Loiret).
Georges Marquès, Avocat, Castelnau-de-Montratier (Lot).
Charles Mesuré, Ingénieur-conseil de la Compagnie de Châtillon, à Montluçon (Allier).
R. de Montfort, à Bouy, par Mehun-sur-Yèvre (Cher).
L'abbé de Préville, au couvent de la Providence, Blois (Loir-et-Cher).
Ferdinand **Roux**, Avocat, château de Javode par Issoire (Puy-de-Dôme).
M. Silvestre, place du Château, 4, Blois (Loir-et-Cher).
H. Soury-Lavergne, à Rochechouart (Hte-Vienne).
Le Capitaine de la Teillais, rue Jean-Nouailhier, 8, Limoges (Hte-Vienne).
Lucien Thibaudin, rue de Saintes, à Pithiviers (Loiret).
E. Tixier, Avocat, rue de l'Oratoire, 6, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
H. de Tessier, château de Bar, pour Nérondes (Cher).
Henri de la Vève, château de La Vève, par Dun-s.-Auron (Cher).

5° France : Est.

Pierre Babey, à Arbois (Jura).
Mgr Barillon, Vicaire général, à Sens (Yonne).
M. Bazoche, Notaire honoraire, à Commercy (Meuse).
F. Bertschy, avenue Victor-Hugo, 31, Dijon (Côte-d'Or).
L. Bréart de Boisanger, Chef d'Escadron de cavalerie, place Victor-Hugo, Lunéville (M.-et-Mos.).
H. de **Boissieu**, château de Varambon, par Pont-d'Ain (Ain).
Mme P. Crépin, rue Jacquinot, 9, Nancy (M.-et-Mos.).
Paul Decosse, Avocat, Neufchâteau (Vosges).
L'abbé Doyen, Professeur au Séminaire de Beauregard, par Thionville (Lorraine).
Charles Dumont, Président de la Chambre de Commerce, rue des Moulins, 78, Dijon (Côte-d'Or).
Em. Galland, Notaire, Tournus (Saône-et-Loire).
Paul Garnier, rue de la Source, 8, Nancy (M.-et-Mos.).
J. Genetier, Charnay-les-Macon (Saône-et-Loire).
M. Grépin, Bibliothécaire de la ville, Langres (Haute-Marne).
M. Jacquinot, Ingénieur, rue Diderot, 37, Langres (Hte-Marne).
A. Jambois, Conseiller général, Rond-Point Lepois, Nancy (M.-et-Mos.).
M. de Leudeville, à Villotte, par Verrey-sur-Salmaise (Côte-d'Or).
G. **Melin**, rue de la Visitation, 1, Nancy (M.-et-Mos.).
Dr **Moret**, à Courlon (Yonne).
Mme Maurice Pellevoisin, avenue Boucicaut, 13, Châlon-s.-Saône (Saône-et-Loire).
Louis **Peters**, Avenue Gambetta, Épinal (Vosges).
Jean Quinson, à Tenay (Ain).
X. Ramspacher, Industriel, Saint-Dié (Vosges).
M. **Rasquin**, Instituteur, à Chababois, par Granges (Vosges).
M. Richard, Industriel, à Jujurieux (Ain).
Louis Saffroy, Notaire, Brienon-s.-Armançon (Yonne).
Stanislas Simon, Manufacturier, Closmartin, par St-Dizier (Hte-Marne).
Dr Spraucl, Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle).
L'abbé E. Staemmel, Secrétaire général de l'Évêché, Nancy (M.-et-Mos.).
Baron de **Vomécourt**, château de Chassey, par Cognières (Hte-Saône).

6° France : Ouest.

Auguste Agache, à Bizy-Vernon (Eure).
Louis Allainguillaume, quai de la Londe, Caen (Calvados).
Emile Amblard, Ingénieur, rue Toustain, 2, Dieppe (Seine-Inf.).
M. **Astoul**, Professeur à la Faculté de droit, rue Holdot, 25, Caen (Calvados).
L'abbé Baillard, Professeur d'histoire à l'Institution Join-Lambert, Rouen (Seine-Inf.).
L'abbé Louis **Ballu**, Curé de Parnay, par Montsoreau (Maine-et-Loire).
M. Belleville, Professeur agrégé de l'Université, place des Carmes, 44, Rouen (Seine-Inf.).
Dr E. **Benoist**, à Guéméné-Penfao (Loire-Inf.).
M. Georges Bertier, Directeur des études à l'École des Roches, près Verneuil (Eure).
A. de Boissieu, rue du Canon, Verneuil (Eure).
Dr Carcopino, à Verneuil (Eure).
M. de Carfort, cours des Quais, 7, Lorient (Morbihan).
L. de Champvallier, Capitaine au 14e Hussards, Alençon (Orne).
L'abbé H. **Charier**, à Arradon (Morbihan).
Alexis Chaussepied, Président du Tribunal de Commerce, Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire).
Émile Chevallier, rue du Petit-Beauvais, 2, Chartres (Eure-et-Loir).
Le Capitaine Crosnier, Officier d'ordonnance du Général commandant la 20e Division, St-Servan (Ille-et-Vilaine).
M. Daniel, Négociant, Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).
Aristide David, St-Michel-en-l'Herm (Vendée).
Mme E. David, rue Jeanne-Hachette, 17, Le Havre (Seine-Inférieure).
X. Delage, avenue Victor-Hugo, Verneuil-s.-Avre (Eure).
Ed. **Demolins**, Directeur de la *Science sociale*, administrateur de l'*École des Roches*, près Verneuil (Eure).
L'abbé Desmonts, Curé de Glisolles (Eure).
Louis Douet, quai de Richebourg, 2, Nantes (Loire-Inférieure).
Dudoignon-Valade, Avocat, Moulin de Repéroux, par Champdeniers (Deux-Sèvres).
Augustin Dufresne, Manoir de Calmont, près Dieppe (Seine-Inferieure).
Robert Dufresne, Manoir de Calmont, par Dieppe (Seine-Inférieure).
A. Fauquet-Lemaitre, Château du Vallasse, par Bolbec (Seine-Inférieure).
M. Fauvel, à Bayeux (Calvados).
P. Favé, rue de l'Écureuil, 14, Rouen (Seine-Inférieure).
Mlle Firmin-Didot, au château d'Escorpain, par Laons (Eure-et-Loir).
L'abbé Gamble, Aumônier à l'École des Roches, près Verneuil (Eure).
M. **Hervey**, Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure).
L'abbé Jan, Rochefort-en-Terre (Morbihan).
Paul Jenart, Ingénieur-Agronome, à l'Ecole des Roches, par Verneuil (Eure).
Dr **Joffrion**, à Bénet (Vendée).
Mme Labussière, à Pullay, par Verneuil (Eure).
Vte Ch. de la Lande de Calan, à la Houssaye, par Redon (Ille-et-Vilaine).

M. P. E. Lefébure, à Ronfeugeray, par Athis (Orne).

Frédéric Lefèvre, rue du Champ-des-Oiseaux, 1, Rouen (Seine-Inférieure).

R. Legros, Directeur de la *Station centrale d'Électricité*, place de l'Hôtel-de-Ville, 11, Fécamp (Seine-Inférieure).

M. Lenglet, rue Félix-Faure, 24, Fécamp (Seine-Inférieure).

G. Levy, Mesnil-Sauval, par Auffay (Seine-Inférieure).

Camille Lion, rue Lenôtre, 26 *bis*, Rouen (Seine-Inférieure).

Paul Magnier, à Grandchamp, par St-Julien-le-Faucon (Calvados).

Comte de Maistre, Château de Tourville, par Pont-Audemer (Eure).

M. Malherbe, Grande-Rue, Pont-Audemer (Eure).

L. Marotte, Le Mont Hymette, Redon (Ille-et-Vilaine).

Émile Marquet, Montoir-de-Bretagne (Loire-Inférieure).

L'abbé N. **Martin**, rue du Lycée, 7, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

L'abbé Maubec, Curé à Esteville, par Cailly (Seine-Inférieure).

Louis Maubec, Industriel, Elbeuf (Seine-inférieure).

J. **Mignal**, Ingénieur, Les Herbiers (Vendée).

Vte de Nonneville, Capitaine au 135e Rég. d'infanterie, Angers (Maine-et-Loire).

Edmond Ouinet, professeur à l'Ecole des Roches, Verneuil (Eure).

O. Pillet, Propriétaire, La Bénestière, par Jarzé (Maine-et-Loire).

Eugène Pilut, Entrepreneur de menuiserie, rue de la Madeleine, Verneuil (Eure).

M. **Pochet**, Ingénieur-Agronome, rue de la Gare, Dreux (Eure-et-Loir).

Barth. **Pocquet**, Directeur du *Journal de Rennes*, rue de Robieu, 8, Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. de Rivas, Villa des Tourelles, Dinan (Côtes-du-Nord).

A. Richer, Lieutenant de vaisseau, à bord du *[illegible]*, Escadre du Nord, Brest (Finistère).

Victor [illegible], Juge, rue d'Arques, à Dieppe (Seine-Inférieure).

Comte de Rovien, Château de Montgiroux, par Alexain (Mayenne).

M. Saint-Clair-Duvernay, Chef d'escadron, au 7e Chasseurs, rue d'Elbeuf, 22, Rouen (Seine-Inférieure).

Olivier Sens, rue de la Cité, 40, Le Havre (Seine-Inférieure).

M. Tardif-Mace, rue de la Cité, 41, Le Havre (Seine-Inférieure).

M. Tessier, Lieut.-colonel au 6e Rég. d'Infanterie coloniale, Brest (Finistère).

Mme Vve de Tourville, Château de Tourville, par Pont-Audemer (Eure).

M. de la Vignerie, Lieutenant au 28e d'Infanterie, à Guillon (Eure).

Comte de la Villarmois, Château de Trans, par Pleine-Fougère (Ille-et-Vilaine).

Comte de Vincelles, Château de Penaurun, par Concarneau (Finistère).

Ch. Warrington, Ingénieur, château de Vert-en-Drouais (Eure-et-Loir).

7e France : Nord.

G. Agniel, Ingénieur, Sailly-Labourse, par Beuvry (Pas-de-Calais).

Olivier Benoist, Propriétaire-Agriculteur, Plailly (Oise).

M. Bigot-Danel, boul. de la Liberté, 95, Lille (Nord).

M. Bosquet, Président de Chambre, rue Bellegambe, 12, Douai (Nord).

V. Bousquet, Ingénieur, Courrières (Pas-de-Calais).

M. Brunet, Lieut^t au 45e Rég. d'infanterie, rue Vinchon, 28, Laon (Aisne).

L'abbé N. Caillet, Curé de Manicamp, par Blérancourt (Aisne).

Victor Carrez, Ingénieur, Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Félix Coquelle, Maire, Rosendael (Nord).

L'abbé J. Delcluse, Curé à Tortefontaine, par Hesdin (Pas-de-Calais).

Paul Descamps, Ingénieur-Électricien, rue des Poissonceaux, 3, Lille (Nord).

André **Doutriaux**, Avocat, rue d'Oultremont, Valenciennes (Nord).

M. Dupas-Hamoir, Industriel, Valenciennes (Nord).

M. Foissey, Courtier maritime, Calais (Pas-de-Calais).

Constant **Furne**, à St-Léonard, par Pont-de-Briques (Pas-de-Calais).

César de Givenchy, boul. Vauban, 1, Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Eugène **Guerrin**, place d'Armes, 17, Cambrai (Nord).

M. Gourdet, rue de Noyon, 1, Amiens (Somme).

Dr Jacquot, à Creil (Oise).

A. Landrin, Agriculteur, à Bertancourt-Eperdon, par La Fère (Aisne).

Maurice Larivière, Ingénieur, boul. de la Liberté, 137, Lille (Nord).

Joseph **Laroche**, Terrée de Cité, 16, Arras (Pas-de-Calais).

L'abbé A. Leroux, Curé à Coisemps, par Audruick (Pas-de-Calais).

Paul Lefebvre-Desurmont, Industriel, rue de Douai, 103, Lille (Nord).

M. Leleu, Président de la Chambre de commerce, Arras (Pas-de-Calais).

M. Louis Danel, rue Boudin-de-Perlines, 19, Lille (Nord).

L. de Loisy, à Noyon (Oise).

L'abbé Marette, Curé-Doyen, Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Marquis de Morant, Montdidier (Somme).

[illegible], rue Nationale, 22, Lille (Nord).

F. Prieur, Major au 120e Rég. d'infanterie, Péronne (Somme).
A. Reboux, Directeur du *Journal de Roubaix*, Roubaix (Nord).
Jules **Scrive-Loyer**, Industriel, rue Léon-Gambetta, 294, Lille (Nord).
Mme Scrive de Negri, rue Gambetta, 292, Lille (Nord).
Baron de **Trétaigne**, Château de Festieux, Festieux (Aisne).
G. Valdelièvre fils, rue des Fossés-Neufs, 6, Lille (Nord).
Dr Viger, Abbeville (Somme).

8° Etranger.

Europe. — Allemagne. — Louis **Arqué**, Élève-consul au consulat de France, Nuremberg.
P. F. Dujardin, Ingénieur, Breitestrasse, 71, Dusseldorf.
L. Stibing, à Dessau.

Angleterre. — F. Bertholon, Négociant, Great-Tower Street, London E. C.
W. C. Crawford, Lockharton Gardens, 1, Colinton Road, Edimbourg.
M. Lacroix, Négociant, Jervin Street, 19, Londres E. C.
H. Lefeuvre-Méaulle, Consul de France, Ailesbury-Road Merrion, 47, Dublin (Irlande).
C. S. **Loch**, professeur à Christ Collège, Drylaw Hatch, Oxshott, Surrey.
Jean Périer, the Grove Boltons, South Kensington, 25, Londres S. W.
Henri Willem, Mount-Row, 10, Saint-Pierre-Port, Ile de Guernesey.

Autriche-Hongrie. — M. **Bela Gerbert**, à Pétrosény (Hongrie).
Baron Félix von Oppenheimer, I Karnthnerstrasse, 51, Vienne (Autriche).

Belgique. — Emile de Becker, Juge d'instruction, rue de l'Aigle, 2, Louvain.
M. Bertrand, rue Th.-Massart, 3, à Nimy.
L. de Buggenoms, Avocat, place de Bronckart, 19, Liège.
Charles Dejace, Avocat, boul. d'Avray, 280, Liège.
Ernest Desenfons, Avocat, rue du Mont-de-Piété, 11, Mons.
M. Dubois, Directeur de l'*Institut Supérieur de commerce*, rue des Peintres, 51, Anvers.
Henri Dumon, Faub. de Valenciennes, Tournai.
F. Lanson, Directeur du *Comptoir National Français*, boul. Anspach, 70, Bruxelles.
Pascal Lohest, Avocat, rue Fusch, 42, Liège.
Victor **Muller**, Avocat, rue Sainte-Véronique, 20, Liège.
Alb. Neuville, rue Louviex, 93, Liège.
Lucien Poisat, villa Beau-Séjour, Heysel-Bruxelles.
Charles Sépulchre-Dor, Industriel, rue Charles-Morren, 31, Liège.
Édouard Sépulchre, Ingénieur civil, Marcheles-Dames.
François Sépulchre, Industriel, place Saint-Jacques, Liège.
Louis Sépulchre, Herstal.
Dr Edg. Snyers, rue Saint-Denis, 10, Liège.
Abbé J. Xhaard, Devant-le-Pont, par Visé.

Espagne. — Ramon Adsarias, Valencia, 280, pral. Barcelone.
Nicanor de la Alas Pumarino, calle de Ricoletos, 2, Madrid.
Marquis d'Alella, Rambla de Canaletas, 6, Barcelone.
José Bertrand, calle Modolell, 15, San Gervasio, Barcelone.
Manuel Bertrand y Salsas hijo, Industriel, Trafalgar, 50, Barcelone.
Jaime Carner, Avocat, rue Trafalgar, 10, Barcelone.
D. Higinio G. Caso, Trinidad, 7, Gijon (Espagne).
Marquis de Castelar, Magdalena, 12, Madrid.
D. **Villar Grangel**, Avocat, Santiago (Galicia).
Baron Lahure, Consul de France, Valencia.
Oriol Marti, Puerta Ferrisa, 17, 1°, Barcelone.
Candido Ruiz Martinez, Fernando el Santo, 20, Madrid.
Trinitat Monegal, Avocat, Passeig de Gracia, 32, Barcelone.
José Monegal y Noguès, calle de Moncada, 19, Barcelone.
D. Félix Montenegro, calle de Francisco-Rojas, 2, Madrid.
D. Luis Perez de Guzman, à Jerez de los Caballeros, Badajoz.
Comte de San Bernardo, Castellana, 27, Madrid.
Alfons Sunol, rue Simon-Oller, 1, Barcelone.
Albert Thiebaut, Villanueva, 11, Madrid.
Jean Vergès Barris, à Palafrugell, Catalogne.

Italie. — Marquis d'Ayala Valva, Rione Sirignano, 2, Naples.
Duilio Bossi, Pasteur, à Luino.
Nobile Girolamo Calvi, Via Bassano Parrone, 2, Milan.
Cte François Cavazza, Via Farini, 3, Bologne.
Ranuzzi Segui Conte Cav. Cesare, Via Mazzini, 45, Bologne.
L'abbé Giovanni Crovato, à Nigoline, Prov. de Brescia.
Chev. Silvio Serafini, Citta di Castello.

Portugal. — José de Albuquerque, Lieutenant de marine, Avenida da Liberdade, 67-1, Lisbonne.
José Braamcamp Matos, Azaruja, Castello Ventoso, Sul e Sueste.
Visconte de Guilhomil, Cadouços, Foz de Douro, Porto.

Dom Luiz Pizarro de Portocarrero, Hôtel Bragança, Lisbonne.
A. de Portugal Durao, rua Larga de S. Roque, 17-1e, Lisbonne.
Dr Sergas e Silva, Professeur à la Faculté de Médecine, Coimbra.
Estevans de Vasconcellos, villa Réal de Santo Antonio.
Teixeira de Vasconcellos, à Amarante.
Dr Armando Vieira de Castro, Cadouços, Foz do Douro.

Roumanie. — Const. Banu, Professeur de Lycée, Bucarest.
C. A. Brandeli, Strada Precupetii Wocri, 19 *bis*, Bucarest.
Dr D. Draghicesci, Professeur à l'Université, Bucarest.
Dr Em. **Grigorovitza**, Str. Plantelor, 14, Bucarest.
Valeriu Hellerl, Avocat et Professeur de Philosophie au Lycée National, rue Hotin, 2, Jassy.
Stefan Joan, Professeur de Lycée, Bucarest.
Grigori Patriciu, Inspecteur des Écoles primaires, Berlad.
Adolphe Salamon, Industriel, Bucarest.
Dr Alexandre Soutzo, Docent à l'Université, Bucarest.
Théodor Spérantia, Directeur de Lycée, Bucarest.
Grigori Tabcaru, Professeur, Bucarest.
D. Theodoru, Professeur de Lycée, Bucarest.
Nestor **Urechia**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Strada Poliza, 46, Bucarest.
Georges A. Vasesco, Ingénieur, Botosani.
N. Zanné, Professeur à l'École des Ponts et Chaussées, Strada Negustori, 1, Bucarest.
M. Zenide, rue Dionisie, 18, Bucarest.

Russie. — A. **Bochanow**, Notaire, à Riga.
Jacques H. Epstein, rue Graniczna, 15, Varsovie.
Auguste **Ferrand**, Industriel, Kojevniki, Derbenovskaïa naberejnaïa, 36, Moscou.
M. G. Ferrand, Administrateur de la Parfumerie Brocard et Cie, Moscou.
P. Lagier, Directeur du Crédit Lyonnais, Moscou.
H. Landru, Usines Jacquot et Ce, Derbenowskaja naberejnaïa, Moscou.
Mehmed Aly Bey, Second Premier Secrétaire de l'Ambassade impériale ottomane, Quai de la Cour, 8, Saint-Pétersbourg.
André Moussy, Manufacture de soieries, Moscou.
M. Pobedonostzeff, ancien Procureur du Saint-Synode, Liteina, 62, Saint-Pétersbourg.
Louis Stoc, Industriel, Chaussée de Pétersbourg, Moscou.
Jean Szwanski, Perspective Saint-Georges, 17, Vilna.
Alexandre Valkoff, Professeur à l'Université, Saint-Pétersbourg.

Suède. — W. Carlson-Favrell, Professeur, Lundsberg (Nässundet).
Ernst Sjoberg, Drottninggatan, 45, Stockholm.

Suisse. — Alfred d'**Amman**, Grand-Chêne, 11, Lausanne.
W. de Bonstetten, à Bellerive Gwatt, Lac de Thoune.
L'abbé E. **Carry**, rue des Granges, 13, Genève.
Raoul de Chambrier, Secrétaire d'Ambassade, boul. de Grancy, 5, Lausanne.
Ad. **Fischer-Reydellet**, Villa des Glycines, Fribourg.
Alfred Geigy, Fossé Saint-Léonard, à Bâle.
Émile Philippe, rue des Voirons, 2, Genève.
Léon **Poinsard**, rue Beaulieu, 72, Berne.

Asie. — Chine. — Dr Chabaneix, Professeur à l'École impériale de médecine, Tien-tsin.
Ch. Jasson, Receveur des Postes françaises, à Han-kéou.
M. **Pernotte**, Attaché à la Banque de l'Indo-Chine, Han-kéou.
R. Réau, Consul de France, Mong-tseu, Yunnan.
M. Saint-Pierre, Banque de l'Indo-Chine, Hong-Kong.

Cochinchine. — Ed.-L. **Achard**, Inspecteur d'Agriculture, Thoi-Lai, Cantho.

Indo-Chine. — M. de Silans, Capitaine de vaisseau commandant le *Redoutable*, Saïgon.

Afrique. — Algérie et Tunisie. — Mlle Adler, rue du Soudan, 3, Alger.
M. l'abbé Botrel, à Essemane près Béja (Tunisie).
M. René Bourgoin, Ingénieur-Agronome, Domaine d'Amourag, prov. d'Alger.
Dr A. Cuénod, rue Zarkoum, 1, Tunis.
Jules Krayenbuhl, Colon-Agriculteur, Aïn-el-Asker (Tunisie).
Albert Le Coultre, San-Salvador, Rovigo (Alger).
M. Mollard, 40, rue des Jardins, Oran.
Ed. Prudhomme, rue d'Armandy, 33, Bône.

Egypte. — Jean Dragoumis, Consulat général de Grèce, Alexandrie.
Ahmed Fathy Zagloul Bey, Président du Tribunal indigène, Le Caire.

Afrique Orientale. — Theodoro Monteiro de Macedo, Ingénieur, Quelimane.
Ayres Ornellas de Vasconcellos, Capitaine d'Etat-Major, Gouverneur de Lourenço-Marquès.

Amérique. — Canada. — Jean Bessand, Montréal.
L.-O. Bournival, Médecin-Pharmacien, Saint-Barnabé, Comté St-Maurice P. Q.
Thomas Caron, Avocat, rue Sussex, 559, Ottawa.
Léon **Gérin**, Coaticooke, prov. de Québec.

Stanislas A. Lortie, pr. Université Laval, Québec.

États-Unis. — Pierre Pochet, Université Cornell, Ithaca, États-Unis.

Brésil. — Dr Ariowaldo A. do Amaral, rua da Guitanda, 1, São-Paulo.
Dr Erasmo de Assumpçao, Avocat, Santos.
Dr Laerte de Assumpçao, rua Brigadeiro Tobias, 71, São-Paulo.
A. S. Azevedo Junior, rua de Rosario, 4, Santos.
Dr Coreolano Burgos, Amparo, São-Paulo.
Dr Vicente de Carvalho, Santos.
Dr Arnaldo V. de Carvalho, rua Ipyranga, 8, São Paulo.
Dr José Gonçalves de Castro Cincura, Largo de Julho, 2, Bahia.
Dr Alfonso Celso, Avocat, rue Rosario, 45, Rio-de-Janeiro.
Dr **Silveira Cintra**, rua do Bon-Retiro, São Paulo.
Cel José Ferreira de Figueiredo, rua Victoria, 27, São-Paulo.
R. Furtado, Alam-Triumpho, 30, São-Paulo.
Arthur Ferreira Nachado Guimaràès, rue Ourives, 173, Largo de Santa-Rita, Rio-de-Janeiro.
Jacob Guyer, rua Santo-Antonio, 15, Caixa Postal, 64, Santos.
Bernardo Horta, rua das Larangeiras, 37, A, Rio-de-Janeiro.
Dr Domingos Jaguaribe, Director do Instituto Psicho-Phisiologico, São-Paulo.
Cel A. de Lacerda Franco, rua Conselheiro, Nebias, 75, São-Paulo.
Francisco Jaguaribe Gomes de Matos, Sous-Lieutenant du Génie de l'État-Major de l'Armée Brésilienne, rua Hadock Lobo, 205, Rio-de-Janeiro.
J. de Mello Abreu, rua 15 de Novembre, 58, São-Paulo.
Dr Joaquim Miguel, rua Frei Gaspar, 3, Santos.
João Ribeiro de Oliveira e Souza, à Juiz de Fora (Minas).
Dr Alfredo Patricio, Amparo, São-Paulo.
Dr Alfredo de Paula Freitas, rua Haddock Lobo, 175, Rio-de-Janeiro.
Dr José Piza, Avocat, rue Rosario, 65, Rio-de-Janeiro.
Dr Dinamerico Rangel, Avocat, Travessa do Commercio, 1, São-Paulo.
Dr Carlos Reis, Palacio do Governo, São-Paulo.
Dr Raul de Rezende Carvalho, Santos.
Dr **Sylvio Romero**, rue Ourives, 183, Rio-de-Janeiro.
Dr V. da Silva Freire, Caixa, 18, São-Paulo.
Dr L. G. da Silva Leme, rua da Liberdade, 45, São-Paulo.
Gabriel A. da Silva Oliveira, São-João da Boa Vista, São-Paulo.
José da Silveira Campos, Planteur de Café, Ribeiraò Preto, São-Paulo.
J. V. de Souza Queiros, rua do Riachuelo, São-Paulo.

Spencer Vampré, Itatiba, Estado de São-Paulo.

Chili. — **A. Alfonso**, Casilla, 896, Santiago.

Colombie. — Carlos E. Restrepo, Avocat, Medellin.

Martinique. — Hip. Ernoult, Fort-de-France.

Mexique. — Gonzalo **Camara**, calle 57, nº 512, Merida, Yucatan.
M. **Corcuera**, Industriel, Calle de Palacio, 21, Guadalajara.
Dr J. E. Monjaras, 2a de Yturbide, nº 1, Mexico, D. F.

Pérou. — Manuel Maria Izaga, à Chiclayo.

République Argentine. — Dr Ernesto Frias, Calle Cangallo, 153, Buenos-Aires.
Gaston Pommey, Maison Mignagny et Cie, Calle Bartolomé Mitre, 1244, Buenos-Aires.
Alberto del Solar, Cerrito, 911, Buenos-Aires.
Victor **Tailhades**, Calle Uspallata, 750, Buenos-Aires.

Haïti. — Mgr Conan, archevêque de Port-au-Prince.
Rév. Mère Marie-Anne des Anges, Supérieure des Filles de la Sagesse, à Jérémie.
Mgr Pichon, Évêque, Port-au-Prince.

Hawaï. — Eugène Bleau, Général Deliverry, Honolulu.

Les nouveaux membres de la Société recevront gratuitement le fascicule double de novembre et décembre 1905, contenant la première partie de l'étude sur le *Paysan des Fjords de Norvège*.

Par suite de l'abondance des matières, nous sommes obligés de renvoyer au prochain *Bulletin* la *Correspondance* et l'article : *A travers les faits du mois*.

Cotisations et Abonnements. — Les cotisations des membres de la Société et les réabonnements pour 1906, qui ne nous seront pas parvenus dans le courant de janvier, seront recouvrés par la poste, majorés des frais de recouvrement.

Nous appelons toute l'attention de nos lecteurs sur l'article qui suit.

NOTRE ENQUÊTE SOCIALE

On trouvera, à la suite du *Bulletin*, une Notice détaillée au sujet d'une ENQUÊTE SOCIALE SUR LE « PAYS ».

Dans cette Notice, nous indiquons l'intérêt de l'Enquête, au point de vue scientifique.

Mais cet intérêt n'est pas moins grand pour la diffusion et la vulgarisation de la Science sociale.

Jusqu'ici nos études étaient entreprises par des collaborateurs au courant de la Science sociale, mais ne connaissant généralement pas, antérieurement à leur enquête, la région qu'ils avaient à décrire.

L'inconnue du problème était donc, pour eux, la région à étudier.

Dans ces conditions, le nombre des observations était forcément limité au nombre des collaborateurs de la Revue.

En convoquant à entreprendre des Enquêtes le grand public étranger à nos études, nous retournons la situation :

L'inconnue du problème ne sera plus, comme dans le passé, la région à étudier ; nous supprimons cette inconnue, puisque chacun est appelé à décrire son propre pays, celui qu'il connaît depuis longtemps et auquel il se rattache par une foule de liens.

L'inconnue du problème sera au contraire la Science sociale.

Mais, au point où est maintenant arrivée la Science sociale, avec ses publications répandues partout, traduites en diverses langues, et connues d'une partie du public, il est plus facile de se mettre au courant de la Science sociale que de se mettrer au courant d'une région précédemment ignorée.

D'ailleurs nous avons réduit cette difficulté, en limitant cette première Enquête à *quatre questions* relativement simples et que chacun peut d'ailleurs développer plus ou moins.

Et comme il n'y a pas de meilleur moyen de s'assimiler une science que de la pratiquer soi-même et d'en faire une application, cette Enquête peut devenir, pour le public, la meilleure école de Science sociale et la plus formatrice.

Dans ces nouvelles conditions, le nombre des observateurs et des observations au lieu d'être étroitement limité, comme précédemment, peut être étendu en quelque sorte indéfiniment. Il pourra, du jour au lendemain, surgir des observateurs pour les contrées les plus diverses, et, parmi eux, il s'en révèlera certainement d'une réelle valeur, que nous ignorons et qui s'ignorent eux-mêmes.

Pour étendre le plus possible le théâtre de l'Enquête, la Notice que nous publions plus loin a été tirée à part et sera envoyée à des catégories de personnes susceptibles de s'intéresser aux observations sociales.

Nous demandons à tous nos lecteurs ordinaires de nous envoyer, de leur côté, des noms et des adresses.

Nous comptons, en outre, qu'ils seront les premiers à prendre part à l'Enquête, car ils sont les collaborateurs naturels de la Science sociale et les mieux préparés à la pratiquer et à la propager.

Nous leur demandons de lire très attentivement la Notice sur l'Enquête et de nous indiquer le plus tôt possible le « Pays » qu'ils ont l'intention de décrire.

Quant à nos CORRESPONDANTS, nous leur demandons, *en outre*, de vouloir bien se conformer exactement aux indications suivantes pour *organiser l'Enquête dans les divers « Pays » de leur province* :

1° Dresser et nous envoyer la liste des

« Pays » qui forment les subdivisions de leur Contrée, ou de leur Province, en indiquant, pour chacun, la caractéristique du Lieu et du Travail dominant.

2° S'entendre avec leurs confrères de la Province pour répartir entre eux les divers « Pays » à étudier, et les démarches à faire pour l'organisation de l'Enquête.

3° Se mettre en rapport avec les *Sociétés savantes* locales, pour leur demander leur concours et pour recruter des collaborateurs parmi les membres de ces sociétés.

4° Demander à ces Sociétés d'insérer dans leur prochain *Bulletin* une note sur l'Enquête dont le texte sera envoyé à tous nos Correspondants. En retour de cette insertion, *ces Sociétés seront autorisées à reproduire, en même temps que la « Science sociale », les réponses relatives à leur région.* Ces réponses leur seront communiquées en épreuves.

5° Faire insérer, dans les journaux locaux, la même note sur l'Enquête, en leur offrant les mêmes avantages que pour ces Sociétés.

6° Envoyer aux bureaux de la *Science sociale* une liste des Sociétés savantes et de tous les journaux de leur Province, ainsi que des personnes susceptibles de prendre part à l'Enquête. La Notice sera ensuite envoyée à tous ces destinataires.

Nous tenons à la disposition des Correspondants de la Société et de tous les membres des exemplaires de cette Notice. Nous les prions de nous indiquer le nombre d'exemplaires qu'ils peuvent employer utilement pour recruter des collaborateurs.

Enfin, nous demandons à nos Correspondants de nous tenir régulièrement au courant des résultats obtenus, car ils doivent être les solides piliers sur lesquels reposera l'édifice que nous entreprenons d'élever.

Nous pouvons tous contribuer à élever cet édifice en recrutant de nouveaux membres à la Société. Cette Enquête est une occasion exceptionnelle de la faire connaître et de lui amener de nouveaux concours. Nous demandons à tous nos confrères de répondre à cet appel et d'entreprendre cette propagande, pour créer, dans leur région, un solide groupe d'études sociales.

Edmond Demolins.

A PROPOS DES RETRAITES OUVRIÈRES

La *Petite République*, journal socialiste, publiait naguère un curieux article de M. Paul Dramas sur les caisses patronales de retraite ouvrière.

L'auteur de l'article rappelle d'abord que le rapport de M. Guieysse sur le projet de loi contient des dispositions relatives à ces caisses patronales, qui ne sont pas proscrites, bien qu'on soumette leur existence à d'étroites conditions.

« Celle-ci (les caisses patronales de retraites ouvrières) dans le cas où elles sont approuvées par arrêtés du ministre du commerce, pourront subsister, si elles justifient des deux conditions suivantes :

« 1° La caisse approuvée est alimentée au moins jusqu'à concurrence de moitié par l'employeur, sans que les retenues obligatoires sur les salaires puissent excéder 2 % :

« 2° La caisse assure des retraites de vieillesse au moins égales à celles de la caisse nationale des retraites ouvrières.

« Le projet de M. Guieysse suppose donc l'existence des caisses patronales de retraites. L'enquête faite en 1898 par le ministère du commerce signalait l'existence de ces caisses dans 229 établissements avec environ 98.000 participants.

« Mais leur organisation financière était des plus rudimentaires. On se contentait généralement d'inscrire chaque année au chapitre de ces pensions les dépenses qu'elles occasionnaient, mais aucun fonds de garantie n'était régulièrement constitué, de sorte que *cette institution n'était qu'une forme de la participation aux bénéfices avec tous ses aléas.* »

L'écrivain socialiste avoue donc que le métier de patron est fort chanceux. Il constate que l'ouvrier, tout en considérant le patron comme un être fort enviable, ne tient pas du tout à partager ces chances. A l'employeur les risques de catastrophes, aux employés la sécurité de la vie.

En fait, cette défiance est très explicable. Une foule d'entreprises ne réussissent pas, et, parmi celles qui parviennent à vivre, combien dont les maigres bénéfices ne laissent pas de marge suffisante à des créations en faveur des ouvriers!

Pour conquérir cette heureuse certitude, l'ouvrier a fait appel au législateur.

« La loi du 27 décembre 1895 a ainsi astreint les chefs d'établissements à se dessaisir de ces sommes et à les placer à la Caisse des dépôts et consignations, à moins que la caisse de retraites patronale ne soit autorisée. La gestion de la caisse autorisée est soumise à la vérification de l'inspection des finances et au contrôle du receveur particulier de l'arrondissement du siège de la caisse. Les fonds déposés, sage des bénéficiaires de l'institution, doivent être convertis en valeurs déterminées. Un décret devait régler les conditions dans lesquelles la loi serait appliquée, mais ce décret ne parut que deux ans plus tard, tant les conditions générales de la loi de 1895 avaient paru manquer de souplesse et engager gravement la responsabilité de l'Etat qui accordait l'autorisation. « Aussi, *jusqu'ici, aucune caisse patronale n'a été autorisée.* »

La défiance du gouvernement fait donc pendant à celle des ouvriers. Le type de retraites que l'on veut rendre, non seulement courant, mais universel, c'est celui d'après lequel tout est réglé et agencé par l'État. On dirait que les exceptions dues à l'initiative privée ne sont tolérées qu'avec des réserves malveillantes.

Pourtant, il est des patrons qui trouvent grâce devant les publicistes de la *Petite République* et leur donnent l'occasion de déployer une modération assez rare dans leur parti. Ce sont les patrons qui, bénévolement, instituent en faveur de leurs ouvriers des caisses de retraites *plus favorables* à ceux-ci que ne le seraient la grande caisse de l'État.

C'est ainsi que M. Paul Dramas, sans précisément le louer, mais en présentant les faits d'une façon qui attire inévitablement l'éloge, parle des institutions d'un grand industriel, M. M*** qui, sans rien demander à ses ouvriers, a organisé pour eux une caisse de retraites avec effet immédiat et rétroactif. Les veuves et les orphelins ne sont pas oubliés. Des allocations leur sont accordées même quand le défunt (père ou mari) n'a compté à l'usine que deux ans de service. Enfin, si une loi est votée comportant la contribution des ouvriers aux versements réglementaires, l'industriel s'engage par avance à décharger ses ouvriers de cette obligation. M. Paul Dramas conclut ainsi :

« Nous avons tenu à donner connaissance de cette institution qui est, nous le répétons, le type le plus complet de ce genre. Il est certain que, *seules, des maisons puissantes et pouvant envisager un avenir lointain, peuvent fonder de telles institutions.* Mais il est nécessaire que, d'une part, la classe ouvrière connaisse exactement les créations patronales, et de l'autre que le patronat puise dans ces exemples l'idée nécessaire de prévision qui lui permettrait de mieux supporter les charges qu'il doit assumer avec les différentes lois ouvrières. »

On remarquera le ton modéré sur lequel ces choses sont dites, et auquel les socialistes ne nous ont guère habitués. Comme on le voit, l'auteur de l'article encourage implicitement les patrons à créer des institutions de ce genre. C'est donc qu'il ne les considère pas comme d'intraitables ennemis. Mais il observe fort justement que « seules des maisons puissantes et pouvant envisager un avenir lointain, peuvent fonder de telles institutions ». C'est reconnaître, en d'autres termes, que *les maisons où les ouvriers ont le plus de chances de se trouver bien sont les maisons qui font de bonnes affaires.* D'où il pourrait conclure, s'il était logique jusqu'au bout, que les ouvriers ont intérêt à ce que les patrons fassent de bonnes affaires, et que, par conséquent, la « guerre des classes », ainsi que les mesures vexatoires réclamées parfois aux pouvoirs publics contre les industriels, vont directement à l'encontre du bien-être et de l'avenir des classes laborieuses. C'est pourtant ce qui ressort, avec la dernière évidence, des aveux enregistrés ci-dessus.

G. D'A.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

Alfred Barboza dos Santos, Rio-de-Janeiro (Brésil), présenté par M. Silveira Cintra.

M. Bazin, Banque de l'Indo-Chine, Haïphong (Tonkin), présenté par M. Pernotte.

M. Conego J. Dias d'Andrade, professeur, Coimbra (Portugal), présenté par M. E. Demolins.

H. Dangu, négociant, Hong-Kong (Chine), présenté par M. L. Hallouin.

Eugène Dubern, Paris, présenté par M. Paul de Rousiers.

Dr Frey, Airvault (Deux-Sèvres), présenté par M. Louis Ballu.

M. Grandmont, à Taormina, Messine (Sicile), présenté par M. E. Demolins.

M. Grépin, Bibliothécaire de la ville, Langres (Haute-Marne), présenté par le même.

Valeriu Hulubei, avocat et professeur de philosophie au Lycée national, Jassy (Roumanie), présenté par M. Nestor Urechia.

L'abbé Jan, Rochefort-en-Terre (Morbihan), présenté par M. H. Charier.

Mme Élisabeth Koós, Marosvasarkely (Hongrie), présentée par M. E. Demolins.

Georges Lachapelle, directeur de la *République française*, présenté par le même.

Le Bon Lahure, consul de France, Valencia (Espagne), présenté par M. L. Hallouin.

Paul Lesaunier, chef de la Maison du Vallon, *École des Roches*, Verneuil (Eure), présenté par M. E. Demolins.

Dr Bernard de Magalhaes, Paris, présenté par le même.

M. Mantirio, dessinateur-électricien, présenté par le même.

José Oiticica, directeur du Collège latin-américain, Rio-de-Janeiro (Brésil), présenté par le même.

M. Poiré-Choquet, Amiens (Somme), présenté par le même.

M. Spencer Vampré, Statiba, État de S.-Paulo (Brésil), présenté par M. Silveira Cintra.

M. Vincent, industriel, Paris, présenté par M. E. Demolins.

LA RÉUNION ANNUELLE

La date de la Réunion annuelle de la Société ne pourra être fixée définitivement que lorsqu'on connaîtra l'époque des élections. Elle aura lieu en avril, ou en mai. Nous demandons aux membres de la Société de réserver pour cette époque leur visite à Paris.

On demandera aux Compagnies de Chemins de fer d'accorder, comme l'année dernière, des billets d'aller et retour à demi-tarif.

ENQUÊTE SOCIALE SUR LE « PAYS »

Correspondance.

Nous avons reçu un grand nombre de lettres au sujet de l'*Enquête sociale sur le « Pays »*, annoncée dans notre dernier fascicule. Nous devons nous borner à signaler brièvement les plus intéressantes.

Provence. — « Je m'entends en ce moment avec les autres correspondants de la Société en Provence, pour nous partager l'étude de cette région. Je me char-

serai spécialement de l'étude de la « *Riviera* », pays, qui, de l'Estérel à la frontière italienne, me semble former une région bien délimitée, aussi bien au point de vue géographique que sous le rapport du travail. » Dr Oudaille.

Notre confrère, M. Paul Jenart, ingénieur agronome, nous annonce qu'il décrira *le Grassois*.

Vivarais. — « Le *Vivarais* peut se diviser en deux régions, la région pastorale et la région de la cueillette. La première se rapproche du type auvergnat, mais avec des différences sensibles; la seconde, du type provençal. Je suis en mesure de donner des renseignements sur ce pays, et je serai heureux d'enrichir votre collection de types sociaux. » Raoul Jacquot, avoué à Largentière.

M. Gaston Fontanille, directeur du *Pays Cévenol*, étudiera le *Valentinois* et le *Vivarais*.

Lyonnais. — M. Léon Riotor a l'intention de décrire les deux faubourgs les plus caractéristiques de Lyon : *La Croix-Rousse* et *Fourvières*.

Pays de l'Ain. — Ce pays sera décrit par M. A. Sève, directeur du journal *Le Maître pratique et l'Éducation nationale*.

Gascogne. — Notre correspondant, le baron d'Encausse de Labatut, s'est mis en rapport avec les membres de la Société de la région de Toulouse, pour organiser l'Enquête. Il nous expose les difficultés qu'on rencontre par suite du nombre des Pays et des variations de leurs limites : « ... Dans notre région, les petits « Pays » correspondent plutôt à d'anciennes divisions féodales, ou administratives, qu'à des unités géographiques, ou sociales, déterminées par le Lieu et le Travail.

« Il me semble qu'il y aurait lieu de faire au moins quatre études :

« 1° *Le Comminges* : montagnes, hautes vallées, bassin sous-pyrénéen, élevage, culture peu intense, commerce par colporteurs.

« 2° *Le Lauraguais* : collines à terrain argilo-calcaire, généralement fertile; culture intense de céréales (blé et maïs).

« 3° *La Plaine de Toulouse* : vallée de la Garonne et terrasses quaternaires de la rive gauche, à sol siliceux (boulbènes : vignes et, près de la ville, cultures spéciales.

« 4° *La Ville de Toulouse* : Centre de revente plutôt que de production. »

Un autre de nos correspondants de Gascogne, M. Garas, nous annonce également qu'il va se mettre en rapport avec les membres de son voisinage pour organiser l'Enquête. Il nous adresse la détermination suivante des pays de la Gascogne :

« 1° *Pays déterminés par les conditions naturelles du Lieu* : Grandes Landes, Petites Landes ou Marensin, Chalosse, Plaine de Tarbes, Armagnac, Région des terres fortes ou Terre-Fort.

« Ces dénominations sont aujourd'hui très usitées. Elles correspondent très bien à la vie économique, et aussi à la vie sociale.

« 2° *Pays formés par le rayon d'un centre urbain*, et qui peuvent comprendre des sols dont la nature est différente :

Bazadais, qui comprend une partie de la Lande ainsi que des coteaux qui limitent au midi la plaine garonnaise. Ce sont les environs de la petite ville de Bazas qui, dans la période pré-romaine, était un oppidum.

« *Bigorre* : Montagnes, plaines et vallées entourant la ville de Tarbes. C'était dans l'antiquité le pays des *Bigerriones*.

« *Comminges* : Pays entourant l'ancien oppidum appelé autrefois *Lugdunum Convenarum* (aujourd'hui Saint-Bertrand de Comminges).

« *Tursan* : Environ d'Aire-sur-l'Adour.

« *Eauzan* : Pays autour d'Eauze.

« *Buch* : ancien pays des *Boï*, dont la cité était quelque part autour du bassin d'Arcachon.

« *Born* : portion de l'ancien territoire des Boï au sud du pays de Buch. (Le *Condomois* est formé par les environs de la ville de Condom qui date du Haut Moyen Age.

« Aujourd'hui, ce mode de dénomination est moins en usage que le précédent. Les transformations de la vie économique diminuent la raison d'être de la plupart de ces divisions.

« 3° *Pays qui ont été constitués autour d'un grand domaine* créé soit au temps de la période gallo-romaine, soit durant le moyen âge.

« *Marsan* (près de Mont-de-Marsan) : Il comprend une partie de la Lande, et un coin du Bas-Armagnac.

« *Albret,* qui comprend une grande partie de la Grande Lande, et des terrains cultivables aux environs de Nérac.

« Dans la région des Terres fortes, il y avait autrefois : l'*Astarac,* le *Pardiac,* le *Fezensac,* le *Fezensaguet,* le *Bruilhois,* la *Lomagne.*

« On comprend que ces types de pays devaient être particulièrement nombreux dans les régions transformables par la culture. A l'heure actuelle, plusieurs de ces dénominations n'existent qu'à l'état de souvenirs, les autres sont très peu employées. De telles divisions sont toutefois moins factices que les divisions purement administratives. »

Quercy. — M. Jacques de Bonal, directeur de la *Correspondance internationale de la Presse,* nous écrit : « J'ai lu avec le plus vif intérêt le programme et le questionnaire de votre Enquête. J'estime que la petite patrie est la plus rigoureusement vraie, et celle qui laisse l'empreinte la plus visible du terroir natal. Je serai donc heureux de faire une étude sur le Quercy ».

Saintonge et Poitou. — Notre correspondant de Saintes, M. Maurice Bures, termine une étude détaillée sur le *type saintongeois.* Aussitôt après, il entreprendra l'étude d'un « Pays » dans une région voisine et il nous fait part de ses hésitations à ce sujet :

« Au midi, c'est la vigne, comme en Saintonge, et un type de grand vigneron. C'est également le type du grand commerçant et aussi le moyen de vérifier une hypothèse qui me paraît exacte sur les causes de la stagnation du grand commerce de vins et d'eaux-de-vie. Elle pourrait se formuler ainsi : le personnel actuel n'est pas adapté aux conditions nouvelles du commerce. Il vit sur des habitudes impossibles à satisfaire aujourd'hui. Les frais généraux, le train de vie du maître sont organisés de la même façon qu'ils étaient il y a 50 à 60 ans, alors que le commerce était beaucoup plus facile (concurrents moins nombreux, débouchés plus faciles, droits protecteurs moindres, etc...).

« Au nord, c'est le Poitou. Vaste pays pauvre, mais assez prospère et assez stable, dans sa forme communautaire. J'assiste à l'envahissement progressif de la Saintonge par le Vendéen. Mais le morceau est gros, et je ne sais par quel bout le prendre.

« Le Poitou caractéristique m'apparaît surtout comme un plateau assez élevé, sans voies de communication faciles. Tel que je le comprends actuellement [mon hypothèse est probablement fausse], ce qui permettrait de le différentier des types voisins, ce serait la *grande ferme, la grande propriété.* Là serait le point de départ, le critérium aussi. Parthenay (sinon la commune même, du moins son arrondissement) serait un des centres le plus net. Il y a là des propriétés grandes comme des communes de Saintonge. En tout cas, il est fréquent de voir des communes appartenir à cinq ou six propriétaires.

« La Vendée forme une région distincte. Aussi le Marais Poitevin, bien qu'il doive jouer, pour l'élevage des animaux, le même rôle que le Marais Saintongeois. Aussi enfin Niort et la plaine poitevine. — Tout ceci sous les plus expresses réserves, bien entendu.

« Je m'orienterai donc du côté que vous voudrez bien m'indiquer. »

Nous aurons prochainement l'occasion de faire étudier le type du vigneron, dans le Bordelais; M. Bures nous donnerait donc un concours plus utile en étudiant un *Pays du Poitou.*

Nous l'engageons à combiner son action avec M. Auguste Gaud, qui a publié plusieurs volumes sur le Poitou et qui a également l'intention de prendre part à l'enquête pour un Pays de cette région.

Saumurois. — Cette région sera étudiée par M. Max Reulier.

Touraine. — M. Louis Rousselet, l'éminent géographe, qui a publié, avec Vivien de Saint-Martin, le *Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle,* décrira la *Basse Vallée du Cher.*

Sologne. — M. Auguste Chauvigné, vice-président de la *Société de géographie de Tours*, nous écrit : « Votre Enquête sur les « Pays » m'intéresse passionnément, pour cette raison que je m'en occupe depuis plus de quinze ans... Tous les Pays de Touraine, au nombre de six, ont fait chacun l'objet d'une brochure spéciale. En ce moment, je vais entreprendre l'étude de la *Sologne* et je serais heureux de collaborer à votre œuvre... »

Orléanais. — Notre correspondant, M. Henri Brun, va s'assurer le concours d'un certain nombre de personnes pour l'étude de cette région.

M. Alfred Charron étudiera le *Gâtinais Orléanais*.

Bourbonnais. — M. Philippe Tiersonnier, président de la *Société d'émulation du Bourbonnais*, nous écrit : « Votre Enquête me paraît si intéressante que je vais la mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance de notre Société. J'ai bon espoir que plusieurs d'entre nous s'intéresseront à cette étude. En tous cas, je ferai tous mes efforts pour qu'il en soit ainsi.... Le Bourbonnais n'est pas une province au sens ethnique et géographique. C'est une marqueterie, un domaine féodal, conquis et augmenté par l'épée, les négociations et les unions matrimoniales. Cela est si vrai que le Bourbonnais n'a jamais formé une circonscription ecclésiastique... »

Beauce et Hurepois. — « L'Enquête me paraît une très heureuse idée, et je compte y contribuer personnellement. Je vais envoyer la notice à diverses personnes pour les y intéresser et je vais étudier moi-même la Beauce et peut-être le Hurepoix. »
Dr Bailliache.

Normandie. — Nous avons reçu plusieurs inscriptions pour cette Province :

Le Pays de Vire, par M. Mazin, professeur de l'Université.

Le Pays de Caux, par M. Georges Maurion.

Le Chef de Caux, y compris Le Havre, par M. Léon Berthaut.

La Vallée de la Seine, entre Pont-de-l'Arche et Duclair, y compris Rouen et Elbeuf, par M. Ed. Spalitowski.

Le Bocage Normand, par M. Paul Descamps.

Le Cotentin, par M. Guesnon.

M. Léon Petit, Secrétaire général de la *Société libre de l'Eure*, nous écrit qu'il a fait connaître le programme de l'Enquête à la réunion générale de cette Société qui a eu lieu le 28 janvier.

Brie. — Ce Pays sera étudié par M. Henri Pagat, Docteur en droit.

M. Georges Laplatte, avocat, s'est fait inscrire pour décrire la *Brie Champenoise*, qui comprend cinq cantons et dont la petite ville de Sezanne est le centre administratif le plus important.

Beauvaisis. — M. Phileas Lebesgue étudiera le *Haut Bray*, ou Bray Picard, en Beauvaisis, caractérisé par le sol jurassique et crétacé inférieur, avec falaises côtières de craie.

Picardie. — M. Alcius Ledieu, conservateur de la Bibliothèque d'Abbeville, s'est fait inscrire pour une étude sur la Picardie.

Boulonais et Pays voisins. — Notre correspondant, M. Constant Furne, s'est mis en rapport avec les membres de la Société qui habitent sa région afin de les intéresser à l'Enquête. Il nous adresse une division en Pays :

Flandre Maritime, arr. de Dunkerque.
Flandre Herbagère, arr. d'Hazebrouck.
Calaisis, arr. de Boulogne.
Ardresis, arr. de St-Omer.
Aire et Saint-Omer, arr. de St-Omer.
Boulonnais (bas pays), arr. de Boulogne.
Boulonais (haut pays), arr. de St-Omer.
Ponthieu, arr. de Montreuil.
Vallée de Canche, arr. de Montreuil.
Vallée de Ternoise, arr. de St-Pol.
Marquenterre, arr. d'Abbeville.
Vimeu, arr. d'Abbeville.

Thiérache. — MM. Eugène Creveaux, industriel, et Paul Jenart, ingénieur agronome, sont inscrits pour ce Pays. Ils pourront se concerter pour se partager le travail.

Flandre. — M. J. Scrive-Loyer a une étude en préparation.

Ardennes. — « C'est avec empressement que je réponds à votre appel. Vous pouvez compter sur mon concours pour

mon pays, *la Vallée de la Semoy*. Cette vallée se sépare nettement de tous les pays circonvoisins par son caractère et ses conditions de vie... » Pierre de la SEMOY.

LORRAINE. — M. J.-B. Pierrel étudiera la *Vallée de Cleurie*, dans les Vosges. Il nous écrit : « Notre pays est peuplé en grande partie de petits cultivateurs, dont la vie est très pénible. Leur principale ressource consiste dans la production du fromage de Géromé et de Moutter. Avec le concours d'hommes dévoués, j'ai entrepris la fondation de syndicats agricoles communaux; ces œuvres prospèrent et d'autres sont en formation. Dernièrement, grâce à mon initiative, une Union de ces petits syndicats a été fondée. »

Le *Pays de Vermois* sera étudié par M. Félix Bertier.

M. A. Noël, instituteur à Sans-Vallois par Lorrain, s'est fait inscrire pour le pays des *Trois Vallois*, situé aux confins de la Lorraine et de la Franche-Comté.

ALSACE. — M. A. Ganer, directeur de la *Revue d'Alsace* et secrétaire de la *Société Grayloise d'émulation*, fait de la publicité pour l'Enquête. Il étudiera particulièrement la *Haute Alsace*. Il nous donne des renseignements intéressants sur les divisions naturelles de la région de l'Est :

« La vallée de la Saône supérieure, qui est une région naturelle, comprend, à l'Est, le pays de Montbéliard et le pays Belfortain, pour lesquels les Sociétés d'émulation de ces villes vous fourniront des collaborateurs.

« Il y a ensuite le pays de Lure, le val d'Ajol, puis à l'ouest le pays Lingon et le Dijonnais. Là, il y a encore des Sociétés, comme celle de géographie et d'histoire de Dijon, qui pourront collaborer à votre Enquête.

« Entre ces pays, se trouve la partie nord de la Franche-Comté, qui n'a pas de nom particulier, mais qui cependant présente une grande variété au point de vue social. On pourrait presque dire que chaque village (chaque *pays*, comme on dit ici) a un caractère social particulier. Cependant on peut les grouper en deux grandes régions correspondant à l'arrondissement de Vesoul et à celui de Gray. Pour le premier, la *Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*, vous fournira des collaborateurs. Pour le second, on peut encore le subdiviser de la façon suivante : la région grayloise proprement dite, composant la vallée immédiate de la Saône, le pays de Gy et le pays de Champlitte, auxquels le vignoble donne un facies spécial et distinct de autres pays qui sont voués à la culture du blé et à l'élevage du bétail.

« J'espère que les membres de nos Sociétés vous fourniront des documents pour ces trois régions. Je pourrai du reste moi-même vous fournir un travail sur la région grayloise et particulièrement sur le canton d'Autrey (ancien pagus attnarien) que je connais à fond. Je suis même en train de rédiger une monographie de la commune de Mantoche, divisée en plusieurs chapitres, comme suit : I, Le sol, géologie, topographie, toponymie; — II, Le climat et le régime des eaux; — III, La flore spontanée et les cultures; — IV, La faune sauvage et l'élevage du bétail; — V, L'histoire, les mœurs, les coutumes. J'ai rédigé sur un plan semblable, il y a quelques années, la monographie de la vallée de Guebviller en Haute Alsace.

« Je pourrai vous fournir aussi des documents sur ce pays. L'Alsace se partage en deux régions bien tranchées : la Basse Alsace, dont la population se rapproche de celle des provinces rhénanes vieilles allemandes et la Haute Alsace qui se rapproche de la Suisse. Je connais particulièrement la Haute Alsace, qui se divise encore en deux grandes régions : le Sandgan et la Harth, pour la plaine; pour la montagne, chaque vallée a son caractère distinct : il y a la vallée de Massevaux, celle de Saint-Amarin, celle de Guebviller, celle de Munster, celle d'Orbey où l'on parle encore un patois roman, la vallée de Sainte-Marie avec ses annexes, le val de Ribeauvillé, le val de Villé.

« Il est temps de faire votre Enquête, car tous ces pays, l'Alsace comme la Franche-Comté, ont subi des modifications profondes depuis trente ans.

« Les distinctions sociales, nettement caractérisées encore il y a soixante ans dans

les diverses seigneuries anciennes qui morcelaient le pays, tendent de plus en plus à s'unifier par la facilité des communications, les rapports avec les grandes villes qui exercent de plus en plus leur influence néfaste sur le peuple des campagnes... »

BOURGOGNE. — M. J. Delimoges, président du *Syndicat et du Comice agricole de Seurre* et vice-président du Syndicat des Agriculteurs de la Côte-d'Or, nous adresse une étude sur l'*Agriculture dans la Côte-d'Or*. Nous comptons sur son concours pour organiser l'enquête en Bourgogne.

ALGÉRIE. — M. Léon Dujardin, bibliothécaire de la ville d'Alger, nous adresse des renseignements sur les *Instituts cantonaux* dont il est le promoteur. « Cette institution contribuerait à mener à bonne fin l'Enquête dont vous vous occupez. » Nous espérons que M. Dujardin nous aidera à étudier les diverses régions naturelles de l'Algérie.

TUNISIE ET MAROC. — M. César de Givenchy, qui part pour la Tunisie et le Maroc, compte « réunir les documents nécessaires pour établir des monographies d'après la méthode de la *Science sociale*. J'espère pouvoir rapporter d'intéressantes observations ayant un caractère scientifique ».

ALLEMAGNE. — Nous attendons une étude de notre correspondant, M. Louis Arqué, sur la *Franconie*.

SUISSE. — Notre collaborateur et correspondant, M. Léon Poinsard, nous promet son concours pour organiser l'Enquête en Suisse. Il vient de faire une conférence à Genève, qui a préparé le terrain.

M. Ad. Fischer-Reydellet nous écrit de Fribourg : « Je compte étudier et mettre au net, dans le courant de l'été, quelques monographies de famille faites dans le *Pays de Gruyère*. J'espère pouvoir faire également une enquête sur ce pays, adonné presque exclusivement à l'art pastoral, durant les quatre mois où le bétail peut brouter l'herbe dans les montagnes, de fin mai à fin septembre. Pour me faciliter ce travail, je vais relire votre volume *Les Français d'aujourd'hui*. »

PORTUGAL. — Notre nouveau confrère, le Dr E. de Vasconcellos nous donnera son concours dévoué pour développer les études sociales en Portugal. « Je suis un adepte enthousiaste de toutes les recherches sur la vie sociale. J'ai déjà trouvé, dans votre Revue, des renseignements très précieux et j'ai lu plusieurs fois les deux fascicules sur *La Méthode sociale* et la *Classification sociale*. Ils m'ont donné une nouvelle conception scientifique, parce que la classification de M. Edmond Demolins vient éclairer des points jusqu'ici obscurs de l'hygiène sociale. Je crois que la méthode de la Science sociale peut faciliter beaucoup mes études sur la vie sociale du Portugal, cette vieille nationalité maintenant si dédaignée et si peu connue. »

ROUMANIE. — Nous comptons sur notre correspondant, M. le Dr Em. Grigorovitza pour organiser l'Enquête en Roumanie avec l'aide des membres de la Société de cette région.

HONGRIE. — Mme E. Koos nous écrit : « Les publications de la *Science sociale* ont été le grand événement déterminant pour me donner une nouvelle façon de penser, de voir et de comprendre. Ce sera pour moi non seulement un devoir, mais un bonheur de propager autour de moi ce que j'ai reconnu être la vérité. En particulier, l'ouvrage *Comment la route crée le type social* a fait sur mon esprit une impression profonde. Je pense, je vois, je vis grâce à ce livre. Je fais circuler ce livre et je vois naître autour de moi les mêmes sentiments. Je connais maintenant dix personnes que la Science sociale peut compter parmi ses partisans les plus dévoués; je suis convaincu qu'il est facile de rendre la Science sociale populaire et de lui gagner des adhérents.

« J'espère pouvoir étudier plus particulièrement le *Pays des Szecklers*, qui soulève un véritable problème. Il s'agit de connaître l'origine exacte de ce peuple hongrois, parlant le hongrois, mais présentant des différences ethnographiques importantes, complètement isolé du reste de la Hongrie et mélangé à des éléments importants d'origine roumaine.

« Pourquoi et comment ces populations sont-elles devenues montagnardes? (Le reste des Hongrois habite la plaine sans

exception.) Pourquoi sont-elles restées en arrière au point de vue de la civilisation et du progrès, alors que les Hongrois, surtout depuis 1867, ont une tendance marquée vers le progrès? Je vous écrirai dès que j'aurai pu obtenir un résultat appréciable dans mes recherches... »

SYRIE. — M. Ferdinand Péré s'est fait inscrire pour étudier la région de Smyrne.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — « Je serai très heureux de participer à l'Enquête pour la République Argentine, où je vais faire un voyage d'études. Je compte parcourir le pays en tous sens et visiter un grand nombre d'exploitations agricoles, je me renseignerai particulièrement sur les questions commerciales et sur l'immigration. Je donnerai à mes notes de voyage la forme et le caractère que vous voudrez bien m'indiquer. » J. LEGRELLE.

MEXIQUE. — Notre Correspondant, M. Gonzalo Camara, nous adresse une étude qu'il vient de publier, dans la *Revue de Mérida* sur la Science sociale. Il ajoute : « Dans cette étude, j'expose la méthode sociale, principalement la Nomenclature d'Henri de Tourville et votre Classification. La lecture de vos œuvres m'a tellement intéressé que j'espère acquérir les connaissances nécessaires pour propager utilement cette science; j'ai l'intention d'entreprendre une étude sociale sur mon pays. »

Ces première réponses sont très encourageantes et doivent nous donner confiance dans les résultats de l'Enquête.

Nous prions tous ceux de nos lecteurs qui sont disposés à s'associer à l'Enquête et qui ne nous ont pas encore fait part de leurs intentions, de vouloir bien nous les faire connaître le plus tôt possible, afin que nous puissions prendre nos dispositions en conséquence, en vue de la publication. On ne doit pas se borner à jouir tranquillement, en dilettante, des résultats de la *Science sociale*; nous devons tous, et le plus possible, contribuer à son développement.

Quant aux CORRESPONDANTS de la Société, ils doivent, en outre, nous aider, *activement et pratiquement*, à organiser l'Enquête dans leur région. Nous adressons un appel spécial à ceux qui ne nous ont pas encore mis au courant de ce qu'ils peuvent faire pour cela, car le premier devoir d'un correspondant, c'est précisément de correspondre.

Nous publions, à la suite du *Bulletin*, une Notice sur *l'État actuel de la Science sociale*. En précisant, aussi exactement que possible, le point où en est actuellement la Science sociale, cette Notice sera un guide utile pour les observations à entreprendre. Elle montre, en particulier, comment *la préoccupation principale de l'observateur doit être de déterminer les répercussions sociales* des phénomènes les uns sur les autres. La science ne consiste pas à décrire longuement, MAIS A EXPLIQUER nettement : elle doit aboutir à expliquer des rapports. J'ai essayé de mettre ce point de vue en pleine lumière et j'ai donné des exemples pour préciser les idées.

Tout cela sera encore plus clair et plus facile, lorsque nous aurons publié le *Répertoire des répercussions sociales*, qui est annoncé. Mais, dès maintenant, il faut entrer dans cette voie, qui doit donner définitivement à la Science sociale son caractère hautement scientifique.

Cette Notice est, en outre, un précieux instrument de propagande, pour répandre la connaissance de la Science sociale, pour recruter des adhérents et des collaborateurs. Afin d'en faciliter la diffusion, elle a été tirée à part et peut être mise à la disposition de nos amis à des prix très réduits, qui sont indiqués sur la couverture.

Les collaborateurs de l'Enquête augmenteraient beaucoup la valeur de leur communication, s'ils voulaient bien relever, à la suite de leur travail et dans l'ordre de la Nomenclature, les *répercussions sociales* qu'ils auront pu constater dans leur étude. Ils peuvent consulter, à ce sujet, les indications données dans la Notice.

E. D.

A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

La présidence de la République. — La question des fonctionnaires à l'Académie. — Les syndicats de fonctionnaires et le gouvernement. — Un nouvel examen pour les magistrats et l'inspection de la magistrature. — Le surmenage des couturières. — Les colonies ouvrières en Allemagne. — Le nouveau royaume de Norvège. — L'anarchie russe et les éléments divers du chaos. A qui la police du Maroc?

L'élection d'un nouveau président de la République est un fait moins important par ce qu'il est que par l'émotion qu'il cause.

Cette émotion, faite de divers éléments, en contient quelques-uns qui se rattachent à l'ancien état d'esprit monarchique.

La présidence de la République, en France, frappe par son éclat, par l'apparat qui l'entoure, par les fêtes et les réceptions dont elle est le siège. C'est par le côté décoratif qu'elle attire, et non par la quantité de pouvoir qu'elle représente, car cette quantité, dans la pratique, est assez voisine du néant.

Ce serait donc le cas d'appliquer le proverbe : *Much ado about nothing*. Les partis font beaucoup de tapage pour pas grand'-chose.

Le président, en France, a beaucoup moins de droits qu'aux États-Unis, et, chose curieuse, il évite de se servir de ce peu de droits qu'il possède. Pas de dissolutions de Chambres, pas de messages, pas de demandes d'une deuxième délibération lorsqu'un projet de loi peut lui déplaire. Signer et « représenter » : voilà toute la vie du chef de l'État.

Si le président avait la fantaisie d'exercer quelqu'une de ces prérogatives endormies depuis vingt ans, le public ne comprendrait rien à cet événement extraordinaire, et la moitié des journaux crieraient au « coup d'État ».

Il est donc assez peu important que la magistrature suprême soit exercée par tel ou tel. Même, il est arrivé que certains présidents, élus grâce aux efforts d'un parti, se sont empressés de faire pencher la balance de leurs sympathies vers le parti adverse. On se rappelle que l'élection de M. Félix Faure, due à une énergique coalition des éléments modérés, eut pour premier effet l'avènement d'un ministère radical, et ce sont là de ces petits paradoxes qui doivent donner des leçons d'humilité aux politiciens.

Les observateurs nourris de science sociale, quelles que puissent être leurs préférences intimes, voient passer avec sérénité, et parfois avec un sourire, ces événements contingents qui influent bien peu sur les transformations sociales, et attendent plus de la lente rénovation des mœurs que de l'élévation, à un impuissant pinacle, de tel ou tel personnage.

***

Un de ces politiciens, et des plus distingués, mais que la génération actuelle a fait passer respectueusement au « musée des antiques », M. de Freycinet, répondait naguère, à l'Académie Française, au discours de réception de M. Lamy, autre législateur chassé de la vie publique par des électeurs qui n'avaient pas compris son libéralisme.

Dans ce discours, M. de Freycinet rappelait qu'une des premières préoccupations de M. Lamy, lorsqu'il fut élu député, avait été de préconiser une profonde réforme des services publics, en vue d'amener des économies et une réduction du nombre des fonctionnaires. Et le spirituel vieillard, avec l'ironie d'un désabusé, disait à son nouveau collègue :

« Vos débuts dans la vie publique furent précoces. Vous comptiez à peine vingt-cinq ans, lorsque vos compatriotes, fiers de votre jeune talent, vous envoyèrent, en 1871, siéger à l'Assemblée nationale. Vous apportiez avec vous l'ardeur, la confiance, la belle témérité de votre âge. Votre premier acte fut de proposer une réforme des services publics, qui devait entraîner la réduction du nombre des fonctionnaires. Réduire le nombre des fonctionnaires, ah! monsieur, vous preniez là un singulier chemin pour arriver à la popularité. Votre thèse, un instant, parut sur le point de triompher. L'Assemblée s'était laissée séduire. M. Thiers, en la personne d'un de

ses meilleurs lieutenants, s'était laissé vaincre... Mais ce ne fut qu'un succès de tribune. Le nombre des fonctionnaires, vous le savez, n'a pas précisément diminué depuis cette époque. »

En effet, une statistique récente constate que le nombre des fonctionnaires, de 1846 à 1904, s'est élevé de 188.000 à 450.000, non compris les fonctionnaires coloniaux. Le nombre des fonctionnaires s'est donc accru de 150 %. En 1846, il y avait 16 fonctionnaires pour 100 commettants. Il y en a 30 aujourd'hui.

Cette pullulation, jointe à l'effet de certaines « lois-réclames », fait que l'*accroissement moyen* de nos dépenses budgétaires, depuis dix ans, atteint *annuellement* cinquante-cinq millions. Le budget de 1906 va dépasser trois milliards sept cents millions, ce qui représente soixante-dix-sept millions de plus qu'en 1905. Or, en vertu des dernières lois votées pour augmenter le traitement de certaines catégories de fonctionnaires plus remuants que les autres, nos prochains budgets vont se trouver grevés — comme M. Puech, député radical, l'établissait naguère à la Chambre — de trois cents millions de dépenses temporaires nouvelles et cent cinquante millions de dépenses permanentes. Nous serons donc fatalement acculés à l'établissement de nouveaux impôts.

∴

Les fonctionnaires, pour mieux obtenir les augmentations qu'ils désirent, tendent de nos jours, on le sait, à se constituer en syndicats. Une loi dérivant de la force des choses veut — remarquons-le bien — que ce droit emporte celui de se mettre en grève, et cette grave question a eu les honneurs d'une grande séance à la Chambre des députés.

Le droit de se syndiquer, en ce qui concerne les fonctionnaires, avait des avocats dans tous les partis. L'opinion contraire a néanmoins prévalu, devant la résistance déterminée du président du conseil. Et, en effet, un chef de gouvernement ne pouvait guère souscrire à la thèse dont nous parlons. L'interruption des services assumés par l'État peut avoir des conséquences absolument perturbatrices et compromettre gravement la sécurité du pays. Sans doute, on pourrait se consoler facilement d'une grève d'instituteurs, ou d'une grève de fonctionnaires des beaux-arts, ou d'une grève de certains bureaucrates peu utiles. Mais une grève de magistrats, de gendarmes ou même de facteurs se traduirait par des bouleversements incalculables, et alors il est bon que l'État intervienne, avec un énergique *veto*.

Ce qui obscurcit la question, c'est précisément l'empiètement de la vie privée par l'exagération des services de la vie publique. Si le gouvernement n'avait d'autres fonctionnaires que ceux dont la présence intéresse véritablement la sécurité du pays, il serait beaucoup plus fort pour réfuter la thèse de ses adversaires. Mais il est clair que, plus on transformera de citoyens en fonctionnaires, plus les comparaisons plausibles s'établiront entre les travailleurs privés et les travailleurs publics. En effet, si cette extension continue, le droit de se syndiquer et de se mettre en grève se trouvera réduit automatiquement, par le simple effet de l'augmentation du personnel dans les services de l'État.

∴

Ces magistrats, dont nous venons de parler, il est question de subordonner leur recrutement à des conditions nouvelles, et aussi de les soumettre à une inspection, c'est-à-dire de rendre plus étroite leur dépendance du gouvernement. Cette inspection, d'après un projet élaboré par le garde des sceaux, serait exercée par de hauts magistrats investis de « missions temporaires » à des dates et dans des conditions exclusivement déterminées par le ministre de la justice. Cette mesure, louable ou non, va précisément en sens inverse du mouvement qu'appuient les partisans des syndicats chez les fonctionnaires.

En outre, l'entrée dans la magistrature comportera dorénavant des examens spé-

ciaux. Ces examens, qui auraient pour sanction un « certificat de science pénale », roulerait, non seulement sur le droit, mais sur les questions médico-légales et sur les éléments du problème de la responsabilité entière ou limitée chez les accusés dont on peut contester la parfaite santé cérébrale. On sait quel rôle joue désormais ce genre d'argument dans la défense des coupables et à quelles exagérations il peut conduire, lorsqu'on développe les conséquences de certaines théories philosophiques. D'autre part, les progrès de la médecine imposent évidemment aux magistrats une certaine attention.

Mais, tandis que les « magistrats » proprement dits, c'est-à-dire les juges de tribunaux, voient leur recrutement soumis à des conditions plus sévères, les juges de paix, qui forment l'immense base du corps judiciaire, continuent à se recruter un peu au hasard. C'est pourtant par eux, c'est par cette base, que la réforme devrait commencer. Il y a quelques années, M. le sénateur Bérenger avait réclamé des mesures tendant à relever le prestige et la compétence de cette juridiction, qui pourrait rendre tant de services et tuer dans leur germe tant de procès. Ces réclamations n'ont pas été entendues. Les besoins de la « clientèle » et du « clan » électoral demandaient qu'on pût distribuer les justices de paix comme des faveurs quelconques, et, par conséquent, que les nominations pussent tomber sur n'importe qui. De là cette médiocre estime des plaideurs pour une juridiction voisine d'eux, économique, théoriquement qualifiée pour connaître tout d'abord de leurs litiges et concilier, s'il se peut, les intérêts opposés, mais qui, en fait, se trouve dédaignée d'un commun accord par les parties, dès qu'il s'agit d'une affaire un peu importante.

∴

Le fléau des procès n'est pas le seul qui pourrait être diminué si l'on voulait bien. Celui du surmenage de certaines professions le serait plus facilement encore si le souci des intérêts du peuple, hautement affiché par tant de gens « comme il faut », savait prendre une forme vraiment pratique, inspirée *par l'observation*.

La saison où nous sommes, avec les fêtes mondaines qu'elle comporte, est souvent funeste aux couturières, à cause des « coups de collier » qu'elle leur impose.

C'est pourquoi nous pouvions lire naguère, sur les murs d'une des plus grandes villes de France, une affiche intitulée « Aux femmes de cœur » et ainsi conçue :

« Mesdames, Voici l'hiver, c'est-à-dire une période de surmenage pour les ouvrières tailleuses et modistes.

« Qu'elles sont longues et déprimantes pour notre santé, ces journées qui commencent à sept ou huit heures du matin pour finir à onze heures, minuit, et même plus tard !

« Qu'il est triste et morne, notre dimanche passé à l'atelier, alors que nous serions si heureuses de pouvoir, comme d'autres, vivre quelques heures d'idéal, de grand air et de liberté !

« Qui nous affranchira de cet esclavage dont nous souffrons, dont parfois nous mourons ?

« Vous, Mesdames, si seulement vous voulez :

« 1° Ne jamais faire une commande sans demander si elle ne risque pas d'entraîner le travail de la veillée ou le travail du dimanche ;

« 2° Toujours éviter de faire vos commandes au dernier moment.

« Mesdames, ce que nous vous demandons est peu de chose. Votre bon cœur l'accordera à vos couturières et à vos modistes. » — *Le Syndicat marseillais des Ouvrières de l'Habillement.*

Ce sont surtout ces « commandes du dernier moment » qui privent bien des malheureuses femmes d'un repos nécessaire à leur santé. Certes, les clientes riches qui agissent de la sorte ne se doutent pas des résultats de leur négligence. Elles commettent une étourderie. Mais il y a des étourderies meurtrières, et, quelquefois, une simple réflexion, dictée par la plus élémentaire bienveillance, peut prévenir tout le mal.

∴

Ceux qui n'ont pas de travail ne sont pas moins dignes d'intérêt que ceux qui en ont trop. On sait que différents systèmes d'assistance par le travail ont été essayés en divers pays. En Allemagne, celui qui paraît avoir le mieux réussi est celui des « colonies ouvrières ».

Ces colonies sont des établissements, généralement ruraux, où l'on reçoit, sans enquête ni formalités, tous ceux qui demandent du travail. La seule condition imposée est la promesse de travailler et de se conformer au règlement de la maison. Les assistés sont logés, nourris et reçoivent un modique salaire. Des sortes d'économats leur fournissent des vêtements et des instruments de travail. La nourriture est abondante, mais l'alcool est interdit.

Le principal travail consiste à défricher des terrains ingrats et stériles, ce qui ne demande aucune instruction particulière ni aucun apprentissage technique. Les assistés qui sont faibles, à demi invalides, sont naturellement dispensés de donner la somme normale de travail.

D'après les renseignements donnés sur ces « colonies », celles-ci seraient précieuses aux ouvriers dont le métier comporte des « mortes-saisons », et aussi aux libérés de bonne volonté qui, en sortant de prison, sont exposés à ne pas trouver de l'ouvrage. Les assistés sont actuellement au nombre de près de quatre mille, travaillant sur une superficie d'environ six mille sept cents hectares.

L'œuvre ne vit pas par elle-même. En effet, comme on le devine, le travail fourni par les « colons » n'est pas du travail de première qualité. Il y a donc, dans le budget de ces établissements, rupture d'équilibre au profit des dépenses. On a calculé que chaque assisté coûte 59 centimes par tête et par jour à la bienfaisance publique et privée (car les colonies ouvrières, fondées par des particuliers, sont subventionnées par les divers pouvoirs publics). Malgré ce déficit, on estime que la société gagne à l'existence de cette œuvre. En effet, un mendiant soutire en moyenne 2 fr. 50 par jour aux passants. En le faisant travailler, même d'une manière imparfaite et défectueuse, on réalise donc une notable économie, ou plutôt on la fait réaliser à l'ensemble de la population, moins sollicitée par ces quémandeurs. En outre, il y a l'amélioration morale qui ne peut se chiffrer.

Mais il va sans dire que bien des mendiants professionnels aiment encore mieux leur lucratif vagabondage que cette assistance disciplinée. Il y a toujours des gens pour qui la régularité, si utile qu'elle soit, est un joug.

∴

Ce n'est pas précisément un joug qu'a secoué la Norvège en se séparant de la Suède. L'émancipation de la première, en réalité, n'avait pas besoin de s'accomplir. Elle était toute faite. Les Norvégiens n'ont fait que changer, si l'on nous passe l'expression, la pièce décorative qui dominait leur édifice social. Pratiquement, rien n'est changé. La Norvège n'a rien enlevé à la Suède, et les Suédois ont eu le bon sens de le comprendre. Seul, le roi de Suède a perdu un titre. Il n'en a plus qu'un au lieu d'en avoir deux.

Mais, chose intéressante à constater : en cessant d'être les sujets d'un roi qui avait pour eux l'inconvénient d'être en même temps roi de Suède, les Norvégiens ont senti le besoin de remplacer ce titulaire de la royauté. Et, en sentant ce besoin, ils ont également senti leur impuissance à constituer par eux-mêmes ce genre d'organisme. C'est que la royauté, en Norvège, n'a guère pour fonction que de représenter le pays dans ses relations extérieures. C'est un organe de luxe et d'incarnation diplomatique. Un peuple issu de pêcheurs et de petits cultivateurs isolés, impropre à produire ce que nous appelons une « noblesse », est également impropre à produire une royauté. Mais il lui est assez indifférent de prendre ailleurs ce rouage qui lui manque, à la condition, bien entendu, que ce rouage supérieur fonctionnera de façon à ne pas les gêner. Les Norvégiens, détachés de la Suède, se sont donc adressés au Danemark, de qui la

Norvège releva pendant de longs siècles et qui, lui, grâce aux rejetons des Odiniques, grâce à la pénétration de la féodalité dans cette région contiguë à l'Allemagne, possède une véritable aristocratie. Un prince danois a donc été invité à « s'asseoir sur le trône » de Norvège, c'est-à-dire à devenir le personnage visible, imposant, distingué, à qui les gouvernements étrangers puissent s'adresser lorsqu'ils voudront parler à la Norvège, et qui, par son aptitude plus grande aux relations internationales, puisse défendre au dehors les intérêts du pays.

Le petit-fils du roi de Danemark a donc été accueilli avec honneur et sympathie dans ce pays de petites gens où tous les hommes sont égaux entre eux. On compte sur lui pour donner à la Norvège l'avantage de faire figure parmi les nations, mais il est sous-entendu qu'il devra respecter les antiques franchises d'un pays qui est le berceau de l'indépendance individuelle moderne et des plus fécondes initiatives privées.

∴

Un spectacle bien différent continue à être offert par un autre grand peuple du Nord. Au moment où nous écrivons ces lignes, la Russie commence à peine à sortir du vaste et sanglant chaos qui a succédé à la guerre avec le Japon, et qui a fait craindre un moment la complète dissolution de cet empire.

La vérité complète sur ces troubles ne sera connue que plus tard, car il est impossible de se fier aux dépêches publiées par les journaux. Ces dépêches proviennent en effet de deux sources, l'une officieuse, l'autre malintentionnée, et toutes s'entendent visiblement à défigurer les choses. Tout ce que l'on peut faire pour le quart d'heure, c'est de relever les divers éléments qui sont entrés en jeu dans ce désordre particulièrement compliqué et confus.

Il y a un élément dit « libéral », représenté surtout par des professeurs, des étudiants, des étudiantes et autres « intellectuels » au cerveau surchauffé.

Il y a un élément aristocratique et fonctionnariste corrompu, représenté par un certain nombre de grands personnages désireux d'évincer le tsar pour augmenter leur propre part d'autorité.

Il y a un élément révolutionnaire et socialiste, représenté par les ouvriers de quelques grands centres où existent des usines.

Il y a un élément nationaliste, représenté en Finlande et en Pologne par les indigènes de ces deux pays, partisans de l'ancienne indépendance.

Ces quatre éléments paraissent, malgré certaines divergences et certains croisements inévitables, avoir suivi dans le mouvement des directions approximativement parallèles.

En sens inverse — ou généralement inverse, car là aussi il y a les exceptions et les confusions — on peut surtout signaler deux autres éléments, très forts en Russie :

1° Un élément antisémite, qui a profité de ce que les Juifs se classaient de préférence dans le parti dit libéral pour vider à nouveau de vieilles querelles ;

2° Un élément paysan conservateur, déchaîné dans l'occasion sous une forme violente et révolutionnaire, peut-être avec la connivence des autorités, qui trouvaient dans cette farouche intervention du moujik un appui étrange, mais précieux.

La vraie direction de ces soulèvements populaires se devinait à la seule mauvaise humeur des dépêches qui en faisaient mention, lorsque ces dépêches provenaient de sources notoirement favorables aux partis révolutionnaires.

Il est très probable que c'est cette attitude des masses profonde de la nation russe qui a tenu en échec les grands projets de grève générale et neutralisé les diverses insurrections, fort importantes d'ailleurs, dont plusieurs grandes villes ont été le théâtre.

Mais il est clair que de telles convulsions, réprimées par le concours hasardeux de troupes à demi mutinées et de paysans en armes, peuvent toujours se renouveler. Si les mœurs ne réforment pas l'aristocratie russe, ou si une autre classe plus méritante ne peut s'élever assez vite pour la

remplacer, l'incendie peut se rallumer avec violence, et tout le Nord-Est de l'Europe, tiré jadis de l'anarchie par les Varègues, peut se trouver ramené par les circonstances à cette désagrégation séculaire d'où les conquérants du Nord-Ouest l'avaient tiré.

∴

C'est l'anarchie qu'on veut faire disparaître au Maroc, pour rendre ce pays abordable à l'industrie et au commerce européens. Mais une longue expérience a démontré que le gouvernement marocain est incapable de faire régner la sécurité dans ce vaste territoire qui — nos lecteurs le savent pour avoir lu l'étude de M. Poinsard[1] — constitue plutôt une expression géographique qu'un État vraiment organisé et gouverné. L'organisme de la police ne peut donc être fourni que par l'Europe, mais sous quelle forme? C'est ce dont s'occupe en ce moment la conférence d'Algésiras.

L'idée de l'Allemagne est d'établir un *condominium* européen, c'est-à-dire une sorte de police collective, fournie par toutes les puissances intéressées. Mais ces solutions bâtardes — on le voit bien en Crète — ont le tort de ne satisfaire personne, et d'engendrer littéralement la paralysie. La police ne peut être faite par une *communauté*, surtout par une communauté composée de gens qui se surveillent, se jalousent et se contrarient. Dépense inutile de forces, retards désastreux dans l'action, inerties toujours prêtes à se justifier par l'inertie d'autrui, intrigues souterraines et perfides : tel est le passif de pareilles combinaisons, généralement plus lourd que l'actif.

La France, soutenue par l'Angleterre et l'Espagne, demande au contraire à être reconnue comme le gendarme du Maroc, à condition qu'elle soit *le seul* gendarme, et qu'elle assume toute la responsabilité de cette police qui doit profiter à toutes les nations. Le Maroc, par cette combinaison, serait à la France ce que l'Égypte est à l'Angleterre — ce qui ne veut pas dire que nous sachions user du Maroc aussi habilement que les Anglais ont usé et usent encore de l'Égypte. La France, par l'emplacement de ses possessions africaines, est évidemment qualifiée pour jouer au Maroc ce rôle de protectrice et de surveillante militaire, rôle qui d'ailleurs risque de coûter plus qu'il ne rapportera, au moins dans les premiers temps.

Quelque solution qu'on adopte, l'indépendance du Maroc, par la force des choses, va prendre fin, et cette extrémité nord-occidentale du continent africain, après avoir échappé si longtemps aux conquêtes européennes, va rentrer dans la loi commune qui condamne l'Afrique, en vertu de la formation sociale inférieure de ses habitants, à être dominée par les races supérieures. Le Maroc, en réalité, aurait subi depuis longtemps ce destin si l'Espagne, sa plus proche voisine, avait été à la hauteur de son rôle. C'est la décadence de l'Espagne qui a fait, si on l'observe bien, la longévité du Maroc.

Gabriel d'Azambuja.

1. *Science sociale*, 2e série, 12e fascicule.

BULLETIN DE L'ÉCOLE DES ROCHES

M. Gabriel Bonvalot, célèbre par ses voyages d'exploration en Asie et président du Comité Dupleix, est venu passer trois jours à l'École des Roches. Il désirait se rendre compte des méthodes employées et des résultats obtenus. Il a bien voulu nous exprimer sa satisfaction pour tout ce qu'il a vu et entendu ici.

Nous avions reçu auparavant la visite de M. Frédéric Passy, l'illustre économiste, membre de l'Institut et président de la *Société d'Économie politique*. La lettre suivante, adressée à M. Demolins, fera connaître ses impressions :

«..... De tous les souvenirs de cette charmante journée, aucun ne m'est plus précieux que celui de la visite si complète et si consciencieuse des diverses parties de l'École. Cette visite avait pour moi un intérêt exceptionnel ; c'était la réalisation d'un rêve, bien ancien et pendant lon-

temps considéré comme une chimère. Je demandais que l'étude des langues anciennes, pour ceux des élèves à qui elles pourraient demeurer nécessaires ou utiles, tout en étant faite plus sérieusement, et pour être faite plus sérieusement, fût débarrassée des exercices routiniers qui l'encombraient, allégée des discours et des vers latins, sauf pour les érudits, fortifiée par la lecture plus réelle des auteurs, et reportée à un âge plus avancé, où elle prendrait moins de temps. J'insistais sur la nécessité de donner une plus grande place aux langues vivantes, enseignées par la méthode maternelle, c'est-à-dire par la pratique, et utilisées pour l'histoire et les sciences. Je réclamais enfin pour les sciences, alors négligées et presque méprisées, et dont je faisais ressortir l'importance croissante et le rôle hautement civilisateur.

« Une partie de ces réformes, pas toutes encore, ont été peu à peu introduites dans l'enseignement universitaire. Vous les avez réalisées toutes et largement dans votre *École des Roches;* et vous y avez ajouté, ou plutôt vous avez mis à la base de tout, ce que je ne pouvais oser demander pour nos collèges, resserrés dans les étroites enceintes des villes, le grand air et la liberté, avec la responsabilité, qui fait des hommes. Chez vous on ne travaille plus pour la classe et comme un écolier qui a peur du maître ; on travaille pour soi et pour son avenir. C'est le vieux précepte trop oublié : *Non scolæ sed vitæ discer.* Tout homme soucieux de l'avenir de son pays et de la vraie éducation doit vous en savoir gré, et, pour ma part, je souhaite vivement que le succès, en continuant à vous donner raison, récompense de plus en plus vos efforts... »

Au commencement de ce trimestre, on vient d'inaugurer, dans la Section spéciale, un *Cours de comptabilité appliquée* d'après un plan nouveau et pratique. La comptabilité est appliquée à la Ferme de l'École et les élèves se partagent les diverses parties de la comptabilité, en représentant soit le fermier, soit les acheteurs, soit les vendeurs, soit la maison de banque. Ces opérations réelles les mettront plus rapidement et plus complètement au courant des opérations de la comptabilité et du commerce prises sur le vif.

Jean Bessand, qui fait un stage aux États-Unis, nous fait part en ces termes de sa visite à l'Université Cornell :

« Tout ce que j'ai vu de l'Université et de la vie des étudiants m'a enthousiasmé; je comprends et j'admets assez que les étrangers (et nos compatriotes en particulier) qui voient les États-Unis, aient à se plaindre de beaucoup de choses : il y a mille petits détails qui nous choquent et nous blessent; la vie a certainement plus de rudesse que chez nous; il y a à coup sûr un côté primitif qui peut déplaire; mais ce que je ne pardonne pas à ces gens à l'esprit « boulevardier » et superficiel, c'est qu'ils ne se rendent pas compte que l'on ne doit pas juger un pays sur la qualité de la nourriture, ou la complaisance des domestiques. Ils ne voient pas beaucoup d'autres choses qui font de l'Amérique un grand et beau pays, en particulier les universités.

« L'Université, ici, est composée d'une grande quantité de bâtiments séparés, qui couvrent une vaste superficie; cela fait un ensemble *très important.* D'immenses bâtiments, dons de MM. Rockfeller, Carnegie, etc., sont en construction. Il y a près de 4.000 étudiants et étudiantes.

« Le site de l'Université est superbe, très sauvage, très accidenté, coupé de gorges et rempli de cascades magnifiques. Il y a un grand lac dans le voisinage. La ville universitaire n'est composée que de petits cottages très agréables. Il est intéressant de voir l'activité et l'initiative que montrent les étudiants dans leur vie. Ils ont fondé une quantité de clubs et d'associations : musique, sports, littérature, langues, sciences, etc ; non pas afin de nommer un président et plusieurs vice-présidents, mais pour en tirer profit eux-mêmes : ainsi j'ai assisté à une séance de l'*alliance française*, on a joué une pièce et récité divers morceaux : on voyait chez tous les assistants le désir d'apprendre. On se préoccupait peu de remarquer si la prononciation était mauvaise : on faisait son possible pour s'instruire.

« Beaucoup de ces étudiants sont pauvres et il leur faut gagner leur vie et leur pension ; leur énergie et leur esprit d'entreprise sont vraiment remarquables; ils ont fondé des journaux l'un paraît tous les jours et donne tous les renseignements et nouvelles sur la vie de l'Université : c'est, paraît-il, une très bonne « affaire », des buanderies, des restaurants, magasins, librairies, etc. Beaucoup servent dans des restaurants, et reçoivent en échange leur nourriture. Un étudiant me montre un garçon dans un restaurant qui est son com-

pagnon de classe; il nous sert à dîner: son service fini, il enlèvera son tablier et ira prendre des notes aux cours. On ne se croit nullement déshonoré pour cela.

« Des conférenciers distingués viennent souvent parler à l'Université et les étudiants ne manquent pas ces occasions pour s'instruire.

« Les sports et les amusements ne manquent pas non plus: il y a un théâtre où viennent les meilleures troupes d'Amérique et même d'Europe.

« Je trouve très admirables ces jeunes gens qui luttent ainsi pour obtenir les moyens de s'élever par l'instruction. Quand je pense à notre type d'étudiant « noceur », et chahuteur, je ne trouve pas la différence flatteuse pour nous.

« Cette vie à la campagne est plus saine à tous les points de vue et nullement ennuyeuse. Aussi, j'ai eu bien envie de rester ici pendant que j'y étais.

« Nous avons été faire une visite à une dame. C'est une personne très supérieure et très aimable. Elle est la femme d'un professeur éminent. Elle connaît particulièrement le professeur du collège « *Mechanical Engineering* », et m'a offert de faire des démarches pour m'y faire entrer si je le voulais. Je vais avoir des renseignements à ce sujet... »

Nous avons reçu, à l'École, la visite d'un de nos anciens élèves, Hubert de Rigaut qui retourne à Londres, pour y organiser, dans des conditions intéressantes et qui prouvent son esprit d'initiative, l'exportation de diverses marques françaises d'automobiles.

ABONNEMENTS D'ESSAI

On nous demande d'établir des abonnements d'essai pour propager le plus possible la méthode sociale et ses résultats et pour développer le recrutement des groupes d'études de la Société.

Ces abonnements à prix réduit et *pour une année seulement*, étant exceptionnels, ne seront admis que sur la présentation d'un membre de la Société. Ces présentations devront être faites au moyen de feuilles détachées d'un carnet à souche qui va être envoyé à tous les membres.

Le carnet indique les conditions de ces abonnements et les avantages faits aux membres qui voudront bien coopérer ainsi au recrutement.

Notre collaborateur, M. Ph. Champault, vient de publier en volume ses dernières études parues dans la *Science sociale*. Il les a développées et réunies sous ce titre : *Phéniciens et Grecs en Italie, d'après l'Odyssée*[1]. Nous en rendrons compte prochainement.

LE PRÉSENT FASCICULE

L'étude sur *Les trois formes essentielles de l'éducation* est intéressante à plusieurs points de vue. Dans l'avant-propos, l'auteur met en scène quelques types d'éducation d'une façon très vivante et très bien observée. Ensuite, dans son analyse des trois formes essentielles de l'éducation, il montre qu'il est en pleine possession de la méthode sociale. Il le prouve également dans la distinction nouvelle qu'il établit entre les phénomènes de Mélange et de Combinaison trop peu distingués jusqu'ici. Enfin, il faut louer M. Paul Descamps de ses divisions et de son exposition sobre et précise, qui est un excellent exemple de l'application du style scientifique aux études sociales.

Cette étude va être traduite en anglais et nous espérons qu'elle pourra être publiée prochainement dans cette langue.

Un pointage instructif.

Un journaliste du Tonkin a eu la curiosité — et la patience — de procéder au pointage des arrêtés signés par le gouverneur général de l'Indo-Chine dans une année. Il est arrivé à un total de 2.500 arrêtés rien que pour l'Annam et le Tonkin. Si on y ajoute ceux qui concernent la Cochinchine, le Cambodge et le Laos, on doit arriver à 5.000 signatures, ou tout près. Or,

1. Ernest Leroux, éditeur. Prix : 6 francs.

on peut dire que sur ces 5.000 signatures, il n'en est peut-être pas 200 qui s'appliquent à des affaires d'une réelle importance et nécessitant de la part du chef de la colonie un examen personnel sérieux. Tout le reste rentre dans la catégorie de ce qu'on appelle les affaires courantes ou, si on préfère, de détail. Le gouverneur général n'en est pas moins moralement tenu de jeter, ne fût-ce qu'un coup d'œil, sur le dossier qui les accompagne : le fait seul qu'on réclame de lui une signature l'oblige à se rendre compte de ce qu'il signe. Toute cette broutille absorbe un temps précieux et qui pourrait être mieux employé, et c'est le cas de répéter avec l'adage latin : *de minimis non curat pretor*. Lorsqu'on songe à l'importance des intérêts généraux qui sollicitent l'attention du chef d'une grande colonie comme l'Indo-Chine, on se demande si ces intérêts s'accommodent de son intervention dans des affaires comme celles-ci, que nous relevons au hasard dans les trois ou quatre derniers numéros du *Journal officiel* : arrêté créant une réserve forestière sur le territoire de la commune de Phuoc-Hua (Cochinchine); arrêté déclarant M. X... déchu de tous droits à la concession provisoire d'un terrain domanial; arrêté affectant une parcelle de terrain de 14 ares 68 centiares au service judiciaire; arrêté nommant la Commission chargée de procéder aux adjudications pour les fournitures nécessaires au service de la ligne de Viétri à de Laokay; arrêté donnant à M. Z... un délai de six jours pour ouvrir une digue construite sans autorisation... Nous pourrions multiplier ces exemples. Ceux-ci suffisent pour montrer à quels infimes détails descend le gouverneur général.

La critique, d'ailleurs, ne s'adresse pas à M. Beau, mais au système et nous avons eu, pendant l'administration de M. Doumer, l'occasion de faire les mêmes constatations et d'exprimer les mêmes regrets. La direction de la politique interieure et extérieure, la préparation du budget général et le contrôle de son exécution, la constitution de l'outillage économique, les questions de défense militaire et maritime, tels sont les seuls objets dont le gouverneur général devrait avoir à s'occuper. L'astreindre à en distraire une partie de son temps et de son attention pour l'appliquer à des affaires comme celles dont nous venons de donner quelques spécimens, c'est abaisser la fonction, c'est lui enlever son véritable caractère qui est essentiellement celui d'une fonction politique et de haute direction administrative; c'est risquer d'affaiblir chez celui qui en est investi le sentiment des grands intérêts dont il a la charge. Le gouvernement général de l'Indo-Chine est un sommet d'où il faut voir de haut et de loin. C'est au secrétaire général institué précisément pour décharger le chef de la colonie de tous ces détails d'administration, c'est aux résidents supérieurs et au lieutenant gouverneur, c'est aux chefs de service que doit incomber l'expédition des affaires courantes. Elles devraient leur être laissées, comme devraient leur être renvoyés tous les visiteurs qui assiègent le cabinet du gouverneur général pour l'entretenir de questions qui sont du ressort de ces hauts fonctionnaires et non de celui du gouverneur général. La fonction de celui-ci y gagnerait en autorité et en dignité; et le titulaire en liberté de travail et d'esprit pour les grandes affaires, les seules qui méritent de l'occuper (*Quinzaine coloniale*).

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

Membre donateur : Son Altesse impériale, le prince SABAHEDDINE, précédemment membre titulaire.

Membres titulaires :

MM.

J. BOUCHET, Lyon, présenté par M. Edmond Demolins.

Mis de CLERMONT-TONNERRE, château de Glisolles (Eure), présenté par le même.

Eugène CREVEAUX, constructeur, Vervins (Aisne), présenté par le même.

Dr Giuseppe GALLAVRESI, Milan (Italie), présenté par M. Gerolamo Calvi.

Charles GILBERTSON, Londres, présenté par M. G. Melin.

J. GRUEFF, Bucarest (Roumanie), présenté par M. Nestor Urechia.

Raoul JACQUOT, avoué, Largentière (Ardèche), présenté par M. Edmond Demolins.

Bon Paul KEMENY, propriétaire-agriculteur, Czintas (Hongrie), présenté par Mme E. KOÓS.

M. LEPAULLE, notaire, Conches (Eure), présenté par M. Edmond Demolins.

Pierre MELLER, membre correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, Bordeaux, présenté par M. A. Feuillade de Chauvin.

Luis SANTULLANO, licencié en droit, Paris, présenté par M. E. Demolins.

Henri SUQUET, maître de forges, à Chenecières (Côte-d'Or), présenté par M. Henri Brun.

Mlle Hélène A. TANASESCU, institutrice, Bucarest (Roumanie), présentée par M. H. A. Eáñotes.

Mgr VANNEUFVILLE, Rome, présenté par M. Gouin.

RÉUNION DU CONSEIL

Le Conseil de la *Société Internationale de Science sociale* s'est réuni au siège de la Société, sous la présidence de M. Paul de Rousiers.

Après examen de la situation financière de la Société, le Conseil s'est préoccupé du programme des missions qui pourront être entreprises au cours de l'année 1906. Il est décidé que M. André Koszul continuera, conformément au désir qu'il a exprimé, les observations commencées par lui en 1905 en Angleterre. Les travaux de MM. Louis Arqué, Paul Roux et Hte Hemmer sur l'Allemagne n'ayant pas encore été publiés, le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de faire une nouvelle mission en Allemagne en 1906. Il est nécessaire, en effet, que chaque observateur envoyé dans une contrée ait pu, avant de fixer l'objet de son étude, se mettre au courant des résultats obtenus par ses prédécesseurs dans cette contrée.

A la suite d'un échange d'observations entre MM. Edmond Demolins, Paul Bureau, Maurice Firmin-Didot et Ph. Champault, le Conseil, sans prendre une détermination définitive, émet l'avis qu'une mission en Lombardie pourrait être utilement entreprise pour le développement de la Science sociale et qu'elle rentrerait dans les possibilités budgétaires de la Société.

M. le Président insiste à ce sujet auprès de ses collègues pour les engager à recruter des membres donateurs et fondateurs. Le budget des missions n'est alimenté que par les cotisations de 100 à 500 francs ; il importe au plus haut degré que la Société ne soit pas arrêtée par le manque de ressources dans ses efforts en vue de faire recueillir sur place des observations métho-

diques. C'est seulement ainsi qu'elle peut à la fois faire progresser la science et former à la pratique de la méthode les jeunes gens qui assureront son avenir.

Le Conseil arrête ensuite dans ses grandes lignes le programme du Congrès de Science sociale qui se tiendra à Paris, vraisemblablement en mai. La date précise en sera fixée ultérieurement. Le Congrès durera quatre jours et comportera : 1° une séance d'ouverture, où M. Edmond Demolins prendra la parole pour retracer l'histoire et les progrès de la Science sociale jusqu'à l'époque actuelle; 2° deux séances consacrées à des exposés oraux des principaux résultats obtenus par les missions de la Société en 1905; 3° des réunions de travail, au cours desquelles tous nos adhérents auront la facilité d'échanger leurs idées et les observations recueillies par eux sur un sujet déterminé. M. Edmond Demolins est chargé de préparer et de présider celles de ces réunions où on s'occupera de l'étude des divers Pays de France. M. Paul Bureau préparera et présidera les réunions qui auront pour objet l'étude de la philosophie de la Méthode d'observation en Science sociale.

Il est décidé que des démarches seront faites en temps utile auprès des Compagnies de chemins de fer pour obtenir les réductions de tarifs qu'elles avaient bien voulu accorder à nos adhérents l'année dernière à l'occasion du précédent Congrès.

RÉUNION ANNUELLE

La Réunion annuelle aura lieu, à Paris, les lundi 14, mardi 15, mercredi 16 et jeudi 17 mai.

ENQUÊTE SOCIALE SUR LE « PAYS »

Correspondance (*suite*).

Nous continuons à signaler les lettres qui nous sont parvenus, depuis le dernier fascicule, au sujet de l'Enquête.

Provence. — « Je considère votre enquête sur le « Pays » comme présentant le plus grand intérêt et je serais très heureux d'y collaborer. J'occupe mes loisirs à l'étude de la géologie et certainement vous savez mieux que moi que l'étude du « Pays » est directement influencée par la nature du sous-sol. Au retour de la belle saison, je compte organiser des excursions géologiques et sociales dans une région voisine de Nîmes, qui me paraît très propice à une étude de « Pays ». — Paul Marcelin.

Le marquis de Bannes-Puygiron a l'intention de décrire la région de Montpellier.

M. Maurice Esmonet étudiera la Haute Vallée de Thorenc, près de Grasse.

Vivarais. — M. E. Reynier, professeur à l'École Normale de Privas, espère pouvoir répondre au Questionnaire pour cette région.

Languedoc. — M. J. Lagarde nous écrit qu'il décrira le Rasez, qui comprend la plus grande partie de l'arrondissement de Limoux dans le département de l'Aude.

Béarn. — M. Léon Dost a l'intention de décrire le Pays de Béarn.

Savoie. — Nous avons une promesse d'étude sur les Bauges de M. Léon Aymonier, pharmacien-chimiste, au Chatelard.

Angoumois. — M. Daniel Touzaud, avocat, bâtonnier à Angoulême, fait de la propagande pour organiser l'enquête dans sa région.

Poitou. — M. A. Riffant a exposé l'objet de l'enquête à la dernière séance de la *Société historique et scientifique* des Deux-Sèvres. Il a montré l'intérêt de ces études et encouragé ses confrères à s'y associer.

Vendée et Saumurois. — Le comte A. de Béjarry nous écrit : « Je me propose de prendre part à l'enquête et de définir : 1° Le coteau de Saumur, qui s'étend en amont de la Loire, jusqu'au confluent de la Vienne et le prolongement de ce coteau jusqu'à Chinon; 2° le pays herbager entre la Vienne et la Loire, qui s'appelle le Véron; 3° la Gatine vendéenne. »

M. Poiraud nous annonce une étude sur le Bocage vendéen, dont il étudie depuis longtemps les mœurs, les traditions et le langage.

Bretagne. — M. L. Marotte a l'intention de décrire la région dont Redon est le centre. Cette région comprend des Pays différents : « le marais, la lande de bruyères et de sapins, qui fournit des poteaux de mines pour l'Angleterre, puis avec les terres arables, les productions arborescentes, châtaignes et pommiers ».

Beauce. — M. A. Blondel, secrétaire de la *Société archéologique* d'Eure-et-Loir, nous écrit qu'il prendra volontiers part à l'Enquête dont il apprécie l'importance. Il va en outre faire insérer notre Questionnaire dans le Recueil de la Société et dans les journaux de Chartres.

Normandie. — M. Camille Jamont étudiera le Mortainais. Il étudie depuis longtemps l'histoire locale de Mortain et l'*Association normande* lui a décerné une médaille d'argent pour un mémoire intitulé : « Mortain de 1789 à 1791 », consacré particulièrement à l'étude des artisans et des métiers sous l'ancien régime.

M. Lionel Eloy doit étudier la région du Havre, avec la collaboration de plusieurs amis dévoués aux études sociales.

M. F. Guéroult nous donnera une étude sur l'Avranchin.

Notre correspondant, M. Hervey, nous a promis des renseignements sur la région de N.-D. de Vaudreuil, qui dépend de la vallée de la Seine.

M. Ed. Angérard, Président de la *Société d'études diverses* de l'arrondissement de Louviers, nous écrit qu'il a fait connaître aux membres de cette Société l'objet de notre enquête et nous adresse d'utiles indications sur sa région.

Ile de France. — M. Lucquin, professeur au Lycée Carnot, étudiera le Montois et la Bassée de le Seine, pays caractéristiques aux confins de l'Ile de France.

Soissonnais. — M. Edmond Brucelle, secrétaire de la *Société archéologique de Soissons*, a l'intention d'étudier la partie du Soissonnais où domine la culture des haricots.

Artois. — Notre correspondant, M. Joseph Laroche, nous écrit d'Arras, qu'il va organiser l'enquête dans l'Artois. En même temps, il nous pose une question au sujet de l'ordre de classement des espèces de la Famille dans la Nomenclature. Nous y répondrons dans le *Bulletin*, car cette question est de nature à intéresser nos lecteurs.

Perthois. — Ce pays, qui comprend les environs de Vitry-le-François, sera étudié par M. Louis Camus.

Cambrésis et pays voisins. — Notre correspondant M. A. Doutriaux s'est mis en rapport avec plusieurs de nos confrères de la région du Nord, pour délimiter avec eux les zones de l'Enquête. Il nous écrit : « Je me suis entretenu avec quelques-uns de mes amis et je compte pouvoir vous faire parvenir des études sur l'Ostrevant, le Cambrésis, la Pévèle et une partie de la Nervie... L'étude de nos pays est très difficile à cause de la superposition de la grande industrie (houille, métallurgie, verrerie) à la culture intense. Les caractères particuliers des anciens *pagi* sont absolument bouleversés par cette grande industrie, qui est venue modifier toutes les délimitations anciennes... »

Franche-Comté. — Notre correspondant, M. le Bon de Vomécourt, s'occupe d'organiser l'Enquête dans sa province. Il ajoute : « La notice sur l'*État actuel de la Science sociale* me sera extrêmement utile et j'espère, pour la prochaine Réunion générale de la Société, pouvoir vous prouver par des faits la bonne volonté comtoise. »

Bourgogne. — M. Henry Corot espère pouvoir nous envoyer des réponses sur les Pays de la Côte-d'Or et M. L. Barbier, curé d'Époisse, sur le pays d'Auxois et la plaine d'Époisses. M. Pierre Larue, ingénieur agronome, se met à notre disposition pour les pays de l'Yonne.

Algérie et Tunisie. — M. Joseph Herold nous annonce des renseignements sur l'Algérie et M. Albert Lalardie sur la Tunisie.

Belgique. — M. Paul Descamps répond à l'Enquête pour le Borinage.

Espagne. — M. Eleuterio Tendero nous exprime son intention de nous transmettre des renseignements sur la région de Cadix.

Italie. — M. C. A. Bortoluzzi, secrétaire en chef de la députation provinciale de Bellune, nous offre son concours pour

le Pays de Bellune, « pays de frontière intéressant par ses particularités géographiques, historiques et sociales ».

M. Fausto Squillace nous écrit de Catanzaro : « Je vais publier dans l'*Italia Moderna*, de Rome, une étude sur la méthode des enquêtes sociales et je compte m'inspirer de votre méthode et contribuer aussi à votre Enquête pour les divers Pays de la Calabre. »

Le professeur R. Dalla Volta, nous écrit de Florence : « Je vais distribuer à quelques amis des exemplaires de votre notice sur l'Enquête, car je m'intéresse à vos études que je connais principalement par votre ouvrage, *Comment la route crée le type social...* »

Monténégro. — M. Alexandre Martinovike nous annonce son désir de répondre à l'Enquête qui l'intéresse vivement.

Roumanie. — M. A. C. Couza, professeur à l'Université de Jassy, et M. C. Moisil, professeur au lycée de Fulcea, espèrent pouvoir répondre à l'Enquête; ce dernier sur l'état social des peuples du delta du Danube.

Suisse. — M. J. Beuret se met à notre disposition pour décrire divers pays du Jura Bernois, dont il établit ainsi la liste :

1° L'Ajoie (district de Porrentruy);

2° Le Plateau montagnard et

3° Le Clos du Doubs (district des Franches montagnes);

4° La vallée de Delémont (district de Delémont);

5° Moutier Grandval, avec

6° Le val Terbi, et

7° La vallée de Tavannes (district de Moutier);

8° Le vallon de Saint-Imier, ou Erguel (district de Coustelary);

9° La vallée de Laupon (district de Laupon);

10° La ville de Bienne (district de Bienne);

11° Neuveville et

12° La montagne de Diesse (district de Neuveville).

M. Ad. Blanc, de Neuchatel, a l'intention de décrire également certaines parties du Jura qu'il étudie depuis plusieurs années. Nous le prions de combiner son projet d'étude avec M. Beuret.

M. J. Houriet Huille étudiera le pays de la Chaux-de-Fonds.

Asie centrale. — Une mission historique, archéologique et scientifique est en voie d'organisation sous le patronage de l'Institut et du Ministère de l'Instruction publique. Elle a pour but d'étudier l'histoire des Turcs avant leur exode vers l'Europe et de reconstituer leur état social primitif. Elle doit partir de Kachgar, poursuivre par Tourfou et le Lob Noor, couper la boucle du haut Fleuve Jaune à Ta-Théou et à Siming et se terminer à Pékin. Elle doit donc traverser tout le plateau de l'Asie centrale de l'ouest à l'est.

Un des principaux membres de la mission, qui s'intéresse particulièrement à nos études, doit étudier ces populations d'après la méthode de la Science sociale et nous communiquer ses observations.

Perse. — M. V. Portoukalian nous écrit de l'Académie arménienne d'Etchmiadzine : « Je me suis empressé de faire part de l'Enquête à un jeune écrivain très compétant, M. Thadeos Avdalbekian, qui se charge de collaborer à l'œuvre entreprise par la Science sociale. La région qu'il se propose de décrire est située à l'extrémité nord-ouest de la Perse, du pied du Mont Ararat jusqu'au lac d'Ourmiah (province d'Aderbadagan); la ville principale est Makou. C'est un des pays les plus intéressants du monde par son ethnographie et par le curieux état social qui y règne. M. Thadeos Avdalbekian, originaire du pays même, traitera parfaitement ce sujet. Écrivant en russe et en arménien, c'est cette dernière langue qu'il a choisie; je me chargerai de la traduction... »

Brésil. — Nous comptons sur le concours de M. Jose Oiticica pour nous aider à organiser l'Enquête dans la région de Rio-de-Janeiro. L'Ecole créée au Brésil par M. Oiticica, sur le modèle de l'*École des Roches*, est en pleine prospérité. Nous venons de recevoir le premier numéro du journal publié par les professeurs et les élèves.

E. D.

UN TYPE DE « PAYS » MINIER

LE BORINAGE

Nous reproduisons l'étude suivante comme un excellent spécimen des réponses à l'*Enquête sur le « Pays »*.

I. — QUELLES SONT LA DÉNOMINATION, L'ÉTENDUE ET LES LIMITES GÉOGRAPHIQUES DE VOTRE PAYS?

On appelle *Borinage*, la région minière qui s'étend à l'ouest de la ville de Mons (Belgique). Cette région est limitée au nord par *la Haine*, rivière qui la sépare nettement des populations paysannes, appelées *manoues*. Au sud, elle est limitée par les parties de la *Forêt charbonnière* qui n'ont pas été défrichées (Bois Lévêque, etc.) et derrière lesquelles se trouve le *Haut Pays*. A l'est, le Borinage s'étend jusqu'à la ville même de Mons ; à l'ouest, il n'y a pas de limite fixe, car elle a varié avec l'extension de l'industrie houillère dans cette direction. Aussi les Borains de la partie orientale se considèrent-ils comme plus franchement borains que ceux de l'autre extrémité, d'Élouges par exemple.

Les communes qui composent le Borinage sont, en allant de l'est vers l'ouest : Cuesmes, Frameries, La Bouverie, Flénu, Quaregnon, Pâturages, Wasmes, Warquignies, Hornu, Boussu, Dour, Élouges. La commune de Jemmapes est ordinairement comptée comme faisant partie du Borinage; toutefois elle en diffère en ce que l'industrie minière y est mélangée d'autres industries (laminoirs, verreries, etc.) qui lui donnent une physionomie à part. Dans les limites ci-dessus indiquées se trouve aussi une petite ville, celle de St-Ghislain, située aux bords de la Haine.

L'étendue de ce pays est d'environ 100 kilomètres carrés (15 kil. de longueur de l'est à l'ouest et 6 à 7 de largeur). En 1876, la population totale était de 110.000 habitants, soit plus de 1.000 habitants par kilomètre carré.

II. — QUELLES SONT LES CONDITIONS DE LIEU QUI CARACTÉRISENT VOTRE PAYS?

Ce n'est pas le sol, mais le *sous-sol* qui a donné naissance à ce pays et qui le différencie des pays voisins.

Ce qui caractérise le sous-sol, c'est la présence d'un grand nombre de couches de charbon appelées *veines*. Ces veines sont superposées et séparées les unes des autres par des couches de schistes et de grès. L'épaisseur des veines est variable ainsi que la qualité du charbon qu'elles contiennent. Les veines supérieures contiennent le charbon à longue flamme, dit *flénu;* puis vient le charbon *gras*, puis le *demi-gras;* enfin, dans les couches profondes, on ne trouve plus que le charbon *maigre*.

En réalité, le bassin houiller du Borinage n'est qu'une subdivision de l'immense gisement qui commence en Westphalie et finit près de Douvres en Angleterre. Ainsi, en allant de l'est vers l'ouest, on trouve successivement les bassins de la Ruhr, de Liège, de Charleroi, du Centre, du Borinage, du Nord et du Pas-de-Calais. Mais tout cela ne forme pas un seul pays; il y a des différences à noter.

Le Borinage se différencie des autres bassins par l'un ou par l'autre des points suivants :

1° *Il n'y a pas, dans le voisinage, d'autre gisement que celui de la houille.*

C'est pourquoi les industries métallurgiques et chimiques ne se sont pas implantées dans le Borinage, ou très peu. Aussi le type du mineur y est plus pur et plus dégagé de tout autre influence qu'à Liège ou à Charleroi.

2° *Le charbon affleure à la surface en certains points.*

L'exploitation a donc pu commencer bien longtemps avant l'invention des machines; en fait, elle remonte au moyen âge. Le type ouvrier s'est donc formé lentement sur place, et l'évolution s'est faite progressivement de la petite à la grande industrie.

3° *Les couches supérieures contiennent un charbon spécial, dit charbon flénu.*

C'est un charbon à longue flamme, qui a une proportion énorme de gaz (environ

330^{m3} par kilog.). Il est supérieur pour la fabrication du gaz d'éclairage, le chauffage des navires, le puddlage, la fabrication des tubes, des faïences, des carreaux céramiques. Il se vend plus cher que les autres qualités de charbon, ce qui, avec l'absence de castine et de minerais dans le voisinage, a contribué à éloigner les hauts fourneaux de la région, et, par ricochet, l'industrie du fer en général.

III. — QUELS SONT LES PRINCIPAUX TRAVAUX DÉVELOPPÉS PAR CES CONDITIONS DE LIEU ?

Il n'y a guère qu'un travail, l'art des mines (à part la commune de Jemmapes, comme nous avons dit plus haut). A peine quelques ateliers où l'on fabrique le matériel nécessaire aux mines.

Toutefois, *l'interdiction du travail des femmes au fond des mines (loi de 1893) a amené la formation d'usines en quête de main-d'œuvre à bon marché*, mais c'est là un fait nouveau qui ne commence qu'à produire ses effets.

Examinons donc comment se fait actuellement le travail dans les mines et quelles sont les différentes catégories d'ouvriers :

Il y a d'abord l'*ouvrier à veine* ou abatteur de charbon. C'est le véritable mineur. Le travail se fait par équipes appelées *tailles*. Cela provient de ce que le « toit » des galeries est composé d'un terrain trop peu consistant pour faire de longues coupures et travailler en *longues coupes*, comme cela se fait dans certaines régions, spécialement en Angleterre. Ici, il a fallu subdiviser le front d'attaque en *une série de gradins*. Chaque gradin est attaqué par une taille de cinq hommes. Outre l'abatage du charbon, l'ouvrier à veine doit boiser au fur et à mesure de l'avancement des travaux, pour éviter les éboulements. La journée de travail va de 4 heures du matin à 3 heures du soir, inclus le temps nécessaire pour que l'ouvrier se rende de l'ouverture du puits jusqu'au lieu du travail. Il faut en outre défalquer le temps des repas et des « tabacs ». Actuellement, le règlement de l'administration défend de fumer dans la plupart des mines, surtout quand elles sont grisouteuses; mais les houilleurs continuent d'appeler « tabacs », les périodes de repos qu'ils s'octroyent plusieurs fois par jour.

Il y a ensuite les *bouteurs* qui poussent le charbon abattu par les ouvriers à veine vers le chariot où il doit être chargé. Depuis la loi de 1893, ce travail au lieu d'être fait par des femmes, est exécuté par des gamins au-dessus de onze ans.

Puis viennent les *chargeurs* qui chargent sur de petits chariots, le charbon poussé par les bouteurs, et les *scloneurs* qui tirent les chariots depuis la taille jusqu'aux galeries principales où ils sont alors traînés par des chevaux conduits par des gamins. Les chargeurs et les scloneurs se recrutent (depuis la loi de 1893) parmi les jeunes gens d'une vingtaine d'années.

Il y a aussi, les *taqueurs* du fond et de la surface, qui mettent les chariots dans les cages, ou les tirent.

Enfin, viennent une foule de *journaliers* qui font l'entretien et les réparations du matériel, le criblage du charbon, etc.

Pendant la nuit, travaillent les *coupeurs de voie* qui creusent les grandes galeries dans le schiste ou le grès et qui, tout en avançant, doivent remblayer et boiser. Ils s'aident assez souvent d'explosifs pour hâter le travail qu'ils exécutent généralement par paires. Ils forment comme l'aristocratie ouvrière, car ce travail demande plus de savoir-faire que les autres.

Remarquons que la plupart des autres catégories que nous venons d'énumérer, spécialement les ouvriers à veine, ont un travail surtout machinal, plus physique qu'intellectuel, et ne se prêtant guère aux améliorations. Donc, apprentissage facile, métier traditionnel.

Ajoutons que les femmes, outre les soins du ménage, entreprennent souvent un petit commerce (cabaret, épicerie), ou vont travailler à la journée dans les familles bourgeoises, ou comme aide-maçon, etc.

IV. — EN QUOI CES CONDITIONS DE LIEU ET DE TRAVAIL INFLUENCENT-ELLES L'ÉTAT SOCIAL DU PAYS; EN QUOI LE DIFFÉRENCIENT-ELLES DES PAYS CIRCONVOISINS DE MANIÈRE A EN FORMER UNE UNITÉ DISTINCTE ?

Nous avons vu plus haut que les condi-

tions de Lieu dans le Borinage amènent le Travail en communauté d'équipe. Ce fait se répercute sur le *salaire qui est payé collectivement à chaque taille;* les cinq ouvriers de la taille se le partagent également entre eux. De plus, le Patron tend à égaliser les chances de succès entre les différentes tailles, en tenant compte, pour l'évaluation des salaires, des difficultés plus ou moins grandes du travail.

Nous pouvons dégager une autre conséquence qui résulte également des conditions de Lieu et de Travail :

L'extraction de la houille à grande profondeur *exproprie l'ouvrier de la Propriété et de la direction du Travail*, et amène la formation de *grandes sociétés anonymes.*

C'est qu'il faut faire de grandes dépenses avant de pouvoir toucher les premiers bénéfices, et cela pendant plusieurs années. En effet, il faut creuser des puits très profonds, installer de puissantes machines pour l'épuisement des eaux, la ventilation, la remonte du charbon et des hommes, etc. Enfin, il faut organiser la vente du charbon, aller visiter la clientèle, traiter les affaires. Tout cela est évidemment au-dessus des forces d'un simple ouvrier, même s'il a un goût très prononcé pour l'épargne.

Même quand l'exploitation est en pleine marche, l'ouvrier à veine ne peut attendre que le charbon qu'il a abattu soit vendu et que le prix de vente soit encaissé. C'est pourquoi, il est devenu un simple salarié ; il touche un salaire en retour du travail qu'il fournit et vit exclusivement de ses deux bras.

Si l'on compare le Borinage aux autres bassins houillers, l'on constate que les salaires y sont généralement moins élevés. Cela provient encore des dispositions du Lieu et des nécessités du Travail. Nous formulerons cette conséquence comme suit :

L'ancienneté de l'industrie houillère dans le Borinage fait que, actuellement, le travail y est moins facile qu'ailleurs.

En effet, on a d'abord commencé à exploiter les veines les plus accessibles, les plus rapprochées de la surface, les plus épaisses. Aussi, aujourd'hui, est-ce dans le Borinage que l'on trouve à la fois les puits les plus profonds et les veines les plus réduites. D'une part, il faut un capital plus considérable pour extraire la même quantité de charbon, et, d'autre part, le mineur, pour pouvoir rester seulement accroupi, doit entailler une certaine quantité de schiste, en outre du charbon qu'il abat. Et même une partie de ce schiste doit être ramené à la surface, où on l'entasse en petits monticules appelés *terris.*

Ainsi, d'une part, nécessité d'un capital plus fort, et, de l'autre, production moindre de l'ouvrier.

Résultats : le capitaliste gagne moins, l'ouvrier aussi.

Si nous étudions sous quelle forme se présente la Propriété minière, nous constatons que le sous-sol appartient à l'État ; il en est de même dans toute la Belgique, au moins depuis la Révolution française qui a implanté le Code Napoléon dans ce pays. Cette législation ne s'explique donc pas par le Lieu ni par le Travail comme les remarques précédentes. Cela provient de l'origine et de l'histoire de la race. Nous verrons cette conclusion confirmée si nous examinons les nations voisines. En Angleterre, le sous-sol appartient au propriétaire du sol ; les sociétés qui exploitent les mines louent le sol comme un fermier loue une terre ; l'État n'a rien à voir ni dans la Propriété, ni dans la direction du travail. Au contraire, en Allemagne, à Saarbrück par exemple, l'État a la Propriété et la direction du travail ; il possède le sous-sol et exploite les mines. Nous voyons que la Belgique tient une position intermédiaire : l'État a la Propriété du sous-sol, mais laisse la direction du travail à l'industrie privée.

Mais partout l'ouvrier mineur vit exclusivement de son salaire ; seulement, celui-ci est plus ou moins élevé, et une partie plus ou moins grande va à la caisse d'épargne.

En général, l'ouvrier borain n'épargne pas d'une façon régulière ; il n'épargne guère qu'en vue d'un événement précis : communion, mariage, fête, etc. Les jeunes filles épargnent pour acheter un mobilier pour se marier. Seule, l'élite arrive à épargner d'une façon régulière en vue de

l'achat d'une maison, mais la généralité se contente de l'état de locataire.

Pendant les semaines qui précèdent la Sainte-Barbe, patronne des mineurs, ceux-ci travaillent d'une façon beaucoup plus active que pendant le reste de l'année, et certains doublent alors leur salaire habituel. Mais cet excès de revenu est dissipé à la foire de Mons qui tombe justement à à cette époque.

Il est indiscutable que *le travail des mines pousse à la désorganisation familiale*. En effet, l'apprentissage étant faible, le jeune homme trouve vite des moyens d'existence indépendants de son père; de plus celui-ci n'a aucun héritage familial à transmettre qui puisse retenir son fils près de lui, aucune propriété, aucune épargne, rarement un foyer. Il y a plus, le travail du mineur demandant plus de force que d'expérience donne la prédominance à la jeunesse sur la vieillesse. Tout concourt donc à hâter la dispersion des enfants en ménages séparés.

Aussi les mariages sont très hâtifs : le jeune homme amasse un salaire suffisant pendant que la jeune fille achète un mobilier. Il y a même une certaine proportion de faux-ménages, mais en général, le mariage suit de près la naissance de l'enfant. Il me semble donc que la famille boraine n'a pas atteint le dernier degré de désorganisation; cela provient sans doute de ce fait qu'elle a évolué lentement sur place, et qu'il n'y a pas eu un afflux considérable de *déracinés*, comme dans les grandes villes.

Le mineur, n'ayant aucun héritage à transmettre, ne cherche pas à limiter le nombre de ses héritiers. Au contraire, dès l'âge de onze ans, les enfants trouvent de l'occupation à la mine, et bientôt, loin d'être une charge pour la famille, ils apportent un supplément d'aisance. Aussi, y a-t-il beaucoup de familles nombreuses dans le pays.

Si nous passons au *Mode d'existence*, nous constaterons facilement, en causant avec un vieillard, qu'il y a eu une évolution très sensible. Elle provient à la fois du développement de la population et des moyens de transport qui ont permis plus facilement l'arrivée des produits étrangers, et la possibilité pour les magasins de la capitale d'établir des succursales sur des bases rémunératrices.

De tout cela semble résulter une *augmentation du confortable*, mais surtout du luxe, par exemple la toilette, les amusements, etc. Et finalement, le développement du luxe pousse à une désorganisation plus grande de la famille.

Parmi les moyens d'amusement, il n'y en a guère de plus en honneur que la *musique*. Et cela se comprend. Le travail du mineur ne demande pas une attention soutenue comme ceux où l'ouvrier doit diriger des machines. Tout en travaillant, il laisse son esprit vagabonder, il sera plus porté à la méditation qu'à la vivacité d'esprit; les arts les moins matériels seront les plus appréciés: on goûte la musique plus que la peinture, et la peinture plus que la sculpture.

Dans le Borinage, l'art musical se manifeste sous la forme de sociétés d'amateurs; c'est que l'agglomération de la population rend possible leur apparition, mais la faiblesse des ressources empêche la constitution des musiciens en métier, par conséquent des théâtres, etc.

Dans les petits villages ruraux, ces sociétés de musique prennent la forme de fanfares; les gros bourgs du Borinage ont pu arriver à constituer des philharmonies et quelques petites symphonies; mais celles-ci, pour des conditions d'apprentissage, se développent surtout dans les grandes villes. Les sociétés de chant qui ont une grande vogue dans le Borinage, se sont montrées moins résistantes que les sociétés instrumentales; c'est que, chez ces dernières, l'apprentissage plus long élimine forcément les éléments les moins persévérants.

Si nous examinons maintenant le *Patronage*, nous voyons qu'il est *insuffisant sous tous les rapports*. D'abord, la Famille instable telle que nous l'avons décrite plus haut est notoirement incapable de patronner ses rejetons, de les soutenir, de les diriger. Elle ne les rend même pas capables de se patronner eux-mêmes, par suite d'une formation sociale trop faible

reçue au foyer : les enfants sont envoyés très jeunes à la mine, et la mère, le plus souvent, travaille dehors. C'est pourquoi, ils n'ont pu arriver à former des associations puissantes comme on en voit en Angleterre. Dans le Borinage, les syndicats ne vivent pas d'une facon régulière et continue ; puis, la classe ouvrière n'ayant pas su trouver dans son sein les hommes capables de les diriger et de défendre les intérêts des travailleurs, a dû remettre la conduite de ses affaires et des politiciens qui l'ont conduite dans la voie des luttes purement politiques. C'est pourquoi on a vu tant de grèves pour conquérir le suffrage universel. Quel contraste avec l'Angleterre, où la lutte a toujours été circonscrite sur le terrain purement économique, grâce à l'aptitude de la classe ouvrière à diriger elle-même ses affaires !

De leur côté, les sociétés anonymes n'ont exercé qu'un patronage réduit sur le mineur : tout ce qu'elles peuvent faire, c'est de lui assurer son pain quotidien et des secours en cas d'accident, maladie, etc. C'est beaucoup sans doute, mais cela n'élève pas l'ouvrier à un niveau plus élevé ; et il est impossible qu'il en soit autrement, puisque les actionnaires et les ouvriers n'ont aucun contact entre eux, ne se connaissent pas. Quant à la commune, son patronage consiste à donner l'instruction gratuite et des secours aux indigents. Pour l'instruction, les ressources insuffisantes, font que l'instituteur doit disperser ses efforts sur un trop grand nombre d'élèves, auxquels il doit du reste inculquer un programme chargé, il lui est donc difficile de faire une œuvre éducative. Il ne reste plus que l'État ; quand toutes les formes de patronage ont échoué, on a recours à lui. De là, la propagation rapide des idées socialistes : on voudrait que l'État substitue son patronage à tous les autres. Ce serait donc engager la Belgique dans la voie où l'Allemagne est engagée depuis qu'elle est dominée par l'autocratie prussienne.

Voici enfin quelques conséquences qui découlent des observations précédentes :

L'action publique socialiste, en intéressant l'ouvrier à la lecture des journaux, a développé le goût de l'instruction ;

La famille désorganisée boraine est un mauvais terrain religieux ;

Le mineur est incapable d'entreprendre la colonisation agricole ;

Le mineur borain émigre en communauté d'équipes : toute la taille émigre en bloc ;

Le mineur qui s'élève, sort du métier pour être commis ou fonctionnaire ;

Dans le Borinage, les jeunes filles émigrent comme servantes vers les villes.

Conclusion. — En résumé, on trouve, dans le Borinage, le type pur des mineurs travaillant en mines profondes par communautés d'équipes à l'état de simples salariés, et vivant en ménages séparés. Insuffisamment patronnés et ne sachant se patronner eux-mêmes, ils réclament l'aide de l'État. Les amusements s'organisent par des sociétés d'amateurs, et ont leur plus haute expression dans l'art musical. La condition réelle de la classe ouvrière s'élève peu, car les plus capables sortent du métier, et les plus entreprenants émigrent dans un milieu analogue où les salaires sont plus élevés. La situation de ceux qui restent est liée pour ainsi dire à la durée de l'art des mines.

Paul Descamps.

LE VOCABULAIRE SOCIAL

Les formes de la famille.

On nous demande de définir certains termes du vocabulaire de la *Science sociale*.

Pour répondre à ce désir, nous allons soumettre à nos lecteurs quelques définitions qui résultent des observations faites jusqu'ici. C'est le meilleur moyen de préciser l'état actuel de nos connaissances et de faire avancer la science.

Nous indiquons en note les travaux où l'on pourra trouver les démonstrations et les développements que nous ne pouvons pas donner ici.

Famille patriarcale. — Elle est caractérisée par la réunion au même foyer de plusieurs ménages soumis à l'autorité d'un ancêtre commun. A la mort du chef de famille, ou patriarche, l'autorité passe ordinairement non au fils, mais au frère le plus âgé. C'est de ce type que procède le mode de succession usité en Turquie pour les Sultans.

La Famille patriarcale comprime l'initiative individuelle et l'aptitude au travail pénible.

Cette forme de Famille comprend plusieurs variétés que je propose de dénommer et de définir ainsi :

1° La Famille patriarcale pure. — Cette variété conserve au plus haut degré les caractères que nous venons d'indiquer. On l'observe surtout dans les régions de *steppes* du Plateau central asiatique, où règne l'art pastoral nomade, parce que ce travail simple et traditionnel ne donne aucune supériorité à la jeunesse et qu'il impose impérieusement le régime de la communauté de famille.

Ici l'autorité du patriarche est absolue [1].

On peut signaler deux sous-variétés : les *Bachkirs pasteurs demi-nomades de l'Oural* et les *Paysans en communauté de Bousrah*. Un premier développement de la culture produit ici une certaine atténuation de l'autorité et de la communauté patriarcales, mais sans modifier essentiellement les caractères que nous venons d'indiquer [2].

2° La Famille patriarcale dédoublée. — Cette variété s'observe dans les *Déserts* de l'Arabie et du Sahara. Elle est caractérisée par le dédoublement de l'atelier de travail, par suite de la nécessité de pratiquer à la fois, outre l'art pastoral, les transports par caravanes dans le désert et la culture dans les oasis. Les transports sont faits par les hommes de la famille; la culture par des esclaves sous la direction des femmes.

Ici, l'autorité du patriarche est partagée par la femme : c'est l'apparition du matriarcat [1].

3° La Famille patriarcale agglomérée. — Le type *russe* représente cette variété. Elle est caractérisée par ce fait que toutes les familles d'un même territoire font partie d'un groupement plus étendu, *le Mir*, qui absorbe une partie de l'autorité de chaque patriarche. Les familles sont donc, en quelque sorte, agglomérées par le Mir.

Ici, l'autorité patriarcale est diminuée par les pouvoirs attribués au Mir [2].

4° La Famille patriarcale atténuée. — C'est le type de la communauté *Bulgare*, ou *Zadrouga*. Dans cette variété, le patriarche est entouré d'un conseil de communauté qui a la mission de l'élire, de le contrôler et, parfois, de le révoquer.

Cette variété est le résultat d'une culture plus intense. La culture étant plus pénible et exigeant plus de travail que l'art pastoral, les membres de la communauté sont portés à exercer un contrôle sévère, afin d'obtenir de tous les associés un effort suffisant.

Ici, l'autorité du patriarche est contrôlée, diminuée et parfois annihilée par les pouvoirs attribués au Conseil de communauté [3].

5° La Famille patriarcale subordonnée. — La variété la plus connue est représentée par le type *celtique*, dans lequel la Famille se trouve subordonnée au *Clan*. Le chef de clan absorbe la plupart des fonctions du patriarche.

Ici, l'autorité du patriarche est décidément éliminée par celle du chef de clan [4].

(*A suivre.*)

Edmond Demolins.

1. Voir *Comment la Route crée le type social*, t. I, liv. I, ch. I et II (*Science sociale*, V et suiv.).

2. Voir *La Route*, t. II, liv. I, ch. I; t. II, liv. I, ch. II.

1. Voir *Les Sociétés africaines*, ch. I. — *La Route*, t. I, liv. II, ch. I.

2. Voir *La Route*, t. II, liv. II, ch. II et III. — *Sc. soc.*, 2e pér., 7e fasc.

3. Voir *La Route*, t. II, liv. II, ch. IV.

4. Voir *La Route*, t. II, liv. IV. — *Sc. soc.*, XX, XXI. — *Français d'aujourd'hui*, liv. V.

A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

Le mirage des retraites ouvrières. — Le triomphe du « timbre à deux sous ». — La défaite des socialistes à Limoges. — Les grèves-émeutes à Prades et à Salin-de-Giraud. — L'embauchage électoral dans l'Inde française. — Le triomphe des libéraux anglais et la défaite de M. Chamberlain. — Les troubles de Pologne et la fabrication des nouvelles en Allemagne. — Campagne d'une élite chinoise contre l'opium. — Les instructeurs militaires européens évincés en Chine par les Japonais.

Pour échapper au reproche de consumer tout leur temps en discussions religieuses, nos législateurs — ceux de la Chambre tout au moins — ont rapidement voté, en vue des prochaines élections, la loi sur les retraites ouvrières.

Cette loi, par cela même qu'elle était une « loi-réclame », destinée à conquérir de la popularité à ses auteurs, s'est considérablement alourdie au cours de la discussion, par suite du désir qu'on éprouvait d'augmenter le plus possible le nombre de ceux qui doivent ou sont censés devoir en bénéficier.

En principe, il fallait être salarié pour avoir droit à la retraite. L'ouvrier devait opérer un versement sur son salaire, le patron fournir un versement porportionnel, et l'État faire l'appoint.

Mais on a commencé par dispenser de tout versement les ouvriers et employés ne touchant qu'un faible salaire. Puis l'on a étendu les effets de la loi aux ouvriers agricoles. Ensuite on a plaidé en faveur des métayers, et les métayers ont été classés parmi les ouvriers. Sur quoi quelqu'un a fait observer que les fermiers sont souvent aussi dignes d'intérêt que les métayers, et les fermiers ont été admis, eux aussi, dans le cercle magique de ceux que la loi doit arracher à la misère. Une voix s'est même élevée pour réclamer en faveur des propriétaires qui, certes, sont souvent plus malheureux que les fermiers. Toutefois, le terme de « propriétaire » n'est pas assez bien vu, électoralement parlant, pour que la Chambre ait cru devoir assimiler aux ouvriers cette catégorie de citoyens.

Or, si l'on fait le compte des ouvriers, employés, journaliers, métayers et fermiers de France, on arrive à un chiffre qui ne doit pas s'écarter beaucoup des trois quarts de la population active du pays. On se demande donc au moyen de quelles ressources le gouvernement pourra faire face à des engagements aussi formidables. Déjà, le projet primitif laissait prévoir une dépense annuelle de plusieurs centaines de millions (pour l'État seulement) sans que l'État eût fait savoir où l'on prendrait cet argent. Avec le projet tel que l'a voté la Chambre, il faudra donc, quand la loi aura son plein effet, un demi-milliard par an au moins. Le trouvera-t-on? Et où pourra-t-on le trouver?

Mais, d'ici-là, les élections auront eu lieu, ce qui est l'essentiel. Et puis, on compte sur le Sénat pour faire reculer, devant les yeux du public, le radieux mirage de l'espérance.

***

La perspective d'une forte augmentation des dépenses a failli faire ajourner la réduction des taxes postales. Mais, ici encore, le besoin de popularité a prévalu, malgré l'opposition du Sénat.

M. Poincaré, dans cette Assemblée, parlant du projet de réduction, s'est exprimé en ces termes : « On ne peut statuer sur la détaxe sans statuer en même temps sur les augmentations de dépenses qui en sont la conséquence forcée. La Commission des finances a le devoir de se préoccuper de l'équilibre du budget de 1906 qui comporte une augmentation de dépenses de plus de 100 millions. Dans le budget de 1906 le gouvernement est obligé de faire appel à 23 millions de ressources exceptionnelles. La France a plus que jamais besoin de la plénitude de ses ressources financières. Il faut voir si une générosité trop facile ne nous acculerait pas à des expédients déplorables. Je demande au Sénat de voter la disjonction. »

Ces paroles étaient austères et sages. Mais d'une part la détaxe postale a été trop bruyamment promise; de l'autre, nous sommes à un moment où l'on ne calcule plus. « Après nous le déluge », et à d'autres le soin de panser avec une tar-

dive sagesse les blessures faites par la prodigalité.

∴

La sagesse ne vient jamais si bien que lorsqu'on vient d'être victime de quelque folie. C'est pourquoi, dans un peuple, les catastrophes sont généralement suivies de retours de bon sens dont le seul tort est d'être bien souvent trop courts. Un de ces retours vient d'avoir lieu à Limoges. On se rappelle les troubles sanglants dont cette ville avait été le théâtre, les grèves dégénérées en émeutes, l'assaut donné à une prison, le conflit des ouvriers avec la troupe, les blessés tombés de part et d'autre et la forte émotion qui avait suivi ces événements. Cette émotion s'est traduite par la manifestation, chez un bon nombre d'habitants habitués à voter pour des révolutionnaires, d'un certain dégoût pour ceux-ci et pour leurs procédés d'administration.

Aux récentes élections municipales qui ont eu lieu, la liste socialiste a donc été battue. A l'exemple de Lille, de Marseille et de plusieurs autres cités, Limoges s'est ressaisie et a voulu s'émanciper du joug des politiciens révolutionnaires. Vainement M. Jaurès était venu apporter à ceux-ci le secours de son éloquence. L'éloquence des paroles n'a pas eu gain de cause, cette fois, devant celle des faits.

Cet échec était d'autant plus significatif que le maire de Limoges, M. Labussière, était député. L'on parle maintenant pour lui d'une « compensation ». Cet ennemi de l'argent serait nommé trésorier général. C'est un genre de consolation auquel des gens de principes très divers risquent toujours d'être sensibles. En attendant, les hommes d'ordre, entrés en possession de l'hôtel de ville de Limoges, vont s'occuper, comme il le faut malheureusement toujours en des circonstances semblables, de réparer les ravages laissés dans les affaires de la ville par le passage de leurs prédécesseurs.

∴

Cela n'empêche pas les grèves de produire çà et là leurs effets habituels. Et, quand une grève dégénère en soulèvement, la police, la gendarmerie et l'armée ont autrement à souffrir que dans les inventaires d'église, ce qui n'empêche pas tout un parti d'approuver dans le premier cas les résistances violentes qu'il réprouve dans le second.

A Prades, au cours d'une « manifestation » de huit cents mineurs grévistes, un brigadier de gendarmerie a été blessé, un lieutenant de gendarmerie a reçu deux pierres à la tête. Le maire de Prades, qui exhortait les grévistes au calme, a reçu à la tête un coup de hampe de drapeau, qui l'a étourdi. Un commissaire de police, M. Host, a été violemment frappé à coups de poing. Enfin, le directeur de la compagnie minière, dont l'immeuble était bombardé de gros cailloux, a dû prendre la fuite en cachette.

A Salin-de-Giraud, près d'Arles, même déchaînement. Les ouvriers grévistes des salines ont jeté à l'eau le commissaire central d'Arles. Le crime de ce magistrat est qu'il avait voulu faciliter la sortie de la cuisinière des deux ingénieurs de la Société. Les grévistes, en effet, avaient résolu de bloquer les bureaux et de prendre les ingénieurs par la famine. En présence de cette situation, la Société a pris la résolution de faire fermer l'usine, autrement dit *les patrons faisaient grève*, à l'imitation des ouvriers. Mais ceux-ci, apparemment, ne se reconnaissaient qu'à eux-mêmes le droit de cesser le travail, car, à la nouvelle de la fermeture, ils se sont élancés en tumulte pour prendre l'usine d'assaut. Il a fallu que la gendarmerie menaçât de faire feu pour empêcher un malheur. Ce qui n'a pas empêché M. Flaissières, au Conseil général des Bouches-du-Rhône, de « qualifier de monstrueux attentat », non la tentative de saccager l'usine, mais l'immobilité de ceux qui auraient pu être pris d'assaut.

∴

S'il y a des traits de mœurs curieux dans la métropole, il y en a d'autres, dans les colonies, qui ne manquent pas de pi-

quant. Une récente interpellation sur les « scandales coloniaux » est venue mettre en lumière la façon déjà connue, mais trop peu, dont s'opèrent les élections dans l'Inde française.

M. Flandin, l'orateur, a présenté à la Chambre un personnage dont il avait déjà été souvent question, mais dont les exploits méritaient certainement les honneurs de la tribune. Il s'agit d'un certain Chamenougavelayoudamodamodeliar, ce qui signifie « le prince des Vellayas dont le visage est pareil à la lune ». C'est le grand électeur des Indes françaises. Il est plus puissant que les gouverneurs, qu'il fait déplacer et révoquer à son gré : il en a consommé, à lui seul, trente depuis vingt-cinq ans.

Si Chamenougam — c'est l'abréviatif usuel — est tout-puissant, c'est grâce au suffrage universel dont jouissent là-bas soixante mille Hindous qui ne parlent pas notre langue et ne comprennent rien à notre civilisation.

Les élections dans ce pays sont une chose bouffonne.

M. Deloncle, qui fut gouverneur, divise, dans un rapport, les bureaux de vote dans l'Inde en trois catégories : les bureaux qui n'ouvrent pas; ceux qui ouvrent et où on ne vote pas; ceux enfin où l'on fait voter qui on veut, comme on veut.

Un complément intéressant du bureau de vote est constitué, au dire du même M. Deloncle, par ce qu'on appelle la maison électorale. C'est une maison où on hospitalise les électeurs qui sont présumés vouloir exercer leurs droits de citoyens.

On les reçoit, on les gorge d'eau-de-vie et de débauches, puis on leur enlève leurs vêtements pour qu'ils ne puissent pas s'en aller. L'orgie se continue jusqu'au jour du scrutin. Alors, la maison s'ouvre, on les conduit à la salle de vote et ils déposent, tout en titubant, leur bulletin dans l'urne. Après quoi on leur remet une petite rémunération, juste récompense de leur zèle.

M. Flandin a cité l'exemple d'un Français qui avait envoyé, à la suite d'un pari, le résultat du scrutin dans les dix sections de sa commune, la veille du vote. M. Delcassé aurait 2.000 voix, M. Doumer 1.900. Cela se passa comme il avait été prévu. L'élection avait été calme et normale...

Chamenougam ne laisse élire que le candidat qui a reçu son investiture; quelques gouverneurs essayèrent de combattre son influence : mal leur en prit. Ils furent débarqués, c'est-à-dire embarqués. Bref, nulle part on ne voit la cérémonie électorale prendre aussi impunément cet aspect de « farce » qu'elle ne présente pas seulement à Pondichéry. Il y a bien quelques Pondichérys en France. Seulement les choses y sont plus voilées, et les chefs de clan y mettent des formes. Dans l'Inde, on n'en met pas.

Devant les faits exorbitants que citait M. Flandin, et les preuves qu'il apportait à l'appui, la Chambre a ordonné une « enquête ». On sait ce que cela veut dire, et à quels « enterrements de première classe » aboutissent ces vertueuses démonstrations.

∴

C'est une question de système colonial qui vient de causer, en Angleterre, l'effondrement du parti unioniste dirigé, comme on le sait, par M. Chamberlain. Le parti libéral a remporté, aux élections, une victoire écrasante. Ses élus l'emportent en nombre, non seulement sur ses adversaires habituels, mais sur tous les partis réunis.

C'est signe que les Anglais veulent rester fidèles à leurs principes de liberté commerciale, et qu'ils ne voient aucun avantage à jeter par-dessus bord le « laissez faire, laissez passer ». M. Chamberlain, effrayé à la vue des autres peuples dont l'industrie progresse, et qui protègent cette industrie par des barrières douanières, avait conçu le plan — assez grandiose d'ailleurs — d'une vaste fédération douanière entre toutes les parties de l'immense empire britannique. L'Angleterre aurait réservé à ses colonies sa clientèle agricole, et les colonies auraient réservé à l'Angleterre leur clientèle industrielle. Ce formidable ensemble terri-

torial se serait ensuite protégé contre le reste du monde par des droits de douanes assez élevés.

Mais ce plan, précisément parce qu'il était grandiose, pouvait difficilement réussir. D'abord, plusieurs colonies anglaises commencent à s'industrialiser et à devenir, par conséquent, les concurrentes de la métropole. Ensuite, beaucoup d'industriels anglais, gens pratiques, ne veulent pas, même en échange de la perspective de fournir exclusivement les colonies, s'exposer à voir s'arrêter leurs exportations dans les autres pays du globe, où les produits britanniques, malgré tout, occupent encore une large place sur les marchés. Justement, l'année dernière, le chiffre des exportations anglaises a augmenté, ce qui est venu donner un démenti au moins provisoire aux appréhensions de M. Chamberlain.

En un mot, l'Angleterre tient à rester libre-échangiste. Mais cela veut dire aussi qu'elle est résolue à disputer à ses concurrents tous les marchés du monde, et que la lutte universelle ne l'effraye pas plus aujourd'hui qu'hier. D'après l'opinion des économistes, c'est contre l'Allemagne que va être surtout dirigée cette lutte, et l'observation des faits les plus récents s'accorde assez avec ce pronostic. L'issue négative de la fameuse conférence d'Algésiras n'est d'ailleurs pas faite pour réconcilier l'Angleterre et l'Allemagne; mais nous aurons, selon toute vraisemblance, à revenir sur cette question.

∴

L'Allemagne se montre querelleuse de plusieurs côtés. Des renseignements tardifs, qui ne proviennent pas de dépêches, et pour cause, mais de correspondances bien informées, tendent à établir que les nouvelles données il y a quelques mois sur les troubles de la Pologne russe étaient, pour une grande part, de fabrication allemande. Les Allemands cherchent, dit-on, à envenimer les rapports entre Polonais et Russes, afin de bénéficier de cette division, et de « mater » plus facilement les Polonais du duché de Posen.

Ces informations corroborent ce que nous disions à propos des troubles de Russie. Ces troubles ont été grands, mais l'exagération systématique s'en est mêlée. Il y aura quelque jour, quand de suffisants éléments d'observation auront pu être réunis, d'intéressantes études à faire sur le rôle des nouvelles tendancieuses dans la formation de l'opinion publique, en vue d'amener les événements au point où l'on désire qu'ils soient. Il y a là une force qui remplace en partie d'autres forces anciennes. Certains « courants », aujourd'hui, sont créés à coups de télégrammes, et ils naissent parce que l'on a prétendu qu'ils existent déjà. Mais ce moyen artificiel ne réussit que lorsqu'il peut s'appuyer sur des sentiments vraiment prêts à faire explosion. Sinon, la supercherie se dévoile. En ce qui concerne les troubles en question, les grossisseurs de faits ont trop présumé de leur puissance. On sait maintenant que, si des foules ouvrières et des groupes d'intellectuels ont été furieusement secoués, les éléments explosifs n'ont pas pénétré, en définitive, jusque dans les masses profondes du peuple.

∴

Une idée qu'un groupe influent s'efforce de faire pénétrer dans les masses, en Chine, est celle que l'opium est un fléau dont il faut débarrasser le pays. On annonce en effet que la Société des lettrés de Shang-haï, la Société pour le développement de l'éducation et la Société pour l'étude des connaissances commerciales viennent de se concerter pour fonder une nouvelle société destinée à lutter contre la consommation du terrible stupéfiant. D'après les rapports de cette société, « il n'y a pas un hameau de dix familles, où l'opium ne soit pas mis en usage, et pas un marché où il ne soit pas mis en vente ». Les pertes matérielles occasionnées par le commerce de l'opium se chiffrent annuellement par plus de dix millions de taëls. La nouvelle société se propose d'agir sur le peuple par des meetings et des pamphlets en langue vulgaire, de ne jamais employer d'artisans fumeurs d'opium et

de ne point se fournir chez des commerçants qui vendent ou fument l'opium, etc.

Les propagandistes emploient, entre autres, un argument qui peut agir sur l'esprit des Chinois, à savoir que l'opium est *une drogue des blancs*, une importation de ces étrangers haïs qui veulent réduire la Chine en servitude, et qui, pour cela, commencent par la réduire à l'abrutissement. Il est à noter que cette propagande coïncide avec un certain mouvement *xénophobe*. Mais, chose intéressante, ce sont les Chinois de Shang-haï, les plus rapprochés des Européens par mille contacts, qui prennent l'initiative de cette lutte contre une importation étrangère. C'est précisément dans ce voisinage et ce contact qu'ils ont puisé l'intelligence et la force voulues pour entreprendre leur campagne.

∴

De la Chine également arrive une autre nouvelle, qui est de nature à faire réfléchir les Européens.

Deux instructeurs militaires, l'un allemand, l'autre autrichien, attachés à la garnison de Tsi-Nan-Fou, capitale de la province du Chan-Toung, ont été remerciés par le gouvernement chinois, et remplacés par des officiers instructeurs japonais.

Les deux raisons données de ce changement sont d'abord que les Japonais se font mieux comprendre et obéir à cause de l'affinité des races, ensuite qu'ils se contentent de traitements beaucoup moins élevés.

Ces deux raisons se comprennent très bien et répondent tout à fait aux phénomènes sociaux. Le Chinois déteste moins le Japonais que l'Européen, car il le sent moins étranger. D'autre part, en imitant les Européens, les Japonais ont conservé la sobriété due à leur formation propre, et leurs besoins, malgré tout, ne sont pas encore aussi compliqués que les nôtres. Il est donc naturel que les instructeurs blancs soient évincés de l'armée chinoise, d'autant plus que la dernière guerre a mis définitivement en relief la haute valeur militaire des officiers japonais. Ceux-ci réussiront-ils dans leur nouvelle besogne d'instruction? C'est une autre affaire, et l'avenir répondra.

Gabriel D'AZAMBUJA.

L'ENSEIGNEMENT EN ROUMANIE

Nous avons publié une appréciation de M. Grigorovitza sur l'enseignement en Roumanie. En réponse, nous recevons une lettre dont nous reproduisons les passages essentiels :

« ... S'il est vrai que la direction de notre enseignement n'a pas été, jusqu'à présent, ce qu'elle aurait dû être, il faut reconnaître que ce malheur est arrivé aussi en d'autres pays, sans que, pour cela, ces pays aient vu le désastre d'aussi près que le voit M. Grigorovitza. Du reste, la réforme réalisée chez nous en 1898 et 1899 avait pour but précisément d'imprimer à l'éducation nationale la direction souhaitée par votre honorable correspondant. Il est vrai que les vicissitudes constitutionnelles ont été cause depuis, qu'en ce moment on revient aux anciens errements; mais il me semble que M. Grigorovitza ne devrait s'en prendre qu'à ceux qui sont les auteurs de ce bouleversement.

« Quant à la réforme de notre enseignement, elle a porté sur toutes les branches de l'enseignement public, et elle a créé, pour ainsi dire de toutes pièces, l'enseignement professionnel...

« Du reste, pour que vous soyez mieux en mesure d'en juger par vous-même, je prends la liberté de vous adresser, en même temps que cette lettre, trois volumes en français, qui pourront vous renseigner amplement sur les proportions et le caractère de notre réforme. Entre autres, ces ouvrages vous permettront d'apprécier la valeur de l'assertion de M. Grigorovitza, que la réforme consiste en une simple imitation des programmes allemands. L'Allemagne n'a adopté son système actuel d'enseignement secondaire qu'en novembre 1900, c'est-à-dire près de trois ans après que notre loi de mars 1898 l'avait déjà réalisé; et j'ajoute que la réforme

française de 1902 est inspirée par les mêmes vues que celles qui avaient dicté nos décisions quatre ans auparavant.

« Comme il n'est pas admissible que ces deux grands pays de civilisation si avancée aient *imité* eux aussi, nous avons le droit de croire que nous avons trouvé la bonne voie, puisqu'ils sont arrivés aux mêmes solutions, sous la pression de besoins analogues aux nôtres...

« Veuillez agréer,

« SPIRU C. HARET,

« *professeur à l'Université de Bucarest, ancien ministre de l'Instruction publique et des Cultes.* »

LA PROPRIÉTÉ ET LES RÉVOLUTIONS

On vient de publier les lettres écrites par Taine pendant la Commune.

Ces lettres abondent en observations intéressantes. L'une d'elles, notamment, remarque « l'idée très ancrée dans beaucoup d'ouvriers gardes nationaux, qu'après la victoire ils se partageront les biens des absents ». (A sa femme, 20 mai 1871.)

C'est que la plupart des révolutions, comme le même Taine le constate ailleurs, ne sont que des « translations de propriétés ».

On couvre l'opération de grands mots et de grands principes, mais, quand on va au fond des choses, on ne trouve que le désir ardent de certains individus de s'approprier ce qui appartient à certains autres individus.

Lorsqu'on parcourt les mémoires sur les guerres de Vendée et la chouannerie, on est frappé de ce fait que les insurgés royalistes sont presque tous des paysans assez pauvres, alors que le parti révolutionnaire, dans le pays, est représenté par les propriétaires cossus des gros bourgs. Pourquoi? C'est que ces derniers, détenteurs d'économies assez considérables, avaient acheté une grande quantité de « biens nationaux ».

Ces propriétaires cossus, en défendant la Révolution, défendent la bonne affaire qu'ils ont faite en achetant à bon marché ces biens confisqués aux nobles ou à l'Église.

D'autre part, les paysans insurgés, pour se nourrir en campagne, grappillent sans remords sur ces biens nationaux, qui constituent à leurs yeux une ressource essentiellement disponible, un vrai *domaine commun*.

Et il en résulte ce fait très curieux que, lorsqu'un gentilhomme émigré débarque pour aller se joindre aux chouans et faire le coup de feu en leur compagnie, il est souvent assez froidement reçu par ceux qu'il vient défendre, parce qu'on voit en lui *un propriétaire qui revient*, et que ce retour va être gênant. En fait, les gentilshommes émigrés ne parviennent à vivre en paix avec les chouans qu'en laissant ceux-ci grappiller sur leurs terres, dont la jouissance n'appartient pratiquement ni aux anciens propriétaires, obligés de fermer les yeux, ni aux nouveaux qu'on traite naturellement en ennemis. Le phénomène atteint en ce cas un très curieux degré de complication, puisqu'on voit : 1° des domaines enlevés à des nobles par des roturiers cossus qui profitent de la proscription des premiers pour acquérir leur dépouille à vil prix; 2° ces mêmes domaines enlevés à ces bourgeois par des paysans insurgés qui, tout en défendant en principe la cause des nobles, considèrent les domaines confisqués comme étant devenus, par le droit de la guerre, la propriété collective du parti.

De même, derrière bien des mesures législatives gratifiées de noms ronflants, il serait curieux de voir et de dénombrer les intérêts privés qui s'agitent dans l'ombre, et poussent mystérieusement à la roue. C'est pour eux que la loi se fait et que les partis se déchaînent. Fournisseurs, entrepreneurs, liquidateurs, hommes de loi, brocanteurs, candidats à des fonctions nouvelles, ils forment le petit bataillon sacré qui *seul*, en définitive, jouira vraiment de la victoire, tout le reste du public étant dupe ou victime dans quelque parti que ce soit.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM. Léon ARNOULT, Paris, présenté par M. Paul Bessand.

Mme BREUIL, École de Guyenne, près Bordeaux, présentée par M. A. Roujol.

L'abbé Claudius CHARBONNEL, Lyon, présenté par M. Loys Roux.

G. du COUÉDIC, Angers, présenté par M. Louis Ballu.

Paul DELORI, agriculteur, Bois-en-Ardres (Pas-de-Calais), présenté par M. A. Ledoux.

J. DESSAINT, à Amiens, présenté par M. Léon Poinsard.

Mlle de DOUBROWINE, Nice, présentée par M. E. Demolins.

Mlle DROUHAUT, professeur à l'École de Guyenne, présentée par M. A. Roujol.

Mlle GENEVOIX, à Langres, présentée par M. Félix Klein.

Auguste GÉRIN, industriel, à Coaticooke, Canada, présenté par M. Léon Gérin.

M. GROSJEAN-MAUPIN, à Paris, présenté par M. G. d'Azambuja.

Le Dr St. G. MANGIUREA, médecin en chef de l'hôpital de T. Severin, Roumanie, présenté par M. Edmond Demolins.

M. MEUYLIERT SZANTO, directeur du Musée social, à Budapest, Hongrie, présenté par Mme E. Koós.

Le Dr Chr. MOSCHOS, à Trévières (Calvados), présenté par M. Edmond Demolins.

Alfred PETIT, à Saint-Didier-d'Aussiat (Ain), présenté par M. l'abbé Loys Roux.

Joanny PEY, secrétaire de la Chambre syndicale de la Fabrique lyonnaise, Lyon, présenté par M. P. Cadot.

L. RICOY, secrétaire de la Légation du Mexique, présenté par M. D. Alf. Agache.

Victor RIVENET, industriel, à Vieille-Église (Pas-de-Calais), présenté par M. A. Ledoux.

L'abbé Joseph ROUX, à Lyon, présenté par M. Loys Roux.

M. THIBAUT, École de Guyenne, près Bordeaux, présenté par M. A. Roujol.

RÉUNION ANNUELLE

La réunion annuelle des membres de la *Société internationale de Science sociale* aura lieu du lundi 14 au jeudi 17 mai, dans l'Hôtel de la *Société de Géographie*, 184, boulevard Saint-Germain, à Paris.

En voici le programme :

I. — Le Lundi 14 mai.

SÉANCE D'OUVERTURE à 8 h. 3 4 du soir.

1° Allocution du Président de la Société;

2° *Les Progrès de la Science sociale depuis vingt ans*, par M. Edmond Demolins, vice-président de la Société.

II. — Le Mardi 15 mai.

I. RÉUNION DE TRAVAIL, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Edmond Demolins, vice-président de la Société.

L'Enquête sur les « Pays ». Examen des questions à l'étude et discussion.

II. SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI à 3 heures.

1° *Le Domaine plein du paysan westphalien*, par M. H. Hemmer;

2° *La Colonisation des tourbières dans l'Allemagne du Nord*, par M. Paul Roux.

III. — Le Mercredi 16 mai.

I. RÉUNION DE TRAVAIL, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Paul Bureau, vice-président de la Société.

La Science sociale est-elle fondée sur un postulat ?

Après un court exposé de la question, M. Bureau donnera la parole aux membres de la Société qui auraient des observations à présenter à ce sujet.

II. Séance de l'après-midi à 3 heures.

1° *Les petits propriétaires de la New-Forest en Angleterre*, par M. André Koszul ;

2° *Les effets sociaux de la division du travail dans l'industrie à domicile en Thuringe*, par M. Louis Arqué.

IV. — **Le Jeudi 17 mai.**

I. Séance de l'après-midi à 3 heures du soir :

1° *Le Type breton*, par M. Ch. de Calan ;

2° *Le Socialisme en France et ses causes*, par M. Léon Poinsard.

II. Dîner de clôture.

Voyages à demi-tarif. — Les Compagnies de chemins de fer ont bien voulu accorder le *Voyage à demi-tarif* aux membres de la Société qui viendront à la réunion annuelle [1].

Les membres qui ont l'intention de profiter de cet avantage sont priés de le faire savoir au Secrétariat de la Société, 56, rue Jacob, avant le 1er mai prochain.

ENQUÊTE SOCIALE SUR LE « PAYS »

Correspondance (*suite*).

Nous prions tous ceux de nos lecteurs qui doivent prendre part à l'Enquête de vouloir bien nous indiquer, *le plus tôt possible*, le plan général de leur étude et l'époque où ils espèrent pouvoir nous envoyer leur manuscrit.

Depuis la publication du dernier *Bulletin*, nous avons reçu une nouvelle série d'inscriptions pour l'Enquête.

Bordelais. — M. A. Roujol nous annonce une étude sur le vignoble bordelais avant et depuis la crise.

Périgord. — M. Albert Lacoste doit étudier le Périgord.

Pays de Combrailles. — Ce pays est situé entre l'Auvergne, la Marche, le Bourbonnais et le Berry. M. A. de Beaufret, ingénieur des arts et manufactures, nous en donnera une description. Il a déjà publié une importante monographie de ce pays.

Savoie. — M. J. Poncier, instituteur à École (Savoie), nous annonce une description du pays des Bauges, « dont les habitants forment, au milieu de la Savoie, comme un groupe à part, soit au point de vue physique, soit au point de vue moral, par suite de la difficulté des communications et de la vie pastorale ». Nous invitons M. Poncier à combiner son étude avec M. Léon Aymonier, pharmacien-chimiste au Chatelard, qui est inscrit pour le même pays. Chacun pourrait, par exemple, étudier une subdivision du Pays des Bauges, ce qui lui permettrait d'analyser le type plus complètement. Les deux études se compléteraient et seraient ensuite réunies dans le même fascicule.

M. l'abbé Borlet s'est inscrit pour étudier la Carentaise. « C'est un Pays de Savoie on ne peut mieux caractérisé et délimité, que je parcours en tous sens depuis plus de vingt ans pendant mes vacances. Il me serait très facile de faire la monographie d'une commune type. Sous le régime sarde, la Carentaise était un pays tout à fait fermé que sa situation géographique et politique obligeait de se suffire à lui-même. De plus, les lois de succession étaient spéciales : le régime sarde favorisait les garçons et réduisait les filles à la portion congrue. Aussi l'annexion à la France a-t-elle amené des modifications dans la vie économique et sociale. Mais les caractères sociaux essentiels n'ont pas été modifiés. On se trouve toujours en présence de la même société à formation communautaire, où la communauté de travail et de propriété continue à jouer un très grand rôle. » Il est probable que ce type se rattache plutôt à la famille quasi patriarcale, dont on trouvera la définition plus loin.

1. La Compagnie de l'Ouest nous informe qu'elle ne peut étendre cette réduction à la famille des congressistes.

Bretagne. — Le Vte Ch. de Calan doit étudier le type breton, ce qui permettra d'en classer les différentes variétés. Il fera une communication à ce sujet à notre prochaine Réunion annuelle.

Normandie. — Le Dr Ch. Moschos, décrira le Bessin et nous comptons sur M. A. Drouin, professeur au Lycée d'Alençon, pour étudier la région qu'il habite.

Picardie et Pays limitrophes. — M. Constant Furne doit décrire la Picardie occidentale. M. J. Dessaint étudiera l'Amiénois, le Santerre, le Cambrésis et le Vermandois. Il nous écrit : « Je prendrais d'autant plus volontiers part à l'Enquête que je m'intéresse beaucoup à la décentralisation, dont votre tentative va servir la cause. »

M. Gondallier, membre de la *Société des antiquaires de Picardie,* nous donnera son concours pour un Pays de cette province qu'il ne nous a pas encore désigné.

Ardenne. — M. R.-M. Louis, élève-maître à l'École normale de Charleville, nous écrit : « Je participerai à l'Enquête par l'étude du Pays d'Ardenne. Ce pays, profondément distinct du massif schisteux rhénan, dont il a été séparé à l'époque secondaire par le golfe du Luxembourg et dont il diffère par de remarquables détails géologiques, a pour limite : au nord, à l'ouest et au sud, la ligne qui sépare les terrains primaires, qui constituent l'Ardenne, des terrains jurassiques et tertiaires qui l'environnent; à l'est le golfe du Luxembourg. » Il nous annonce son étude pour la fin de septembre.

Algérie. — Nous comptons sur le concours de M. J. Lefebvre, secrétaire d'état-major au gouvernement d'Oran.

Portugal. — M. Henrique Carvalho nous annonce sa collaboration pour un Pays du Portugal, que nous le prions de nous indiquer.

Roumanie. — M. Spiru C. Haret, professeur à l'université de Bucarest et ancien ministre de l'Instruction publique et des Cultes, nous écrit : « Il y a chez nous un noyau de jeunes gens qui se consacrent aux études de science sociale. De plus, j'ai des collaborateurs nombreux, instruits et actifs et j'espère, avec leurs concours pouvoir répondre, d'une manière satisfaisante, à votre demande de collaboration. »

Sénégal. — M. F. Cayet nous écrit de Saint-Louis, Sénégal, qu'il est disposé à prendre part à l'Enquête. Nous le prions de nous faire connaître le pays qu'il compte décrire.

Les collaborateurs dont les noms suivent nous ont écrit, pour nous demander des renseignements, pour préciser les Pays qu'ils doivent étudier, où pour nous indiquer l'époque où ils comptent nous envoyer leur étude : MM. Léon Berthaut, Eugène Creveaux, Ferdinand Péré, Bon de Vomécourt, Léon Riotor, Alfred Charron, Lalardie, Henry Corol, J. Houriet-Huille, G. Maurion, Phileas Lebesgue, J.-L. Lagarde, P. Larue, Jacques de Bonal, Ed. Spalikowski, Philippe Tiersonnier, Aug. Gasser.

Nous les prions d'agréer nos remerciements et nous sommes toujours à leur disposition pour leur envoyer, ainsi qu'à tous nos collaborateurs, les renseignements qu'ils pourraient désirer.

E. D.

LE VOCABULAIRE SOCIAL

Les formes de la famille (*suite*).

Nous avons donné, dans le précédent *Bulletin*, la définition de six variétés de la Famille patriarcale. Nous définissons ci-après cinq nouvelles variétés de ce type. Elles doivent être classées à la suite, à l'exception de la *Famille patriarcale comprimée*, qui doit être intercalée dans les précédentes.

L'ordre des variétés doit donc être rectifié ainsi :

1° Famille patriarcale pure ;
2° Famille patriarcale dédoublée ;
3° Famille patriarcale comprimée ;
4° Famille patriarcale agglomérée ;
5° Famille patriarcale atténuée ;
6° Famille patriarcale subordonnée.

3° Famille patriarcale comprimée. — Cette variété s'observe en Chine.

Ce lieu produit : 1° L'immobilisation du

type par la domination séculaire des pasteurs ; 2° le tassement sur place de la population, par suite de l'isolement de la Chine, séparée du monde par les steppes, les massifs montagneux et la mer.

Ces circonstances ont produit le désir et la difficulté de maintenir intacte la communauté familiale originaire. Celle-ci se trouve *comprimée* à la fois par la domination des pasteurs et par la limitation du sol cultivable.

Ici, l'autorité patriarcale, comprimée par l'agglomération, est obligée de chercher un appui dans les sentiments religieux, au moyen de l'institution du culte des ancêtres[1].

7° Famille patriarcale réduite. — Variété en quelque sorte fossile : c'est celle des Vieux Romains, avant l'établissement de l'Empire. La Famille est réduite, en ce qu'elle ne comprend plus que les fils non émancipés, et c'est le petit nombre. En effet, ces hommes, la plupart bannis, ou réfugiés, ont dû rompre violemment, à l'origine, avec la communauté familiale des collatéraux et avec la grande communauté urbaine pélasgique.

Mais, du moins, ils ont retenu sans atténuation, et peut-être même en la fortifiant, l'autorité paternelle. Cela tient à ce que, dans cette famille ainsi réduite, l'autorité, antérieurement partagée avec les anciens de la communauté familiale, s'est trouvée, par la force des choses, brusquement concentrée sur la tête du père seul. Cet état de choses a été encore accentué, par ce fait qu'il ne s'est pas constitué d'autorité au-dessus de la sienne, comme celle du Mir, ou du Clan. En effet, la Cité romaine antique n'était qu'un instrument pour sauvegarder les droits de l'individu.

Ici, ce n'est donc plus l'autorité du chef de famille qui est diminuée, c'est le groupe familial lui-même qui est réduit à sa plus simple expression. Cette variété représente donc le plus grand effort des communautaires pour sortir de la communauté. C'est ce qui explique en partie la supériorité du type romain dans l'antiquité[2].

1. Voir *La Société chinoise* (*Science sociale*, I, II, et *La Route*, t. I, liv. II, ch. II).

2. Voir *La Route*, liv. III, ch. VI.

8° Famille patriarcale urbanisée. — C'est la variété italienne. Ici, les familles ont été agglomérées dans les villes par le commerce, depuis l'antiquité. Les villages italiens ont souvent l'importance de petites villes, car les paysans eux-mêmes viennent y habiter. Le type est donc bien *urbanisé*.

Cette vie urbaine a naturellement développé la vie municipale, ce qui a déformé la communauté familiale dans le sens de la communauté urbaine. On connaît assez l'intensité de la vie municipale en Italie.

Ici, l'autorité du chef de famille est dominée par celle de la corporation urbaine.

En Italie, le midi est plus pastoral et communautaire que le Nord : il y aura donc lieu d'établir deux sous-variétés distinctes[3].

9° Famille patriarcale absolutiste. — Cette variété caractérise le type de la Péninsule hispanique. La famille patriarcale y a été maintenue par la prédominance traditionnelle de l'élevage sur les plateaux, par l'éloignement pour la culture et par les influences africaines

Mais ce qui lui a donné son caractère distinctif, c'est la lutte séculaire contre les Maures. Cette lutte a exagéré et comme fondu ensemble l'*absolutisme* religieux et politique. Il en est résulté, dans la religion et le gouvernement, un redoublement d'autoritarisme qui s'est répercuté sur la famille.

Ici l'autorité du chef de famille est dominée et fortement comprimée par le pouvoir religieux et politique[4].

10. Famille patriarcale désorganisée. — C'est la variété qui domine dans l'Amérique méridionale, y compris le Mexique. Cette variété avait déjà été ébranlée et désagrégée dans la Péninsule hispanique par l'absolutisme religieux et politique. Mais là, du moins, cet absolutisme maintenait en quelque sorte le type artificiellement et arbitrairement; tout au moins il dissimulait en partie sa désorganisation.

Cette désorganisation devint manifeste,

3. Voir *La Route*, t. I, liv. III ; ch. III, t. II, liv. III. *Science sociale*, V, 265, 350, 506 ; XIV, 434; XV, 83, 257, 362 ; XVI, 43, 107.

4. Voir *Science sociale*, XVIII, 210.

lorsque le type fut livré à lui-même loin de la mère patrie et du pouvoir absolu. Alors on aperçut nettement sa double incapacité à gouverner et à être gouverné. Cet état de chose se traduisit par la désorganisation familiale, religieuse et politique contre laquelle les Américains commencent seulement à réagir à l'heure actuelle.

Ici, l'autorité du chef de famille est comme désemparée, par suite de son propre affaiblissement et de la disparition de ses deux soutiens artificiels, l'absolutisme religieux et politique [1].

Famille quasi patriarcale. — Cette forme de Famille, ainsi que son nom l'indique, présente la plupart des caractères de la Famille patriarcale.

Elle n'en diffère que sur deux points :

1° La communauté est réduite à deux ménages : celui des parents, qui gardent toujours l'autorité, et de l'un des enfants avec les membres restés célibataires. Cette réduction vient de l'agglomération de la population sur un territoire trop restreint ;

2° Le domaine, toujours considéré comme un *bien de famille* et non comme une propriété individuelle, est *transmis à un seul enfant*. Mais cet enfant est considéré comme un usufruitier, dépositaire du bien commun, avec la charge d'établir ses frères et sœurs, ou d'assister et de recueillir les célibataires.

C'est la transmission à un seul enfant qui différencie nettement ce groupe de famille du premier, car on n'observe jamais ce mode de transmission dans la famille patriarcale. Cette dernière se dissout par le partage égal, parce que tous les membres se considèrent comme co-propriétaires au même titre.

L'influence de la famille particulariste semble seule pouvoir expliquer cette transmission à un seul enfant. En effet, la famille quasi patriarcale n'a été observée jusqu'ici que dans la zone touchée par la famille particulariste.

Nous n'avons pas encore réussi à déterminer actuellement des variétés de ce type [2].

Edmond Demolins.

LES ÉMIGRANTS AUX ÉTATS-UNIS

Notre confrère, M. Alexandre Woeikof, professeur de géographie physique à l'université de St-Pétersbourg, nous communique une statistique intéressante sur la répartition des émigrants aux États-Unis, d'après les données du *census* de 1900. Le tableau suivant montre comment les émigrants de chaque pays se répartissent entre les différentes régions des États-Unis.

PAYS D'ORIGINE	PAYS D'ÉMIGRATION			
	NORD-OUEST (agricole).	CENTRE-NORD (mixte).	EST (industriel).	RÉGIONS DIVERSES.
Norvège	73 %	12 %	6 %	9 %
Danemark	18 »	16 »	13 »	23 »
Suède	10 »	21 »	22 »	14 »
Allemagne	23 »	28 »	36 »	13 »
Canada anglais	15 »	28 »	36 »	21 »
Angleterre	10 »	20 »	51 »	19 »
Ecosse	11 »	18 »	52 »	81 »
Canada français	8 »	12 »	55 »	75 »
Pologne	13 »	31 »	47 »	9 »
Autriche	10 »	12 »	63 »	15 »
Irlande	6 »	13 »	69 »	88 »
Russie	13 »	10 »	71 »	6 »
Italie	2 »	9 »	72 »	17 »

1. Voir *Science sociale*, I, 264 ; IX, 237.

2. Voir *Français d'auj.*, liv. I, ch. I, II, III.

Nous constatons d'abord que c'est parmi les émigrants scandinaves que la proportion de colons agricoles est la plus grande, et que, parmi eux, la Norvège occupe une place absolument hors de pair (73 % des Norvégiens vont dans le Far-West). L'on pourrait presque dire que tous les émigrants norvégiens vont dans les États agricoles, car, d'après ce que nous savons, ceux que l'on trouve dans les villes de l'Est n'y sont établis que temporairement pour y amasser les fonds nécessaires à leur installation définitive dans le Far-West.

Au contraire, si on examine les pays purement communautaires, c'est-à-dire l'Europe méridionale et orientale et l'Irlande, la situation est absolument renversée. Ainsi, si 73 % des Norvégiens vont dans les États du Far-West, 72 % des Italiens vont dans les villes de l'Est. Il est probable que les 9 % Italiens qui vont dans les États mixtes, se cantonnent également dans les centres urbains, à Chicago, par exemple ; 2 % seulement des Italiens osent s'aventurer dans le Far-West !

En troisième lieu, nous voyons que l'Allemagne tient le milieu entre les peuples candinaves et les communautaires. Cela vient confirmer d'une manière éclatante les conclusions de la science sociale partageant l'Allemagne en deux parties : la Plaine saxonne particulariste produisant une émigration riche vers le Far-West; le sud et l'est, qui ne fournit qu'une émigration pauvre vers les centres urbains des États de l'Est.

Cependant, chose curieuse, les pays anglo-saxons semblent également occuper une place intermédiaire, et pourtant la science sociale les range parmi les populations purement particularistes. Cette anomalie peut cependant être expliquée. Les Anglais qui s'établissent dans le Far-West sont surtout de riches squatters qui font l'élevage en grand dans les ranches ; ils viennent y jouer, comme les Yankees, le rôle de patrons éminents, de gentlemen. Quant à ceux qui viennent dans les centres urbains, ils y occupent surtout des positions supérieures dans le commerce et l'industrie, directeurs, contremaîtres, etc. En somme, les Anglais se dispersent un peu partout, formant un peu partout une élite parmi les émigrants. Ce qui est étonnant, ce n'est pas que l'Angleterre ne produise pas plus de colons ; c'est au contraire qu'un pays aussi exclusivement industriel et commerçant, en fournisse encore autant. La Norvège et la plaine saxonne produisent aussi des émigrants d'élite, mais purement agricoles. Les autres pays ne donnent guère qu'une émigration inférieure, le plus souvent composée des rebuts de la population.

Dans le tableau ci-dessus, nous n'avons pas enregistré les émigrants notés sous le nom de « Bohémia » et qui, chose curieuse, se portent presque tous vers les contrées agricoles (38 % vers le Nord-Ouest, 36 % dans le Centre-Nord et seulement 16 % dans l'Est). S'il s'agit bien de *Tchèques*, ce fait mériterait une explication, et nous serions heureux d'avoir des renseignements plus précis à ce sujet. Il est possible qu'il s'agisse simplement de ces artisans ambulants, généralement connus sous le nom de bohémiens, ou tziganes, et qui trouvent à subsister dans les pays où les villes sont encore rares.

Nous ne parlons pas non plus des Chinois et des Japonais, dont la plupart ne dépassent pas les États du Pacifique.

Si maintenant, au lieu d'envisager les nombres proportionnels, nous examinons les nombres absolus d'émigrants fournis par chaque pays, nous obtiendrons le tableau de la page suivante :

On voit que si les éléments particularistes purs sont en minorité, ils forment encore bonne figure, surtout si l'on admet que, parmi les Allemands, la moitié à peu près vient de la Plaine saxonne, près de 40 % des émigrants, auraient reçu une formation particulariste pure. Si l'on admet de plus que les émigrants venus des pays de formation mixte apportent avec eux une certaine dose de particularisme qui se manifeste par une certaine facilité d'adaptation au milieu américain, on trouvera que, actuellement, il entre encore aux États-Unis autant d'individus particularistes que de communautaires.

Si, enfin, on veut tenir compte de la va-

PAYS PARTICULARISTES		PAYS MIXTES		PAYS COMMUNAUTAIRES	
Norvégiens.	336.000	Danois	154.000	Irlandais.	1.615.000
Anglais.	840.000	Suédois.	572.000	Italiens.	481.000
Écossais	233.000	Allemands	2.663.000	Franco-Canadiens.	395.000
Canadiens-Anglais.	785.000			Polonais.	383.000
				Autrichiens	276.000
				" Bohémia " . . .	157.000
				Russes	424.000
				Chinois et Japonais	106.000
	2.194.000		3.389.000		3.840.000

leur de chaque émigrant, il paraîtra indiscutable que l'influence particulariste prédomine de beaucoup, surtout si l'on se rappelle que, parmi les émigrants communautaires, beaucoup ne font qu'un séjour temporaire aux États-Unis et retournent au pays natal après un essai de l'Amérique plus ou moins prolongé.

Paul DESCAMPS.

A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

La grève des mineurs du Nord. — Un nouveau ministre socialiste. — Les syndicats de fonctionnaires. — L'horreur du travail chez les mendiants. — La multiplication des Italiens en France. — La solution provisoire de la question du Maroc. — La science occidentale dans les écoles chinoises. — Les progrès de l'industrie au Japon.

La catastrophe de Courrières, une des plus terribles que les annales de l'industrie minière aient eu à déplorer, a déterminé par contre-coup plusieurs phénomènes sociaux intéressants : d'abord une grande grève de mineurs, ensuite une lutte entre syndicats rivaux, puis un referendum sur la question de la grève.

En effet, avant toute enquête possible, la responsabilité du désastre a été rejetée sur la compagnie, et c'est l'irritation provoquée par cet état d'âme qui a servi de ferment à la grève. Que la compagnie soit coupable ou non, on ne le sait pas encore, et la chose est possible, bien que la plupart des explosions dans les mines, jusqu'à ce jour, aient eu pour cause des imprudences d'ouvriers. Quoi qu'il en soit, des rapports déjà tendus entre employeurs et employés favorisaient une fois de plus la mésintelligence, et la pitié excitée par le sort des victimes était, du côté de l'opinion publique, un auxiliaire qu'on ne pouvait négliger.

La grève a donc éclaté, et, rayonnant autour de Courrières, s'est étendue à d'autres mines où aucune explosion n'avait eu lieu. Une forte hausse du charbon s'en est immédiatement suivie, hausse qui d'ailleurs, en ce mois de mars si froid cette année, surtout dans le Nord, a été cruellement ressentie par beaucoup de familles de pauvres gens. Encore l'arrivée de charbons anglais, rapidement expédiés sur Dunkerque, a-t-elle empêché cette cherté subite de produire tous les fâcheux effets qu'elle aurait produits sans cela.

Deux clans de politiciens, représentés par deux syndicats, se sont disputé la direction de la grève : le clan dirigé par M. Basly, ancien mineur dont la fortune politique est maintenant faite, et le clan dirigé par M. Broutchoux, agitateur non encore « arrivé » au but de ses ambitions. Tous deux étaient révolutionnaires, mais le premier, en vertu des influences auxquelles il obéissait, influences concertées avec l'action gouvernementale, admettait encore une modération relative dans ses revendications. Dans le second se concentraient les exaltés et les fanatiques, considérés comme dangereux par le pouvoir, qui n'a jamais intérêt, quelle que soit sa couleur, à l'excès du désordre. Des rixes bruyantes et sérieuses ont donc eu lieu entre grévistes des deux nuances, donnant ainsi un échantillon et un avant-goût de

l' « unité morale » qui pourrait régner dans le pays si le socialisme réalisait la conquête intégrale du pouvoir. Les deux partis ne s'entendaient que pour faire violence, selon l'usage, aux ouvriers qui continuaient leur travail, et dont l'un, menacé de mort, ne put même sauver sa vie qu'en tuant son agresseur. La force armée ayant reçu l'ordre de ne se montrer que le moins possible, les scènes de sauvagerie, ordinaires dans ces circonstances, ont pu, dans bien des endroits, se dérouler à loisir.

Un congrès, puis un referendum ont été organisés. Les profonds politiques du parti espéraient secrètement que les mineurs, satisfaits de cette démonstration attestant leur volonté souveraine, reprendraient le travail, et que l'ordre nécessaire aux élections prochaines renaîtrait au moins provisoirement. Mais il est plus facile d'exciter les masses que de les calmer. Le scrutin a donné une forte majorité à la grève. Il est vrai que, sur plusieurs points, ceux qu'on appelle les « jaunes » ont dédaigné de prendre part au vote et se sont contentés d'exprimer leur opinion en reprenant individuellement le travail.

Les journaux socialistes n'ont pas caché le mécontentement que leur causait l'attitude « indisciplinée » de ces ouvriers qu'ils voudraient voir plus soumis à leurs chefs de file.

« On n'entend parler, disait M. Turot dans la *Petite République*, que des péripéties violentes de la bataille qui se poursuit entre deux syndicats rivaux.

« On échange des injures et des coups de poing; on se traite réciproquement de vendus et de traîtres. Vainement vous chercherez, dans les comptes rendus des réunions, l'indication d'une tactique pour triompher des compagnies; vous n'y trouverez que l'analyse des discours par lesquels les partisans de Basly et de Broutchoux se flétrissent les uns les autres.

« Un pareil spectacle est particulièrement attristant, et on se demande quel vent de folie souffle parmi nos malheureux camarades, qui ont tant de chances de triompher et qui risquent de compromettre la victoire par leurs coupables discordes... »

Ce « vent de folie » n'est-il pas tout simplement la revanche des lois sociales contre les artifices politiques, et ne continuera-t-il pas à démolir, demain encore, les châteaux de carte de l'utopie? Nous n'insistons pas davantage sur ce sujet qui est traité dans le présent fascicule de la Revue.

∴

L'heure précise où le gouvernement, malgré des ménagements immenses, était obligé de faire marcher la troupe et la gendarmerie contre les grévistes du Nord, étalant ainsi, selon l'expression courroucée de M. Jaurès, « la provocation permanente de l'appareil militaire », était celle où un socialiste proprement dit arrivait au ministère, endossant par là même sa part de responsabilité dans la répression.

On sait que ce n'est pas la première fois. M. Millerand a été ministre du commerce et de l'industrie dans le cabinet Waldeck-Rousseau. Depuis lors, ses coreligionnaires l'ont classé comme « bourgeois ». M. Briand, lui, a rencontré, lors de son arrivée aux honneurs, des sentiments divers. Une fraction de son parti a salué cette arrivée comme heureuse. Une autre fraction l'a flétrie comme une trahison de la doctrine. Le conseil national du parti socialiste, à une forte majorité, a déclaré que le nouveau ministre, en acceptant d'entrer dans un « cabinet bourgeois », s'était exclu lui-même du parti.

M. Briand, comme Millerand, a fait du chemin depuis l'époque où, travaillant à réussir, il avait besoin de frapper les imaginations et affichait des opinions extrêmes. On cite de lui des écrits prêchant l'insurrection et engageant les ouvriers en révolte à tirer sur l'armée. Il y a peu de temps, il plaidait pour le *Pioupiou de l'Yonne*, journal antimilitariste qui préconisait la grève des soldats. Mais tout cela, quoique d'hier, est bien lointain, car l'on oublie vite, et la multiplicité des événements nouveaux fait paraître antédiluviens, en quelques semaines, les événe-

ments passés. M. Briand a tout racheté par le rôle qu'il a joué comme rapporteur de la loi de séparation. Il représente, à vrai dire, un des leviers avec lesquels le gouvernement peut agir, sinon sur la masse ouvrière, du moins sur une partie de celle-ci. C'est un « rallié » extrêmement utile, comme il y en aura toujours, mais un rallié qui, en acquérant de nouveaux appuis, est fatalement condamné à perdre beaucoup de sympathies antérieures. Peut-être se dit-il que le change est profitable, les amis neufs, dans la conjoncture, étant plus utiles et plus puissants que les vieux.

*
* *

Une des questions dont on s'est servi pour embarrasser le nouveau ministre est celle des syndicats de fonctionnaires, dont il s'est naguère déclaré partisan, alors que le gouvernement continuait à les interdire. En fait, l'agitation des fonctionnaires qui désirent se syndiquer a repris avec plus de force, et de véritables syndicats existent en marge de la loi qui ne reconnaît pas leur existence. Des démarches et des pétitions ont été faites, durant ces dernières semaines, pour amener cette reconnaissance de la part du pouvoir. Il est d'ailleurs impossible que le problème soit résolu avant les élections qui vont avoir lieu, et dont le résultat pourra naturellement influer sur la solution. Les ministres actuels auront du moins évité, pendant quelques mois, une discussion gênante; car, si d'un côté ils ont intérêt à satisfaire une requête présentée par leurs partisans, de l'autre il est certain que des fonctionnaires constitués en syndicats peuvent apporter les plus graves embarras à l'action gouvernementale. Il suffira de donner à la désobéissance le nom de « grève » pour paralyser instantanément tous les services publics.

Les magistrats aussi, quoique défendus par leur inamovibilité, ont manifesté — quelques-uns du moins — la velléité de se grouper sous la forme syndicale. Il ne manque plus que l'armée dans le mouvement, et, puisque la grève des réservistes a été naguère si bruyamment conseillée, il ne serait pas étonnant de voir lancer dans le pays l'idée de syndicats militaires.

*
* *

Les mendiants, eux, ont depuis longtemps leurs syndicats, mais ceux-ci, on le conçoit, n'abusent pas de la publicité, qui pourrait porter tort aux affaires de la corporation.

Mais aussi bien imprudent est celui qui essaie de les arracher à cet attrayant métier de « simple récolte » pour leur faire adopter un autre genre de vie. En général, les tentatives de ce genre demeurent curieusement impuissantes.

On en fait toujours, cependant, et les bonnes âmes ne se découragent pas. Une récente statistique, signalée par le *Gaulois*, nous apprend que sur 486 mendiants « sans travail » auxquels on a offert des emplois de 4 francs par jour, 312 ont accepté la lettre de recommandation offerte, 174 se sont présentés à l'endroit indiqué. Sur ces 174, 37, leur demi-journée faite, réclamèrent 2 francs pour aller déjeuner et ne reparurent plus; 68 travaillèrent toute la journée, reçurent leurs 4 francs et ne revinrent plus; 51 ont travaillé 2 jours; 18 seulement sur 174 ont victorieusement subi l'épreuve et sont devenus de braves ouvriers.

Un des derniers hivers, on avait logé et nourri 700 soi-disant ouvriers sans travail. On leur offrit d'aller dans un bureau d'assistance par le travail : 100 acceptèrent, mais il ne s'en trouva pas plus de 55 pour s'y rendre, et, après deux jours, il n'y en avait plus que deux qui y étaient restés.

Quant aux mendiants qui déclarent « mourir de faim » ou « n'avoir pas mangé depuis deux jours », nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'appliquer sur eux la méthode d'observation instantanée. Nous leur proposions courtoisement de les conduire jusqu'au boulanger le plus voisin. Cette proposition, pourtant si logique après leur requête désespérée, a toujours eu le don de les mettre en fuite.

Le plus grand malheur, peut-être, c'est que ces mendiants professionnels, par cela

seul qu'ils pullulent *et qu'on le sait*, enlèvent toute créance aux véritables malheureux qui, très clairsemés, peuvent se trouver dans leurs rangs.

∴

Ce qui pullule aussi en France, ce sont les étrangers.

On n'a pas encore les résultats du recensement qui vient d'être opéré, mais l'on a déjà des données partielles et locales qui sont parfois intéressantes.

C'est ainsi qu'à Cassis, jolie petite ville des Bouches-du-Rhône, où vit une population de pêcheurs, on a constaté que l'élément italien s'est accru dans de notables proportions, alors que l'élément français éprouvait des pertes sensibles.

Il n'est pas rare, dans cette localité, de trouver six, huit, dix enfants dans une famille italienne, alors que la natalité est très restreinte dans les ménages français. Et ce qui se passe en ce petit coin doit aussi se passer ailleurs.

Voilà, on l'a dit bien souvent, de la mauvaise prévoyance, car, en vertu du principe des vases communiquants, les races voisines, plus sobres et moins raffinées, se précipitent pour remplir les vides. C'est ce qui explique en partie des transformations historiques. Certains peuples évoluent, parce qu'ils sont « remplacés ».

∴

La conférence d'Algésiras a enfin abouti, tout au moins, à un arrangement provisoire qui a fait pousser de divers côtés des soupirs de soulagement. Il sera toujours temps de se quereller plus tard quand la complication du système amènera des difficultés.

Pour une période de cinq ans, la répartition des ports marocains, en ce qui concerne la police européenne, est réglée de la manière suivante : aux Espagnols seuls, Tétuan et Larache ; aux Français et aux Espagnols, (police mixte) Casablanca et Tanger ; aux Français seuls, Mogador, Saffi, Mazagran et Rabat.

Pour la Banque, la France aura trois parts du capital, chacun des autres pays en ayant une seule. Cette Banque aura quatre censeurs désignés par la Banque d'Angleterre, la Banque de France, la Banque Impériale d'Allemagne et la Banque d'Espagne.

L'Allemagne, en définitive, n'aura pas réussi à empêcher la France d'exercer son contrôle sur le Maroc, mais elle aura réussi à y implanter le sien, à dose infinitésimale il est vrai.

Il est à noter que l'influence prépondérante, accordée à la France et à l'Espagne dans le maintien de la sécurité au Maroc, est absolument conforme, ainsi que nous l'avons déjà dit, à la nature des choses. A travers les négociations des diplomates, ce sont les exigences du *lieu* qui se sont fait jour.

∴

La Chine consent à se laisser initier à certaines particularités de la civilisation européenne. C'est ainsi que le gouvernement, portant la main sur une arche sacrée, n'a pas craint d'introduire des réformes dans le programme des examens. Or, on sait quelle est l'importance des examens en Chine où ils déterminent, à défaut d'autre principe classificateur, toute la hiérarchie sociale.

Désormais, les dissertations sur les maximes de Confucius ne seront pas les seules matières qui décideront du mérite des candidats. La géographie, la géométrie, l'algèbre, etc., sont admises dans le cercle hospitalièrement élargi des connaissances chinoises. L'administration se livre à des dépenses inusitées pour donner à certaines écoles un cachet plus ou moins occidental. Et les examinateurs se mettent de la partie. On a donné dans le Tché-li, aux examens de la sous-préfecture, à traiter le sujet suivant : « De l'organisme judiciaire en Angleterre. A qui appartient, dans ce pays, le droit de déclarer la guerre? » Avec ce système, les élèves des missionnaires prennent un certain avantage sur leurs concurrents. On citait naguère un bachelier chrétien qui avait obtenu son diplôme

grâce à l'emploi de l'algèbre dans un problème.

Si ce beau zèle de réformes continue, la Chine va bientôt compter parmi ses lettrés des hommes progressifs, ouverts aux idées occidentales, et, comme ce sont les lettrés qui mènent la masse, l'impulsion donnée en haut lieu se répercutera certainement. Reste à savoir le temps et la somme d'efforts qu'il faudra pour soulever les montagnes d'obstacles élevées par une séculaire routine.

*
* *

Tandis que la Chine commence son évolution, le Japon continue la sienne. La fabrication, notamment, prend un notable essor. Depuis une dizaine d'années, la production des tissus de soie a passé du simple au triple; la métallurgie a rapidement progressé, et c'est là une de ces industries que la guerre encourage; enfin l'extraction de la houille et celle du pétrole fournissent des quantités grandissantes de ces deux combustibles. En 1904, l'archipel japonais a mis au jour 7.429.457 tonnes de charbon.

La présence de la houille est une circonstance particulièrement heureuse pour l'industrie japonaise. Une autre circonstance qui favorise cette industrie et la rend très forte, au moins momentanément, contre la concurrence européenne, c'est le faible taux des salaires. La main-d'œuvre, pour le moment, demeure très bon marché au Japon, parce que la race a conservé ses habitudes de sobriété, et n'a pas encore adopté les innombrables besoins de l'Occidental.

Mais tout donne à penser que ce dernier avantage ne sera pas perpétuel. Il y a eu déjà, dans les salaires japonais, certains phénomènes de hausse, et il paraît évident que, lorsque les besoins de l'ouvrier d'Europe se seront acclimatés dans l'empire du Soleil-Levant, les ouvriers y élèveront graduellement leurs exigences. Les patrons japonais « jouissent donc de leur reste », pour employer une expression familière et connue. Le temps n'est sans doute pas lointain où les ouvriers, initiés aux grèves comme aux autres progrès de la civilisation, sauront limiter le champ de ces bénéfices.

Malgré tout, il y a des chances pour que le Japon demeure supérieurement outillé en ce qui concerne l'exploitation industrielle et commerciale de la Chine et de tous les pays de race jaune. Comme pour la Russie naguère, c'est sur territoire chinois qu'auront lieu les grandes luttes des peuples d'Europe avec le Japon.

Gabriel d'Azambuja.

PRÊTRES TRAVAILLEURS

A propos de la suppression du budget des cultes, un de nos amis, M. Louis Ballu, consacre une très intéressante brochure [1] à examiner la question du travail manuel dans le clergé. Il pense que les prêtres pourront trouver, dans divers métiers n'absorbant qu'une partie de leur temps, des ressources appréciables et propres à sauvegarder leur dignité.

L'auteur s'appuie sur plusieurs conclusions de la science sociale et cite, avec des éloges dont nous le remercions, notre maître Henri de Tourville, ainsi que plusieurs de nos collaborateurs.

Le travail manuel, observe-t-il, rendra le prêtre plus indépendant, et de l'Etat, et des riches catholiques. Il mêlera davantage le clergé paroissial à la vie du peuple et permettra de réhabiliter la religion dans le monde ouvrier. Du reste, M. Louis Ballu ne prétend pas que le prêtre devienne un paysan ou un ouvrier proprement dit. Il devrait seulement pouvoir fournir un *quart de journée :* d'une part, en tant que célibataire, il a moitié moins besoin de son salaire que l'ouvrier normal. D'autre part, il est clair que, même dans les paroisses les moins favorisées, il restera toujours un petit casuel pour former approximativement la moitié des ressources du desservant. Le travail manuel serait donc une occupation accessoire, mais sérieusement

1. *Les métiers possibles du prêtre de demain*, brochure in-12 de 108 pages, chez Téqui.

rémunératrice. Il est bien entendu que les prêtres des grandes paroisses urbaines, très absorbés par leur ministère, et mieux partagés sous le point de vue du casuel, n'auraient pas à entrer dans le système.

M. Ballu s'appuie sur l'histoire, cite l'exemple des Pères du désert, des moines du moyen âge, des prêtres proscrits pendant la Révolution. Il rappelle qu'on vit parmi ces derniers des tailleurs, des brodeurs, des horlogers, des chapeliers, des commis de magasins, et même des cordonniers. Aujourd'hui encore, on voit tel curé s'adonner avec succès à l'élevage des abeilles ou à tel ou tel genre de culture spécialisée. A cette occasion, l'auteur approuve les conclusions de notre ami Dauprat en ce qui concerne les avantages de la spécialisation culturale. Bien des prêtres, après avoir soigneusement *observé* de quoi l'on a besoin dans leur voisinage, pourraient s'adonner avec fruit à la production de la denrée qui fait défaut. Une série de courts chapitres passe en revue les branches diverses de la culture et des divers métiers qui pourraient convenir aux ecclésiastiques sans entraver l'exercice de leur devoir principal. Il termine en prévoyant le cas d'une « alliance de prêtres travailleurs », et engage ceux que cette idée séduirait à s'adresser à M. Leroux, doyen d'Airvault (Deux-Sèvres), qui s'occupe activement de la question.

Nous saluons les idées courageuses et originales que renferme cette brochure, et sommes heureux de constater, une fois de plus, l'influence de la science sociale dans tous les ordres d'idées.

H. B.

Les quatre dernières collections de « Science sociale ». — Nous informons nos lecteurs qu'il ne nous reste plus que quatre collections complètes de la *Science sociale* (1re série).

Nous mettons la collection, soit 36 volumes, à la disposition du public au prix de 350 francs. C'est une occasion unique et de courte durée, car, depuis un an, six collections ont déjà été vendues.

INTELLIGENCE ET CARACTÈRE

On sait que M. Doumer, président de la Chambre des députés, a publié récemment un volume intitulé *Le livre de mes fils*.

Ce volume, dans son ensemble, ne contient guère que des maximes de morale courante, assez rebattues. Toutefois, certaines pages sont à signaler, et nous nous plaisons à détacher la suivante :

« Chez les nations en décadence, les hommes d'intelligence ne manquent pas. Au contraire, pourrait-on dire. Mais ce sont les hommes de caractère qui disparaissent.

« La France n'en est, heureusement, pas là encore.

« Qu'on y prenne garde, cependant. Déjà, dans la vie publique, on suspecte et on redoute les caractères. Passe encore pour les intelligences et les talents; on parvient à les supporter un temps. Les hommes de volonté et d'énergie sont écartés, quand ils ne s'écartent pas d'eux-mêmes.

« Inutile d'insister sur le danger que de telles mœurs politiques feraient naître.

« Le peuple anglais a une autre conception que nous de la valeur de l'homme. C'est le caractère qu'il prise plus que tout.

« Il suffit de voir ce qui se passe dans une école de France et dans une école de la Grande-Bretagne quand il s'agit de décerner un prix exceptionnel. Dans l'école française, le prix est accordé à l'élève réputé le plus intelligent; dans l'école anglaise, on l'attribue à celui que désigne la supériorité de son caractère.

« Incontestablement, ce n'est pas nous qui avons raison. »

Chose curieuse : peu de temps après cette constatation de la crainte qu'inspirent en France les caractères, M. Doumer était écarté de la première magistrature du pays... pour son caractère.

Il est maintenant plus sûr de ne pas s'être trompé.

R.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

Membre fondateur : M. Robert Lebaudy, présenté par M. Jean Périer.

M. Robert Lebaudy a fait un versement de mille francs, en vue de développer les missions d'études sociales (années 1906-1907).

Membres titulaires :

MM.

G. F. Archange, Port-au-Prince (Haïti), présenté par Mgr Pichon.

Léon Aymonier, pharmacien, Le Chatelard (Savoie), présenté par M. Edmond Demolins.

Stéphen Bourjade, attaché aux services civils de l'Indo-Chine, Phu-Lang-thuong (Tonkin), présenté par le même.

Paul Bouteille, ingénieur en chef des mines de la Peronnière, La Grand-Croix (Loire), présenté par M. P. Cadot.

Paul Buron, Saint-Just-en-Chaussée (Oise), présenté par M. Paul Roux.

Albert de Casaubon, agent de change, Buenos-Ayres, présenté par M. V. Tailhades.

Alcide de Casaubon, agent de change, Buenos-Ayres, présenté par le même.

François Castel, Paris, présenté par M. Paul Bessand.

M. Coanet, Nancy (Meurthe-et-Moselle), présenté par M. Demolins.

H. Dangu, Hong-Kong (Chine), présenté par le même.

E. S. Conego, J. Dias d'Andrade, professeur au séminaire, Coimbra (Portugal), présenté par le même.

Luc Dominique, président du Cercle catholique, Port-au-Prince (Haïti), présenté par Mgr Pichon.

A. Donnamette, Paris, présenté par M. G. d'Azambuja.

Jean-Émile Dumas, agent de change, Buenos-Ayres, présenté par M. V. Tailhades.

Le major Estevan de Oliveira, Juiz de Fora (Brésil), présenté par M. J. de Ribeiro de Oliveira e Souza.

B. Etchehoun, négociant, Buenos-Ayres, présenté par M. V. Tailhades.

J.-B. Etchebarne, employé de Banque, Buenos-Ayres, présenté par le même.

Me Eugénie, supérieure des Sœurs du Sacré-Cœur, Port-de-Paix (Haïti), présentée par Mgr Pichon.

Max Fleiuss, secrétaire de l'Institut historique et géographique, Rio-de-Janeiro (Brésil), présenté par M. Arthur Guimaraes.

L'abbé Flodrops, vicaire, Calais (Pas-de-Calais), présenté par M. A. Ledoux.

Le chanoine Guidec, curé de Saint-Joseph, Port-au-Prince (Haïti), présenté par Mgr Pichon.

Le chanoine Guelto, vicaire général, aux Gonaïves (Haïti), présenté par le même.

Le Dr Helio Lobo, avocat, Juis de Fora (Brésil), présenté par M. Ribeiro de Oliveira e Souza.

Le chanoine Hubert, curé de Jacmel (Haïti), présenté par Mgr Pichon.

Institut historique et géographique du Brésil, Rio-de-Janeiro (Brésil), présenté par M. A. Guimaraes.

M. le conseiller Dr Joaquim de Toledo Piza e Rhueida, ministre du suprême tribunal fédéral, Rio-de-Janeiro, présenté par le même.

Jules Lefebvre, secrétaire à la subdivision et au gouvernement militaire d'Oran (Algérie), présenté par M. E. Demolins.

L'abbé Le Sidanner, vicaire à la cathédrale, Port-au-Prince (Haïti), présenté par Mgr Pichon.

Victor MARÉCHAL, conseiller du commerce extérieur, Paris, présenté par M. Lanson.

Henri MARTINET, Charleville (Ardennes), présenté par M. Edmond Demolins.

Ed. NIEL, oléiculteur, Draguignan (Var), présenté par le même.

Dr Arthur ORLANDO, député fédéral, Rio-de-Janeiro (Brésil), présenté par M. Silvio Romero.

Paul PETERS, Épinal (Vosges), présenté pas M. L. Peters.

Victor PETERS, industriel, Épinal (Vosges), présenté par le même.

Dr J. PINHEIRO DA SILVA, président de Mines, Bello Horisonte Minas (Brésil), présenté par M. J. Ribeiro de Oliveira e Souza.

Comte G. de REYNOLD, château de Vinzelle-s.-Rolle, Vaud (Suisse), présenté par M. Eugène Carry.

Paul ROUX, Paris, présenté par M. Edmond Demolins.

Paul SENTENAC, professeur, Paris, présenté par M. V. Tailhades.

Dr Luiz Fortunato de SOUZA CARVALHO, avocat, Rio-de-Janeiro (Brésil), présenté par M. José Piza.

Luis y SUPENIELLE, banquier, Montévideo (Uruguay), présenté par M. V. Tailhades.

Edmond THOMINE, ingénieur des Arts et Manufactures, administrateur - directeur des fonderies et ateliers de Courneuve, Paris, présenté par M. Edmond Demolins.

LE CONGRÈS DE SCIENCE SOCIALE

Le **lundi 14 mai** s'est ouvert, dans la grand amphithéâtre de la *Société de Géographie*, et devant un auditoire de plus de 500 personnes, le deuxième congrès annuel de la *Société internationale de Science sociale*, sous la présidence de M. Paul de Rousiers, président.

M. de Rousiers a d'abord prononcé l'allocution suivante :

« En ouvrant cette seconde réunion générale de la *Société internationale de Science sociale*, j'ai le devoir de vous rendre compte en quelques mots de la manière dont notre jeune Association a rempli, depuis sa fondation, le rôle qu'elle s'était assigné.

« Créée au lendemain de la disparition de notre regretté maître Henri de Tourville, la Société de Science sociale s'est donné pour but de maintenir, parmi les adeptes de la science sociale, la discipline scientifique dont la ferme direction d'Henri de Tourville nous avait jusque-là assuré le bienfait.

« Cette discipline, nous ne pouvions la trouver et nous ne l'avons cherchée que dans la pratique sérieuse et sincère de notre méthode, dans une fidélité inébranlable, non pas aux conclusions déjà acquises, mais aux procédés laborieux de vérification qui les contrôlent sans cesse, les développent souvent, et les redressent, s'il y a lieu.

« Les missions d'études qui constituent l'élément essentiel de notre activité n'ont pas d'autre but. Elles sont pour nous le moyen de continuer la science. Notre Société de Science sociale se préoccupe d'en tracer le cadre et d'en déterminer l'objet, de telle manière que chacune d'elles concoure à un résultat d'ensemble et contribue à jeter plus de lumière sur un point choisi d'avance.

« Vous vous souvenez que la première mission fut confiée par la Société à l'un de ses vice-présidents, M. Paul Bureau, et vous n'avez pas perdu le souvenir du magistral exposé dans lequel il vous en a présenté ici même, l'an dernier, quelques-uns des résultats. Depuis lors, la publication de son volume sur les *Paysans des Fjords de la Norvège*, a montré combien sa pénible et clairvoyante enquête avait enrichi nos connaissances sur ce pays si particulièrement intéressant pour la science sociale et au sujet duquel aucune observation méthodique n'avait encore été poursuivie sur place. Les disciples de notre école n'ont pas été seuls, d'ailleurs, à apprécier la valeur de l'œuvre de M. Paul Bureau. Il y a deux jours, à point nommé pour l'ouverture de notre réunion générale, l'Académie des sciences morales et politi-

ques attribuait un de ses prix au volume de M. Bureau. Il nous est particulièrement agréable d'offrir à l'auteur toutes nos félicitations à ce sujet et, comme la modestie n'est pas de mise dans l'ordre des succès collectifs, la Société de Science sociale se félicite, elle aussi, que la première publication due à son initiative ait été l'objet d'une distinction aussi flatteuse.

« Tout dernièrement aussi, le travail de M. Paul Roux, sur le Paysan du Lunebourg, a été publié par la *Science sociale* et c'est une vive satisfaction pour tous nos adhérents de penser que cette publication n'est que la première d'une série préparée par notre jeune collaborateur sur divers types de l'Allemagne du Nord.

« Au surplus, M. Paul Roux n'épuisera pas le sujet. Dès l'an dernier, M. Hippolyte Hemmer acceptait une mission de la Société pour étudier l'organisation sociale de la Westphalie. La Plaine Saxonne suscite en science sociale un problème complexe, comportant un grand nombre d'inconnues. Nous avons dû porter sur elle l'effort combiné de plusieurs observateurs. La communication qui vous sera faite à la séance de demain, par M. Hemmer, vous mettra au courant des points déjà éclaircis.

« Grâce au zèle ardent, au labeur et à la perspicacité de M. Louis Arqué, nous poursuivons aussi dans l'Allemagne du Sud les curieuses observations sur la situation comparée des ouvriers de la petite et de la grande industrie en Franconie et en Thuringe.

« Bien que le monde anglo-saxon ait été jusqu'ici plus étudié que l'Allemagne par l'École de la Science sociale, nous n'ignorons pas qu'il offre encore à nos investigations un champ des plus vastes et des plus fertiles. Un jeune agrégé de l'Université, M. André Koszul, déjà distingué par elle, et spécialement préparé par ses travaux antérieurs et sa connaissance du pays, à faire une étude sur l'Angleterre, nous donnera, dès cette année, un aperçu des premiers résultats dégagé par son observation et veut bien continuer, au cours d'un nouveau séjour en Angleterre, les recherches commencées par lui.

« Enfin, nous comptons aborder, dès cette année également, l'étude sociale du Milanais, qu'un de nos collègues les plus expérimentés, M. Champault, a accepté d'entreprendre.

« Vous le voyez, Messieurs, notre Société n'est pas restée inactive jusqu'ici et ne recule pas devant de nouveaux travaux. Ces travaux, elle les poursuit avec l'idée directrice d'arracher à l'observation des faits le secret dont jouissent certains groupements sociaux, de s'adapter sans heurt, avec souplesse, avec une pleine efficacité, aux conditions nouvelles qu'ils rencontrent. C'est cette merveilleuse faculté, si inégalement répandue dans le monde, dont il s'agit de fixer non seulement l'origine sociale, mais aussi les conditions d'exercice. C'est la connaissance de ces conditions que nous recherchons avec une passion toute scientifique, sûrs que nous sommes de rendre un service de premier ordre à notre patrie dans la mesure où nous parviendrons à les préciser.

« Je dois un remercîment spécial à nos membres donateurs et fondateurs, dont la seule générosité alimente le budget de nos missions. J'en dois un plus vif encore à ceux qui, acceptant les travaux et les fatigues que comportent ces missions, nous font le don précieux entre tous de leur intelligence, de leur labeur et de leur dévouement, le don d'eux-mêmes en un mot. Je les prie de recevoir l'expression de notre sincère gratitude.

« Messieurs, je ne vous ai parlé que de la Société de Science sociale et je ne vous ai pas dissimulé qu'elle est jeune. Mais elle n'est pas ingrate pour cela. Elle n'est pas non plus ignorante et sait fort bien que, loin de résulter d'une génération spontanée, elle constitue, au contraire, l'aboutissement normal d'un long mouvement d'études antérieures. Ce qu'a été ce mouvement depuis vingt ans, quels progrès la Science sociale a accomplis au cours de cette période, personne n'est plus à même de vous le dire que le vaillant ouvrier de la première heure qui a vécu la vie de la Science sociale et contribué si largement à son essor, mon éminent collègue et ami, M. Edmond Demolins. C'est par lui que la plupart d'entre nous sont venus à la Science

sociale, et, non content de la prêcher et de la faire progresser par des ouvrages que tout le monde a lus, il a eu le courage d'entreprendre lui-même d'appliquer ses enseignements à la tâche primordiale, mais essentiellement délicate de l'éducation des enfants. Je suis donc heureux de lui céder la parole.

M. Edmond Demolins a ensuite retracé les *progrès de la science sociale depuis vingt ans*. Après une première période, consacrée à l'ébauche de la méthode, et une seconde employée au perfectionnement de la méthode, ces vingt dernières années ont vu s'opérer le développement de la méthode.

Le nombreux auditoire a suivi avec intérêt les divers exemples de répercussions sociales cités par l'orateur. Celui-ci a montré comment une loi sociale se dégage lorsqu'on constate un certain nombre de répercussions concordantes. Il a exprimé l'espoir de formuler bientôt un grand nombre de lois sociales. Des traits suggestifs, empruntés au type du chasseur anthropophage, puis à celui du Méridional, ont été écoutés avec un vif intérêt, parfois avec gaieté, par l'assistance. M. Demolins a fait un parallèle entre la cueillette et la politique, montré les conditions dans lesquelles peut réussir le féminisme, et celles qui pourront amener l'élévation des salaires, réclamée en ce moment par tant de grévistes. Pour conclure, il a fait voir que le meilleur moyen d'augmenter la liberté, c'est de bien connaître ce qui la limite.

Cette conférence a obtenu un très vif succès. Le *Journal des Débats*, qui en a publié un compte rendu le lendemain, termine ainsi son article : « Le conférencier, au verbe chaleureux et pittoresque, a vivement intéressé l'auditoire ; on a beaucoup ri et beaucoup applaudi. »

Mardi 15 mai.

A 9 heures du matin, séance de travail. M. Demolins a mis sur le tapis la question du progrès que fait la science sociale au point de vue des *Enquêtes*. Des vues judicieuses ont été échangées sur la façon de noter les observations sur fiches, de faire entrer dans les cadres déjà établis les observations nouvelles, d'éliminer les répercussions déjà constatées, etc.

A 3 heures, nouvelle réunion, M. Hip. Hemmer a communiqué les résultats de son enquête sur le domaine plein chez les *Paysans westphaliens*. Ce qui se dégage de cette étude, c'est la ressemblance entre ce type particulariste et le type précédemment étudié du paysan hanovrien.

M. Paul Roux a communiqué les résultats de son enquête sur la *colonisation des tourbières dans l'Allemagne du Nord*. Il a décrit trois types de tourbières colonisées, avec intervention croissante de l'État. La conséquence de cette colonisation, c'est qu'il se forme un type social analogue à celui qui s'est déjà formé en Hollande. Ce serait un type particulariste *régressif*.

Mercredi 16 mai.

A 9 heures, séance de travail et de discussion. M. Paul Bureau a soumis aux assistants cette question : « La science sociale est-elle fondée sur un postulat? » M. Bureau opine pour l'affirmative et propose le postulat suivant : « Le maintien, la perpétuation et le développement de la société sont choses bonnes et désirables. »

Nous ne pouvons analyser en détail la très curieuse et très vive discussion qui a suivi. Disons seulement que la proposition de M. Bureau a servi de thème à une foule de réflexions intéressantes et profondes. M. Demolins a exposé que la science sociale n'avait pas besoin d'un postulat, puisque les faits qui lui servent de point de départ sont observables et démontrables. M. Poinsard a conclu dans le même sens que M. Demolins. M. Melin a établi une distinction entre la science sociale et les conséquences pratiques qu'on peut en tirer. M. de Calan a fait observer que ceux qui font de la science sociale dans la seule intention de constater les rapports qui existent entre les phénomènes n'ont pas besoin de postulats. M. Fournier a dit que, dès qu'on introduit les concepts de bien et de mal, on sort du domaine de la science sociale. M. Blanchon a déclaré que, puisqu'on nous exhorte à préférer tel ou tel

genre de société, il y a un concept de la prospérité sociale. Pour M. Bertier, la science sociale comprend une partie théorique et une partie pratique. C'est celle-ci seulement qui pourrait renfermer les postulats et les conseils. M. Augustin Dufresne a rappelé qu'Henri de Tourville niait tout postulat en science sociale. M. Fournière, député socialiste, qui était venu à la séance, a insisté sur ce fait que l'observateur est forcément influencé par son désir de prouver quelque chose. On observe avec des idées préconçues. On veut se démontrer à soi-même qu'on a raison. M. Demolins a répondu qu'en effet l'on faisait ainsi et qu'on le fait encore en dehors de la science sociale ; mais que, depuis le travail d'élaboration de la méthode, on peut et on doit se passer d'idées *à priori*.

D'autres échanges de vues ont eu lieu sur le divorce, pris pour exemple de phénomène social. La fin de la discussion a été consacrée à la notion de prospérité et de supériorité sociale. M. Demolins a défini celle-ci « la faculté d'adaptation aux changements qui surviennent dans le milieu ».

A 3 heures, ont eu lieu deux nouvelles communications. M. Durieu, en l'absence de M. Arqué, a lu de larges extraits du rapport de ce dernier sur les effets sociaux de la division du travail dans l'*industrie à domicile en Thuringe*. Ce rapport touche à plusieurs questions intéressantes, telles que la transformation de la grande industrie en Allemagne et l'infiltration des Allemands du Nord dans l'Allemagne du Sud.

M. Koszul a ensuite exposé les résultats de son enquête sur *les petits propriétaires de la New-Forest en Angleterre*. C'est un type de paysan aisé, débrouillard, indépendant, aidé par la forêt voisine et par l'immigration de résidents bourgeois qui viennent dépenser de l'argent dans le pays.

Dans la discussion qui a suivi, M. Demolins a fait observer que la pauvreté du sol a dû maintenir longtemps ce type dans un état stationnaire, et que l'affluence récente de la richesse a dû donner à ce même type des ressources d'élévation. M. Champault a cité le cas d'un cultivateur qui, en France, s'est élevé grâce au voisinage de la forêt. M. Poinsard a insisté sur ce fait que les gens du pays, pris comme domestiques par les bourgeois nouveaux venus, ont gagné de la sorte de quoi monter plus haut.

Jeudi 17 mai.

L'auditoire est encore plus nombreux que les jours précédents, preuve que l'intérêt grandit et que le public est frappé par les applications et les résultats de la méthode sociale.

M. le vicomte de Calan a d'abord exposé les caractéristiques du *type breton*. Ce type est dû à la combinaison historique de deux éléments : 1° un type d'agriculteur pastoral; 2° un type de transporteurs maritimes; tous deux influencés par une certaine formation guerrière. La mer, par le développement des côtes et par les rivières navigables, a mis presque partout le marin en contact avec le cultivateur.

Parmi les traits nombreux que nous ne pouvons tous noter, citons en un, sur lequel le conférencier a insisté, à savoir l'isolement des habitations, qui a donné au Breton son caractère taciturne et l'a orienté, lorsqu'il a été intellectuel, vers la description, la psychologie intime et la philosophie. — Autre trait : le Breton, travaillant sur un sol pauvre où l'on perd sa peine, en arrive à mépriser l'argent. Ce désintéressement le rend frondeur, car il ne redoute pas les conséquences matérielles de son opposition au pouvoir.

M. Poinsard a ensuite parlé du *socialisme en France et de ses causes*. Le socialisme tient plus du passé que de l'avenir. C'est le retour au système communautaire de l'Orient. Il y a du socialisme dans les sociétés chinoise, russe, etc. Chez les Occidentaux, le socialisme a eu pour fondateurs des hommes à formation communautaire ou habitués à vivre sur la communauté. Des politiciens s'en sont emparés assez récemment et ils ont pu, grâce au développement de l'industrie, s'appuyer sur des masses ouvrières dont ils sont devenus les chefs.

M. Poinsard a montré les raisons qui s'opposent à ce que l'État se charge de

toute la besogne de production ou même d'une partie notable de celle-ci, car bien des socialistes actuels se contentent de préconiser l'absorption par l'État des *principales* entreprises privées. L'État fait mal ce qu'il fait, et plus coûteusement, parce qu'il est une communauté. Les administrations, à mesure qu'elles s'étendent, sont de plus en plus accessibles à la corruption. Enfin, si le socialisme triomphait chez nous, même partiellement, les nations particularistes, où l'initiative individuelle est si développée, prendraient sur nous une décisive avance, qui serait la ruine de notre pays.

Le soir, les membres du Congrès se sont réunis une dernière fois pour le dîner de clôture. M. de Rousiers a porté un toast aux jeunes disciples de la science sociale qui sont le gage de son développement dans l'avenir. M. le Dr Bailhache a répondu au nom des « jeunes » pour remercier M. Demolins et les maîtres qui les ont initiés à la Science sociale.

La soirée s'est terminee par des conversations animées, où tous ont affirmé les progrès réalisés dans ces dernières années par la science sociale et leur ferme intention de la propager de plus en plus.

G. A.

SÉANCE DU CONSEIL

Le Conseil de la Société internationale de Science sociale s'est réuni le lundi 14 mai, à 5 heures du soir, sous la présidence de M. Paul de Rousiers, 56, rue Jacob.

Étaient présents : MM. Edmond Demolins, Paul Bureau, Maurice Firmin-Didot, G. d'Azambuja, Vte Ch. de Calan, Ph. Champault, Robert Dufresne, H. Hemmer, G. Melin, Robert Pinot, L. Poinsard. — Excusés : MM. A. Dauprat, V. Muller, J. Périer.

M. le trésorier expose à ses collègues la situation financière de la société et indique le montant des sommes disponibles sur le budget de 1906 pour les missions d'études.

Il est rappelé que M. André Koszul poursuivra ses observations sur l'Angleterre. M. Ph. Champault veut bien accepter de faire une étude sur la Lombardie. Il présente au conseil un aperçu du plan qu'il en a tracé.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre du Conseil devant remplir les fonctions de secrétaire-adjoint. A l'unanimité des membres présents, M. Joseph Durieu est nommé membre et secrétaire adjoint du Conseil. M. le Président donne lecture de l'article 5, paragraphe 3, des statuts de la Société, d'après lequel l'adjonction d'un membre nouveau doit être prononcée à la majorité des trois quarts des membres du Conseil. Le nombre des membres étant de 15, et les 12 membres présents ayant donné leur suffrage à M. Joseph Durieu, le vote est régulièrement acquis.

Après un échange d'observations au sujet des missions à entreprendre ultérieurement, la séance est levée.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Le succès de nos *abonnements d'essai* a été très vif et s'accentue de jour en jour. La preuve que cette combinaison est pratique ne résulte pas seulement du nombre des abonnements qui nous parviennent, mais aussi de ce fait que certains de nos confrères ont déjà épuisé leurs carnets d'abonnement et nous en ont demandé d'autres.

Il suffit donc de vouloir et de se mettre à l'œuvre pour réussir. Nous prions tous nos confrères de nous donner leur concours aussi largement que possible. C'est le moyen le plus efficace pour propager nos études et pour nous permettre d'augmenter encore le nombre des pages de la Revue et, en particulier, de ce *Bulletin*.

ENQUÊTE SOCIALE SUR LE « PAYS »

Correspondance (*suite*).

Nous remercions ceux de nos collaborateurs qui ont bien voulu nous adresser

leur réponse au sujet de l'Enquête, ou qui nous ont fixé l'époque à laquelle ils nous adresseront leur étude. Nous prions les autres de vouloir bien nous fixer à ce sujet.

Voici une nouvelle série de renseignements ou d'inscriptions pour l'Enquête :

Provence. — M. Raoul Jacquot, avoué à Largentière, nous annonce l'envoi prochain de son étude sur le Vivarais. Il ajoute : « Au cours d'une excursion à Nice et aux environs, j'ai noté au hasard des conversations quelques détails sur les mœurs locales. Cette région peut être considérée comme le pays type de la cueillette : pays d'oliviers, de dattiers, de culture de fleurs, pays de « saisons ». C'est une population parasite ne vivant que d'autrui. Or voici ce que me disait un chauffeur d'automobile de passage dans le pays, où il était venu faire la « saison ». Il avait fréquenté les classes inférieures, celles qui conservent le mieux le type de la race. « Les Niçois, me disait-il, notamment les jeunes gens, ceux qui n'ont pas encore fait leur service militaire, ne songent qu'à une chose, se créer, en revenant du service, un moyen de vivre sans travailler, par le procédé peu honorable et malhonnête que vous pouvez deviner. Ceux qui ne peuvent vivre par ce moyen et qui ont une place, ne cherchent en aucune façon à gagner davantage, en travaillant en dehors de leurs occupations habituelles. Allez dans un garage, et demandez à un petit laveur d'auto, de quatorze ou quinze ans, qui est appointé au mois, de laver votre machine en dehors de son travail; offrez-lui 20 ou 30 sous, il refusera. Ce qu'il gagne lui suffit; il ne veut pas se créer un supplément de bien-être, au prix d'un supplément de travail. » Du reste, cette remarque ne s'applique pas seulement aux ouvriers ou aux hommes de peine, les hommes d'affaires eux-mêmes arrivent difficilement à obtenir de leurs clercs, ou employés, un travail même bien rétribué en dehors des heures fixes de leur emploi.

« En outre, l'esprit d'exclusivisme est très profond : « Nice aux Niçois », voilà leur devise. Personne ne doit partager avec eux l'exploitation de l'étranger, cette autre forme de la cueillette. Qu'un Nicois ait une difficulté avec un travailleur venu du dehors, tous, cochers, sergents de ville, public font corps avec lui contre l'intrus.

« Je crois que ce sont bien là les conséquences que développent la nature du climat et du travail. Il n'est pas de pays où le climat soit plus agréable et le travail plus facile.

« Presque aucun effort à faire pour vivre. Ils ne font pas de grandes dépenses pour se nourrir, se loger, se chauffer, ou se vêtir. On est presque constamment dehors. A ces conditions si faciles de la vie vient s'ajouter l'exploitation encore plus fructueuse de l'étranger, surtout de l'étranger riche qui dépense sans compter. Quelle occasion plus tentante que celle qui s'offre à ces jeunes gens sans morale et sans aptitude au travail, que de spéculer sur les passions les plus grossières de l'étranger! Ils arrivent ainsi, à pratiquer toutes les formes honnêtes et malhonnêtes de la cueillette. Ces dernières surtout n'exigent aucun débours et donnent un revenu assuré des plus rémunérateurs. Le chômage est insignifiant et, en tous cas, il est facile de changer d'instrument de travail, si j'ose m'exprimer ainsi. »

M. G. d'Azambuja, doit étudier une région des environs de Marseille en train de se transformer sous l'influence du voisinage de la grande ville.

Pays basque. — M. Louis Etcheverry nous annonce qu'il étudiera le Pays de Cize, situé dans les Basses - Pyrénées (arrond. de Mauléon). Le Pays de Cize offre cette particularité qu'il subsiste encore à l'état concret et vivant et qu'il est représenté par une commission syndicale élue chargée de gérer les 13.000 hectares de communaux indivis (entre 20 communes) qui lui appartiennent encore.

Gascogne. — M. Mce de Chauton, notaire à Tartas (Landes), nous écrit : « Pour aider à la définition du Pays d'Albret, permettez-moi de vous signaler les cahiers des vœux des communautés de la grande sénéchaussée d'Albret au siège de Tartas en 1789, que publie en ce moment le Bulletin de la Société de Borda, à Dax. La sénéchaussée de Tartas comprenait

l'Ouest et le Nord du département des Landes. »

Rouergue. — De M. Henri Moysset, secrétaire général adjoint de la *Société d'histoire de la révolution de 1848* : « J'apporterai volontiers, comme contribution à votre Enquête sociale, les monographies de tous les « Pays » compris dans l'ancien comté de Rouergue, qui forment aujourd'hui le département de l'Aveyron. La première sera celle du Segala que je pourrai vous donner en novembre. Les autres viendront ensuite : Causse, Larzac, vallée du Lot, vallée du Tarn, bassin houiller de Decazeville, Aubrac. Bien que je connaisse ces différents Pays, il ne me faudra pas moins de quatre à cinq ans pour les décrire scientifiquement. Je voudrais en faire une étude approfondie qui s'émancipera peut-être de la forme du questionnaire, mais s'en tiendra rigoureusement à la forme monographique que vous proposez. » — Le questionnaire avait pour but de faciliter le travail en le limitant, mais nous accueillerons avec plaisir les études complètes, pourvu qu'elles soient faites très méthodiquement.

Bretagne. — Nous attendons une étude sur la Cornouaille de M. H. Nouvel de la Flèche.

Normandie. — M. l'abbé Noël Langlois, curé d'Huisnes près Pontorson, nous annonce une étude sur les Pays de Hague et du Mont-St-Michel.

Le Dr Moschos, qui doit décrire le Pays Bessin, nous annonce l'envoi prochain d'un résumé de son étude. « Ce pays est très intéressant. Les deux formations sociales s'y sont rencontrées et il en est résulté un mélange et une combinaison dont je vais essayer de démêler les effets... »

Laonnais. — M. de Sart nous annonce une étude sur le Laonnais.

Guernesey. — Notre correspondant, M. H. Willem, nous annonce qu'il compte étudier l'île de Guernesey. Il s'est assuré le concours de M. Didot, consul de France à Guernesey, et de la *Société de sciences naturelles et de recherches locales*, constituée dans l'Ile.

Tonkin. — Notre nouveau confrère, M. Stephen Bourjade, attaché aux services civils de l'Indo-Chine, nous écrit de Phu-lang-thuong qu'il s'est mis à l'étude des populations de l'Indo-Chine. « Je suis déjà, écrit-il, un de vos vieux lecteurs. Mon père vous a jadis envoyé quelques notes sur le Quercy et j'ai eu parmi vos premiers élèves quelques amis. J'ai lu la plupart de vos ouvrages et presque tous les numéros de la *Science sociale*.

« Depuis que je suis au Tonkin, j'ai déjà pu me rendre compte des avantages de votre méthode sociale. Le peuple annamite est bien à sa place dans votre classification générale, parmi les sociétés communautaires ébranlées par suite des nécessités de la culture. Dès que je connaîtrai suffisamment les langues indigènes, j'essayerai de vous envoyer quelques notes sur les traits caractéristiques des populations indo-chinoises, très variées et très distinctes des autres races d'origine mongole. L'étude des peuplades Thô, Mhau, Mois, etc..., qui habitent les hautes régions, fournirait peut-être des renseignements précieux sur les origines de la race annamite, et les descendants des Kmers divisés entre le Cambodge, le Laos et le Siam, méritent tout autant l'attention du sociologue que de l'ethnologue.

« L'intérêt pratique de l'étude de ces sociétés à formation communautaire ne saurait sans doute être comparé à celui qu'on peut retirer de l'étude des sociétés particularistes anglo-saxonnes. Mais si elles n'ont pas connu encore les rapides transformations de ces dernières, il se peut qu'un jour, au contact des Européens, s'établisse un nouveau genre de vie, se créent de nouveaux besoins, amenant des modifications profondes dans la société annamite. »

Canada. — Notre ami et collaborateur, M. Léon Gérin, nous écrit du Canada : « J'ai pensé que l'extrait suivant d'une lettre du docteur L.-O. Bournival, de Saint-Barnabé, pourrait vous intéresser :

« Médecin d'abord, pharmacien ensuite, cela ne suffisait pas, et je me suis lancé dans l'industrie. Me voilà pris dans un engrenage commercial dont je ne pourrai sortir sans y avoir fait un riche butin... ou y avoir perdu mon capital. Toute cette

activité, que récompense un succès extraordinaire, je la dois à l'initiative que m'a inspirée la lecture de la *Science sociale*. Que de beaux horizons commerciaux s'offrent de tous côtés à ceux qui sont entrés dans cette voie!

« Et l'Américain? Vous savez, sans doute, qu'il est arrivé à Saint-Barnabé pour exploiter les puits de gaz naturel que nous avons ici. Ces Yankees se sont fait concéder gratuitement le droit d'exploiter tous les terrains du comté pour le pétrole, le gaz; ils ont creusé des puits sans rien épargner, ont trouvé du gaz naturel en abondance, ont fait immédiatement des installations à Saint-Barnabé et Yamachiche, se font un revenu mensuel dans ces deux seuls villages de 400 ou 500 dollars, conduisent, cet été, leurs tuyaux à Trois-Rivières et Louiseville, et sont persuadés qu'ils finiront par trouver du pétrole... *Le Canadien français, lui, s'obstine à ne tirer aucun parti de ces ressources.* »

« Cet extrait est bien caractéristique.

« Ici, à Ottawa, notre cercle de science sociale est entré dans la voie des études sérieuses et suivies; j'ai confiance qu'il se maintiendra, qu'il deviendra même, d'ici à quelques années, un centre de recrutement pour d'autres cercles sur divers points de la province. »

Nous connaissons assez l'énergie et la ténacité de M. Léon Gérin pour être assuré que le groupe canadien se maintiendra, qu'il grandira et qu'il deviendra le foyer d'où la science sociale rayonnera ensuite sur l'immense territoire des États-Unis. Nous suivrons avec un vif intérêt ses progrès et ses conquêtes. E. D.

A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

La décentralisation dans les programmes législatifs. — Le 1er mai. — La campagne des « Jaunes » et le système de la participation des ouvriers au capital producteur. — Les progrès de la criminalité chez l'enfance. — La fortune des trade-unions en Angleterre. — La fortune des groupements socialistes allemands. — Les idées des Égyptiens sur l'occupation anglaise en Egypte. — La reconstruction de San-Francisco.

Les élections qui viennent d'avoir lieu nous ont donné occasion d'examiner çà et là bien des professions de foi et bien des programmes. Un point nous a frappé dans cet examen : c'est que le mot « décentralisation » revenait souvent dans l'énumération des réformes promises. C'est donc que la nécessité d'une simplification administrative commence à se faire réellement sentir, et que les inconvénients du fonctionnarisme, tel que nous l'ont fait les divers régimes centralisateurs installés tour à tour en France depuis plus d'un siècle, indisposent sérieusement un nombre croissant de Français.

L'idée décentralisatrice est, en un mot, une idée qui « fait son chemin ». Accueillie par des hommes politiques de diverses nuances, elle échappe au reproche d'appartenir exclusivement à un parti. Naturellement, les partis révolutionnaires sont plus portés à défendre la centralisation et l'omnipotence de l'État; mais, même dans les rangs socialistes, on trouverait des décentralisateurs. Le nom même de « communards », que portèrent jadis les représentants de la Révolution sociale, et que revendiquent encore certains militants, n'indique-t-il pas une prédilection pour l'autonomie des communes? Ce qui est certain aujourd'hui, c'est que bien des gens seraient disposés à saluer la restauration des provinces, à condition qu'elles ne s'appellent plus provinces, et les votes platoniques émis de temps en temps contre les sous-préfets tendent à montrer que, même chez les hommes au pouvoir, on ne montre plus le même enthousiasme que jadis pour certains instruments de domination.

*
* *

Six jours avant la consultation du pays avait eu lieu la fameuse « fête-grève » du 1er mai, qui a produit certains désordres, désordres moins grands d'ailleurs qu'on ne les avait prévus, et précisément parce qu'on les avait prévus. Les révolutions ne réussissent pas à date fixe. Lorsqu'elles triomphent, c'est qu'on ne les attend pas, bien qu'elles soient « dans l'air ». Le 1er mai n'a donc eu d'autre résultat, assez

instructif d'ailleurs, que d'obliger des gouvernants très amis des ouvriers et peu amis de l'armée à déployer de grandes masses de troupe pour contenir les masses ouvrières. Telle est la fatalité des situations. Le pouvoir est une baguette magique. Il change en homme d'ordre l'homme de désordre, en constructeur le démolisseur, en défenseur de la propriété celui qui déclamait contre elle. Cette défense peut sans doute être imparfaite. Elle existe néanmoins, parce que c'est le poste qui le veut ainsi.

∴

Les grèves du Nord, qui avaient contribué à rendre plus effrayante la perspective du 1er mai, ont donné lieu à deux sortes d'hostilités contre les syndicats « jaunes ». Les grévistes se livraient, selon l'usage, à des violences contre ces « jaunes », parce qu'ils refusaient de se joindre à la grève. D'autre part, le gouvernement impliquait ces adversaires de la grève dans un de ces « complots » qui reparaissent périodiquement lorsqu'on a besoin d'eux. Dans des conditions semblables, il faut aux « Jaunes » un fier courage pour tenir bon et pour continuer leur campagne en faveur des syndicats ouvriers indépendants. Ceux-ci, on le sait, ont pour programme la défense des revendications ouvrières, mais en même temps l'entente cordiale avec les patrons et le désaveu de tout procédé violent en cas de désaccord entre employeurs et salariés.

M. Biétry, chef de la fédération des Jaunes, vient justement de publier un volume, *Le Socialisme et les Jaunes*, où il fait l'historique de ce mouvement et expose les principes qui font agir ses amis.

Les Jaunes sont, avant tout, des gens pratiques ; ils sont pour le bon sens contre l'utopie. Ils sont anticollectivistes, parce qu'ils sont persuadés que le collectivisme ne tient pas debout et n'enrichit que quelques politiciens ambitieux. Ils sont opposés à l'internationalisme, parce qu'ils constatent que l'afflux des ouvriers étrangers fait baisser les salaires. Ils veulent l'union et non la guerre des classes, car chaque élément de l'organisme social a intérêt à ce que tous les autres prospèrent. Ils font de la propagande contre l'alcoolisme et la débauche.

Une idée originale et féconde, préconisée par M. Biétry, c'est la participation de l'ouvrier aux bénéfices *par sa participation au capital* producteur. Il appelle de ses vœux une combinaison en vertu de laquelle les ouvriers méritants pourraient devenir *actionnaires* de l'entreprise qui les emploie. La pratique des « petites coupures » d'actions serait favorable à ce système, qui rendrait plus étroite que jamais la solidarité entre ouvriers et patrons.

Enfin les Jaunes sont adversaires de ce qu'on appelle « socialisme d'Etat » et souhaitent que les pouvoirs publics se renferment, autant que possible, dans leur rôle de protecteurs de la sécurité publique, sécurité peu protégée en un temps où les bandes de grévistes, devenus de purs émeutiers, peuvent envahir impunément le domicile d'un camarade qui travaille, briser son mobilier, épouvanter sa femme et ses enfants, et l'obliger à les suivre en collant sur son dos une pancarte portant cette inscription invraisemblable : « Fainéant ».

∴

Une chose qui compromet plus qu'autrefois la sécurité publique, ce sont les crimes commis par les enfants.

Jadis, l'enfance n'avait guère maille à partir avec la justice que pour des délits de vagabondage. Aujourd'hui, la situation a bien changé.

Les crimes commis par des mineurs de moins de seize ans ont triplé depuis une génération. Les crimes commis par des mineurs de seize à vingt et un ans ont au moins doublé.

Ce développement de la criminalité enfantine marche de pair avec la multiplication des suicides enfantins. Chez les enfants de moins de seize ans, on n'enregistrait que 19 suicides annuels de 1836 à 1840 ; de 1890 à 1894, on en enregistra une moyenne annuelle de 75, soit environ quatre fois plus. Pour les jeunes

gens de seize à vingt et un ans, les chiffres sont passés de 128 à 450.

On constate enfin, depuis peu de temps, l'apparition de *bandes d'enfants malfaiteurs*, considérées par la police comme aussi dangereuses, sinon davantage, que les bandes de malfaiteurs adultes.

Ces statistiques prouvent avec une triste éloquence qu'il ne suffit pas, comme le disait Victor Hugo avec son emphase coutumière, d'ouvrir une école pour fermer une prison.

*
* *

Une chose qui peut contribuer à moraliser les ouvriers, c'est la possession d'un capital syndical, joint à la responsabilité qui s'attache à l'administration de celui-ci.

Ce genre de propriété existe en Angleterre chez les *trade-unions*. C'est ainsi que les derniers documents publiés par l'« Office du commerce britannique » nous fait savoir que les mineurs adhérents aux trade-unions sont au nombre de 500.000 environ, et que leur fortune syndicale s'élève à 1.108.000 livres sterling, soit 27 millions de francs.

Une autre détail fort intéressant que fait connaître cette statistique, c'est que les secours en cas de grève, accordés par les trade-unions, ne se sont élevés, pour l'année 1904, qu'au 6,25 p. 100 de leur dépense totale. Les cent trade-unions les plus importantes ont dépensé, depuis dix ans, près de 167 millions en secours de maladie, d'accidents, de vieillesse et d'enterrement. Cela représente 41 p. 100 de leurs ressources. Le « budget de la guerre », pour les ouvriers anglais, ne représente donc qu'une faible partie du « budget de la paix », c'est-à-dire que leurs associations, normalement et solidement organisées, pensent surtout aux besoins de la vie courante. Elles ont d'autres raisons d'être que ce mouvement qui, chez nous, fait pousser subitement les syndicats au moment des grèves; on les développe alors à l'excès, uniquement en vue des ressources extraordinaires qu'il faut consacrer à la prolongation de la crise.

Parmi les trade-unions qui sont en progrès, on signale celles des employés de commerce, chez qui l'esprit d'association tend à se développer de plus en plus.

*
* *

Une caisse qui se remplit rapidement, c'est celle de la caisse socialiste en Allemagne. En 1900, cette caisse était à sec, et le trésorier du parti, dans une réunion tenue à Mayence, déplorait l'existence d'un déficit de 33.345 marks. Le revenu de parti était alors d'environ 250.000 marks, somme considérée comme insuffisante par les chefs démocrates.

Il paraît que l'appel de ces chefs a été entendu, car les revenus dépassent aujourd'hui 600.000 marks et les derniers comptes signalent l'existence en caisse d'une somme de 723.000 marks.

Le journal socialiste le *Vorwaerts*, dont tous les bénéfices vont à la caisse du parti, lui a versé, depuis 1891, la somme de 887.523 marks. La librairie, annexée à ce journal qui a fait cette année 93.000 marks de bénéfices, a versé pour sa part à la même caisse, dans le même espace de temps, 291.000 marks.

Mais cet accroissement de ressources est encore regardé comme insuffisant par le Comité général. Prochainement, les statuts de chaque organisation locale porteront une clause instituant un système de contribution obligatoire à l'alimentation de la caisse centrale. Un contrôle rigoureux assurera l'exécution de cette mesure et désormais, chaque Comité versera 25 p. 100 du total de ses cotisations et droits d'entrée; on n'en verra plus frapper sans cesse à la caisse centrale sans jamais rien lui fournir.

Ces faits prouvent l'aptitude des Allemands à la *discipline*, quelle qu'elle soit, et aussi aux conceptions scientifiques, même appliquées hors du domaine de la science. Ils attestent aussi le progrès du bien-être chez nos voisins d'outre-Rhin, et corroborent ce que nous savons déjà du développement industriel de ce peuple.

∴

Des revendications non point socialistes, mais « nationalistes » pour ainsi dire, agitent de temps en temps l'Égypte, et il s'en est produit récemment encore, à propos du passage du prince et de la princesse de Galles dans ce pays. Un journal égyptien a réclamé l'institution d'un Parlement national, qui permettrait au pays d'éliminer la tutelle anglaise. Un cheik éminent a adressé au prince de Galles une lettre ouverte demandant l'autonomie pour l'Égypte. Pendant ce temps, divers publicistes locaux fulminaient contre la domination étrangère et revendiquaient la pleine indépendance de leur patrie.

Tel n'est pas cependant, dans la population égyptienne, le sentiment général, et le correspondant d'un grand journal rapportait naguère les propos d'un vieux pacha qui, retiré dans son palais sur les bords du Nil, se voyait interviewer, il y a quelque temps, au sujet de l'influence européenne et de l'occupation anglaise en Égypte. « Lorsque, disait-il, je me reporte par la pensée aux jours d'autrefois, j'éprouve un grand calme, quand, le soir venu, mes gardiens ayant fermé les portes du palais, je me trouve au milieu de ma famille, en pensant qu'aucun ordre d'exil ne viendra me réveiller dans la nuit et m'arracher à l'affection des miens... »

Le vieux pacha n'a pas tort. Évidemment, rien n'étant parfait en ce monde, l'occupation anglaise a pu entraîner des abus. Mais ces abus sont bien peu de chose à côté de ceux qu'elle a fait disparaître et des sources de bien être qu'elle a ouvertes dans le pays. L'Égypte, selon la destinée qui la poursuit depuis la conquête perse, continuera donc à subir une tutelle étrangère. Ce qui peut faire les regrets de la France, c'est de songer qu'elle aurait pu, à un moment, devenir la tutrice, et que l'occasion est bien passée maintenant.

∴

Ce n'est pas l'Américain qui laisse passer les occasions. Le malheur lui-même lui fournit celle de montrer plus que jamais la puissance de son initiative et de son « ressort ».

La catastrophe de San-Francisco a mis en lumière, une fois de plus, l'activité, l'énergie, l'esprit de décision de cette race.

Il s'est passé pour San-Francisco ce qui s'était passé pour Chicago en 1871. La ville, on le sait, brûlait encore à une extrémité, qu'on était en train de la reconstruire à l'autre, *Time is money*. De même, les incendies de la grande cité californienne n'étaient pas éteints que plusieurs sociétés étaient en formation pour la mise en chantier de constructions nouvelles, et les banques, sur le lieu même du sinistre, commencaient à opérer sous des tentes, pendant que des coups de fusil abattaient les malfaiteurs et les pillards.

Ce peuple a du nerf, il n'y a pas à dire, et, s'il y a quelque orgueil dans le geste du président Roosevelt refusant le concours des souscriptions étrangères, ce geste, quel qu'il soit, n'était possible qu'au milieu d'une nation riche, prospère, sûre de ses forces, fière de ses initiatives et confiante dans ses destinées.

On prétend que la dépêche qui annonçait la catastrophe au reste des États-Unis se terminait, après d'horribles détails, par ce trait suggestif : « Les affaires sont interrompues. »

C'était le cri du cœur et l'exclamation finale. Fallait-il, en effet, que la catastrophe fût effroyable pour qu'elle eût entraîné, en fin de compte, cet extraordinaire résultat !

Mais, si les affaires ont été « interrompues », ce n'a pas été pour longtemps.

Parions qu'on va profiter du cataclysme pour nous reconstruire un San-Francisco tout battant neuf, avec utilisation des dernières découvertes de la science appliquée à l'architecture, à l'hygiène, à la voirie ; comme tel industriel avisé profite de l'incendie de son usine pour rajeunir ses machines, mieux disposer ses bâtiments et renouveler son matériel.

Gabriel d'Azambuja.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

R. P. Ch. Bournival, Saint-Barnabé, Manitoba (Canada), présenté par M. L. O. Bournival.

Léon Capy, notaire à Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais), présenté par M. J. Dessaint.

Georges Ferrand, élève à l'*École des Roches*, Verneuil-sur-Avre (Eure), présenté par M. Paul Descamps.

M. de Fontette, Paris, présenté par M. Edmond Demolins.

Dr Grenet, à Étampes (Seine-et-Oise), présenté par le Dr J. Bailhache.

Mlle Bersie Hancock, Woodford-House, Hastings, Hawkes Bay, Nouvelle-Zélande, présenté par M. Durieu.

Charles Mourey, commis des postes, Paris, présenté par M. G. d'Azambuja.

J. Polako, Genève (Suisse), présenté par M. Edmond Demolins.

Maurice Sauzay, docteur en droit, Fontaine-les-Chalon (Saône-et Loire), présenté par le Dr Oudaille.

J. Tachon Labrèche, Paris, présenté par M. Edmond Demolins.

Mlle Truchy, Paris, présentée par M. l'abbé Félix Klein.

LE CENTENAIRE DE F. LE PLAY

La meilleure manière de rendre hommage à la mémoire de Frédéric Le Play, c'est de continuer, en la développant, son œuvre scientifique.

Cette œuvre repose essentiellement, comme dans toutes les sciences, sur une méthode. Le grand honneur de Le Play est d'avoir tracé la première ébauche de la méthode d'observation appliquée à l'étude des phénomènes sociaux. C'est en cela qu'il se distingue de tous les autres sociologues qui ont construit des théories et des systèmes, sans les appuyer sur une méthode rigoureuse.

Un certain nombre de conclusions et de généralisations de Le Play étaient prématurées. Mais les fondements de la méthode sont inébranlables et, par la méthode, il a été possible de rectifier les conclusions, puis de les développer.

Nos lecteurs savent comment cette Revue a continué cette œuvre scientifique depuis vingt-cinq ans. Ils savent comment la méthode a été progressivement perfectionnée au moyen de la *Nomenclature*, qui permet de préciser l'analyse, puis au moyen des *Répercussions* qui permettent de comparer plus exactement les phénomènes analysés, de les classer et d'en dégager les lois.

Il était nécessaire d'affirmer de nouveau le caractère essentiellement scientifique des travaux de Le Play, car la plupart de ceux qui ont parlé de lui, à l'occasion de son centenaire, ont vu seulement le réformateur dont l'œuvre est maintenant figée; ils n'ont pas aperçu le savant dont l'œuvre est indéfiniment perfectible.

Chez Le Play, le savant est incomparablement plus grand que le réformateur. D'ailleurs la réforme doit avoir pour base la science.

On s'en convaincra de plus en plus et je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insister davantage. Le meilleur moyen de démontrer la science, c'est de s'y attacher et de la faire progresser.

E. D.

ENQUÊTE SOCIALE SUR LE « PAYS »

Correspondance (*suite*).

Dès à présent, nous sommes en possession de quelques études de Pays. Nous prions donc nos collaborateurs de bien vouloir hâter leur travail, afin que nous puissions commencer bientôt la publication. Un certain nombre de nos correspondants, qui n'ont pas les loisirs nécessaires pour faire une étude complète d'un Pays, pourraient cependant contribuer à cet intéressant travail, en nous envoyant une réponse sommaire aux quatre questions de l'Enquête. Nous pourrions ainsi arriver à un classement méthodique des diverses régions.

Voici la liste des travaux reçus :

Savoie. — M. Poncier nous a envoyé une étude assez complète sur le pays des Bauges. D'autre part, M. Borlet nous a promis une étude sur la Carentaise qui fait partie de la même province ; nous le prions de faire un effort pour terminer son travail au plus tôt, car nous pourrions alors publier un fascicule sur la Savoie, qui serait ainsi la première région mise au point. Cela serait d'autant plus intéressant que M. Borlet peut nous donner des détails rétrospectifs sur la Savoie d'il y a cinquante ans et que l'on pourrait dégager le sens dans lequel l'évolution s'est produite.

Poitou. — Nous avons en main l'étude de M. de Béjarry sur le *Bocage Vendéen*. Nous espérons que M. Poiraud, qui nous a donné le plan d'une étude sur le même pays, ne tardera pas à nous l'envoyer, de façon à compléter les renseignements que nous possédons déjà. Nous attendons également le manuscrit de M. Barrau qui doit étudier une région contiguë, le Marais breton.

Normandie. — M. Maurion a bien voulu nous envoyer son travail sur le pays de Caux ; nous attendons celui de M. Berthaut sur le même sujet. Nous avons un grand nombre de promesses pour la Normandie, ce qui nous permettra d'arriver à une connaissance très détaillée de cette province. L'étude de M. Descamps sur les Ferronniers normands est terminée.

Saumurois. — Nous avons une autre étude de M. de Béjarry sur les coteaux de Saumur et le Véron.

Lorraine. — Parmi les collaborateurs inscrits pour la Lorraine, M. Pierrel nous a envoyé une étude sur les Hautes Vosges et M. Noël, le plan de son travail sur les Trois Vallons.

Nous avons en outre reçu les lettres suivantes relatives à l'Enquête :

Provence. — M. Louis Béchet nous demande la notice, l'Enquête étant une question qui intéresse l'œuvre du Félibrige régionaliste.

Pays Bourgeais. — M. Maufras, ayant fait l'histoire de Bourg et du Pays Bourgeais (Gironde), serait désireux de collaborer à l'Enquête sociale.

Pyrénées. — M. Lafforgue est inscrit pour l'étude du Pays de Bigorre.

Sologne. — Ce pays sera décrit par M. Jannin. « Ce pays, nous dit-il, jadis pauvre, insalubre et dépeuplé, a fait d'immenses progrès depuis une cinquantaine d'années, surtout au point de vue agricole. Ces progrès ont été réalisés grâce à une bonne adaptation au lieu, des cultures et des productions. Je crois qu'il serait intéressant d'étudier quel a été le rôle de l'État et de l'initiative privée dans la transformation du pays. » Nous attirons l'attention de M. Jannin sur le phénomène du développement des transports qui, sans aucun doute, a dû jouer, là comme ailleurs, un rôle transformateur depuis cinquante ans.

Picardie. — M. Dessaint nous promet une étude sur l'Amiénois et le Santerre. Il pourrait s'entendre avec MM. Furne, Gondallier, Ledieu, qui nous ont promis des études sur diverses régions de la Picardie.

Ile de France. — M. Lucquin fera la description du Montois, pays qui s'étend autour de Donnemarie, petite ville tombée en décadence à la suite du développement des transports qui fit déplacer les marchés et les foires ; mais aujourd'hui, la mise en marche d'un chemin de fer d'intérêt local y ramène un peu d'animation. La petite culture se syndique de toutes façons, tandis que la grande culture se morcelle.

La vigne reparaît après avoir disparu pendant vingt-cinq ans.

Guernesey. — M. R. Maurice, correspondant du *Labour Leader*, voudrait répondre aux questions de l'Enquête. Il peut nous envoyer son travail en anglais, et nous l'engageons à s'entendre avec M. Willem, qui compte étudier le même pays.

Algérie. — M. Frédéric Dagain compte décrire le Pays de Bône. Il pourrait se concerter avec M. Hérald, qui a l'intention de décrire la province de Constantine.

APRÈS LES ÉLECTIONS

Les réalités du socialisme.

Les dernières élections ont eu du moins pour résultat de rendre la situation très nette.

Le parti radical occupe le Pouvoir, et il a en face de lui les socialistes unifiés, qui viennent de se détacher de la majorité pour se constituer en parti indépendant.

Mais les socialistes ne sont « unifiés » qu'en apparence. Ils savent ce qu'ils veulent détruire, mais ne sont pas d'accord sur ce qu'ils veulent édifier. Aussi M. Jaurès, dans son dernier discours, a-t-il demandé un certain délai avant de présenter le programme de la « société nouvelle ».

La dénomination de « socialisme » est d'ailleurs vague et indéterminée comme celle de « communisme » et de « collectivisme ».

Le meilleur moyen de tirer les choses au clair est de soumettre ces termes à une analyse méthodique, rigoureuse et scientifique.

Pour y réussir, il faut cesser de les envisager comme désignant des théories et des systèmes dont on nous fait espérer les résultats dans l'avenir, ce qui les rend insaisissables. Il faut les considérer comme des faits, qui peuvent dès maintenant être observés et décrits.

Il y a eu en effet, soit dans le présent, soit dans le passé, de nombreuses applications du communisme, du collectivisme, des monopoles et des associations d'État. Il est possible, dès lors, de les décrire et de les classer. On peut expliquer comment chacun de ces phénomènes est né, comment il a évolué, comment il s'est maintenu, ou comment il a échoué. On peut connaître les répercussions qui les déterminent et, dès lors, en dégager des lois.

Ainsi le socialisme cessera d'être un mirage insaisissable; il entrera dans le domaine des réalités qu'il est possible de discuter et de juger rigoureusement.

Un de nos prochains fascicules sera consacré à cette étude. Elle sera faite par M. Paul Descamps, dont nos lecteurs ont déjà pu apprécier l'esprit d'analyse et de classification.

Cette étude aura en outre pour résultat de fournir un solide terrain de concentration à tous les esprits sérieux qui en ont assez des théories et des systèmes sociaux, et qui veulent asseoir leurs opinions politiques et sociales sur une base solide.

E. D.

LE VOCABULAIRE SOCIAL

Les formes de la famille (*suite*).

Famille particulariste. — Elle diffère de la Famille quasi patriarcale sur les points suivants :

1° La propriété n'est plus considérée comme un bien de famille, mais comme un *bien personnel;*

2° Dès lors, le père la *transmet librement* à qui il veut;

3° Lorsque le père constitue un héritier, il lui abandonne *la complète direction du domaine*, en se réservant *par contrat* sa propre indépendance, au moyen de droits et de redevances bien délimités. Ce contrat exclut toute idée de communauté,

4° Les enfants sont préparés dès leur jeune âge à l'indépendance et à l'initiative individuelle, parce qu'ils doivent compter le moins possible sur le bien et sur l'assistance de la famille;

1. Voir les fascicules 23 et 24.

5° Aussi les émigrants partent-ils isolément et sans esprit de retour.

Ce type de Famille caractérise plus particulièrement les pays les plus progressifs de l'Occident et de l'Amérique du Nord.

Nous distinguons actuellement, dans la Famille particulariste, les variétés suivantes :

1° Famille particulariste originaire. — Cette variété s'observe uniquement dans les Fjords de la Norvège; c'est là que la famille particulariste a pris naissance. D'où le nom de cette variété.

Ce lieu impose absolument :

1° L'isolement complet sur de petites étendues de terres propres à la culture et à la pêche côtière, séparées les unes des autres par de vastes espaces montagneux et inhabitables;

2° Le simple ménage, à cause de la petitesse et de l'inextensibilité de ces terres cultivables;

3° L'émigration de tous les enfants à l'exception d'un seul, pour les mêmes raisons. Cette émigration a été facilitée pendant des siècles par le grand nombre des îlots cultivables inhabités et propres à la pêche. Dès lors, le père n'a pas été obligé d'aider les émigrants.

Cet exode forcé de tous les enfants, sauf un, les dresse spontanément à l'initiative individuelle, à l'indépendance et à l'expansion au dehors[1].

2° Famille particulariste stationnaire. — Nous ne connaissons cette variété que dans la Plaine saxonne (Lunebourg hanovrien et Westphalie). Elle paraît avoir été constituée par émigration de la précédente.

Ce lieu impose : *la petite culture exclusive sans le secours de la pêche*, à cause de la pauvreté du sol et de l'éloignement du rivage.

De là, la nécessité pour le père de fournir aux émigrants des ressources suffisantes pour un établissement *exclusivement agricole*, puisqu'ils ne sont plus formés qu'à la culture.

1. Voir *Histoire de la formation particulariste*, ch. III, et IV; — *Science sociale*, fasc. 19, 20 et 21; — *La Route*, t. II, liv. V, ch. I.

Cette nécessité de pourvoir périodiquement les émigrants avec les économies réalisées sur le domaine, empêche ce domaine de grandir et rend, par conséquent, le type *stationnaire*. Il est resté, de siècle en siècle, un type de paysans[1].

3° Famille particulariste régressive. — C'est la variété propre à la région flamande, qui comprend la Hollande et, en grande partie, la Belgique flamande. Cette région a été peuplée surtout par des émigrants de la Plaine saxonne.

Ce lieu bas, marécageux, souvent tourbeux et en partie submergé par la mer, n'a pu être desséché et conquis à la culture que par tout un *système d'associations* qui ont constitué des digues et créé les Polders. Ce sont les fameuses Ghildes et Wateringues flamandes.

Il en est résulté une action plus liée entre les diverses familles et des *groupements plus compliqués* dans la vie privée et dans la vie publique.

Par là, la famille a été plus subordonnée aux groupements corporatifs, et par conséquent plus soumise à certaines influences de la communauté.

Cette subordination des familles aux corporations marque donc un mouvement *régressif*[2].

4° Famille particulariste combinée et patronnée. — Cette variété s'étend sur la plus grande partie de l'Europe centrale, principalement en Allemagne.

Elle est le résultat d'une *combinaison* d'émigrants particularistes venus de la Plaine saxonne et de populations précédemment établies : Celtes, Vieux Germains, Slaves, à formation communautaire.

Sous l'influence de ces éléments communautaires, tout un régime d'associations et de corporations est venu se superposer à la famille et exercer sur elle une sorte de *patronage*. Les pouvoirs, subissant la même influence, ont pratiqué également

1. Voir *Histoire de la formation particulariste*, ch. V; — *Science sociale*, fasc. 23; *La Route*, t. II, liv. V, ch. II.

2. Une étude sur ce type est en préparation.

un paternalisme protecteur qui s'est traduit par le développement du socialisme d'État.

Cette variété s'est trouvée ainsi à la fois combinée et patronnée [1].

5° Famille particulariste combinée et dominée. — Cette variété est plus particulièrement spéciale à la France.

Elle est le résultat d'une *combinaison* d'émigrants particularistes, les Francs, venus de la Plaine saxonne, et de populations communautaires précédemment établies, les Gallo-Romains.

Par suite de l'influence gallo-romaine, le type a été profondément influencé par la centralisation romaine et les traditions impériales.

Il a échappé, plus que la variété précédente, aux influences patriarcales, par suite de son éloignement des populations pastorales de l'Orient.

D'autre part, à cause de la richesse plus grande du sol, du climat plus tempéré favorable aux productions fruitières arborescentes, particulièrement à la vigne, les familles ont pu s'élever plus facilement par elles-mêmes.

L'action patronale est devenue ainsi moins nécessaire et moins effective que dans la variété précédente.

Cette diminution de l'action patronale a encore facilité la centralisation des pouvoirs publics, qui a trouvé moins de résistance.

C'est ainsi que le type a été plus dominé que patronné par les pouvoirs publics [2].

6° Famille particulariste accentuée. — C'est la variété propre à l'Angleterre. Ici, contrairement à ce qui s'est produit en France, les Saxons se sont établis en territoire vacant. Cette circonstance a maintenu la famille particulariste dans toute sa pureté.

Ensuite la richesse du sol, plus grande que dans la plaine saxonne, a permis la constitution progressive d'une élite représentée par le type du gentleman. Par là, le type a été *accentué*.

Il l'a été encore plus par suite de la découverte de l'Amérique et du développement des transports, qui a permis à ce type de manifester à un plus haut degré les aptitudes propres à la formation particulariste.

Dès lors, les enfants sont devenus de plus en plus capables de s'établir au dehors sans le secours de la famille, contrairement à ce qui avait lieu dans la Plaine saxonne. Ainsi, le type a reçu une nouvelle accentuation par le développement du *self help* [1].

7° Famille particulariste progressive. — Cette variété s'est développée aux États-Unis par suite de deux causes :

D'abord, par l'arrivée d'émigrants anglais, chez lesquels la formation particulariste était déjà « accentuée ».

Ensuite, par l'établissement de ces émigrants dans un territoire immense non seulement rendu vacant, mais subitement ouvert à la colonisation, ce qui a porté au plus haut degré les qualités précédemment acquises par la race. Cela l'a rendue éminemment progressive, et a développé encore plus l'aptitude au *self help*.

Jamais les enfants n'étaient arrivés à se passer aussi complètement de l'assistance de la famille ou d'un groupe quelconque. Nous sommes bien ici en présence de la variété familiale la plus opposée au type patriarcal [2].

Famille instable. — La Famille instable est le produit de la décomposition des autres types de famille.

Il y aura lieu de déterminer un certain nombre de variétés. Les deux plus caractérisées peuvent être définies ainsi :

1° Famille instable sauvage. — Elle résulte de la décomposition produite par

1. Voir *Histoire de la formation particulariste*, ch. XXII, XXIII et XXVIII.
2. Voir *Les Français d'aujourd'hui* et de nombreuses études partielles dans la *Science sociale*. *Histoire de la formation particulariste*, ch. VI à XII, XVIII à XXI, XXV à XXVII.

1. Voir *Histoire de la formation particulariste*, ch. XIV à XVII, XXVIII et XXIX.
2. Voir *Histoire de la formation particulariste*, ch. XXX. *La Vie américaine*, par Paul de Rousiers.

la chasse et la cueillette pure. C'est le type propre aux Toundras, aux anciennes Savanes de l'Amérique du Nord, aux forêts de l'Amérique du Sud et de l'Afrique et aux anciens territoires à cueillette de l'Océanie. C'est, en somme, la variété de famille caractéristique des peuplades *sauvages*.

Ici, la famille est rendue instable en ce qu'elle ne peut plus s'appuyer, comme dans le type patriarcal, sur la communauté familiale, ni, comme dans le type particulariste, sur l'aptitude individuelle au travail difficile et intense.

La chasse et la cueillette font passer l'autorité des vieillards aux jeunes gens, sans que ceux-ci aient été rendus capables de l'exercer. Par là, la famille est livrée à l'*instabilité* totale [1].

2° Famille instable atténuée. — C'est la variété propre aux populations qui, pour des causes diverses, sont sorties du type patriarcal, ou du type particulariste. Elles ont perdu, par conséquent, comme la variété précédente, le moyen de s'appuyer soit sur la communauté, soit sur l'initiative individuelle.

Mais cette variété diffère de la précédente en ce qu'elle conserve, malgré tout, certains restes, certaines survivances de son état familial antérieur, parce qu'elle n'a pas été complètement désorganisée par la chasse, ou par la cueillette, et qu'elle est plus ou moins en contact avec des milieux à formation communautaire, ou à formation particulariste. Par là, son instabilité se trouve *atténuée*.

Cette variété se manifeste sur tous les points du globe, mais à l'état sporadique, suivant que les circonstances ont amené une décomposition plus ou moins complète de la famille patriarcale, ou de la famille particulariste.

Par conséquent, en dehors du cas constaté pour les populations sauvages, la famille instable n'a pas d'habitat déterminé [2].

1. Voir *La Route*, t. I, liv. I, ch. III et IV. — *Science sociale*, VII, VIII, IX, X. *Les Sociétés africaines*.

2. Voir, à titre d'exemple, *les Français d'aujourd'hui*, surtout liv. II, ch. III.

Il est bien entendu que je propose ces déterminations de variétés de famille seulement à *titre d'essai*. C'est en essayant de déterminer de nouvelles variétés et de les définir que l'on fait avancer la science ; mais il est rare que l'on arrive du premier coup à des définitions rigoureusement exactes. Je fais donc appel aux observations et aux critiques.

Edmond Demolins.

TROIS ÉTUDES SOCIALES

L'ouvrage de M. J. Charles, *Hambourg et les exigences de la navigation moderne* [1], est une sorte de monographie du port de Hambourg ; mais, comme toute monographie faite avec intelligence, il n'est pas simplement descriptif. L'enquête à laquelle l'auteur s'est livré a un but précis, annoncé dans le titre même du volume. Il s'agit de savoir si Hambourg répond aux exigences de la navigation moderne et dans quelle mesure. Pour répondre à cette question, quelques indications sur les grands ports rivaux étaient nécessaires ; c'est pourquoi nous trouvons d'intéressants détails sur les voies d'accès tant maritimes que terrestres de Londres, Anvers, Rotterdam, Amsterdam et Brême. Il y a là des éléments de comparaisons suggestives qui éclairent vivement le sujet.

L'outillage du port de Hambourg est ensuite examiné et soigneusement décrit. Souvent, des renseignements sur l'outillage et les méthodes du travail d'autres ports, notamment de celui d'Anvers, complètent heureusement et mettent au point les résultats obtenus à Hambourg. Dans la lutte universelle qui règne aujourd'hui, il ne suffit pas en effet de bien faire ; il faut encore faire mieux que ses concurrents si on veut continuer à vivre.

Après l'outillage du port, c'est son trafic qui est passé en revue par l'auteur. Loin de se borner à une sèche énumération de millions de tonnes et de miliards de marks, il relie le mouvement des marchandises aux

1. Chez Buleus, à Bruxelles.

causes qui le produisent et donne une analyse des ressources et des besoins croissants de l'arrière-pays desservi par Hambourg. Par l'abondance du trafic de cet arrière-pays, comme par l'outillage de son port et par l'organisation commerciale de son marché, Hambourg répond heureusement aux exigences de la navigation moderne, qui se concentre de plus en plus sur les points où elle trouve réunis ces divers avantages.

L'étude consciencieuse de M. J. Charles contribuera à mettre en relief cette adaptation du port de Hambourg aux conditions actuelles du commerce maritime. Elle peut aussi avoir un rôle plus large en faisant connaître, par un des exemples les plus fameux que nous ayons en Europe, ce qu'est un grand port à notre époque.

∴

Le livre, *L'Amérique au travail*[1], de M. John Foster Fraser, a eu un succès assez vif en Angleterre, bien qu'il ne contienne rien de bien nouveau. Mais il présente sous une forme facile et courante des vérités que les Anglais ont grand besoin de méditer et qu'il y a un certain courage à leur dire, surtout lorsqu'on est Anglais soi-même. Dans sa conclusion, l'auteur émet l'opinion que l'Europe — et l'Europe qui l'intéresse c'est l'Angleterre — doit faire son profit de ce qu'elle peut apprendre en Amérique. Je vois d'ici bien des Anglais qui admettront difficilement cela; c'est pourquoi il y a nécessité pour leurs compatriotes de le leur répéter, de leur faire comprendre que les États-Unis ne doivent pas leurs succès uniquement à leur caractère de « pays neuf », mais encore et surtout à la qualité sociale de ses habitants et à leurs méthodes de travail.

C'est sur ces méthodes qu'a porté principalement l'enquête de M. J. F. Fraser. Il a parfaitement dégagé le caractère essentiel de la fabrication américaine, savoir l'emploi de plus en plus fréquent de la machine et la réduction correspondante du nombre des ouvriers nécessaires pour une besogne déterminée. Toutefois, il ne semble en avoir guère apprécié que l'avantage économique, alors que l'avantage social est aussi marqué. On n'a pas tout dit quand on a constaté que l'Américain fabrique moins cher, grâce au machinisme, que son concurrent d'Europe. On n'a même pas énoncé une vérité incontestable, car certaines opérations dans lesquelles le rôle de la machine n'est pas encore applicable restent plus coûteuses en Amérique, en raison des salaires élevés. Cela est vrai, en particulier, des industries de luxe, de celles qui exigent du soin, du coup d'œil ou un tour de main spécial.

Mais c'est une condition très favorable à l'éducation nationale, à la formation générale des citoyens, que le taux élevé des salaires et le développement du machinisme. On a répété à satiété que la machine avait créé la grande usine et ses complications; on n'a généralement pas vu qu'elle avait été la grande libératrice et la grande éducatrice de l'ouvrier. D'abord, elle l'a dispensé de l'effort musculaire prolongé et déprimant; elle soulève plus de poids, transporte de plus lourdes charges, frappe plus fort que le plus vigoureux des hommes. Ensuite, elle a permis à la fois de réduire les heures de présence à l'atelier et d'augmenter le taux des salaires; elle produit en effet davantage, plus vite et plus économiquement que le plus accompli des ouvriers. Voilà déjà d'importants résultats. L'ouvrier, moins fatigué, retenu moins longtemps à l'atelier et mieux payé, est plus apte à se développer intellectuellement, à réfléchir, à raisonner, à remplir sa fonction générale d'homme. Mais ce n'est pas tout, et la machine, qui a augmenté chez lui cette aptitude, le pousse en plus à en faire usage. Désormais, en effet, l'ouvrier, confiant à la machine la besogne mécanique, ne conserve plus pour lui que le travail de mise en marche, d'arrêt, de surveillance: bref, tout ce qui exige du discernement. Plus ce discernement sera complété par une connaissance exacte des rouages de la machine, de sa puissance, de ses ressources, plus l'ouvrier s'élèvera dans la hiérarchie de l'atelier. Ainsi la machine,

1. Traduction de M. Saville, chez P. Lethielleux.

après l'avoir libéré du travail mécanique, le hausse au travail intellectuel, l'engage à s'instruire; en un mot, elle joue vis-à-vis de lui un rôle éducateur.

De pareils résultats, très importants pour la vie privée des ouvriers, ont une répercussion considérable sur la vie publique et nationale. L'atelier, demandant de moins en moins l'habileté professionnelle acquise au prix d'un long et coûteux apprentissage, le tour de main spécial de l'artisan d'autrefois, mais exigeant de plus en plus le développement des aptitudes générales, contribue puissamment à la formation du citoyen et à l'élévation générale de la société. Ce n'est pas le plus vanté, d'ordinaire, mais c'est, à coup sûr, le plus précieux des résultats obtenus aux États-Unis par les progrès du machinisme.

∴

Sous le titre, *Socialistes et Sociologues* [1], M. J. Bourdeau a réuni une série d'études fines et pénétrantes sur différentes questions de sociologie, sur les théoriciens socialistes et sur l'action socialiste. M. Bourdeau ne se borne pas, dans les portraits qu'il trace de P. J. Proudhon et de Gracchus Babeuf, dans l'exposé qu'il présente de l'hérésie d'Édouard Bernstein, à nous documenter exactement; il analyse et il critique, mettant dans ses appréciations une originalité personnelle qui provoque les réflexions du lecteur, en sorte que son livre est essentiellement de ceux qui font penser.

Une conclusion sur les différentes théories du progrès offre un intérêt particulier. M. Bourdeau y oppose d'une manière, à mon sens, trop absolue, l'idée d'une déchéance primitive de l'homme à celle du progrès de l'humanité. Ces deux données ne sont aucunement contradictoires. Que l'histoire de l'humanité, telle que nous la connaissons, ait été précédée d'une période pendant laquelle une conscience, plus vivement éclairée, déterminait l'homme à la pratique du bien moral; qu'un événement se soit produit qui, obscurcissant les clartés de cette conscience primitive, ait modifié de fond en comble les conditions de la vie humaine; c'est là, scientifiquement parlant, une hypothèse qui ne va pas à l'encontre du progrès accompli depuis lors. Elle explique, d'autre part, la constante contradiction entre les aspirations élevées de l'homme et ses instincts inférieurs, la lutte que chacun de nous doit soutenir pour vivre sa vie. Les sociétés humaines ne peuvent pas prospérer sans un certain minimum de contrainte morale. Le Play a fait de cette vérité une démonstration scientifique en dehors de toute croyance proprement dogmatique et confessionnelle.

Est-ce à dire que le progrès moral soit une chimère?

Nullement. S'il n'y a pas de vérité morale nouvelle à découvrir, il y a une pratique plus répandue de ses préceptes à organiser et nous serions des fils ingrats de notre temps si nous refusions de reconnaître ce que les transformations modernes ont accompli dans ce sens.

C'est une source de progrès moral que la conception nouvelle de la guerre. « La guerre, dit très justement M. Bourdeau, nous apparaît à travers l'histoire, qui en est remplie, comme la grande passion du genre humain, parce qu'elle a longtemps permis de satisfaire toutes les autres, la soif des richesses et l'ardent désir de commander et de dominer. » La guerre était autrefois, en effet, une opération très aléatoire, mais très lucrative pour ceux qui s'y livraient parce qu'ils s'y livraient à leur compte. Plus tard, avec les armées régulières et les États centralisés, le gros profit des guerres a été de moins en moins individuel, de plus en plus collectif. Aujourd'hui, le service militaire apparaît à à l'ensemble de la nation non comme une source de bénéfices, mais comme une charge. C'est une des formes les plus lourdes de l'impôt. N'est-ce pas une condition favorable au règne de la justice que l'appel à la force se trouve réduit aux questions nationales et ne s'applique plus aux questions locales et privées? Sans parler de la moindre fréquence qui en résulte, il y a là incontestablement une source de progrès moral.

1. Chez Félix Alcan.

C'est une source de progrès moral que l'organisation nouvelle du travail. L'ouvrier d'usine, mieux rétribué, moins dépendant de son métier, moins dépendant de son patron, se sent plus responsable de lui-même, et l'homme ne grandit moralement que dans la mesure où il a le sentiment de sa responsabilité et des devoirs qu'elle lui impose.

C'est une source de progrès moral que l'instruction plus largement répandue. Sans doute, lorsque l'instruction s'emploie à détruire la notion des vérités essentielles à l'humanité, elle ne saurait en cela contribuer à son progrès; mais par le fait même qu'elle met entre les mains des enfants l'outil le plus commode pour acquérir des connaissances nouvelles, par le fait qu'elle leur ouvre l'esprit, elle les rend capables, ou elle tend, tout au moins, à les rendre capables de raisonner. Les principes de la morale peuvent moins facilement s'imposer à ceux qui raisonnent davantage; mais il est possible de les leur faire accepter en connaissance de cause, ce qui est évidemment un succès d'une toute autre valeur morale.

On pourrait beaucoup allonger l'énumération ; mais il suffit d'indiquer, d'une manière générale, que tout adoucissement des contraintes sociales compatible avec le règne de l'ordre marque un progrès moral; tout accroissement de la liberté, toute réalisation d'un idéal de justice apporte avec lui en même temps qu'un profit pour les faibles, un progrès moral pour les puissants. Et les conditions matérielles du travail et de la vie moderne tendent, d'une manière générale, dans ce sens.

Il n'en a pas toujours été ainsi à toute époque. M. Bourdeau constate avec raison que certaines périodes de l'histoire marquent non pas un progrès, mais un *regrès*. C'est qu'en effet le progrès n'est pas fatal. Il reste toujours lié à deux éléments indépendants l'un de l'autre : d'une part, le respect des principes essentiels à toute société; d'autre part, la convenance plus ou moins grande des conditions de la vie à la pratique de ses principes.

Paul DE ROUSIERS.

LETTRES D'AMÉRIQUE

Notre confrère, M. Melin, de Nancy, a eu la bonne fortune d'avoir en communication les lettres qu'une institutrice lorraine envoie d'Amérique à ses parents en leur racontant ses impressions sur un milieu qui est si différent du nôtre. Cette institutrice a séjourné pendant un an à New Bedford dans le Massachusetts, c'est-à-dire dans la Nouvelle-Angleterre.

On sait que la Nouvelle-Angleterre est la partie des États-Unis la plus urbaine, la plus civilisée; par conséquent, c'est là que les institutions scolaires ont pris leur plus grand développement. C'est un motif d'intérêt de plus pour ces lettres dont le grand charme consiste surtout dans la sincérité naïve et sans fard avec laquelle les mœurs américaines sont décrites. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en communiquer quelques extraits aux lecteurs de la *Science sociale*. Voici d'abord un exposé de l'organisation des écoles américaines :

∴

Jeudi matin, nous avons été visiter un *kindergarten*. Les enfants qui le fréquentent ont de six à sept ans ; ils occupent une grande salle meublée de longues tables basses, mobiles et de petits fauteuils.

Les murs sont couverts de tableaux placés assez bas pour que les enfants puissent y dessiner. Il y a une grande armoire pleine de jeux de toutes sortes. Dans un angle se trouve un piano à queue; les fenêtres sont garnies de plantes; des jouets sont répandus çà et là comme dans une nursery.

En sortant du kindergarten, les enfants passent dans la « primary school » divisée en quatre classes ou « grades ». Le même bâtiment renferme les deux écoles; les salles sont grandes, très claires, chauffées et ventilées à la fois par un ingénieux système. L'air chaud arrive par une large bouche de chaleur placée au niveau du plafond; il fait le tour de la salle et s'en va par une autre ouverture grillagée située près du plancher. Chaque élève a son petit pupitre et son siège autour desquels on

peut circuler. Toutes les classes, dans toutes les écoles, présentent la même organisation.

Lorsque les enfants arrivent en classe, ils se déshabillent et accrochent leurs vêtements dans le hall, puis entrent immédiatement dans leurs salles respectives, s'installent à leurs places et s'occupent tranquillement jusqu'à ce que l'heure de la leçon sonne. Il n'y a pas de salle de récréation, tout se fait dans la même chambre; de temps en temps, les enfants chantent, font des exercices de gymnastique assis à leurs places ou debout, quelquefois exécutent des marches autour de la pièce. L'enfant n'apprend à lire qu'à la *primary school*, c'est-à-dire pas avant six à sept ans.

La *Grammar school* comprend cinq « grades » faisant suite à ceux de l'école primaire : 5°, 6°, 7°, 8°, 9°.

Même organisation, mêmes salles, même nombre de places : quarante-huit quelquefois toutes occupées; chaque classe étant double, cela donne un total de quatre à cinq cents élèves par école. J'ai été enchantée de tout ce que j'y ai vu, la discipline est parfaite, on n'entend jamais un mot, tout le monde marche sur la pointe des pieds et toutes les figures sont calmes et souriantes.

Garçons et filles doivent aller à l'école jusqu'à quatorze ans; s'ils le désirent et satisfont aux épreuves d'un examen d'entrée, ils sont alors admis, toujours gratuitement, à l'école supérieure ou *High school* qui les préparera au collège, ou plus spécialement développera leurs aptitudes industrielles ou commerciales.

Les professeurs de la *High school* sont indifféremment des hommes ou des femmes, le personnel des autres écoles est complètement féminin, sauf les directeurs de *Grammar schools*. Ainsi ce sont des femmes qui font l'éducation du peuple et ce n'est certes pas chose aisée, aussi bien avec le caractère indépendant et volontaire des garçons américains qu'avec le naturel plus ou moins vicieux d'enfants d'émigrés parlant à peine l'anglais. Elles maintiennent dans leurs classes une discipline de fer, qui se trouverait peut-être difficilement chez nos instituteurs français et savent cependant y créer une atmosphère de bon ton et de courtoisie tout à fait remarquable.

Questions et réponses se font avec calme, sans excitation et sur un ton de voix aussi peu élevé que possible. Les figures ont une expression ouverte et de bonne humeur, mais toute manifestation est prohibée comme une faiblesse marquant le peu de contrôle qu'on possède sur soi-même. Tous les mouvements se font au son d'une marche. A voir les maîtresses si calmes et si souriantes, on ne soupçonnerait jamais l'énorme quantité d'énergie qu'elles déploient; la moindre faiblesse, un peu de laisser aller, et voilà la troupe docile changée en une meute déchaînée.

Lorsqu'on parle chez nous d'éducation à l'américaine, on est loin de penser au dressage minutieux, systématique, rigide et cependant essentiellement libéral qu'il est. Le principe américain est de développer l'intelligence et toutes les facultés plutôt que de remplir la mémoire de l'enfant et avant tout de former le caractère. On s'adresse continuellement à l'honneur, à la dignité de l'enfant, on lui montre la plus grande confiance. On le voit, au fur et à mesure qu'il grandit et passe de classe en classe, prendre conscience de sa dignité, de son individualité. A*** va dans une classe où la maîtresse laisse parfois les enfants seuls un quart d'heure ou plus; ils continuent à travailler aussi tranquillement que si elle était là.

Chaque maîtresse fait tout ou à peu près dans sa classe et y reste de 9 heures à midi moins le quart et de 1 heure et demie à 4. Point de récréations, une période d'étude de temps en temps. Il n'y a pas de leçons de morale, mais on prie en classe tous les matins et on lit un passage du Nouveau Testament. Lorsqu'ils sont lancés dans la vie, garçons et filles ont reçu une forte impression qui ne s'effacera pas facilement.

∴

Tous les vendredis, après la prière, une dizaine d'élèves, désignés d'avance, lisent

un extrait du journal qu'ils ont choisi eux-mêmes : récit d'un événement politique, d'une fête, d'une catastrophe, un épisode de la guerre russo-japonaise, etc.

A*** me dit que, dans les écoles publiques, ils font cela presque tous les jours, généralement pendant le dernier quart d'heure. Les enfants se tiennent au courant des journaux, ils y sont encouragés par les maîtres et lisent en classe, à haute voix, ce qui les a le plus intéressés; chacun donne librement son opinion.

Lorsqu'il y a une affaire un peu compliquée : vol, faux, escroquerie, assassinat, etc., le maître les engage à la suivre, on la discute en classe.

Les Américains prétendent que c'est excellent pour former le jugement, que les meilleures discussions sont celles qui s'appuient sur le fait, au moment où il s'accomplit.

L'enseignement lui-même est aussi concret que possible : la botanique par exemple est enseignée d'une façon bien intéressante. On ne parle pas du tout de classification aux commençants (enfants de treize à quatorze ans); on les envoie observer à la campagne, ou dans les parcs, la plante, l'arbre que l'on se propose d'étudier. A la leçon, chacun fait part de ses observations que le professeur rectifie ou complète; lui-même apporte des fragments, divers spécimens, explique ce qui n'a pas été compris ou complètement omis. Les élèves rédigent alors un devoir qu'ils illustrent de nombreux croquis, détaillant les différentes parties de la plante. Autant que possible, on n'explique la leçon qu'après une première récitation qui, en somme, est plutôt une discussion.

Ce matin, miss D*** a parlé de l'événement qui passionne en ce moment tous les Américains, petits et grands : l'élection du président. En quelques questions très simples et très concises, elle a fait faire aux élèves la biographie des deux candidats les plus importants : Parker et Roosevelt : leur état social, leurs opinions politiques, le parti qu'ils représentent, la différence entre les démocrates et les républicains. Les premiers veulent l'abolition des droits d'entrée, la liberté du commerce, les autres la continuation du système protectionniste. Miss D*** a ajouté quelques mots sur le beau caractère de Roosevelt : le type de l'Américain accompli. Elle semblait très émue; sur la demande des maîtresses, elle a proposé une sorte de vote. Les partisans de Roosevelt devaient se lever — tous se levèrent, sauf une fillette de dix ans, qui resta bravement assise.

Dans les écoles publiques, le vote s'est fait exactement comme il devra s'effectuer légalement lors de l'élection, afin que les enfants en comprennent tous les détails.

* * *

La politique fait le sujet de toutes les conversations de ces dames, mais la politique américaine n'est qu'une question de recettes et de dépenses, de bonne organisation budgétaire. L'administration du pays semble être celle d'une vaste famille, d'un grand *home* que la maîtresse de maison conduit avec économie et intelligence. Point de grandes idées obscures auxquelles on sacrifie aveuglément toutes sortes de libertés et de principes, mais de véritables questions de ménage. Qu'est-ce qui coûtera le moins cher? Qu'est-ce qui sera le plus profitable? Qu'est-ce qui rapportera le plus? Tout cela est si clair et si simple que je ne m'étonne plus autant que tout le monde tienne à y prendre part, femmes et enfants. Chacun doit connaître la valeur des plus petites choses et, en appréciant ainsi dans ses moindres détails tout ce qui aide à entretenir la vie, apprend à vivre. Mettre le plus possible l'enfant en contact avec ce qui se passe autour de lui, tel est le but constamment poursuivi par les éducateurs. Il ne faut pas que l'école nourrisse l'élève d'idées abstraites et de théories, qu'elle lui enseigne seulement l'histoire qui s'est faite. Il faut qu'elle l'aide à pratiquer, et dès maintenant, ces théories, à les construire même ou à les rénover, à former ses idées, à se créer un jugement bien personnel : une individualité. L'école américaine cherche surtout à intéresser l'enfant à l'histoire du jour, celle qui se fait et dans laquelle il peut avoir un rôle à jouer.

∴

Voici maintenant quelques extraits relatifs à l'éducation familiale. On verra comment s'exerce l'influence de la famille en Amérique :

Il me semble tout à fait impossible que les parents abandonnent jamais au hasard l'éducation de leurs enfants. Tout en leur laissant beaucoup de liberté, ils surveillent de très près leur développement physique, intellectuel et moral. Ils étudient sans cesse les méthodes et les théories nouvelles, ne laissant rien à l'instinct. Chaque ville a au moins une association, un club de mères de famille où on discute depuis l'espèce de bouillie la plus saine à donner aux bébés, jusqu'aux moyens les plus ingénieux de faire comprendre l'existence de Dieu à un enfant de trois ans. Les mères s'occupent tout spécialement de l'éducation. Dans la classe moyenne, le mari ne permet jamais à sa femme de travailler en dehors de la maison, lui seul suffit à subvenir aux frais du ménage.

La vie de famille en Amérique ressemble fort peu à la nôtre; chacun va, vient à sa guise, choisit des amis appropriés à son caractère et à son âge, prend ses plaisirs et ses distractions comme il l'entend. Mais il est d'autres moments que ceux des repas où toute la famille se trouve réunie. Les parents américains font plus peut-être que tous autres pour donner le plus de joie possible à leurs enfants; les fêtes sont nombreuses qui sont entièrement dévouées à l'amusement des petits.

Depuis les chansons de la mère l'Oie, délices de bébés, jusqu'aux campements dans les forêts du Maine où l'on envoie les jeunes gens, dans tous les plaisirs, dans les innombrables jouissances d'une vie de jeune Américain, se traduit l'effort des parents pour le rendre heureux.

Ils acceptent tout cela comme tout naturel et en profitent sans arrière-pensée. Les Américains tiennent essentiellement à ce que leurs enfants soient vrais et naturels dans tout ce qu'ils font et disent. Aussi se gardent-ils de prodiguer les observations. Je ne crois pas qu'une maman américaine recommande jamais à sa fille d'être aimable. Elle le lui suggèrera par son exemple ou l'aménera par d'adroits petits stratagèmes à l'obligation de l'être : offrir — comme maman — le thé à ses amies, voire même à de grandes personnes, envoyer des fleurs, faire de petites visites, etc. — Tout cela sans l'intervention de maman qui laisse à sa fille l'entière responsabilité de ses actes.

Selon leurs caractères, les enfants se « civilisent » plus ou moins tôt ; mais lorsque les petits sauvageons découvrent qu'il est d'usage, pour les grandes personnes et surtout les personnes bien élevées, de dire : « bonjour » et « merci », ils le font d'une façon exquise et non par crainte d'une punition.

∴

Nous avons dit que le Massachusetts est l'État le plus urbain. Cela est dû, d'une part, au développement de l'industrie et du commerce, et, d'autre part, à la décadence de l'agriculture par suite de la concurrence du Far West.

Cependant l'agriculture n'est pas entièrement morte dans la Nouvelle-Angleterre, et même les fermiers ont su y maintenir un *standard of life* plus élevé que celui que l'on rencontre d'habitude parmi les populations rurales. C'est que le fermier yankee, s'il vit isolé dans sa *farm* au lieu de s'agglomérer en villages, sait mieux conserver ses relations avec la ville par le railway et le téléphone que celui du continent européen :

Hier, j'ai été à une réunion de la *Farmers Association*. Les fermiers des environs se réunissent tous les quinze jours pendant l'hiver pour causer de leurs fermes et de tout ce qui peut toucher à leurs intérêts, ou tout simplement les tenir au courant des idées nouvelles. Ils passent généralement la matinée à discuter récoltes et cultures et l'après-midi, il y a une conférence sur un sujet d'actualité.

Dans cette partie de l'Amérique, les fermes sont peu importantes. Ce sont de petits domaines que le propriétaire exploite lui-même avec quelques aides seulement

au moment des récoltes. Tous ces fermiers, qui portent la rude empreinte des travaux champêtres, ont une physionomie pleine d'intelligence. Ce sont, en effet, des esprits larges et avides de s'instruire. Ils emploient leurs journées d'hiver à lire et à se réunir pour discuter.

Certains ont reçu la meilleure éducation, d'autres l'ont acquise par la lecture et l'expérience. Leurs femmes sont, en tous points, leurs égales et traitées comme telles. Dans la grande salle de conférences, il y a deux tribunes, l'une drapée de rouge, l'autre de bleu. La première est occupée par le président et ses assesseurs, la seconde par la présidente et les dames assistantes. Hommes et femmes se groupent indifféremment dans la partie réservée à l'auditoire. Celles-ci sortent quelque ouvrage à l'aiguille, auquel elles travaillent tout en écoutant l'orateur.

∴

Si les Yankees ne poussent pas très loin leurs études à l'école, ils se rattrapent largement chez eux. On peut dire qu'hommes et femmes étudient jusque dans la vieillesse la plus avancée. Ce fait est montré dans les extraits suivants :

Tout le monde ici étudie le latin, le français et l'allemand ; on semble savoir tant de choses que je me sens de plus en plus ignorante. Une vieille demoiselle de quatre-vingts ans, Miss W*** que je vais voir de temps en temps, est en train de traduire avec une amie la *Divine Comédie* de Dante. Elles font leur propre traduction, passage par passage, et comparent au fur et à mesure avec trois versions différentes anglaise, allemande, française ; chacune étant, disent-elles, une interprétation différente de la pensée de l'auteur.

Comme cela doit être intéressant, mais aussi quelle connaissance approfondie des trois langues il faut posséder pour jouir d'un tel travail !

... Nous venons de faire une jolie excursion à Rhodes Island ; le but était une étroite vallée, une sorte de crevasse plutôt, tapissée de sapins et d'arbres de toutes sortes au fond de laquelle cascade un torrent.

Nous sommes assez facilement descendues jusqu'au bas, malgré la pente très raide et les rochers et avons cherché les ruines d'un moulin qui fut occupé par les soldats du général Grant pendant la guerre de Sécession. A ce souvenir historique s'en joint un autre ; c'est tout près, à quelques pas de cette vallée dont l'aspect m'a rappelé les gorges de la Sologne, que se trouve la première maison habitée par Mrs Julia Ward Howe, le célèbre auteur de l'hymne national américain.

C'est une jolie maison de campagne encore toute blanche, quoique abandonnée depuis longtemps déjà ; nous en avons fait le tour ; puis, quelqu'un ayant réussi à ouvrir la porte qui donne sur la piazza, nous sommes entrées et avons parcouru la vieille petite maison. Elle est fort habitable encore : quatre chambres en bas dont une, qui devait être le salon, est encore tapissée d'un joli papier rouge et possède une haute cheminée de bois laqué blanc, encadrée d'une sorte d'étagère, laquée de même, du plus joli effet. Au premier, plusieurs chambres mansardées, pleines de délicieux recoins, et d'où l'on découvre une vue superbe. A quelques centaines de mètres plus loin, nous avons trouvé l'habitation actuelle de Mrs Ward Howe, celle-là bâtie en grès rouge et à demi cachée dans les sapins. Justement comme nous l'examinions de la route, une calèche vint et pénétra dans la propriété. Nous eûmes juste le temps d'apercevoir une vieille grosse dame au fond de la voiture.

Le *Woman's Outlook* publie précisément un article de miss Howe sur sa mère, je vous en envoie la traduction, car le caractère de la grande citoyenne américaine, tel que le dépeint sa fille, donne, il me semble, une bonne idée de l'idéal américain :

« Il y a quinze ans, j'écrivais au docteur Oliver Wendell Holmes pour l'inviter à déjeuner avec nous à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de ma mère, « seventy years young ». Dans son mot de remerciement le docteur disait : « Il est quelquefois meilleur d'être jeune de soixante-dix ans que vieux de vingt ».

« Ces paroles du docteur sont restées vraies et s'il m'avait été possible d'inviter le bon autocrate à fêter le dernier anniversaire de *my lady*, j'aurais pu, en toute vérité, me répéter et formuler cette invitation dans les mêmes termes que la première, car *she was then eighty five years young*.

« On me demande souvent le secret de l'extraordinaire vitalité de ma mère, de son infatigable activité. Elles sont le résultat de deux choses : une santé physique sans égale et l'habitude ininterrompue du travail. Dans la vie publique et dans la vie privée elle compte encore parmi les membres les plus actifs de la société. Elle se sent toujours, en esprit, la contemporaine des plus jeunes ! La jeunesse, l'inexorable jeunesse, reconnaissant en elle l'impérissable jeunesse, l'admet à ses conciles, et maintenant ses plus intimes amis sont les camarades de ses petits-enfants. Elle estime hautement ses contemporains, mais je remarque qu'elle préfère causer d'eux à leurs descendants de la troisième ou quatrième génération plutôt que de leur causer personnellement. Pour elle, le passé est bon, le présent meilleur, l'avenir meilleur encore. Elle suit la lutte russo-japonaise avec le même profond intérêt qu'elle prit dans la guerre franco-prussienne et s'intéresse à la campagne présidentielle de 1904 avec autant d'émotion qu'à celle qui se termina par l'élection de Lincoln. Elle est un « Stalwart Roosevelt Man ».

« Je ne désire qu'une chose, c'est qu'on ne lui demande pas de prendre une part active dans l'élection qui se prépare, car, je le crains bien, elle n'aurait pas le cœur de refuser.

« Les seuls articles de journaux dont elle refuse la lecture sont les attaques contre l'administration. La colère éclate sur son visage qu'elle couvre de ses mains dans un geste bien connu de tous ses familiers et elle s'écrie : « Non, non, je ne puis rien entendre contre le président. » Elle est impérialiste, partisan de l'expansion et républicaine.

« Après avoir reçu le diplôme de L. L. D. de Tuffs College en juin dernier, elle quitta Boston à regret pour sa maison de campagne, Oakglen à Porstsmouth Rhodes Island, non loin de Newport. Là, sa « famille verte » lui souhaite la bienvenue par le bruissement de ses feuilles. Les membres de cette famille sont les chênes, les hêtres, les bouleaux et les sapins. En leur bonne compagnie les mois d'été ont passé et, quand approche le moment de retourner à la ville, elle est de nouveau fâchée de partir. Je suis sûre qu'elle trouverait très difficile de dire où elle est le plus heureuse : en ville ou à la campagne.

« Le 4 juillet elle partit de Oakglen pour me rejoindre à Boston et nous assistâmes ensemble au centenaire de Hawthorne à Concord. A la chapelle de Hillside elle fit un matin la première allocution ; le jour suivant elle présidait, présentant les orateurs avec sa verve habituelle. J'ai appris depuis par les journaux qu'elle a parlé au Channing Memorial church de Newport en faveur de l'hôpital de la ville en quête de fonds.

« On demanda un jour à ma mère, en ma présence, une définition de ce qui peut être appelé le but idéal de la vie. Elle réfléchit un moment, puis en quelques mots exprima toute la sagesse qu'elle a accumulée pendant quatre-vingt-cinq ans : « Apprendre, enseigner, servir et jouir ». Cette dernière clause « jouir » donne la clé de la situation, le secret de ce qui l'a faite telle qu'elle est. »

∴

Les lignes suivantes nous montrent les effets de l'éducation mixte dans un milieu où l'homme est dressé au respect de la femme :

Miss F*** me racontait ce soir que souvent les garçons de sa classe (ils ont de treize à quatorze ans) montrent beaucoup d'empressement auprès des filles. Ils apprennent parfaitement leurs leçons pour leur faire plaisir, leur rendent toutes sortes de petits services et les accompagnent chez elles après la classe. Tout cela est vu d'un œil indulgent et amusé. Les jeunes gens et jeunes filles de l'école supérieure (de quatorze à dix-huit ans) passent tous les

jours devant la maison, par groupes de garçons ou de filles, ou par couples, et je remarque toujours les mêmes garçons avec les mêmes filles. On accepterait difficilement cela en France, et cependant il n'en sort que du bien.

Tous les jeunes gens que j'ai rencontrés ici, qu'ils appartiennent à des familles plus ou moins fortunées ou qu'ils aient des positions plus ou moins distinguées (au point de vue français) sont d'une politesse et d'une correction irréprochables. Ils ont beaucoup d'aisance dans leurs manières, mais non cette raideur polie que nos jeunes gens affectent avec les jeunes filles ; on voit qu'ils ont l'habitude de vivre au milieu des femmes. Ils sont parfaitement naturels avec elles tout en ayant à leur égard des attentions quasi chevaleresques.

Les domestiques se payant très cher, on s'en passe le plus possible. Toutes les jeunes femmes que je connais font toute leur cuisine — même le pain — cousent leurs blouses et leurs robes de maison, lavent les savonnages et à part les grands débarras (comme nous disons en France), font absolument tout chez elles. L'une d'elles est graduée de Smith College, son *home* est d'une netteté toute japonaise et d'un goût exquis. Elle trouve le temps de faire des visites, d'être membre de plusieurs clubs, de s'occuper de la mission paroissiale et de se tenir au courant du mouvement littéraire et scientifique. Il est vrai qu'elle n'a pas d'enfant, que les maisons américaines sont très bien organisées et que son mari, un ingénieur-électricien, sous-directeur d'une importante compagnie, ne croit pas déroger en essuyant la vaisselle et en prenant soin du calorifère. Cette bonne grâce que les jeunes gens mettent à prendre leur part dans les travaux du ménage, semble toute naturelle ici.

On me citait un futur docteur en mathématiques, sujet distingué de Harvard qui, plus d'une fois pendant ses vacances, avait complètement remplacé sa mère, obligée de s'absenter. Cuisinant, entretenant la maison, prenant soin de son père infirme, il n'était point de réparation, à l'intérieur, dans l'écurie ou sur les toits, qu'il n'entreprît et ne menât à bien.

De leur côté, les femmes partagent à l'occasion les travaux de leurs maris et ne se confinent pas dans leurs cuisines...

La jeunesse se prolonge longtemps, les mariages sont plutôt tardifs, car un ménage est une lourde charge. Les fiançailles sont longues, elles commencent bien souvent au temps où les deux jeunes gens fréquentent la même école. En attendant que son fiancé ait une position convenable, la jeune fille travaille de son côté, elle est institutrice, sténographe, nurse, etc., et s'acquitte de son métier comme si elle devait y consacrer toute sa vie.

∴

Voici maintenant un exemple qui montre les facilités qu'offre le milieu américain à l'élévation des individus qui ne pouvaient s'élever dans leur milieu originaire :

Il y avait cet hiver, aux cours d'adultes, un ancien officier danois venu en Amérique pour refaire sa vie devenue impossible, disait-il, dans son pays. Trop pauvre et mal payé, il ne pouvait plus tenir convenablement son rang, il a préféré s'exiler. En attendant qu'il se soit rendu maître de la langue et qu'il ait passé tous ses diplômes d'avocat (position qu'il ambitionne), il travaille comme simple ouvrier dans une clouterie. Il n'aurait pu agir ainsi en Danemark sans déroger et perdre la considération des personnes de sa condition, tandis qu'en Amérique, aussitôt ses titres acquis, sa situation établie, il prendra tout naturellement sa place dans la meilleure société sans que personne songe à lui reprocher les années passées à la fabrique.

Un des ingénieurs les plus distingués de la ville a, paraît-il, à sa sortie de Harvard, chargé des tombereaux de houille pendant plusieurs semaines en attendant une position. Il ne voulait pas rester, son éducation terminée, à la charge de sa famille.

Cette dignité dans le travail, cet amour, ce besoin de travail sont ce qu'il y a d'admirable chez l'Américain. C'est sa sauvegarde morale et sa grandeur. Tout le

monde travaille, de toutes, ses forces et semble jouir de ce contentement, de cette joie spéciale aux consciences nettes.

Ce qui fait que l'Amérique avance si rapidement, c'est que toute tentative d'amélioration est acceptée avec enthousiasme et encouragée, sans que l'on songe une minute que le progrès des uns peut être une cause de ruine pour les autres. Ou plutôt « les autres » n'existent pas, chacun travaillant sans cesse pour se maintenir dans sa position tout autant que pour l'améliorer.

X.

LA QUESTION DU POSTULAT

Notre collègue, M. Georges Blanchon, rédacteur au *Journal des Débats* sous le pseudonyme de Michel Mérys, y a publié, le 20 mai, une petite note résumant la discussion du 17 sur l'affaire du postulat. En voici la partie principale :

« Séance fort animée, mercredi, à la réunion de travail de la Société de Science sociale. Un des vice-présidents de la Société, M. Paul Bureau, y soulevait une grave question concernant la possibilité d'observer rigoureusement les faits sociaux. L'impartialité scientifique nous est-elle interdite devant les faits sociaux ? M. Fournière, l'ancien député socialiste, qui assistait à la réunion, a soutenu cette thèse. Il a même paru l'étendre aux faits qui font l'objet des sciences physiques. De nombreuses voix se sont élevées pour maintenir les titres de l'observation. M. Demolins a rappelé comment la science sociale reste inattaquable quand elle se tient sur sa base purement expérimentale, quand, par l'organe d'observateurs désintéressés, expérimentés, soumis et entraînés de longtemps à la discipline impartiale de la méthode scientifique, elle relève des faits, des concordances de faits, rapproche les répercussions semblables et les condense en lois générales. Néanmoins la discussion a mis en lumière le point suivant. Ces répercussions une fois établies, on résiste difficilement à la tentation de les utiliser pour donner des conseils à ses compatriotes. Et ces conseils peuvent grandement différer, tout en s'appuyant sur les mêmes lois expérimentales. Cela dépend des fins que chacun propose à l'activité humaine, c'est-à-dire des conclusions *a priori* ou étayées sur une recherche philosophique qui n'est plus de la science sociale. Ainsi, en face d'un résultat statistique portant que l'augmentation des divorces coïncide avec celle des suicides, on conclut pour ou contre le divorce, suivant qu'on entend sacrifier l'individu à la société ou inversement. Ainsi l'on peut s'accorder sur les moyens rigoureusement déterminés par la science comme nécessaires pour développer dans une société la richesse ou la force, ou le bonheur ou la liberté, et l'on peut cependant préférer pour ses contemporains la liberté par exemple, au bonheur, comme parut le faire M. Fournière. En ce sens les théories sociales, malgré la constitution d'une science sociale et son perfectionnement, ne cesseront pas de s'opposer entre elles tant que les conclusions de la morale ne seront pas arrivées à une fixité suffisante. »

Au sujet de cette note, son auteur adresse à M. E. Demolins la lettre suivante :

« J'ai opiné à la suite de M. Bureau et dans le même sens général. Mais le moment ne se prêtait pas aux développements et l'imprévu de la question les rendait malaisés. Je serais désolé toutefois qu'on se méprît sur ma pensée. Il s'agit d'une question de forme. Sur le fond tous les membres de notre Société sont vraisemblablement d'accord : et je suis loin de songer à nous interdire les jugements sur les formations sociales, les exhortations et les bienfaisantes campagnes. Je regretterais de tout cœur que nos maîtres ne fussent plus les professeurs d'énergie et d'aptitude pratique qu'ils ont été, et que le petit groupe de la Science sociale cessât de constituer une saine et vivifiante école morale, en même temps qu'elle est une probe et minutieuse école scientifique.

« Seulement il faut bien marquer les

limites de la science sociale proprement dite : elle ne comprend pas la morale. Elle l'éclaire : toutes les sciences s'éclairent réciproquement; elle lui fournit une matière, non son principe directeur. Toute action suppose un but et des moyens. Le but final est donné par la morale. Les moyens, s'il s'agit de groupement humain, sont enseignés par la science sociale.

Vous me direz : « Puisque nous nous entendons au fond, que nous sommes du même avis en morale — et il faut être bien aveugle pour en adopter un autre — pourquoi marquer à grand bruit des barrières que vous m'engagez à ne pas respecter? Si nous continuons à mêler en pratique dans nos études la science sociale et la morale, pourquoi les tant distinguer en théorie? » D'abord parce qu'elles sont distinctes. Ensuite pour répondre à une des plus grosses critiques qu'on nous fasse. Certaines personnes se refusent à venir à nous soit par scepticisme au sujet de la science sociale, soit par opposition à la morale de ses docteurs. Or c'est bien assez de conserver la première catégorie d'adversaires. Ceux-là, du moins, nous pourrons les convaincre par nos travaux, puisque ceux-ci fournissent tout justement les arguments d'ordre scientifique applicables à une erreur du même ordre. Mais pourquoi nous aliéner les esprits de la deuxième catégorie, étant donné que leurs répugnances ne concernent pas l'objet propre de nos études? Il ne faudrait pas laisser croire qu'il est nécessaire d'être anarchiste pour faire de la chimie, ni... le contraire pour faire de la science sociale. Tant mieux si les anarchistes venus à elle y trouvent plus tard des motifs irrésistibles de se rectifier. En d'autres termes, c'est bien assez qu'on soit trop souvent écarté de le science sociale par des obscurités ou des préjugés de méthode; essayons d'éviter qu'on le puisse être encore par des partis pris de morale.

« Et la question, nécessaire à d'autres moments, a sa grande importance à notre époque d'anarchie morale, où la crise religieuse atteint son maximum; où l'on poursuit de tous côtés autour de nous le bonheur absolu, actuel, individuel : cette pierre philosophale du domaine moral; où toutes les hérésies politiques et sociales reposent au fond sur les erreurs de ce genre.

« Que plus tard on arrive à s'entendre sur le principe de la morale; que déjà les esprits éclairés soient à même de pressentir la base de cet accord, je le mets si peu en doute que je me prépare à publier là-dessus une étude dont je vous ferai part dès qu'elle paraîtra. Le jour où tout le monde acceptera ce point de départ fondamental, la science sociale sera débarrassée d'une de ses entraves... qui ne l'empêchent pas de marcher.

« En attendant cet heureux jour — et puisse-t-il venir sans trop tarder — agréez je vous prie, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus distingués. — Michel Méry. »

A ajouter encore au dossier du *Postulat*, l'opinion de notre collaborateur, M. Jean Périer :

« S'il m'avait été possible, nous écrit-il, d'assister au dernier Congrès, j'aurais vigoureusement combattu l'idée de l'existence d'un postulat en science sociale. Ceux qui, comme moi, ont dû passer par une crise intellectuelle et morale pour arriver à la méthode d'observation ne peuvent admettre de postulat. »

L'HISTOIRE DE LA FORMATION PARTICULARISTE

jugée par le *Journal des Economistes*

On lira avec intérêt l'appréciation suivante, publiée par M. Emile Macquart, dans le *Journal des Economistes*, sur l'œuvre d'Henri de Tourville.

Ce volume est la réunion des articles publiés de février 1897 à février 1903 dans la *Science sociale*, par M. Henri de Tourville, qui mourut quelques jours après avoir fourni le dernier chapitre de son travail. Il en avait choisi lui-même le titre : « Histoire de la Formation particulariste »; les éditeurs ont cru devoir

ajouter à l'entête : « L'Origine des Grands Peuples actuels », pensant ainsi donner à l'ouvrage un aspect pour tous plus compréhensible, et en faire mieux saisir l'intérêt et la portée.

L'ouvrage de M. de Tourville est extrêmement intéressant. Clair, précis, éloquent, il constitue une véritable histoire de la formation de l'Europe moderne. L'auteur y fait preuve d'une érudition magistrale et d'un sens critique très développé. Qu'il me soit permis, à ce sujet, de reproduire le passage suivant :

« Sully était pour qu'on se contentât d'acheter à l'étranger ce qu'on pouvait moins aisément produire en France... L'idée de Colbert fut de faire produire à la France tout ce qu'elle achetait à l'étranger : encore une conception théorique et personnelle...

« Ouvrez n'importe quelle histoire de Louis XIV, et vous verrez, non pas que telle industrie s'élève grâce à l'initiative de tel chef de métier, non pas que des artisans étrangers viennent spontanément s'établir en France, y trouvant un champ librement ouvert aux produits du travail, mais que « *Colbert dote la France* », tour à tour, de l'industrie des glaces de Venise, des dentelles de Venise, des étoffes de soie, crêpes, taffetas, velours, damas, brocarts d'Italie, des draps de Hollande, des bas d'estame et de laine tricotée d'Angleterre, de la trempe de l'acier qui était un secret anglais, du fer-blanc d'Allemagne dont il n'y avait jusque-là qu'un fabricant en France, etc. C'est Colbert qui fait tout cela : on le croirait non pas contrôleur général des Finances, mais entrepreneur général de tous les métiers...

« On a beau vanter, par tous les témoignages possibles, la prospérité de l'entreprise de Colbert, on n'échappe pas à ce qui vient quelques lignes plus bas dans les mêmes histoires. J'en trouve la brève formule dans Chéruel : « Malheureusement, dit-il, la mort de Colbert et la prépondérance de Louvois entraînèrent la décadence de l'industrie française. » (*Dictionnaire des Institutions de la France*, v° Industrie). Voilà donc toujours — on est las de le répéter — le sort de l'industrie en France lié à la vie ou au succès en Cour d'un seul homme ! Colbert était mort en 1683 : dès 1698, les mémoires rédigés par les Intendants des Généralités avertissent que « la fabrication de la soie, qui avait occupé en Touraine jusqu'à 20.000 ouvriers et un nombre double de femmes et d'enfants, n'employait déjà plus que 4.000 ouvriers des deux sexes ; au lieu de 8.000 métiers, on n'en comptait plus que 1.200. Lyon, qui avait, du temps de Colbert, 18.000 métiers, en avait perdu plus des trois quarts. » Et un historien très érudit et admirateur de Colbert ajoute : « Il en fut de même de presque toutes les branches d'industrie. » (Chéruel, *Ibid.*)

M. Henri de Tourville poursuit :

« ... Ce que j'ai dit n'est pas toute l'œuvre du fameux ministre. Il entreprit de réglementer l'industrie entière en portant au complet le système des corporations, tenues d'ailleurs dans la pleine dépendance du roi. Il rédigea, en 1673, un Edit portant « que ceux qui font profession de commerce, denrées et arts, qui ne sont d'aucune communauté, seront établis en corps, communautés et jurandes, et qu'il leur sera accordé des statuts. » Or, ce coup de force était tellement à rebours du sentiment de l'industrie que, dès 1614, soixante ans auparavant, aux derniers Etats généraux réunis avant ceux de 1789, le Tiers Etat avait demandé quelque chose qui ressemble terriblement à la liberté industrielle ; c'est, à savoir :

1° « Que les professions soumises, depuis l'année 1576, au régime des maîtrises et jurandes, puissent s'exercer librement (tout à l'opposé de la décision de Colbert) ;

2° « Que les marchands et artisans, soit de métier formant corporations, soit de tout autre, ne paient aucun droit pour être reçus maîtres, lever boutique, ou toute autre chose de leur profession ;

3° « Que tous les monopoles commerciaux ou industriels concédés à des particuliers soient abolis ;

4° « Que les douanes de province à province soient supprimées. »

« On voit combien l'industrie était menée, par Colbert, en dehors de ses voies

naturelles, et à l'encontre de son sentiment éclairé. Mais l'illusion de notre histoire de convention est telle, qu'un « homme nouveau », un libéral comme Augustin Thierry, qui rapporte ces faits tout au long, n'en écrit pas moins : « S'il y a une science de la gestion des intérêts publics, Colbert en est chez nous le fondateur. » On croit rêver à entendre pareilles choses. C'est toujours l'admiration de la machine administrative, sans aucune considération des lois de l'organisme social. »

Cette simple citation, que nous avons cru devoir faire *in extenso*, en raison de son importance particulière, donnera mieux que de longues explications une idée exacte de la portée et de la valeur du livre de M. de Tourville. C'est avec la même ampleur, le même sens critique et la même largeur de vues qu'il montre en quoi notre époque se sépare profondément de l'antiquité, et comment se sont constituées les nations les plus puissantes, non par l'action publique, mais par le libre jeu de l'initiative privée; comment s'enchaînent les faits qui, des origines germaniques et gothiques, ont conduit à la constitution des grands peuples actuels. Régime saxon, franc, féodal, triomphe définitif des Saxons en Grande-Bretagne, mouvement communal en France, renaissance de la monarchie en France et dans l'Europe centrale, commerce des villes libres au moyen âge, découverte des Indes, grandes monarchies européennes de l'âge moderne en Espagne et en France, lien de l'Ancien régime et de la Révolution, dernière grande monarchie européenne en Allemagne, grands peuples particularistes actuels de l'Angleterre et des Etats-Unis, l'auteur analyse et élucide tour à tour ces divers points, d'une façon réellement remarquable, et qui nous fait regretter profondément son décès prématuré. Emile MACQUART.

UNE IMPORTATION POLITIQUE EN ITALIE [1].

La *Science sociale* a mis depuis longtemps en lumière l'inanité des constitutions *a priori*, et l'incapacité des théoriciens à modifier un peuple par voie législative. Les décrets sont impuissants à changer les mœurs d'une nation, et l'établissement en France du régime parlementaire imité de l'Angleterre n'a pas transformé sensiblement le fond de notre vie publique. Il est digne de remarque que le pays où a pris naissance le régime constitutionnel est précisément celui où il n'y a pas de constitution écrite et solennellement promulguée : l'organisme politique s'y est développé comme la résultante des organismes de la vie privée. C'est une conception qui semble étrangère aux politiciens du continent qui ont une foi aveugle dans la vertu magique de la loi écrite, et ne se doutent pas que la constitution politique doit s'adapter à la constitution sociale.

Le livre de M. Giuseppe Gallavresi nous en apporte une nouvelle preuve. L'auteur appartient à cette société milanaise au charme de laquelle on s'arrache difficilement quand une fois on l'a goûté, et qui, par son culte pour les choses de l'esprit et par son sens artistique, semble avoir conservé la tradition du XVIIIe siècle. La politique n'y est pas moins en honneur que les lettres, et nous ne devons pas oublier que c'est dans les salons du patriciat milanais que s'est préparé le *risorgimento* italien réalisé définitivement par Magenta et Solferino.

Ce sentiment unitaire, que nous constatons chez les représentants des classes cultivées de l'Italie dans la première moitié du XIXe siècle, a été éveillé, a pris naissance lors de la fondation de la République Cisalpine et surtout du premier royaume d'Italie. Napoléon a donné une formule aux aspirations patriotiques des Italiens. Il n'est donc pas étonnant qu'un historien milanais tourne aujourd'hui ses regards vers cette époque où, pour la première fois depuis des siècles, sa patrie était libérée du joug étranger. Il n'est pas surprenant non plus, qu'à notre époque où le problème de l'organisation du suffrage universel préoccupe tous les esprits sérieux, ses investigations se portent sur le droit de vote tel

1. Giuseppe Gallavresi : *Il Diritto elettorale politico secondo la Costituzione della Republica Cisalpina*, Cogliati, Milano, 1905.

qu'il fut institué par la première constitution de la République cisalpine.

L'ouvrage est un perpétuel parallèle entre les constitutions françaises de l'époque révolutionnaire et la Constitution cisalpine. La raison nous en est donnée par Bonaparte dans la proclamation de Mombello du 11 messidor an V : « Le Directoire de la République Française... donne au peuple cisalpin sa propre constitution, le résultat des connaissances de la nation la plus éclairée de l'Europe. » L'esprit jacobin se retrouve là tout entier : orgueil voisin de la naïveté, autoritarisme dogmatique, conception abstraite de l'homme et de la société qui ne permet pas d'admettre que ce qui est bon (?) en deçà des Alpes, puisse ne pas l'être en delà.

Le caractère factice et arbitraire de la constitution cisalpine éclate à chaque pas : c'est une copie presque littérale de la constitution française ; on n'y tient aucun compte de la constitution sociale de l'Italie. La seule concession que fasse le législateur aux influences de la famille est une déclaration toute platonique et bien à la mode du temps d'ailleurs : « Nul n'est bon citoyen s'il n'est bon fils, bon père, bon frère, bon ami et bon époux. » Cela dit, on organise le savant échafaudage d'assemblées primaires et secondaires que nous connaissons ; on décrète l'incompatibilité du mandat législatif avec les fonctions publiques, sans s'inquiéter de savoir si, à cette époque, les fonctionnaires ne sont pas les seuls à avoir quelque expérience des affaires et s'il n'est pas imprudent de se priver de leurs lumières.

Il est vrai que le bien public ne semble pas être le souci dominant des soi-disant *patriotes*. Nous voyons la *politique alimentaire* s'installer en Cisalpine, comme elle s'est installée en France. On ne cherche pas à avoir une représentation fidèle de la nation, mais des représentants fidèles au *clan*. Des élections primaires ayant paru donner des résultats défavorables aux Jacobins, on prie Bonaparte, qui s'y prête d'ailleurs de bonne grâce, de procéder à la nomination des députés. Peu après, on proroge d'une année le renouvellement partiel des chambres, si bien que les Austro-Russes s'emparent du pays sur ces entrefaites et que les électeurs cisalpins n'eurent jamais l'occasion de nommer leurs représentants. On a d'ailleurs pris des mesures contre leur esprit d'indépendance éventuel : pas de droit de réunion, c'est un attentat à la sûreté publique ; lors du plébiscite qui doit ratifier la constitution, le commissaire du gouvernement a ordre d'expulser de l'assemblée tout citoyen assez hardi pour critiquer la loi soumise à son approbation. Grâce au suffrage à deux degrés, et par suite des bons rapports existant entre les différentes classes de la société, les citoyens *actifs* auraient pu nommer comme *électeurs* des autorités sociales peu favorables aux désordres et aux violences, mais on a stipulé des indignités, on a exigé un serment de haine pour exclure certains éligibles, etc...

C'est, en somme, l'exploitation de tout le pays par une petite minorité : en Italie comme en France le peuple est docilement soumis à ce qui a les apparences de la Loi, et accepte ce qu'elle daigne lui concéder sans songer que, sous un soi-disant régime de liberté, c'est à lui à dicter cette loi. Cette constitution lui reste étrangère, car elle n'est pas son œuvre ; le sens de la liberté manque ici comme il manque en France ; les institutions artificielles de ce dernier pays n'ont pas de peine à s'implanter au delà des Alpes, car elles y rencontrent un peuple de même formation sociale. Les mêmes formules creuses qui ont eu tant de succès à Paris, ont une fortune identique à Milan, car elles y trouvent des esprits coulés dans le même moule par un état social analogue. Certains effets funestes de ces théories abstraites sont peut-être en Cisalpine moins sensibles à cause de la communauté de famille qui s'y est conservée et qui donne à la vie privée une base plus large que la famille instable de la France.

Il reste néanmoins de l'ouvrage de M. Gallavresi qu'une constitution politique a pu être importée presque de toutes pièces d'un de ces pays dans l'autre, à cause de l'analogie des formations sociales, mais que, pas plus en Italie qu'en France, elle n'a donné les résultats qu'elle donne en

Angleterre ou en Amérique, parce que, précisément de l'un comme de l'autre côté des Alpes, elle est un organe factice qui n'est pas le produit naturel des conditions sociales du pays.

Paul Roux.

A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

M. Jaurès et l'expropriation des capitalistes. — M. Biétry et l'accès des travailleurs au capital. — M. Guesde et la révolution violente. — Encore la question du vote des femmes. — Discours de M. Clémenceau. — La grève des jardiniers-horticulteurs d'Ollioules. — A propos de l'internement trop facile des aliénés. — Un mot sur l'attentat contre Alphonse XIII. — La crise agraire en Russie. — Un projet de chemin de fer de Port-Saïd en Extrême-Orient.

L'ouverture de la nouvelle Chambre a donné lieu à un débat sensationnel sur les doctrines socialistes. M. Jaurès, grand orateur du parti, et M. Biétry, chef des « Jaunes », député de Brest, y ont joué les principaux rôles.

Disons un mot des idées émises par M. Jaurès.

Le point capital de son exposé était celui qui concernait l'expropriation des capitalistes, car c'est cette question délicate qui établit une séparation entre les socialistes et les radicaux.

M. Jaurès s'est exprimé en ces termes :

« Comment allez-vous arracher les moyens de production à la classe privilégiée, qui les détient et qui en a fait un instrument d'exploitation et de domination sur l'immense multitude des prolétaires ? Vous le pouvez sans violence, sans spoliation, par les moyens juridiques et sociaux dont vous disposez dès maintenant. Dès maintenant, vous pouvez, si vous voulez en finir avec le régime d'exploitation du capital et de l'homme par l'homme, appliquer à la propriété capitaliste une loi qui est dans vos codes ; la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique moyennant une juste et préalable indemnité.

« Il est d'utilité publique que les mines, les usines, les chantiers, les grands domaines ne soient plus la propriété exclusive d'une minorité ; il est d'utilité publique que la société ne soit plus divisée en deux classes : l'une possédant les moyens de production, l'autre ne pouvant utiliser la force de ses bras qu'en payant tribut à la première.

« Il est d'utilité publique que l'antagonisme de ces classes ne donne plus matière aux conflits des capitalistes et des salariés.

« Vous pouvez pallier les conflits, mais vous ne les empêcherez pas. Pour abolir cet antagonisme, il n'y a qu'un moyen, c'est de résorber le capital dans le travail et de créer une force unique possédante et productrice : la force créatrice du travail (*Applaudissements à l'extrême gauche*).

« Il n'y a que deux alternatives : la société d'aujourd'hui est périmée, condamnée ; elle ne peut disparaître que par la force brutale de la violence aveugle ou par la force réglée et conciliatrice de la loi. Et quand je vous dis que c'est en faisant usage de ce droit d'utilité publique que vous pouvez transformer la société, j'essaie, pour ma part, d'écarter jusqu'à la possibilité et la tentation des solutions violentes. »

Mais, ici, M. Jaurès avait à répondre à une objection qui se présentait d'elle-même. Si on enlève aux capitalistes leur propriété, en leur donnant une indemnité, cette indemnité représente une nouvelle propriété, dont il faudrait les exproprier encore, et nous tombons dans un cercle vicieux.

L'orateur a essayé d'en sortir de la manière suivante :

« Cette indemnité, qui sera accordée par la société aux détenteurs du capital expropriés au profit de la collectivité, la nature en sera logiquement déterminée par la nature même de la société nouvelle. Aujourd'hui les valeurs d'indemnité permettent à leurs détenteurs ou d'acheter des moyens de profits : usines, immeubles à loyer, titres de rente, ou d'acheter des produits. Dans la société transformée, quand la collectivité mettra à la disposition des travailleurs groupés les moyens de production, les valeurs d'indemnités ne permettront plus d'acheter des valeurs de production, mais seulement des produits de consommation.

« Ainsi je réponds à ceux qui nous ont

objecté que si nous ne donnons pas d'indemnité en expropriant le capital, nous faisons une spoliation et que si nous donnons une indemnité, nous reconstituons le capital.

« Je répète qu'entre les valeurs de la société capitaliste et les valeurs de la société collectiviste, il y a là une différence fondamentale. C'est que les premières sont des valeurs qui se reproduisent indéfiniment par le jeu de l'intérêt et des dividendes, et les autres des valeurs qui s'épuisent par le jeu de la consommation. »

Les capitalistes expropriés seront donc obligés de dépenser leur indemnité et de devenir, au bout d'un laps de temps assez court, les égaux en ressources de tous les autres citoyens. En d'autres termes, on les consolera de leur mésaventure en leur servant, pendant quelque temps, une plus forte ration. Mais c'est tout.

Il est douteux que la perspective de recevoir une indemnité de cette nature réduise un seul capitaliste, grand ou petit, et convertisse beaucoup de possédants individuels (il y en a parmi les partis les plus avancés) à la théorie de la propriété collective.

* *

Pour M. Biétry, ses débuts à la tribune ont été orageux. L'assemblée était houleuse et beaucoup ne voulaient pas le laisser parler. Il semblait que les révolutionnaires, habitués à voir défendre la propriété par des bourgeois, fussent exceptionnellement indignés de la voir défendue par un ouvrier, et que, dès lors, ce ne fût plus « de jeu ». Quand la tempête a été à peu près calmée, M. Biétry a exposé à son tour ses idées sociales. « Il s'agit de savoir, a-t-il dit, si le capital qui travaille est un facteur d'exploitation pour l'homme ou un facteur de prospérité et d'abondance. Toute la question est là. Puis, comme l'a si bien fait M. Carneggie dans un de ces récents ouvrages, l'orateur a montré comment toute entreprise doit son succès au concours de trois facteurs essentiels : l'intelligence, le capital et le travail. Il a reproché aux collectivistes, qui parlent contre les monopoles, de vouloir créer un monopole unique dans lequel disparaîtrait toute liberté. Il a constaté que, si on socialisait, comme le demande M. Jaurès, les railways, les mines, les raffineries, etc., on arriverait du coup à ce résultat que le tiers des électeurs français seraient fonctionnaires. Or, dès aujourd'hui, les ouvriers de l'État sont moins libres et moins payés que les ouvriers de l'industrie. Il ne serait donc pas avantageux pour tous les travailleurs de devenir des salariés de l'État.

L'orateur a ajouté : « Avec le monopole, vous aurez enlevé à l'ouvrier jusqu'à l'espérance, car il n'y a pas de revendications possible contre l'État. »

M. Biétry a terminé en exposant ses vues sur l'avenir. A l'expropriation socialiste il oppose la conquête toujours plus large de la propriété individuelle. Il faut que le salariat actuel se modifie jusqu'à disparition complète. C'est un servage nouveau, mais est-ce là l'idéal du socialisme? Non, l'avènement du communisme est la négation de la propriété de l'outil. « A cette théorie socialiste, monstrueusement réactionnaire, nous disons qu'on doit envisager la possibilité de donner à l'ouvrier la valeur représentative de son outil. Il faut que le salariat se modifie et devienne le travail associé. »

Ce qu'il y a de plus intéressant dans ces idées, c'est qu'elles traduisent l'état d'âme d'une fraction assez importante du monde ouvrier, fraction qui, croyons-nous, est en train de grandir. A côté de l'ouvrier qui, farouche, veut abolir le capital, se dessine de plus en plus la figure de l'ouvrier qui, avisé, préfère chercher, dans l'évolution économique actuelle, le moyen de devenir capitaliste.

* *

Quelques jours avant cette suggestive discussion, M. Jules Guesde avait prononcé, à Saint-Mandé, un discours où l'on a beaucoup remarqué le passage suivant :

« En 1910, l'unité socialiste sera si forte qu'elle pourra envisager froidement la solution révolutionnaire. Oui, elle recueillera trois millions de voix en France comme en Allemagne autour d'un programme d'expropriation capitaliste. Elle ne permettra

pas de durer à un gouvernement quel qu'il soit. A tel point que ce sera le gouvernement lui-même qui, acculé à la lutte, la provoquera immédiatement. Pour se défendre il appellera son armée, il lui ordonnera de tirer, mais l'armée ne tirera pas du côté qu'on lui dira. »

Dans une interview, avec M. Téry, M. Guesde a ensuite essayé d'atténuer la violence de ces dernières paroles. Mais le ton général de ses déclarations n'a pas cessé d'être belliqueux.

« Si, la majorité devient socialiste, la bourgeoisie se révoltera et elle n'hésitera pas à faire un coup d'État pour se défendre. Connaissez-vous dans l'histoire un exemple de classe qui se laisse déposséder sans coup férir? Dans les conditions où la lutte des classes est engagée, il est nécessaire que la classe bourgeoise succombe, mais il serait enfantin d'imaginer qu'elle se laissera faire. N'est-il pas tout naturel qu'elle nous oppose une résistance désespérée. Jadis la bourgeoisie a joué un grand rôle, mais elle ne saurait convenir d'elle-même que ce rôle est fini. »

A l'inverse de M. Jaurès, M. Guesde ne croit donc pas à des réformes s'accomplissant régulièrement par la voie légale. La suite de son interview en fait foi :

« Jaurès croit aux réformes, moi je n'y crois pas. Tenez! Pour vous dire toute ma pensée, je demande avec tout le parti socialiste la journée de huit heures, mais je ne crois même pas que cette réforme, le jour où nous l'aurons obtenue, produira les heureux effets que nous en attendons. Pour ma part, je me persuade que, sous un régime capitaliste, elle déterminera fatalement une exploitation plus intensive du prolétariat. Et il en va de même de toutes les prétendues réformes qui sont l'œuvre des gouvernements bourgeois. Elles ne sont jamais faites que sur le papier.

« — C'est pour cette raison, a dit M. Téry, que vous avez annoncé l'autre jour à Saint-Mandé la « banqueroute frauduleuse » du parti radical?

« — Il doit en effet faire faillite, a répondu M. Guesde comme tous les partis bourgeois qui, avant lui, sont arrivés au pouvoir. »

M. Guesde, en un mot, est moins politicien que doctrinaire. M. Jaurès est moins doctrinaire que politicien. Notons simplement, à ce propos, que M. Guesde est du nord et M. Jaurès du midi.

On sait comment M. Clémenceau vient de répondre à M. Jaurès. Il a eu le courage de prendre à partie la théorie collectiviste et de montrer que le progrès social a pour condition et pour instrument nécessaire le progrès des individus. « Ce programme, a-t-il dit, nous l'opposons hardiment à vos conceptions autoritaires et dogmatiques. »

∴

Les événements politiques ont contribué à remettre sur le tapis la question du vote des femmes. Des manifestations en ce sens ont d'abord eu lieu le jour du scrutin, et Paris a pu voir des promotrices de cette réforme se promener en automobile, en arborant un bannière spéciale. Puis, le jour de l'ouverture du Parlement, une pluie de papiers multicolores, lancés du bout d'une tribune, est venue s'abattre sur les gradins du Palais-Bourbon. Quelques jours après, le « congrès Jeanne d'Arc », réuni pour d'autres motifs, mettait cette question à l'ordre du jour, et la majorité des votantes se prononçait en faveur de l'électorat féminin. Enfin, en Belgique, où règne le vote plural, et où les partis libéral et socialiste réclament le suffrage universel pur et simple, le parti catholique se tient prêt, en cas d'un mouvement d'opinion qui l'obligerait à réaliser cette réforme, à aller plus loin que les réclamations de ses adversaires, et à conférer à toutes les femmes belges les mêmes droits qu'aux électeurs masculins.

L'idée continue donc à « être dans l'air » et, comme notre collègue M. Muller l'avait fait remarquer dans cette Revue, ce sont surtout les femmes de la classe moyenne qui s'agitent. Les femmes de la classe riche se méfient, les femmes du peuple sont indifférentes. Le besoin de devenir « électrices » tend à se produire surtout chez les femmes qui ont à se faire des situations, et qui, par suite, peuvent avoir intérêt à agir sur les pouvoirs publics pour

supprimer telle ou telle entrave qui gêne leurs aspirations. C'est sur ce mouvement primitif que viennent se greffer d'autres espérances politiques. Il est à noter que les journaux révolutionnaires en général sont assez froids pour les droits politiques des femmes. On les proclame en théorie, mais l'on est bien aise d'en ajourner la reconnaissance pratique. Les politiciens qui font profession de mener les ouvriers se trouveraient embarrassés le jour où il leur faudrait agir de la même façon sur les femmes du peuple. En outre, on continue à redouter l'influence du clergé et des pratiques religieuses sur la partie féminine de la population. La réforme n'est donc pas à la veille de se faire, mais on doit reconnaître que ses partisans ne lâchent pas pied, et que beaucoup d'hommes commencent à s'intéresser à cette revendication persistante.

∴

Tous ces débats se passaient au milieu de la continuation d'un certain nombre de grèves. Parmi celles-ci, il en est une que nous tenons à signaler, celle des jardiniers - horticulteurs d'Ollioules (Var). Cette région s'est spécialisée dans la culture des fruits et des primeurs pour l'exportation. Aussi le jardinage y a-t-il pris une forme industrielle qui rapproche le type de l'ouvrier agriculteur du type de l'ouvrier proprement dit. Le cas des jardiniers-horticulteurs d'Ollioules est à rapprocher de celui des vignerons de l'Aude et de celui des bûcherons de la Nièvre, dont les grèves ont été mémorables. Ce rapprochement aide à comprendre comment la spécialisation dans la culture, si elle est conforme au progrès et permet de gros bénéfices, expose en même temps ceux qui la pratiquent à tous les aléas des « affaires », y compris les grèves, qui sont à l'heure actuelle un des grands fléaux de l'industrie.

Les jardiniers-horticulteurs d'Ollioulles ont procédé comme les grévistes de l'industrie. Ils ont organisé des patrouilles qui battaient la campagne et forçaient tout le monde à cesser le travail. Cet emploi de la violence est peut-être encore plus efficace à la campagne qu'à la ville, car la police et la force armée ne peuvent être partout présentes. Il est vrai que, là où elles sont présentes, elles protègent si peu !

∴

Des gens parfois mal protégés, ce sont ceux qu'on enferme dans les asiles pour cause d'aliénation mentale. Tous ceux qu'on traite en fous ne sont pas fous, et des scandales éclatent de temps à autre à propos de tel ou tel malheureux que la malveillance et l'intrigue, aidées par la paresse ou l'insuffisance des médecins, ont réussi à reléguer dans une de ces prisons presque toujours perpétuelles où le monde vous oublie. La situation de ces prisonniers est d'autant plus terrible que la protestation de n'être pas fou est chose banale chez les aliénés véritables, et que toute forme un peu vive donnée à ces protestations apparaît, même à des gardiens ou à des médecins de bonne foi, comme des preuves évidentes de folie. Pourtant, si des accès de fureur sont excusables, c'est bien chez ceux qui sont victimes de mésaventures pareilles. Qui sait si elles n'ont jamais rendu réellement folles des personnes qui ne l'avaient jamais été?

Cet état de choses a motivé souvent des réclamations. C'est pourquoi le ministre de l'intérieur vient de publier une circulaire à ce sujet.

Cette circulaire rappelle que si la vieille loi de 1838 n'offre point le maximum de garanties désirables, elle ne mérite cependant pas tous les reproches qu'on lui adresse. Les garanties qu'elle prend seraient suffisantes, en effet, s'il était tenu dans la pratique un compte scrupuleux de ces garanranties mêmes. En réalité, la loi est bonne, mais elle n'est point strictement observée, De là tout le mal.

C'est ainsi qu'aux termes de cette loi de 1838, les préfets sont tenus d'adresser au ministère de l'intérieur un rapport trimestriel sur l'état de santé mentale de chacun des aliénés payants internés dans un asile de leur département respectif. Il ne faut pas qu'ils l'oublient. Le sort des

aliénés payants, en effet, est plus fâcheux à certains égards que celui des autres. Les aliénés internés d'office et gratuitement sont à la charge du budget départemental, et il en résulte que les mises en liberté, dans cette catégorie, sont accueillies favorablement, comme représentant des diminutions de charges. Il n'en est pas ainsi pour les internements réclamés et payés par les familles. De là ces garanties exigées par la loi et rappelées par la circulaire.

Maintenant, observera-t-on la circulaire mieux qu'on n'observe la loi?

∴

Du fou à l'anarchiste la distance psychologique n'est pas grande. L'attentat commis contre les souverains espagnols est venu nous rappeler à la méditation de ce lien commun. Le lanceur de bombes est fou en ce sens que son acte est inutile à sa cause. Au contraire, il ne fait que déchaîner, sur ses amis ou coreligionnaires, un redoublement de rigueur. L'anarchiste destructeur n'en est pas moins intéressant comme *produit social*. Il naît de l'impatience et de l'exaspération puisées dans un milieu socialiste surchauffé, et voilà pourquoi, si les socialistes renient les anarchistes, ceux-ci pourraient toujours répondre que la cause n'a pas le droit de renier l'effet.

Cette cause posée, il faut, pour être anarchiste militant, un tempérament individuel un peu spécial, l'irritabilité combiné avec le mystère, le don de nourrir sa haine dans la solitude, grâce aux livres et à la méditation, un certain esprit de logique impitoyable qui, après avoir accepté certains principes posés par le socialisme, n'admet pas qu'on s'arrête en chemin et que l'on biaise pratiquement avec les coutumes et les institutions de la société capitaliste.

Naturellement, l'anarchiste Moral était de Barcelone. Il appartenait à ce centre industriel — le seul grand centre industriel de l'Espagne — où le développement des affaires a fait surgir de grandes agglomérations de travailleurs, et où les passions révolutionnaires ont été surexcitées, en diverses occasions, par les procédés sommaires et rudes de la justice espagnole, plus apte à réprimer sévèrement qu'à prévenir habilement. Détail à noter : Moral était brouillé avec sa famille; c'était un désorganisé, une sorte de banni à l'intérieur. Les divers traits de son histoire sociale, jointe à son caractère individuel, conspiraient donc à le pousser dans cette voie des grands crimes sensationnels qui, profitant des inventions de la science, deviennent par malheur un peu trop fréquents.

∴

Meurtres et attentats, en Russsie, continuent à être à l'état endémique. La réunion de la Douma n'a pas mis fin au désordre, et le conflit existe maintenant entre l'empereur et les représentants du pays. Il nous est assez difficile de nous faire une idée exacte de ce qui se passe, d'abord parce que les dépêches altèrent visiblement la vérité ; ensuite parce que l'état social du peuple russe diffère profondément du nôtre et que les mots empruntés au vocabulaire politique de l'Occident ne servent pas à désigner les mêmes choses. On discerne, dans le mouvement qui secoue la masse russe, le désir de réformes agraires. Beaucoup de paysans aspirent à la propriété, mais on ne dit pas s'il s'agit de propriété individuelle ou de propriété collective? Quoi qu'il en soit, on prête au gouvernement l'intention de prendre des terres dans les domaines et dans les forêts de l'État pour les mettre à la disposition des paysans.

D'autre part, un parti analogue à nos révolutionnaires de 1789 propose de dépouiller la noblesse de ses terres. Alarmée par ses projets, la noblesse russe a tenu naguère une assemblée générale, et s'est occupée à son tour de la crise agraire. Cette crise, d'après elle, ne peut être conjurée que par le développement de l'émigration paysanne en Sibérie, émigration que le transsibérien devrait pouvoir favoriser. Mais l'on sait que ce chemin de fer est encore un outil très imparfait entre les mains des Russes, comme la guerre russe-japonaise l'a montré. De bons es-

prits prévoient cependant que la colonisation des plaines sibériennes prendra prochairement un certain essor.

La question agraire est compliquée et envenimée par bien des querelles. L'antisémitisme, on le sait, a donné lieu récemment à des massacres. Les informations, dans ces circonstances, étant toujours contradictoires, on ne sait jamais qui a commencé, mais ce qu saute aux yeux, c'est que, dans nombre de villes russes et polonaises, il y a des haines mortelles entre juifs et chrétiens, et les incidents qui en résultent, commentés, exagérés ou dissimulés, servent de texte pour généraliser la discorde.

∴

Si la Russie possède une voie ferrée dans le nord de l'Asie, l'Angleterre songe sérieusement, paraît-il, à s'en procurer une dans le sud.

D'après ce projet, qui du reste n'a pas encore pris corps officiellement, une voie ferrée partirait de Port-Saïd, traverserait l'Arabie, gagnerait l'Euphrate inférieur, puis la Perse, et, par le sud de l'Afghanistan, se relierait aux lignes de l'Inde qui, elles-mêmes, pénétreront quelque jour, par la Birmanie, dans les provinces méridionales de la Chine.

Ce plan, outre qu'il faciliterait les communications, permettrait à l'Angleterre, d'absorber l'Arabie et l'Euphrate inférieur dans sa sphère d'influence. Elle contrebalancerait l'influence prise par l'Allemagne avec son chemin de fer de Bagdad.

La réalisation du projet paraît facilitée par la prédominance de l'Angleterre sur les côtes d'Arabie, par la possession d'Aden, des îles de Kamaran et Périm, dans la mer Rouge et des îles Bahrein dans le golfe Persique, ainsi que par la position qu'elle a prise à Mascate et à l'entrée du golfe Persique.

Si l'on songe qu'il existe un autre projet non moins grandiose, celui du chemin de fer reliant le Cap aux bouches du Nil, on a de quoi méditer sur les évolutions économiques et les progrès dans la colonisation que nous réserve l'avenir. Mais n'oublions pas que, si jamais l'on va du Cap à Pékin en chemin de fer, ce sera dans des wagons britanniques, et voilà ce qui doit stimuler l'initiative de tous ceux qu'inquiète la concurrence des Anglais.

Gabriel D'AZAMBUJA.

LA CHASSE AU CAPITAL

On sait que nombre de capitalistes français, inquiets des mesures fiscales que peut susciter le déficit, surtout en présence de l'offensive prise par les idées socialistes, commencent à prendre des mesures pour placer leur fortune à l'étranger et même pour y toucher les coupons de leurs valeurs.

Cette précaution gêne les projets d'impôts sur le revenu que l'on médite. Aussi le gouvernement a-t-il songé à une entente internationale qui lui permettrait de pourchasser le capital au delà des frontières et de multiplier ses facultés d'investigation.

Une telle tentative sera-t-elle heureuse ? Voici, à ce sujet, l'opinion du *Journal des Débats* :

« Le ministre des finances va chercher à négocier une entente internationale avec les pays étrangers qui sont dans le même cas que nous et qui voient la poule aux œufs d'or s'envoler au moment précis où l'on se préparait à lui ouvrir le ventre. Nous doutons fort qu'une conférence internationale puisse donner les résultats qu'en espère M. Poincaré. Les États qui sont logés à la même enseigne que nous consentiraient peut-être à accepter le pacte de dénonciation réciproque dont il s'agit, mais ce ne sont pas ceux vers lesquels se dirigent les capitaux émigrés ; ce n'est pas Berlin, par exemple, ou même Zurich et Lausanne, qui hébergent les valeurs françaises quand elles se décident à passer la frontière. Elles prennent plutôt la route de Genève, de Bruxelles, de Londres et ces diverses places se trouvent trop bien du rôle profitable de dépositaires pour y renoncer bénévolement. Leur intérêt n'est pas de favoriser l'embargo que le gouvernement français prétend mettre sur les fortunes françaises.

« Les pays qui ont le bon esprit de ne pas effaroucher les capitaux par des taxes vexatoires ou excessives recueillent le fruit de leur sagesse, ils n'ont aucune raison d'y renoncer pour faire plaisir à notre ministre des finances.

« C'est un grand malheur pour un État que cette lutte à armes discourtoises entre le capital qui se dérobe et le fisc qui le pourchasse. Elle avait été épargnée à la France jusqu'ici. De tous les pays de l'Europe, le nôtre est celui où les impôts rentrent le mieux : le contribuable français est le contribuable modèle et c'est là une des supériorités que le monde nous envie. Pour la conserver, ce n'est pas à une conférence internationale qu'il faut recourir, c'est à une politique intérieure équitable et modérée. »

Ajoutons que l'exode des capitaux ne peut que nuire aux classes ouvrières françaises. Un riche qui a peur est un riche qui ne fait pas travailler, et les premiers à souffrir de cette frayeur, ce sont les ouvriers et fournisseurs qui *auraient* travaillé si l'on n'avait pas effrayé le riche.

Or, des mesures inquisitoriales ne peuvent qu'augmenter cette crainte, et par ricochet, la souffrance des ouvriers et fournisseurs.

LE « BIEN DE FAMILLE »

La dernière Chambre, avant de se séparer, a voté sans discussion un projet de loi sur le « bien de famille », dont il est intéressant de donner le texte.

Le voici :

I. — *Établissement du bien de famille.*

Article premier. — Le Français qui veut fonder un bien insaisissable de famille doit en faire la déclaration écrite, d'après une formule imprimée dont il remplit les blancs à la mairie du lieu où est situé l'immeuble.

La déclaration est rédigée en trois exemplaires : l'un destiné au fondateur, l'autre au maire, le dernier au conservateur des hypothèques de l'arrondissement.

Art. 2. — Le bien, objet de la convention, pourra comprendre une maison ou fraction de maison destinée à l'habitation de la famille. La valeur dudit bien ne devra pas, lors de sa fondation, dépasser 8,000 francs. La valeur des meubles et outils professionnels ne devra pas dépasser 2.000 francs.

L'estimation de la valeur de l'immeuble ou des différentes parcelles constituant le bien de famille sera faite par le juge de paix du canton ou par un expert qu'il désignera.

Le bien de famille ne peut être établi que sur un immeuble non indivis et exempt de toute inscription hypothécaire.

Art. 3. — Le bien de famille n'est considéré comme tel que si le fondateur l'occupe et l'exploite.

Art. 4. — Un même individu ne peut avoir plus d'un bien de famille.

II. — *Régime du bien de famille.*

Art. 5. — Le bien de famille ne peut être saisi ni quant au capital ni quant aux fruits par les créanciers postérieurs à sa constitution définitive. Il ne peut plus être hypothéqué ni vendu à réméré.

Il ne peut plus être saisi que par le vendeur du terrain ou des matériaux, par les ouvriers qui ont concouru à l'amélioration du fonds (construction, mise en valeur, entretien). Les fruits peuvent être saisis pour le payement des impôts et pour le payement des dettes nées des délits et quasi-délits du propriétaire.

Le propriétaire ne peut renoncer à l'insaisissabilité du bien de famille.

Art. 6. — L'insaisissabilité subsiste tant que l'immeuble reste aux mains du fondateur, de son conjoint survivant et de ses enfants mineurs.

Art. 7. — Le propriétaire peut aliéner le bien de famille. Toutefois, si le propriétaire est marié ou s'il a des enfants mineurs, l'aliénation sera subordonnée dans le premier cas au consentement de la femme donné en chambre du conseil et, dans le second cas, à l'autorisation de justice.

Art. 8. — A la mort du constituant, le

bien de famille reste dans l'indivision jusqu'à la majorité du plus jeune des enfants.

Art. 9. — En cas de destruction totale ou partielle du bien de famille, l'indemnité d'expropriation ou d'assurance demeure affectée à la reconstitution d'un bien de famille et jouit, pendant un an, à partir de la liquidation de la créance, du privilège de l'insaisissabilité.

Art. 10. — Un règlement d'administration publique déterminera les mesures d'exécution de la présente loi.

La *Science sociale* a déjà montré quelles différences il y a entre ce bien de famille et le *Homestead* américain.

Peut-être la constitution de petits biens de famille insaisissables rendra-t-elle quelques services, mais il ne parait pas que cette combinaison doive jouer un grand rôle dans l'organisation future de la propriété.

LES ORDONNANCES D'OFFICIERS

On sait que l'armée est en butte à de vives attaques dont beaucoup sont inspirées par une hostilité systématique. Cela n'empêche pas que certaines critiques justes peuvent être adressées contre tels ou tels abus enracinés dans l'institution militaire, et, parmi les amis de l'armée, plusieurs n'hésitent pas, en vertu du proverbe « qui aime bien châtie bien », à réclamer sur ce point des réformes.

Nous citerons, dans cet ordre d'idées, un article publié naguère par M. Cadot, ancien député, dans le *Patriote des Pyrénées*, de Pau, journal dirigé par notre ami M. Fernand Butel.

L'article a pour titre : *Les détournés.*

∴

Au moment où la nouvelle loi militaire entre en vigueur, il importe de rendre au service effectif tous les soldats qui en sont aujourd'hui détournés pour des besognes qui n'ont rien de martial.

On a beaucoup discuté sur la durée de l'éducation militaire. De ces controverses il résulte au moins que si deux années sont suffisantes pour faire un bon soldat, c'est à l'expresse condition qu'elles soient intégralement employées. Même en supposant que l'instruction théorique puisse s'acquérir en moins de temps, il est nécessaire que les hommes prennent l'accoutumance du métier. Ceux qu'on détourne du service, pour quelque cause que ce soit, dès qu'ils savent à peu près faire l'exercice, n'auront jamais l'entraînement ni l'expérience militaire.

Ces détournés se comptent par milliers.

Chaque officier a son ordonnance. Beaucoup en ont plusieurs. Certains généraux en ont sept.

La fonction de ces soldats a-t-elle un rapport, même lointain, avec le métier militaire?

Chez l'officier célibataire, elle consiste à astiquer le sabre, brosser l'uniforme, cirer les bottes, panser et harnacher le cheval. Après cela, rien à faire.

Chez l'officier marié, elle se complique : l'ordonnance est valet de chambre, cuisinier, bonne d'enfant, va chez les fournisseurs, porte un carton chez la modiste, rend en un mot tous les services d'un bon domestique; mais, pendant qu'il remplit cet office, il déserte la caserne, cesse de faire corps avec les camarades, s'habitue à se soustraire aux corvées et devient aussi peu soldat que possible. Tous peut-être ne deviennent pas des non-valeurs militaires, mais la plupart...

Le remède? Il serait bien téméraire de demander au budget, si obéré, un supplément de solde pour combler la différence entre le coût d'un domestique soldat et d'un domestique libre. Il ne reste qu'à faire appel au désintéressement, à l'esprit de sacrifice et au patriotisme de nos officiers.

Le soldat ne doit à son chef de concours que pour le service. Qu'il fourbisse ses armes, lui amène son cheval tout sellé, mais qu'il ne s'installe pas à son foyer...

Sans doute les officiers souffriront, dans une certaine mesure, de sa suppression; mais avant de penser à eux, ils penseront à l'armée qui passe avant tout.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

J.-A. Corteggiani, Paris, présenté par M. Paul Bessand.

Émile Gaudriot, ingénieur des arts et manufactures, Paris, présenté par M. E. Galland.

E. de Loisy, directeur de la Société générale des hauts fourneaux, forges et aciéries en Russie, présenté par M. Edmond Demolins.

Dr José de Mendoza, Juiz de Fora, Minas, Brésil, présenté par le même.

Cte G. de Reynold, château de Vinzel-s.-Rolle, Vaud, Suisse, présenté par le même.

Th. Ribeiro de Andrade, docteur en droit, S. Paul, Brésil, présenté par M. G.-A. da Silva Oliveira.

William Wilson, Édimbourg, Écosse, présenté par M. Edmond Demolins.

LE VOCABULAIRE SOCIAL

Définitions fondamentales de la science sociale.

A mesure que les sciences progressent, elles précisent leur vocabulaire et l'enrichissent, en déterminant de nouvelles variétés.

C'est ce que j'ai essayé de faire dans les précédents fascicules pour *les formes de la famille*. M. Paul Descamps nous fait faire un nouveau progrès, en établissant quelques définitions fondamentales de la science sociale.

Je pense que nos lecteurs apprécieront l'importance de ce travail pour l'avancement de la science. — E. D.

I. — Qu'est-ce que la science sociale?

La *science sociale* est la science qui étudie les groupements humains et les faits, ou les phénomènes, qui produisent ces groupements, ou qui les modifient.

II. — Qu'est-ce qu'un groupement?

On appelle *groupement*, toute réunion d'hommes en vue des diverses manifestations de la vie privée ou de la vie publique.

Ainsi, on se groupe pour constituer l'atelier de travail, la communauté ouvrière ou la propriété familiale, la famille, les organisations commerciales, intellectuelles, religieuses, le voisinage, les corporations, les organismes de la vie publique : commune, pays, province, État, etc.

III. — Qu'appelle-t-on Fait, ou Phénomène social?

On appelle *fait* ou *phénomène social*, les éléments simples constituant les groupements humains.

Le fait a une portée plus restreinte que le phénomène, et il est probable qu'il y aura lieu de les distinguer ultérieurement.

Les faits, ou les phénomènes sociaux, sont connus en analysant les groupements humains à l'aide de la Nomenclature.

Exemples de faits et de phénomènes sociaux : La culture du riz en Chine. — L'isolement des habitations en Norvège. — Le matriarcat chez les Touaregs. — La mouche tsé-tsé dans l'Afrique centrale. — Le bison dans les savanes de l'Amérique du Nord. — La fertilité des terres jaunes en Chine. — La famille patriarcale en Mongolie. — Le groupement en tribus chez les Peaux-Rouges. — Le sous-sol aurifère en Californie. — Le sous-sol houiller dans le Borinage. — L'absence de l'art pastoral dans l'Afrique centrale. — La transmission intégrale du domaine à un seul héritier dans le Lunebourg hanovrien. —

L'invasion des Francs en Gaule. — La naissance de la grande industrie en Angleterre au XVIIIe siècle. — Le mandarinat en Chine. — La liberté absolue de tester aux États-Unis. — L'achat de la femme en Mongolie. — La rareté des dots en Angleterre. — La fabrication familiale en Mongolie, etc.

IV. — Qu'appelle-t-on répercussion?

La *répercussion* est l'action d'un fait ou d'un phénomène sur un autre, le premier étant la cause et le second la conséquence.

Exemples : L'art pastoral en Mongolie produit la communauté familiale. — La culture du riz en Chine tend à maintenir la communauté familiale. — La mouche tsé-tsé s'oppose à l'art pastoral dans l'Afrique centrale. — Le régime du double atelier chez les Touaregs produit le matriarcat. — Le développement des transports dans le Lunebourg amène la spécialisation de la culture. — Les petites parcelles de terre cultivable disséminées le long des fjords de la Norvège ont brisé la communauté et obligé les familles à se séparer en simples ménages. — L'habitude de l'habitation séparée portait les Saxons à installer leurs esclaves dans des habitations à part. — L'abus des examens est un empêchement à la pratique des exercices physiques.

V. — Comment peut-on classer les répercussions suivant le sens d'après lequel elles agissent?

Dans la Nomenclature, les phénomènes sont rangés suivant l'ordre naturel où les répercussions se produisent généralement. C'est pourquoi nous appellerons *répercussions directes*, celles qui agissent dans le sens de la Nomenclature, c'est-à-dire en suivant l'ordre de ses divisions.

Par exemple : du *Lieu sur le Travail;* du *Travail sur la Famille;* de la *Famille sur la Religion;* du *Travail sur les Cultures intellectuelles*, etc.

Au contraire, nous appellerons *répercussions inversées*, celles qui se produisent dans l'ordre inverse de la Nomenclature.

Par exemple : de l'*État sur le Travail;* de l'*État sur les Cultures intellectuelles :* du *Voisinage sur le Mode d'existence;* des *Cultures intellectuelles sur le Mode d'existence;* de la *Propriété sur le Travail;* des *Cultures intellectuelles sur le Travail;* de l'*État sur les Cultures intellectuelles :* de l'*Expansion sur le Salaire :* du *Mode d'existence sur la Famille*, etc.

Il y a lieu, enfin, de distinguer les *répercussions abrégées*, qui sont la réunion de plusieurs répercussions que l'on formule en négligeant les intermédiaires, afin de simplifier l'énoncé.

Exemple : « La montagne a créé, en Grèce, le type séculaire du dominateur guerrier qui explique cette forme de la civilisation ».

Il est clair que la montagne n'a pas créé directement le dominateur guerrier. Elle l'a produit par une série de *répercussions intermédiaires* que l'on supprime ici pour abréger l'exposé.

VI. — Comment peut-on diviser les répercussions d'après l'intensité de leur action?

On peut considérer les répercussions, non plus d'après leur direction, mais d'après l'intensité de leur action. On remarque alors que certaines répercussions ont pour effet de bouleverser complètement le groupement sur lequel elles agissent, tandis que d'autres ne font que l'effleurer en quelque sorte, et n'amènent que des changements de détails. De là, les *répercussions profondes* et les *répercussions superficielles.*

Les *répercussions profondes* sont celles qui amènent un changement profond et durable dans la constitution essentielle du groupement, et qui déterminent par là des variétés sociales distinctes.

Exemples : L'art pastoral en Mongolie produit la communauté familiale (c'est l'origine de la *formation communautaire* et de la *famille patriarcale*). — Les petites parcelles de terre cultivable, disséminées le long des fjords de la Norwège, ont brisé la communauté familiale et obligé les familles à se séparer en simples ménages (c'est l'origine de la *formation particulariste*). — La fertilité des terres jaunes en Chine a favorisé le passage toujours difficile de l'art pastoral à la culture (c'est l'origine du type du *petit paysan chinois*). — La pauvreté des pâturages dans le désert a forcé les Pasteurs d'adjoindre le commerce à l'art pastoral (c'est l'origine du type des *Caravaniers*). — Le sous-sol houiller du Borinage y a développé l'art des mines à grande profondeur (c'est l'origine du type *borain*), etc.

Les *répercussions superficielles* sont celles qui n'amènent que des changements de détail dans les groupements sociaux et qui ne déterminent aucune variété distincte.

Exemples : La pauvreté des émigrants allemands des régions montagneuses les oblige à se fondre dans le milieu ambiant. — La religion porte à la poésie et s'en fait un auxiliaire. — Les conquêtes de la chevalerie n'étaient pas stables parce qu'elles n'étaient pas accompagnées d'émigrants agricoles. — En Chine, le devoir religieux de lire et de tenir le livre des ancêtres porte à apprendre à lire et à écrire. — Le métier de portefaix s'exerce parfaitement en communauté. — L'isolement dans la lande du Lunebourg et l'absence des commençants a maintenu l'usage du salaire payé en partie en nature. — Le développement exclusif de la petite culture porte à considérer les domestiques comme membres de la famille et amène fréquemment des mariages entre enfants de la famille et domestiques. — Dans le Borinage, les jeunes filles émigrent comme servantes vers les villes, etc.

Ces diverses répercussions n'ont créé aucune variété sociale.

VII. — Qu'est-ce qu'une loi sociale?

Les répercussions peuvent se formuler en loi, quand elles se produisent invariablement et dans les mêmes conditions.

Exemples : L'art pastoral produit la communauté familiale (cette répercussion est constatée en Mongolie, dans le Turkestan, en Arabie, dans le nord de l'Afrique, dans les Pyrénées, etc.; son caractère de généralité l'élève à la hauteur d'une loi). — La culture du riz maintient la communauté familiale (en Chine, Indo-Chine, Malaisie, Lombardie, etc.). — La situation de la femme s'élève dans la mesure où elle dirige un atelier de travail distinct de celui du mari (Touaregs, Iroquois, populations de pêcheurs, caravaniers, etc.). — Le développement des transports tend à substituer la culture spécialisée à la culture intégrale (nombreuses constatations dans tous les pays). — Les pasteurs nomades purs étant dépourvus des organismes de la vie publique, sont impuissants à administrer les pays conquis (les Huns, les Tartares-Mongols, Tamerlan, Gengis-Khan, les Mandchoux; les Turcs eux-mêmes ont dû emprunter ces organismes aux Arabes qui, étant développés par le commerce, ne sont pas des pasteurs purs).

VIII. — Comment les répercussions permettent-elles de remonter aux causes primordiales d'un type?

Si, au lieu de considérer les répercussions similaires, on considère les répercussions qui se rapportent à un même territoire, on remarque qu'elles s'engendrent les unes les autres, en partant de un ou plusieurs *points primordiaux* qui sont les causes génériques de l'ensemble du type. M. Demolins a fait établir des tableaux de ce genre par ses élèves de la Section spéciale de l'École des Roches. On en trouvera des exemples dans le présent fascicule. Des tableaux semblables seront successivement établis pour les divers pays.

Si, maintenant, nous considérons ces points primordiaux, nous constaterons qu'ils forment deux classes : 1° les *causes génériques*, qui ont formé la race à l'origine; 2° les *causes modifiantes*, qui sont survenues plus tard et ont déterminé l'évolution du type.

Or, les causes génériques paraissent dériver surtout : *a*) du Lieu actuel; *b*) de la formation sociale acquise dans un Lieu antérieur; — tandis que les causes modifiantes semblent résulter surtout : *a*) de l'agglomération croissante de la population; *b*) des influences apportées du dehors.

Si nous appliquons ces données à la plaine saxonne, nous aurons le tableau suivant :

Points primordiaux :

1) causes génériques.	*a*	Lieu actuel. . .	plaine pauvre.
	b	Lieu antérieur.	fjords.
2) causes modifiantes.	*a*	Agglomération.	(action faible.
	b	Influences extérieures . . .	agissent par le développement des transports.

IX. — Qu'appelle-t-on formule sociale d'un territoire?

Quand on a ainsi établi l'ordre dans lequel les répercussions constatées dans un même territoire s'engendrent les unes les autres, et que l'on tient d'une part les points primordiaux d'où elles partent et de l'autre les points d'aboutissement, on tient la *formule sociale* du pays qui permettra de le classer.

On appelle formule sociale la résultante des diverses répercussions constatées dans une même société.

D'après ce qui précède, l'on pourra avoir deux formules pour une même société : la première, qui dérive des causes génériques et que nous appellerons la *formule sociale de formation;* la seconde, qui dérive des causes modifiantes (quand elles existent), sera la *formule d'évolution.*

Ainsi, dans la plaine saxonne, la formule de formation dérivera du Lieu actuel

et du Lieu antérieur, c'est-à-dire de la plaine pauvre actuelle et de la formation antérieure de la race dans les fjords, tandis que la formule d'évolution dérivera de l'action de l'étranger par l'intermédiaire du développement des transports.

Nous terminerons donc le tableau précédent comme suit :

1) { plaine pauvre.. fjords.... } Formule de formation de la plaine saxonne.

2) { agglomération (peu d'action). Influences extérieures (par développement des transports). } Formule d'évolution.

Voici comment ces deux formules peuvent s'énoncer :

Formule de formation de la plaine saxonne : La plaine pauvre impose la petite culture et le domaine plein, d'où nécessité pour la famille de donner aux émigrants des ressources suffisantes pour leur établissement exclusivement agricole. Cette nécessité, jointe à la petite culture exclusive, rend *stationnaire* la formation particulariste que le type tenait de son origine dans les fjords de la Norvège.

Formule d'évolution de la plaine saxonne : Le développement des transports dans la plaine saxonne a rendu la culture intensive, industrielle et commerciale, ce qui a augmenté la stabilité du domaine et facilité l'établissement des enfants. Grâce à l'aptitude d'adaptation donnée par la formation particulariste, le type a pu prendre un certain essor.

X. — Comment se fait la classification sociale?

Lorsqu'on connaît la formule sociale d'un certain nombre de sociétés, on a les moyens de les comparer et de les classer exactement.

La *classification sociale* est la mise en ordre des formules des différentes sociétés humaines suivant leurs analogies.

Ce classement se fait en partant des caractères déterminés par les répercussions les plus profondes, c'est-à-dire par celles qui caractérisent le plus grand nombre des sociétés.

Ainsi, comme l'a exposé M. Demolins dans les fascicules 10 et 11, les observations poursuivies méthodiquement depuis l'origine de la science sociale (et après plusieurs tentatives imparfaites de classification), démontrent que toutes les sociétés qui existent à la surface du globe se différencient par la tendance à l'action collective, ou par la tendance à l'action individuelle. Nous avons énoncé plus haut les répercussions qui ont déterminé les points de départ de ces deux tendances dont l'une a été appelée *formation communautaire* et l'autre *formation particulariste.*

D'autres répercussions viennent diviser ces formations en *genres* et ceux-ci en *groupes,* puis en *régions;* chaque région comprend une ou plusieurs *contrées* se subdivisant en *pays* et ceux-ci en *variétés.*

Nous n'insisterons pas davantage sur cette question et nous renvoyons au double fascicule consacré à la classification.

Rappelons seulement que, depuis lors, M. Demolins est arrivé à préciser plus nettement les trois grandes formes de la famille, en les subdivisant et en les définissant plus exactement. Ces définitions ayant paru dans les derniers *Bulletins* de la Revue, nous nous bornerons ici à énumérer les dénominations qu'il propose :

I. *Famille patriarcale.*

a) Famille patriarcale pure (Mongols).
b) » » dédoublée (Touaregs).
c) » » comprimée (Chinois).
d) » » agglomérée (Russes).
e) » » atténuée (Sud-Slaves).
f) » » subordonnée (Celtes).
g) » » réduite (Vieux Romains).
h) » » urbanisée (Italiens).
i) » » absolutiste (Espagnols).
j) » » désorganisée (Sud-Américains).

II. *Famille quasi patriarcale.*

III. *Famille particulariste.*

a) Famille particulariste originaire (Norvège).
b) » » stationnaire (Plaine saxonne).
c) » » régressive (Flamands).
d) » » combinée et patronnée (Europe centrale).
e) » » combinée et dominée (France).
f) » » accentuée (Angleterre).
g) » » progressive (Nord-Amérique).

IV. *Famille instable.*

a) Famille instable sauvage (peuples sauvages).
b) » » atténuée à l'état sporadique).

Il est probable que d'ici peu, le même travail de définition et de classification sera fait pour le *clan*, pour les *Pouvoirs*

publics, etc. D'autre part, nous nous proposons de publier peu à peu les *formules sociales* des différents types comme nous venons de le faire pour la plaine saxonne.

Ainsi la science sociale prend de plus en plus l'aspect d'un ensemble méthodique dont toutes les parties sont liées et coordonnées.

Paul DESCAMPS.

LA MÉTHODE DES STATISTIQUES JUGÉE PAR UNE REVUE DE STATISTIQUE [1].

D'après M. Émile Macquart, l'Algérie serait « le pays des illusions — et des désillusions ». A l'appui de son dire, l'auteur invoque la statistique ou plutôt les erreurs de la statistique : suivons-le dans l'examen qu'il fait des chiffres officiels.

Tout d'abord, il y a à signaler une *erreur de méthode*, dont l'exemple nous est fourni par les tables du service météorologique; d'après les chiffres qu'elles donnent, on peut conclure à un climat très doux, très égal, sans abaissement notable de température, et c'est bien là le tableau séduisant que nous trouvons dans toutes les publications relatives à l'Algérie. Or, tous les colons qui se sont fiés à ces indications pour établir des cultures dites tropicales ont abouti à l'échec le plus complet. D'autre part, le Directeur du Jardin d'essais, qui poursuit des observations depuis trente-cinq ans, note des refroidissements nocturnes au-dessous de zéro très fréquents et d'assez longue durée; ce qui suffit à expliquer l'échec des cultures tropicales. Est-ce à dire que les chiffres du service météorologique soient inexacts? Pas le moins du monde. C'est l'emploi qu'on en fait qui est illégitime. Ces observations sont faites dans des conditions déterminées, en vue de la prévision du temps : quoi d'étonnant à ce qu'elles ne donnent que des résultats inexacts pour la climatologie agricole. Avant de se servir d'un chiffre, il serait bon de se demander quelle méthode a présidé à l'établissement de ce chiffre.

Il est vrai qu'une enquête aussi indiscrète amène généralement à constater une *absence complète de méthode* dans la confection des statistiques. Exemple : la *Statistique générale de l'Algérie*, pour 1894-96, indique 753.697 mariés monogames et 126.192 polygames, soit 879.889 maris pour un total de 881-354 épouses; or, l'arithmétique nous apprend qu'il doit y avoir au moins 1.006.081 femmes en supposant que chacun des polygames n'ait que deux femmes, ce qui nous semble être le minimum exigé. Il fallait un calculateur, on choisit un danseur...

On relèverait les mêmes absurdités dans l'évaluation du nombre des mûriers, dans celle du nombre d'hectares cultivés en pommes de terre (là, à deux pages d'intervalle, les chiffres varient du simple au double), etc...

A propos de la vigne et en se servant des chiffres mêmes de l'Administration, on constate avec stupeur qu'en 1899, par exemple, l'Algérie a *produit* pour 67.448.000 francs de vin et qu'elle en a *exporté* pour 132.055.000 francs, presque le double! Et il en est à peu près de même chaque année. Heureux pays!

Qu'on s'étonne après cela de l'optimisme des prospectus officiels, et de l'entrain tapageur de la réclame administrative en faveur de la colonisation, non moins administrative, de telle ou telle de nos possessions!

Mais on comprend aussi que ceux, qui, sur la foi de ces affirmations hasardées, ont pris contact avec les réalités, traitent volontiers de menteurs les faiseurs de circulaires, et accusent aisément de mauvaise foi les rédacteurs de statistiques. Sans aller jusque-là, nous ne pouvons que nous réjouir de voir les méfaits de la statistique dévoilés dans une revue comme le *Journal des Économistes*, où la foi en la statistique semblait être élevée à la hauteur d'un dogme. N'y verrait-on plus maintenant « qu'un moyen commode de préciser ce qu'on ignore »; et ne serait-ce pas d'elle qu'on pourrait dire qu'elle est la science des illusions — et des désillusions.

Paul ROUX.

1. *Journal des Économistes*, 15 novembre 1905 : *Les Réalités algériennes*, par E. Macquart.

LE CERCLE DE SCIENCE SOCIALE D'OTTAWA (CANADA)

A Monsieur Edmond Demolins.

Ottawa.

« Monsieur,

« Le cercle de Science sociale d'Ottawa (Canada) a interrompu, le 4 juin dernier, la série de ses séances hebdomadaires, qui sera reprise au mois d'octobre prochain.

« En 1905-1906, le cercle s'est réuni trente fois ; à peu près la moitié des séances ayant été consacrées à l'étude des sociétés de l'Antiquité (dont le 1er volume des *Routes* a fourni la matière), et l'autre moitié à l'étude de la première partie de la Méthode (groupements de la Vie privée).

« Le cercle a décidé de se réunir trente-deux fois d'octobre 1906 à juin 1907. De ces 32 séances, 8 seront consacrées à l'étude des sociétés du Monde moderne (2e volume des *Routes*) ; 8, au cours de Méthode (groupements de la Vie publique) ; 8, à l'examen des fascicules de *la Science sociale*, ou des travaux des membres ; 4, à des séances publiques de vulgarisation de science sociale, et 4, à des questions d'occasion ou d'urgence.

« Dans le cours de l'année dernière, le cercle a plus que doublé le nombre de ses membres ; tous sont vivement intéressés, plusieurs définitivement gagnés à la méthode de la science sociale, et le succès du mouvement paraît désormais assuré. »

Fernand RINFRET,
Secrétaire.

CORRESPONDANCE

De Nice, le 30 juin. — « Dans le même ordre d'observations que celles de M. Raoul Jacquot sur Nice (*Bulletin*, 25e livraison, p. 63), je vous signale la grève des Abattoirs déclarée hier matin. Les chevillards et les abatteurs reprochent à la municipalité de négliger les plus urgents travaux d'agrandissement des abattoirs : 150.000 francs y seraient nécessaires : à force de démarches, le syndicat des abatteurs a obtenu l'inscription d'un crédit de 60.000 francs, et rien de plus. Mais, en revanche, la municipalité n'hésite pas à dépenser 150.000 francs pour la réparation des couloirs de l'Opéra. C'est de règle à Nice : les intérêts de la population sont sacrifiés à ceux des entrepreneurs de plaisirs pour la saison. Un commissionnaire en bestiaux, interrogé par un rédacteur de l'*Éclaireur*, se plaint vivement de l'élévation abusive des droits de stationnement et d'abatage – stationnement des bœufs « dans des sortes de caves étroites, privées d'air et de lumière, humides, malsaines. Le mois dernier, j'ai laissé dix bœufs en stationnement... Deux ont dû être abattus le soir même du premier jour : ils étaient devenus malades... La municipalité lésine pour organiser un service sérieux de surveillance aux abattoirs, alors que ceux-ci rapportent à la ville une somme *qui dépasse un million*. Nous payons très cher pour parer aux dépenses de réfection de l'Opéra. C'est injuste » (*Éclaireur*, 30 juin).

C'est injuste ; mais c'est la conséquence du développement continu de Nice comme ville de plaisir, de saison mondaine et demi-mondaine, de carnaval et de fêtes, aux dépens de la ville de travail et d'affaires, qui pourrait exister. Le témoignage d'un gréviste encore est suggestif à cet égard : « Je suis un des plus vieux chevillards qui soient aux abattoirs. Depuis 1868, où Nice comptait 50.000 habitants environ, on n'a rien fait de sérieux dans cet établissement. Pourtant la population de la ville a triplé depuis cette époque. Il n'y avait alors que 5 ou 6 bouchers qui faisaient tuer ; aujourd'hui un seul chevillard fait abattre de 50 à 60 bœufs par semaine, autant que tous les bouchers de 1868 » (*Éclaireur*, 30 juin). Le calme et le bon sens des abatteurs donnent ici d'autant plus de poids à leurs critiques, et manifestent un sens très juste de leurs propres affaires, comme des intérêts de la population, dans cette catégorie d'ouvriers niçois. Lassé de ses démarches sans résultat, le syndicat avait déjà résolu la grève en mars et en mai dernier ; sur les

instances du préposé municipal aux abattoirs, lequel d'ailleurs prit toujours en main leurs intérêts, les ouvriers consentirent à surseoir. Hier encore, ce préposé et un conseiller municipal, non moins dévoué à eux, pour sa part, les persuadèrent encore de patienter jusqu'à mercredi prochain, afin que la municipalité aie le temps de leur envoyer l'ingénieur de la ville, « qui travaille au plan de transformation des abattoirs ». On promet la mise en chantier pour le 15 juillet. »

M. B. Schwalm.

A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

Un budget de quatre milliards et des impôts nouveaux. — Le contrat collectif de travail. — Le conseil supérieur du travail renié par les syndicats. — Un plan d'organisation professionnelle. — Le « sabotage » par le « fignolage ». — Les désagréments auxquels s'expose un candidat. — La facilitation du divorce. — Les tiraillements entre socialistes en Allemagne. — La Douma contre la peine de mort en Russie.

La nouvelle législature ne remplira pas le vœu de tous ceux qui, avec nos amis, espéraient et demandaient des dégrèvements. Au contraire, le fait capital qui a suivi les élections, c'est la proclamation d'un déficit de quatre cents millions et la nouvelle que le budget de l'année prochaine allait dépasser quatre milliards.

Les temps sont loin où le général Foy, au nom de l'opposition d'alors, dénonçait avec épouvante ce qu'il y avait d'énorme et de fantastique dans le chiffre d'un milliard. Les milliards ne font plus peur aujourd'hui. L'on s'y habitue et l'on s'y résigne. Il y a même trop d'habitude et trop de résignation.

Naturellement, il y aura des impôts nouveaux. Les spiritueux seront frappés, ce qui n'est pas un mal. Mais les droits sur les successions, déjà relevés il y a peu de temps, vont subir une augmentation nouvelle. Les titres au porteur, déjà imposés plus fortement que les titres nominatifs, parce qu'ils *peuvent* échapper aux déclarations successorales, seront encore frappés davantage, bien qu'en réalité une foule de ces titres, pour des causes diverses, soient déclarés dans les successions. Les eaux minérales, jusqu'ici indemnes, seront atteintes par le fisc. On parle aussi de droits de douanes sur les objets de collection, et de quelques expédients de même nature. Enfin, le fameux impôt sur le revenu est de nouveau à l'ordre du jour.

Dans ces divers projets relatifs à l'augmentation des charges publiques, des précautions sont prises pour ne frapper en apparence que les gens riches ou aisés. C'est ainsi que les successions inférieures à 10.000 francs seront épargnées par les taxes nouvelles. On donne ainsi une satisfaction éphémère à ceux qui ne regardent que la surface. Mais il n'est pas difficile de comprendre que l'impôt, par le phénomène de la répercussion, se fera sentir partout. Les héritiers, en partie dépouillés de leur héritage, installent leur vie sur un pied moins confortable et dépensent moins. Ils évitent des constructions et des réparations qui eussent fait gagner l'industrie du bâtiment, et, d'une façon générale, ils donnent moins de travail autour d'eux, de sorte que les ouvriers ont toujours à souffrir de mesures qui réduisent fortement les ressources de la classe bourgeoise. Si l'on ajoute l'appréhension, l'insécurité, l'opinion vraie ou fausse, mais fortement ancrée chez plusieurs, que des révolutions sont imminentes, on conçoit que l'esprit d'entreprise se trouve dans de mauvaises conditions pour donner toute sa mesure. Qui en souffre? Les riches taxés et surtaxés, sans doute, car ils ne sont pas tranquilles et réduisent leur *standard of life;* mais ceux qui en souffrent le plus, en définitive, sont les ouvriers, qui, actuellement inoccupés, eussent trouvé du travail dans un ordre de choses où les « donneurs d'ouvrage » auraient pu remplir normalement leur fonction. Or, nul n'ignore que beaucoup de capitalistes, actuellement, au lieu de faire surgir en France de nouvelles sources de travail par des créations industrielles ou autres, ne songent qu'à faire passer leurs fonds à l'étranger pour les mettre en sûreté dans des banques. Qu'ils

se trompent ou non dans leurs craintes, c'est une question à discuter, mais le fait est visible, et nous le constatons, avec sa conséquence directe, qui va tout à fait à l'encontre du bien-être matériel des ouvriers.

∴

On espère du moins, de divers côtés, contribuer à l'amélioration de ce bien-être matériel par l'institution, ou la reconnaissance, du » contrat collectif de travail ». M. Doumergue, ministre du commerce, de l'industrie et du travail, a déposé en ce sens un projet sur le bureau de la Chambre. Ce projet a pour but de « préciser le mode de formation, les effets et le mode de résolution du contrat de travail ».

« La fréquence croissante des conflits auxquels il donne lieu, dit l'exposé des motifs, montre combien est mal défini le lien contractuel qui unit les employeurs et les employés et il semble que rien n'est plus urgent que de fixer, par une loi, les obligations réciproques des parties. »

Après avoir rappelé les changements qui se sont opérés dans l'industrie depuis le Code civil, le ministre s'exprime ainsi :

« La convention collective de travail est une forme nouvelle de contrat, qui n'a pas encore reçu une consécration légale, mais qui tend à se répandre de plus en plus.

« Elle ne constitue pas un contrat de travail, mais détermine les conditions générales auxquelles devront satisfaire les contrats de travail individuels passés entre employeurs et employés parties à la convention. Il faut donc se garder de confondre la « convention collective de travail », souvent appelée à tort contrat collectif de travail, avec la convention qui s'établit entre un employeur et une collectivité d'employés pour l'exécution d'un travail déterminé, contrat défini sous le nom de « contrat d'équipe » au titre premier du projet.

« La convention collective de travail, très populaire parmi les ouvriers, n'a pas été moins favorablement accueillie par les patrons de certaines industries, désireux de limiter les excès d'une concurrence ruineuse. »

Comme le dit l'exposé des motifs, le contrat collectif de travail est bien vu, non seulement dans le monde ouvrier, mais encore dans le monde patronal. Il est certain que l'évolution de l'atelier moderne réclame, en ce qui concerne l'embauchement des ouvriers, certaines réformes correspondantes. Seulement il ne faudrait pas que ces réformes fussent dénaturées par des politiciens et transformées en armes de guerre contre les ouvriers non socialistes, ce dont on peut toujours se méfier, étant donné l'état d'esprit dominant dans les sphères politiques.

Un publiciste de talent, M. Charles Benoist, interrogé par un rédacteur de la *Liberté* sur la question du contrat de travail, a formulé son opinion en ces termes :

« Le contrat collectif, à mon avis, n'a rien, dans son principe, dont nous devions nous montrer surpris, ni même nous alarmer. En tant que législateur, je n'y vois pas de raison d'inquiétude. Le développement et la transformation de la grande industrie moderne ont eu, pour conséquence naturelle, une concentration générale et croissante des instruments de travail, du travail des travailleurs, des facteurs de la production et des sources de la richesse. Le capital comme le travail, ayant pris quelque chose de collectif, le travail associé est apparu aux ouvriers, en face du capital associé, comme le seul contrepoids, la seule chance d'équilibre, la seule garantie de justice.

« Et d'ailleurs, la concentration du travail dans l'industrie a eu pour résultat de rendre le travail beaucoup plus collectif qu'individuel. Aujourd'hui, l'unité ouvrière est, par exemple, dans l'industrie de la houille, la taille qui se compose de cinq ou six personnes ; dans la métallurgie, c'est l'équipe. L'évolution des conditions du travail a conduit au travail collectif dans l'industrie concentrée.

« A cet état de fait nouveau, doit correspondre un état de droit nouveau. »

Pratiqué en dehors de toute préoccupation de parti et de toute haine systématique de classe, le contrat de travail peut donner

de bons résultats et, en particulier, prévenir des grèves inutiles, ce qui est précieux.

∴

On avait jadis beaucoup espéré du Conseil supérieur du travail, composé, comme on le sait, moitié d'ouvriers et moitié de patrons. Il ne paraît pas, jusqu'à présent, que cette institution se soit signalée par des résultats bien considérables. Quoi qu'il en soit, dans une grande partie du monde ouvrier, ce conseil supérieur est peu populaire, comme vient de le prouver, récemment encore, l'appel adressé aux ouvriers métallurgistes par le comité fédéral de leurs syndicats. Voici les termes de cet appel :

« Plusieurs nouveaux syndicats nous ayant demandé quelle conduite ils avaient à tenir, vis-à-vis des élections prochaines de cette institution surannée (le Conseil supérieur du travail), nous croyons devoir leur rappeler que, par deux fois différentes, au Congrès tenu à Saint-Etienne, en 1901, et à celui de Paris en 1903, la presque unanime partie des groupements composant l'union fédérale des ouvriers métallurgistes de France a décidé et engagé tous les syndicats ouvriers à s'abstenir de prendre part à la constitution d'un semblable rouage qui, jusqu'à ce jour, a démontré son impuissance notoire, et, d'autre part, a prouvé à la classe ouvrière économiquement et politiquement organisée, qu'il n'était, au point de vue des revendications immédiates du prolétariat, qu'une dérivation à l'action purement syndicaliste, et une superfétation du régime parlementaire actuel. Donc, tous les syndicats métallurgistes fédérés sont invités par décision des Congrès, et par la logique même, à s'abstenir de prendre part aux élections du Conseil supérieur du travail. »

Voilà des dispositions qui rendent difficile l'œuvre de conciliation. Cela prouve tout au moins que le rôle de Providence ouvrière, assumé par l'État, n'est pas facile à tenir, même à grand renfort d'institutions officielles et de corps constitués. La multiplication des initiatives privées et des études individuelles fera plus, pour le progrès de ce qu'on appelle la « classe prolétarienne », que les rouages gouvernementaux les plus artistement confectionnés, ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, que l'action de ces derniers soit nécessairement inutile. Elle peut au contraire rendre des services, mais à condition d'avoir derrière elle tout un mouvement profond, né des entrailles mêmes du pays.

∴

Nous devons signaler une proposition de loi sur l'organisation professionnelle, par un groupe de députés. D'après cette proposition, il serait institué une organisation et une représentation des diverses professions de la manière suivante :

Dans chaque commune, il serait tenu une liste, dite professionnelle, sur laquelle les habitants seraient inscrits selon leur profession.

Les membres de chaque profession, inscrits sur la liste professionnelle, formeraient les corps professionnels, qui seraient cantonaux, d'arrondissement ou de département, suivant le nombre des membres.

Dans chaque corps professionnel, il serait établi un conseil, composé d'un nombre égal de membres des diverses sections de la profession, patrons, employés et ouvriers. Une loi spéciale déterminerait le nombre des délégués à choisir par les syndicats, ou les unions syndicales de la profession ou de la section, en tenant compte du nombre des syndiqués et de celui des non syndiqués. Des avantages seraient ménagés, au point de vue numérique, à la représentation des syndiqués.

Les conseils professionnels auraient la garde des intérêts généraux de la profession. Ses projets de règlement d'administration publique déterminant les conditions d'exécution des lois générales relatives à l'apprentissage, à l'organisation et aux conditions du travail et aux institutions de prévoyance et d'assistance seraient soumis, avant d'être portés à l'assemblée générale du Conseil d'Etat, aux conseils professionnels intéressés. Ceux-ci pourraient encore

arrêter tous les règlements particuliers des diverses professions relatifs à l'apprentissage, à l'organisation et aux conditions du travail, et aux institutions d'assistance et de prévoyance dans les limites fixées par les lois générales de l'organisation et la réglementation du travail.

Les conseils professionnels choisiraient, parmi les inscrits de chaque profession, une commission dite de conciliation et d'arbitrage devant laquelle devraient être portés, sans aucun frais, tous les différends entre les membres du corps professionnel sur l'application et l'interprétation des lois et règles de la profession ou des dispositions générales du Code du travail. Enfin les corps professionnels, représentés par leur conseil, auraient la même capacité juridique, la même aptitude à posséder, à recevoir des dons et legs que celles qui seraient reconnues aux syndicats.

Le projet, comme on le voit, est vaste, et il aurait besoin d'être examiné plus à fond que nous ne pouvons le faire ici.

∴

Les conflits entre patrons et ouvriers ont donné lieu à tant d'expériences diverses, qu'ils sont sur le point de faire naître une science, ou tout au moins un art assez curieux.

Il s'agit du « sabotage par le fignolage ».

Rappelons brièvement le sens de ces deux termes un peu spéciaux.

Saboter un ouvrage, c'est le gâcher.

Fignoler un ouvrage, c'est le faire aussi parfait que possible.

Il semble donc qu'il y ait contradiction dans les termes. Eh bien! il n'y en a pas.

L'ouvrier qui gâte ou détruit une marchandise s'expose à des poursuites. Quelques malins ont donc imaginé un moyen plus raffiné de nuire au patron. C'est de s'acharner à *trop bien faire* l'ouvrage, de mettre en pratique, dans le domaine industriel, le fameux conseil de Boileau aux artisans poétiques : « Polissez-le sans cesse et le repolissez ». De la sorte, l'ouvrier perd du temps sans avoir l'air d'en perdre. L'ouvrage, en effet, malgré ce « fignolage » coûteux, n'acquiert pas une valeur commerciale plus grande, et les frais du patron deviennent excessifs, sans que celui-ci ait une raison bien apparente de se plaindre. Au contraire, ses ouvriers peuvent répondre et prouver qu'ils ont été admirablement consciencieux.

Il y a de la puissance intellectuelle dans de telles conceptions. Elles attestent que l'ouvrier réfléchit, médite et invente, bien qu'il n'emploie pas toujours dans l'intérêt de la concorde le résultat de ses réflexions, de ses méditations et de ses inventions.

∴

Il y a aussi un art de démolir les hommes que l'on n'aime pas, et les campagnes électorales fournissent, à ce point de vue, une ample matière à ceux qui ont des trésors de haine, réelle ou factice, à épancher contre leurs adversaires politiques. Un député récemment invalidé, M. de Castellane, a eu l'occasion de donner, du haut de la tribune, une faible idée des procédés qui constituent de nos jours, dans un milieu social surchauffé, cette « guerre au couteau », appelée campagne électorale.

Écoutons l'orateur :

« J'ai été traité de Prussien par la voie des affiches; on s'est occupé de ma vie privée et des difficultés au milieu desquelles j'avais la douleur de me débattre.

« On a publié des caricatures immondes sur des personnes de ma famille, qui me sont chères. On a fait des plaisanteries sur mon compte, si malpropres que je ne pourrais les répéter ici. Dans tout autre cas, j'aurais relevé autrement de telles injures, si je n'avais été soucieux d'éviter tout acte qui eût pu me mettre en vedette, ou faire croire que je voulais attirer sur moi une certaine pitié.

« D'ailleurs, mon concurrent a perdu le droit de m'accuser de corruption, puisqu'il a proclamé et affiché partout que j'étais complètement ruiné et que je ne soldais même pas mes notes d'hôtel et de voituriers. »

Notons en passant que les accusations de mœurs infâmes tendent à devenir, dans

certaines circonscriptions, une sorte de monnaie courante. Cela « va de soi » dans le programme des reproches que l'on adresse à un ennemi. Il faut donc avoir un tempérament tout spécial et des poumons exceptionnels pour affronter de pareilles atmosphères.

∴

La nouvelle Chambre, quand elle aura des loisirs, s'occupera du divorce.

Nous avons parlé maintes fois de la campagne conduite par ceux qui estiment que le divorce n'a pas encore assez de facilité en France. Cette campagne, il n'y a pas longtemps, a abouti à la formation d'un comité où se trouvent surtout des romanciers.

Par les soins de ce comité, une proposition de loi en quatre-vingt-trois articles vient d'être déposée sur le bureau de la Chambre et sur celui du Sénat. La proposition s'occupe du mariage en général, des droits des époux et surtout du divorce, que l'on veut faciliter par divers moyens. La procédure serait simplifiée; on autoriserait le divorce « pour incompatibilité d'humeur ou de caractère », et même le divorce par consentement mutuel.

Sous un certain appareil de formalités et de solennités, le mariage civil s'acheminerait donc vers « l'union libre », dont il ne différerait plus, pratiquement, que par des distinctions subtiles. Or, l'union libre existe; elle est pratiquée journellement, et donne lieu, journellement aussi, à des désordres et à des crimes dont les journaux sont remplis. Ce n'est donc pas vers un type de bon ordre et d'harmonie que les réformateurs feraient évoluer le mariage.

∴

Les chefs socialistes, en Allemagne comme ailleurs, font profession de se préoccuper des intérêts populaires, mais il leur est difficile de contenter tout le monde, et cette difficulté augmente en raison même du nombre formidable d'adhérents qu'ils ont réussi à grouper autour d'eux.

A un congrès tenu à Iéna, M. Bebel, le fameux *leader* des socialistes allemands, avait prononcé un discours en faveur de la grève générale, « cette arme superbe du prolétariat ».

Mais, après les envolées oratoires, viennent les réalités pratiques, et la nécessité de s'adapter à celles-ci. M. Bebel, dans une réunion confidentielle du comité central des syndicats allemands, aurait donc déclaré que la grève générale était chose fâcheuse, et qu'il était disposé à l'empêcher dans la mesure du possible. Là-dessus, grand scandale. Une polémique ayant suivi cette révélation, M. Bebel s'est trouvé obligé d'expliquer son attitude, et il l'a fait en des termes abstraits, généraux, qui demeuraient dans le vague. Telle est exactement en France, on peut l'observer, la méthode de M. Jaurès. Il a paru, toutefois, ressortir de ces débats que les résolutions violentes des congrès d'Iéna et de Dresde avaient été prises surtout pour la galerie et pour donner une satisfaction momentanée aux impatients. L'inconvénient de ce système, c'est que les impatients, après un moment de calme, recommencent à s'impatienter lorsqu'ils ne voient rien venir.

Si donc, en Allemagne, le parti socialiste est fort par sa masse, et si, par cette masse, il effraye la société bourgeoise, le maintien sous les drapeaux du parti d'une telle multitude ne s'obtient, chez les chefs, qu'au prix d'une politique de bascule qui essaie de satisfaire tour à tour les violents et les modérés. On ne peut conquérir de nouveaux adeptes qu'en mécontentant les anciens, qui sont précisément les plus zélés, et l'on s'expose à des contradictions de langage qui vous mettent en mauvaise posture.

∴

Plus graves sont les débats qui se continuent en Russie. Nous ne voulons, pour le moment, en détacher qu'un épisode.

La Douma, entre autres choses, a réclamé l'abolition de la peine de mort. Cette discussion a été particulièrement violente. Le procureur général militaire, qui voulait parler, s'en est vu empêcher, et a dû

quitter la salle aux cris de « bourreau, brigand, assassin ». Le ministre de la justice a refusé de s'associer aux réclamations de la Douma.

Et il semble bien qu'il ait quelque raison de refuser. Quelques jours après cette délibération, plusieurs commissaires de police étaient assassinés, et beaucoup d'autres recevaient, par lettres anonymes, des menaces de mort. Le moment où l'on décime la police est mal choisi pour supprimer le châtiment qui, par sa nature, inspire aux meurtriers la plus grande crainte. Notons que la Douma a également réclamé contre la déportation en Sibérie.

Des abus existaient, et expliquent ces propositions radicales, mais, si les malfaiteurs n'ont plus à redouter des peines sévères, que ne feront-ils pas, puisque aujourd'hui, malgré tout l'arsenal de la répression, ils épouvantent la Russie par tant de meurtres? La vérité, c'est que les membres de la Douma, la chose est de plus en plus claire, sont des intellectuels qui se comportent tout à fait en intellectuels, et qui, en proie à un enthousiasme juvénile par lequel les autres nations de l'Europe ont déjà passé, ne veulent pas regarder face à face les réalités de la vie. Ce sont des professeurs, des publicistes, des théoriciens, ou des esprits surchauffés par l'importation relativement récente d'une foule d'idées bonnes et mauvaises, mais surtout, pour le moment, très mal digérées. Ce sont des gens qui « découvrent » la Révolution, qui « découvrent » le libéralisme, qui « découvrent » la démocratie, qui « découvrent » la vertu des constitutions écrites, et qui s'enflamment pour tout cela, précisément parce qu'ils ont eu la joie et la fierté de « découvrir ».

Il est malheureux que le gouvernement, l'aristocratie et la bureaucratie russes n'essayent pas, eux aussi, de « découvrir » en eux-mêmes les causes du mal dont souffre leur pays. Il vaut mieux prendre l'initiative des réformes que de se les laisser imposer.

Gabriel D'AZAMBUJA.

L'ACTIVITÉ AMÉRICAINE.

On lit dans le *New-York Journal :*

« Le Département du Commerce et du Travail vient de finir ses préparatifs pour l'envoi de cinq agents spéciaux à l'étranger chargés d'étudier les meilleurs moyens de favoriser l'extension du commerce extérieur des États-Unis. On sait que le Département du Commerce a été autorisé à préparer l'envoi de cette mission par une loi votée à la Chambre et qui entre en vigueur depuis le 1er juillet.

« Comme la somme d'argent accordée pour cette mission *n'est que de* 30.000 *dollars*, ajoute le *New-York Journal,* il a été décidé de limiter les champs d'investigation.

MM. Burril et Christ iront en Orient, et le professeur Hutchiman ira dans l'Amérique du Sud. Il visitera tous les ports de mer de l'Atlantique et du Pacifique. M. Pepper ira au Canada et au Mexique, et poursuivra ses investigations dans l'Amérique centrale. Au Dr Bedloe sont réservées les Antilles, le Venezuela, et les Guyanes anglaises, hollandaises et *française*.

On pense que l'enquête sera terminée vers la fin de cette année, et que les rapports de tous les agents seront prêts à être présentés au Parlement au mois de janvier 1906.

Le secrétaire Metcalf a rédigé les instructions remises aux enquêteurs. Il leur demande de faire une investigation complète sur le commerce américain dans les pays qu'ils visiteront et d'établir la part de l'Amérique dans le commerce total de chaque pays. Ils doivent indiquer les méthodes à employer *pour augmenter le chiffre des transactions*. Ils auront aussi à étudier les modes d'emballage et de transport, les préférences des populations visitées, touchant les textiles et les principaux produits. Le secrétaire Metcalf termine ainsi ses instructions :

« Vous devez vous laisser guider par les « circonstances. Le Département désire « des *résultats :* il se confie à votre intelli« gence, à votre patriotisme et à votre « énergie. »

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

Alfredo de Carvalho, homme de lettres, Recife (Pernambuco), Brésil, présenté par M. Sylvio Romero.

D. L. Lacombe, Rio-de-Janeiro, Brésil, présenté par M. Edmond Demolins.

Henrique de Paiva-Conceiro, Cascaës (Portugal), présenté par M. Mattos Braamcamp.

Eugène Roy, syndic des agents de change, Port-au-Prince (Haïti), présenté par M. Edmond Demolins.

Le prof. Andréa Torre, Rome, présenté par Edmond Demolins.

Charles Tournaire, agent des Messageries maritimes, Singapour (Indo-Chine), présenté par le même.

CORRESPONDANCE

Enquête sur le « Pays ». — Nous avons reçu un certain nombre de réponses à l'Enquête. Elles sont classées par régions et la publication sera faite en commençant par les régions au sujet desquelles nous aurons reçu le plus grand nombre de réponses. Nous prions donc nos collaborateurs de se hâter et de nous envoyer leurs manuscrits le plus tôt possible.

A propos de l'Enquête. — Notre confrère, M. J. Garas, nous adresse des renseignements que nous utiliserons, au sujet de la détermination de certains « pays », qui ont eu surtout une existence historique. Il ajoute : « Je vous enverrai dans quelque temps une note au sujet des répercussions sociales, principalement au sujet de l'influence de la vigne. Au point de vue social, il n'est pas indifférent qu'elle soit cultivée en terres fortes ou en terres légères, qu'elle soit associée au blé, au maïs ou à l'élevage. On peut aussi constater de grandes différences dans l'esprit critique des divers types de vignerons. »

Bibliothèques de Science sociale. — Un bon moyen de propager la Science sociale serait la fondation, en différents points, de bibliothèques où l'on trouverait la collection des travaux faits d'après sa méthode. L'on pourrait, pour cela, s'inspirer de ce qui existe en Hongrie.

Cette œuvre, qui nous est signalée par Mme Koos, consiste dans la fondation de cercles locaux comprenant six membres payant annuellement 30 francs. Chaque membre a le droit d'exiger l'achat, par la Société, de livres nouveaux jusqu'à concurrence de sa cotisation. Les livres sont partagés en six parties égales que l'on fait circuler parmi les membres, chacun ne gardant la même série que deux mois. A la fin de l'année, chaque sociétaire a lu le cycle complet et la dernière série reste sa propriété ; il est ainsi remboursé de ses débours.

Nous soumettons cette idée à tous ceux qui s'intéressent à la diffusion de la Science sociale.

L'expansion anglo-saxonne au Canada. — Un de nos confrères canadiens nous écrit :

«... Peut-être avez-vous entendu parler de nos *richesses nationales :* ces deux mots font partie des refrains de nos fêtes patriotiques. Et certes, nos hommes politiques (ils sont nombreux et influents dans notre province de Québec) ont raison de vanter la richesse de nos forêts, la valeur

de nos mines, la fertilité de notre sol, et surtout l'incomparable puissance de nos chutes d'eau; mais il faut dire que l'exploitation de ces richesses est aux mains des Anglo-Canadiens et des Américains. L'Anglo-Saxon est propriétaire de nos forêts, de nos mines, de nos chutes d'eau, et, de plus, dépasse de beaucoup son concurrent franco-canadien dans l'agriculture..... Pour diriger notre évolution au milieu de concurrents entreprenants et doués d'une grande et féconde initiative, nous aurions besoin d'hommes... et nous n'avons que des bavards. Nous sommes malades sérieusement; il n'y a qu'un remède d'ordre social pour nous guérir; malheureusement on l'ignore; on préfère faire appel aux charlatans politiques..... »

Darmstadt. — Un ancien élève de l'École des Roches, M. Louis Glaenzer, nous adresse d'intéressantes impressions sur la ville et le pays de Darmstadt; nous les publierons dans un prochain *Bulletin*.

L'abondance des matières nous empêche également de reproduire, dans ce fascicule, une description des zones sociales du Brésil, de M. Sylvio Romero et des remarques sur la Classification sociale, par M. A. Wœikoff, professeur à l'Université de St-Pétersbourg.

UN CONGRÈS SOCIAL A GENÈVE

Nous recevons ce compte rendu que nous croyons devoir publier à titre de renseignement. On y verra, une fois de plus, la preuve que les questions sociales ne sont pas résolues par la doctrine religieuse, puisque, catholiques aussi bien que protestants, sont parfaitement divisés entre eux sur ces questions, et, au point de vue religieux, ont le droit d'être en désaccord. On devra donc en conclure que ces questions doivent être étudiées d'après une méthode scientifique fondée sur l'observation. C'est le seul moyen d'arriver à des conclusions rigoureuses qui s'imposent à tous les esprits. — E. D.

En 1887, fut fondée, en France, l'*Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales*. Comme son nom l'indique, cette association, née sous l'influence des préoccupations ambiantes, a pour but d'étudier, au point de vue chrétien, les problèmes sociaux et d'examiner quelles solutions réalisent le mieux les principes de justice et d'amour dont le Christ s'est fait le propagateur dans le monde. Cette association a joué un rôle considérable au sein du protestantisme français. Dès l'abord, elle a su s'élever au-dessus des divisions ecclésiastiques, grouper pour l'action des coreligionnaires qui se regardaient autrefois comme des frères ennemis et provoquer entre pasteurs et laïques une collaboration féconde d'où sont sorties de nombreuses institutions de mutualité et de coopération.

L'association n'a pas de système social officiel; elle accepte comme membres tous les protestants qui viennent à elle, quelles que soient leurs idées politiques et économiques, et elle les invite à s'instruire les uns les autres par la lecture et par la libre discussion. Elle publie un bulletin trimestriel, soutient une revue : *La Revue du christianisme social*, et organise des congrès largement ouverts où sont souvent invités à assister et à parler des hommes étrangers au protestantisme et où sont discutées devant le grand public les questions qui préoccupent nos sociétés modernes.

Le douzième congrès vient d'être tenu — pour la première fois hors de France — à Genève, du 19 au 22 juin de cette année. Il a, d'ailleurs, une physionomie à part et il marque une heureuse innovation. Tandis que les précédents congrès avaient un caractère purement national, celui de Genève a été quelque peu international; sur 500 congressistes, en effet, près de 400 étaient étrangers. L'on a pu ainsi se rendre compte de la façon la plus évidente que des préoccupations identiques et des sentiments communs se manifestaient au sein du protestantisme. C'est, d'ailleurs, sur l'invitation d'une société sœur : *La société chrétienne suisse d'économie sociale*, fondée à Genève en 1889, que l'as-

sociation protestante française avait décidé de se réunir au bord du Léman, et elle a été heureuse de se trouver en compagnie de plusieurs associations suisses venues surtout des trois cantons romans.

L'association protestante, avons-nous dit, estime que le progrès social est lié à l'application des principes chrétiens : mais quelle est, par excellence, le principe suivant lequel peut et doit s'opérer la réforme sociale ?

Est-ce la charité, est-ce la justice? M. Chastand, directeur du *Signal* de Paris, dans un rapport intitulé « Justice et charité », n'hésite pas à donner la première place à la justice. Il rappelle que, de divers côtés, l'on accuse la charité chrétienne de chercher de gros bénéfices, de ne donner qu'à un taux usuraire pour recevoir en échange la considération dans cette vie, le paradis dans l'autre, et il fait lui-même le procès des différentes sortes d'aumônes : de l'aumône esthétique qui donne des bals, des fêtes de charité ; de l'aumône par procuration qui se sert de sous-ordres, de l'aumône mécanique qui se détache d'un carnet de bons, de l'aumône aristocratique qui va en voiture de gala, de l'aumône hargneuse qui trouve le pauvre bien insolent de ne pas se contenter de ce qu'il n'a pas. Faire l'aumône, c'est souvent favoriser l'indolence, ou la paresse, sans soulager la misère. Sans doute la charité est un devoir : Il faut adoucir les souffrances de nos frères ; mais il vaut encore mieux les prévenir par la justice. La question sociale est avant tout une question de justice. Il est juste que l'ouvrier ne soit pas considéré comme une machine, mais comme un homme qui a droit au repos, qui a une âme et des besoins spirituels. Il est juste que les travailleurs participent aux bénéfices qu'ils ont en partie créés. Il est juste que disparaissent de nos codes les dispositions qui ont pour effet de maintenir la femme en tutelle et qui montrent bien que les plus forts ont fait la loi. Il est juste de protéger la famille, de réclamer la recherche de la paternité, de combattre la réglementation des mœurs par laquelle l'État, se faisant le pourvoyeur du vice, semble dire à la femme tombée : « Va, et ne cesse plus de pécher, » alors que Jésus disait : « Va, et ne pèche plus ». Faisons donc appel à la justice pour réformer les mœurs et les lois. *Moins de charité et plus de justice!*

Cette dernière formule, d'ailleurs quelque peu paradoxale, ne rallie pas les suffrages de tous les congressistes et l'on fait observer que si la charité, telle que l'a dépeinte M. Chastand, la charité mondaine, l'aumône doit en effet être mise bien au-dessous de la justice, il n'en est pas de même de la charité évangélique telle que l'entendent saint Paul et Pascal. M. le professeur Ch. Gide en particulier, économiste bien connu de l'Université de Paris, montre que la justice partie de la loi du talion, du *do ut des*, n'a progressé qu'en se pénétrant de charité et il oppose à la formule : Moins de charité et plus de justice. Celle-ci : « *Plus de justice dans la charité et plus de charité dans la justice.* »

D'aucuns font remarquer que le mot de charité ayant pris dans le langage courant un sens défavorable, il serait bon de le remplacer par le mot d'amour et, dès lors, il semble bien que tous les congressistes sont unanimes à admettre l'interpénétration légitime et nécessaire de la justice et de l'amour, principes inséparables qui se vivifient et se fécondent l'un l'autre réciproquement.

C'est donc au nom de la justice et de l'amour qu'il faut chercher une meilleure organisation sociale, où le paupérisme sera inconnu, parce que les richesses seront mieux réparties entre tous. Quel est le système le plus propre à amener ce résultat?

Serait-ce le collectivisme ?

D'aucuns le pensent au sein de l'association protestante, et, sur leur demande, la question avait été mise à l'ordre du jour. Ce fut là le « morceau de résistance » du congrès. En l'absence de M. R. Biville, professeur de droit à l'Université de Caen et socialiste militant, M. P. Passy, professeur à l'École des Hautes Études, socialiste unifié également, soutient à la tribune la thèse collectiviste. Il déclare que les chrétiens dignes de ce nom doivent, les premiers, travailler à la disparition d'un état économique au sein duquel la grande ma

jorité des travailleurs est exploitée par une minorité de capitalistes et il s'efforce de démontrer que, par la socialisation des moyens de production, le régime collectiviste supprimerait le salariat et établirait plus de justice, plus de liberté, plus de simplicité, plus de beauté et, par suite, plus de bonheur pour tous. L'on reviendrait ainsi au communisme de l'Eglise chrétienne primitive.

Cette solution du problème social n'est pas celle de la grande majorité des congressistes et M. le professeur Ch. Gide, le chef de l'école coopératiste française s'attache à en montrer les inconvénients. Il reconnaît avec les collectivistes l'énorme inégalité des fortunes constatées par la statistique officielle des successions; mais il n'en conclut pas, comme eux, que les grosses fortunes ont été volées aux ouvriers; car, presque toujours, ce ne sont pas les ouvriers qui les ont produites. Toute valeur n'est pas en effet, comme l'affirme Karl Marx, le produit du travail, mais bien plutôt le résultat de la demande que l'on fait des produits du travail. Pour faire fortune, il faut deviner les besoins des hommes et trouver les moyens de les satisfaire. On veut aller très vite à notre époque, on veut dévorer l'espace; c'est bien, les constructeurs d'automobiles vont profiter de cette passion nouvelle. On veut s'entretenir de vive voix à de longues distances; c'est bien, on multipliera les lignes de téléphone et les heureux actionnaires des mines de cuivre encaisseront de gros dividendes. Cependant le travail des ouvriers qui manipulent le fer ou le cuivre n'aura pas changé. Il y a mieux, d'ailleurs, que de satisfaire un besoin, c'est de le provoquer, et les habiles n'y manquent pas ; on sait à quelle profondeur de combinaisons est parvenu de nos jours l'art de la réclame. Le flair, la chance sont donc, pour une grande part, dans la formation des grandes fortunes. Malheureusement, dit M. Ch. Gide, ce sont presque toujours les mêmes qui ont la chance parce qu'ils possèdent barques et voiles pour profiter de cette marée dont parle Shakespeare, de cette marée qui, prise au flot montant, conduit à la fortune. La tâche urgente serait donc d'égaliser les chances et l'on peut y arriver par la mutualité et la coopération. Certaines applications du collectivisme (municipalisation des services publics, socialisation des monopoles de fait, etc.), peuvent être bonnes et utiles ; mais ce qui est à craindre, c'est une application absolue et autoritaire du collectivisme qui éliminerait tous les autres systèmes, toutes les autres possibilités de transformation sociale, qui universaliserait le salariat au lieu de le supprimer et diminuerait singulièrement l'indépendance et l'initiative individuelle, causant ainsi un grave dommage à l'activité humaine et à la somme de bonheur qui existe dans le monde.

Les idées de M. Gide sont partagées par la majorité des congressistes qui ont pu se rendre compte, en visitant les grands entrepôts de la société coopérative suisse de consommation, de l'excellence de cette institution sociale qui englobe dans ses larges cadres la moitié de la population genevoise. Aussi M. le baron de Hermann, de Berlin, M. de Morsier, de Genève, soutiennent à leur tour la solution coopératiste. Le collectivisme trouve cependant des défenseurs dans la personne de M. E. Milhaud, professeur d'économie politique à l'Université de Genève, et de M. L. Vignols, publiciste français.

En face de cette lutte d'idées, courtoise mais ardente, beaucoup de congressistes ne savent trop de quel côté se ranger et l'un d'eux fait entendre à la tribune la question que les autres se posent tout bas : Lequel des systèmes en présence est le plus en harmonie avec l'esprit de l'Évangile? Un chrétien doit-il être collectiviste ou coopératiste? M. le professeur Gide répond qu'à son sens, l'on peut être chrétien et *avoir des principes économiques divers*.

C'est bien aussi notre conviction. *Il n'y a pas, dans l'Evangile, de système social défini;* il n'y a que de larges principes pour la réalisation desquels chacun choisit les moyens qui lui paraissent le plus efficaces.

Cependant, il est un point sur lequel tous les chrétiens doivent être d'accord.

car ce point-là ressort avec évidence de l'Évangile : c'est que, pour transformer la société, il faut transformer les individus qui la composent.

Il est donc bien naturel que les chrétiens sociaux s'accordent à unir intimement la question sociale et la question morale. Cette entente a été rendue manifeste au Congrès de Genève, lorsque M. le professeur Brunhes, de l'Université catholique de Fribourg, a pris la parole pour insister sur l'urgence des réformes morales, et lorsque M. de Meuron, député au grand Conseil de Genève, a tonné contre les loteries et les jeux d'argent. La conversion du cœur, la nouvelle naissance, telle est bien pour les chrétiens sociaux la seule base solide sur laquelle l'on puisse bâtir des édifices durables. Aussi est-ce avec enthousiasme que les membres du Congrès de Genève ont applaudi aux paroles retentissantes que M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, — qui n'accepterait certainement pas le titre de chrétien — a prononcées tout dernièrement à la Chambre des députés en réponse au discours de M. Jaurès :

« Vous voulez réformer théoriquement *le cadre* de l'organisation humaine ; mais il faut d'abord se demander si vous avez *les hommes* qui puissent s'harmoniser avec le cadre que vous voulez créer.

« Lorsque vous aurez donné le cadre de cette société nouvelle, il vous faudra devenir un homme nouveau. »

Le pasteur E. Rauzier.

A PROPOS DES INCENDIES DE FORÊTS

Les incendies de forêts, dans le Midi, ont été, cette année, particulièrement nombreux. L'auteur de cet article en a vu lui-même deux dans le courant de l'été. A certains endroits, les efforts qu'il a fallu faire pour combattre le fléau ont entraîné mort d'homme. Dans le Var, notamment, trois soldats ont péri.

Ces incendies sont donc meurtriers ; ils constituent une destruction improductive de richesses, et ils ont enfin l'inconvénient de décourager les propriétaires qui s'adonnent, parfois avec un réel mérite, à la tâche ingrate de reboiser. Or, le déboisement a pour effet de rendre les cours d'eau torrentueux au moment des grandes pluies, ce qui amène l'érosion des terres arables et la diminution de la superficie consacrée aux cultures, sans parler des accidents spéciaux que peuvent occasionner les torrents.

Les incendies de forêts sont donc un mal social, et il ne paraît pas que ce mal soit en décroissance. Au contraire, un propriétaire provençal, avec qui nous causions dernièrement de ces sinistres — dont lui-même avait été plusieurs fois victime — nous disait qu'il avait compulsé des documents remontant à près d'un siècle, et constaté que les incendies de bois en Provence, à cette époque, étaient plus rares que de nos jours. Pourtant, le climat était aussi sec et les étés sans pluie aussi fréquents. Quelle cause, ou quelles causes, avaient donc pu produire ce redoublement du fléau?

Après avoir discuté la question avec notre interlocuteur et examiné sommairement les faits connus de l'un ou de l'autre, nous avons cru pouvoir rattacher à trois causes, sauf investigations plus complètes, la fréquence actuelle des incendies.

La première cause, ce sont les allumettes, qui n'étaient pas connues il y a cent ans. La consommation aujourd'hui en est effrayante. On en brûle à tout propos et hors de propos, et trop souvent on les jette sans les éteindre, lorsqu'on n'a pas un intérêt *personnel* à faire ce tout petit effort. Dix mille fois pour une, cette paresse n'a aucune conséquence, mais, la dix mille et unième fois, on allume un incendie formidable. Naturellement, lorsqu'on se promène, à la fin d'août, dans des bois du Midi qui n'ont pas reçu une goutte d'eau depuis la fin de mai, il y a des chances pour voir flamber comme de l'amadou, d'abord les herbes sèches et les broussailles, puis les arbres et des collines entières. Si l'on avait mis le pied sur son allumette, cela ne serait pas arrivé ; mais, voilà : on ne veut pas mettre le pied dessus, parce que cela ne servirait que les

intérêts de la *communauté*, et que la communauté est chose peu passionnante, sauf dans les discours des politiciens.

La seconde cause des incendies, ce sont les *tramways*, parce que les tramways, de nos jours, amènent le dimanche à la campagne un nombre beaucoup plus considérable de porteurs d'allumettes. En fait, beaucoup d'incendies se déclarent le dimanche, et c'est précisément le cas pour les deux auxquels nous avons assisté. Jadis, moins de gens se répandaient dans la banlieue des grandes villes. Ceux qui s'y répandaient, en tout cas, allaient moins loin. Aujourd'hui, des collines communales, ou même appartenant à des propriétaires privés, mais non closes, sont envahies par une nuée de promeneurs, qui font des « parties ». Non seulement on fume, mais on « dîne sur l'herbe », et cette herbe ne demande qu'à flamber. Bien des propriétaires gémissent de ces invasions, mais cela coûte cher de se clore, surtout avec des clôtures solides qui résistent à une poussée et opposent aux envahisseurs un obstacle efficace. Du reste, ceux qui se font clore y gagnent parfois de se mettre à dos la population des localités voisines et de se faire traiter d'infâmes capitalistes qui privent le pauvre peuple de ses promenades. C'est ce qui nous amène à la troisième cause des incendies de forêts.

Il est certain qu'avec les sentiments répandus aujourd'hui dans le peuple, le respect de la propriété a notablement diminué. On *hait* les riches, et, quand on se trouve en présence de leurs bois, on se dit que *c'est bien le moins* qu'ils servent à quelque chose. On y pénètre donc avec plus de sans gêne. On en use et on en abuse, et l'on se trouverait « bien bête » de prendre des précautions. En outre, ces haines atteignent parfois le degré d'acuité voulu pour conduire à l'incendie volontaire, crime si difficile à poursuivre et à constater dans les campagnes, et plus encore dans les collines. Un soupçon que nous avons entendu formuler — mais ce n'est qu'un soupçon — c'est qu'il se trouve, dans le voisinage des riches propriétaires, des malins pour mettre le feu à leurs bois, afin de pouvoir courir bien vite l'éteindre, et encaisser de la sorte de généreuses gratifications. Le propriétaire dont nous parlons nous disait : « Je donne cent sous par tête aux gens qui viennent éteindre mes incendies; mais ce n'est pas sans appréhension ni remords. Donner, d'une part, c'est proposer une prime à la malveillance; ne pas donner, c'est s'exposer à ne plus voir arriver personne lorsqu'un incendie se déclarera. Il y a bien la police, et j'ai réclamé son assistance spéciale; mais elle ne peut rien pour moi en ce moment, son personnel étant absorbé par la fiévreuse question de savoir si les institutrices de mon village sont oui ou non sécularisées. » En fait, la surveillance est dérisoire et il est certain que, soit pour la cause signalée par notre ami, soit pour d'autres, la police et la gendarmerie sont très souvent détournées de leur fonction propre, qui est de maintenir la sécurité.

Telle est la situation des propriétaires de bois dans le Midi. Ajoutons, pour finir, que le pittoresque y fait des pertes irréparables. Nous nous souvenons d'avoir admiré, dans notre enfance, telle royale allée de pins séculaires, unique dans son genre, qui conduisait à une habitation, moitié château, moitié bastide, située dans un vallon des plus solitaires et des plus sauvages de la Provence. Nous avons appris que cette vallée, lent chef-d'œuvre auquel la nature avait travaillé pendant plusieurs siècles, a brûlé en un jour. Hasard? malveillance? Nous ne savons, mais il n'en est pas moins vrai que les conditions de la vie moderne, dans le Midi méditerranéen, sont funestes à la prospérité forestière, et qu'il faudrait trouver le moyen d'y remédier.

H. LA BOURDONNIÈRE.

A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

L'organisation du culte et l'initiative privée. — La question du repos hebdomadaire. — L'abolition de la peine de mort répond-elle aux besoins présents? — Indemnité à des victimes payée par les victimes elles-mêmes. — Le mécontentement des abonnés du téléphone. — Un échec de tentative phalansterienne en Belgique. — Les progrès

des Japonais en Mandchourie et au Siam. — L'annonce d'une constitution en Perse. — Le congrès panaméricain et le prestige croissant des États-Unis dans l'Amérique du Sud.

La France vient d'assister à un spectacle qu'on n'avait plus vu depuis plus d'un siècle. Par deux fois, les évêques se sont réunis à Paris, chose qui leur était interdite sous le régime inauguré par le Concordat de Bonaparte. Ces assemblées ont passionné l'opinion, y compris celle des journaux, pour qui la religion est désormais un phénomène sans importance.

Dans le cas actuel, on le sait, il s'agit d'organiser le culte en dehors de toute institution officielle, par les seules ressources de l'initiative privée. Et c'est ce qui rend, au point de vue social, la situation tout particulièrement intéressante.

Nous ne savons quel système triomphera, ni quels tâtonnements seront nécessaires avant qu'on ait trouvé le système définitif. Évidemment, nous allons assister à des élaborations de rapports nouveaux entre le clergé et les fidèles, et, quelles que soient les crises momentanées par lesquelles passent les Églises, il y a des chances pour que ces rapports nouveaux soient quelque chose de plus naturel et de plus vivant que les rapports antérieurs, parce qu'ils seront moins administratifs et plus spontanés. Il est en outre probable que l'exemple des États-Unis, malgré la différence de législation entre les deux républiques, ne sera pas sans influence, au moins partielle et graduelle, sur la mise en train des nouvelles combinaisons. Du reste, il ne faut pas oublier que la loi est toujours obligée, à la longue, de se modeler sur les mœurs et que le législateur, lorsqu'il se trouve en présence de *faits* puissants, positifs, bien établis, est obligé, qu'il le veuille ou non, de borner son rôle à les reconnaître. L'initiative privée a donc devant elle un champ remarquable, couvert de brume il est vrai, mais d'une brume qui ne tardera pas à s'éclaircir.

∴

Une loi qui est en partie l'expression des mœurs et en partie la contradiction de celles-ci, c'est la loi sur le repos hebdomadaire, qui vient d'entrer en activité, et qui a rencontré de bruyantes résistances. Déjà, en 1816, une loi sur le repos hebdomadaire avait été votée, mais elle était tombée en désuétude, et le *Dictionnaire Larousse*, dans un article plusieurs fois cité dans ces derniers temps, félicitait le pouvoir exécutif de ne pas veiller à l'observation de cette loi. On considérait celle-ci comme inspirée uniquement par des préoccupations religieuses. En fait, elle gênait bien des patrons à une époque où les patrons avaient beaucoup plus d'influence que les ouvriers sur les actes des pouvoirs publics. Aujourd'hui que la voix des ouvriers se fait entendre davantage, on revient à la loi, non point en tant qu'elle coïncide avec un précepte du Décalogue, mais en tant qu'elle satisfait les aspirations de la classe ouvrière. Toutefois, dans l'application, la loi est venue se heurter à une difficulté bien naturelle. Tout le monde est bien aise de se reposer le dimanche, mais tout le monde, en vertu d'habitudes acquises, tient à avoir, le dimanche, toutes ses aises. On veut pouvoir acheter le dimanche ce que l'on veut, manger ou boire ce que l'on veut et où l'on veut, s'amuser comme l'on veut, se déplacer comme l'on veut, se faire raser si l'on veut, etc. Or, rien de tout cela ne peut se faire sans que tels ou tels ouvriers soient retenus à leur travail. L'ouvrier endimanché qui fait des emplettes, s'octroie des friandises, va au cabaret, et finit sa journée au café-concert, impose à d'autres travailleurs leurs besognes habituelles. D'autre part, il est certain qu'on ne peut suspendre le dimanche toute la vie économique d'un pays, et la thèse du repos complet, universel, peut facilement se réfuter par l'absurde. La solution flotte donc entre ces deux extrêmes. Il est probable qu'on ne la fixera que peu à peu. Là aussi, il y aura des tâtonnements inévitables, et, en attendant, plusieurs catégories de patrons et d'ouvriers font éclater leurs doléances. Malgré les exceptions admises et les dérogations permises, le repos hebdomadaire gêne beaucoup de

métiers. Le rôle des personnes de bonne volonté, en cette matière, est de réduire à un minimum raisonnable, soit leurs achats du dimanche, soit leurs actes quelconques impliquant le dimanche un travail d'autrui. Si ces bonnes volontés agissent en assez grand nombre, un progrès se trouvera réalisé dans le sens du repos dominical, et la société française se trouvera rapprochée, à ce point de vue, de la société anglo-saxonne, qui certes ne se trouve pas mal du repos, peut-être un peu rigide, que nos publicistes ont souvent raillé. Un fait incontestable, c'est que les peuples où l'on se repose le plus strictement, sont en même temps ceux dont le travail est le plus intense et le plus productif.

*
* *

Une loi qui n'est pas votée, mais qu'on prépare, est celle qui concerne l'abolition de la peine de mort. M. Magnaud, le magistrat connu, aujourd'hui député de Paris, a déposé à la Chambre une proposition en ce sens, et M. Flaissières, sénateur socialiste des Bouches-du-Rhône, en a fait autant au Sénat.

Or, il se trouve que ces manifestations humanitaires coïncident avec une recrudescence de meurtres, et de meurtres qui s'en prennent aux représentants de l'autorité. A Lyon, l'on a assassiné un commissaire de police, à Marseille, un agent de la sûreté. On déplore de temps à autre des meurtres plus ou moins sensationnels dont les auteurs, évidemment très habiles, demeurent inconnus et impunis.

Le maire de Lyon, en prononçant l'oraison funèbre du commissaire de police assassiné, a exprimé hautement l'opinion que de tels crimes viennent de ce que la justice n'est pas assez sévère. Cette opinion va tout à fait à l'encontre des propositions Magnand et Flaissières, qui tendent précisément à une diminution de sévérité.

La peine de mort sera peut-être abolie un jour; mais il faudra que des *faits* probants et rassurants viennent pousser le législateur à entrer dans cette voie périlleuse. Cette peine, on le sait, est éminemment *exemplaire*, et a pour effet — effet invisible, mais certain — de terrifier bien des gens sollicités par ailleurs à mal faire. Autour des crimes qui se commettent, des crimes *en acte*, comme disent les philosophes, existent, *en puissance*, dans les intentions cachées au fond des cœurs, les crimes qui *se commettraient*, si la peur du dernier châtiment ne faisait reculer les coupables. Bien des malfaiteurs tueraient, s'ils étaient sûrs qu'on ne les tuera pas.

La question de l'abolition de la peine de mort pourra être posée à propos, lorsque la multiplicité des améliorations morales individuelles aura diminué, dans de larges proportions, le nombre d'individus qui ont besoin d'une exceptionnelle intimidation pour respecter la vie des autres. Pour le quart d'heure, nous n'en sommes pas encore là.

*
* *

La répression des méfaits, telle qu'elle existe, prend parfois l'allure d'une bien fâcheuse ironie.

Il y a quatre ans environ, au cours d'une grève dégénérée en émeute, des dégâts importants furent commis à l'usine de conserves Masson, à Douarnenez. Des machines perfectionnées furent brisées par les ouvriers, qui ne voulaient pas voir appliquer le soudage mécanique des boîtes. La commune qui n'avait pas maintenu l'ordre, fut déclarée responsable, selon la loi, et condamnée à payer une indemnité aux industriels victimes de ces dégâts.

Or, qu'a fait la commune pour payer cette indemnité? Elle a levé une taxe spéciale, ne frappant que 2.400 habitants sur 15.000, c'est-à-dire la catégorie d'habitants hostile aux désordres et aux violences. Les fabricants de conserves ont été les plus imposés de tous. En d'autres termes, on a payé l'indemnité due à l'industriel, en prenant de l'argent dans la poche de cet industriel, et dans celles des autres contribuables qui avaient réprouvé la grève, ou même qui en avaient également souffert. Il est clair qu'on ne saurait rien imaginer de mieux pour donner aux organisations d'émeute la tentation de recommencer.

Ajoutons que les machines perfectionnées brisées dans cette journée d'émeute fonctionnent aujourd'hui en Espagne et en Portugal, où elles font une concurrence de plus en plus sérieuse à nos procédés devenus retardataires. Les ouvriers des usines françaises, quelque jour, pourront en souffrir.

∴

Une machine qui n'est pas précisément perfectionnée, c'est le téléphone. La presse de toute nuance en a souvent gémi, et même tempêté; mais l'administration ne s'émeut pas pour si peu. Elle a son monopole, et sait qu'elle n'a rien à redouter. Articles virulents, chroniques railleuses, caricatures satiriques, « mots de la fin » cinglants, elle brave tout avec sérénité. Quant aux injures orales, s'il s'en produit, elle a la ressource de les faire punir avec une sévérité particulière, puisque la loi sauvegarde, avec une prédilection maternelle, le fonctionnaire outragé « dans l'exercice de ses fonctions ».

C'est un peu partout que les réclamations surgissent. Dernièrement encore, à Nantes, plusieurs centaines d'abonnés signaient une pétition au ministre des postes, où ils disaient notamment :

« Les plus anciens d'entre nous se rappellent avec regret les années de début où le téléphone était une industrie privée. Nous étions alors servis avec une ponctualité rémarquable. La compagnie était du reste responsable envers nous; si elle nous avait laissés sans communications un seul jour, nous aurions réclamé et obtenu d'elle une indemnité, tout au moins une réduction du prix d'abonnement. Aujourd'hui vous nous privez de communications des semaines entières, et nous n'avons le droit que de nous plaindre.

« Par ailleurs, nous savons que l'exploitation du téléphône ainsi pratiquée est aussi onéreuse pour le Trésor qu'intolérable pour nous.

« Nous venons donc vous demander de soumettre au Parlement un projet de loi vous autorisant à rétrocéder cette exploitation à l'industrie privée.

« Nous accepterions même avec reconnaissance la simple faculté d'établir des lignes privées entre Nantes et Paris. »

C'est que les compagnies privées craignent la concurrence, même éventuelle. En outre, contre l'industrie privée, on peut avoir recours à l'État qui alors, impitoyablement, contrôle, surveille, condamne. Mais l'État éprouve une répugnance assez naturelle à se condamner lui-même. De là des routines et des abus contre lesquels on ne peut rien, et qui se produiraient infailliblement dans les autres industries, telles que banques, mines, raffineries, etc., si, conformément aux vœux des socialistes, on en faisait des organismes publics.

∴

Précisément, un groupe, animé des plus purs sentiments collectivistes, vient de faire en Belgique, près de Stockel, une curieuse tentative de phalanstère.

Une douzaine de camarades s'étaient réunis; ils avaient loué un petit domaine qu'ils devaient exploiter et dont ils devaient jouir *en commun*.

Cette initiative fut saluée avec joie par la presse socialiste. On vanta ces courageux apôtres du collectivisme pratique. M. Vandervelde dit là-dessus d'éloquentes choses, et les admirateurs de la petite colonie allèrent en pèlerinage à « Stockel-Bois », comme à un point du globe d'où le progrès devait rayonner définitivement sur tout le reste de l'univers.

Hélas! l'expérience n'a duré que quelques mois, et voici qu'on annonce déjà la débâcle de cet heureux phalanstère. On s'y querelle, on s'y menace, on s'y excommunie, on y joue même du revolver! Un des associés, qui avait apporté 18 francs, a cru devoir en prendre 70 dans la caisse commune. Cet acte de solidarité bien entendu a déchaîné des orages, qui ont eu leur répercussion dans la presse. Bref, la colonie de Stockel-Bois n'a pas plus réussi que n'importe quelle « Icarie », et pour les mêmes motifs. Décidément, il faut croire que l'avenir n'est pas là.

∴

L'avenir, en Mandchourie, paraît sourire aux Japonais. Cette province qui, toujours nominalement restée chinoise, était en train de se russifier avant la dernière guerre, commence à être activement exploitée par les vainqueurs. Cinquante mille Japonais environ sont établis dans cette région de la Chine septentrionale et un courant continu d'émigration augmente ce contingent tous les jours. En même temps que les hommes, les capitaux affluent, soit pour la construction des voies ferrées, soit pour la mise en valeur des mines, soit pour diverses entreprises. Chose curieuse : la Russie n'est pas seule à souffrir de cette invasion économique succédant à l'invasion militaire. Les exportations des Etats-Unis en Mandchourie se trouvent menacées par l'activité japonaise. Par exemple, on a trouvé sur place du pétrole qui va faire concurrence au pétrole américain. On parle même d'un *trust*, non américain, mais japonais, qui se serait formé pour ruiner le commerce des cotonnades, jusqu'à présent entre les mains des Yankees.

Les Japonais ont encore entre leurs mains la navigation, pour laquelle ils sont particulièrement bien placés. Enfin, on assure qu'ils fondent des entreprises agricoles d'une certaine importance, susceptibles d'augmenter dans de grandes proportions les récoltes de blé mandchourien.

Et pendant que les Japonais pénètrent en Mandchourie, ils pénètrent également au Siam, et, il y a quelques semaines, le *Manchester Guardian* enregistrait d'intéressantes déclarations faites par un voyageur revenant du Siam, sur l'extension que prend de jour en jour dans ce pays l'influence japonaise. Les places d'instituteurs et d'institutrices, notamment, sont presque toutes occupées par des Japonais et des Japonaises, qui s'acclimatent très facilement et se contentent de traitements plus modestes que les Européens. Dans le commerce, les négociants japonais triomphent également de la concurrence des autres pays. Enfin ils ont ouvert à Bangkok un grand « musée commercial » où sont exposés des produits japonais de toutes sortes.

Pour le moment, nous ne pouvons que constater cette expansion, assez naturelle après les récents triomphes qui ont ouvert des débouchés à la race et lui ont donné confiance en elle-même. On verra plus tard ce que cette émigration aura produit.

∴

Un autre pays asiatique, la Perse, veut se mettre au courant du progrès européen, mais à sa manière, en imitant tout d'abord la constitution politique.

Le shah de Perse vient donc d'octroyer une constitution à ses sujets.

Le monarque persan, convaincu qu'il y a lieu d'opérer « des réformes », a décidé de convoquer une chambre représentative qui sera composée des princes du sang, des membres du haut clergé, des sommités de l'aristocratie, de l'industrie et du commerce, et enfin de délégués de toutes les classes de la population. Ces députés seront élus et jouiront d'une liberté de parole complète. L'assemblée aura le droit de faire elle-même son règlement. Ses décisions seront présentées au shah par le grand vizir pour recevoir la sanction du souverain et être promulguées sous forme de lois.

On sait que le shah de Perse actuel, Mouzaffer-Eddin, a fait plusieurs voyages en Europe. Il a dû être frappé de l' « appareil gouvernemental » européen et trouve honorable de l'acclimater dans ses États. D'autre part, nul n'ignore l'influence, ancienne déjà, acquise en Perse par la Russie. Or, la Russie est en train d'évoluer — en des conditions particulièrement orageuses — vers le gouvernement constitutionnel. Le shah a dû être encore impressionné par cette initiative du tsar. Reste à savoir s'il ne sera pas effrayé par les résultats au moins momentanés que cette initiative a produite en Russie.

∴

Un événement peu remarqué, et qui pourtant a effrayé certains publicistes,

c'est le congrès *panaméricain* qui vient de se tenir à Rio-de-Janeiro.

Officiellement, on a traité de diverses questions inoffensives : réorganisation de l'Office international des Républiques américaines, adhésion des Etats au principe de l'arbitrage, codification du droit international public et privé, moyens pratiques pour développer les rapports commerciaux, douanes, règlements consulaires, brevets et marques de fabrique, police sanitaire et quarantaines, propriété littéraire, mines, forêts, chemins de fer. Mais, au fond, le congrès semble marquer un nouveau pas dans la mainmise indirecte des Etats-Unis sur l'Amérique du Sud. Le fameux principe de Monroe, « l'Amérique aux Américains », grâce au double sens du mot « Américain », peut admirablement servir de pavillon à cette politique. En fait, les Etats de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, les uns de gré, les autres de force, commencent à reconnaître, dans une certaine mesure, le « protectorat » des Etats-Unis.

Les représentants de ceux-ci, bien entendu, ont déclaré fort haut que leur nation n'a pas le moins du monde l'intention d'attenter à l'indépendance politique des autres Etats ; mais on avoue, à Washington, que l'on cherche à diminuer l'influence de l'Europe sur l'Amérique du Sud et à créer au contraire, entre les deux Amériques, des liens nouveaux qui, par la force des choses, rendent l'une dépendante de l'autre. Les Yankees, en particulier, désirent substituer les capitaux américains aux capitaux européens dans les entreprises qui fécondent le sol de l'Amérique du Sud. Par là, le gouvernement de Washington élargirait, dans cette dernière, ce domaine des intérêts matériels qui sert de motif ou de prétexte à toutes les interventions. La Colombie et le Vénézuéla en ont déjà fait l'épreuve.

Une circonstance qui rend les Etats-Unis particulièrement forts dans cette tentative, c'est qu'ils sont activement secondés par le Brésil, le plus grand Etat de l'Amérique du Sud, et dont la constitution récente s'est modelée soigneusement sur celle de la grande confédération du Nord. Le Brésil, grand exportateur de café, a intérêt à se ménager un débouché aussi énorme et aussi grandissant que celui des Etats-Unis. Aussi vient-il de lui faire des conditions de faveur en matière de tarifs, et cette alliance entre les deux immenses républiques rend plus difficile la résistance de certains Etats tels que le Chili, qui s'attachent à maintenir jalousement, dans toute leur intégrité, les indépendances nationales.

G. D'AZAMBUJA.

Notre ami et collaborateur, M. Léon Poinsard, nous prie de faire savoir que le livre qu'il prépare actuellement : *La production, le travail et le Problème social dans tous les pays au début du* XXe *siècle*, ne pourra paraître qu'en octobre prochain, et non en juillet, comme il l'espérait tout d'abord. L'impression en est avancée, mais cet ouvrage représente une telle somme de labeur, des recherches si étendues, qu'il a été impossible d'arriver dans le délai primitivement indiqué.

Le livre de M. Poinsard formera deux forts volumes in-8°, et contiendra un tableau méthodique de l'état social et économique actuel de tous les pays. Ce travail d'ensemble, tout à fait nouveau, constituera une base précieuse pour commencer l'étude de la science sociale, et pour comprendre les problèmes qui s'agitent dans les divers pays, et dont on trouve l'écho dans la presse. Les personnes désireuses de connaître la table des matières la recevront sur demande adressée à l'auteur, rue Beaulieu, 72, à Berne, Suisse. La souscription reste ouverte jusqu'à la publication, au prix de 12 francs au lieu de 16.

L'ŒUVRE DE LA FRANCE EN INDO-CHINE ET L'OPINION ANGLO-INDIENNE

Nous lisons dans un grand organe de l'Inde anglaise, le *Times of India* :

« M. Chailley a montré, dans son ouvrage intitulé *Dix années de politique coloniale*, que le souci de mettre en valeur les pos-

sessions aujourd'hui acquises s'est complètement substitué en France aux idées de conquête de territoires nouveaux. Il nous faisait remarquer que l'*Union Coloniale*, représentant autorisé de l'opinion coloniale en France, part de ce principe que l'empire colonial actuel de la France, est suffisamment vaste et que la tâche de l'avenir est de travailler non à l'étendre, mais à l'exploiter le mieux possible. Et il nous rappelle qu'il y a trois ans, à un banquet de l'*Union*, le Ministre des Colonies, en présence d'une grande assemblée qui comprenait « ces artisans de la France coloniale », M. Doumer et M. Étienne, déclara que l'extension coloniale de la France avait atteint ses limites. Le fait ainsi mis en vue a eu une double portée. Il a préparé la voie à une entente avec l'Angleterre, et il a permis à la France d'administrer son domaine colonial, qui apparaissait dans l'ensemble comme une entreprise onéreuse et stérile, avec un succès dont on commence aujourd'hui à se rendre compte.

« Nous avons été conduits à faire ces remarques en lisant une étude frappante des progrès que la France a faits dans l'administration d'une partie de son empire colonial, étude qui a pris place dans la série des « Studies of Administration in the Tropics » que M. Alleyne Ireland donne en ce moment au *Times*. L'étude en question est relative aux possessions françaises de l'Indo-Chine; et cela est particulièrement digne d'attention parce que c'est précisément cette région que visaient les censeurs de la politique coloniale, quand ils voulaient établir cette proposition générale que la France est inapte à l'administration des possessions lointaines..... M. Chailley-Bert, dans l'ouvrage que nous avons cité, tout en reconnaissant que la presse anglo-indienne suit attentivement l'œuvre de la France dans ses colonies, reproduisait la critique d'un journal local au sujet « du ridicule appétit des Français pour la conquête de territoires qu'ils ne peuvent pas coloniser », et observait qu'un tel langage pouvait s'expliquer par un peu de jalousie nationale, mais qu'il ne serait pas souvent tenu si les Anglais n'avaient pas la croyance sincère que toute entreprise coloniale de la France est vouée aux échecs.

« M. Ireland, qui écrit, d'après la connaissance personnelle qu'il a acquise en Indo-Chine, confirme d'une façon générale tout ce que M. Chailley-Bert a dit concernant l'avance marquée de cette partie du domaine colonial de la République dans les années récentes. Il est évident que le préjugé sur l'inaptitude de la France à coloniser, comme nous l'indiquions en commentant l'ouvrage de M. Chailley-Bert lors de sa publication en 1902, ne saurait, sans injustice, s'appliquer à l'Indo-Chine. Il n'est plus vrai, comme alors, que l'Indo-Chine soit une charge pour le budget de la métropole. Dans les cinq dernières années, non seulement la France n'a pas eu à subventionner le budget indo-chinois, mais elle a reçu dans cette période des contributions, pour dépenses militaires de la colonie, s'élevant à 40 millions de francs. Le commerce a crû en même temps que les recettes budgétaires.

Le commerce extérieur dépasse aujourd'hui 400 millions de francs, soit plus du double de ce qu'il était il y a dix ans, et la part de la France dans ce commerce a crû du cinquième au tiers. »

« L'abandon de ce que M. Chailley-Bert appelait « le bloc-system » et qui consistait à appliquer la même méthode d'administration à des possessions diverses à tous points de vue, la plus grande liberté d'action laissée aux gouverneurs des colonies par le gouvernement métropolitain, tels sont, conclut le *Times of India*, les deux facteurs principaux qui expliquent l'essor récent pris par les colonies françaises. Il y a là une orientation nouvelle de la plus haute importance, et dont doivent se pénétrer tous ceux qui veulent se former un jugement exact sur la politique coloniale française. »

BULLETIN

A NOS AMIS

Nous remercions nos amis du concours dévoué qu'ils veulent bien nous donner pour la diffusion de la Revue, la vulgarisation de nos études et le recrutement des membres de notre Société.

Nous les prions de nous continuer leur concours pour propager cette science sociale dont les progrès sont particulièrement manifestes depuis deux ans.

Grâce à ce concours, nous avons pu, cette année encore, augmenter le nombre des pages de nos fascicules et même publier, en deux fascicules, sur la GRÈCE ANCIENNE, *la matière d'un gros volume, dont nos lecteurs ont pu apprécier l'intérêt et la portée. Les lettres qui nous sont parvenues et les comptes rendus de la presse, prouvent que cette œuvre a frappé les esprits.*

Nous attirons particulièrement l'attention sur le PRÉSENT FASCICULE, *qui peut être un excellent instrument de propagande, pour vulgariser notre méthode et nos conclusions. Nous prions nos lecteurs de vouloir bien le signaler autour d'eux et d'en recommander la lecture.*

Parmi les travaux en préparation, nous devons mentionner le RÉPERTOIRE DES RÉPERCUSSIONS ET DES LOIS SOCIALES *et le* VOCABULAIRE SOCIAL.

Ce sont là deux œuvres de longue haleine et qui exigent le concours de plusieurs collaborateurs. Pour que nos lecteurs puissent, dès maintenant, être tenus au courant des résultats obtenus, nous en publierons des extraits dans le BULLETIN, *aussi régulièrement que possible. Cette publication permettra de se rendre compte des progrès constants de la science sociale. On verra que cette science est aujourd'hui en possession d'un instrument rigoureux d'analyse, de comparaison et de classification.*

Nous avons mis à la disposition des membres de la Société des CARNETS POUR ABONNEMENTS D'ESSAI. *Beaucoup d'entre eux les ont utilisés avec succès et nous les en remercions. Nous prions les autres de vouloir bien s'en servir également pour recruter de nouveaux adhérents.*

NOUVEAUX MEMBRES

MM. :

Anselmo BRAAMCAMP FREIRE, Pair du Royaume de Portugal, Lisbonne, présenté par M. J. Mattos Braamcamp.

Antonio Rodrigues BRAGA, médecin de la marine, Lisbonne, présenté par le même.

D. Luiz Philippe DE CASTRO, professeur à l'Institut agronomique, Lisbonne, présenté par le même.

Pierre CESTRE, Nancy, présenté par M. G. Melin.

Léon COLLIN, lieutenant d'artillerie, commandant de la force publique de l'État indépendant du Congo, présenté par M. Émile Bertrand.

Marius COTTAVOZ, ingénieur, directeur de la Société centrale d'électricité, agent consulaire français, à Ékatérinoslaw, Russie, présenté par M. E. de Loisy.

Philippe GADEN, négociant, Bordeaux, présenté par M. L. Hallouin.

Son Exc. don Luiz de MAGALHAES, ministre des Affaires étrangères, Lisbonne, présenté par M. J. Mattos Braamcamp.

Le Baron de MAREUIL, lieutenant-colonel, Châteaudun, présenté par M. E. Demolins.

G. RADULESCO, Roumanie, présenté par M. A. Berindei.

Exmo Snr. Frederico RAMIRER, Algarve, Portugal, présenté par M. E. Demolins.

Sig. Prof. Silvio SERAFINI, Rome, présenté par le même.

E. Leite de Vasconcellos, directeur de la Colonie agricole de Villa Fernando, Portugal, présenté par M. J. Mattos Braamcamp.

ENQUÊTE SOCIALE SUR LE « PAYS »

Notre enquête sociale prend une tournure de plus en plus satisfaisante. La période des demandes et des promesses a fait place à celle des travaux. Il est à désirer que les différents correspondants qui ont bien voulu s'inscrire pour une étude, veuillent bien la terminer le plus tôt possible. Nous les prions donc de faire un effort pour nous envoyer leur réponse sans tarder. En ayant tous les documents sous les yeux, il nous sera plus facile de les grouper suivant leurs analogies; nous pourrons alors les publier d'une façon méthodique.

A la dernière liste des travaux reçus, nous devons ajouter les suivants :

Pyrénées. — M. Lagarde nous a fait parvenir une étude sur le Razès (Aude).

Ile-de-France. — M. de Sars nous a remis une étude sur le Laonnais, et nous fait observer que ce type social se rattache plutôt au type picard, qu'à celui de l'Ile-de-France, dont il fait géographiquement partie.

Suisse. — Nous avons reçu une étude de M. Houriet sur le pays de Neufchâtel.

Algérie. — M. J. Hérald a décrit le pays des Chaouias de l'Aurès.

Tunisie. — Nous avons en main l'étude de M. Lalardie sur la Tunisie en général.

Turquie. — M. Péré s'est attaché à la description du port de Smyrne. Il compte poursuivre son enquête sur les pays agricoles environnants. P. D.

LE VOCABULAIRE SOCIAL (*suite*).

Les formes du Clan.

Le *clan* est un groupement communautaire basé sur les liens purement personnels, et qui a pour but l'exploitation d'individus plus faiblement organisés. Il se développe dans les sociétés où l'autorité est faible.

Ainsi, le clan ne se développe pas chez les pasteurs nomades, à cause de la forte autorité du Patriarche dans la famille. Il ne se développe pas chez les peuples purement agricoles, à cause de la solidité des liens basés sur la propriété terrienne (Chine, anciens Romains Moyen Age). Il ne se développe pas dans les grands États où les Pouvoirs publics sont fortement organisés (France de Louis XIV, Prusse, etc.).

Nous distinguons deux espèces de clans : ceux qui se forment par suite de l'absence presque complète de Pouvoirs publics et ceux qui surviennent quand ces pouvoirs sont seulement instables.

Chacune de ces espèces se subdivise elle-même en plusieurs variétés, que nous allons examiner successivement.

I. Clans produits par l'absence de Pouvoirs publics. — Ce cas se produit dans les pays où les communications difficiles empêchent l'action des Pouvoirs publics de se produire efficacement. Le commerce est donc peu développé chez ces peuples, de sorte que la culture intégrale est le régime dominant.

Nous distinguons les variétés suivantes :

1° *Le clan montagnard*, ainsi appelé, parce que c'est la nature montagneuse du pays qui forme l'obstacle aux communications faciles. Ce type se rencontre chez les Corses, les Albanais, les Grecs de l'époque héroïque, et chez certains montagnards de l'Asie occidentale.

Dans tous ces pays, la proximité de la montagne et de la vallée permet aux bandits l'exploitation facile des paysans. La montagne leur fournit, en outre, un lieu de refuge facile et inexpugnable. C'est le *maquis*.

En Corse, le bandit se charge de faire payer les débiteurs à coups de fusil, ou, au contraire, de leur faire avoir des délais de paiement, suivant qu'ils sont ou non de son clan. Dire de quelqu'un qu'il a un

bandit à son service, veut dire qu'il peut réaliser tous ses désirs[1].

Quant aux Grecs primitifs, ils avaient divinisé les bandits montagnards, dont Hercule forme le type le plus achevé. Ces bandits desséchaient les marais, détournaient le cours des fleuves, rendaient la justice, etc.[2].

2° *Le clan forestier* a existé dans l'Irlande ancienne. La forêt joue ici le même rôle que la montagne dans le type précédent. C'est elle qui empêche les communications, et qui fournit un refuge facile aux brigands (Fénians). Ce type a disparu, d'une part, avec le défrichement de la forêt, et d'autre part, avec la conquête anglaise, qui établit, dans le pays, une aristocratie terrienne puissante, devant laquelle les clans durent s'incliner.

3° *Le clan aggloméré*, qui a subsisté dans les Highlands de l'Écosse, jusqu'au moment de l'éviction par les grands propriétaires anglais. Ce clan diffère des deux précédents, en ce que le chef de clan, au lieu d'être séparé de ses clients, vit au milieu d'eux.

Le clan est, en quelque sorte, aggloméré autour du chef. Celui-ci exerce un patronage sur le travail des paysans; il leur fournit le bétail qui leur manque, leur donne des secours dans les moments de crise, préside à la répartition des terres, etc.[3].

4° *Le clan subordonné*. On le trouve dans les landes pauvres de la Bretagne française. Il se rapproche du précédent, en ce que le chef vit au milieu de ses paysans; mais il en diffère, en ce que ce chef, étant pauvre, son patronage est beaucoup plus réduit. Son prestige a été diminué d'autant.

Le terrain perdu par la noblesse a profité au clergé, de sorte que le clan se trouve subordonné aux organismes religieux. Ceci est tellement vrai que, lorsqu'il y a désaccord entre la noblesse et le clergé, c'est ce dernier que suit la majorité des paysans, ainsi qu'on peut le constater en Bretagne pendant les périodes électorales[4].

5° *Le clan cavalier* existait en Gaule avant la conquête romaine. Il résulte de la superposition d'une classe de conquérants cavaliers (*Equites*), venus par les steppes de la basse Germanie, à celle des paysans piétons, qui avaient dû traverser les forêts montagneuses du haut Danube et du haut Rhin.

Les premiers purent dominer les seconds, grâce à leur prestige militaire. Ils évincèrent complètement du pouvoir les magistrats et les Druides.

Le clan comprenait cinq catégories de personnes : les Gentiles ou parents du chef, les Devoti ou amis dévoués, les Ambacti ou recommandés, les Obœrati ou débiteurs, enfin les Clientes ou partisans[5].

Les Romains firent disparaître le régime du clan en Gaule, en établissant une aristocratie terrienne (*curiales*).

6° *Le clan dispersé* s'observe chez les Kabyles. Il est caractérisé par ce fait, que les gens d'un même clan sont dispersés dans différents villages. Ainsi, tous les habitants d'une même commune ne font pas partie du même clan. Ce phénomène n'est pas absolument particulier à la Kabylie, mais c'est là qu'il semble atteindre son maximum d'intensité. Ce fait provient d'un certain développement du colportage, qui force chacun à se ménager des protecteurs dans les villages qu'il doit parcourir. Les chefs de clans sont généralement les plus riches, ceux qui ont pu conserver la propriété de leur troupeau, les autres ayant été expropriés, par suite de la rareté des pâturages. Ces chefs de clans s'approprient aussi le droit de police sur les marchés, et, conséquemment, la perception des péages[6].

II. Clans produits par l'instabilité des

1. E. Demolins, *Les Français d'aujourd'hui*.
2. G. d'Azambuja, *La Grèce ancienne*.
3. Ch. de Calan, *Science sociale*, t. XIX.
4. E. Demolins, *Les Français d'aujourd'hui*.
5. E. Demolins, *La Route*, t. II.
6. A. Geoffroy, *Ouvriers des Deux-Mondes*, 2e ser. t. II, n° 57.

Pouvoirs publics. — Cette classe comprend également plusieurs variétés.

1° *Le clan urbanisé*, qui a fleuri dans les cités commerçantes de la Grèce ancienne et de l'Italie du moyen âge. Ici, contrairement à ce qui se passait dans les temps primitifs, les Pouvoirs sont organisés ; mais ils ne sont pas stables. Ici, la richesse résulte du commerce; par conséquent, elle est surtout mobilière et instable. Les commerçants ont d'autant plus d'intérêt à s'emparer du pouvoir, que ce dernier monopolise les routes commerciales, et fait les traités de commerce. Ils sont aidés, dans leur action, par les orateurs et les philosophes[1].

Aujourd'hui, cette forme de clan est très atténuée, par suite de la disparition des cités indépendantes, dont les pouvoirs ont passé au grand État.

2° *Le clan prétorien* est apparu vers la fin de la République romaine, au moment où la domination de Rome, devenant trop étendue, le Pouvoir central se trouva trop faible pour maintenir l'ordre. Dans les provinces éloignées, les *Préteurs* purent accaparer les impôts et la direction de l'armée, et s'en servirent pour tenter la conquête de Pouvoir[2].

3° *Le clan parlementaire* a fait son apparition en France, après la chute du Pouvoir absolu. La prédominance de plus en plus grande de la richesse mobilière, due au développement de l'industrie et du commerce, a enlevé peu à peu le pouvoir à l'ancienne aristocratie terrienne. La chute de l'autocratie a amené la lutte de clans pour la monopolisation des impôts, afin de favoriser les protégés par l'accroissement du fonctionnarisme.

Cette forme de clan se développa peu à peu dans les différents pays du continent européen, au fur et à mesure des progrès de la commercialisation de la production.

En Angleterre, où le parlementarisme est né, cette forme de clan est restée à l'état embryonnaire, par un effet de la formation particulariste, qui, en faisant prédominer le particulier sur le groupe, a réduit au minimum, les faveurs dont le gouvernement peut disposer.

P. Descamps.

1. E. Demolins, *la Route*, II. L. III, ch. I.
2. G. d'Azambuja, *Science sociale*, t. XIV.

APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE

Il est intéressant de savoir ce que dit la presse sur la Science sociale, sur ses publications, sur le mouvement dont elle est l'origine. Nous allons essayer de résumer quelques renseignements à ce sujet.

* *

Dans les *Annales politiques et littéraires*, M. Adolphe Brisson a publié un article de tête sous ce titre : *L'Athlète moderne*. Il expose comment les préjugés de l'antique éducation scholastique ont vécu et il ajoute :

« Devant l'épanouissement viril des jeunes hommes de quinze à vingt ans, nous nous sentons un peu sots, nous autres, qui fûmes élevés dans les principes d'une école différente. Et, bien loin de nous enorgueillir, comme jadis, de notre indolence, d'y voir une marque de supériorité intellectuelle, nous en sommes secrètement humiliés.

« La croisade de M. Demolins a porté ses fruits; nous la jugions excessive et paradoxale; nous refusions de nous incliner devant l'apologie des vertus anglo-saxonnes. Puis, il a fallu se rendre à l'évidence. La vieille distinction établie entre l'homme de pensée et l'homme de sport est périmée; il n'y a plus d'antinomie entre ces deux termes. Nous concevons que le savant, ou l'écrivain, puisse, en sortant de son cabinet, se rendre à la salle d'armes ou au manège... »

Sous ce titre : *Nos infériorités*, M. Jacques Bainville formule, dans la *Gazette de France*, des critiques que nos lecteurs réfuteront facilement d'eux-mêmes :

« Les livres de M. Gobineau bien lus, sa théorie des races bien comprise ne peuvent pas former un bon Français, mais un fataliste romantique, persuadé d'avance de l'inutilité de tout effort, désintéressé de la patrie et de son avenir.

« M. Gobineau est mort. Mais M. Demolins est vivant. C'est à M. Demolins et aux pédagogues qu'il a dressés selon la méthode anglaise ou même importés directement d'Angleterre, que beaucoup de pères de famille conservateurs confient aujourd'hui leurs jeunes garçons. On a confiance que M. Demolins détient seul le secret d'une éducation pratique et saine. J'espère qu'il ne communique pas à ses élèves son autre, son vrai secret, qui n'engendre que découragement et impuissance. M. Demolins s'est rendu célèbre pour avoir proclamé la supériorité des Anglo-Saxons. On se souvient du livre fameux qui portait, qui affichait cette affirmation dans son titre. M. Demolins ne s'y proposait pas d'y faire l'application de ce mot de Renan, d'après qui « la France ne serait pas si bien la France, si elle n'avait pour exalter sa personnalité l'antithèse de l'Angleterre ». M. Demolins n'exaltait pas les Français. Il les obligeait à considérer leur indignité, leur néant et leur incapacité d'en sortir. Si les Anglais sont puissants, heureux et riches, cela tient, selon M. Edmond Demolins, à ce que leur formation est particulariste, c'est-à-dire, en langage courant, à ce que les Anglais ne comptent que sur eux, sur leur initiative, sur leurs efforts personnels pour réussir dans la vie. Au contraire, vous Français, vous êtes de formation communautaire, ce qui signifie que vous comptez toujours sur la collectivité, sur l'État, sur les autres, pour vous tirer d'affaire. Aussi ne vous en tirez-vous pas et vous en tirerez-vous de moins en moins. Rien n'y pourra rien. Vous êtes ainsi faits. On saura peut-être arrêter un jour l'évolution de la tuberculose pulmonaire, ou de la paralysie générale. Il est improbable que la Science sociale arrive jamais à guérir un peuple de la maladie communautaire. Résignez-vous donc à être conquis, dominés, exploités, et à mourir par consomption lente.

« Ainsi Gobineau, d'une part, enseigne l'infériorité de la France au point de vue de l'anthropologie et nous humilie devant les autres races. M. Demolins, d'un autre côté, enseigne un fatalisme analogue au nom d'une autre science... Gobineau et Demolins ne sont que des exemples. Mais leur état d'esprit est celui d'une trop grande partie du monde conservateur et du monde des honnêtes gens. Et il n'est pas étonnant que cet état d'esprit s'étant répandu dans les autres classes, y ait causé ces mouvements dont on s'effraye aujourd'hui. On ne sent plus, on ne sait plus assez les raisons pour lesquelles la France doit avoir notre préférence passionnée. On désespère de l'avenir de la France, on se persuade de la supériorité des autres peuples, on s'abandonne à un fatalisme tout à fait invérifié, mais commode, en somme. Nous savons bien que l'espèce des conservateurs sans foi et sans espoir s'étonne toujours de tout. Elle devrait être moins surprise d'avoir couvé, à force d'humilité, de découragement et de faiblesse, une génération de Français qui se désintéressent du sort d'une patrie en qui l'on a si peu confiance. »

Nos lecteurs savent assez que la science sociale n'a pas pour but d'engendrer le découragement, mais de développer l'énergie qui donne la supériorité. Il vaut mieux avertir les gens que de les flatter. M. Jacques Bainville aime mieux qu'on les flatte.

M. Philippe Gerber a une vue plus juste, lorsqu'il reconnaît, dans le *Sillon*, la supériorité des peuples particularistes sur les peuples communautaires. Voici la conclusion de cet article :

« Historiquement, les Francs, particularistes ont créé le régime féodal basé sur la complète indépendance du détenteur de la propriété terrienne. La ruine du régime féodal et le développement du pouvoir central ont eu pour principal facteur le réveil de l'esprit communautaire sous l'influence de la littérature latine et des légistes imbus du Droit romain. C'est le code Justinien, le code communautaire, qui a fait Louis XIV. Et depuis, le Premier Empire, cette reconstitution de l'Empire romain, fut l'œuvre d'un homme de race communautaire, du Latin Bonaparte.

« Le collectivisme marxiste présente la conception de l'état le plus omnipotent et de l'initiative des citoyens la plus limitée qu'on puisse imaginer. Or, Karl Marx était un juif d'origine communautaire.

« Quand les Anglo-Saxons d'origine particulariste se développent librement, en terre vierge, comme aux États-Unis et en Australie, qu'est-ce qu'ils fondent? Des démocraties. — Dans l'Amérique du Sud, au contraire, les Latins, de formation communautaire, n'ont créé que des monarchies, ou des colonies dépendant étroitement du pouvoir central et transformées depuis, non en démocraties, mais en Républiques césariennes.

« M. Demolins démontre la supériorité du peuple particulariste sur le peuple communautaire. Je crois avoir démontré qu'un peuple particulariste n'est, en définitive, qu'un peuple à tendance démocratique. Il en résulte, me semble-t-il, — et j'en remercie M. Demolins et l'école de la Science sociale, — un argument en faveur de la démocratie. »

Au Canada, grâce au zèle de notre ami Léon Gérin et de son groupe, la Science sociale commence à s'imposer aux esprits vigoureux et attentifs. Le *Nationaliste de Montréal* publie un article du Dr Bournival, dont nous détachons le passage suivant :

« Il est agréable de constater, chez les travailleurs intellectuels canadiens-français, un regain d'intérêt pour les études sociales. Les jeunes surtout font preuve d'une ardeur très louable. Voilà qui est de bon augure.

« Une des manifestations les plus remarquables de ce réveil des études sociales, a été la conférence de M. l'abbé Brosseau à l'Université Laval.

« Cette conférence était une critique du livre de M. Edmond Demolins, *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, publié en France il y a déjà sept ans, traduit et imprimé en neuf langues, arrivé à sa vingt-cinquième édition. « Dépouillée non seulement de sa tournure oratoire, mais encore de tout ce qui est accessoire à la preuve », elle fut publiée dans la livraison de mars de la « Revue Canadienne ». M. Léon Gérin, élève de Demolins, et le représentant autorisé de la science sociale au Canada, répliqua, dans la livraison d'avril de la même Revue, remettant la question au point et faisant justice des prétentions étranges du critique-conférencier.

« Quelques-uns veulent voir dans le livre de M. Demolins sur la supériorité des Anglo-Saxons un parti pris et une admiration systématique des institutions anglaises; rien n'est plus éloigné de la vérité. L'auteur se borne à une constatation scientifique; il rappelle un fait connu : la merveilleuse vitalité de la race anglo-saxonne et le grandiose essor de la puissance britannique. A l'aide d'une méthode scientifique (la méthode de Le Play), qui repousse les théories a priori et les systèmes sortis d'une induction artificielle, il montre les causes de ce fait indéniable; puis, en conclusion, il est amené à proposer des remèdes efficaces à ses compatriotes et autres peuples que leur formation sociale retarde sur le chemin du progrès. Je m'étonne que, dans cette France d'Amérique, l'on s'obstine encore à ignorer la bonne semence d'idées sociales généreusement répandue par M. Demolins dans cet ouvrage au titre si suggestif : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, quand les événements de tous les jours concourent à banaliser les vérités sociales que l'auteur en a dégagées.

« Rarement, un livre a été aussi lu et relu, commenté et approuvé; et, de fait, les maîtres de la pensée contemporaine, tant en France qu'à l'étranger, en ont approuvé l'idée maîtresse.

« Des livres comme celui de M. Demolins sur les Anglo-Saxons sont propres à nous dessiller les yeux, à dissiper des illusions aussi chères que dangereuses; nous devons en faire notre profit.

« Pour nous, Français du Canada, qui vivons sous le même toit que les Anglo-Saxons, l'exactitude du diagnostic de l'éminent sociologue nous apparaît dans une évidence frappante, et les remèdes qu'il propose, pour être discutables, n'en sont pas moins précis et quasi spécifiques.

« Du reste, M. Demolins, en psychologue réfléchi, n'a pas du s'attendre de gagner, chez tous les lecteurs de son premier volume, une adhésion raisonnée. Mais il a pu espérer convaincre le lecteur attentif et libre de tout préjugé, qu'il y a une science sociale, qu'il existe des lois immanentes régissant les phénomènes sociaux. Avant de gagner les esprits, il faut les ébranler. »

Dans l'*Avenir du Nord*, du Canada, M. Fernand Rinfret, nous tient au courant de l'œuvre de vulgarisation poursuivie par M. Léon Gérin.

« Tandis que M. Siegfried, dans son trop fameux livre, ne semble guère s'être occupé que de poser les données d'un problème religieux, scolaire, économique et politique au Canada, sans trop en chercher l'origine lointaine et en ne se basant que sur des observations actuelles, un Canadien français, M. Léon Gérin, dans un travail présenté à la Société royale du Canada, s'est occupé de promouvoir la vulgarisation d'une méthode fixe d'études sociales; et nous nous réservions, aussitôt notre étude terminée sur le livre de M. Siegfried, d'examiner la méthode que nous apportait M. Gérin.

« Aussi bien en savions-nous déjà quelque chose, par les monographies de Frédéric Le Play et les travaux d'Henri de Tourville, aboutissant à une *Nomenclature sociale*, qui est la base de cette nouvelle méthode et qui constitue un instrument de recherches très précieux : avions-nous lu aussi les ouvrages de M. Demolins, le grand vulgarisateur des théories des deux premiers, et les nombreux et substantiels articles de la Revue *la Science sociale*, de Paris. L'idée de vulgariser, au Canada, ces moyens de résoudre des problèmes auxquels nous sommes quotidiennement mêlés nous parut donc excellente, et le travail de M. Gérin méritait, avant tout autre, que nous nous en occupions, notre expérience personnelle nous ayant convaincu de l'excellence pratique de cette méthode sociologique, et d'autre part de la nécessité, pour nous, d'une méthode de ce genre. »

M. Rinfret termine son article en annonçant qu'il étudiera prochainement les conclusions de la *Science sociale*, d'après les travaux de M. Léon Gérin.

(*A suivre.*) R. S.

On trouvera, au *Bulletin bibliographique*, l'annonce de deux publications récentes consacrées à Henri de Tourville.

A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

M. Clémenceau se plaint des solliciteurs. — Les circulaires contre le « passage à tabac » et contre la paresse des fonctionnaires. — Les commerçants détaillants et le repos du dimanche. — Un projet d'impôt sur l'oisiveté. — Le lord-maire de Londres à Paris et l' « Entente cordiale ». — Les Etats-Unis à Cuba.

De nombreux discours ministériels ont marqué la fin des vacances parlementaires, et M. Clémenceau, notamment, s'est distingué à plusieurs endroits, en sortant de la banalité courante de ces sortes de démonstrations. Il semble que cet homme politique, après avoir fait de l'opposition toute sa vie, s'éprend aujourd'hui d'un certain idéal de gouvernement stable et fort, ce qui lui donne occasion de planer au-dessus des petitesses coutumières et de se poser, tantôt en conciliateur, tantôt en réformateur, tantôt en philosophe mélancolique et désabusé.

Dans un de ces discours, prononcé à Draguignan, le 14 octobre dernier, le ministre a dénoncé un fléau dont nous avons souvent parlé nous-mêmes, et dont les hommes indépendants se sont plaints bien des fois : celui des *solliciteurs*. Le métier de ministre est agréable sans doute, puisqu'il est recherché par bien des amateurs; mais cet agrément est empoisonné par l'ennui d'avoir à faire face à l'assaut continuel des quémandeurs. Cet ennui est grave, parce qu'il n'y a pas moyen d'éconduire les fâcheux sans mécontenter des députés ou des électeurs dont on a besoin, et que, d'autre part, si l'on voulait satisfaire tout le monde, le budget serait vite dévoré (ce qui arrive d'ailleurs).

Laissons parler le ministre :

« Si je ne me plains pas des conditions du gouvernement parlementaire, qu'il me soit permis de noter au passage le trait de nos mœurs qui contribue si gravement à le défigurer; je veux parler de l'assaut des solliciteurs. Trop d'habitudes des temps passés prévalent encore dans notre démocratie; les grandes faveurs de cour ont disparu, mais pour se diluer en de notables et même en menus avantages, dont l'excuse parfois est d'apporter les faibles ressources d'un fonctionnarisme indigent aux vaincus de la lutte pour la vie, qui ne sont pas nécessairement les plus propres à régler administrativement la vie d'autrui.

« Assiégé, le député a pour unique recours d'assiéger son ministre, et j'ai souvent pensé qu'il n'y avait pas toujours la juste proportion entre les exigences de l'intérêt public et les requêtes de l'intérêt privé. Le mal peut être de minime importance, en comparaison des monstrueux abus de la monarchie, qu'un homme, tel que Turgot, fut impuissant à réprimer. Il ne m'en a pas moins paru nécessaire de dénoncer une fois de plus la malheureuse épidémie de fonctionnarisme qui sévit si cruellement du haut en bas dans tous les rangs du peuple français.

« Qui n'a pas de place en veut une, qui en a une en veut une meilleure. *Le fauteuil doré d'une sous-préfecture paraît être, en particulier, l'objet d'une obsédante hantise pour les jeunes gens de notre bourgeoisie qui croiraient déroger dans les carrières du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, sources uniques de la prospérité du pays.* C'est un bien mauvais signe, cette peur des libres initiatives, cette recherche empressée de la dépendance.

« Au ministre de l'intérieur de déplorer, plus que tout autre, un état d'esprit qui lui fait perdre le meilleur de son temps, alors que ses chefs de services attendent vainement les prétendus loisirs qui leur permettront enfin de travailler. Je dénonce le mal et j'en attendrais avec confiance la disparition prochaine, si je ne croyais voir, d'ici, quelques-uns de ceux-là même qui m'applaudissent, guetter du coin de l'œil le moment favorable pour glisser aimablement dans ma poche une note intéressée. »

On remarquera la phrase que nous avons mise en italique. Nous ne savons si M. Clémenceau lit quelquefois la *Science sociale*, mais assurément les doléances qu'il exprime sont l'écho direct ou indirect de celles que nous exprimons ici depuis vingt ans, ou plutôt des conclusions que la méthode d'observation nous a permis

de mettre en lumière. Oui, il est fâcheux de voir une foule de jeunes gens, assez bien doués pour réussir dans les carrières indépendantes, se précipiter vers les fonctions publiques, auxquelles on ne peut arriver que par ce procédé de la *sollicitation* qui rend l'existence insupportable à nos ministres. Mais prend-on le chemin de diminuer le nombre des solliciteurs lorsqu'on multiplie les fonctions publiques, lorsqu'on élargit continuellement les attributions de l'État et lorsqu'on fait des ouvertures gracieuses aux socialistes, c'est-à-dire à ceux qui veulent transformer toutes les entreprises privées en administrations d'État? Evidemment non, et, si nous ne changeons pas de système, les ministres auront besoin d'accroître de plus en plus la dimension de leurs antichambres, car, certainement, elles seront de plus en plus encombrées.

M. Clémenceau voit dans ces mœurs une survivance de l'ancien régime. Il a raison; mais il faut s'entendre sur ce que peut être une survivance. L'orateur, dans son discours de Draguignan, a l'air de penser qu'il s'agit d'une habitude essentielle au régime monarchique, et dont la société actuelle n'a pas encore réussi à se débarrasser tout à fait. Nous pensons, nous, qu'il s'agit d'une tendance qui se fait jour sous tous les régimes, lorsque la machine administrative a des rouages trop développés. En fait, Louis XIV était assailli de sollicitations, de pétitions, de placets, de recommandations, comme le sont nos ministres actuels, mais l'on peut soutenir que, les places à distribuer étant moins nombreuses et le budget de l'État bien moins considérable, le « siège » soutenu par le monarque était moins terrible que celui dont est victime M. Clémenceau. Il y a donc survivance, mais survivance avec aggravation, et une étiquette politique quelconque n'a pas la vertu de remédier au mal. Il y faut des remèdes sociaux, et, pour mieux préciser, des remèdes provenant de la généralisation des initiatives individuelles. Il faut un retournement de l'esprit public, procédant lui-même d'un retournement de beaucoup d'esprits particuliers.

***

Naguère encore, le même M. Clémenceau essayait d'obtenir, par des circulaires, deux réformes qui, si elles étaient obtenues véritablement, constitueraient un progrès notable sur l'état de choses antérieur.

On sait ce qu'il faut entendre par cette expression d'argot devenue familière, le « passage à tabac ». Souvent, quand les agents de police arrêtent quelqu'un, ils ne se contentent pas de s'assurer de la personne de leur prisonnier, mais se livrent sur lui à des voies de fait contre lesquels le malheureux se trouve désarmé. Ce n'est plus une arrestation; c'est une exécution brutale, parfois une vengeance, parfois un simple amusement de sauvages. La circulaire dont nous parlons déclare que cet abus ne doit plus se renouveler. Promesse consolante. Mais les pessimistes songent que des milliers de circulaires, animées de non moins bienveillantes intentions, dorment sous la poussière des cartons administratifs sans avoir laissé la moindre trace de leur passage. Celle qui interdit le « passage à tabac » sera-t-elle mieux observée?

La police a souvent à souffrir de la part des malfaiteurs. Elle a ses victimes et même ses héros. La fonction qu'elle remplit est éminemment nécessaire à l'ordre social. Mais il ne faut pas que, soit par réaction contre de longues heures de passivité fatigante, soit par imitation des procédés en usage dans le monde spécial qu'elle surveille, elle se laisse aller à des excès qui la rendraient aussi redoutable aux honnêtes gens qu'aux autres. Un spirituel chansonnier avait déjà, sous ce rapport, caricaturé les agents dans des vers célèbres :

> ... pour faire peur aux émeutiers
> Ils tapent sur la tête des rentiers.

C'est quelquefois cela, surtout les jours de manifestations orageuses, où les curieux sont aussi nombreux sur le pavé que les manifestants.

L'autre circulaire visait le travail des employés de ministère. On sait à quel

point est devenue proverbiale l'habileté de ces employés à s'arranger pour venir à leur bureau le moins possible et, lorsqu'ils s'y trouvent, pour y donner un minimum de travail. Les absences abusives, notamment, sont un abus classique et souvent raillé. Vous allez à 10 heures voir un chef de bureau; il n'est pas encore arrivé. Vous retournez à 11; il est déjà parti. Il existe une série de « trucs » pour excuser ou dissimuler ces absences. Quelques-uns, comme celui du double chapeau, sont devenus célèbres, et par conséquent moins efficaces: mais il y en a d'autres, et l'imagination des intéressés est inépuisable. Quant au travail, c'est un fait bien établi qu'une très grande partie des chansons de café-concert sont composées, dans un recueillement favorable à l'inspiration, par des employés de ministère. Et le nombre de ceux-ci, sous prétexte d'une besogne écrasante, augmente toujours!

M. Clémenceau veut que cela cesse, et sa circulaire le dit bien haut. Le ministre affiche l'intention de punir sévèrement ceux qui se soustraironi à leur tâche journalière. Espérons que cette tentative sera couronnée de succès: mais constatons qu'en présence des efforts ministériels, chose accidentelle et passagère, se dresse l'intérêt des bureaucrates, chose régulière et permanente. La fixité du traitement, le rôle des protections dans l'avancement, l'inutilité ou même le danger du zèle, le caractère abstrait et général du but poursuivi, qui est la prospérité du pays, communauté de quarante millions d'êtres, tout cela est bien fait pour refroidir les enthousiasmes laborieux, s'il en existe. Il faut être un héros, ou un spécialiste amoureux de sa mission spéciale, pour triompher de cette paresse contre laquelle, avec une intrépidité méritoire, veut lutter M. Clémenceau.

∴

Il est un jour de la semaine où le repos est fort légitime, et l'on sait quelles discussions, quelles réclamations et quelles agitations a provoquées, depuis deux mois environ, l'application de la loi. Là encore, la solution du problème gît en grande partie dans l'initiative privée, collaborant avec l'action prudente du législateur. La loi paraîtrait moins gênante si l'on prenait l'*habitude* de moins acheter le dimanche et de se passer ce jour-là de certains services. Par exemple, les personnes qui se font raser tous les jours pourraient, sans inconvénient notable, laisser leur barbe croître du samedi au lundi. Mais on s'arrache difficilement à une habitude.

Parmi les manifestations diverses qu'a suscitées la question du repos hebdomadaire, nous tenons à mentionner la résolution prise, en réunion générale, par les commerçants-détaillants de Paris. Dans l'ordre du jour qui a clos cette réunion, les commerçants-détaillants ont déclaré hautement leur refus de fermer le dimanche et réclamé le repos par roulement.

Cette résolution est contraire au vœu des employés, et contraire aussi au progrès tel que les faits le mettent chaque jour en lumière. Les grands magasins, dont les petits boutiquiers se plaignent avec tant d'amertume, ferment généralement le dimanche, et leurs affaires n'en vont pas plus mal; au contraire. Leurs employés, traités plus humainement et plus raisonnablement, ont plus de cœur à la besogne. Mais les petits commerçants se laissent hypnotiser par de petits calculs. Ils songent seulement à la perte de recettes que représente pour eux la fermeture hebdomadaire de leur magasin et comptent pour rien l'énervement, la dépression que produit à la longue cette ouverture permanente, tant sur les employés que sur le patron. En outre, étant donné les habitudes actuelles d'une partie de la population, le boutiquier spécule précisément sur la fermeture des grands magasins le dimanche pour escompter ce jour-là une plus forte recette. Un petit mercier de la rue de Vaugirard, qui vendait aussi de la lingerie, nous disait un jour : « Il y a des gens qui, en s'éveillant le dimanche matin, *s'aperçoivent* qu'ils n'ont pas de chemise à se mettre. Ils courent vite chez nous pour en acheter, et ils ne peuvent courir que chez nous,

puisque le Bon Marché est fermé. » Le désordre et l'imprévoyance, surtout dans la classe ouvrière, tendent donc à rendre la vente dominicale plus attrayante pour certains petits magasins. Mais, si l'on savait, une bonne fois pour toutes, qu'il n'y aura pas moyen d'acheter des chemises le dimanche, on s'arrangerait bien pour s'en procurer le samedi soir. En tout cas, le fait à observer, c'est que la résistance à la fermeture du dimanche trouve surtout ses adeptes dans les types de commerçants les moins progressifs et les moins prospères.

∴

Il y a des gens qui se reposent sept jours par semaine. Ce sont les oisifs, et la loi est désarmée contre eux, lorsqu'ils ont des moyens d'existence pour entretenir confortablement leur oisiveté.

Le spectacle des oisifs, au moment où l'on s'ingénie à créer de nouvelles ressources budgétaires, a inspiré à un médecin notable, M. le docteur Huchard, l'idée d'un impôt nouveau : « Il y a, dit-il, 400.000 individus inoccupés au moins en France. Qu'on leur demande à chacun 500 francs pour qu'ils aient le droit de ne rien faire. Soit, 200 millions. La question sociale est à moitié résolue. »

L'idée est estimable, mais trop simple et trop belle, comme le sont malheureusement bien d'autres honorables utopies. En effet, les « individus inoccupés » se divisent en deux classes : d'abord ceux qui ne travaillent pas parce qu'ils ne trouvent pas de travail, et l'on ne peut songer un instant à punir ces malheureux de leur infortune ; ensuite ceux qui mènent une existence très affairée en s'occupant de choses inutiles. Mais ils ne conviennent pas qu'elles sont inutiles. Le collectionneur croit utile de collectionner ; le sportsman croit utile de faire de l'auto : celui qui « fait courir » déclare travailler à l'amélioration de la race chevaline ; la mondaine qui court les bals et passe chez sa couturière le temps qu'elle ne dépense pas en visites est prête à jurer qu'elle remplit de strictes « obligations » de société. Le flâneur se donne des buts artistiques. Le touriste se fatigue plus qu'un caissier. Le gros capitaliste est extrêmement occupé par la surveillance de ses valeurs et le détachement de ses coupons. Le propriétaire de nombreux immeubles a affaire à ses locataires, à ses entrepreneurs, à ses maçons. De très honnêtes gens sans « profession » s'adonnent à de bonnes œuvres. Et d'autre part il y a des gens munis d'une profession, et qui ne travaillent guère : l'avocat sans clients, le médecin sans malades, l'administrateur « décoratif » d'une société financière, qui touche des jetons de présence et n'administre rien du tout. Il y a — ironie des choses ! — des gens qui commencent à se secouer et à travailler véritablement à partir du moment où ils n'ont plus de profession. Tel le bureaucrate qui, ayant par malheur perdu sa place, s'épuise du matin au soir en laborieuses démarches pour trouver une situation nouvelle. On voit donc combien il serait difficile d'atteindre, par un procédé de classement non arbitraire, les véritables oisifs. En fait, les fortunes qu'on cherche tout simplement à « conserver » sont exposées à bien des causes de dépérissement qui appauvrissent leurs détenteurs. S'il y a des exceptions, la règle est que la richesse ne se maintient pas bien longtemps hors du travail.

∴

Une des « ruches » les plus laborieuses de l'univers, c'est la Cité de Londres, dont le lord-maire est le représentant. Ce dignitaire britannique, en qui s'incarnent à la fois les traditions les plus pittoresques du Moyen Age et le sentiment très vif des progrès modernes, a été reçu à Paris avec une cordialité tout à fait remarquable, et l'on a cru pouvoir dire que l' « Entente cordiale » entre la France et l'Angleterre, après cette visite, s'était trouvée resserrée.

Le lord-maire n'est pas un personnage politique, mais quelque chose qui ressemble — avec des nuances — à notre ancien « prévôt des marchands ». Son titre est l'expression du respect séculaire professé par nos voisins pour les institutions qui attestent leur constante vigueur commer-

ciale. Or, le commerce anglais, comme l'ont montré à plusieurs reprises les rapports si appréciés de notre ami M. Jean Périer, naguère consul, et aujourd'hui attaché commercial à l'ambassade de France à Londres, intéresse la France plus que toute autre nation, pour cette excellente raison que les Anglais sont de beaucoup les plus gros acheteurs d'articles français. Quant à nos importations d'origine anglaise, tout en restant loin de nos exportations en Angleterre, elles atteignent un chiffre des plus considérables. Les deux pays sont « complémentaires », selon l'expression de M. Périer, bien plus qu'ils ne sont concurrents, et cette orientation des intérêts matériels est la meilleure base qu'il soit possible de trouver à une « entente cordiale », parce qu'elle repose sur des faits. Personnalité commerciale, le lord-maire a donc toute qualité pour en devenir le porte-drapeau.

Par une heureuse inconséquence, nombre de politiciens français, habitués à déclamer contre les patrons, ont fait un excellent visage à ce chef de grands patrons, avouant implicitement, par leur attitude, que les capitalistes entreprenants et travailleurs sont pour quelque chose dans la prospérité générale d'un peuple, et gagnent les honneurs qui leur sont décernés. Ils sentent aussi que la courtoisie dans les relations internationales n'est pas inutile au développement d'utiles transactions. C'est en se montrant « aimables » que les représentants des maisons allemandes à l'étranger nous enlèvent actuellement de vieilles clientèles. C'est de même en nous montrant de plus en plus polis, accueillants et guéris de certains préjugés *xénophobes* que nous augmenterons nos chances de « faire des affaires » avec nos voisins d'outre-Manche qui, en gens pratiques, ne demandent pas mieux.

∴

Un pays où l'entente cordiale semble d'une pratique difficile, c'est Cuba. On se rappelle les nombreuses et longues insurrections de cette île contre la domination espagnole. Tout le malheur des Cubains, selon les insurgés d'alors et selon bien des publicistes d'Europe, provenait de ce que la grande Antille était soumise à une monarchie européenne, et que l'indépendance, accompagnée de la forme républicaine, la guérirait instantanément de tous ses maux. L'indépendance est venue, et la république avec; mais le bonheur parfait n'a pas été exact au rendez-vous. Malheureux sous le gouvernement espagnol, les Cubains ont continué à l'être sous les chefs électifs qu'ils se sont donnés. Et les insurrections ont recommencé, à tel point qu'en lisant les dépêches de ces derniers mois, on se croyait revenu au printemps de 1898, c'est-à-dire à l'époque de convulsion qui précéda la guerre hispano-américaine. Cette fois encore, les Américains sont intervenus, non point contre les Espagnols pour délivrer leurs protégés, mais contre leurs protégés eux-mêmes pour les délivrer de leurs discordes intestines, qu'ils ne savaient pas réprimer.

En fait, et comme on l'avait prévu depuis longtemps, l'île de Cuba est devenue « possession » américaine, si l'on classe sous ce terme les « pays de protectorat ». Voisine des États-Unis, et formant comme le prolongement de la Floride, l'île intéresse grandement le marché américain par sa production sucrière, et c'est un point essentiel, pour les Yankees, que de s'assurer cette source d'approvisionnement. La république cubaine est donc condamnée à n'avoir pas plus d'indépendance que la jeune république de Panama, créée naguère « pour les besoins de la cause » par un démembrement de la Colombie. Et les autres républiques sud-américaines elles-mêmes, comme nous le disions dernièrement à propos du congrès panaméricain de Rio-de-Janeiro, sont en voie de ne plus conserver beaucoup plus d'indépendance réelle que n'en eurent dans l'antiquité les cités grecques après la victorieuse expansion des Macédoniens.

Les insurgés cubains n'ont donc pas gagné *ce qu'ils voulaient* à leur révolte contre l'Espagne, puisqu'ils ont échangé une domination extérieure pour une autre domination extérieure, mais ils y gagneront, sans l'avoir voulu, d'être

mis à une bonne école d'initiative et d'énergie. Toutefois, il faut qu'ils veuillent bien imiter leurs maitres, au lieu de se laisser simplement exploiter par eux, car l'Anglo-Saxon n'est éducateur que pour ceux qui savent faire de son spectacle une éducation. Si les Cubains savent méditer cette vérité et en faire leur profit, mais seulement dans ce cas, l'opération se chiffrera pour eux par un bénéfice.

Gabriel D'AZAMBUJA.

Cours de Science sociale.

M. Paul Bureau étudiera, cette année, le *Travail de Fabrication*. Nous rappelons que ce cours a lieu le mercredi à 5 heures, à la Société de Géographie.

M. G. Melin continue à étudier la *Famille et l'Education*. Son cours a lieu à la Faculté des lettres de Nancy, devant un nombreux auditoire.

A l'*Ecole des Roches*, M. Edmond Demolins poursuit son enseignement de science sociale aux grands élèves de la Section spéciale. Il leur fait faire des travaux pratiques sur les phénomènes de répercussions sociales et établir des tableaux de ces répercussions. Quelques-uns de ces tableaux seront publiés dans la Revue.

M. Demolins fait, en outre, tous les dimanches, une conférence aux élèves des classes supérieures sur *les parties du programme du Baccalauréat qui sont éclairées par la Science sociale*.

M. l'abbé Picard, aumônier du lycée Louis-le-Grand, membre de notre Société, nous prie d'annoncer la reprise de son *Cours de science religieuse selon la méthode de H. de Tourville*.

Il se propose d'envoyer aux membres de la Société qui habitent Paris une carte d'entrée — ou plusieurs selon leur désir — qu'ils recevront prochainement. — Le cours est gratuit. Il aura lieu, cette année, du 11 novembre au 17 février. Il se fait rue de Furstenberg, 6, près de Saint-Germain-des-Prés, le dimanche matin, à 9 h. 45, pour finir toujours avant 11 heures.

BULLETIN DE L'ÉCOLE DES ROCHES

Voici le résultat des examens du baccalauréat, pour la session 1906 :

Classe de Philosophie.

Un candidat, reçu : René SAQUET.

Classe de Mathématiques.

5 candidats, 4 reçus :

1. Maurice BOSQUET, reçu, avec mention *assez bien*, à l'Institut électrotechnique de Nancy, et reçu au baccalauréat ès sciences :
2. Georges LECOINTRE, mention *bien* ;
3. Pierre de ROUSIERS, mention *assez bien* ;
4. Guy THURNEYSSEN :

Un 5e candidat s'est présenté, en juillet seulement, après une maladie. Il a été ajourné :

Classe de 1re.

1re B. — 7 candidats, 7 reçus :

1. Louis BÉLIÈRES ;
2. Jean DESPLANCHES, mention *assez bien* ;
3. Robert FIRMIN-DIDOT ;
4. Jacques MUSNIER, mention *assez bien* ;
5. Marcel PLANQUETTE ;
6. Olivier PILLET (se présentait seul, sans avoir suivi tous les cours de la classe de 1re) ;
7. André PUSINELLI.

1re C. — 4 candidats, 4 reçus :

1. Octave MENTRÉ, mention *assez bien* ;
2. Jacques MUNIER ;
3. Marcel PLANQUETTE, mention *assez bien* ;
4. René LORILLON.

1re D. — 2 candidats, 2 reçus :

1. Jacques MUSNIER, mention *bien* ;
2. Armand DAVEL (se présentait seul).

Total : Candidats présentés	17
— reçus	16

11 en juillet, 5 en novembre.

Diplômes obtenus	19

dont 8 avec mention.

Ces résultats confirment, en les accentuant encore, ceux des années précédentes. Ils sont une nouvelle preuve que le régime de « l'École nouvelle », est aussi favorable aux études scolaires qu'au développement physique.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

A. Charonnat, minotier, Puteaux (Seine), présenté par M. Edmond Demolins.

A. Delestre, industriel, Paris, présenté par M. P. Cadot.

Paul Dematons, négociant, Bruxelles, présenté par M. F. Lanson.

Georges Gerson, Paris, présenté par M. Edmond Demolins.

Paul Giraud, industriel, Moscou, présenté par le même.

G. Giraud-Jordan, industriel, Paris, présenté par le même.

Mme A. Japy-Boigeol, Audincourt (Doubs), présentée par le même.

Mme de Laduye, Bourges, présenté par M. Louis Ballu.

Mme Lemesle, château de Planchoury (Indre-et-Loire), présentée par le même.

Dr P.-L. Normand, à Trois-Rivières (Canada), présenté par le Dr Bournival.

Mme S. Odrzwolska, Galicie (Pologne), présentée par M. Edmond Demolins.

S. Palachkovsky, Saint-Pétersbourg, présenté par le même.

M. Pingusson, négociant, membre de la chambre de commerce, Clermont-Ferrand, présenté par le même.

LE VOCABULAIRE SOCIAL

Les Formes du Patronage.

On appelle *patronage*, l'aide que reçoit la famille ouvrière d'une intervention étrangère, en vue de faciliter ses moyens d'existence et d'atténuer les crises des phases de l'existence.

Le patronage s'exerce, soit par l'abondance des productions spontanées, soit par l'action d'un homme capable et prévoyant. Nous allons signaler les variétés de ces deux formes du patronage.

I. Patronage des productions spontanées. — Il s'exerce sur les populations vivant, en tout ou en partie, des travaux de simple récolte. Nous avons donc le patronage intégral et le patronage accessoire.

1° *Le patronage intégral* s'observe chez tous les peuples vivant *exclusivement* des travaux de simple récolte. Il s'exerce par l'intermédiaire du patriarche ou du chef de village.

Le *patriarche* est le patron des familles vivant exclusivement de l'art pastoral (Mongols, etc.); il concentre en lui toutes les formes du patronage, parce qu'il détient tous les moyens d'existence, grâce à la transmission héréditaire du capital familial (troupeau), sans lequel il est impossible de vivre dans la steppe.

Le *chef de village* se rencontre chez les populations vivant de la chasse, de la pêche ou de la cueillette (Mincopies, Fuégiens, Esquimaux, Peaux-Rouges, Polynésiens, etc.). Il se substitue au patriarche, dont le pouvoir s'est éteint avec la disparition du capital familial. Son autorité est moins grande et plus instable que celle du patriarche, parce qu'il ne détient pas complètement les moyens d'existence : chacun peut en effet récolter facilement les produits du sol. Son principal rôle vient de la nécessité d'une direction et du maintien de la discipline, mais son prestige est purement personnel.

2° Le *patronage accessoire* se rencontre chez les peuples vivant accessoirement

des travaux de simple récolte. Il n'y a plus assez de terrain vague pour que l'on puisse vivre uniquement de l'art pastoral. Seuls, les plus prévoyants ont pu maintenir leur bétail, et, grâce à l'appui de leur richesse mobilière, ils peuvent patronner ceux qui ont perdu leurs troupeaux. Ils deviennent des *chefs de clan* (Kabyles, Celtes, Albanais, etc.).

II. Le Patron proprement dit. — Il apparaît quand les productions spontanées disparaissent complètement. La famille ouvrière subit alors une crise qui ne peut être surmontée que grâce à l'appui d'un patronage quelconque. Le patron peut être normal, substitué ou artificiel.

1° Le *patron normal* est celui qui détient à la fois la propriété et la direction du travail.

C'est par exemple le grand propriétaire résidant qui s'occupe lui-même de diriger la culture.

C'est aussi, comme en Chine ou en Bulgarie, le patronage de la famille patriarcale par l'intermédiaire du *conseil de famille* (E. Demolins, *Comment la Route crée le type social*).

C'est, dans l'Hindoustan, le patronage du *conseil de village*, car, par suite de la dissolution de la famille patriarcale, la communauté villageoise s'est substituée à celle de la famille. Ce patronage, moins efficace que le précédent, n'a pu empêcher l'exploitation du paysan par les castes supérieures.

2° Le *patron substitué* est celui qui ne possède la direction du travail qu'à titre de délégué du véritable propriétaire.

C'est, par exemple, l'*intendant* ou le *fermier*, qui remplace le propriétaire dans la direction de la culture.

C'est aussi, dans les pays où existe le socialisme d'État, les *fonctionnaires* délégués par le gouvernement propriétaire du sol (Égypte, Incas, etc.).

3° Le *patron artificiel* apparaît à défaut d'autres patrons. Il prend quelquefois la *forme religieuse*, soit en confréries *organisées*, comme dans les oasis du désert, soit par l'action des membres du *clergé*, comme en Bretagne, en Flandre, dans la plaine saxonne, etc.

Parfois, c'est le patronage des *politiciens* organisés en clans. Il se produit dans les pays où règne l'instabilité des pouvoirs publics, comme en France, etc.

Enfin, il se manifeste parfois sous la forme purement *commerciale*. C'est ainsi qu'on a vu, en Grèce et en Italie, de riches commerçants patronner directement ou indirectement les populations avoisinantes, en fournissant des capitaux, ou des débouchés, à l'agriculture et à l'industrie, ou en subventionnant les arts et les sciences.

P. Descamps.

LA VULGARISATION DE LA SCIENCE SOCIALE

chez les Canadiens français.

(Communication faite à la *Société royale* du Canada).

I. — *Intérêt et importance des questions sociales à l'époque actuelle.*

L'étude des questions sociales s'impose plus que jamais à l'attention. D'une part, les phénomènes sociaux de tous ordres ont acquis, ces années dernières, un intérêt et une importance considérables. L'agriculture, l'industrie, le commerce s'organisent sur des bases nouvelles et beaucoup plus vastes; tout l'ancien ordre de choses se transforme; on prodigue les millions en entreprises et fondations de toutes sortes; on se dispute la possession de continents. Les événements se précipitent avec une rapidité surprenante et des résultats inattendus. D'autre part, nous sommes mieux en mesure que nous ne l'avons jamais été d'observer ces phénomènes en quelque pays qu'ils se produisent et d'en apercevoir les contrastes et les relations.

Or, si les phénomènes sociaux ont plus d'importance, et si nous sommes mieux en état de les observer, ces deux circonstances sont le résultat d'une même cause : l'évolution universelle de l'industrie et du

commerce, sous l'empire du machinisme. Car ce sont les découvertes scientifiques modernes, c'est l'emploi de la houille, de la vapeur et de l'électricité, ce sont les applications multiples et merveilleuses de la mécanique, c'est le développement des transports et des moyens de communications, qui, en décuplant la puissance physique de l'homme, donnent une telle valeur à toutes les manifestations de son activité.

De même, ces découvertes et ces inventions, en nous fournissant des moyens rapides et simples de transmission des nouvelles, en facilitant les voyages, en élargissant le cercle de notre vision et en multipliant les points de comparaison, nous permettent d'avoir vivement et constamment à l'esprit le spectacle de la vie sociale dans le monde entier.

Le machinisme n'est pas seul à donner aux phénomènes sociaux de l'époque actuelle une intensité et un relief particuliers ; il faut tenir compte d'un autre ordre de faits, qu'on ne saurait confondre avec le précédent, et qu'on ne saurait, pourtant, en isoler tout à fait. Je veux dire l'ascendant acquis en ces derniers temps par les peuples anglo-saxons, ou plus exactement, l'expansion rapide de l'influence et de la formation particularistes, c'est-à-dire de l'influence et de la formation qui font prédominer le particulier sur le groupe, et portent à leur plus haut degré les aptitudes et l'activité de chacun. Tels sont les deux grands faits qui caractérisent la vie sociale de nos jours et en rendent l'étude d'un intérêt profond pour tous.

S'il est un groupe de l'humanité auquel l'étude des questions sociales s'impose plus particulièrement, c'est bien celui des Canadiens français. Il y a quelque cinquante ou soixante ans, il s'est produit, dans notre vie sociale, une crise qui dure encore, qui atteint même aujourd'hui le point aigu. Jusque-là les conditions de notre existence sociale et politique avaient été très simples ; nous avions vécu, en grande partie, de la récolte de productions spontanées, de la course aux fourrures, de l'abatage et du flottage du bois des forêts vierges, d'une petite culture mixte et ménagère, sur un sol encore riche de sa fertilité première. Et, d'autre part, nous ne nous étions guère mêlés, ni inquiétés, de la gestion des affaires publiques, que d'autres administraient pour nous.

Mais l'évolution industrielle et commerciale, jointe à l'expansion de la race anglo-saxonne dans le monde, est venue changer tout cela : et les Canadiens français, presque du jour au lendemain, se sont trouvés engagés dans un mouvement de complication sociale et politique, qui s'est beaucoup accéléré, ces années dernières. Les productions spontanées disparaissent ou s'éloignent (c'est le cas des fourrures) ; ou, du moins, leur exploitation se transforme, s'industrialise (c'est le cas du bois, du poisson) ; la culture se développe et tend, elle aussi, à prendre un caractère industriel et commercial ; la grande exploitation minière et la grande fabrication s'installent sur nos bords : les chemins de fer et autres moyens de communication étendent leurs réseaux de tous côtés.

Tandis que l'ordre économique va ainsi se compliquant, les Canadiens français sont appelés à gérer des intérêts locaux, municipaux, provinciaux de plus en plus importants, à prendre une part de plus en plus directe, de plus en plus active, à l'administration de la chose publique.

Or, en même temps que cette évolution se produit, nous sommes mis en concurrence sur notre propre territoire avec des races étrangères, dont une, au moins, est beaucoup mieux dressée que la nôtre à l'initiative privée, à la pratique du gouvernement autonome et du nouveau régime économique et social. Mais ce n'est pas tout : la différence de langue, de croyances, et plus que tout le reste peut-être, la différence de formation sociale, nous tiennent à l'écart des Canadiens anglais ; et, comme ce sont eux qui tirent de beaucoup le meilleur parti des moyens d'action mis à la portée de tous par le nouveau régime social, il s'ensuit que les bienfaits de ce nouveau régime profitent surtout à nos concitoyens anglais, et même, à certains égards, se retournent contre nous.

Mais voici une dernière circonstance qui

donne à cette situation un caractère d'exceptionnelle gravité pour nous : la masse de notre population entre dans ce mouvement sans préparation, à son insu, presque à son corps défendant. Au sein de la complication croissante de l'ordre social, elle conserve le mode d'éducation, les aspirations modestes et l'organisation simpliste qui lui ont suffi dans les anciens jours. Parmi nos dirigeants, de nombreux esprits, — et des plus influents, — voient d'un mauvais œil l'avènement du nouvel ordre de choses et réagissent contre lui; d'autres sont indécis; et d'autre encore, persuadés que ces caractères nouveaux de la vie sociale vont s'accentuer de plus en plus, demandent que nous nous y adaptions le plus rapidement et le plus complètement possible. De là le désarroi dans les idées courantes; de là, aussi, la pressante nécessité de nous appliquer sérieusement à l'étude des questions sociales, si nous voulons y voir clair et nous orienter.

II. — *Comment étudier les questions sociales.*

Ainsi donc, l'étude des questions sociales s'impose; elle s'impose tout particulièrement à nous Canadiens français. Mais comment faut-il les étudier? Faisons la revue des méthodes généralement suivies, et choisissons celle qui nous paraîtra la meilleure.

Et d'abord, un mot de ceux qui n'ont pas de méthode, qui, à vrai dire, n'étudient pas les questions sociales. C'est la masse des inintelligents, des ignorants, des insouciants, des imprévoyants, à qui il faut ajouter ceux, en très grand nombre, qui se laissent trop absorber par leurs occupations quotidiennes pour s'arrêter à autre chose. Dans la pratique, la question sociale se pose pour eux à chaque instant, puisqu'ils ont une profession, gagnent salaire, sont propriétaires ou locataires; puisqu'ils ont des enfants à élever; puisqu'ils sont mis, dans les buts les plus divers, en relations avec leurs semblables, qu'ils sont appelés à contribuer au maintien des écoles, aux frais du culte, à prendre part au gouvernement de la chose publique. Mais de même que M. Jourdain, chaque fois qu'il ouvrait la bouche, faisait de la prose « sans le savoir », ces imprévoyants et ces affairés font de la science sociale « sans le savoir »; et on ne doit pas s'étonner, dès lors, si leur science sociale ne vaut pas mieux, la plupart du temps, que la prose de M. Jourdain.

A côté ou au-dessus de la masse populaire, généralement dépourvue d'idées en matière sociale et pour qui tout est affaire de routine, on observe, dans la vie courante, des personnes à activité intellectuelle plus grande, qui sont moins complètement absorbées par la vie sensuelle et extérieure, par le souci du pain quotidien, et que leur situation amène parfois à s'occuper de questions sociales. Mais, pour ne les avoir aperçues ou étudiées qu'au hasard et à travers les idées toutes faites de leur milieu ou de leur état de vie, elles n'ont nécessairement de ces questions qu'une vue assez courte et incertaine.

Le préjugé le plus grossier, et peut-être le plus répandu, est celui qui fait de la race, du type social, une question de sang, de constitution physique. Le dicton anglais « *blood will tell* », en est l'expression banale. Mais, en outre, on peut dire que chaque classe de la société a, en matière sociale, son préjugé, sa théorie particulière et plus ou moins fausse. Les médecins expliquent parfois la marche de l'histoire au moyen de la physiologie et de la pathologie humaines et ramènent toute la question sociale à l'atavisme et à l'hygiène; tandis que les littérateurs et les philosophes, au contraire, ramènent tout à la culture intellectuelle ou à une vague psychologie. Les prêtres confondent souvent la science sociale avec la morale ou la religion; et, de leur côté, les avocats et les hommes politiques croient pouvoir tout régler à l'aide de textes de loi s'inspirant des « éternels » principes du droit. Enfin, dans un ordre d'idées connexe, il est curieux de noter que, pour la classe bourgeoise, un enfant « bien élevé » est celui qui a de jolies manières, comme si la gentillesse était le but suprême de l'éducation.

Sans doute, ces opinions sociales qu'on entend exprimer couramment ne sont pas

toutes fausses d'une manière absolue. Il est incontestable, par exemple, que la constitution physique, que la culture intellectuelle, que l'enseignement religieux sont des facteurs sociaux de premier ordre. Mais l'erreur vient de ce que, faute d'analyse, on leur attribue une influence trop générale ou trop absolue, de ce qu'on ne tient pas compte d'autres facteurs qui exercent une action concurrente et modificatrice.

Or, ces préjugés populaires, ces erreurs courantes, ces aperçus incomplets, cette insuffisance de méthode, se retrouvent plus accentués dans les livres. On peut répartir en deux classes la plupart des écrivains qui ont abordé l'étude de ces questions; ceux qui ne recourent pas à l'observation; ceux qui recourent à l'observation, mais d'une manière incomplète et non méthodique.

Les théoriciens purs prennent pour point de départ quelques données abstraites empruntées à la tradition, ou parfois à la philosophie, à la théologie ou au droit, et ne recourent aux faits que dans la mesure où ils établissent la vérité de ces doctrines. Par exemple, ils posent en principe que « Dieu est l'auteur de la société civile », et s'appliquent à le démontrer par le raisonnement pur, ou en s'aidant de quelques faits d'observation. Cette méthode, dite *a priori*, où l'on commence par poser en principe la conclusion même à laquelle on veut aboutir, n'est utilisable qu'en ce qui regarde certaines vérités très générales et généralement reconnues. On court risque de s'égarer, ou de rester en chemin, dès qu'on veut l'appliquer à une élucidation plus particulière du sujet.

En effet, en matière sociale, les vérités révélées, traditionnelles, transcendantes, sont tellement peu nombreuses; et, d'autre part, les phénomènes sociaux, surtout de nos jours, sont tellement compliqués et importants, que la déduction abstraite ne saurait plus, en cette matière, nous guider sûrement et complètement[1].

Dans ces circonstances, il devient nécessaire de recourir à l'observation. Cela ne veut pas dire qu'en science sociale on ne doive pas tenir compte de l'enseignement philosophique et religieux; mais cela veut dire que ces deux ordres de connaissances ne sauraient se confondre.

Aujourd'hui, il ne se trouve plus guère d'esprits qui soient disposés à traiter les questions sociales par la méthode du raisonnement pur appliqué à des idées abstraites. On recourt, ou on se targue de recourir, largement aux faits, que ces faits soient de simples données historiques, statistiques ou obtenues de seconde main, ou qu'ils soient le fruit de l'observation directe. Mais, dans la plupart des cas, la manière dont on recueille ces faits, dont on les groupe, dont on en tire des conclusions, n'est aucunement méthodique.

Notons, en premier lieu, les sociologues psychologues, qui échafaudent des systèmes plus ou moins simplistes sur des observations rapides et très générales. Tels sont, parmi les modernes, Condorcet, avec sa théorie de la perfectibilité indéfinie du genre humain; Michelet, avec son idée du triomphe graduel de la liberté; Comte, avec sa loi des trois états successifs de l'humanité. Tels sont encore, parmi les contemporains, Gabriel Tarde, en France, Giddings et Small, aux États-Unis. Tarde explique l'évolution sociale au moyen de trois principes essentiels : l'imitation, l'opposition, l'adaptation. D'après M. Vincent, de l'université de Chicago (voir au mot *Sociology*, dans l'*Encyclopedia Americana*), Giddings pose, comme principe fondamental de toute société, le sentiment de l'espèce et son complément la similitude psychologique. Mais d'où provient cette similitude psychologique, on ne le dit pas. Small, de son côté, groupe toute sa science sociale autour de ces six con-

1. « On m'objectera peut-être que les principes sur l'ordre social, les devoirs de l'individu dans la société, sont enseignés dans le manuel de Philosophie. A cela je fais remarquer l'incomplet et l'imperfection, au gré de nombre de professeurs, de la partie du droit social dans Zigliara. Si l'on veut être de franche composition, on devra de même admettre que nous pouvons bien ainsi donner à nos élèves certaines notions théoriques et spéculatives, rien qui oriente une vie, rien qui laisse des convictions agissantes. » *La préparation au rôle social*, par l'abbé L.-A. Groulx, professeur au collège de Valleyfield, dans la *Revue ecclésiastique*, Valleyfield, mai 1905, p. 269.

cepts : la santé, la richesse, la sociabilité, la science, la beauté, la droiture. On le voit, la science des sociétés reste encore ici dans une étroite dépendance de l'abstraction philosophique.

A cette catégorie se rattachent ces nombreux écrivains à mentalité complexe et nuageuse, à la fois philosophes, littérateurs et poètes, qui recourent constamment à « l'âme » pour tout expliquer, ou se dispenser d'expliquer, et qui semblent croire que l'humanité n'est pas une, que chaque race a été l'objet d'une création spéciale.

Après les théoriciens purs, qui font fi de l'observation, après les psychologues qui recourent en passant aux données positives pour se replonger aussitôt dans les abstractions, nous avons les savants et les érudits qui accumulent les faits et les renseignements d'intérêt social. Depuis Aristote, depuis Montesquieu, nombre d'écrivains se sont attachés à mettre en lumière l'influence du milieu physique, de la configuration du sol et des eaux, de la nature du sous-sol et du climat sur les tempéraments humains et sur l'ordre social. Les anthropologistes ont relevé les points de ressemblance entre l'homme, l'homme primitif, surtout, et les animaux supérieurs. Les ethnologues ont groupé les races humaines suivant leurs caractères physiques les plus apparents, comme la couleur de la peau, la forme du crâne, la couleur et la conformation des cheveux. Les philologues ont fait la comparaison et la classification des langues et des idiomes parlés par les divers groupes de l'humanité. Les économistes ont élucidé les problèmes relatifs à la production, à la répartition et à la distribution de la richesse. Enfin, certains historiens, comme Fustel de Coulanges et Taine, se sont appliqués à démêler l'enchaînement des phénomènes sociaux, suivant l'époque et le lieu. Bref, à mesure que se sont constituées les sciences physiques et naturelles, à mesure que se sont élargies et précisées les recherches historiques, les questions sociales ont été éclairées d'un nouveau jour, et il s'est trouvé des écrivains pour signaler,— en les outrant et les faussant parfois,— les relations découvertes entre l'ordre social et l'ordre physique et naturel [1].

Mais c'est à peine encore de la science sociale; du moins, celle-ci reste-t-elle dans une dépendance étroite des sciences dont on la fait dériver. Ainsi, Herbert Spencer, chef de l'école dite biologique, s'applique surtout, ainsi que ses disciples, à montrer les similitudes entre l'organisme biologique et l'organisme social; et pour le docteur Létourneau, la sociologie n'est qu'une annexe de l'anthropologie et de l'ethnographie. Taine, qui a semblé près de trouver la formule juste, a le tort d'aller directement des phénomènes physiques et naturels aux phénomènes psychologiques et sociaux, sans passer par le travail, lien nécessaire entre les uns et les autres. Quant aux économistes, ils se bornent à étudier la production, la distribution, la répartition de la richesse, c'est-à-dire une seule classe des phénomènes sociaux, et non pas la plus fondamentale. Leur conception n'est pas assez compréhensive pour servir de base à la science sociale.

Certes, il serait injuste et présomptueux de prétendre que ces chercheurs et observateurs, quelques-uns esprits puissants, qui, en grand nombre depuis un siècle, se sont appliqués à donner aux études sociales à la fois plus de précision et d'envergure, n'ont pas mis au jour bien des vérités partielles et fait progresser sensiblement nos connaissances en matière sociologique. Mais il n'en est pas moins vrai qu'aucun d'eux ne paraît avoir dégagé nettement et complètement l'objet et la méthode propres de la science des sociétés humaines.

Il me reste à signaler à l'attention une école de science sociale, dont la doctrine, encore assez peu connue, il est vrai, me semble avoir plus que toute autre le caractère scientifique. Cette école a défini plus exactement qu'aucune autre l'objet de la science sociale; seule, elle a sa méthode d'observation, sa nomenclature et sa classification des phénomènes sociaux,

1. Tout récemment encore, le professeur Ireland, de l'université de Chicago, s'appliquait très sérieusement à démontrer que le climat de la zone torride a pour conséquence nécessaire le despotisme politique. Voir *The Review of Reviews*, septembre 1905.

ainsi qu'une classification provisoire, mais très éclairante, des sociétés anciennes et modernes. Je veux parler de l'école de science sociale de Paris, dont l'enseignement est fondé sur la méthode d'observation établie par Frédéric Le Play et complétée par Henri de Tourville.

C'est l'honneur de Frédéric Le Play, d'avoir, le premier, par sa méthode des monographies de familles ouvrières, indiqué à la science sociale une voie nouvelle, sûre et féconde, et d'avoir, au moyen d'observations poursuivies durant vingt-cinq années, surtout en Europe, signalé quelques-uns des facteurs de la prospérité des nations.

C'est l'honneur d'Henri de Tourville d'avoir remarquablement défini les éléments et agrandi le cadre de la monographie de Le Play, d'avoir ainsi doté la science sociale d'un véritable instrument de précision, et de nous avoir donné une vue beaucoup plus nette et large des lois qui régissent les sociétés humaines.

C'est l'honneur de M. Edmond Demolins d'avoir été le principal collaborateur d'Henri de Tourville, le vulgarisateur par excellence, et l'homme d'action de la science sociale.

Après avoir indiqué l'objet de la science sociale et expliqué les divisions de la Nomenclature sociale, M. Léon Gérin poursuit ainsi :

III. — *Comment vulgariser la science sociale.*

Il n'y a rien dans la science sociale elle-même qui s'oppose à sa vulgarisation. Elle est accessible à la plupart des esprits.

Le simple mot de science ne doit effrayer personne. La science n'est après tout que la mise en ordre de nos connaissances sur un sujet donné. C'est une opération un peu semblable à celle de la femme de ménage qui range les meubles d'un appartement.

Cela est d'autant plus vrai qu'il s'agit ici d'une science d'observation, c'est-à-dire d'une science qui s'occupe de phénomènes tombant directement sous les sens, et facilement saisissables par l'esprit. Et, de toutes les sciences d'observation, la science sociale doit bien être la plus accessible, puisqu'elle nous parle de faits dont nous sommes tous les jours les témoins, comme des moyens d'existence et du mode d'existence des familles, d'influences dont l'action se fait sentir constamment sur nous, au foyer de chacun de nous.

Mais si la science sociale par elle-même n'offre pas d'obstacle à sa diffusion, il faut reconnaître qu'il existe en dehors d'elle, du moins au Canada, deux obstacles sérieux : l'apathie de la masse; le manque de loisirs chez les adeptes.

Il est certain que le désir de s'instruire et l'habitude de la réflexion sont très peu répandus chez le peuple et que même l'effort intellectuel le plus léger inspire une sorte d'horreur à beaucoup de gens.

Il est certain également que ceux qui s'adonneront avec assez d'ardeur à l'étude de la science sociale pour en devenir les adeptes convaincus, trouveront difficilement le temps, — absorbés qu'ils sont par la poursuite du pain quotidien, — de faire autour d'eux une propagande vigoureuse et suivie.

Toutefois, aucune de ces difficultés ne me paraît insurmontable.

Et d'abord, pour que la science sociale se vulgarise et exerce une influence sur la masse, il n'est nullement nécessaire que son enseignement atteigne directement la masse. Il suffirait que les membres les plus intelligents de la classe ouvrière fussent imbus des vérités fondamentales pour que graduellement tout leur voisinage fût plus ou moins pénétré des mêmes vérités.

Je suppose, par exemple, que, dans un milieu quelconque, deux ou trois pères de famille prospères et considérés ne manquent jamais l'occasion de faire comprendre à leurs enfants, à leurs amis, que tout homme qui se respecte doit chercher à se suffire à lui-même, à n'être pas à charge aux autres; ou encore, qu'il y a plus de mérite à s'élever dans une profession manuelle, à devenir chef de métier dans l'agriculture et l'industrie, que

membre médiocre d'une profession libérale déjà encombrée, ou fonctionnaire dans une administration déjà surchargée. Il me paraît très raisonnable de croire que ces idées feraient petit à petit leur chemin dans les réunions de famille, ou dans les cercles d'amis fumant la pipe au coin du feu, et qu'elles seraient avant longtemps comme l'atmosphère intellectuelle de la localité.

Quant à ceux qui devront faire une étude plus approfondie de la science sociale et s'occuper plus spécialement de la propager, il ne sera nullement nécessaire qu'ils négligent pour cela leurs affaires personnelles ou qu'ils s'imposent une tâche par trop pénible. S'ils poursuivent leurs études méthodiquement, il leur suffira de quelques heures par semaine pour y faire de sensibles progrès ; à mesure qu'ils pousseront ces études, l'intérêt en grandira, de telle sorte que, même les plus occupés d'entre eux, trouveront moyen d'y donner suffisamment de temps pour devenir d'utiles collaborateurs.

Mais la condition indispensable, à mes yeux, c'est que tous poursuivent leurs études d'après une méthode commune d'observation, sans quoi il n'en saurait résulter que la confusion et le découragement.

J'ai fait voir précédemment que la science sociale, tout en tenant compte des autres ordres de connaissances, tout en les utilisant même, devait, à cause de la nature spéciale et l'importance de son objet, se constituer séparément.

Or, de la même manière que la science sociale ne saurait se constituer et progresser que par sa méthode propre et ses adeptes spéciaux, elle ne saurait, suivant moi, se propager, se vulgariser que par le moyen d'organismes spécialement fondés pour cette fin.

Il ne faudrait pas croire, par exemple, que l'homme politique, comme tel, ou que le prêtre, comme tel, suffisent à cette tâche.

L'action du politicien, lorsqu'elle ne devient pas abusive, ne s'exerce guère que sur la vie publique. La vie privée, beaucoup plus importante pourtant, lui échappe à peu près complètement.

Le prêtre exerce bien une action, et une action parfois très forte, sur la vie privée, mais surtout en ce qui regarde la moralisation de l'individu et le maintien de ses croyances religieuses, et il s'en faut de beaucoup que cela comprenne tout le champ d'action de la science sociale.

L'erreur jusqu'à présent paraît avoir été de reléguer au second rang l'étude méthodique et l'action personnelle. On a fondé des sociétés sous le patronage de sommités du monde ecclésiastique ou politique ; sociétés ne comprenant qu'un fort petit nombre de membres sérieux, qui étudient, ou ont étudié autrefois les questions sociales (et encore sans méthode) ; et l'action de ces sociétés se borne à quelques conférences, où un auditoire, parfois nombreux, reçoit l'impression superficielle que peuvent laisser quelques instants de passagère et distraite attention [1].

Au lieu de ce type de société à grand déploiement mais à résultats faibles, ne pourrions-nous pas établir de petits cercles dans lesquels chaque membre compterait, où chacun étudierait, instruirait ou agirait, mais tous se guidant d'après une méthode commune et tendant vers un même but? L'établissement d'un société centrale pourrait avoir son utilité, mais après coup, lorsque les matériaux en auraient été préparés dans les sections ou sociétés locales.

La grande société comprend toujours une forte proportion de membres indifférents aux questions sociales, qui se sont fait inscrire pour des motifs parfaitement étrangers au but que poursuit la société. La petite société, au contraire, ne saurait attirer que des adeptes sincères, qui se dévouent sans arrière-pensée à la diffusion des vérités sociales. La grande société ne se prête guère à l'action personnelle, que la petite société favorise de toutes manières. La petite société est éducatrice ; la grande ne l'est pas ; et parce qu'elle est éducatrice, la petite société exerce une

1. Dans l'article plus haut cité, et que m'a communiqué un ami de la Science sociale (M. le docteur Bournival, de Saint-Barnabé, comté de Saint-Maurice), M. l'abbé Groulx signale l'inanité du discours public au point de vue de la réforme des idées.

action profonde et durable que la grande société ne saurait exercer.

Pour assurer le fonctionnement utile de ces cercles locaux de science sociale, il sera nécessaire que leurs membres se rattachent les uns aux autres, non seulement par la poursuite d'un but commun, mais par l'emploi d'une méthode commune d'étude et l'adhésion à certaines doctrines communes.

Le but commun devra être l'avancement social des Canadiens français, et sur ce point il ne saurait y avoir de difficulté. J'ai raison de croire qu'il se trouve en maint endroit du Canada français des groupes de personnes disposées à travailler à cette œuvre et qui n'attendent qu'une direction pour s'y mettre. Jusqu'à ces années dernières, celui qui s'aventurait chez nous à parler de réforme sociale n'éprouvait qu'indifférence ou opposition. Ceux qu'il rencontrait étaient ou des traditionnels et des routiniers parfaitement satisfaits de l'état de choses existant, ou des pessimistes qui, tout en se rendant compte de la nécessité de certaines réformes chez nous, désespéraient de les voir jamais s'accomplir. Mais depuis, les événements et, à leur suite, les idées ont marché. Les meilleurs esprits parmi nous se préoccupent de notre avenir et cherchent virilement les moyens d'assurer notre progrès social. Tout récemment encore, mon ami Errol Bouchette n'a eu aucune difficulté à recruter à Ottawa les éléments du premier cercle de science sociale, et qui donne déjà de belles espérances [1].

Mais il ne suffira pas que les membres des cercles soient tous animés d'un sincère désir de travailler à l'avancement social des Canadiens français; il faudra encore qu'ils se renseignent pleinement quant à la nature du problème à résoudre et quant aux moyens de solution. En d'autres termes, ils devront reconnaître la nécessité de recourir à l'observation méthodique des faits en matière sociale.

Par le fait même se trouveront exclus ces esprits doctrinaires ou paresseux, à tournure par trop absolue ou simpliste, qui voudraient tout régler au moyen de quelques principes abstraits, de quelques préjugés courants, et qui seraient une entrave à l'action commune. Il sera toujours facile de rétablir l'entente, du moins sur les points essentiels, entre membres disposés à s'en rapporter à l'observation méthodique dans tous les cas de divergences d'opinions. Et la méthode d'observation sociale ébauchée par Frédéric Le Play, précisée et développée par Henri de Tourville, et décrite ci-dessus, sera un admirable instrument de recherches, en même temps qu'une base précieuse d'entente.

S'il est une vérité que l'observation méthodique met plus particulièrement en lumière, c'est que la valeur des groupements sociaux est en raison directe du développement de l'initiative chez les particuliers qui les composent. S'il est un fait notoire de l'époque contemporaine, c'est la stagnation et l'effacement des sociétés du type communautaire (où l'initiative privée est comprimée) devant les sociétés du type particulariste (où l'initiative privée s'exerce librement et fortement). C'est dans le sens particulariste, et non pas dans le sens communautaire, que les peuples de l'univers entier évoluent, les uns rapidement, les autres lentement. C'est dans le sens particulariste que la Providence pousse l'humanité. C'est donc dans le sens particulariste que devra s'exercer l'action de ces cercles de science sociale. Elle ne saurait être féconde qu'à cette condition.

Ainsi, les membres des cercles de science sociale devront s'appliquer à stimuler de toute manière l'initiative privée chez les Canadiens français; et comme corollaire, le développement des arts usuels, agriculture, industrie, commerce, s'imposera. Car c'est dans les arts usuels, beaucoup plus à l'aise et beaucoup plus utilement que dans les professions libérales ou les emplois publics, que s'exerce l'initiative privée. On peut même dire que le développement de ces arts nourriciers

1. Membres du premier cercle de science sociale, fondé en Ottawa, en mai 1905 : Errol Bouchette, aide-conservateur de la bibliothèque du parlement fédéral; J.-A. Doyon, du département de l'Accise; Martial Côté, du ministère de la Justice; Thomas Caron, avocat; Arthur Côté, du ministère de l'Intérieur.

ou usuels est la mesure du développement utile des organismes complémentaires, et, par là même, de la prospérité et de la puissance sociales.

Les règles suivantes me paraissent devoir convenir pour la gouverne de ces cercles de science sociale :

1° Chaque cercle comprendra un chef et de 4 à 9 membres:

2° Le chef et les membres se cotiseront pour recevoir la revue *la Science sociale*, de Paris, laquelle sera le point de départ, fournira l'élément premier et la direction général des études. Le chef, puis les membres, dans un ordre déterminé, recevront communication des fascicules le plus tôt possible après leur publication;

3° Il y aura des réunions périodiques du cercle, au cours desquelles seront discutées les questions sociales et expliqués les lois sociales et les phénomènes sociaux;

4° De l'étude des lois sociales et des phénomènes sociaux, en général, les membres de chaque cercle passeront le plus tôt possible à l'étude des questions sociales du Canada français, et de leur voisinage particulièrement;

5° Ils prendront l'initiative, au besoin, d'œuvres de réforme et de progrès social dans leur localité:

6° Lorsqu'il aura été établi une société centrale de science sociale, chaque cercle devra lui faire rapport annuellement de ses opérations et s'entendre avec le bureau central en vue d'une action commune possible.

VI. — *Utilité de cette vulgarisation.*

Nous avons vu quel est l'intérêt et l'importance des questions sociales à l'époque actuelle, la confusion qui règne dans les idées populaires et l'insuffisance des doctrines courantes en matière sociale; j'ai démontré la supériorité de l'enseignement de l'école de Le Play et de Tourville, et la possibilité de la diffusion de cet enseignement chez nous par le moyen de cercles locaux d'étude. Mes amis les membres du premier cercle canadien de science sociale m'ont prié d'indiquer ici un peu plus en détail quel sera le mode d'action de ces cercles et les résultats que nous pouvons en attendre.

Les effets de cette propagande de science sociale seront ou directs ou indirects; directs sur une élite, les membres des cercles, indirects, sur la masse et les institutions.

1° Effets directs sur une élite.

Cette élite s'adonnera à l'étude positive, méthodique et suffisamment complète des phénomènes sociaux. Dès lors, elle sera assurée des avantages que donne la poursuite de toute science bien entendue. Ces avantages sont au nombre de quatre : renseignements; développement de la faculté d'observation; formation de l'esprit et du caractère; aptitude à l'action.

La science est utile, tout d'abord, en ce qu'elle ajoute à la somme de nos renseignements positifs. Il serait oiseux de m'attacher à démontrer cette vérité, plus ou moins bien reconnue de tous. Qu'il me suffise de rappeler le dicton populaire, suivant lequel un homme averti, ou si l'on veut, un homme renseigné, en vaut deux.

Un deuxième service que la science positive rend à ses adeptes, est de développer en eux la faculté d'observation. S'il y a avantage à emmagasiner dans son esprit des connaissances acquises par la lecture ou l'instruction orale, c'est un avantage beaucoup plus grand encore, on le conçoit, que d'être en mesure de recueillir soi-même ses renseignements, de pouvoir se mettre directement en contact avec les faits et les choses. Or, cette faculté d'observation, comme toute autre, se développe et se fortifie par l'exercice méthodique.

Troisième service que la science positive et méthodique rend à ses adeptes : elle leur forme l'esprit et le caractère. Qu'est-ce à dire? Que la science bien entendue ne se borne pas à mettre ses adeptes en mesure d'emmagasiner les renseignements fournis par d'autres ou d'en recueillir directement; elle les dresse à faire l'analyse, la comparaison et la classification de ces renseignements, à saisir la nature intime de ces faits, ainsi que les rapports de cause à effet qui se manifestent de l'un à l'autre. Par là même, elle forme l'esprit, en révélant non seulement les choses et les faits.

mais l'enchaînement des choses et des faits.

Or, en formant l'esprit, la science forme aussi le caractère, car l'intelligence et la volonté sont intimement unies, et on ne saurait, sauf les cas de dépravation, prendre connaissance de la vérité sans vouloir y conformer ses actes dans la mesure de ses forces.

Enfin, la poursuite de la science tend à développer chez ses adeptes le désir de l'action, et par suite l'aptitude à l'action. L'homme de science connaît les choses; il ne les connaît pas simplement par ouï-dire, mais directement par l'observation; bien plus, il connaît les relations de ces choses entre elles; il sait comment elles agissent et réagissent les unes sur les autres; et dès lors, il est porté, non seulement à conformer théoriquement sa volonté, comme je viens de le dire, à cette connaissance, mais à orienter sa vie et celle des autres dans le sens de cet enseignement; en d'autres termes, à agir sur les choses et les hommes.

Ces quatre résultats que je viens de signaler (accroissement de la somme des renseignements, développement de la faculté d'observation, formation de l'esprit et du caractère, aptitude à l'action) sont les effets propres de toute science positive, d'observation. Mais il est évident que ces effets varieront en importance suivant l'importance de l'objet même de chaque science. Et l'objet de la science sociale (la connaissance des groupements humains) étant plus élevé et d'un plus grand intérêt pour nous que celui d'aucune des sciences physiques et naturelles, il s'ensuit que ces effets seront plus importants dans le cas de la science sociale que dans le cas des autres. En effet, la science sociale augmenterait la somme de nos renseignements positifs, développerait notre faculté d'observation, formerait notre esprit et notre caractère, nous disposerait à l'action, à l'égard d'un ordre de faits d'un intérêt immédiat, constant et fondamental pour nous.

Il me semble évident que ce triple entraînement intellectuel, moral et pratique, aurait pour effet de porter à son maximum la valeur personnelle et sociale des membres de ces cercles. Elle assurerait à chacun d'eux une supériorité dans sa profession. Ce n'est pas tout de bien connaître la routine de son métier, la technique de son art; on est beaucoup plus sûr de soi et de sa voie, sans compter qu'on est un citoyen beaucoup plus utile, lorsqu'on se rend compte exactement des relations de son état de vie avec tous les autres, de la place que l'on occupe dans l'ordre social, de l'agencement général de la société.

2° Effets indirects sur la masse et les institutions.

Si l'action des cercles devait se borner à donner à un petit nombre de Canadiens la claire vue des choses de l'ordre social et une aptitude plus grande à bien remplir leur rôle dans la société, ce serait déjà beaucoup. Mais il y a plus : cette élite formée à la science sociale va agir, à son tour, sur son entourage. Comment ?

Le plus simplement du monde, si vous le voulez. Il ne sera nécessaire de rien changer à l'ordre social actuel ; chacun, sans sortir de son état, de sa fonction, mettra à profit, dans l'accomplissement de sa tâche ou de ses devoirs, petits ou grands, les lumières qui lui seront venues de ses études sociales.

Voici, par exemple, un père de famille : l'étude comparative des divers types de famille, des divers modes d'éducation, lui a fait voir quels sont les écueils à éviter. Il sait qu'il importe de donner de bonne heure une direction aux enfants : il sait également qu'il importe de ne pas abuser à leur égard des procédés autoritaires et tutélaires dont l'effet serait de réprimer l'initiative naissante. Il les habituera donc à penser par eux-mêmes, à peser les conséquences de leurs actes, à ne pas compter sur l'appui de leurs parents, à aspirer à l'indépendance. C'est là une action directe et profonde qu'un particulier exerce sur plusieurs et que ceux-ci, à leur tour, tendront à exercer sur d'autres.

Mais si ce père de famille, membre d'un cercle de science sociale, est engagé dans l'agriculture, l'industrie ou le commerce, remplit le rôle de patron du travail, grand

ou petit, les effets seront encore plus étendus. Non seulement se rendra-t-il mieux compte lui-même des conditions de succès de son industrie, non seulement pourra-t-il se débrouiller plus facilement et sûrement au sein de la complication des phénomènes, non seulement apprendra-t-il à se servir plus habilement et promptement des moyens d'action modernes, mais son exemple et ses méthodes guideront, dans la voie de l'initiative intelligente et hardie, les travailleurs à son service.

L'instituteur, le professeur initiés à la science sociale ne seront pas de ceux qui font de leurs élèves les réceptacles passifs de principes arides dans les divers ordres de connaissances. La science sociale leur aura donné une formation de l'esprit, une conception de la vie, un goût de la réalité, un respect de la personnalité humaine, qui développeront singulièrement leurs facultés et leur influence sur la jeunesse. Ils auront l'enthousiasme et la sagesse, qu'ils communiqueront à leurs pupilles.

Est-il nécessaire d'ajouter que l'homme politique qui se sera familiarisé avec la science sociale, aura une conception plus haute et plus juste de ses fonctions de législateur, une notion plus exacte du rôle de l'État? Certes, il sera moins porté à multiplier les privilèges et les monopoles, moins porté à tolérer d'anciens abus, et disposé davantage à favoriser tout ce qui tend au progrès des arts usuels et de la masse populaire; et son exemple en entraînera d'autres.

Outre cette action de tous les jours que chaque membre des cercles, que chaque adepte de la science sociale trouverait à exercer dans sa sphère, dans son milieu, il est nombre d'œuvres spéciales de propagande, variables suivant le temps et le lieu, qui pourraient être entreprises par les cercles ou leurs membres. Mais, à mon avis, ce mode d'action ne saurait avoir des effets aussi marqués et aussi durables que la propagande personnelle, spontanée et directe dont il vient d'être question.

Se rend-on bien compte des effets incomparables que produirait dans notre Canada français un mouvement de cette nature, une fois sérieusement lancé? Le bruit et le clinquant de la politique séduisent quelques-uns d'entre nous. On se figure volontiers que c'est en s'emparant du pouvoir politique, ou en agissant fortement sur lui, que l'on s'assure l'avenir. Et pourtant, cette agitation politique, toute attirante et tapageuse qu'elle soit, ne saurait donner les résultats profonds et durables d'une propagande sociale s'exerçant surtout dans le domaine de la vie privée. Aucun groupe de population ne peut espérer exercer longtemps une influence sérieuse dans la vie publique, si sa vie privée n'est pas solidement organisée. L'agitation politique, même si elle réussit, n'aboutit qu'à la mainmise temporaire du groupe sur les faveurs de l'État, ou à l'adoption d'un texte de loi, qui a toutes les chances de rester lettre morte si les particuliers pour le bénéfice de qui il a été décrété ne sont pas en état d'en exiger l'application. Et cette mesure qui d'elle-même ne règle rien et souvent ne touche pas au fond des choses, soulève les récriminations des adversaires et entraîne des représailles.

La propagande sociale dont il vient d'être question ne présente pas d'inconvénient de cette nature. Nos concurrents ne sauraient prendre ombrage si nous nous efforçons d'inspirer au peuple plus d'esprit de travail, un désir plus vif de s'instruire et de s'élever; si nous nous appliquons à donner à nos enfants une éducation plus virile et plus pratique et à créer parmi nous une classe supérieure dans les arts usuels; si, dans les choses de l'ordre matériel, comme aussi dans celles de l'ordre intellectuel, moral, religieux, nous faisons plus large la part de l'initiative individuelle, de la personnalité humaine. Or, n'est-ce pas précisément ce qui serait propre à nous rendre forts et redoutables?

Vulgarisons la science sociale et la science sociale nous sauvera.

Léon Gérin.

L'ÉVOLUTION DE LA MUSIQUE D'APRES LA SCIENCE SOCIALE

La science sociale possède un instrument de travail merveilleux qui permet de remonter des effets aux causes et, par conséquent, de tracer l'évolution d'un phénomène quelconque.

M. Demolins a montré, il y a quelque temps, comment l'on pouvait arriver à trouver la loi de l'évolution des cultures intellectuelles. Le même procédé d'investigation peut s'appliquer à la religion, à la science, aux arts, etc.

Voici quelques indications sur l'évolution de la musique. Ce n'est qu'un premier débrouillage incomplet, mais qui montre l'intérêt que les faits prennent quand ils sont éclairés par la lumière de la science.

Quand on étudie les manifestations de la musique chez les différents peuples, on s'aperçoit de suite que certaines races ont une tendance à développer la *mélodie* plutôt que l'*orchestration harmonique*, tandis que d'autres ont la tendance inverse. *A priori*, il est difficile de découvrir la cause de ces singulières aptitudes. Mais si l'on examine les choses de plus près, on voit que *la mélodie prédomine dans l'Antiquité et dans l'Orient, tandis que l'harmonie est localisée en Europe*, et dans l'Europe qui se constitue au moyen âge. Y aurait-il une concordance de la classification sociale et des aptitudes musicales? Peut-on dire : peuples communautaires, musique mélodique; peuples particularistes, musique harmonique? Ce n'est là qu'une hypothèse, mais qu'il est intéressant de vérifier.

Commençons par la musique mélodique.

I. — LA MUSIQUE MÉLODIQUE DES PEUPLES COMMUNAUTAIRES

« A l'origine, la musique était *homophone*, selon l'expression employée par Helmholtz. Chez tous les peuples, dit-il, la musique a été originairement à une seule partie. Nous la trouvons encore à cet état chez les *Chinois*, les *Hindous*, les *Arabes*, les *Turcs* et les *Grecs modernes*, quoique ces peuples soient en possession d'un système musical très perfectionné sur certains points. La musique de l'*ancienne civilisation grecque*, sauf peut-être quelques ornements, cadences ou intermèdes exécutés par les instruments, était absolument homophone; tout au plus les voix s'accompagnaient-elles à l'octave. » (Amédée Guillemin, *Le Son*, p. 193.)

« Pas un texte, pas un document authentique ne dit avec évidence l'existence de l'harmonie chez les Grecs. » (Lavoix fils, *Histoire de la musique*, p. 40.) Le même auteur constate que les Orientaux ne connaissent pas l'harmonie (*Ib.*, p. 324). M. Lavignac constate également que les Orientaux et les Grecs ne connaissent que l'homophonie, quoique leurs instruments puissent faire des accords (*La Musique et les Musiciens*, p. 445).

Tous les peuples cités par ces auteurs sont communautaires, mais tous les peuples communautaires ne sont pas cités; il manque les *sauvages*, les *Slaves*, les *Italiens*. La musique des sauvages est probablement très rudimentaire; celle des Italiens sera étudiée plus loin, parce que ce peuple a été influencé par le contact de l'Occident, mais nous verrons que la mélodie y prédomine toujours.

Reste le cas des Slaves. Je n'ai pas pu me procurer encore des renseignements assez précis sur leur musique nationale, mais on me dit qu'elle serait harmonique. Il serait intéressant de vérifier le fait, en triant soigneusement ce qui vient des traditions slaves de ce qui a été imité de l'Occident.

L'incertitude où nous sommes vis-à-vis de la musique slave nous empêche donc de formuler exactement la loi. Nous faisons appel à ceux de nos lecteurs qui pourraient nous communiquer des faits à ce sujet.

Étudions maintenant les différents peuples énumérés plus haut. Ils ont tous une musique purement mélodique, mais ils se différencient par le genre de gamme employé.

Nous distinguerons les trois subdivisions suivantes :

1° *Les gammes à longs intervalles* chez les peuples où la production est peu commercialisée (Chinois, Celtes) ;

2° *Les gammes à petits intervalles* chez les peuples influencés par les caravaniers (Arabes, Persans, Hindous) ;

3° *Les gammes mixtes* chez les peuples intermédiaires (Pélasges, Grecs).

Examinons successivement ces trois genres de populations.

1° *Les gammes à longs intervalles* sont les plus simples ; c'est pourquoi elles sont cantonnées chez les peuples anciens ayant peu évolué, c'est-à-dire chez les Patriarcaux restés à l'abri du commerce intensif.

La gamme chinoise, que l'on peut donner comme le modèle du genre, se compose des intervalles suivants : 1 ton, — 1 ton, — 1 1/2 ton, — 1 ton, — 1 1/2 ton.

«... Chez les rudes et sérieuses populations issues de la race jaune ou mongolique, la musique grave et monotone, étrange et dure pour des Européens, est le produit d'un système de tonalité où le demi-ton disparaît très souvent, et dont la gamme incomplète ne se compose que de 5 sons placés à des intervalles d'un ton l'un de l'autre avec des lacunes là où sont les demi-tons de la gamme diatonique. Tel est le système de la musique des *Chinois*, des *Japonais*, des *Cochinchinois*, des *Mandchoux* et des *Mongols* proprement dits. L'accent doux ne s'y fait pas entendre parce qu'on ne peut les trouver que dans le demi-ton (F.-J. Fétis, *Traité complet de la théorie et de la pratique de l'Harmonie*, p. XXII).

M. Lavoix fils dit que la gamme des *Bretons* et des *Écossais* a beaucoup d'analogie avec celle des Chinois (*loc. cit.*, p. 429). Cela n'a rien d'étonnant pour qui connaît la science sociale. Les similitudes proviennent moins du voisinage géographique que des analogies de l'état social.

Il semble résulter de cette constatation que *les peuples patriarcaux, qui sont peu touchés par le grand commerce, en sont restés à l'emploi de la gamme simple à longs intervalles.*

Voici maintenant les modifications apportées par le développement du grand commerce.

2° *La gamme à courts intervalles* est alors apparue. Elle est caractérisée par l'emploi du tiers de tons (*mode Lydien, Arabes actuels*) et même du quart de tons (*anciens Hindous* et *anciens Persans, gamme enharmonique d'Olympe*).

« Le principe esthétique de l'art basé sur des échelles de tons à petits intervalles variables, qu'on trouve chez tous les peuples de l'Orient, est celui d'une musique langoureuse et sensuelle, conforme aux mœurs des nations qui les ont conçues. On ne voit, en effet, d'autre emploi de la musique chez ces peuples que dans les chansons amoureuses et dans les danses lascives » (Fétis, p. XXI).

Nous pouvons donc penser que *le développement du grand commerce, en amenant la richesse et le luxe, a fait apparaître dans la gamme les petits intervalles de tons mieux adaptés à l'expression langoureuse et ondoyante.*

La gamme enharmonique d'Olympe se compose des intervalles suivants : 1/4 de ton, — 1/4 de ton, — 2 tons, — 1 ton, — 1/4 de ton, — 1/4 de ton, — 2 tons.

Le mode lydien comprenait les intervalles suivants : 1/3 de ton, — 1/3 de ton, — 1/3 de ton, — 1 ton, — 1/2 ton, — 1/3 de ton, — 1/3 de ton, — 1/3 de ton (Fétis, p. XXII).

La gamme des *Hongrois* et des *Tziganes* est du même genre et adaptées à des chants tantôt langoureux, tantôt affolés (Lavoix fils, p. 329-330). Enfin la musique *espagnole*, très influencée par la musique arabe, est caractérisée par les morbidesses d'intonation et de rythme (*Id.*, p. 328).

En résumé, nous pouvons figurer les développements de la gamme par le tableau suivant :

Gamme à longs intervalles.	(Patriarcaux peu commerçants : *Race jaune*, Celtes).
Gamme à courts intervalles (Patriarcaux influencés par les caravaniers.	1/3 de tons : *Sémites* (Arabes, Lydiens, etc.).
	1/4 de tons : *Aryens* (Hindous, Persans, Pélasges).

3° *Les gammes mixtes* tiennent le milieu entre les gammes à longs intervalles et celles à courts intervalles. Elles apparaissent en Grèce avec le *genre chromatique* qui n'emploie plus que des 1/2 tons. Il y avait plusieurs espèces de gammes chromatiques; la plus facile pour le chant était la gamme chromatique tonique comprenant les intervalles suivants : 1/2 ton, — 1/2 ton, — 1 1/2 ton, — 1 ton, — 1/2 ton, — 1 1/2 ton.

Plus tard, apparaît le *genre diatonique* employant la gamme de Pythagore : 1 ton, — 1 ton, — 1/2 ton, — 1 ton, — 1 ton, — 1 ton, — 1/2 ton.

C'est notre gamme actuelle; nous verrons plus loin en quoi, cependant, notre gamme actuelle diffère de celle de Pythagore.

L'emploi de gammes mixtes nous montre que, contrairement aux autres peuples orientaux, les Grecs résultent d'une *combinaison* de deux éléments : l'un, le Pélasge (Paysan patriarcal), ayant certaines analogies avec les Chinois ou les Celtes; l'autre, le Phénicien ou le Lydien (navigateur ou caravanier).

(*A suivre.*) P. DESCAMPS.

LES TRIBUNAUX SPÉCIAUX POUR ENFANTS

La revue *l'Enfant* vient de publier sous le titre « Les tribunaux spéciaux pour enfants » un livre de propagande que nous tenons à signaler aux lecteurs de la *Science sociale*. Ils s'y documenteront sur une campagne d'opinion publique, qui vient d'être entreprise en faveur de l'enfance coupable.

Dans une conférence faite en février dernier au musée social, M. Ed. Julhiet avait exposé les admirables résultats obtenus aux Etats-Unis par les *Childrens's Courts*. Les Américains ont abordé le problème de l'enfance coupable en partant de deux principes :

1° L'enfant coupable est tout différent de l'adulte coupable, comme responsabilité d'abord, comme possibilité de relèvement ensuite. Il faut, pour le juger, un tribunal spécial, où siègent des juges spécialistes de l'enfance. Par la spécialisation, ce tribunal pourra être doté d'une grande aisance de procédure et de décision, et constituer un organe complet, vivant, bien adapté à sa fonction;

2° Très souvent, l'enfant coupable n'est pas foncièrement vicieux; il a commis un délit par légèreté ou entraînement; si ses parents sont de braves gens, le mieux est de le laisser avec eux. Mais alors le juge, tout en rendant l'enfant aux parents, le fait surveiller par des délégués du tribunal (*probation officers*), et le met ainsi « en liberté surveillée » pendant des mois, des années.

Telle est l'organisation américaine : *comme juges*, des magistrats spécialisés, spécialistes, bienveillants, attentifs, et disposant d'une grande liberté de décision; *comme sanction*, aussi souvent que possible, la liberté surveillée, qui rend l'enfant à son milieu naturel, la famille, mais sous la surveillance du juge et de ses délégués.

Ce système a donné de magnifiques résultats. Etabli dans l'Illinois en 1899, il a conquis successivement 24 des 46 États de l'Union, qui en ont reconnu les avantages.

En France, aussitôt après la conférence du Musée social, MM. Rollet, Julhiet et Veutsch ont cherché à réaliser à Paris la mise en liberté surveillée. La loi de 1898, libéralement interprétée, leur en a fourni le moyen, et depuis 10 mois, 105 enfants ont été ainsi mis par les tribunaux en liberté surveillée. Les résultats sont très encourageants.

Il est certain toutefois que ce premier succès ne suffit pas, et qu'il nous faut obtenir maintenant la spécialisation du tribunal, spécialisation sans laquelle l'enfance coupable ne peut être jugée convenablement.

Les promoteurs de l'essai de liberté surveillée le sentent, et ce sont eux qui ont commencé une campagne en faveur des tribunaux pour enfants; ils saisissent de la question l'opinion publique par le très intéressant livre que nous signalons,

dont une préface de M. René Bérenger accentue l'importance.

Paul BUREAU.

A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

Le ministère du travail. — Petites économies et grosses dépenses. — Faut-il diminuer la cavalerie? — Les grèves de vendangeurs en Languedoc. — Pourquoi les gros lots sont gagnés par les gens modestes. — Le bill sur l'enseignement en Angleterre. — Les troubles du Maroc. — Les ouvriers américains et les partis.

Le dernier automne a vu éclore un nouveau ministère, dont le nom seul est de nature à intéresser ceux qui s'occupent de questions sociales. Il s'agit du « ministère du travail », dont le premier titulaire, M. Viviani, a été choisi dans le groupe socialiste.

Ce ministère du travail, d'après le décret qui l'institue, doit grouper tout ce qui concerne : 1° la réglementation du travail (durée, repos, hygiène, sécurité): 2° les relations entre employeurs et employés (contrat de travail, associations professionnelles, grèves, conciliation, etc.) : 3° les conditions d'existence des travailleurs en cas de maladie, d'accidents, de chômage, d'invalidité, de vieillesse, etc. ; 4° les statistiques et enquêtes relatives à tous ces objets.

La création de ce nouveau ministère a été accueillie avec des sentiments divers. Les uns l'ont applaudie, en espérant qu'il en résultera quelque augmentation de bien-être pour la classe ouvrière. Les autres l'ont critiquée, en faisant observer qu'elle va occasionner une énorme augmentation de dépenses au moment même où les financiers commencent à s'effrayer sérieusement du déficit. Aussi M. Beauquier, député radical du Doubs, a-t-il, dans la séance où l'on a discuté les crédits demandés pour le nouveau ministère, combattu le vote de ceux-ci. Il a constaté que, pour le moment, les projets de « réforme » n'aboutissent qu'à la création de nouveaux fonctionnaires. « La création d'un ministère, a-t-il dit, est un excellent bouillon de culture pour le développement du fonctionnarisme. » Il a rappelé que le ministère des colonies, fondé en 1894, dépensait déjà, un an après, quatre-vingt-quatre millions au lieu de quarante-deux. L'orateur a énuméré toutes les places de chefs de cabinet, chefs adjoints, secrétaires, attachés, etc., qu'entraîne la création d'un nouveau ministère, et sur lesquelles se précipite une clientèle d'affamés. Il a conclu en déclarant que le président du conseil aurait été mieux inspiré en proposant la suppression d'un des ministères existants. C'eût été une vraie réforme et un signe qu'on voulait entrer dans l'ère des économies.

M. Viviani a défendu son poste. Il a débuté par une profession de foi : « J'arrive tel que je suis, la tête haute, en socialiste qui n'entend répudier aucune des doctrines qu'il a essayé de défendre depuis seize ans. » Il a ensuite avoué que le nouveau rouage n'avait pas la prétention de résoudre la question sociale. Puis, dans une comparaison poétique, il a traduit sa pensée : « Le ministère du travail m'apparaît comme une large fenêtre au travers de laquelle s'aperçoivent les travailleurs avec leurs besoins, leurs aspirations. » L'institution nouvelle, avec tous ses fonctionnaires, servirait donc à *observer* le monde du travail. Quant à la solution proprement dite des problèmes, elle sera apportée par « l'action latente des choses ». L'orateur a traité de « mot d'équivoque » la liberté telle qu'on l'entend généralement. « L'ouvrier, a-t-il dit, n'oublie pas la liberté politique, ni la liberté de penser, ni la liberté de parler, mais il réclame la *liberté sociale*. »

Le langage du ministre est resté si poétique et si figuré qu'il a été difficile de savoir en quoi consistait cette « liberté sociale ». Toutefois, M. Viviani a rappelé que les socialistes, ses coreligionnaires, affirment que « pour jouir individuellement de tous les biens de la terre, les hommes devront les appréhender *sous la forme sociale* ». C'est une profession de foi communautaire, et qui, si on la creuse, ouvre des perspectives de confiscation : mais l'orateur n'a pas appuyé sur ce point délicat, car il y a des opinions différentes

dans le ministère dont il fait partie. Il a vite glissé dans des considérations philosophiques et matérialistes. Il a lancé sa fameuse phrase : « Nous avons arraché la conscience humaine à la croyance de l'au-delà. Ensemble, et d'un geste magnifique, nous avons éteint dans le ciel des lumières qu'on ne rallumera pas. »

Cette phrase, qui est l'équivalent de celle de M. Jaurès sur la « vieille chanson », montre que les hommes préposés à la surveillance du travail sont disposés à faire leur œuvre dans un esprit de collectivisme et d'anticléricalisme. A ce point de vue, le nouveau ministère peut être dangereux, car les institutions valent ce que valent les hommes qui les représentent. L'attrait des « biens de la terre » est légitime, mais en tant que ressort propre à pousser la volonté à de fécondes initiatives. Au contraire, proclamer les jouissances matérielles comme le but unique de la vie, surexciter systématiquement les convoitises, conseiller au peuple d' « appréhender » la propriété existante et supprimer d'un seul geste les « lumières du ciel », c'est s'exposer à déchaîner une vraie tempête d'appétits que, de toutes façons, il sera impossible de satisfaire.

L'opinion des sceptiques est que le ministère du travail aura surtout pour mission, en France, de discipliner et d'embrigader les diverses organisations éparses du parti socialiste. Ce qui n'empêche pas qu'ailleurs, bien entendu, des institutions analogues, fonctionnant d'une façon économique et dirigés par des hommes compétents, peuvent rendre des services. L'instrument, en un mot, n'est pas condamnable en lui-même. Seulement, il faut y joindre « la manière de s'en servir ».

∴

Si les dépenses augmentent, ceux qui provoquent cette augmentation ne veulent pas être accusés de ne rien faire dans le sens des économies. C'est ainsi que le sous-secrétaire d'État à la guerre — rouage créé en même temps que le ministère du travail — a entrepris, paraît-il, de lutter contre le gaspillage en ce qui concerne les articles de bureau. On prétend même que ses réformes, à ce point de vue, vont prendre un caractère rigoriste. Le papier blanc, trop luxueux, sera remplacé par du papier bulle; les « minutes » seront établies sur des feuilles de papier simple; les enveloppes ayant déjà servi seront retournées pour être utilisées de nouveau (cet excès de zèle n'est vraiment pas nécessaire) et l'on procédera de même à l'égard des vieilles bandes de papier.

Il y a dans tout cela une pensée louable. On pourra bien gagner de la sorte quelques centaines de francs, ou peut-être quelques milliers. Le malheur est que le déficit se monte à plusieurs centaines de millions, et qu'au moment même où l'on annonçait les économies de papier projetées au ministère de la guerre, les députés et sénateurs se votaient une augmentation de traitement égale à cinq millions et demi. La vie est chère à Paris, et il est certain qu'avec quinze mille francs on se donne plus de confortable qu'avec neuf mille. Mais la vie est chère aussi à Londres, et les membres de la Chambre des communes ne touchent aucune indemnité. L'initiative privée vient à leur aide, s'il le faut. En certains pays où les législateurs sont rétribués, ils le sont d'ailleurs au moyen de jetons de présence, procédé qui gênerait fort la plupart de nos élus, habitués à mettre rarement les pieds au Parlement. La séance où a été votée l'augmentation en est d'ailleurs une preuve. Une quarantaine de membres seulement, au dire des témoins, étaient présents au moment du vote. Non seulement le métier se paye cher, mais, trois cent cinquante jours sur trois cent soixante-cinq, beaucoup des titulaires ne l'exercent pas. La conclusion à retenir, c'est que ce métier de politicien va devenir plus attrayant. Ne l'était-il pas déjà assez, et même trop?

∴

Une économie en perspective, c'est celle qui pourra résulter de la diminution de la cavalerie. La guerre russo-japonaise a vivement impressionné ceux qui, après avoir attendu beaucoup de l'écrasante supério-

rité numérique de la cavalerie russe, ont eu la déception de constater que cet atout, dans le jeu des généraux moscovites, n'avait servi absolument à rien. Il est certain que les armes à tir rapide rendent désormais difficiles certains exploits classiques de la cavalerie. Longtemps celle-ci a résisté aux transformations que la poudre à canon avait introduites dans la tactique. La « charge » restait possible et redoutable tant que les armes à feu se chargeaient lentement, et l'on sait le parti que Napoléon sut tirer, avec des chefs comme Murat et Ney, de la puissance quasi mécanique de ses escadrons. Ces fougueuses chevauchées, aujourd'hui, sont considérées par beaucoup comme inutiles et stérilement meurtrières. C'est pourquoi, tandis que l'on recherche fiévreusement les moyens de perfectionner l'artillerie et les armes à feu, l'on songe sérieusement à « mettre à pied » plusieurs régiments à cheval.

Ce projet, naturellement, a mis l'alarme dans les régions d'élevage, car une diminution sensible des achats de la remonte peut bouleverser les moyens d'existence de populations entières. Mais on conçoit que cette considération doive céder le pas à celles que nous venons de résumer, si toutefois il est vrai que la cavalerie est condamnée par l'expérience des guerres modernes. Mais est-elle condamnée? Cette arme, malgré les transformations du tir, conserve ses défenseurs. D'abord, tous les témoignages de l'histoire ancienne et moderne s'accordent à prouver qu'une victoire remportée sans cavalerie demeure une victoire incomplète, ou même stérile, qui recule les difficultés sans les supprimer et bouscule les ennemis sans les abattre. Tel fut le cas de Napoléon durant la campagne de 1813, où les victoires de Lutzen et de Bautzen ne devaient le conduire qu'à la débâcle de Leipsick.

Mais, outre ce rôle de « poursuivants », qui est essentiel après la bataille, outre le rôle d' « éclaireurs » et de « protecteurs des flancs », qui semble devoir leur rester, les cavaliers peuvent encore, dans la bataille, voir leur vieille utilité reparaître, et cela — chose curieuse — en raison même de cette rapidité du tir qui rend si formidable l'infanterie moderne. Une bataille, l'expérience le dit, devient souvent quelque chose d' « anarchique ». Les prévisions des chefs sont déjouées par le hasard, des fautes sont commises, des accrocs surviennent. Parmi ces accrocs, il faut mentionner l'inexactitude dans les ravitaillements en munitions. Or, il peut arriver qu'une troupe d'infanterie se laisse entraîner, au cours d'une vive fusillade, à épuiser ses cartouches. Et c'est alors, si l'ennemi s'en aperçoit, que la cavalerie de celui-ci, tenue en réserve derrière quelque pli de terrain, peut avoir beau jeu.

En résumé, nous ne savons s'il y a lieu de restreindre les effectifs de la cavalerie. Mais ce qui semble certain, c'est que la cavalerie doit *s'adapter* à des nécessités nouvelles, et devenir une arme de plus en plus savante, conduite par des techniciens exercés.

∴

Une des fonctions de la cavalerie — assez laborieuse sans qu'elle en ait l'air — consiste à protéger plus ou moins efficacement l'ordre et la sécurité en cas de grèves, d'émeutes ou de troubles quelconques. Aussi entend-on souvent dire que des escadrons sont en marche sur tel ou tel point de la France. On compte alors sur la frayeur inspirée par le cheval, sur le prestige du cavalier résultant de son élévation dans les airs et sur le caractère plus inoffensif des mêlées qui s'engagent. Une bagarre réprimée par de la cavalerie est généralement moins sujette à l'effusion du sang qu'une bagarre réprimée par de l'infanterie.

Lors des dernières vendanges, on a ainsi vu de la cavalerie sur les routes du Languedoc, où régnaient des grèves agricoles. D'ordinaire, elle arrivait plutôt en retard, comme les carabiniers d'Offenbach, mais cela permettait toujours de dire que la sécurité publique n'était pas oubliée par ceux qui avaient mission de la maintenir. Les grévistes vendangeurs ont fait beaucoup de dégâts matériels et maltraité nombre de personnes avant qu'on eût pu

les arrêter. Ces grévistes avaient un procédé particulier : celui de l'équipe de vendange imposée en bloc aux propriétaires. Un viticulteur avait besoin de cinquante ouvriers; il lui en arrivait cent. C'était à prendre ou à laisser. S'il « prenait », c'était une perte énorme, due à un surcroît de main-d'œuvre dont il n'avait nul besoin. S'il « laissait », il ne trouvait plus personne, les grévistes ayant organisé la « surveillance des routes » et empêchant tous autres vendangeurs d'avoir accès à la propriété. Un ancien ministre, M. Turrel, a été une des victimes de ce système, qui, par moments et par endroits, a frisé la « jacquerie ».

On conçoit que la grande culture, en de pareilles conditions, soit de plus en plus considérée comme une entreprise fort aléatoire et peu séduisante.

∴

A propos d'aléa, l'on a fait, lors du dernier tirage du Crédit Foncier, une intéressante remarque, à savoir que, depuis quelque temps, les gros lots des importantes loteries sont gagnés surtout par de petites gens, par des « humbles », des « déshérités ». On voit, dans le groupe de ces heureux mortels, une cantinière, un ouvrier en cuir, un peintre, une marchande de chocolat, un commis, des lingères, un valet de chambre. Et les journalistes de complimenter la Fortune sur son intelligence et sur ses sympathies démocratiques.

La Fortune est démocrate, soit; mais cela tient peut-être à deux causes. L'une est que le bien-être, somme toute, est largement répandu en France et que, parmi ceux qu'on appelle les humbles, les déshérités, il en est beaucoup qui, grâce à leurs économies, sont en mesure de se payer, soit des billets de loterie, soit des valeurs à lots. L'autre cause est que les riches capitalistes, ayant sous la main des multitudes de valeurs aléatoires, telles que mines d'or ou autres, aiment mieux risquer leur argent sur ces entreprises, que sur un billet de loterie pur et simple. Au fond, on doit avoir plus de chances de gagner en achetant une action de valeur minière *au hasard* qu'en achetant un ou même cent billets de loterie, représentant une chance infinitésimale de gagner, eu égard au nombre considérable de billets émis. Les gros capitalistes ont encore le jeu proprement dit de la Bourse, et les spéculations sur les marchandises. Le goût et l'espoir des gains chanceux se trouvent donc satisfaits de différentes manières selon les degrés de l'échelle sociale. En définitive, les loteries et les valeurs à lots n'ont guère été inventés que pour le peuple, et leur succès, ainsi que la composition essentiellement plébéienne des attroupements que l'on aperçoit devant les banques aux jours d'émission, prouve que le nombre des « meurt-de-faim », dans les classes laborieuses, est bien moindre que ne voudraient le faire croire certains publicistes trop intéressés à pousser les choses au noir.

∴

L'instruction, comme le bien-être, élargit son domaine, et ce domaine, comme on le sait, sert souvent de champ de bataille. En Angleterre, il y a lutte autour d'un bill sur l'enseignement présenté par le ministère et adopté par la Chambre des communes, mais que vient de modifier la Chambre des lords. Ces amendements ont eu pour but de rendre l'enseignement religieux plus facile dans les écoles publiques. L'article 4 stipulait que, lorsque les quatre cinquièmes des parents en feraient la demande, les autorités locales pourraient autoriser les maîtres d'une école à donner aux enfants un enseignement religieux particulier. La Chambre des lords a décidé que cet enseignement *devrait* être donné s'il était réclamé par la *majorité* des parents. Un autre amendement institue, auprès de chaque école, un comité de six membres, dont quatre nommés par les parents, comité chargé d'exercer un contrôle sur l'enseignement religieux et sur le choix des maîtres.

Il est inutile d'insister sur les différences fondamentales qui distinguent l'enseignement en Angleterre et l'enseigne-

ment en France. Comme on le voit, le souci de respecter l'opinion des parents et leur croyance caractérise, de l'autre côté de la Manche, l'organisation des écoles publiques. Et il n'est pas question ici des écoles privées, qui restent absolument libres. En France, les parents ne sont consultés sur rien du tout; les autorités locales ne peuvent même choisir les maîtres, et l'on a fermé des milliers d'écoles privées, en attendant de les fermer peut-être toutes, puisque la suppression de la liberté de l'enseignement figure dans le programme du ministère actuel.

∴

L'opinion anglaise marche du moins avec l'opinion française dans la question du Maroc. On sait qu'il y a un an, des diplomates des principales puissances étaient rassemblés à Algésiras, en face de la côte marocaine, et, après de laborieuses conférences, réglaient souverainement les destinés de l'empire chérifien. Tout était réglé... sur le papier; mais le papier, il faut le croire, est chose inconnue aux nomades du désert et aux bandits de la montagne, car, à l'heure actuelle, le désordre au Maroc est plus alarmant que jamais. L'autorité de l'empereur, qui ne s'exerçait en réalité que dans une sphère assez restreinte, est aujourd'hui complètement débordée par les rebelles, et le gouvernement officiel se voit obligé de pactiser avec ceux-ci, tandis que l'Allemagne, poursuivant sa politique de l'année dernière, prête un appui moral à l'insurrection.

Ainsi les événements, nés de la nature des choses, déjouent les combinaisons de la diplomatie. Mais cette même nature des choses, que l'Allemagne le veuille ou non, donne un rôle tout tracé aux deux puissances qui avoisinent immédiatement le Maroc : la France et l'Espagne. A l'heure où nous écrivons ces lignes, des vaisseaux de guerre français et espagnols surveillent les côtes marocaines, prêts à débarquer des troupes, et l'Angleterre approuve ces démonstrations. Notons que, pour l'Espagnol, le Marocain est toujours le Maure, c'est-à-dire l'ennemi national, héréditaire, et que les expéditions contre l'Africain sont bien plus populaires dans la péninsule que ne l'étaient les expéditions contre Cuba. Quant à la France, le Maroc est pour elle le prolongement de l'Algérie, et, vers le Sud surtout, il n'y a aucune démarcation entre le désert algérien et le désert marocain, entre lesquels les tribus, vivant à l'état nomade, n'ont qu'une très faible idée de la nationalité qu'elles peuvent avoir. Le droit de pénétrer sur le territoire marocain fait partie, pour les Français d'Algérie, du droit de légitime défense. Il faut donc s'attendre, selon toute vraisemblance, à voir le double protectorat de la France et de l'Espagne s'établir prochainement sur ce coin d'Afrique demeuré si longtemps indépendant, bien qu'il fût le plus rapproché de l'Europe.

∴

L'ancien monde, qui se débat dans tant de vieilles questions, continue à recevoir, de temps à autre, quelques leçons du nouveau.

Dernièrement la « Fédération américaine du travail » a tenu sa « convention » annuelle à Minnéapolis, et divers rapports y ont été présentés. L'un de ces rapports, provenant du conseil exécutif de la Fédération, s'est occupé de la question politique. Il a conclu qu' « aucun parti politique spécial ne doit être formé et qu'aucune opinion politique ne doit être imposée aux ouvriers syndiqués ». Le rapport proposait toutefois de suggérer, de temps en temps, quelques mesures législatives favorables au travail, et de chercher à faire élire, sous des étiquettes quelconques, des représentants partisans de ces mesures.

Voilà certes de l'esprit pratique, et de l'esprit anglo-saxon. On peut rapprocher ce fait des dernières élections municipales de Londres où les conservateurs ont obtenu, même dans des agglomérations essentiellement ouvrières, de fortes majorités. Peu importe à l'ouvrier vraiment anglais ou américain le panache dont se coiffe son député, pourvu que la législation lui soit favorable. Et, même dans ce

dernier ordre d'idées, il se contente volontiers de résultats médiocres, mais substantiels, par crainte sans doute de n'obtenir rien s'il demandait la lune. Sans doute, on a vu les masses ouvrières se livrer dernièrement aux passions politiques, lors des élections municipales de New-York, mais nul n'ignore que les masses ouvrières, dans cette ville, sont composées en grande partie d'Irlandais, c'est-à-dire d'hommes de clan. De là, la violence que revêtent les luttes électorales dans la cité new-yorkaise et le rôle capital joué par la fameuse Tammany. Dans les circonstances présentes, cette puissante organisation a été battue, comme elle l'a été plusieurs fois déjà, la corruption de ceux qui la représentent ayant pour effet de rejeter les « démocrates » honnêtes du côté des « républicains ». Plus sage que la plèbe remuante de New-York, la convention ouvrière de Minnéapolis a compris qu'il valait mieux profiter de toutes les bonnes volontés, dans quelque parti qu'elles se trouvent, que de s'atteler avec fureur au triomphe exclusif d'un parti.

Gabriel D'AZAMBUJA.

COURS DE SCIENCE SOCIALE

M. Paul de Rousiers a fait quatre leçons de science sociale à l'École libre des Sciences sociales et politiques de Lille. En voici le programme :

Première leçon. — Définition de la science sociale. L'existence des Lois sociales et la Liberté humaine. Comment l'activité de l'homme suppose des groupements. Nécessité de connaître les lois qui président à ces groupements. L'observation des faits sociaux permet la recherche de ces lois. Définition du fait social. Les Répercussions sociales.

Deuxième leçon. — Les trois procédés de la méthode d'observation : analyse, comparaison, classification. Chacun de ces procédés est déterminé, pour la science sociale, par l'objet de cette science. — I. *Analyse.* L'objet de la science sociale conduit à faire porter l'analyse, 1° sur le groupement familial, 2° sur la famille ouvrière, 3° sur la famille ouvrière prospère. Distinction entre la prospérité harmonique et la prospérité parasitaire. La raison d'être de la monographie. Comment elle éclaire les diverses questions qui peuvent être étudiées à la lumière de la science sociale.

Troisième leçon. — II. *Observation comparée.* Le rôle des sociétés simples dans la comparaison des sociétés. Les comparaisons entre groupements sociaux du même ordre. — III. *Classification des faits sociaux.* Comment Henri de Tourville l'a déterminée. Le principe de la classification. La classification et son usage dans l'observation.

Quatrième leçon. — Les applications diverses de la science sociale: la connaissance et le classement des sociétés: la connaissance et le classement des diverses catégories de faits sociaux; la science du groupement; la science de la vie.

APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE

On a publié un certain nombre d'articles sur l'*Histoire de la formation particulariste* d'Henri de Tourville. Nous en détachons quelques extraits :

De M. Paul Marion, dans la République française :

« Voici encore quelques « miscellanées », et tout d'abord un recueil posthume qui fait quelque bruit.

« M. Henri de Tourville, un sociologue de valeur, étant mort, en effet, sans avoir eu le temps de rassembler les leçons qu'il avait professées dernièrement à la *Science sociale* sur la formation des grands peuples actuels, une main pieuse a recueilli ces leçons et voici un des ouvrages les plus curieux et les plus instructifs qu'on ait publiés depuis longtemps sur la nature du monde moderne et sur ce qui le sépare profondément de l'antiquité.

« M. de Tourville croyait que la nature du sol a eu une influence considérable sur l'organisation des races qui l'habitaient, et que les sols différents ont engendré des organisations différentes. A l'appui de son dire, il nous montre les transformations subies par le type social scandinave et saxon.

« La famille scandinave, pastorale à l'origine, est devenue particulariste par suite de la nature des lieux où elle séjournait : la barque et les engins de pêche sont en effet des instruments individuels. Les Germains de la plaine saxonne vécurent donc dès lors en famille particulariste tandis que les Germains de la plaine baltique continuaient à vivre en famille patriarcale.

« Dans la Grande-Bretagne, les Saxons arrivèrent petit à petit à supplanter, à annihiler toutes les races précédentes, à dominer notamment les Normands vainqueurs, en accentuant de plus en plus leur particularisme, en pratiquant le gouvernement « libre » et « égal », en laissant aux peuples conquis le droit de se gouverner eux-mêmes conformément à leurs goûts ou à leurs traditions.

« Dans l'Europe centrale, au contraire, le particularisme des Francs s'est bien manifesté par l'enfantement de la Commune. Mais la Monarchie, qui n'était autre, en somme, que la « caisse publique », a fini par y triompher de la Féodalité qui était le particularisme, étant le domaine agricole. La Révolution n'a donc fait, en dépit des apparences, que continuer la Monarchie et la France est devenue de moins en moins particulariste. L'Allemagne, qui est maintenant la dernière grande monarchie européenne, a suivi la même évolution, avec plus de violence encore, peut-on dire, puisque la communauté y a complètement anéanti les éléments particularistes.

« La conclusion de M. Henri de Tourville est que le contraire eût été à souhaiter pour nous et qu'il eût mieux valu voir triompher le particularisme, l'individualisme, en France comme en Angleterre, comme aux États-Unis surtout dont il a fait la grandeur et assuré la prospérité. »

Du *Journal des Débats* :

« Parmi les continuateurs de la profonde pensée de Fr. Le Play, Henri de Tourville fut, comme on le sait, le chef de l'école très vivante et très féconde, qui se réclame de la Science sociale. Doué d'un esprit singulièrement pénétrant et puissamment méthodique, il tira, de son analyse des faits sociaux, une échelle de nomenclature qui fut l'instrument de recherche de ses élèves. Mais si son influence sur eux fut considérable et constitua vraiment le ressort et le lien de la nouvelle école, il voulut rester modestement dans l'arrière-plan, à l'écart du grand public, qui le connut fort peu. Il n'avait rien publié, ou presque rien, lorsque la revue *la Science sociale* fit paraître une longue série d'articles historiques qui ne s'achevèrent qu'à la veille de sa mort.

« C'était cette *Histoire de la formation particulariste*, qui résume en des pages d'une netteté saisissante et d'une forte originalité les conclusions de sa doctrine. C'est là de l'histoire vue de haut et par ses côtés profonds, dans sa logique interne et son cours souterrain. C'est l'enchaînement des institutions, des formes de travail et de vie sociale, des réactions mutuelles des unes sur les autres, c'est-à-dire de ce qui fait la réalité la plus fondamentale de l'histoire humaine. A cet égard, et par les conclusions politiques qui en découlent avec une clarté souveraine, rien n'est plus intéressant que ce volume magistral. — M. Ms.

Le *Bulletin critique*, sous la signature de M. L. de Lacger, a publié un long article, dont nous détachons l'extrait suivant :

« Les disciples de l'école de la Science sociale savent que la théorie et l'histoire de la formation particulariste forment le noyau de leur doctrine. Il était réservé à leur maître vénéré de l'exposer, de la prouver, de la présenter au public. C'était sa besogne. Ce fut presque la seule, si l'on excepte quelques articles de circonstance et une description succincte de la « Nomenclature sociale ».

« M. Demolins a vulgarisé les notions fondamentales de la « Science ». Depuis la rapide diffusion de ses écrits, le public sait ce qu'on doit entendre par la formation communautaire et la formation particulariste, par la famille patriarcale et la famille instable. L'*Histoire de la formation particulariste* procède de la même inspiration que : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons?* On se souvient même que l'auteur de ce livre si souvent lu et discuté faisait modestement remonter à son vénérable ami la paternité de ses conceptions et la direction de ses études.

« Ce livre n'est rien moins qu'une philosophie de l'histoire. Il se rattache à la grande tradition des Montesquieu, des Tocqueville, des Fustel, si souvent cités. En un temps où seuls, dit-on, les orateurs et les philosophes ont le courage de se faire des idées générales, il faut peut-être savoir gré à un historien de profession, ayant subi la forte discipline de l'École des Chartes, de s'être appliqué, sa vie durant, à chercher le ressort du progrès humain à travers les siècles, et de l'avoir montré agissant dans le même sens à toutes les époques.

Quel que soit la noblesse et la hardiesse de l'idée, les esprits resteront toujours partagés de sentiments en face de l'œuvre...

« Pour les uns — et c'étaient les maîtres et les disciples fidèles, — la doctrine de la Science social était une parole de salut. Hors de l'Église catholique point de salut individuel, disait-on. On ajoutait : Hors de la formation particulariste, point de salut social. On avait hérité de la foi de Le Play, bien qu'on eût changé quelques articles importants à son Credo. On se tenait groupé autour du nouveau

patriarche. On venait le trouver dans sa retraite du Pays d'Auge. Il jouissait d'un immense prestige de directeur intellectuel, de penseur profond de promoteur d'entreprises. On n'oubliera jamais que ce maître eut pour disciples, outre M. Demolins, M. Paul des Rousiers, M. Paul Bureau. »

Les conclusions de M. de Lacger sont assez imprévues et contradictoires.

« J'ose penser, dit-il, que c'est un livre dangereux (!!) parce que, émaillé de paradoxes, ouvrant de séduisantes perspectives, révélant des lumières qui sont trop souvent des feux follets, il peut entraîner les jeunes intelligences, avides de solutions simples, loin des vraies méthodes d'investigation. Cependant il est éminemment suggestif, et les historiens de profession ne peuvent ignorer cette philosophie de l'évolution humaine. Les hommes d'action, amoureux d'une direction ferme et claire, en peuvent faire leur livre de chevet. C'est l'évangile de la vie autonome, personnelle, consciente, libre et entreprenante, dite vie anglo-saxonne. »

Les étranges contradictions qui éclatent dans cette conclusion viennent de ce que l'auteur parle de la science sociale sans en avoir la moindre idée. Il ignore que cette étude repose sur un ensemble d'observations des types sociaux actuellement vivants qui permettent d'expliquer les faits du passé.

Le *Figaro* analyse, en ces termes, notre dernier fascicule sur le *Socialisme*. L'article est intitulé : « *Les hommes de progrès* ».

« Ce sont des personnages orgueilleux ; ils se considèrent comme les prophètes du bel avenir. Quel avenir ? — Le socialisme.

« Ils se sont mis en tête que l'humanité marche vers le socialisme universel. Qui en douterait n'exciterait que leur mépris et se verrait par eux classer au nombre de ces vieux « réacteurs » dont l'œuvre est aussi abominable que vaine.

« Un Fourier, un Karl Marx, un Guesde — je ne parle pas de M. Jaurès : il fait, lui, de la politique — bâtissent la cité de leurs rêves. Ils la bâtissent avec leurs rêves et l'installent dans l'avenir. On leur dit que ce sont des rêves... Ils n'en continuent pas moins à prophétiser ; et, comme leurs rêves sont une grande vanité, ils sont, eux, les prophètes de rien du tout, le plus souvent.

« Mais ne sont-ils pas encore les éloquents prophètes... du passé ?

« Fâcheuse aventure, si ce qu'ils annoncent comme l'avenir admirable de l'humanité n'était que l'organisation rudimentaire de l'humanité primitive !...

« M. Paul Descamps a posé, dans la *Science sociale*, la question de savoir si, décidément, l'humanité « évolue vers le socialisme ». Ensuite, il n'a pas étudié le socialisme en critique ni en philosophe ; mais il l'a traité comme un fait historique.

« Eh ! bien, il résulte de son étude que le socialisme est une vieille histoire, qu'il a autrefois dominé presque partout, et puis qu'il a disparu presque partout, et enfin que ce qu'il en reste par-ci par-là décline, de nos jours, décline très rapidement.

« Communisme, collectivisme et monopolisme, telles sont les trois sortes de socialisme que M. Descamps distingue ; et les divers systèmes de nos pires énergumènes ou de nos plus doux théoriciens entrent tous en quelqu'une de ces catégories.

« Or, en fait de monopolisme, nous avons les colonies australiennes et, par exemple, les ghildes poldériennes de la Flandre. En fait de collectivisme, citons les cultivateurs-jardiniers de la Chine ou de la Kabylie, les pêcheurs polynésiens, les chasseurs sioux, le mir russe et, en fait de collectivisme d'État, le militarisme de Sparte et le fonctionnarisme des Pharaons égyptiens. En fait de communisme, saluons des Touareg, des Thibétains, des Papouas, des Tasmaniens, des Fuégiens, des Esquimaux, des Chiquitos, des Dayaks, des Natchez, des Iroquois, des Hurons et des Têtes-Plates...

« Voilà, en quelques mots, le bilan du socialisme réalisé. Voyons un peu la réussite :

« 1° Les sociétés communistes :

« En général, elles ne s'adonnent qu'aux travaux de simple récolte. Il faut excepter les Slaves, les Incas et les Missions du Paraguay, qui se sont élevés aux travaux d'extraction et de fabrication, mais dans les conditions restrictives suivantes : ils ne s'adaptent qu'à la culture extensive et intégrale, et se dissolvent devant la culture intensive commercialisée...

« Bref, les sociétés communistes sont bornées « à la petite fabrication manuelle, simple et routinière ». Elles ne résistent « ni au travail intense et progressif, ni au commerce ».

Et c'est au point que nous autres, les pires réacteurs et les fervents de l'obscurantisme, nous allons commencer à nous éprendre de ces sociétés-là !... Chers Incas et Missions du Paraguay, combinaisons d'hier ou d'avant-hier, nous allons, en dépit de ses mille inconvénients, avoir du goût pour votre communisme s'il est vraiment désuet tant que ça !...

« 2° Les sociétés collectivistes :

« Nous les voyons aptes à un travail plus intense... mais ce travail reste essentiellement routinier. Elles ne s'adaptent qu'à la petite culture intensive, où chacun consomme ses propres produits, vend le surplus pour arrondir le domaine ou payer les impôts, et achète peu...

« C'est encore bien médiocre. Un peu mieux déjà, cependant, que les sociétés communistes. Pourquoi ? — Parce que « le lien communautaire est ici plus lâche »... Mais encore bien médiocre tout de même, parce que le lien communautaire n'est pas encore assez lâche.

« D'ailleurs, ces sociétés collectivistes se dissolvent par l'action du grand commerce international. Industrielles, elles disparaissent devant le machinisme.

« 3° Les sociétés monopolistes... (Je dis « monopolistes » avec regret; le langage des sociologues, je n'y peux rien.) Eh ! bien, dans les sociétés monopolistes, le lien communautaire est encore un peu plus lâche que dans les sociétés collectivistes. Elles sont, par suite, un peu meilleures. Elles sont capables d'un travail « plus intense et plus progressif ». Bravo ! Seulement, « elles ne s'adaptent qu'à un machinisme rudimentaire et disparaissent devant le grand commerce international ». En fait de grand commerce, elles ont celui que l'on obtient au moyen de ce stratagème : la monopolisation des routes. « Procédé rétrograde !... »

« De sorte que, communiste, collectiviste ou simplement monopoliste, le socialisme nous apparaît comme dépourvu de tout avenir. Le grand commerce international, le machinisme, voilà son ennemi. Et des ennemis florissants !...

« Le socialisme est une vieille chose, périmée, et non point une utopie, un programme de l'avenir.

« On voit durer encore quelques groupements communistes. Il faut, pour durer, qu'ils se suffisent à eux-mêmes et n'entrent seulement pas en concurrence les uns avec les autres. Ainsi leur survivance n'est possible qu'en des pays de population rare et de communications difficiles.

« On voit durer des groupements collectivistes. Ils ne supportent pas la concurrence de races moins communautaires. Ils ne sont possibles qu'en des pays qui n'ont guère ou qui n'ont pas de rapports avec l'étranger.

« On voit durer des groupements monopolistes... Ils ne durent, les malheureux et les fragiles, qu'à la faveur des protections, primes et monopoles, tout un système compliqué de défense. Ils ne vivent que dans du coton, dans la couveuse ; au premier courant d'air, un rhume, et bonsoir !

« Bref, l'étude des sociétés communautaires démontre que toute leur faiblesse leur vient d'être communautaires. Elles ne subsistent qu'à la difficile condition d'éviter toute concurrence avec des sociétés moins communautaires qu'elles. Autant dire qu'elles sont, de ce fait, condamnées.

« La « race inférieure » et la race « la plus communautaire », c'est tout un. Peaux-Rouges, Australiens et Maoris disparaissent devant les Anglo-Saxons. Les indigènes de l'Amérique du Sud sont dominés par les Espagnols, les Vaïcyas hindous par les castes aryennes, les Egyptiens par les Anglais, les nègres par les Européens.

« Dans les sociétés occidentales, où s'élève le niveau de la race, « il y a un nombre de plus en plus grand de propriétaires ». Les grosses entreprises ne sont pas la propriété d'un seul individu, mais d'un grand nombre d'actionnaires. « *L'évolution économique se fait donc en sens inverse de celle qu'a prédite Karl Marx.* »

« Communisme, collectivisme et monopolisme ne sont pas des chimères, ne sont pas de beaux rêves de députés d'avant-garde. Les différentes sortes de socialisme ont toujours été réalisées par des peuplades primitives ; et il n'en est pas de si naïve que des nègres de jadis ne l'aient pour un temps adoptée.

« Nos socialistes voudraient bien se donner les gants — si l'on peut dire — de grands rêveurs. Ils sont des archéologues ignorants. »

TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

DEUXIÈME PÉRIODE. — QUATRIÈME ANNÉE

32e livraison (janvier 1907).

Liste générale des membres. — Séance du Conseil de la Société, par J. Durell, secrétaire. — Questions du jour : A qui profitent les mouvements révolutionnaires, par G. d'Azambuja. — Bulletin bibliographique.

33e livraison (février 1907).

Nouveaux membres. — Réunion annuelle. — Questions du jour : La baisse de la rente et le projet d'impôt sur le revenu, par G. d'Azambuja. — Répercussions sociales. I. Le Travail, par Edmond Demolins. — Remarques sur la Classification sociale, par A. Woeikof. — L'évolution de la musique, d'après la Science sociale (*suite*), par Paul Descamps. — Une reconstitution, par G. d'A. — Les récents échecs du socialisme, par P. D. — Bulletin bibliographique.

34e livraison (mars 1907).

Nouveaux membres. — Réunion annuelle; programme des séances. — Questions du jour : L'agitation chez les instituteurs, par G. d'Azambuja. — Correspondance : Le besoin d'un manuel de science sociale, lettre de G. F. Réponse d'Edmond Demolins. — Répercussions sociales : I. Le Travail (*suite*), par Edmond Demolins. — L'évolution de la musique, d'après la Science sociale (*suite*), par Paul Descamps. — Le nouvel ouvrage de Léon Poinsard. — Le présent fascicule. — Bulletin bibliographique.

35e livraison (avril 1907).

Nouveaux membres. — Réunion annuelle : programme des séances. — Questions du jour : Le conflit entre l'Église et l'État, par Edmond Demolins. — Correspondance : I. Lettre de A. Woeikof. — La vogue des « Salons » et le goût des arts, par G. d'Azambuja. — Répercussions sociales : II. Les diverses formes de la propriété, par Edmond Demolins. — Les zones sociales du Brésil, par Sylvio Romero. — L'évolution de la musique, d'après la science sociale (*suite*), par Paul Descamps. — A propos de la grève des électriciens. — La participation au capital. — Bulletin bibliographique.

36e livraison (mai 1907).

Nouveaux membres. — Réunion annuelle. — Questions du jour : Une nouvelle forme de

l'expansion anglo-saxonne, par Paul Descamps. — Correspondance : I. L'agitation chez les instituteurs, Lettre de J. Poncier, instituteur; Réponse de G. d'Azambuja; II. L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme? Lettre de E. Creveaux; Réponse de Paul Descamps. — Répercussions sociales : III. La Famille, par Edmond Demolins. — L'émigration hongroise en Amérique: les répercussions qui en résultent, par Mme Élisabeth Koös. — L'Enquête sociale, par P. D. — Bulletin bibliographique.

37e livraison (juin 1907).

Réunion annuelle : Compte rendu des séances, par J. Durilu, secrétaire. — Le groupe canadien, Lettre de M. Fernand Rinfret. — La crise morale des temps nouveaux, par E. D. — Répercussions sociales; Le Mode d'existence et les Phases de l'existence, par Edmond Demolins. — L'Humanité évolue-t elle vers le socialisme? par Paul Descamps — Introduction à la science sociale. — La richesse comparée des nations. — Le classement des fascicules. — Bulletin bibliographique.

38e livraison (juillet 1907).

Nouveaux membres. — La valeur de l'expansion allemande, par Paul Descamps. — Correspondance : I. Une solution de la crise viticole, par J. Garas; II. La crise viticole dans le Bordelais, par A. Roujol ; III. Les influences étrangères en Haïti, par M. Mathon. — Répercussions sociales; IV. Le Patronage, par Edmond Demolins. — Morale et science, par Michel Mérys. — Appréciations de la Presse. — Bulletin bibliographique.

39e livraison (août-septembre 1907).

La mort d'Edmond Demolins. — Appréciations de la Presse. — Correspondance. — Les publications d'Edmond Demolins. — Bibliographie. — Nouveaux membres.

40e livraison (octobre 1907).

Nouveaux membres : Errata. — L'Enquête sur le Pays, par Paul Descamps. — L'Évolution de la musique, par Paul Descamps. — L'Eglise et l'État. — Boërs et Anglais. — Appréciations de la Presse. — Bulletin bibliographique.

41e et 42e livraisons (novembre-décembre 1907).

Nouveaux membres. — Le Monument d'Edmond Demolins, par Paul de Rousiers. — Aux lecteurs de la Revue, par Paul de Rousiers. — Principales études à publier dans la Revue « La Science sociale », au cours de l'année 1908. — L'action politique et l'action privée, par Edmond Demolins. — Remarques sur les répercussions, par Paul Descamps. — Appréciations de la Presse. — Un nouveau cours de Science sociale. — Un nouvel ouvrage de M. I. Poinsard, par G. d'Azambuja. — Un opuscule à propager, par G. d'Azambuja. — Enquête sociale sur le pays. — Bulletin bibliographique, par Paul Descamps.

BULLETIN

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Les abonnés de la *Science sociale*, qui ne sont pas membres de la Société, ne figurent pas sur cette liste.

Les noms des **Membres correspondants** sont imprimés en **lettres grasses**.

1° Paris et la banlieue.

D. Alf. Agache, boul. Montparnasse, 83.
Alfred Agache, rue Weber, 14.
Léon Arnoult, propriétaire, boul. Malesherbes, 167.
M. Aubry, rue Cambacérès, 6.
P. Babonneau, rue des Volontaires, 24.
L. Bacle, Ingénieur, rue Baudin, 17.
M. Baelen, rue Bonaparte, 31.
Dr Batuaud, rue de la Bienfaisance, 33.
Georges Bedel, av. Victor-Hugo, 67.
E. Benoit, Industriel, rue Oberkampf, 81.
J.-A. de Bernon, rue des Saints-Pères, 3.
Charles Bessand, rue du Pont-Neuf, 2.
Paul Bessand, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.
Jean Bessard, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.
E. Bizos, rue de Châteaudun, 44.
M. Blanchon (Michel-Mérys), rédacteur au *Journal des Débats*, boul. St-Michel, 65.
Jules Bocquin, Ingénieur des Arts et Manufactures, avenue de Wagram, 157.
Frédéric Boudin, rue de Fleurus, 35 *bis*.
Jean Borderel, rue de Clignancourt, 135.
Dr J.-M. Bosch, rue du Colisée, 41.
Bouchié de Belle, rue de Miromesnil, 16.
Paul Bureau, Professeur de droit, rue du Cherche-Midi, 33.
Comte de Caraman, av. de l'Alma, 3.
E. Castan, chaussée de la Muette, 2.
François Castel, rue Lagrange, 19.
M. Causse, rue du Val-de-Grâce, 9.
Charles Chatillon, rue Cortambert, 18.
M. Chopard, rue Cail, 16.
André Colliez, Avocat, rue de Monceau, 66.
Emile Coppeaux, rue du Général-Foy, 6.
J.-A. Corteggiani, rue de Rennes, 87.
Jules Cousin, boul. Poissonnière, 10.
J. Cronier, Industriel, boul. St-Germain, 250.
Dr Delbet, Député, rue des Beaux-Arts, 2.
A. Delestre, Industriel, r. du Rendez-vous, 45.
Edmond **Demolins**, Directeur de la *Science sociale*, Administrateur de l'École des Roches, rue Jacob, 56.
Mlle de Doubronine, faub. Poissonnière, 116.
Eugène Dubern, rue Hamelin, 3.
Amédée Dufaure, av. des Champs-Elysées, 116 *bis*.
Aug. Ferraud, industriel, rue Lalo, 18.
Félix Dupré La Tour, boul. Raspail, 33.
M. Eyssèric, rue Censier, 29.
Filleul-Brohy, Industriel, rue de Vienne.
Alfred Firmin-Didot, ancien Editeur, rue de Varenne, 61.
Maurice Firmin-Didot, Editeur, boul. St-Germain, 272.
M. de Fontette, rue d'Assas, 40.
Charles-Félix Fournier, r. de l'Université, 119.
Henry de France, rue de Lille, 55.
L'abbé Francis, boul. Pereire, 204.
André Froment, rue Vauvenargues, 1.
Emile Gaudriot, ingénieur des Arts et Manufactures, rue du Conservatoire, 8.
J.-J. Gebhardt, rue de Rennes, 55.
Georges Gerson, rue Marbeuf, 38.
G. Giraud-Jordan, rue de l'Université, 106.
M. Godard, av. de la République, 1.
L. Godeville, rue de Ponthieu, 2.
Paul Godeville, rue de Rivoli, 158.
Auguste Gomez, rue de La Boëtie, 20 *bis*.
Karl Gutzeit, rue Davioud, 17.
Comte Pierre d'Harcourt, rue Vaneau, 11.
M. Haudricourt, rue de Lubeck, 25.
L'abbé H. Hemmer, rue St-Dominique, 120.
Etienne Hibon, pass. de la Visitation, 14 *bis*.
Gustave Huard, Avocat à la Cour d'appel, rue d'Amsterdam, 52.
Charles Huber, rue de l'Arcade, 23.
M. Isambert, rue des Écoles, 46.
L'abbé Jouin, Curé de St-Augustin, av. Portalis, 8.
M. Koszul, Agrégé de l'Université, Rond-Point Bugeaud, 5.
Joseph Labic, rue Picot, 4.

Georges Lachapelle, Directeur de la *République française*, rue Ampère, 79.
H. Landru, boul. Malesherbes, 92.
M. de Lanzac de Laborie, rue de Bourgogne, 19.
M. Laudet, boul. Malesherbes, 27.
Robert Lebaudy, rue de Lubeck, 12.
Robert Le Bret, Avocat, av. Marceau, 2.
Georges Ledoux, rue Alphonse-de-Neuville, 17.
Robert Legay, rue Cazotte, 2.
Paul Lemonnier, rue Taitbout, 80.
M. Lyon-Lévy, rue Chalgrin, 4.
Dr Bernardo de Magalhaes, rue Léo-Delibes, 5.
J. Mantino, Dessinateur-Électricien, av. des Gobelins, 31 *bis*.
Victor Maréchal, av. Ledru-Rollin, 67.
Tommy Martin, rue Frédéric-Bastiat, 3.
M. Mollard, rue J.-J.-Rousseau, 39.
Louis Monnier, Banquier, rue de Monceau, 33.
L. de Monti de Rézé, rue de Lille, 25.
Charles Mourey, rue Serret, 3.
Dr A. Moutier, rue de Miromesnil, 11.
M. Noetinger, boul. St-Michel, 81.
A. Nozal, Artiste-Peintre, r. du Ranelagh, 82.
M. Ollivier, carrefour de la Croix-Rouge, 2.
Alfred Pacheco, Négociant, av. Bugeaud, 24.
Armand Parent, rue de l'Université, 37.
L'abbé Picard, rue de la Sorbonne, 2.
Emile Pierret, rue de Courcelles, 115.
Robert Pinot, av. Henri-Martin, 109.
R. de Planhol, rue Jacob, 13.
M. Plocque, Notaire, rue d'Hauteville, 1.
Charles Prieur, av. Henri-Martin, 51.
Mme Provot, boul. de Courcelles, 82.
L'abbé L. Raffin, rue de Londres, 11.
G. Raverat, Industriel, rue Legendre, 1.
A. de Ricqlès, rue Gustave-Flaubert, 9.
Mario de la Rocha, rue Pierre-Charron, 15.
M. Roolf, rue de l'Entrepôt, 13.
Paul de **Rousiers**, Secrét. général de la Soc. des Armateurs de France, rue de Monceau, 9.
Louis Rousselet, Directeur du *Journal de la Jeunesse*, boul. St-Germain, 126.
Charles de Rouvre, av. de l'Alma, 11.
Paul Roux-Du Colombier, boul. St-Michel, 95.
Dr Sabouraud, rue Caumartin, 62.
M. de Sainte-Croix, rue des Saints-Pères, 11.
Saint-Paul de Sincey, rue Richer, 19.
M. Santullano, rue Madame, 61.
Paul Sentenac, Professeur, rue Berthollet, 28.
Maurice Storez, Architecte, rue Lauriston, 80.
J. Tachon-Labrèche, rue St-Dominique, 116.
L'abbé Tanquerey, Professeur, place St-Sulpice.
Georges Tessier, boul. St-Germain, 216.
M. Thiéry, rue Pestalozzi, 6.
Ed. Thomine, Ingénieur, rue Laferrière, 6.
Ch. Tournaire, rue Sédillot, 7.
Dr Henri Triboulet, Médecin des Hôpitaux, av. d'Antin, 25.
Dr Jules Tripet, rue de Compiègne, 2.
M. Turpaud, rue Lemercier, 82.
M. Henri Turquet, av. Victor-Hugo, 95.
Philippe de Vilmorin, quai d'Orsay, 23.
M. Vincent, Manufacturier, r. des Archives, 78.
Étienne Watel, Ingénieur, av. Hoche, 3.
Dr J. **Bailhache**, à Dourdan (Seine-et-Oise).
H. Boulanger, Choisy-le-Roi (Seine).
L'abbé Boutter, av. des Batignolles, 65, Saint-Ouen (Seine).
Pierre Cartier-Bresson, route de Flandre, 124, Pantin (Seine).
A. Charonnat, Meunier, quai National, 10, Puteaux (Seine).
Louis Charpentier, av. Herbillon, 64, St-Mandé (Seine).
A. Constantin, Officier au 12e Cuirassiers, rue de Groussay, 62, Rambouillet (S.-et-O.).
X. Delage, rue Delaizement, 1, Neuilly-sur-Seine (Seine).
M. Dezobry, rue Grétry, 10 *bis*, Montmorency (S.-et-O.).
L. Dubois, rue Sadi-Carnot, 51, Puteaux (Seine).
M. Dupré la Tour, rue de la Paroisse, 4, Versailles (S.-et-O.).
M. **Durieu**, rue Louis-Dupont, Clamart (Seine).
Henri Géral, rue du Val-d'Osne, St-Maurice (Seine).
L'abbé Gérard, Curé à Esbly (Seine-et-Marne).
Dr Grenet, Étampes (S.-et-O.).
Louis **Hallouin**, Inspecteur du Contrôle des chemins de fer, av. de Paris, 39, Versailles (S.-et-O.).
Ad. Houdard, rue Thomas-Lemaître, 21, Nanterre (Seine).
Georges Jannin, École Nationale d'Agriculture, Grignon (S.-et-O.).
M. Joncard, Maison de Retraite, Pontchartrain (S.-et-O.).
L'abbé F. Klein, Bellevue (S.-et-O.).
M. Legrain, au Val-Biron, p. Dourdan (S.-et-O.).
Jacques Legrelle, rue Berthier, 39, Versailles (S.-et-O.).
Paul Mengin, rue Maurepas, 29, Versailles (S.-et-O.).
Paul Nivard, parc de Montretout, 11, St-Cloud (S.-et-O.).
G. Olphe-Galliard, rue de l'Orangerie, 2 *bis*, Meudon (S.-et-O.).
M. Georges Pou, Ingénieur des Arts et Manufactures, rue Ampère, 5, Puteaux (Seine).
Ferdinand Raffestin, Receveur de l'Enregistrement, Palaiseau (S.-et-O.).
Mme Rogie, boul. du Roi, 1, Versailles (S.-et-O.).
Mme Lucie Rougeault, route d'Argenteuil, 23, Sannois (Seine-et-Oise).
Mgr le Prince M. Sabaheddine, rue du Mont-Valérien, 96, Suresnes (Seine).
Eug. Thibault, Dourdan (S.-et-O.).
Paul Tissier, à Saint-Mard (Seine-et-Marne).
Gaston Velten, rue Maurepas, 17, Versailles.
M. Vidal, rue Albert-Joly, 12, Versailles (S.-et-O.).

2e France : Sud-Est.

L. Aymonnier, Pharmacien, Le Chatelard (Savoie).
G. d'**Azambuja**, Eygonagues, par Allauch (B.-du-Rh.).
M. Bachelet, à Jarnioux (Rhône).

Jean **Beauquier**, rue Nationale, 1, Nîmes (Gard).
Adrien **Bénezech**, Propriétaire-Viticulteur. Gignac (Hérault).
M. Bertin, à Salon (Bouches-du-Rhône).
Julien Bouchet, Petite Rue Piray, 4, Lyon.
M. Boujard, Villefranche-s.-Saône (Rhône).
Paul Bouteille, Ingénieur en chef des Mines de la Péronnière, à Grand'Croix (Loire).
Joseph Bouygues, av. de Saxe, 172, Lyon.
Jean Cadot, quai de la Guillotière, 9, Lyon.
Pétrus Cadot, quai de la Guillotière, 9, Lyon.
Jean Cappeau, à Remoulins (Gard).
C. Charbonnel, à Lyon.
Laurent Chatel, rue Gimelli, 56, Toulon (Var).
V. Colcombet, rue de la République, 5, Saint-Étienne (Loire).
L'abbé **Collonge**, à la Cure de Saint-Joseph-en-Beaujolais, par Villié-Morgon (Rhône).
Paul Daher, Négociant, rue de l'Arsenal, 5, Marseille (B.-du-Rh.).
E. **Dauprat**, rue de la Paix, 4, Nice (Alpes-Maritimes).
Henri Devalois, place d'Aix, 32, Marseille (B.-du-Rh.).
Joseph Durand, Préparateur de chimie à la Faculté des sciences, Lyon.
L'abbé Favrichon, Curé à Fontanès, par St-Héand (Loire).
Dr H. Forestier, Aix-les-Bains (Savoie).
L'abbé Joseph Garnier, Recteur de Fourvières, cloître de Fourvières, 8, Lyon (Rhône).
Comte de Gasparin, quai de la Fontaine, 24, Nîmes (Gard).
Pierre **Gérard**, rue Grignan, 60, Marseille (B.-du-Rh.).
A. Guinet fils, rue du Griffon, 13, Lyon.
Maurice Hubert, Ingénieur, av. du Prado, 200, Marseille (B.-du-Rh.).
Raoul Jacquot, Avoué, Largentière (Ardèche).
Le Capitaine Jottras, au 24e Régiment d'Infanterie coloniale, quai Vauban, 14, à Cette (Hérault).
E. de Lachesnais, château du Roucas-Blanc-Corniche, 401, Marseille (B.-du-Rh.).
Albert de Lafarge, Directeur de l'Usine de Lafarge, Viviers (Ardèche).
M. Laurent-Devalois, à Chasse (Isère), par Givors (Rhône).
Marcel Luc, Ingénieur civil des Mines, à Seyssins pr. Grenoble (Isère).
L. Matras, Directeur de *La Mutuelle*, Valence (Drôme).
B. Mistral, fils, à St-Rémy (Bouches-du-Rhône).
M. de Montaudoin, cours Pierre-Puget, 57, Marseille (B.-du-Rh.).
Jean Neyret, Industriel, Bel-Air, St-Etienne (Loire).
Ed. Niel, Oléiculteur, Draguignan (Var).
Mme Sophie Odrzywolska, École de l'Estérel, Mandelieu (Alpes-Maritimes).
Dr **Oudaille**, Le Cannet (Alpes-Maritimes).
Dr Pantaloni, rue Armény, 11, Marseille.
Joanny Peyl, rue du Bat-d'Argent, 1, Lyon.
Georges Philippon, château de Mazargues, à Mazargues (B.-du-Rh.).
Louis Prat, rue Paradis, 167, Marseille (B.-du-Rh.).
M. de Rigaud, rue Française, 22, Beziers (Hérault).
Fernand Rocher, château de Beauregard, La Côte St-André (Isère).
Mgr Rougerie, Évêque de Pamiers (Ariège).
Joseph Roux, à Lyon.
Loys Roux, à Lyon.
M. Antoine **Sallès**, rue Molière, 71, Lyon.
Maurice Sauzay, Clerc de Notaire, place Raspail, 8, Lyon.
P. Schwalm, Villa Les Hirondelles, avenue Bellevue, Nice (Alpes-Maritimes).
Dr Paul Simonot, place de l'Ecluse, 1, Nîmes (Gard).
Jean Tenaille, Villa St-Raphaël, Bastia (Corse).
A. Tornézy, à St-Louis (Bouches-du-Rhône).
Aug. Verdet, rue Joseph-Vernet, 73, Avignon (Vaucluse).
Henri Vernazobres, à Baboulet, par Capestang (Hérault).
M. Villard, quai d'Occident, 6, Lyon (Rhône).
André Vincent, rue d'Arcole, 17, St-Etienne (Loire).
L. Vinson, rue Michelet, 57, à St-Étienne (Loire).

3e France : Sud-Ouest.

A. L. Boiteau, Angoulême (Charente).
Léonce Boiteau, place du Parc, Angoulême (Charente).
Mme Breuil, Ecole de Guyenne, château de Bouran, Mérignac (Gironde).
Mlle de la Broue, Beurlay (Charente-Inférieure).
Maurice **Bures**, Avocat, Saintes (Charente-Inférieure).
Fernand **Butel**, rue Marca, 14, Pau (Basses-Pyrénées).
Lucien Canaud, rue Villeneuve, 32, La Rochelle (Charente-Inférieure).
Carles de Carbonnières, rue du Consulat, 4, à Castres (Tarn).
Dr André Claisse à Biarritz (Basses-Pyrénées).
M. Couillard, Professeur, av. St-Michel, 55, Montauban (Tarn-et-Garonne).
R. Courrèges, Président du Tribunal civil, rue Corail, 36, Montauban (Tarn-et-Garonne).
Oscar Dahl, La Rochelle (Charente-Infér.).
Mlle Drouhaut, Ecole de Guyenne, château de Bourran, Mérignac (Gironde).
B. d'**Encausse de Labattut**, allée St-Étienne, 4, Toulouse (Hte-Garonne).
M. Fabrice, place de la Révolution, 3, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
A. **Feuillade de Chauvin**, cours du Jardin-Public, 104, Bordeaux (Gironde).
Mme Ferré, rue du Lycée, 25, Pau (Basses-Pyrénées).
Philippe Gaden, 7, cours du Médoc, Bordeaux (Gironde).
M. **Garas**, à Mézin (Lot-et-Garonne).

Louis de Gastebois, villa Marie Albert, Lourdes (Hautes-Pyrénées).
M. Godard, Ingénieur de la Cie des Chemins de fer du Midi, Bordeaux (Gironde).
L'abbé Gondal, Supérieur du Grand Séminaire, Toulouse (Haute-Garonne).
Armand Izarn, Avocat, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
René Jaminet, École de Guyenne, Château de Bourran-Mérignac (Gironde).
P. Labrouste, chemin d'Eysines, 146, Caudéran (Gironde).
Fernand Lapeyre, La Roche-Chalais (Dordogne).
R. de Lavalette, château de Cessales, par Villefranche-de-Lauragais (Hte-Garonne).
L'abbé Laye, Aumônier, rue de la Fonderie, 6, Toulouse (Hte-Garonne).
Mme J. Loubet, quai Victor-Hugo, 20, Narbonne (Aude).
Frédéric Louiset, cours du Jardin-Public, 108, Bordeaux (Gironde).
Marc Maurel, rue du Chapeau-Rouge, 48, Bordeaux (Gironde).
Pierre Meller, 43, Cours du Pavé des Chartrons, Bordeaux.
L'Abbé Mertz, curé de Marquefave, par Carbonne (Hte-Garonne).
Jules Mimaud, ancien Magistrat, rue du Palais, 7, Ruffec (Charente).
L'abbé Mittou, Professeur au Petit Séminaire, Carcassonne (Aude).
Paul de Montcheuil, château de Montcheuil, par Nontron (Dordogne).
Alcide d'Orbigny, Armateur, rue Réaumur, La Rochelle (Charente-Inf.).
M. Poncin, Propriétaire, à Brisambourg (Charente-Inf.).
Comte de Pontac, château de Jauberthes par Langon (Gironde).
Le Capitaine H. Pothier, au 108e Régiment d'Infanterie, Bergerac (Dordogne).
A. de Préville, château de Bonethèves, par Chabanais (Charente).
Ch. de Raymond Cahuzac, Toulouse (Hte-Garonne).
A. Roujol, École de Guyenne, château de Bourran, Mérignac (Gironde).
M. Sabail, Séméac-Blachon, par Lembeye, (Basses-Pyrénées).
André Saint-Martin, place Francheville, 22, Périgueux (Dordogne).
Edmond Saint-Raymond, rue Merlane, 5, Toulouse (Hte-Garonne).
Daniel Sales, rue des Prêtres, 6, Toulouse (Hte-Garonne).
A. Sazerac de Forge, à Angoulème (Charente).
M. Thibaud, École de Guyenne, château de Bourran, Mérignac (Gironde).
Er. Thibault, Notaire, La Rochelle (Charente-Inf.).
Henri **Tournier**, à Aiguefonde, par Mazamet (Tarn).
Daniel Touzaud, Avocat, Rempart de l'Est, Angoulème (Charente).
M. de Trincaud La Tour, cours du Jardin-Public, 7, Bordeaux (Gironde).
Dr Vialolle, à Carbon-Blanc (Gironde).

4° France : Centre.

L'abbé P. Andrieux, Aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, chemin de Nougeat, Limoges (Hte-Vienne).
L'abbé Ardant, place de l'Ancienne-Comédie, 3, Limoges (Hte-Vienne).
Comte de Bosredon, château de Serruelles, par Châteauneuf (Cher).
Henri **Brun**, Avocat, château de la Barre, Ouzouer-s.-Trezée (Loiret).
M. **Brunie**, Notaire, à Ussel (Corrèze).
M. Buffault, Faubourg Ste-Catherine, Moulins (Allier).
Ph. Champault, Châtillon-s.-Loire (Loiret).
Alfred Charron, ancien professeur, Chalette (Loiret).
M. **Corbin de Mangoux**, à Vorly, par Levet (Cher).
Le Commandant Crosnier, 38, rue de Clocheville, Tours (Indre-et-Loire).
L'abbé Dasse, Curé à Ourouer (Nièvre).
A. Dauprat, Le Breuil St-Michel, par Chambourg (Indre-et-Loire).
Gaston David, Les Biards, par St-Yrieix (Hte-Vienne).
C. Delafoy, à Mainvilliers, par Malesherbes (Loiret).
Dr Delanef, à Issoire (Puy-de-Dôme).
G. **Doliveux**, Société du chocolat Poulain, Blois (Loir-et-Cher).
Emile Fougeron, rue de la Bretonnerie, 74, Orléans (Loiret).
Le Général Gautrot, rue des Tanneries, Moulins (Allier).
Paul Girard, rue des Vieilles-Prisons, Bourges (Cher).
Mme de Laduye, rue de Crosses, 76 (Bourges).
Mme P. Lebouteux, à Verneuil, par Migné (Vienne).
Comte P. Lecointre, château de Grillemont par Ligueil (Indre-et-Loire).
Mme A. Lemesle, château de Planchoury, p. St-Michel-s.-Loire (Indre-et-Loire).
M. Léveillé-Nizerolle, La Guette, Nibelle (Loiret).
Georges Marquès, Avocat, Castelnau-de-Montratier (Lot).
Charles Mesuré, Ingénieur-conseil de la Compagnie de Châtillon, à Montluçon (Allier).
R. de Montfort, à Bouy, par Mehun-sur-Yèvre (Cher).
M. Pingusson, négociant, rue Blatin, 43, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Ferdinand **Roux**, Avocat, château de Javode par Issoire (Puy-de-Dôme).
M. Silvestre, place du Château, 4, Blois (Loir-et-Cher).
H. Soury-Lavergne, à Rochechouart (Hte-Vienne).

Le Capitaine de la Teillais, rue Jean-Nouailhier, 8, Limoges (Hte-Vienne).
Lucien Thiercelin, rue de Saintes, à Pithiviers (Loiret).
E. Tixier, Avocat, rue de l'Oratoire, 6, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
H. de Toytot, château de Bar, par Nérondes (Cher).
Henri de la Vèvre, château de la Vèvre, par Dun-s.-Auron (Cher).

5° France : Est.

Pierre Babey, à Arbois (Jura).
F. Bertschy, avenue Victor-Hugo, 31, Dijon (Côte-d'Or).
L. Bréart de Boisanger, Chef d'Escadron de cavalerie, place Victor-Hugo, Lunéville (M.-et-Mos.).
H. de **Boissieu**, château de Varambon, par Pont-d'Ain (Ain).
Pierre Cestre, 33, rue de Cronstadt, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
M. Coanet, 2, rue Lafayette, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Paul Decosse, Avocat, Neufchâteau (Vosges).
Le Commandant Delacroix, chef d'État-Major de la 3e Division de Cavalerie (Châlons-sur-Marne).
L'abbé Doyen, Professeur au Séminaire de Beauregard, par Thionville (Lorraine).
Em. Galland, Notaire, Tournus (Saône-et-Loire).
Paul Garnier, rue de la Source, 8, Nancy (M.-et-Mos.).
L. Garreau, Directeur de banque, 23, rue Vauban, Belfort.
J. Genetier, Charnay-les-Macon (Saône-et-Loire).
Mlle Genevoix, place de l'Hôtel-de-Ville, Langres (Hte-Marne).
M. Grépin, Bibliothécaire de la ville, Langres (Haute-Marne).
M. Jacquinot, Ingénieur, rue Diderot, 37, Langres (Hte-Marne).
A. Jambois, Conseiller général, Rond-Point Lepois, Nancy (M.-et-Mos.).
Mme A. Japy-Boigeol, Audincourt (Doubs).
M. de Leudeville, à Villotte, par Verrey-sur-Salmaise (Côte-d'Or).
J. de Loisy, rue Chabot-Charny, 22, Dijon.
Henri Martinet, rue Thiers, 28, Charleville (Ardennes).
G. **Melin**, rue de la Visitation, 1, Nancy (M.-et-Mos.).
Dr **Moret**, à Courlon (Yonne).
Mme Maurice Pellevoisin, avenue Boucicaut, 13, Chalon-s.-Saône (Saône-et-Loire).
Louis **Peters**, Avenue Gambetta, Épinal (Vosges).
Paul Peters, rue de Provence, Épinal (Vosges).
Victor Peters, Industriel, rue de Provence, Épinal (Vosges).
Alfred Petit, Clerc de notaire, St-Didier-d'Aussiat (Ain).
Jean Quinson, à Tenay (Ain).
M. **Rasquin**, Instituteur, à Chababois, par Granges (Vosges).
M. Richard, Industriel, à Jujurieux (Ain).
Louis Saffroy, Notaire, Brienon-s.-Armançon (Yonne).
Dr Sprauel, Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle).
L'abbé E. Staemmel, Secrétaire général de l'Évêché, Nancy (M.-et-Mos.).
Henri Suquet, Maître de forges, Chennecières, par St-Marc-s.-Seine (Côte-d'Or).
Mlle Truchy, à Brienon-s.-Armançon (Yonne).
Baron de **Vomécourt**, château de Chassey, par Cognières (Hte-Saône).

6° France : Ouest.

Auguste Agache, à Bizy-Vernon (Eure).
Louis Allainguillaume, quai de la Londe, Caen (Calvados).
Emile Amblard, Ingénieur, rue Toustain, 2, Dieppe (Seine-Inf.).
M. **Astoul**, Professeur à la Faculté de droit, rue Holdot, 25, Caen (Calvados).
L'abbé Baillard, Professeur d'histoire à l'Institution Join-Lambert, Rouen (Seine-Inf.).
L'abbé Louis **Ballu**, Curé de Parnay, par Montsoreau (Maine-et-Loire).
M. Belleville, Professeur agrégé de l'Université, rue Armand-Carrel, 50, Rouen.
Dr E. **Benoist**, à Guéméné-Penfao (Loire-Inf.).
M. Georges Bertier, Directeur des études à l'École des Roches, près Verneuil (Eure).
A. de Boissieu, rue du Canon, Verneuil (Eure).
Dr Carcopino, à Verneuil (Eure).
M. de Carfort, cours des Quais, 7, Lorient (Morbihan).
L'abbé H. **Charier**, à Arradon (Morbihan).
Alexis Chaussepied, Président du Tribunal de Commerce, Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire).
Émile Chevallier, rue du Petit-Beauvais, 2, Chartres (Eure-et-Loir).
Le Mte de Clermont-Tonnerre, château de Glisolles par la Bonneville (Eure).
G. du Couedic, Lieut au 25e Dragons, 5, av. de Contades, Angers (M.-et-L.).
Aristide David, St-Michel-en-l'Herm (Vendée).
Ed. **Demolins**, Directeur de la *Science sociale*, administrateur de l'*École des Roches*, près Verneuil (Eure).
L'abbé Desmonts, Cure de Glisolles (Eure).
Paul Descamps, à la Guichardière, p. Verneuil (Eure).
Louis Douet, quai de Richebourg, 2, Nantes (Loire-Inférieure).
Augustin Dufresne, Manoir de Calmont, près Dieppe (Seine-Inferieure).
Robert Dufresne, Manoir de Calmont, par Dieppe (Seine-Inférieure).

A. Fauquet-Lemaitre, Château du Vallasse, par Bolbec (Seine-Inférieure).
M. Fauvel, à Bayeux (Calvados).
P. Favé, rue de l'Écureuil, 14, Rouen (Seine-Inférieure).
Mlle Firmin-Didot, au château d'Escorpain, par Laons (Eure-et-Loir).
Dr Frey, à Airvault (Deux-Sèvres).
L'abbé Gamble, Aumônier à l'École des Roches, près Verneuil (Eure).
Eugène Grelé, Rédacteur en chef du *Progrès du Calvados*, rue du Moulin, Caen (Calvados).
M. **Hervey**, Notre-Dame-de-Vaudreuil (Eure).
L'abbé Jan, Rochefort-en-Terre (Morbihan).
Paul Jenart, Ingénieur-Agronome, à l'Ecole des Roches, par Verneuil (Eure).
Dr **Joffrion**, à Bénet (Vendée).
Mme Labussière, à Pullay, par Verneuil (Eure).
Vte Ch. de la Lande de Calan, à Saint-Grégoire, par Rennes (Ille-et-Vilaine).
M. P.-E. Lefébure, à Ronfeugeray, par Athis (Orne).
Frédéric Lefèvre, rue du Champ-des-Oiseaux, 1, Rouen (Seine-Inférieure).
R. Legros, Directeur de la *Station centrale d'Electricité*, place de l'Hôtel-de-Ville, 11, Fécamp (Seine-Inférieure).
M. Lenglet, rue Félix-Faure, 24, Fécamp (Seine-Inférieure).
M. Lepaulle, notaire, Conches (Eure).
Camille Lion, rue Lenôtre, 26 *bis*, Rouen (Seine-Inférieure).
Paul Magnier, à Grandchamp, par St-Julien-le-Faucon (Calvados).
Comte de Maistre, Château de Tourville, par Pont-Audemer (Eure).
M. Malherbe, Grande-Rue, Pont-Audemer (Eure).
Baron de Mareuil, Lt-Colonel au 1er Chasseurs, Châteaudun (Eure-et-Loir).
L. Marotte, Le Mont Hymette, Redon (Ille-et-Vilaine).
Émile Marquet, Montoir-de-Bretagne (Loire-Inférieure).
L'abbé N. **Martin**, rue du Lycée, 7, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
L'abbé Maubec, Curé à Esteville, par Cailly (Seine-Inférieure).
Louis Maubec, Industriel, Elbeuf (Seine-inférieure).
J. **Mignal**, Ingénieur, Les Herbiers (Vendée).
Dr Moschos, à Trévières (Calvados).
Vte de Nonneville, rue du Bel-Air, 24, Angers (Maine-et-Loire).
Edmond Ouinet, professeur à l'Ecole des Roches, Verneuil (Eure).
O. Pillet, Propriétaire, La Bénestière, par Jarzé (Maine-et-Loire).
Eugène Pilut, Entrepreneur de menuiserie, rue de la Madeleine, Verneuil (Eure).
M. **Pochet**, Ingénieur-Agronome, rue de la Gare, Dreux (Eure-et-Loir).
Pierre Pochet, à Verneuil (Eure).
Barth. **Pocquet**, Directeur du *Journal de Rennes*, rue de Robien, 8, Rennes (Ille-et-Vilaine).
F. Prieur, Chef de bataillon en retraite, 10, rue Jeanne-d'Arc, Vannes (Morbihan).
M. de Réals, Villa des Tourelles, Dinan (Côtes-du-Nord).
Cte de Robien, château de Montgiroux, par Alexain (Mayenne).
A. Richer, Lieutenant de vaisseau, à Soustons (Landes).
Olivier Senn, rue de la Côte, 48, Le Havre (Seine-Inférieure).
M. Thierry-Mieg, rue de la Côte, 41, Le Havre (Seine-Inférieure).
Mme Thiry, Verneuil (Eure).
M. Toquenne, Lieut-colonel au 6e Rég. d'infanterie coloniale, Brest (Finistère).
Mme Vve de Tourville, Château de Tourville, par Pont-Audemer (Eure).
Comte de la Villarmois, Château de Trans, par Pleine-Fougère (Ille-et-Vilaine).
Comte de Vincelles, Château de Penaurun, par Concarneau (Finistère).
Ch. Waddington, Ingénieur, château de Vert-en-Drouais (Eure-et-Loir).

7° France : Nord.

G. Agniel, Ingénieur, Verquin, par Béthune (Pas-de-Calais).
Paul Allaert, avocat, 16 *ter*, rue des Foulons, Douai (Nord).
Olivier Benoist, Propriétaire-Agriculteur, Plailly (Oise).
M. Bigo-Danel, boul. de la Liberté, 95, Lille (Nord).
M. Bosquet, Président de Chambre, rue Bellegambe, 12, Douai (Nord).
V. Bousquet, Ingénieur, Sallaumines (Pas-de-Calais).
M. Brunet, Lieut au 45e Rég. d'infanterie, rue Vinchon, 28, Laon (Aisne).
M. Buron, rue Valentin-Legrand, Saint-Just-en-Chaussée (Oise).
L'abbé N. Caillet, Curé de Manicamp, par Blérancourt (Aisne).
Léon Capy, Notaire St-Pol-s.-Ternoise (Pas-de-Calais).
Victor Carrez, Ingénieur, Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).
Félix Coquelle, Maire, Rosendael (Nord).
Eugène Creveaux, Constructeur à Vervins (Aisne).
Paul Delori, Agriculteur, Bois en Ardres (Pas-de-Calais).
André **Doutriaux**, Avocat, rue d'Oultremont, Valenciennes (Nord).
M. Dupas-Hamoir, Industriel, Valenciennes (Nord).
L'Abbé Flodrops, Vicaire à Calais (Pas-de-Calais).
Constant **Furne**, à St-Léonard, par Pont-de-Briques (Pas-de-Calais).

César de Givenchy, boul. Vauban, 1, Saint-Omer (Pas-de-Calais).
Eugène **Guerrin**, place d'Armes, 17, Cambrai (Nord).
M. Guillemot, Ingénieur-Agronome, Ste-Geneviève, p. Soissons (Aisne).
M. Gourdet, rue de Noyon, 1, Amiens (Somme).
Dr Jacquot, à Creil (Oise).
Maurice Larivière, Ingénieur, boul. de la Liberté, 137, Lille (Nord).
Joseph **Laroche**, château de Buvigny, par Bully (Pas-de-Calais).
L'abbé A. Ledoux, Curé à Guemps, par Audruick (Pas-de-Calais).
Paul Lefebvre-Desurmont, Industriel, rue de Douai, 103, Lille (Nord).
M. Leloup, Président de la Chambre de commerce, Arras (Pas-de-Calais).
H. Parsy, Place d'Armes, 8, Maubeuge (Nord).
Henri Pilate, rue Négrier, 22, Lille (Nord).
A. Reboux, Directeur du *Journal de Roubaix*, Roubaix (Nord).
Victor Rivenet, fabricant de chicorée, Vieille-Église (Pas-de-Calais).
Jules **Scrive-Loyer**, Industriel, rue Léon-Gambetta, 294, Lille (Nord).
Mme Scrive de Negri, rue Gambetta, 292, Lille (Nord).
Baron de **Trétaigne**, Château de Festieux, Festieux (Aisne).
G. Valdelièvre fils, rue des Fossés-Neufs, 6, Lille (Nord).
Dr Viger, Abbeville (Somme).

8° Étranger.

Europe. — Allemagne. — Louis **Arqué**, Vice-consul au consulat de France, Leipzig.
P.-F. Dujardin, Ingénieur, Breitestrasse, 71, Dusseldorf.
Ch. Gilbertson, Degerloc b. Stuttgart.

Angleterre. — F. Bertholon, Négociant, Great-Tower Street, 9 London E. C.
W. C. Crawford, Lockharton Gardens, 1, Colinton Road, Edimbourg.
Maurice Honoré, 17, Highcroft Villas Brighton.
M. Lacroix, Négociant, Jewin Street, 19, Londres E. C.
C. S. **Loch**, professeur à Christ Collège, Drylaw Hatch, Oxshott, Surrey.
Jean Périer, the Grove Boltons, 25, South Kensington, Londres S. W.
Henri Willem, Mount-Row, 10, Saint-Pierre-Port, Ile de Guernesey.
William Wilson, 16, St-Bernard's Row, Edinburgh.

Autriche-Hongrie. — Baron Paul Kemeny, Propriétaire-agriculteur à Czintos, p. Maros-Ludas.
Mme Elisabeth Koos, Maros-Vasarhely.
Menyhert Szanto, IV Ferencziek-tere, 4, Budapest.
Baron Félix von Oppenheimer, I Karnthnerstrasse, 51, Vienne (Autriche).
Etienne de Trzecieski, propriétaire à Dynow (Galicie).
Dr Jean Alex. Kovats, Directeur de l'École supérieure de commerce, Nagy-Varad.

Belgique. — Emile de Becker, Juge d'instruction, rue de l'Aigle, 2, Louvain.
E. Bertrand, 190, chaussée d'Alsemberg à Forest, par Uccle.
L. de Buggenoms, Avocat, place de Bronckart, 19, Liège.
Léon Collin, Lieutenant d'artillerie, route Provinciale, La Hulpe (Brabant).
Charles Dejace, Avocat, boul. d'Avray, 280, Liège.
Paul Dematons, rue du Châtelain, Bruxelles.
Ernest Desenfons, Avocat, rue du Mont-de-Piété, 11, Mons.
M. Dubois, Directeur de l'*Institut supérieur de commerce*, rue des Peintres, 51, Anvers.
Henri Dumon, Faub. de Valenciennes, Tournai.
Pascal Lohest, Avocat, quai de Maestricht, 16, Liège.
Victor **Muller**, Avocat, rue Sainte-Véronique, 20, Liège.
Alb. Neuville, rue Louviex, 93, Liège.
Charles Sépulchre-Dor, Industriel, rue Charles-Morren, 31, Liège.
Édouard Sépulchre, Ingénieur civil, à Kinkempois.
François Sépulchre, Industriel, place Saint-Jacques, Liège.
Louis Sépulchre, Herstal.
Dr Edg. Snyers, rue Saint-Denis, 10, Liège.

Espagne. — Marquis d'Alella, Rambla de Canaletas, 6, Barcelone.
Manuel Bertrand y Salsas hijo, Industriel, Trafalgar, 50, Barcelone.
Jaime Carner, Avocat, rue Trafalgar, 10, Barcelone.
D. Higinio G. Caso, Trinidad, 7, Gijon (Espagne).
Marquis de Castelar, Magdalena, 12, Madrid.
D. **Villar Grangel**, Avocat, Santiago (Galicia).
Baron Lahure, Vice-Consul de France, Valencia.
Oriol Marti, Puerta Ferrisa, 17, 1°, Barcelone.
Candido Ruiz Martinez, Fernando el Santo, 26, Madrid.
Trinitat Monegal, Avocat, Passeig de Gracia, 32, Barcelone.
José Monegal y Noguès, calle de Moncada, 19, Barcelone.
D. Félix Montenegro, calle de Francisco Rojas, 2, Madrid.
D. Luis Perez de Guzman, à Jerez de los Caballeros, Badajoz.
Alfons Sunol, rue Simon-Oller, 1, Barcelone.
Albert Thiebaut, Villanueva, 11, Madrid.
Jean Vergès Barris, à Palafrugell, Catalogne.

Italie. — Marquis d'Ayala Valva, Rione Sirignano, 2, Naples.
Duilio Bossi, Pasteur, à Luino.
Nobile Girolamo Calvi, via Bassano Parrone, 2, Milan.
Cte François Cavazza, via Farini, 3, Bologne.
Ranuzzi Segui Conte Cav. Cesare, Via Mazzini, 45, Bologne.
L'abbé Giovanni Crovato, à Nigoline, Prov. de Brescia.
Dr Giuseppe Gallavresi, via Manin, 13, Milan.
M. Grandmont, à Taormina (Sicile).
Chev. Silvio Serafini, 7, via Bergamo, Rome.
Prof. Andra Torre, 29, via Marianna Dionigi, Rome.
Mgr Vanneufville, 21, Corso Vittorio Emanuele, Rome.

Portugal. — José de Albuquerque, Lieutenant de marine, Avenida da Liberdade, 67-4, Lisbonne.
A. Barboza dos Santos, rua Alameda, 17, Lisbonne.
Conego J. Dias d'Andrade, Professeur au Séminaire, Coimbra.
Anselmo Braamcamp Freire, Pair du Royaume, rua do Salitre, 314, Lisbonne.
A. Rodrigues Braga, Médecin de Marine, rua da Esperança, 175-1°, Lisbonne.
D. Luiz Filippe de Castro, Prof. à l'Institut agronomique, 40, rua do Prior, Lisbonne.
José Matos Braamcamp, Praça Duque da Terceira, 11, Lisbonne.
Visconte de Guilhomil, Cadouços, Foz de Douro, Porto.
S. Exc. Luiz de Magalhaes, Ministre des Affaires étrangères, Lisbonne.
Henrique de Paiva Conceiro, à Cascaes.
A. de Portugal Durao, rua Larga de S. Roque, 17-1°, Lisbonne.
Dr Francisco dos Reis Santos, Avenida da Liberdade, 77, Lisbonne.
Frederico Ramirer, Villa Real Santo-Antonio, Algarve.
Dr Serras e Silva, Professeur à la Faculté de Médecine, Coimbra.
Estevans de Vasconcellos, villa Real de Santo Antonio.
E. Leite de Vasconcellos, Directeur de la Colonie Agricole, Villa Fernando.
Teixeira de Vasconcellos, à Amarante.
Dr Armando Vieira de Castro, Cadouços, Foz do Douro.

Roumanie. — C. A. Berindei, Strada Precupetii Wocci, 19 *bis*, Bucarest.
Vasile M. Cogalniceanu, Alcea Vasiliu, 13, Bucarest.
Dr Em. **Grigorovitza**, Str. Plantelor, 14, Bucarest.
Iv. Grueff, rue Brezoianu, 41, Bucarest.
Valeriu Hulubei, Avocat et Professeur de philosophie au Lycée national, rue Hotin, 2, Jassy.
Dr St. G. Manguirea, Médecin en chef de l'Hôpital T. Severin.
C. Radulesco, à Campu-Lung.
Théodor Spérantia, Directeur de Lycée, Bucarest.
Mlle Hélène A. Tanasescu, Institutrice, rue G. Paladi, 49, Bucarest.
Nestor **Urechia**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Strada Poliza, 46, Bucarest.
N. Zanné, Professeur à l'École des Ponts et Chaussées, Strada Negustori, 1, Bucarest.
M. Zenide, rue Dionisie, 18, Bucarest.

Russie. — Marius Cottavoz, Agent consulaire français, Ekaterinoslaw.
G. Ferrand, Administrateur de la Parfumerie Brocard et Cie, Moscou.
Paul Giraud, Industriel à Moscou.
P. Lagier, 10, quai de l'Amirauté, St-Pétersbourg.
H. Laming, Directeur des Usines de la Compagnie du Gaz, St-Pétersbourg.
E. de Loisy, Direct. de la Société Générale de Hauts Fourneaux à Makievka, Territoire des cosaques du Don.
André Moussy, Manufacture de soieries, Moscou.
M. Pobedonostzeff, ancien Procureur du Saint-Synode, Liteina, 62, Saint-Pétersbourg.
S. Polachkowsky, Vassili ostrov seconde ligne, 11, Saint-Pétersbourg.
L. Stibing, Sadowaia, 18, Saint-Pétersbourg.
Jean Szwanski, Perspective Saint-Georges, 17, Vilna.
Alexandre Vaeikoff, Professeur à l'Université, Saint-Pétersbourg.

Suède. — W. Carlson-Fevrell, Professeur, Lundsberg (Nässundet).
Ernst Sjoberg, Drottninggatan, 45, Stockholm.

Suisse. — Alfred d'**Amman**, Grand.Chêne, 11, Lausanne.
L'abbé E. **Carry**, rue des Granges, 13, Genève.
Ad. **Fischer-Reydellet**, Villa des Glycines, Fribourg.
Alfred Geigy, Fossé Saint-Léonard, à Bâle.
Léon **Poinsard**, rue Beaulieu, 72, Berne.
Is Polako, route de Florissant, 26, Genève.
Comte G. de Reynold, château de Vinzel-s.-Rolle (Vaud).

Asie. — Chine. — Dr Chabaneix, Professeur à l'École impériale de médecine, Tien-tsin.
H. Dangu, Pedderstr. 2 Hong-Kong.
Ch. Jasson, Receveur des Postes françaises, à Han-kéou.
M. **Pernotte**, Attaché à la Banque de l'Indo-Chine, Han-kéou.
R. Réau, Consul de France, Mong-tseu, Yunnan.
M. Saint-Pierre, Banque de l'Indo-Chine, Péking.

Cochinchine. — Ed.-L. **Achard**, Inspecteur d'Agriculture, Thoi-Lai, Cantho.
Indo-Chine. — Bazin, Banque de l'Indo-Chine, Haïphong.
Stephen Bourjade, Services civils de l'Indo-Chine, Thai-Binh.
M. de Silans, Capitaine de vaisseau commandant le *Redoutable*, Saïgon.
Tournaire, Agent des Messageries Maritimes, Singapour.

Afrique. — Algérie et Tunisie. — Mlle Adler, rue du Soudan, 3, Alger.
M. l'abbé Botrel, à Essemane près Béjà (Tun.).
M. René Bourgoin, Ingénieur-Agronome, Domaine d'Amourah, prov. d'Alger.
R. de Chambéret Dar Hadida, par Chaouat (Tunisie).
Dr A. Guénod, rue Zarkoum, 1, Tunis.
Jules Krayenbuhl, Colon-Agriculteur, Aïn-el-Asker (Tunisie).
Albert Le Coultre, San-Salvador, Rovigo (Alger).
Jules Lefebvre, Secrétaire à la subdivision militaire, Oran.

Égypte. — Ahmed Fathy Zagloul Bey, Président du Tribunal indigène, Le Caire.

Afrique orientale. — Theodoro Monteiro de Macedo, Ingénieur, Lourenço-Marques.
Édouard Prudhomme, gérant de la Cie du Boror, Quélimane.

Amérique. — Canada. — L.-O. Bournival, Médecin-Pharmacien, Saint-Barnabé, Comté St-Maurice, P. Q.
R.-P. Phil. Bournival, Saint-Boniface (Manitoba).
Thomas Caron, Avocat, rue Sussex, 559, Ottawa.
Auguste Gérin, Industriel, Coaticooke, prov. de Québec.
Leon **Gérin**, Coaticooke, prov. de Québec.
Stanislas A. Lortie, pr. Université Laval, Québec.
Le Dr L.-P. Normand, Trois Rivières, prov. de Québec.

Brésil. — Dr Ariowaldo A. do Amaral, rua da Guitanda, 1, São-Paulo.
Dr Erasmo de Assumpçao, Avocat, Santos.
A. S. Azevedo Junior, rua do Rosario, 4, Santos.
Dr Coreolano Burgos, Amparo, São-Paulo.
Dr Vicente de Carvalho, Santos.
Alfredo de Carvalho, à Recife (Pernambuco).
Dr Arnaldo V. de Carvalho, rua Ipyranga, S. São Paulo.
Dr José Gonçalves de Castro Cincura, Largo 2 de Julho, Bahia.
Le Comte Dr Alfonso Celso, Avocat, rue Rosario, 45, Rio-de-Janeiro.
Dr **Silveira Cintra**, rua do Bom-Retiro, 23, São Paulo.
Col José Ferreira de Figueiredo, rua Victoria, 27, São-Paulo.
Arthur Ferreira Machado Guimaraès, rue Ourives, 183, Largo de Santa-Rita, Rio.
Max Fleiuss, rua de Itapiru, 141, A. Rio.
Jacob Guyer, rua Santo-Antonio, 15, Caixa Postal, 64, Santos.
Bernardo Horta de Aranjo, rua Viscondi de Figueiredo, 4, B, Rio-de-Janeiro.
Dr Domingos Jaguaribe, Director do Instituto Psicho-Phisiologico, São-Paulo.
Col A. de Lacerda Franco, rua Conselheiro Nebias, 75, São-Paulo.
D.-L. Lacombe, P. O. Box 1057, Rio-de-Janeiro.
Dr Helio-Lobo, Avocat, Juiz-de-Fora, Minas.
Francisco Jaguaribe Gomes de Matos, rua Voluntarios da Patria, 32.
Dr José de Mendoza, Juiz-de-Fora, Minas.
Dr Joaquim Miguel, rua Frei Gaspar, 3, Santos.
José Oiticica, Directeur du Collège Latino-Américain, Rio-de-Janeiro.
Major Estevam de Oliveira, Jornalista, Juiz de Fora, Minas.
João Ribeiro de Oliveira e Souza, à Juiz de Fora (Minas).
Dr Arthur Orlando, Camara dos Deputados, Rio-de-Janeiro.
Dr Alfredo Patricio, Amparo, São-Paulo.
Dr Alfredo de Paula Freitas, rua Haddock Lobo, 175, Rio-de-Janeiro.
Dr Joao Pinheiro da Silva, Présidente de Minas, Bello-Horisonte.
Dr Dinamerico Rangel, Avocat, Travessa do Commercio, 1, São-Paulo.
Dr Carlos Reis, Palacio do Governo, São-Paulo.
Dr Paul de Rezende Carvalho, Santos.
Thophilo Ribeiro de Andrade, S. João da Boa Vista, Est. de S. Paulo.
Dr **Sylvio Romero**, rue Ourives, 183, Rio-de-Janeiro.
Dr V. da Silva Freire, Caixa, 18, São-Paulo.
Dr L. G. da Silva Leme, rua da Liberdade, 45, São-Paulo.
Gabriel A. da Silva Oliveira, São-João da Boa Vista, São-Paulo.
José da Silveira Campos, Planteur de Café, Ribeiraò Preto, São-Paulo.
Dr Luiz Fortunato de Souza Carvalho, rue Rosario, 32, Rio-de-Janeiro.
Conseilhero Dr Joaquim de Toledo Piza e Almeida, rua Jockey-Club, 53, Rio-de-Janeiro.

Chili. — **A. Alfonso hijo**, Casilla, 896, Santiago.

Colombie. — Carlos E. Restrepo, Avocat, Medellin.

Martinique. — Hip. Ernoult, Fort-de-France.

Mexique. — Gonzalo **Camara**, calle 57, n° 512, Merida, Yucatan.
Dr J. E. Monjaras, 2e de Yturbide, n° 1, Mexico, D. F.

République Argentine. — Albert de Casaubon, Agent de change, Calle Bartolomé Mitre, 383, Buenos-Aires.

Alcide de Casaubon, Agent de change, même adresse.
Jean-Émile Dumas, Agent de change, Calle Victoria, 370, Buenos-Aires.
J.-B. Etchebarne, Banque Supervielle, Calle Bartolomé Mitre, 390, Buenos-Aires.
B. Etchehoux, Commerçant, Calle Bartolomé Mitre, 390, Buenos-Aires.
Gaston Pommey, Maison Mignaquy et Cie, Calle Bartolomé Mitre, 1244, Buenos-Aires.
Victor **Tailhades,** Calle Uspallata, 750, Buenos-Aires.

Haïti. — C. F. Archang, Secrétaire de la Société des Anciens Élèves des Frères, Port-au-Prince.
Mgr Conan, archevêque de Port-au-Prince.
Luc Dominique, Président du Cercle catholique, Port-au-Prince.
Sœur Eugénie du Sacré-Cœur, Port-de-Paix.
Le chanoine Guidec, Curé de St-Joseph, Port-au-Prince.
Le Chanoine Guillo, Vicaire général, aux Gonaïves.
Le Chanoine Hubert, Curé à Jacmel.
L'abbé Le Sidanner, Vicaire à la Cathédrale, Port-au-Prince.
M. Fleury-Féquière, député, Port-au-Prince.
Mgr Pichon, Évêque, Port-au-Prince.
Eugène Roy, Syndic des agents de change, Port-au-Prince.

Uruguay. — Mme Carrau Piedras, 351, Montevideo.
Louis J. Supervielle, Banquier, Calle 25 de Mayo, 254, Montevideo.

Océanie. — Nouvelle-Zélande. — Miss Bessie Hancock, Woodford House Hastings, Hawkes Bay.

SÉANCE DU CONSEIL

Le 8 janvier 1907, à 9 heures du soir, le Conseil de la *Société internationale de Science sociale* s'est réuni, 56, rue Jacob, sous la présidence de M. P. de Rousiers.

Étaient présents : MM. E. Demolins, P. Bureau, R. Pinot, H. Hemmer, M. Firmin-Didot et Durieu. Excusés : MM. G. d'Azambuja, Ph. Champault, R. Dufresne et V. Muller.

L'ordre du jour comprenait les trois questions suivantes :

I. Examen des comptes de l'année 1906.

II. Missions d'études pour 1907.

III. Fixation de la date et organisation du congrès de 1907.

I. *Examen des comptes de l'année* 1906.

M. R. Firmin-Didot, trésorier, donne lecture du bilan de la Société qui se solde, au 31 décembre, par un excédent de recettes de 1.870 fr. actuellement en caisse. Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

II. *Missions d'étude pour* 1907.

M. le Président fait savoir au Conseil que M. Ph. Champault va incessamment commencer la mission d'étude en Lombardie dont le Conseil l'avait chargé dès l'année dernière. L'intérêt scientifique de cette étude avait été déjà signalé par Henri de Tourville. Il serait utile de la compléter en décidant une mission chargée d'observer une autre partie de la Haute Italie, le Piémont, par exemple. M. Paul Roux paraîtrait disposé à accepter cette mission. M. P. Bureau fait remarquer qu'il y aurait lieu de consulter tout d'abord M. Champault sur le cadre de son travail avant d'arrêter celui de la seconde mission. Le Conseil, se rangeant à cet avis, décide en principe la mission de M. Paul Roux et charge M. de Rousiers de s'entendre avec MM. Champault et Roux pour en déterminer le sujet.

Le conseil confie ensuite à M. Louis Arqué l'étude des causes sociales qui ont contribué à établir et qui maintiennent aujourd'hui le curieux phénomène économique de la Foire annuelle de Leipzig. Ce sujet se lie d'une façon étroite aux observations précédentes de M. Louis Arqué en Allemagne.

M. R. Pinot fait ressortir l'intérêt qu'il y aurait, pour l'avenir de la science sociale, à inscrire chaque année au budget des dépenses de la Société une somme de 500 fr. destinée à subventionner une étude à faire par un des jeunes auditeurs des cours de science sociale et ayant surtout pour objet la formation scientifique de l'observateur choisi. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

III. *Congrès de* 1907.

Le Congrès aura lieu du lundi 13 au jeudi 16 mai inclus.

Il est décidé qu'outre la publication qui sera faite dans la Revue, une première lettre d'avis sera envoyée à chaque sociétaire deux mois avant le Congrès et une seconde lettre de convocation quelques jours avant la date d'ouverture.

La Société espère que, comme les années précédentes, les compagnies de chemins de fer voudront bien accorder des billets à prix réduits aux sociétaires qui se rendront au congrès.

Une séance d'ouverture aura lieu le lundi 13 mai au soir. Elle comportera une conférence par M. de Rousiers et une autre communication. Pendant les trois jours du Congrès, la matinée sera consacrée à des réunions de travail durant lesquelles MM. E. Demolins, P. Bureau et G. Melin résumeront leur cours de l'année et répondront aux questions qui pourraient leur être posées à ce sujet. Les comptes rendus de missions auront lieu dans l'après-midi.

Le concours de MM. A. Koszul, pour la mission d'Angleterre, Ph. Champault pour la mission de Lombardie, L. Arqué pour la mission de Leipzig, Maurice Bures pour une étude sur la Saintonge, etc., est déjà assuré.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures du soir.

Le secrétaire,
L. Durieu.

QUESTIONS DU JOUR

A QUI PROFITENT LES MOUVEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES ?

Le mot « Révolution », depuis 1789, est toujours entouré d'honneurs dans certains partis, et beaucoup de gens continuent à se proclamer révolutionnaires. Mais, depuis une génération, l'épithète de socialiste est venue faire une concurrence assez sérieuse au premier adjectif. Concurrence, disons-nous : le mot est à peine juste. Car les deux termes s'associent et se juxtaposent volontiers. Beaucoup de socialistes s'intitulent « socialistes révolutionnaires », et ceux mêmes qui ne prennent pas expressément cette dénomination ne renoncent nullement à se rattacher aux traditions — car on est très traditionnel chez ceux qui professent l'intention de tout bouleverser — aux traditions, disons-nous, de ceux qui ont révolutionné la France il y a plus d'un siècle. Qu'on se déclare ou non pour « l'action directe », le nom des grands jacobins fait toujours battre le cœur de ceux qui veulent opérer aujourd'hui des changements fondamentaux dans l'ordre social, et, notamment, supprimer ou annuler la propriété individuelle.

En fait, toutes les commotions populaires *agressives*, comportant des violences contre l'ordre public, sont à la fois, aujourd'hui, des commotions socialistes et des commotions révolutionnaires, et, pour préciser, c'est presque toujours à l'occasion de *grèves* que ces mouvements éclatent. Ce nom continue à leur être donné même après que le caractère de l'émeute et de l'insurrection s'est nettement caractérisé. Aux yeux d'un certain public, le droit de se révolter et d'organiser de petites guerres civiles fait partie du droit de grève, et le concept de cessation de travail tend à se laisser effacer par celui de lutte improvisée, soit contre les patrons, soit contre les ouvriers qui travaillent, soit contre les autorités et les agents de la force publique. Divers événements récents, comme l'incendie du château de Fressenneville, les scènes de jacquerie du Midi et les violences de Fougères attestent la facilité avec laquelle les revendications ouvrières, étroitement liées aux principes socialistes, se traduisent par des actes proprement révolutionnaires. Il y a donc une relation à peu près constante entre l'antipathie contre la propriété et le culte des moyens violents.

Le « mouvement révolutionnaire », lui, est essentiellement offensif, et, en outre, si l'on va au fond des choses, il a pour but plus ou moins conscient une translation de propriété.

Cette expression même, « translation de propriété », a été employée énergiquement par Taine pour définir la Révolution française. Le terme de « socialiste » n'existait pas alors, mais, en définitive, le res-

sort prodigieux qui souleva contre les classes privilégiées toute une partie nombreuse de la nation consistait en ce fait que l'on concevait enfin comme possible le fait de faire passer en des mains nouvelles les biens de la noblesse et du clergé. C'était un socialisme limité, tendant à déposséder un certain nombre d'individus au profit théorique de la « nation », c'est-à-dire d'une immense communauté. La propriété noble ou ecclésiastique apparaissait frappée d'une tare spéciale, appelée « privilège », et c'est contre ce privilège, gênant pour les propriétaires non privilégiés, que se déchaînaient ceux-ci, avec l'espoir de profiter immédiatement des transformations.

Mais comment pouvait-on s'y prendre pour réaliser, à cette époque, la coalition de tous les non privilégiés, riches ou pauvres, contre les privilégiés?

C'est ici que nous constatons, dans les convulsions de ce genre, l'apparition et l'influence d'un *petit groupe dirigeant* qui a l'art de canaliser toutes les forces de l'irritation populaire, comme un ingénieur actuel canalise un torrent pour obtenir le maximum d'énergie électrique avec sa chute d'eau.

Ce petit groupe dirigeant, cette « élite » — si l'on peut employer le terme en le dépouillant du sens favorable qu'on y attache d'ordinaire — se compose des hommes les plus rapprochés, par leurs ressources, leur instruction, leur capacité, de la classe qu'il s'agit de proscrire. Lors de la révolution de Saint-Domingue, la révolte des nègres fut conduite par les mulâtres, c'est-à-dire par ce qui ressemblait le plus aux blancs dans le monde où l'on n'était pas blanc. Ces mulâtres-là, sauf la couleur, on les trouve partout où il y a une révolution à faire. En 1789, le groupe social français qui correspond aux mulâtres de Saint-Domingue, comprend surtout des bourgeois éminents, mécontents de n'être pas nobles, et des nobles « bannis » de leur monde, pour des tares ou des dissidences inconciliables avec l'état d'esprit général de la noblesse. Aujourd'hui, la lutte contre la bourgeoisie a pour chef les têtes du monde ouvrier, fortement soutenus et encadrés par un grand nombre de bourgeois, surtout des « intellectuels », qui ont plus ou moins rompu avec le monde « comme il faut » et reprochent à la société de ne pas leur avoir fait une situation en rapport avec leur mérite.

Ce groupe, quels procédés emploie-t-il pour arriver à ses fins?

*
* *

Un premier procédé est précisément cette *limitation du champ d'attaque* dont nous parlions tout à l'heure. Les socialistes trop exigeants n'obtiennent rien, parce qu'ils font peur à trop de monde. Les seuls qui arrivent véritablement à la puissance et jouent un rôle menaçant sont ceux qui font des *distinctions* et ne condamnent, provisoirement au moins, que peu de choses ou peu de catégories sociales. Comme les révolutionnaires ne visaient en principe que les vestiges de la féodalité, les socialistes habiles ne visent que la grosse propriété, et ils ont même inventé le mot ingénieux de « féodalité capitaliste » qui raccorde assez bien, dans la forme, le mouvement actuel au mouvement de 1789. Or, qui dit « capitaliste » dit, ou tout au moins veut dire « possesseur d'un important capital ». Les « humbles », les « déshérités » échappent à la proscription, même s'ils ont, ce qui arrive à beaucoup, un « lopin » de terre, un livret de caisse d'épargne ou des obligations de chemins de fer. Il est entendu qu'on en veut seulement au riche, comme, en 1789, on en voulait seulement au noble. Et, à ce propos, nous ne pouvons résister à faire, au sujet du plus célèbre discours de Mirabeau, une réflexion que personne, à notre connaissance, n'a encore faite.

Supposons qu'on commence à relire, *en s'arrêtant à l'endroit où nous allons nous arrêter*, le passage classique :

« Deux siècles de déprédations et de brigandages ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'engloutir. Il faut le combler, ce gouffre effroyable. Eh bien! voici la liste des propriétaires français. *Choisissez parmi les plus riches*, afin de sacrifier moins de citoyens. Mais choisissez! Car ne faut-il pas qu'un petit nombre

périsse pour sauver la masse du peuple? Allons! ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit. Ramenez l'ordre dans vos finances, le pain et la prospérité dans le royaume. Frappez, immolez sans pitié ces tristes victimes, précipitez-les dans l'abîme; il va se refermer... »

Ne dirait-on pas, sauf quelques archaïsmes de style, le langage de certains collectivistes modernes? Et, si on lisait ce passage devant un public d'ouvriers, ne risquerait-on pas de voir éclater des applaudissements frénétiques? Or, l'auditoire n'aurait pas compris.

Il n'aurait pas compris que Mirabeau use de la figure oratoire appelée ironie. S'il prononce les paroles qu'on vient de lire, c'est qu'il sait parfaitement qu'elles paraîtront *monstrueuses*, et soulèveront l'indignation, car, si l'Assemblée nationale est ennemie du privilège, elle le combat *au nom de la propriété*. Et voilà pourquoi l'orateur, après les points de suspension, ajoute : « *Vous reculez d'horreur?* Hommes inconséquents! hommes pusillanimes! Eh! ne voyez-vous donc pas qu'en décrétant la banqueroute, ou, ce qui est plus odieux encore, en la rendant inévitable sans la décréter, vous vous souillez d'un acte mille fois plus criminel? »

Mirabeau plaide donc *pour les rentiers*, et ce qui donne une saveur merveilleuse, selon nous, à sa magnifique tirade, c'est qu'*il parle des rentiers d'alors dans le style où nos orateurs socialistes parlent des ouvriers d'aujourd'hui*. Reprenons en effet le passage un peu plus loin : « Contemplateurs stoïques des maux incalculables que cette catastrophe vomira sur la France; impassibles égoïstes qui pensez que *ces convulsions du désespoir ou de la misère* passeront comme tant d'autres, et d'autant plus rapidement qu'elles seront plus violentes, êtes-vous bien sûrs que *tant d'hommes sans pain* vous laisseront tranquillement savourer les mets dont vous n'aurez voulu diminuer ni le nombre ni la délicatesse! Non, vous périrez; et, dans la conflagration universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances. »

Tout cela, tant de véhémence, tant de chaleur, pourquoi? Pour conjurer « la banqueroute, la hideuse banqueroute », c'est-à-dire, pour sauver des capitalistes menacés. Aujourd'hui, combien d'ouvriers, si on leur exhibait ce spectre, diraient : « La banqueroute, mais qu'est-ce que cela nous fait? » Et ils étiquèteraient comme « réactionnaire » l'orateur qui se ferait l'avocat des rentiers.

D'où vient cela? c'est qu'un déplacement a eu lieu dans la ligne de démarcation entre les classes. La noblesse n'existe plus comme corps isolé. Mais il existe toujours une classe supérieure, composée de débris de la noblesse, et de bourgeois plus nombreux, ayant des rentes, des valeurs, des immeubles. C'est à cette classe supérieure qu'on en veut, parce qu'elle a le *privilège* d'avoir des comptes ouverts dans des banques, et les rentiers que défendait si éperdument Mirabeau, ces hommes menacés de se trouver « sans pain », en proie aux « convulsions du désespoir et de la misère », ces rentiers qui, en 1789, se confondaient avec le peuple ennemi de la noblesse, se trouvent aujourd'hui confondus avec ce qui reste de la noblesse, reste qui, dans la main des politiciens révolutionnaires, joue toujours le rôle d'épouvantail. Et c'est ce qui rend si bizarre, désormais, l'impression que l'on ressent à la lecture du texte de Mirabeau. Peut-être, quelque jour, le terme d'*ouvrier*, sacré aujourd'hui, se trouvera-t-il, par l'évolution des choses et de la langue, impopulaire comme l'est maintenant celui de rentier, et alors les discours d'aujourd'hui paraîtront non moins bizarres aux générations futures que celui de Mirabeau nous le paraît aujourd'hui.

En un mot, les révolutionnaires de 1789 *limitaient* strictement leurs attaques à une certaine catégorie de propriétaires et ne mettaient pas en cause la « propriété » elle-même sous son nom. Les révolutionnaires d'aujourd'hui déclarent la guerre, en principe, à la propriété, mais, en fait et après coup, ils expliquent au plus grand nombre qu'ils n'en veulent qu'à un petit nombre. C'est cette limitation qui fait leur force en mettant les gros bataillons sociaux de leur côté.

∴

Un autre procédé, complément du premier, consiste à écarter soigneusement, dans le langage, toute idée d'une différence quelconque entre les éléments divers de la classe qui revendique. La distinction, la *coupure*, n'existe qu'entre la classe prise pour ennemie et la coalition qui l'attaque.

Voilà pourquoi, en 1789, il suffisait d'être *roturier* pour être regardé avec faveur et prendre place de droit, sauf attitude exceptionnellement contraire, dans la grande armée de ceux qui voulaient la révolution. Le mot « ouvrier » et même le mot « paysan » ne remplissaient guère, alors, la bouche des orateurs. C'était toujours « le peuple », ou « la nation », ou « les citoyens », ou « les patriotes », qu'on opposait invariablement aux « aristocrates ». Et il importait peu que les « patriotes » fussent riches ou pauvres, vécussent de leurs salaires ou de leurs revenus, pourvu qu'ils fussent « vertueux », ou « ennemis des tyrans ». Il y avait des aristocrates plus pauvres que certains « patriotes », mais peu importait, et la canaille indigente se solidarisait volontiers avec des bourgeois cossus pour traquer un gentilhomme sans le sou. La convoitise qu'excite naturellement la propriété d'autrui avait été canalisée dans une direction unique, grâce à des formules abstraites et au souvenir d'abus historiques.

De nos jours, il se passe quelque chose d'approchant. Il y a un mot qui entraîne la défaveur et un mot qui entraîne la faveur. L'un est le mot *capitaliste*, l'autre le mot *prolétaire*. Mais bien des gens qui se classent parmi les prolétaires ont des moyens d'existence plus productifs et plus assurés que bien des personnes officiellement reléguées parmi les capitalistes. D'une façon générale, tout ce qui peut se dire « ouvrier » est sacré. En revanche, tout ce qui est « grand patron », et surtout les « compagnies » financières distributrices de dividendes est l'objet, soit d'une défiance instinctive, soit d'une haine féroce, même si les affaires ne sont pas brillantes, même si les pertes ont succédé aux bénéfices de jadis. Quant au terme d' « aristocrate », désormais abrégé en « aristo », il a changé de sens et sert à désigner l'homme vivant de gros revenus, et auquel s'attache l'envie de son entourage. Ceux qui donnent le branle du mouvement « prolétarien » sont donc assurés de maintenir autour d'eux des légions nombreuses et de n'avoir pour adversaire, comme en 1789, qu'une minorité.

∴

Maintenant, quand la bataille révolutionnaire a eu lieu, à qui appartient le butin de la victoire?

L'observation des faits permet de répondre : ce butin est partagé par un petit nombre exclusivement, et la grande masse des vainqueurs se trouve avoir simplement joué le rôle d'auxiliaires gratuits.

Les bénéficiaires de la première Révolution, par exemple, ont été, avant tout, les *acquéreurs de biens nationaux*. Nul n'ignore, en effet, que ces biens étaient mis en vente à des prix dérisoires, résultat de la dépréciation que l'absence de sécurité leur faisait subir. Ceux qui les achetaient faisaient donc « de bonnes affaires ». Mais, si faible que fût le prix d'adjudication, encore fallait-il, pour se porter acquéreur, en posséder le montant. Les acquéreurs de biens nationaux furent donc des personnes *qui avaient de l'argent de côté*, et notamment des paysans à leur aise, c'est-à-dire, en définitive, ceux des roturiers qui avaient eu le moins à souffrir de l'ancien régime.

Quand on lit les mémoires du temps, l'on constate qu'une des choses qui firent échouer la chouannerie en Bretagne fut précisément l'existence d'une classe de petits bourgeois ou paysans relativement riches qui, ayant acheté des biens nationaux, avaient intérêt au maintien de l'ordre de choses nouveau. « Cette classe, dit M. d'Andigné, avait goûté la Révolution, parce qu'elle y avait eu l'espoir de s'enrichir et de supplanter la noblesse dont elle était jalouse, quoiqu'elle eût vécu presque toujours de la gestion de ses biens, ou des profits qu'elle faisait sur ses fermes.

L'émigration lui parut un bienfait, en lui offrant la facilité d'acquérir à un prix minime les biens des émigrés; aussi craignait-elle singulièrement leur retour, de même que tout ce qui pouvait rendre au clergé ses propriétés, dont elle s'était nantie. C'était particulièrement dans cette classe que les Vendéens trouvaient leurs ennemis les plus acharnés. Ils remplissaient les districts et les municipalités, disposaient des troupes cantonnés dans les bourgs et dans les villes, et les tenaient sans cesse en mouvement, ne s'occupant que d'attraper des fugitifs auxquels ils ne faisaient jamais de quartier [1]. »

Taine, dans une de ses lettres à sa femme, datée du 20 mai 1871, constate que l'on remarquait à Paris, sous la Commune, « l'idée très ancrée, dans beaucoup d'ouvriers gardes nationaux, qu'après la victoire, ils se partageraient les biens des absents ». Et certes, si la Commune eût été victorieuse, ces biens eussent été confisqués, mais pas au profit de tous ceux qui les avaient convoités si naïvement.

Pour continuer notre rapprochement entre phénomènes de même ordre, considérons ce qui se passe depuis quelques années à l'occasion du conflit religieux, greffé sur le conflit social (car, si la haine de prêtre est si forte dans une partie du peuple, c'est que celui-ci en est arrivé à considérer le prêtre comme « l'homme des capitalistes »), et voyons qui a profité de cette guerre intestine. M. Waldeck-Rousseau, dans un discours demeuré célèbre, à Toulouse, promettait au peuple de le faire bénéficier du « milliard des congrégations ». Or, à cette époque, le budget ne dépassait guère trois milliards cinq cents millions. Il dépasse aujourd'hui quatre milliards. D'où l'on peut conclure que le « milliard » en question n'a pas profité aux contribuables. Il y a pourtant un groupe de personnes qui s'est bien trouvé de la fermeture et de la liquidation des établissements religieux. Seulement, c'est un *très petit groupe*. Il comprend avant tout les liquidateurs eux-mêmes. Il comprend ensuite les hommes de loi intéressés dans les nombreux et inévitables procès qu'ont occasionnés les liquidations. Il comprend enfin les adjudicataires — spéculateurs ou brocanteurs — des biens mobiliers et immobiliers qui ont été vendus, à des prix notablement inférieurs à leur valeur. Au total, cela ne doit pas faire beaucoup plus d'un millier de personnes. Le reste se paye de mots et de phrases, comme les « patriotes » pauvres de 1789.

Sur un autre point du champ de bataille social, la lutte continue contre les riches; mais, pour le quart d'heure, elle se poursuit au moyen des impôts, qui grandissent toujours, et qui sont calculés de façon à frapper plus spécialement les classes possédantes. Mais, si l'on recherche, dans le domaine des dépenses, ceux qui ont bénéficié de cet accroissement de recettes, on observe que presque toutes les ressources nouvelles sont consacrées, soit à transformer de nouveaux particuliers en fonctionnaires, soit à augmenter le traitement de ceux qui le sont déjà. Nous avons parlé dans cette Revue de l'augmentation de l'indemnité parlementaire. Un calcul très simple permet d'établir qu'avec cette augmentation, on aurait pu créer des pensions de retraite de trois cents francs pour dix-huit mille ouvriers. On a préféré le bien-être du petit groupe à celui du grand groupe. D'ailleurs, de toutes façons, il est impossible de déverser la manne budgétaire ailleurs que sur une minorité. Fonctionnaires, pensionnés, fournisseurs de l'État, mis tous ensemble, composent certes une armée nombreuse, mais cette armée, en regard des quarante millions de Français, constitue toujours le petit nombre, et, si le grand nombre arrive à obtenir quelque chose dans les dépouilles, cet élargissement de la sphère de distribution ne pourra évidemment avoir lieu qu'au détriment des parts distribuées, lesquelles deviendront fatalement dérisoires (dérisoires pour la masse de ceux qu'il faut un peu calmer, mais non pour l' « élite » directrice.) Une révolution, en d'autres termes, n'est une bonne affaire que lorsque les associés sont peu nombreux pour s'en partager les profits.

1. *Mémoires*. Tome I, p. 157.

⁂

Il est assez facile maintenant d'imaginer ce qui se passerait si, ne se contentant pas de cette succion progressive de la propriété par le jeu des ventouses fiscales, les masses ouvrières en venaient à une « opération » violente, déterminant le triomphe de ce qu'on appelle la révolution sociale, ou la « sociale » tout court. Parmi les ouvriers, qui auraient été les principaux héros de la transformation, un certain nombre, préparés par leurs ressources et leur éducation à faire figure de bourgeois, se substitueraient à la classe capitaliste, ou, plus exactement, se mêleraient peu à peu aux débris qui demeureraient toujours de celle-ci. Un système de « distinctions » s'établirait immédiatement entre les vainqueurs. Il se passerait quelque chose de ce qui se passe devant un édifice ou un local sur lequel on lit « Entrée libre », lorsque, en fait, ceux qui veulent entrer sont dix ou vingt fois plus nombreux que ne le comporte le local. Il se crée forcément alors un « service d'ordre » et une catégorie de « privilégiés » pénètre à l'intérieur, pendant que les autres restent dehors. C'est alors que notre hypothèse sur le terme d' « ouvrier », si paradoxale que nos lecteurs aient pu la trouver au premier abord, risquerait de se réaliser. Car, si cette appellation magique continuait à être arborée traditionnellement par les heureux bénéficiaires, l'impopularité l'envahirait peu à peu, et la *ligne de séparation* entre les classes conservatrices et les classes révolutionnaires subirait un déplacement nouveau, auquel correspondrait à son tour un changement dans le style et le vocabulaire des partis.

⁂

Et ce phénomène, quelque opinion que l'on porte d'ailleurs sur la valeur morale des hommes qu'ils mettent en jeu, contribue à prouver la supériorité de la propriété individuelle sur la propriété collective, et des initiatives privées sur la communauté. La communauté, le bonheur de la communauté, l'émancipation de la communauté, jouent dans les révolutions le rôle d'idéal, le rôle de drapeau, le rôle de mirage. Une multitude d'hommes, incapables de se tirer d'affaire par eux-mêmes, sont entraînés par les brillantes promesses de ceux qui annoncent un prochain changement à vue sur la scène sociale. Cette secousse magique les tire de leur torpeur, et ils poussent à la roue, sans se demander si ceux qui sont dans le carrosse ne seront pas les seuls à se féliciter de l'issue des événements. Mais ceux qui sont dans le carrosse sont des débrouillards, des malins, non point sans doute des particularistes, car le grand mérite du particulariste est de se tirer d'affaire sans exploiter personne ; ce sont « chefs de clans » capables et avisés, bons organisateurs et bons stratégistes, connaissant les points faibles de l'adversaire qu'il faut dépouiller, et résolus énergiquement à s'installer, mieux que ce maladroit adversaire, dans ces biens dont ils apprécient judicieusement la douceur.

Le vrai particulariste, lui, s'arrange pour ne dépouiller personne, pour n'être dépouillé par personne, et pour n'aider personne à dépouiller qui que ce soit. S'il n'a pas de biens, il a en lui la force nécessaire pour s'en procurer par des moyens licites. S'il en possède, il a en lui la force nécessaire pour les défendre contre les politiciens et leurs clans. C'est peut-être parce que les gentilshommes de 1789 n'étaient pas assez particularistes, et parce que les capitalistes de 1907 ne le sont pas davantage, que la lutte contre les appétits montants s'opère parfois d'une façon si désavantageuse, et laisse, de temps à autre, la porte ouverte à des pronostics inquiétants.

Gabriel D'AZAMBUJA.

Cotisations et Abonnements : Les cotisations et les réabonnements pour 1907, qui ne nous seront pas parvenus *avant le 10 février*, seront recouvrés par la poste, majorés des frais de recouvrement.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

Paul Allaist, avocat à la Cour d'appel, Douai, présenté par M. Henri Dumon.

Dr J.-M. Rodrigues Alves, ingénieur, S.-Paulo, Brésil, présenté par le Dr Silveira Cintra.

Raymond Charnet, Paris, présenté par M. E. Demolins.

Ernest Catois, ingénieur-industriel, Paris, présenté par M. G. Filleul-Brohy.

M. Causse, Paris, présenté par M. E. Demolins.

Alfred Charron, ancien professeur, Châlette (Loiret), présenté par M. Paul Descamps.

Vasile M. Cogalmiceanu, économiste, Bucarest, Roumanie, présenté par le Dr S. G. Manguirea.

Alexandre Cortada, Paris, présenté par M. E. Demolins.

Martin Derihon, industriel, Loncin-les-Liège, Belgique, présenté par le même.

Ph. Durocher, Montréal, Canada, présenté par M. Léon Gérin.

Le capitaine Edrikhine, correspondant du *Novoie Vremia*, Saint-Pétersbourg, présenté par M. E. Demolins.

M. Fleury-Féquière, député, Port-au-Prince, Haïti, présenté par M. Eugène Roy.

L. Garreau, directeur de banque, Belfort, présenté par M. E. Demolins.

M. Gauthier-Villars, éditeur, Paris, présenté par M. E. Demolins.

Étienne Hibon, ingénieur, Paris, présenté par M. E. de Loisy.

A. Japy-Boigeol, industriel, Audincourt (Doubs), présenté par M. E. Demolins.

Dr Jean Alex. Kovats, directeur de l'École supérieure de commerce, Nagy Varad, Hongrie, présenté par M. E. Demolins.

M. Lyon-Lévy, Paris, présenté par le même.

Le Maire de Lyon, Lyon, présenté par le même.

Abbé Mertz, curé de Marquefuve (Hte-Garonne), présenté par M. l'abbé Laye.

Christu Negaésco, professeur, directeur de la Caisse des Écoles, Bucarest, Roumanie, présenté par M. Th. Spérantia.

Dr Gustave Paes de Barros, Palais du gouverneur, S.-Paulo, Brésil, présenté par le Dr Silveira Cintra.

H. Parsy, Maubeuge (Nord), présenté par M. E. Demolins.

Dr Perisson, Bordeaux, présenté par M. A. Roujol.

S. Polachkovsky, Saint-Pétersbourg, présenté par M. E. Demolins.

Dr Francisco dos Reis Santos, Docteur en médecine, Lisbonne, présenté par M. Jose de Mattos Braamcamp.

M. Sabail, Séméacq-Blachon (Basses-Pyrénées), présenté par M. E. Demolins.

Paul Salathé, ingénieur civil des mines, Paris, présenté par le même.

Louis Sauvant, directeur du Pensionnat Sous-la-Tour, Bévilard, Jura Bernois, Suisse, présenté par M. Léon Poinsard.

Eugène Thibault, Dourdan, présenté par le Dr Bailhache.

Étienne de Trzecieski, Dynow, Galicie, Autriche, présenté par M. E. Demolins.

Dr José Maria Whitaker, Santos, Brésil, présenté par le Dr Silveira Cintra.

RÉUNION ANNUELLE

La réunion annuelle des membres de la *Société internationale de Science sociale* aura lieu, du lundi 13 au jeudi 16 mai.

dans l'Hôtel de la *Société de géographie*, boul. Saint-Germain, 184, à Paris.

Nous publierons le programme dans le prochain Bulletin. Nous prions les membres de la Société de prendre, dès maintenant, leurs dispositions pour pouvoir y assister.

Nous espérons que, comme les années précédentes, les Compagnies de chemins de fer voudront bien accorder des billets à prix réduits aux sociétaires qui se rendront à la réunion.

QUESTIONS DU JOUR

LA BAISSE DE LA RENTE ET LE PROJET D'IMPOT SUR LE REVENU

La rente française, qui était, il y a une dizaine d'années, aux environs de 105 francs, est descendue, au moment où nous écrivons ces lignes, aux environs de 94 francs. Cette baisse d'une dizaine de francs sur une valeur « de premier ordre » et « de tout repos » a excité de vifs commentaires dans la presse. Des phénomènes de ce genre ne se voient guère en pleine paix. Cette baisse a été d'autant plus remarquée, par contraste, que la cote enregistre régulièrement, depuis plusieurs années, la hausse de nombreux autres fonds d'État, considérés jadis comme des valeurs douteuses et aléatoires (notamment les rentes de plusieurs républiques sud-américaines). Au mouvement de descente des fonds français pouvait être opposé, comme une antithèse impressionnante, le mouvement ascensionnel des fonds espagnols qui, descendus de 70 à 32 pendant la guerre hispano-américaine, sont remontés depuis lors, pour les « petites coupures », jusqu'à 99, c'est-à-dire presque jusqu'au pair.

La baisse de la rente francaise a commencé avec la chute du ministère Méline, en 1898, et avec l'arrivée au pouvoir d'hommes que l'on supposait plus favorables, par goût ou par nécessité, aux tendances socialistes. Précisément, vers cette époque, M. Millerand devint ministre, et aujourd'hui le socialisme, au lieu d'être représenté par un seul homme dans le cabinet, l'est par plusieurs. La crise religieuse, en faisant naître des appréhensions sur la tranquillité du pays, a encore accusé le mouvement de descente ; mais ce qui l'a précipité, dans ces derniers temps, c'est l'annonce, plus sérieuse que jamais, d'un impôt sur le revenu.

Nos lecteurs savent sans doute qu'avec le système actuel, l'impôt frappe *les revenus* séparément, quand il les rencontre, sans s'occuper des personnes qui les possèdent ni de la quantité de revenus que peut réunir un seul possesseur. C'est l'impôt *réel*, auquel on veut substituer l'impôt personnel. Ou plutôt non, notre expression est inexacte. On ne veut pas *substituer*, mais *superposer*. Il s'agit d'un impôt nouveau, visant les personnes. Cet impôt, nous annonce-t-on, doit être à la fois « cédulaire » et « global », c'est-à-dire atteindre chaque revenu en particulier, puis le résultat de l'addition de ces revenus. Mais cette addition suppose des recherches, et une lutte entre l'État fureteur et le contribuable dissimulateur. Un commerçant gagne de l'argent dans son commerce ; il consacre ses loisirs à donner des leçons d'un instrument de musique ; il possède une maison en ville et une métairie à la campagne, il reçoit une pension de ses parents, touche les coupons d'un titre de rente qu'il garde chez lui et ceux de plusieurs obligations ou actions déposées dans une banque, dans plusieurs banques peut-être. Il est titulaire d'une hypothèque dont l'acte est déposé chez son notaire. Tout cela doit être rassemblé, inventorié, et, selon le chiffre obtenu, l'État frappera la masse.

L'impôt sur le revenu a ses défenseurs et ses adversaires. La baisse de la rente témoigne de l'existence et de l'importance de ces derniers. Mais la persistance avec laquelle le projet a reparu dans les programmes des derniers ministères, et reparaît dans celui des ministres actuels, prouve que ses partisans sont nombreux, eux aussi, et exercent une puissante pression sur les pouvoirs publics. Examinons sommairement leur état d'âme.

∴

Les partisans de l'impôt sur le revenu comprennent d'une façon générale tous ceux qui n'ont rien, ainsi que ceux qui ont peu. Sans doute ceux-là aussi ont des revenus, car sans revenu nul ne peut vivre ; mais ces revenus sont des salaires, et il est entendu d'avance que les salaires sont sacrés. On n'y touchera pas, et le revenu global ne sera frappé qu'à partir du moment où le « globe » atteint une certaine corpulence. Un minimum sera déduit. En d'autres termes, ce sont « les riches », ou ceux qu'on qualifie de tels, qui doivent payer pour tous, c'est-à-dire la minorité pour l'ensemble de la nation. Quelques dictons, à ce sujet, ont pris naissance et obtiennent du succès. On dit, par exemple, qu'il faut « prendre l'argent où il y en a », et qu'il faut imposer les « facultés contributives ». Mais, en définitive, le phénomène est un des plus simples qui soient un monde. Il est presque du seul ressort de la psychologie. Mais, ce qui lui donne, dans l'espèce, une acuité spéciale, c'est le progrès du mouvement socialiste et la diffusion des théories qui mettent la réalisation du bonheur à la charge de l'État, représentant de la communauté. En attendant la collectivisation des moyens de production, on réclame de toutes parts des « lois sociales ». Or, toutes ces lois sociales représentent des dépenses. Ces dépenses, qui doit en profiter ?

— Les petits. — Qui doit les supporter ?

— Les capitalistes. L'État doit pomper dans un petit bassin pour répandre l'eau en rosée sur une large surface. C'est là une des deux formes de la loi de solidarité, celle qui consiste à faire tous ses efforts pour vivre aux crochets d'autrui. Si autrui n'est pas persuadé, et s'il ne veut pas pratiquer la loi de solidarité dans sa seconde forme, c'est-à-dire s'il ne veut pas laisser d'autres personnes vivre à ses crochets, on use de la puissance du nombre, agissant par l'intermédiaire des pouvoirs publics, et l'on brandit contre les récalcitrants le glaive redouté de la loi.

Le phénomène était bien connu des démocraties antiques. A bout d'injures et de menaces, un personnage d'Aristophane dit à son adversaire : « Je te ferai inscrire sur la liste des riches ! » Et, tandis qu'on soumettait les riches Athéniens à des « liturgies » onéreuses, on distribuait de véritables rentes aux citoyens, sous forme de triobole, sous prétexte de rémunérer les fonctions judiciaires qu'une multitude d'entre eux étaient appelés à remplir. Partout où le nombre fait la loi, il y a en effet une tendance toute naturelle, de la part de la foule, à taxer démesurément ceux dont les ressources s'élèvent au-dessus du niveau moyen, et qui sont, pour ce motif, un objet d'envie. Toutefois, le triomphe du nombre n'est pas toujours immédiat ni complet, car les riches ont, malgré leur infériorité numérique, divers moyens de se défendre : leur clientèle personnelle, leur instruction supérieure, leur entente meilleure des lois, l'habileté qu'ils ont parfois d'aller au-devant des « revendications » en faisant la part du feu, et, comme ressource suprême, la corruption intelligente de certains politiciens bien choisis. Les conducteurs de la démagogie ont des grâces de conversion, qu'ils écoutent d'ailleurs sans modifier leur attitude aux yeux du public. Il y a peu de temps, on voyait en France deux journaux socialistes (c'est-à-dire ennemis du capitalisme) rompre fougueusement des lances, l'un en faveur du privilège des agents de change, l'autre en faveur des coulissiers. Ceux-là seuls s'étonneront de voir de telles préoccupations entrer dans l'âme des défenseurs de la « bonne cause », qui ne connaissent pas les dessous et les coulisses de bien des « campagnes ». Dans bien des cas, à mesure qu'un orateur ou qu'un journal se rend redoutable, on l'amadoue silencieusement. Aussi, le nombre ne produit-il pas les effets mathématiques et foudroyants qu'on pourrait en attendre et le progrès des « réformes », tantôt devant un obstacle, tantôt devant un autre, se trouve singulièrement ralenti.

L'espoir d'*obtenir beaucoup sans rien payer*, et de transformer l'État en une Providence dont les ressources proviendraient exclusivement d'une classe spécialement taxée, tel est le secret de la po-

pularité qui s'attache dans les masses à l'idée de l'impôt sur le revenu.

∴

Ceux qui le repoussent ont aussi leurs motifs.

En premier lieu, cet impôt est une augmentation de charges déjà très lourdes, si lourdes qu'on se demandait comment elles pourraient encore s'alourdir.

En second lieu, un impôt *attaché à la personne* ne peut être levé que par le moyen d'une inquisition désagréable. Or, cette inquisition est redoutée d'une foule de gens qui n'ont pas intérêt à faire connaître le chiffre de leurs recettes. Les industriels et les commerçants sont dans ce cas. Mais en dehors de cette catégorie, bien des personnes sont vexées d'avoir à livrer le détail de leurs ressources, soit parce que des indiscrétions peuvent leur nuire, soit parce que, prévoyant chez les autres de nombreuses dissimulations, un pressentiment les avertisse qu'elles joueront, en avouant, un rôle de dupes. Si le contrôle est faible, en effet, les sincères paieront pour les menteurs. Si le contrôle est dur, tout le monde en souffrira. Au fond, bien des ressources *pouvant* être dissimulées facilement, il est très naturel qu'on songe à les dissimuler. On ne voit pas trop, par exemple, comment des titres déposés dans une banque étrangère pourraient être recensés par les investigations du fisc.

D'ailleurs, il y a des ressources bien variables. Il y a les bonnes et les mauvaises récoltes, les coups de feu et les méventes. Tel homme d'affaires a gagné cent mille francs cette année, mais il en avait perdu cinquante mille l'année dernière. Sur quelle assiette établira-t-on sa taxe? Une épidémie peut tripler les honoraires d'un médecin. La mode, ou une mauvaise chance, peuvent réduire les succès d'un artiste. Si les taxateurs saisissent le contribuable dans un moment de prospérité, comment fera-t-il pour se faire dégrever quand l'adversité sera venue? Le fisc, comme l'avare Achéron, ne lâche point sa proie, ou, pour la lui faire lâcher accidentellement, il faut toute une procédure, tout un luxe de formalités et de preuves qui trouble sérieusement le repos de la vie.

∴

Mais l'étranger a des impôts de ce genre? Et l'on cite l'*income-tax* des Anglais. Sans doute, mais, sans étudier ici cette question « à côté », rappelons que l'income-tax n'a pas le caractère global et inquisitorial de l'impôt dont il est question chez nous. Ensuite les contribuables d'outre-Manche, lorsqu'ils ont été soumis à cet impôt exceptionnel, n'étaient pas déjà surchargés, comme ils le sont en France. Enfin, les mœurs ne sont pas les mêmes, et il n'y a pas en Angleterre, comme chez nous, cette âpreté de passions politiques et sectaires qui transforment si facilement un instrument de perception en un instrument de persécution. Nos voisins ne le souffriraient pas, et leur histoire montre que les Saxons ont eu souvent becs et ongles pour repousser des tentatives fiscales jugées désagréables par eux.

L'impôt sur le revenu a fleuri dans l'histoire, mais c'était à l'époque où, presque tous les revenus venant de la terre, il n'y avait qu'à compter des gerbes ou des moutons pour savoir à quoi s'en tenir. Le type idéal de l'impôt sur le revenu, c'est la dîme. Or, c'est contre la dîme que s'est faite en partie la Révolution, et le mot est resté odieux même aux yeux de ceux qui ne savent plus ce qu'il veut dire.

Chez nous, en vertu de l'orientation des esprits vers les théories et les doctrines, l'impôt apparaît, à bien des yeux, comme une machine de combat social et comme un moyen progressif de compenser l'inégalité des fortunes. Le fisc, chevalier moderne, reçoit la mission de *redresseur des torts*, et l'on peut aller loin dans ces dispositions belliqueuses. C'est pourquoi bien des contribuables, en cherchant à défendre le secret de leur caisse, sentent fort bien qu'ils défendent en réalité leur propriété elle-même, et qu'il est bon d'entrevoir, derrière les indiscrétions d'aujourd'hui, les spoliations de demain.

∴

Maintenant, quelles seraient les conséquences probables d'un tel impôt, ajouté aux charges antérieures au moment où le budget vient de dépasser le chiffre fantastique de quatre milliards?

L'observation des faits connus peut nous éclairer sur ce qui se passerait alors.

C'est un fait que l'impôt *se répercute*, et qu'il n'est pas toujours payé, du moins en totalité, par ceux que les taxateurs avaient pris pour cibles.

Par exemple, un impôt sur les produits pharmaceutiques peut bien faire du tort aux pharmaciens, *surtout au commencement*, dans ce moment de crise où les habitudes nouvelles ne sont pas encore formées. Mais, en définitive, qui pâtira, sinon les malades? Or, beaucoup de malades sont pauvres, et il y a même beaucoup de gens qui deviennent pauvres précisément parce qu'ils sont malades.

De même, si les loyers sont si chers à Paris, cela tient en partie à ce que les propriétaires se rattrapent sur les locataires des frais que représentent pour eux les matériaux de construction, grevés de droits d'octroi. Nous prenons cet exemple, mais les cas de répercussion sont innombrables, et on ne les voit pas toujours.

Mais M. de la Palisse lui-même aurait posé en principe que, plus un homme riche est dépouillé, moins il est en état de *faire travailler* en dépensant pour son confortable, ou sa fantaisie. Un riche appauvri, c'est un propriétaire qui renonce à des réparations, à des embellissements, à l'idée qu'il avait eue de prendre équipage. Et ce qui se passe avec le riche appauvri se passe également avec le riche *qui a peur*. Par cette cause invisible et silencieuse, mais réelle, des maçons, des peintres, des tapissiers, des jardiniers, des cochers, *qui auraient eu du travail*, se trouvent n'en pas avoir, sans se douter de l'enchaînement des faits par suite desquels ils n'en ont pas. Et tous ces gens qui souffrent sont des hommes du peuple. De même un industriel appauvri ne diminuera peut-être pas les salaires, à cause des véhémentes résistances qu'il rencontrerait; mais il sera impossible de les lui faire augmenter alors que les circonstances, sous un autre régime fiscal, eussent rendu cette augmentation possible. Où il n'y a rien, le roi perd ses droits, et, où l'on a confisqué les bénéfices, tous les grévistes du monde perdent leurs réclamations. L'impôt sur le revenu, tout en ne frappant directement qu'une minorité, agit donc comme une cause future de malaises et de chômages pour la classe ouvrière. Il tue dans l'œuf des améliorations de bien-être qui se seraient produites dans le peuple à l'abri de la prospérité des patrons. D'où il suit que les salaires ne sont pas sacrés, comme on le dit à la foule, et que le fisc, par un détour qui rend sa marche invisible, le frappe aussi cruellement que le ferait un impôt direct.

Une seconde conséquence de l'impôt sur le revenu, si le taux en devient menaçant et la perception tracassière, ce sera sûrement l'émigration. Déjà, depuis quelques années, les capitaux émigrent, et, très certainement, une bonne partie des vendeurs de rente, à l'heure actuelle, prennent leurs mesures pour abriter à l'étranger les valeurs achetées par eux en remploi. Certaines banques étrangères ont dû procéder à des agrandissements pour loger tous les titres que des Français leur confient. A l'émigration des capitaux peut succéder l'émigration des personnes. Elle se fera dans des conditions incomparablement plus faciles que lors de la Révolution française. Les moyens de transport sont en effet rapides et innombrables. Si l'on reste, c'est qu'on sent que la fuite serait aisée. Mais, d'ores et déjà, nous avons entendu citer quelques cas isolés de déplacements au delà de la frontière. La question de l'enseignement religieux, qui préoccupe bien des familles, vient se combiner ici avec la question fiscale, et, par exemple, des parents dont les enfants sont élevés à Brighton, ou à San-Remo, hésiteront moins que d'autres à se transporter sur le lieu d'éducation de ces enfants. Précisément, cette ville italienne de San-Remo,

depuis trois ou quatre ans, devient française de jour en jour. Ailleurs encore existent d'autres amorces d'émigration éventuelle. On entend des gens parler de la chose comme possible. Plusieurs prennent des renseignements à tout hasard. Évidemment, il ne faudrait pas un bien gros « tour de vis » pour déterminer de sérieux exodes. Ceux qui partiront, sans doute, n'emporteront ni leurs maisons, ni leurs terres, mais ils emporteront leurs capitaux mobiliers, leur instruction, leur expérience et leur aptitude à diriger le travail ou à lui fournir les fonds nécessaires. Cela diminuera d'autant le volume du *petit bassin* où devra puiser la pompe fiscale, et la quantité de rosée répandue sur la surface environnante ne pourra naturellement qu'en souffrir.

Reste le cas où le système serait appliqué *en douceur*, d'une manière à peu près insensible. Mais alors, on peut se demander si le produit de l'impôt ne sera pas insensible, lui aussi, et si ses partisans voudront s'en contenter.

En attendant, on ne rencontre plus, dans le monde où l'on est à l'aise, que des gens soucieux de dissimuler leur fortune et de paraître moins riches qu'ils ne sont. On conçoit que cette préoccupation n'est pas de nature à favoriser la prospérité générale, car l'argent qui ne se montre pas est un argent qui ne travaille pas. On se demande parfois pourquoi certains pays fertiles, riches en produits minéraux de haute valeur, ne sont pas exploités comme ils devraient l'être, et, lorsqu'on recherche la cause de cette stagnation, on découvre que ces pays *manquent de sécurité*. C'est pourquoi, par exemple, le Maroc, qui est le pays *le plus rapproché de l'Europe*, n'a pas encore été mis en valeur par les Européens, alors que ceux-ci tirent des richesses de l'Amérique depuis plus de quatre cents ans. Eh bien! il y a plusieurs manières de supprimer la sécurité, et des perspectives de spoliation, même incertaines, même vagues, produisent une influence paralysante assez comparable à celle que produit la crainte de bandits montagnards ou de pillards nomades. Ces perspectives, il est vrai, ne suffisent pas pour faire disparaître chez nous les affaires existantes, et c'est pourquoi la France, en somme, demeure pour le moment un pays riche, mais elles suffisent pour arrêter dans leur premier élan des initiatives fécondes. Ceux qui créent les entreprises nouvelles ont assez du risque qu'ils courent de ne pas réussir et de « manger leur argent ». S'il s'y joint l'idée que, même en cas de bénéfice, ce bénéfice leur sera enlevé, en tout ou en grande partie, par l'autorité normalement chargée de leur protection, ils se diront que leur travail est bien inutile, que ce n'est pas la peine d'être fourmis si la loi livre leurs provisions aux cigales, et que la sagesse consiste, selon les prédicateurs de l'ataraxie antique, à se croiser stoïquement les bras.

Gabriel D'AZAMBUJA.

RÉPERCUSSIONS SOCIALES

I. — Le Travail.

Je voudrais établir nettement et par de nombreux exemples, que l'étude des phénomènes sociaux repose sur une base aussi scientifique que l'étude des autres phénomènes naturels.

Pour qu'il y ait une science sociale, il faut, de toute nécessité, que les phénomènes sociaux réagissent, ou se répercutent, les uns sur les autres, indépendamment de la volonté humaine et par le fait de la nature des choses.

En effet, si les phénomènes sociaux sont « déterminés » seulement par le caprice, ou par la volonté de l'homme, il n'y a pas matière à science, il n'y a pas de science sociale. Il n'y a que de la philosophie sociale, de la littérature sociale.

On comprend combien il est important d'être nettement fixé sur ce point, puisque toute la science en découle.

Cette démonstration, une fois faite, on constatera avec étonnement que la liberté humaine, le libre arbitre de l'homme, loin d'être supprimés, se trouvent au contraire

prodigieusement accrus. La liberté humaine est moins limitée par le fait que les phénomènes sociaux sont « déterminés » les uns par les autres, que par le fait qu'on ignore en quoi, comment et pourquoi ils le sont.

Lorsqu'on le saura de science certaine, on connaîtra également comment on peut manier ces phénomènes et les plier au service de la volonté humaine, comme cela est déjà arrivé pour les phénomènes naturels, par exemple pour la vapeur et pour l'électricité.

Nous donnerons successivement des exemples de répercussions se rapportant aux diverses divisions de la Nomenclature sociale. On constatera ainsi que tous les phénomènes sociaux sans exception sont soumis à des lois : le travail, la propriété, la famille, aussi bien que l'art, la littérature, ou les formes politiques, etc.

Nous n'avons pas à relever de répercussions sur le *Lieu*. En effet, les phénomènes du Lieu ne sont pas déterminés par des causes sociales, mais par des causes naturelles, qui relèvent de la géographie physique, de la géologie, de la météorologie, de la botanique, ou de la zoologie. Ils sont donc expliqués par ces diverses sciences et la science sociale n'a qu'à les constater et à les accepter comme point de départ de ses observations.

Après le Lieu vient le *Travail*. Le Travail, on va le voir, est influencé par une série de causes multiples et variées, qui s'imposent à l'homme et dont il doit tenir compte, qu'il le veuille ou non. Je dispose ces répercussions, autant que possible, dans l'ordre des subdivisions de la Nomenclature. Pour chacune d'elles, j'indique, en note, les passages de la *Bibliothèque de la Science sociale*, où on trouvera la démonstration.

I. — Répercussions sur le travail de simple récolte (art pastoral, pêche, chasse et cueillette).

1° *Une courte saison d'humidité, succédant à un hiver long et rigoureux, crée la steppe et l'art pastoral*[1]. Cette loi domine toute l'Asie centrale et occidentale et une partie de l'Europe orientale. Elle est la cause première de leur état social.

Mais les résultats sont modifiés si la sécheresse est un peu plus accentuée :

2° *Une saison plus prolongée de sécheresse fait prédominer le désert, avec le type du pasteur caravanier*[2]. Alors, au lieu du Tartare-Mongol, pasteur pur, on a l'Arabe et le Touareg, pasteurs caravaniers et commerçants, dont l'état social est si différent. Pour opérer cette profonde transformation, il a suffi d'une légère accentuation de la siccité de l'air.

Autre modification sociale, si c'est le froid qui s'accentue :

3° *Le froid intense et prolongé fait prédominer la toundra, avec le pasteur de rennes*[3]. On a alors le Lapon et l'Esquimau qui, au point de vue social, diffèrent complètement des deux types précédents.

Remplaçons la sécheresse par l'humidité, et nous obtenons un autre type social :

4° *Une longue saison d'humidité fait prédominer la forêt*[4], ce qui donne originairement le type du *chasseur*, ou sauvage, de l'Amérique méridionale, de l'Afrique équatoriale, etc.

Si nous introduisons maintenant un autre élément, la chaleur, le type social est encore une fois modifié :

5° *Une longue saison chaude fait prédominer la cueillette, par suite de l'abondance des arbres fruitiers*[5]. Cela nous donne les populations du bassin de la Méditerranée et celles des régions intertropicales, dont l'organisation sociale diffère totalement des précédentes, par le fait de cette simple modification de climat.

6° *L'étagement plus ou moins abrupt du sol détermine des variétés différentes d'art pastoral*[6]. Parce que l'altitude fait varier

1. *Comment la Route crée le type social*, t. I, liv. I. — *Classification*, les renvois, 22 et suiv. — *Sc. soc.* I, 26 à 28.

2. *La Route*, t. I, liv. II, ch. I. — *Classification*, les renvois, 26 et suiv. *Soc. afric.*, 27, 44, 109, 128.

3. *La Route*, t. I, liv. I, ch. III. *Classification*, les renvois, 41.

4. *La Route*, t. I, l. I, ch. IV. *Classification*, les renvois, 46 et suiv. *Soc. afric.*, 209.

5. *Sc. soc.*, XVII, 305, 489, 494; XXII, 746.

6. Corse, *Sc. soc.*, XXII, 377. Pyrénées et Alpes, XXII, 9.

les espèces animales et par conséquent les formes de l'art pastoral.

7° *La déclivité du sol développe l'art pastoral transhumant*[1]. Par suite de l'impossibilité de laisser les animaux dans la montagne pendant l'hiver.

8° *Les landes pauvres font prédominer l'élevage du mouton sur celui du bœuf*[2]. Parce que cet animal est moins exigeant.

9° *Les sols forestiers obligent les pasteurs de bêtes à cornes à se transformer en pasteurs de porcs*[3]. C'est là une transformation décisive qui s'est imposée aux émigrants celtes pendant leur séjour dans les forêts de la Bavière et qui leur a donné un des traits caractéristiques de leur état social, en les dispensant de se livrer à une culture plus intense.

La science sociale a déterminé un grand nombre de répercussions produites sur le travail par l'art pastoral nomade. En voici deux, à titre d'exemple :

10° *L'art pastoral nomade impose le travail en communauté*[4], par l'avantage et par la nécessité du groupement, au milieu de l'isolement de la steppe.

11° *L'art pastoral comprime l'aptitude au travail, entrave l'initiative, s'oppose aux transformations et aux progrès*[5]. Parce qu'il est facile, traditionnel et immuable. C'est là la cause fondamentale de l'infériorité et de l'immobilité de l'Orient, où l'art pastoral a été, pendant des siècles, et reste encore aujourd'hui le travail dominant.

Chez les pêcheurs, le poisson exerce une influence qui détermine parfois l'importance plus ou moins grande de l'atelier de travail :

12° *Chaque espèce de poisson exige un nombre déterminé de pêcheurs*[6]. Le thon exige des équipes de douze à dix-huit pêcheurs, montés sur de grandes barques; pour les maquereaux et harengs, huit pêcheurs; pour les raies, turbots, esturgeons, cabillauds, rougets, plies, quatre pêcheurs; pour les anchois et carrelets, dans le Zuyderzée, deux pêcheurs, etc.

Certains amphibies, ou poissons, obligent les pêcheurs à constituer un groupement spécial :

13. *Le phoque contribue à maintenir le travail en communauté chez les Esquimaux*[7]. Parce qu'il exige un groupement nombreux de pêcheurs; parce qu'il fournit des ressources importantes et variées et qu'il est possible de le conserver en grande provision, grâce au froid intense.

14. Au contraire, en Norvège, *le saumon détermine la pêche individuelle et dans de petites barques*[8]. Parce qu'on le pêche le long des fjords dont il remonte le courant pour aller frayer (Tel était du moins l'état traditionnel jusqu'à l'établissement de la grande pêche).

15. *La pêche rend difficile la transformation en agriculteur*[9]. Quoique pénible, le métier de pêcheur est attrayant, comme tout ce qui touche à la simple récolte. De plus, à cause de son caractère aléatoire, il ne dresse pas à la prévoyance, qui est nécessaire pour entreprendre avec succès les travaux de culture.

Le travail de la chasse et celui de la cueillette sont également soumis à des répercussions bien caractérisées. En voici trois exemples :

16. *Les animaux vivant en troupe, comme le bison, maintiennent le groupement des chasseurs en communauté, chez les Peaux-Rouges*[10]. Parce qu'il est nécessaire d'être nombreux pour attaquer ces animaux.

17. *Les animaux vivant isolés, comme ceux des forêts de l'Amazone, désorganisent la communauté chez les chasseurs*[11]. Parce que ces animaux isolés et de petite taille peuvent facilement être attaqués par un seul homme et qu'il est plus avantageux de se réserver le produit pour soi seul.

18. Comme la chasse, *les productions spontanées dues à la cueillette paralysent*

1. *Sc. soc.*, XXII, 382.
2. Le Bauer du Lunebourg, *Sc. soc.*, fasc. 23.
3. *La Route*, t. II, liv. IV, ch. I : *Sc. soc.*, XI, 380 et suiv.
4. *La Route*, t. I, liv. I. *Classification*, les renvois, p. 21 et suiv.
5. *Sc. soc.*, I, 22 et suiv.
6. O. E., IV, 293; III, 216. O. M. 2e ser., I, 331; II, 112, 160.
7. *Sc. soc.*, VI, 328 à 334.
8. O. E., II : *Sc. soc.*, I, 110. XXIII; III, 327. *La Route*, II, liv. V, ch. I.
9. Voir les monogr. de pêcheurs.
10. *Sc. soc.*, VII, 165 à 172, 348 à 361.
11. *Sc. soc.*, I, 236.

l'*aptitude au travail pénible*[1]. En effet, ce travail facile et attrayant rend incapable de tout effort prolongé. C'est ce qui a empêché les populations des îles de l'Océanie de s'élever, même au contact des Blancs.

(*A suivre.*) Edmond DEMOLINS.

REMARQUES SUR LA CLASSIFICATION SOCIALE

M. A. Woeikof, professeur de géographie physique à l'Université de Saint-Pétersbourg, nous a fait part des appréciations suivantes sur la *Classification sociale*, publiée dans les 10e et 11e fascicules de la *Science sociale*.

« Ayant lu et apprécié, dit-il, quelques-uns des ouvrages de Le Play, je suivis avec intérêt les travaux de ses dignes continuateurs, et devins membre de la *Société de Science sociale*. J'admirai surtout les efforts de M. E. Demolins pour réformer les Français par l'exemple des Anglo-Saxons et la fondation de l'École des Roches. La méthode d'observation appliquée par les savants de la Société à l'étude de pays qu'ils étaient en position de bien étudier et dont ils connaissaient la langue me paraissait aussi digne des plus grands éloges. Cependant la classification ne me paraissait pas suffisamment claire. Les tristes loisirs que me procura la cessation des études dans nos Universités, ainsi que l'apparition, dans un délai assez court, de deux ouvrages qui traitent de la classification, ceux de M. Demolins sur les routes des peuples et la classification elle-même, m'ont permis d'approfondir la question. Le second ouvrage m'a surtout servi pour les observations qui suivent, car non seulement il contient (p. 10, 11) un tableau qui donne les bases de la classification, mais M. Demolins y donne, dans les pages qui suivent, un résumé, admirable de concision et de clarté, des travaux d'un grand nombre de savants publiés par la Société.

« L'observation la plus importante que je puisse formuler a trait à l'idée de Le Play, adoptée aussi par M. Demolins, que *l'humanité a débuté par l'existence du pasteur nomade, qui est le type stable de la formation communautaire, et dont dérivent le type instable* (les sauvages) *et le type ébranlé* (les agriculteurs que M. Demolins considère comme communautaires).

« *Ainsi le nomade aurait partout précédé l'homme vivant de cueillette, le pêcheur, le chasseur*, le sauvage en un mot.

« L'homme serait donc tombé du ciel avec ses animaux domestiques? Ou aurait-il eu, à l'origine, des facultés qu'il a perdues depuis?

« La domestication des animaux, surtout celle du taureau si dangereux à l'état sauvage, leur adaptation au chariot et à la charrue, celle des vaches, chèvres et brebis qui devaient être traitées par l'homme, ont exigé beaucoup de temps et d'efforts intellectuels. Les hommes primitifs en étaient-ils capables?... »

RÉPONSE. — M. Woeikof commet ici une méprise sur laquelle il importe d'attirer l'attention. La *Science sociale*, ayant pour point de départ l'observation directe des phénomènes actuels, ne classe pas les sociétés humaines dans un ordre historique, et chronologique, mais *dans l'ordre de la complication sociale croissante*. Les pasteurs nomades figurent en tête de la classification, non pas parce qu'ils seraient le type social primitif, mais parce qu'ils constituent le type social *le plus simple*.

Cette simplicité vient de ce que, chez ces populations, il ne se développe normalement aucun organisme social au-dessus de la famille patriarcale. C'est le seul exemple connu de sociétés qui soient limitées aux organismes de la vie privée. Dans ces sociétés, le chef de famille, ou patriarche, remplit les fonctions de pontife, de magistrat, de souverain. Ces sociétés pastorales sont donc analogues, au point de vue social, à ces animaux inférieurs, chez lesquels les diverses fonctions ne sont pas encore séparées et qui figurent également en tête de la classification zoologique, parce qu'ils représentent les types les plus simples.

1. *Classification*, les renvois des Soc. à form. comm. instables, groupes 3 et 4.

Il résulte de cette explication que la critique formulée par M. Woeikof ne s'applique pas à la classification sociale.

M. Woeikof entreprend ensuite de démontrer que les premiers hommes ont dû être des chasseurs, ou sauvages, et non des pasteurs.

« Le passage du sauvage à l'agriculteur, dit-il, est beaucoup plus facile. Chez une quantité de peuples d'Afrique, d'Amérique, d'Australie, l'homme chasse, ou pêche, la femme rassemble des fruits, des racines, des bulbes, des semences comestibles. Peu à peu, elle en vient à cultiver des plantes; cette agriculture en petit, *agriculture à la houe*, est capable d'un grand développement. Beaucoup de peuples océaniens pratiquent l'irrigation artificielle pour la culture du taro. L'agriculture japonaise, si intensive, si soigneuse des déchets pouvant fertiliser la terre (excepté l'engrais humain, les Japonais importent une grande quantité de déchets de poisson), cette agriculture se passe presque entièrement de l'aide du bétail et de la charrue. Au Pérou, avant les Espagnols, il y avait aussi une agriculture perfectionnée avec une irrigation étendue et l'emploi du guano, et les Péruviens n'employaient ni charrue, ni animaux de trait. En Europe, on a trouvé des preuves d'une agriculture préhistorique à la houe, avec culture du millet, du chou, du lin, etc., sans trace de charrue ni d'animaux domestiques. C'est du moins l'opinion du célèbre paléobotaniste Oswald Heer.

« Je conseillerais aux savants de la *Science sociale* la lecture d'un livre très intéressant, Ed. Hahn, *Das Alter der wirtschaftlichen Kultur*, Heidelberg, 1905.

« L'auteur prouve que :

« 1° La culture matérielle de l'Asie antérieure, de l'Afrique du Nord, de l'Europe et de ses colonies est originaire de Mésopotamie ; c'est là que furent domestiquée l'espèce bovine, inventés la charrue et le chariot ; là commença l'emploi du laitage. Toutes ces inventions sont en rapport avec le culte astral de ce pays. De là vient aussi notre astronomie, les divisions du temps en mois et en semaines, les noms des constellations, etc.

« 2°) Les peuples qui devinrent des nomades dans les steppes environnantes empruntèrent les principaux animaux domestiques aux Mésopotamiens. Dès le commencement de leur vie nomade, ils étaient en relations avec les agriculteurs et les citadins, faisant leurs transports, leur vendant du bétail et leur achetant des produits manufacturés et des aliments végétaux.

« 3° Le passage de l'ancienne agriculture à la houe à l'agriculture nouvelle à la charrue tirée par des bœufs, a été une vraie révolution.

« 4° Les inventions mésopotamiennes se répandirent au Sud et à l'Est de manières différentes. *a*) L'Inde possède la charrue, les bêtes à cornes et l'emploi de leur lait par l'homme. *b*) L'Afrique au sud de l'Égypte a l'emploi du lait (celui de chèvre là où la mouche tsé-tsé ne permet pas l'élève des bêtes à cornes), mais ne connaît pas la charrue et en général les animaux de trait[1]. *c*) La Chine, au contraire, a la charrue et les bêtes de trait, mais non pas l'emploi de laitage, et cela malgré ses relations constantes avec les nomades grands consommateurs de laitage. Si les Chinois dédaignent l'emploi du laitage comme indigne des civilisés de l'Empire du Milieu, les Japonais ne le connaissaient pas avant leurs relations avec les Européens, au XVIe siècle et peut-être même au XIXe siècle ».

Réponse. — Il est possible que les premiers hommes aient été des chasseurs; c'est là une démonstration qui relève de la paléontologie et de la préhistoire plus que de la science sociale. Nous n'affirmons rien à ce sujet. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous n'avons jamais réussi à observer la transformation du chasseur, ou sauvage, en pasteur. Non seulement nous ne l'avons jamais observée, mais tous les faits connus jusqu'ici révèlent les difficultés de cette transformation.

Plutôt que de se résoudre à la vie pastorale, le chasseur Peau Rouge de l'Améri-

1. A la seule exception de l'Abyssinie.

que du Nord, par exemple, aime mieux se soumettre à toutes les privations, jusqu'au jour où il disparaît enfin. Le gouvernement des États-Unis a essayé, par tous les moyens, d'aider à cette transformation. Il a échoué. C'est au point que les Peaux-Rouges, parqués dans les territoires indiens, préfèrent chasser les troupeaux qu'on leur envoie chaque année, plutôt que de les élever.

La science sociale explique les causes qui rendent cette évolution si difficile.

Si les premiers hommes ont été des chasseurs, il faut donc supposer qu'au moins certains d'entre eux se sont trouvés, à un moment donné, dans des conditions qui ont facilité leur évolution vers l'art pastoral. Mais les conditions de cette évolution sont inconnues.

Sur ce point, nous ne pouvons donc ni affirmer, ni nier, dans l'état actuel de la science.

« Revenant à la classification, je trouve, page 10, au sujet des nomades mais aussi de l'Égypte, de l'Assyrie et de la Chaldée, que, « tous les organismes sociaux sont réduits à la communauté de famille et de tribu. Aussi, pas de pouvoirs publics réguliers ». Et la mensuration des terres après les crues du Nil, et les canaux d'irrigation, les immenses réservoirs, les grandes bâtisses, tout cela n'était pas de la compétence des particuliers. Les pouvoirs publics y avaient beaucoup à faire, beaucoup plus qu'en Grèce par exemple où les conditions physiques du pays ne nécessitaient pas l'intervention de l'État dans l'agriculture comme aux bords du Nil et de l'Euphrate.

« La classification considère l'Égypte et la Chaldée comme de « simples oasis dans le désert », et leurs habitants comme soumis aux mêmes lois sociales que les nomades voisins. Ceci est une erreur. L'Égypte est bien, physiquement, une oasis au milieu du désert, mais si grande, qu'elle a pu suivre ses voies à elle, plus souvent dominant les nomades que conquise par eux, et, même conquise, elle gardait ses mœurs et ses institutions.

Quant à la Chaldée et à l'Assyrie, ce ne sont pas même des oasis, car elles ont des montagnes, ou des pays agricoles, à l'est et au nord, dans la dernière direction jusqu'à la mer Noire et au Caucase; elles ont le golfe Persique au sud et les nomades à l'ouest. L'état social de pareils pays n'avait aucune ressemblance avec celui des nomades. Il était bien compliqué... »

Réponse. — Je ne puis répondre que brièvement :

1° *La science sociale distingue nettement l'état social des oasis de celui des déserts.* Le désert donne l'art pastoral associé aux transports et au commerce par caravanes, avec toutes les conséquences propres à ces deux natures de travaux. L'oasis donne la culture avec irrigation, et toutes les conséquences propres à ce genre de travail.

2° Néanmoins, l'état social des déserts et celui des oasis ne peuvent être séparés, parce qu'ils forment un ensemble étroitement lié, qui est le résultat de répercussions réciproques, révélées par une analyse méthodique.

3° La science sociale ne dit pas que les grandes oasis, comme l'Égypte, l'Assyrie et la Chaldée n'ont pas d'organismes de la vie publique; elle ne les confond pas avec les sociétés des déserts, dont tous les organismes sont réduits à la famille patriarcale et à la tribu. C'est précisément pour cela que ces grandes oasis figurent à part dans la classification, à la page 10, indiquée par M. Woeikof.

J'engage fort M. Woeikof à lire les travaux de M. de Préville sur l'Égypte. Il y verra comment la science sociale explique, d'après les conditions du travail, le développement des pouvoirs publics du Pharaon et la nature si particulière de ces pouvoirs publics. Ainsi, non seulement nous connaissons l'existence de grands pouvoirs publics dans les oasis, mais c'est la science sociale qui en a donné la première explication scientifique. Comment M. Woeikof peut-il ignorer cela? Il aurait pu s'en rendre compte par la seule lecture un peu plus attentive des sommaires de la Classification.

Nous nous permettons de le renvoyer à

un exposé méthodique de la science sociale, qui est actuellement en préparation.

E. D.

L'ÉVOLUTION DE LA MUSIQUE

d'après la science sociale.

(*suite*).

Dans un article précédent, nous avons étudié la musique mélodique chez les peuples communautaires, en nous attachant particulièrement à montrer comment la gamme s'est adaptée à « l'état d'âme » de chaque race. Nous avons distingué trois espèces de gammes :

1° Celles à longs intervalles, qui ne peuvent rendre l'accent doux, ont été adoptées par les populations chez lesquelles le commerce s'est peu développé (et par conséquent le luxe) ;

2° Celles à courts intervalles, qui peuvent rendre l'accent doux, se sont développées chez les populations commerçantes des oasis du Désert, où le luxe et « le faste oriental » existent de toute antiquité ;

3° En Grèce, il s'est produit une fusion lente de ces deux espèces de gammes aboutissant finalement à une gamme mixte. Ceci vérifie une fois de plus l'hypothèse que nous avons faite, à savoir que la race grecque est une *combinaison*.

Si, maintenant, nous passons aux *Romains*, nous constaterons qu'ils furent plutôt réfractaires à la musique : « Si nous n'avions à parler que des Romains, quelques lignes, ajoutées à l'histoire de la musique des Grecs, suffiraient, et au delà. Ce peuple de conquérants aima les arts, mais en dilettante plutôt qu'en artiste, je dirai presque en parvenu fier de tout acheter. » (Lavoix fils, *loc. cit.*, p. 58.)

Le Romain était trop absorbé par la culture et la colonisation pour primer dans les beaux-arts. Il traita la musique comme la philosophie : « Les artistes les plus célèbres de l'empire romain furent en général Grecs. » (*Id.*, p. 67.)

Toutefois, l'incorporation des Grecs à l'empire romain ne fut pas sans effet sur la musique des premiers. C'est à partir de ce moment qu'ils employèrent la *diaphonie*, c'est-à-dire le chant simultané de la même mélodie dans deux modes différents (Voir Fétis, *Histoire générale de la musique*, t. IV, p. 506). Cette nouvelle méthode fut réglée par Ptolémée et le nombre des modes fut fixé à sept.

Il nous est impossible actuellement de montrer clairement les causes de ce changement. Il est toutefois curieux de constater que ce premier effort vers la musique harmonique est due à l'influence du milieu romain, c'est-à-dire de celui qui, dans l'antiquité suivant l'expression de M. Demolins, marque le plus grand effort des communautaires pour sortir de la communauté.

C'est cette musique, combinée avec la musique religieuse des Hébreux, qui forma la musique chrétienne. Elle fut appelée *chant ambrosien*, de saint Ambroise (340-397), évêque de Milan. Dans le chant ambrosien, n'y eut plus que quatre modes. Ce genre de musique fut conservé par l'Église byzantine, qui, comme on sait, le propagea en Russie.

II. LA FORMATION DE LA MUSIQUE HARMONIQUE CHEZ LES PEUPLES PARTICULARISTES.

L'invasion des Barbares du Nord en Occident eut, sur l'art musical, toute une série de répercussions, dont la plus importante fut la formation de la musique harmonique.

« Ici se présente, dans l'ordre chronologique, une des plus importantes transformations que l'art ait éprouvées depuis les temps anciens : on comprend qu'il s'agit de l'introduction, dans la musique, de l'harmonie simultanée des sons qui, en l'état actuel des choses, en paraît inséparable, bien que toute l'antiquité en ait ignoré le principe, et qu'aujourd'hui même encore, la plupart des nations qui couvrent le globe terrestre s'y montrent insensibles. » (Fétis, *Traité complet de la théorie et de la pratique de l'harmonie*, p. XXXI.)

Voici ce que dit un physicien sur le même sujet : « C'est au moyen âge, dans la mu-

sique sacrée, que l'association de parties distinctes, d'abord très peu compliquées, puis progressivement plus savantes, donna naissance à la musique harmonique. La mélodie, dans un morceau musical, est seulement alors la partie principale, dont les parties secondaires forment l'accompagnement : souvent même l'idée mélodique passe d'une voix ou d'un instrument à l'autre, et se trouve tellement enchevêtrée au milieu de toutes les parties concertantes, qu'il est difficile de démêler le chant de l'accompagnement, la mélodie de l'harmonie ». (Amédée Guillemin, *Le Son*, p. 193.)

On ne peut mieux caractériser la différence entre les deux espèces fondamentales de musique, et il est remarquable que c'est au moyen âge que le changement s'opère. C'est à ce moment précis où a lieu le plus grand changement qu'il y ait eu dans l'état social de l'humanité que survient le plus grand changement qu'il y ait en musique. L'un est il la conséquence de l'autre? Si nous ne pouvons répondre affirmativement avec certitude, il y a au moins lieu de le prendre en considération.

Mais voyons les choses de plus près.

La musique du moyen âge dérive de deux sources différentes, à savoir : la musique chrétienne et la musique populaire. Nous allons étudier successivement ces deux formes de l'art.

1° *Musique chrétienne.* — Elle dérive naturellement du chant ambrosien, qui se voit déformé peu à peu par le « goût barbare ».

Le premier changement apparut sous Grégoire le Grand (542-604) qui fixa les règles du chant dit *grégorien*, à peu près à l'époque où les Lombards firent la conquête de l'Italie. Depuis plusieurs siècles, du reste, cette contrée était la proie des hordes barbares (Hérules, Ostrogoths, etc.), et la richesse y avait considérablement diminué. De là, un besoin de simplicité qui devait se manifester jusque dans la musique. « Les chrétiens d'Occident voulaient un art moins luxueux, moins riche, moins sensuel; il leur fallait se séparer absolument des traditions antiques » (Lavoix fils, *loc. cit.*, p. 71). C'est pourquoi l'Église romaine abandonna les ornements de tous genres, les tremblements et les mouvements rapides de la voix pour s'attacher à rendre le sentiment religieux lui-même. En Orient, la musique resta plus superficielle; en Occident, elle devint plus profonde. En outre, l'Occident abandonna l'orgue[1] pour s'en tenir au chant pur. C'est pour s'adapter à tous ces changements que le système des modes musicaux fut modifié dans le rite grégorien.

Il va sans dire que l'on avait conservé les rudiments d'harmonie des Romains. C'est ce qui résulte d'un texte d'Isidore, évêque de Séville (VIIe siècle), qui, dans ses *Sentences*, dit : « La musique harmonique est une modulation de la voix. C'est aussi une concordance de plusieurs sons et leur union simultanée ». Toutefois cette musique était encore homophone : chaque partie chantait la même mélodie dans un ton différent. De plus, on ne connaissait que les accords de quinte (symphonie) ou de quarte (diaphonie), auxquels on ajoutait quelquefois l'octave (antiphonie). Cette musique harmonique homophone s'appelait *organum*.

La liturgie grégorienne, d'abord localisée en Italie, fut propagée en Gaule, par les efforts des Carlovingiens qui la firent prédominer dans tous leurs États sur la liturgie gallicane dérivée de la liturgie grecque (Voir Fétis, *Histoire générale de la musique*, t. IV, p. 274 et 278).

Un second changement, qui commença à se manifester au VIIe siècle, apparut dans l'écriture musicale : « Lorsque les invasions des barbares sont terminées, lorsque chacun semble avoir pris sa place, il apparaît une écriture, dite en *neumes* » (Lavoix fils, p. 76 et 78). Elle est caractérisée par l'emploi du point, de la virgule et des accents grave ou circonflexe au lieu des lettres anciennement employées. En réalité, les neumes étaient aussi issues de lettres employées par l'écriture ordinaire, mais de l'écriture des peuples septentrionaux, les *runes*[2]. (Voir Fétis, *Ibid.*,

1. L'orgue, inventé par Cheribius (145), dérive de l'hydraule d'Archimède qui est elle-même une modification de la flûte de Pan.

2. Notons en passant que la notation alphabéti-

p. 211). Il y eut deux sortes de neumes. L'une peut être appelée *notation lombarde* parce qu'elle se développa en Italie; l'autre, la *notation saxonne*, qui se répandit en Allemagne, en Gaule, en Angleterre et en Espagne. La première emploie de gros caractères carrés; la seconde de fins caractères ronds.

Un troisième changement fut l'*apparition de l'accord de tierce*, qui, d'après Fétis, aurait été adopté par la musique sacrée en imitation de la musique profane des populations barbares qui auraient employé cet accord. Mais on n'a aucun document à ce sujet. Tout ce que l'on sait, c'est que l'Église n'en fit d'abord qu'un usage très restreint. L'apparition de la tierce a une grande importance, car elle devait permettre plus tard la formation de l'accord parfait.

Un dernier changement, plus grave encore, devait survenir au IXe siècle : l'apparition de la *polyphonie*, mais ceci fera l'objet du chapitre suivant. Passons maintenant à la musique populaire.

2° *Musique populaire*. — Nous venons de voir la musique sacrée subir une évolution assez rapide dans les premiers siècles du moyen âge, évolution marquée par quatre étapes :

a) Le chant grégorien au VIe siècle;

b) La notation par neumes au VIIe siècle;

c) L'apparition de l'accord de tierce;

d) La première manifestation de polyphonie au IXe siècle.

Le chant grégorien, avons-nous dit, est l'adaptation de la musique byzantine au goût barbare.

Les neumes dérivent de l'écriture runique des odiniques.

Mais d'où viennent la tierce et la polyphonie?

D'après Fétis, elles viendraient de la musique populaire barbare, parce que ces phénomènes ne sont apparus que dans les pays touchés par les invasions des Barbares; mais les documents précis font défaut.

Le plus ancien date de l'an 1180, époque à laquelle il existait des chants harmonisés à deux voix dans la partie de l'Angleterre située au nord de l'Humber (Voir Fétis, *Ibid.*, p. 419-420). Il en résulte que les Angles et les Danois avaient du goût pour la musique, tandis que les Saxons purs n'en n'avaient pas.

Comme conclusion, de tout ce qui précède, nous faisons les hypothèses suivantes :

Les peuples particularistes purs sont réfractaires à la musique:

Les peuples communautaires sont portés à la musique mélodique;

Les peuples mixtes (Angles, Lombards, etc.) sont portés à la musique harmonique.

Voyons comment celle-ci, en évoluant, devint la musique polyphonique.

(*A suivre.*)

Paul DESCAMPS.

que est toujours employée par les Hindous, et que les Arabes n'ont aucun système de notation.

UNE RECONSTITUTION

Nos lecteurs ont lu et goûté, dans cette Revue, les articles si intéressants et si neufs de notre ami M. Philippe Champault sur *les Phéniciens d'Homère à Ischia*.

M. Champault ne s'est pas reposé sur le succès de son étude. Il a continué à creuser son sujet, s'est rendu sur les lieux, a fait des enquêtes auprès de ceux qui connaissent le mieux l'histoire des topographies et des habitudes locales, a minutieusement contrôlé et discuté les documents versés au problème par l'ouvrage de M. Bérard, *les Phéniciens et l'Odyssée*, a passé toutes ses observations au crible si puissant de la science sociale, et il nous apporta un volume de premier ordre, que nous avons déjà signalé, mais sur lequel nous désirons revenir [1].

Nos lecteurs savent que l'*Odyssée* est un poème incomparable, non seulement pour la valeur littéraire dont nous n'avons pas

1. *Phéniciens et Grecs en Italie d'après l'Odyssée*. Étude géographique et sociale par une méthode nouvelle. Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte. Paris. Prix : 6 francs.

à nous occuper ici, mais encore pour le tableau qu'elle nous offre des mœurs d'une époque et de toute une civilisation.

Or, cette civilisation, à l'époque où la Grèce classique a commencé à s'occuper d'Homère, *était déjà oubliée*. Plusieurs siècles de crises et de transplantations, consécutives à l'invasion dorienne, avaient bouleversé le monde grec. Des traditions s'étaient perdues ; des routes avaient changé ; les Phéniciens avaient évacué des mers, des rivages, des îles et des isthmes qu'ils avaient exploités précédemment. Aussi l'*Odyssée*, bien que merveilleusement comprise comme poème par une race aussi affinée que la race grecque, demeurait-elle obscure en bien des points, et, depuis lors, cette obscurité était à peu près demeurée sans remède, malgré tous les travaux des hellénistes, des archéologues et des érudits.

L'ouvrage de M. Bérard, *les Phéniciens et l'Odyssée*, constituait cependant, depuis quelques années, un effort appréciable pour reconstituer le monde odysséen. Cet ouvrage, en ce qu'il a de bon, s'inspire partiellement et indirectement de la méthode de la science sociale, que M. Bérard, nous le savons pertinemment, a eu l'occasion de connaître. Mais cet effort demeurait fort incomplet dans ses résultats.

M. Champault a pu profiter de ces « écoles », et, servi par une méthode meilleure, il a pu arriver — nous le proclamons hautement — à des résultats qui s'imposent. Le triomphe de notre savant collaborateur a été de mettre le doigt, si l'on peut nous passer cette expression, sur le cœur du poème. Ce cœur, *c'est l'hospitalité reçue par Ulysse dans l'île des Phéaciens*.

Ces Phéaciens, Homère les admire profondément. Ce sont des êtres supérieurs, des navigateurs plus audacieux et plus expérimentés que les Grecs, des civilisés plus riches et plus avancés sous le rapport du confortable. Ce sont en outre des commerçants jaloux et exclusifs, qui tiennent à garder secrets leurs itinéraires et l'organisation de leurs « lignes » de commerce, parce que ce commerce a lieu en *pays neufs*, c'est-à-dire dans cette Méditerranée occidentale qui joue alors, vis-à-vis des peuples d'Orient, le rôle joué plus tard par l'Amérique et les Indes vis-à-vis des peuples européens.

Dès lors, une foule de choses s'expliquent. Tout s'éclaire dans le poème et tout rentre à sa place. Les Phéaciens sont une colonie *phénicienne*, mais de Phéniciens venus probablement par la route isthmique de Thèbes, le pays de Cadmus, et qui ont conservé des relations avec les Thébains et les Eubéens graduellement hellénisés. Des Grecs de cette provenance sont même venus, à titres d'auxiliaires, s'établir chez les Phéaciens, et il en est résulté une sorte de fusion fort intéressante entre le type phénicien et le type hellène. Or, M. Champault retrouve dans le *Nostos* (la partie principale de l'*Odyssée*) le poème de l'alliance gréco-phéacienne. Homère est un aède ionien qui, reçu à Schérie, la capitale des Phéaciens, et qui, reconnaissant envers les Mécènes opulents qui l'y ont recueilli, a chanté la Phéacie, sa capitale, ses armateurs, ses marins, ses comptoirs, ses *routes* en y faisant promener un héros grec illustre, représenté par la tradition comme un exceptionnel voyageur.

On reverra dans le livre de M. Champault, mises dans tout leur jour, les raisons très solides qui ont porté l'auteur à retrouver dans Ischia l'île des Phéaciens. C'est là, en dehors du monde grec, que ces commerçants supérieurs ont leur centre, et c'est de là qu'ils exploitent les côtes occidentales de l'Italie, la Sardaigne, l'île d'Elbe, et qu'ils correspondent avec d'autres lignes phéniciennes desservant, par la côte d'Afrique, le détroit de Gibraltar. C'est à Gibraltar même que règne Calypso « la déesse qui cache », c'est-à-dire qui retient captifs les navigateurs concurrents lorsqu'ils ont l'imprudence de venir explorer ces régions mystérieuses. Même péril à redouter à Pianosa (l'île de Circé) qui garde la route de Sardaigne.

Mais nos lecteurs verront tout cela, bien mieux expliqué, et avec l'appui de toutes les démonstrations désirables, dans le livre de M. Champault. Et puisque la bienséance nous oblige à demeurer sobre d'éloges à l'égard d'un collaborateur, disons

seulement que son ouvrage, par la façon dont il est conçu et par l'enchaînement de preuves qui a conduit notre ami à ses conclusions, est un nouveau triomphe de la science sociale.

G. d'A.

LES RÉCENTS ÉCHECS DU SOCIALISME

Nous avons posé, il y a peu de temps dans cette Revue, cette question qui préoccupe tant d'esprits à l'heure actuelle : L'Humanité évolue-t-elle vers le Socialisme? Nos lecteurs se souviennent des conclusions de cette étude. Depuis son origine et pendant une longue suite de siècles, l'humanité tout entière a vécu d'une façon inconsciente d'après les principes du socialisme. Pendant cette époque, la doctrine socialiste n'a pas été prêchée comme un idéal à atteindre, puisqu'elle était dans les coutumes journalières, dans les lois et dans les institutions. Elle n'est devenue un idéal qu'à partir du jour où les pratiques en furent abandonnées par la force des choses, c'est-à-dire par l'action du progrès résultant de la concurrence devenue de plus en plus âpre par suite du développement des communications.

L'apparition des théories socialistes, et le fait qu'elles ont été prises comme programme politique par les mécontents, ont fait illusion à beaucoup de personnes qui en ont conclu que l'évolution de l'humanité se faisait vers le socialisme. Il ne faut pas toujours confondre le parti socialiste avec le socialisme.

L'Allemagne nous donne un exemple typique à ce sujet. Pendant un certain nombre d'années, le parti socialiste y a bénéficié de l'appoint que lui ont apporté les mécontents de toute espèce. Mais ceux-ci lâchent le socialisme quand ils voient où il veut les conduire. De là la débâcle que ce parti vient de subir aux dernières élections allemandes. Voici ce que dit le *Temps*[1] à propos des dernières élections allemandes :

« Sur la déroute des socialistes, pas d'incertitude possible. Ils étaient entrés au Reichstag de 1903 avec 81 mandats. Ils entrent à celui de 1907 avec 43 sièges seulement. La perte est d'environ 50 p. 100. On aura beau épiloguer. Le fait est assez brutal, pour qu'il soit inutile de répondre aux mauvaises raisons des vaincus. N'oublions pas d'ailleurs que, depuis 1903, toutes les élections partielles avaient été défavorables aux socialistes. N'oublions pas non plus que leur succès de cette année-là était entaché d'équivoque; qu'ils avaient fait la campagne contre les tarifs douaniers et le protectionisme beaucoup plus que contre la société bourgeoise. Les conférences de M. Bebel, à cette époque, sont des plus significatives à cet égard. Et nous pourrions en citer les dates. Rappelons aussi quelles divisions les congrès de Dresde et de Mannheim ont révélées au sein de la *Sozialdemokratie;* dans quel discrédit ils ont laissé les chefs parlementaires du parti. Il semble qu'en Allemagne le socialisme, en tant que doctrine de lutte de classe, ait fait son temps. Au surplus, dans un pays où l'ouvrier a le bien-être qu'on voit à l'ouvrier de Westphalie, la « loi d'airain » n'est pas loin d'apparaître comme une plaisanterie. Le désastre socialiste n'est donc ni fortuit ni superficiel. Il était inévitable. Il est profond. Et c'est se moquer que de soutenir le contraire, — alors surtout que ce phénomène est général en Europe, en Angleterre et en Italie notamment. »

Nous pouvons ajouter que ce même phénomène se produit en Belgique, quoique d'une façon plus lente, mais non moins évidente.

En Angleterre, la faillite du socialisme est bien plus marquée encore.

Non seulement le socialisme n'a jamais pu y prendre de racine sérieuse, mais les ouvriers anglais repoussent de plus en plus énergiquement l'introduction des théories socialistes dans leur programme. Cette année, au sein même du Labour Party, le programme collectiviste marxiste n'a obtenu que 98.000 voix et a été repoussé par 835.000. Comme le dit le *Temps*, « c'est un véritable désastre ».

P. D.

1. *Le Temps* du 7 fev. 1907.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

H. Butte, capitaine, Epernay (Marne), présenté par M. Louis Ballu.

Raymond Charvet, industriel, Paris, présenté par M. Frédéric Boudin.

L'abbé Clément, Lyon, présenté par M. Edmond Demolins.

Mlle Grapin, Paris, présenté par le même.

José de Cunha e Costa, avocat et publiciste, Lisbonne, présenté par M. Mattos Braamcamp.

La Msc de Lisle, Rome, présenté par M. Edmond Demolins.

Le Dr Hugo Markl, Budapest, Hongrie, présenté par le même.

RÉUNION ANNUELLE

La réunion annuelle des membres de la *Société internationale de Science sociale* aura lieu du lundi 13 au jeudi 16 mai, dans l'Hôtel de la *Société de géographie*, boul. Saint-Germain, 184.

En voici le programme :

I. — Le lundi 13 mai.

Séance d'ouverture, à 8 h. 3/4 du soir.

1° *Le machinisme et la situation de l'ouvrier, dans la société moderne*, par M. Paul de Rousiers, Président de la Société ;

2° *Le mysticisme russe expliqué par le milieu social*, par M. Joseph Wilbois, professeur à l'*École des Roches*.

II. — Le mardi 14 mai.

I. Réunion de travail, à 9 heures du matin.

M. Edmond Demolins : *Son cours de l'année;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

II. Séance de l'après-midi, à 3 heures.

1° *La foire de Leipzig, ses causes et ses répercussions sociales*, par M. Louis Arqué ;

2° *Le type saintongeais, dans le présent et dans le passé*, par M. Maurice Bures.

III. Thé et réception, par la direction de la *Science sociale*, le soir, à 9 heures, au restaurant des *Sociétés savantes*, rue Danton, 8.

III. — Le mercredi 15 mai.

I. Réunion de travail, à 9 heures du matin.

M. Paul Bureau : *Son cours de l'année;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

II. Séance de l'après-midi, à 3 heures.

1° *Compte rendu de sa mission en Angleterre*, par M. André Koszul ;

2° *Une région agricole sous l'influence d'une grande ville*, par M. M. Durieu.

IV. — Le jeudi 16 mai.

I. Réunion de travail, à 9 heures du matin.

M. G. Melin : *Son cours de l'année;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

II. Séance de l'après-midi, à 3 heures.

1° *L'art égyptien expliqué par la science sociale*, par M. D. Alf. Agache ;

2° *Compte rendu de sa mission en Lombardie*, par M. Ph. Champault ;

3° *L'éleveur de la Frise allemande*, par M. Paul Roux.

III. Diner de cloture, à 7 heures, au restaurant des *Sociétés savantes*, rue Danton, 8.

Déjeuners en commun. — Les mardi, mercredi et jeudi, à midi, déjeuners au *Bouillon Duval*, boul. Saint-Germain, 170. Des tables sont retenues et le déjeuner sera servi à la carte. On est prié de se faire inscrire d'avance aux bureaux de la *Science sociale*.

Voyages à demi-tarif. — Une demande a été adressée aux Compagnies de chemins de fer pour obtenir des billets à prix réduits, comme les années précédentes. Les membres qui ont l'intention de profiter de cet avantage sont priés de le faire savoir au Secrétariat de la Société, rue Jacob, 56, en indiquant le point de départ. Cette demande n'engage à rien, car le prix du billet ne sera perçu que si le voyage est effectué.

QUESTIONS DU JOUR

L'AGITATION CHEZ LES INSTITUTEURS

Voilà plus d'un an qu'une vive fermentation se révèle dans le monde des instituteurs. Toute la masse n'est pas atteinte, car nous connaissons, dans cette partie du corps enseignant, des individualités très calmes et très pacifiques[1]; mais il est évident que les mécontents sont nombreux, et qu'ils exhalent leur mécontentement d'une façon de plus en plus retentissante.

Il y a eu d'abord, dans un certain groupe, l'agitation antipatriotique, dirigée par M. Gustave Hervé. Des écrits et des discours ont incité les jeunes citoyens à refuser le service militaire, comme contraire à la grande fraternité du genre humain. Le culte de la patrie qui, dans les livres scolaires, avait été d'autant plus exalté depuis un quart de siècle que toute allusion à d'autres cultes avait dû rentrer dans l'ombre, a subi, à son tour, le sort de la religion. Un fort groupe d'instituteurs demande pourquoi il est plus conforme à la neutralité de prêcher les devoirs envers la patrie que de prêcher les devoirs envers Dieu. Si, en parlant de Dieu, on offusque ceux qui ne croient pas en Dieu, en parlant de la patrie, on offusque ceux qui ne croient pas à la patrie ; et au point de vue du raisonnement déductif, tout cela est parfaitement logique.

Il y a ensuite, et il y a encore l'agitation syndicale. Les instituteurs, qui sont déjà groupés en associations, dites « amicales », et peuvent se réunir entre eux tant qu'ils le veulent, estiment que cela n'est pas assez, et qu'ils doivent participer au droit commun de tous les travailleurs, qui est de former des *syndicats*. Ce droit au syndicat entraîne, comme corollaire immédiat, l'aggrégation aux Bourses du Travail, et, comme corollaire lointain, la faculté d'organiser des grèves, si les circonstances représentent comme avantageuse une cessation concertée de travail. Partout, en effet, où un syndicat est fortement constitué, la grève est chose, non seulement possible, mais facile, grâce à l'unité d'impulsion venant de l'organisme professionnel collectif.

Voilà pourquoi les journaux sont pleins, depuis plusieurs mois, de revendications et d'ordres du jour belliqueux formulés par les instituteurs. Un fait qui éclate aux yeux, c'est que ces derniers *n'ont pas peur et sentent leurs forces*. D'abord, ils ont carrément bravé la loi en prenant la liberté qu'elle leur refusait, et ont formé des syndicats. Ensuite, quoique fonctionnaires et salariés du gouvernement, ils ne craignent pas de tenir ouvertement un langage agressif à l'adresse de ce même gouvernement et de blâmer dans leurs ordres du jour « l'arbitraire » des gouvernants. On dirait qu'ils savent très bien que l'impunité leur est assurée d'avance. Certains instituteurs, dans l'ombre modeste où ils se tenaient, ont pu être disgraciés ou révoqués pour avoir imprudemment, non point même transgressé des lois, mais usé de libertés compromettantes que la législation ne leur refusait pas. Les syndiqués, au contraire, se rendent très bien compte qu'ils peuvent agir illégalement sans avoir

1. La science sociale compte des amis parmi les instituteurs publics. Inutile de dire que ces individualités méritantes et exceptionnelles, malheureusement trop rares, n'ont rien à prendre pour elles dans les observations que nous allons consigner.

de grands risques à courir. Plus on les menace, plus ils se remuent, et l'annonce d'une campagne de meetings à Paris en faveur de leurs revendications coïncide avec celle du projet de loi qui se prépare à y mettre obstacle.

∴

Cette agitation est le point d'aboutissement et l'explosion d'un malaise qui dure depuis longtemps. Si l'on cherche, parmi les types sociaux de la classe ouvrière, celui qui permet le mieux de se représenter l'état d'âme de nos instituteurs, il faut en revenir au type du petit vigneron, si bien décrit par M. Demolins dans les *Français d'aujourd'hui*. Comme le petit vigneron, l'instituteur a de faibles moyens et des ambitions vastes. Il a l'instruction qui lui ouvre les idées et lui permet de raisonner sur les désagréments de sa condition. Comme il n'a pas la destinée brillante qu'il croyait due à son mérite, il se croit volontiers victime de la société et pense que tout irait mieux avec une réorganisation sociale qui lui permettrait de grimper plus haut. L'instituteur est donc instinctivement frondeur et révolutionnaire. Il l'est d'autant plus que, par suite des motifs qui ont fait laïciser les écoles, on a soin de le choisir en dehors des milieux où la religion exerce son influence. Il est le produit d'une sélection qui est exactement le contraire de celle qui présidait jadis au recrutement des congréganistes. Or, si la religion est une source de résignation, la persuasion qu'il n'y a pas d'autre vie est une source d'impatience, puisque les jouissances sont uniquement pour ceux qui se hâtent de jouir. Et il est évident que la condition des instituteurs, assez maigrement rétribués, n'est pas de nature à leur permettre de savourer toutes ces joies de la vie, joies qu'ils ne peuvent oublier puisque, moins heureux en cela que le commun des paysans, ils en retrouvent à chaque instant l'évocation par la lecture, occupation ou consolation de leur solitude, et par la faculté qu'ils ont, plus que d'autres, de vivre en imagination dans un monde idéal où tout le monde est riche et heureux.

Cet état d'aigreur étant bien établi, on conçoit que la diffusion des théories socialistes ne puisse avoir lieu sans entraîner de nombreux instituteurs. Pauvres pour la plupart, ils n'ont rien à perdre à une révolution sociale. Instruits et nantis d'un certain prestige local, ils ont au contraire tout à y gagner, puisqu'ils sont les chefs tout désignés d'un petit groupe qui les écoute et les admire. Produits d'une éducation spéciale, qui a projeté leur cerveau dans une direction purement intellectuelle et théorique, ils sont aisément séduits par les *systèmes* ingénieusement ordonnés des publicistes socialistes, qu'ils saluent, avec une ferveur de disciples, comme de futurs vengeurs. Il est manifeste que beaucoup d'entre eux se passionnent pour ces systèmes, qui ont parfois leur côté esthétique, comme on se passionnait en Grèce pour la doctrine de tel ou tel philosophe. La formation cérébrale de l'instituteur vient donc s'ajouter aux prédispositions résultant pour lui du milieu où il est recruté et de la situation où il se trouve. Son origine, l'étroitesse de sa vie et la lecture sont des forces combinées qui le poussent dans le même sens.

∴

A cette agitation, comment répond le gouvernement?

Il ne peut y répondre favorablement, de peur de se suicider lui-même, en allant diamétralement à l'encontre des nécessités sociales qui justifient l'existence de l'État.

Tout d'abord, en ce qui concerne la campagne antimilitariste, l'impossibilité pour les gouvernants de marcher d'accord avec M. Hervé éclate suffisamment d'elle-même. Les hommes au pouvoir, tout en combattant ceux qu'on appelle « nationalistes », ne peuvent pratiquer le pur *internationalisme*, car alors l'État français n'a plus de raison d'être, et c'est une injure à l'humanité que de conserver des frontières. Le rôle de gouvernant ne se soutiendrait pas une minute si on ne prétendait pas, plus ou moins, travailler à la conservation et à la grandeur

d'une certaine chose appelée « patrie ». Quant à l'armée, ceux même dont l'ardeur est la plus vive à combattre les défauts ou les abus qui peuvent s'y rencontrer, sentent parfaitement que la force publique est nécessaire à tout pouvoir, non seulement pour sauvegarder éventuellement la sécurité extérieure, mais encore pour se maintenir à l'intérieur contre les coups de main, émeutes, manifestations, mouvements populaires d'où une révolution peut toujours sortir. Donc, bien qu'il y ait au ministère des socialistes ayant jadis tenu des discours contre l'armée, il ne peut être question pour eux de supprimer celle-ci, et tout se borne à des projets de réforme, tels que la suppression de l'École de Saint-Cyr ou celle des conseils de guerre, projets qui, d'ailleurs, ne se hâtent pas de venir en discussion.

Quant aux syndicats, les gouvernants ne peuvent les accepter officiellement chez les instituteurs, parce que ceux-ci sont *fonctionnaires*. Or, il a été décidé que les fonctionnaires, pour des raisons d'ordre public et de force majeure, ne pourraient se syndiquer, car le syndicat, nous l'avons dit, conduit à la grève, ou tout au moins *arme pour la grève*, et l'on conçoit le désordre immense que jetterait dans la société une grève d'agents de police, par exemple, ou de magistrats, ou même d'agents des postes, comme on en a vu naguère un échantillon. Mais, ce que l'État défend à certains de ses fonctionnaires, il ne peut le permettre à d'autres, sans encourager chez tous des réclamations analogues, qui déjà se sont fait jour de divers côtés. Sans doute la fermeture des écoles pendant un certain laps de temps serait moins dangereuse pour la société que ne le serait l'inaction générale de la police, mais on est fonctionnaire ou on ne l'est pas. Le salarié de l'État est considéré par celui-ci comme un privilégié, en tant qu'il a pour patron ledit État, et qu'il doit participer aux pensions de retraite servies par celui-ci ; mais ce privilège a pour rançon la privation d'une liberté dont jouissent les salariés de l'industrie privée. Et, pour ouvrir ici une parenthèse toute naturelle, observons que, plus on élargira le domaine des « services publics » et des monopoles, plus on diminuera, par suite, le nombre des salariés pouvant bénéficier du syndicat et du droit de grève. Toute transformation d'entreprise privée en régie d'État suppose la transformation d'un certain nombre de citoyens pouvant se syndiquer en fonctionnaires qui ne le peuvent pas. Si l'on arrivait au *cas-limite*, c'est-à-dire à la nationalisation de toutes les branches de la production, le syndicat serait illégal pour tout le monde et le droit de grève aurait vécu.

Aussi le conseil des ministres a-t-il élaboré, tout récemment, un projet concernant « le statut des fonctionnaires », projet qui refuse absolument de donner satisfaction aux revendications de la Confédération générale du Travail. Les fonctionnaires peuvent se grouper, mais non en syndicats. Ils doivent utiliser seulement la loi de 1901 sur les associations, et ces associations peuvent être dissoutes par le tribunal civil à la requête de tout intéressé ou du ministère public. Le projet édicte la radiation immédiate, sur les cadres administratifs, de tout fonctionnaire se mettant en grève. Il punit de la prison tout fonctionnaire excitant ses collègues à la grève. Les fonctionnaires ne pourront, ni fréquenter les Bourses du Travail, ni se solidariser avec des grévistes quelconques. On le voit, c'est une réponse négative aux revendications des instituteurs, et, d'ores et déjà, beaucoup de ces derniers ont protesté publiquement contre l'insuffisance du droit d'association tel qu'il leur est concédé.

∴

L'intention de résister existe donc chez les détenteurs du pouvoir, et nous avons vu que ce sont les conditions sociales du pouvoir lui-même qui les obligent à prendre cette attitude. Mais cette résistance est-elle facile, et les interdictions légales, confirmées par ces décisions récentes, seront-elles respectées? C'est ce dont on peut douter d'autant plus que nous sommes précisément à une époque où l'habitude de « laisser dormir » les lois, décrets

ou circulaires paraît s'élever peu à peu à la hauteur d'une institution. On vote, on promulgue, on réglemente; mais, quand la transgression se produit, on ne réprime pas, ou l'on se borne à faire semblant de réprimer. Qu'il s'agisse du repos hebdomadaire, ou des « réunions publique dans les églises », ou des illégalités commises par les syndicats, ou des entraves à la liberté du travail, c'est toujours la même contradiction entre les menaces platoniques des textes, et la timidité ou l'inertie de ceux qui sont censés les appliquer. Quelques poursuites à titre d'échantillons, quelques procès-verbaux décoratifs, voilà tout ce que l'autorité trouve à opposer à la désobéissance de plusieurs centaines de milliers de citoyens. Tel le trait lancé par le vieux Priam sur les Grecs vainqueurs de Troie. A ce jeu, la loi se donne l'air d'un Croquemitaine qui gronde toujours, mais qui ne dévore jamais. Et les instituteurs, comme tout le monde, le savent très bien.

Mais les instituteurs sont encore plus difficiles à frapper que les autres, et cela pour trois raisons au moins.

En premier lieu, aucune espèce de profession, depuis un quart de siècle, n'a été plus encensée et plus exaltée. On remplirait, non des colonnes, mais des bibliothèques, avec les articles et les discours dithyrambiques écrits ou prononcés en l'honneur de l'école, et de l'école *publique*. Les orateurs ont fait de l'instituteur une sorte d'idole, parée de tous les mérites et de toutes les vertus. On a dit et répété que c'était le maître d'école allemand qui avait vaincu la France en 1870, qu'ouvrir une école, c'était fermer une prison, que les maîtres laïques étaient des distributeurs de lumière opposés au clergé distributeur de ténèbres, etc. Des dépenses énormes ont été faites pour doter d'instituteurs les moindres communes, y compris celles où ils ne devaient pas y avoir d'élèves, l'enseignement libre ayant la confiance de toutes les familles sans exception. Partout l'État s'est posé comme le champion de l'instituteur, prêt à le soutenir envers et contre tous. Pour mieux accentuer cette attitude, on a mis les instituteurs, non dans la main des autorités académiques, mais dans celle des préfets, agents directs et actifs du gouvernement central. Tout enfin a été mis en œuvre pour entourer la figure de l'instituteur d'une impressionnante auréole. Et maintenant que cette auréole est conquise, les intéressés l'utilisent à leur profit. Peut-on frapper des hommes que l'on a tant de fois salués comme les modernes anges de lumière et les artisans nécessaires du progrès?

En second lieu, ce n'est un mystère pour personne que les instituteurs jouent, au moins dans beaucoup de régions rurales, un rôle électoral très marqué. On ne veut pas que leur influence sur les populations demeure stérile pour les protecteurs de qui dépend leur avancement. Leur place est donc marquée dans les batailles où triomphent l'esprit de clan et la « politique alimentaire ». C'est d'ailleurs le local même de l'école, en beaucoup d'endroits, qui sert de bureau de vote. L'instituteur reçoit chez lui les électeurs qui viennent remplir leur devoir de citoyen. Il les dévisage, il les surveille, il les intimide à l'avance par la seule perspective de cette présence et de ce regard.

Est-il prudent de mécontenter des auxiliaires si utiles? Sans doute, vers la fin de chaque législature, au moment où les élections approchent, il est d'usage, dans le Parlement, de « faire quelque chose » pour les instituteurs, et de les amadouer par quelques menues faveurs. Mais il ne faudrait pas, tout de même, laisser subsister de trop grosses causes d'irritation, car le clan perdrait des agents précieux, c'est-à-dire quelques voix dans chaque commune, et certaines majorités pourraient se métamorphoser en minorités.

En troisième lieu, des événements récents ont prouvé que l'instituteur est, en bien des cas, pour le pouvoir, un agent précieux d'*information*, et ce rôle est particulièrement apprécié dans les régions de la France où la masse de la population est hostile au parti dominant. Dans ces communes, où maire, conseillers municipaux, notabilités diverses, figurent dans les rangs de l'opposition, il est utile aux autorités d'avoir un correspondant officieux, ins-

truit et avisé, qui rende compte à qui de droit de ce qui se passe. Dans ces circonstances spéciales, la valeur de cet unique ami croît en raison directe de son isolement et de l'hostilité qu'il rencontre dans son milieu. Qu'on perde l'affection de cette sentinelle perdue, elle s'endormira et ne donnera plus le signal d'alarme. Ceux qui appliquent la loi ne peuvent négliger ces considérations, et voilà pourquoi Jupiter tournera plusieurs fois sa foudre dans son nuage avant de s'en servir, si même il s'en sert finalement.

∴

Tout ce luxe de discussions, de pétitions, de projets, de refus enveloppés dans des concessions, masquent mal d'ailleurs l'embarras réel où les représentants de l'État se trouvent en face de l'agitation ci-dessus décrite. En fait, point ne serait besoin de tant de longueurs. Sans nouvelles lois, sans décisions ni poursuites judiciaires, le gouvernement a une arme dans sa main : la révocation. Cette arme, il sait fort bien l'employer, notamment contre les maires qui lui déplaisent, car, ces maires étant déjà des ennemis, peu importe de les mécontenter. Mais, dans le cas des instituteurs, il oublie que cette arme existe. Et, en effet, il faudrait révoquer trop de monde, ce qui ferait d'abord un tapage énorme, après quoi il faudrait remplacer. Mais remplacer qui? — Ceux dont on s'est servi pour remplacer les instituteurs congréganistes d'autrefois, en proclamant que ces remplaçants étaient ce qu'il y avait de meilleur au monde? Et les remplacer par qui? — Par des hommes qui appartiendraient forcément au même type, qui se recruteraient dans les mêmes milieux, qui arriveraient avec la même formation sociale, les mêmes opinions philosophiques, les mêmes aspirations justes ou injustes, le même désir de jouir beaucoup, contrarié par la nécessité de se contenter de peu, le même sentiment de l'importance de leur rôle et du besoin qu'on a d'eux. On le voit, la situation est sans issue, ou du moins il n'y a d'autre issue que la continuation du *modus vivendi* actuel, fondé, d'un côté, sur la violation de la loi, et, de l'autre, sur l'oubli volontaire de cette violation quand elle ne dépasse pas certaines limites implicitement convenues. Comme conséquence, le malaise continuera, et l'éducation ne s'en trouvera pas mieux.

On ne peut oublier, en effet, que le triomphe définitif de l'école officielle, après vingt-cinq ans d'extension progressive, coïncide avec l'augmentation inquiétante du nombre des jeunes criminels, dont le Parlement et le ministère ont dû se préoccuper depuis peu. Or, les individualités criminelles ne sont pas des phénomènes sociaux suspendus en l'air. Ce sont les *points émergeants* de masses sociales vicieuses, comme les îles et les écueils sont les *points émergeants* de hauts-fonds et de plateaux sous-marins. L'école, depuis un quart de siècle, n'a donc pas amélioré la morale, et, quelque opinion que l'on professe sur les droits de l'instituteur, il est assez difficile d'admettre que le spectacle, soit de leurs défis lancés à la loi, soit de leurs campagnes antipatriotiques, soit une bien édifiante « leçon de choses » pour les générations qui entreront demain dans la vie.

Gabriel d'Azambuja.

CORRESPONDANCE

LE BESOIN D'UN MANUEL DE SCIENCE SOCIALE

Un membre de notre Société, vicaire d'une paroisse de Paris, adresse à M. Edmond Demolins la lettre suivante :

« Depuis des années, mes confrères, curés et vicaires de Paris, préoccupés d'exercer une mission éducatrice sociale dans les milieux populaires, réclament une sorte de catéchisme social populaire, devant servir de programme et de base aux cercles d'études fondés un peu partout parmi les hommes et surtout les jeunes gens.

« Pourriez-vous m'indiquer quel serait, à votre avis, le plan à suivre et, dans la collection de la *Science sociale*, les sources principales à utiliser pour entreprendre ce travail que j'essayerais volontiers?

« Voici plusieurs écueils que je voudrais éviter à mes confrères :

« Bien intentionnés, ils veulent que la religion suffise à tout et voudraient faire dériver leur catéchisme social exclusivement de l'Évangile. Ce n'est pas là un procédé scientifique.

« L'Évangile est une source et une forme de vie supérieure, qui ne crée rien des forces et facultés naturelles mises à notre disposition, mais qui nous en donne l'utilisation plus parfaite.

« Quand on a tiré, par la méthode et l'étude scientifique des faits, les lois du progrès ou du malaise social, l'Évangile vient ensuite, par sa rectitude morale, ses moyens supérieurs de moralisation et son autorité sur les consciences, donner à ces lois, stabilité d'abord, perfectionnement ensuite dans leurs résultats, en harmonisant les rapports des hommes, soit entre eux, soit avec l'autorité, et en faisant accepter facilement le sacrifice des intérêts personnels immédiats aux intérêts généraux de la société.

« Je sais bien que le préjugé que je critique vient de ce que les catéchismes socialistes et collectivistes sont dirigés trop exclusivement contre la religion, mais ce n'est pas une raison pour riposter par une manière également inexacte d'exposer et de solutionner le problème social.

« D'autre part, malgré les utopies désastreuses auxquelles ont infailliblement abouti, jusqu'à ce jour, *les théories toutes faites ou a priori*, par lesquelles, depuis l'ère des encyclopédistes, on a voulu réformer tous les vingt-cinq ans notre état social, la grande majorité de nos contemporains, et non des moins intelligents, en sont encore à construire dans l'abstrait l'état social idéal.

« D'autres, moins intellectuels, plus absorbés par l'action, inventent œuvres sur œuvres, qu'ils appliquent comme autant d'emplâtres sur les plaies sociales plus immédiatement à leur portée, et se lamentent de l'inefficacité de leurs recettes et de leurs remèdes locaux et particuliers, sur l'ensemble du mal.

« Je vous soumets donc, à titre d'essai, ce que je croirais opportun pour cette sorte de manuel, que tout le monde réclame afin que vous m'en disiez votre avis.

« Je débuterais par une étude des « Faux remèdes au mal social, » ce qui m'amènerait à prouver la nécessité d'étudier scientifiquement les phénomènes sociaux. J'aborderais ensuite un résumé élémentaire de la méthode, de la classification et des principales lois acquises à la science sociale.

« Suivrait une étude du genre d'éducation civique que chacun doit se faire à soi-même, préjugés dont il faut nous guérir, habitude de passivité qu'il faut perdre, habitude de saine indépendance, de sentiment de sa dignité et de sa force intellectuelle et physique, et surtout habitude d'initiative courageuse et personnelle qu'il faut acquérir, en même temps que l'esprit d'association dans la mesure où, loin de supprimer l'indépendance et l'initiative, il les favorise et leur donne plus d'efficacité.

« Viendrait ensuite le côté religieux, qui serait alors vraiment apologétique tout en restant social.

« Voilà un aperçu hâtif et superficiel sur lequel je serais fort aise d'avoir vos indications et vos critiques.

« J'ajoute que j'essayerais ce travail si personne ne le faisait, et j'y mettrais peut-être trop de temps. Mais si l'un de vos collaborateurs l'entreprenait, il rendrait un réel service à la collectivité et empêcherait bien des ecclésiastiques, bien des hommes et des jeunes gens à l'âme ardente de se perdre en vains et inutiles efforts.

« J'ajoute encore que, dans ce catéchisme, il faudrait une réfutation, brève mais complète, des diverses formes de socialisme et peut-être une défense des classes moyennes très menacées, en même temps qu'une étude du travail et de la propriété appropriée aux conditions actuelles. Il suffirait pour cela de résumer les résultats acquis par la *Science sociale* sur ces points.

« Veuillez agréer...

« G. F. »

**

Cette lettre soulève une question que beaucoup de nos amis se posent et nous posent depuis longtemps.

Jusqu'ici nous avions dû leur demander de prendre patience, parce qu'un ouvrage de ce genre était encore prématuré.

Au moment de la mort de Le Play, la Science sociale était seulement ébauchée; la méthode était incomplète et les conclusions, par le fait même, étaient prématurées.

Grâce à la Nomenclature d'Henri de Tourville, la méthode a été perfectionnée et nous possédons, depuis cette époque, un instrument d'analyse incomparable, qui nous permet de décomposer les groupements sociaux en tous leurs éléments, et de ramener ces éléments à l'état le plus simple.

La Nomenclature nous permet, en outre, de saisir les rapports qui existent entre ces éléments et de déterminer ainsi les répercussions qui se produisent entre eux, ce qui constitue le fondement même de toute science.

Ces vingt dernières années ont été consacrées à ce travail d'analyse poursuivi sans interruption et consigné dans les volumes de la *Science sociale* (1re période).

Pour pouvoir présenter au public l'ensemble de la science, tel qu'il résulte de cette longue et méthodique enquête, il restait à en coordonner les éléments.

Cette coordination est aujourd'hui terminée.

Les deux fascicules consacrés à la *Classification sociale*[1] sont une première manifestation de ce travail. Il a été continué par l'établissement d'un *Répertoire des répercussions sociales*, qui groupe méthodiquement les répercussions éparses et perdues dans les six volumes des *Ouvriers européens*, dans les neuf volumes des *Ouvriers des Deux-Mondes* et dans les quarante volumes de la *Science sociale*.

Ce travail de rassemblement et de coordination, qui n'avait pas encore été fait, était nécessaire pour pouvoir présenter au public l'exposé complet de cette Science sociale qui a déjà demandé soixante-quinze années de travaux collectifs.

Cet exposé est actuellement rédigé en partie et j'espère qu'il sera terminé avant la fin de l'année. J'y travaille depuis trois ans, avec une ardeur qui ne se ralentit pas et j'ajoute avec un enthousiasme qui grandit, à mesure que je vois se dérouler plus complètement le magnifique ensemble de la Science sociale. Jusqu'ici nous n'avions pu apercevoir la science que par fragments, dans des études dispersées et dont le lien échappait souvent au regard Mais, ainsi rassemblée et mise en ordre, elle se révèle, elle s'impose, elle donne l'impression de la certitude et de la rigueur scientifiques. Il ne peut plus y avoir de doute, la Science sociale est bien réellement une science.

Je pense que ces explications répondent au désir exprimé par notre honorable correspondant et qu'il voudra bien prendre patience encore un peu de temps.

Edmond Demolins.

1. Fascicules X et XI de *la Science sociale*. (2e période).

RÉPERCUSSIONS SOCIALES

(Il n'y a une Science sociale que si les phénomènes sociaux se répercutent les uns sur les autres indépendamment de la volonté humaine et par le fait de la nature des choses.)

I. — Le Travail (*suite*)[2].

II. — Répercussions sur le travail d'extraction (*Culture, Art des forêts, Art des mines*).

Nous avons indiqué quelques répercussions qui déterminent les diverses formes du travail de simple récolte.

Avec la culture, nous entrons dans la voie des complications sociales.

L'homme passe difficilement de la simple récolte, qui est un travail facile, et n'exigeant aucune prévoyance, à la culture, qui est un travail difficile exigeant une longue prévoyance. Il n'effectue ce passage que contraint et forcé. Voici un de ces cas de contrainte :

2. Voir la livraison précédente.

19. *Le cantonnement sur un sol circonscrit pousse les populations à la culture*[1]. Par la nécessité d'augmenter la production. Exemples de cantonnement : les Goths en Scandinavie, par la difficulté d'en sortir; les Slaves, en Bulgarie, par les ressources insuffisantes d'un sol pauvre et montagneux; les Slaves, en Russie, par la contrainte exercée sur les Tsars.

Mais le cantonnement ne suffit pas pour amener l'évolution de la simple récolte à la culture; il faut encore que l'homme soit assuré d'avance de récolter les produits de son travail. D'où la répercussion suivante :

20. *La propriété est la condition même du travail*[2]. Les faits qui justifient cette répercussion établissent qu'au moment du passage de la simple récolte à la culture, l'homme est plus poussé à la propriété du sol par la nécessité que par l'attrait. Il ne se fixe pas au sol volontairement : il cède à la nécessité impérieuse. Cette constatation devra modifier beaucoup d'idées à priori sur les origines de la propriété. L'homme qui passe du libre parcours à la propriété individuelle se considère bien plus comme volé que comme voleur, parce que cette propriété entraine pour lui l'obligation d'un travail plus intense; aussi il essaie de se soustraire le plus longtemps possible à l'une et à l'autre :

21. *La culture oblige au travail régulier et à la prévoyance*[3]. Parce que les sols cultivés ne donnent plus de produits spontanés et exigent la régularité des travaux imposés impérieusement par l'ordre des saisons.

Cependant, toutes les formes de la culture ne développent pas au même degré l'aptitude au travail :

22. *La culture en communauté patriarcale est celle qui développe le moins l'aptitude au travail et à l'effort*[4]. Cela tient précisément à ce que le travail en communauté de famille ne laisse pas aux individus la propriété pleine et personnelle des produits de leur travail. Ces produits sont consommés en commun, c'est ce qui explique la nonchalance qui règne dans l'Orient communautaire. Cette répercussion prouve que l'application des théories communistes diminuerait beaucoup la puissance de travail.

Voici trois répercussions qui montrent comment les conditions du lieu peuvent influencer la nature et la forme de la culture :

23. *Les coteaux abrités et bien exposés favorisent la culture des arbres fruitiers*[5]. Parce que les fruits exigent une exposition favorable pour arriver à maturité dans les meilleures conditions.

24. *Les vallées développent surtout la petite culture*[6]. Parce que la vallée est éminemment fovorable à l'installation de petites gens : ils y trouvent une *grande variété de ressources* en partie spontanées Dans le fond, des prairies irriguées ; sur les pentes basses, un sol d'alluvion, qui donne une culture facile et productive; sur les coteaux, les arbres fruitiers; au-dessus, à la lisière des plateaux, souvent des bois, ou même des forêts. De plus, ce sol trop étroit, et trop accidenté, éloigne la grande culture, qui recherche les vastes espaces.

25. *Les plaines développent surtout la grande culture*[7]. Parce que cette forme de culture a besoin de surfaces vastes et planes, favorables aux grands labours. Elle échappe d'ailleurs ainsi à la concurrence de la petite culture, qui recherche moins cette nature de terrain.

La petite culture, c'est-à-dire celle qui est faite par les membres de la famille sans l'intervention d'un patron, donne naissance à diverses répercussions sur le travail. Voici deux exemples :

26. *La petite culture fait prédominer le travail à la main.* A cause de la faible étendue du domaine et des ressources restreintes de la famille.

1. *La Route*, liv. II, ch. III (*Sc. soc.*, XXIII, 125).
2. *Sc. soc.*, XII, 40; XXXII, 512.
3. *Classification*, les renvois du genre ébranlé, dans les sociétés à forme communautaire.
4. Mêmes références, *la Route*, II, liv. I, ch. I.
5. *Sc. soc.*, III, 525 et s.; XXII, 144, 264; fasc. XXVIII, 125. *Franç. d'auj.*, liv. II, ch. II et III.
6. *Sc. soc.*, II, 157; XXII, 457; XXVI, 59. *Franç. d'auj.*, liv. III, ch. II, III, IV.
7. *Sc. soc.*, II, 157; XXIII, 209. *Franç. d'auj.*, liv. IV.

27. *La culture des arbres fruitiers éloigne des travaux pénibles exigeant l'effort des bras*[1]. Parce qu'elle ne demande pas des labours répétés et que cette culture se fait ordinairement sur des espaces restreints.

Certaines plantes, ou certaines cultures, déterminent sur le travail des répercussions particulières. A titre d'exemple :

28. *La culture du riz rend les populations laborieuses*[2]. A cause des nombreuses façons et des irrigations qu'elle exige. La Chine fournit un exemple caractéristique de cette répercussion.

29. *La culture de la canne à sucre développe la grande culture et les transports*[3]. Parce que l'exploitation doit se faire en grand, avec une main-d'œuvre importante, que le produit doit être traité sur place et ensuite exporté au loin. Il en est à peu près de même, et pour les mêmes causes, de la culture du café et du coton.

30. *La culture du manioc favorise la transformation du chasseur en cultivateur*[4]. Parce que cette plante exige très peu de travail. Elle fait l'office d'éducateur agricole pour les nègres et les Indiens.

Elle fait plus encore :

31. *Le manioc fait disparaître le cannibalisme dans certaines parties de l'Afrique*[5]. A cause de son rendement abondant, qui assure aux nègres une nourriture suffisante.

32. *La culture du maïs tend à développer la petite culture* (au moins dans certaines régions)[6]. Parce qu'elle exige des façons nombreuses et minutieuses et qu'elle donne des ressources abondantes et variées sur un petit espace.

33. *La culture maraichère engendre la petite culture et la petite propriété*[7]. Pour les mêmes raisons.

Voici quelques répercussions relatives à la grande culture :

34. *Le fermage favorise l'élévation du tenancier*. Parce que le fermier, retirant le produit entier de son travail et n'ayant à compter que sur lui-même, est porté à donner le maximum d'efforts dont il est capable.

35. *Le métayage ne favorise pas l'élévation du tenancier*[8]. Parce que le métayer n'a pas le produit entier de son travail, et qu'il est plus porté à s'appuyer sur le propriétaire que sur lui-même.

36. *Le travail servile ne dresse pas l'homme au travail*[9]. Parce qu'il étouffe le mobile de l'intérêt personnel et qu'il fait considérer le travail lui-même comme le signe de l'esclavage. L'esclave rendu à la liberté ne parvient pas à triompher de cette habitude et de cette mentalité. C'est ce qui explique pourquoi l'abolition de l'esclavage n'a pas relevé les anciens esclaves. L'impuissance des nègres d'Haïti à s'élever par la liberté est un exemple fameux de ce cas.

Quelques répercussions relatives à l'exploitation forestière :

37. *Les sols montagneux, ou pauvres, sont favorables à la conservation des forêts*[10]. Parce qu'il est peu avantageux de les utiliser pour la culture.

38. *Les forêts aménagées développent la fabrication et, par voie de conséquence, le commerce*[11]. Parce qu'elles fournissent une matière première qui, pour être utilisée, doit être soumise à une transformation industrielle : scieurs de long, sabotiers, menuisiers, charpentiers, ébénistes, constructeurs de tous genres, etc. Cette matière, étant lourde, encombrante et devant être transportée au loin, fournit un élément important au commerce.

Il faut cependant faire une exception

1. *Sc. soc.*, XI, 44 à 54; XXII, 149, 270. *Franç. d'auj.*, liv. II.
2. *Classification*, Voir Chine, Italie septentrionale. O. M., 1re sér., IV, 149.
3. *Sc. soc.*, II, 323 à 330; III, 92, 140, 195.
4. *Sc. soc.*, VII, 178.
5. *Sc. soc.*, VII, 187.
6. *Sc. soc.*, XXIII, 210.
7. O. E., V, 403, 407.
8. *Sc. soc.*, XXIII, 224.
9. *Sc. soc.*, Haïti, III; 209 à 216; XVIII, 596; XX, 205. La Réunion, O. M.; 1re sér., IV, 135, 169, 186.
10. Oural, O. E., II, 99, 152. Balkans, O. E., II, 232. Hartz, O. E., III, 99. Schemnitz, O. E. IV, 1. Suède, O. E., III, 55. Morvan, *Sc. soc.*, XXIV, 250.
11. Orenbourg, O. E., II, 58, 72. Oka, O. E. II, 189. Norvège, O. E., III, 55. Allemagne, O. E., IV, 118. Pays basque, *Sc. soc.*, fasc. XVII, 18. Lorraine, *Sc. soc.*, XXIV, 124, 182, 188; XXI, 172, 518. Morvan, XXIV, 250, 259.

pour les forêts exploitées en taillis : elles développent le commerce et non la fabrication[1]. Parce qu'elles fournissent du bois de chauffage et non du bois d'œuvre.

39. *Les forêts aménagées exigent le grand atelier et le grand patron*[2]. Cela tient à ce que la forêt, ne donnant des produits qu'à longue échéance, exige, de la part du propriétaire, des ressources accumulées et une longue prévoyance. Aussi partout les forêts appartiennent à de grands propriétaires, aux communes, aux provinces, ou à l'État.

40. *L'art des forêts maintient la stabilité du travail*[3]. Parce que la production est régulière, étant réglée invariablement par la nature. Cette régularité maintient la stabilité du personnel et empêche les chômages imprévus.

41. *L'alliance de l'art des forêts et des fonderies maintient la stabilité de ces dernières*[4]. Pour les mêmes raisons.

Voici quelques répercussions tirées de l'exploitation des mines.

Lorsque l'exploitation minière est associée à une exploitation forestière, comme cela était général autrefois pour les mines de fer par exemple, il en résulte la répercussion suivante :

42. *Le traitement du minerai par le bois limite et régularise l'exploitation minière*[5]. Parce que la production du bois est limitée par l'étendue même de la forêt. La forêt agit ici comme une sorte de régulateur économique et social, qui empêche à la fois la surproduction et les chômages.

43. *Dans les mines d'or affleurantes, le travail ne peut être constitué d'une façon stable*[6]. Parce que la valeur du produit et la facilité du travail, qui est presque une simple récolte, attirent un grand nombre de chercheurs. Ceux-ci travaillent individuellement, se déplacent fréquemment et ne créent aucun établissement fixe et durable sur le sol.

1. *Sc. soc.*, XXIV, 254.
2. Mêmes références.
3. *Sc. soc.*, XXXIV, 125.
4. O. E., V, 316. *Sc. soc.*, XXIV, 123.
5. O. E., III, 47, 101, 127, 130 ; IV, 3, 60 ; V, 314 ; VI, 3.
6. *Sc. soc.*, VI, 208 à 228.

44. *Les mines profondes développent l'agglomération du personnel, dans le grand atelier*[7]. Il est nécessaire d'exploiter ces mines en grand, pour couvrir les frais généraux considérables, qui résultent des recherches, de l'établissement des galeries et d'une exploitation très coûteuse. Cette répercussion est particulièrement accentuée dans les mines de houille.

45. *Les mines de houille développent, au plus haut degré, la fabrication en grand atelier*[8]. Parce que la houille, se présentant en couche et non en filon, peut être extraite par très grandes quantités ; parce qu'elle est nécessaire pour alimenter toutes les machines et qu'elle se consomme rapidement par le simple usage, ce qui oblige à s'approvisionner d'une façon constante.

III. — Répercussions sur le travail de fabrication.

46. *L'art pastoral nomade des steppes maintient la fabrication dans les formes les plus simples*[9]. Cette fabrication est exclusivement faite *à la main*, parce que la vie nomade ne permet pas l'emploi de machines. Elle est purement *ménagère*, parce que l'isolement de la vie nomade empêche la fabrication en vue de la vente. Cela supprime toutes les complications que soulève la fabrication en vue de la vente : questions du salaire, de la clientèle, du chômage, du progrès des méthodes, des engagements des salariés, de la concurrence, etc. C'est pour cela que la question ouvrière ne se pose pas chez les populations de ce type.

47. *Les objets fabriqués par les pasteurs nomades doivent être nécessairement portatifs, peu luxueux et fabriqués par des procédés simples*[10]. A cause des nécessités de la vie nomade et des moyens très simples dont dispose la fabrication ménagère à la main.

48. *L'art pastoral, dans les déserts, étant insuffisant, on voit se développer la fabri-*

7. *Sc. soc.*, fasc. XXIV, 13.
8. O. E., III, 318. *Sc. soc.*, fasc. XXIV.
9. *La route*, I, 22 et suiv.
10. *Ibid.*

cation en vue de la vente et les transports en vue du commerce[1]. Parce qu'il est nécessaire d'ajouter à cet art pastoral pauvre, un travail accessoire, celui des transports. Cela est facile grâce aux nombreux animaux dont on dispose. C'est ce qui explique le développement du commerce par caravane dans les déserts de l'Arabie et du Sahara.

49. *La pauvreté du sol développe les petites fabrications, souvent associées au colportage*[2]. Par suite de la nécessité de suppléer à l'insuffisance des produits agricoles. Ce type est très fréquent à la surface du globe.

Une série d'autres causes développent la fabrication, par exemple : les chutes d'eau [3], les matériaux fournis par le sous-sol [4], les forêts [5], etc.

Au sujet de l'influence du salaire sur la fabrication :

50. *Le salaire à la journée excite moins au travail que le salaire à la tâche, celui-ci moins que le salaire avec prime*[6]. Parce que l'excitation au travail est en raison directe de l'intérêt personnel qu'on y a. Cette répercussion explique pourquoi le communisme, en remplaçant l'intérêt personnel par l'intérêt collectif, supprime du même coup l'excitation au travail.

51. *La cherté de la main-d'œuvre pousse aux inventions mécaniques*[7]. Par suite de la nécessité de réduire les frais de cette main-d'œuvre. C'est ainsi qu'aux États-Unis, on est arrivé à inventer la machine à coudre, la machine à écrire et à vulgariser à un degré extraordinaire l'emploi du téléphone et de toutes sortes de machines pratiques et ingénieuses.

52. *Les industries de luxe subissent, plus que les autres, la répercussion des crises sociales*[8]. Parce qu'on est porté à supprimer d'abord les dépenses de luxe. L'industrie de la soie est un bon exemple en ce genre.

53. *L'instabilité de la production amène l'instabilité des engagements*[9]. Par la difficulté de conserver son personnel ouvrier pendant les mortes saisons. C'est là une des causes les plus graves des souffrances des ouvriers et celle à laquelle il importe le plus de parer, en se plaçant dans les conditions qui peuvent assurer la permanence des engagements, grâce à la stabilité de la production.

Certains travaux exigent une forme déterminée d'atelier :

54. *La boucherie et la boulangerie exigent généralement le petit atelier*[10]. Parce qu'il faut être à proximité de la clientèle, qui doit être servie tous les jours et, parfois, plusieurs fois par jour.

Quelques causes du développement de la fabrication :

55. *La multiplication des moyens de transports provoque le développement de l'industrie*[11]. Par suite de la facilité plus grande d'importer la matière première et surtout d'exporter les produits.

56. *La libre concurrence provoque le progrès des méthodes industrielles*[12]. Par la nécessité de lutter contre cette concurrence.

57. *La fabrication développe, plus que la culture, l'instabilité et la complication*[13]. Parce que la production n'est plus réglée, comme dans la culture, par les lois fixes de la nature; elle est susceptible des variations les plus grandes, ce qui entraîne l'instabilité plus grande du personnel et une série de problèmes plus difficiles à résoudre : par exemple, les questions de la clientèle, du salaire, du progrès des méthodes, des engagements, etc.

58. *L'alliance de la fabrication et de la culture favorise la stabilité et la permanence des engagements*[14]. Grâce à la stabilité que donne la culture et parce que l'ouvrier peut trouver l'emploi de ses bras à la campagne pendant les périodes de chômage de l'industrie.

1. *La Route*, I, 201. *Classification*, les renvois, 26 et suiv., fasc. XXII.
2. O. M., 2e sér., II, 56. O. E., II, 181. *Sc. soc.*, XXII, 15; XXVII, 48. *La Route*, I, liv. II, ch. I.
3. O. E., III, 37; VI, 62. *Sc. soc.*, XXX, 352.
4. *Sc. soc.*, VI, 116, 125 à 128; XXII, 589; XXVI, 58. O. E., III, 55, 208, 318.
5. O. E., II, 38, 59, 72, 189; IV, 148. *Sc. soc.*, XXI, 518.
6. *Sc. soc.*, fasc. XXX.
7. *Sc. soc.*, XV, 301.
8. *Sc. soc.*, XXXIII, 42.
9. O. E., VI, 35.
10. *Sc. soc.*, VIII, 148.
11. O. E., IV, 108.
12. O. E., IV, 49.
13. *La Route*, I, livre I, ch. I. O. E., V, 19, 139; VI, 231. O. M., 2e sér., I, 41.
14. *Sc. soc.*, VII, 341 à 345; VIII, 88 à 99. O. E., V, 86.

59. *L'atelier mécanique tend à agglomérer la population*[1]. Parce que l'emploi des machines, augmentant la production, on a intérêt à utiliser un personnel nombreux, pour diminuer les frais généraux.

60. *Le grand atelier tend à supprimer les fabrications ménagères et en petit atelier*[2]. Parce qu'il fabrique plus économiquement.

IV. — Répercussions sur le travail des transports.

61. *Le développement des transports amène encore plus de complications sociales que la fabrication*[3]. Parce que les transports étendent encore plus loin le champ de la concurrence.

62. *Dans les sociétés qui sont à l'abri des transports et de la concurrence, le travail n'est pas spécialisé*[4]. On pratique le cumul des travaux. Par exemple, on produit dans la famille, ou sur le domaine rural, tout ce dont on a besoin. Les artisans eux-mêmes ne sont pas spécialisés : le même ouvrier sera à la fois menuisier, ébéniste, charpentier, etc. Parce que, la concurrence étant peu développée, on est peu exigeant pour soi-même et que la clientèle est peu exigeante pour l'ouvrier.

63. *Le développement des transports et de la concurrence pousse le travail dans la voie de la spécialisation de plus en plus grande*[5]. La spécialisation seule permet de lutter contre la concurrence, parce qu'elle donne le moyen de produire plus, mieux et à meilleur marché.

V. — Conclusions.

Nous pouvons tirer de ces répercussions quelques conclusions générales sur les conditions du travail et, en particulier, sur la question ouvrière, qui en est un des éléments.

1. O. E., III, 308.
2. *Sc. soc.*, XI, 168; XVI, 149. O. E., II, 326; III, 52, 396; VI, 62, 214, 436. O. M., 2e sér. I, 95, 99.
3. *Sc. soc.*, II, 9; XVI, 188; XIX, 441; XXIV, 251; XXV; XXVI, 212; XXXV, 418; XXXVI, 557. Fasc. XXII, 71; XXIII, passim. O. E., II, 273, 295, 301; III, 319. O. M., 1re sér. IV, 107.
4. *La Route*, I, liv. I, ch. I.
5. *Sc. soc.*, fasc. V, et XV en entier, par M. A. Dauprat.

1. Le travail est soumis à des conditions naturelles, dont l'homme est obligé de tenir compte (Toutes les répercussions précédentes).

2. Chaque nature de travail a ses conditions qui lui sont propres (*Id.*).

3. Les conditions du travail et la question ouvrière se compliquent progressivement à mesure que l'on passe de la simple Récolte, à l'Extraction, à la Fabrication et aux Transports (Réperc. 11, 13, 15, 18, 21, 22, 38, 39, 44, 45, 56, 57, 61).

4. Les travaux de simple récolte compriment l'aptitude au travail et à l'initiative (Réperc. 11, 18, 46, 47).

5. Dès lors, on n'élève pas l'homme, en lui facilitant les conditions de vie, mais en le dressant à en surmonter les difficultés.

6. Il importe donc plus d'élever l'ouvrier que de le patronner.

7. La concurrence amène le progrès des méthodes de travail (Réperc. 55, 56, 61, 63).

8. La supériorité économique appartient donc aux peuples qui sont le plus capables de triompher par eux-mêmes de la concurrence. (Même réperc.)

9. Cette loi est confirmée par ce fait que les sociétés communistes (qui ne supportent pas la concurrence) n'ont pu s'élever au-dessus des travaux de simple récolte, et, dans les cas les plus favorables, au-dessus de la culture extensive, ou de la petite fabrication à la main simple et routinière (Réperc. 11, 13, 16, 18, 22). En somme, elles succombent devant le travail intense et progressif et devant la concurrence commerciale[6].

(*A suivre.*) Edmond Demolins.

L'ÉVOLUTION DE LA MUSIQUE

d'après la Science sociale

(*suite*)[7].

Dans un premier article, nous avons étudié la musique mélodique ou *homophonie*.

6. Voir la démonstration méthodique dans la *Sc. soc.* fasc. XXX : *L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?* par Paul Descamps.
7. Voir livraisons 31 et 33.

Dans un second article, nous avons parlé de l'ébauche de la musique harmonique, ou *diaphonie*.

Il nous reste à parler de l'épanouissement de la musique harmonique, avec la *polyphonie*.

Rappelons que l'homophonie a régné exclusivement dans toute l'antiquité et est actuellement encore la seule musique de la plupart des peuples communautaires. Dans ce genre de musique, la composition de la gamme joue un rôle prépondérant. A chaque « état d'âme » correspond une gamme différente; de là la grande diversité de gammes que l'on rencontre.

La diaphonie apparaît au moment où les Grecs sont influencés par le milieu romain, et, dès lors, la gamme de Pythagore est définitivement adoptée à l'exclusion de tout autre. Ce n'est plus par la diversité des gammes que l'on exprimera la diversité des sentiments, mais par la diversité des accords.

La diaphonie fut conservée par la musique chrétienne sous le nom d'*organum*. En Occident, sous l'influence des Barbares, l'art devient plus simple : c'est le chant grégorien; en même temps l'on emploie la notation musicale par neumes.

Enfin la polyphonie apparaît.

Dans l'évolution de la musique polyphonique, on peut distinguer trois stades :

1° L'ordre *unitonique*, dans lequel on reste toujours dans le même tons ;

2° L'ordre *transitonique*, où l'on peut passer d'un ton dans un autre à l'aide d'une transition ;

3° L'ordre *pluritonique* où l'on peut employer toutes les combinaisons de ton.

En d'autres termes, une fois la musique polyphonique trouvée, elle était, contrairement à la musique mélodique, susceptible d'un perfectionnement continu.

III. — LA NAISSANCE DE LA MUSIQUE POLYPHONIQUE. L'ORDRE UNITONIQUE.

Hucbald, moine bénédictin de Saint-Amand (Hainaut), mort en 930, est l'auteur d'un traité sur l'organum, dans lequel on trouve les premiers emplois de la tierce (Fétis, *Histoire générale de la musique*, t. IV, p. 513 et 519).

L'apparition de l'accord de tierce est un phénomène important, parce qu'il devait permettre la formation de l'accord parfait, base de la véritable harmonie. Vers la même époque (xe siècle), la notation musicale par neumes subit une modification fondamentale : au lieu d'écrire les notes sur une ligne horizontale, on fait varier la hauteur des signes d'après la hauteur du son (Voir Lavignac, *La musique et les musiciens*, p. 453) : c'est l'origine de notre système actuel de notation, qui paraît plus commode pour la lecture de plusieurs parties simultanées ; en d'autres termes, il est mieux adapté à la polyphonie. De là, aussi, la division en mesures (Fetis, t. I, p. 169 et t. V, p. 226).

L'orgue peu à peu faisait sa réapparition dans les églises par suite de la reprise des relations commerciales avec l'Orient. Il est curieux de noter qu'au xe siècle, le premier grand orgue connu en Occident fut celui de Winchester (Fétis, *Id.*, t. IV, p. 426). Ainsi, à cette époque, on voit déjà se dessiner le goût des Anglo-Saxons pour la musique puissante, qu'ils ont gardé jusqu'à nos jours.

Au xie siècle, Guy, moine bénédictin d'Arezzo, donna des noms aux notes de la gamme.

Enfin, au siècle suivant, la notation musicale fait un nouveau progrès : on précise la hauteur des notes à l'aide de la portée (Lavoix fils, *Loc. cit.*, p. 79).

Le terrain est maintenant préparé pour l'apparition de la *musique savante*. Tel est, en effet, le véritable caractère de la musique polyphonique, qui, par son évolution, devient de plus en plus savante.

La première étape de cette évolution a été appelée l'*ordre unitonique* et dure jusqu'à la fin du moyen âge. On peut la subdiviser en deux phases : le *déchant* et le *contre-point*.

Le déchant. — Le déchant est la déformation de la diaphonie par la musique profane. Cette dernière, jusqu'alors, a été purement mélodique. Il en était ainsi des chansons des *troubadours* du midi de la France des xiie et xiiie siècles (Fétis, *Id.*, t. V, p. 11), de la plupart des *trouvères* du Nord et des *minnesängers* allemands du

XIIIe siècle (Fétis, *Id.*, t. V, p. 74). Tous ces chanteurs s'accompagnaient d'un instrument à cordes comme le luth, ou le rebec, qui leur venaient des Arabes, mais surtout de la harpe[1].

Le déchant est un contrepoint *figuré*, à plusieurs notes contre une, et à rythme déterminé. Souvent, il résulte de l'amalgame de plusieurs mélodies, qui n'ont aucune analogie entre elles, ce qui produit une véritable cacophonie.

Le déchant apparaît d'abord dans le nord de la France et en Belgique, chez certains trouvères, dont le plus connu est *Adan de la Hale* d'Arras (mort en 1286) qui, le premier, fit usage de l'accord parfait... On voit le déchant dans les rondeaux et les motets à plusieurs voix. Il se forma même une corporation spéciale, celle des *harmoniseurs*, dont le travail consistait à mettre des accords sur les mélodies improvisées par les trouvères. Les harmoniseurs saccageaient absolument le rythme et la mélodie pour les besoins de leurs combinaisons savantes, ce qui donnait au déchant l'aspect d'une musique fausse et conventionnelle.

Il faut noter qu'il y eut en Italie, au XIVe siècle, une réaction contre le déchant, afin de donner plus d'importance au rythme et à la *mélodie*[2] : c'est l'élément communautaire qui fait sa réapparition.

Le contrepoint. — D'un manuscrit anglais qui remonte à 1275, Fétis en déduit que c'est en Angleterre que le déchant a commencé à se transformer en harmonie véritable (Fétis, t. V, p. 320) ; l'on sait que l'on a souvent attribué l'invention du contrepoint à un Écossais, John Dunstaple (né en 1400) ; au XVe siècle, l'Angleterre compte un certain nombre de contrepointistes[3] d'une certaine valeur. A cette époque, la virginale[4] est d'un usage commun en Angleterre. Il est indéniable que l'Angleterre a joué un certain rôle au point de vue musical au moyen âge, et il est probable qu'il faut l'attribuer à l'influence des Angles, car l'on voit ce rôle diminuer au fur et à mesure que l'élément saxon prend la prépondérance.

Toutefois, au moyen âge, le rôle prédominant a été joué par la Belgique et le nord de la France. L'Allemagne en est encore aux mélodies lourdes des *meistersängers*, corporations pédantes et dévotes des artisans urbains du XIVe siècle[5]. Ce n'est que peu à peu que le choral se forme, probablement parmi les populations de la Thuringe et de la Saxe. C'est là, en tous cas, qu'il prendra toute son ampleur au XVIe siècle pour devenir le choral polyphonique de Luther.

Au contraire, la Belgique possède alors les musiciens les plus remarquables. C'est d'abord *Dufay*, de Chimay (né en 1290), l'inventeur du contrepoint; c'est ensuite *Okeghem* (1430-1513), qui fut maître de chapelle à la cour des rois de France, Charles VII, Louis XI et Charles VIII; *Tinctoris*, qui fonda à Naples, en 1484, la première école de musique en Italie ; enfin le grand musicien montois, *Roland de Lattro* (1520-1594). A cette époque, ce sont encore des Belges qui sont maîtres de chapelle à Ferrare, à Saint-Marc de Venise, à la chapelle de Jean Galeazzo Sforza, à celle de Charles XII, duc de Bavière, tandis que Laurent le Magnifique rassemble des maîtres hollandais à Florence.

Ce sont donc les Belges qui ont répandu dans tout l'Occident les nouvelles formes de la musique, et particulièrement en Italie[6], qui avec sa richesse acquise dans le commerce, et la multiplicité de ses petites cours princières, fournit un milieu particulièrement apte à les recevoir. En retour, le séjour en Italie a donné aux musiciens belges la clarté, le goût, la symétrie et la chaleur d'expression qui leur manquaient.

De leur côté, les Italiens s'emparèrent de la technique nouvelle créée par les

1. D'après Fétis (*loc. cit.*, t. IV, p. 387 et 459), la harpe était inconnue des Grecs et des Romains; elle aurait passé de l'Égypte et de l'Asie occidentale en Scandinavie par l'intermédiaire des Scythes; elle aurait été importée en Occident par les Barbares.

2. Voir Lavoix fils (*loc. cit.*, p. 125).

3. *Id.*, p. 152.

4. La virginale, ancêtre du piano, est un clavier à 3 octaves.

5. La première corporation des maîtres chanteurs fut établie à Nuremberg sous Charles IV. Francfort et Mayence imitèrent très vite cet exemple.

6. Voir Lavoix fils, *loc. cit.*, p. 149, 151, 154.

musiciens du Nord, mais de même que nous les avons vu réagir contre le déchant, on les voit réagir contre les combinaisons savantes. *Palestrina* (1529-94) est l'exemple le plus parfait de la fusion de ces éléments divers. Ce qui domine chez lui, c'est la beauté de la forme[1] : c'est une musique architecturale.

En 1581, *Galilée* invente le *genre monodique* par l'imitation des anciens Grecs; c'est l'apparition du chant individuel au théâtre; ce n'est plus l'entrelacement de dessins d'égale importance ; ce n'est plus la polyphonie véritable : une mélodie domine tout et les autres parties n'en sont que l'accompagnement.

(*A suivre.*) P. DESCAMPS.

LE NOUVEL OUVRAGE DE M. LÉON POINSARD

Le premier volume du nouvel ouvrage de notre collaborateur, M. Léon Poinsard, vient de paraître. Il est intitulé : *la Production, le Travail et le Problème social dans tous les pays au début du* XX*e siècle*[2].

Cet ouvrage est le résultat d'une longue et minutieuse enquête, sociale et économique à la fois, conduite pendant de longues années, et portant sur toutes les populations du globe. L'auteur a utilisé pour se renseigner les sources les plus variées, en les contrôlant les unes par les autres. Mais c'est surtout aux témoins oculaires qu'il a demandé ses informations. Les descriptions des voyageurs et des explorateurs, les rapports des agents diplomatiques et consulaires, ceux des chambres de commerce, les travaux parus dans des publications spéciales en diverses langues, ont fourni la masse principale des matériaux employés; l'auteur y a ajouté des renseignements personnels recueillis sur place ou demandés à des correspondants très sûrs.

L'ouvrage a été composé d'après un plan méthodique, inspiré par une science rigoureuse et précise. Cette science repose sur l'observation ordonnée des faits sociaux; elle procède selon la méthode la plus logique, c'est-à-dire qu'elle conduit ses études en allant du simple au composé. Aussi, les premiers chapitres de l'ouvrage sont consacrés aux sociétés humaines les plus élémentaires; puis on étudie successivement les sociétés compliquées, en suivant l'ordre de leur complexité croissante. Cela permet au lecteur de saisir et de comprendre l'enchaînement des causes et des conséquences à travers le temps et l'espace.

Tous les lecteurs de la *Science sociale* ont intérêt à posséder dans leur Bibliothèque cet ouvrage de fond, qui groupe d'une façon méthodique une masse considérable de faits.

LE PRÉSENT FASCICULE

Le présent fascicule est consacré à l'*Enquête sociale sur les Pays*. Nous avons groupé toutes les réponses relatives à une même province, la Savoie, et nous comptons continuer, sur ce plan, cet intéressant voyage.

Nous prions les collaborateurs à l'Enquête de bien vouloir hâter leur travail. Les études que nous publions aujourd'hui forment un bon modèle qu'ils peuvent prendre comme exemple. Les auteurs y ont mis tout ce qu'il y a d'essentiel et de caractéristique dans leur Pays, et ont su éviter les longues et vaines phraséologies. Les répercussions sociales abondent, et nous attirons l'attention de nos lecteurs sur ce point : voici des gens qui ne suivent pas habituellement nos travaux, qui connaissent à peine la *Science sociale*, et cependant ils nous envoient toute une liste de répercussions, parce qu'on a attiré leur attention sur ce point. N'est-ce pas là un nouveau progrès dans la marche de notre science? — P. D.

1. Lavoix, fils, *loc. cit.*, p. 155.

2. Cet ouvrage formera deux forts volumes grand in-8° de 600 pages chacun au prix de 16 francs. Prix de souscription : 12 francs. Le tome I sera envoyé immédiatement contre un mandat postal de 12 francs adressé à l'auteur, rue Beaulieu, 72, à Berne. Le tome II est sous presse et sera expédié franco prochainement.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

A. D. Atanasiu, professeur au Lycée national, Jassy, Roumanie, présenté par M. V. Hulubei.

L.-J. Beuret, Saignelégier, Suisse, présenté par M. P. Descamps.

G. Clerc, capitaine d'artillerie breveté, à l'État-Major du premier corps d'armée, Lille, présenté par M. E. Demolins.

A. C. Cuza, professeur d'Économie politique à l'Université, Jassy, Roumanie, présenté par M. V. Hulubei.

Frédéric Fellner, secrétaire général de la Banque agraire, Budapest, Hongrie, présenté par Mme E. Koós.

Joan V. Hulubei, magistrat, Firgul-Frumos, Roumanie, présenté par M. V. Hulubei.

Fernand Lepelletier, professeur à l'Université libre de droit, Paris, présenté par M. Paul Bureau.

La Vicomtesse de la Panouse, Paris, présenté par M. E. Demolins.

Jean Paquet, St-Joseph en Beaujolais, Rhône, présenté par M. l'abbé Ph. Collonge.

Le Dr Joseph Roland, Charleville, Ardennes, présenté par M. Henri Martinet.

RÉUNION ANNUELLE

La réunion annuelle des membres de la *Société internationale de Science sociale* aura lieu du lundi 13 au jeudi 16 mai, dans l'Hôtel de la *Société de géographie*, boul. Saint-Germain, 184.

En voici le programme :

I. — Le lundi 13 mai.

Séance d'ouverture, à 8 h. 3/4 du soir.

1° *Le machinisme et la situation de l'ouvrier, dans la société moderne*, par M. Paul de Rousiers, Président de la Société ;

2° *Le mysticisme russe expliqué par le milieu social*, par M. Joseph Wilbois, professeur à l'*École des Roches*.

II. Le mardi 14 mai.

I. Réunion de travail, à 9 heures du matin.

M. Edmond Demolins : *Son cours de l'année;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

II. Séance de l'après-midi, à 3 heures.

1° *La foire de Leipzig, ses causes et ses répercussions sociales*, par M. Louis Arqué ;

2° *Le type saintongeais, dans le présent et dans le passé*, par M. Maurice Bures.

III. Thé et réception, par la direction de la *Science sociale*, le soir, à 9 heures, au restaurant des *Sociétés savantes*, rue Danton, 8.

III. — Le mercredi 15 mai.

I. Réunion de travail, à 9 heures du matin.

M. Paul Bureau : *Son cours de l'année;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

II. Séance de l'après-midi, à 3 heures.

1° *Compte rendu de sa mission en Angleterre*, par M. André Koszul ;

2° *Une région agricole sous l'influence d'une grande ville*, par M. M. Durieu.

IV. — Le jeudi 16 mai.

I. Réunion de travail, à 9 heures du matin.

M. G. Melin : *Son cours de l'année;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

II. Séance de l'après-midi, à 3 heures.

1° *L'art égyptien expliqué par la science sociale*, par M. D. Alf. Agache;

2° *Compte rendu de sa mission en Lombardie*, par M. Ph. Champault;

3° *L'éleveur de la Frise allemande*, par M. Paul Roux.

III. Diner de cloture, à 7 heures, au restaurant des *Sociétés savantes*, rue Danton, 8.

Déjeuners en commun. — Les mardi, mercredi et jeudi, à midi, déjeuners au *Bouillon Duval*, boul. Saint-Germain, 170. Des tables sont retenues et le déjeuner sera servi à la carte. On est prié de se faire inscrire d'avance aux bureaux de la *Science sociale*.

Voyages à demi-tarif. — Une demande a été adressée aux Compagnies de chemins de fer pour obtenir des billets à prix réduits, comme les années précédentes. Les membres qui ont l'intention de profiter de cet avantage sont priés de le faire savoir, avant le 28 avril, au Secrétariat de la Société, rue Jacob, 56, en indiquant le point de départ. Cette demande n'engage à rien, car le prix du billet ne sera perçu que si le voyage est effectué.

Réunions de travail.

Ainsi que l'indique le programme ci-dessus, les trois matinées de la réunion annuelle doivent être consacrées à des séances de travail portant sur les matières des cours de MM. Demolins, Bureau et Melin.

Pour permettre à nos collègues de prévoir les sujets qui seront examinés, nous croyons utile de reproduire les indications suivantes :

Le cours de M. Edmond Demolins. — Ce cours est consacré, depuis trois années, à un *exposé complet de la science sociale*.

Cet exposé a pour but de coordonner d'une façon plus méthodique les travaux publiés dans la *Science sociale*, depuis une vingtaine d'années.

Il comprend cinq parties :

1° *Les origines de la science sociale.* — 2° *La méthode :* — 3° *Les éléments sociaux :* classement des répercussions sociales et des lois par catégories de phénomènes; — 4° *Les Sociétés humaines :* classement des répercussions sociales et des lois par pays; — 5° *La solution des problèmes sociaux*, d'après les répercussions constatées.

M. Demolins propose de faire porter la discussion principalement sur les points suivants :

1° Les définitions des formes de la Famille et du Clan, insérées dans les livraisons 23, 24, 26 et 30 du Bulletin.

2° Les répercussions sociales relatives au Travail et à la Propriété (Bulletin, n° 33, 34 et 35).

3° Le système des tableaux synoptiques des répercussions sociales, dont on trouvera des exemples dans les fascicules 27, pages 263 à 265; 28 et 29, pages 337 à 342; 34, pages 83 et 84; 35, page 76.

Les personnes qui désirent prendre part à la discussion peuvent se faire inscrire d'avance, en indiquant les points sur lesquels doivent porter leurs observations. Cela faciliterait l'établissement de l'ordre du jour et la mise en ordre des questions à examiner.

Le cours de M. P. Bureau. — M. Paul Bureau a étudié cette année le travail de fabrication, dont il a suivi le développement depuis la fabrication ménagère et accessoire des pasteurs de la steppe, jusqu'aux établissements industriels si puissants des nations progressives contemporaines.

Les diverses questions du capital d'établissement, du progrès des méthodes, de la clientèle, des engagements dans le travail ont été, en chaque milieu, soigneusement analysés. Notamment, lorsqu'on a comparé le régime des corporations et du petit atelier, au régime de la grande usine et de la concurrence, on a cherché à bien mettre en lumière les différences réelles qui séparent les deux méthodes, et en quoi, sous la seconde comme sous la première,

des problèmes sociaux inhérents au travail de fabrication se posent, qui doivent recevoir une solution adéquate au milieu social.

Le cours de M. G. Melin. — Dans son cours de cette année, M. Melin a traité de la *méthode*. Il a défini la science sociale, a montré comment elle est arrivée peu à peu à se constituer comme *science*, et a cherché à donner un aperçu des résultats scientifiques et pratiques auxquels elle a permis d'aboutir.

Dans cet exposé, M. Melin a attiré spécialement l'attention de ses auditeurs sur deux points qui intéressent sans doute les membres du Congrès :

I. L'excellence de la *nomenclature* de M. de Tourville pour l'étude non seulement des sociétés humaines (en vue desquelles elle a été spécialement dressée), mais encore : a) des institutions sociales considérées *in abstracto* (le travail, la propriété, la famille etc.), et b) des problèmes infiniment nombreux qui naissent chaque jour des complications de la vie sociale (alcoolisme, féminisme, socialisme, etc.).

II. Le double but poursuivi par la science sociale :

1° Étude des groupements humains et de leur fonctionnement (phénomènes sociaux, leur enchaînement, relations de cause à effet, répercussions, lois).

2° Étude du *bon* fonctionnement, c'est-à-dire du fonctionnement *sain*, *normal*, *prospère* de ces groupements. C'est là ce qui donne à la science sociale son caractère éminemment pratique, car si nous connaissons la loi de la prospérité, nous serons naturellement portés à l'utiliser en vue de réaliser la prospérité dans nos groupements, comme nous cherchons à instaurer la santé dans nos personnes. — D'où la nécessité de rechercher avec exactitude ce qu'est la *prospérité sociale*. M. Melin a essayé de le faire en s'aidant des travaux de Le Play et d'Henri de Tourville, en se plaçant le plus possible sur le terrain de l'observation et en s'interdisant toute incursion trop indiscrète sur le domaine de la philosophie.

Il serait reconnaissant aux membres du Congrès de vouloir bien réfléchir longuement et à loisir tout particulièrement sur cette seconde question dont la haute portée scientifique et pratique ne leur échappera pas, et qui préoccupe à juste titre un très grand nombre d'esprits soucieux de précision et de clarté.

QUESTIONS DU JOUR

LE CONFLIT ACTUEL ENTRE L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

Il n'est pas d'ordre religieux mais d'ordre social.

Le dossier Montagnini, dont on jette les feuilles au vent, n'est qu'un épisode du conflit qui divise depuis longtemps l'Église et l'État. Je voudrais indiquer brièvement, d'après la *Science sociale*, la nature et les causes de ce conflit et la solution que l'avenir semble lui réserver.

Afin de simplifier l'exposé, je me bornerai à indiquer les points principaux de la démonstration, en les faisant suivre de quelques commentaires très brefs.

1. *L'Église n'enseigne rien au sujet de l'organisation sociale.*

En science sociale, ce point est acquis (Voir *Science sociale*, t. IV, 93 à 108, 167 à 179; V, 108 à 117; XI, 197 à 200; XVII, 95 à 119; XIX, 73, 75, 76.) Il repose sur les constatations suivantes :

Les doctrines religieuses sont absolues et peu variables, tandis que les organisations sociales sont contingentes et variables. Une religion, qui prétend s'étendre à tous les pays et à tous les temps, doit s'adapter aux organisations sociales de tous les pays et de tous les temps. En fait, l'Église ne fait pas autre chose : elle accepte toutes les organisations et toutes les formes du travail, de la propriété, de la famille, des pouvoirs publics, etc. Elle demande seulement que l'on respecte la justice, la charité, la morale, la vertu. Elle n'a pas d'autre doctrine sociale que celle-là. Suivant les conditions de l'évolution sociale, les

monastères ont eu des esclaves, ou des serfs, ou des ouvriers libres. L'Église s'accommode de la monarchie ou de la république, de l'aristocratie ou de la démocratie, du pouvoir absolu ou du régime parlementaire; elle n'a pas non plus de doctrine sur cette grave question. Les membres du clergé sont d'ailleurs parfaitement divisés au point de vue des conditions de l'*organisation* sociale, et ils ont parfaitement le droit de l'être, car l'Église n'enseigne rien à ce sujet.

Toute religion, qui prétend résoudre, dans l'ordre social, les questions d'*organisation,* qui varient nécessairement suivant le temps et les lieux, est essentiellement une religion *locale.*

Au contraire, une religion qui prétend être universelle, ne peut se prononcer, dogmatiquement, que sur les principes généraux de l'ordre social, non sur les questions d'organisation. C'est parce qu'elle n'impose aucune forme sociale particulière que la religion chrétienne peut s'adapter aux sociétés les plus différentes.

2. *Il résulte de cette première constatation que, lors que les membres du clergé interviennent dans les questions d'organisation sociale, ils ne parlent pas au nom de l'Église, mais en leur nom personnel.*

Leur opinion, leur attitude, leur action politique et sociale n'ont donc d'autre valeur et d'autre importance que celle qui peut résulter de la force de leurs arguments ou de leur juste appréciation des choses.

3. *Cette opinion, cette action politique et sociale du clergé sont influencées, dans une large mesure, par le milieu social auquel les membres du clergé appartiennent.*

C'est-à-dire que, sur ces questions d'organisation sociale, le clergé italien est influencé par le milieu italien; le clergé espagnol, par le milieu espagnol; le clergé français, par le milieu français; le clergé américain par le milieu américain, etc.

Dès lors, s'il se produit un conflit, ce conflit est beaucoup plus d'ordre social que d'ordre religieux.

Voici quelques exemples de l'influence du milieu social sur la religion. On en trouvera la démonstration dans la *Science sociale :*

La formation sociale différencie nettement le clergé celte du clergé anglo-saxon (*Sc. soc.*, IV, 93 et *suiv.*, IX, 40, 351 à 382; XI, 418 à 424; XII, 265 et suiv.) La différence est très marquée, par exemple, chez l'Irlandais, saint Colomban, et chez le Saxon, saint Boniface. En général, les missionnaires irlandais opéraient sur les masses et mettaient au service de leur apostolat leur caractère et leurs procédés d'hommes de clan. Au contraire, les missionnaires anglo-saxons procédaient par l'action individuelle et en se fixant solidement au sol à la façon du colon issu de leur race.

La différence s'accuse même entre moines appartenant au *même ordre religieux,* si bien qu'il était parfois impossible de les faire vivre dans le même monastère. La formation sociale avait donc plus d'empire sur les esprits que la formation religieuse.

Autre exemple :

Les Latins et les Anglo-Saxons ne comprennent pas de la même manière la situation respective du clergé et des fidèles (*Sc. soc.*, XIX, 88; XXI, 274). Les premiers, par suite de leur formation communautaire, considèrent surtout les fidèles comme les auxiliaires du clergé; les seconds, par suite de leur formation particulariste, considèrent plutôt le clergé comme l'auxiliaire des fidèles. Dans le premier cas, le clergé est plus actif et les fidèles plus passifs; dans le second cas, c'est l'inverse. Cette divergence est grave, car elle modifie profondément l'orientation de la vie religieuse et le point de vue même de l'organisation religieuse.

Mais la divergence produite par le milieu social va encore plus loin :

Les Latins et les Anglo-Saxons ne comprennent pas de la même manière les rapports entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil (*Sc. soc.*, XV, 117).

Les Latins, influencés par les traditions de l'Empire romain et de la formation communautaire, ont conservé le culte du grand pouvoir public et de la centralisa-

tion administrative. De là, découle la tendance à associer étroitement l'Église à l'État pour les fortifier l'un par l'autre.

Les Anglo-Saxons, influencés par la formation particulariste, inclinent, au contraire, vers la décentralisation et la limitation des pouvoirs publics. Ils sont donc portés à établir une distinction très nette entre le domaine de la conscience religieuse et celui de l'État. Cette divergence sociale n'a pas été sans influence sur la séparation religieuse d'où est sorti le Protestantisme. L'histoire du Protestantisme est à écrire à ce point de vue.

Autres exemples de divergences déterminées par la formation sociale.

Les communautaires considèrent la religion comme une affaire plutôt collective; les particularistes, comme une affaire plutôt individuelle. De là, la difficulté des conversions dans tout l'Orient et même souvent dans le Midi, parce qu'on ne peut convertir un individu indépendamment de sa famille et de son groupe : c'est un bloc dont il est difficile de détacher une pierre. Au contraire, la formation particulariste, en développant l'initiative individuelle, fait, de la religion, une affaire essentiellement personnelle. Tellement personnelle que, souvent, en Angleterre et aux États-Unis, les divers membres d'une même famille appartiennent à des sectes religieuses différentes.

Les communautaires attachent plus d'importance à la pompe extérieure du culte: les particularistes, à la piété intérieure. Parce que la formation communautaire prédispose plus aux manifestations collectives qu'aux manifestations individuelles et qu'on en est plus impressionné. La formation particulariste développe la tendance inverse. De là, chez les Scandinaves, chez certains Allemands du Nord, surtout chez les Anglo-Saxons, l'excroissance extraordinaire des sectes, les prédications spontanées dans les rues et la pompe plus réduite du culte public. Ce phénomène s'observe même chez les catholiques, ce qui prouve bien que nous sommes en présence d'un phénomène plus social que religieux.

4. *La papauté étant établie en Italie, le milieu social italien exerce une influence prépondérante, au point de vue de l'organisation et de l'administration de l'Église.*

Le milieu social italien a d'abord imprimé au clergé italien la formation communautaire et les conséquences qui en dérivent. Mais son influence s'est fait sentir, en outre, par deux traits caractéristiques :

D'abord l'Italien a hérité, plus complètement que les autres peuples latins, des traditions de l'Empire romain. Il en a retenu la vieille idée de l'unité impériale, de la centralisation impériale, de l'action par les pouvoirs publics, de l'association étroite de la religion et de l'État.

Il a ensuite subi profondément l'influence du régime politique des cités italiennes du moyen âge. Ces cités commerçantes, sans cesse en lutte les unes contre les autres et trop faibles pour se défendre par les armes, ne pouvaient se maintenir que par des prodiges d'*habileté diplomatique*. La diplomatie de Venise peut donner le type du genre[1].

Le clergé italien a conservé ces deux traditions : *la politique* et *la diplomatique*. Il les a conservées d'autant mieux que le clergé est essentiellement conservateur.

Mais la tendance politique de l'action par les pouvoirs publics a été fortifiée, dans le clergé italien, par une autre circonstance, qui est également d'ordre social :

5. *Les tendances sociales naturelles du clergé italien ont été fortifiées par l'influence du clergé espagnol.*

L'Espagne est le pays de l'Occident où le caractère autoritaire des pouvoirs publics a atteint le plus haut degré d'intensité, et où la religion et l'État ont été le plus étroitement associés.

Cet état de choses provient de la lutte séculaire des Espagnols contre les Maures.

Les Maures, étant à la fois les ennemis de la patrie et de la religion, la patrie et la religion se sont étroitement coalisées pour la défense commune et

1. Voir *Comment la route crée le type social*, t. I, liv. III, ch. III.

cette association a survécu. Elle explique à la fois le caractère religieux de l'État et le caractère belliqueux du clergé. L'État défendait la religion nationale, comme le clergé défendait le pouvoir national.

Cette commune tendance à associer étroitement la religion et l'État établissait naturellement une communauté de vues entre le clergé espagnol et le clergé italien.

Mais le caractère militaire et belliqueux du clergé espagnol lui donna une influence particulière et parfois prépondérante.

Par ce caractère militaire, ou militarisé, ou tout au moins belliqueux, ou autoritaire, le clergé espagnol avait précisément les qualités d'énergie qui manquaient au clergé italien, plus porté, par sa formation sociale à la diplomatie habile qu'à la lutte ouverte. Il y avait donc là tous les éléments d'un bon ménage, entre, si je puis m'exprimer ainsi, l'espagnol plus entier et plus viril, au sens que je viens de dire, et l'italien plus souple et en quelque sorte plus féminin.

Ce rapprochement s'opéra par l'intervention d'un ordre religieux créé par un officier espagnol et qui résume, au plus haut degré, les caractères sociaux imprimés au type espagnol par la lutte contre les Maures : l'ordre des Jésuites, ou plus exactement la « Compagnie de Jésus. » Ce terme de « Compagnie » indique bien le caractère régimentaire de cet Ordre célèbre.

Je n'ai pas à raconter l'histoire religieuse et politique des Jésuites. Elle est d'ailleurs assez connue et a soulevé et soulève encore assez de controverses et d'oppositions. Ces controverses et ces oppositions viennent précisément de ce que cet Ordre, qui est le produit d'un milieu social très particulier, se trouve, par le fait même, mal adapté à des pays qui n'ont pas suivi la même évolution sociale, et qui, dès lors, ne sont pas préparés à accepter, au même degré, l'intervention et l'autorité du clergé dans la vie civile et politique.

C'est ainsi que la manière espagnole, se manifestant plus particulièrement par l'action des Jésuites, a orienté l'Église catholique dans des voies nouvelles. Mais je répète que cela est d'ordre social et non religieux. Cela résulte simplement de circonstances sociales et historiques, qui relèvent de l'observation scientifique. En effet, supprimez l'invasion des Maures en Espagne et l'histoire politique de l'Église est profondément modifiée.

Cette orientation a amené des conséquences qu'il importe d'indiquer :

6. *Le clergé compromet les intérêts religieux par l'exercice du pouvoir politique.*

En assumant un rôle qui incombe aux pères de famille, le clergé entre nécessairement en conflit avec eux. En outre, il oblige l'opposition politique à se transformer en opposition religieuse. Enfin, il se met dans une position fausse, puisqu'une religion catholique, c'est-à-dire universelle, n'a pas et ne peut pas avoir de doctrine au sujet de l'organisation politique et sociale, qui est essentiellement variable et contingente.

L'Islamisme, le Boudhisme, le Brahmamisme ont une doctrine sociale, parce que ce sont des religions locales, *issues d'un état social déterminé*. Mais, par le fait même, elles ne peuvent se répandre en dehors de ce milieu social [1].

Les théologiens devraient bien comprendre cela, y réfléchir sérieusement et l'enseigner énergiquement.

Mais, de plus, la politique aggrave les luttes religieuses. Parce que l'homme est surtout préoccupé de mettre au service de ses ambitions terrestres la force qu'il peut tirer des sentiments religieux. Il est porté à dissimuler sous des mobiles élevés ses convoitises politiques [2].

Je ne crois pas que la publication du dossier Montagnini puisse modifier cette opinion sur les inconvénients de l'intervention du clergé dans la politique.

En tous cas, ces inconvénients sont bien manifestes, en Espagne, où les luttes politico-religieuses ont pris une acuité extraordinaire qui n'a pas été profitable à la

1. Le Brahmamisme, par exemple, est produit par le système social de la caste et ne peut se répandre en dehors de ce type de populations.

2. Voir les développements dans mon volume : *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir?*

religion. Mais les conséquences sont encore plus sensibles dans l'Amérique espagnole et portugaise. Ce pays est devenu le pays le moins religieux du monde et le plus hostile à la religion, par une réaction naturelle contre un régime exagéré de contrainte politique et religieuse.

La démonstration devient tout à fait évidente, si l'on compare l'état religieux des catholiques dans l'Amérique du Sud avec celui des catholiques dans l'Amérique du Nord. Cette comparaison montre clairement l'action religieuse différente de ces deux milieux sociaux et les conséquences différentes qui en résultent. Elle montre, en même temps, ce que deviendra le catholicisme dans les pays latins à formation communautaire d'État, si les influences actuelles continuent à prédominer.

7. *Le développement du catholicisme, en Angleterre et aux États-Unis, est en voie de modifier les conditions de l'organisation religieuse.*

Dans tout ceci, il ne s'agit pas du dogme, qui ne tombe pas sous l'observation sociale, il s'agit uniquement de l'organisation ecclésiastique et des rapports de l'Église et de l'État. Sur ce point, l'Église ne peut pas plus se soustraire dans l'avenir qu'elle n'a pu se soustraire dans le passé à l'influence sociale des pays où elle s'établit.

Or, jusqu'ici, elle a surtout subi l'influence des peuples latins, orientés vers le type du grand pouvoir public, qui tend à intervenir dans la vie privée et dans la vie religieuse des populations.

Aujourd'hui, l'évolution sociale se fait dans le sens des peuples que la science sociale désigne sous le nom de particularistes. Ces peuples se différencient des peuples à formation communautaire d'État, en ce qu'ils développent au plus haut degré l'initiative du particulier et repoussent nettement toute intervention abusive de l'État. C'est la substitution du *self government* au régime de l'autorité absolue. Au point de vue religieux, c'est la substitution de la liberté de conscience au régime de la contrainte religieuse et la modification des rapports de l'Église et de l'État.

Or le nombre des catholiques augmente chaque année en Angleterre et aux États-Unis, et l'Église catholique compte maintenant un grand nombre d'évêques et un certain nombre de cardinaux dans ces deux pays. Par ce seul fait, l'équilibre des influences sociales va se trouver de plus en plus modifié dans l'Église. L'influence sociale de l'Espagne, de l'Italie et des autres pays latins à formation communautaire d'État ne sera plus exclusivement dominante, et il faudra compter, il faut déjà compter, avec cette situation nouvelle. Jusqu'à présent, on s'est contenté de la dénoncer et d'essayer parfois de la ridiculiser sous le nom d' « américanisme ». C'est là une vue très superficielle des choses.

Il faut voir plus haut et plus loin.

Il faut voir que l'on est en présence d'une évolution qui est fatale. Elle est fatale, parce que, lorsque deux formations sociales sont en présence, celle qui développe davantage l'énergie, l'initiative, la puissance de travail de l'individu l'emporte toujours sur l'autre. C'est ce qui a fait, dans l'antiquité, la supériorité des vieux Romains[1], c'est ce qui fait, de nos jours, la supériorité des peuples à formation particulariste[2].

Le clergé a intérêt à se rendre compte de cette évolution et à s'y adapter de bon gré, pour n'être pas obligé, plus tard, de s'y adapter de force. Il doit se détacher d'un passé qui s'écroule pour regarder l'avenir qui grandit.

Et il doit considérer cet avenir avec joie, car il s'accomplit pour le plus grand bien de l'humanité. Cet enfantement d'une humanité nouvelle et supérieure ne se fait pas sans douleur; mais l'enfant qui naîtra sera supérieur à son aîné, qui porte déjà tous les signes de la vieillesse et même de la décrépitude.

Edmond DEMOLINS.

1. Les vieux Romains ont été, dans l'antiquité, les plus particularistes des communautaires. Ils représentent le plus grand effort des communautaires pour sortir de la communauté. Voir *Comment la route crée le type social*, t. I, liv. III, ch. XI. Firmin-Didot.

2. Voir *Hist. de la formation particulariste*, par H. de Tourville. Firmin-Didot.

CORRESPONDANCE

St-Petersbourg le 6 avril 1907.

A M. Edmond Demolins.

« Cher Monsieur.

« Suivant votre désir, je vais tâcher de trouver un voyageur russe, connaissant bien le pays et la langue, pour faire une étude sur la Mongolie.

« J'ai, en outre, en vue quelqu'un qui pourrait vous faire une étude très documentée sur le district de Syzran. L'intérêt de ce pays, c'est que la colonisation russe y date seulement de 200 ans, il y a quelques villages et la ville qui datent de la seconde moitié du XVIIe siècle, et il est possible de savoir d'où sont venus les colons. Une étude pareille serait de la plus grande importance pour rectifier certains points de vue de la *Science sociale*.

« Chez les Petits-Russiens, par exemple, il n'y a que les pâturages qui soient en communauté, comme dans bien des villages de France et d'Allemagne et comme c'était généralement le cas avant la Révolution. Quant aux terres nobles, elles sont la propriété des particuliers, et il en a été ainsi depuis que les Petits-Russiens se sont beaucoup différenciés des Grands-Russiens, c'est-à-dire depuis le XVe siècle. Les premiers sont plus particularistes que les Français (cette démonstration ne manquera pas d'intérêt) ; les jeunes ménages ne demeurent jamais avec les grands-parents. Dans le 34e fascicule, p. 197 du *Bulletin*, vous semblez croire que les Russes ont passé de la simple récolte à la culture par la contrainte exercée par les Tsars c'est-à-dire depuis le XVIe siècle. Or les Novgorodiens étaient certainement agriculteurs au IXe siècle...

« Veuillez agréer.....

A. Woeikof,
professeur à l'Université
de St-Pétersbourg.

Nous remercions M. Woeikof du concours qu'il veut bien nous promettre, et nous espérons que les deux études qu'il nous annonce fourniront la matière d'un intéressant fascicule pour la Revue. — E. D.

LA VOGUE DES « SALONS » ET LE GOUT DES ARTS

Lorsqu'un profane, un provincial, pénètre pour la première fois au « Salon », son impression dominante est une impression d'immensité, ou mieux encore de multitude. Ce qui le frappe, c'est qu'il y a *énormément* de tableaux. On se fatigue à parcourir seulement les salles qui les contiennent, et l'on se demande comment le mot « salon », qui signifie proprement une pièce unique, a pu élargir son acception primitive de façon à désigner tout un vaste ensemble de galeries.

L'impression de multitude et d'immensité devient plus forte lorsqu'on songe que le « Salon », il y a quelque quinze ans, s'est scindé en deux expositions, dont chacune est assez vaste pour défrayer plusieurs visites. Elle se renforce encore lorsqu'on se rappelle qu'une foule d'artistes se plaignent de ne pouvoir faire entrer leurs œuvres au Salon, et organisent de tous les côtés des expositions moins célèbres, mais qui font sonner très haut leur « indépendance ».

Y a-t-il un public pour tout ce qu'on expose? — Oui. Et quiconque a passé un après-midi au Salon en rapporte une autre impression caractéristique, à savoir que s'il s'y trouve énormément de tableaux, il y vient *énormément de monde*. A certains jours, ce n'est même plus l'affluence, c'est la cohue. Du reste, le Salon est un événement de première classe dans le monde parisien. Toute la haute vie s'en occupe, et tous les journaux consacrent de longues études aux œuvres exposées. Il y a là un succès incontestable, qui prouve que la production intense des œuvres d'art et leur solennel étalage répondent vraiment à un besoin.

* *

Pour bien comprendre ce succès des expositions artistiques, il n'est pas inutile

de le rapprocher de plusieurs autres phénomènes, avec lesquels il offre une certaine parenté. La multiplication inouïe des statuettes destinées à décorer les appartements, et dont tous les bazars importants possèdent désormais un assortiment notable, atteste la diffusion d'un goût que favorisent, d'autre part, les progrès industriels en ce qui concerne l'imitation du bronze par le zinc et l'aluminium. Notons encore la vente de plus en plus copieuse, même par des maisons qui déclarent s'adresser aux « classes laborieuses », de mobiliers fabriqués à la machine, par centaines, mais présentant des moulures, et des motifs de décoration dont les familles ouvrières ne se souciaient point autrefois. Parallèlement à ces faits, on peut mettre en ligne la démocratisation de la soie, l'usage rapidement croissant de *chapeaux ornés* chez les femmes du peuple, la construction de maisons à façades architecturales, dont l'intérieur se divise ensuite en petits appartements étriqués ; la place importante que, dans ces appartements, tend à occuper le « salon », plus grand, mieux situé, plus orné que les chambres. Tous ces faits se ramènent à une *généralisation du luxe orienté plus ou moins heureusement vers le beau*, et prouvent, à l'encontre des thèses socialistes, une sensible *augmentation du bien-être*, non point dans les classes dites dirigeantes, mais dans la vaste fraction du peuple qui vient immédiatement après.

Ce développement du bien-être, confirmé d'un autre côté par la consommation toujours plus abondante de denrées classées jadis comme denrées de luxe, par la multiplication des voyages d'agrément et des villégiatures, etc., constitue un terrain des plus favorables pour la production, nous ne dirons pas géniale, mais abondante, des œuvres d'art. Car l'œuvre d'art, presque toujours, est précisément, *un article de mobilier de luxe ;* et, dans une société où les objets de ce genre intéressent des millions d'individus, il surgit toujours de la masse peu aisée assez de clients enrichis pour inciter les artistes à un travail qu'on espère rémunérateur.

Mais, si le goût du luxe a pu s'orienter — plus ou moins heureusement, avons-nous dit — dans le sens du beau, cette orientation elle-même doit avoir ses causes, dont la première est évidemment le désir d'imiter les hautes classes où par des traditions remontant jusqu'à la Renaissance, le goût des beaux-arts est très vif depuis longtemps. On sait que la Révolution est survenue au moment où l'art du mobilier, harmonisé avec l'art pictural et sculptural, produisait les plus exquises des merveilles ; mais ces merveilles étaient alors le privilège d'une minorité, sur laquelle devaient fondre bientôt la misère, la proscription ou la mort. Aujourd'hui, le petit bourgeois et même l'ouvrier aisé s'évertuent, consciemment ou non, à reproduire quelque chose du mode d'existence de cette aristocratie du dix-huitième siècle, comme notre gouvernement parlementaire, avec sa centralisation et son omnipotence administrative, continue, en les perfectionnant, les procédés de la monarchie absolue. Il y a, dans l'histoire, plus de continuations que de ruptures. Seulement, les *exemples descendent*, et les modes, les engouements, les opinions, les croyances mêmes et les incrédulités, se retrouvent, au bout d'un certain temps, à un échelon inférieur de l'échelle sociale, après avoir occupé exclusivement un échelon supérieur.

Il semble que nous nous éloignons de notre sujet. Nous y restons au contraire, car il en est de l'art, et de l'amour de l'art, comme du reste. Les familles modestes qui se trouvent en possession d'un superflu emploient volontiers ce superflu à *embellir* leur demeure, quand les gens riches et en vue ont déjà commencé à le faire, et, si l'art est traditionnellement vénéré dans les hautes classes, cette vénération devient contagieuse aussitôt que la diffusion des ressources matérielles en multiplie les moyens. Toutefois, il est une circonstance qui, de nos jours, favorise singulièrement cette orientation esthétique des besoins. Cette circonstance, c'est le développement universel d'une instruction sommaire, effleurant tous les sujets, et rendue plus active par la concurrence des systèmes d'éducation. Plus de gens, grâce aux écoles et aux diplômes de toute espèce,

ont une teinture d'histoire de l'art et connaissent des noms propres évoquant à leur esprit des peintres, des sculpteurs, des tableaux, des statues. C'est un *a b c* dont ils sont fiers et qui alimente leur conversation. Ceux même qui demeurent au-dessous de ce niveau rudimentaire sentent vaguement, par ce qu'ils entendent dire autour d'eux, que l'art est quelque chose de beau, une sorte de religion qui a ses pontifes comme la science a les siens, et, encore une fois, ces dispositions générales de la masse facilitent dans une large mesure les manifestations qui se produisent dans la partie supérieure de la société.

Ces traditions de goût, léguées par l'aristocratie, d'autrefois, combinées avec le développement de l'instruction, ont pour effet de maintenir la France, jusqu'à présent, au premier rang des nations en ce qui concerne les arts — les arts plastiques tout au moins —, et il en résulte cet autre phénomène que la France joue un rôle unique au monde pour l'*exportation* des œuvres d'art. Beaucoup des tableaux qui figurent à nos expositions sont achetés par des étrangers, notamment par des Américains, et nos compatriotes se trouvent ainsi bénéficier sans effort de l'enrichissement de la race anglo-saxonne, plus apte jusqu'à ce jour aux affaires qu'à la création artistique. Mais des symptômes sérieux, depuis quelque temps, tendent à montrer qu'il ne faudrait pas compter éternellement sur cette clientèle : car l'Anglais et l'Américain qui *veulent* devenir artistes finissent par le devenir. Ils viennent étudier chez nous et rapportent nos secrets chez eux, et l'on peut voir grandir, par delà la Manche ou l'Océan, le rôle des « Écoles » nationales, c'est-à-dire, par voie de conséquence, celui des « marchés artistiques » nationaux.

∴

Telle qu'elle est, cette prospérité si brillante de l'art français n'est pas sans comporter — la métaphore est ici à sa place — quelques ombres au tableau. Nous en énumérerons quelques-unes.

La première, c'est l'*industrialisme*. Et l'on dira peut-être que l'art, en ressemblant à l'industrie, ne fait que demeurer fidèle à ses origines, l'artiste de la Renaissance n'étant en somme qu'un *artisan*, astreint au « chef-d'œuvre » pour devenir « maître ». Mais non : ce n'est plus la même chose. L'industrialisme d'aujourd'hui est l'industrialisme *des affaires*. Il consiste tantôt dans l'exploitation des peintres par les marchands de tableaux (dont beaucoup, on le sait, sont israélites), tantôt dans l'adaptation que certains artistes font de leur talent à la médiocrité du public, en vue de s'assurer des « débouchés » aussi larges que possible. On cite des « entrepreneurs » qui, moyennant certains contrats léonins, assument la tâche de « lancer » un artiste à grand renfort de publicité, et l'on cite des artistes qui « fabriquent » réellement des tableaux, d'une façon quasi automatique et mécanique, se répétant et se copiant sans vergogne, parce que leurs clients se disputent le même « article ». Nous avons parlé de ce qu'il y a de « sommaire » dans l'instruction esthétique du public. Il en résulte qu'il ne faut pas déranger, dans le cerveau du client, l'idée que celui-ci se fait d'un artiste, lorsque cette idée s'y est incrustée une fois. Le paysagiste qui aura conquis la notoriété par un rideau de peupliers au bord d'une rivière, cherchera quelquefois en vain à exercer sa fantaisie sur un autre sujet. Le marchand de tableaux, homme sage et pratique, refusera ces tentatives hasardeuses et dira à son homme : « Apportez-moi des rivières avec des peupliers. » Il n'est pas de sanctuaire, comme on le voit, où ne pénètre, en conquérante, la division du travail.

La réaction naturelle contre ces exigences de la médiocrité conduit à un autre écueil : l'*intellectualisme*, et nous entendons par ce nom l'ensemble de tentatives bizarres, inquiétantes, maladives, exaspérées, où se jettent, par horreur pour la routine, les amoureux systématiques de l'originalité. Être original est bon, à condition que cette originalité soit naturelle. Sinon, si elle est le résultat d'un système poursuivi coûte que coûte, par haine de ce que les romantiques appe-

laient les « philistins », et de ce que l'argot moderne appelle le genre « pompier », on risque de tomber dans le grotesque et dans l'exécrable. Un homme peut s'imposer à l'attention, dans un salon où l'on cause, par le piquant de sa causerie; mais il peut s'imposer aussi en criant plus fort que les autres, et cette manière est moins estimable. Il peut s'imposer plus sûrement encore en faisant une cabriole sur le tapis. Seulement, la notoriété conquise à ce prix n'est pas du même métal que la gloire. Or il y a, dans le monde artistique, des artistes qui « crient plus fort que les autres », et l'on en trouverait même qui « font des cabrioles sur le tapis. » Et, comme le besoin de sortir du banal ne tourmente pas moins les critiques que les artistes, il arrive que l'homme à forte voix ou le faiseur de cabrioles réussit effectivement à faire parler de lui.

Il a d'ailleurs pour lui, dans le public, cet élément influent dont l'état d'âme est connu sous le nom de *snobisme*. Parmi les traits qui caractérisent le snob, on peut noter la médiocrité d'instruction et d'intelligence combinée avec le désir de ne pas faire comme tout le monde et de se poser en type supérieur. C'est grâce au snobisme que se forment les engouements passagers pour des œuvres médiocres, mais bizarres, qui affichent bruyamment l'intention de tout révolutionner, bien qu'en définitive — comme une expérience de quelques années permet toujours de s'en rendre compte — elles ne révolutionnent rien du tout. Et le snobisme lui-même, si l'on recherche ses origines, n'est pas sans relations avec le bouleversement moderne des fortunes, la prompte élévation des parvenus, la diminution de l'influence éducatrice des anciennes classes dirigeantes, plus imitées qu'écoutées. Le goût ne s'acquiert pas en un jour, ni même souvent en une vie d'homme. Plante fine et délicate, à la croissance lente et difficile, il ne s'épanouit d'ordinaire que grâce au travail persévérant et accumulé de plusieurs générations d'amateurs. C'est dans ce domaine, bien plus que dans le domaine moral, que s'impose la nécessité des « étapes ».

∴

N'y a-t-il pas cependant des boussoles pour guider l'admiration publique et nous aider à faire, dans cette avalanche étourdissante de productions artistiques, un triage nécessaire entre ce qui est vraiment beau et ce qui usurpe seulement les apparences de la beauté?

Il y a des boussoles, ou tout au moins des institutions qui sont censées en tenir lieu. Nous vivons à une époque d'examens, de diplômes, de médailles et de concours. Précisément, le Salon est un concours. Les tableaux sont acceptés par un jury, ce qui constitue un premier choix. Ils demeurent exposés deux mois ou davantage. Tout le monde peut les voir. Pendant ce temps le jury continue son examen et désigne les toiles ou autres œuvres les plus méritantes. Une ample distribution de médailles est faite, et le Salon demeure encore ouvert quelque temps après cette distribution, de sorte que l'opinion publique peut contrôler tout à son aise le choix des juges. En apparence, tout cela est irréprochable et fort bien conçu. Les honnêtes spectateurs qui n'osent juger par eux-mêmes n'ont qu'à attendre le verdict qui doit éclairer leur entendement.

Eh bien! leur entendement, malgré tout, est mal éclairé.

Nous ne parlerons pas de la manière dont s'opèrent les admissions, ni des accusations souvent portées contre les membres du jury, soupçonnés parfois de favoritisme et de politesses réciproques. Prenons le Salon constitué, et supposons admises toutes les œuvres dignes de l'être. Un obstacle sérieux surgit aussitôt devant l'observateur. Il suffit, en effet, de se promener dans les galeries pendant quelques minutes pour apercevoir de nombreux tableaux marqués des initiales H.C. Cela veut dire « hors concours ». Les auteurs de ces œuvres sont membres du jury, ou ont été médaillés antérieurement. Cela leur crée une situation privilégiée, qu'ils méritent peut-être, mais que peut-être aussi ils ne méritent pas. Or, ces œuvres privilégiées sont croyons-nous, au nombre

de plusieurs centaines. De sorte que le public peut se dire, lorsqu'il voit ensuite telle ou telle œuvre remporter un prix : « Soit! ce tableau est officiellement le plus beau..... après quelques centaines d'autres ». Et sa perplexité n'en est pas guérie.

Ces récompenses elles-mêmes sont peut-être trop nombreuses et trop variées. L'adjectif « premier », appliqué au substantif « prix » ou au substantif « médaille », s'étonne de revenir plusieurs fois, ce qui transforme en pluriel un mot qui semblerait devoir essentiellement rester au singulier. Quoi qu'il en soit, les récompenses remplissent une *longue liste*. Or, on ne retient pas une liste, et la gloire ne s'accommode pas de ce que la mémoire rejette. Il faut, pour voir les noms des heureux élus, être au nombre des intéressés, ou des curieux systématiques. Cela prend un peu le caractère collectif et voilé des promotions militaires, des mouvements administratifs ou des nominations dans la Légion d'honneur. En fait, des artistes récompensés demeurent dans l'obscurité et la gêne. Leur récompense ne les a pas fait « percer ».

Mais le jury n'est pas le seul à distribuer la gloire. Il y a la presse, représentée par la nombreuse tribu des critiques d'art.

Parmi ces critiques, plusieurs sont éminents et justement écoutés. Mais d'abord leur tâche est écrasante, et la nécessité d'examiner toutes les œuvres dont les auteurs ont quelque renom — *parce qu'il faut en parler* — ne leur laisse pas toujours beaucoup de loisir pour « découvrir » les talents nouveaux qui peuvent s'annoncer çà et là. Ensuite, ces critiques honorables et consciencieux ne sont malheureusement pas les seuls. Nous n'entamerons ici aucune digression sur les mœurs de la presse contemporaine, mais nos lecteurs, suffisamment avertis, nous comprendront à demi-mot. Là, encore, l'industrialisme, sous une certaine forme, sévit. Nous causions un jour avec un peintre des plus honorables, de caractère calme et pondéré, exempt de passions envieuses puisqu'il est « arrivé » et a obtenu de très hautes récompenses, et ce peintre nous parlait de certains critiques d'art. « Ce sont, nous disait-il en substance, des spéculateurs avisés. Pas de cadeaux, pas de comptes rendus. Il est vrai que ce sont des cadeaux en nature, des tableaux; mais, *sur le nombre*, quelques-uns finissent par avoir de la valeur, grâce au succès postérieur de l'artiste. Alors, au bout de quelques années, le critique fait une vente, et il se trouve qu'il a acheté gratis des valeurs qui ont merveilleusement monté. » On conçoit que, dans le concert cacophonique des opinions, la note émise par ces juges intéressés soit de nature à désorienter les profanes studieux qui cherchent loyalement à s'instruire. Ces apothéoses factices encombrent la mémoire de noms qu'elle n'aurait pas besoin de retenir et l'empêchent, par contre-coup, d'enregistrer d'autres noms qui n'ont pas eu à leur service ces puissants instruments de publicité.

Quant aux amateurs très forts, capables de bien juger par eux-mêmes, ils existent sans doute, mais en petit nombre, et leur influence est mince, car ils ne possèdent aucune situation officielle et ne disposent pas de tribunes d'où ils puissent répandre au loin leur opinion. Ils s'en soucient d'ailleurs médiocrement, et se contentent d'être sages pour eux-mêmes sans entreprendre d'être des mentors pour les autres. Pourtant le jugement des particuliers doués de goût, quoique non professionnels, est celui qui a le moins de chance de se tromper dans ces matières, les grands artistes membres du jury ayant naturellement quelque tendance à préférer, entre toutes les œuvres soumises à leur appréciation, celles où ils reconnaissent le mieux leur propre « genre » ou leurs procédés de composition. C'est pourquoi l'on peut se demander si, une fois admis le système moderne des concours, le meilleur jury, au point de vue de l'éducation populaire, ne serait pas un jury de *gentlemen non artistes*, mais connus comme des amateurs éclairés. De toutes façons, il faudrait qu'aucune œuvre, quelle qu'elle fût, ne fût exemptée du concours, dussent les maîtres en vogue subir, de temps à autre,

l'humiliation, d'ailleurs salutaire, de se voir préférer des hommes nouveaux. Une autre expérience qui serait curieuse, à notre avis, et mériterait d'être tentée, à titre d'enquête facile sur les aspirations esthétiques du public, consisterait à faire juger les œuvres du Salon, en dissimulant leurs signatures, par un jury quelconque, tiré au sort et n'ayant pas eu le temps d'être préparé ou influencé avant son examen. Le verdict ne serait certes pas infaillible, mais il en résulterait certaines clartés, qui ne seraient pas perdues pour l'art. On sait l'anecdote classique d'Apelles se cachant derrière son tableau pour écouter les réflexions des passants.

Pour conclure, nous constaterons que l'état social actuel en France est éminemment favorable à l'éclosion abondante des œuvres d'art, parmi lesquelles beaucoup témoignent d'un vrai talent, d'une science technique des plus remarquables et parfois d'une laborieuse originalité. Mais, plus propices en définitive à la quantité qu'à la qualité, les circonstances sont moins favorables que jadis à l'apparition d'œuvres de tout premier ordre, où se reconnaît l'empreinte victorieuse du génie.

Gabriel D'AZAMBUJA.

RÉPERCUSSIONS SOCIALES[1]

II. — Les diverses formes de la propriété.

Il n'y a une science sociale que si les phénomènes sociaux se répercutent les uns sur les autres indépendamment de la volonté humaine et par le fait de la nature des choses.

On distingue, en science sociale, quatre formes de propriétés, qui sont dans l'ordre de l'importance décroissante : la *Propriété immobilière*, les *Biens mobiliers*, le *Salaire* et l'*Épargne*. Chacune de ces formes est déterminée par des répercussions dont nous allons donner des exemples.

I. — La Propriété immobilière.

RÉPERCUSSIONS SUR LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE.

Il y a un régime plus simple que la propriété proprement dite, c'est l'occupation du sol laissé à la libre disposition, au libre parcours de chacun, en dehors de toute forme positive d'appropriation; c'est ce que la Nomenclature désigne sous le nom de *sol disponible*.

Cette disponibilité du sol ne résulte pas du hasard ou du caprice de l'homme; elle se manifeste dans certaines conditions. La répercussion suivante indique le cas le plus général :

1. *Les populations qui se livrent aux divers travaux de Simple Récolte* (art pastoral nomade, chasse, cueillette) *laissent le sol à l'état disponible*[1]. Le pasteur nomade, par exemple, n'a pas intérêt à s'approprier une partie déterminée du sol : il lui est plus avantageux d'avoir le libre parcours de la steppe que la propriété exclusive d'un territoire limité. D'autre part, l'herbe se renouvelant *d'elle-même* chaque année, *sans exiger un travail préalable*, comme la culture, le pasteur n'a pas le même motif que l'agriculteur pour revendiquer la propriété d'une partie du sol. C'est ce qui explique pourquoi les immenses steppes de l'Asie centrale, de l'Arabie, du Sahara, etc. ne sont pas appropriées et restent à l'état de sol disponible.

Il en est de même pour les chasseurs de l'Afrique, ou de l'ancienne Amérique et pour les cueilleurs de l'Océanie.

Cette répercussion capitale éclaire la grave question des origines et des conditions de la propriété. Elle montre que le sentiment de la propriété du sol n'est pas inné dans l'homme. Tant que l'homme vit exclusivement des productions spontanées et sans travail préalable, le sol n'est pas approprié; chacun le parcourt librement.

L'appropriation du sol se fait sous diverses formes, dont la plus simple est celle de la *communauté*. La simplicité de ce type de propriété résulte de ce qu'elle est la moins exclusive, par conséquent la plus rapprochée du régime du sol disponible.

Le passage du sol disponible à la com-

1. Voir les deux livraisons précédentes.

1. *Sc. soc.*, 1, 30. *La Route*, 1, 9.

munauté est indiqué par les deux répercussions suivantes :

2. *Les populations vivant de la simple récolte tendent à constituer la propriété en communauté, à mesure que l'étendue du sol disponible diminue*[1]. Cette communauté peut être la collectivité d'une tribu ou d'une famille patriarcale comme dans la steppe et le désert, ou du mir comme en Russie, ou de la commune comme dans la plupart les pays, où les herbages constituent par excellence les « biens communaux ».

3. *En passant à la culture, les populations issues de la simple récolte s'efforcent de conserver le plus possible la pratique de la communauté*[2]. Parce qu'elles sont habituées à s'appuyer sur la communauté, et elles s'attachent d'autant plus à cet appui que le travail de la culture entraîne pour elles plus de difficultés. Mais, avec la culture, la communauté devient de plus en plus difficile. Aussi elle ne se maintient que dans la mesure indiquée par la répercussion suivante :

4. *L'abondance du sol disponible facilite le maintien de la communauté*[3]. Parce qu'on peut agrandir le domaine à mesure qu'augmente le nombre des membres de la communauté. Lorsque le sol disponible vient à manquer, on est obligé de fractionner la communauté et souvent de la dissoudre.

Quelques effets de la communauté :

5. *La propriété en communauté ne développe qu'un travail peu intense et peu productif*[4]. Parce que, la propriété étant commune, l'individu ne bénéficie pas complètement des produits de son travail. Il n'a donc pas intérêt à donner une somme de travail, qui profiterait à ses associés plus qu'à lui-même. C'est ce qui explique la faible ardeur au travail des populations communautaires de l'Orient. Cela explique aussi les échecs si nombreux des sociétés coopératives de production. Cela explique enfin la faible somme de travail que donnent, dans tous les pays, les fonctionnaires, membres de la grande communauté d'État.

6. *La communauté est plus capable de conserver ce qu'elle a acquis que de l'augmenter*[5]. Parce qu'elle développe plus la restriction des besoins que la puissance de travail.

7. *La communauté s'accommode du métayage et repousse le fermage*[6]. Parce que le métayage est une sorte de communauté entre le propriétaire et le tenancier.

La propriété en simple ménage, ou *propriété familiale*, marque une appropriation plus nette et plus exclusive. C'est ce que l'on appelle ordinairement la *petite propriété*.

Influence du Lieu sur la petite propriété :

8. *Les vallées sont plus particulièrement favorables au développement de la petite propriété*[7]. (Pour les raisons précédemment indiquées au sujet de la petite culture. Voir au Travail, Réperc. 24).

Cette forme plus exclusive de propriété s'accentue avec le développement de la culture, parce que chacun désire avoir plus complètement le produit de son travail.

La culture a un autre effet :

9. *La culture rend la propriété du sol de plus en plus permanente*[8]. Parce que le produit de la culture est à long terme et qu'il exige un travail préalable intense.

Autres effets provenant de l'objet de la culture :

10. *La culture des arbres fruitiers*[9] *et la culture maraichère*[10] *développent surtout la petite propriété*. Cela tient aux mêmes raisons que nous avons données pour la petite culture.

1. *La Route*, I, liv. I, ch. I. *Sc. soc.*, V, 359. *Classification*, les renvois relatifs aux Soc. à form. comm. Backkirs. O. E., II, 10. Arabes, O. M., 2e sér. I, 410. Russie, O. E., II, 57, 86, 105, 188. O. M., 2e sér. I., 69, 71, Bulgarie, O. E., II, 242, 244 ; V. 320. Hongrie, O. E., II, 278. Espagne, O. E., IV. 253. Suisse, O. E., VI. 58. *Sc. soc.*, III, 486 à 503. Corse. *Sc. soc.* III, 532, V, 359. XXII, 386. XXVI, 60 ; XXX, 473 ; XXXII, 316. *Franc. d'auj.* liv. II, ch. IV ; France, *Franc. d'auj.*, liv. I, *Sc. soc.*, XXIV, 217, XXIX, 550.

2. *Id. Ibid.*, et, en plus, *Classification*, les renvois des Soc. à form. comm. ébranlées. *La Route*, II, voir un grand nombre d'exemples.

3. *Id. Ibid.*, et X. *Sc. soc.*, XVI, 261.

4. *Sc. soc.*, I, 32 et suiv. *La Route*, I, liv. I, ch. I.

5. O. E., II, 49, 63.

6. *Sc. soc.*, XXIII, 175.

7. *Français d'auj.*, liv. III.

8. *Sc. soc.*, II, 421 ; IV, 293 ; XXII, 15.

9. *Sc. soc.*, XXII, 151, 271, 459 ; XXVIII, 298. O. E. VI, 176.

10. O. E., V, 493, 407.

11. *La culture arborescente (cueillette) ne détermine qu'une appropriation imparfaite du sol*[1]. Parce que, si elle exige plus de travail que l'art pastoral, elle en exige moins que la culture.

La *propriété patronale*, ou *grande propriété*, est celle qui exige la disposition la plus exclusive du Lieu, puisqu'elle limite encore plus le nombre des propriétaires.

Elle est également influencée par le Lieu :

12. *Les plateaux, ou les plaines, sont plus particulièrement favorables à la grande propriété*[2]. (Pour les raisons indiquées au sujet de la grande culture. Voir, au Travail, répère. 25).

Elle est, en outre, influencée par certaines natures de travaux :

13. *Les forêts aménagées développent la grande propriété*[3]. Parce qu'elles exigent des ressources accumulées et une longue prévoyance. C'est pour cela que les forêts appartiennent toujours à de grands propriétaires, aux communes, aux provinces, ou à l'Etat.

La grande propriété, lorsqu'elle n'est pas exploitée en régie, a recours soit au fermage, soit au métayage. Ces deux formes d'exploitation se manifestent suivant certaines lois :

14. *La grande propriété en culture spécialisée développe le fermage*[4]. Parce qu'elle exige des chefs de culture capables, qui se sentant aptes à diriger, veulent rester maîtres de leur exploitation et n'acceptent pas le métayage.

15. *La prospérité agricole fait reculer le métayage*[5]. Parce qu'elle excite le désir d'avoir complètement le bénéfice que l'on prévoit.

16. *La crise agricole fait reculer le fermage*[6]. Parce qu'elle excite le désir de faire partager par le propriétaire les pertes que l'on redoute.

Quelle que soit la forme de la propriété, le mode d'installation sur le sol varie suivant l'origine des populations :

17. *Les populations d'origine pastorale ou patriarcale, sont portées à se fixer au sol par villages à banlieue morcelée*[7]. Le groupement en village provient des habitudes antérieures de communauté, et la banlieue morcelée du partage égal des biens qui dérive du sentiment de l'égalité développé par la communauté pastorale ou patriarcale.

18. *Les populations d'origine particulariste sont portées à se fixer au sol par habitations isolées*[8]. Parce que cette formation sociale développe surtout l'habitude et le besoin de l'indépendance du foyer. Le cottage anglais est le type du genre.

Le foyer et le domaine présentent une différence au point de vue de la facilité d'appropriation :

19. *La propriété du foyer exige des aptitudes plus communes que la propriété du domaine*[9]. Parce que le foyer n'exige pas, comme le domaine, la continuité du travail; on en jouit simplement par l'usage, ce qui est à la portée du plus grand nombre.

Quelques exemples de répercussion relatives au mode de transmission de la propriété :

20. *Les communautés familiales qui se dissolvent partagent les biens entre tous les membres par parties égales*[10]. Parce que le propre de la communauté est de considérer que tous les membres sont copropriétaires *au même titre* du bien commun.

21. *Les populations issues originairement de la communauté patriarcale ont une tendance à conserver le partage égal*[11]. Parce qu'elles continuent à considérer la propriété comme un bien de famille et non comme un bien personnel.

22. *Le régime du partage égal ruine la petite propriété*[12]. Il la transforme en pro-

1. *Sc. soc.*, III, 532; IV, 301; XXII, 386. Russie, O. E., II, 57, 105, 188. Bulgarie, O. E., II, 242, 244. Espagne, O. E., IV, 253. O. M., 2e sér. I, 171.
2. *Sc. soc.*, II, 157; XXIII, 209. *Franc. d'auj.*, liv. IV.
3. Voir les monographies de types forestiers.
4. O. E., VI, 107.
5. *Sc. soc.*, XXIII, 149. *Franc. d'auj.*, liv. IV, ch. II.
6. Mêmes références.
7. *Sc. soc.*, V, 23 à 25. O. E., IV, 207 et O. E., II, III, V, VI.
8. *Anglo-Saxons*, 191 et suiv.
9. *Sc. soc.*, XII, 124. *Anglo-Saxon*, liv. II, ch. IV.
10. *Classification*, renvois des Soc. à form. comm. Voir particulièrement Bulgarie.
11. *Sc. soc.*, V, 28, 31, 162, 199, 342.
12. *Sc. soc.*, I, 165; II, 314, 393. O. E., IV, 105, 248.

priété parcellaire et crée le type du propriétaire indigent.

23. *Les populations à formation particulariste*[1] *inclinent vers la liberté de tester*[2]. Parce que la propriété n'étant plus considérée comme un bien de famille, mais comme une création individuelle, chacun considère qu'il doit en disposer librement.

On appelle « domaine plein », celui qui est constitué pour donner pleinement les divers produits nécessaires à une famille, de manière à ce qu'elle ait à acheter le moins possible au dehors.

24. *Le domaine plein s'oppose au morcellement et fait prédominer la transmission intégrale*[3]. Parce qu'il forme un tout indivisible, et qu'il est constitué pour fournir directement à la famille les divers produits dont elle a besoin.

Deux effets du développement des transports sur la propriété:

25. *Le développement des transports fait substituer de plus en plus la dot en argent à la dot en nature*[4]. Parce que le paysan trouve alors plus d'avantage à vendre et à acheter qu'à produire lui-même tout ce dont il a besoin. Il dispose par conséquent d'une moins grande variété de produits et de plus d'argent.

26. *Le développement des transports amène une diffusion plus grande de la propriété*[5]. Par suite de la hausse des salaires qui rend plus facile l'achat de la terre, ou des valeurs de bourse, lesquelles se multiplient pour la même raison.

Conclusions. — 1. L'homme n'arrive pas volontairement à l'appropriation du sol. Il s'y est soustrait et s'y soustrait encore le plus possible, en s'efforçant de se maintenir dans le régime du sol disponible. (Répercussions, 1).

2. Lorsque l'homme arrive à l'appropriation du sol, il se maintient le plus longtemps possible dans le régime d'appropriation le plus faible, qui est la communauté, parce que c'est celui qui exige le moins de travail individuel et qui présente le moins d'aléa. (Réperc. 2, 3, 4, 5, 6, 7).

3. C'est la nécessité impérieuse d'un travail plus intense et plus progressif qui détermine la dislocation de la communauté et l'appropriation de plus en plus personnelle du sol, sous le régime de la propriété familiale ou patronale. (Réperc., 8 à 16).

4. A mesure que la propriété devient plus personnelle, le problème social se complique, parce qu'il devient plus difficile à résoudre pour les moins capables, qui perdent l'appui de la communauté. (Réperc., 1 à 16).

5. Mais on ne peut résoudre ce problème par le retour à la propriété collective, puisque ce mode de propriété ne s'accommode que d'un travail peu intense et peu progressif (Voir au Travail, les Réperc., 11, 18, 46, 47).

6. Il n'y a donc pas d'autre solution que d'augmenter, chez l'individu, l'aptitude à la propriété personnelle, par l'aptitude plus grande au travail.

7. En fait, l'accès à la propriété est de plus en plus accru par le fait du développement des transports (Réperc., 26).

8. On verra à la Famille, dans quelle condition l'accès et l'aptitude à la propriété peuvent être encore augmentés.

II. — Les Biens mobiliers.

Les biens mobiliers comprennent les animaux domestiques, les instruments de travail, le mobilier meublant et le mobilier personnel.

1. *Le travail en communauté patriarcale empêche l'appropriation générale des biens mobiliers*[6]. Parce que ceux-ci appartiennent à la communauté. L'appropriation commence par le mobilier personnel et le mobilier meublant parce qu'ils sont d'un usage plus personnel.

2. *L'appropriation des biens mobiliers*

X, 199; VI, 2, 178. Voir *les monographies relatives à la France*.

1. Voir plus loin, à la Famille, la définition de la formation particulariste.

2. *Classification*, renvois des Sociétés à form. part., *passim*. O. E., III, 4, 375, 409, 425, 429.

3. *Sc. soc.*, III, 558 et suiv.; fasc. XXIII. *La Route*, II, 489 et suiv.

4. *Sc. soc.* fasc. XXIII.

5. *Idem*, et fasc. XXX, 106, 107.

6. O. E., IV, 293, O. M. 2e ser. II, 111, 169. Voir ce qui concerne les propriétés, le mobilier et les instruments de travail, dans les monographies de familles patriarcales pures, O. E. et O. M.

est la première étape vers la propriété foncière et y prépare les individus [1]. Parce que ce genre de propriété, exigeant moins de travail, est plus facile à acquérir et à conserver.

3. *L'appropriation des biens mobiliers établit la première séparation entre les capables et les incapables, les prévoyants et les imprévoyants* [2]. Pour les mêmes raisons.

III. — Le Salaire.

Les formes, la nature et l'importance du salaire varient suivant un grand nombre de causes dont nous allons donner quelques exemples :

1. *Les subventions naturelles (herbages, bois, fruits, etc.) mis à la disposition de l'ouvrier le rendent moins exigeant sur le taux du salaire* [3]. C'est ce qui explique en partie le bas prix des salaires dans tout l'Orient, où les populations jouissent de nombreuses subventions naturelles.

La nature du travail exerce souvent une influence sur le salaire :

2. *Le travail de la pêche développe l'usage du partage égal du produit* [4]. Parce que chacun y prend une part égale et que le caractère aléatoire de ce travail égalise les chances de tous.

3. *Dans le régime du domaine plein (c'est-à-dire produisant autant que possible tout ce qui est nécessaire à la famille), la tendance est de payer une partie du salaire en nature* [5]. Parce que, d'une part, on dispose de peu d'argent puisqu'on vend peu de produits; et que, d'autre part, on dispose de produits très divers, puisque le domaine est organisé pour cela.

4. *Le développement de l'industrie ou des transports, fait hausser les salaires* [6]. Parce qu'il augmente à la fois la richesse et la demande de salariés.

5. *Avec l'industrie, la question du salaire rend la situation de l'artisan plus compliquée* [7]. Travaillant uniquement en vue de la vente, l'artisan dépend complètement du salaire que lui fournit sa clientèle. Or celle-ci est aléatoire. Dès lors, l'artisan, aussi bien que l'ouvrier, se trouvent dans une situation plus précaire que sous le régime de la culture.

6. *Le développement des transports et du commerce fait prédominer le salaire en argent sur le salaire en nature* [8]. Parce qu'on vend plus facilement ses produits et que, dès lors, on dispose de plus de ressources en argent.

7. *L'aptitude à s'élever fait substituer le salaire à la tâche au salaire à la journée* [9]. Parce qu'on est plus capable de faire plus de travail en moins de temps.

8. *L'émigration fait hausser les salaires; l'immigration les réduit* [10]. Cela s'explique facilement.

9. *La régularité de la production assure la stabilité des salaires* [11]. Parce qu'on a intérêt à s'attacher ses ouvriers d'une façon permanente et que cela est rendu plus facile.

10. *La question du salaire soulève plus de difficultés dans les entreprises appartenant à des sociétés d'actionnaires que dans celles qui appartiennent à un seul patron* [12]. D'abord à cause de l'agglomération plus grande du personnel; ensuite à cause de l'impersonnalité du patron; enfin, à cause de la nécessité d'établir un tarif général qui, dès lors, tend à régler les salaires au taux le plus bas.

11. *Dans les entreprises à personnel nombreux, les ouvriers sont portés à provoquer la hausse des salaires par la coalition et la grève* [13]. Parce qu'ils se sentent assez forts pour en imposer par leur nombre et par l'impossibilité de remplacer d'un seul coup un personnel aussi nombreux.

12. *La hausse du salaire est proportionnée à la valeur de l'ouvrier et à sa puissance de travail* [14]. Sous peine d'être

1. *Ibid.*, dans les monographies qui marquent l'évolution vers la propriété personnelle.
2. *Ibid.* et *Soc. africc.*, 265.
3. O. E., V, 85.
4. O. E., IV, 293. O. M., 2e ser. I, 287; II, 144, 160. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 68.
5. *Sc. soc.*, fasc. XXI, 220.
6. *Sc. soc.*, XXXV, 281; fasc. X, 19, 21, 201. O. M., I, 396.
7. *La Route*, I, liv. I, ch. I; II, liv. I, ch. III.
8. O. E. et O. M., lire les monographies en allant d'orient en occident; et *Sc. soc.*, fasc. XXIII.
9. O. E., II, 234.
10. *Sc. soc.*, XXII, 65. O. E., VI, 313.
11. O. E., III, 126; IV, 30.
12. *Sc. soc.*, fasc. XXIV, 545 à 555.
13. *Ibid.*, 555 à 563.
14. *Ibid.*, et P. de Rousiers, *Quest. ouv. en Angl.*

éliminé par la loi de la concurrence, le patron ne peut supporter une hausse des salaires que s'il obtient une somme correspondante de travail, qui rétablisse l'équilibre. La preuve, c'est que les salaires sont plus élevés à mesure que l'on avance d'Orient en Occident, c'est-à-dire vers des populations donnant un travail de plus en plus productif. Et, c'est en Angleterre et aux États-Unis que la puissance de travail et par conséquent les salaires de l'ouvrier sont à leur maximum. D'après M. Schulze-Gananitz, pour diriger 1.000 broches, il faut 25 ouvriers hindous, ou 13 italiens, ou 7 allemands et seulement 3 ou 4 anglais. Ces chiffres donnent également la proportion des salaires.

Conclusions. — 1. La question du salaire va en se compliquant à mesure que l'on passe des travaux de simple récolte à ceux de la culture et de ceux-ci aux travaux de fabrication. (Répercussions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10).

2. La stabilité de la production est le moyen d'assurer la stabilité des salaires. (Rép. 9).

3. L'élévation de la capacité de l'ouvrier est le moyen d'élever le taux des salaires. (Rép. 11, 12).

IV. — L'Épargne.

1. *Le sol disponible et les biens communaux ne poussent pas à l'épargne personnelle* [1]. Parce qu'ils constituent une épargne naturelle et spontanée qui dispense de la nécessité d'épargner.

2. *La communauté ne développe pas l'aptitude à l'épargne* [2]. Parce qu'on compte sur l'appui de la communauté et que l'épargne personnelle venant se fondre dans la communauté, on n'en bénéficie pas soi-même.

3. *Les montagnards sont naturellement portés à l'épargne* [3]. Parce qu'ils doivent compenser les faibles profits d'un sol pauvre par la puissance d'économie et la restriction des besoins.

1. *Sc. soc.*, III, 513, et dans toutes les monog. au ch. des Subventions naturelles.
2. O. E., II, 5, O. M., 2e ser., I, 423.
3. *Sc. soc.* XXX, 128, 264. *Soc. afric.*, 70.

4. *Les productions spontanées (comme l'art pastoral nomade, la chasse et la cueillette) ne développent pas l'habitude de l'épargne* [4]. Parce que ces productions, fournies par la nature, n'exigeant pas de prévoyance, ne la développent pas.

5. *La nécessité de posséder ses instruments de travail provoque généralement la première manifestation de l'épargne* [5]. Parce qu'il n'est pas possible de se soustraire à la nécessité d'acheter ses instruments, qui sont le seul moyen de se procurer du travail.

6. *La nécessité d'acheter les femmes oblige les familles patriarcales à réaliser une épargne* [6]. Cette nécessité est d'autant plus impérieuse qu'elle est inéluctable.

7. *La nécessité de constituer des dots aux enfants joue un rôle analogue, dans les pays où cet usage existe.*

8. *Le désir de se marier est une grande incitation à l'épargne* [7]. Mais il agit surtout sur les jeunes gens qui n'ont pas à attendre de dots de leurs parents.

9. *Le patronage excessif, qui pourvoit à tous les besoins, empêche le développement de l'épargne* [8]. En ce qu'il deshabitue l'ouvrier de compter sur lui-même.

10. *Les caisses d'épargne et les institutions similaires facilitent et développent l'épargne* [9].

11. *Le goût du luxe, particulièrement développé dans les villes, détourne de l'épargne* [10].

Quelques répercussions relatives à l'emploi de l'épargne :

12. *Les émigrants de familles patriarcales, ou quasi-patriarcales, envoient généralement leurs épargnes à leur famille* [11]. Parce qu'ils sont habitués à compter en tout sur le groupe familial qui doit, soit les établir, soit les recevoir au foyer s'ils

4. *Sc. soc.*, XXII, 277 ; XXIII, 354, *Soc. afric.* 138, 177. *Franc. d'aujj.*, liv. v. O. E., III, 115. O. M., 2e sér., II, 157.
5. *Sc. soc.*, XXII, 36. *Soc. afric.*, 262. O. E. III, 212. O. M., II, 252 ; III, 33.
6. O. E. II, 42. O. M. 2e ser. II, 63.
7. O. E., IV, 81, 248, 259, 396 ; V, 16, 162 ; VI, 74.
8. O. E., III, 12, 35 ; IV, 12, 13. O. M., 2e ser. II, 338.
9. *Sc. soc.*, XXIII.
10. O. E., VI, 38, 299.
11. O. M., 1re ser. IV, 94 ; 2e ser. I, 66.

restent célibataires. Ils se considèrent d'ailleurs comme co-propriétaire du bien de famille.

13. *Dans la famille quasi-patriarcale, toute l'épargne de la famille est employée à l'établissement des frères et sœurs de l'héritier-associé*[1]. Dans ce type, l'héritier est considéré comme un simple usufruitier chargé de tirer du bien de famille les ressources nécessaires pour établir ses frères et sœurs, ou pour les garder au foyer.

14. *L'éloignement pour les travaux usuels (agriculture, industrie, commerce) porte à employer l'épargne en valeurs de bourse*[2]. Parce que cette épargne reste sans autre emploi. Cette pratique est particulièrement courante en France, où elle est le signe d'une richesse plus apparente que réelle, parce qu'elle n'est pas régulièrement renouvelée par les trois sources fondamentales du travail.

15. *L'aptitude aux travaux usuels porte à utiliser l'épargne pour développer ces industries*[3]. C'est ce qui explique le développement agricole, industriel et commercial de l'Allemagne, de l'Angleterre et des États-Unis.

16. *L'absence de dot, combinée avec l'aptitude à gagner de l'argent, porte à constituer l'épargne au moyen de l'assurance sur la vie.* C'est le cas des populations anglo-saxonnes chez lesquelles l'assurance sur la vie est d'une pratique générale. En effet, l'homme capable de gagner de l'argent est en état de prélever régulièrement la somme nécessaire pour l'assurance; de plus, il n'a pas d'autre moyen d'assurer éventuellement la situation de sa veuve, puisqu'au moment de son mariage, il ne possède aucune fortune personnelle, par suite de l'absence de dot.

Conclusions. — 1. Tout ce qui dispense du travail et de l'effort entrave l'aptitude à l'épargne (Répercussions, 1, 2, 3, 4, 9, 11).

2. Tout ce qui oblige au travail et à l'effort développe l'aptitude à l'épargne (Rép. 5, 6, 7, 8).

3. Les populations à formation communautaire emploient l'épargne par l'intermédiaire du groupe familial et pour établir les enfants (Rép. 12, 13).

4. Les populations à formation particularistes emploient l'épargne individuellement, et pour assister non leurs enfants, mais leur veuve (Rép. 15, 16).

5. L'emploi de l'épargne en valeurs de bourse n'est pas une manifestation de la puissance agricole, industrielle et commerciale (Rép. 14).

Edmond Demolins.

(*A suivre.*)

1. *Sc. soc.*, fasc. XVIII-XXIII, O. E., IV, 500.
2. *Anglo-Saxons*, liv. II, ch. II.
3. *Ibid.*

LES ZONES SOCIALES DU BRÉSIL

Conclusions sur le caractère social de la population.

De Rio de Janeiro.

A M. Edmond Demolins.

Cher Monsieur,

C'est déjà au seuil de la vieillesse et lorsque mon nom était assez répandu dans mon pays, comme professeur et comme auteur de plus de 20 livres de critique, de philosophie et de politique, que je suis venu à connaître les doctrines de la *Science sociale*. En 1894, j'écrivais l'*Histoire de l'ancien droit en Espagne et en Portugal*, lorsque, en traitant de l'influence des Phéniciens dans la Péninsule Ibérique, je tombai, par hasard, sur un passage de votre *Cours d'exposition de la science sociale*, publié dans la 11e livraison, tome XVIII de la *Science sociale*. Je lus avec le plus vif intérêt ce passage qui avait trait aux Phéniciens, et j'avoue que mon esprit s'ouvrit à des perspectives nouvelles. Je tâchai de me tenir au courant des travaux de l'école où vous occupez une place si importante. Je me procurai les livres des principaux adeptes de votre école, je les étudiai, et ils me convainquirent complètement. J'en fais maintenant la propagande dans mes cours et dans mes nouveaux écrits. J'ai déjà eu l'occasion de vous envoyer le vo-

lume qui a pour titre *Autres Études de littérature contemporaine*, et qui renferme plusieurs articles inspirés par le nouveau système. Je vous ai également envoyé l'opuscule *La Germanisation du Sud du Brésil*, inspiré tout entier par votre doctrine. Vous recevrez bientôt la *Patrie Portugaise* (analyse d'un livre du Dr Th. Braga), et *L'Amérique Latine* (analyse d'un livre du Dr Bonefin), deux ouvrages dont l'argumentation est entièrement puisée dans les idées en question. Je vous envoie maintenant un numéro de l'*Époque*, revue des élèves de la *Faculté Libre des Sciences Juridiques et Sociales*, — qui renferme un petit article que j'ai écrit sur l'*École de Le Play au Brésil* — et quelques numéros de la *Renaissance* où je commence la publication de l'étude sur le *Brésil Social*.

C'est de ce travail que je m'occupe en ce moment. Il est fait tout entier dans les idées de votre École.

Je commence par donner, dans un premier chapitre, un *aperçu de la doctrine*; je m'occupe au chapitre suivant *du cas brésilien*. Dans le chapitre III, je fixe les traits caractéristiques des *anciens sauvages*, habitants du Brésil, en m'appuyant surtout sur les données que vous avez exposées dans le 1er volume des *Grandes Routes des Peuples*. Au chapitre IV, c'est le tour des *noirs*, importés d'Afrique que j'étudie en suivant surtout A. de Préville, « *Les sociétés Africaines*. » Le chapitre V détermine les traits caractéristiques des *Portugais*, les principaux facteurs de la civilisation actuelle du Brésil; c'est une étude que j'ai faite moi-même, avec de grandes difficultés. Au chapitre VI, je m'occupe de *la fusion de ces éléments* et de la description *du caractère* de la population nationale contemporaine. Le chapitre VII renferme l'étude du *milieu Brésilien*, considéré dans son ensemble; et les trois ou quatre derniers chapitres, la *détermination des principales zones sociales du Brésil*. Cette partie, à partir du chapitre V, a été la plus difficile, car j'ai voulu faire un travail sérieux, en étudiant minutieusement toutes les faces de la question.

On peut dire que le Brésil renferme les zones géographiques suivantes parfaitement caractérisées, qui sont les centres d'autant d'autres *zones sociales*, en tenant compte du genre de travail qu'exige chacune d'elles.

1. *Le Plateau de la Guyane*, à l'extrême Nord des États de l'Amazone et du Para, surtout dans la partie baignée par le Rio Branco. C'est une zone d'élevage des bestiaux. Mais cette industrie, qui n'en est qu'à son commencement, est presque tout entière dans les mains du gouvernement fédéral, désorganisée et mal dirigée.

2. *Les terres basses* que l'on trouve aussitôt ensuite, et qui vont confiner à la rive Nord du fleuve des Amazones. C'est une région de forêts où l'on fait la cueillette des produits spontanés de la nature : caoutchouc, châtaigne, salsepareille, copahu, clou de girofle, piassava (espèce de jonc), roucou, etc. En ces lieux, la famille, dans les classes populaires, est assez désorganisée et la promiscuité y règne presque complètement. Il existe, en de certains endroits, une petite culture rudimentaire de cacao, de manioc, de canne à sucre et de tabac. Les deux premiers de ces produits n'exigent presque que la cueillette pure et simple.

3. *La Vallée de l'Amazone*, comprenant aussi la partie inférieure du cours de ses affluents. C'est la région de la pêche fluviale. Ceux qui s'y adonnent occupent le dernier rang parmi les hommes que fait vivre cette industrie.

4. *La Zone des forêts* de la région occidentale que traversent les fleuves Madeira, Purus, Acre, Jurua. Elle forme la partie la plus importante du territoire de l'Acre, qui aspire avec raison à s'organiser en Etat. C'est aussi la région du *caoutchouc* et des industries extractives du même genre.

5. Le *plateau Central Nord*, compris entre le Madeira, le Focantius et la ligne de division des eaux du système fluvial sud-américain. C'est une zone dont on n'a pas encore su tirer parti; elle renferme des pâturages qui servent à l'élevage des bestiaux.

6. Le *plateau de l'intérieur*, depuis la ligne de division des eaux jusqu'à la

région montagneuse du Rio Grande do Sul. On y trouve les terres et les cultures les plus diverses, comme, par exemple, des pâturages pour l'élevage, des terres pour l'exploitation des mines, des terres pour les plantations de café, de tabac, etc. Cette immense région doit être divisée au moins en quatre zones différentes : Celle des champs pour *l'élevage*, au nord de Minas, de Goyaz, et terres hautes de Matto Grosso; celle de *l'exploitation des mines*, que l'on trouve un peu disséminée dans ces trois États; celle du *café*, surtout au sud de Minas, à S. Paulo et dans les terres hautes de Rio de Janeiro; celle de *l'élevage de bestiaux*, à Parana et Santa Catharina. Dans toute cette immense région, le type de la famille est instable, à cause de la transmission morcelée des héritages; ce qui revient à dire, à cause des impositions rétrogrades de la législation.

7. La région *des vallées des fleuves Paraguay et Guaporé;* elle comprend les terres basses et moyennes de Matto Grosso. Cette région, dans sa partie moyenne, est surtout celle de la cueillette du *maté;* on y trouve également quelques minerais et l'on s'y occupe de l'élevage des bestiaux dans des plaines que renferment les terres moyennes.

8. *La région comprise entre les fleuves Gurupy et Paranahyba*, comprennent l'État de Maranhao et les terres voisines. Riz dans les terres les plus basses, canne à sucre dans la région des forêts, et élevage des bestiaux dans les terres hautes de l'Ouest.

9. Les *sertoes de l'Est* dénommés *les Cariris*, dans leur partie centrale, limités par ledit Paranahyba au nord, et l'Itapicurie, ou mieux le Paraguassie dans l'Etat de Bahia au Sud. C'est une bande de terrain située à l'Est du Brésil, entre les deux fleuves cités plus haut, qui la délimitent au Nord et au Sud, la région des forêts qui s'étendent le long de la côte maritime, à droite, et le haut plateau de l'intérieur, à gauche; c'est la région classique des sécheresses qui la dévastent périodiquement. Élevage des bestiaux, qui se ressent pourtant des époques de sécheresse; céréales, dans les régions les plus fraîches sur le bord des montagnes.

10. *La région de la côte maritime*, comprenant les forêts déjà citées, depuis le Maranhao jusqu'à Espirito Santo. C'est la région bien connue des sucreries. Les familles les plus importantes sont devenues les protectrices de la population: mais leurs richesses, qui reposaient surtout sur les esclaves, sont presque toutes perdues par l'abolition de l'esclavage et la concurrence de la betterave, sur les marchés du monde. En de certaines parties de cette zone, on cultive aussi le manioc, le tabac, les noix de cacao et les céréales.

11. *La région de la côte de Espirito Santo à Rio Grande do Sul.* C'est une bande étroite, à cause du voisinage de la *Serra do Mar. Riz, manioc, céréales,* sont les cultures principales.

12. Les terres qui forment l'abaissement du plateau, au côté du fleuve Parana où se trouve le célèbre territoire des *Misosoes.* C'est une zone forestière, mais dont on ne tire presque aucun parti. Extraction de *maté* dans certaines parties.

13. *Les champs, les pampas et les petites collines du Rio Grande do Sul.* C'est la zone extrême du Brésil. L'élevage des bestiaux, par un procédé qui rappelle quelque peu celui des *steppes pauvres* de l'Asie et de l'Afrique, y produit un type social qui a de certaines affinités avec ceux de ces zones.

Récapitulons :

Je dis donc qu'il existe, au Brésil, plusieurs zones sociales dont les principales sont les suivantes : *Région de l'élevage des bestiaux* à l'extrême nord; région du *caoutchouc* dans la vallée de l'Amazone: *région de la pêche fluviale* dans ce fleuve et ses affluents; région de l'élevage des bestiaux dans les *sertoes* de l'Est : *région du bétail* sur les champs et plateaux de Minas, Goyaz et Matto Grosso; *région de la canne à sucre* dans la zone des forêts, depuis le Maranhao jusqu'au Nord de l'État de Rio de Janeiro; cette région renferme des terrains propres à la culture du coton, du tabac et de la banane: *région des mines* à Minas, Goyaz et Matto

Grosso; *région du maté* dans les forêts du Parana et de Santa Catharina; région de *l'élevage* sur le plateau de ces deux derniers États; *région des céréales* dans la zone montagneuse de Santa Catharina et de Rio Grande do Sul; région de *l'élevage* dans les pâturages de cet État.

Par un simple coup d'œil jeté sur ce tableau, vous devez bien voir, cher Maître, qu'au Brésil le travail de la *cueillette* occupe la première place [1]. La culture même du café et du cacao a quelques points de rapport avec celle de la châtaigne et des noix en Europe, puisqu'une fois planté, l'arbre vit de vingt-cinq à trente ans en donnant de bons résultats, sans exiger presque aucun effort de la part de l'homme.

La culture, plus difficile, de la canne à sucre fut, pendant près de quatre siècles, confiée aux esclaves. Les fermes n'étaient que de grossières exploitations commerciales dans le genre de celles que les Portugais conservent encore en Afrique. Dès que les esclaves vinrent à manquer, la production du sucre se modifia considérablement, par suite de l'augmentation des dépenses, etc. Lorsque le sucre de betterave commença à inonder les marchés, la culture de la canne à sucre souffrit, au Brésil, une forte crise. L'exploitation des mines était assez prospère sous le régime colonial, grâce au travail des esclaves et quand les minerais se trouvaient presque à la surface du sol. Mais dès qu'il fallut exécuter des travaux difficiles et coûteux, cette exploitation disparut presque en entier. On ne trouve aujourd'hui que quelques compagnies anglaises qui s'en occupent et y emploient leurs capitaux.

Telle est la base économique justifiant les conclusions auxquelles je suis arrivé, touchant le peuple brésilien et que je vais indiquer.

1. Il faut ajouter que, dans toutes les zones du pays, il existe un nombre extraordinaire de fruits de toute espèce : Jaboticabas, cajées, pinhas, sapotis, piquis, bacorys, maugabas, maugas, cocos, bananas, goiabas, mamões, genipapos, pecegos marmellos, araças, jacas, abacaxis, laraujas, uvas, les uns indigènes, les autres importés, dont les Brésiliens se servent pour leur alimentation ou leur commerce. Quelques-uns de ces fruits donnent lieu à des confitures; d'autres à des vins et des liqueurs.

Le peuple brésilien, observé dans son ensemble, est bien une société à formation communautaire ébranlée, ainsi que l'indique la classification sociale. La vieille famille portugaise qui, de patriarcale absolutiste était devenue une famille patriarcale désorganisée, par suite du morcellement exagéré des domaines, s'est encore plus désorganisée au Brésil, au point de devenir une vraie famille instable, sous l'influence chaque fois plus forte du dit système de transmission héréditaire et de la désorganisation croissante du travail.

Dès les premiers temps de la colonisation, au XVIe siècle, le travail a eu pour base — base fausse — l'esclavage. Les Portugais prétendaient transformer en agriculteurs deux races (Indiens et Nègres) qui n'avaient pas la moindre notion de culture agricole, alors qu'eux-mêmes, Portugais, n'y étaient pas non plus très préparés, puisqu'ils en étaient restés à la cueillette des fruits et à la culture rudimentaire de la vigne, etc. Ce qui est vrai, c'est que ni les colons portugais ni leurs esclaves indiens et nègres n'étaient armés pour les durs travaux de la culture américaine. L'émancipation des esclaves vint encore compliquer tout cela. Avec une telle base de la famille et du travail, le régime communautaire ébranlé prédomine dans le pays entier, du haut en bas, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest.

On pourrait donner à cette famille la dénomination de patriarcale désorganisée aux temps coloniaux.

Aujourd'hui, les signes caractéristiques que nous possédons de la famille sont tout à fait instables.

Elle a perdu tous les avantages de la famille patriarcale, par le contact du Nègre et de l'Indien qui n'avaient pas de famille, par le régime de l'esclavage comme base du travail, par le morcellement des domaines, enfin par la brusque suppression de la base artificielle du travail des esclaves.

Et elle n'a pas obtenu en échange les avantages de la formation particulariste. Elle ne pourra y arriver que par une habile assimilation d'éléments provenant des races particularistes, ou par un système

d'éducation générale très sévère, dans le genre de celui que vous préconisez dans l'*Éducation nouvelle*.

Nous, Brésiliens, nous avons conservé une bonne part des défauts des peuples communautaires d'État que vous avez si minutieusement décrits dans vos ouvrages. Nous, Brésiliens, de l'extrême Nord à l'extrême Sud, des frontières des Guyanes, du Vénézuela et de la Colombie, aux frontières de l'État Oriental de l'Uruguay, nous formons, à la rigueur, une collection de véritables *clans communautaires* de différentes espèces, où l'individu ne possède ni initiative, ni esprit particulariste.

Les tendances communautaires des peuples qui nous ont formés se sont considérablement aggravées dans la structure de la nouvelle société. On peut même dire que certaines bonnes qualités que possédaient les colons Européens se sont perdues au contact des Indiens et des Nègres et du nouveau milieu tropical qui agirent comme une sorte de réactif chimique d'un caractère nuisible.

Les Brésiliens, dans l'immense *far-west* du Brésil et même dans les villes, dans les classes les plus basses, vivent tous autour d'un chef, d'un *patron*, d'un protecteur, d'un guide. Tous ont leur *home*. Les *fazendeiros*, soit dans les fermes de café et du sucre, soit dans celles où l'on s'occupe de l'élevage des bestiaux, les chefs de parti, les influences locales, les riches négociants des villes et des villages, et, en plusieurs endroits, les *vigarios* des paroisses, les juges de paix, les avocats en renom, les médecins habiles, tous ces hommes — et bien d'autres encore — sont comme des chefs de groupes, de clans, autour desquels vit la population du Brésil.

Les travaux de la culture agricole, de l'élevage, de l'exploitation des mines, de l'industrie et de la navigation sont très peu développés.

La plus grande partie de la population brésilienne végète sans point d'appui, et dans un dénuement complet. Un cinquième, au moins peut-être, travaille mal pour nourrir les quatre autres cinquièmes. On a généralement recours à la politique sous tous les aspects grossiers qu'elle présente habituellement, la vraie *politique alimentaire*, que vous avez décrite dans les *Français d'aujourd'hui*. Les partis, les associations ou groupements, que l'on observe dans les paroisses, dans les municipes, dans les chefs-lieux, dans les provinces (aujourd'hui États), dans l'Union, toutes les institutions, toutes les places du gouvernement qui existent en nombre incalculable n'ont pour but, que de fournir à une clientèle immense le moyen de gagner sa vie. Le but de l'État n'est pas de maintenir l'ordre, de garantir la justice, ou, si l'on veut, d'être l'auxiliaire, le point d'appui de certaines entreprises importantes; son rôle prépondérant et presque exclusif est de nourrir la plus grande partie de la population, aux dépens du petit nombre qui travaille, et cela par tous les moyens imaginables, comme par exemple le réseau formé par un nombre énorme de fonctionnaires.

Quand ce ne sont pas les emplois directs dans les bureaux du gouvernement, inutiles, la plupart du temps, ce sont les commissions pour les hommes importants, les pensions, les gratifications sous des noms divers, les travaux publics de toute espèce, et des milliers d'autres combinaisons.

Dans ces conditions, nous ne devons pas nous étonner si les Brésiliens s'occupent beaucoup de politique, mais de la politique qui consiste à faire des élections, pour savoir qui occupera la première place afin de distribuer des faveurs.

Nous ne pouvons décrire ici à quel degré de corruption et d'avilissement sont arrivées les mœurs électorales.

En général, le peuple déteste la vie champêtre, et, même à l'intérieur du pays, il se tasse dans les villes, les bourgs, les villages, etc.; il est à la recherche d'un chef qui serve de soutien, d'un emploi du gouvernement, d'une combinaison politique, quelle qu'en soit la forme. Elle est bien connue, la propension qu'ont les jeunes gens à obtenir des diplômes et à recevoir des grades universitaires. Ceux-là se dirigent vers les villes et se tournent vers les professions libérales, le journalisme, la littérature, les emplois du gouverne-

ment. Dans les classes inférieures, ceux qui n'arrivent pas à obtenir des places en rapport avec leur manque de culture intellectuelle, trouvent un débouché dans l'armée où les engagements sont volontaires, dans les corps de police et les milices urbaines qui sont innombrables à Rio-de-Janeiro et dans les États.

Les preuves de tout ce que j'avance se trouveront dans l'étude que j'ai faite de toutes les régions du pays et qui constitue le sujet principal de mon livre.

Agréez, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Sylvio Roméro.

L'ÉVOLUTION DE LA MUSIQUE

d'après la Science sociale

(*suite*) [1]

Grâce à l'obligeance de M. Raugel, professeur à l'*École des Roches*, nous pouvons mettre sous les yeux de nos lecteurs un tableau synoptique, dressé par M. Vincent d'Indy, montrant les différentes formes de la musique moderne, dans l'ordre où elles sont sorties les unes des autres. C'est, en un mot, le résumé de l'histoire de la musique harmonique.

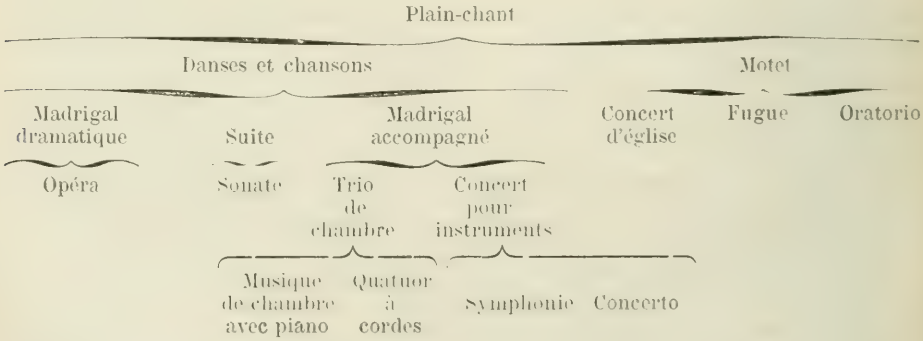

Quelques remarques sur ce tableau.

On voit d'abord que toute la musique moderne sort du plain-chant, seul lien la rattachant à la musique antique. Ce tableau se subdivise en deux grandes parties : à gauche, la musique profane qui dérive de la chanson populaire : à droite, la musique sacrée qui provient du motet.

Disons maintenant quelques mots de chacune des divisions de ce tableau, en tenant compte des étapes que nous avons déterminées précédemment : diaphonie et polyphonie, cette dernière se subdivisant en ordres unitonique, transitonique et pluritonique.

Nous avons déjà parlé du *plain-chant* et nous avons montré comment il se rattache à la diaphonie inventée par les Grecs au moment de la conquête romaine. C'est un chant religieux à plusieurs parties chantant la même mélodie à des hauteurs différentes (octave ou quinte).

La *chanson*, c'est le plain-chant profane. Elle s'accompagnait de danses et de gestes pour accentuer le rythme, qui dans le plain-chant n'était donné que par l'accent tonique du texte.

Nous avons également montré le passage de la diaphonie à la polyphonie par l'intermédiaire du déchant, et nous avons dit que l'ordre unitonique forme la première étape de la musique polyphonique. L'ordre unitonique prend tout son développement avec le contrepoint et donne naissance au motet et au madrigal dramatique.

Le *motet* est un chant religieux à plusieurs voix dont chacune a une importance égale devant la mélodie. A chaque phrase littéraire correspond toujours une phrase musicale.

Le *madrigal* est un motet profane. Le premier recueil de madrigaux remonte à

1. Voir les livraisons 31, 33 et 34.

Arcadelt, musicien hollandais né en 1539; mais c'est avec Roland de Lattre que le madrigal dramatique prend toute son ampleur.

Les chorals de Luther se rattachent à ce stade de l'évolution.

Voici comment ils furent composés. Les mélodies furent empruntées soit à l'église latine, soit à la chanson populaire allemande (lied), soit même à la chanson française, et ces mélodies furent harmonisées comme des motets (Voir Albert Schweitzer, *J.-S. Bach*, Ire partie, ch. III et VI). La partie musicale fut surtout l'œuvre d'un musicien thuringien, I. Walther (1496-1570).

Passons maintenant au second stade de la musique polyphonique, l'ordre transitonique.

§ IV. — LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE POLYPHONIQUE. L'ORDRE TRANSITONIQUE.

C'est un compositeur de Crémone, Monteverde (1568-1643) qui, le premier, eut la hardiesse d'employer sans préparation un accord dissonant, celui de septième de dominante. Dès lors, on peut passer d'un ton dans un autre à l'aide d'une transition formée par cet accord : c'est le début de l'ordre *transitonique*. L'ordre unitonique ne pouvait rendre que les affections douces et calmes, la solennité, la piété; l'ordre transitonique, en créant l'accent expressif, passionné, permit l'apparition de la musique dramatique. Aussi, jusqu'alors, le drame musical était resté religieux : ce sont les mystères (Xe au XIIIe siècles) et les miracles (XIVe et XVe siècles); le drame profane était parlé : tout au plus y avait-il des chœurs intercalés au moment des ballets, comme dans les madrigaux italiens.

C'est en Italie, au moment de la Renaissance, que l'ordre transitonique prend naissance pour les besoins du drame musical profane. Cette invention, qui devait permettre les progrès de la musique polyphonique, fut, en Italie, surtout exploitée pour le point de vue mélodique, par suite de la prédominance, dans ce pays, de la formation communautaire. C'est pourquoi l'on voit une voix dominer les autres qui ne deviennent plus qu'un simple accompagnement, et sont enfin remplacées par des instruments. Dès lors, le madrigal devient le *madrigal accompagné*, le motet devient *concert d'église*, et le choral devient *cantate*. Ce genre atteint toute son apogée avec Carissimi (1604-74).

L'emploi des instruments amène les progrès de la lutherie. De là, l'invention du violon en 1520, du basson, du trombone, du clavecin, de l'épinette, etc.

Bientôt l'on emploie exclusivement les instruments, et le motet devient *fugue* avec l'Anglais Bird (1546-1623) et les Italiens Gabrielli (1510-86) et Frescobaldi (1583-1644). Saint-Marc de Venise devint alors le centre de la musique religieuse dramatique.

L'ordre transitonique fut importé en Allemagne par Schütz (né à Reuss en 1585) qui, ayant étudié à Venise, rapporta le genre concertant. La musique protestante dramatique fut la cantate qui prit tout son développement avec le célèbre musicien thuringien J.-S. Bach (1685-1750), et l'oratorio avec Haendel (1685-1750). L'Allemagne était alors partagée en deux écoles : l'école coloriste qui avait son centre dans les villes hanséatiques, paraphrasait, en l'agrémentant, la mélodie du choral; l'école motiviste, en Thuringe, préférait le choral fugué où l'on bâtissait un morceau sur les différentes phrases d'une mélodie (Voir Schweitzer, *loc. cit.*, p. 57).

Pendant ce temps, la musique profane développait la *suite*, forme musicale dans laquelle des instruments jouent une suite de danses suivant un ordre déterminé et rattachées ensemble par un lien tonal. La suite a été surtout développée par les musiciens suivants : En Italie, Corelli (1653-1713) et Scarlatti (1683-1764); en France par Rameau (1683-1764) et en Allemagne par Haendel et J.-S. Bach.

L'ordre transitonique est surtout caractérisé par l'emploi de l'orgue comme instrument dominant, et par l'harmonisation à l'aide de la basse continue. Il a aussi permis l'apparition de l'*opéra* par la transformation du drame lyrique. Citons Lulli

(1633-87) de Florence qui l'importa en France, tandis qu'en Italie, il dégénérait en opéra-bouffe; Rameau, puis Grétry (1741-1813) de Liège, créateur de l'opéra-comique; enfin Glück (1714-57) du Haut Palatinat, qui mit l'harmonie de l'oratorio dans le théâtre. Nous arrivons enfin à la dernière étape de la musique polyphonique, l'ordre pluritonique.

§ V. — L'ÉPANOUISSEMENT DE LA MUSIQUE POLYPHONIQUE. L'ORDRE PLURITONIQUE.

L'ordre transitonique a vu naître l'opéra et la forme sonate [1], y compris la symphonie que Haydn (1732-1809) a déjà porté à un grand degré de perfection. Le quatuor à cordes prend de plus en plus le pas sur l'orgue et fait son apparition dans les orchestres en 1700, et ceux-ci se complètent par l'invention de nouveaux instruments. Citons la clarinette, inventée en 1690 par Denner de Nuremberg. Ajoutons qu'à partir du XVIIIe siècle, l'usage du piano se répand rapidement en Allemagne et en Angleterre.

C'est en Allemagne que la musique instrumentale prend toute son importance; c'est pourquoi elle a tant cultivé la forme *sonate* et inventé l'ordre pluritonique dont les premières manifestations remontent à Mozart (1756-91). C'est alors que l'un des plus grand génies musicaux a pu apparaître, Beethoven [2] (1770-1827), pendant que Weber (1786-1826) du Holstein, élevait le lied populaire à la hauteur de l'opéra et fondait l'école romantique. Parmi une foule de compositeurs célèbres, notons enfin Wagner qui réalise la fusion de la symphonie et du théâtre.

Pendant que l'Allemagne continuait l'évolution de la musique polyphonique savante, l'Italie restait dans les mélodies faciles, réléguant les combinaisons harmoniques au rôle secondaire d'accompagnement. Aussi trop souvent on n'y prise que la virtuosité des exécutants, et pendant longtemps, on voit les chanteurs broder sur la composition de l'auteur (Voir Lavignac, *La musique et les musiciens*, p. 510).

Quant à la France, elle a surtout, comme en littérature, développé la pureté du style et la clarté; sa musique est surtout éclectique, par suite du rôle joué par Paris comme centre artistique; beaucoup de compositeurs étrangers tiennent à venir s'y produire, tels que Rossini, Meyerbeer, Offenbach, Franck, etc.

D'un autre côté, les procédés de la musique harmonique gagnent de plus en plus les pays étrangers, la Russie, par exemple, où l'on trouve de nombreux musiciens amateurs dans la classe riche et intellectuelle. Sans doute, l'on pourrait, dans cette musique d'importation récente, trouver certains caractères particuliers au pays, mais qui, jamais, ne seront aussi prononcés que dans la musique populaire spontanée.

Les Anglo-Saxons sont, jusqu'à ce jour, restés réfractaires à la musique dramatique. Leur idéal est resté celui des grandes masses chorales soutenues par des orgues puissantes, comme au temps de Haendel. Au fond, ils n'ont pu se dégager de la musique religieuse, et la difficulté qu'ils éprouvent à l'extériorisation chaleureuse de leurs sentiments a entraîné, chez eux, au moins jusqu'à ce jour, la non-compréhension de la musique expressive.

Dans cette étude, nous n'avons qu'effleuré le sujet : nous nous sommes contentés de poser quelques jalons pour une étude sociale de l'art musical. Toutefois, les points suivants semblent acquis :

La vie rurale est peu favorable à l'art musical (Romains, Saxons), tandis que la vie urbaine tend à le développer (Belgique, Italie, Allemagne).

Les peuples communautaires n'ont pas dépassé, par eux-mêmes, le stade de la musique purement mélodique; les peuples particularistes ont peu développé l'art musical; les peuples mixtes (Belges, Allemands) se sont élevés à la musique harmonique ou polyphonique et l'ont fait constamment progresser;

Cette musique polyphonique s'est propagée en Italie (milieu urbain), mais s'y est modifiée dans le sens de la prédomi-

1. La sonate apparaît avec Ph. E. Bach, et est un perfectionnement de la suite. La symphonie et le concerto se rattachent au genre sonate.
2. Né à Bonn, mais d'origine flamande.

nance de l'idée mélodique, parce que ce pays a été peu touché par la formation particulariste;

La musique mélodique est peu susceptible de progresser; elle est d'une compréhension aisée, et ne perd pas le contact avec le peuple;

La musique harmonique est susceptible d'un progrès constant; elle devient de plus en plus savante, et ne peut plus être comprise que d'un auditoire initié.

Il resterait maintenant à entrer plus profondément dans les détails. Pour cela, il faudrait entreprendre la monographie des principaux musiciens, montrer pourquoi un organiste comme Bach, qui composait pour le culte luthérien n'a pas écrit comme Haendel qui vivait à la cour d'Angleterre, ou comme Wagner qui avait en vue le théâtre; pourquoi ce dernier n'a pas écrit comme Berlioz par suite de la différence d'origine, etc. Il faudrait tenir compte aussi des moyens mis à la disposition de chaque compositeur, par suite des progrès de la fabrication des instruments et de la technique musicale.

Notre but sera atteint si ces lignes suggèrent quelques études de ce genre. Nous serions également heureux de recevoir, soit des renseignements complémentaires, soit des rectifications sur les erreurs que nous aurions pu commettre.

P. Descamps.

A PROPOS DE LA GRÈVE DES ÉLECTRICIENS

Parmi les commentaires suscités par la récente grève des électriciens, qui, tout un soir, a plongé Paris dans l'obscurité, nous citerons volontiers, comme assez suggestives dans le fond en même temps que pittoresques dans la forme, les lignes suivantes de M. Claude Berton, dans l'*Intransigeant :*

« Les civilisés et le progrès ont tout de même, ce soir-là, reçu une vilaine tape sur la tête. Si peu de chose, il a suffi de si peu de chose pour nous priver du plus indispensable des éléments de notre vie urbaine, et la détraquer déplorablement. Une mauvaise plaisanterie analogue peut nous arriver avec l'eau, avec l'enlèvement quotidien des ordures et des boues; en Italie, on a vu avec les chemins de fer ce que cela peut donner. Si l'individu parisien était capable de réfléchir, il réfléchirait.

« En dehors de toute question politique, il y a une nécessité vitale à ce que l'individu ne compte pas uniquement et absolument sur la société pour lui fournir toutes choses nécessaires à son existence. La centralisation scientifique et indispensable des grands services publics a son inconvénient. On centralise les forces, on centralise aussi les opportunités d'une catastrophe ou d'un arrêt total. Le jour où l'individu oublie qu'il peut et qu'il doit être dans des circonstances données son propre pourvoyeur et son propre défenseur, et que le ciel lui a donné des bras, des mains, des jambes pour qu'il s'en serve, ce jour-là l'individu ressemble singulièrement à une bête de troupeau faisant de la laine et de la viande pour qui le tondra et pour qui le mangera.

« Voici la bonne petite leçon individualiste, dans le meilleur sens du mot, qu'aurait pu suggérer l'obscurité aux Parisiens quand ils s'y sont vus plongés. Mais, que faisaient nos Parisiens ce soir-là? Incorrigibles badauds et blagueurs, agacés de cette nuit subite, ils se regardaient entre eux, la lumière éteinte chez l'un consolait l'autre de n'y pas voir clair. On s'amusait de la tête du voisin et on oubliait la sienne. Évidemment, c'est une heureuse philosophie. Elle est assez courte. »

En effet.

LA PARTICIPATION AU CAPITAL

M. Alfred Poizat, à propos de quelques inexactitudes commises au sujet de la doctrine des syndicats d'ouvriers indépendants, a précisé dernièrement cette doctrine dans le *Jaune*.

Voici un extrait de ces intéressantes déclarations :

« Et, d'abord, nous ne sommes pas pour la *participation aux bénéfices*, mais pour la *participation au capital*. Nous souhaitons que l'ouvrier soit actionnaire de son usine, co-propriétaire, associé. Bien loin de nous opposer à la formation de coopératives de production, nous avons chez nous les plus florissantes de ces coopératives. La plus grande Boulangerie de France est la coopérative que dirige notre ami Jooris. Nous appelons de nos vœux la transformation des usines en coopératives de production, et c'est pour cela que nous demandons que l'ouvrier en devienne actionnaire, et si nous préférons cette dernière formule à la première, c'est que nous estimons que l'ouvrier a besoin d'achever son éducation industrielle et commerciale, qu'il a besoin pour longtemps encore du concours financier et intellectuel du patron.

« Nous sommes surtout — pour nous servir du néologisme de M. Faguet — des *propriétistes*. Nous voulons la diffusion et la multiplication de la petite propriété.

« Nous ne sommes nullement des sentimentaux, mais des réalistes. Nous désirons, de toute l'ardeur dont nous sommes capables, sauver la civilisation, et en particulier la civilisation française, et nous sommes épouvantés du danger que lui fait courir l'existence de millions d'hommes qui ne possèdent rien, qui non seulement peuvent se figurer n'avoir rien à perdre à une révolution, mais encore avoir tout à y gagner. Il n'est que temps de faire des conservateurs et d'élever une digue contre le flot montant de cette nouvelle Barbarie. Nous faisons ce que firent les Romains quand ils donnèrent des terres aux Francs pour qu'ils gardassent la barrière du Rhin. Aveugle qui ne comprendrait pas cette nécessité !

« Il faut absolument créer des issues aux légitimes ambitions du prolétariat, il faut que tout ouvrier puisse avoir l'espérance de s'élever d'un degré dans l'échelle sociale. Le jour où il s'apercevrait que le passage a été bouché, il ferait sauter la machine.

« On répond à cela qu'il faudrait être assuré que les usines donnassent des bénéfices. Nous sommes persuadés qu'elles en donneraient sous le nouveau régime, beaucoup plus que sous l'ancien, rien que par le fait que le coulage disparaîtrait. Et puis la question sociale n'est pas qu'une question d'argent, elle est surtout une question morale : l'ouvrier salarié n'est guère qu'un esclave, l'ouvrier associé deviendrait un homme libre, qui aurait le sentiment de sa dignité et d'une égalité relative avec le patron. »

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

Jorge d'Almeida Santos, ingénieur, Lisbonne, présenté par M. J. de Mattos Braamcamp.

Bibliothèque de la Douma de l'Empire, palais de Tauride, St-Pétersbourg, présentée par M. Edmond Demolins.

L'abbé Chevallier, curé de Baromesnil (Seine-Infér.), présenté par M. Robert Dufresne.

M. Daix, lieut. au 32e Rég. d'inf., Tours, présenté par M. G. du Couëdic.

Henri Deschamps, Lenox, Massachusets, Etats-Unis, présenté par M. E. Demolins.

L'abbé J.-M. Fassy, curé de Lamanon (Bouches-du-Rhône), présenté par le même.

A. Ganer, directeur de la *Revue d'Alsace*, Mantoche (Hte-Saône), présenté par M. Paul Descamps.

L. Albino Gonzalez, Convento de S. Esteban, Salamanca, Espagne, présenté par M. Edmond Demolins.

Pierre Hudicourt, avocat, Port-au-Prince, Haïti, présenté par MM. Fleury-Féquière et Eugène Roy.

Auguste Macnab, accademia ecclesiastica, Rome, présenté par M. E. Demolins.

Camille Martin, agent de fabrique, Lyon, présenté par M. P. Cadot.

Etienne Mathon, ancien député, avocat, Port-au-Prince, Haïti, présenté par MM. Fleury-Féquière et Eugène Roy.

L'abbé Pierre Monot, Lyon, présenté par M. Ph. Collonge.

Exmo Sor Mendes dos Remedios, bibliothécaire de l'Université, Coimbra, Portugal, présenté par le Dr Serras a Silva.

J. Poncier, instituteur, École (Savoie), présenté par M. P. Descamps.

Le capitaine Stambulescu, Bucarest, Roumanie, présenté par MM. E. Demolins et E. Grigorovitza.

M. Suleau, industriel, Paris, présenté par M. Edmond Demolins.

Nouveau membre correspondant : M. J. Mattos Braamcamp, ingénieur à Lisbonne.

M. J. Mattos Braamcamp écrit à M. Demolins :

« Je pense constamment à la *Science sociale* et aux moyens de la propager en Portugal. J'ai déjà réussi à recruter un certain nombre d'adhérents. Au moment où le gouverneur du Mozambique partait pour rejoindre son poste, je lui ai prêté le livre de M. de Préville sur l'Afrique et celui de M. Poinsard. Cette lecture a porté ses fruits, car le gouverneur du Mozambique vient d'envoyer une circulaire à tous les gouverneurs de sa province leur enjoignant de s'informer attentivement de l'organisation sociale de chaque peuplade.

« J'ai acheté une dizaine de copies du rapport sur l'Angleterre de M. Jean Périer et je les distribue à ceux qui peuvent en tirer profit pour eux ou pour le pays. Notre agent commercial à Paris vient de faire un rapport qui s'inspire de celui-là; notre agent commercial à Madrid s'est fait inscrire membre après avoir lu le même rapport ainsi que les brochures sur le commerce franco-belge, etc., et les rapports de M. Périer depuis 1903. Notre agent commercial à Londres est mis au courant aussi, ainsi que notre Ministre des affaires étrangères qui est aussi un nouveau membre de la Société, ainsi que quelques-uns des anciens et futurs Ministres qui touchent de plus près à nos questions économiques. Pendant les discussions parlementaires sur la grave question des vins et sur d'autres questions, j'ai communiqué les études de la *Science sociale* à des députés et à des journalistes. Moi-même en ai tiré parti dans des conférences et articles de jour-

naux et de revues agricoles sur des questions importantes comme celle du bétail de boucherie, celle de l'exportation des produits agricoles par des compagnies étrangères protégées, etc. Il y a là des études très intéressantes à faire comme documentation de Science sociale. Il est incontestable, et quelques-uns commencent à le voir, que nous avons besoin de fixer un critérium national positif sur les bases de la *Science sociale*.

« Dernièrement, un groupe s'est formé parmi les membres de la *Société de Géographie* de Lisbonne et les professeurs des écoles de Lisbonne, pour organiser un groupe d'études sociales et de propagande. J'ai été invité à y prendre part et j'ai proposé la formation d'une bibliothèque spéciale. Pour donner une impulsion, j'ai déposé dans une salle de la Société de Géographie, à la disposition des membres du nouveau groupe, de ceux de la Science sociale, et des membres de la Société de Géographie, tous les volumes de la collection complète que je possède de la *Science sociale* et ceux que vous et tous les membres ont publiés jusqu'à ce jour. J'ai engagé ces Messieurs à parcourir toute la série et à se rendre compte de l'utilité qu'ils pourront en tirer. M. Reis Santos est un des organisateurs de ce groupe, il s'est fait incrire à notre société de *Science sociale*. La nouvelle société va faire imprimer un questionnaire calqué sur le plan d'enquête que la *Science sociale* a dressé. J'ai proposé que ce questionnaire soit distribué aux curés de tous les villages et hameaux, ainsi qu'aux professeurs de l'enseignement primaire. Je crois que ce sont les meilleurs instruments que nous pouvons trouver, pour faire des observations sociales...

RÉUNION ANNUELLE

La réunion annuelle se termine au moment où nous mettons sous presse. Elle a été particulièrement brillante cette année, soit par le nombre des assistants, soit par l'importance des communications et par l'intérêt des discussions. Nous en publierons le compte rendu dans le prochain *Bulletin*.

QUESTIONS DU JOUR

UNE NOUVELLE FORME DE L'EXPANSION ANGLO-SAXONNE

Nous lisons, dans le *Temps*, le passage suggestif suivant, détaché d'un article intitulé : *Capitaux anglais et américains en Russie :*

« Depuis trois mois, Américains et Anglais, mais Anglais surtout, ont acheté tout ce qui était à vendre, en fait de mines et d'exploitations minières, en Sibérie, dans l'Asie centrale, dans l'Oural, au Caucase : placers de l'Amour et de la Léna, mines de cuivre du district de Semipalatinsk, charbons et minerais divers dans l'Oural, gisements de pétrole au Caucase. Dans le bassin même de Moscou, on ne compterait pas les établissements industriels qui, ouvertement ou non, ont été acquis, en ces derniers temps, par les capitaux anglais. On affirme même qu'aux portes de Saint-Pétersbourg, sur le lac Ladoga, à la limite de la Finlande et de la Russie, les mines de Pitkaranta, les seules mines de cuivre de la Finlande, sont dès maintenant aux mains des Anglais.

« J'ai rencontré, ces jours derniers, un ingénieur qui revenait de Sibérie où il travaille pour le compte d'une compagnie anglaise. « Les Anglais, m'a-t-il dit, achètent à des prix fort avantageux tout ce qui périclite, et là-bas, tant à cause du médiocre état de l'outillage qu'à cause des malversations des directeurs, lesquelles ne vont guère à moins de 50 % des bénéfices, les meilleures entreprises périclitent. Pourquoi ne pas dire tout haut ce que chacun sait et dit tout bas? »

« On peut juger de l'importance des transactions effectuées par ce seul fait, que je sais de source certaine : il y a un peu plus d'un mois, un consortium de capitalistes anglais a fait venir de Prague à Londres un jeune homme qui, sachant

le russe et l'anglais, a été employé, trois semaines durant, à traduire du russe en anglais les bilans et publications diverses des exploitations minières et industrielles dont on savait l'achat possible.

« Pressés de réaliser, vivant volontiers au jour le jour, les capitalistes russes accueillent comme manne céleste cet or anglais qui afflue chez eux. Demandez aux hommes d'affaires de Moscou, aux banquiers en particulier et aux représentants du gros commerce, ce qu'est actuellement la situation de la place : tous seront unanimes à la déclarer excellente; et ils diront vrai. Moscou, depuis l'an passé, a gagné beaucoup d'argent, et le colossal mouvement d'affaires enregistré à la dernière foire de Nijni-Novgorod ne s'est pas arrêté.

« Quant à l'État, on dit bien que lui aussi serait disposé à profiter de l'aubaine? Déjà l'on parle ouvertement de la vente probable du chemin de fer de l'Est chinois. Et l'on parle de bien d'autres ventes encore. »

Cette forme de l'expansion anglo-saxonne n'est pas nouvelle. On peut en citer de nombreux exemples dans tous les pays. Ainsi, en Belgique, le plus grand atelier de construction, les établissements Cockerill à Seraing, ont été fondés au commencement du XIXe siècle par un Anglais John Cockerill. Dans le nord de la France, on peut relever, dans l'industrie textile, un certain nombre de noms anglais : Dickson à Calais, Snowden et Tanguy, Fowler, Sandhers à Lille ou dans les environs, Holden à Croix-lez-Roubaix, etc. On en trouve également dans la construction mécanique, tels que les établissements Walker à Lille, etc. Dans le fascicule consacré à l'étude du type savoyard, le même fait était signalé, à propos de l'industrie gantière de Grenoble [1] : « La plupart des grands patrons, dit M. de Toytot, sont des Anglais ou des Américains. Ils sont mieux outillés et emploient 300 coupeurs et 150 ouvrières à la journée, alors que les maisons françaises n'ont que 15 coupeurs et 10 ouvrières ».

1. 37e fasc., p. 81.

Dans l'industrie électrique, on peut citer les sociétés filiales établies dans différents pays par les grandes firmes américaines, Thomson-Houston, Westinghouse, etc. Il en est de même dans l'industrie automobile dans laquelle on peut citer la maison Charron qui a été rachetée par des capitalistes anglais. On aurait des exemples semblables à citer un peu partout, en Espagne, en Italie, en Chine, au Japon, dans l'Amérique du Sud, et surtout en Égypte et dans l'Hindoustan.

Cette forme de l'expansion anglo-saxonne n'existe guère que depuis un siècle, depuis l'apparition de la grande industrie. Ce phénomène est dû à la surabondance des capitaux. Nous savons qu'en France et en Belgique, il y a également surabondance de capitaux, mais, dans ces deux derniers pays, l'expansion capitaliste n'a pas les mêmes caractères qu'en Angleterre; elle s'opère surtout par l'intermédiaire de vastes sociétés anonymes lancées par les banques et les agents d'affaires. Le public remet bénévolement son argent à des gens qu'il ne connaît pas, sur lesquels il n'a aucun contrôle et pour des industries créées dans des pays sur lesquels il n'a que de vagues renseignements. De là, l'échec de tant d'entreprises, canal de Panama, mines d'or ou de cuivre, etc. Nous soulignons, en passant, ce passage de l'article du *Temps* que nous avons reproduit et qui attribue l'échec de la plupart des entreprises russes, françaises, belges, ou allemandes, au *médiocre état de l'outillage et à la malversation des directeurs* [1]. Les entreprises qui réussissent le mieux sont celles qui ont pour objet l'exploitation d'un service public, gaz, électricité, tramways, etc. Il n'en est pas de même des Anglo-Saxons. Ici, c'est le capitaliste lui-même qui se met à la tête de l'entreprise et qui le contrôle de près. Tout au moins, il étudie l'affaire *de visu* avant d'y mettre son argent.

C'est pourquoi, il est moins souvent trompé, et c'est pourquoi ses affaires réussissent. Les Continentaux, plus apathiques, trouvent plus commode de faire

1. On peut citer d'honorables exceptions, mais ce sont, hélas! des exceptions.

fructifier leur argent par les autres et souvent ils perdent leur argent; les Anglo-Saxons préfèrent surveiller eux-mêmes l'emploi de leur argent, ce qui donne plus de tracas, mais moins de déboires. Tel est le secret de cette nouvelle forme de leur supériorité.

Quel sera le résultat de cette expansion nouvelle? On peut, dès maintenant, l'apercevoir. Ce n'est pas la colonisation agricole en sol vacant ou rendu vacant, comme celle qui a donné lieu à la fondation de nouvelles nations, Amérique du Nord, Sud-Afrique, ou Australie; c'est une colonisation patronale en sol occupé par des communautaires.

Le passé explique l'avenir. Tous nos lecteurs connaissent une période semblable dans l'histoire, nous voulons dire l'expansion des Francs dans l'Europe occidentale au Moyen Age. Sans doute, les colons francs n'élevèrent pas des usines, mais ils créèrent des domaines agricoles en se superposant à une race communautaire; ils devinrent des patrons éminents, et rendirent la vie à des contrées qui tombaient en décadence. On peut donc prédire que, dans certains pays, la classe supérieure se renouvellera par une infusion de sang anglo-saxon, l'élément communautaire fournissant la main-d'œuvre et occupant les situations inférieures. Ainsi, ces pays stagnants retrouveront une nouvelle vie, une nouvelle activité.

Mais ceci formera-t-il de nouveaux États-Unis, un nouveau type plus élevé? Nos lecteurs savent que l'expansion particulariste en sol occupé par des communautaires ne donne pas les mêmes résultats que la colonisation en sol vacant. Dans ce dernier cas, en effet, le type particulariste garde ses caractères fondamentaux, et ces caractères fondamentaux sont excités par l'abondance des terres vacantes, par la mise en valeur de richesses nouvelles (Ex. : le type yankee). Dans le premier cas, au contraire, il y a un *mélange* de deux races, en haut une race patronale particulariste, en bas une race communautaire ouvrière; mais peu à peu, lentement mais sûrement, ce mélange devient une *combinaison :* il se forme ainsi une race unique, fusion des deux éléments primordiaux; et cette race unique tient le milieu entre la formation communautaire et la formation particulariste : ce sont les *populations mixtes* dont la France et l'Allemagne nous donnent actuellement les exemples les plus caractérisés.

En résumé, l'expansion nouvelle aboutira à ceci : le remplacement des populations purement communautaires par des populations mixtes, et ceci est un progrès. De tout ce qui précède, on peut tirer les deux lois suivantes :

Quand une population particulariste est en contact avec une population communautaire adonnée aux travaux de simple récolte, le sol est rendu vacant et il se forme une nouvelle nation purement particulariste (Ex. : les Peaux-Rouges, les indigènes australiens, etc., évincés).

Quand une population particulariste est en contact avec une population communautaire adonnée aux travaux d'extraction, il se forme une combinaison aboutissant à la création d'une race mixte. (Ex. : l'Europe occidentale et centrale).

La France peut-elle profiter de cet état de choses? On peut répondre affirmativement, si l'on remarque que le phénomène signalé plus haut aboutit à la création de nouvelles races qui seront plus près du type français que du type anglais.

Nous pourrons donc exercer une grande influence, au point de vue des idées, sur ces nations futures, puisque leur mentalité se rapprochera de la nôtre, à certains égards, et que nous avons le bénéfice de l'antériorité, de l'avance prise. La France est le premier pays dans l'ordre chronologique, où la formation mixte soit apparue, et cela explique son prestige et son rôle vis-à-vis des autres nations mixtes, qui peu à peu se sont formées autour d'elle.

Paul Descamps.

CORRESPONDANCE

I. — L'agitation chez les instituteurs.

A M. J. d'Azambuja, École, Savoie,
Le 17 avril 1907.

Monsieur,

J'ai lu votre article, *l'Agitation chez les Instituteurs*, paru dans le trente-quatrième fascicule de la *Science sociale*. Je vous fais part de quelques réflexions qu'il m'a inspirées et qui m'ont paru utiles à communiquer.

Il y a certainement du vrai dans votre article. La monographie de l'instituteur, en tant que type social, est d'un observateur. Les causes pour lesquelles les détenteurs du pouvoir hésitent à frapper les instituteurs syndiqués sont bien observées aussi, quoique, à mon avis, elles soient exagérées. Le rôle électoral attribué à l'institeur n'est vrai que pour certaines régions; mais pas pour la majorité. Par suite de circonstances spéciales, des instituteurs ont pu se prêter au rôle d'agent d'information; mais, en comparaison du grand nombre des instituteurs, ils ne forment qu'une infime minorité.

Vous écrivez ensuite : « On ne peut oublier que le triomphe définitif de l'école officielle, après vingt-cinq ans d'extension progressive, *coïncide* avec l'augmentation inquiétante du nombre des jeunes criminels ».

C'est à peu près comme si je disais : « On ne peut oublier que le triomphe définitif du christianisme, dans l'empire romain, *coïncide* avec les scandales, les bassesses qui ternissent les derniers jours de l'Empire. » De ce que deux faits coïncident dans le temps, peut-on en conclure que l'un est un dérivé de l'autre? Non, n'est-ce pas? S'il y a beaucoup de jeunes criminels, cela tient à ce que la France a déjà des siècles d'existence, qu'elle a atteint une civilisation avancée, et toute civilisation avancée, ainsi que le constate le docteur Legrain, voit son épanouissement terni par l'apparition fatale d'un certain nombre de dégénérés, dont l'éducation dépend plus du médecin que de l'instituteur, ou même, si vous voulez, que du curé. Tout procédé pédagogique normal échoue avec des anormaux.

J'arrive maintenant au but essentiel de ma lettre.

Vous parlez des « campagnes antipatriotiques » des instituteurs. Pour vous montrer à quel point cette légende concernant les instituteurs est peu fondée en fait, je vais, si je puis m'exprimer ainsi, vous faire la monographie du sentiment patriotique chez l'instituteur français actuel, et je me prendrai tout simplement comme exemple, car : 1° je serai plus sûr de la certitude des faits que j'avance; 2° je crois résumer les principaux traits du patriotisme de l'instituteur français actuel.

Je suis, en effet, membre de la *Conciliation Internationale* dont, comme vous le savez, M. d'Estournelles de Constant est président. Je suis donc un pacifiste. D'aucuns en concluront aussitôt que je suis un antipatriote, que je réclame la suppression des armées et que, sans doute, je ne dois guère me gêner dans ma classe pour attaquer armée et officiers à tout propos. Eh bien! voyons ma classe: consultons livres et cahiers. Vous n'êtes sûrement pas sans savoir que ce sont les instituteurs qui, dans leurs conférences cantonales annuelles, décident de l'inscription ou de la radiation de tel livre sur la liste départementale des livres classiques. De plus, parmi les nombreux ouvrages relatifs à un même ordre de connaissances, chaque instituteur a le droit de choisir celui qui lui convient, de sorte que les livres mis entre les mains des élèves d'une classe, reflètent d'assez près l'état d'âme, les aspirations du maître.

Examinons les livres de ma classe, traitant plus ou moins directement du patriotisme. Voici le livre de lecture. Il a pour titre *les Enfants de Marcel* par G. Bruno. Ce Marcel est un sergent, et un sergent de l'armée de l'Est de 1871. Sa femme, cantinière, meurt pendant la campagne; lui, perd son bras droit. Ils offrent donc des exemples vivants de patriotisme à mes élèves. Un des fils devient officier;

les autres, colons en Algérie. Les héros du livre sont donc principalement des militaires. Et tout, dans l'ouvrage, respire un patriotisme ardent, mais non chauvin. J'en citerai quelques passages, bien que cela allonge ma lettre. Voici le début :

« Il faut apprendre dès l'enfance à mettre au-dessus de tout : honneur et patrie. Honneur et patrie est la devise de notre armée : ce doit être aussi celle de tout Français et de toute Française. »

Plus loin : « Il faut aimer la patrie française pour ses malheurs comme pour ses gloires. »

« Le mois de mai sans la France, ce n'est plus le mois de mai. »

« Soyons fiers de nous dire citoyens français et faisons en sorte que ce titre soit respecté dans le monde entier. »

« Un ancien a dit : Aimer et servir sa patrie, c'est un des moyens d'honorer Dieu. »

« Capituler, pour une ville qui a encore des moyens de résistance, est aussi honteux qu'il l'est pour un soldat de prendre la fuite. »

« Le bon soldat est esclave de la règle, esclave de la discipline; il n'a pas à discuter ni à apprécier; il n'a qu'à obéir. »

Est-ce là de l'antipatriotisme?

Voici le livre de morale (École primaire, Bibliothèque d'Éducation, 15, rue de Cluny, Paris). Ici les citations seraient longues. Je vous renvoie au livre pour l'apprécier. Vous pourrez y voir que si l'on ne place pas Napoléon Ier au rang des héros, le livre contient cependant des passages très suggestifs au sujet de la question qui nous intéresse. Tel le suivant : « Rien n'est plus beau que le sacrifice de la vie à la patrie; les braves gens morts sur le champ de bataille ont droit à toute notre admiration, et on ne pourra jamais célébrer assez la vaillance de Léonidas aux Thermopyles, comme l'héroïsme de Jeanne d'Arc, ou des volontaires de 1793. Défendre l'indépendance de la nation contre les conquérants ou les envahisseurs, quoi de plus noble?... » (page 175).

Voici le livre d'histoire de Cl. Augé. Absolument rien d'antipatriotique à lui reprocher.

Passons aux cahiers. Presque chaque jour, le sentiment patriotique s'épanouit dans un modèle d'écriture, dans une dictée, un morceau de récitation, une rédaction, un compte rendu de lecture. Mais voilà où mes élèves diffèrent de ceux d'il y a vingt ans : ils placent Pasteur, Victor Hugo, Hoche, Bayard, avant Napoléon Ier?

Est-ce là un grand crime contre la patrie??

Avec la grande majorité des instituteurs français, je considère que l'instituteur français actuel a le devoir de développer dans le cœur de ses élèves l'amour inné de la patrie, de la leur faire aimer, comme une mère à laquelle ils doivent tout. Mais avec la majorité des instituteurs français, je n'admets pas qu'on cultive, chez les jeunes générations, l'amour de la guerre et l'amour des conquêtes. Cela veut-il dire qu'ils en seront moins enclins à défendre leur pays? Il n'est pas permis de le penser.

Une forte armée est indispensable à la France et lui sera nécessaire longtemps encore. J'estime les officiers qui transforment les jeunes recrues arrivant au régiment en soldats endurants, aguerris, capables d'affronter bravement l'ennemi. C'est là leur devoir à eux : la préparation à la guerre. Le nôtre, je l'ai dit, est différent, mais non contraire : il consiste à cultiver chez nos élèves l'amour de la patrie, et à leur faire comprendre que les guerres de conquêtes ne font pas la vraie grandeur d'un peuple. La race anglo-saxonne n'est pas une race « conquérante », au sens militaire du mot, et cependant la « Science sociale » ne reconnaît-elle pas que cette race est la race dominante actuelle?

Vous voyez qu'en somme, à aucun moment, nous n'avons essayé de détruire en nos élèves l'amour de la patrie, que nous les poussons au contraire à donner pour elle jusqu'à la dernière goutte de leur sang; mais nous ne voulons pas qu'ils aient « le culte de la guerre ».

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

J. Poncier, Instituteur.

Nous répondrons brièvement :

1° Le *fond* de nos observations est juste, puisque l'auteur de la lettre le reconnaît lui-même.

2° En disant que l'augmentation du nombre des jeunes criminels coïncide avec le développement de l'école officielle, nous avons voulu simplement constater un fait négatif, à savoir que l'école n'a pas produit les merveilleux résultats célébrés à l'avance par les poètes et promis par les orateurs.

3° Les instituteurs antipatriotes ne sont qu'une minorité, c'est entendu; mais cette minorité a paru assez inquiétante à des instituteurs d'élite comme M. Bocquillon et à des hommes d'État radicaux comme M. Goblet, pour leur faire pousser des cris d'alarme.

4° Il est parfaitement exact que les livres scolaires et les cahiers d'écriture sont pleins de maximes patriotiques; mais notre honorable contradicteur a-t-il compté le nombre de ceux qui jettent, ouvertement ou secrètement, la dérision sur ces maximes (*dont on a abusé, à notre avis*, de façon à produire une réaction)?

5° Nous accordons que le rôle électoral de l'instituteur ne s'exerce que dans certaines régions, là où le *milieu* se prête à la chose.

6° Nous nous gardons bien de confondre les desseins généreux des pacifistes avec les déclamations des antipatriotes. Il est toutefois évident que certains antipatriotes, pour mieux capter la sympathie du public, empruntent le langage des pacifistes.

7° Nous sommes absolument d'accord avec notre correspondant en ce qui concerne la vraie grandeur des peuples, qui ne résulte pas des guerres ni des conquêtes.

8° Enfin, et surtout, nous rappelons à M. Poncier les déclarations et réserves que nous avons faites, au commencement de notre article, au sujet des instituteurs dignes d'estime, parmi lesquels nous sommes heureux de le placer.

Ces courtes remarques suffiront, nous en avons la ferme confiance, pour que nos lecteurs remettent toutes choses au point.

G. D'AZAMBUJA.

II. — L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme?

A M. Paul Descamps.

Vervins, le 5 avril.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 30 mars dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne perds pas de vue l'étude sur la « Thiérarche » pour laquelle je me suis fait inscrire; je regrette seulement que mes loisirs ne me permettent pas d'aller plus rapidement. J'attends aussi des renseignements que j'ai demandés au professeur départemental d'agriculture pour pouvoir établir à peu près exactement la situation des différents types d'herbagers que j'ai rencontrés dans le pays.

Je lis toujours avec beaucoup d'intérêt les belles études que vous publiez dans la *Science sociale*. A propos du fascicule *L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?* je voulais en son temps vous faire part assez longuement de certaines objections qui s'étaient présentées à mon esprit; puisqu'une occasion s'offre de vous écrire, je vais me contenter de me résumer.

Contrairement à votre conclusion, je crois que l'humanité est en train d'évoluer vers le socialisme, et ceci ne me semble pas être en contradiction avec les principes de la Science sociale. En effet, dans notre société moderne, grâce au progrès, au développement du machinisme, toutes les besognes tendent à se simplifier, à exiger de *moins en moins* d'efforts physiques et intellectuels; elles sont même devenus tellement faciles que, dans les usines, les femmes, les enfants ont pris peu à peu la place des hommes; cette situation nous achemine vers le *salaire uniforme*.

L'atelier où l'on fabrique mécaniquement ayant une supériorité écrasante sur celui où l'on continue à suivre les vieux errements, il s'en suit que toutes les petites fabriques, tous les petits ateliers disparaissent. Le nombre des patrons va diminuant alors que leur importance augmente en proportion.

Nous sommes entraînés vers une concentration formidable des forces sociales; un à un les échellons intermédiaires se brisent. Bientôt il ne se trouvera plus en présence que la puissance du capital entre les mains de quelques financiers et celle qui résultera du groupement d'un nombre considérable de travailleurs unis par des intérêts communs.

« Comme il est plus facile d'abattre quelques tiges de pavot que d'innombrables fleurettes », est-ce que nous ne serons pas alors tout près du collectivisme? Est-ce qu'il ne se trouvera pas réalisé en fait, et cela par les soins des capitalistes?

N'est-ce pas ce règne qu'appelle de tous ses vœux et bien inconsciemment la bourgeoisie française, quand elle éloigne de parti pris nos enfants des professions manuelles et commerciales pour en faire des fonctionnaires?

Ce goût pour le fonctionnaire est à présent profondément ancré dans l'esprit de la nation; dans toutes les classes de la société on attend son salut de l'État. On préfère végéter dans un petit emploi, que de vivre plus largement en employant ses facultés, son initiative dans des entreprises.

Vous avez montré que le communisme, le collectivisme, le monopolisme, avaient existé dans le passé, parmi les sociétés primitives et que cela avait été possible parce qu'il n'y avait que des besoins peu compliqués à satisfaire pour lesquels des travaux de simple récolte suffisaient.

Eh bien, dans notre société moderne, où le progrès a créé à chacun des besoins multiples et compliqués, nous nous trouvons ramenés aux conditions du passé, puisque nous arrivons à réaliser une vie large et facile avec le minimum d'effort. Grâce à la mécanique, est-ce que certains articles ne sont pas fabriqués d'une façon à peu près automatique? N'est-ce pas là le but des recherches et des inventions?

Alors l'évolution de la société moderne vers le collectivisme serait en harmonie avec les principes de la science sociale.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon profond respect.

E. Creveaux.

L'argumentation de M. Creveaux repose sur les quatre faits suivants :

1. Le machinisme ramène le travail humain à une sorte de simple récolte.

2. Il tend à uniformiser les salaires.

3. Le grand atelier réduit de plus en plus le nombre des patrons, ce qui est un acheminement vers un seul atelier national se chargeant de tout.

4. L'accroissement constant du fonctionnarisme est un acheminement vers le socialisme.

Étudions successivement ces quatre phénomènes. Et tout d'abord, pour bien poser la question, je dois déclarer que, personnellement, il m'est absolument indifférent que l'humanité évolue vers le socialisme ou vers tout autre état social. Nous faisons simplement œuvre de savant, c'est-à-dire que nous devons faire abstraction de toutes nos idées préconçues et étudier l'humanité comme un naturaliste étudie une société de fourmis. Il faut nous débarrasser du préjugé des idées et laisser parler les faits. Il faut surtout nous débarrasser des confusions de mots, et c'est pourquoi, dans notre étude sur le socialisme, notre premier travail a été de définir exactement les termes employés : communisme, collectivisme, monopolisme, etc. Si, par exemple, l'on veut appeler socialisme un état social dans lequel l'individualité de chacun est la mieux garantie contre la compression de la collectivité, nul doute que l'Humanité évolue vers le socialisme. Mais, au contraire, nous avons défini le socialisme comme étant un état social réalisant l'omnipotence de la collectivité et la compression du libre développement des individualités. Et cette définition, nous l'avons tirée de l'ensemble des écrivains socialistes. C'est donc à celle-là que nous nous tiendrons.

La conclusion de notre travail était celle-ci : le développement des transports, en rendant la concurrence de plus en plus âpre, est en train d'atténuer de plus en plus les institutions socialistes, qui, jadis, régnaient sans partage dans toute l'Humanité.

Ces points étant rappelés, revenons à l'examen des objections faites par M. Creveaux :

1. *Est-il vrai que la surveillance des machines est un travail de simple récolte?* Nous ne le pensons pas, pour cette raison que la direction des machines demande une attention soutenue, continue, sans défaillance d'un seul instant : un moment d'inattention provoque une malfaçon et quelquefois un accident. une couturière peut-elle être plus distraite quand elle coud à la machine que quand elle coud à la main? Un conducteur d'automobile peut-il rêver davantage qu'un piéton? Un machiniste peut-il être plus inattentif qu'un conducteur de diligence; un ajusteur, un tourneur, ou un lamineur, qu'un forgeron de l'ancien type? Non, sans aucun doute. On peut dire, au contraire, que le travail moderne demande un effort, une tension d'esprit de plus en plus considérable. Il ne s'agit plus de cueillir, en s'amusant, les fruits spontanés du sol, ou de traire le lait des troupeaux, pour se replonger ensuite dans la douce quiétude de l'Oriental. Non, il faut produire sans relâche et sans défaillance.

M. Creveaux parle de l'emploi des femmes et des enfants dans les usines modernes. Croit-il qu'elles ne travaillaient pas avant l'apparition du machinisme? Elles avaient, au contraire, les travaux les plus durs à faire! Toute notre étude ne prouve pas autre chose, et l'on peut dire que c'est dans les pays où le machinisme est le plus développé que la femme travaille le moins. Ce qui a pu faire douter de cela, c'est que les femmes, au lieu de travailler nuit et jour à la maison, vont travailler en fabrique, mais un temps fixé seulement.

La vérité est celle-ci : la machine a diminué l'importance de l'apprentissage technique, car, par suite de la spécialisation à outrance, il faut moins de connaissances diverses pour exercer un métier; mais le travail, en apparence accessible à tout le monde, ne réussit que dans la mesure où l'ouvrier possède préalablement les facultés d'attention soutenue, de méthode, de régularité. On ne l'emporte plus par des tours de mains mystérieux, mais par la supériorité même du caractère personnel : la formation de l'homme a battu celle de l'ouvrier. La preuve est la suivante, et nous l'avons citée dans notre étude : pour diriger mille broches faisant le même travail, il faut vingt-cinq Hindous et seulement trois ou quatre Anglais. En d'autres termes, toutes choses égales d'ailleurs, un ouvrier anglais fait sept fois plus de travail qu'un Oriental. Il est douteux que cette proportion subsiste pour un travail de simple récolte, par exemple qu'un chasseur anglais tue sept fois plus de gibier qu'un chasseur hindou!

2° *Est-il vrai que le machinisme tende à l'uniformité des salaires?* Ce qui est vrai c'est que le machinisme tend à égaliser le salaire par rapport à la quantité de travail produite, mais comme la machine ne fait qu'accentuer les différences de capacité productives des ouvriers, ceux-ci reçoivent un salaire très variable par jour. Ainsi, l'ouvrier hindou dont nous parlions est payé autant que l'Anglais par unité de travail, mais il gagne beaucoup moins par jour parce qu'il produit moins.

En France même, on voit des ouvriers ayant le même emploi, avoir un salaire variant du simple au double. En réalité, le travail à la tâche se substitue de plus en plus au travail à la journée; cela arrive partout où la chose est rendue possible, et cela est d'autant plus possible que le degré de spécialisation est plus grand.

3° *La concentration industrielle est-elle un acheminement vers le socialisme?* Ici, il faut distinguer entre le nombre des patrons et le nombre des capitalistes : la diminution des premiers n'implique pas celle des seconds. Nous avons cité l'exemple de l'Angleterre, pays qui, d'après la prédiction de Karl Marx, devait rendre facile la révolution sociale, par suite de la diminution croissante du nombre de capitalistes. Or, les faits ont montré le contraire, et il y a aujourd'hui plus d'un million de capitalistes dans ce pays. En effet, quand une usine s'agrandit, il est rare que le patron puisse supporter seul les frais d'agrandissement : il a recours à des commanditaires, à des associés, ou à des actionnaires, et ainsi le capital se divise et se répand dans le public.

Du reste, si le nombre des patrons diminue, par contre ces patrons sont le pro-

duit d'une sélection. Il faut les considérer comme des individualités plus éminentes. Les collectivités sont, au contraire, des patrons inférieurs. Ainsi, le premier phénomène, loin de conduire au second, en est, au contraire, l'antithèse absolue.

D'autre part, il est bien évident que la libre concurrence empêchera toujours la concentration d'arriver à son point extrême (en admettant que le machinisme puisse se développer jusqu'à ce degré inouï); ainsi la prospérité d'une maison n'est bien assurée que tant que les nécessités de la lutte viennent l'empêcher de s'endormir dans une sécurité trompeuse. Il faudrait d'abord empêcher la libre concurrence de se produire. Or les pays qui entrent dans cette voie sont immédiatement battus par les peuples plus libéraux et forcés de revenir à de plus saines institutions. Certes, il peut se faire que, dans un pays donné considéré isolément, l'évolution se fasse vers le socialisme, à l'aide de procédés artificiels, mais c'est là le prélude d'une décadence, par suite de la concurrence des nations restées moins socialistes. Sans doute cette décadence n'apparaît pas brusquement, mais l'évincement, pour être lent, n'en n'est pas moins réel.

4° *Le fonctionnarisme est-il en progrès?* M. Creveaux semble le croire. Sans doute, il en est ainsi en France, mais est-ce là un signe de progrès? En est-il ainsi dans tous les pays? Cela est douteux.

Si l'on envisage l'humanité, on constate que le fonctionnarisme est d'autant plus développé que le pays est plus communautaire. Tout le monde connaît le mandarin chinois, le tchin russe, les fonctionnaires musulmans, etc. Le fonctionnarisme atteint son minimum d'intensité chez les Anglo-Saxons, et il est hors de doute que ces derniers représentent actuellement le type de l'avenir. L'accroissement du nombre des fonctionnaires en France a, comme corollaire, l'immigration d'étrangers qui viennent remplir les places laissées vacantes dans le commerce et l'industrie. Ce phénomène doit donc être considéré comme une maladie, un phénomène morbide. Il faut bien le dire, si les gens se rejettent vers l'État, c'est qu'ils se sentent mal adaptés pour la lutte, et l'État, en les soutenant, ne fait qu'accentuer leur infériorité.

En résumé, je ne crois pas qu'il faille changer les conclusions de mon travail, à savoir : les races les moins socialistes évincent celles qui le sont plus. Cela étant, il est évident que les premières ne changeront pas leur façon de faire. Comme nous l'avons dit, une force inéluctable entraine l'humanité, et les peuples qui souffrent sont ceux qui veulent s'opposer à l'évolution fatale.

Paul DESCAMPS.

RÉPERCUSSIONS SOCIALES [1]

(Ces répercussions restent toujours à vérifier, ou à préciser, par de nouvelles observations).

(Il n'y a une Science sociale que si les phénomènes sociaux se répercutent les uns sur les autres indépendamment de la volonté humaine et par le fait de la nature des choses).

III. — La Famille.

La Science sociale ramène les diverses formes de la Famille à quatre grands groupes : *la famille patriarcale, la famille quasi patriarcale, la famille particulariste, la famille instable.*

1° **La famille patriarcale.** — Elle est caractérisée par la réunion au même foyer de plusieurs ménages soumis à l'autorité d'un ancêtre commun. A la mort du chef de famille, ou patriarche, l'autorité passe ordinairement non au fils, mais au frère le plus âgé. C'est de ce type que procède le mode de succession usité en Turquie pour les Sultans.

La Famille patriarcale comprime l'initiative individuelle et l'aptitude au travail pénible.

Cette forme de Famille s'observe à l'état pur dans les steppes et, avec des déformations plus ou moins importantes, dans presque toute l'Asie, dans l'Orient et le midi de l'Europe et dans le nord de l'Afrique.

2° **La Famille quasi patriarcale.** — Cette forme de Famille, ainsi que son

1. Voir les trois livraisons précédentes.

nom l'indique, présente la plupart des caractères de la Famille patriarcale.

Elle n'en diffère que sur deux points :

1° La communauté est réduite à deux ménages : celui des parents, qui gardent toujours l'autorité ; et de l'un des enfants, avec les membres restés célibataires. Cette réduction vient de l'agglomération de la population sur un territoire trop restreint ;

2° Le domaine, toujours considéré comme un *bien de famille* et non comme une propriété individuelle, est *transmis à un seul enfant*. Mais cet enfant est considéré comme un usufruitier, dépositaire du bien commun, avec la charge d'établir ses frères et sœurs, ou d'assister et de recueillir les célibataires.

C'est la transmission à un seul enfant, qui différencie nettement ce groupe de famille du premier, car on n'observe jamais ce mode de transmission dans la Famille patriarcale. Cette dernière se dissout par le partage égal, parce que tous les membres se considèrent comme co-propriétaires au même titre.

L'influence de la Famille particulariste semble seule pouvoir expliquer cette transmission à un seul enfant. En effet, la Famille quasi patriarcale n'a été observée jusqu'ici que dans la zone touchée par la Famille particulariste.

Nous n'avons pas encore réussi à déterminer actuellement des variétés de ce type [1].

3° **La Famille particulariste**. — Elle diffère de la famille quasi patriarcale sur les points suivants :

1° La propriété n'est plus considérée comme un bien de famille, mais comme un *bien personnel ;*

2° Dès lors, le père la *transmet librement* à qui il veut ;

3° Lorsque le père constitue un héritier, il lui abandonne *la complète direction du domaine,* en se réservant *par contrat* sa propre indépendance, au moyen de droits et de redevances bien délimités. Ce contrat exclut toute idée de communauté.

4° Les enfants sont préparés, dès leur jeune âge, à l'indépendance et à l'initiative individuelle, parce qu'ils doivent compter le moins possible sur le bien et sur l'assistance de la famille

5° Aussi les émigrants partent-ils isolément et sans esprit de retour.

Ce type de Famille caractérise plus particulièrement la Norvège, le Nord-Ouest de l'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis et toutes les possessions anglo-saxonnes.

4° **La Famille instable**. — Elle est le produit de la décomposition des trois autres types de famille. Cette décomposition se produit suivant deux formes :

A. La famille instable sauvage. — Elle résulte de la décomposition produite par la chasse et la cueillette pures. C'est le type propre aux Toundras, aux anciennes Savanes de l'Amérique du Nord, aux forêts de l'Amérique du Sud et de l'Afrique et aux anciens territoires à cueillette de l'Océanie. C'est, en somme, la variété de famille caractéristique des peuplades sauvages.

Ici, la famille est rendue instable en ce qu'elle ne peut plus s'appuyer, comme dans le type patriarcal, sur la communauté familiale, ni, comme dans le type particulariste, sur l'aptitude individuelle au travail difficile et intense.

La chasse et la cueillette font passer l'autorité des vieillards aux jeunes gens, sans que ceux-ci soient rendus capables de l'exercer. Par là, la famille est livrée à l'instabilité totale [2].

B. La famille instable atténuée. — C'est la variété propre aux populations qui, pour des causes diverses, sont sorties du type patriarcal, ou du type particulariste. Elles ont perdu, par conséquent, comme la variété précédente, le moyen de s'appuyer soit sur la communauté, soit sur l'initiative individuelle.

Mais cette variété diffère de la précédente en ce qu'elle conserve, malgré tout, certains restes, certaines survivances de son état familial antérieur, parce qu'elle n'a pas été complètement désorganisée par la chasse ou par la cueillette et qu'elle est plus ou moins en contact avec des milieux

1. Voir *Français d'aujourd'hui*, liv. I, ch. I, II, III.

2. Voir *La Route*, t. I, liv. I, ch. III et IV (*Sc. soc.*, VII, VIII, IX, X. Les *Sociétés africaines* sauf la région des Déserts).

à formation communautaire, ou à formation particulariste. Par là, son instabilité se trouve *atténuée*.

Cette variété se manifeste sur tous les points du globe, mais à l'état sporadique, suivant que les circonstances ont amené une décomposition plus ou moins complète de la famille patriarcale, ou de la famille particulariste.

Par conséquent, en dehors du cas constaté pour les populations sauvages, la famille instable n'a pas d'habitat déterminé [1].

Ces quatre grands groupes de familles comprennent un certain nombre de variétés dont nous avons donné précédemment les définitions [2].

Voici quelques exemples de répercussions au sujet des phénomènes qui se rattachent à la Famille.

I. — LE PÈRE ET L'AUTORITÉ PATERNELLE.

L'autorité paternelle se manifeste différemment suivant la forme de la famille, ainsi que l'indiquent les répercussions suivantes :

1° *L'art pastoral nomade développe au plus haut degré l'autorité du patriarche* [3]. Il y a plusieurs raisons : ce travail ne donne aucune supériorité à la jeunesse sur la vieillesse; il exige en outre une forte autorité pour maintenir l'ordre au milieu d'un groupement nombreux; d'autre part, l'isolement de la vie nomade ne laisse aucune autorité se constituer au-dessus de celle du patriarche; enfin, le patriarche détient le capital de la communauté représenté par le troupeau, et comme ce dernier l'emporte sur la part du travail, l'autorité paternelle a une base solide.

2. *Dans les communautés patriarcales, la vie facile maintient l'autorité paternelle* [4]. Parce que les plus travailleurs n'acceptent de travailler au profit de la communauté et d'obéir au chef de famille qu'autant que le travail est facile. Sinon, ils ont plus d'avantage à travailler pour leur compte.

3. *L'autorité du patriarche diminue dans la mesure où le travail devient plus intense* [5]. Cette évolution se produit généralement lorsque la culture devient le travail exclusif. A mesure que les membres de la communauté doivent donner une somme de travail plus grande, ils entendent exercer une part de l'autorité. La diminution de l'autorité du patriarche se manifeste ainsi : nomination d'un conseil de communauté composé des plus capables ; élection du patriarche par la communauté; droit de déposer le patriarche s'il est insuffisant. En somme, l'autorité passe de plus en plus des vieillards aux jeunes gens et aux plus capables.

4. *Les migrations de pasteurs nomades diminuent l'autorité du patriarche en lui superposant le chef de tribu, ou de clan* [6]. Ces migrations arrachent les familles à leur isolement pastoral et nécessitent des chefs supérieurs, dont l'autorité vient diminuer celle des chefs de famille qui était jusque-là en quelque sorte illimitée. C'est le cas des caravaniers de l'Arabie et du Sahara, des anciennes migrations celtiques depuis le haut Danube jusqu'à l'Armorique, l'Écosse et l'Irlande, des invasions de pasteurs nomades, etc.

5. *Dans la famille quasi patriarcale, l'autorité du chef de famille est limitée par celle de l'héritier associé* [7]. Cet héritier est institué au moment de son mariage et il est associé au père pour l'aider dans l'exploitation du domaine, dans l'éducation et l'établissement des autres enfants. L'autorité est donc *partagée*.

6. *La famille particulariste limite l'autorité paternelle : le père agit surtout par des conseils tendant à développer aussi rapidement que possible l'initiative et la personnalité des enfants* [8]. Cela vient de ce que

1. Voir, à titre d'exemple, *les Français d'aujourd'hui*, surtout liv. II, ch. III.

2. Voir *Bulletin*, n° 23, 24, 26.

3. *Sc. soc.*, III, 441; XVIII, 262; XXII, 16; XXV, 420; XXIV, 254; fasc. XXII, 38, 42, 45; XXVIII, 100, 179. *Soc. afric.*, 50, 114, 129, 150, 273. *La Route*, I, liv. I.

4. *Sc. soc.*, II, 534; III, 526, 534, 538; IV, 300; XXII, 139, 151, 388. *Soc. afric.*, 45, 95.

5. *Sc. soc.*, I, 416; III, 244 à 266; XXIII, 226. *La Route*, II, liv. II, ch. IV, 207 et suiv. O. E., II, 365; V, 298.

6. *Sc. soc.*, XXIV, 23 à 31. *Franc. d'aug.*, liv. V. *La Route*, I, liv. II, ch. I, II; liv. IV.

7. O. E., IV, ch. IX. *Franc. d'aug.*, liv. I, ch. I. *La Vallée d'Ossau*, par F. Butel (*Sc. soc.*, III, 574, 583).

8. *Supériorité des Anglo-Saxons*, passim. *L'Éducation nouvelle*, passim. *Hist. de la form. part.* : Les

le père considère que chaque enfant doit se créer une situation par lui-même. Dès lors, il se préoccupe surtout de l'émanciper le plus tôt possible et de lui donner l'aptitude à réussir sans l'aide de ses parents. Mais l'autorité paternelle reste entière en ce qui concerne la transmission de ses biens, car il conserve intacte la liberté de tester.

7. *Dans la famille instable sauvage, l'autorité paternelle est complètement atrophiée*[1]. Parce que la chasse, qui est ici le travail dominant, fait éclater la supériorité des enfants sur les vieillards au point de vue du travail. L'autorité et l'influence passent ainsi aux enfants, ce qui constitue le renversement des rôles naturels.

8. *Dans la famille instable atténuée, l'autorité paternelle est plus ou moins diminuée*[2]. Elle l'est, dans la mesure où le type s'éloigne de la famille patriarcale, ou de la famille particulariste. Comme ce type est une déformation, il comporte des degrés nombreux, suivant le point d'évolution auquel il est arrivé. Mais, quel que soit ce point, le type présente un caractère commun, c'est que le père perd le droit de disposer de son bien : le bien est partagé entre tous ses enfants par parties égales. Le père ne peut donc assurer lui-même l'avenir de son œuvre dans les conditions qui lui paraissent les meilleures.

2. — LA LOI MORALE ET LA TRADITION DES ANCÊTRES.

Pour se faire obéir, l'autorité paternelle invoque le grand argument de la loi morale. Mais les diverses formes de famille ne maintiennent pas la loi morale de la même manière et au même degré. On peut résumer les procédés qui leur sont propres dans la répercussion suivante :

9. *La loi morale est maintenue : dans la famille patriarcale*[3] *par l'autorité très forte; dans la famille particulariste*[4], *par la conscience individuelle très forte; dans la famille instable*[5], *seulement par des spécialistes, étrangers à la famille et qui se substituent à elle.* (Voir les démonstrations.)

On peut signaler comme un soutien puissant de la morale la répercussion suivante :

10. *Le relèvement de la situation de la femme favorise les bonnes mœurs*[6]. Parce que la femme est alors plus en état de se défendre par elle-même et qu'elle est plus respectée. En Orient, où la situation de la femme est peu relevée, on est amené à l'enfermer dans le gynécée, ou dans le harem, et à la surveiller étroitement.

L'autorité paternelle trouve un autre soutien dans la tradition des ancêtres. Mais cette tradition ne se manifeste pas partout avec la même force :

11. *La famille patriarcale assure au plus haut degré le maintien des idées traditionnelles*[7]. Parce que toute son organisation repose sur l'autorité et sur le respect du passé.

12. *La tradition y est fortifiée par le culte des ancêtres*[8]. Ce culte est né originairement de l'isolement de chaque communauté, par suite des nécessités de l'art pastoral nomade. Cet isolement ne permettait qu'un culte domestique, dont le patriarche était le pontife.

13. *L'isolement favorise le maintien des traditions*[9]. Parce qu'il met à l'abri de toute influence étrangère et différente.

14. *La famille particulariste associe l'esprit de tradition à l'esprit de nouveauté*[10]. Parce qu'elle comprend deux éléments bien distincts : le fils héritier du foyer stable qui représente la tradition; les autres enfants qui émigrent au loin pour fonder des foyers nouveaux et qui sont ainsi tournés vers l'avenir. Ce dualisme explique le caractère à la fois traditionnel et progressif

premiers chap. *Sc. soc.*, XXX, 121, 516. O. M., 2e sér. III. O. E., III, 375, 409, 425, 429.

1. *La Route*, I, liv. I, ch. III, IV. *Sc. soc.*, VI. Les popul. circumpolaires; VII, VIII, les chasseurs de bisons. *Soc. afric.*, 91 et *passim*.

2. *Classification soc.*, V et VII, *passim* dans les renvois. O. E., V, 362.

3. *Sc. soc.*, XV, 59; fasc. XXII, 38, 42.

4. *Sc. soc.*, fasc. XIX, 74; XXII, 58.

5. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 30, 31.

6. O. E., III, 57, 210; IV, 297, O. M. 2e sér., I, 293; II, 113, 156.

7. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 41. O. E., II, 19, 53; .V, 31, 44. O. M., 1re sér. IV, 91; 2e sér., I, 119.

8. *Sc. soc.*, I, 529, 532; II, 282; XVIII, 269; XIX, 93; XXXI, 150. O. M., 1re sér. IV, 88; 2e sér. I, 417.

9. *Sc. soc.*, III, 122 et suiv., 148, 349; IV, 379 à 382; fasc. XIX, 188 ; IV, 98, 490 ; V, 163.

10. *Sup. des Anglo-Saxons*, passim. *Hist. de la form. part.*, passim. *La Route*, II, liv. V.

des races scandinave et anglo-saxonne, et leur puissance extraordinaire d'expansion.

15. *Le travail modifie les traditions dans la mesure où il est plus susceptible de transformations et de progrès* [1]. La tendance à s'éloigner de la tradition va en s'accentuant de la simple récolte à la culture, puis à la fabrication, puis aux transports, et au commerce.

3. — LA FEMME ET LE MARIAGE.

16. *La facilité d'établissement rend les mariages précoces* [2]. C'est pour cela qu'ils sont plus précoces en Orient, où la vie est plus facile, à cause de la simple récolte, de la communauté et de la concurrence plus faible.

17. *Dans la famille patriarcale, les parents décident eux-mêmes des mariages* [3]. Parce que les jeunes épouses devant habiter dans la communauté de leur mari, celle-ci a besoin de s'assurer qu'elles ne viendront pas y porter le trouble. Cela amène à considérer les mariages comme une affaire familiale et non individuelle.

18. *Dans la famille particulariste, le mariage est un acte individuel* [4]. Parce que les jeunes ménages devant s'établir et vivre à part, les parents sont moins préoccupés de décider les choix. D'autre part, ils s'en reconnaissent d'autant moins le droit qu'ils ne donnent pas de dot et que les enfants s'établissent avec leurs ressources personnelles.

19. *La monogamie, la polygamie et la polyandrie sont déterminées, chez les peuples sauvages, par l'importance comparée du travail de l'homme et du travail de la femme* [5]. Si la ressource principale du ménage est due au travail de l'homme, c'est la polygamie qui domine; si elle est due au travail de la femme, c'est la polyandrie; s'il y a équilibre, c'est la monogamie. En somme, le mariage est ici une question de nourriture: c'est une association entre deux producteurs, suivant les conditions mêmes du travail.

20. *Lorsque la femme est considérée comme un instrument de travail, la coutume de l'achat, lors du mariage, s'établit* [6]. Parce qu'elle est alors assimilée à une marchandise dont on peut tirer un profit.

21. *La coutume d'acheter la femme rend les mariages moins hâtifs* [7]. Par suite de la nécessité d'accumuler la somme nécessaire à cet achat

22. *L'habitude d'acheter la femme entraîne le droit de la répudier* [8]. Parce que le mariage est assimilé à une opération d'achat et de vente.

La situation de la femme dans le ménage est déterminée par une série de répercussions dont voici les plus importantes :

23. *La situation de la femme s'élève, dans la mesure où elle dirige un atelier de travail distinct de celui du mari* [9]. Parce qu'elle assume ainsi une responsabilité personnelle et qu'elle exerce la direction d'un travail indépendant. Cette répercussion capitale a une telle action que, dans certaines régions de l'Orient, elle empêche la polygamie et qu'elle a donné naissance au matriarcat, comme chez les Touaregs. Cette répercussion est très fréquente chez les pêcheurs et les marins par suite des longues absences du mari : la femme a la complète direction de l'atelier sédentaire et de l'éducation des enfants; c'est elle qui tient la bourse commune.

24. *La formation communautaire fait retomber sur la femme les travaux les plus pénibles* [10]. Parce que cette formation ne dressant pas au travail, l'homme est natu-

1. *Classification soc.* Voir les renvois dans l'ordre du tableau du Travail.

2. *Sc. soc.*, XXVII, 32; XXXI, 265; fasc. XXIII; XXIV, 51. Bull. XXIII, 36. O. E., 103; IV, 12; V, 32, 91. O. M., 2e ser. II, 114, 156; IV, 102.

3. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 41. *Soc. afr.*, 240. O. E. IV, 56; V, 45, 47. O. M., 2e ser. II, 293.

4. *Sc. soc.*, I, 280 à 288; IX, 177; XXIX, 147; fasc. XXII, 62.

5. *La Route*, I, 156 à 162. O. E., II, 373. O. M., 1re ser., IV, 89. *Soc. afric.*, 34, 35, 92.

6. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 36, 41. O. E., I, et O. M. *passim*, les monographies de pasteurs. *Soc. af.*, passim.

7. O. E., II, 17, 372, 373.

8. O. E., II, 375. O. M., 1re sér. IV, 134; 2e sér., I, 457, II, 71.

9. Pasteurs caravaniers : *Sc. soc.*, XII, 288; fasc. XXII, 43. O. E., II, 43. *Soc. af.*, 33. Pêcheurs et chasseurs : *Sc. soc.* X, 200 et suiv., fasc. XXII, 31. *Franc. d'auj.*, liv. V. O. E., IV, 297. O. M., 2e sér. II, 457. Montagnards grecs : *Sc. soc.*, XVI, 69, 71, 74; XXXV, 322; fasc. XXVIII, 56, 83. Germains : *Sc. soc.*, XXIX 274. Sud-Slaves : O. E., IV, 57. France, O. E., IV, 71, 400; V, 153, 404; VI, 110.

10. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 36, 41. O. E., II, 5, 36, 59, 189, 279; IV, 254; V, 254; VI, 127, 376, 379, 415. O. M., 1re ser. IV, 94; 2e ser., I, 430; II, 66, 396.

rellement porté à y contraindre sa femme. C est là une des causes principales de l'infériorité de la femme en Orient.

25. *La formation communautaire, en maintenant la femme dans une situation inférieure, l'empêche d'exercer une bonne influence sociale* [1]. Ce sentiment d'infériorité porte à négliger complètement son éducation, ce qui diminue en elle l'idée de chasteté et de pudeur.

26. *La famille patriarcale ne maintient les bonnes mœurs que grâce à la surveillance étroite exercée par les parents et à la réclusion des femmes* [2]. On saisit ici toute l'infériorité de ce type qui, fondé exclusivement sur l'autorité et ne développant pas la responsabilité individuelle, ne peut agir que par la contrainte. C'est ce qui explique les deux manifestations si différentes de l'esprit slave : la soumission passive de ceux qui sont encore retenus dans le cadre de la communauté familiale et l'insubordination violente de ceux qui ont réussi à en sortir : d'un côté : le moujik, de l'autre, le nihiliste. On tient par le cadre et non par soi-même.

27. *Dans les communautés patriarcales, les femmes prennent leur repas séparément* [3]. Cela résulte du sentiment que l'on a de leur infériorité et de la tendance à les maintenir par l'isolement.

28. *La formation particulariste développe le respect de la femme et l'effort pour la soustraire au travail pénible* [4]. Parce qu'ici l'homme est dressé au travail ; parce qu'il a choisi lui-même sa femme après des fiançailles souvent longues ; parce que la jeune fille, élevée comme le jeune homme et ayant choisi elle-même son mari, a le sentiment profond de sa dignité et de sa respectabilité. L'homme a été formé à la respecter et, elle, à se faire respecter. Le spécimen le plus connu de ce type est l'Anglo-Saxonne.

1. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 41. O. E., II, 52, 183, 436. O. M. 1re sér. IV, 89 ; 2e sér. I, 64, 117, 421.

2. O. E., II, 5, 49, 314. O. M., 1re sér. IV, 89 ; 2e sér. I, 421 ; II, 291.

3. O. E., II, 329, 407. O. M., 1re sér. IV, 96 ; 2e sér. I, 435 ; II, 66.

4. *Sc. soc.*, XXII, 60, 71. O. E., III, 281, 370, 406 ; V, 293 ; VI, 111.

4. — LES ENFANTS ET L'ÉDUCATION.

D'abord la question de la natalité :

29. *Le partage forcé des héritages porte à limiter le nombre des enfants* [5]. Afin d'éviter le morcellement des domaines, qui souvent entraîne la ruine de l'exploitation et l'obligation de vendre la maison et la terre. Les effets de cette législation sont particulièrement visibles en France.

30. *La coutume de la dot porte à limiter le nombre des enfants* [6]. Par la difficulté presque insoluble de constituer de nombreuses dots dans le peu de temps qui sépare le mariage des parents de celui des enfants. Cette difficulté est aussi grande pour les riches que pour les pauvres, parce que la dot doit être proportionnée à la fortune des parents. Cette coutume, combinée avec le partage égal des héritages, a fait tomber au dernier rang, et en un siècle, le chiffre de la natalité en France. (L'éloignement des Français pour les professions lucratives et leur engouement pour les situations administratives peu rétribuées a complété cet effondrement de la natalité.)

31. *La facilité d'établir ses enfants amène le développement de la natalité* [7]. En Orient, l'abondance des productions spontanées, la densité moindre de la population, les facilités de vie offertes par la communauté patriarcale permettent aux parents d'avoir un grand nombre d'enfants. C'est ce qui explique la persistance de ce proverbe : « Dieu bénit les familles nombreuses ». En Occident, où la population est plus dense, la natalité se maintient dans certains pays, comme la Norvège, l'Allemagne, l'Angleterre, qui savent aller coloniser au loin et s'assurer ainsi des facilités d'établissement.

32. *L'imprévoyance amène le développement de la natalité.* C'est ce qui explique le développement de la natalité dans certains milieux ouvriers. Ici l'imprévoyance empêche de prévoir la difficulté d'établis-

5. *Sc. soc.*, I, 164 à 167 ; XXXIII, 170. O. E., V, 363 ; VI, 116. O. M., III, 363. *Sup. des A.-S.*, passim.

6. *Sup. des A.-S.*, passim. O. E. et O. M. Les monographies des familles françaises. *Sc. soc.*, III, 476.

7. *Sc. soc.*, fasc. XIX, 84. *Soc. afric.*, 254.

sement, ce qui fait que la loi précédente ne fonctionne pas.

Les conditions de l'éducation sont directement influencées par l'état social, ainsi qu'on va le voir :

33. *L'éducation des enfants varie suivant les quatre formes de la famille*[1]. Chacune d'elles élève l'enfant à son image, suivant les indications données plus haut. Les familles patriarcale et quasi patriarcale[2] inculquent aux enfants le respect de la tradition des ancêtres, et comprimment l'initiative et l'aptitude à l'effort. La famille particulariste[3] développe au contraire l'initiative et l'esprit pratique. La famille instable, qui est une déformation des deux précédentes, n'est pas outillée pour l'éducation et l'enfant se trouve livré à toutes les influences extérieures. Au point de vue religieux, elle ne développe ni le sentiment collectif de la piété orientale, ni l'énergie personnelle de la piété anglo-saxonne[4].

Une répercussion caractéristique :

34. *La famille patriarcale oblige les jeunes gens des deux sexes à s'amuser séparément*[5]. Toujours la tendance à maintenir les gens par l'autorité, la rigidité du cadre, et non par le développement de la conscience et de la responsabilité : les moyens extérieurs, au lieu des moyens intérieurs[6].

Une répercussion de la religion sur l'enfant :

35. *Le culte des ancêtres oblige à choisir un fils adoptif, à défaut de descendant mâle*[7]. Ainsi en Chine. Cela tient à la nécessité d'avoir un représentant autorisé pour continuer le culte familial. De là, la coutume de l'adoption, dans l'ancienne Rome.

36. *C'est le milieu social, et non la naissance, qui constitue la race*[8]. La race est le résultat des conditions générales de vie imposées par le milieu social. C'est pour cela qu'on constate la ressemblance parfaite d'état social et la communauté de race chez des gens qui ne sont pas d'une commune origine. C'est ainsi que tant d'immigrants aux États-Unis perdent leurs caractères originaires, pour passer au type créé par le milieu américain, le type yankee (Voir la démonstration).

D'ailleurs toute l'histoire est la démonstration de cette vérité : la plupart des peuples résultent originairement de types sociaux différents par la naissance, et qui cependant ont été fondus en une seule race par l'influence d'un même milieu social.

Conclusions. — 1. L'autorité paternelle est limitée (volontairement ou involontairement) dans la mesure où les enfants peuvent se créer des situations par eux-mêmes (Répercussions, 1 à 8).

2. La loi morale est maintenue, soit naturellement par l'énergie de la conscience, soit artificiellement par un pouvoir extérieur (Réperc. 9).

3. Les traditions sont maintenues par l'invariabilité du travail et par l'isolement (Réperc. 11, 12, 13, 14, 15).

4. Le mariage est un acte familial, ou un acte individuel, suivant que les moyens d'existence sont assurés par la famille, ou par l'individu (Réperc. 17, 18).

5. La situation de la femme s'élève, suivant que l'homme est plus apte au travail, ou suivant que la femme dirige un atelier distinct. (Réperc. 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28).

6. L'élévation de la situation de la femme est un symptôme du degré d'élévation de la société (Résulte des Réperc. précédentes).

7. La facilité d'établissement (par la famille ou par soi-même ou l'impré-

1. *Sc. soc.*, I, 452, V, 40; XXIV, 347. O. E., II, 68, 367; III, 64, 345, 405; IV, 82; VI, 30. O. M. IV, 126.

2. *Sc. soc.*, I, 529; XVII, 66; XVIII, 297. O. E., II, 19, 52; IV, 457; fasc. XXII, 38, 39. Famille particulariste.

3. *Sc. soc.*, IX, 71 à 80; XVIII, 114, 118; XXIV, 305; XXV, 372, 394; fasc. XIX, 75, 76, 77, 80, 119; XXII, 56, 57, 62, 65, 83. O. M., III, 181.

4. *Sc. soc.*, II, 395; XIII, 502; XXXIII, 174; fasc. XXII, 30, 35. O. E., II, 5, 52, 183, 187, 189, 314, 433. O. E., V, 364; VI, 86, 108, 123, 124, 147, 190, 293, 303, 385, 392, 451, 487. O. M., 1re sér. IV, 169.

5. *Sc. soc.*, XXXIII, 177; fasc. XXII, 31. O. E., IV, 189; V, 363, 400, 426, 481; VI, 176. O. E., II, 16, 195, 349. O. M. 1re sér., IV, 8; 2e Sér. 438, 439.

6. *Sc. soc.*, XXVI, 395; fasc. XXII, 52. O. E., IV, 61; V, 273; VI, 297. O. M., 2e sér. I, 61, 69.

7. O. M., 1re sér., IV, 127.

8. *La Route*, I, liv. III, ch. 1.

voyance développent la natalité (Réperc. 29, 30, 31, 32).

8. L'éducation est tournée vers la tradition, ou vers la nouveauté, suivant que les moyens d'existence sont assurés par la famille, ou par l'individu (Réperc. 33, 34).

9. La race est le produit du milieu social et non de la naissance (Réperc. 36).

Edmond Demolins.

L'ÉMIGRATION HONGROISE EN AMÉRIQUE

Les répercussions qui en résultent.

I

La population entière de la Hongrie est d'environ 13 millions. Chaque année plus de 1 p. 100 de cette population, 200.000 individus en moyenne, part pour l'Amérique, et ce nombre va toujours en croissant. Une émigration si forte ne peut se faire sans produire des effets profonds, d'autant plus qu'elle ne se répartit pas également sur toute l'étendue du pays, ce qui accentue les effets sur certains points. Il y a des régions où l'émigration est nulle. Dans d'autres, elle est tellement développée que 30 p. 100 et plus du personnel ouvrier est absent. La crise est donc aiguë, et il n'en peut être autrement.

Les effets de l'émigration se répercutent sur l'agriculture, sur l'industrie et sur la vie nationale de la Hongrie.

La grande masse des émigrants n'est pas fournie par les Hongrois de race, mais d'abord par les Slaves des Karpathes du Nord, les Esclavons. En second lieu, elle est fournie par les Roumains de la Transylvanie; en troisième lieu seulement, par les Hongrois. Bien que de races différentes, ces émigrants se ressemblent assez, pour être étudiés ensemble.

Plus de 90 p. 100 de leur nombre appartient à la classe des paysans. Ce ne sont pas des circonstances relatives au lieu qui les font partir. En Hongrie, la population n'est pas dense, les espaces libres ne manquent pas; si le paysan émigre, c'est parce qu'il est mal préparé à suivre l'évolution de l'agriculture moderne, et que sa culture primitive, extensive, l'appauvrit, l'endette, et finalement le ruine. Alors il part, mais seulement dans le but de rétablir avec l'épargne faite sur les hauts salaires américains, l'équilibre chancelant de son budget. Parti avec esprit de retour, et mal préparé par sa formation sociale, l'émigrant hongrois ne fonde en Amérique ni un « home » ni une entreprise coloniale, commerciale, ou industrielle. Il recherche de préférence le simple travail salarié, et, pour gagner davantage afin de revenir plus vite, il accepte n'importe quelle rude besogne. En somme, les hommes seuls émigrent, les femmes restent généralement au pays.

Après deux ou trois années d'absence, les émigrants reviennent au pays, munis d'une épargne de 3 à 4.000 couronnes. Appartenant à une race d'origine communautaire, le Hongrois est retenu par toutes les fibres de son être à la terre où il est né et où il compte mourir, à la commune qui encadre ses habitudes et seule lui donne le sentiment du chez soi. D'ailleurs la part de l'héritage paternel qui lui revient le porte aussi à rentrer. Le partage égal en nature de tous les biens entre tous les enfants, souvent déjà du vivant des parents, est pratiqué exclusivement. Cette coutume fixe à priori la carrière du paysan, lui donne un petit fonds, qu'il augmente au moyen des bénéfices des autres entreprises, dans le pays ou en Amérique.

Avec cet argent, il paie ses dettes, ou rachète cher le domaine vendu à vil prix quand il était dans l'embarras, puis il rebâtit à neuf sa maison. S'il lui reste encore quelque chose, il agrandit son domaine en joignant à ses 3 ou 4 hectares un quatrième ou un cinquième. Mais il n'achète jamais que sur le territoire de sa commune, car, pour rien au monde, l'émigrant ne voudrait s'installer ailleurs. Aussi ceux qui vendent savent profiter de la situation, et toujours ces parcelles de

terre sont payées plusieurs fois leurs valeurs.

Quand il a ainsi employé tout son argent, l'émigrant reprend ses habitudes interrompues. Il travaille probablement sur une étendue plus grande, mais il fait la même chose : la culture presque exclusive et extensive des céréales. Il ne dépense rien pour améliorer ses instruments, son bétail, son mobilier agricole ; la méthode reste la même.

Aussi les résultats sont-ils les mêmes. Sans capital agricole roulant, sans procédés perfectionnés et sans engrais, la terre refuse tout rendement supérieur. Bientôt notre émigrant retombe dans les embarras d'où il était péniblement sorti. Aussi n'est-il pas rare que le même individu émigre plusieurs fois.

Donc, l'argent américain n'est pas un remède au mal dont souffre le paysan hongrois, c'est seulement un stimulant passager. Comme il a les yeux tournés vers la patrie, l'Amérique a trop peu de prise sur lui pour lui faire acquérir la seule fortune impérissable : la valeur personnelle.

Cependant, sur les 200.000 émigrants, il y a des exceptions : quelques-uns s'adaptent à la vie américaine, font venir leurs femmes et restent. Il y en a qui, revenus, savent garder leur équilibre. Enfin beaucoup partent définitivement avec leurs familles. J'ai même entendu dire que ce dernier cas devient de plus en plus fréquent parmi les Hongrois de race, de la grande plaine. Cela est possible pour deux causes :

1° Dans certaines régions, les domaines d'immense étendue formant fidéi-commis, ou appartenant à l'Église catholique, rendent la constitution, la multiplication des petits domaines impossible.

2° Le paysan hongrois, plus progressiste que le Slave ou le Roumain, sait mieux apprécier les avantages de la vie américaine.

II

Tournons maintenant nos regards vers une classe sociale qui, par les effets de l'émigration, est plus profondément atteinte que l'émigrant lui-même : les gentilshommes-propriétaires des domaines moyens, d'étendue variant de 250 à 500 hectares, la Gentry, comme on l'appelle chez nous.

La Gentry réside sur ses terres ; elle s'intéresse à la culture, bien qu'elle l'ait fait peu progresser. Dans ses procédés, on retrouve quelques analogies avec la culture paysanne. Pour la caractériser, je puis employer un mot de M. Demolins : c'est de la petite culture sur de grandes étendues. Cette culture comprend surtout les céréales, cultivées par des méthodes simples, avec peu d'engrais, de machines et de capital. Dans les mortes-saisons, les travaux sont faits par des domestiques agricoles, tandis qu'à certaines époques, surtout pour la moisson, des ouvriers salariés sont employés en très grand nombre.

Le blé est la production principale du pays. Cette culture occupe d'autant plus, que les méthodes simples exigent tous les bras disponibles. La question d'une moisson menée à bonne fin est une question de vie ou de mort. Aussi, à cette saison, le propriétaire est livré complètement aux exigences des ouvriers. Ceux-ci doivent se rattraper pour le reste du temps, car pendant les longs mois de chômage qui suivront, le propriétaire imposera les salaires qu'il voudra.

La situation était déjà difficile avant que l'émigration se fût accentuée, mais depuis qu'elle a raréfié l'ouvrier, cette situation a encore empiré. Les salaires ont rapidement monté ; ils ont atteint et dépassé la limite que les propriétaires pouvaient payer. Et comme l'agriculture, par sa nature même, évolue lentement, surtout quand l'argent manque, ces propriétaires n'ont pas trouvé le temps nécessaire pour modifier leurs procédés, installer des machines, créer d'autres productions (engraissage, laiterie, etc.), ce qui les aurait rendus plus indépendants de la main-d'œuvre.

Dans ces conditions, on comprend que la situation du propriétaire soit plus difficile là où l'émigration est la plus nombreuse. Au lieu d'ouvriers à embaucher, il

se trouve en face de paysans munis d'argent et avides de terre. Alors, à bout d'expédients, il en est réduit à morceler son domaine et à le vendre par parcelles aux émigrants rentrés. Il cède d'autant plus facilement qu'il reçoit un prix, qui, avant l'arrivée de l'argent américain, aurait paru impossible à réaliser.

Voici les répercussions principales de l'émigration :

1° Elle amène le morcellement de la terre, et fait gagner à la petite culture le terrain qu'elle fait perdre à la culture en grande propriété.

2° Elle stérilise l'activité des propriétaires restés sans terre. Peu préparés pour s'employer dans l'industrie ou le commerce, ces propriétaires se retournent vers les situations politiques ou administratives de l'État.

3° Les patrons naturels étant éloignés de la culture, le progrès agricole se trouve arrêté, car le petit cultivateur, à la vue étroite, n'est pas capable d'entreprendre la réforme agricole.

Il faut bien reconnaître que jusqu'ici la Gentry n'a rempli son rôle qu'imparfaitement. Cependant il faut convenir qu'enfin remise de la profonde déroute qui suivit la libération subite des serfs (1848), elle commence à comprendre que le monde a définitivement changé et qu'il faut s'y accommoder si on ne veut périr. Aussi le progrès s'annonce sensiblement, et deviendra plus intense si on lui laisse assez de temps.

III

Voyons maintenant les répercussions de l'émigration sur l'industrie.

La Hongrie est un pays essentiellement agricole. Ni sa situation géographique, ni la formation première des races qui l'habitent n'ont porté le peuple à développer une industrie et un commerce puissants. C'est là une grave cause d'infériorité pour la Hongrie.

Si on n'a pu y parer jusqu'ici, du moins est-on arrivé à diagnostiquer cette maladie nationale. On s'en plaint amèrement, c'est le cri de détresse unanime, le cri à la mode. Aussi l'attention générale est portée vers la question. En théorie, en pratique, en politique, surtout en politique, on fait ce qu'on peut. Mais la lutte est dure.

1° Les populations de formation essentiellement agricole ne fournissent ni l'ouvrier, ni le chef d'industrie capables de faire réussir une entreprise. On trouve bien des techniciens munis de tous les certificats, on trouve des ouvriers honnêtes, mais la pratique industrielle, l'habileté commerciale font défaut. Aussi l'ouvrier mal dirigé donne peu de travail. Récemment encore ce travail était peu payé, ce qui était avantageux pour les entreprises.

2° L'industrie hongroise, encore dans l'enfance, doit lutter contre une concurrence redoutable : l'industrie autrichienne. Mieux placée, mieux formée, fortement soutenue par son gouvernement, l'industrie autrichienne s'est rendue de bonne heure maîtresse du marché hongrois, où d'ailleurs elle n'avait à lutter contre aucune rivale sérieuse. Bien installée, elle règne aujourd'hui grâce à son ancienneté, à ses relations, à son machinisme, à son capital et à son personnel bien formé. Ces avantages ne peuvent être contre-balancés par des douanes protectrices, car le territoire des deux États est unifié pour le tarif.

3. Récemment, encore, les Hongrois eux-mêmes encourageaient peu les entreprises hongroises. Sceptique envers les produits du pays, le public préférait se fournir à l'étranger. Parfois même, on devait dissimuler certains articles hongrois sous des étiquettes étrangères afin de les faire acheter.

Maintenant pareille chose ne se produit plus. La politique coloniale de l'Autriche envers la Hongrie a donné naissance a une antipathie bien justifiée. Cette politique poursuit des combinaisons douanières, ayant pour but d'assurer le marché hongrois à l'industrie autrichienne, et d'accaparer en même temps à bon marché nos principaux produits d'exportation, dont elle a besoin : le blé et la viande.

La Hongrie s'est soulevée contre cette politique économique. On se fait maintenant un point d'honneur d'employer des produits hongrois, et, si ce mouvement n'est pas suffisant pour créer l'industrie

elle-même, du moins c'est un puissant encouragement aux entreprises.

En compensation de tous ces maux, l'Amérique nous paie l'argent que les émigrants rapportent. C'est une somme énorme qui peut monter annuellement à 150 millions de couronnes.

Bien employé, cet argent pourrait servir utilement, dans un pays où l'agriculture et les entreprises industrielles manquent de capitaux suffisants. Mais la formation sociale des émigrants empêche un placement rémunérateur, peut-être même abaisse-t-elle les revenus agricoles du pays, en faisant passer la propriété des mains d'une caste en voie d'évolution, à de tout petits cultivateurs très routiniers. Donc, sur toute la ligne, les effets de l'émigration sont funestes au pays, et on se plaint à bon droit.

Si ce mouvement continue, l'émigration du Hongrois en Amérique renouvellera, sous une forme moderne, les anciennes invasions, qui précipitaient irrésistiblement les populations de l'Orient vers l'Occident.

Elisabeth Koös.

L'ENQUÊTE SOCIALE SUR LE « PAYS ».

Nous pouvons annoncer la publication prochaine d'un second fascicule relatif à l'*Enquête sociale*. Il décrira *les populations forestières du centre de la France*. Cette étude formera bien le pendant de celle que nous venons de publier sur le *type savoyard*. En effet, ce dernier fait partie du groupe des pasteurs sédentaires du midi de la France, qui, comme on le sait, forment la base des populations méridionales. Celles du nord, au contraire, ont été beaucoup plus influencées par la forêt que par l'art pastoral. Or, parmi les populations forestières, celles du Morvand et des contrées environnantes forment le type le plus simple; de plus, il est encore notablement influencé par l'art pastoral et la formation patriarcale, de sorte que l'on se trouve, pour ainsi dire, au point de transition entre le Midi et le Nord.

Ces populations présentent un autre sujet d'intérêt. Depuis quelques années, les bûcherons font beaucoup parler d'eux, et le pays, jadis si tranquille, est souvent troublé par les grèves, les syndicats et les revendications ouvrières. Une crise intense sévit depuis que le développement des transports a développé la concurrence à un degré inouï. Il est curieux de voir comment ces populations pauvres et simples se comportent devant ce bouleversement du milieu social.

Nous avons également en main une étude de M. Garas sur le *type gascon*, si caractéristique et si intéressant.

Enfin, les travaux suivants sont en préparation :

La Haute-Alsace, par M. Ganer;

Le Bessin, par M. Moschos;

L'Ile-de-France, par M. Durieu;

Le type saintongeais, par M. Bures.

Nous avons reçu, en outre, un certain nombre d'études trop peu étendues pour que chacune d'elles puisse former un fascicule complet et sur des sujets trop disparates pour qu'on puisse actuellement les grouper.

Voici la liste de ces études :

Le Laonnais, par le comte de Sars;

Le Pays de Caux, par G. Maurion;

Les Ferronniers normands, par P. Descamps;

Le Gâtinais orléanais, par A. Charron;

Les Hautes-Vosges, par J.-B. Pierrel;

Les coteaux de Saumur, *Le Poitou* et *Le Bocage vendéen*, par le comte de Béjarry;

Le Razès, par J.-L. Lagarde;

Enfin, nous avons quelques études sur des pays étrangers ou des colonies : Algérie, Tunisie, Suisse, Asie Mineure, Haïti, Madagascar, etc.

On nous annonce également des études sur les pays les plus divers, et nous avons tout lieu de croire qu'elles se réaliseront.

Encore une fois, nous faisons appel aux collaborateurs désireux de participer à cette œuvre dont l'ensemble formera une belle série d'études sociales et une suite naturelle du travail de M. Demolins sur les *Français d'aujourd'hui*.

P. D.

BULLETIN

RÉUNION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

I. — Séance d'ouverture.

La séance d'ouverture a eu lieu le lundi 13 mai, à 9 heures du soir, dans le grand amphithéâtre de l'hôtel de la *Société de géographie*, sous la présidence de M. Edmond Demolins et devant un nombreux auditoire.

M. Edmond Demolins, après avoir rappelé les nombreux travaux de M. Paul de Rousiers, lui donne la parole pour exposer la question suivante : *Le machinisme et la situation de l'ouvrier dans la société moderne.*

Pour étudier l'effet du machinisme sur la situation de l'ouvrier moderne, M. Paul de Rousiers commence par écarter les industries où le machinisme est peu développé et celles qui sont au début de l'emploi des machines, car celles-ci souffrent d'une perturbation momentanée.

C'est dans une industrie où le machinisme est développé depuis longtemps qu'il faut examiner ses effets. Par exemple dans l'industrie textile.

Parmi les vingt opérations environ que nécessite le tissage d'une pièce de drap, il n'y en a que trois qui se fassent à la main, les dix-sept autres se font à la machine.

Les trois opérations qui se font à la main ont un caractère pour ainsi dire intellectuel, ce sont : le triage des diverses laines; l'établissement des cartes qui permettent à la machine d'effectuer les dessins; enfin le montage des métiers, opération très difficile et qui exige de véritables spécialistes. Quatre effets principaux résultent de cet état de chose :

1° L'effort musculaire est évité, et c'est un énorme avantage, car l'effort musculaire prolongé est déprimant au premier chef;

2° La partie intellectuelle du travail de l'ouvrier reste seule. Les opérations exigeant du discernement ne peuvent être exécutées par la machine;

3° L'ouvrier est, dans beaucoup de cas, déspécialisé, ce qui supprime pour lui l'ancienne nécessité d'un long apprentissage, et lui permet de changer plus facilement de métier;

4° Enfin la productivité du travail est accrue dans des proportions considérables. Le bénéfice qui en résulte est partagé entre quatre intéressés : le capital, la direction du travail, la clientèle et l'ouvrier.

Mais, pour que ce dernier puisse recueillir une part normale de ce bénéfice, il faut qu'il déploie des qualités sociales supérieures : aptitudes à se grouper, à diriger des organisations compliquées, des syndicats de défense, etc.... Et comme, la fonction crée l'organe, il n'est pas douteux que le résultat final soit une élévation morale de l'ouvrier.

On peut donc conclure que le machinisme moderne a créé un état social favorable à l'élévation de la classe ouvrière.

M. Joseph Wilbois expose ensuite la question suivante : *Le Mysticisme russe expliqué par le milieu social.*

Le Russe est essentiellement un mystique. M. Wilbois cite de nombreux exemples qui le prouvent. On a vu, en Russie, des seigneurs distribuer leurs terres à leurs paysans pour obéir à une inspiration soudaine. C'est le pays des sectes étranges. La conversation engagée à brûle-pourpoint avec un inconnu a bien souvent pour objet un point de théologie.

D'où provient cet état d'âme si particulier?

Les pasteurs asiatiques arrivés dans les vastes plaines de la Russie y ont trouvé des conditions de vie toutes particulières. De longs hivers, des printemps courts et boueux, des étés brûlants. Dans ces villages perdus sur la steppe russe, à de grandes distances les uns des autres, le travail est peu intense, et, pendant l'hiver, il cesse complètement. Les relations entre villages sont difficiles pendant les longs jours de neige et de dégel.

La grande occupation du Russe, privé de relations de voisinage et de travail, est de penser sans cesse, de rêver continuellement. Couché sur son poêle, il songe au problème de la destinée. La pensée russe est métaphysique et religieuse. — De plus, le Russe, étant tout le contraire d'un homme d'affaires, n'a pas l'habitude des jugements nets et des paroles précises : sa pensée est toute enveloppée de mystère. — Vivant dans une société où le travail, la propriété, les pouvoirs sont mal différenciés, le Russe n'a pas conscience du relativisme qu'il y a dans tous les instants d'une existence d'Occidental : il est absolu dans sa vie comme dans sa pensée. — Enfin, toute idée a une grande influence sur ce rêveur qui pousse immédiatement à l'extrême les théories qu'il a une fois adoptées.

Ces deux conférences, dont nous ne pouvons indiquer que le canevas, ont obtenu un très grand succès et ont été fréquemment interrompues par les applaudissements de l'auditoire.

La séance est levée à 11 heures.

II. — **Séances de l'après-midi.**

1° *Séance du mardi.* — M. Louis Arqué ayant été retenu à Leipzig, M. Paul Bureau a bien voulu le remplacer, dans la séance du mardi.

M. Bureau se demande si la conception commune de la liberté est bien celle qui doit être adoptée. Dans le concept habituel, on imagine que la liberté de chacun n'a d'autres limites que la liberté des autres. La liberté de chaque être humain est envisagée comme se développant en une sorte de vase clos, au milieu d'un espace cubique limité par des cloisons étanches et les individus sont, dans la société, simplement juxtaposés les uns aux autres.

Mais est-ce bien la vérité? Lorsqu'on examine la vie des sociétés, on s'aperçoit qu'il y a une solidarité absolue entre les individus et que l'activité de chacun est étroitement liée à l'activité de tous les autres.

Il n'est pas en réalité une seule de nos pensées, un seul de nos actes qui n'ait son prolongement indéfini dans le temps et dans l'espace à une distance que nous ne pouvons pas mesurer. La solidarité est un fait, elle est une réalité. Il faut donc l'accepter et lui donner définitivement droit de cité parmi nous.

M. Paul de Rousiers fait remarquer qu'il y a toujours lutte entre la liberté et la personnalité. Il est difficile de trouver un criterium permettant de trancher le débat. Les Anglo-Saxons paraissent être d'accord pour respecter dans l'individu toute « manifestation » d'activité qui réalise un progrès pour la société, et au contraire ils n'hésitent pas à entraver toute liberté qui amène un résultat inverse.

Pour que l'ensemble d'une nation puisse se mettre ainsi toujours d'accord sur ce qui est « improving », il faut que les individus qui la composent aient un sens social très développé. C'est le résultat d'un phénomène d'éducation très difficile à saisir, mais que l'on constate.

M. Ch. de Calan insiste sur l'évolution qu'a subie l'idée de liberté en France depuis quelques années. Partout, l'idée de liberté est battue en brèche et on ne laisse subsister à sa place qu'une certaine tolérance tout juste suffisante pour éviter des conflits journaliers. On peut se demander, dès lors, ce qui, dans ce système, tranche la question entre deux opinions opposées?

M. Demolins expose qu'on n'arrivera à élucider la question de la liberté qu'en étudiant des cas particuliers. Il faut éviter de se servir de termes vagues et généraux. De plus, il faut étudier chaque cas dans son milieu, si on veut saisir toutes les répercussions qui le déterminent.

La parole est ensuite donnée à M. Maurice Bures, qui donne un résumé de son

étude sur le *Type saintongeais dans le présent et dans le passé.*

Cette étude devant être publiée prochainement dans la *Science sociale*, nous y renvoyons le lecteur.

2° *Séance du mercredi.* — Cette séance s'ouvre par une communication de M. Paul Roux, sur le *Type Frison.*

Ce type diffère beaucoup du type saxon précédemment étudié par M. Paul Roux. Il en diffère par l'organisation du domaine familial.

Bien que très attaché à son pays, le Frison est moins préoccupé de conserver le domaine paternel. Il est porté à l'aliéner, dès qu'il trouve une circonstance favorable.

On peut distinguer dans la Frise plusieurs variétés de lieu : les Marchen, la Geest, les Polders et la région des Tourbières.

La région des Marchen est la plus riche et, quoiqu'elle n'occupe que le tiers de la province, elle paraît imprimer sa caractéristique au type. Par sa richesse, elle a donné naissance à une classe patronale aisée.

La Geest était autrefois peuplée de Saxons, mais ces derniers reculent devant les Frisons. Cette région, bien que moins riche que « les Marchen », est peuplée d'agriculteurs plus accessibles au progrès des méthodes. Elle doit peut-être ce caractère à l'influence saxonne, bien que la langue et les coutumes de ces derniers disparaissent de jour en jour davantage.

Les Polders sont une conquête de l'homme sur la mer. La difficulté de leur établissement a resserré les liens communautaires. Les Polders sont d'abord consacrés à la production de l'herbe, mais à mesure que d'autres polders se forment et les séparent de la mer, ils se transforment en Marchen.

Les Tourbières sont très difficiles à mettre en culture. L'État donne, chaque année, un certain nombre de lots à défricher, mais comme le colon ne peut vivre, au moins la première année, des produits de son colonnat, il est obligé d'aller travailler dans les régions agricoles voisines, et c'est là une précieuse source de main-d'œuvre pour les propriétaires-agriculteurs.

Les grandes villes de commerce ont aussi joué un rôle, en fournissant les capitaux pour mettre en valeur la région. Aujourd'hui, il semble que ce rôle soit devenu plutôt funeste, par suite de l'absentéisme d'un grand nombre de propriétaires urbains, qui se désintéressent de leurs terres et changent de fermiers au gré des caprices de l'enchère à laquelle ils ont recours pour la location de leurs domaines.

M. Paul Roux émet l'opinion que l'explication complète du type frison doit se trouver en Hollande, où il existe à l'état plus pur et où il est moins influencé par l'autoritarisme de l'État. C'est là qu'il doit aller l'étudier prochainement.

M. Durieu donne ensuite un résumé de son étude : *Une région agricole sous l'influence d'une grande ville.* Il s'agit de l'Ile de France.

L'influence de Paris sur les campagnes de sa banlieue a été celle d'un marché d'une grande puissance de consommation fournissant une clientèle riche, qui exige et paie bien des produits de première qualité.

M. Durieu a étudié successivement tous les genres de travaux dans l'ordre de la nomenclature, mais à cause du temps limité qui lui est donné, il restreint sa communication à l'exposé des résultats obtenus pour la petite culture et la grande culture.

La loi établie par M. Demolins, pour la petite culture, se vérifie complètement dans l'Ile de France : la petite culture domine uniformément dans les vallées et sur les coteaux.

Le voisinage de Paris a eu pour effet de pousser cette petite culture dans la voie d'une spécialisation intense, dont il est facile de donner des exemples : les pêches de Montreuil, les raisins de Tomery, les petits pois de Clamart sont assez connus. Cette spécialisation résulte de la rencontre des producteurs sur un même marché. En mettant les agriculteurs de sa banlieue en concurrence les uns avec les autres, le

voisinage de Paris a fait pour eux ce que les transports modernes sont en train de faire pour les producteurs du monde entier. En étudiant l'influence séculaire de Paris sur sa banlieue, on peut donc découvrir la loi de l'évolution du monde sous l'influence analogue du développement des transports.

Ici, le résultat final a été un accroissement de richesse et l'élévation sociale indiscutable du type par la spécialisation agricole poussée à ses dernières limites.

Le Plateau est, au contraire, le lieu d'élection de la grande culture. Ce plateau est plus ou moins privé d'eau; le travail y est difficile et aléatoire.

La grande culture ne s'est pas orientée aussi rapidement que la petite vers la spécialisation, parce qu'elle est encore dominée par la nécessité des assolements.

Cependant, on peut dire que la culture de la betterave, qui envahit de plus en plus cette région, est une culture spécialisée. La betterave y fournit les deux tiers des revenus de la propriété.

Les autres cultures ne sont destinées, pour ainsi dire, qu'à utiliser les sous-produits de la betterave. Les bœufs, ou les moutons d'engraissement, utilisent la pulpe; les céréales et luzernes que l'on sème après la betterave ne sont là que par nécessité d'assolement et pour recueillir le reliquat des engrais mis sur cette dernière.

Tous les soins du cultivateur sont pour la betterave. Cette culture a fait de toute cette région un pays de millionnaires. On trouve à chaque pas des châteaux princiers qui n'ont pas dix ans de date et qui sont habités par d'anciens fermiers, ou cultivateurs enrichis par la culture sucrière.

Mais ici apparait un fait nouveau qu'on ne rencontre pas dans les vallées de petite culture, c'est la complication sociale résultant de la difficulté du travail. Cette difficulté amène, comme partout, la division de la population en deux classes, celle des capitalistes, directeurs du travail, et celle des salariés. D'où conflits possibles entre le capital et le travail. Le premier conflit a éclaté en mai 1906.

On peut conclure que, dans cette région, la grande culture, comme la petite, s'est orientée vers la spécialisation. Elle n'a pu, jusqu'à présent, aller aussi loin dans cette voie, par suite de la nécessité des assolements, que la science n'est pas encore parvenue à supprimer pour les plantes qu'elle cultive; mais on peut dire qu'elle est déjà fort avancée dans cette voie et qu'on ne doit pas chercher ailleurs l'explication de sa prospérité.

3° *Séance du jeudi.* — Cette séance s'ouvre par une communication de M. A. Agache, sur l'*Art expliqué par la science sociale.*

Avant d'aborder l'étude des beaux-arts et en particulier l'étude de l'Art égyptien, par la méthode d'observation, M. Agache passe en revue les différentes écoles de critique existantes, celles du moins qui, laissant de côté les conceptions purement métaphysiques (recherches sur l'essence de l'Art, le Beau considéré en soi, etc... ont quelque prétention à l'observation, au classement des faits.

L'École des érudits se propose de constater les différentes manifestations esthétiques particulières à chaque pays, à chaque époque. Narrer les étapes de ces manifestations, les énumérer, ranger chronologiquement les documents archéologiques dont on est en possession, tel est le but poursuivi.

Cette analyse du fait esthétique considéré dans sa réalité objective, la recherche de son authenticité, le classement des œuvres par époques et par pays, classement qui se fait dans les livres ou dans les musées, tout ce travail d'érudition pure était primitivement indispensable : il fallait, en jalonnant le terrain, marquer les les différentes phases de l'évolution artistique. S'il nous paraît simple, en effet, d'admettre aujourd'hui que cette évolution s'est déroulée à travers les âges sans solution de continuité, n'oublions pas que, hier encore, nous l'ignorions totalement : c'est au XVe siècle seulement que les Italiens s'avisèrent de découvrir l'architecture romaine et il fallut attendre ensuite trois cents ans pour saisir l'étroit rapport qui

unit cette antiquité latine à l'antiquité grecque son aînée. Enfin, les fouilles, les recherches exécutées de nos jours par les archéologues, sur les fonds du Nil et de l'Euphrate, ont permis de saisir désormais la filiation qui rattache l'Égypte et la Chaldée à l'antiquité classique.

Une fois cette filiation des époques suffisamment établie, la critique et l'histoire, se sentant à l'étroit dans ce domaine, désirèrent élargir leurs conceptions.

Il parut que, si l'archéologue peut, en conscience, borner son travail à la description de l'œuvre et à son classement, que si les recherches de l'épigraphiste peuvent s'arrêter au texte déchiffré, l'historien, lui, doit utiliser ces matériaux qui s'entassent dans les musées et dans les cartons, non plus seulement pour les grouper en une mosaïque de faits et de dates, mais pour les faire revivre, en les replaçant dans l'époque et dans le milieu dont ils sont souvent une illustration palpable et dont toujours ils sont un produit.

Montesquieu, Mme de Staël, Villemain, Stendhal, Sainte-Beuve, Taine précisèrent successivement ces idées qui s'appliquent à la littérature comme à l'art.

Taine surtout fit ressortir, grâce à son talent d'exposition et d'écriture, tout le parti que l'on pouvait tirer, au point de vue critique, en remettant les œuvres dans leur cadre social, et si les théories de ce grand historien prêtent parfois le flanc à des attaques justifiées, il n'en est pas moins vrai que les historiens et les critiques d'aujourd'hui lui sont tous plus ou moins redevables des idées qui ont germé en eux.

Au système de Taine, affirmant l'influence décisive de certains faits sociaux sur l'artiste et sur l'œuvre, « tout grand esprit est fonction de son temps, produit de sa race et de son milieu », est venu s'apposer un autre système, dont Guyau a été le promoteur et qui, considérant le genre comme une chose purement accidentelle, prétend que l'individu-génie agit par les œuvres qu'il crée, force l'admiration, entraîne les imitations, bref influence le milieu social. Assertion un peu surprenante au premier abord, mais qui, mise au point par M. Gab. Seailles (*le Génie dans l'Art*), montre qu'à côté d'une critique sociale, il y a également place pour une critique psychologique. Les deux arrivent à se compléter, en se superposant d'ailleurs à *la critique esthétique*, qui, elle, ne s'occupe que de la valeur purement artistique des œuvres. (Lire également M. Em. Hennequin, *La critique scientifique.*)

Les aspects de la critique contemporaine peuvent se résumer ainsi :

1° A la base, *la critique d'érudition*, archéologique et documentaire, qui fournit les matériaux mêmes de toute étude artistique, ou historique, critique essentiellement impersonnelle se tournant à l'étude du fait.

2° *La critique esthétique* (ou critique artiste). — Questions techniques : composition, interprétation du sujet, exécution. — Rapprochement et comparaison des œuvres entre elles. — Étude des styles. — Tout ceci se résume dans l'enseignement des beaux arts et dans ce que l'on est convenu d'appeler les théories de l'Art pour l'Art. C'est proprement le domaine des artistes.

3° *La critique psychologique.* — Étude de la conception artistique chez l'individu. — Le talent et le génie dans l'Art. — Par quel mécanisme interne l'artiste conçoit-il des œuvres et les réalise-t-il ?

4° *La critique sociale.* — Le conditionnement artistique dans l'influence des phénomènes sociaux : les idées et les modèles puisés dans le milieu; les œuvres acceptées ou repoussées par ce milieu. Les répercussions des faits sociaux sur les œuvres et des œuvres sur les faits sociaux.

C'est dans ce dernier chapitre que la science sociale, solidement appuyée sur la méthode d'observation, apporte une compétence singulière en permettant d'assigner au phénoménisme artistique son rang parmi les phénomènes sociaux.

L'étude de Taine, toute intéressante qu'elle soit, se trouve être très insuffisante et, par suite, faussée, pour trois raisons principales :

L'historien philosophe n'a pas aperçu les composantes sociales dans leur ensem-

ble. Le milieu, la race, le moment, voilà pour lui les seuls phénomènes agissants. En outre, il entendait, par milieu, le seul milieu physique et il ne tenait pas compte des faits sociaux qui réagissent sous sa dépendance, mais en le modifiant (le travail, la propriété, l'organisation familiale, les transports, etc.).

En outre, Taine s'est placé, pour l'analyse du phénoménisme social, en matière artistique, aux époques les plus brillantes mais aussi les plus complexes de l'histoire (l'Art en Grèce, la Renaissance en Italie, etc.); difficulté extrême, dont il ne s'est à peu près tiré que par son admirable intuition, mais qui explique les lacunes nombreuses de son étude.

Enfin, il a jeté une confusion regrettable dans l'esprit du lecteur, en présentant souvent l'œuvre conditionnée par le milieu, comme représentative du milieu lui-même, ce qui n'est pas nécessairement vrai.

M. Agache donne alors un rapide résumé du cours qu'il professe au Collège des sciences sociales et qui est intitulé : *Histoire sociale des Beaux-Arts* et il fait ressortir les avantages que la méthode d'observation a fournis pour son exposé :

Certitude de saisir tous les faits sociaux qui peuvent agir sur l'évolution artistique (un oubli pouvant toujours être réparé et la découverte d'un fait social nouveau trouvant forcément sa place dans la nomenclature). — Étude des phénomènes artistiques dans un ordre de complication croissante. — L'Art, saisi à son origine dans les sociétés simples (exemples empruntés aux peuples primitifs) et considéré à divers moments de son évolution (chez les Hébreux, les Perses, les Phéniciens, les Chaldéo-Assyriens, les Égyptiens, en Asie Mineure, en Crète, en Grèce...), permet une étude comparative féconde en renseignements. — C'est ainsi que l'on n'arrive à l'étude de l'admirable floraison des arts en Grèce qu'après en avoir étudié les prodromes et les éléments divers dans des civilisations plus simples et antérieures.

Pour illustrer son sujet, M. Agache étudie, dans ses grandes lignes, l'Art égyptien qui, d'après lui, offre un cas éminemment favorable, justifiant l'intervention de la science sociale en matière de critique historique.

Le lieu physique n'a en effet nullement changé en Égypte depuis les temps les plus reculés. — Le phénomène de l'inondation engendre aujourd'hui, comme autrefois, les mêmes conséquences économiques et sociales.

L'Égypte présente, d'autre part, de nombreux cas de survie, sortes de témoignages du passé; le travail des champs s'effectue selon les méthodes d'autrefois; le type du fellah s'est maintenu malgré les invasions les plus diverses; la crue du Nil demande une utilisation qui ne varie guère.

Au point de vue archéologique, l'Égypte est un des pays les mieux reconstitués. Les documents sont innombrables et admirablement conservés et l'on est très renseigné sur la vie publique comme sur la vie privée des époques les plus lointaines.

Si l'on ajoute que les causes sociales qui ont agi sur le développement artistique de cette contrée sont relativement peu nombreuses, qu'elles sont très perceptibles et que surtout elles dépendent toutes d'un phénomène primordial unique qui est l'inondation périodique du Nil, on sentira d'intuition le parti que la science sociale peut tirer d'un tel état de choses.

La fécondation de l'Égypte par le Nil apparaît comme un magnifique drame social, que l'on pourrait appeler *la lutte pour l'eau* et qui se divise en quatre actes :

Vers la fin du mois de juin, la sécheresse et la désolation sont à leur comble, ainsi que la détresse des habitants, qui attendent avec impatience la crue. Autrefois, il existait un collège de prêtres spécialement chargé de surveiller la crue de la rivière et de l'annoncer aux riverains.

Enfin l'eau monte, le Nil vert d'abord, puis le Nil rouge, et l'inondation qui commence, inaugure la seconde période, qui dure une quinzaine de jours. Quinze jours de terrible angoisse pendant lesquels l'eau monte et monte sans cesse; des digues fléchissent, des maisons s'écroulent, des villages sont menacés; l'Égypte entière est sur pied nuit et jour, obéissant

Répercussions sociales sur l'Art, en Égypte.

- Irrigation organisée, nécessaire à l'existence de l'oasis égyptienne.
  - Organisation administrative de premier ordre, pouvoir centralisé, tout-puissant (prévoyance, autorité, capital) réglant les questions relatives à la propriété, au travail (répartition des eaux, des récoltes, etc.).
    - Cette organisation fut tout d'abord représentée en Égypte par des confréries religieuses très prospères.
      - Rôle des colléges de prêtres.
      - Surveillance de la crue.
      - Prédictions, etc.
      - Importance des institutions religieuses, dépositaires de la tradition administrative et gouvernant notamment la famille (culte des ancêtres).
        - L'importance de l'idée religieuse se manifeste par la construction des tombeaux (le temple).
      - Le patronat pharaonique s'y rattachait; il y puisait sa force.
        - La toute-puissance du patronat, facilitant l'accumulation des richesses, permet d'entreprendre des travaux énormes : les Pyramides, colosses de Memnon, salle de Karnac.
  - Travaux pratiques, endiguement, terrassement, etc., par conséquent :
    - Compétences techniques.
      - Techniciens consommés.
        - Ingénieurs.
        - Architectes.
      - Main-d'œuvre abondante.
        - Corvée.
        - Prisonniers de guerre.
        - Nécessité d'employer les ouvriers en chômage qu'il fallait bien nourrir.
      - Connaissance des matériaux (les carrières sur le Nil, matériaux aisément transportables).
        - La flore et la faune du pays fournissent les modèles.

comme un seul homme aux ordres de l'ingénieur dont peut dépendre le salut ou la ruine de tous. Les fonctionnaires anglais, actuellement investis de cette lourde tâche, connaissent pendant quelques jours la puissance absolue du Pharaon.

Mais les progrès de l'eau s'arrêtent, les digues ont résisté, et le danger disparaît rapidement, l'Égypte respire et chacun court à son champ. L'eau habilement conduite d'un endroit à un autre, par mille canaux, féconde le pays entier et permet d'espérer les riches moissons.

Enfin, la quatrième période est celle de l'ensemencement. C'est l'abondance en perspective.

Pour organiser et réglementer l'irrigation, le Pharaon devait faire appel à une armée d'ingénieurs et de techniciens capables de mener à bien cette entreprise difficile. Il s'agissait en effet de construire des digues, des barrages, dont quelques-uns étaient de véritables œuvres d'art.

La prospérité de l'Égypte et de l'art égyptien est si intimement liée à l'existence d'un pouvoir fort et organisateur que, dans toutes les périodes de l'histoire d'Égypte où on voit faiblir le pouvoir central, la décadence sociale et artistique va de pair.

Le tableau ci-dessus donne une vue synoptique des répercussions sociales en Égypte et de leur transposition artistique.

M. Ph. Champault a ensuite la parole pour rendre compte de sa *Mission sociale en Lombardie*.

La Lombardie se divise en trois régions bien distinctes : la montagne, les collines et la plaine basse.

La montagne comprend des sommets dénudés, des pâturages, des pentes herbues où croissent les châtaigniers, et enfin d'étroites portions de terrains cultivables.

La région des collines est située au nord-est de Milan sur une bande de terrain assez étroite et peu fertile à cause de la sécheresse. Mais ses procédés de culture s'étendent plus loin et augmentent ainsi son influence sociale.

Enfin, la plaine basse, la « Bassa », aujourd'hui gloire culturale de la Lombardie, était autrefois couverte de forêts et de marécages et constituait un vaste territoire de chasse où les rois lombards se rendaient. Le travail de l'homme a transformé ce territoire en un pays où la terre vaut de 3.000 à 6.000 fr. l'hectare.

Dans la montagne, on ne rencontre guère que le paysan propriétaire cultivant lui-même son petit domaine. Sur les collines, on trouve le paysan métayer cultivant une terre, dont le propriétaire habite la ville voisine. Enfin, la Bassa est la région des riches fermiers et de l'irrigation. Elle s'agrandit sans cesse, aux dépens de la région des collines, par la création de nouveaux canaux. Ces canaux sont très coûteux; quelques-uns ont 80 kilomètres et plus de longueur. Ils sont créés par l'État, ou par des sociétés. Après la construction du canal, il faut niveler tout le domaine. C'est un atelier industriel qu'on a construit. Le cultivateur sera toujours un fermier, car c'est un entrepreneur à gros risques qui, exposant un capital considérable qu'on estime à plusieurs milliers de francs à l'hectare, veut naturellement avoir tous les bénéfices.

Dans la montagne, on trouve la famille patriarcale en voie de désorganisation, avec le partage égal des biens. Cette désorganisation va s'accentuer dans la région des collines et encore plus dans la « Bassa ».

Dans la montagne, les jeunes gens sont dressés par les conditions du lieu à des travaux variés et à l'économie. Ils sont aptes à tout faire. Dans le pays des collines, ils acquièrent, en outre, une formation au commerce ; c'est la région des associations coopératives. Dans la « Bassa », l'ouvrier n'est guère dressé qu'au travail manuel, c'est un pur terrassier.

L'émigration a des caractères un peu différents suivant la région. C'est la Bassa qui fournit l'émigration la plus inférieure. La région des collines donne déjà une émigration meilleure qui se dirige souvent vers les professions libérales, ou le commerce. Enfin, la montagne donne une émigration abondante et composée de gens aptes à réussir dans les professions les plus diverses.

M. Champault ne peut se prononcer définitivement sur la nature du type de famille. Cependant, si on considère que ce qui distingue la famille particulariste c'est son aptitude à rendre les enfants aptes à se tirer d'affaire seuls, on peut dire que la famille du montagnard lombard présente certains caractères presque particularistes.

M. Bureau formule certaines réserves au sujet de cette conclusion : M. Champault indique qu'il a cru apercevoir une famille d'apparences communautaires, mais qui donne à ses fils une éducation à tendance particulariste.

M. de Rousiers fait remarquer combien il serait intéressant de pouvoir se rendre compte complètement de ce fait capital de l'éducation ; c'est en l'analysant avec soin que l'on pourra résoudre le problème très délicat du classement que présente la Lombardie.

M. Demolins explique pourquoi il est porté à croire que l'Italie présente deux régions très distinctes au point de vue social : la région du Midi nettement communautaire ; la région du Nord, sinon particulariste, du moins influencée par cette formation. Il demande à M. Champault de nous aider à élucider ce problème, en complétant ses observations à ce point de vue.

III. — Réunions de travail.

1° *Sur le cours de M. Edmond Demolins.* — M. Demolins expose qu'il consacre actuellement son Cours de science sociale à rassembler et à coordonner les résultats obtenus depuis l'origine de la science. Il explique que toutes les sciences ont traversé la phase à laquelle en est actuellement la science sociale. Il y a, dans toute science, au début, une période de tâtonnements caractérisée par ce fait que l'observateur ne possède pas de méthode, pas d'instrument d'analyse qui lui permette d'observer sans erreur, et que, en outre, il ne sait comment classer les faits, par suite de la difficulté qu'il éprouve à en saisir les rapports. Vient ensuite une seconde période, pendant laquelle les faits s'accumulent de telle façon que la vue en est obscurcie. On n'aperçoit plus facilement les idées générales. Il faut alors, de toute nécessité, s'arrêter et mettre de l'ordre dans cette masse confuse.

M. Demolins lit alors, à l'appui de cette observation, un article consacré à Berthelot, où l'auteur constate que ce savant a commencé ses études scientifiques précisément à l'époque où la chimie en était encore à la phase où les théories générales doivent surgir de toute nécessité. Avec la claire conscience que lui donnait son génie scientifique, Berthelot s'attacha surtout à trouver des lois pour permettre de dominer et de maîtriser les faits accumulés. Il négligea les applications, pour s'en tenir à cette œuvre capitale, et ce sera pour lui un éternel titre de gloire.

Le malheur de Le Play est d'avoir voulu faire une application trop hâtive de la science encore à l'état embryonnaire, et, par là, il en a retardé l'essor pendant vingt ans.

Henri de Tourville et les autres collaborateurs de la science sociale ont repris l'œuvre scientifique de Le Play. Pendant vingt ans, ils ont accumulé et analysé d'innombrables phénomènes, qui sont exposés dans les quarante volumes de la science sociale.

Aujourd'hui, la science sociale en est arrivée à la période où apparaît la nécessité de mettre de l'ordre. C'est à ce travail que s'est adonné M. Demolins.

A titre d'exercice, il a confié à un certain nombre de grands élèves de l'*École des Roches* la tâche de reprendre les monographies de Le Play et de classer les faits qu'elles contenaient suivant la Nomenclature. Ce travail a permis de faire trois constatations : ces monographies contiennent peu de répercussions ; le classement nouveau permet d'en apercevoir qui avaient échappé à Le Play ; enfin, on constate, dans ces monographies, des lacunes énormes, qu'il est actuellement impossible de combler, puisque les types observés n'existent plus.

Le même travail de classement, fait par M. Demolins pour les quarante volumes de la science sociale, a permis d'apercevoir,

pour la première fois, l'ensemble de la science.

A la suite de cet exposé, la discussion est ouverte.

M. Izambert désirerait que les articles publiés dans le *Bulletin* par M. Demolins soient plus étendus, afin de permettre à ceux qui sont privés des cours de suivre les progrès de la science. Il voudrait un exposé plus complet des divers cours, ainsi qu'un résumé des travaux auxquels renvoient les articles de M. Demolins.

M. Demolins reconnaît ce qu'a de flatteur pour lui la demande de M. Izambert, car les lecteurs sont plus souvent enclins à trouver les écrivains trop longs que trop courts. Il tiendra compte autant que possible de son désir. Cependant il est nécessaire d'éviter les développements inutiles et purement littéraires, qui nuisent à la valeur et à l'intérêt scientifique. On a accusé, dit-il, les études sociales d'être la forme la plus ennuyeuse de la littérature; elles doivent devenir la forme la plus intéressante des sciences.

A ce propos, M. Demolins est amené à parler de la manière d'exposer les résultats trouvés par les missionnaires de la science sociale. Il estime que les types sociaux doivent être décrits par différence, à partir d'un type pris pour point de départ, afin d'éviter les répétitions inutiles.

M. Durieu fait remarquer que, si on s'en remet entièrement à l'observateur du soin de décider quelles sont les différences et les ressemblances, celui-ci peut laisser dans l'ombre des choses essentielles qui lui paraîtront semblables à d'autres.

M. Agache voudrait que l'on s'occupât davantage de vulgariser la science sociale qui, d'après lui, reste trop enfermée dans sa tour d'ivoire.

M. Demolins répond que l'œuvre essentielle est de constituer et de développer la science. La vulgarisation viendra à la suite et comme une conséquence naturelle et elle s'imposera d'autant plus que la science sera d'abord plus solidement établie. N'oublions pas que, pour avoir voulu faire de la vulgarisation prématurée, Le Play a retardé la science sociale de 20 ans. Travaillons à faire des savants, et les vulgarisateurs nous seront donnés par surcroît.

Le docteur Guenot pense que la science sociale, s'inspirant des procédés des autres sciences, notamment de la botanique, devrait adopter une terminologie rigoureuse, permettant de reconnaître le classement d'un type par son nom seul.

M. de Sainte-Croix, parlant du manuel de science qui doit bientôt paraître, émet le vœu que ce manuel traite exclusivement de la méthode et que les répercussions soient indiquées à titre d'exemple.

M. Demolins expose alors que le manuel comprendra cinq parties : 1° Une introduction sur les origines de la science; 2° L'explication de la méthode; 3° Les principales répercussions méthodiquement groupées; 4° L'exposé de la classification sociale; 5° Les solutions que la science sociale donne aux diverses questions économiques et sociales.

M. Bures croit que le travail sur les anciennes monographies n'a pas autant d'importance que les observations nouvelles et que c'est surtout dans cette dernière voie qu'on doit pousser la science sociale.

M. Demolins répond que les travaux actuels lui paraissent en effet plus intéressants que les anciens, parce que l'observateur peut être interrogé et compléter les renseignements qui seraient reconnus insuffisants. Mais la mise en ordre des travaux anciens lui paraît indispensable pour tirer de cet amas énorme de matériaux le meilleur parti possible pour la science. De plus, il ne faut pas oublier que ces anciennes observations ont été faites à une époque où les transports étaient encore peu développés. Elles décrivent donc un état de choses qu'il n'est plus possible d'observer aujourd'hui. Grâce à elles, nous pourrons connaître une phase de l'évolution sociale, qui, sans cela, nous resterait toujours inconnue. On comprendra toute l'importance scientifique de cette observation.

M. Bureau fait observer qu'il est nécessaire de contrôler et de multiplier les observations sur les types sociaux simples, dont l'importance est fondamentale.

M. Demolins demande à quelques membres s'ils ont des observations à présenter au sujet des définitions qui ont été publiées, ou au sujet de la classification sociale.

Une discussion s'engage alors entre M. Descamps et M. de Calan, au sujet de la définition du clan simple et du clan aggloméré. M. de Calan croit qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre le clan irlandais et le clan écossais.

Il propose les dénominations de clan simple et de clan atténué, ce qui est accepté par M. Descamps.

Au sujet de la classification, M. Melin fait remarquer que le mot *ébranlé*, appliqué à la formation communautaire et à la formation particulariste, n'a pas la même signification dans les deux cas. Il propose de remplacer le mot *ébranlé* par le mot *entravé* pour la formation particulariste.

M. de Rousiers pense que l'appellation « formation particulariste *dominante* » s'appliquerait mieux que le mot « développée » à un peuple comme les États-Unis de l'Amérique du Nord. On aurait donc : « Formation particulariste, ébauchée, entravée, dominante ». Il y a lieu de remarquer, en effet, que les États-Unis reçoivent actuellement une émigration communautaire formidable, composée notamment de Slaves et qu'on ne peut pas prévoir ce qui se passera dans ce pays, où peut-être la formation communautaire pourrait arriver à dominer à son tour. Il serait alors important de pouvoir changer le classement de cette région.

M. de Calan fait, à ce propos, quelques observations au sujet du classement de certaines régions, comme la France par exemple, dans la formation particulariste, bien qu'elles comprennent un grand nombre d'éléments communautaires.

M. Demolins répond, que, lorsqu'un pays comprenant des éléments communautaires, a été assez profondément influencé et modifié par la formation particulariste, il doit être classé dans cette dernière formation. Si on le classait dans la formation communautaire, qui est décrite en *premier lieu*, on serait très embarrassé pour expliquer les modifications apportées par la formation particulariste, puisque celle-ci n'est pas encore connue à ce moment.

Mais les inconvénients qui pourraient en résulter sont supprimés, par le fait que les divers pays à formation particulariste sont classés entre eux dans l'ordre où les éléments communautaires qu'ils peuvent contenir vont en diminuant d'importance. C'est précisément pour cela que la France est sous-classée dans le genre « ébranlé » et non dans le genre « développé ». L'ébranlement provient des éléments communautaires à l'état de combinaison.

2° *Sur le cours de M. Bureau.* — M. Bureau expose que l'objet de son cours a été consacré à l'étude des répercussions des faits sociaux sur la condition des travailleurs.

Les différentes sociétés simples ont été examinées en détail, au point de vue de la solution qu'elles apportaient à cette question. Ensuite est venu l'exposé des faits, à la suite desquels les peuples modernes ont abandonné le système de la corporation pour adopter l'idée du contrat individuel de travail.

M. Bureau montre qu'il n'y a pas de contrat de travail véritablement individuel dans l'industrie moderne. Tous les travailleurs sont étroitement solidaires entre eux, et lorsque l'un d'eux offre son travail à un prix moindre, il force tous les autres à accepter ce prix. Il y a donc toujours contrat collectif de travail. La seule question qui se pose est celle de savoir si ce contrat sera à la merci des ouvriers les moins élevés dans l'échelle sociale, de ceux qui sont disposés à abaisser indéfiniment leur « *standard of Life* », quitte à sacrifier les besoins les plus nobles et les plus légitimes de l'être humain ; ou, au contraire, si ce contrat sera sous l'influence des ouvriers d'élite, qui deviennent les chefs des syndicats ; en un mot si le contrat collectif sera chaotique, ou organisé.

Le cours a aussi porté sur l'analyse des causes qui fixent le taux des salaires.

Une première théorie voudrait que les prix ne dépendissent que de la loi de l'offre et de la demande. M. Bureau montre que cette loi ne fonctionne pas toujours. Il

cite le cas de la dentelle de Saint-Pierre-les-Calais qu'une mode passagère a portée en Amérique à des prix hors de toute proportion avec le coût de production.

Une autre théorie voudrait que le taux du salaire fût réglé d'après la productivité du travail. En ce cas, la hausse des salaires aurait dû être formidable pour les ouvriers fileurs, par exemple, dont les machines ont augmenté dans des proportions énormes la productivité. Nous voyons qu'il n'en est rien. La productivité du travail n'est donc pas la vraie cause de la hausse des salaires.

M. Bureau pense que le taux des salaires est fixé par le coût de production, comme celui de toutes les marchandises. C'est le coût de vie de l'ouvrier le moins élevé dans l'échelle sociale et dont les bras sont indispensables à l'industrie, qui règle le taux des salaires dans une circonscription déterminée.

La discussion est alors ouverte et s'engage sur cette dernière question :

M. Demolins fait remarquer que les faits montrent que la rémunération du travail augmente en allant d'Orient en Occident et que cette augmentation suit assez exactement la capacité de l'ouvrier. On s'en rend compte, quand on passe de l'Hindou au Russe, du Russe au Français, puis à l'Anglais et à l'Américain.

Mais, d'autre part, les faits observés dans le *sweating system* prouvent que l'ouvrier peut avoir, dans certaines conditions, une grande capacité technique et cependant ne pas recevoir un salaire en rapport avec cette capacité. Dans ce dernier cas, c'est que sa capacité sociale n'est pas suffisante pour lui permettre de s'organiser en vue de la protection de ses intérêts. Il faut donc dire, en dernière analyse, que le salaire de l'ouvrier dépend de sa capacité technique et de sa capacité sociale combinées.

C'est cette dernière qui permet aux ouvriers de s'organiser en syndicats stables; c'est aussi le défaut de cette capacité qui fait que certains syndicats tombent entre les mains de politiciens de profession qui s'en servent au lieu de les servir.

M. Durieu présente une observation au sujet de la loi de « l'offre et de la demande », qui lui paraît être le seul régulateur des prix. Bien des faits peuvent être cités à l'appui de cette opinion : Le cas rapporté par M. Bureau lui-même de la hausse prodigieuse du prix de la dentelle de Saint-Pierre-les-Calais, sous l'influence unique d'une mode Américaine et sans élévation correspondante, ni surtout antérieure, du coût de la production, en est une confirmation. Autre exemple : La crise viticole en France, où, sous l'influence du phylloxéra, le prix du vin a monté beaucoup, par suite de la raréfaction de l'offre et sans que le coût de production du vin ait augmenté pour les producteurs, qui avaient eu au début la chance de voir leurs vignes épargnées; et, en second lieu, la baisse actuelle du vin au-dessous du coût de production par suite de l'excès d'offre, suite inévitable des plantations exagérées de vignes américaines. Cette baisse se produisant en même temps que l'élévation du coût de production résultant de la hausse des salaires et des façons plus nombreuses qu'exigent les vignes américaines, est particulièrement concluante. Le procédé qu'ont employé certains Américains célèbres pour monopoliser une industrie, procédé dit « de la bourse la plus longue », est également concluant; il consiste à vendre à perte, c'est-à-dire au-dessous du coût de production, de façon à ruiner les concurrents et à les éliminer. Il semble donc que les prix soient constamment à la merci d'une mode, d'un accident quelconque, ou de la volonté d'un spéculateur qui peut les influencer, en agissant sur l'offre ou la demande. Le coût de production doit au contraire être établi en tenant compte de la volonté souveraine du consommateur.

Ces controverses, qui donnent lieu à un échange de vues entre les congressistes, montrent l'intérêt considérable qui s'attache à cette question des salaires.

3° *Sur le cours de M. Melin.* — M. Melin expose l'objet du cours de science sociale qu'il professe à l'Université de Nancy : il s'est surtout attaché à élucider, cette année, la question de la prospérité sociale.

Il est admis, en science sociale, qu'on doit étudier les organismes sains, les or-

ganismes prospères. Mais à quel signe peut-on reconnaître cette prospérité. En médecine, on ne discute pas la question de savoir ce qui constitue la santé, tout le monde est d'accord sur ce point. De même, en science sociale, personne ne devrait se tromper sur le sens de cette expression. Un pays sera prospère, par exemple, quand il jouira d'une bonne situation économique, que la culture intellectuelle y sera assez répandue, que la morale y sera respectée, la natalité suffisante, etc.

Cependant, il faut bien avouer que cette idée de prospérité est confuse. On a de la peine à se mettre d'accord sur ce qui constitue la santé sociale. Ne pourrait-on arriver à rendre cette conception précise.

Pour se rendre compte du degré de prospérité d'un groupement, il faut se poser les deux questions suivantes :

Quelle est la fonction propre du groupement considéré?

Est-il bien constitué pour réaliser les fins qu'il se propose? Si cela est, on pourra affirmer que ce groupement est sain.

Examinons successivement ces deux questions :

1° Les groupements ont-ils des fonctions propres?

La simple observation des faits suffit pour s'en convaincre. Henri de Tourville a du reste écrit sur ce sujet des pages connues de tous les adeptes de la science sociale.

Pour la famille, par exemple, l'observation montre qu'elle se constitue en vue de la génération et qu'elle subsiste pour pourvoir à l'éducation.

La fonction essentielle de la famille, c'est l'éducation.

Mais cette éducation ne doit pas être quelconque. Elle doit être susceptible de donner un citoyen de tel ou tel pays.

On dira qu'une famille est prospère quand elle sera capable de mener à bien cette entreprise.

Pour qu'un organisme soit prospère, il faut qu'il y ait accomplissement des fonctions propres à ce groupement et adaptation au milieu.

Pour la famille, par exemple, il faudra qu'elle remplisse les conditions suivantes : qu'elle soit monogamique, stable, soumise à une autorité unique, respectueuse de la loi morale, qu'elle jouisse de ressources suffisantes et enfin qu'elle ait une connaissance et une intelligence exacte des conditions de temps et de lieu qui l'entourent.

Tout cela constitue en somme une conception simple, qui nous permettra de reconnaître l'état de prospérité et de poser un critère pour nos jugements de valeur.

Nous pourrons ainsi juger la valeur absolue des différentes sortes de famille que l'observation nous fait découvrir dans le monde.

Ce qui est vrai de la famille est vrai de tous les autres groupements, Etat, Commune, etc... On ne voit pas pourquoi nous nous interdirions les considérations de finalités qui peuvent nous être utiles. Il sera peut-être difficile de préciser le rôle essentiel du groupement. Cependant, en multipliant les observations, on peut espérer serrer de plus en plus la vérité et arriver à une détermination de plus en plus exacte.

Ainsi, on peut dire que tout groupement est prospère quand il remplit exactement sa fin.

Mais cela ne suffit pas, il faut aussi que cette prospérité soit harmonique. Il ne faut pas qu'un groupement fonde sa prospérité sur l'écrasement des autres, ou alors sa prospérité ne sera plus harmonique, mais parasitaire.

En résumé, un groupement sera prospère quand il accomplira ses fonctions : 1° intégralement; 2° en de justes proportions; 3° harmoniquement.

Enfin, une société sera prospère quand tous les groupements seront à leur place et n'empiéteront pas sur les autres, et une société sera supérieure quand elle aura la plus grande prospérité.

Le groupement le plus important pour une société est, sans contredit, la famille, car c'est l'officine d'où sortent tous les êtres humains.

La famille fera bien son office là où on constatera que les enfants sont le mieux adaptés au milieu. La famille pourra servir de critère de comparaison pour les

races; on appellera supérieure la race où la famille est la meilleure.

M. Demolins expose ensuite le résultat de ses recherches sur la prospérité, recherches faites en se basant seulement sur les faits.

D'après Le Play, « la prospérité existe quand le pain quotidien est assuré et la loi morale observée. »

Mais cela n'indique pas comment ce phénomène se produit.

Si on s'en rapporte uniquement aux faits, on aperçoit, dans l'état actuel de la science, deux formes de prospérité, que l'on peut appeler : 1° la prospérité simple, ou stagnante ; 2° la prospérité compliquée, ou progressive.

La prospérité simple dérive de la formation communautaire. Elle est déterminée par les facilités résultant des conditions de vie et caractérisée par la stabilité. Ici, l'individu est soutenu par les conditions de vie : facilités du Lieu (productions spontanées), du Travail (simple récolte, travail en communauté), de la Propriété (sol disponible), de la Famille (famille patriarcale), etc. Tant que ces facilités persistent, la prospérité est stable. Exemple l'Orient.

Ce genre de prospérité ne tient pas aux personnes, mais aux choses, et elle s'évanouit en même temps que les conditions de vie. C'est de la stabilité en vase clos; elle ne résiste pas à la concurrence. C'est ce que Le Play n'a pas vu; il a commencé ses observations par l'Orient et a cru que la prospérité orientale qu'il observait pouvait être donnée en exemple au monde.

C'était une erreur dont nous avons eu beaucoup de peine à nous dégager.

La prospérité compliquée, ou progressive, dérive de la formation particulariste. Elle est déterminée par l'aptitude à surmonter les difficultés de la vie et caractérisée par la faculté d'adaptation aux transformations sociales. Ici, l'individu triomphe des difficultés des conditions de vie, grâce à sa formation particulariste. Cette prospérité tient aux personnes et non aux choses.

Aussi elle persiste en dépit des difficultés de la vie et triomphe de la concurrence. Elle triomphe, en particulier, des sociétés à prospérité simple. (C'est ainsi que l'Occident prédomine sur l'Orient.) Elle constitue donc la véritable forme de la prospérité.

M. Bureau croit qu'il est impossible de déterminer le critère de la prospérité par l'observation scientifique. La science ne juge pas et si, dit-il, M. Melin réussissait dans sa tentative, ce serait très grave, car cela assignerait à la science sociale une place toute spéciale parmi les sciences d'observation, aucune de ces dernières n'aboutissant à l'énoncé de jugements. Le chêne est différent du roseau; on ne peut dire qu'il soit supérieur. Les jugements ne peuvent être portés qu'en fonction de la métaphysique.

Quant à la détermination des fonctions propres des groupements, cela ne lui paraît pas susceptible de donner des résultats utiles. Quelle est la fin du mariage par exemple? Quand on se pose cette question, on ne fait plus de la science sociale.

M. Bertier estime qu'on ne doit pas renoncer à formuler la notion de prospérité et de supériorité. Il craint que beaucoup de gens ne délaissent la science sociale, s'ils n'ont plus l'espoir d'y trouver un critère certain de la prospérité. Il fait remarquer que cette idée de prospérité se rencontre dans les autres sciences. En médecine, par exemple, on sait parfaitement ce qui est normal et ce qui est pathologique.

M. Bureau répond que tout jugement de supériorité, même en médecine, repose sur un postulat. Les mots bon, mauvais, joli, laid, etc., sont prohibés dans toutes les sciences.

L'impression finale est que la question reste ouverte et quelle devra être examinée à nouveau, en s'inspirant directement des faits observés [1].

Le Secrétaire.

M. Durieu.

1. Nous recevons, à ce sujet, une communication de notre collègue, M. Michel Merys. Nous la publierons dans le prochain *Bulletin*.

LE GROUPE CANADIEN

A M. Edmond Demolins

Ottowa, le 10 juin 1907.

Cher Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le groupe de science sociale d'Ottawa vient de terminer sa troisième année d'études.

Il y a eu, cette année, 21 séances consacrées :

1° A une revue complète des sociétés du monde ancien (1er volume de l'ouvrage, *Comment la route crée le type social*; *les Sociétés de l'antiquité*).

2° A une étude détaillée du deuxième volume, *les Sociétés du monde moderne;*

3° A une revue spéciale de la *Nomenclature sociale* d'Henri de Tourville, depuis A jusqu'à Z : cette revue a été faite avec un soin tout particulier.

Les membres ont, en outre, lu et commenté les fascicules de la *Science sociale*, ainsi que les monographies de M. Léon Gérin sur le Canada.

Le groupe compte plusieurs nouveaux membres, et son succès paraît assuré.

L'année prochaine, on mettra à l'étude les sociétés contemporaines, ainsi que les types sociaux du Canada.

Veuillez agréer, cher Monsieur, avec les salutations empressées de tous les membres de notre groupe, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Fernand RINFRET,
Secrétaire.

LA CRISE MORALE DES TEMPS NOUVEAUX [1]

Sous ce titre, notre ami, M. Paul Bureau, vient de publier un nouveau volume. Cette œuvre vigoureuse mérite d'être lue et nous n'avons pas besoin de la recommander ici.

M. Bureau expose d'abord la nature de cette crise, aussi bien dans la vie privée que dans la vie publique. Il en recherche ensuite les causes : celles qui viennent de « la méprise des enfants de l'esprit nouveau » et celles qui viennent de « la méprise des enfants de la tradition ». Cette double méprise aboutit à un même résultat : « priver notre pays d'une éducation morale adéquate à ses besoins ».

L'auteur examine ensuite les deux tentatives qui ont été faites pour établir la morale en dehors de toute donnée métaphysique : la morale évolutionniste et la morale de la solidarité. Il montre en quoi et pourquoi elles n'ont pas réussi.

Il recherche enfin quelle peut être la solution du problème. Il l'aperçoit dans l'influence croissante exercée par des hommes dont on reconnaît la double supériorité morale et économique et qu'il appelle « les bons citoyens de la Cité moderne ».

Dans cet ouvrage, M. Bureau s'est inspiré des conclusions de la *Science sociale,* et son livre est profondément imprégné de nos études sociales. Mais, en l'écrivant, il n'a pas entendu faire une œuvre de science sociale.

La philosophie, ou la théologie, peuvent donner à l'étude de la morale un fondement métaphysique. Mais il n'en est pas de même de la science sociale qui procède uniquement de l'observation méthodique des phénomènes sociaux et de leurs répercussions. Elle ne peut donc avoir pour point de départ que des phénomènes directement observables.

Nous dirons donc : En science sociale, l'étude de la morale a pour objet de rechercher comment la notion et la pratique du devoir se manifestent suivant les divers milieux sociaux et comment elles évoluent sous l'influence de ces milieux.

J'essaierai d'exposer prochainement comment cette étude peut être faite, et à quels résultats elle aboutit, dans l'état actuel de la science sociale.

E. D.

1. Bloud et Cie, éditeurs.

RÉPERCUSSIONS SOCIALES [1]

Ces répercussions restent toujours à vérifier, ou à préciser, par de nouvelles observations.)

(Il n'y a une Science sociale que si les phénomènes sociaux se répercutent les uns sur les autres, indépendamment de la volonté humaine et par le fait de la nature des choses.

IV. — Le mode d'existence.

Nous signalerons d'abord quelques circonstances qui influent sur le Mode d'existence d'une façon générale.

I. — RÉPERCUSSIONS GÉNÉRALES.

1. *La douceur du climat réduit les besoins matériels* [2]. Un climat doux permet de se contenter d'une nourriture moins substantielle, d'une habitation et de vêtements moins confortables ; l'hygiène est simplifiée et les récréations sont facilitées par la vie au grand air.

2. *Les milieux intransformables (steppes, montagnes, etc.) créent des existences, routinières, économes et frustes* [3]. Routinières, parce que le travail est peu progressif ; économes, parce que le sol est pauvre ; frustes, à cause de l'éloignement des centres urbains.

3. *La communauté pousse à la consommation et au gaspillage* [4]. Parce que chacun, prélevant sur le fonds commun, est peu porté à économiser les choses.

4. *L'aptitude à l'économie ne suffit pas pour élever les conditions de vie* [5] Parce que l'économie donne l'habitude d'une vie étroite, que l'on est porté à conserver, même lorsqu'on est arrivé par ce moyen à la richesse. C'est cette loi qui crée le type du « parvenu », et qui l'empêche de s'élever socialement. Il ne suffit pas d'arriver à la richesse, il faut savoir en user, en sachant la dépenser.

5. *Les individualités inférieures élèvent surtout les conditions de vie au moyen du travail de leur femme* [6]. Parce que l'homme qui n'est pas capable d'un travail intelligent et intense, est porté à imposer à sa femme un surcroît de travail. Il use de l'instrument qu'il a sous la main et qui est sans défense.

6. *L'aptitude au travail intense (distincte de la puissance d'économie) élève les conditions de vie et développe l'habitude du confortable* [7]. Le travail donne le moyen d'arriver au confortable, mais à condition que les préoccupations d'économie ne viennent pas le paralyser. C'est le cas de la race anglo-saxonne, plus apte au travail qu'à l'économie, par suite de sa formation particulariste, fortifiée par la répercussion suivante. (Le Français est plus apte à l'économie qu'au travail intense.)

7. *L'absence de dot à donner aux enfants permet aux parents une existence confortable* [8]. Ceci est capital, car on ne peut arriver à économiser les sommes importantes nécessaires pour créer des dots, qu'en se donnant à soi-même une vie médiocre et en s'imposant de nombreuses privations. C'est à cette dure extrémité que le Français se condamne.

8. *Les peuples qui dédaignent les professions lucratives essayent de résoudre le problème de la vie en diminuant le confortable* [9]. C'est le cas de la noblesse et, à sa suite, de la bourgeoisie françaises.

Certains travaux ont une action bien déterminée sur le mode d'existence :

9. *La culture de la vigne développe les habitudes de luxe* [10]. Parce qu'elle donne un produit riche sur un petit espace, que le vigneron escompte la bonne récolte et vit en conséquence. Le vigneron est porté à régler ses dépenses ordinaires d'après ce revenu extraordinaire. De plus, comme la récolte est transformée en argent, il a, plus que le paysan, l'habitude de vendre et d'acheter facilement.

10. *Le développement des transports et du commerce augmente les habitudes de luxe* [11]. Par la facilité plus grande que l'on

1. Voir les quatre livraisons précédentes.
2. *Sc. soc.* fasc. XXII, 33 ; XXVIII, 2. *Classification soc.*, les renvois relatifs aux pays méridionaux.
3. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 42. *La Route*, I, liv. I et II.
4. *Sc. soc.*, XXXIII, 297. O. E., V, 410.
5. O. E., VI, 377. *France d'aujj.*, liv. I, ch. III.
6. O. E., IV, 198 ; V, 308 ; VI, 39, 61. O. M., II, 243 ; III, 335, 418.
7. O. E., III, 286, 322, 403. O. M., I, 397. *Supér. des Anglo-Saxons*, passim.
8. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 68. *Supér. des Anglo-Saxons*, passim.
9. *Sc. soc.*, XXXI, 19.
10. *Sc. soc.*, XXII, 277 ; XXIX, 239. *Franc. d'aujj.*, liv. II, ch. III. O. M. III, 289.
11. *Sc. soc.*, II, 96 ; fasc. XXII, 33, 34 ; XXIII, 64.

a de vendre et d'acheter et par l'importation d'habitudes étrangères au pays. C'est ainsi, par exemple, que le costume local est peu à peu remplacé par des vêtements achetés au dehors et que se modifient les habitudes de vie.

11. *La limitation de la vie publique et extérieure fait attacher plus d'importance à la vie privée* [1]. Parce qu'on reporte toutes ses préoccupations sur la vie au foyer et qu'on cherche, dès lors, à la rendre attrayante.

2. — LA NOURRITURE.

Les éléments qui constituent la nourriture sont le résultat de répercussions dont voici quelques exemples :

12. *Le bas prix relatif des céréales, en rapport de leur valeur nutritive, en fait la substance alimentaire principale* [2]. Les céréales ont, en outre, l'avantage de se conserver longtemps et de pouvoir, dès lors, être gardées en provision. Quand une impérieuse nécessité oblige de simplifier le régime alimentaire, les céréales y deviennent tellement prédominantes qu'elles absorbent parfois la moitié de la dépense totale de la famille [3].

13. *Les conditions du sol et du climat font varier la nature des céréales employées dans l'alimentation* [4]. En Europe, la zone septentrionale a pour blé l'avoine; la zone centrale, le seigle, l'orge et le froment; la zone méridionale, le maïs et, dans une moindre proportion, le froment.

14. *A mesure que l'aisance augmente, les corps gras, les viandes et les boissons fermentées viennent en partie se substituer au pain* [5]. A cause de leur valeur nutritive supérieure. C'est ainsi que, dans certains cas, le rapport de la dépense en céréales à la dépense totale de la famille se réduit au huitième [6]; en d'autres cas, au douzième [7]; parfois, au treizième [8].

XXVIII, 148. O. E., II, 497; IV, 401; V, intr. 32; V, 575. O. E., VI, 37. O. M., 2e sér. II, 400.

1. *Sc. soc.*, XXVIII, 312. *Sup. des Anglo-Saxons*, passim.

2. O. E., I, 292.

3. O. E., VI, 208.

4. O. E., I, 294.

5. O. E., I, 203.

6. O. E., II, ch. VII, § 13; III, ch. IX, § 15.

7. O. E., III, ch. VI, § 15.

8. O. E., VI, ch. II, § 15.

15. *Les conditions du climat font varier la nature des corps gras employés dans l'alimentation* [9]. Dans la zone septentrionale, on fait principalement usage des graisses de poisson, d'oiseaux aquatiques et de quelques animaux terrestres. Le beurre, extrait du lait de vache, ne commence à être employé d'une manière usuelle que vers le soixantième degré de latitude nord. Dans la zone méridionale, la chaleur oblige à convertir le lait en fromage.

16. *Les conditions du climat font varier la nature des fruits employés dans l'alimentation* [10]. Le nombre et l'abondance des fruits va en diminuant, à mesure que l'on va du midi vers le nord.

17. *Les conditions du climat font varier la nature des boissons fermentées* [11]. Dans les régions chaudes et tempérées de l'Europe, les boissons fermentées s'extraient, pour la plupart, de certains fruits : les plus importantes s'obtiennent par la fermentation spontanée du jus des raisins, des pommes et des poires. Dans la région septentrionale, les boissons fermentées se fabriquent principalement au moyen des céréales, comme les bières, ou au moyen de matières sucrées, comme les hydromels, préparés avec le miel. Enfin, les pasteurs de l'Orient obtiennent des boissons fermentées avec le lait de divers animaux, par exemple le *kloumouiss*, préparé avec le lait de jument [12].

18. *Les sols pauvres développent la sobriété* [13]. Parce qu'ils ne fournissent qu'une nourriture pauvre, peu abondante et peu variée.

19. *Dans certaines régions de l'Afrique, la banane développe le cannibalisme* [14]. La banane est le principal aliment dans une région dépourvue de troupeaux, à cause de la mouche tsé-tsé. Or, la banane est un aliment incomplet, qui exige l'adjonction d'un corps gras.

20. *Dans certaines régions de l'Afrique,*

9. O. E., I, 299 à 301.

10. O. E., I, 309.

11. O. E., I, 316.

12. O. E. III, ch. VII, § 9.

13. *Sc. soc.*, II, 372; fasc. XXII, 31. O. E., II, 198; IV, 281; V, 179; VI, 57. O. M., 1re sér. IV, 102; 2e sér., II, 56, 66, 84, 421.

14. *Soc. afric.*, 224, 233.

le manioc fait disparaître le cannibalisme[1]. Parce qu'il est beaucoup plus nutritif que la banane et qu'il donne un rendement abondant pour un faible travail.

3. — L'HABITATION.

Quelques répercussions, qui montrent comment les conditions de vie peuvent déterminer la forme même de l'habitation :

21. *La vie en communauté de famille oblige à avoir le type de la grande maison*[2]. Parce qu'il faut abriter plusieurs ménages. C'est le cas, par exemple, pour les populations de l'Orient et d'une partie de l'Italie.

22. *La vie en simple ménage à formation particulariste porte à adopter le type de la petite maison individuelle*[3]. Parce qu'on est peu nombreux et qu'on tient par-dessus tout au foyer isolé et complètement indépendant. De là, le cottage et la petite maison urbaine des Anglais.

23. *La vie urbaine, en simple ménage, à formation particulariste ébranlée, porte à s'entasser dans de grands immeubles divisés en petits appartements.* Parce qu'on est également peu nombreux, mais que, par contre, on ne tient plus au foyer isolé et indépendant. On veut habiter dans la ville même. De là, la grande maison urbaine à loyer des Français.

24. *La rigueur du climat a souvent pour conséquence l'adoption des toitures larges*[4]. Par la tendance à abriter les animaux sous le même toit que la famille, afin de résister plus facilement aux hivers trop rigoureux. C'est le cas, par exemple, de la Suisse et de l'Allemagne du Nord.

25. *La douceur du climat porte à réduire la grandeur des maisons*[5]. Parce que l'on passe volontiers une grande partie de la journée dehors et qu'on ne rentre chez soi que pour prendre ses repas, ou pour dormir. C'est pour cela que les maisons grecques sont si petites.

26. *La douceur du climat ne porte pas à embellir l'intérieur de sa maison et à s'y installer confortablement*[6]. Pour les mêmes raisons.

27. *L'état habituel de guerre et le besoin de se défendre portent à construire sa maison sur les hauteurs*[7]. Ce type est fréquent chez les montagnards guerriers du bassin de la Méditerranée; il était également fréquent au moyen âge.

28. *Les mêmes causes portent aussi à s'agglomérer dans les villes et à se détourner des habitations isolées*[8]. C'est le cas de tous les pays où la sécurité n'est pas garantie.

29. *Dans la formation communautaire, on change moins facilement d'habitation que dans la formation particulariste*[9]. Parce que le communautaire est plus porté à s'appuyer sur le passé, sur la tradition et sur le groupe familial dont le foyer traditionnel est la représentation. Le particulariste, au contraire, compte plus sur lui-même que sur son entourage.

30. *Le particulariste est plus préoccupé d'orner son « home » et de le rendre confortable*[10]. Parce qu'il attache plus d'importance à la vie privée qu'à la vie publique, à la vie de famille qu'à la vie de société.

31. *La formation sociale a une influence sur la composition du mobilier*[11]. Chez les populations plus directement issues de la vie pastorale et nomade, le mobilier est très réduit, comme sous la tente : quelques objets de vaisselle en bois ou en métal ; pas de lits, simplement des coussins et des nattes étendues sur le sol. En Occident, au contraire, où la vie sédentaire est plus ancienne, des lits garnis de draps, une nombreuse vaisselle, des meubles en bois, etc.

32. *Le climat a une influence sur la disposition du mobilier*[12]. Ainsi, en Auvergne, en Bretagne, etc., les lits sont groupés dans la même pièce, haut placés et mas-

1. *Soc. afric.*, 205.
2. *Sc. soc.*, XVI, 369 ; *Soc. afric.*, 219.
3. *Sc. soc.*, XIX, 39, 158 ; fasc., XXI, 273 ; *Sup. des Anglo-Saxons*, liv. III, ch. IV.
4. *Sc. soc.*, XXII ; *Soc. afric.*, 218, 220.
5. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 176 ; *Soc. afric.*, 235.
6. *La Sup. des Anglo-Saxons*, liv. II, ch. IV.
7. O. M., II, 54, 94.
8. O. M., 2e sér., II, 385.
9. *Sup. des Anglo-Saxons*, liv. II, ch. IV.
10. *Ibid.*, et O. M., III, 181.
11. O. E., I, 330 ; II, ch. I à VI, § 10 ; VI, ch. III, § 20.
12. *Sc. soc.*, XXVII, 32.

qués par des tentures et des coffres. Cette coutume a pour but d'économiser le chauffage nécessité par un climat froid, ou humide.

33. *Les productions du sol et du sous-sol font varier le mode de chauffage*[1]. Dans les contrées où le combustible abonde, on se sert du bois de corde, ou de charbon de terre. Dans les régions privées de forêts et de houillères, on a recours à la tourbe. Dans les régions encore plus dépourvues, on emploie les herbes séchées, les roseaux, la paille, le fumier, ou même les excréments d'animaux.

34. *Le climat fait varier le mode d'éclairage*[2]. La consommation augmente à mesure qu'on se rapproche des régions boréales. Dans le voisinage de la mer glaciale, une mèche plongée dans l'huile de poisson; dans la région boisée plus au sud, fragments de bois résineux, parfois matières enduites du goudron extrait. Plus au sud, chandelles fabriquées avec la graisse animale, huiles végétales brûlées au moyen de mèches, etc.

4. — LES VÊTEMENTS.

35. *Le climat et le travail font varier la forme et la nature des vêtements*[3]. Le climat impose des vêtements plus ou moins chauds et le travail en détermine la nature, suivant les produits qu'il livre à la consommation.

36. *La résidence urbaine porte surtout à l'abandon du costume local*[4]. Parce que, dans les villes, on se trouve en contact avec des gens de toutes provenances et que le développement du commerce facilite l'achat de vêtements confectionnés à bas prix.

37. *Le costume de l'homme et celui de la femme sont influencés par des causes différentes.* Ainsi les modes anglaises sont plus généralement imitées par les hommes; les modes françaises par les femmes. Parce que les premières sont plus pratiques et les secondes plus gracieuses.

38. *Le développement des sports impose certaines formes de vêtements.* Par la nécessité de les adapter à cet usage spécial.

39. *La profession impose certaines formes de vêtements.* Pour les mêmes raisons. Ainsi la blouse du paysan, la veste de l'ouvrier, l'uniforme du soldat, la toge du magistrat, ou du professeur, etc.

40. *Les conditions de l'épargne peuvent modifier l'aspect du vêtement*[5]. Ainsi, en Orient, l'interdiction du prêt à intérêt par la loi religieuse a poussé les populations à utiliser leurs épargnes en introduisant dans le vêtement des métaux précieux, surtout sous la forme de monnaies d'or et d'argent.

41. *Le développement des transports tend à unifier la forme et la nature du vêtement*[6]. Par la facilité de se procurer par le commerce des vêtements confectionnés à meilleur marché.

5. — L'HYGIÈNE.

42. *Certains travaux prédisposent à exercer une médecine empirique*[7]. Cette prédisposition s'accuse surtout dans les régions où l'homme ne se livre pas à un travail épuisant qui détourne des spéculations intellectuelles. On l'observe, principalement, dans les régions de steppes, de montagnes et de forêts, où les travaux agricoles sont peu développés et où le pâturage est l'industrie dominante. La classe des bergers peut alors se recruter d'hommes énergiques et intelligents qui se trouvent naturellement initiés aux plus simples pratiques de l'art de guérir, par les soins qu'exigent les animaux malades.

43. *Les conditions du lieu et du travail influent sur l'hygiène.* Suivant que le travail se pratique au grand air, ou dans des locaux mal aérés; suivant qu'il met en contact avec des matières salubres ou toxiques, etc. Il y a des maladies qu'on peut appeler locales, ou professionnelles.

44. *Les familles patriarcales et instables*

1. O. E., I, 335; II, ch. I, § 17; ch. I à VII, § 15; III, ch. I et II; ch. IV, § 15; ch. VI, § 15.
2. O. E., I, 339 et toutes les monographies au § 15.
3. O. E., I, 350 à 349 et dans les monographies le paragraphe consacré aux vêtements.
4. *Ibid.*
5. O. E., I, 349; II, ch. VI, §§ 10 et 19.
6. O. E., IV, 126, 136, 337; VI, 408. O. M., III, 291.
7. O. E., I, 366; II, ch. V, § 4; IV, ch. VII, § 4.

sont moins capables de résister au développement de l'alcoolisme[1]. Parce qu'elles ne créent pas le sentiment de la responsabilité individuelle. Pour la raison inverse, la famille particulariste en est plus capable[2].

45. *Les exercices physiques se développent dans la mesure et de la manière où ils sont utiles à l'acquisition du pain quotidien*[3]. Cela résulte de ce fait que chacun agit suivant les conditions imposées par les nécessités de ses moyens d'existence. De là, la difficulté de développer les exercices physiques chez les peuples où ils ne résultent pas de cette nécessité.

46. *L'abus des examens est un empêchement à la pratique générale des exercices physiques*[4]. Par la tendance à tout sacrifier aux études scolaires et parce que l'examen ouvre des carrières qui exigent moins que d'autres la force physique, l'agilité et la vie active.

6. — LES RÉCRÉATIONS.

47. *Le climat exerce une action directe sur les récréations*[5]. Dans le Nord et jusque vers le milieu de la zone centrale, la consommation de quelques aliments de choix et surtout des boissons fermentées est la récréation favorite des ouvriers. Au contraire, à mesure qu'on se rapproche des limites extrêmes de la zone méridionale, les récréations les plus recherchées sont les spectacles publics, les fêtes, la promenade, la musique, la danse, les jeux d'adresse et de hasard. Parce que, dans les pays chauds, le besoin de l'alimentation excessive est remplacée par le besoin de la vie extérieure et bruyante.

48. *La formation sociale imprime aux récréations un caractère spécial*[6]. (Voir les exemples indiqués aux renvois.) Le Turc cherche son plaisir dans le repos aussi complet que possible, l'Anglais dans les exercices violents; voilà les deux extrêmes, qui dérivent de deux formations sociales très différentes.

CONCLUSIONS. — 1. Le mode d'existence varie suivant les conditions du lieu (Réperc. 1, 2), du travail (Réperc. 6, 8, 9, 10) et de l'état social (Réperc. 3, 4, 5, 7, 11).

2. La nourriture varie suivant les conditions du sol (Réperc. 13, 18) et du climat (Réperc. 15, 16, 17, 19, 20).

3. La grandeur de l'habitation varie suivant le climat (Réperc. 24, 25) et suivant le type de la famille (Réperc. 21, 22, 23).

4. L'installation intérieure varie suivant le climat (Réperc. 26, 32) et la formation sociale (Réperc. 30, 31).

5. La situation des habitations varie suivant le degré de sécurité (Réperc. 27, 28).

6. La fixité de la résidence varie suivant la formation sociale (Réperc. 29).

7. Le chauffage et l'éclairage varient suivant le climat et les productions (Réperc. 33, 34).

8. Les vêtements varient suivant le climat (Réperc. 35), le travail (Réperc. 39, 41), la résidence (Réperc. 36), la mode (Réperc. 37), les sports (Réperc. 38).

9. L'hygiène est influencée par le lieu et le travail (Réperc. 42, 43, 45, 46) et par la formation familiale (Réperc. 44).

10. Les récréations sont influencées par le climat (Réperc. 47) et par la formation sociale (Réperc. 48).

V. — Les Phases de l'existence.

Avec le Mode d'existence, nous avons considéré les nécessités ordinaires, journalières pour ainsi dire, de la vie. Les Phases de l'existence se rapportent aux nécessités extraordinaires, survenances notables ou perturbations, qui viennent, à certains moments, compliquer ou troubler la vie de tous les jours. Quelles sont les causes qui les déterminent, qui les aggravent, ou qui permettent de les résoudre?

Si on veut ramener ces causes à leurs éléments les plus simples, on peut les formuler d'après les trois répercussions suivantes :

1. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 36, 50. O. E., V, 335; VI, 157, 302, 300, 312, 447.
2. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 60. O. M., I, 397.
3. *Sc. soc.*, VI, 469 à 487.
4. *Sc. soc.*, VI, 478.
5. O. E., I, 363; V, 387. *Sc. soc.*, VI, 55; XXIII, 282; XXXIII, 423; fasc. XXVIII, 183.
6. *Sc. soc.*, V, 266 à 268; X, 82, 92; XXVIII, 219; XXXIII, 173, 317; fasc. XXVIII, 101. O. E., IV, 125, 266. O. M., I, 382; III, 296, 323, 389.

1° *Les phases de l'existence sont surmontées grâce à la facilité des conditions sociales*[1]. C'est le cas des populations qui trouvent des facilités de vie naturelles, grâce à l'abondance des productions spontanées (steppes, cueillette, etc.), et grâce à la communauté (du travail, du sol, de la famille). Appuyée sur ces deux soutiens, la famille résiste plus facilement aux survenances et perturbations qui viennent compliquer son existence, parce que ces difficultés sont réduites par le fait même des circonstances.

2° *Les phases de l'existence ne sont pas surmontées à cause de la difficulté des conditions sociales*[2]. Ce cas se produit lorsque les deux ressources des productions spontanées et de la communauté viennent à se restreindre, ou à faire complètement défaut, sans que les individus soient formés à se soutenir par eux-mêmes, c'est-à-dire par de bonnes conditions sociales. C'est le cas des sociétés à formation communautaire, ou particulariste, instable et ébranlée (voir la Classification sociale). L'homme est alors hors d'état de résister aux difficultés des phases de l'existence.

3° *Les phases de l'existence sont surmontées malgré la difficulté des conditions sociales*[3]. C'est la situation inverse de celle du premier type. Ici, l'homme n'a plus à compter sur les facilités de vie, mais du moins il est apte à s'appuyer sur lui-même, parce qu'il est formé au travail et à l'initiative. C'est le cas des sociétés à formation particulariste, ébauchée ou développée (voir la Classification), du moins pour les individualités qui présentent à un degré éminent les caractères imprimés par cette formation.

Ces trois répercussions sont assez générales pour être considérées comme les trois lois des phases de l'existence.

Edmond Demolins.

1. *Sc. soc.*, XVIII, 487 : XII, 380 à 391. O. E., IV, 287. *Sc. soc.*, XXIII. O. E., II, 5, 49, 52 : V, 44. O. M., 1re sér., IV, 89.

2. *Sc. soc.*, XVIII, 490. Accidents et maladies : *Sc. soc.*, fasc. XXII, 33. O. M., III, 188. Vieillesse : O. E., VI, 396. O. M., III, 445. Chômages : O. E., V, 458. O. M., 2e sér., II, 430. Dettes : O. E., II, 104 ; IV, 159, 248. Inconduite : *Sc. soc.*, fasc. XXII, 35. O. E., II, 314 ; III, 244. O. M., III, 56 ; 2e sér., I, 293, 308, 421 ; II, 113, 291, 293 ; IV, 169. Calamités diverses : O. E., II, 111, 575 ; IV, 162, 189. O. M., IV, 169 ; 2e sér., I, 52 ; II, 288, 320.

3. *Sc. soc.*, XVIII, 495 ; XIX, 129 ; XXXVI, 341 ; fasc. XXII, 76. O. E., III, 4, 56, 113, 169, 213, 322, 351, 359, 362 ; IV, 15, 32, 441 ; V, 187. O. M., 2e sér., II, 132.

L'HUMANITÉ ÉVOLUE-T-ELLE VERS LE SOCIALISME?

M. Creveaux nous envoie une seconde lettre, à propos des explications que nous avons publiées dans le dernier *Bulletin*, au sujet du socialisme. Dans cette lettre, M. Creveaux se borne à critiquer le travail des femmes à l'usine, et il nous fait un noir tableau de la vie des ouvrières d'atelier. Tout ce que dit M. Creveaux à ce sujet est parfaitement exact, et nous sommes heureux d'être entièrement d'accord avec lui sur ce point.

La seule erreur de M. Creveaux consiste à croire que la situation de la femme était meilleure dans le passé qu'elle ne l'est à présent. Il nous dit qu'actuellement, la femme mariée, après son travail à l'usine, doit faire le ménage. Croit-il qu'anciennement elle n'avait pas autant à faire? Au lieu de filer et de tisser dans un atelier, elle filait et tissait à la maison, à la veillée, pendant que les hommes se reposaient et bavardaient; et rien ne venait limiter le temps de travail. La femme était autant esclave que maintenant; nous croyons même qu'elle l'était plus. Il suffit de voir quelle est sa condition dans les pays où le machinisme n'a pas pénétré, chez les Asiatiques et les Nègres, chez les Slaves, et, aujourd'hui même, chez la plupart de nos populations agricoles. Partout, la femme, outre les travaux du ménage, travaille dans les champs, exerce l'industrie textile à domicile, porte les fardeaux. Plus on se rapproche de la formation particulariste, et plus la femme reste confinée dans le travail du ménage qui forme son attribution naturelle. Le développement du machinisme, dans les pays anglo-saxons, n'a pas arraché la femme *mariée* à son foyer; dans les pays communautaires, ce même développement du machinisme, enlève la femme aux travaux des champs et de la veillée et l'amène à l'atelier, tout en lui conservant, dans les deux cas, les soins du

ménage. Pour faire une comparaison exacte, il faut prendre les mêmes espèces.

Reste le point de vue moral. L'ouvrière en fabrique est-elle plus exposée que l'ouvrière des champs, que la modiste, que la servante, ou, comme le disait M. de Rousiers dans sa remarquable conférence à notre dernier congrès, que la jeune fille riche qui va dans le monde? Il serait difficile de le dire. Ce que l'on peut affirmer, c'est que la femme, dans toutes les situations, est exposée, et elle l'est d'autant plus que sa formation morale et celle du milieu où elle vit sont moins solides.

Il est à désirer que la question du féminisme, qui passionne tous les esprits à l'heure actuelle, soit étudiée par l'un des collaborateurs de la *Science sociale;* elle le sera tôt ou tard. Mais, dès à présent, nous pouvons dire, d'après les répercussions concernant cette question que M. Demolins a collectionnées pour le *Répertoire*, que l'évolution de l'humanité se fait dans le sens de l'élévation morale de la femme. Le *statu quo*, possible dans le passé, ne l'est plus dans le présent, et sera mortel dans l'avenir. Il est impossible de changer la face des choses, il faut s'y adapter.

P. Descamps.

INTRODUCTION
A
LA SCIENCE SOCIALE.

Nous venons de réunir en un volume et sous ce titre, les fascicules 36, 1, 10 et 11 de la *Science sociale*. Ce volume de 400 pages est la meilleure introduction à l'étude de la science sociale et nous le signalons particulièrement à nos lecteurs comme ouvrage de propagande. Ce volume expose les origines de la science sociale, la méthode et la classification.

En voici la table des matières :

I. Les origines de la science sociale. Frédéric Le Play; sa méthode et sa doctrine, par E. Bouchié de Belle.

II. La méthode sociale ; ses procédés et ses applications :

1° Nos deux premiers maîtres, par Edmond Demolins.

2° L'École de la science sociale et sa méthode, par Paul de Rousiers.

3° La classification des espèces de la famille établie par Le Play est-elle exacte? par Robert Pinot.

4° Comment on analyse et comment on classe les faits sociaux, par Edmond Demolins.

III. La science sociale depuis F. Le Play. — Classification sociale résultant des observations faites d'après la méthode de la science sociale, par Edmond Demolins.

IV. L'état actuel de la science sociale. par Edmond Demolins.

Nous ne disposons que d'un petit nombre d'exemplaires de ce volume et nous engageons ceux de nos lecteurs, qui désirent se le procurer, à nous adresser leur demande le plus tôt possible. (Prix 6 fr. *franco*, pour les premiers souscripteurs; le prix sera porté ultérieurement à 8 fr.).

LA RICHESSE COMPARÉE DES NATIONS

Voici d'après l'*Italia Economica*, de 1907, quelle serait la richesse moyenne de chaque habitant, dans les principaux pays civilés. Nous rangeons les pays dans l'ordre de richesse décroissante :

Grande-Bretagne	6.993 fr.	par habitant
Etats-Unis	6.159	—
Belgique	5.602	—
France	5.492	—
Suisse	3.383	—
Allemagne	2.622	—
Suède	2 336	—
Italie	2.003	—
Autriche-Hongrie	1.939	—

Sans attacher une grande importance à l'exactitude absolue des chiffres donnés par des statistiques de ce genre, il est cependant probable que les proportions entre ces chiffres sont à peu près celles de la réalité. Ce qui ressort d'abord de ce tableau, c'est la supériorité incontestable des pays anglo-saxons et l'infériorité des pays communautaires.

Si l'on entre dans le détail, il peut sembler étrange, au premier abord, de voir l'Anglais plus riche que l'Américain, de constater le faible rang tenu par l'Allemagne et la supériorité de l'Italie sur

l'Autriche. Mais voyons les choses de plus près, en nous rappelant qu'il ne faut pas confondre la richesse, c'est-à-dire la valeur de la propriété et du capital, avec le revenu, le bénéfice ou le taux du salaire.

Si l'on compare la Grande-Bretagne avec les Etats-Unis, on verra d'abord que, dans le premier pays, l'hectare de terre a une valeur supérieure parce que la densité de la population est plus grande et que le sol y a été plus travaillé, plus amélioré que les terres vierges du Far West; en second lieu, les constructions industrielles (usines, railways, etc.) sont beaucoup plus développées; enfin, il faut tenir compte des immenses économies amassées par les ouvriers anglais dans les caisses des trades-unions et des coopératives. En réalité, l'Américain a un revenu supérieur (bénéfice ou salaire) avec un capital moins élevé, parce que les conditions de la production sont plus faciles par suite de l'abondance des terres vacantes. S'il y a plus de milliardaires aux Etats-Unis, cela prouve seulement que le capital industriel y est plus concentré. La Belgique est dans une situation analogue à celle de la Grande-Bretagne, mais la richesse est moins grande. Cette analogie dans la situation économique fait qu'il y a proportionnalité entre les salaires, les bénéfices et la richesse. Celle-ci est beaucoup plus diffuse en Belgique qu'en Angleterre, et cela donne un résultat moindre.

Quoique la France soit moins industrielle que la Belgique et que son sol soit généralement moins bien cultivé, on y voit cependant la richesse moyenne presque aussi élevée. Grâce à son climat, la France jouit de quelques avantages naturels, ce qui donne un bénéfice plus facile et celui-ci tend à s'accumuler dans les bas de laine. Beaucoup de Français, à l'heure actuelle, vivent sur le capital accumulé par leurs ancêtres; la France est, comme on sait, l'un des pays qui comptent le plus de rentiers.

L'Angleterre, la Belgique et la France sont des nations créancières. L'Amérique rembourse peu à peu les emprunts qu'elle a dû faire à l'Europe pour la mise en valeur de son territoire. L'Allemagne, pays pauvre, n'avait pu se constituer une réserve de capitaux, malgré l'industrie de ses habitants, et, à l'heure actuelle, malgré son énorme développement économique, elle vit encore, en grande partie, au jour le jour, et bien souvent grâce au crédit. Cela tient à ce que l'industrie de ce pays est, en grande partie spécialisée dans la fabrication des articles à bon marché, où le bénéfice est, en conséquence, très faible; ces conditions sont donc peu favorables à une épargne considérable.

En Italie, la richesse diminue encore, surtout à cause des provinces méridionales dont la pauvreté vient abaisser la moyenne générale: en effet, la Lombardie, avec sa culture prospère et son industrie, se place au niveau de l'Allemagne, pour la richesse. Avec l'Autriche-Hongrie, nous entrons dans le monde slave routinier et paresseux. La Russie, l'Espagne et la Turquie se placent encore plus bas; mais nous sommes alors chez les « débiteurs héréditaires ».

De tout cela il ressort une loi curieuse. La richesse n'est pas proportionnelle à la fertilité du sol; elle n'est pas, non plus, absolument proportionnelle au travail, quoique ce dernier joue un rôle indéniable à sa formation; il faut, avant tout, que le travail soit organisé de la façon la plus profitable.

La richesse ne donne pas la supériorité sociale, mais la supériorité sociale mène tôt ou tard à la richesse. Et, chose curieuse et réconfortante, les plus hauts salaires sont payés dans les pays où le capital est le plus abondant. P. DESCAMPS.

Le classement des fascicules.

Nos lecteurs ont compris que la publication de la Revue par fascicules indépendants donne le moyen de classer ces derniers d'une façon méthodique. Ce classement se fait dans nos reliures mobiles [1], ce qui permet d'intercaler les nouveaux fascicules à la place qu'ils doivent occuper. La Bibliothèque de la Science sociale est ainsi toujours tenue à jour et en ordre.

Nous avons cru devoir modifier cet ordre pour le rendre encore plus méthodique.

1. Pour les reliures mobiles, voir la couverture, page 2.

Nos lecteurs trouveront les indications nécessaires à ce sujet, s'ils veulent bien se reporter aux renseignements donnés pour le *classement des fascicules* (page 2 de la couverture) et à la liste des ouvrages de la *Bibliothèque sociale* (pages 3 et 4 de la couverture). Cette dernière liste sera régulièrement tenue à jour, ce qui permettra aux lecteurs de mettre les nouveaux fascicules à la place qu'ils doivent occuper.

Va-t-on vers le Socialisme?

Du *Journal des Débats :*

« Le rude échec des socialistes allemands dans les élections au Reichstag conduit assez naturellement à se poser cette question, d'autant plus que d'autres symptômes semblent révéler un fléchissement dans la marche en avant du socialisme. Il y a, il est vrai, bien des espèces de socialismes. Celui dont l'opinion se préoccupe est surtout le socialisme à la mode : le collectivisme auquel se rattachent le gros des socialistes allemands, et une partie appréciable des socialistes français. Très certainement, la doctrine de Marx a reçu, en ces dernières années, d'assez vigoureux assauts. Les derniers volumes du maître n'apportent pas la confirmation des subtiles déductions dans lesquelles il a entortillé sa théorie de la plus-value. On s'est tenu d'ailleurs, parmi les partisans du collectivisme, à un idéal social, dont on ne donnait que de vagues et brumeux aperçus. Ceux qui parlent du grand soir en parlent maintenant comme d'un événement lointain, qu'ils ne verront pas, ni leurs petits-neveux non plus. Puis, malgré leurs belles résolutions de ne point s'allier dans les Parlements aux partis bourgeois, les députés collectivistes ont cédé peu à peu à l'entraînement du milieu, et ouvert la porte à toutes les hérésies.

« Il n'en saurait être autrement de cette forme de socialisme, qui, au fond, malgré les formules, est à base de communisme. La raison en est qu'il y a une tendance invincible de l'humanité vers un idéal bien différent de celui que l'on poursuit sous le nom de collectivisme. Dans une savante et consciencieuse étude, publiée, il y a peu de temps, par la *Science sociale*, M. Paul Descamps se demande si l'humanité évolue vers le socialisme. Pour éclairer sa religion sur ce point, après avoir défini les différentes formes du socialisme : le communisme, le collectivisme, le monopolisme et donné une analyse des théories sur lesquelles on les a échafaudées, il analyse en détail leurs applications. Il ressort de cet examen, conçu suivant la méthode en honneur à la *Science sociale*, que les Associations socialistes ont été, suivant leurs différents modes, les organisations des premières sociétés, soit un État rudimentaire. C'est une société de ce genre, sous le régime des Incas, que trouva Pizarre au Pérou lorsqu'il en fit la conquête. Le travail servile y était organisé en grand, et c'est ce que M. P. Descamps appelle le communisme d'État. Si l'on observe des faits plus proches de notre temps, on constate que le *mir* russe, autre forme différente d'Association socialiste, le communisme de famille, est une forme vieillie contraire au progrès. Le *mir* a été un obstacle à l'amélioration de la culture et à l'émigration par suite du servage dans lequel il tenait le moujick. L'étude de M. Descamps est riche en faits et en exemples historiques, et l'on comprend que nous ne puissions, ici, qu'en signaler quelques-uns. Tous montrent que les Sociétés tendent, là où l'évolution est devenue tardive, à se dégager des formes primitives rudimentaires d'Associations qui étaient ou sont encore des Associations socialistes. La conclusion de l'auteur, bien des fois obtenue au moyen d'autres méthodes par les économistes, et que les Associations communistes, collectivistes et monopolistes, pour employer ses expressions, ne résistent pas au travail intense et progressif, au machinisme et au grand commerce. Elles disparaissent sous l'action du progrès. Nous voilà loin de la conception des socialistes doctrinaires. Leur idéal n'est pas dans l'avenir, mais dans le passé. Ils peuvent encore parler de la terre de Chanaan à beaucoup de gens qui les croiront : ils seront impuissants à les y conduire. »

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

Auguste Boyer, ancien magistrat, Saint-Amand-en-Puisaye (Nièvre), présenté par M. Edmond Demolins.

Alexandre Cortada, Paris, présenté par le même.

A. Gasser, directeur de la *Revue d'Alsace*, Mantoche (Hte-Saône), présenté par M. Paul Descamps.

J. Gavanescu, professeur à l'Université de Jassy, Roumanie, présenté par M. V. Hulubei.

Auguste Magloire, publiciste, membre de la chambre des comptes, Port-au-Prince, Haïti, présenté par MM. Fleury-Féquière et Eug. Roy.

J. Mitru, directeur de l'École communale, Jassy, Roumanie, présenté par M. V. Hulubei.

Paul Raynaud, quai de Béthune, 22, Paris, présenté par M. E. Demolins.

Dr J. de Toledo Piza e Almeida, Rio-de-Janeiro, Brésil, présenté par MM. Arthur Ferreira et Machedo Guimaraes.

A. Vanderpol, ingénieur des arts et manufactures, directeur de la Société industrielle des compteurs, Lyon, présenté par M. E. Demolins.

Nouveau membre correspondant :

M. Arnaud Roujol, professeur à l'*École de Guyenne*, Château Dulamon, Blanquefort (Gironde).

LA VALEUR DE L'EXPANSION ALLEMANDE

Sous ce titre, *Une crise commerciale en Allemagne*, M. G. Fleurey publie, dans *Réforme économique* du 15 mars 1907, quelques extraits d'une étude faite par le directeur de l'une des plus grosses maisons industrielles allemandes, étude qui met en lumière les points faibles de l'Allemagne actuelle, au point de vue économique. L'auteur, qui signe du pseudonyme de *Industrialis*, prédit que l'essor industriel de l'Allemagne sera sous peu paralysé. Il se base, pour appuyer son opinion, sur l'insuffisance des fonds de réserve dont dispose l'industrie allemande; il en résulte que le moindre ralentissement dans la production serait fatal :

« Le nombre des ouvriers, dit-il, a trop augmenté. L'industrie ne peut pas les conserver, au moment d'une période de déclin, comme il était encore possible de le faire autrefois. La situation deviendrait encore plus critique, car la cherté des vivres, qui croît sans cesse dans les centres industriels, rendrait la vie matérielle pour ainsi dire impossible à l'ouvrier; alors ce sera la lutte sans merci entre patrons et ouvriers, lutte d'autant plus sans issue que les fabriques ne pourront plus, comme autrefois, travailler à « l'avance et sans commandes » pour aider les ouvriers à traverser les mauvaises périodes. Pour faciliter de tels procédés, l'argent n'est plus là. »

Mais un ralentissement de la production, en Allemagne, est-il probable ?

D'après l'auteur, l'industrie allemande a pris une extension formidable au moment du développement des moyens de transport, il y a une trentaine d'années :

« Quiconque, en Allemagne, ne fait pas de voyages est actuellement perdu de réputation. Autrefois, les hautes classes seules allaient aux eaux; ce besoin s'étend de plus en plus. Cette « démocratisation » des voyages a contribué à développer d'une façon rapide et surprenante tout ce qui se rattache au bâtiment. Des hôtels

de tous les côtés, se sont élevés à vue d'œil. Mobilier, chauffage central, lumière électrique, ascenseur, linge, verrerie, porcelaine..., autant de branches qui ont profité de ces besoins nouveaux. »

Aujourd'hui, on est arrivé à faire face à toutes les éventualités et, suivant l'industriel allemand, le point culminant est déjà dépassé. On a pu constater que l'industrie du bâtiment commençait à être atteinte. Ce qui se passe dans l'industrie du fer en est une preuve :

« Le *Journal de l'industrie métallurgique allemande* a communiqué dernièrement des résultats de soumission qui ne sont guère rassurants. Des fabriques offraient déjà la tonne à 143 marks, alors que d'autres conservaient encore le prix de 169. Dans les tôles, la fabrique rhénane offrait la tonne à 154 marks, la fabrique Witten à 188. Baisse de prix énorme qui influe naturellement sur toute l'industrie. »

Ce langage a d'autant plus frappé que l'on n'est pas habitué à l'entendre.

En effet, depuis la fondation de l'Empire allemand, on ne parle que de l'hégémonie germanique, non seulement au point de vue militaire ou politique, mais encore aux points de vue économique, scientifique, pédagogique, etc. La suprématie de l'Allemagne est devenue un véritable cauchemar. Qui a tort? qui a raison?

C'est ce que nous nous proposons d'examiner. Aussi bien, ce sujet est toujours d'actualité; nous le retrouvons constamment dans les quotidiens, dans les revues, dans les conversations.

Nous ne nous proposons pas d'étudier ici le sujet à fond, ni d'analyser les faits dans tous leurs détails. Nous essaierons seulement d'évaluer la grandeur de l'expansion germanique comparativement à celle de ses principaux concurrents, pour en déduire ensuite les éléments de faiblesse ou de prospérité qu'elle renferme.

Les statistiques montrent d'une façon saisissante le développement extraordinaire de la production ou des exportations allemandes. Mais il faut savoir se servir des chiffres, et surtout il faut savoir ce qu'ils prouvent.

Or, on peut envisager les choses de plusieurs façons.

Tout d'abord, et c'est ce que l'on fait généralement, on peut comparer l'état actuel d'un pays à son état ancien. Si l'on applique ce procédé à l'Allemagne, on trouve une progression énorme :

De 1875 à 1895, le nombre des établissements industriels a augmenté de plus de 10 %; la production des mines de fer et des mines de houille d'environ 50 %; celle de l'industrie sucrière de près de 200 %.

L'accroissement des exportations a suivi un mouvement analogue à celui de la production.

M. de Rousiers constatait dernièrement[1] que, de 1895 à 1905, elle avait augmenté de 58 %.

La flotte marchande allemande a subi une progression analogue; elle a doublé son tonnage de 1850 à 1870[2], et, depuis lors, elle a encore plus que doublé.

Il est donc indéniable que, depuis un demi-siècle, l'Allemagne a progressé d'une façon étonnante dans la production industrielle, dans l'exportation et dans l'outillage.

On peut dire que, en Europe, l'accroissement n'a été nulle part aussi sensible, et il faut aller en Amérique pour trouver un exemple d'un développement plus rapide, pendant la même période.

Ce serait toutefois un jugement à courte vue que d'en déduire la supériorité industrielle et commerciale de l'Allemagne sur les autres États européens. En effet, il n'est pas logique de comparer la progression réalisée par un pays qui commence avec celle obtenue par un pays qui a dépassé cette période, ou qui n'y est pas encore arrivé.

En réalité, chaque contrée subit une poussée énorme au moment de l'amélioration des moyens de transports, et on peut dire que la secousse est d'autant plus forte que le retard a été plus prolongé, parce que l'on bénéficie de tous les progrès accomplis jusqu'à ce jour. L'amélioration des moyens de transports et de production

1. *Les Exportations allemandes*. Sc. soc., 2e per., 33e fasc., p. 9.
2. *Id.*, p. 77.

a, comme on le sait, commencé en Angleterre dans le courant du XVIIIe siècle, avec l'invention de la machine à vapeur, des métiers à filer et à tisser, puis des chemins de fer. Dans la première moitié du XIXe siècle, ce mouvement atteint la Belgique et certaines parties de la France. Dans la seconde moitié du même siècle, c'est le tour de l'Allemagne. Aujourd'hui nous assistons au développement économique du nord de l'Italie, du Japon, même de certaines parties de la Russie. Pour faire une comparaison exacte, il faudrait prendre chacun de ces pays au même stade de l'évolution.

Toutefois, si l'on voit un pays dépasser un autre, il est presque certain qu'il lui est supérieur, car s'il a pu profiter des progrès accomplis et s'outiller supérieurement, son concurrent bénéficie de l'avance prise. Il en est ainsi (si l'on s'en tient au seul point de vue industriel et commercial) de l'Allemagne qui a rattrapé, puis dépassé la France; mais, contrairement à une opinion assez répandue; l'Allemagne n'a pas dépassé la Grande-Bretagne; elle est même loin de l'avoir rattrapé.

Voyons les chiffres :

En 1880, le commerce extérieur total du Royaume-Uni s'élevait à 15 milliards de francs environ; en 1906, il atteint 25 milliards.

En Allemagne, ce même commerce était de 9 milliards en 1880 et de 18 milliards en 1906.

Mais la comparaison ainsi faite n'est même pas exacte, car, pour être juste, il faut tenir compte de la grandeur du pays, de sa population; ce qu'il faut comparer, ce sont les chiffres par tête d'habitant. Si donc, on divise les nombres que nous venons de citer par la population absolue des pays auxquels ils se rapportent, on trouvera que, l'année dernière, le commerce extérieur du Royaume-Uni s'est élevé à près de 600 francs par habitant, et celui de l'Empire allemand à 300 francs seulement. A ce point de vue, et malgré l'effort considérable fait, l'Allemagne n'arrive qu'à la moitié du Royaume-Uni, et ne dépasse guère la France. Si, au lieu de prendre le Royaume-Uni, on n'envisageait que la seule Grande-Bretagne, la différence serait encore plus sensible.

On arrive au même résultat, si l'on compare la grandeur des flottes marchandes. Celle de l'Angleterre compte aujourd'hui plus de 10 millions de tonneaux; celle de l'Allemagne 2 millions et demi à peine [1]. Ainsi, malgré des efforts inouïs, la flotte allemande ne dépasse pas, en importance, le quart de la flotte britannique.

Cependant, il ne faut pas attribuer à la valeur du commerce extérieur un critérium absolu. Ainsi, par exemple, les Etats-Unis ont un commerce extérieur plus faible que celui de l'Allemagne ou de la France. Cela n'indique cependant pas une infériorité réelle, car l'Amérique n'a pas dépassé le stade de la colonisation agricole; les industriels américains ont donc, dans leur propre pays, une clientèle croissante, des débouchés s'élargissant aussi vite que croissent les moyens de production.

D'autre part, si l'on s'en rapporte seulement au commerce extérieur, on voit quelques petits pays dépasser le Royaume-Uni; ainsi la Hollande et la Belgique [2]; ainsi la Nouvelle-Zélande (près de 1.000 francs par habitant) et les autres colonies australasiennes.

Au commerce extérieur, il faudrait ajouter le commerce intérieur, mais ce dernier est difficile à évaluer. Ce qu'il faut envisager, c'est donc la production totale plutôt que le commerce extérieur, et, évidemment, la production par habitant.

Nous n'avons pas sous les yeux les chiffres relatifs à la production globale de chaque pays, mais, si l'on prend les principaux articles, la supériorité de l'Angleterre reste indéniable.

Pour la houille, par exemple, la production dans les principaux pays a atteint, en 1904, les chiffres suivants :

Etats-Unis.....	284 millions de tonnes.
Grande-Bretagne	232
Allemagne.....	170

1. *Id.*, p. 77.
2. Ph. Robert, *Le commerce franco-belge et sa signification sociale* (*Sc. soc.*, 2e sér., 13 fasc.).

Si l'on tient compte de la population de chacun de ces pays, on trouve que la production par tête est la suivante :

Etats-Unis.....	3 1 2	tonnes par habitant.
Grande-Bretagne...	6	—
Allemagne.....	3	—

En Belgique, elle est d'environ 3 1/2 tonnes.

Il en est de même dans l'industrie cotonnière, dans l'industrie lainière, dans les constructions navales.

L'infériorité de l'Empire germanique dans ces diverses branches n'est pas compensée par sa supériorité dans les industries chimiques. Quant à la production de la fonte, si l'Allemagne a rattrapé l'Angleterre au point de vue absolu, cette dernière conserve encore sa supériorité si l'on envisage la production par habitant.

Voilà les faits.

Mais nous irons plus loin encore. Le but véritable de la production n'est pas de produire coûte que coûte, d'exporter malgré tout; le but véritable, il faut bien le dire, est de gagner de l'argent. Le travail n'est rien s'il ne rapporte pas. On peut vendre à perte et on peut vendre avec un gros bénéfice; et cela n'est pas la même chose. L'Allemand avec ses produits à bon marché gagne-t-il plus que l'Anglais?

Cela est douteux. Et la situation apparait plus grave encore, si l'on envisage les industries protégées, ou organisées en cartells : là, l'exportation ne se fait qu'au détriment du consommateur allemand. De l'une ou de l'autre façon, l'expansion allemande démontre un type inférieur.

Et les résultats sont là. Nous avons publié récemment une statistique de la richesse des principaux pays. En moyenne, l'Anglais possède un capital de près de 7.000 francs, tandis que la richesse de l'Allemand dépasse à peine 2.600 francs. Sans aucun doute, ce dernier a encore beaucoup à faire pour rattraper le premier.

En résumé, l'Allemagne a vu son industrie et son commerce croître d'une façon extraordinaire pendant les trente dernières années; mais, après l'accomplissement de cet effort immense, sa situation, par rapport à celle de la Grande-Bretagne, ne dépasse pas encore les proportions suivantes :

Commerce extérieur : 300 francs par tête au lieu de 600;

Flotte marchande : le quart de celle de l'Angleterre;

Production de houille : 3 tonnes par tête au lieu de 6;

Richesse moyenne : 2.600 francs au lieu de 7.000 francs.

Voilà donc les choses remises au point; sans doute, le taux de progression est actuellement plus élevé en Allemagne qu'en Angleterre, mais il est douteux que ce taux subsiste longtemps encore. Déjà des difficultés se font sentir, et cela n'a rien d'étonnant, puisque certaines industries vivent d'une façon artificielle à l'aide de cartells et de tarifs protecteurs, et que les autres ne l'emportent que grâce au bon marché de la main-d'œuvre, bon marché menacé de jour en jour par les revendications ouvrières.

L'avenir seul nous dira jusqu'à quel point s'élèvera le colosse germanique.

P. Descamps.

CORRESPONDANCE

I. — Une solution de la crise viticole.

Mezin, le 3 juillet 1907.

A M. Edmond Demolins.

Mon cher Maître,

Je viens de lire le dernier fascicule, où M. Descamps analyse et classe les différents types de vignerons. A mon avis, la conclusion que l'auteur tire des faits qu'il a étudiés mérite d'être approuvée par ceux qui recherchent les moyens efficaces de faire cesser ou d'atténuer les crises résultant de la mévente des produits de la vigne.

M. Descamps a bien raison quand il dit : « Il n'y a pas de solution unique de la crise viticole », et aussi : « Chacun doit

examiner les moyens qu'il a de se débrouiller lui-même et agir en conséquence ». Aucune objection possible.

Il me semble toutefois que, dans l'état actuel de la *Science sociale*, il serait possible et utile d'apporter quelques éclaircissements complémentaires, d'indiquer certaines manières, peut-être plus efficaces que d'autres, de diriger et de coordonner les efforts qu'on sera disposé à faire.

Si plein d'initiative, si ardent au travail que l'on soit, il faut, de toute nécessité, agir conformément aux lois sociales. L'homme le plus actif, s'il méconnaît quelque vérité sociale essentielle, aboutit à l'échec.

Dans le cas spécial des opérations qui ont pour objet l'écoulement des vins et des eaux-de-vie, il se produit une évolution analogue à celle qui a modifié les conditions de production, d'élaboration et de vente de nombreux produits agricoles, mais avec un caractère de complexité plus marqué.

Les expériences de M. Dauprat ont montré la nécessité de spécialiser et d'industrialiser les cultures. Bien entendu, on doit agir avec la plus grande prudence en adoptant telle ou telle spécialisation.

Le développement des transports permet des relations plus faciles entre producteurs et consommateurs. Il est forcé que les ventes directes deviennent de plus en plus nombreuses. Le commerce est ainsi obligé de compter avec une concurrence qui peut devenir redoutable; il peut se trouver en présence d'une baisse de prix telle qu'il lui est impossible de retrouver ses frais généraux. Le négociant intermédiaire est obligé, ou bien de disparaître, ou bien de se maintenir en offrant des prix très bas aux producteurs, à moins toutefois qu'il ne se plie à des combinaisons nouvelles, de manière à y jouer un rôle utile.

Pour profiter des facilités nouvelles résultant de l'extension des moyens de communication, il importe aux producteurs agricoles de savoir utiliser les avantages de l'association. Seuls, quelques grands propriétaires, riches par ailleurs, peuvent se permettre les sacrifices nécessaires pour se créer des débouchés au loin.

Pour constituer et faire fonctionner ces groupements pour la vente, qu'on les appelle syndicats ou coopératives, il est nécessaire, si l'on veut éviter les causes d'échec, de tirer parti des expériences qui ont déjà été faites, de les interpréter d'après la méthode et les résultats de la Science sociale.

Les coopératives de production, qui paraissent avoir donné des résultats satisfaisants, sont celles dont le fonctionnement a pu être surveillé directement par les intéressés, et qui n'ont pas pris la forme d'organisations administratives placées sous l'autorité de personnes dont le contrôle est inefficace ou illusoire. C'est là une conclusion que notre ami, M. Bures, a très bien mise en relief dans une note du *Bulletin* (13e fascicule, année 1905).

Les seuls groupements coopératifs susceptibles de réussir sont donc ceux dont les membres peuvent exercer constamment une surveillance active. On pourrait grouper ainsi les gens d'une même commune, d'une même section de commune. D'autres ententes pourraient avoir lieu entre propriétaires grands ou moyens, mais habitant à quelque distance les uns des autres. Surtout en ce qui concerne les vins et les eaux-de-vie, on doit s'attendre à une certaine variété pour la formation des unions de vente.

Nous pressentons une objection : De tels groupements composés d'agriculteurs parmi lesquels beaucoup n'ont que les ressources et la mentalité de simples paysans, ne seront pas capables, seuls et sans patronage, de se livrer aux multiples opérations qui sont nécessaires pour écouler de tels produits sur des marchés lointains. On peut croire, comme cela est déjà arrivé, qu'ils ne sachent pas où il faut aller présenter les marchandises avec chances de succès : il est même à craindre qu'ils ne soient roulés par des négociants ou des représentants peu scrupuleux. Ils ne pourront agir avec assez de force auprès des pouvoirs publics pour obtenir, soit des mesures en vue de la suppression des fraudes, soit des démarches afin de

modifier les tarifs de douanes et de transports. Nous croyons que ces sortes d'opérations pourraient être la tâche d'un Syndicat général de défense qui serait élu par les agriculteurs d'une région naturelle, dont les produits seraient caractéristiques (Syndicat des vins et des eaux-de-vie de la Charente, de l'Armagnac, des vins du Médoc, etc.).

Dans ces syndicats de défenses, on ferait entrer les hommes les plus compétents, les vraies autorités sociales, ceux que M. Bureau appelle « les bons citoyens de la cité moderne ».

De tels syndicats pourraient avoir, comme l'ont demandé les délégués du Midi, des agents assermentés ayant pouvoir de poursuivre la fraude ; ils auraient des bureaux permanents de renseignements ; ils transmettraient aux pouvoirs publics les réclamations utiles ; ils pourraient accréditer des représentants sur les places étrangères après entente avec les coopératives désireuses d'y vendre leurs produits, se réservant le droit de révoquer et de poursuivre ces représentants au cas où ils se montreraient négligents ou infidèles.

Le bureau du syndicat connaîtrait les forces productrices de l'ensemble de ses adhérents, ainsi que les facilités d'écoulement de leurs produits, il pourrait étendre son rôle par la création d'une institution analogue aux organes de concentration industrielle, tels que les cartells allemands et les comptoirs métallurgiques français étudiés par M. de Rousiers. Une telle institution pourrait recevoir des commandes et les répartir au mieux de l'intérêt commun entre les coopératives. Toute liberté pourrait être laissée aux adhérents d'utiliser leurs relations particulières. Le Bureau central aurait toute qualité pour intervenir dans la fixation des prix.

Telles sont les idées que je crois devoir vous communiquer et dont nous allons tenter l'application en Armagnac.

Je reste toujours votre bien dévoué

J. Garas.

II. — La crise viticole dans le Bordelais

A M. Edmond Demolins.

Cher Monsieur,

... J'étudie en ce moment le type bordelais. Le travail dominant est la vigne. Type de cueillette *riche*, favorisée par le sous-sol, le climat, les facilités d'exportation. De là est sorti un type de grand propriétaire, riche et dépensier, à double installation rurale et urbaine, qui a pu vivre de la simple vente de sa récolte aux négociants *étrangers*.

Ceux-ci se rangent en trois groupes d'où sortent historiquement à peu près tous les grands négociants et armateurs bordelais :

1° Étrangers du Nord : Anglais, Flamands, aujourd'hui Allemands. Ce sont ces patrons étrangers qui ont créé jadis, hors ville, le faubourg des Chartrons, aujourd'hui cité protestante et étrangère, maîtresse du haut commerce ;

2° Les Juifs, chassés d'Espagne et de Portugal par Philippe II ;

3° Les Protestants français du Languedoc.

Cette situation est très nette dans les temps modernes. Au XVIIIe siècle, qui marque l'apogée de la gloire et de la puissance bordelaises, je ne trouve aucun grand armateur issu du pays : Nayrac et Bonnafé sont des protestants du Haut Languedoc ; Gradis est un Juif, Barton, Bethmann, etc., sont des étrangers du nord. Ces familles étrangères se maintiennent pendant plusieurs générations sans se fusionner complètement.

Deux points à éclairer :

1° L'origine des patrons bordelais du *Moyen âge*. Il y a beaucoup d'Anglais parmi eux, mais les chefs de la cité semblent appartenir à des familles du pays.

2° De même aujourd'hui, un certain nombre de maisons importantes appartiennent à des négociants du pays. Il y a lieu d'étudier le mécanisme de leur formation.

Cet équilibre social a duré jusqu'à la crise phylloxérique de 1875-80. Le propriété-

taire, qui avait des ressources, a pu reconstituer tout de suite, croyant la crise passagère; mais celle-ci s'est prolongée : maladies nouvelles, frais croissants, puis mévente due à des causes multiples. Le propriétaire, habitué à une vie large et facile, a emprunté plutôt que de réduire ses dépenses et n'a pu s'acquitter.

De là des catastrophes financières.

Finalement, nous assistons à un vaste déplacement de la propriété. Les vieilles familles qui possédaient le pays disparaissent devant le paysan, le tonnelier et le grand commerçant. Le paysan a pu acheter de la terre, parce que les prix tombaient à rien; il a pu résister quelque temps, parce qu'il n'avait pas à payer la main-d'œuvre; mais il ne peut se maintenir parce que les frais de culture restent élevés et que la mévente est complète. Le tonnelier avait les reins plus solides. Le métier rapporte; s'il y a surproduction, tant mieux. A sa fabrication, il joint, comme ressources accessoires, le soin du vin chez les petits propriétaires qui n'ont pas un maître de chai, puis le petit courtage. Il a donc de l'argent, peut acheter, attendre, et conserver la terre. Enfin le grand commerçant, ayant des réserves importantes et le placement de sa récolte, paraît devoir mettre la main sur la plupart des grandes propriétés....

Veuillez agréer...

A. Roujol.

III. — Les influences étrangères en Haïti.

Port-au-Prince, le 18 juin 1907.

A M. Paul Descamps.

Monsieur,

Dans la livraison du mois de mai de la *Science sociale*, vous avez signalé une nouvelle forme de l'expansion anglo-saxonne. Vous avez illustré votre article d'exemples tirés de la Russie, de la Belgique et de la France, etc.

Je ne crois pas inutile, pour vos études que je suis avec attention, de vous renseigner sur des faits analogues à ceux que vous avez rapportés et qui se produisent en Haïti :

Nous avons, comme vous le savez, une double origine. Nous tenons du nègre africain par nos aïeux importés à Saint-Domingue, et des Français par les anciens maîtres de l'Ile.

En 1804, nous avons secoué le joug colonial, aboli l'esclavage et créé une nationalité indépendante. Cependant nous n'avons pas cessé d'être Français par l'éducation et les mœurs. C'est la France qui continue à être notre modèle, et c'est l'influence française qui a longtemps prévalu chez nous par l'instruction, la religion, le commerce et toutes les relations économiques. Mais, depuis quelques années, nous assistons à une décroissance rapide de cette influence. Dans toutes nos villes, les maisons de commerce françaises ont été remplacées par des maisons allemandes, anglaises ou américaines. Depuis 25 ans, les importations de la France ont diminué dans une proportion de 50 %. (Je pourrais ici poser des chiffres tirés de la statistique.) C'est en vain que, depuis 1901, la France, par une convention commerciale, a obtenu le bénéfice d'un tarif de douane privilégié; elle ne peut reprendre la place perdue.

Autrefois, presque tous les grands commerçants et banquiers de Port-au-Prince étaient des Français. On en compte maintenant à peine un sur dix.

Nous avons bien, comme institution française, une Banque nationale qui a son siège social à Paris. Mais elle n'est française que de nom, si on veut considérer que ses directeurs et ses principaux employés sont allemands, anglais, hollandais, américains, de nationalité actuelle ou d'origine.

Quant aux grandes entreprises : chemins de fer, mines, exploitations agricoles etc., elles sont aussi aux mains des Allemands et des Américains qui y exposent leurs capitaux, alors que les Français emploient les leurs dans les valeurs haïtiennes bien cotées à la Bourse de Paris.

Devant ces faits, la tendance des Haïtiens est maintenant bien marquée pour une orientation nouvelle, et il est journellement prêché par la presse, d'envoyer désormais aux États-Unis d'Amérique les jeunes gens

qu'on dirigeait autrefois vers les collèges et les lycées de France.

Il y aurait beaucoup à dire sur la différence de conduite et de vie des immigrants qui nous arrivent et sur les causes d'élimination des Français. Mais je réserve ces observations qui me conduiraient trop loin.

Veuillez agréer, cher Monsieur, mes salutations très distinguées.

M. MATHON.

RÉPERCUSSIONS SOCIALES [1]

(Ces répercussions restent toujours à vérifier, ou à préciser, par de nouvelles observations.)

(Il n'y a une Science sociale que si les phénomènes sociaux se répercutent les uns sur les autres, indépendamment de la volonté humaine et par le fait de la nature des choses.)

VI. — Le Patronage.

Le « patronage » est un groupement supérieur superposé aux familles ouvrières, qui a pour but de les diriger dans le travail, dans la disposition de la propriété et de les aider dans les phases de l'existence.

Le Patronage prend des formes différentes qu'indiquent les répercussions suivantes :

1. *Les conditions de Lieu peuvent faciliter le patronage, ou le rendre difficile* [2]. Elles le facilitent dans la mesure où le sol fournit une plus grande abondance de productions spontanées à la portée de tous. Ces productions (herbe, forêts, fruits, etc.) constituent une sorte de patronage naturel, automatique et gratuit. Une grande partie de l'humanité bénéficie de ce genre de patronage.

Mais, outre ce patronage exercé par les *choses*, il y a le patronage proprement dit, qui est exercé par des *personnes*.

2. *Le patronage n'est pleinement efficace, et exercé en connaissance de causes que par le patron du travail* [3]. Parce que ce dernier dispose seul des moyens d'existence de la famille ouvrière, puisque c'est lui qui lui fournit du travail. Tous les autres patronages sont artificiels et plus ou moins incomplets, ainsi que nous le verrons.

Le type le plus simple de patron est le patriarche, c'est-à-dire le chef de la communauté patriarcale. Il est le plus simple, parce qu'il cumule les fonctions de père et de patron, puisqu'il dirige à la fois la famille et le travail. C'est donc un patron qui n'est pas encore dégagé de la famille.

Le patronage du patriarche est très simplifié et très facilité, ainsi que l'indique la répercussion suivante :

3. *Les productions spontanées de la steppe facilitent l'action du patriarche et réduisent son action patronale* [4]. Le patriarche est aidé par les ressources naturelles, ainsi que l'indique la répercussion n° 1. L'abondance, la régularité et la spontanéité de ces ressources lui permettent d'exercer son patronage dans des conditions que ne connaissent pas les patrons de l'Occident.

4. *Le patronage patriarcal soutient l'ouvrier, mais ne l'élève pas* [5]. Il le soutient par l'appui des productions spontanées et de la communauté familiale. Or, cet appui lui-même a pour effet de comprimer l'énergie et l'initiative individuelle. Il habitue à être patronné et non à se patronner soi-même. De là, l'inertie de l'Oriental.

5. *Les sociétés patriarcales ne constituent pas le type du patron en dehors et au-dessus de la famille ouvrière* [6]. Parce que les individus incapables, ceux qui auraient besoin de se placer sous la direction d'un patron, ne se détachent pas de la communauté familiale. Ou bien ils restent dans leur communauté originaire ; ou bien ils entrent dans une communauté voisine à laquelle les rattachent le plus souvent des liens de parenté. Ils y trouvent ainsi l'appui dont ils ont besoin. C'est un patronage par absorption. Il résulte de ce que chacun considère comme le pire des malheurs celui d'être détaché de la communauté patriarcale.

6. *Lorsque les populations patriarcales*

1. Voir les cinq livraisons précédentes.
2. *Sc. soc.*, XIV, 24. O. E., V, 65.
3. *Sc. soc.*, III, 291 à 294.
4. *Sc. soc.*, XIV, 24.
5. *Sc. soc.*, XXV, 180. O. E., II, 63, 218, 367. O. M., IV, 126.
6. *Sc. soc.*, III, 52 à 54.

s'adonnent à la culture, le patronage du patriarche est renforcé par celui du conseil de communauté[1]. Voir la cause de ce phénomène aux répercussions sur le travail.

7. *Les issus de patriarcaux comprennent et pratiquent le patronage, comme une sorte de paternalisme*[2]. C'est une survivance du patronage patriarcal originaire. Cette survivance se retrouve très souvent en Occident dans cette idée que le patronage doit avoir pour but d'assister plus que d'élever les incapables.

8. *Les débuts de la culture font apparaître le type le plus simple du patron, l'ouvrier chef de métier, sous la forme de l'artisan ambulant*[3]. Il est ambulant à cause de la rareté de la clientèle, dans une période où on continue encore à fabriquer dans les domaines tout ce dont on a besoin. La clientèle ne venant pas à lui; il va à elle. C'est le type du forgeron qui se constitue le premier en dehors de la famille, parce que le métal exige plus particulièrement des spécialistes. Ce type ambulant a persisté jusqu'à nos jours dans les campagnes éloignées des villes, avec les forgerons tziganes et les Bohémiens, qui, eux aussi, travaillent surtout le fer, font l'étamage, etc., pour les mêmes raisons.

9. *Les premiers progrès du défrichement font apparaître le type du petit patron*[4]. Celui-ci est sédentaire et, tout en travaillant encore de ses mains, emploie des ouvriers. Ce type résulte des progrès de la culture qui crée une clientèle plus nombreuse et plus riche, exige des patrons plus capables et les fait surgir.

10. *Certains métiers ne produisent guère que le type du petit patron*[5]. Ce sont ceux qui exigent à la fois l'habileté de la main et un certain goût artistique, parce qu'ils s'opposent à la séparation du patron et de l'ouvrier. Ainsi les fabricants d'objets en étain, les batteurs d'or, etc. Ou encore, les métiers qui exigent des livraisons quotidiennes résistent plus longtemps à la constitution en grand atelier; par exemple, les bouchers et les boulangers.

11. *Le développement du défrichement fait apparaître le patron de fabrique collective*[6]. On appelle de ce nom un régime de fabrication comprenant une *collectivité* de petits ateliers disséminés, travaillant pour un commerçant qui centralise les produits. Lorsque le défrichement se développe, l'agriculture devient moins avantageuse : le terrain est plus coûteux; celui qui reste disponible est le moins fertile; enfin les bénéfices sont moindres à cause de l'accroissement de la production, qui crée la concurrence des produits agricoles. On commence donc à avoir plus d'intérêt à fabriquer qu'à défricher.

12. *La fabrique collective atténue les difficultés du patronage*[7]. Parce que l'ouvrier, étant ordinairement rural, repose en partie sur la culture; il fabrique surtout à ses moments perdus et il a toujours la ressource de retomber sur la culture en cas de chômage.

13. *La fabrique collective ne développe pas l'aptitude au patronage*[8]. Parce que ces patrons peuvent, sans inconvénients pour eux, abandonner leurs ouvriers et multiplier les chômages. Ils ne se sentent pas responsables des moyens d'existence de leur personnel et ce personnel disséminé et travaillant à domicile, manque de cohésion pour réclamer du patron la régularité du travail. Aussi, dès que la fabrique collective devient urbaine, elle livre l'ouvrier à l'instabilité des engagements et le laisse sans aucun patronage. Elle aboutit parfois au *sweating system*.

Le type du *grand* patron est caractérisé par le fait qu'il ne travaille pas de ses mains et qu'il groupe ses ouvriers au lieu de leur donner du travail à domicile. Voici quelques répercussions relatives à ce type.

14. *Le métayage est favorable au patronage*[9]. Parce que les produits étant partagés par moitié entre le métayer et le propriétaire, ce dernier a intérêt à s'intéresser à la culture et à patronner le métayer.

1. *Sc. soc.*, XIV, 28.
2. *Sc. soc.*, XXXI, 391, O. E. VI, 30. O. M. IV, 103.
3. *La Route*, II, 76 et suiv.
4. *La Route*, II, 80 et suiv.
5. *Sc. soc.*, IV, 346; VIII, 343; fasc. XXV, 11, 57 et passim.
6. *Id.*, 92, et suiv.
7. *La Route*, II, 98.
8. *Ibid.*
9. *Sc. soc.*, I, 466 à 470. *Franc. d'auj.*, liv. IV, ch. II.

15. *Le fermage est peu favorable au patronage*[1]. Parce que le fermier étant complètement à son compte, le propriétaire est porté à se désintéresser de tout rôle de patron, non seulement vis-à-vis de son locataire, mais même vis-à-vis du domaine.

16. *Les inondations périodiques du Nil ont produit le plus grand type de patron de l'antiquité, le Pharaon*[2]. Parce que la culture n'était possible que par l'intervention d'un grand patron réglant souverainement tout le système compliqué des irrigations. Aussi, sous les Turcs, incapables par leur formation sociale de jouer ce rôle difficile de patron, la culture de l'Egypte décline. Au contraire, elle se relève actuellement, parce que les Anglais ont su reprendre ce rôle de grand patron distributeur des eaux.

17. *Le défrichement difficile des marais du Latium a fait des vieux Romains une classe remarquable de patrons ruraux, les Patriciens*[3]. Aussi durs pour les autres que pour eux-mêmes, ces patrons ont été capables de coloniser l'Occident et de dresser à la culture romaine des populations innombrables. Mais, avec l'esclavage, ils ne résolurent pas le problème du relèvement de la population agricole, ainsi que l'indique la répercussion suivante.

18. *L'esclavage est impuissant à dresser l'ouvrier à se patronner lui-même*[4]. Parce qu'il ne le dresse pas à l'usage de la liberté et de l'initiative nécessaire pour se patronner; au contraire il l'atrophie. De là, l'impuissance des esclaves affranchis à user de leur liberté pour continuer l'œuvre de la colonisation.

19. *La féodalité territoriale a créé le plus grand type de patron rural du moyen âge*[5]. Au lieu d'attacher l'homme à la personne, comme l'esclavage, le patron féodal l'a attaché à la terre, en lui concédant la jouissance exclusive d'une maison et d'un petit domaine.

Par les bénéfices réalisés sur ce domaine, le serf s'est élevé progressivement de la corvée à la redevance en argent et ensuite à l'état d'homme libre. C'est la cause la plus manifeste de la supériorité sociale de l'Occident sur l'Orient, du moyen âge sur l'antiquité. L'*Histoire de la formation particulariste* d'Henri de Tourville raconte, d'après la science sociale, cette magnifique épopée.

20. *L'exploitation forestière crée le grand patron et favorise le patronage*[6]. Parce que la production du bois, nécessitant une longue prévoyance, exige le grand patron. D'autre part, cette production réglée par la nature d'une façon immuable assure aux populations des ressources fixes, ce qui favorise la permanence des engagements.

21. *L'exploitation des mines profondes crée le grand patron collectif, sous la forme de sociétés d'actionnaires et rend le patronage plus difficile*[7]. Parce que cette exploitation exige des frais de recherche, d'extraction et d'exploitation qui dépassent les ressources d'un patron individuel. Le patronage est plus difficile, parce qu'il est collectif et, dès lors, plus administratif, et parce que les ouvriers sont très nombreux.

22. *Le clan détermine une forme de patronage à la fois intense et inefficace*[8]. Parce qu'il est surtout et avant tout intéressé. Le chef de clan patronne les gens pour les utiliser en vue de la domination de son clan.

23. *Le patron à formation particulariste tend plus à patronner l'ouvrier en l'élevant qu'en l'assistant*[9]. Parce que cette formation développe plus l'initiative individuelle que l'assistance collective.

24. *Le patron à formation instable patronne peu et livre les ouvriers à des patrons artificiels*[10]. Parce que son instabilité

1. *Franc. d'auj.*, liv. IV, ch. II. *Sc. soc.*, IV, 229. O. E., VI, 107.
2. *Sc. soc.*, IX, 563 et suiv.
3. *La Route*, I, liv. III, ch. VI. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 54.
4. *Sc. soc.*, III, 209 à 216.
5. *Sc. soc.*, IV, 192; XXXI, 433; XXXII, 306. *Hist. de la Form. partic.*, passim.
6. *Sc. soc.*, VI, 22 à 25, 29 à 37. O. E., III, 47, 94, 130.
7. *Sc. soc.*, I, 371; II, 398, 402; VII, 128, 326, 245; fasc. XXIV, 14, 16, 20, 36, 56, 67, 80, 91, 93, 96, 101. O. M., III, 149; 2e ser., I, 39, 256.
8. *Sc. soc.*, XXIV, 37. *Franc. d'auj.*, liv. IV, ch. I. *La Route*, II, liv. IV, ch. III.
9. *Sc. soc.*, XIX, 118; XXX, 51. O. E., III, 64, 315, 405; IV, 82. O. M., I, 76, 383.
10. *Sc. soc.*, I, 451; V, 40; XXIV, 347. O. E. et O. M., les monographies de ce type.

l'empêche à la fois d'assister et d'élever; dès lors l'ouvrier tombe sous le patronage de patrons artificiels : commerçants qui fournissent à crédit, médecins qui donnent leurs soins gratuitement, prêtres et particuliers qui créent des œuvres charitables, politiciens qui fomentent les grèves et promettent la révolution sociale, institutions d'assistance, etc.

25. *Les patrons artificiels sont inaptes à patronner efficacement* [1]. Parce que n'étant pas les patrons du travail, ils ne peuvent donner qu'une assistance momentanée, irrégulière et toujours insuffisante. Cette assistance a souvent pour effet de détourner de l'effort et du travail et d'endormir dans une fausse sécurité.

Conclusions. — 1. Le Lieu peut rendre le patronage facile ou difficile (Répercussions, 1, 3).

2. La nature du Travail modifie les conditions du patronage (Rép. 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21).

3. Le patronage qui soutient l'ouvrier ne résoud le problème que dans certains cas et momentanément (Rép. 4, 5, 6, 7, 16, 18, 22, 24, 25).

4. Le patronage qui relève l'ouvrier, résoud seul le problème (Rép. 17, 19, 23).

Edmond Demolins.

MORALE ET SCIENCE

La grave question des rapports de la morale et de la science a été posée avec une insistance particulière dans notre Congrès de l'année dernière et dans le Congrès de cette année, ainsi qu'on a pu le constater dans le compte rendu que nous avons publié dans la dernière livraison.

Dans la lettre suivante, notre collègue, M. Michel Mérys, reprend la question. On lira sa lettre avec intérêt. Mais je ne crois pas que nous arrivions à élucider la question par le procédé philosophique. Nous ne réussirons à faire la lumière et à mettre les esprits d'accord, qu'en cherchant à déterminer, dans les faits et au moyen de l'analyse méthodique, les répercussions qui existent réellement entre la science sociale et la morale. Ce travail doit être fait. J'essayerai de montrer prochainement les résultats auxquels je suis arrivé.

E. D.

A M. Edmond Demolins.

Cher Monsieur,

J'ai été obligé, faute de temps, d'écourter ma communication au dernier congrès. Elle comportait une seconde partie sur laquelle je désirerais revenir.

D'abord, sur la prospérité sociale placée dans l'harmonie des organes sociaux à leur fonction propre, et de ces fonctions entre elles.

Il est certain que la prospérité, le caractère normal, l'excellence d'un groupement, d'une combinaison, d'un rouage social consistent à atteindre le but pour lequel il a été combiné. La logique nous oblige à étendre le même raisonnement aussi bien à la Société tout entière, et à la juger d'autant mieux faite qu'elle répond mieux à son objectif d'ensemble. Mais quel est-il? Sa morale peut seule nous le dire.

Et rien ne nous autorise à penser que le but de la vie sociale soit seulement une harmonie indifférente entre les satisfactions des divers besoins de l'homme. En réalité, il n'y a pas d'harmonie indifférente, l'harmonie n'étant produite que par l'exacte proportion des parties à une idée d'ensemble. Hors de là l'harmonie ne saurait être nulle part. Elle n'est pas dans la symétrie ou l'égalité. L'homme dont le bras serait égal à la jambe serait monstrueux. Il faut une subordination, c'est-à-dire un plan, c'est-à-dire une finalité.

Une société se compose de groupements multiples et entrecroisés, combinés séparément et simultanément en vue de certaines fins partielles distinctes et souvent même concurrentes, mais cependant solidaires; si bien que ce mélange compliqué n'est, somme toute, qu'un vaste mécanisme monté pour la réalisation d'un certain

1. *Sc. soc.*, XIV, 268; XV, 27, 92; XVIII, 424. O. M., III, 160.

idéal de vie et de destinée. C'est parce que cet idéal a lui-même sa loi et ses proportions qu'on en peut trouver une particulièrement souhaitable entre les diverses fonctions sociales. C'est parce que l'homme tient plus à vivre qu'à chanter qu'on demandera à la société d'être une machine à produire avant tout des moyens d'existence, accessoirement seulement des satisfactions artistiques. Nulle autre raison ne permettrait de subordonner le service du Conservatoire à celui des Halles.

On nous a objecté la médecine, qui se passerait de morale pour qualifier de normal ou de pathologique le fonctionnement de tel ou tel organe. Mais c'est parce que nous croyons savoir très clairement le but d'ensemble de l'activité physique et physiologique de l'individu que nous pouvons porter de pareils jugements. Et à y regarder de près, la fixation de ce rôle dévolu à la vie animale dépend aussi du système moral qu'on adopte.

La morale ne nous enseigne pas seulement le sacrifice. Elle nous enseigne aussi un certain égoïsme légitime. Nous avons des devoirs envers nous-mêmes, dont le devoir de conservation. Niera-t-on que le suicide relève de la morale? Nous devons nous entretenir en bon état de productivité physique et intellectuelle. Nous avons aussi des devoirs envers notre descendance, etc., etc. Quand on fait la somme de tous ces devoirs, on trouve la somme de toutes les aspirations idéales de la race dans le moment donné. Et la société ne peut être faite que pour réaliser cet idéal; elle ne peut être prospère que dans la mesure où elle y réussit.

C'est pourquoi je me suis permis de définir la prospérité, qui, comme la santé, est une notion à la fois de morale et de science technique : « La prospérité sociale est la réunion des conditions de groupement qui permettent de remplir le Devoir ».

∴

Il résulte de ce qui précède qu'il est plus d'une prospérité. C'est d'ailleurs ce que vous nous avez admirablement dit, cher Monsieur. Vous nous en avez montré deux catégories principales, dans lesquelles vous entrevoyiez des subdivisions futures. Pour ma part, je conclus à autant de prospérités que de degrés de civilisation. La prospérité, si elle se définit par le devoir, varie comme lui. Il n'est pas le même pour tous les peuples. Cela dépend de leur développement intellectuel, de leurs connaissances, de leur situation momentanée. Un peuple primitif fortement constitué dans sa formation ne peut-il être plus prospère qu'un peuple civilisé qui se désagrège et se dissout par une corruption de la sienne? Une race qui marche vers le particularisme ne serait-elle pas, dans certains cas, plus solidement assise, plus riche d'avenir qu'une race particulariste en régression?

Le devoir d'un groupe arriéré n'est peut-être pas d'adopter brusquement la vie des Anglo-Saxons d'avant-garde. Le demanderions-nous aux nègres d'Afrique? Si ce groupe parvient à se maintenir en évoluant vers la forme supérieure d'existence, il mérite toutes nos louanges et il sera prospère.

Seulement s'il y a plusieurs espèces de prospérité, dont chacune peut se manifester à un degré plus ou moins haut, elles ne sont pas toutes de même qualité. Il y a un concept de la supériorité dans la prospérité. La prospérité est supérieure, comme la moralité elle-même, quand elle est plus avancée dans le sens du progrès. Ignorant ou fruste, on peut accomplir tout son devoir, on aura fait moins beau moralement parlant, que l'intellectuel et le délicat qui remplit tout le sien, parce que ce dernier embrasse un champ plus étendu.

C'est ainsi que le devoir se complique avec la connaissance, que la prospérité, sans toujours être plus pleine, devient justiciable de plus de raffinements. Pour l'individu, peu à peu les devoirs sociaux se sont ajoutés aux devoirs égoïstes, et édifiés sur cette base. Pour les sociétés aussi, les devoirs s'étagent et s'épurent. Après l'énergie de défense, nécessaire pour maintenir la conservation, on entrevoit d'autres besoins pour les peuples. Dévorer, évincer ses concurrents n'est pas le but suprême d'aucun groupement humain. S'accorder

avec eux et avec eux se partager les rôles, les élever avec soi dans la collaboration à l'œuvre commune de l'Humanité vaut mieux. Et peut-être ceux-là qui fonderont leur politique sur ce calcul feront le meilleur compte. Telle est la raison pour laquelle l'aptitude à triompher ne me paraît pas plus entre races qu'entre individus le critère unique de la supériorité à recommander.

∴

Après cela, la question n'est pas épuisée, mais elle me semble clarifiée. Au fond, ce qu'il faut aujourd'hui, c'est débrouiller la morale de la science sociale, où elle a pu paraître emmêlée.

Le même problème se pose aussi bien pour toutes les sciences. Seulement il est ici plus délicat et plus opportun que partout ailleurs.

Toutes les sciences touchent à la morale, qui seule n'est pas comme les autres, qui seule est centrale. Ce qu'on appelle science ne connaît que des phénomènes et de leur enchaînement, mais n'a pas qualité pour se prononcer sur l'excellence des fins. L'homme tend à des fins — données par l'instinct — par des moyens donnés par les sciences. La connaissance, la justification de ces instincts d'action sont du ressort de la philosophie morale.

Quand un médecin nous engage à observer certaines règles d'hygiène, il est sous-entendu que c'est si nous voulons nous bien porter, ou nous porter le mieux possible. Et la question de savoir si nous devons nous soumettre aux mortifications, aux jeûnes prescrits par certaines règles religieuses, ou nous exposer, pour soigner ou défendre autrui, à des dangers, à des intempéries, à des contagions ne relève pas de la médecine, mais de la morale. Dans le cas où nous mettons notre devoir dans ces charges religieuses ou sociales, la médecine n'a plus le droit de nous en interdire les risques. Elle doit modifier alors ses prescriptions, pour les réduire à ce qui sauvegardera pour le mieux notre intégrité physique, *hors du domaine* où le devoir altruiste l'emporte sur le devoir égoïste. La médecine ne peut que recevoir de la conception morale le but, et y adapter de son mieux les moyens, en ce qui concerne son département technique.

De même en science sociale. Seulement la morale des activités sociales est infiniment plus complexe, plus ardue, moins avancée que celle des activités physiologiques. Nous voyons notre corps comme un ensemble puissamment lié; nous l'observons surtout par l'extérieur; notre pensée est capable d'en saisir aisément le jeu, et de vérifier presque à l'instant les conséquences physiologiques de tous nos actes. Nous voyons au contraire la société surtout de l'intérieur, par le fonctionnement lent des groupes qui nous dominent, et dont les plus proches nous masquent souvent les autres.

Il n'en est pas moins vrai que la société n'est pas un but en soi-même, mais un moyen pour réaliser des fins; et que ces fins sont fort éloignées d'être admises de même façon par tout le monde, d'être données avec évidence par un bon sens universellement reconnu. Le but, l'idéal de la société anarchiste, celui de la société collectiviste, celui de la société rêvée par les économistes libéraux diffèrent évidemment. Les solitaires de la Thébaïde en eussent proposé un très particulier, que notre temps n'admettrait guère. Il y a cependant des anarchistes, des collectivistes, des économistes également convaincus. Il est des tempéraments qui préféreront toujours plus de liberté, fût-ce au prix de moins de sécurité; il en est qui sacrifieront toujours de l'abondance à de la justice, ou de l'espoir à de la paix. Quelle que soit l'organisation sociale à créer, la même science sociale donnera à ces esprits différemment orientés des solutions toujours différentes; de même que l'hygiène nous conduit à disposer nos appartements de façon diverse, selon que nous travaillons des bras ou du cerveau.

∴

La morale se distingue donc des sciences et, de la science sociale en particulier, tout en leur imposant à chacune les fins en vue desquelles elles préparent les voies

pour l'action humaine. Mais s'il y a distinction, il y a aussi connexité. Et c'est ici peut-être que se retrouveront d'accord les adversaires de nos discussions amicales. Je vais essayer de montrer comment.

Toute science complète est double. Il y a, d'un côté, la connaissance, le simple examen, l'analyse, le tableau des faits appartenant à une catégorie de phénomènes : science descriptive. Il y a, de l'autre côté, la technique, science finaliste, qui part d'une action humaine possible pour grouper en série enchaînée toutes les conditions qui s'y rapportent, la favorisent ou la contrarient. Le botaniste qui distingue et classe les plantes fait de la science descriptive : il apprend à connaître la nature. Le jardinier qui étudie les manières de cultiver fait de la technique. De même, la pathologie et la physiologie décrivent, la médecine et l'hygiène prescrivent.

Une science, dans sa branche technique, a donc le droit de prescrire. Mais seulement au conditionnel. « Si vous voulez tel résultat, prenez-vous-y de telle façon ». La science sociale se divisera aussi en une étude des faits, avec leurs répercussions, étude ordonnée d'après l'analyse purement objective, et une étude des méthodes d'action, technique ordonnée d'après les synthèses finalistes.

Et cela permettrait déjà à nos maîtres, à vous tout le premier, cher Monsieur, de continuer à prescrire, à instruire et à guider, comme le médecin guide tous ceux qui, d'accord dans leur désir de santé, errent seulement dans le choix des moyens efficaces. La plupart de nos contemporains mettent les mêmes biens au premier rang de leurs souhaits. Vos ordonnances s'appliqueraient à leur cas. Et de légères précautions oratoires marqueraient suffisamment le conditionnel des prescriptions.

Je suis tout à fait de l'avis de M. Bertier, quand il s'efforce de maintenir une prédication doublement précieuse par la solidité scientifique de sa base et par l'élévation de ses tendances morales. Si la remarque précédente ne suffisait pas à l'autoriser, on pourrait en ajouter une seconde. Ni l'homme, ni l'écrivain, ne sauraient dépouiller une part, et la plus haute, de leur nature. Il n'y a donc pas de technique dont les docteurs ne fassent carrément de la morale. Cela prouve qu'ils font œuvre à la fois de technicien et de moraliste. Et la chose est légitime, elle ne diminue en rien leur autorité technique, pourvu que la distinction soit claire, ou soulignée, entre les deux domaines. Il ne faut pas vouloir appuyer sur un échafaudage fait exclusivement de preuves d'un ordre technique déterminé des conclusions qui appartiennent à la morale. Mais on peut les affirmer avec sa conscience à laquelle l'autorité du savant donne crédit, et même les confirmer par des arguments techniques. C'est ce que je vais m'efforcer d'élucider quand j'aurai cité un exemple. L'exemple est celui des hygiénistes. Ils disent aux tuberculeux : « Ne crachez pas dans la rue ». Comment le diraient-ils si ce n'était au nom de la morale ? Ils forment des ligues pour empêcher de cracher par terre, d'autres pour s'opposer (au besoin par un recours à la force publique) à des actes qui dissémineraient d'autres contagions. Ils prêchent à de certaines gens des vertus astreignantes, ou onéreuses, souvent sans bénéfice pour le malade. Au nom de quel principe sinon moral ? Leur science technique leur permettrait simplement un avis : « Attention, à moins de telle précaution, vous risquez de faire du mal à autrui ». A quoi certains répondraient : « Il n'importe ».

Leur autorité scientifique n'est pas diminuée par ces croisades morales, où, parfois, ils peuvent errer cependant. Bien mieux, si leur morale, même erronée, ne compromet pas leur technique, leur technique peut éclairer et fortifier leur morale. Et c'est qu'il n'y a pas un savant qui, en bâtissant sa science propre, ne travaille aux fondations de la morale.

Toutes les sciences se touchent en effet, et la morale s'appuie sur toutes. La morale a aussi sa base dans la connaissance, sa pointe, pourrait-on dire, vers la finalité ; elle a une partie descriptive et une partie technique. La connaissance la fonde, et tous les ordres de connaissances. La biologie qui nous apprend ce qu'est la vie, l'astronomie ce qu'est l'univers lointain,

etc.,etc.,nous enseignent en commun notre sort et nous font, par suite, comprendre et admettre le Devoir. La science sociale fournira, elle aussi, des faits à la science morale pour se constituer, des faits de la plus haute signification. Le savant sera donc apte à y préparer efficacement l'œuvre intellectuelle des moralistes; il deviendra aisément lui-même un moraliste informé sur certains points de façon nouvelle. A mieux savoir comment vivent les hommes en société, on devinera mieux à quoi sert, où va leur vie.

D'autre part, la technique morale fixe des buts; mais elle a besoin des techniques scientifiques pour les préciser. Si bien qu'elle empiète sur elles à tout instant. La morale nous interdit de faire souffrir autrui. Elle va plus loin en ajoutant : « Tu ne frapperas point ». Si l'on voulait savoir dans quelle mesure et avec quelle force il faut s'abstenir de frapper, on devrait mesurer la résistance physique et la sensibilité de l'être soumis aux coups, et cela suivant son âge, le point visé, et on serait en plein dans la technique physiologique, neurologique, etc...

C'est ainsi qu'une chose a paru bien, dans certains temps et dans certains pays, mal dans d'autres. La loi morale n'avait pas changé, mais la prescription morale positive, étroite, la technique morale avait changé, par le changement de la technique scientifique correspondante. Ce qu'on croyait ici dangereux pour autrui avait été, par exemple, reconnu ailleurs pour plutôt innocent.

Et donc ce sont souvent les techniciens qui sont qualifiés pour rectifier, par la lumière de leur compétence spéciale, la technique morale basée jusque-là sur une erreur scientifique. A cet égard, la science sociale peut singulièrement perfectionner la morale. C'est son rôle de dire : « Vous, moralistes, avez jusqu'ici recommandé la stabilité patriarcale : non pas qu'elle soit directement en elle-même un desideratum de la morale, mais parce qu'elle semblait favoriser sans inconvénients beaucoup de vertus. Elle les favorise en effet; mais une autre formation, qui ne peut coexister avec elle, les développe autant ou plus, tout en en faisant naître d'autres, qui de votre aveu sont précieuses. La conclusion, c'est à vous de la tirer. Mais pour la tirer, en ce cas trop évident, tout le monde peut se faire moraliste, et, sachant ce que je sais, ce que j'enseigne et démontre, condamner la formation communautaire. Quitte à vous, *utilisant ces nouvelles notions*, à rectifier au besoin, par des considérations de votre compétence, les conclusions que j'en tire ».

A le prendre de la sorte, il peut être souvent légitime d'opposer à une règle pratique de la morale admise l'information de la science sociale. Il semblerait que cette dernière soit alors la maîtresse de la morale, bien loin de reposer sur un postulat moral. Mais, dans ces cas, c'est *au nom de la loi morale* qu'on rectifie la règle morale, comme un tribunal peut interpréter la pensée d'un testateur contre ses paroles. C'est seulement au nom de la loi morale que la science sociale peut corriger un préjugé moral. Lors donc que les hommes disputent simplement sur la vraie application de mêmes principes communs à tous les camps, la science sociale est juge entre eux. C'est alors qu'elle prête main forte à la morale et collabore avec elle. Là où les principes sont en opposition, la science sociale n'a plus voix au chapitre, elle ne peut plus prescrire qu'au conditionnel.

J'espère avoir été clair. Je crains d'avoir été long. Excusez-m'en, cher Monsieur, et croyez que je vous serais d'autant plus reconnaissant, si vous ouvrez à ces explications les colonnes de notre Revue.

Agréez, je vous prie, avec mes remerciements anticipés — et un peu confus — l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Michel Mérys.

Pour les **reliures** destinées à classer les fascicules, voir la couverture (2e page).

APPRÉCIATION DE LA PRESSE

La *Science sociale* entreprend de donner l'explication de l'histoire par la science sociale. Le premier essai, publié dans la livraison de septembre-octobre, porte sur *la Grèce ancienne*, par M. G. d'Azambuja. L'histoire de la Grèce ancienne est bien connue, ou du moins devrait l'être, puisque c'est un des fondements de l'enseignement classique, comme l'histoire sainte de l'enseignement religieux. Mais, si on connaît plus ou moins bien les faits, on ignore les rapports qui existent entre eux, pourquoi et comment ils se répercutent les uns sur les autres; comment ces répercussions expliquent la société grecque et la différencient des autres sociétés anciennes et modernes.

C'est cette explication que veut donner la *Science sociale*. M. d'Azambuja était d'autant mieux indiqué pour remplir cette tâche qu'aux qualités d'un lettré accompli il joint celles d'un historien consommé, ayant publié une série d'études très remarquables et très remarquées sur la Grèce ancienne, telles que : les Ancêtres de Socrate; Socrate et son groupe; Aristote; Aristophane; le portique de Zénon et les jardins d'Epicure, etc. Cet ouvrage inaugure la *Collecion des classiques de l'École des Roches*, où l'on s'efforce de régénérer la pédagogie et, par conséquent, l'histoire.

— Le fascicule de novembre de la même *Revue* n'est pas moins intéressant. M. Paul Descamps y traite la question suivante : *L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?*

Pour tous les observateurs superficiels, qui jugent des choses par les apparences et qui s'imaginent que les lois humaines ont une efficacité souveraine, l'affirmative n'est pas douteuse. Voyez, diront-ils, le nombre des socialistes augmenter en tous pays, leurs chefs accéder de plus en plus aux sièges de conseillers municipaux, à la députation, aux ministères même. Le triomphe définitif n'est plus qu'une affaire de jours.

M. Descamps ne voit pas les choses de cette façon. Au-dessus de ces lois humaines, fétiches des civilisés, il voit le torrent de lois naturelles qui les emporte comme des brins de paille. Le dévoloppement des moyens de communication, la multiplication des échanges matériels et intellectuels qui s'en suit, sont des forces bien autrement puissantes que les décrets des assemblées législatives, qui ne sont presque jamais appliqués, puisque, sitôt rendus, on ne cesse plus de les retoucher, de les réformer.

Comme le dit M. Demolins dans la préface de cette étude, n'importe qui, à un moment donné, peut s'emparer du pouvoir; mais personne jusqu'ici n'a pu y rester, en gouvernant contre la force des choses.

« Pour réaliser le rêve des théoriciens du socialisme, il faudrait ramener l'humanité au travail extensif, au travail servile de l'antiquité et de l'Orient, au despotisme des pouvoirs publics, à l'interdiction totale de toute concurrence par la suppression des chemins de fer et de la liberté du commerce, à l'étouffement de toute initiative individuelle. »

Pour que la réalisation du socialisme devînt possible, il faudrait que l'initiative individuelle fût étouffée, même parmi les législateurs; il faudrait que les hommes fussent tous fous de la même manière, ce qui ne s'est jamais vu. Nous avons donc du temps devant nous.

(*Journal des Économistes.*)

BULLETIN

LA MORT D'EDMOND DEMOLINS

Nous avons la douleur d'annoncer aux membres de notre Société, la mort de M. Edmond Demolins, fondateur et directeur de notre Revue.

Le 23 juillet, s'ouvraient, à l'École des Roches, des vacances longuement attendues, qui devaient lui permettre de donner enfin à son cerveau toujours en travail un repos bien nécessaire et bien mérité. Aucune diversion ne parvenait à lui procurer le calme mental au même degré qu'une promenade en automobile. « Quand je suis dans mon auto, disait-il, je cesse de penser. »

C'est pourquoi, comme l'année dernière à pareille époque, il comptait partir à l'aventure, en quête d'air pur et de beaux sites. Il quittait la Guichardière le 25 juillet, hélas! pour ne plus la revoir. Le deuxième jour de l'excursion, le 27 au matin, il s'éteignait brusquement à Caen, dans les bras de celle qui fut sa fidèle compagne et la collaboratrice dévouée de toutes ses œuvres.

La messe d'enterrement fut célébrée le mercredi 31 juillet dans la chapelle de l'École des Roches, par M. l'abbé Gamble aumônier de l'École. Monseigneur l'Évêque d'Evreux, qui avait tenu à assister à la cérémonie funèbre, fut sollicité au dernier moment de dire quelques mots. Il sut trouver les paroles les plus touchantes pour adresser au cher défunt un suprême adieu.

« Monseigneur rappela d'abord l'accueil profondément joyeux et sincèrement affectueux qu'il lui avait fait, peu de temps auparavant, au jour de la Confirmation, et la verve étincelante du merci qu'il lui avait adressé alors! Tant de vie, tant de confiance, tant de gaieté semblaient promettre un long avenir. Dieu n'en n'a pas jugé ainsi, et plus douloureuse a été notre surprise, plus profonde a été notre peine. Du moins celui qui dort maintenant son dernier sommeil, n'est-il pas parti les mains vides. Jamais, peut-être, vie ne fut mieux remplie que la sienne.

« Monseigneur, laissant à d'autres, le soin de louer comme il convient l'écrivain et le penseur, parle du chrétien convaincu et de l'admirable éducateur. La foi tint une grande place dans la vie du cher défunt; lui-même n'en faisait pas mystère et aimait à redire quelle force il avait puisée pour les âpres luttes de la vie dans la foi humble, constante, profonde.

« Le succès de ses entreprises, il le demanda au seul travail et à la grâce de Dieu. Sa vie restera comme un rare exemple d'énergie et de dignité.

« Educateur, il eut les plus fécondes audaces; mais dans sa méthode d'éducation, comme dans sa vie, il sut faire à la religion une place digne d'elle. Il avait appris, par expérience, après le psalmiste, que « si Dieu ne soutient les fondements d'une maison, vainement travaillent ceux qui l'édifient ».

« Voilà pourquoi, « l'Evêque et l'ami » verse aujourd'hui des larmes sur son cercueil, pourquoi il est venu unir sa plainte à celles de l'épouse et des enfants éplorés, à celles des amis et des élèves désolés.

« Sa Grandeur termine cependant sur une parole d'espoir. Edmond Demolins n'est pas mort tout entier; il vit et il vivra dans les œuvres qu'il a fondées. Il rêvait de rendre plus grande la patrie, de la doter d'hommes énergiques et libres. Dieu lui a donné la douce consolation de voir sa chère Ecole des Roches porter ses premiers fruits; ils en présagent de plus beaux dans l'avenir.

« Edmond Demolins vivra parmi nous par son esprit et par son œuvre; il vit

auprès de Celui qu'il a aimé et servi pendant sa vie entière, auprès de Dieu, qui a déjà donné, — c'est notre espoir, — la récompense suprême au maître-ouvrier de tant de nobles travaux. »

Au cimetière, les discours suivants ont été prononcés :

Discours de M. Laya.

Messieurs,

Je tiens, comme maire de Verneuil, à apporter sur le cercueil de M. Demolins l'hommage reconnaissant que la ville rend à sa mémoire.

M. Demolins n'était point de notre pays ; mais il en goûtait le charme et la tranquillité, puisqu'il y a bientôt seize ans, quand il s'est agi pour lui de choisir une demeure, où il pût travailler à son aise, penser et écrire librement, c'est notre pays qu'il a préféré, et que c'est de la Guichardère près Verneuil, qu'il a daté certains de ses livres aujourd'hui célèbres dans toute l'Europe, comme *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons.*

Il ne s'est jamais intimement mêlé à notre vie locale : mais il l'avait renouvelée et embellie par son œuvre. Tous savaient ici que c'est à l'appel de son talent, que, de toutes les parties de la France et même de l'étranger, étaient accourues sur notre petit coin de terre, ces centaines de jeunes gens désireux de « bien s'armer pour la vie ». Tous comprenaient qu'en fondant l'École des Roches, M. Demolins avait rendu un immense service à la prospérité commerciale et au bon renom de notre cité. C'est ce qui explique que, samedi dernier, la nouvelle soudaine de sa mort ait provoqué dans toute la ville une aussi vive émotion : c'est pourquoi je suis certain d'être l'interprète de tous mes concitoyens, en priant la famille si cruellement éprouvée d'agréer l'expression de nos respectueuses condoléances, et en l'assurant que, pour nous, le souvenir de M. Demolins restera toujours lié, comme celui d'un bienfaiteur de la ville de Verneuil, à notre sympathie pour son œuvre, pour cette École des Roches qui lui survivra.

Monsieur Demolins, adieu.

Discours de M. de Rousiers.

Messieurs,

Je viens, au nom de la Société de Science sociale, rendre un suprême hommage au disciple éminent de nos maîtres Le Play et Henri de Tourville, devenu lui-même un maître, à celui qui, plus qu'aucun autre, a fait connaître la science sociale, à celui enfin qui l'a mise en pratique au point d'en faire l'inspiratrice de tous ses actes.

Tout jeune encore, Edmond Demolins avait résolu de se consacrer à la science sociale et, pendant trente années, il n'a jamais cessé de rester fidèle à ce vœu. Avec quel succès il a parcouru la carrière qu'il s'était ainsi tracée, vous le savez tous, et à l'heure solennelle où l'ère des vanités terrestres vient de se clore pour lui, il convient mieux de rappeler devant vous la belle unité morale de sa vie, toute remplie par un inlassable effort à la recherche de la vérité.

Edmond Demolins a été, dans toute la force du terme, l'apôtre de la science sociale. Dans ses livres, dans ses articles, dans ses lettres, dans sa conversation, dans ses actes, il y avait une prédication et un enseignement. Beaucoup d'entre nous lui sont redevables de ce qu'ils valent. La science sociale lui doit la plupart de ses adeptes actuels.

La fécondité de cet apostolat ne saurait s'expliquer par les seules qualités littéraires de l'écrivain ; sans doute, il possédait à un degré tout à fait rare le don si français de la clarté ; il faisait saillir les reliefs de sa pensée avec puissance et excellait à frapper l'attention de ses auditeurs et de ses lecteurs par la vivacité des images qu'il suscitait ; tous ceux qui l'ont connu conservent le souvenir des formules vivantes dans lesquelles il annonçait ou résumait ses conclusions. Mais le secret de sa force n'était pas là. Il était dans l'ardeur et dans la profondeur de sa conviction scientifique. Avant de convaincre les autres il s'était convaincu lui-même et il l'avait fait d'une telle manière qu'après ce premier triomphe, après avoir gagné ce premier disciple, il entreprenait la con-

quête des autres avec une confiance absolue dans l'irrésistible puissance de ses arguments.

Au surplus, cette confiance n'était pas purement intellectuelle et spéculative ; elle le déterminait à l'action; elle lui inspirait la hardiesse avec laquelle il s'efforça toujours de réaliser et de vivre la science sociale. L'homme qui fondait, il y a vingt et un ans, une revue avec quatre collaborateurs est bien le même qui créait quinze ans plus tard, sur le coin de terre où il était venu s'établir, une école nouvelle par son but, par ses méthodes et par son organisation. La Revue et l'École ont grandi et prospéré, prouvant ainsi que leur fondateur avait montré plus de sagesse dans son initiative périlleuse que les amis prudents effrayés de son audace.

Et c'est pourquoi nous tous qui avons suivi les mêmes sentiers que lui, nous sentons si cruellement le vide que sa disparition laisse dans notre petite phalange. Il nous avait précédés et il continuait à nous entraîner. Il ne permettait pas que le courant de l'existence journalière fît perdre de vue à aucun de nous le but supérieur que nous nous étions assigné. Par là, il élevait le niveau de notre vie, et je ne saurais faire de lui un plus bel éloge que de lui rendre ce témoignage véridique. Il existe actuellement quelques hommes qui ont travaillé plus énergiquement, qui se sont attachés plus fortement à une vérité directrice, qui ont mieux compris, mieux aimé et mieux vécu leur vie parce que la Providence avait placé Edmond Demolins sur leur route. Au nom de tous ceux-là, au nom des amis liés à lui par une affection ancienne, au nom des amis inconnus qui ne le connaissaient que par ses écrits, je tiens à dire la dette que nous avons contractée vis-à-vis de lui.

Et je ne puis m'empêcher aussi de joindre l'expression de ma reconnaissance à celle des pères de famille auxquels Edmond Demolins a rendu l'inappréciable service de faire de leurs fils des hommes de demain. Son œuvre scientifique lui survivra, mais la grande œuvre sociale qu'elle lui a inspirée commence seulement à donner des fruits, en sorte que la fécondité de son labeur ne saurait se mesurer aux résultats acquis.

C'est que tout son effort était dirigé vers le but éloigné que sa vive intelligence distinguait clairement. Semeur infatigable, il recherchait avec passion les semences saines et les terres de choix, laissant à d'autres le souci de la récolte. Lorsque le maître souverain a jugé que la tâche était accomplie, il a rappelé à lui le bon ouvrier. Et il lui a plu de marquer, par le brusque passage de la vie présente à la vie éternelle, le lien mystérieux mais étroit qui les unit l'une à l'autre. Malgré la poignante douleur qu'une fin si subite cause à tous ses amis, à ses proches, à la vaillante compagne qui collaborait si efficacement à son œuvre, un sentiment d'infinie confiance s'en dégage cependant. Et près de la tombe du chrétien qu'a été Edmond Demolins, nous aimons à nous rappeler la belle pensée d'Henri de Tourville : La mort est un développement de la vie.

Adieu, cher et fidèle ami, nos cœurs sont pleins de tristesse, mais ils ne connaissent pas le désespoir. Votre souvenir demeurera parmi nous et votre exemple nous fortifiera; nous continuerons à cultiver le champ fertile que votre infatigable activité a préparé en vue des moissons futures.

Discours de M. Bouts.

Messieurs,

Devant cette tombe, si brusquement et prématurément ouverte, où va être ensevelie la dépouille mortelle d'Edmond Demolins, un sentiment de stupeur ne se mêle-t-il pas à vos regrets, et ne vous demandez-vous pas comment la mort a pu avoir raison de tant d'action, de tant d'énergie, de tant de vie intense?

Dieu, en qui croyait M. Demolins, a ses raisons que notre raison ne connaît pas, et le plus sage est encore pour nous de nous incliner devant la Volonté Suprême, et après avoir payé un douloureux tribut de larmes et de prières à celui qui n'est plus, d'honorer sa grande mémoire en pratiquant ses leçons !

Partageons donc, et de tout notre cœur, la douleur de la famille de M. Demolins,

de la vaillante compagne de sa vie et de ses labeurs, de son fils, sur lequel il fondait justement de si belles espérances, de ses filles qui furent le charme de son âge mûr, et eussent été la joie de sa vieillesse !

Recueillons-nous devant ce foyer en deuil où « si grande était sa place occupée, ou plus grande encore, hélas ! sera sa place vide ! »

Messieurs, dans ce cadre harmonieux de l'École des Roches, vous laisserez errer longtemps vos regards mélancoliques sur ces chemins familiers qu'il parcourait d'un pas naguère si alerte, sur cette Maison de la Guichardière, demeure patriarcale, où il y avait une cellule de bénédictin et où l'hospitalité était si cordiale et si enveloppante ! Vous chercherez l'écho de sa voix dans les classes, dans la salle des fêtes où il animait vos réunions de son esprit délié et de sa verve primesautière.

Et nous qu'il avait appelés à l'honneur d'être ses conseillers, nous voilà privés de sa direction, direction ardente et quelquefois impétueuse, mais toujours tendue passionnément vers le bien de l'École avec la conscience de son rôle redoutable et vraiment sublime d'Éducateur.

Et quel éducateur c'était ! Avec la science sociale, de laquelle je n'ai pas qualité pour parler ici, l'Éducation a été la grande passion de sa vie de penseur. On peut dire qu'il lui a tout sacrifié. Devenu célèbre, lu et commenté dans le monde entier, ce philosophe n'avait accepté ni un honneur ni une décoration ; il méprisait la politique, comme il méprisait l'argent, jusqu'à jeter, d'un geste magnifique, dans le plateau de la balance incomplètement chargé pour décider de la construction de l'École des Roches, la moitié de sa fortune ; il méprisait sa santé !... c'est pourquoi nous sommes aujourd'hui tristetement réunis, Messieurs, autour de son cercueil !

La mort a surpris M. Demolins avec une soudaineté cruelle ; elle ne pouvait plus arrêter l'essor de son œuvre. Bien armé pour la vie, il avait gouverné et prévu, et, comme le poète antique, il pouvait dire à son dernier jour : *Non omnis moriar !*

Suivons son exemple, Messieurs, et travaillons ! Travaillons à soutenir cette Maison des Roches, maintenant si prospère, à laquelle resteront indissolublement unis le nom et la mémoire de M. Demolins.

Et pour tirer de cette triste cérémonie le grave enseignement qu'elle comporte, disons à nos enfants, qui ont eu la bonne fortune d'avoir un pareil maître, disons-nous à nous-mêmes, que si nous satisfaisons à la loi du travail, si nous luttons pour conquérir l'indépendance qui assure la dignité et permet l'influence sociale, si nous fondons des familles nombreuses, fortes, unies, chrétiennes, ayant été bien armés pour la vie, nous serons forts contre la mort !

Discours de M. Bertier.

Cher et vénéré Maître,

La douleur de l'École des Roches est profonde en vous disant adieu. La grande famille que vous avez fondée pleure son père. C'est à elle que vous aviez donné votre pensée la plus haute, votre plus vaillante énergie, tout votre cœur... et même c'est à elle que vous avez sacrifié votre vie.

Aussi est-ce avec un sentiment de profonde reconnaissance qu'aujourd'hui, au nom de tous vos collaborateurs, je veux dire à celle qui n'a pas hésité à partager tous vos travaux que nous partageons toute sa douleur et que nous nous mettons au nombre de vos enfants.

Et quelle consolation meilleure pourrons-nous avoir que de nous rappeler ensemble ici quel don de vous-même vous nous avez fait. Où pourrons-nous retrouver de la force sinon dans l'histoire de vos difficultés, dans la méditation de vos conseils, et aussi dans la méditation de votre mort. Quel exemple pour nous : la veille vous étiez encore à la tâche, consacrant à votre œuvre de prédilection et à nous tous vos pensées jusqu'à la dernière.

Merci, cher Maître, de tout ce que vous nous avez donné. Il y a neuf ans à peine que vous avez eu le courage de boulever-

ser le sol de la France, aplati par les routines, desséché par les vieilles habitudes, de le remuer profondément avec le soc d'une puissante charrue, votre livre, de creuser le premier sillon où devait germer l'École nouvelle. A partir de ce jour, vous n'avez plus connu le repos et tous ceux qui sont ici savent, du moins en partie, les soins de chaque jour, les soucis, les orages, le travail sans trêve qu'il a fallu endurer pour voir germer, pousser et fleurir cette superbe plante vigoureuse et solide dont les cinq branches étaient votre orgueil! Et cependant l'œuvre matérielle seule était faite; il fallait reprendre chacun des rejetons. L'âme de chaque enfant méritait le même soin en particulier que l'École avait demandé en général. Les élèves de cette École vous doivent les meilleures année de leur vie, en cette atmosphère familiale et douce pour nous tous. C'est à vous qu'ils doivent leur robuste santé, la fermeté de leur caractère, l'enseignement le plus vivant, le plus moderne en même temps que le plus solide.

Nos anciens élèves, eux surtout, comprennent tout le bonheur que vous avez donné aux habitants des Roches. Ils vous doivent quelque chose de plus encore.

A la veille de leur entrée dans la vie, vous preniez à cœur de porter à son maximum l'énergie que vous développiez en eux et avec un courage qui effrayait les timides, avec aussi une confiance joyeuse dans la bonté de l'éducation des Roches et dans la bonté finale de la vie, vous les lanciez à l'assaut des situations indépendantes qui seules demandent de l'énergie, mais qui la rendent au centuple à notre France.

Quel courage vous aviez, cher Monsieur, et comme le plus hardi d'entre nous paraissait tiède et hésitant à vos côtés!

Portez précieusement en vous, mes chers anciens, les conseils et les vibrants appels de ce vaillant lutteur. Redites-les aux plus jeunes, redites-leur ce vers de Laprade que M. Demolins eût volontiers fait sien :

Nous avons assez de rêveurs, soyons des hommes.

« Soyez des hommes », que de fois aussi M. Demolins a redit ce mot à ses professeurs.

C'est à vous que je m'adresse maintenant, mes chers collègues et amis, à vous qui allez porter demain avec moi la lourde responsabilité de cette œuvre, comment serions-nous préparés à notre tâche, s'il ne nous avait pas pris l'un après l'autre, s'il ne nous avait pétris et modelés suivant son idéal? Et c'est ici que je me plais à le voir supérieur à tous et supérieur à lui-même. Il a pensé à se survivre, non en nous bridant de recommandations, mais en prenant soin que le meilleur de sa pensée vive en chacun de nous. Il nous disait : « Allez, vous êtes seul maître de votre tâche, mais seul aussi vous en êtes responsable, faites qu'elle réussisse! » Il voulait développer en nous la volonté et l'initiative par le sentiment de la responsabilité : nous avons été ses premiers élèves.

Comme il aimait à nous féliciter d'avoir écouté ses conseils, à mesurer avec nous le chemin parcouru dans la voie de l'énergie, de la maîtrise de soi, de l'action calme et féconde. « Beaucoup d'hommes, disait-il, ont fondé des œuvres qui sont mortes avec eux, parce qu'ils voulaient être seuls à penser, à vouloir et à agir. Mais mon œuvre vivra parce que j'ai eu le courage de la faire reposer sur d'autres que sur moi. J'ai voulu m'entourer non de machines, mais de volontés. »

Sans cesse, depuis deux ans surtout, M. Demolins revenait, avec une douloureuse insistance, sur l'idée de sa mort probable, prochaine peut-être. Et toujours il ajoutait : « Mon œuvre vivra. »

« La gloire, me disait-il la veille de son départ pour Caen, elle me viendra peut-être après ma mort... si jamais elle me vient! Peu m'importe ma gloire, ce qui m'importe c'est mon œuvre. »

Œuvre immense, Messieurs, œuvre capitale qu'il serait mesquin et mensonger de limiter à l'Ecole. C'est à M. Demolins que la France doit le développement de l'éducation physique, le bouleversement des programmes de 1902, les proportions inouïes qu'a prise l'étude des langues vivantes, les progrès de l'enseignement

concret, vivant et pratique des sciences.

On sourit parfois de l'Ecole des Roches. Laissez sourire. Elle transforme la France.

Tous les éducateurs français actuels, toutes les revues de pédagogie, tous les journaux vivent de la pensée de M. Demolins. Parfois on le cite, souvent on feint de l'ignorer. Mais c'est toujours à sa vive intelligence qu'on emprunte.

Son œuvre en éducation est la plus neuve et la plus hardie, comme aussi la plus profonde de ce temps, et nul ne pourra parler justement de lui, sans l'appeler un grand Français.

On vous rendra justice, cher Maître, on vous rend justice déjà. Mais là-haut vous jouirez surtout du bien que vous faites et que vous ferez encore, vous vous plairez à voir cette France que vous aimiez devenir, grâce à vous, plus forte et plus respectée, et trouver en elle, pour les jeter à profusion sur les pays neufs, des réserves inépuisables de caractères bien trempés. Vous verrez vos élèves, fidèles à votre pensée, s'efforcer de développer en eux les vertus auxquelles vous teniez le plus : l'énergie contre les passions du dedans, l'énergie contre les difficultés du dehors.

Chrétien convaincu, vous avez cherché sans cesse à épurer l'idée religieuse en vous et en nous tous, en la séparant courageusement de ce qui n'est pas elle, des vieux souvenirs du paganisme comme des ambitions terrestres. Être chrétien, c'était pour vous savoir aimer les grandes choses et se sacrifier pour elles.

Nous aimons à redire de vous cette parole d'un de vos auteurs préférés, Mgr Spalding : « Quiconque s'efforce d'élever l'humanité entière, en lui donnant la possibilité de vivre une vie plus libre et plus humaine, celui-là est l'ouvrier de la cause du Christ pour le salut des hommes. »

Appréciations de la Presse.

Parmi les articles consacrés par la Presse à la mort de M. Demolins, citons quelques extraits caractéristiques.

Du *Journal des Débats* :

M. Edmond Demolins, dont on annonçait samedi dernier la mort soudaine, était une des physionomies les plus originales et un des esprits les plus vigoureux de notre époque. Formé à l'école de Le Play et de son continuateur Henri de Tourville, il a été pendant trente ans le champion et le propagateur de la science sociale fondée par ces maîtres. Tout le monde a lu, il y a quelques années, son volume : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons?* qui eut un succès retentissant. Mais l'œuvre qu'il laisse après lui est considérable et variée. Tout jeune, M. Edmond Demolins s'était adonné aux études historiques et il publia, dès 1874, un volume aujourd'hui introuvable sur *Le Mouvement communal au moyen âge*. Quelques années plus tard, il donnait une *Histoire de France* en quatre volumes, conçue sur un plan des plus heureux, qu'il résumait ainsi : « Grouper les faits par le procédé de l'école philosophique et les exposer par le procédé de l'école narrative ». Déjà, dans cet ouvrage, se manifestaient les qualités de clarté limpide, d'ordonnancement méthodique et de relief qui furent la caractéristique du talent de Demolins.

A partir de 1880, la science sociale devint l'objet exclusif de ses préoccupations, de ses efforts et de ses travaux. A cette époque, Frédéric Le Play confia au jeune écrivain dont il appréciait hautement la valeur la fondation et la direction de la Revue *la Réforme sociale*. En même temps, Henri de Tourville jetait les bases d'un enseignement méthodique de la science sociale et bientôt Edmond Demolins inaugura, dans les salles de la Société de Géographie, ses cours de science sociale où se pressait une élite intellectuelle, attirée par la nouveauté du sujet traité et retenue tant par la fécondité de la méthode exposée que par la personnalité du jeune maître.

Le développement de cet enseignement sous la puissante initiative d'Henri de Tourville ramenait les disciples de Le Play à l'idée première de ses travaux. La détermination précise d'une méthode scientifique d'observation des sociétés humaines prenait le pas sur les applications immédiates des conclusions déjà formulées. La science sociale devenait la préoccupation

dominante des jeunes hommes groupés plus étroitement depuis la mort de Le Play autour d'Henri de Tourville et d'Edmond Demolins.

Cette évolution se précisa en 1886 par la création de la Revue *la Science sociale* à laquelle Demolins se consacra depuis lors sans réserve. Les innombrables études qu'il y publia avec une infatigable ardeur devinrent le germe des ouvrages qu'il donna dans la suite et dont quelques-uns lui acquirent une réputation universelle. Le premier et le plus célèbre de cette seconde série fut le volume fameux : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons?* qui atteignit promptement vingt-six éditions, qui fut l'objet de controverses passionnées, mais qui affirma aux yeux de tous le talent de premier ordre de son auteur. A la suite de ce volume, il publia successivement : *Les Français d'aujourd'hui*, *Les grandes Routes des peuples*, *Comment la Route crée le type social*, *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir?* Ces titres, à eux seuls, montrent la variété d'applications auxquelles Demolins faisait servir la science sociale.

Mais, dans l'énumération de ses ouvrages, il en est un qui mérite d'être mis à part, parce qu'il fut moins un livre qu'un programme et que l'écrivain convaincu entreprit bientôt lui-même la réalisation du programme qui s'y trouvait tracé.

Le livre s'appelait *L'Education nouvelle*. Il disait la nécessité de transformer les méthodes routinières de notre éducation française, de préparer les jeunes générations en vue du devoir de demain et non selon les habitudes d'hier, de les former aux luttes de la vie moderne, de « bien les armer pour la vie ».

La réalisation du programme fut la création de l'École des Roches. Avec une hardiesse qui effrayait ses meilleurs amis, soutenu par la collaboration effective de la femme supérieure qu'il avait associée à sa vie, Edmond Demolins constitua, de toutes pièces, sur un plan entièrement nouveau, sans autre appui que celui de quelques lecteurs séduits par la puissante originalité de son livre, une école qui recruta, dès la première année de sa fondation, une centaine de jeunes enfants. Pendant quatre années, M. et Mme Demolins traversèrent une période véritablement héroïque, surmontant les difficultés matérielles d'une installation à créer en pleine campagne, choisissant un à un les maîtres de l'École auxquels il fallait enseigner le métier nouveau qu'ils ignoraient. Il ne s'agissait pas, en effet, de faire appel à des hommes d'expérience déjà déformés par le pli professionnel ; il fallait découvrir des hommes et des femmes de haute valeur intellectuelle et morale, d'un dévouement absolu à la cause de l'École nouvelle, possédant les qualités éducatrices requises, mais les possédant en germe seulement. Il fallait *découvrir* les personnalités capables de s'associer à l'intention du fondateur et de la faire passer dans la pratique.

Aujourd'hui, après sept ans d'existence, l'École des Roches, en pleine prospérité, ne désarme pas les critiques, mais s'impose à l'attention de tous les éducateurs. Son influence sur les méthodes pédagogiques se trahit de mille manières et, en disparaissant, Edmond Demolins laisse le souvenir d'un réformateur de l'éducation française, en même temps que d'un maître écrivain.

Du *Gaulois* :

On annonce la mort de M. Edmond Demolins, qui fut le disciple préféré de M. Le Play, et qui, après avoir étudié chez eux les Anglo-Saxons, fit paraître, il y a une quinzaine d'années, un livre des mieux documentés pour démontrer leur supériorité et en étaler les raisons.

Cette supériorité tenait, à son avis, à l'éducation, à la liberté testamentaire, à l'esprit de cohésion, d'union, d'association qui caractérise cette race, et à son sens pratique et réalisateur.

Par les exercices physiques l'éducation anglaise fait des hommes forts et agiles. L'hygiène, la propreté, l'hydrothérapie contribuent à ce résultat. Mais c'est aussi la préparation morale qui est remarquable dans les institutions et les universités anglaises. Les jeunes gens se préparent aux luttes de la vie par le sentiment précoce de l'initiative et de la responsabilité person-

nelle. Ils usent d'une certaine liberté au grand air sous une surveillance très large. Et leurs études sont adaptées à la carrière qu'ils veulent embrasser. Instruction pratique que n'embarrasse pas l'esprit de l'ombre des Grecs et des Romains et qui donne la connaissance des langues utiles et des affaires.

Par la liberté testamentaire, la loi anglaise laisse les enfants dans l'incertitude de l'avenir. Si, dans les familles où existe un majorat, l'aîné est sûr d'hériter, il n'en est pas de même des cadets, si grand que soit leur nom, et cette incertitude les oblige à autant d'initiative que de respect envers leur père.

L'esprit d'union, c'est celui qui nous manqué le plus, qui nous a toujours manqué. Dans toute colonie, où Français et Anglais vivent côte à côte, on voit les Français se dénigrer entre eux et les Anglais s'unir, se soutenir, s'associer.

Quant au sens pratique, on sait à quoi s'en tenir.

Très frappé par cette comparaison des deux races, M. Demolins, qui avait puisé auprès de Le Play l'idéal de la réforme sociale avec la liberté testamentaire, comprit qu'on ne pouvait aboutir facilement à cet idéal, et qu'il valait mieux commencer par la première réforme, celle de l'éducation.

Education! Ce mot a-t-il été assez confondu avec l'instruction!

Nos lycées donnent l'instruction et se soucient fort peu de l'éducation. Comment l'Etat pourrait-il se charger de l'éducation des jeunes gens? Il a chassé les congrégations enseignantes, et avec elles il a proscrit l'éducation.

M. Demolins entreprit donc de fonder une école modèle, et ce fut l'École des Roches, son unique préoccupation jusqu'à sa dernière heure.

L'entreprise était généreuse et belle. Elle valait qu'on s'en occupât, qu'on l'aidât, et M. Demolins fut très soutenu par quelques personnes qui partageaient ses idées. La masse ne comprit pas; l'Etat se désintéressa de cette belle tentative, et si l'Ecole des Roches a vécu, c'est grâce à la persistance, à l'énergie, à l'intelligence de son directeur.

Nous souhaitons qu'elle vive et qu'elle prospère, et que cette réforme de l'éducation moderne se concilie de plus en plus avec nos méthodes d'enseignement.....

Du *Journal de Roubaix :*

Nous avons annoncé la mort, à l'âge de cinquante-cinq ans, de M. Edmond Demolins, fondateur et président du Conseil d'administration de l'Ecole des Roches, directeur de *la Science sociale*. M. Demolins est mort subitement à Caen où il arrivait en automobile de l'Ecole des Roches. Son nom était devenu populaire depuis la publication d'un volume qui eut un grand retentissement : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons ?*

Homme d'action et de volonté, il avait consacré ses dernières années à la réforme de l'enseignement sur des bases plus modernes, constituées par les exercices physiques, les langues vivantes et la formation du caractère. Ces idées, exposées dans un livre fort lu, l'*Education nouvelle*, furent mises en pratique dans l'Ecole des Roches, prototype d'une demi-douzaine d'établissements conçus sur le même plan.

M. Edmond Demolins laisse plusieurs autres ouvrages inspirés de l'esprit de Le Play : *Les Français d'aujourd'hui*, — *Comment la Route crée le type social*, — *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir?* Dans tous on retrouve la préoccupation très affichée d'étudier les phénomènes sociaux suivant la méthode scientifique. Les vues originales y sont nombreuses, ainsi que dans la revue mensuelle, *la Science sociale*, dirigée par M. Demolins depuis 1886. M. Demolins avait groupé autour de lui une élite de travailleurs imbus de la même doctrine, auxquels on doit une série d'essais et de monographies, qu'il ne faudrait pas prendre pour de simples matériaux. M. Demolins était un entraîneur, et sa disparition prématurée est une perte pour ce qu'on appelait naguère les sciences morales et politiques.

Du *Phare de la Loire :*

Nous apprenons avec une douloureuse surprise la mort subite de M. Joseph-Edmond Demolins, fondateur et président du Conseil d'administration de l'Ecole des Roches et directeur de la *Science sociale*.

Né à Marseille en 1852, M. Demolins n'avait que 55 ans.

En 1886, M. Demolins avait créé, avec un groupe de l'école du sociologue Le Play, la revue *la Science sociale* dans laquelle il accumula des études sociologiques qui procèdent d'une méthode neuve, tout en s'appuyant en partie sur les procédés de Taine et de Le Play.

M. Demolins devint tout à coup célèbre en publiant, de 1897 à 1898, trois ouvrages de grand mérite et qui eurent un succès universel : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons?* puis *Les Français d'aujourd'hui* et enfin *l'Education nouvelle.*

Dans ce dernier livre, M. Demolins préconisait, en somme, la méthode anglaise d'éducation au grand air, qu'il appliqua avec le succès que l'on sait à l'Ecole des Roches : vie au grand air, hygiène physique et morale de l'enfant qui est habitué, dès ses plus jeunes années, à accepter pleinement la responsabilité de ses actes, qui travaille logiquement à devenir l'homme qu'il sera plus tard, imprégné de ses devoirs, aussi apte aux exercices physiques qu'à la conquête de la science.

M. Demolins écrivit encore, un peu plus tard, un autre ouvrage d'une valeur égale à celle des précédents : *Comment la Route crée le type social.*

De même que, dans *Les Français d'aujourd'hui,* il avait montré l'influence du sol, de ses cultures spéciales, sur le développement physique et moral de l'individu et de la famille, dans *Les grandes routes des peuples,* il s'efforça de prouver que la route suivie par ces peuples dans leurs émigrations, depuis la plus lointaine antiquité, a fortement déterminé les caractères des nations qu'ils ont créés depuis.

On comprendra, rien que par ces quelques notes, toute l'importance des questions soulevées par M. Demolins et quelle riche moisson d'idées on peut faire en le suivant pas à pas dans ses recherches à travers notre passé et notre présent.

On doit encore au grand sociologue qui vient de disparaître prématurément un certain nombre de brochures : *Le Socialisme devant la science moderne, La Question des grands magasins, Comment élever et établir nos enfants? Quel est le devoir présent? La nécessité d'un programme social, Boërs et Anglais,* etc. C'est un homme de bien, un grand éducateur, un véritable « professeur d'énergie », suivant une heureuse expression, qui vient de mourir, et nous adressons à sa famille l'expression de nos regrets d'autant plus avivés.

De l'*Eclair :*

M. Edmond Demolins, dont l'*Éclair* annonçait dernièrement la fin prématurée, a consacré toute sa vie à l'étude des sociétés humaines et à la mise en pratique des conclusions auxquelles ces études l'avaient conduit. Tout jeune, il s'était mis à l'école de Frédéric Le Play. C'était le temps où, à peine sorti du collège de Mongré, il s'enfermait chaque matin, dès 5 heures, avec un ou deux camarades, dans l'immense bibliothèque des Pères Jésuites de la rue de Sèvres et prenait les habitudes de travail intense qu'il conserva toute sa vie. Dès 1874, à vingt-deux ans, il publia un volume sur le *Mouvement communal au moyen âge.* Peu d'années après, il donna une *Histoire de France.* Déjà préoccupé de dégager les lois qui gouvernent l'évolution des sociétés, il cherchait, en exposant les faits, à les grouper suivant l'enchaînement logique qui les fait s'engendrer les uns les autres.

En 1880, Le Play eut assez de confiance en lui pour le charger de la direction de la revue qu'il voulait créer : *la Réforme sociale,* et, dès lors, il se consacra entièrement à ce travail. A la mort du grand économiste, le souci d'Edmond Demolins, d'accord avec Henri de Tourville, fut de faire progresser la science nouvelle, dont Le Play avait jeté les fondements, au lieu de s'en tenir aux conclusions qu'il avait formulées. Les deux disciples, devenus maîtres à leur tour, travaillèrent avec acharnement à déterminer « la méthode scientifique d'observation des sociétés humaines » et, pour répandre leurs idées, ils fondèrent une deuxième revue : *la Science sociale,* pendant qu'Edmond Demolins se chargeait de professer le cours de science sociale à Paris, dans une des salles de la Société de Géographie. C'est là qu'il compta

parmi ses auditeurs Hippolyte Taine.

Les progrès de cette science nouvelle furent marqués par la publication de la *Nomenclature des phénomènes sociaux*, d'Henri de Tourville, à laquelle Edmond Demolins ajouta, les années suivantes, la la *Classification des sociétés*, et, tout dernièrement, le *Tableau des Répercussions sociales*.

Innombrables furent les articles qu'il fit paraître dans sa revue. Il les publia successivement en volumes, sous les titres de : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons? — Les Français d'aujourd'hui, — L'École nouvelle, — Les grandes Routes des peuples, — Comment la route crée le type social, — A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir?* On sait assez le bruit que fit l'apparition du premier de la série. Tout le monde le lut et il atteignit rapidement vingt-six éditions. Tous les journaux publièrent des réponses et des critiques. Un volume même parut sous ce titre : *A quoi tient la supériorité des Français sur les Anglo-Saxons*. Mais l'auteur, avant de finir, reconnaissait que M. Demolins avait raison.

D'autres le comprirent aussi : ce furent ceux qui, de leurs capitaux, l'aidèrent à fonder l'École des Roches. En attirant l'attention sur le péril que faisaient courir à la France les propres défauts de ses enfants, M. Demolins faisait œuvre de bon Français; il fit mieux encore, quand, ayant appris, par l'étude des sociétés, qu'une nation est forte quand ses citoyens sont élevés fortement, il s'inspira des procédés de nos voisins d'outre-Manche et lança son programme d'éducation nouvelle. Favoriser l'initiative de l'enfant, en a bien dirigeant, et diminuer dans la vie de l'école la part de l'obéissance; diminuer la contrainte et exciter toutes les facultés saines de l'enfant à se développer dans la plus grande liberté possible; développer, par conséquent, sa responsabilité devant sa propre conscience et devant Dieu. Telles en sont les grandes lignes. Pour l'exécuter, il fallait remplacer le grand collège de forme caserne par un groupement de petites maisons à vie familiale; remplacer les cours murées des maisons de ville par l'espace libre et le grand air de la campagne; remplacer la surveillance par la confiance et la vigilance.

C'est ce que fit M. Demolins. Déjà, depuis 1866, les externats de lycéens pratiquaient à Paris, autant qu'on peut le faire à Paris, le principe de l'éducation chrétienne par la liberté. M. Demolins l'essaya d'une manière nouvelle et plus hardie dans un internat, en pleine campagne. Il espérait ainsi donner à la France de jeunes hommes *bien armés pour la vie;* ce fut la devise de son école. Il voulait infuser, par l'éducation, à de jeunes Français, les qualités d'individualisme actif et vigoureux, de persévérance dans l'effort, d'indifférence à l'opinion, qui font aujourd'hui des Anglo-Saxons les maîtres du monde.

Parmi les dernières pages qu'il a publiées, ces mots sont à souligner : « Je poursuis en ce moment une enquête, pour montrer comment et pourquoi tant d'industries françaises passent actuellement entre les mains de patrons étrangers : Anglais, Allemands, Belges, etc... C'est le grand péril social actuel ». Il espérait, par les écoles nouvelles, préparer des hommes capables de lutter contre ce nouveau péril.

Voilà comment la fondation de ces écoles est l'aboutissant naturel de toutes les études sociales de M. Demolins. Voilà ce qui fait la belle unité morale de sa vie. Ceux qui l'ont connu savent quel infatigable travailleur il était, quelle volonté entraînante il mettait au service de ses idées, quelle force enthousiaste il savait communiquer à ses coopérateurs. Avec le goût des recherches et des précisions scientifiques qu'il devait à son père, médecin à Marseille, il avait hérité de son grand-père, négociant arménien, un don d'activité extérieure prodigieuse. De ses études classiques, il avait gardé un style saisissant de clarté, de relief et de couleur. Toutes ces qualités ne lui ont pas médiocrement servi à conquérir la faveur du grand public. Il parlait comme il écrivait et, sa verve provençale lui venant en aide, il était capable de faire accepter ses idées aux esprits les plus récalcitrants et de faire pénétrer dans les cœurs les plus

froids la chaleur de ses convictions.

C'est une grande force qui vient de disparaître, et les gens de bien doivent pleurer cette mort, car s'il ne disait pas toujours des choses agréables à entendre, il ne disait jamais que ce qu'il croyait la vérité. Ses forces, il les dépensait sans compter au service de la France.

De *l'Univers et le Monde* :

..... M. Demolins a été accusé d'anglomanie. L'accusation est injuste. Elle l'est à tel point que le titre de son principal ouvrage devait d'abord être — nous le savons par ses confidences — *Le péril anglo-saxon*. C'est parce que M. Demolins voyait à quel point l'Anglo-Saxon est envahissant qu'il craignait pour la France, et qu'il exhortait les Français à mettre en œuvre les procédés au moyen desquels leurs rivaux étaient devenus forts. Il voulait que la France dérobât à l'Angleterre et aux États-Unis les secrets de cet essor qui est un des faits les plus importants de notre époque, et, par l'analyse méthodique, il s'était efforcé de surprendre ces secrets. Pénétré de la supériorité de l'initiative privée sur l'action publique, il avait un mépris intense pour les politiciens, et ce mépris le conduisait à la doctrine — évidemment critiquable — de l'indifférence politique érigée en principe. Mais ce système enveloppait du moins une conception fort juste, à savoir que nous ne triompherons des mauvais politiciens que lorsqu'un assez grand nombre de réformes individuelles et familiales auront créé un milieu propre à réagir efficacement...

De l'*Avenir*, de Clermont-Ferrand :

..... De bonne heure, Edmond Demolins avait constaté le désaccord profond qui existait entre l'éducation française telle qu'elle existe encore actuellement et les nécessités de l'existence moderne. Ce bon Français aimait trop son pays pour ne pas vouloir lui donner un système d'éducation, capable de régénérer les énergies de la race et de lui rendre son rang dans le monde...

Du *Journal de Maine-et-Loire*, d'Angers :

..... Il fut le continuateur de Le Play. Ce nom seul nous dit combien les vérités religieuses peuvent trouver d'appui ferme et lumineux dans ses études sociologiques bien conduites. Seulement Le Play n'en n'impose plus autant parce qu'un peu vieilli. Ses partisans ne savent guère que ses conclusions principales qui fournissent des arguments solides, mais tournent dans un cercle assez restreint. Ses adversaires demandent ce qu'il est résulté de son œuvre.

C'est que ni les uns ni les autres ne se sont exactement rendu compte de ce qui a fait et sa force et la nature toute spéciale de ses travaux. Il a appliqué la méthode d'observation scientifique aux choses sociologiques...

Mais l'instrument d'études sociales suivant la méthode d'observation, une fois créé, il fallait s'en servir et le perfectionner ce qui est souvent tout un.

Ce fut l'œuvre de l'abbé Henri de Tourville, vicaire de Saint-Augustin de Paris, de 1873 à 1880; il fut obligé de se retirer dans la solitude jusqu'en 1903, année où il mourut... H. de Tourville, limité dans ses moyens extérieurs d'action par la faiblesse de sa santé, trouva plus qu'un disciple, plus qu'un collaborateur, il rencontra un autre lui-même dans Demolins... Depuis la mort de Tourville, il donna dans le mécanisme des « répercussions » un moyen d'analyse sociale aussi sûr que simplifié, et il prépara un Manuel de science sociale qui condensera tous les travaux épars dans les publications antérieures. Voilà, en un trop pâle résumé, le mouvement intellectuel et social que le nom de Demolins couronne. Les catholiques ont le devoir de s'y initier. Le profit qu'ils en tireront pour guider leurs organisations et convaincre les esprits de bonne volonté peut être immense...

De *la Croix*, de Paris :

... Une autre formule qui suscita contre Demolins toute une levée de boucliers, fut celle de *la Supériorité des Anglo-Saxons*. C'est le titre du plus retentissant de ses livres. On ne sut pas assez voir qu'il ne parlait ni de la supériorité religieuse, ni de la supériorité morale, ni de la supériorité intellectuelle ou artistique, mais seulement de la supériorité sociale, qui, de

fait, met les Anglo-Saxons en possession, à l'heure actuelle, de la très grande majorité des populations de l'univers. De plus, en disant dans son titre : « A quoi tient cette supériorité », Demolins indiquait bien qu'il ne la considérait pas comme fatale; au contraire, apprenant à l'analyser, à démonter la machine pour en observer les rouages, il mettait à même nos supériorités d'acquérir celle qui leur manque.

C'est pour faire passer dans la pratique cette conception qu'il eût la courageuse initiative d'ouvrir dans sa propriété de La Guichardière, près de Verneuil (Eure), l'École des Roches, collège florissant, où depuis sept ans des jeunes gens sont élevés en pleine campagne, avec les méthodes reconnues les meilleures dans toutes les branches d'instruction. Avec l'éducation de la liberté et de la responsabilité, on leur donne une vie aussi semblable que possible à la vie de famille et une culture physique développante... C'était au milieu de ces adolescents, s'épanouissant à la vie qu'il leur avait faite si belle, au milieu de ces professeurs qui rivalisaient de zèle pour comprendre, appliquer et perfectionner son idée, que vivait Demolins, donnant l'exemple de la décentralisation et vivant à la campagne la vie intense...

Du *Patriote des Pyrénées :*

Les journaux ont annoncé la mort d'un homme au nom de qui s'est attachée, pour des motifs souvent bien mal appréciés du vulgaire, une notoriété considérable.

Pour beaucoup, Edmond Demolins était un utopiste, un familier du paradoxe, dont l'action sur l'opinion eût été plutôt nuisible, si elle avait dû être prise au sérieux.

Pour ceux qui l'ont connu et suivi de près, ce fut un vulgarisateur aussi patient qu'admirable, un des esprits les mieux doués pour faire pénétrer les idées, et, sous sa couleur d'exotisme, qu'on a tant exploitée contre lui, un vrai patriote.

Le Play l'avait distingué et se l'était attaché. Il fut le rédacteur en chef de sa *Réforme sociale*, jusqu'au jour où, après la mort du Maître, estimant qu'on ne pouvait éternellement tourner autour de conclusions acquises, il se sépara, non sans quelque scandale, de ses collaborateurs et fonda la revue *la Science sociale*, aujourd'hui dans sa vingt-deuxième année.

Cet esprit d'initiative, cette audace parfaitement dédaigneuse de l'obstacle, ne l'abandonna jamais et fut le ressort de l'Œuvre qui devait couronner sa vie et qu'il a nommée lui-même : *L'Education nouvelle*.

Avant d'en parler, un mot de ses nombreux ouvrages.

De très bonne heure entraîné aux patientes recherches et enclin par instinct aux généralisations, il débuta par une *Histoire de France* en 4 volumes, actuellement épuisée. C'est lui qui tint la plume pour écrire, sous l'inspiration de Le Play, un très curieux petit livre où, sous forme de propositions didactiques, il résumait les idées de l'École sur un *Programme de gouvernement et d'organisation sociale*.

A partir du moment où il devint l'homme de la science sociale, c'est par centaines qu'il faudrait compter ses articles et ses études de longue haleine toujours bourrés de faits, toujours originaux. Pas un qui, tout en se reliant par un fil continu aux données antérieures, ne contînt en germe une vue nouvelle, ne marquât un pas en avant.

C'est ce tempérament d'une logique impitoyable qui valut à M. Demolins ses contradictions les plus violentes. Les plus chauvins lui en voulurent de maltraiter une foule de choses ou d'institutions auxquelles tient le Français, traditionnaliste même quand il se réclame de la Révolution. Dès que la vérité lui apparaissait comme sortant logiquement des faits, rien n'eût pu le détourner de la dire, même au prix de quelques bousculades.

C'est ainsi qu'on ne lui pardonna guère un de ses livres les plus remarquables : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons?* de même que cet autre, qui déroutait les habitudes et les préjugés politiques de tant de conservateurs : *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir?...*

— Non, répondait-il. Et pourquoi? C'est que le pouvoir n'est qu'un mot, une éti-

quette et que changer de pouvoir n'est ordinairement que changer de maître. « A quelle sauce, Monsieur, préférez-vous être mangé? — Mais je préférerais ne pas être mangé du tout!... »

Cette politique électorale, comme il la détestait! s'entretenant un jour avec nous des directions, alors récentes, de Léon XIII. « Ah! le grand pape, s'écria-t-il, qui a le courage de dire que *la meilleure politique est de n'en pas faire!...* »

Vous jugez si ce langage était pour plaire aux militants de la politique, qui étranglent tous les matins, *in petto*, suivant leurs goûts, la République ou la Monarchie! Mais Demolins fonçait toujours en avant. « J'estime, écrivait-il, que le plus grand devoir est de ne jamais reculer devant l'expression d'une vérité, quelque impopulaire qu'elle soit. »

Aussi, prévoyant les entraves que la routine ou l'intérêt personnel ne manqueraient pas de lui opposer, avait-il tenu à se libérer de toute dépendance extérieure. « J'ai donné ma démission, nous disait-il un jour, de toutes les Œuvres ou Associations dont je faisais partie. Un homme qui s'intéresse à deux affaires, ne peut pas réussir. »

En tout cela, Edmond Demolins fut surtout, comme nous l'avons dit, un merveilleux vulgarisateur. Ce n'est pas diminuer son mérite que d'attribuer une grande part de la pensée directrice à l'abbé Henri de Tourville, le disciple préféré de Le Play, trop tôt disparu, celui dont le puissant esprit a su reconstituer pièce à pièce l'instrument d'observation qui avait servi au grand sociologue et le mettre à la disposition des observateurs futurs.

Un autre jour, nous essaierons de donner une idée de l'ensemble, aujourd'hui appréciable, de cette méthode, scientifique au premier chef, et de faire entrevoir les résultats que ses propagateurs en attendaient.

Citons encore, parmi les livres de M. Demolins : *Comment la Route crée le type social* et ses *Français d'aujourd'hui*, où le peuplement de l'Occident et le classement des races sont étudiées d'une façon si neuve et qui transforme si complètement l'enseignement de la géographie.

Au reste, l'enseignement, ou pour mieux dire, la formation intellectuelle et morale de la jeunesse était le point où convergeaient et se coordonnaient tous ces travaux divers. Un peuple est ce que sont ses enfants. Un système qui encaserne l'enfant, en le séparant soigneusement du monde extérieur, en l'astreignant à une instruction uniforme, où le cerveau est trop souvent surmené au détriment du corps, formera une race passive, mal préparée aux réalités de la vie, inconsciente de l'idée même de liberté, proie facile aux politiciens et aux rhéteurs.

Supposez, au contraire, une jeunesse façonnée de bonne heure au gouvernement de soi-même, entraînée à l'endurance physique, attendant tout de son initiative et très peu du pouvoir politique : il y a cent à parier contre un que cette jeunesse conquerra le monde.

Pourquoi la France, disait Demolins, semble-t-elle enchaînée dans la mauvaise voie? Pourquoi ne se développerait-elle pas dans la bonne, en prenant aux nations conquérantes ce qui peut s'adapter à notre tempérament national?

Ni l'Université, ni l'enseignement libre ne paraissant de longtemps capables de telles audaces, Demolins résolut de donner l'exemple et, comme le philosophe grec, de prouver le mouvement en marchant.

Il fonda, en 1899, près de Verneuil, l'*École des Roches*, où étaient appliquées, tant au point de vue de l'éducation que de l'enseignement, des méthodes absolument nouvelles. — Nous en avons parlé dans le temps. — Rappelons seulement qu'on y pratiquait la division des études en deux cycles, l'un préparatoire et général, l'autre, formé de branches spéciales, suivant les différentes carrières : idée qui devait passer intégralement dans les réformes inaugurées dans l'Université cinq ou six ans plus tard.

Le reste suivra-t-il?... Cela dépend, évidemment, des circonstances de temps, de lieu et de personnes. Nous ne voulons, ici, que constater l'utilité d'une telle expérience.

Demolins se réjouissait, sans fausse modestie, de son succès. Anglophile, il le

fut évidemment, non pas en aveugle, mais dans un esprit d'ardente émulation, convaincu que les belles qualités françaises, convenablement utilisées, doivent nous assurer la supériorité sur tous nos rivaux.

S'est-il trompé? Nous ne pouvons nous résigner à le croire. Nous sommes, hélas! bien loin de cette revanche morale et sociale qu'il avait rêvée. Mais les idées justes n'en font pas moins leur chemin dans beaucoup d'esprits. Si un jour, notre nation, secouant le joug des politiciens, se reprend au travail libre, fécond, civilisateur, on le devra, en grande partie, au viril exemple de cet homme et de ses amis, qui ont réussi à vaincre le seul ennemi que des Français ont toujours considéré comme invincible : la routine.

CORRESPONDANCE

Nous regrettons de ne pouvoir publier tous les témoignages de regrets et de respects pour le savant que la mort d'Edmond Demolins a suscités. Un choix judicieux et restreint serait impossible. Toutefois nous ne pouvons résister au désir que nous avons de publier les quelques lignes qui suivent :

« Edmond Demolins s'est fait tuer au service de la *Science sociale*. Car certainement l'excès de travail a dû abréger sa vie. Quelle chose étrange quand on y pense! Il avait consacré une part de son énergie de propagande à défendre les droits du corps contre les prétentions abusives de l'esprit; il avait non seulement par la parole, mais aussi par le fait, doté de l'hygiène et des sports une jeunesse que de vieilles déclamations romaines ou moyen-âgeuses vouaient jusqu'alors en partie à une intellectualité décrépite et pusillanime. Et lui, il ne s'est pas donné le repos nécessaire, il s'est pour ainsi dire martyrisé, ou du moins, comme les extatiques, il a tant aimé la recherche scientifique qu'il est devenu peu à peu sourd aux exigences de l'organisme.

« Et, à un autre point de vue, il y aura eu encore en lui du Saint et du Martyr. S'il avait voulu être un homme de parti, s'il avait voulu donner un léger coup de de pouce à la science pour l'adapter comme étai à telle ou telle doctrine politique, que de gens — étant donné par surcroît son talent de polémiste — l'eussent porté aux nues! J'ai vu des esprits nobles et distingués qui manifestaient une violente admiration pour les *Français d'Aujourd'hui*, puis qui manifestèrent un dépit curieux à observer lorsqu'il leur fut donné de lire : *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir?* Demolins a aimé la vérité toute nue. Il n'a pas voulu l'habiller selon les intérêts ou les préjugés des partis... »

L. Arqué.

LES PUBLICATIONS D'EDMOND DEMOLINS

Nous donnons ci-dessous la liste chronologique des travaux publiés par Edmond Demolins, soit en volumes ou en brochures, soit dans des articles de revues ou de journaux. Nos lecteurs pourront ainsi se rendre compte de la grande fécondité de l'écrivain, et de l'évolution qu'ont suivie ses idées :

Le Mouvement communal, vol. publié en 1875 à la librairie académique Perrin (aujourd'hui Didier).

L'Histoire de France, 4 vol., publiée en 1879 par la Société bibliographique (aujourd'hui racheté par la librairie Firmin-Didot).

Lettres historiques et sociales, articles publiés dans le feuilleton de l'*Univers* de 1875 à 1882.

Dans la **Réforme sociale**, Edmond Demolins a publié les articles suivants :

En **1881** :

L'École de la Réforme sociale, son programme.

Un grand devoir social..

Chronique du Mouvement social (Le progrès des envahissements de l'État dans la vie privée ; le plan de campagne de M. Parnell; le mouvement antisémitique en Allemagne).

La désorganisation sociale en Russie.

Chronique (France : la réduction de la journée de travail ; — Allemagne : l'assurance obligatoire ; — Russie : le tchin ; — Autriche : l'agitation rurale).

Chronique (France : la dernière discussion parlementaire ; — Angleterre : la transformation des institutions militaires ; — Russie : les programmes du nouveau règne).

Notre isolement.

Chronique (Russie : l'état des esprits ; — Roumanie : progrès des doctrines nihilistes ; — Angleterre : la loi agraire pour l'Irlande ; — Océanie : une tentative de colonisation).

La philosophie de l'épuration.

Chronique (France : le mouvement de la population ; — Angleterre : la crise agricole ; — Irlande : les amendements des évêques irlandais au land bill ; — Bavière : la lutte des partis ; — États-Unis : le mouvement d'immigration).

Chronique (assemblées des cercles catholiques d'ouvriers).

Chronique (Belgique : fédération des œuvres ouvrières ; les caisses d'épargne postale ; — Italie : les crises ministérielles).

La véritable cause des troubles de Marseille.

Chronique (France : le socialisme-collectivisme ; — Bavière : causes et nature de la crise ; — Pologne : situation religieuse).

L'Enquête permanente.

Les examens pour le brevet de capacité.

Chronique (le dégrèvement de la propriété agricole en France ; le mouvement pour le repos du dimanche en Allemagne, en Suisse et aux États-Unis).

Les élections.

Chronique (France : un meeting socialiste ; — Suisse : fédération pour l'observation des dimanches).

La philosophie des élections.

Chronique (France : le conseil municipal de Paris et les loyers ; — Allemagne : l'agitation antisémitique).

La maladie du siècle.

Un mot.

Chronique (Joseph Granier ; la grève des charpentiers de Paris)

La désorganisation de nos services militaires.

Chronique (France : les observations de Jules Simon à l'Institut au sujet de l'allaitement maternel ; — Hollande : le discours de M. Moderman sur le serment ; — Irlande : le refus des loyers).

L'école de la Réforme sociale au congrès du Mans.

Chronique (Allemagne : les échecs du socialisme d'État ; — Irlande : le tribunal institué par le land act ; — Suisse : l'assemblée annuelle de la société pour le repos du dimanche).

La réforme de la magistrature à propos d'un discours de rentrée.

Chronique (Le nouveau ministère ; appréciation inexacte de notre doctrine sur la propriété ; l'enquête internationale sur le repos du dimanche).

La plaie des solliciteurs ; le nouveau projet de loi.

Chronique (France : les deux nouveaux ministères ; — Allemagne : la fin du kulturkampf ; — Japon : la convocation nationale pour rédiger une constitution).

En **1882** :

Un mot d'explication à propos d'une candidature sénatoriale.

La crise financière ; les agitateurs.

Les habitations ouvrières : l'ouvrier propriétaire de son foyer.

Le Play et son œuvre de science sociale.

Assemblée générale des actionnaires de la Réforme sociale.

Les progrès du socialisme d'État ; jugement de Taine.

L'impunité de la séduction.

« Les Ouvriers des deux mondes » et la publication des monographies.

La situation financière : le seul remède efficace.

En **1883** :

Influence exagérée attribuée en France aux orateurs et aux écrivains.

La réforme judiciaire.

Un parti de gouvernement.

Le programme du gouvernement.

L'apothéose du jacobinisme ; la statue de J.-J. Rousseau.

Le nouveau fascicule des « Ouvriers des deux mondes ».

L'École de la paix sociale à l'étranger.

Assemblée générale des actionnaires de « la Réforme sociale ».

Les voyageurs de la science sociale.

Les huttiers et les paysans des marais de la Sèvre.

Les doctrines sociales de M. le comte de Chambord.

L'enseignement de la science sociale et l'école des voyages.

École des voyages; programme du Cours de méthode.

En **1884** :

Aux lecteurs; le passé et l'avenir de la Revue. Cours élémentaire de science sociale : les origines et les éléments de la science sociale.

Notre enquête sur la crise industrielle. Un discours de rentrée.

En **1885** :

Les illusions de l'opinion à l'égard de la Chine.

Les voyages d'étude en 1885.

Le véritable programme électoral.

L'enseignement de la science sociale.

Dans la **Science sociale**, Edmond Demolins a écrit les articles suivants sous sa signature, ou sous un pseudonyme.

En **1886, tome I** :

Cours de 1885-86 : les origines des trois races agricoles. 1. Les Pasteurs; — 2. Les Pêcheurs; — 3. Les Chasseurs.

Ce que donne un simple fait dans une monographie : les gisements d'or en Russie et en Chine.

Cours de 1885-86 : Comment les sociétés simples sont issues des sociétés compliquées, 1. Les trois groupes de sociétés compliquées; — 2. Les sociétés issues des Pasteurs.

Tome II :

3. Les sociétés issues des Pêcheurs; — 4. Les sociétés issues des Chasseurs.

Voyage social autour d'une chambre d'hôtel en Normandie.

Cours de la science sociale : Les commencements de la culture en famille patriarcale : les Bachkirs demi-nomades de l'Oural.

En **1887, tome III** :

Cours. — Les progrès de la culture en famille patriarcale : les paysans du Haourân.

La saison des plaisirs : les peuples qui s'amusent et les peuples qui s'ennuient.

Cours. — Établissement définitif de la culture en famille patriarcale : les paysans bulgares.

Les causes endémiques du nihilisme russe.

La natalité en France : la cause de sa diminution.

La question corse.

Cours. — La petite culture en famille souche : le bauer du Lunebourg.

Tome IV :

La question de la monarchie à propos du jubilé de la reine Victoria.

Cours. — La grande culture en famille souche : le grand propriétaire anglais.

Voyage social autour d'un château du Limousin.

En **1888, tome V** :

Cours. — La petite culture en famille instable : le paysan et le bordier de la Champagne pouilleuse.

Le jubilé de Léon XIII : la religion actuelle est-elle responsable de l'état social ?

Le cheval : comment les sociétés les plus stables n'existeraient pas sans le cheval.

Cours. — La grande culture en famille instable : le grand propriétaire du Nord de la France.

A travers l'Italie méridionale : 1. L'Italie ancienne : les villes de commerce de la Grande Grèce; 2. Les origines de l'Italie moderne : la population indigène; les conquérants étrangers.

Cours. — Les populations forestières. 1. Leur histoire et leur distribution géographique; — 2. L'art des forêts sous le régime de la famille; — 3. L'art des forêts sous le régime de la province et de l'État.

Le rôle de l'école à propos des discours de distribution des prix.

Cours. — Les Populations minières : 1. Définition et classement de l'art des mines. — 2. Les mines d'or exploitées en cohue. — 3. La transformation des mines d'or exploitées en cohue et les mines d'or exploitées administrativement. — 4. Les mines métallifères exploitées par les familles; le type anglais.

En **1889, tome VII :**

5. Les mines métallifères exploitées sous le régime provincial; leurs quatre variétés principales. — 6. Le type français. — 7. Les mines de houille.

Nos hommes politiques.

L'archéologie orientale, à propos d'une publication nouvelle : Comment l'art reçoit sa forme du milieu physique et social. — 1. L'art chaldéen. — 2. L'art à Ninive et à Babylone.

L'expérience du suffrage universel.

L'Exposition universelle : la disposition générale et le classement des produits.

Tome VIII :

L'Exposition coloniale.

Cours. — L'objet fabriqué et la force motrice chez les nomades. — La fabrication ménagère en communauté pastorale : le régime de l'atelier.

Le terrain de la concentration.

En **1890, tome IX :**

Réponse à quelques objections.

Cours. — Les diverses variétés de la fabrication en communauté et l'histoire de leur progression.

La manifestation ouvrière.

Le carnotisme, à propos du voyage du Président de la République.

Cours. — Les Corporations ouvrières : 1. Les circonstances qui ont préparé l'établissement du régime corporatif au moyen âge.

Tome X :

2. Les premières mesures prises pour limiter la concurrence. — 3. L'apogée de la réglementation. — 4. La chute du régime corporatif et les conditions normales de la petite industrie.

Autour d'une plage bretonne.

A propos des Arabes algériens.

Cours. — La question ouvrière dans la fabrique collective et le grand atelier.

Les révolutions sociales produites par les modifications des transports : la Caravane et le Traineau.

En **1891, tome XI :**

Une solution impériale de la question scolaire en Allemagne.

Le type du Méridional d'après les œuvres d'Alphonse Daudet : 1. Les causes constitutives du type. — 2. Les caractères de ce type. — 3. L'expansion au dehors.

Les modifications du Transport et la formation politique de l'Europe.

La guerre ou la paix?

Les Celtes (en collaboration avec Henri de Tourville).

Tome XII :

Un émigrant de la Science sociale en Chine (en collaboration avec C. Héraud).

En **1892, tome XIII :**

Le socialisme devant la Science sociale.

Le public et mon article sur le socialisme.

Encore le socialisme : les témoignages d'approbation et la réponse à quelques critiques.

La théorie anarchiste d'après le prince Kropotkine.

En **1893, tome XV :**

L'état actuel de la Science sociale d'après les dix dernières années.

Cours d'exposition de la Science sociale. — 1. Les trois sociétés à formation communautaire de famille. — 2. Les sociétés issues des Déserts : le type des oasis et des confins agricoles.

Tome XVI :

3. Le type finnois. — 4 et 5. Le type nord slave ou russe.

En **1894, tome XVII :**

Le devoir présent; réponse à M. Paul Desjardins.

6. Le type sud slave et la domination turque. — 7. Le classement des types sociaux de l'Asie orientale et méditerranéenne. — 8. La région des Vallées.

Tome XVIII :

9. La région des ports maritimes : le Grec moderne. — 10. Les Phéniciens et Carthaginois.

La réforme de l'éducation; un nouveau type d'école.

Le bonheur de vivre à propos d'une publication récente.

En **1895, tome XIX :**

Les lois de l'évolution à propos de deux publications récentes.

La nécessité d'un programme social et d'un nouveau classement des partis.

Cours. — 11. Les Vénitiens.

Tome XX :

Cours. — 12. Les régions des plateaux : les Albanais.

La Patrie.

En **1896, tome XXI :**

La première manifestation d'une évolution vers le Particularisme.

La meilleure méthode d'enseignement.

Les deux tendances de l'Économie politique.

Tome XXII :

La géographie sociale de la France. 1. Le procédé d'étude. — 2. Les régions des productions arborescentes. — 3. Les régions vinicoles. — 4. Le type corse. — 5. La région de la petite culture en petite propriété issue de la communauté pastorale. — 6. Les trois variétés principales du type.

En **1897, tome XXIII :**

L'illusion de la solidarité, à propos d'une publication de M. Bourgeois.

La France (suite) : 6 et 7. La région de la grande culture en grande propriété issue de la communauté pastorale : les plateaux du Centre et du Midi.

8. Le type angevin. — 9. Le type breton.

La prétendue supériorité des Allemands (préface de la 2e édition des Anglo-Saxons).

Un mot de réponse à M. Francisque Sarcey.

Tome XXIV :

La France : La région de la petite culture issue de la communauté forestière; les types lorrain, morvandeau; franc-comtois, alsaciens; — la région de la petite culture issue de la communauté forestière en sol complètement défriché; le type champenois.

Le problème de l'Éducation; réponse à l'Enquête du comité Dupleix.

Les trois éléments de la société anglaise (Introduction à l'édition anglaise des Anglo-Saxons).

En **1898, tome XXV.**

La France : Le type social des Pyrénées et des Alpes; — les types sociaux du Midi et du Centre.

Tome XXVI :

L'École nouvelle : 1. Les différences entre le type ancien et le type nouveau; — 2. Le programme d'étude et l'École actuelle.

La vie scolaire en Angleterre décrite par les élèves.

L'Ecole des Roches.

En **1899, tome XXVII :**

L'Avenir de l'Education nouvelle (conférence à la Sorbonne).

Tome XXVIII :

L'Ecole des Roches. Nos élèves en Angleterre.

Boërs et Anglais. Où est le droit?

Observations sur le type du Varennier tourangeau décrit par P. Porthmann.

Le mouvement autonomiste en Catalogne.

Les villes de marché sur les hauts plateaux asiatiques.

En **1900, tome XXIX :**

Journal de l'Ecole des Roches. A nos lecteurs.

Boërs et Anglais. Objections et réponses.

Encore la question du Transvaal.

En **1901, tome XXXI :**

L'Éducation doit-elle développer l'aptitude à gagner de l'argent ou à le dédaigner?

Le Grec et le Romain.

Comment la Route crée le type social.

En **1903, tome XXXV :**

Discours prononcés aux funérailles de M. Henri de Tourville.

En **1904 :**

Nos deux premiers maîtres.

Comment on analyse et comment on classe les types sociaux.

L'organisation du travail; réglementation ou liberté.

Pour développer notre commerce; groupes d'expansion commerciale.

En **1905 :**

La science sociale depuis F. Le Play; classification sociale.

En **1906 :**

Les problèmes sociaux de l'industrie minière : comment les résoudre.

Les formes de la Famille (Bull., livr. 26 et 27).

Répercussions sociales (Id., liv. 33, 34, 35, 36, 37 et 38).

Le conflit actuel entre l'Eglise et l'Etat (Id., livr. 35).

Pendant qu'il écrivait les articles ci-dessus dans la *Science sociale*, Edmond Demolins publiait les ouvrages suivants à la librairie Firmin-Didot :

En **1890**, *La question des grands magasins* (brochure).

En **1892**, *Le socialisme devant la science sociale* (brochure traduite en anglais, italien, grec et hongrois).

En **1893**, *Comment élever et établir nos enfants* (brochure traduite en italien et en russe).

En **1894**, *Quel est le devoir présent? Réponse à M. Desjardins* (brochure).

En **1895**, *La nécessité d'un programme social et d'un nouveau classement des partis* (brochure).

En **1897**, *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons?* (1 vol. traduit en anglais, allemand, espagnol, suisse, roumain, polonais et arabe).

En **1898**, *Les Français d'aujourd'hui* (1 vol.).

L'Éducation nouvelle : l'École des Roches (1 vol. trad. en espagnol et en russe).

A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir? (1 vol.).

En **1899**, *Boërs et Anglais? Où est le droit?* (brochure).

Conférence à la Sorbonne sur l'avenir de l'Education nouvelle (1 brochure).

En **1901**, *Comment la Route crée le type social* (2 vol.).

En **1904**, *L'Enquête sociale sur le Pays.* (brochure).

L'Etat actuel de la science sociale (brochure).

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons reçu les livres suivants :

De la librairie P. Lethielleux, 10, rue Cassette :

Droit social, la Famille, les Associations, l'État, l'Église, leur organisation et leurs rapports mutuels, par E. Valton, professeur au grand Séminaire de Langres, in-12, **2** fr. **50**.

Dans la Crise, par F. Dumont, in-12, **3** fr. **50**.

Devant l'obstacle, roman psychologique et étude sociale, par Mme G. Boudry, in-18, **2** fr. **50**.

Le Christianisme et l'Extrême-Orient, par M. le chanoine Léon Joly, in-12, **3** fr. **50**.

L'Église de France et les catholiques français, par M. le chanoine Paul Barbier, in-12 écu, **0** fr. **60**.

Une page d'histoire sur les Associations cultuelles, par l'abbé G. André, supérieur du séminaire universitaire de Lyon, in-12 écu, **0** fr. **60**.

De la librairie V. Giard et E. Brière, 16, rue Soufflot, et 12, rue Toullier :

La vraie morale, basée sur l'étude de la Nature et sur les lois de la Vie, par V. Berge, in-12, **2** francs.

Le fondement du droit et de la morale, par Jean Lagorgette, in-8, **7** francs.

Annales de l'Institut international de sociologie, publiées sous la direction de René Worms, t. XI.

De la librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte :

Patrons et ouvriers, par A. Roguenaut, in-12, **2** francs.

La Monnaie, par A. de Foville, membre de l'Institut.

La Famille et l'État dans l'éducation, par A. de Sertillanges, professeur de philosophie morale à l'Institut catholique de Paris.

De la librairie A. Colin, 5, rue de Mézières :

La France et Guillaume II, par Victor Bérard, **3** fr. **50**.

De la librairie A. Maloine, 25, rue de l'École-de-Médecine :

Les lois psychologiques du développement des religions (L'évolution religieuse chez Rabelais, Pascal et Racine), par le Dr Binet-Sanglé, professeur à l'École de psychologie.

De la librairie Félix Alcan, 108, boulevard Saint-Germain :

Le rôle sociologique de la guerre, par le capitaine A. Constantini.

L'École individualiste et le socialisme d'État, par A. Béchaux, in-8, **8** francs.

De la librairie Schleicher frères :

Les merveilles de la vie, par Ernest Haeckel.

De la librairie T. Fisher Unwin, de Londres :

Sex and society, par William J. Thomas.

De la librairie J. Verrolet, 96, rue Roux, à Port-au-Prince :

Le monde, l'homme et les sciences, par le général Légitime.

NOUVEAUX MEMBRES

Senor Casimir Olmos, Parana, République Argentine, présenté par M. Paul de Rousiers.

Mme la générale Reichard, château de la Gaudinière, par Allonnes (Maine-et-Loire), présentée par M. Louis Ballu.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

Alexandre Zweguintzoff, Voronèje (Russie), présenté par M. P. de Rousiers.

Carlos M. Biedma, calle Bolivar, 535, Buenos-Ayres, présenté par M. P. de Rousiers.

ERRATA

Dans la *37e livraison* du *Bulletin*, il s'est glissé une erreur que nous prions le lecteur de corriger.

Au cours de la communication de M. Bureau, il faut lire : « Une première théorie « voudrait que les prix ne dépendissent « que de la loi de l'offre et de la demande, « mais bien que cette loi joue incontesta- « blement un rôle — par exemple pour la « dentelle de St-Pierre-les-Calais qu'une « mode passagère a portée en Amérique à « des prix hors de toute proportion avec « le coût de production — cependant cette « loi ne fonctionne pas dans tous les cas ; « ainsi dans un magasin nous voyons que « le prix de vente n'est plus fixé par la « loi de l'offre et de la demande. Il y a « donc lieu de laisser de côté cette con- « ception. — Une autre théorie voudrait..., « etc. »...

Dans la *Grèce ancienne* de G. d'Azambuja (28e et 29e fasc.), il s'est glissé également quelques erreurs :

Page 133, ligne 17 et 23, lisez *Mimnerme*, au lieu de Mimnerve ;

Page 187, ligne 19, lisez *Xerxès*, au lieu de Darius ;

Page 188, ligne 8, lisez *Clytemnestre*, au lieu de Agamemnon ;

Page 118, ligne 17, lisez *occidentale*, au lieu de orientale :

Page 119, ligne 12, lisez *occidentale*, au lieu de orientale.

Dans le *39e fascicule*, page 77, il y a deux modèles de fiches du Répertoire des répercussions. Dans celle de droite, il faut lire : Famille *de* Travail (et non Famille sur Travail).

L'ENQUÊTE SUR LE PAYS

La Thiérache. — M. Eugène Creveaux nous a fait parvenir une partie de son étude sur la Thiérache, pays qui s'étend autour de la petite ville de Vervins, dans l'Aisne. Anciennement, elle formait une subdivision de la Picardie. Dans la Thiérache, l'humidité et la nature du sol : argile (loess) reposant sur une couche imperméable de marne argileuse — fait prédominer la culture herbagère sur celle des céréales. Toutefois, dans le sud-ouest du pays, où le sous-sol est calcaire et perméable, la culture des céréales est associée à la culture herbagère. De plus, la présence de nombreuses chutes d'eau, ont développé l'industrie.

On voit combien ce type se rapproche du Normand, à la fois herbager et petit fabricant.

M. Creveaux distingue le type de l'éleveur de celui de l'engraisseur. Le premier est, le plus souvent, un petit fermier, qui s'adonne à l'élevage des bovidés, et qui, avec le surplus de lait, fabrique du beurre ou du fromage de Maroilles. Le second est un propriétaire qui achète des bêtes maigres au précédent, pour les revendre grasses à un marchand de bestiaux. L'absence de grands patrons, a développé les laiteries coopératives, comme en Danemark. M. Creveaux a observé les effets

de l'oisiveté chez les herbagers, et la prédominance de la femme dans le ménage, par suite du grand rôle qu'elle joue à la ferme.

Comme on le voit, M. Creveaux a pu dégager un certain nombre de répercussions. Nous l'engageons donc fortement à continuer son étude dans ce sens.

Le littoral de l'Asie Mineure. — M. Ferdinand Péré nous a fait parvenir l'esquisse d'une étude du littoral de l'Asie Mineure, dans lequel il distingue trois subdivisions :

1° Le littoral nord (mer Noire), où la culture des céréales est associée à la pêche;

2° Le littoral sud (Méditerranée), où elle est associée à celle du coton et à l'exploitation des forêts:

3° Le littoral occidental (Archipel), où elle est associée à la cueillette (figues, olives, vignes, etc.).

Ces trois régions sont rangées dans l'ordre de la commercialisation croissante. C'est dans cet ordre également que se fait sentir la prédominance du type grec sur le type ottoman.

En Asie, il paraît que le Turc n'est pas « campé »; il est cultivateur et tient fortement au sol. Comme on le pense, c'est dans l'intérieur du pays, qu'on le trouve à l'état pur. M. Péré ne connaît et ne nous décrira que le Turc de la côte, plus ou moins commercialisé et en partie grécisé.

Le développement pris par le port de Smyrne montre que c'est bien sur la côte occidentale que le commerce est le plus intense. Cela s'explique par le voisinage de l'Europe, et par la facilité d'installer des ports à l'embouchure des fleuves grâce à la protection des îles côtières.

M. Ferdinand Péré doit retourner sous peu en Asie Mineure, où habite sa famille, et là, grâce à ses nombreuses relations, il lui sera facile de compléter les renseignements qu'il a bien voulu nous donner.

Gascogne. — M. J. Garas qui a fait une étude complète du type gascon, nous demande, avant de la publier, d'y ajouter quelques considérations psychologiques.

Il ajoute : « ce travail sur une société un peu compliquée m'a fait croire que, dans des cas assez nombreux, la Science sociale se rencontrera avec la Psychologie. Cette dernière science n'est pas encore faite : elle est dans l'enfance. La Science sociale lui sera d'une grande utilité et l'aidera à se constituer. Et, d'autre part, la Psychologie est fortement conditionnée par la Biologie. Je crois donc que les personnes qui voudront travailler dans la *Science sociale* auront besoin de connaissances biologiques précises. »

Paul Descamps.

L'ÉVOLUTION DE LA MUSIQUE

Dans les *Chansons populaires des Provinces belges*, publiées par MM. Schot frères, M. Ernest Closson dit[1] :

« La chanson flamande a quelque chose de plus savoureux, elle est plus variée, plus colorée, d'expression plus adéquate au texte, d'une portée musicale plus riche et plus essentiellement *harmonique;* la chanson wallonne est plus délicate, plus gracieuse, d'une ligne mélodique dégagée et gracile, fine et déliée, d'une séduisante gaucherie; elle est plus essentiellement *monodique,* plus naïve et plus simple. »

Nos lecteurs se souviennent que, dans une esquisse de l'histoire de la musique[2], nous disions que les faits semblaient prouver (sans que nous puissions bien en dégager la cause) que les peuples communautaires préféraient la musique monodique (ou mélodique), tandis que les peuples influencés par la formation particulariste avaient développé surtout la musique polyphonique ou harmonique.

L'extrait qui précède semble donner un argument de plus à cette hypothèse : le Flamand est plus particulariste que le Wallon; la musique populaire du premier est plus harmonique que celle du second.

Le même auteur note également[3] dans

1. P. VI.
2. *L'évolution de la musique*, livr. 31, 33, 34, et 35 du *Bulletin*.
3. P. V.

la chanson wallonne un goût plus grand de la satire et une propension à la gaillardise, à la gauloiserie. La chanson flamande, au contraire, se rapprocherait du *lied* allemand, tout en s'en différenciant par certains caractères.

Paul DESCAMPS.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

Il semble que, depuis le vote de la loi de séparation entre l'Église et l'État, on assiste à une évolution des idées au sein du clergé français. Voici, en effet, ce que nous lisons dans le *Journal des Débats* du 4 septembre :

« Il y a d'abord un point sur lequel tous les évêques sont heureusement d'accord. Ils ne veulent pas de la formation d'un parti catholique ; ils comprennent que ce serait la dernière faute à commettre, et, s'il leur fallait une preuve nouvelle, l'exemple de ce qui se passe en Italie depuis quelques mois leur en apporterait une très probante. — « Le prêtre, disait récemment le coadjuteur de l'archevêque de Cambrai, est un éducateur. Il est l'ami de ses fidèles. Quant aux conclusions politiques ou sociales à tirer de ce dévouement et de cet amour, il laisse cela au mouvement spontané de la conscience de chacun. » — Voilà un langage irréprochable, et la grande faute de certains catholiques est d'avoir si longtemps refusé de s'en inspirer... »

Nous ne pouvons qu'approuver cette orientation nouvelle des esprits, conforme aux conclusions de la science sociale. Sans aucun doute, c'est dans ce sens qu'agit la poussée de l'évolution ; c'est ce qu'avait noté Edmond Demolins, il y a peu de temps encore, dans son article sur *le Conflit actuel entre l'Église et l'État*[1].

L'avenir prouvera de plus en plus combien la connaissance des lois sociales, nous éviterait de bévues et de luttes stériles !

P. D.

1. 3e liv. du *Bulletin*, p. 207.

BOERS ET ANGLAIS

Tout le monde a lu dans les quotidiens, l'histoire du fameux diamant que l'on a trouvé, il y a quelques mois, dans la mine de Culiman (Transvaal). Sur la proposition du général Botha, le gouvernement de Prétoria décida de l'acquérir pour en faire cadeau au roi Édouard, en signe de loyauté du peuple transvaalien, et en souvenir de l'autonomie qui venait d'être accordée à cette colonie. Dans l'opinion du général Botha, cette gemme qui est la plus précieuse qui ait jamais été découverte, mérite d'être, par sa magnificence inouïe, le plus précieux joyau de la couronne. Rien mieux que ce délicat compliment ne prouve combien l'animosité est écartée entre les anciens ennemis.

Qui aurait cru, à l'époque où les colonnes des journaux étaient remplies des noms retentissants de Ladysmith et de Modderfentein, que la réconciliation aurait été aussi rapide ? Tel est le résultat de la politique loyale et profondément libérale que l'Angleterre a adoptée il y a plus d'un demi-siècle et a inébranlablement suivie depuis lors, dans ses relations avec ses colonies.

P. D.

APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE

Du *Télégramme* de Boulogne :

... « Ce fut cette précision et cette rigueur qui séduisit Demolins. Dès lors, il n'eut plus d'autre ambition que de développer toutes les déductions que l'on pouvait tirer des observations faites avant lui, d'en faire de nouvelles plus complètes et s'étendant à tous les ordres de faits, embrassant non seulement les familles, mais des sociétés entières, et suivant les races qui ont peuplé la terre dans leur marche, dans leur évolution, leur milieu et leur aboutissement...

« Si maintenant nous voulons dégager la philosophie des travaux d'Edmond Demolins, nous dirons qu'elle était essen-

tiellement consolante et élevée. Rien en effet n'est de nature à satisfaire davantage l'esprit humain, comme la précision et la certitude dans des matières où, jusque-là, tout était divergences, utopies et contradictions; rien n'est plus propre à nous élever à la connaissance de Dieu que le spectacle grandiose de la cosmogonie sociale dont l'auteur de tant de travaux avait réussi à pénétrer tous les ressorts et qu'il aimait à comparer à la mécanique céleste. C'était avec une insistance affectueuse qu'il cherchait à introduire les autres au cœur même de cette science, qui par la sûreté de ses conclusions donne si abondamment, avec le calme et la sérénité, des vues si limpides sur les plus graves questions du temps présent. »

Du *Journal des Débats :*

« La Nouvelle-Calédonie a été pourvue, ces jours derniers, d'un nouveau gouverneur. Le choix du ministre s'est porté sur M. Liotard qui est un Africain et qui, en dernier, était lieutenant-gouverneur du Dahomey. Ce haut fonctionnaire va se trouver dans un milieu bien différent de celui qu'il a connu jusqu'ici, et la tâche qui lui incombe est l'une des plus délicates que puisse rencontrer en ce moment un gouverneur de colonie.

« La Calédonie traverse en effet une crise très grave, que personne aujourd'hui ne songe à nier. Le mal est venu de l'échec de la petite colonisation agricole libre. On sait avec quelle ardeur M. Feillet, qui fut gouverneur de la Calédonie pendant près de huit ans, s'appliqua à cette œuvre et quel succès il obtint dans une entreprise qui paraissait quasi impraticable, à savoir attirer à la Nouvelle, dans le pays du bagne, à des distances énormes de France, de nombreux colons français. Malheureusement, une fois installés, la plupart de ces colons ne réussirent pas. Le gouverneur s'employa de toutes les façons à masquer l'échec de son plan, mais, un jour, il fallut bien en convenir.

« Pour attirer la main-d'œuvre libre, on avait décidé de supprimer le bagne. Dans ce but, dès 1897, on cessa tout envoi de condamnés en Calédonie. La colonisation agricole par la main-d'œuvre libre ayant échoué, faut-il maintenir les mesures dont l'application tend à la suppression du bagne? Voilà la question qu'on s'est posé à la Nouvelle-Calédonie et pour laquelle on s'agite beaucoup là-bas.

« Un homme qui connaît bien la Nouvelle-Calédonie pour y avoir vécu près de six années comme colon, M. Marc Le Goupils, a étudié la question en de nombreux articles parus dans des journaux spéciaux et en une longue étude publiée par la *Science sociale*. Bien préparé à l'observation par ses études antérieures, puisqu'il est sorti de l'École normale supérieure, a été professeur de rhétorique dans un grand lycée et est devenu président du conseil général de la colonie, M. Marc Le Goupils pense que la colonisation doit en ce pays s'appuyer sur la production minière, qui a besoin de main-d'œuvre. Or, comme la main-d'œuvre indigène diminue graduellement, c'est le bagne qui constitue l'élément le plus important au point de vue de la main-d'œuvre et de la consommation. Le bagne n'aurait-il rien fait en Cadélonie, remarque M. Le Goupils, que « la présence sur le sol de la colonie de ce formidable consommateur, parasite de la métropole, nourricier de la Nouvelle-Calédonie, était un élément considérable de la constitution économique du pays ». C'est pour le bagne et par le bagne que s'était organisé et développé le commerce du pays ; c'est pour lui notamment que s'était développé l'élevage, et M. Le Goupils écrit un peu plus loin : « Évidemment, je ne saurais croire moi-même ni surtout souhaiter que la Nouvelle-Calédonie soit condamnée au bagne à perpétuité par le décret qui a installé le bagne sur son sol. Mais était-il sage, dans l'état actuel de la colonie, au lieu de procéder à une liquidation progressive et prudente de la colonisation pénitentiaire, de traiter et d'opérer par résection un pareil organe, comme une tumeur localisée? » Et M. Le Goupils se déclare partisan d'une reprise de la transportation.

« Cette thèse est combattue par plusieurs autres Calédoniens et par le délégué actuel de la Nouvelle-Calédonie au Conseil supérieur des colonies, M. Guieysse, député du Morbihan. Ce dernier a écrit que la crise

actuelle ne résultait pas de la suppression de la transportation. « Le bagne, alors intact, n'avait pas préservé la colonie, en 1893-1897, d'un pire marasme, dit M. Guieysse. Ce fait, trop oublié, interdit d'établir un lien entre la crise présente et la liquidation lente et progressive du bagne. »

« Partisans et adversaires de la reprise de la transportation en Nouvelle-Calédonie, ont pris nettement position et forment deux camps bien décidés à vigoureusement se défendre. Avec lequel le nouveau gouverneur s'alliera-t-il? Telle est la question que se posent les Calédoniens. Il est possible qu'ils soient eux-mêmes appelés à la résoudre, car M. Liotard pourra attendre, pour se décider, que les Calédoniens aient fait connaître leur opinion lors de l'élection prochaine du délégué de la colonie au Conseil supérieur. En tous cas, il ne faudra pas désespérer de ce pays, quelque solution qu'on donne au problème actuellement posé. En ne voulant pas faire trop grand, on pourra enfin tirer du marasme un pays qui n'a connu que trop de crises économiques depuis plus de cinquante ans que nous le possédons. »

Du *Signal*, sous la signature de F. Redel:

« M. Demolins, dans son remarquable ouvrage : *Les Français d'aujourd'hui*, prétend avec raison que les différentes cultures arborescentes ont créé des types nettement définis.

« L'éminent savant distingue ainsi les zones du châtaignier, du noyer, de l'olivier et de la vigne.

« Quoique cette dernière soit cultivée sur plusieurs points de la France, sa zone n'en est pas moins délimitée d'une façon visible...

« Au point de vue social, la vigne ne joue pas un beau rôle. Elle a développé surtout l'imprévoyance, le besoin d'afficher une richesse exagérée et un luxe trop souvent criard. Ce n'est pas le procès du Midi que nous faisons, car partout il en a été de même.

« M. Paul Descamps, dans sa brochure sur les *Populations viticoles*, ne craint pas d'écrire à ce propos et très justement : « Si la vigne rend bien, on est prospère; si elle rend peu, on est malheureux; si elle ne rend pas, on est incapable de vivre. Ceci explique le caractère que revêtent toutes les crises subies par les populations viticoles. »

« Au point de vue intellectuel, « nous remarquerons que le vigneron a une tendance très prononcée à la critique et à l'ironie, à la vanité et à la jalousie. Cela provient de ce que les gens réussissent, non par leur capacité personnelle, mais par la chance. On critique, on jalouse ceux qui s'élèvent; ces derniers répondent en faisant montre d'un luxe tapageur ».

« Ce sont des vérités qui paraîtront banales à tous ceux qui habitent dans des centres viticoles; elles sont malheureusement trop visibles pour qu'on puisse les discuter et nous nous permettrons de mieux étudier cette douloureuse crise où sombrent en ce moment la vigne et les vignerons. »

De l'*Étoile belge* :

« C'est pour empêcher la majorité d'opprimer la minorité que les hommes sont groupés sous une direction qui fait les lois et fixe les droits et les devoirs de tous.

« Pour dégager la liberté individuelle, on doit combattre la doctrine interventionniste. M. Paul Descamps a tort quand il dit que « combattre des théories, c'est combattre des moulins à vent, c'est se donner des sujets inépuisables où le raisonnement peut s'étaler à l'aise sans jamais parvenir à convaincre personne ».

« Cette phrase ouvre l'étude de M. Paul Descamps : *L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?* publiée dans la *Science sociale*, et aussi en un fascicule d'une bonne centaine de pages qu'on peut se procurer aux bureaux de la *Science sociale*, 56, rue Jacob, à Paris.

« L'auteur, il est vrai, a voulu juger les diverses applications du socialisme dans le passé, et montrer que c'est un fait réalisé et non pas une théorie réalisable dans l'avenir. Il l'a défini et en a classé les diverses variétés; il a examiné les associa-

tions communistes, collectivistes et monopolistes, « car actuellement encore, plus de la moitié de l'humanité vit selon les règles du communisme, du collectivisme ou du monopolisme ».

« M. Descamps oppose le monde de l'action au monde de la spéculation. Il consacre un chapitre final à l'évolution de l'humanité et affirme cette vérité que « c'est par le travail qu'on s'élève et par l'oisiveté qu'on descend ».

« Tout en rendant hommage à la liberté d'esprit de l'auteur, à sa prudence dans les affirmations, je crois cependant devoir faire l'observation que, dans l'étude des questions sociales, il faut une certaine hardiesse pour prouver la nécessité d'abandonner des solutions que la réalité condamne.

« Volney a dit que sur mille erreurs, il y en a neuf cent quatre-vingts qui appartiennent à l'histoire. Soyons donc prudents en consultant celle-ci...

« ...Pour rendre une nation toujours plus démocratique, on doit lui donner de plus en plus de liberté et d'égalité civile, laisser à chacun le rôle actif qui convient à ses forces et à son intelligence.

« Mieux que le principe autoritaire, la liberté pousse l'humanité dans la voie large de la solidarité sociale.

« Aux fétichismes clérical et socialiste, le libéralisme, le vrai, oppose la loi du travail. Par l'augmentation des richesses, il donne au plus grand nombre de citoyens leur place au banquet de la vie.

« Ce n'est pas en luttant contre l'abondance des produits, en opposant le chômage à l'activité, en poussant à la haine des classes ou à la guerre entre les nations, qu'on réalisera le règne de la paix et de l'harmonie des intérêts.

« Le devoir du législateur ne consiste pas dans des lamentations sur les misères humaines et dans la multiplication et l'élévation des impôts pour faire de la charité. Ce n'est pas la passion, c'est la raison qui doit diriger les représentants de la nation.

On n'hésite pas à dire, au Parlement, qu'il y a quelque chose à faire, mais on ignore quoi ; et cependant il y a à faire dans le sens de la liberté.

« Oui, les hommes peuvent être plus heureux qu'ils ne le sont. Mais ce n'est pas en leur désapprenant ce qui fait le travail fécond, en leur enlevant le goût de l'épargne et le sentiment de la responsabilité qu'on obtiendra de bons résultats.

« L'État est incapable de pourvoir au bonheur des individus. En faisant du socialisme, il fait des libéralités avec l'argent des contribuables ; la surenchère qui est la conséquence de ce régime, ne peut avoir pour limite que la ruine de la société.

« En multipliant les attributions de l'État, celui-ci se sert mal de sa puissance et il se sert de celui-ci pour le mal. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Nous avons annoncé en son temps la publication de l'ouvrage de notre collègue, M. Paul Bureau : *La Crise morale des temps nouveaux*. Nous sommes heureux de dire aujourd'hui que cette remarquable étude a rencontré un très vif succès. Trois tirages successifs ont été nécessités par l'activité de la vente qui, au bout de trois mois, dépassait déjà cinq mille exemplaires. Nos lecteurs sont assez indépendants d'esprit pour ne pas juger de la valeur d'un volume par le chiffre de sa vente et ils savent déjà à quoi s'en tenir sur la haute portée de celui-ci ; mais il est intéressant de noter la faveur avec laquelle le grand public accueille une œuvre si profondément inspirée de la science sociale. C'est un exemple des applications nombreuses et diverses dont notre méthode est susceptible et, quelle que soit la part très certaine du talent personnel de M. Paul Bureau dans le résultat obtenu, nous sommes certains d'être d'accord avec lui en affirmant que la science sociale n'y est pas étrangère.

P. R.

Cours préparatoire à la Philosophie. Le Monde, l'Homme et les Sciences (1 vol. in 4°. Port-au-Prince, 1907) : par

le GÉNÉRAL LÉGITIME, *ancien président de la république d'Haïti.*

Parmi les personnalités éminentes de la république d'Haïti, le général Légitime est certainement, à l'heure actuelle, l'homme le plus instruit dans toutes les branches maîtresses de l'érudition, le plus remarquable par la hauteur des idées et la noblesse des sentiments.

Son nouveau volume est un ouvrage didactique, ainsi que le montre le titre : *Cours préparatoire à la philosophie.* D'accord avec la méthode employée par la science sociale, qu'il connaît depuis longtemps, le général Légitime évite de procéder par des déductions *a priori.* Il place d'abord sous les yeux de l'étudiant, dans une série de chapitres sur l'astronomie et le système général du monde, sur les sciences physiques et naturelles, sur la psychologie, les résultats acquis par les observations des savants, avec de brèves et typiques conclusions. Dans une seconde partie, l'auteur passe en revue les sociétés humaines de l'ancien, puis du nouveau monde, les migrations, la constitution des races et leurs affinités, etc. Je signale particulièrement le chapitre sur « la structure et l'organisation sociales », p. 229 et suiv.

Cet ouvrage suppose une infinité de lectures.

Un dernier chapitre, exposant les conclusions du général Légitime à la suite de cette revue générale des connaissances humaines, fait ressortir l'harmonie qui existe entre la somme de ces connaissances et l'idée de Dieu ainsi que la cosmogonie de Moïse.

A. DE PRÉVILLE.

Sex and Society, par *William T. Thomas* professeur adjoint de sociologie à l'université de Chicago. — Un vol. (sh. 6.6.) édité par T. Fisher Unwin. Londres, 1907.

Cet ouvrage de psychologie sociale ne répond pas à un plan conçu d'ensemble : il se compose, et l'auteur nous en avise d'ailleurs dans sa préface, d'articles parus à différentes époques et dans différentes revues (*American journal of sociology, Zeitschrift fur Social Wissenschaft*... etc.), mais qui tous ont pour objet d'expliquer la diversité des rôles joués par l'élément masculin et par l'élément féminin dans les sociétés humaines.

Partant d'une étude biologique à la fois concise et documentée, M. Thomas passe en revue les différences organiques et les activités spéciales qui se manifestent chez les deux sexes pour analyser ensuite les conséquences sociales qui en découlent.

Nous citerons, comme pouvant plus spécialement intéresser nos lecteurs, les chapitres dont voici les titres :

— *Sex and primitive social control.* D'après l'hypothèse de l'auteur, l'organisation sociale aurait passé par trois phases successives : *La horde, le matriarcat, le patriarcat.* Pendant la première phase (*prematernal stage*), le sentiment du groupe ne se serait encore affirmé d'aucune façon, tandis que ce sentiment aurait pris naissance dans la phase matriarcale (par suite du rattachement de l'enfant à sa mère et à la lignée féminine dont celle-ci fait partie) pour s'épanouir enfin sous la forme du patriarcat en un système autoritaire et hiérarchisé où l'élément masculin prend définitivement en main le contrôle domestique.

— *Sex and primitive industry* passe en revue les formes différentes de l'activité chez l'homme, et chez la femme, ainsi que les travaux qui, dans les sociétés simples, en dérivent pour les deux sexes.

— Dans *Sex and primitive morality,* l'auteur ayant défini la morale, l'art de combiner harmoniquement les activités associées pour donner à chacun le maximum de liberté d'action, fait remarquer qu'en fait, l'individu, dans toute société organisée, travaille moins pour son avantage personnel que pour l'avantage du groupe.

Il convient de citer également, comme études fertiles en aperçus ingénieux mais plus spécialement psychologiques, les chapitres : *Sex and social feeling, psychology of exogamy, psychology of modesty and clothing,* où l'auteur cherche à mettre en évidence les mobiles qui chez les pleuplades primitives, ont déterminé l'esprit

d'association, les unions hors groupes (*exogamy*) et les manifestations diverses du sentiment de pudeur, notamment dans l'évolution du costume. A remarquer en passant combien cette dernière étude trahit ces préoccupations chères à la race anglo-saxonne.

En résumé, cet ouvrage qui, au point de vue strict de la science, sociale, pourrait être critiqué, car il fait trop souvent appel, surtout dans les derniers chapitres cités, à des hypothèses invérifiables, apporte cependant, dans certaines de ses parties, un appoint sérieux aux interprétations qui reposent sur l'observation des faits; c'est à ce titre que nous l'enregistrons, en regrettant toutefois que M. William T. Thomas n'ait pas cru devoir refondre ses articles au profit d'une œuvre plus une et plus étudiée.

D. Alf. Agache.

Le Rôle sociologique de la guerre, par le capitaine A. Constantin. Paris, Librairie Alcan, 108, boulevard Saint-Germain.

Pendant que tant de personnes, prenant leurs désirs pour des réalités, croient pouvoir d'un trait de plume réformer l'humanité et amener par des discours philosophiques les hommes à abandonner des pratiques cent fois séculaires, d'autres, plus épris de précision scientifique, cherchent à élucider ces graves questions par des méthodes d'études semblables à celles de la *Science sociale* et qui, par conséquent ne peuvent manquer de donner des résultats intéressants.

Tel est le cas du capitaine Constantin, qui, dans un livre plein d'érudition, nous montre le rôle que la guerre joue dans la société et combien il serait vain et même peu désirable d'en souhaiter l'abolition.

Avant de donner une analyse de cet intéressant ouvrage, il convient de parler tout d'abord de celui du docteur Steinmetz, de La Haye, que l'auteur a traduit et réuni avec le sien en un seul volume.

L'originalité des vues du docteur Steinmetz consiste en ce que, non seulement il ne croit pas, comme la plupart des gens, à l'impossibilité de la suppression de la guerre, simple expression d'instincts indéracinables chez l'homme, mais qu'en outre cette suppression, supposée possible, lui paraît devoir être un mal.

Dans une introduction pleine de verve ironique, il nous montre l'optimisme comique des gens qui pensent que les hommes ne font le mal que par erreur et désirent tous le bien et le beau. Optimisme, dit-il, qui s'étale avec une candeur ridicule sous les formes multiples de l'anarchisme, du féminisme, du collectivisme et des rêveries sur la paix universelle.

L'auteur montre ensuite quelle étrange conception de la sociologie est encore répandue dans le public, où tout homme un peu instruit et qui lit son journal se croit à même de résoudre tous les problèmes sociologiques. Il montre combien cette science diffère des autres où chacun ne parle « que de ce qu'il sait ». « L'homme de science, dit-il, n'a aucune peine à ne pas parler de ce qu'il ignore. Il n'y a que sur le terrain de la sociologie qu'il admet les incursions des barbares. Cependant la sociologie est la plus difficile des sciences. »

Mais la partie la plus originale du travail du docteur Steinmetz est celle où il traite de l'utilité directe et de l'utilité indirecte de la guerre.

La base du raisonnement de l'auteur est que la guerre n'est que la manifestation des instincts d'agressivité qui se rencontrent chez tous les êtres et qui ne sont rien moins que la condition *sine qua non* de la loi darwinienne sur la sélection naturelle. La guerre est nécessaire à la sélection des groupements humains comme la lutte pour la vie, sous quelque forme qu'elle se présente, est nécessaire à la sélection de tous les êtres. Cette loi assure le progrès de l'humanité, aussi bien quand elle s'adresse aux groupements nationaux que lorsqu'elle s'adresse aux individus isolés.

Pour lui, si l'agressivité n'avait pas existé, l'homme même n'existerait pas.

L'État ne s'est formé que sous la pression de la nécessité de la défense extérieure; les institutions juridiques, l'union

étroite de la famille dérivent aussi des besoins de protection et de défense. Enfin l'amour de ses semblables et les sentiments affectueux qui se sont développés dans la famille ou dans les groupements plus importants proviennent également de la tendance à l'agressivité et de la nécessité de se défendre, et l'auteur termine par cette phrase catégorique : « C'est à l'agressivité et aux aptitudes guerrières que nous devons tout progrès, toute morale, tout sentiment de douceur et même la possibilité, si péniblement gagnée, de discuter sur la guerre. »

L'auteur, passant alors à l'utilité indirecte de la guerre, déclare que, pour lui, interdire toute guerre, ce serait « supprimer la concurrence collective dans sa forme originale et essentielle ». « Serait-il vraiment meilleur et plus beau, ajoute-t-il, que des États pourris ou insouciants puissent, sans être troublés par rien, continuer à vivre et qu'ils n'encourent ni avertissement, ni punition, ni exécution finale? » « Sois fort, » voilà ce que conseille la doctrine de la rudesse et de la sévérité ; elle a l'effort pour conséquence. « Peu importe que tu sois faible, » voilà ce que dit la morale de la faiblesse et de la veulerie ; elle a pour conséquence l'engourdissement général.

L'auteur étudie ensuite les dommages réels résultant de la guerre et conclut que les avantages l'emportent de beaucoup.

« Si nous comparons, ajoute-t-il, les maux « de la guerre avec ceux qui résultent de « la concurrence pacifique, les premiers « peuvent à peine entrer en ligne de « compte, ils sont bien minimes à côté « des seconds qui torturent presque tout « le monde et sans répit.

« Il est vrai que le socialisme cherche « aussi à abolir cette concurrence indivi- « duelle si dure, mais ce serait un remède « mortel, ce serait guérir la maladie par « la mort! Une véritable et complète abo- « lition de la concurrence entre les indi- « vidus ou les groupes, une abolition de « la défense personnelle et de l'agressi- « vité, aurait pour résultat le refoulement « de meilleurs, l'abaissement du type, la « mort.

L'auteur réfute ensuite l'argument des gens qui prétendent calculer d'avance les pertes des guerres prochaines et déclarent, en se basant sur la perfection de l'armement, que ces pertes seront épouvantables. « Je voudrais faire remarquer, dit-il, que « la durée d'une guerre et la somme des « sacrifices qu'elle entraîne dépendent « toujours de ce que les nations peuvent « supporter. Et ceci, loin d'être avant tout « une question de chiffres, est une question « foncièrement sociale et morale. Si la « guerre est plus meurtrière, elle cessera « plus tôt...

« Quant aux dépenses militaires, elles « ne semblent pas trop fortes à celui qui « les considère d'un point de vue aussi « haut que possible... Qu'un peuple vigou- « reux remplace un peuple sans énergie, « et que les défauts des nations soient « radicalement corrigés, n'y a-t-il pas là, « au point de vue de l'avenir du monde, « un ensemble de faits valant beaucoup « de milliards ? »

Enfin dans son dernier chapitre, l'auteur étudie l'importance que peut avoir le congrès de La Haye.

Pour lui, les congrès « n'ont jamais pu que baptiser le dernier fait accompli ».

Quant aux tribunaux d'arbitrage, ils ne pourront, dit-il ironiquement, que compliquer un peu l'œuvre de la diplomatie, qui devra disposer les choses de façon que le jury d'arbitrage puisse en tirer logiquement la solution demandée.

L'auteur conclut enfin :

« Toute la terre devenue une sorte de maison de retraite pour les individus et pour les États, plus de lutte, plus d'effort, plus de responsabilité, plus d'élimination, des incapables ; voilà un bel idéal de vieillard : pourrir dans un fauteuil ! »

Le capitaine Constantin après avoir traduit et présenté au public français l'ouvrage du docteur Steinmetz a entrepris de faire l'application de ces théories à la France.

« Pour se placer au même point de vue « positif que ce savant, pour tirer tout le « parti possible de son travail et surtout « pour en faire une application raisonnée « à notre pays, il est utile d'avoir présentes

« à l'esprit les acquisitions récentes des « sciences anthropologiques et sociologi- « ques, ainsi que certaines théories de la « politique internationale contemporaine; « il est utile avant tout de se souvenir des « circonstances qui ont servi à la forma- « tion de la France, et de se rappeler, avec « l'évolution du peuple français, ses plus « lointaines origines.

Tel est le plan de l'ouvrage du capitaine Constantin. Nous ne pouvons mieux faire pour en montrer tout l'intérêt que d'identifier quelques-uns de ses chapitres.

Origines techniques des populations françaises.— Influences qui déterminent la formation de l'esprit des peuples.

Facteurs de l'éducation du peuple français. — La patrie et les éléments du sentiment national. — Les intérêts économiques de l'accord international, la guerre et l'humanité. — De l'arbitrage international, de la paix et du droit. — De l'armée et du militarisme.

Dans ce dernier chapitre l'auteur avec sa compétence de technicien fait une étude pour ainsi dire sociale de l'organisation militaire et met en lumière des faits curieux et suggestifs, notamment sur l'armée de métier et sur l'armée composée de soldats citoyens. La comparaison suivante entre l'évolution identique du soldat et de l'ouvrier sous l'empire du machinisme militaire et du machinisme industriel est saisisant :

« Lorsque les armes à feu eurent di- « minué l'efficacité des troupes de choc « dans les batailles et augmenté l'impor- « tance du rôle qu'y tenait l'infanterie, « lorsqu'elles eurent rendu presque inutiles « les pesantes armures, moins indispen- « sables la vigueur musculaire et l'habi- « leté à manier la lance ou l'épée, il fut « plus facile à l'approche d'une guerre « d'équiper, d'armer et d'instruire les « hommes levés à l'improviste, mais en- « cadrés d'anciens soldats et d'officiers de « métier. De même aujourd'hui, dans la « plupart des industries, on peut se passer « de l'habileté professionnelle qu'avaient « les artisans d'autrefois, grâce à la di- « vision du travail et aux progrès du « machinisme qui permettent de faire « exécuter les ouvrages plus difficiles par « des manœuvres à peine dégrossis dirigés « par de bons contremaîtres. »

Ce chapitre abonde en aperçus neufs et intéressants dont les titres suivants donneront du reste une idée : Rapport entre les institutions militaires, l'état social et les fins de la politique. — Conditions qui font la puissance de la nation armée. — Influence éducatrice de l'armée. — Influence du militarisme au point de vue sanitaire. — Emploi possible des institutions militaires au bien intérieur de l'État.

En résumé, le livre du capitaine Constantin est un ouvrage de grande érudition, qui arrive à son heure et fera réfléchir tous ceux qui désirent asseoir leurs opinions sur des faits et non sur de vaines théories.

M. Durieu.

Icarie et son fondateur Étienne Cabet, par G. Prudhommeaux. — 1 vol. 7 francs, E. Cornély et Cie, 101, rue de Vaugirard.

Voilà un livre qui sera lu avec profit par les membres de notre société qui s'intéressent à la question du communisme. En effet, à notre point de vue, Cabet est plus intéressant que Karl Marx, parce qu'il a voulu fonder une cité communiste, tandis que le second est resté dans le pur domaine de la spéculation.

Le livre de M. Prudhommeaux est très documenté; il a consciencieusement puisé ses informations aux sources les plus sûres et les plus variées. Quand l'on connait la vie de Cabet dans tous ses détails, on est frappé de voir comment, à chaque instant, les faits viennent corroborer tous ceux qui ont été relevés par les collaborateurs de la Science sociale.

Dans une première partie, consacrée à la vie de Cabet avant la fondation d'Icarie, l'auteur[1] nous le montre issu d'un pays — la Bourgogne — où l'on « donne à tout le monde les noms de frère et de cousin ». Communautaire d'origine, il n'est pas en-

1. Cabet, né à Dijon en 1788, est fils d'un petit patron tonnelier, qui a pu lui faire donner une instruction supérieure.

core communiste, mais tandis que ses trois frères aînés, devenus tonneliers, prennent contact avec les réalités de l'existence, il devient, lui, un pur intellectuel, un avocat, et qui plus est, un avocat qui fait de la politique. Le voilà dans l'engrenage du clan politique, celui de la *Charbonnerie française* sous la Restauration, de la société *Aide-toi le ciel t'aidera* dans la monarchie de Juillet[1], etc. Le voilà dans les intrigues et les complots; le voilà enfin en exil.

Pendant son séjour à Londres, de 1834 à 1840, Cabet, hors des luttes politiques, en a compris le néant, et fait un retour sur lui-même: il devient le théoricien du communisme dans son fameux *Voyage en Icarie*.

D'après M. Prudhommeaux, trois sources ont alimenté la pensée de Cabet, le christianisme, l'Utopisme traditionnel et la Révolution française. En réalité, Cabet n'a vu dans le christianisme que la doctrine de l'égalité sans tenir compte du dogme du salut personnel. D'autre part, bien d'autres que lui ont lu *Télémaque*, ou la *République* de Platon, ou l'*Utopie* de Thomas Morus, sans devenir pour cela des apôtres du communisme; il est probable que sa mentalité le portait à se rassasier de ces utopies. Enfin, il a interprété la Révolution française dans le sens de la prise en charge par l'État du bonheur universel[2]. En réalité, tout dérive de la formation communautaire de son esprit, formation aggravée sans doute par son éducation intellectuelle et ses vicissitudes de politicien banni. Rien ne vient mieux le démontrer que la répartition des abonnés de son journal le *Populaire*, qui en 1846 comptait 952 abonnés à Paris et 1.707 en province dont 256 à Lyon, 136 à Toulouse, 94 à Nantes, 61 à Rouen, 49 à Reims, 27 à Marseille, 24 à Nancy, etc., tandis que le département du Nord tout entier ne fournissait qu'un seul abonné[3]!

Le même phénomène se répétera plus tard pour le recrutement des colons icariens : En 1854, la colonie comptait 405 membres dont 188 venaient de Paris, 34 de Lyon, 12 de Reims, 6 de Toulouse, 5 de Nantes, 4 de Marseille, 4 de Bordeaux, 55 Européens non français venus surtout de l'Allemagne et de la Suisse, et 30 Américains pour la plupart d'origine germanique[4]. Les adeptes du communisme se recrutent donc surtout parmi les communautaires urbains.

Dans son *Voyage en Icarie*, Cabet montre les beautés du communisme d'État, en supposant que la machine fait les travaux les plus fatigants et les plus ennuyeux[5], que la paix universelle est établie, etc. Naturellement le luxe et la monnaie sont proscrits, et le mariage est obligatoire. Mais le fait le plus typique est le maintien de la famille patriarcale[6].

Dans la deuxième partie de son remarquable travail, l'auteur nous raconte l'histoire de la véritable Icarie, celle qui fut réellement fondée en 1848 dans les Etats-Unis.

A Sulphur-Springs, sur les confins du Texas et de l'Arkansas, les terrains achetés ne purent être utilisés, par suite de la répartition du terrain en domaines isolés. Il fallut s'enfoncer plus loin dans l'ouest, vers les sources de la Trinity Riv où l'on pût s'installer sur un domaine vierge de 4.000 hectares. Là, ce fut un échec complet, par suite de l'ignorance des colons en travaux de culture[7].

L'auteur nous raconte ensuite comment, en 1849, les Icariens purent racheter l'ancien domaine des Mormons à Nauvoo, sur les rives du haut Mississipi.

Les trois chapitres intitulés *le Communisme en action* sont des plus intéressants; ils nous dépeignent la vie à Nauvoo de 1849 à 1856. Là, afin d'utiliser les constructions mormones, chaque ménage dut loger dans un cottage séparé, mais les repas étaient pris en commun dans une construction centrale.

1. Notons, en passant, qu'après la révolution de 1830, Cabet devint procureur général en Corse, mais il n'occupa ce poste que quelques mois pour aller siéger sur les bancs de l'opposition.

2. P. 143.

3. P. 205, en note.

4. P. 284, en note.

5. P. 177.

6. P. 189.

7. P. 229.

Les uns cultivent le maïs ou des légumes, les autres fabriquent des produits (chaussures, vêtements, eau-de-vie) qui sont vendus à Saint-Louis. Mais, « *à aucun moment, Icarie n'a pu vivre de ses ressources propres; toujours elle a dû demander aux souscriptions de ses amis d'outre-mer l'appoint nécessaire pour équilibrer ses recettes et ses dépenses* »[1]. Pour appuyer cette assertion, l'auteur publie de nombreux budgets tirés aux meilleures sources. Comme nous l'avons dit, les cités communistes ne subsistent que si chacun reçoit plus qu'il ne donne[2] et si la misère maintient l'égalité[3]. Il faut y ajouter un despotisme soupçonneux, se rapprochant beaucoup des pratiques des Jésuites au Paraguay[4]. Le luxe et les bijoux sont bannis. En outre, le recrutement se fait suivant une sélection; il n'y a pas moins de 48 conditions d'admission, que l'auteur analyse en détail. Malgré tout, l'union ne dura pas, des clans se formèrent et une scission s'imposa en 1856. Les cultivateurs restèrent à Nauvoo, tandis que la plupart des artisans allèrent s'établir à Saint-Louis, avec Cabet, qui meurt en arrivant.

Ses disciples, à Saint-Louis, continuèrent à pratiquer les dogmes du communisme, grâce toujours à l'appoint des fonds venant de Paris. Le déficit augmente de plus en plus, et l'on commence à reconnaître qu'il est plus coûteux de tout fabriquer soi-même que d'acheter les objets fournis par le commerce, surtout dans les grandes villes. Aussi les Icariens de Saint-Louis entrent de plus en plus dans la voie de la production commerciale[5]. Malheureusement la guerre de Sécession vient alourdir le marché; la partie la plus valide de la communauté va s'enrôler dans l'armée fédérale pour toucher la prime allouée aux volontaires. Malgré tout, la décadance continue et les derniers Icariens chassés par la misère vont rejoindre, en 1864, leurs anciens associés. Ceux-ci, endettés peu à peu, avaient dû vendre leur domaine de Nauvoo, en 1860, pour aller en défricher un autre, à Corning, dans l'Iowa. La guerre de Sécession, si fatale aux artisans de Saint-Louis, favorisa les producteurs de maïs et de viande de Corning. Il y eut une espèce de *boom*, et la communauté prospéra, mais en même temps l'individualisme se glisse parmi les membres, principalement les jeunes; *les jardins deviennent propriété individuelle!* Enfin, en 1878, à la suite d'un jugement du tribunal, la séparation s'accomplit. La communauté des vieux diminue peu à peu, et se dissout en 1895; on est trop peu nombreux pour continuer à vivre en commun[6]!

Quant à la communauté des jeunes, elle diminue également, et abandonne peu à peu les travaux de fabrication et de culture pour *s'en tenir à l'élevage des bestiaux!*[7]. En 1883, dans l'espoir d'arrêter la décadence, la jeune Icarie émigre en Californie pour fusionner avec une colonie fondée par Pierre Leroux, mais la liquidation est définitivement prononcée en 1886.

Notre analyse ne donne qu'une faible idée de la documentation méticuleuse qui appuie les faits cités ainsi que de l'abondance des détails. Nous ajouterons que l'auteur s'est rendu sur les lieux mêmes où ont vécu les différentes communautés icariennes dont il nous retrace les vicissitudes. Ce magnifique volume est illustré de photogravures et de cartes.

P. Descamps.

1. P. 278.
2. *L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?*
3. P. 314.
4. P. 338.
5. P. 451 et 452.
6. P. 604.
7. P. 573.

SOUSCRIPTION

AU

MONUMENT EDMOND DEMOLINS

Je soussigné (Nom et prénoms) .....

demeurant à .....

déclare souscrire au **Monument Edmond Demolins,** *pour la somme*

de .....

(1) Que j'autorise M. Léon Gangloff, administrateur de la Revue *La Science sociale*, à faire recouvrer par la poste.

(2) Dont je joins le montant.

A , *le* *190* .

Signature,

(1) (2) Effacer l'une des deux formules.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

M. Jean de l'Estoile, château de La Lande Chasle, par Longué (Maine-et-Loire), présenté par M. l'abbé Ballu.

M. le Dr Cassaigneau, Montréal-du-Gers (Gers), présenté par MM. Garas et J. Périer.

M. le Dr João Guiaô, Ribeirao Preto, São Paulo (Brésil), présenté par M. le Dr Silveira Cintra.

M. le Lieutenant Camy, de l'infanterie coloniale, Oloron-Ste-Marie (Basses-Pyrénées), présenté par M. P. de Rousiers.

Pierre Lederlin, 171, boul. Montparnasse, Paris, présenté par M. Louis Ballu.

J. Rimbauld, 5, rue Ste-Catherine, Moissac (T.-et-G.), présenté par M. Daniel Sales.

M. Jacques Lelong, Tunis, présenté par M. le Dr Bailhache.

Abdul-Wahab Hassen Husny, interprète à la Direction de l'Agriculture, rue Abdul-Wahab, Tunis, présenté par M. l'abbé Ballu.

B. Soury-Lavergne, Ferme Chute, par Pasqua Saskatchewan (Canada), présenté par M. Paul de Rousiers.

LE MONUMENT D'EDMOND DEMOLINS

Les élèves de l'École des Roches ont pris l'initiative d'une souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire d'Edmond Demolins dans la grande salle de l'École.

C'est bien, en effet, à l'École des Roches que le souvenir d'Edmond Demolins doit être perpétué. C'est dans la chapelle de l'École que reposera sa dépouille mortelle. Et le pieux souvenir de tous ceux qui l'ont connu et aimé se reportera sans effort vers ce coin de terre où il a vécu, où il était venu chercher la paix et la solitude réclamées par ses travaux, et sur lequel son âme ardente et sa féconde initiative ont fait surgir une création vivante et portant en elle de merveilleux germes de développement.

Mais les collaborateurs et les lecteurs d'Edmond Demolins ne sauraient rester étrangers à la manifestation des élèves de l'École des Roches. Ils tiendront à affirmer la dette de reconnaissance que tous ont contractée vis-à-vis de lui, lorsque, grâce à son enthousiasme communicatif, ils ont été amenés à la Science sociale conquis par sa méthode, éclairés par ses résultats. Et il y aura comme un symbole de l'unité de sa vie dans cet accord des adeptes de la Science sociale, et des élèves de l'École des Roches pour rendre hommage à la mémoire du savant qui a su être un homme d'action, avide de vérité pour guider ses actes, prompt à agir quand il estimait connaître la vérité.

Paul de Rousiers.

Nos lecteurs trouveront un bulletin de souscription encarté dans cette livraison.

AUX LECTEURS DE LA REVUE

La disparition prématurée d'Edmond Demolins, si cruellement ressentie par tous ses amis et collaborateurs, si vivement déplorée par tous ceux qui, de près ou de loin, directement ou indirectement, s'intéressent à la science sociale, posait un problème matériel en ce qui concerne la direction de la Revue fondée par lui et dont il était resté seul propriétaire.

Le problème vient d'être résolu. Les hé-

ritiers de M. Edmond Demolins ayant bien voulu consentir à céder le titre de la Revue à la Société internationale de Science sociale, celle-ci assume la direction de *La Science sociale* à partir du 1er janvier 1908.

Cette solution était indiquée au surplus par l'existence de liens antérieurs entre la Société et la Revue. D'une part, en effet, aux termes d'un contrat passé dès l'origine de la Société de Science sociale, le service de la Revue se trouvait assuré à tous ses adhérents. D'autre part, les missions d'études provoquées, dirigées et subventionnées par la Société, fournissaient à la Revue des travaux résultant d'observations méthodiques poursuivies sur place par leurs auteurs. Elles contribuaient ainsi à affirmer le caractère scientifique de la Revue, à multiplier, à renouveler et à contrôler les éléments à l'aide desquels la science sociale s'édifie progressivement.

Désormais, par conséquent, la tâche, jusqu'ici partagée, repose exclusivement sur la Société de Science sociale. Depuis quatre ans nous avons perdu successivement Henri de Tourville et Edmond Demolins; nous avons été privés ainsi des éléments de succès que nous apportaient la puissance d'un cerveau créateur et l'éclat d'un talent consacré. Une seule chose nous reste, la méthode, l'admirable instrument de travail qui nous a été légué. Et il semble précisément que tous les avantages extérieurs à la science elle-même nous aient été retirés afin qu'il apparaisse clairement que les progrès futurs seront dus à sa propre fécondité.

Cependant il dépend de nous que ces progrès s'accomplissent. La science sociale ne nous livrera ses secrets qu'au prix de nos efforts vigoureux, persévérants et ordonnés, à la suite d'observations nombreuses et patientes, de travaux d'analyse consciencieux inspirés par la recherche d'un même problème, reliés entre eux par l'unité de méthode et par l'unité de but. C'est le devoir de la Société de Science sociale de sauvegarder la méthode et de prévenir la dispersion anarchique des forces: mais chacun de ses adhérents doit considérer comme son devoir personnel de travailler dans la mesure de ses moyens à l'œuvre commune.

C'est pourquoi, au moment où le rôle de la Société devient plus lourd, nous adressons en son nom un pressant appel à tous ses membres, à tous les lecteurs de la Revue, à tous nos amis connus et inconnus, à tous ceux qui ont foi dans l'avenir de la Science sociale en leur demandant de nous donner leur concours le plus actif.

Paul DE ROUSIERS.

PRINCIPALES ÉTUDES A PUBLIER DANS LA REVUE « LA SCIENCE SOCIALE »

Au cours de l'année 1908.

Nous pensons être agréables à nos lecteurs, en leur faisant connaître dès à présent le sujet des principales études qui seront publiées dans la Revue au cours de l'année 1908.

De M. LOUIS ARQUÉ : *La Civilisation de l'étain* (suite) : *Les Faiseurs de Jouets et les Cultivateurs de Houblon en Franconie* (Mission de la Société de Science sociale).

De M. J. DURIEU : *Monographie de l'Ile-de-France* (Enquête sur le Pays).

De M. H. HEMMER : *Le paysan westphalien* (Mission de la Société de Science sociale).

De M. M. BURES : *Étude sociale de la Saintonge* (Enquête sur le Pays).

De M. A. KOSZUL : *Le petit propriétaire de la New-Forest en Angleterre* (Mission de la Société de Science sociale).

Du R. P. SCHWALM : *L'État social de la Judée avant l'avènement du christianisme.*

De M. PH. CHAMPAULT : *Monographie de la Lombardie agricole* (Mission de la Société de Science sociale).

De M. CAMY : *Madagascar avant et depuis la conquête.*

De M. PAUL ROUX : *Le Type Frison en Hollande* (Mission de la Société de Science sociale).

L'ACTION POLITIQUE ET L'ACTION PRIVÉE

Nous publions ci-dessous la dernière lettre d'Edmond Demolins, publiée dans *Demain* (numéro du 19 juillet).

École des Roches, 15 juillet 1907.

Monsieur le Directeur,

On veut bien me demander de formuler mon opinion au sujet du débat, qui a été ouvert dans *Demain*, sur l'influence comparée de l'action politique et de l'action privée. Je n'ai pas d'autre opinion que celle qui est imposée par les faits à tout homme qui veut bien les connaître et en tenir compte. Comme il ne m'est pas possible d'établir ici une démonstration, je me borne à quelques brèves indications.

Le fond du débat me paraît être le désir de certains catholiques et conservateurs de reconquérir, au moyen de l'action politique et du pouvoir, l'influence sociale qu'ils ont perdue.

Or, les faits établissent qu'ils ont perdu leur influence sociale précisément à l'époque où ils exerçaient le pouvoir, et même dans la mesure où ils l'exerçaient. Avant la Révolution, ils étaient au pouvoir. Cela n'a empêché ni l'effondrement politique, ni l'effondrement religieux. Et quel effondrement! A quel point il a été complet et rapide!

Cependant la noblesse et la bourgeoisie avaient été élevées dans des collèges dirigés par le clergé séculier ou régulier. Depuis la Révolution, l'exercice du pouvoir n'a pas rendu l'influence à ces mêmes classes sociales.

Il faut donc croire que l'exercice du pouvoir ne suffit pas et qu'il faut autre chose. Il faut précisément cette chose que si peu de gens aperçoivent, dont si peu de gens comprennent l'importance fondamentale : *une organisation de la vie privée.*

On aperçoit peu l'importance de la vie privée, parce qu'on est grisé par le désir d'exercer la domination politique, d'en cueillir les fruits et d'en vivre aux dépens de la communauté.

Nous sommes tous plus ou moins des candidats à ce que j'ai cru pouvoir appeler la « politique alimentaire », celle qui consiste à vivre du budget. Aujourd'hui, *la plupart des Français sont du Midi.*

Et cependant les faits prouvent la supériorité de la vie privée.

Voici quelques exemples :

I. — A leur arrivée en Gaule, les Francs s'établissent à la campagne, ils défrichent, ils colonisent. Ils créent ainsi une race remarquable de grands propriétaires ruraux. Sous leur influence, les anciens esclaves se transforment en serfs, puis en hommes libres. Pendant des siècles, ces grands propriétaires ont eu, en France, une influence prépondérante par la seule action de la vie privée. Au contraire, ils ont perdu cette influence lorsqu'ils se sont laissé attirer à la cour dans les situations administratives, dans la domesticité royale. En un mot, lorsqu'ils ont lâché sottement l'action privée pour l'action publique.

Ce jour-là, la révolution était virtuellement faite.

2. En Angleterre, le paysan saxon fut soumis à la domination du noble normand. Suivant la doctrine de la supériorité du pouvoir politique, c'est le Normand qui aurait dû l'emporter sur le Saxon, d'autant plus que ce dernier était plus préoccupé de bien cultiver ses terres que de s'emparer du pouvoir. C'est précisément le contraire qui arriva : par la culture intelligente, le Saxon s'enrichit, se forma à la direction des hommes et des choses, par là il s'affina et s'éleva; il créa le type splendide du gentleman, que le monde est bien obligé d'admirer aujourd'hui. Plus clairvoyant que le noble français, il resta sur ses terres, dédaigna la Cour et la vie urbaine.

Pendant ce temps, le noble normand, occupé à guerroyer constamment, vivant à la ville et à la Cour, ne tarda pas à se ruiner et à se corrompre.

Seuls, échappèrent à la ruine ceux qui prirent le parti d'épouser des femmes saxonnes et d'adopter le genre de vie, les

idées et les mœurs des Saxons. Ce sont les fils des paysans saxons, qui dominent aujourd'hui l'Angleterre et le monde. Ils sont restés aussi dédaigneux que leurs ancêtres de l'exercice du pouvoir politique, et ils ont fait l'économie de toutes nos révolutions.

Au XVIIe siècle, les Français occupent presque tout le territoire de l'Amérique du Nord, depuis la Louisiane jusqu'au Canada; les Anglais n'occupent qu'une étroite bande de terrain le long de la côte. Il semble que rien ne sera plus facile que de jeter les Anglais à la mer et de créer de l'autre côté de l'Atlantique un vaste empire français. Le contraire se produit. C'est que nous n'occupions le pays que par des fonctionnaires et des soldats, tandis que les Anglais l'occupaient tout simplement par des colons.

Encore une fois, la vie privée l'avait emporté sur la vie publique.

4. Dans l'Amérique du Sud, les Espagnols et les Portugais sont pendant longtemps les maîtres incontestés, depuis le Mexique jusqu'à l'extrême-sud, et ils exerçent le pouvoir absolu qui n'est que trop connu. Ceux qui vantent la supériorité de l'action politique sur l'action privée devraient trouver là un bel exemple à citer à l'appui de leur théorie.

Malheureusement les faits viennent démolir la théorie et de quelle façon! Si vous voulez en juger, comparez actuellement l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud; voyez ce qu'a fait le petit colon saxon dans le Nord et le grand potentat hispano-portugais dans le Sud. Il faut être aveugle pour ne pas voir des faits de cette taille. Ici encore, la faillite totale de la vie publique fait mieux éclater la puissance invincible de la vie privée.

5. Autre exemple, qui nous touche de plus près. Les Juifs et les Protestants occupent en France une situation et exercent une influence très supérieure à leur nombre.

On s'en plaint assez vivement et on proteste assez bruyamment. Mais qui songe à pénétrer la cause de ce phénomène? La cause, la voici :

Pendant des siècles les Juifs et les Protestants se sont vu interdire les situations politiques et administratives, ils ont été tenus à l'écart de la vie politique.

Dès lors ils ont été contraints de se rejeter vers les situations privées, de demander des moyens d'existence au travail et à l'effort personnels. Dans ces situations, comme le paysan saxon, ils ont grandi, ils se sont enrichis, ils ont acquis l'habitude de conduire les hommes et les choses; ils ont acquis l'aptitude à prévoir et à vouloir et aussi l'aptitude à se retourner, à surmonter l'obstacle, au lieu de se laisser arrêter par lui. Et ils ont fait cela avec leurs seules forces, en ne comptant que sur eux-mêmes, puisqu'ils n'avaient pas la ressource des bonnes petites situations toutes faites de l'administration et de la politique.

Notez que ce n'est pas la religion qui leur donne cette supériorité, car ils n'ont pas la même; de plus, elles sont très différentes l'une de l'autre et la religion catholique est beaucoup plus rapprochée de la protestante que la religion juive.

Je sais bien qu'actuellement Juifs et Protestants se précipitent furieusement, comme les Catholiques, et aussi étourdiment, vers les situations politiques et administratives. Ils veulent goûter à leur tour au fruit si longtemps défendu. D'où la grande colère de leurs adversaires frustrés. Ils ont même mis à s'emparer de ce fruit l'énergie et la persévérance développées en eux par la longue pratique de professions indépendantes et par la solidité de leur vie privée.

Ils se réjouissent de cette bonne fortune et les Catholiques la leur envient. C'est que les uns et les autres sont à courte vue et ignorent que ce fruit est un fruit de mort. Les Juifs et les Protestants, qui désertent les professions indépendantes, abandonnent, sans s'en douter, ce qui a fait leur force; un avenir prochain le leur apprendra.

Déjà, la plupart des descendants des vieilles et solides familles protestantes de la Rochelle ont déserté le commerce pour les administrations et les professions libérales.

Les Catholiques, qui se lamentent de ce

qu'on les chasse des situations politiques et administratives, de ce qu'on les frustre du bienheureux budget et qui tendent vers lui leurs mains suppliantes sont des aveugles. Ils ne comprennent pas que leur faiblesse, que leur infériorité, en dépit de leur nombre, vient précisément de ce que, depuis des siècles, la noblesse et la bourgeoisie catholiques ont déserté les professions indépendantes pour les situations officielles.

Il faut bien ajouter que cet aveuglement est partagé par le clergé, qui, à ce point de vue, a fait un mal énorme à ce pays. Sa responsabilité, comme directeur de conscience et comme éducateur de la jeunesse, est indéniable.

Le malheur est qu'il ne paraît pas s'en douter et qu'il rêve encore de reconquérir une domination qui ne nous réussirait pas mieux qu'elle n'a réussi à l'Espagne et au Portugal.

Je sais parfaitement que ce discours sera désagréable à la plupart des lecteurs; je n'ai pas la prétention de dire des choses agréables, mais des choses vraies et utiles. Je sais, en outre, qu'il ne peut avoir qu'une action très restreinte, — s'il en a une, — car, au point où nous sommes, il nous est difficile de renoncer à nos habitudes et à notre mentalité de peuple en décadence.

Le relèvement de ce pays ne paraît plus pouvoir se faire que par la colonisation étrangère, par l'afflux d'individualités énergiques, formées par la vie privée et acceptant encore de prendre en main la direction de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, que nous abandonnons et que nous méprisons.

Cette œuvre de colonisation étrangère est beaucoup plus avancée que ne le croit le public hypnotisé dans la contemplation stupide de la politique et des politiciens.

Un grand nombre de nos grandes industries sont déjà entre les mains de patrons étrangers : voyez les grands crûs de Champagne, de Bordeaux, etc.; voyez même l'industrie de l'automobile, si jeune, si brillante et au début si française, etc., etc... Je fais en ce moment une enquête pour établir exactement l'étendue et l'importance de cette invasion d'un nouveau genre.

Il ne reste plus qu'un espoir, c'est de sauver de ce désastre quelques individualités éminentes et avisées.

C'est ce sauvetage que j'essaie de réaliser à l'École des Roches. J'ai la conscience de faire ainsi mon devoir, je n'ai pas à faire celui des autres [1].

Veuillez agréer...

Edmond Demolins.

REMARQUES SUR LES RÉPERCUSSIONS

M. Woeikoff, professeur de géographie physique à l'Université de Saint-Pétersbourg, nous présente les observations suivantes sur quelques répercussions classées au Mode d'existence.

2. *Les milieux intransformables (steppes, etc.), créent des existences routinières, etc...* Il faudrait dire « la vie des pasteurs nomades », car elle est la même, une fois établie, que les milieux soient transformables ou non. Les nomades qui existaient dans le midi et l'est de la Russie au XVIIIe siècle, menaient à peu près la même existence que les nomades qui vivent dans les steppes arides, et cependant le sud et l'est de la Russie (excepté les steppes de la région ouralo-caspienne), ont été transformées en champs; c'est un des « champs de blé » de la terre qui nourrissent l'Europe centrale et occidentale.

D'un autre côté, parmi les milieux intransformables, nous trouvons une bonne partie des pâturages à moutons de l'Australie. Et cependant les existences n'y sont pas routinières.

Réponse. — Les milieux intransformables créent bien une existence routinière, et cela ne peut être autrement. Là où les efforts sont inutiles, fatalement

1. Je me permets de renvoyer les lecteurs qui désireraient avoir plus de développements sur la question effleurée dans cette lettre à mon volume : *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir?* Firmin-Didot, éditeur.

règne la routine; il n'est pas besoin d'insister. Il en est ainsi, non seulement chez les pasteurs nomades, mais chez les pêcheurs côtiers, les montagnards, etc...

Cependant, M. Woeikoff fait deux objections que nous allons examiner :

1° Les pasteurs nomades qui habitent des régions qui pourraient être transformées, sont aussi routiniers que ceux qui habitent des régions intransformables proprement dites.

Cela est très vrai, mais cela forme une autre loi absolument différente de la précédente, et il n'y a pas lieu de les confondre. Les pasteurs nomades sont routiniers, et, d'autre part, les milieux intransformables créent la routine dans tous les cas.

2° Les éleveurs australiens ne mènent pas une existence routinière.

Ceci est également vrai, mais ne renverse pas la loi énoncée plus haut, car, précisément, les éleveurs australiens, les *squatters*, ont dû transformer le sol en partie. Voici, ce que dit Élisée Reclus à ce sujet :

« La disparition des forêts a *transformé* le plus charmant pays en un espace monotone et triste... L'abondance de l'herbe s'est tellement accrue qu'en certains endroits, mille moutons trouvent à pâturer là où les éleveurs ne pouvaient en garder qu'une centaine [1] ». — « Des puits artésiens, creusés en maintes régions de l'intérieur, ont suscité les eaux cachées et *transformé* des espaces arides en terrains de pâture; on s'occupe aussi de retenir les eaux au moyen de barrages [2]. » — « Néanmoins, l'homme sait par la science et l'industrie se rendre de plus en plus indépendant des inconvénients de son milieu et en utiliser plus habilement les ressources. Les eaux cachées sont appelées à la surface; les cultures remplacent les brousses; des chemins artificiels subviennent au manque de voies navigables; sous l'étreinte de l'homme la terre se fait petite, et les régions habitables, jadis entourées par le désert, deviennent accessibles. C'est ainsi que le continent australien a pris dans l'économie du monde une importance qu'il n'aurait jamais pu acquérir avant l'âge des chemins de fer [3] ».

13. M. Demolins y classe les latitudes européennes à céréales du nord au sud : 1) *avoine*; 2) *seigle, orge et froment*; 3) *maïs et dans une moindre proportion froment*. C'est inexact. 1) L'orge est la céréale servant à la nourriture de l'homme, qui vient le plus au nord et s'élève le plus haut dans les montagnes et sur les plateaux. 2) Puis vient l'avoine, mais à l'ouest de l'Europe seulement; en Russie, elle sert presque entièrement à la nourriture des chevaux, et 3) le seigle suit l'orge pour la nourriture humaine. 4) Le maïs occupe une région intermédiaire entre celle du seigle et la région principale du froment. Ce sont une partie du sud-ouest de la France, la région lyonnaise, les vallées de la Savoie, la plaine du nord de l'Italie, le sud du Tyrol et de la Hongrie, la Roumanie, la Bessarabie, etc... 5) La région principale du froment est au sud de cette dernière, presque toute l'Espagne, l'Italie moyenne et méridionale, la Bulgarie, la Turquie, la Grèce.

Réponse. — Il est exact que, dans certaines régions, le maïs est cultivé un peu au nord de la limite du froment, mais il n'en est pas moins vrai que, d'une façon générale, la zone proprement dite du froment est au nord de celle du maïs. Cela provient de ce que la graine du maïs craint moins le froid que celle du froment, mais elle a besoin de plus de chaleur pour se développer. Le maïs réussira donc dans des pays où il fait très froid l'hiver, à condition qu'il fasse chaud l'été. Il en est ainsi en Russie et au Canada. Mais ce n'est pas dans ces régions que la culture en est la plus avantageuse. Aussi, en Amérique, cultive-t-on surtout le maïs dans le Texas et le Kansas, le Mexique et le Pérou, tandis que le Dacota, le Minnesota, le Manitoba forment par excellence la région du froment. De même, en Europe, c'est dans le nord de la France, en Belgique, en Angleterre

1. *Nouvelle géographie universelle*, livre XIV, p. 743.
2. *Ibid.*, p. 764.
3. *Ibid.*, p. 712.

que les terres à froment donnent leurs rendements maximum, et le maïs y est à peu près inconnu, parce qu'il est plus avantageusement cultivé en Italie et dans le midi.

Voici du reste, ce que nous trouvons dans le grand *Dictionnaire Larousse*, à l'article *Céréales* [1] :

« En s'avançant de l'équateur vers le pôle, on trouve d'abord le sorgho ou dourra, l'éleusine, le teff. Viennent ensuite le *maïs* et le riz, le premier dans les pays secs, le second dans les contrées marécageuses. *A ces grains succèdent le blé,* qui est lui-même suivi du seigle; enfin l'orge et l'avoine sont aux dernières limites. »

14. « *A mesure que l'aisance augmente, les corps gras, la viande et les boissons fermentées viennent en partie se substituer au pain à cause de leur valeur nutritive supérieure*, etc. » Le fait est vrai, l'explication pour les boissons fermentées est fausse. Si elles ont une valeur nutritive, elle est très inférieure à celle du pain et se paie excessivement cher. Si leur consommation a augmenté, c'est qu'elles flattent le goût et que des salaires plus hauts en permettent l'usage plus grand.

Réponse. — M. Woeikoff a raison, mais je crois que l'auteur voulait dire que les corps gras et les viandes se substituent en partie au pain, et que les boissons fermentées se substituent à l'eau. Je pense que l'on mettrait tout le monde d'accord, en ajoutant *et à l'eau* après le mot pain.

31. « *Chez les populations plus directement issues de la vie pastorale et nomade, le mobilier est très réduit..., pas de lits.* » Je demande de quels nomades sont plus directement issus les Japonais, par exemple, qui ont si peu de meubles, et pas l'ombre de lits? Et les peuples malayo-polynésiens, de quels nomades viennent-ils, avec quels nomades ont-ils des relations? Et les peuples américains? Cependant les uns et les autres ont un mobilier des plus exigus. En fait de mobilier il faut constater ceci. Tous les peuples primitifs en ont peu. Les civilisations antérieures à notre moyen âge se sont développées dans des pays chauds, où l'on vivait beaucoup à l'air, et ce besoin du « confort », comme l'entendent les peuples du nord et du centre de l'Europe, ne se faisait pas sentir ; ce n'est que quand la civilisation eut pénétré dans les pays plus froids que fut créé le « confort » moderne. Le « nomadisme » ancien n'a rien à y voir.

Réponse. — Dans la répercussion visée, il n'est pas dit *qu'il n'y a que* les populations directement issues des Pasteurs nomades qui ont un mobilier réduit. Une répercussion n'embrasse pas *tous* les phénomènes, mais *un seul* phénomène. Or, il est exact que les populations directement issues de Pasteurs nomades ont un mobilier réduit, parce qu'elles conservent les habitudes antérieurement acquises, M. Woeikoff nous indique une nouvelle répercussion qui n'empêche nullement la précédente d'exister. Cette nouvelle répercussion pourrait se formuler comme suit : *Un climat rigoureux tend à développer le besoin du confortable, parce qu'il oblige à vivre plutôt dans les habitations que dans la rue.*

39. *La profession impose certaines formes de vêtements.* « Ici la blouse du paysan est confondue avec l'uniforme du soldat, la toge du magistrat ou du professeur. » Dans les deux derniers cas c'est la loi qui prescrit la forme du vêtement, souvent très incommode. Aux États-Unis les magistrats ne portent pas de toge, car la loi les en dispense.

44. « *Les familles patriarcales et instables sont moins capables de résister au développement de l'alcoolisme.* » Cependant où s'est-il plus développé que dans la Grande-Bretagne? Aux États-Unis et dans les pays scandinaves, c'est une législation très sévère et appliquée sans exception qui a beaucoup diminué l'alcoolisme. D'un autre côté, l'Espagne, l'Italie méridionale, la Grèce, pays à familles « patriarcales » ou « instables » sont parmi ceux où il y a

1. Tome III, p. 757.

le moins d'alcoolisme, quoique le vin y est fort et à bon marché.

Réponse. — Les mesures législatives ne sont réellement efficaces que si les mœurs les soutiennent. On vient encore d'en avoir la preuve en France avec la loi sur le repos dominical. Une loi sévère n'est appliquée que si elle rencontre l'approbation de la majorité de la population. Dans les pays particularistes, la diminution de l'alcoolisme est due, en partie, aux sévérités de la législation, en partie à l'action des sociétés de tempérance, mais l'une et l'autre causes trouvent leur origine profonde dans la formation sociale.

M. Woeikoff nous présente, en outre, les observations suivantes sur la condition de la femme à propos d'un article de M. Paul Descamps (37e *Bulletin*, p. 73).

« *Il suffit de voir quelle est sa condition dans les pays où le machinisme n'a pas pénétré, chez les Asiatiques, les Nègres, les Slaves* », etc. Ces lignes montrent l'ignorance profonde de l'auteur et la confusion de pays et de peuples où la condition de la femme est très différente.

Les Asiatiques sont très différents de mœurs, et à côté de peuples où la condition de la femme est très mauvaise, la plus grande partie de l'Inde par exemple, il y en a où elle est très libre, comme le Siam et surtout la Birmanie ; qu'on lise par exemple le livre de Fielding, *The soul of a peole*. La femme est très libre, les mariages se font de son consentement, elle a voix à tout ce qui concerne la famille, sans en excepter les « affaires », etc. Parmi les Slaves, la femme a une condition très abaissée chez les Monténégrins où elle travaille seule, mais, chez les Polonais et les Petits-Russiens, elle domine dans la famille, et sa condition est beaucoup meilleure que chez les Tchèques, parmi lesquels le machinisme a pénétré depuis longtemps, et surtout chez les Allemands.

Réponse. — Dans le passage visé par M. Woeikoff, nous n'avons pas eu la prétention de faire une étude complète de la condition de la femme dans les divers pays ; nous savons bien que les mœurs diffèrent chez les diverses nations asiatiques, africaines, etc. ; la science sociale ne fait que le répéter constamment, et son but est justement de trouver les causes de ces différences. Nous voulions simplement répondre à une objection de M. Creveaux, prétendant que le développement du machinisme avait aggravé la situation des femmes qui devaient non seulement travailler à l'usine comme l'homme, mais, en outre, s'occuper du ménage. Dans ma réponse, je voulais lui montrer que la condition des femmes n'est pas plus heureuse dans beaucoup de pays où le machinisme n'a pas pénétré. Là, le rôle de la femme n'est nullement confiné aux travaux du ménage, mais elle est chargée de nombreux travaux de fabrication (filage des matières textiles, culture, etc.). Il en est ainsi chez les Asiatiques, les Nègres, les Slaves, et la plupart des populations agricoles de l'Europe.

M. Woeikoff nous objecte que la femme est *très libre*, en Birmanie et au Siam. Malheureusement il ne nous apprend pas si elle reste confinée dans le ménage ou si elle est chargée de rudes travaux ; si, proportionnellement, elle travaille plus ou moins que les hommes.

La liberté dont elle jouit ne provient-elle pas justement de ce qu'elle détient une partie des moyens d'existence ?

Nous l'avons dit, la question du féminisme sera un jour traitée par la méthode de la Science sociale. En attendant qu'elle le soit complètement, voici ce qui se dégage de ce que nous connaissons.

Il nous suffit de citer les trois répercussions suivantes classées à la Famille :

24. *La formation communautaire fait retomber sur la femme les travaux les plus durs.* Voilà le fait général en Orient. Mais deux cas peuvent se présenter : ou bien les travaux durs sont des travaux secondaires, ou bien ce sont des travaux que la femme accomplit dans un atelier séparé de celui du mari et sous sa propre responsabilité. Le premier cas entraîne l'infériorité de la femme, (voir réperc. 25), et c'est le cas le plus général ; le second émancipe la femme, comme le montre la répercussion 23 : *La situation de la femme s'élève dans la mesure où elle dirige un*

atelier de travail distinct de celui du mari. C'est probablement dans ce cas que rentrent la Birmanie et le Siam. Nous serions très heureux si M. Woeikoff voulait bien faire une étude à ce sujet.

Voici une dernière répercussion (n° 28) : *La formation particulariste développe le respect de la femme et l'effort pour la soustraire au travail pénible.*

Quant au machinisme, son influence est le plus souvent neutre. Dans les pays particularistes, il n'a pas abaissé la condition de la femme; dans les pays communautaires, il ne l'a pas relevée.

Ce n'est pas un procédé scientifique de dire : Chez les Petits-Russiens où le machinisme n'a pas pénétré, la situation de la femme est meilleure que chez les Allemands où le machinisme a pénétré. Cette comparaison pèche par la base parce que l'état social des Petits-Russiens n'est pas le même que celui des Allemands, et qu'il intervient d'autres facteurs que le machinisme. Le procédé scientifique est celui-ci : La situation de la femme est-elle meilleure chez les Allemands atteints par les effets du machinisme qu'elle ne l'était avant l'introduction des machines, *toutes choses égales d'ailleurs?*

La situation de la femme deviendra-t-elle meilleure chez les Petits-Russiens qu'elle ne l'est actuellement, quand ils seront atteints par le machinisme, *toutes choses égales d'ailleurs?*

M. Woeikoff termine sa lettre comme suit : « Je dois remarquer en général que beaucoup d'auteurs des monographies de la *Science sociale*, même parmi ceux qui sont cités avec le plus d'éloges dans la « Classification sociale », montrent une ignorance regrettable en géographie, en climatologie, en ethnologie. Des erreurs qui étaient très excusables du temps de Le Play, ne le sont plus maintenant. Telle l'hypothèse si souvent répétée du « nomadisme » comme condition initiale de l'humanité.

Je cite quelques autres erreurs au hasard, par exemple, d'après un auteur, la Mandchourie est un pays de pâturages, plus sec que la Mongolie; d'après un autre, la flore du Japon est pauvre et a restreint la quantité des plantes cultivées dans ce pays (qui est au contraire très grande); d'après un troisième, il y a des « clans Varègues » et des « caravaniers » en Russie, etc., etc... Tout cela excite la risée et donne une mauvaise idée de l'œuvre de la Société de science sociale.

Réponse. — Il est possible que la science sociale excite la risée parmi les personnes qui ignorent sa méthode; c'est là un argument sans valeur scientifique. Nous nous contentons de redresser les erreurs qui nous sont démontrées. Nous nous étonnons que M. Woeikoff continue à penser que la science sociale soutient que l'humanité a commencé par l'état pastoral. Nous l'engageons donc à relire la réponse qu'Edmond Demolins lui fit à ce sujet même dans la 33e livraison du *Bulletin*, page 181. M. Woeikoff ignore également qu'une étude fut jadis publiée par A. de Préville, tendant à prouver que l'humanité n'avait pas dû commencer par l'état pastoral [1].

La *Science sociale* ne dit pas qu'il y a des caravaniers en Russie, mais qu'il y en avait *anciennement*, ce qui est bien différent. De même pour les clans varègues.

Paul Descamps.

APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE

Dans l'*Avenir du Nord* de Terrebonne (Canada), M. Fernand Rinfret consacre toute une série d'articles à l'analyse d'un mémoire[1] présenté à la Société Royale du Canada, par notre ami M. Léon Gérin. M. Rinfret, après avoir constaté l'impuissance des méthodes sociologiques, à dégager nettement l'objet propre de la science sociale, écrit : « ... Il nous semble que la méthode que nous présente M. Gérin — et que d'ailleurs j'ai moi-même étudiée et fouillée, avec grand intérêt, et qui tient encore aujourd'hui une très large part dans mes travaux — a su définir cet objet, et par là substituer aux in-

1. Voir A. de Préville, *La Société rédique* (*Sc. soc.*, XIV, 133).

décisions, aux théories vagues, aux ambitions nuageuses, un but fixe et déterminé.

« ... On les trouvera tous dans la Nomenclature que M. Gérin a eu l'heureuse idée de mettre à la fin de son travail, et qui est, nous l'avons déjà dit, l'œuvre d'Henri de Tourville. Nous n'avons pu ici, comme M. Gérin d'ailleurs, qu'en esquisser les grandes lignes ; ce n'est qu'après l'avoir souvent lue et surtout méditée que l'on en comprendra toute la beauté et l'importance. C'est d'elle que Montaigne eût pu dire : *J'aime mieux forger mon âme que la meubler*. Cette nomenclature offre peu à lire et beaucoup à forger.

« ... M. Gérin a raison de dire que cette classification des sociétés ne repose pas sur la conformation physique ou le développement intellectuel des êtres humains qui les composent ; mais qu'elle est fondée entièrement sur la formation sociale, imposée à l'origine par les moyens d'existence et maintenue aujourd'hui, dans bien des cas, uniquement par la tradition ou la force d'inertie. Voilà qui est fort bien, et je me contenterai d'ajouter : ou par la nature intransformable des lieux... »

Dans le *Démocrate vervinois :*

« ... Dans les *Ouvriers Européens*, Le Play s'était contenté de faire des monographies de familles en procédant d'une manière uniforme suivant un plan établi.

« Henri de Tourville perfectionna la méthode sociale ; il créa la nomenclature

« ... Mais ce n'est pas tout d'avoir analysé et comparé, il faut ensuite classer, c'est à cela surtout que s'attacha Demolins. Il envoya dans les différents pays des enquêteurs, pour observer les phénomènes, sociaux, suivant la méthode nouvelle, c'est-à-dire dans l'ordre de la complication croissante. Il compara un fait social relatif à un pays quelconque, avec des faits analogues, relevés dans d'autres pays. Par ce moyen, il arriva à dégager l'évolution de ce fait dans les diverses sociétés. Puis il fut amené à trouver les répercussions qu'exercent les phénomènes sociaux les uns sur les autres ; c'était un premier pas vers la synthèse sociale... »

Du *Journal de Rennes :*

« Parmi ces dernières pages qu'il a publiées, ces mots sont à souligner. *Je poursuis en ce moment une enquête pour montrer comment et pourquoi tant d'industries françaises passent actuellement entre les mains de patrons étrangers, anglais, allemands, belges,* etc. C'est le grand péril social actuel. Il espérait, par les écoles nouvelles, préparer des hommes capables de lutter contre ce nouveau péril.

« Voilà comment la fondation de ces écoles est l'aboutissement naturel de toutes les études sociales de Demolins. Voilà ce qui fait la belle unité morale de sa vie. Ceux qui l'ont connu savent quel infatigable travailleur il était, quelle volonté entraînante il mettait au service de ses idées, quelle force enthousiaste il paraît communiquer à ses coopérateurs. Avec le goût des recherches et des précisions scientifiques qu'il devait à son père, médecin à Marseille, il avait hérité de son grand-père, négociant arménien, un don d'activité extérieure prodigieuse.

« De ses études classiques, il avait gardé un style saisissant de clarté, de relief et de couleur. Toutes ces qualités ne lui ont pas médiocrement servi à conquérir la faveur du grand public. Il parlait comme il écrivait et, sa verve provençale lui venant en aide, il était capable de faire accepter ses idées aux esprits les plus récalcitrants et de faire pénétrer dans les cœurs les plus froids la chaleur de ses convictions.

« C'est une grande force qui vient de disparaître, et les gens de bien doivent pleurer cette mort, car s'il ne disait pas toujours des choses agréables à entendre, il ne disait jamais que ce qu'il croyait la vérité. Ses forces, il les dépensait sans compter au service de la France. »

UN NOUVEAU COURS DE SCIENCE SOCIALE

Nous avons le plaisir d'annoncer aux membres de notre Société que le *collège libre des Sciences sociales* dont le siège

est à l'hôtel des Sociétés savantes rue Danton, à Paris, inaugurera cette année un exposé de la méthode d'observation en science sociale. Ce cours a été confié à l'un de nos membres très qualifiés, notre sympathique secrétaire M. J. Durieu. Cet exposé viendra heureusement compléter l'étude poursuivie depuis deux années déjà au même collège, par M. Alf. Agache sur l'évolution sociale des beaux-arts. Voici le programme de ces cours, qui comprendront chacun dix leçons et commenceront en février.

La méthode d'observation en science sociale, par M. J. Durieu, Secrétaire-adjoint de la Société de Science sociale.

I. La science sociale peut-elle être une science d'observation? — Le Play, sa doctrine, ses procédés.

II. Les continuateurs de Le Play. — La réforme sociale, Henri de Tourville et Edmond Demolins, M. Durkeim, etc. — La science sociale et le positivisme.

III. Nomenclature et classification sociale. — Les 25 grandes classes de phénomènes sociaux. — Le lieu. — Le travail (simple récolte, extraction, fabrication et transports).

IV. La propriété. — Les biens mobiliers. — Le salaire. — L'épargne.

V. La famille : Organisation; Éducation qu'elle donne aux enfants; comment elle développe : la prévoyance (qualité relative à la direction du travail), l'attention (relative à l'exécution du travail), l'esprit de discipline (aptitude à vivre en société).

VI. Modes d'existence et phases de l'existence.

VII. Le patronage et les auxiliaires du patronage (commerce, cultures intellectuelles, religion). — Associations libres (voisinage et corporation).

Applications pratiques de la méthode :

VIII. Comment on étudie une région, un village, une famille. — Comment parcourir un pays en vue de ces études.

IX. Diverses « autorités sociales » et personnes à interroger; questionnaire abrégé dans chaque cas. — Le passant, l'hôtelier, le guide, l'écolier. — Le maire, le secrétaire de la mairie, le prêtre, le maître d'école. — Le père de famille, la mère de famille.

X. Étude des personnalités marquantes de la région; — Dans les lettres, les sciences, les arts; — Dans les professions usuelles et libérales.

Histoire sociale des beaux-arts, par M. D. Alf. Agache, architecte diplômé du gouvernement.

I. Préliminaires. — L'Évolution en critique d'art.

Les méthodes critiques usitées en art. Analyse subjective, analyse objective. — Les vues de l'archéologue, du psychologue, de l'historien. — Légitimité d'une explication sociologique.

Les étapes de la critique philosophique. — La justification sociale de l'œuvre d'art dans ses effets (Mme de Staël, Proudhon, Aug. Comte, etc.), dans ses causes (Stendhal, Taine, Guyau, Hennequin, Gab. Séailles, etc.).

II. L'Art expliqué par la Science sociale. Intervention d'une méthode analytique basée sur l'observation, considérant l'ensemble des faits sociaux et leur rapport avec le phénomène artistique.

Résumé du cours de l'année précédente sur les origines de l'art.

Les grandes étapes de l'art dans l'antiquité.

(*Projections.*)

Les visites aux musées seront annexées à ce cours.

Conditions d'admission.

Cours. — Groupes d'études.
Conférences du soir.

Art. 7. — Sont admises aux cours toutes les personnes qui en font la demande, sous les conditions suivantes :

a) Inscription au secrétariat.

b) Versement d'un droit d'inscription de 30 francs.

Les étudiants inscrits aux établissements d'enseignement supérieur, les professeurs de toute catégorie et les maîtres auxiliaires ou répétiteurs ne paient qu'un droit de 10 francs.

Les membres de la *Société internationale de Science sociale* bénéficieront par faveur spéciale de cette réduction.

Il y a donc actuellement quatre cours d'exposition de la science sociale :

Ceux de MM. Paul BUREAU et G. MELIN; celui de M. DURIEU dont nous venons d'annoncer l'ouverture, et enfin celui qui était anciennement donné par Edmond DEMOLINS à l'École des Roches, est actuellement fait par M. Paul DESCAMPS.

Nous pensons être agréable à nos lecteurs, en leur donnant quelques indications sur ces différents cours :

M. Paul BUREAU, exposera cette année *la méthode d'observation monographique*; il recherchera notamment quelle en est la valeur pour la direction de la conduite.

Ce cours a lieu tous les mercredis, à 5 heures, à la Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184. Il s'est ouvert le 20 novembre.

On est prié de se faire inscrire au siège de la Revue *la Science sociale*, 56, rue Jacob (Librairie Firmin-Didot). Il n'est prélevé aucun droit d'inscription. On est invité à se munir de ce qui est nécessaire pour prendre des notes.

Des bourses de voyage seront accordées aux personnes désireuses de poursuivre leurs études sociales d'après la méthode d'observation.

Le cours professé par M. G. MELIN à la Faculté de droit de Nancy, portera cette année sur *le socialisme, ses causes sociales et ses aspects divers suivant les types de sociétés où il se développe.*

A l'École des Roches, le cours professé par M. Paul DESCAMPS comprend l'explication de la Méthode (Nomenclature et répercussions), suivie d'un exposé de l'état social des principales sociétés humaines et de leur classification.

Nous rappelons également que le cours d'histoire faite à la Faculté de Rennes par M. le vicomte DE CALAN s'inspire également des méthodes de la science sociale.

Il est à souhaiter que ces différents cours continuent, non seulement à répandre la science sociale, mais à lui amener un nombre de plus en plus grand de recrues.

UN NOUVEL OUVRAGE DE M. POINSARD

Nous sommes heureux de signaler à nos amis l'apparition d'un nouvel et important ouvrage de notre excellent et infatigable ami, M. Léon Poinsard. C'est le premier volume d'une étude approfondie sur *La production, le travail et le problème social dans tous les pays au début du* XX*e siècle*[1]. L'auteur, déjà connu par ses applications de la science sociale à l'examen des problèmes d'économie politique (*Libre Échange et Protection, Vers la ruine*, etc.) entreprend aujourd'hui une vaste revue de tous les peuples du monde considérés au point de vue de leur situation matérielle, et placés dans un ordre conforme aux conclusions de la science sociale; c'est ainsi que le tome premier de l'ouvrage est consacré aux peuples communautaires.

M. Poinsard, dans sa préface, constate que les événements ont cruellement démenti, depuis un demi-siècle, les espérances de ceux qui, bercés de théories utopiques, attendaient du jour au lendemain l'avènement d'un âge d'or pour l'humanité. « On croyait toucher à l'époque bénie du progrès paisible et régulier de toutes les facultés, de toutes les forces, de toutes les aspirations légitimes de l'homme. » A ces espoirs ont répondu ce que, depuis certain article retentissant de M. Brunetière, on pourrait appeler une « banqueroute ». La science mal comprise n'est pas seule à éprouver des déconfitures; la politique mal conduite a aussi les siennes, et les idylles humanitaires ont parfois un bien terrible réveil.

Mais laissons parler M. Poinsard :

« D'où vient, dit-il, cette sorte de faillite des idées, des théories, des institutions et des principes sur lesquels on comptait

1. Chez Félix Alcan, 108, boul. Saint-Germain. Paris. Un fort volume in-8°. — 600 pages.

le plus, il y a cinquante ans, pour assurer le bonheur du genre humain? Et, d'autre part, peut-on faire fond, pour préparer l'avenir de l'humanité, sur les raisonnements, les projets, les procédés, les organismes que l'on préconise aujourd'hui? Nous croyons que ce livre répond à la double question ainsi posée. Dominé par une méthode scientifique rigoureuse, il met en lumière le jeu des forces sociales sous l'action puissante de deux éléments, l'un spontané, naturel, l'autre artificiel et humain. Le premier réside dans les ressources offertes par la nature à l'action transformatrice du travail de l'homme; le second se trouve dans la tradition sociale des individus, c'est-à-dire dans leur éducation. »

C'est ce dernier point qui est fort négligé par les économistes, trop absorbés par cet être abstrait qu'on a ironiquement appelé *homo œconomicus*. M. Poinsard, lui, nous montre *des hommes,* des hommes en chair et en os, ayant une certaine origine, de certaines habitudes, un certain pli pris par eux dans la prairie ou dans le désert, dans le verger ou dans les sillons; et c'est après s'être renseigné sur la formation sociale de ces hommes qu'il comprend et nous fait comprendre la combinaison de leurs tendances traditionnelles avec les ressources ou les nécessités de leur milieu.

En un chapitre préliminaire, divisé en deux parties, l'auteur étudie le « problème social » et le « problème économique ». Il rappelle, en y insistant avec preuves à l'appui, la supériorité de la méthode des monographies sur la méthode des statistiques. Puis défilent devant nous de vieilles connaissances, mais examinées par l'auteur sous l'angle particulier où le place sa mission d'économiste : les pasteurs de la Mongolie, ceux des confins, ceux des déserts, les déformations diverses du type pastoral dans les glaces du Nord ou dans les forêts équatoriales, les communautés agricoles des oasis et des confins cultivables des déserts, les populations agricoles plus compliquées de la Perse, de la Turquie, de l'Inde, de la Chine, de l'Indo-Chine, les « communautés ébranlées » du Japon, de la Russie, des Slaves du Sud, et enfin, parmi les natures civilisées dites occidentales, l'Autriche-Hongrie, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et les Républiques de l'Amérique du Sud.

Le livre de notre ami a donc quelque chose d'une géographie sociale comme l'ouvrage de M. Demolins : *Comment la route forme le type social.* Mais il en diffère, non seulement par des développements beaucoup plus étendus, mais encore par la considération constante du *côté économique* des choses. Par exemple, à propos de chaque nation, la question de la protection et du libre-échange revient sur le tapis. Les industries auxquelles se livre chaque groupe de populations sont soigneusement relevées et expliquées. Des chiffres assez nombreux viennent à l'appui du texte lorsque cela est nécessaire, et, tout en faisant ses réserves sur la valeur des statistiques, l'auteur se fait un devoir de citer celles qui sont vraiment intéressantes, notamment celles qui concernent la répartition des différentes races dans un même pays ou les étapes d'une expansion commerciale. C'est dire que les six cents pages que nous venons de parcourir recèlent une somme immense de travail. Notre ami — nous tenons à le faire remarquer — y a d'autant plus de mérite que sa vue, usée par ses recherches, est fort affaiblie, et que des fonctions d'une haute importance occupent une bonne part de son temps.

Mais ce sont aussi ces fonctions — celles de secrétaire du Bureau international pour la protection de la propriété industrielle — qui lui ont sans doute permis de compulser sans obstacle bien des documents relatifs un mouvement économique dans les diverses nations. A ce titre, M. Léon Poinsard était un des hommes les mieux placés du monde pour entreprendre et poursuivre son travail. C'est pour nous une garantie d'exactitude; mais ceux qui connaissent M. Poinsard n'en ont pas besoin pour savoir qu'ils se trouveront en présence d'une œuvre probe, forte, consciencieuse, contenant le suc, pour ainsi dire, d'une foule d'études déjà parues dans la *Science sociale* tout en nous plongeant,

par l'observation de la vie économique tout à fait contemporaine, en pleine actualité.

G. D'AZAMBUJA.

UN OPUSCULE A PROPAGER

Notre ami Fernand Butel, l'auteur de la monographie de la *Vallée d'Ossau*, vient de publier une petite brochure qui ne rentre pas dans les catégories des travaux de la Société de Science sociale, mais qui n'en est pas moins un acte social, en ce sens que M. Butel rend un réel service aux propriétaires ruraux désireux eux-mêmes de rendre service autour d'eux.

Il s'agit d'un *Manuel de droit rural*[1], résumé substantiel des diverses parties de nos codes qui intéressent les agriculteurs. Il y est question de fermage, de métayage, de cheptel, de régime des eaux, de police sanitaire, de voirie rurale et de mur mitoyen, mais tout cela, en termes rapides et clairs. Cet opuscule, en bien des cas, dispensera de consulter des avocats ou de gros ouvrages; il permettra aussi d'éclairer les paysans sur leurs droits et de leur épargner, soit des querelles, soit des ennuis. L'auteur y a joint des renseignements sur les syndicats agricoles, les caisses de crédit, les mutualités, les assurances, etc.

M. Butel a voulu combler une lacune. « A combien en effet, dit-il, de difficultés, de fausses démarches, de frais et de pertes de temps expose l'ignorance de la loi ! Que de services à rendre autour de soi, en étouffant dans l'œuf ou en neutralisant, par un renseignement donné à propos, les litiges, si fréquents à la campagne, faute, le plus souvent, d'avoir sous les yeux le texte de loi ou la règle de solution nécessaire ! »

M. Butel était qualifié pour ce travail. Il est docteur en droit, ancien magistrat, ancien professeur de législation rurale à l'Institut agricole de Pau. C'est surtout un homme pénétré de ses devoirs envers ceux que son influence peut atteindre et qui cherche à s'en acquitter modestement, sans phrases, d'une manière moderne et pratique.

G. D' A.

1. G. Lescher-Moutoné, rue de la Préfecture, Pau.

ENQUÊTE SOCIALE SUR LE PAYS

M. Henri Brun a l'intention de faire une monographie locale très complète de la Puisaye orléanaise. Il nous écrit à ce sujet :

« Je n'ai pas encore arrêté un plan définitif; toutefois, voici quelle est actuellement ma pensée :

I. Une introduction expliquant brièvement la méthode employée et la justifiant.

II. C'est ensuite la monographie très complète et très détaillée des différents types suivants :

a. Le métayer;
b. Le vigneron propriétaire ;
c. L'artisan et le petit commerçant;
d. Le manœuvre-bûcheron-rabatteur.
e. Le garde-chasse;
f. Le braconnier;

La monographie du métayer servira de base aux autres, dont je ne noterai que les différences sociales.

III. Comme troisième partie, je tâcherai de dégager le caractère particulier du « pays », en notant toutes les répercussions sociales trouvées en cours de route, et en appuyant sur l'influence sociale de sa chasse, qui me paraît être dominante. Cette troisième partie sera précédée d'un aperçu historique aussi complet que possible et se terminera par l'adjonction d'une carte de la contrée que j'ai moi-même dressée.

Je crois qu'il n'est pas inutile, en science sociale — et mon voisin M. Champault me semble de cet avis — de montrer les matériaux dont on se sert. De leur solidité, c'est-à-dire de l'exactitude et de la précision, des monographies, dépend la durée de l'édifice. Du reste, n'est-ce pas la méthode même de Le Play dans ses *Ouvriers Européens?* Je pense donc qu'il y aura

intérêt à présenter aux lecteurs de la *Science sociale* le mécanisme décomposé d'une monographie de contrée sérieusement faite, et de faire devant eux le travail, qui ne me semble pas devoir être fastidieux, de reconstruction, avec tout l'ensemble de ses répercussions sociales, qu'on aura vues en germe, ou mieux en puissance dans les monographies séparées, qui auront précédé.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Dans la *Revue hebdomadaire*, M. Paul Bureau a consacré à Edmond Demolins, un article remarquable dont nous extrayons le passage suivant :

« Ainsi Edmond Demolins a attaché son nom à deux entreprises également prospères : l'*École des Roches*, que dirigeait depuis deux ans déjà un éducateur de grand talent, M. Bertier, continuera pour le plus grand profit des pères de familles qui ont eu la clairvoyance de lui confier leurs fils, à « bien armer pour la vie » les élèves choisis qu'elle a su recruter, après quelques éliminations nécessaires. Son corps professoral est homogène et enseigne avec une maîtrise égale non seulement les sciences humaines, mais aussi le respect des forces physiques, la noblesse de toute vie consacrée au travail, à l'effort persévérant et volontairement soumise à la discipline morale. D'autre part, la *Société Internationale de Science sociale* et la Revue qu'elle inspire n'ont qu'à continuer aussi leur labeur scientifique déjà si fécond. Plusieurs missions d'étude ont été envoyées et d'autres sont préparées : tout le monde est prêt au travail et chacun s'attache, non pas à défendre les conclusions antérieurement dégagées, mais à poursuivre, en toute loyauté intellectuelle, des analyses nouvelles. A ce régime, il est possible que certaines « vérités » d'hier deviennent des erreurs de demain; mais, comme le disait Renan, on n'appauvrit pas un homme lorsqu'on retire de son portefeuille les mauvaises valeurs, et puis, n'est-ce pas la seule manière d'honorer vraiment le grand aîné, que nous venons de perdre, M. Edmond Demolins? »

La Picardie et les régions voisines, Artois, Cambrésis, Beauvaisis, par Albert Demangeon, chargé de cours de géographie à l'Université de Lille. — 1 vol. in-8 raisin de 500 pages, 42 figures dans le texte, 34 photographies hors texte, 3 cartes hors texte (Armand Colin, édit.); prix : 12 francs.

Les sciences géographiques sont de plus en plus imprégnées des idées qui forment le fond de la science sociale telle que nous la comprenons. En dehors de notre école, se fait jour de plus en plus l'idée que les phénomènes sociaux sont étroitement rattachés aux phénomènes naturels par des liens étroits qu'Edmond Demolins appelait les répercussions sociales.

L'étude de M. A. Demangeon sur la Picardie et les régions voisines est un exemple remarquable de cette orientation nouvelle.

Mais elle n'est pas remarquable sous ce point de vue seulement; elle l'est aussi par l'érudition de l'auteur. Les faits précis, les documents sûrs abondent à toutes les pages. Nous citerons, à cet égard, un exemple typique, dont tous nos lecteurs comprendront la force. Nous voulons parler de la figure 23. Elle est intitulée : Extension de la ferme picarde. On y voit une carte de la région du nord, avec les limites des aires occupées par les différents types de ferme : ferme herbagère normande, ferme picarde, etc.

L'auteur explique très nettement comment l'organisation du travail en Picardie dérive, d'une part, de la nature du sol, et, d'autre part, de l'influence exercée par les pays environnants : la Flandre et l'Angleterre (nous dirions, par le contact avec les races particularistes).

Jusqu'à nos jours, tous les progrès agricoles dans cette région ont été réalisés par l'imitation des procédés de plus en plus perfectionnés inventés en Flandre. Il en a été ainsi de la culture du lin et du chanvre au début des temps modernes, de celle du colza et de l'œillette sous la Révolution, de la betterave au XIVe siècle,

de la culture intensive qui permet la suppression des jachères, de l'amélioration des races bovines et ovines, etc.

Dans l'industrie, on imita les Flamands jusqu'à l'invention de la machine à vapeur (draps, toiles, etc.); ensuite, on prit l'Angleterre comme modèle.

On ne peut démontrer d'une façon plus palpable la supériorité *sociale* des peuples particularistes.

Et cependant, malgré les faits, les Picards ne semblent pas avoir la sensation bien nette de leur infériorité à cet égard, parce qu'ils rachètent leur infériorité sociale par une supériorité, en certains points, qui frappe davantage, parce qu'elle est plus extérieure : « Longtemps les Picards arrivèrent en Flandre avec cette assurance que donne aux gens le *sentiment d'une supériorité;* auprès des hommes du Nord, ils faisaient figure de Méridionaux... Compères gais et pleins d'entrain, on les distingue vite des Flamands taciturnes, buveurs de bière. »

C'est grâce à ce genre de supériorité que la langue picarde (et plus tard, la langue française) a fait reculer la langue flamande dans les centres urbains.

Toutefois, si le type picard est inférieur au point de vue social aux pays particularistes, il est loin de l'être, si on le compare aux autres types français. La Picardie occupe un des premiers rangs parmi les régions de la France.

En résumé, cette étude de M. Demangeon est une mine de renseignements précis pour tous ceux qui voudraient étudier l'un des pays de cette région intéressante; pour tout le monde elle ouvre des aperçus originaux sur les faits économiques généraux.

Nous ne pouvons que regretter que l'auteur n'ait pas eu la connaissance de la Nomenclature d'Henri de Tourville, qui lui eût fait faire un pas de plus dans la méthode d'observation analytique des faits sociaux.

C'est pourquoi, par exemple, l'ordre des chapitres ne suit pas toujours l'enchaînement rigoureux des choses. Sans doute, le Lieu est d'abord décrit, puis le Travail; mais l'on ne voit pas pourquoi l'auteur part de la culture pour aller aux industries urbaines et revenir ensuite aux industries campagnardes. Ces dernières sortent plus directement de la production agricole du pays. Non seulement, la fabrication urbaine a suivi la fabrication rurale, dans l'ordre chronologique, mais elle est plus compliquée dans ses méthodes et s'éloigne plus que la dernière des conditions naturelles du Lieu.

C'est pourquoi aussi certains phénomènes importants sont passés sous silence, entre autres, l'organisation de la famille ouvrière, si primordiale cependant comme élément constitutif des sociétés.

En résumé, c'est un livre, où tous ceux que la science sociale intéresse trouveront beaucoup à puiser.

Paul DESCAMPS.

Livres reçus.

L'individu et l'esprit d'autorité, du moyen âge à la loi Falloux, par Abel Faure. — 1 vol. 3 fr. 50 (P. V. Stock, éditeur, 155, rue St-Honoré).

La religion des peuples non civilisés, par A. Bros. — 1 vol. in-8 écu, 4 fr. (P. Lethielleux, éditeur).

La république industrielle, par Upton Sinclair. — 1 vol. in-12, 3 fr. 50 (Félix Juven, éditeur).

Le proudhonisme dans l'association internationale des travailleurs, par Jules L. Puech, docteur en droit; préface de Charles Andler, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Paris. — 1 vol. grand in-8, 6 fr. (Félix Alcan, éditeur).

Adam Smith and modern Sociology, par Albion W. Small, 1 fr. 25 (Fisher Unwin, éditeur, Londres et Chicago).

Notes sur le commerce international, la navigation et les finances du Brésil, par D. Vieira Sonto, professeur d'économie politique et de finances à l'École polytechnique de Rio-de-Janeiro. — 1 brochure (Oresco et Cie, éditeurs. Assemblea, 24, Rio-de-Janeiro).

Les limites et les divisions territoriales de la France, par Armand Brette. — 1 vol. in-8, 3 fr. 50 (Édouard Cornély et Cie, éditeurs).

TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

DEUXIÈME PÉRIODE. — CINQUIÈME ANNÉE

43e livraison (janvier 1908).

Liste générale des membres. — Nouveaux membres. — Avis aux lecteurs de la Revue. — Bulletin bibliographique. — Livres reçus.

44e livraison (février 1908).

Nouveaux membres. — Avis aux lecteurs. — Réunion du Conseil de la Science sociale. — La Science sociale à l'étranger. — L'ouvrage de M. Poinsard, par G. d'Azambuja. — Un impôt mal établi, par J. Garas. — Remarques sur les répercussions, par G. Clerc. — Appréciations de la presse. — Bulletin bibliographique. — Livres reçus.

45e livraison (mars 1908).

Nouveaux membres. — L'employé et la formation sociale, par M. Fougère. — Correspondance. — Remarques sur les répercussions, par M. Woiekoff, avec une réponse, par P. Descamps. — Revue de la Presse. — Bibliographie. — Livres reçus.

46e et 47e livraisons (avril-mai 1908).

Nouveaux membres. — Réunion annuelle. — Correspondance. — Enquête sur le Pays : la province de Ferrare, par Paul Roux. — Bibliographie. — Livres reçus.

48e livraison (juin 1908).

Nouveaux membres. — Congrès annuel. — La Crète autrefois et aujourd'hui. — Bibliographie. — Livres reçus.

49e livraison (juillet-août 1908).

Nouveaux membres. — Congrès annuel : Compte rendu de la séance d'ouverture, des séances de travail et des conférences.

50e et 51e livraisons (septembre-octobre 1908).

Nouveaux membres. — Erratum. — Les réunions mensuelles de la Société de Science sociale. — La Science sociale à l'étranger. — Les idées politiques de Cournot. — Bibliographie. — Livres reçus.

52e livraison (novembre 1908).

Nouveaux membres. — Les réunions mensuelles. — L'avenir des eaux-de-vie d'Armagnac, par J. Garas. — L'École anglaise; ses qualités et ses défauts; son influence sur la nation anglaise, par G. Clerc. — L'exploitation agricole par métayer. J. Couillard. — Bibliographie. — Livres reçus.

53e livraison (décembre 1908).

Le R. P. Schwalm. — Nouveaux membres. — Les cours de Science sociale. — Les réunions mensuelles. — Influence du type frison sur les types voisins, par P. Roux. — La Valachie, par P. Descamps. — Discipline allemande. — Bibliographie. — Livres reçus.

JANVIER 1908 43e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Liste générale des membres. — Nouveaux membres. — Avis aux lecteurs de la Revue. — Bulletin bibliographique. — Livres reçus.

Introduction à la Science sociale : Les origines, la méthode et la classification, par E. Bouché de Belle, Ed. Demolins, R. Pinot et P. de Rousiers. 1 vol. grand in-8°, 6 fr. *franco*. Ce volume comprend les fascicules 36, 1, 10 et 11.

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (Prix : 2 fr. *franco*)

N° 1. — **La Méthode sociale**, ses procédés et ses applications, par E. Demolins, Robert Pinot et Paul de Rousiers.

N° 2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, d'après une observation monographique, par G. d'Azambuja.

N° 3. — **Le Japon et son évolution sociale**, par A. de Préville.

N° 4. — **L'Organisation du travail. Réglementation ou Liberté**, d'après l'enseignement des faits, par Edmond Demolins.

N° 5. — **La Révolution agricole**. Nécessité de transformer les procédés de culture, par Albert Dauprat.

N° 6. — **Journal de l'École des Roches** (année 1903-1904).

N° 7. — **La Russie; le peuple et le gouvernement**, par Léon Poinsard.

N° 8. — **Pour développer notre commerce; Groupes d'expansion commerciale**, par Edmond Demolins.

N° 9. — **L'ouverture du Thibet. Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. de Préville.

Nos 10 et 11. — **La Science sociale depuis F. Le Play. — Classification sociale** résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale, par Edmond Demolins. (Fasc. double.)

N° 12. — **La France au Maroc**, par Léon Poinsard.

N° 13. — **Le commerce franco-belge et sa signification sociale**, par Ph. Robert.

N° 14. — **Un type d'ouvrier anarchiste. Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens**, par le Dr J. Bailhache.

N° 15. — **Une expérience agricole de propriétaire résidant**, par Albert Dauprat.

N° 16. — **Journal de l'École des Roches** (année 1904-1905).

N° 17. — Un nouveau type particulariste ébauché : **Le Paysan basque du Labourd** à travers les âges, par M. G. Olphe-Galliard.

N° 18. — **La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par Marc Le Goupils, ancien Président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

Nos 19, 20 et 21. — **Le paysan des Fjords de Norvège**, par Paul Bureau. (Trois Fasc.)

N° 22. — **Les trois formes essentielles de l'Éducation; leur évolution comparée**, par Paul Descamps.

N° 23. — L'Évolution agricole en Allemagne. **Le « Bauer » de la lande du Lunebourg**, par Paul Roux.

N° 24. — **Les problèmes sociaux de l'industrie minière. Comment les résoudre**, par Edmond Demolins.

N° 25. — **La civilisation de l'étain. — Les industries de l'étain en Franconie**, par Louis Arqué.

N° 26. — **Les récents troubles**

La suite au verso.

agraires et la crise agricole, par HENRI BRUN.

N° 27. — **Journal de l'École des Roches** (année 1905-1906).

N° 28 et 29. — L'HISTOIRE EXPLIQUÉE PAR LA SCIENCE SOCIALE : **La Grèce ancienne**, par G. D'AZAMBUJA.

N° 30. — **L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par PAUL DESCAMPS.

N° 31. — **L'École moderne**, par G. CLERC, Mme HUGH BELL et A. PERNOTTE.

N° 32. — COMMENT SE PRÉPARE L'UNITÉ SOCIALE DU MONDE. **Le Droit international au XXe siècle**, par LÉON POINSARD.

N° 33. — **Les exportations allemandes**, par PAUL DE ROUSIERS.

N° 34. — **Le type savoyard**, par C. BORLET, J. PONCIER et P. DESCAMPS.

N° 35. — **Le littoral de la plaine saxonne; le type des Marschen**, par PAUL ROUX.

N° 36. — **Les origines de la science sociale. Frédéric Le Play; sa méthode et sa doctrine**, par E. BOUCHIÉ DE BELLE.

N° 37. — **Les populations viticoles**, par PAUL DESCAMPS.

N° 38. — **Journal de l'École des Roches** (année 1906-1907).

N° 39. — **Edmond Demolins**, par P. DE ROUSIERS, G. BERTIER et P. DESCAMPS.

N° 40. — **Les populations forestières du centre de la France**, par A. BOYER, E. DEMOLINS, le Cte DE DAMAS, D'ANLEZY et P. DESCAMPS.

Nos 41 et 42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par EDMOND DEMOLINS.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme, de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Publications de la Société. — Tous les membres reçoivent la Revue *la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement quatre cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. Paul Descamps, à l'Ecole des Roches; le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy, et le cours de M. J. Durieu, au collège des Sciences sociales à Paris. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le Vte Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, et celui de M. D. Alf. Agache, sur l'histoire des beaux-arts, fait au collège des Sciences sociales à Paris, s'inspirent directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1° Pour les *membres titulaires* : 20 fr. (25 fr. pour l'étranger) ;

2° Pour les *membres donateurs* : 100 fr. ;

3° Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 fr.

BULLETIN

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Les abonnés de la *Science sociale*, qui ne sont pas membres de la Société, ne figurent pas sur cette liste.

Les noms des **Membres correspondants** sont imprimés en **lettres grasses**.

1re Paris et la banlieue.

D. Alf. Agache, rue Eug.-Flachat, 11.
Alfred Agache, rue Weber, 14.
Léon Arnoult, propriétaire, boul. Malesherbes, 167.
M. Aubry, rue Cambacérès, 6.
P. Babonneau, rue des Volontaires, 24.
L. Bacle, Ingénieur, square Maubeuge, 3.
M. Baelen, rue de Rennes, 114.
Dr Batuaud, rue de la Bienfaisance, 33.
Georges Bedel, av. Victor-Hugo, 67.
E. Benoit, Industriel, rue Oberkampf, 84.
J.-A. de Bernon, rue des Saints-Pères, 3.
Charles Bessand, rue La Boëtie, 116.
Paul Bessand, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.
Jean Bessand, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.
E. Bizos, rue de Châteaudun, 44.
M. Blanchon (Michel-Mérys), rédacteur au *Journal des Débats*, boul. St-Michel, 65.
Jules Bocquin, Ingénieur des Arts et Manufactures, avenue de Wagram, 157.
Jean Borderel, rue de Clignancourt, 135.
Frédéric Boudin, rue de Fleurus, 35 *bis*.
Bouché de Belle, rue de Miromesnil, 16.
Paul Bureau, Professeur de droit, rue du Cherche-Midi, 83.
E. Castan, chaussée de la Muette, 2.
E. Catois, Industriel, rue Duphot, 4.
Raymond Charvet, quai Voltaire, 17.
Charles Chatillon, rue Cortambert, 18.
M. Chopard, rue Cail, 16.
André Colliez, Avocat, rue de Monceau, 66.
Emile Coppeaux, rue du Général-Foy, 6.
Alexandre Cortada, avenue Bugeaud, 12.
J.-A. Cortegiani, rue de Rennes, 87.
G. du Couëdic, rue St-Placide, 33.
Jules Cousin, boul. Poissonnière, 10.
J. Cronier, Industriel, boul. St-Germain, 250.
Dr Delbet, Député, rue des Beaux-Arts, 2.
A. Delestre, Industriel, r. du Rendez-vous, 45.
Paul Descamps, Secrétaire de la Rédaction de la *Science sociale*, rue Jacob, 56.
Le Directeur du *Musée social*, rue Las Cases, 5.
Eugène Dubern, rue Hamelin, 3.
Amédée Dufaure, av. des Champs-Elysées 116 *bis*.
Félix Dupré La Tour, boul. Raspail, 33.
M. Eysséric, rue Censier, 29.
Auguste Ferrand, rue Lalo, 18.
Georges Ferrand fils, rue Lalo, 18.
Filleul-Brohy, Industriel, rue de Vienne, 21.
Alfred Firmin-Didot, ancien Editeur, rue de Varenne, 61.
Maurice Firmin-Didot, Editeur, boul. St-Germain, 272.
M. de Fontette, quai des Grands-Augustins, 53 *ter*.
Charles-Félix Fournier, rue de l'Université, 119.
Henry de France, rue de Lille, 55.
L'abbé Francis, boul. Pereire, 204.
André Froment, rue Vauvenargues, 1.
Emile Gaudriot, Ingénieur des Arts et Manufactures, rue du Conservatoire, 8.
Gauthier-Villars, rue de Bourgogne, 21.
J.-J. Gebhardt, rue de Rennes, 55.
Georges Gerson, rue Marbeuf, 38.
G. Giraud-Jordan, rue de l'Université, 106.
M. Godard, av. de la République, 1.
Paul Godeville, rue de Rivoli, 158.
Auguste Gomez, rue La Boëtie, 20 *bis*.
Mlle Grapin, rue Soufflot, 22.
Comte Pierre d'Harcourt, rue Vaneau, 11.
M. Haudricourt, rue de Lubeck, 25.
L'abbé H. Hemmer, rue St-Dominique, 120.
Etienne Hibon, pass. de la Visitation, 14 *bis*.
Gustave Huard, Avocat à la Cour d'appel, rue d'Amsterdam, 52.
M. Isambert, rue des Écoles, 46.
L'abbé Jouin, Curé de St-Augustin, av. Portalis, 8.

Joseph Labic, rue Picot, 4.
Georges Lachapelle, Directeur de la *République française*, rue Ampère, 79.
M. de Lanzac de Laborie, rue de Bourgogne, 19.
M. Laudet, boul. Malesherbes, 27.
Robert Lebaudy, rue de Lubeck, 12.
Robert Le Bret, Avocat, av. Marceau, 2.
Pierre Lederlin, boul. Montparnasse, 171.
Georges Ledoux, rue Alphonse-de-Neuville, 17.
Robert Legay, rue Cazotte, 2.
Paul Lemonnier, rue Taitbout, 80. Pavillon 6.
M. Lyon-Lévy, rue Chalgrin, 4.
Tommy Martin, rue Frédéric-Bastiat, 3.
M. Mollard, rue J.-J.-Rousseau, 39.
Louis Monnier, Banquier, rue de Monceau, 33.
L. de Monti de Rézé, rue de Lille, 25.
Charles Mourey, rue de la Convention, 168.
Dr A. Moutier, rue de Miromesnil, 11.
M. Noetinger, boul. St-Michel, 81.
A. Nozal, Artiste-Peintre, quai de Passy, 7.
Alfred Pacheco, Négociant, av. Bugeaud, 24.
Armand Parent, rue de l'Université, 37.
L'abbé Picard, rue de la Sorbonne, 2.
Emile Pierret, rue de Courcelles, 115.
Robert Pinot, av. Henri-Martin, 109.
R. de Planhol, rue Jacob, 13.
Is. Polako, avenue du Trocadéro, 40.
Charles Prieur, av. Henri-Martin, 51.
Mme Provot, boul. de Courcelles, 82.
L'abbé L. Raffin, rue Joubert, 28.
G. Raverat, Industriel, rue Legendre, 1.
Paul Raynaud, quai de Béthune, 22.
A. de Ricqlès, rue Gustave-Flaubert, 9.
M. Roolf, rue de l'Entrepôt, 13.
Paul de **Rousiers**, Président de la Société Internationale de Science sociale, rue de Monceau, 9.
Louis Rousselet, Directeur du *Journal de la Jeunesse*, boul. St-Germain, 126.
Charles de Rouvre, av. de l'Alma, 11.
Dr Sabouraud, rue Caumartin, 62.
M. de Sainte-Croix, rue des Saints-Pères, 11.
Saint-Paul de Sincey, rue Richer, 19.
Paul Salathé, Ingénieur des mines, boul. Lannes, 31 *bis*.
Suleau, rue Croix des Petits-Champs, 11.
J. Tachon-Labrèche, rue St-Dominique, 116.
Georges Tessier, boul. St-Germain, 216.
M. Thiéry, rue Pestalozzi, 6.
Ed. Thomine, Ingénieur, avenue de la République, 1.
Ch. Tournaire, rue Sédillot, 7.
Dr Henri Triboulet, Médecin des Hôpitaux, av. d'Antin, 25.
Dr Jules Tripet, rue de Compiègne, 2.
M. Turpaud, rue Lemercier, 82.
M. Henri Turquet, av. Victor-Hugo, 95.
Philippe de Vilmorin, quai d'Orsay, 23.
Etienne Watel, Ingénieur, av. Hoche, 3.

Environs de Paris.

Dr J. **Bailhache**, à Dourdan (Seine-et-Oise).
H. Boulanger, Choisy-le-Roi (Seine).
L'abbé Boutier, av. des Batignolles, 65, Saint-Ouen (Seine).
A. Charonnat, Meunier, quai National, 40, Puteaux (Seine).
Louis Charpentier, av. Herbillon, 64, St-Mandé (Seine).
X. Delage, rue Delaizement, 1, Neuilly-sur-Seine (Seine).
M. Dezobry, rue Grétry, 10 *bis*, Montmorency (S.-et-O.).
L. Dubois, rue Sadi-Carnot, 51, Puteaux (Seine).
M. Dupré la Tour, rue de la Paroisse, 4, Versailles (S.-et-O.).
J. **Durieu**, rue Louis-Dupont, Clamart (Seine).
Henri Géral, rue du Val-d'Osne, 33, St-Maurice (Seine).
L'abbé Gérard, Curé à Esbly (Seine-et-Marne).
Dr Grenet, Etampes (S.-et-O.).
Louis **Hallouin**, Inspecteur du Contrôle des chemins de fer, av. de Paris, 39, Versailles (S.-et-O.).
Ad. Houdard, rue Thomas-Lemaître, 21, Nanterre (Seine).
Georges Jannin, École Nationale d'Agriculture, Grignon (S.-et-O.).
M. Joncard, Maison de Retraite, Pontchartrain (S.-et-O.).
L'abbé F. Klein, Bellevue (S.-et-O.).
M. Legrain, au Val-Biron, p. Dourdan (S.-et-O.).
Jacques Legrelle, rue Berthier, 39, Versailles (S.-et-O.).
Paul Nivard, parc de Montretout, 11, St-Cloud (S.-et-O.).
G. Olphe-Galliard, rue de l'Orangerie, 2 *bis*, Meudon (S.-et-O.).
Ferdinand Raffestin, Receveur de l'Enregistrement, Palaiseau (S.-et-O.).
Mme Rogie, boul. du Roi, 1, Versailles (S.-et-O.).
Mgr le Prince M. Sabaheddine, rue du Mont-Valérien, 96, Suresnes (Seine).
L'abbé Tanquerey, Professeur à l'Ecole supérieure libre de Théologie, rue Ernest-Renan, 59 *bis*, Issy-les-Moulineaux (Seine).
L'abbé William Soulard, curé à Chamarande (Seine-et-Oise).
Eug. Thibault, Dourdan (S.-et-O.).
Paul Tissier, à Saint-Mard (Seine-et-Marne).
Gaston Velten, rue Maurepas, 17, Versailles.
M. Vidal, rue Albert-Joly, 12, Versailles (S.-et-O.).

2e France : Sud-Est.

G. d'**Azambuja**, Eygonagues, par Allauch (B.-du-Rh.).
Jean **Beauquier**, rue Nationale, 1, Nîmes (Gard).
Adrien **Bénezech**, Propriétaire-Viticulteur, Gignac (Hérault).
M. Bertin, à Salon (Bouches-du-Rhône).
M. Boujard, Villefranche-s.-Saône (Rhône).
Paul Bouteille, Ingénieur en chef des Mines de la Péronnière, à Grand'Croix (Loire).
Joseph Bouygues, av. de Saxe, 172, Lyon.
Jean Cadot, quai de la Guillotière, 9, Lyon.

Pétrus Cadot, quai de la Guillotière, 9, Lyon.
C. Charbonnel, rue Penthièvre, 14, à Lyon.
Laurent Chatel, rue Paul, 11, Marseille.
L'abbé A. Clément, quai St-Vincent, 33, Lyon.
V. Colcombet, rue de la République, 5, Saint-Étienne (Loire).
L'abbé **Collonge**, à la Cure de Saint-Joseph-en-Beaujolais, par Villié-Morgon (Rhône).
Paul Daher, Négociant, rue de l'Arsenal, 5, Marseille (B.-du-Rh.).
E. **Dauprat**, rue de la Paix, 4, Nice (Alpes-Maritimes).
Henri Devalois, place d'Aix, 32, Marseille (B.-du-Rh.).
L'abbé J.-M. Fassy, curé à Lamanon (B.-du-Rh.).
L'abbé Favrichon, Curé à Fontanès, par St-Héand (Loire).
Dr H. Forestier, Aix-les-Bains (Savoie).
L'abbé Joseph Garnier, Recteur de Fourvières, cloître de Fourvières, 8, Lyon (Rhône).
Comte de Gasparin, quai de la Fontaine, 24, Nîmes (Gard).
A. Guinet fils, rue du Griffon, 13, Lyon.
Maurice Hubert, Ingénieur, av. du Prado, 200, Marseille (B.-du-Rh.).
Raoul Jacquot, Avoué, Largentière (Ardèche).
Le Capitaine Jottras, au 24e Régiment d'Infanterie coloniale, quai Vauban, 14, à Cette (Hérault).
M. Koszul, quai Broteaux, 26, Lyon.
E. de Lachesnais, château du Roucas-Blanc-Corniche, 401, Marseille (B.-du-Rh.).
Albert de Lafarge, Directeur de l'Usine de Lafarge, Viviers (Ardèche).
M. Laurent-Devalors, à Chasse (Isère), par Givors (Rhône).
Marcel Luc, Ingénieur civil des Mines, à Seyssins pr. Pariset (Isère).
Camille Martin, r. de La Barre, 10, Lyon.
L. Matras, Directeur de *La Mutuelle*, Valence (Drôme).
B. Mistral, fils, à St-Rémy (Bouches-du-Rhône).
L'abbé Pierre Monot, rue des Farges, 39 *ter*, Lyon.
M. de Montaudoin, cours Pierre-Puget, 57, Marseille (B.-du-Rh.).
Jean Neyret, Industriel, Bel-Air, St-Etienne (Loire).
Ed. Niel, Oléiculteur, Draguignan (Var).
Dr **Oudaille**, Le Cannet (Alpes-Maritimes).
Jean Paquet, rue de la Charité, 46, Lyon.
Joanny Pey, rue du Bât-d'Argent, 1, Lyon.
Georges Philippon, château de Mazargues, à Mazargues (B.-du-Rh.).
J. Poncier, Instituteur à École (Savoie).
Louis Prat, rue Paradis, 167, Marseille (B.-du-Rh.).
M. de Rigaud, rue Française, 22, Béziers, Hérault).
Fernand Rocher, château de Beauregard, La Côte St-André (Isère).
Joseph Roux, à Changy, par La Pacaudière (Loire).
Loys Roux, rue Penthièvre, 14, à Lyon.
M. Antoine **Sallès**, rue Molière, 71, Lyon.
P. Schwalm, Villa Les Hirondelles, avenue Bellevue, Nice (Alpes-Maritimes).
Jean Tenaille, Villa St-Raphaël, Bastia (Corse).
A. Tornézy, à St-Louis (Bouches-du-Rhône).
Aug. Verdet, rue Joseph-Vernet, 73, Avignon (Vaucluse).
Henri Vernazobres, à Baboulet, par Capestang (Hérault).
M. Villard, quai d'Occident, 6, Lyon (Rhône).
André Vincent, rue d'Arcole, 17, St-Etienne (Loire).
L. Vinson, rue Michelet, 57, à St-Étienne (Loire).

3e France : Sud-Ouest.

A.-L. Boiteau, Angoulême (Charente).
Mme Breuil, Ecole de Guyenne, château de Bouran, Mérignac (Gironde).
Maurice **Bures**, Avocat, Saintes (Charente-Inférieure).
Fernand **Butel**, rue Marca, 14, Pau (Basses-Pyrénées).
Lieutenant Camy, de l'Infanterie Coloniale, Oloron-Ste-Marie (Basses-Pyrénées).
Lucien Canaud, rue Villeneuve, 32, La Rochelle (Charente-Inférieure).
Carles de Carbonnières, rue du Consulat, 4, à Castres (Tarn).
Dr Cassaigneau, Montréal du Gers (Gers).
Louis Causse, villa Lahette Bordères, p. Grenades (Landes).
M. Couillard, Professeur, av. St-Michel, 55, Montauban (Tarn-et-Garonne).
R. Courrèges, Président du Tribunal civil, rue Corail, 36, Montauban (Tarn-et-Garonne).
Oscar Dahl, La Rochelle (Charente-Infér.).
Mlle Drouhaut, Ecole de Guyenne, château de Bourran, Mérignac (Gironde).
B. d'**Encausse de Labattut**, allée St-Étienne, 4, Toulouse (Hte-Garonne).
M. Fabrice, place de la Révolution, 3, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
A. **Feuillade de Chauvin**, cours du Jardin-Public, 104, Bordeaux (Gironde).
M. **Garas**, à Mézin (Lot-et-Garonne).
Louis de Gastebois, villa Marie Albert, Lourdes (Hautes-Pyrénées).
M. Godard, Ingénieur de la Cie des Chemins de fer du Midi, Toulouse (Hte-Garonne).
L'abbé Gondal, Vicaire Général, rue Pharaon, 18, Toulouse (Haute-Garonne).
Armand Izarn, Avocat, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
P. Labrouste, chemin d'Eysines, 146, Caudéran (Gironde).
Fernand Lapeyre, La Roche-Chalais (Dordogne).
R. de Lavalette, château de Cessales, par Villefranche-de-Lauragais (Hte-Garonne).
L'abbé Laye, Aumônier, rue de la Fonderie, 6, Toulouse (Hte-Garonne).
Mme J. Loubet, quai Victor-Hugo, 20, Narbonne (Aude).

Marc Maurel, rue du Chapeau-Rouge, 18, Bordeaux (Gironde).
Pierre Meller, 43, Cours du Pavé des Chartrons, Bordeaux.
L'Abbé Mertz, curé de Marquefave, par Carbonne (Hte-Garonne).
Jules Mimaud, ancien Magistrat, rue du Palais, 7, Ruffec (Charente).
L'abbé Mitrou, Professeur au Petit Séminaire, Carcassonne (Aude).
Paul de Montcheuil, château de Montcheuil, par Nontron (Dordogne).
Alcide d'Orbigny, Armateur, rue Réaumur, La Rochelle (Charente-Inf.).
Dr Périsson, cours Champion, 31, Bordeaux (Gironde).
M. Poncin, Propriétaire, à Brisambourg (Charente-Inf.).
Comte de Pontac, château de Jauberthes par Langon (Gironde).
Le Capitaine H. Pothier, au 108e Régiment d'Infanterie, Bergerac (Dordogne).
A. de Préville, château de Bonethèves, par Chabanais (Charente).
Ch. de Raymond Cahuzac, Toulouse (Hte-Garonne).
J. Rimbaud, rue Ste-Catherine, 5, Moissac (Tarn-et-Garonne).
A. Roujol, École de Guyenne, château de Bourran, Mérignac (Gironde).
M. Sabail, Séméac-Blachon, par Lembeye, (Basses-Pyrénées).
André Saint-Martin, place Francheville, 22, Périgueux (Dordogne).
Edmond Saint-Raymond, rue Merlane, 5, Toulouse (Hte-Garonne).
Daniel Sales, rue Begué-David, 1, Toulouse (Hte-Garonne).
A. Sazerac de Forge, à Angoulême (Charente).
Victor Tailhades, rue des Boucheries, 2, Mazamet (Tarn).
M. Thibaud, École de Guyenne, château de Bourran, Mérignac (Gironde).
Er. Thibault, Notaire, La Rochelle (Charente-Inf.).
Lieutenant-Colonel Toquenne, rue d'Alsace-Lorraine, 52, château d'Oléron (Charente-Inférieure).
Henri **Tournier**, à Aiguefonde, par Mazamet, (Tarn).
M. de Trincaud La Tour, cours du Jardin Public, 7, Bordeaux (Gironde).
Dr Vialolle, à Carbon-Blanc (Gironde).

4° France : Centre.

L'abbé P. Andrieux, Aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, chemin de Nougeat, Limoges (Hte-Vienne).
L'abbé Ardant, place de l'Ancienne-Comédie, 3, Limoges (Hte-Vienne).
Comte de Bosredon, château de Serruelles, par Châteauneuf (Cher).
Auguste Boyer, ancien Magistrat, St-Amand-en-Puisaye (Nièvre).
Henri **Brun**, Avocat, château de la Barre, Ouzouer-s.-Trezée (Loiret).
M. **Brunie**, Notaire, à Ussel (Corrèze).
M. Buffault, Faubourg Ste-Catherine, Moulins (Allier).
Ph. Champault, Châtillon-s.-Loire (Loiret).
Alfred Charron, ancien Professeur, Chalette (Loiret).
M. **Corbin de Mangoux**, à Vorly, par Levet (Cher).
Le Commandant Crosnier, 38, rue de Clocheville, Tours (Indre-et-Loire).
Lieutenant Émile Daix, au 32e Régiment d'Infanterie, Tours (Indre-et-Loire).
L'abbé Dasse, Curé à Ourouer (Nièvre).
A. Dauprat, Le Breuil St-Michel, par Chédidigny (Indre-et-Loire).
Gaston David, Les Biards, par St-Yrieix (Hte-Vienne).
C. Delafoy, à Mainvilliers, par Malesherbes (Loiret).
Dr Delanef, à Issoire (Puy-de-Dôme).
G. **Doliveux**, Société du chocolat Poulain, Blois (Loir-et-Cher).
Émile Fougeron, r. de la Bretonnerie, 74, Orléans (Loiret).
Le Général Gautrot, rue des Tanneries, Moulins (Allier).
Paul Girard, rue des Vieilles-Prisons, Bourges (Cher).
L. Godeville, à Bois-Rabot, par Pierrefitte-s.-Sauldre (Loir-et-Cher).
Mme de Laduye, rue de Crosses, 76, Bourges.
Mme P. Lebouteux, à Verneuil, par Migné (Vienne).
Comte P. Lecointre, château de Grillemont par Ligueil (Indre-et-Loire).
Mme A. Lemesle, château de Planchoury, p. St-Michel-s.-Loire (Indre-et-Loire).
M. Léveillé-Nizerolle, La Guette, Nibelle (Loiret).
Georges Marquès, Avocat, Castelnau-de-Montratier (Lot).
Charles Mesuré, Ingénieur-conseil de la Compagnie de Châtillon, à Montluçon (Allier).
R. de Montfort, à Bouy, par Mehun-sur-Yèvre (Cher).
M. Pingusson, Négociant, rue Blatin, 43, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Ferdinand **Roux**, Avocat, château de Javode par Issoire (Puy-de-Dôme).
M. Silvestre, place du Château, 4, Blois (Loir-et-Cher).
H. Soury-Lavergne, à Rochechouart (Hte-Vienne).
Le Capitaine de la Teillais, rue Jean-Nouailhier, 8, Limoges (Hte-Vienne).
Lucien Thierselin, rue de Saintes, à Pithiviers (Loiret).
E. Tixier, Avocat, rue de l'Oratoire, 6, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
H. de Toytot, château de Bar, par Nérondes (Cher).

Henri DE LA VÈVRE, château de la Vèvre, par Dun-s.-Auron (Cher).

5° France : Est.

Pierre BABEY, à Arbois (Jura).
F. BERTSCHY, avenue Victor-Hugo, 31, Dijon (Côte-d'Or).
H. de **Boissieu**, château de Varambon, par Pont-d'Ain (Ain).
Le Capitaine H. BUTTE, rue Léger-Bertin, 4, Epernay (Marne).
Pierre CESTRE, 33, rue de Cronstadt, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
M. COANET, 2, rue Lafayette, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
A. CONSTANTIN, capitaine au 6e cuirassiers, Ste-Menehould (Marne).
Paul DECOSSE, Avocat, Neufchâteau (Vosges).
Le Commandant DELACROIX, chef d'État-Major de la 3e Division de Cavalerie, Châlons-sur-Marne.
L'abbé Doyen, Professeur au Séminaire de Beauregard, par Thionville (Lorraine).
Em. GALLAND, Notaire, Tournus (Saône-et-Loire).
Paul GARNIER, rue de la Source, 8, Nancy (M.-et-Mos.).
L. GARREAU, Directeur de banque, 23, rue Vauban, Belfort.
A. GASSER, Directeur de la Revue d'Alsace, à Mantoche (Hte-Saône).
J. GENETIER, Charnay-les-Macon (Saône-et-Loire).
Mlle GENEVOIX, place de l'Hôtel-de-Ville, Langres (Hte-Marne).
A. JAMBOIS, Conseiller général, Rond-Point Lepois, Nancy (M.-et-Mos.).
M. A. JAPY-BOIGEOL, Audincourt (Doubs).
J. de LOISY, rue Chabot-Charny, 22, Dijon.
Henri MARTINET, rue Thiers, 28, Charleville (Ardennes).
G. **Melin**, rue de Boudonville, 39, Nancy (M.-et-Mos.).
Dr **Moret**, à Courlon (Yonne).
Mme Maurice PELLEVOISIN, avenue Boucicaut, 13, Chalon-s.-Saône (Saône-et-Loire).
Louis **Peters**, avenue Gambetta, Épinal (Vosges).
Paul PETERS, rue de Provence, Épinal (Vosges).
Victor PETERS, Industriel, rue de Provence, Épinal (Vosges).
Jean QUINSON, à Tenay (Ain).
M. **Rasquin**, Instituteur, à Chababois, par Granges (Vosges).
M. RICHARD, Industriel, à Jujurieux (Ain).
Louis SAFFROY, Notaire, Brienon-s.-Armançon (Yonne).
Dr SPRAUEL, Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle).
Baron de **Vomécourt**, château de Chassey, par Cognières (Hte-Saône).

6° France : Ouest.

Auguste AGACHE, à Bizy-Vernon (Eure).
Louis ALLAINGUILLAUME, quai de la Londe, Caen (Calvados).
Emile AMBLARD, Ingénieur, rue Toustain, 2, Dieppe (Seine-Inf.).
M. **Astoul**, Professeur à la Faculté de droit, rue Holdot, 25, Caen (Calvados).
L'abbé BAILLARD, Professeur d'histoire à l'Institution Join-Lambert, Rouen (Seine-Inf.).
Louis **Ballu**, à Parnay, par Montsoreau (Maine-et-Loire).
M. BELLEVILLE, Professeur agrégé de l'Université, rue Armand-Carrel, 50, Rouen.
Dr E. **Benoist**, à Guéméné-Penfao (Loire-Inf.)
M. Georges BERTIER, Directeur des études à l'École des Roches, près Verneuil (Eure).
A. DE BOISSIEU, rue du Canon, Verneuil (Eure).
Dr CARCOPINO, à Verneuil (Eure).
L'abbé H. **Charier**, à Arradon (Morbihan).
L'abbé CHEVALLIER, Curé de Baromesnil, par St-Rémy-Boscrocourt (Seine-Infre).
Le Mte de CLERMONT-TONNERRE, château de Glisolles, par la Bonneville (Eure).
Aristide DAVID, St-Michel-en-l'Herm (Vendée).
L'abbé DESMONTS, Curé de Glisolles (Eure).
Louis DOUET, quai de Richebourg, 2, Nantes (Loire-Inférieure).
Augustin DUFRESNE, Manoir de Calmont, près Dieppe (Seine-Inférieure).
Robert DUFRESNE, Manoir de Calmont, par Dieppe (Seine-Inférieure).
Jean de l'ESTOILE, château de la Lande-Chasle, par Longué (Maine-et-Loire).
A. FAUQUET-LEMAITRE, Château du Vallasse, par Bolbec (Seine-Inférieure).
P. FAVÉ, rue de l'Écureuil, 14, Rouen (Seine-Inférieure).
Mlle FIRMIN-DIDOT, au château d'Escorpain, par Laons (Eure-et-Loir).
Dr FREY, à Airvault (Deux-Sèvres).
L'abbé GAMBLE, Aumônier à l'École des Roches, près Verneuil (Eure).
Eugène GRELÉ, Rédacteur en chef du *Progrès du Calvados*, rue du Moulin, Caen (Calvados).
M. **Hervey**, Notre-Dame-de-Vaudreuil (Eure).
L'abbé JAN, Rochefort-en-Terre (Morbihan).
Paul JENART, Ingénieur-Agronome, à l'Ecole des Roches, par Verneuil (Eure).
Dr **Joffrion**, à Bénet (Vendée).
Mme LABUSSIÈRE, à Pullay, par Verneuil (Eure).
Vte Ch. DE LA LANDE DE CALAN, à Saint-Grégoire, par Rennes (Ille-et-Vilaine).
M. P.-E. Lefébure, à Ronfeugeray, par Athis (Orne).
Frédéric Lefèvre, rue du Champ-des-Oiseaux, 1, Rouen (Seine-Inférieure).
R. LEGROS, Directeur de la *Station centrale d'Electricité*, place de l'Hôtel-de-Ville, 11, Fécamp (Seine-Inférieure).
M. LENGLET, rue Felix-Faure, 24, Fécamp (Seine-Inférieure).
M. LEPAULLE, Notaire, Conches (Eure).

Camille Lion, rue Lenôtre, 26 *bis*, Rouen (Seine-Inférieure).
Paul Magnier, à Grandchamp, par St-Julien-le-Faucon (Calvados).
Comte de Maistre, château de Tourville, par Pont-Audemer (Eure).
M. Malherbe, Grande-Rue, Pont-Audemer (Eure).
Baron de Mareuil, Lt-Colonel au 1er Chasseurs, Châteaudun (Eure-et-Loir).
L. Marotte, Le Mont Hymette, Redon (Ille-et-Vilaine).
Émile Marquet, Montoir-de-Bretagne (Loire-Inférieure).
L'abbé N. **Martin**, rue du Lycée, 7, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
L'abbé Maubec, Curé à Esteville, par Cailly (Seine-Inférieure).
Louis Maubec, Industriel, Elbeuf (Seine-Inférieure).
J. **Mignal**, Ingénieur, Les Herbiers (Vendée).
Dr Moschos, à Trévières (Calvados).
Vte de Nonneville, rue du Bel-Air, 24, Angers (Maine-et-Loire).
O. Pillet, Propriétaire, La Bénestière, par Jarzé (Maine-et-Loire).
M. Pochet, Ingénieur-Agronome, rue de la Gare, Dreux (Eure-et-Loir).
Pierre Pochet, à Verneuil (Eure).
Barth. **Pocquet**, Directeur du *Journal de Rennes*, rue de Robien, 8, Rennes (Ille-et-Vilaine).
F. Prieur, Chef de bataillon en retraite, 10, rue Jeanne-d'Arc, Vannes (Morbihan).
Mme la Générale Reichard, château de la Gaudinière, par Allonnes (Maine-et-Loire).
Cte de Robien, château de Montgiroux, par Alexain (Mayenne).
Olivier Senn, rue de la Côte, 48, Le Havre (Seine-Inférieure).
Maurice Storez, rue des Tanneries, 36, Verneuil (Eure).
M. Thierry-Mieg, rue de la Côte, 41, Le Havre (Seine-Inférieure).
Mme Thiry, Verneuil (Eure).
Mme Vve de Tourville, château de Tourville, par Pont-Audemer (Eure).
Comte de la Villarmois, château de Trans, par Pleine-Fougère (Ille-et-Vilaine).
Comte de Vincelles, château de Penaurun, par Concarneau (Finistère).
Ch. Waddington, Ingénieur, château de Vert-en-Drouais (Eure-et-Loir).

7e France : Nord.

G. Agniel, Ingénieur, Verquin, par Béthune (Pas-de-Calais).
Paul Allaert, Avocat, 16 *ter*, rue des Foulons, Douai (Nord).
Olivier Benoist Propriétaire-Agriculteur, Plailly (Oise).
M. Bigo-Danel, boul. de la Liberté, 95, Lille (Nord).
M. Bosquet, Président de Chambre, rue Bellegambe, 12, Douai (Nord).
L. Bréart de Boisanger, chef d'Escadron au 3e chasseurs, Abbeville (Somme).
M. Buron, rue Valentin-Legrand, Saint-Just-en-Chaussée (Oise).
L'abbé N. Caillet, Curé de Manicamp, par Blérancourt (Aisne).
Léon Capy, Notaire, St-Pol-s.-Ternoise (Pas-de-Calais).
Victor Carrez, Ingénieur, Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).
Félix Coquelle, Maire, Rosendael (Nord).
Eugène Creveaux, Constructeur, à Vervins (Aisne).
Paul Delori, Agriculteur, Bois-en-Ardres (Pas-de-Calais).
Dessaint, Publiciste, à Amiens (Somme).
M. Dupas-Hamoir, Industriel, Valenciennes (Nord).
Constant **Furne**, à St-Léonard, par Pont-de-Briques (Pas-de-Calais).
Eugène **Guerrin**, place d'Armes, 17, Cambrai (Nord).
M. Guillemot, Ingénieur-Agronome, Ste-Geneviève, p. Soissons (Aisne).
M. Gourdet, rue de Noyon, 1, Amiens (Somme).
Dr Jacquot, à Creil (Oise).
Maurice Larivière, Ingénieur, boul. de la Liberté, 137, Lille (Nord).
Joseph **Laroche**, château de Buvigny, par Bully (Pas-de-Calais).
L'abbé A. Ledoux, Curé à Guemps, par Audruick (Pas-de-Calais).
Paul Lefebvre-Desurmont, Industriel, rue de Douai, 103, Lille (Nord).
M. Leloup, Président de la Chambre de commerce, Arras (Pas-de-Calais).
Dr Leplat, Directeur de l'Ecole de l'Ile-de-France, Liancourt (Oise).
H. Parsy, rue de France, 47, Maubeuge (Nord).
Henri Pilate, rue Négrier, 22, Lille (Nord).
A. Reboux, Directeur du *Journal de Roubaix*, Roubaix (Nord).
Victor Rivenet, Fabricant de chicorée, Vieille-Église (Pas-de-Calais).
Dr J. Roland, rue de l'Arquebuse, Charleville (Ardennes).
Jules **Scrive-Loyer**, Industriel, rue Léon-Gambetta, 294, Lille (Nord).
Mme Scrive de Negri, rue Gambetta, 292, Lille (Nord).
Baron de **Trétaigne**, Château de Festieux, Festieux (Aisne).
G. Valdelièvre fils, rue des Fosses-Neuts, 6, Lille (Nord).

8e Étranger.

Europe. — Allemagne. — Louis **Arqué**, Vice-Consul au consulat de France, Leipzig.
P.-F. Dujardin, Ingénieur, Breitestrasse, 71, Dusseldorf.

Angleterre. — F. Bertholon, Négociant, Christchurch Road, S. Streatham Hill, London S. W.
W. C. Crawford, Lockharton Gardens, 1, Colinton Road, Edimbourg.
Charles Gilbertson, Gloucester Walk, Kensington, Londres W.
Maurice Honoré, 17, Highcroft Villas, Brighton.
M. Lacroix, Négociant, Jewin Street, 19, Londres E. C.
C. S. **Loch**, Professeur à Christ Collège, Drylaw Hatch, Oxshott, Surrey.
Jean Périer, the Grove Boltons, 25, South Kensington, Londres S. W.
William Wilson, Eyre Place, 14, Edimburgh.

Autriche-Hongrie. — Dr F. Fellner, V Erzébet-ter, 9, Budapest.
Baron Paul Kemeny, Propriétaire-agriculteur à Czintos, p. Maros-Ludas.
Mme Élisabeth Koos, Maros-Vasarhely.
Dr Jean Alex. Kovats, Directeur de l'Ecole supérieure de commerce, Nagy-Varad.
Dr Hugo Marki, IV Kaplony u. 7, Budapest.
Menyhert Szanto, V Maria Valeria-u. 12, Budapest.
Baron Félix von Oppenheimer, I Karnthnerstrasse, 51, Vienne (Autriche).
Etienne de Trzeciski, Propriétaire à Dynow (Galicie).

Belgique. — Emile de Becker, Juge d'instruction, rue de l'Aigle, 2, Louvain.
L. de Buggenoms, Avocat, place de Bronckart, 19, Liège.
Léon Collin, Lieutenant d'artillerie, route Provinciale, La Hulpe (Brabant).
Charles Dejace, Professeur à l'Université de Liège, boul. d'Avray, 280, Liège.
Martin Derihon, Industriel, Loncin-lez-Liège.
Ernest Desenfans, Avocat, rue du Mont-de-Piété, 11, Mons.
M. Dubois, Directeur de l'*Institut supérieur de commerce*, rue des Peintres, 51, Anvers.
Henri Dumon, Faub. de Valenciennes, Tournai.
Baron Lahure, Consul de France, Bruxelles.
Pascal Lohest, Avocat, quai de Maestricht, 16, Liège.
Victor **Muller**, chargé de Cours à l'Université de Liège, rue Sainte-Véronique, 20, Liège.
Charles Sépulchre-Dor, Industriel, rue Charles-Morren, 31, Liège.
Edouard Sépulchre, Ingénieur civil, à Kinkempois.
François Sépulchre, Industriel, place Saint-Jacques, Liège.
Louis Sépulchre, Herstal.
Dr Edg. Snyers, rue Saint-Denis, 10, Liège.

Espagne. — Marquis d'Alella, Rambla de Canaletas, 6, Barcelone.
Manuel Bertrand y Salsas hijo, Industriel, Trafalgar, 50, Barcelone.
Jaime Carner, Avocat, rue Trafalgar, 10, Barcelone.
D. Higinio G. Caso, Trinidad, 7, Gijon (Espagne).
Marquis de Castelar, Magdalena, 12, Madrid.
R. P. Fr. Albino Gonzalez, Convento de S. Esteban Salamanca.
D. **Villar Grangel**, Avocat, Santiago (Galicia).
Mme la Vesse de La Panouse, Almagro, 15, Madrid.
Oriol Marti, Puerta Ferrisa, 17, 1°, Barcelone.
Candido Ruiz Martinez, Fernando el Santo, 20, Madrid.
Trinitat Monegal, Avocat, Passeig de Gracia, 35, Barcelone.
José Monegal y Noguès, calle de Moncada, 19, Barcelone.
Ildefonso Sunol, rue Simon-Oller, 1, Barcelone.
Albert Thiebaut, Villanueva, 11, Madrid.
Jean Vergès Barris, à Palafrugell, Catalogne.

Italie. — Marquis d'Ayala Valva, Rione Sirignano, 2, Naples.
Nobile Girolamo Calvi, via Clerici, 1, Milan.
Cte François Cavazza, via Farini, 3, Bologne.
L'abbé Giovanni Crovato, Professeur au Séminaire de St-Angelo de Brescia.
Dr Giuseppe Gallavresi, via Manin, 13, Milan.
M. Grandmont, à Taormina (Sicile).
Mme la Marquise de Lisle, Hôtel Beau-Site, Rome.
Augusto Macnab, Academia Ecclesiastica, Piazza Minerva, Rome.
Chev. Silvio Serafini, Via Prinz-Amedeo, 2, Rome.
Prof. Andra Torre, 29, via Marianna Dionigi, Rome.

Portugal. — J. d'Almeida Santos, Ingénieur, Hôtel Central, Lisbonne.
A. Barboza dos Santos, rua da Alameda, 47, Lisbonne.
Conego J. Dias d'Andrade, Professeur au Séminaire, Coimbra.
Anselmo Braamcamp Freire, Pair du Royaume, rua do Salitre, 314, Lisbonne.
José de Matos Braamcamp, Praça Duque da Terceira, 11, Lisbonne.
A. Rodrigues Braga, Médecin de Marine, rua da Esperança, 175-1°, Lisbonne.
J. da Cunha e Costa, Rua do Ouro, 124, 2e E. Lisbonne.
Visconte de Guilhomil, Cadouços, Foz de Douro, Porto.
S. Exc. Luiz de Magalhaes, Ministre des Affaires étrangères, Lisbonne.
Dr Mendes dos Remedios, Bibliothécaire de L'Université, Coimbra.
Frederico Ramirer, Villa Real Santo-Antonio, Algarve.
Francisco Egidio Salgueiro, Abrantes.
Dr F. Dos Reis Santos, Avenide da Liberdade, 77, Lisbonne.

Dr Serras e Silva, Professeur à la Faculté de Médecine, Coimbra.
Estevans de Vasconcellos, villa Real de Santo Antonio.

Roumanie. — A. D. Atanasiu, Professeur, rue Hotin, 2, Jassy.
C. A. Berindei, Strada Precupetii Wocci, 19 *bis*, Bucarest.
J. Gavanescu, Professeur à l'Université, Jassy.
Dr Em. **Grigorovitza**, Str. Plantelor, 14, Bucarest.
Iv. Grueff, rue Brezoianu, 41, Bucarest.
Valeriu Hulubei, Avocat et Professeur de philosophie au Lycée national, rue Hotin, 2, Jassy.
Dr St. G. Mangiurea, Médecin en chef de l'Hôpital T. Severin.
J. Mitru, Directeur de l'École Normale, Jassy.
Christu S. Negaescu, Professeur, Strada Numa Paupiliu, 17, Bucarest.
Théodor Spérantia, Directeur de Lycée, Bucarest.
Le Capitaine Stambulescu, Str. Reignault, 11, Bucarest.
Nestor **Urechia**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Strada Poliza, 46, Bucarest.
N. Zanné, Professeur à l'École des Ponts et Chaussées, Strada Negustori, 1, Bucarest.

Russie. — Marius Cottavoz, Agent consulaire français, Ekaterinoslaw.
Le Capitaine Edrikhine, correspondant du Novoïe Vremia, Ertelef, 6, St-Pétersbourg.
G. Ferrand, Administrateur de la Parfumerie Brocard et Cie, Moscou.
Paul Giraud, Industriel à Moscou.
H. Laming, Directeur des Usines de la Compagnie du Gaz, St-Pétersbourg.
E. de Loisy, Direct. de la Société Générale de Hauts Fourneaux à Makievka, Territoire des cosaques du Don.
André Moussy, Manufacture de soieries, Moscou.
S. Polachkowsky, Vassili ostrov seconde ligne, 11, Saint-Pétersbourg.
L. Stibing, Sadowaia, 18, Saint-Pétersbourg.
Jean Szwanski, Perspective Saint-Georges, 17, Vilna.
Alexandre Woeikoff, Professeur à l'Université, Saint-Pétersbourg.
Alexandre Zweguintzeff, à Voronège.

Suède. — W. Carlson-Fevrell, Professeur, Lundsberg (Nässundet).

Suisse. — Alfred d'**Amman**, Grand-Chêne, 11, Lausanne.
L. F. Beuret, Cand. Jur. Saignelégier.
L'abbé E. **Carry**, ruedes Granges, 13, Genève.
Ad. **Fischer-Reydellet**, Villa des Glycines, Fribourg.
Alfred Geigy, Fossé Saint-Léonard, à Bâle.
Léon **Poinsard**, rue Beaulieu, 72, Berne.
Comte G. de Reynold, château de Vinzel-s.-Rolle (Vaud).
Louis Sauvant, Directeur du Pensionnat Sous la Tour, Bévilard.

Asie. — Chine. — Dr Chabaneix, Professeur à l'École impériale de médecine, Tien-tsin.
H. Dangu, Pedderstr, 2 Hong-Kong.
Ch. Jasson, Receveur des Postes françaises, à Han-kéou.
R. Réau, Consul de France, Mong-tseu, Yunnan.
M. Saint-Pierre, Banque de l'Indo-Chine, Pékin.

Cochinchine. — Ed.-L. **Achard**, Inspecteur d'Agriculture, Thoi-Lai, Cantho.

Indo-Chine. — Bazin, Banque de l'Indo-Chine, Haïphong.
Stephen Bourjade, Services civils de l'Indo-Chine, Thai-Binh.
M. de Silans, Capitaine de vaisseau commandant le *Redoutable*, Saïgon.

Afrique. — Algérie et Tunisie. — Abdul-Wahab, Hassen-Husny, Interprète à la Direction de l'Agriculture, Tunis.
Mlle Adler, villa Armand Bousaréa, Alger.
M. l'abbé Botrel, à Essemane près Béjà (Tun.).
M. René Bourgoin, Ingénieur-Agronome, Domaine d'Amourah, prov. d'Alger.
R. de Chamberet Dar Hadida, par Chaouat (Tunisie).
Dr A. Guénod, rue Zarkoum, 1, Tunis.
Jules Krayenbuhl, Colon-Agriculteur, Aïn-el-Asker (Tunisie).
Jacques Lelong, Passage Ribet, 1, à Tunis.

Égypte. — Ahmed Fathy Zagloul Bey, Président du Tribunal indigène, Le Caire.

Afrique orientale. — Alberto Guedes, Gerente de Banco Nacional-Ultramarino, Lourenço-Marques.
João Alex. Lopez Galvao, Sous-Directeur du Chemin de fer, Lourenço-Marques.
Theodoro Monteiro de Macedo, Ingénieur, Lourenço-Marques.
Édouard Prudhomme, gérant de la Cie du Boror, Quélimane.

Afrique occidentale. — H. de Paiva-Conceiro, Gouverneur d'Angola, Loanda.
Philippe Gadin, Maison Devès Chaunet et Cie, Saint-Louis (Sénégal).

Amérique. — Canada. — L.-O. Bournival, Médecin-Pharmacien, Saint-Barnabé, Comté St-Maurice, P. Q.
R.-P. Phil. Bournival, Saint-Boniface (Manitoba).
Thomas Caron, Avocat, rue Sussex, 559, Ottawa.
Philippe Durocher, rue St-Denis, 525, Montréal.

Auguste Gérin, Industriel, Coaticooke, prov. de Québec.
Léon **Gérin**, Coaticooke, prov. de Québec.
Stanislas A. Lortie, Pr. Université Laval. Québec.
B. Soury-Lavergne, Ferme Chute, par Pasqua, Saskatchewan.

Brésil. — Dr Ariowaldo A. do Amaral, rua da Guitanda, 1, São-Paulo.
A. S. Azevedo Junior, rua do Rosario, 4, Santos.
Dr Coreolano Burgos, Amparo, São-Paulo.
Dr Vicente de Carvalho, Santos.
Alfredo de Carvalho, à Recife (Pernambuco).
Dr Arnaldo V. de Carvalho, rua Ipyranga, 8, São Paulo.
Dr José Gonçalves de Castro Cincura, Largo 2 de Julho, 45, Bahia.
Le Comte Dr Alfonso Celso, Avocat, rue Rosario, 45, Rio-de-Janeiro.
Dr **Silveira Cintra**, rua do Bom-Retiro, 23, São Paulo.
Arthur Ferreira Machado Guimarães, rue Ourives, 183, Largo de Santa-Rita, Rio.
Armindo Freitas, Avenida E. Ribeiro, 36 A, Manaos.
Dr João Guiao, Ribeirão Preto, São Paulo.
Jacob Guyer, rua Santo-Antonio, 15, Caixa Postal, 64, Santos.
Bernardo Horta de Araujo, rua Viscondi de Figueiredo, 4, B, Rio-de-Janeiro.
Dr Domingos Jaguaribe, Director do Instituto Psicho-Phisiologico, São-Paulo.
Col A. de Lacerda Franco, rua Conselheiro Nebias, 75, São-Paulo.
D.-L. Lacombe, P. O. Box 1057, Rio-de-Janeiro.
Dr Helio-Lobo, Avocat, Juiz-de-Fora, Minas.
Dr Bernardo de Magalhaes, Rua dos Guayanazes, 131, São-Paulo.
Francisco Jaguaribe Gomes de Matos, rua Voluntarios da Patria, 32.
Dr José de Mendoza, Juiz-de-Fora, Minas.
Dr Joaquim Miguel, rua Frei Gaspar, 3, Santos.
João Ribeiro de Oliveira e Souza, Banco do Brasil, Rio-de-Janeiro.
Dr Gustavo Paes de Barros, Palacio do Governo, São-Paulo.
Dr Alfredo Patricio, Amparo, São-Paulo.
Dr Carlos Reis, Palacio do Governo, São-Paulo.
Dr Raul de Rezende Carvalho, Santos.
Dr J. M. Rodrigues Alves, Rua Maranhão, 21, São-Paulo.
Dr **Sylvio Romero**, rue Ourives, 183, Rio-de-Janeiro.
Dr V. da Silva Freire, Caixa 18, São-Paulo.
Dr L. G. da Silva Leme, rua da Liberdade, 15, São-Paulo.
Gabriel A. da Silva Oliveira, São-João da Boa Vista, São-Paulo.
José da Silveira Campos, Planteur de Café, Ribeiraô Preto, São-Paulo.
Conseilhero Dr Joaquim de Toledo Piza e Almeida, rua Jockey-Club, 53, Rio-de-Janeiro.
Dr José Maria Whitaker, Caixa 264, Santos.

Colombie. — Carlos E. Restrepo, Avocat, Medellin.

États-Unis. — Henri Deschamps, Cof Mr. G. Foster, Lenox, Mass.

Martinique. — Hip. Ernoult, Fort-de-France.

Mexique. — Gonzalo **Camara**, calle 57, n° 512, Merida, Yucatan.
Dr J. E. Monjaras, 2a de Yturbide, n° 1, Mexico, D. F.
Cte Cesare Ranuzzi-Segni, Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi d'Italie, Mexico.

République Argentine. — Carlos M. Biedma, Calle Bolivar, 535, Buenos-Aires.
Casimiro Olmos, Parana.

Haïti. — Mgr Conan, archevêque de Port-au-Prince.
Fleury-Féquière, Député, Port-au-Prince.
Pierre Hudicourt, Avocat, Port-au-Prince.
Auguste Magloire, Publiciste, Port-au-Prince.
Clément Magloire, Directeur du *Matin*, 45, rue Roux, Port-au-Prince.
Etienne Mathon, avocat, Port-au-Prince.
Mgr Pichon, Évêque, Port-au-Prince.
Eugène Roy, Syndic des agents de change, Port-au-Prince.

Uruguay. — Mme Carrau, Piedras, 354, Montevideo.
Louis J. Supervielle, Banquier, Calle 25 de Mayo, 254, Montevideo.

Océanie. — Nouvelle-Zélande. — Miss Bessie Hancock, Woodford House Hastings, Hawkes Bay.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons aux membres de notre société qu'ils doivent envoyer leur cotisation par mandat-poste avant le 31 janvier, s'ils veulent éviter les frais de remboursement.

NOUVEAUX MEMBRES

M. Clément Magloire, Directeur du *Matin*, 45, rue Roux, à Port-au-Prince (Haïti), présenté par M. Auguste Magloire.

Don Manuel Anton, Jefe del Museo Antropologico, 74, calle de Alfonso XII, Madrid, présenté par M. Paul de Rousiers.

Joao Alexandre Lopes Galvao, sous-Directeur du chemin de fer, Lourenço Marques, présenté par M. Theodoro Monteiro de Macedo.

Alberto Guedes, gerente de Banco Nacional Ultramarino, Lourenço Marques, présenté par M. Theodoro Manteiro de Macedo.

M. l'abbé William Soulard, curé à Chamarande (S.-et-O.), présenté par M. Paul de Rousiers.

M. le Dr Leplat, Directeur de l'École de l'Ile de France, Liancourt (Oise), présenté par M. le Dr Bailhache.

Exmo Snr Francisco Egidio Salgueiro, Abrantès (Portugal), présenté par M. Paul de Rousiers.

Dessaint, Publiciste, Amiens, présenté par M. Paul de Rousiers.

AVIS AUX LECTEURS DE LA REVUE

Quelques membres de notre Société ont manifesté, à plusieurs reprises, le désir de voir fonder à Paris un local central où l'on pourrait, comme dans la plupart des sociétés similaires, consulter les documents relatifs à la science sociale, ou trouver des renseignements sur tout ce qui a trait à nos études. Ce programme vient de recevoir un commencement de réalisation.

M. Paul Descamps, secrétaire de la Rédaction de notre Revue, se tient à la disposition de tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à la science sociale et voudraient avoir un entretien particulier à ce sujet. Nous ne pouvons trop engager nos lecteurs à lui envoyer les jeunes intelligences qui commencent à s'enthousiasmer pour nos méthodes d'études et qui ressentent le besoin de mieux les connaître.

On est toujours certain de trouver M. Descamps les jours suivants aux heures et lieux indiqués :

Tous les *lundis* et *mardis* à l'École des Roches, à Verneuil (Eure).

Tous les *mercredis* et *vendredis*, de 2 à 4 heures, aux bureaux de la *Science sociale*, 56, rue Jacob. En outre, M. Descamps se trouvera à cette dernière adresse, soit le *jeudi* ou le *samedi*, si on veut bien le lui demander quelques jours à l'avance.

Nous espérons que nos lecteurs voudront bien user largement de ces entretiens qui ne feront que resserrer les liens intellectuels qui nous unissent.

COURS DE SCIENCE RELIGIEUSE

M. l'abbé Picard, aumônier du Lycée Louis-le-Grand, reprendra, le 2 février prochain, son cours de science religieuse selon la méthode d'observation scientifique.

Ce cours n'est point inconnu des membres de notre Société. Il est dû à la puissante et féconde initiative de notre regretté H. de Tourville.

Il est gratuit.

Il a lieu rue de Furstenberg, 6, près de Saint-Germain-des-Prés, le dimanche matin, à 9 h. 45, pour finir toujours avant 11 heures.

Le Conférencier met à la disposition des auditeurs des résumés, des leçons, imprimés très explicatifs, avec de nombreuses indications documentaires.

S'adresser à M. l'abbé Picard, 2, rue de la Sorbonne.

A l'occasion de la reprise du cours de science religieuse, nous sommes bien heureux de publier la lettre suivante que M. Edmond Demolins adressait à M. l'abbé Picard, au mois d'octobre 1906 :

« Cher Monsieur l'Abbé,

« Certainement, la *Science sociale* publiera l'annonce de vos conférences ; elle paraîtra dans le prochain fascicule.

« Je suis, de loin, autant que je le puis, vos conférences au moyen de vos sommaires. Je viens de les communiquer à notre aumônier, M. l'abbé Gamble, pour qu'il s'en inspire dans son enseignement à l'École.

« Ne vous serait-il pas possible de venir ici pour voir l'École et causer avec nous ?

Votre visite nous ferait le plus grand plaisir.

« Quoique la Science et l'enseignement religieux soient distincts, il est important que nons restions en contact; nous, pour tirer profit de votre enseignement; vous, pour suivre le développement continu de la science qui sert de base à cet enseignement.

« Veuillez agréer, cher Monsieur l'Abbé, l'expression de mes sentiments bien sincèrement dévoués.

« E. Demolins ».

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Pérou contemporain, par Francisco Garcia Calderon, avec une préface de M. G. Séailles, 1 vol. (Dujarric et Cie, éditeurs) : prix : 5 francs.

Nul ne semble mieux placé que M. Garcia Calderon pour nous faire connaître le Pérou. D'une part, il connaît admirablement son pays natal; d'autre part, un long séjour en France lui a permis de s'assimiler complètement les divers courants intellectuels qui règnent actuellement en Europe. Il a lu Taine et Reclus, il connaît Seignobos, Fouillée, Durkheim, etc.; il a lu Blondel et Max Leclercq. Enfin, pour se rapprocher de nous, il connaît la famille-souche de Le Play, et il cite Demolins, qu'il connaît par ses livres les plus retentissants, plutôt que par sa méthode de travail, ce qui est regrettable.

Sans doute, l'auteur s'appuie, comme tout bon sociologue, sur l'observation des faits, et il ne dédaigne pas d'en chercher l'explication, soit dans les phénomènes que nous classons dans le *Lieu*, soit dans ceux qui dérivent de l'*Histoire*. Mais ces observations, comme celles de toutes les écoles sociologiques, sont globales et générales; elles ne sont pas *analytiques*.

Et cependant quelle clarté ne jette pas le merveilleux instrument d'analyse d'Henri de Tourville, la *Nomenclature?* Grâce à celle-ci, je vois nettement les conclusions qui découlent des faits exposés.

D'après l'auteur, le Pérou, depuis la guerre du Chili, se trouve dans une période de reconstruction, de relèvement. L'évolution se fait dans le sens du travail, de l'ordre, de l'optimisme, de la richesse générale.

Mais distinguons, et voyons les choses de plus près, point par point.

Le Pérou se divise en trois zones parallèles : la Côte, la Sierra et la Montaña.

La *Côte* manque complètement d'humidité. On y cultive principalement la canne à sucre et aussi le coton, le riz et la vigne, dans les vallées et dans les terres où l'on a créé une irrigation artificielle. Dans cette région, l'auteur nous dit que le travail est généralement arriéré : « la routine et les préjugés s'opposent à une rénovation de l'agriculture »[1]. Mais en ce qui concerne la fabrication du sucre, le progrès est plus marqué. Il nous donne comme exemple celui d'un établissement (péruvien?) à Cartavio, et celui de la *British Sugar C°*. Notons donc l'apparition des Anglais dans la branche du travail qui progresse.

La *Sierra* comprend la région montagneuse des Indes. Dans les vallées, on cultive le maïs et la pomme de terre. Plus haut, on élève la vigogne, l'alpaga, ainsi que des bestiaux importés d'Europe. Enfin on y trouve des mines d'or, d'argent, de cuivre, etc. Ici encore, l'auteur nous dit que l'élevage est très arriéré : les animaux sont rustiques et tardifs[2]. La préparation industrielle du cuir est inconnue[3]. L'art des mines, au contraire, montre un progrès remarquable, mais il est entre les mains des Yankees avec l'*Inca Mining C°*, l'*Inca Gold C°*, l'*Inambari Dredging C°*, l'*Humboldt Gold Placers C°*, etc. « Dans les derniers temps, où le capital nord-américain est devenu maître de plusieurs régions minières, la grande production a acquis une vraie perfection[4] ». Notons donc que le travail progressif est entre les mains des Yankees.

La dernière zone, la *Montaña*, comprend le versant de l'Amazone, avec son humi-

1. P. 130.
2. P. 146.
3. P. 147.
4. P. 141 à 143.

dité extraordinaire et ses selvas. C'est le pays de la cueillette (caoutchouc, quinquina, etc.). Parmi les compagnies qui exploitent ses produits, l'auteur cite l'*Inca Rubber Trading C°* et la *Société de sélection de gommes* [1].

Cette branche de la production qui se développe d'une façon extraordinaire semble donc être aux mains des Européens (et il est probable que ce sont les Anglais qui dominent).

Le progrès serait bien plus marqué encore, si les moyens de transports étaient plus développés, et ici encore, il faut noter que c'est à l'influence anglo-saxonne que les progrès sont dus : « Quand les Yankees vinrent exploiter les mines d'or dans la province de Carabaya, ils transformèrent la région par des chemins, des ponts et de superbes travaux sur les fleuves » [2]. Quant aux railways, ils sont exploités par la *Peruvian Corporation*; et, récemment, le gouvernement vient de traiter la construction de deux nouvelles lignes, l'une avec un syndicat anglais, l'autre avec un syndicat américain [3].

Mais il y a plus, M. Calderon nous dit que le mouvement des banques a pris un grand essor depuis 1877. Pourquoi cette date fatidique ? Il va nous l'indiquer. C'est, dit-il, « la date de l'union de la Banque de Callao avec une succursale de la London Bank of Mexico and South America : il en résulta une banque nouvelle, le Pérou et Londres, qui a eu dans les affaires du pays une influence très féconde » [4].

Le même phénomène a agi d'une façon générale dans tout le commerce péruvien. « L'Angleterre a eu une forte influence sur notre commerce : Quelques grandes maisons, Grace, Duncan, Fox, Lockett, Graham Rowe, etc., ont concentré, pendant de longues années, l'activité du marché. Elles ont, par leur sérieux, beaucoup contribué aux habitudes sévères dans les affaires : elles ont employé toujours dans leurs maisons des employés du pays avec des Anglais. Et ces relations avec l'élément étranger ont donné de nouveaux buts à l'activité de la jeunesse, naguère réduite aux professions libérales » [5]. En note l'auteur ajoute que la maison Grace est celle qui introduit le plus de marchandises par la douane de Callao.

Enfin, si l'on envisage le commerce extérieur du Pérou, on voit que près de la moitié est faite avec la Grande-Bretagne ; les États-Unis occupent la seconde place, suivis de près par l'Allemagne [6].

Ainsi la prédominance des Anglo-Saxons se manifeste dans toutes les branches de l'activité économique, dans l'exploitation du sol et du sous-sol, dans le commerce et dans les transports comme dans les banques. Nous croyons que M. Calderon sera de notre avis, si nous disons que le point de départ de la rénovation du Pérou est dû à l'initiative des Anglo-Saxons, et que ce n'est que par répercussion que la race indigène en ressent les bienfaits.

Mais cette dernière saura-t-elle profiter de ces bienfaits ? N'est-elle pas, dès à présent, en train d'être peu à peu évincée des situations patronales par les Anglo-Saxons ? D'autre part, la classe ouvrière se recrute constamment parmi les immigrants italiens depuis l'abolition de l'esclavage. En réalité, il s'effectue une nouvelle colonisation du Pérou, particulariste en haut, communautaire en bas. Il ne reste à l'ancienne race ibérique que le fonctionnarisme et les professions libérales ; elle se croit toujours maîtresse du pays parce qu'elle détient encore le pouvoir, les forces de la vie publique ; mais les forces de la vie privée lui échappent ; elle s'apercevra bientôt que ce sont ces dernières qui dirigent les premières.

Quelles sont les causes qui expliquent la décadence dont nous parlons ? Elles sont dans l'origine communautaire de la race. Esprit loyal avant tout, M. Calderon sait reconnaître les défauts dominants de ses compatriotes : «.. la volonté est légère, inconstante, capable d'élans discontinus et faibles [1] ». Voilà qui nous suffit, mais tout serait à citer, car l'auteur a de belles pages

1. P. 140.
2. P. 142.
3. P. 160.
4. P. 150.
5. P. 262, 263.
6. Voir les chiffres, p. 148 et 149.

sur la mentalité péruvienne, et l'on regrette qu'il n'ait pas poussé cette analyse psychologique plus à fond. Il nous dit que l'esprit critique domine, et se traduit dans la vie ordinaire par le rire et la moquerie, et dans la littérature par le triomphe de la satire politique et du genre ironique.

Il y a aussi des choses bien intéressantes sur l'histoire, notamment sur la période espagnole avec ses monopoles et son enseignement scolastique, ses corporations, son code consacrant le droit d'aînesse et l'autorité paternelle et maritale. Le travail manuel est fait par les Nègres sur la côte, par les Indiens dans la Sierra. Les créoles déchus et les métis forment dans les villes une classe désorganisée où fomente la révolution. Après la guerre de l'Indépendance, c'est cette classe qui domine et qui se rue à l'assaut des pouvoirs publics, surtout quand ces derniers s'enrichissent, grâce aux droits sur le guano et le salpêtre, sur les mines, etc... Répudiant toute tradition espagnole, ces désorganisés enrichis cherchent une direction intellectuelle en France. Le code Napoléon est copié et le partage égal instauré, l'esclavage est aboli, l'État organise l'instruction, les mœurs se raffinent et se relâchent.

Il y a aussi de belles pages sur la psychologie des Indiens de la Sierra, descendants des anciens Quichuas, et sur l'influence abâtardissante du régime communiste instauré par les Incas.

Nombre de pages seraient à citer, nombre de phrases seraient le point de départ d'études qui pourraient être poussées plus à fond par l'observation analytique des faits et des répercussions sociales. Quelques exemples : la supériorité du Chili provient de ce qu'il fut peuplé surtout par les Basques ; — l'enseignement au Pérou évolue de l'esprit classique à l'esprit scientifique ; — le développement inouï du patronage du grand propriétaire, qui, outre le travail, fournit à ses métayers l'école primaire et la chapelle, le médecin et les secours, etc. Corrélativement le paternalisme de l'État et la centralisation à outrance.

En résumé, c'est un livre où l'on peut beaucoup puiser, et qui sera dans les mains de tous ceux qui s'intéressent au Pérou et à l'Amérique du Sud en général.

Paul DESCAMPS.

Livres reçus.

Enquête sur les conditions de l'habitation en France, par A. de Foville, 2 vol. (Ernest Leroux, éditeur).

L'enseignement ménager, par Maurice Beaufreton, 1 vol. in-12, 2 fr. (Librairie Victor Lecoffre, J. Gabalda et Cie).

Les principes de l'évolution sociale, par Dicran Asclanian, 1 vol. in-8, 5 fr. (Félix Alcan, éditeur).

La mission de l'État (l'ordre économique, la réglementation du travail), par Herman Schoolmeesters, 1 brochure (librairie Albert Dewit, Bruxelles).

Essai de solution du problème social par les magasins généraux, par L. Scansa-Lanza, 1 vol. in-16, 2 fr. (Félix Alcan, éditeur).

La cuestion obrera y su estudio universitario, par Ernesto Quesada (J. Menendez, éditeur, Buenos-Ayres).

Herbert Spencer y sus doctrinas sociologicas, par Ernesto Quesada (id.).

El problema nacional obrero y la ciencia economica, par Ernesto Quesada (archivos de Pedagogia y ciencias afines, La Plata).

Question terrienne; France et colonies, par Ernest Allard, 1 brochure (Auguste Challamel, éditeur).

The true nature of value, par Rufus Farrington Sprague, 1 vol. 1 dollar (The University of Chicago press, Chicago).

Les Sociétés de secours mutuels et l'organisaion des retraites pour la vieillesse en France et en Belgique, par Paul Clerc, 1 vol. (Arthur Rousseau, éditeur).

Discipline militaire et obéïssance passive, par Jules Cauvière, in-12, 0 fr. 60 (P. Lethielleux, éditeur).

Annuario statistico italiano, 1905-1907, fasciculo primo (Tipografia Nazionale, Bertero e C, Roma).

Projet d'impôt global et progressif sur le revenu, par L. Petiot, avec une préface de Jules Dufay (librairie Dorbon aîné, Paris).

Cartes départementales de circulation à demi-place

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre des cartes nominatives et personnelles valables pendant 6 mois ou 1 an et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif pour des parcours exclusivement OUEST entre toutes les gares d'un même département.

Les départements desservis par le réseau de l'Ouest sont répartis en 2 catégories :

1re catégorie. — **Calvados, Côtes-du-Nord, Eure, Ille-et-Vilaine, Manche, Orne, Seine, Seine-et-Oise et Oise, Seine-Inférieure.**

2e catégorie. — **Eure-et-Loir, Finistère, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe.**

Les cartes sont délivrées pour les départements de chaque catégorie, moyennant le paiement préalable des prix suivants :

		1re CATÉGORIE fr.	c.	2e CATÉGORIE fr.	c.
A) Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes pendant	6 mois	60	»	50	»
	1 an	80	»	65	»
B) Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 2e et 3e classes pendant	6 mois	40	»	32	»
	1 an	50	»	40	»
C) Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 3e classe seulement pendant	6 mois	25	»	20	»
	1 an	30	»	25	»

Il est perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet simple (place entière) de la classe demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer.

Ces billets à demi-tarif sont délivrés au titulaire sur la présentation de sa carte au guichet des gares et haltes du département qu'elle concerne.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES (Viâ CALAIS ou BOULOGNE)

CINQ services rapides quotidiens dans chaque sens

VOIE LA PLUS RAPIDE Service officiel de la poste (viâ Calais)

La Gare de Paris-Nord, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.

4 JOURS en ANGLETERRE, du VENDREDI au MARDI (jusqu'au 29 MARS 1908)

Billets d'aller et retour de Paris à Londres à utiliser dans les trains spécialement désignés : 1re cl., **72** fr. **85** ; 2e cl., **46** fr. **85** ; 3e cl., **37** fr. **50**.

Aller : Vendredi, samedi ou dimanche. — *Retour :* Samedi, dimanche, lundi ou mardi.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Compagnie met en marche tous les jours, sauf le dimanche, le train de jour à marche très rapide dit " **Côte d'Azur rapide** ", desservant le littoral de la Méditerranée.

Trajet de PARIS à NICE en 13 h. 50

Ce train est composé de voitures de 1re classe (sans supplément), de lits-salons, d'une voiture-salon et d'un wagon-restaurant.

Il ne prend de voyageurs qu'à **Paris** pour **Marseille** et au delà à l'aller : de **Vintimille** à **Marseille** que pour **Paris** au retour.

Nombre de places limité

On peut retenir ses places d'avance moyennant un supplément de 2 francs, pour le train d'aller, à la gare de Paris et aux bureaux de ville : 88, rue Saint-Lazare ; 6, rue Sainte-Anne ; 45, rue de Rennes. — Le train de retour, aux gares de Menton, Monte-Carlo, Nice, Cannes, Toulon et Marseille.

FÉVRIER 1908 44e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Avis aux lecteurs. — Réunion du Conseil de la Science sociale. — La Science sociale à l'étranger. — L'ouvrage de M. Poinsard, par G. d'Azambuja. — Un impôt mal établi, par J. Garas. — Remarques sur les répercussions, par G. Clerc. — Appréciations de la presse. — Bulletin bibliographique. — Livres reçus.

Introduction à la Science sociale : Les origines, la méthode et la classification, par E. Bouchié de Belle, Ed. Demolins, R. Pinot et P. de Rousiers. 1 vol. grand in-8°, 6 fr. *franco*. Ce volume comprend les fascicules 36, 1, 10 et 11.

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (Prix : 2 fr. *franco*)

N° 1. — **La Méthode sociale**, ses procédés et ses applications, par E. Demolins, Robert Pinot et Paul de Rousiers.

N° 2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, d'après une observation monographique, par G. d'Azambuja.

N° 3. — **Le Japon et son évolution sociale**, par A. de Préville.

N° 4. — **L'Organisation du travail. Réglementation ou Liberté**, d'après l'enseignement des faits, par Edmond Demolins.

N° 5. — **La Révolution agricole**. Nécessité de transformer les procédés de culture, par Albert Dauprat.

N° 6. — **Journal de l'École des Roches** (année 1903-1904).

N° 7. — **La Russie; le peuple et le gouvernement**, par Léon Poinsard.

N° 8. — **Pour développer notre commerce; Groupes d'expansion commerciale**, par Edmond Demolins.

N° 9. — **L'ouverture du Thibet. Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. de Préville.

Nos 10 et 11. — **La Science sociale depuis F. Le Play. — Classification sociale** résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale, par Edmond Demolins. (Fasc. double.)

N° 12. — **La France au Maroc**, par Léon Poinsard.

N° 13. — **Le commerce franco-belge et sa signification sociale**, par Ph. Robert.

N° 14. — **Un type d'ouvrier anarchiste. Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens**, par le Dr J. Bailhache.

N° 15. — **Une expérience agricole de propriétaire résidant**, par Albert Dauprat.

N° 16. — **Journal de l'École des Roches** (année 1904-1905).

N° 17. — Un nouveau type particulariste ébauché : **Le Paysan basque du Labourd** à travers les âges, par M. G. Olphe-Galliard.

N° 18. — **La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par Marc Le Goupils, ancien Président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

Nos 19, 20 et 21. — **Le paysan des Fjords de Norvège**, par Paul Bureau. (Trois Fasc.)

N° 22. — **Les trois formes essentielles de l'Éducation; leur évolution comparée**, par Paul Descamps.

N° 23. — L'Évolution agricole en Allemagne. **Le « Bauer » de la lande du Lunebourg**, par Paul Roux.

N° 24. — **Les problèmes sociaux de l'industrie minière. Comment les résoudre**, par Edmond Demolins.

N° 25. — **La civilisation de l'étain. — Les industries de l'étain en Franconie**, par Louis Arqué.

N° 26. — **Les récents troubles**

La suite au verso.

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (*suite*).

agraires et la crise agricole, par HENRI BRUN.

N° 27. — **Journal de l'École des Roches** (année 1905-1906).

N° 28 et 29. — L'HISTOIRE EXPLIQUÉE PAR LA SCIENCE SOCIALE : **La Grèce ancienne**, par G. D'AZAMBUJA.

N° 30. — **L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par PAUL DESCAMPS.

N° 31. — **L'École moderne**, par G. CLERC, Mme HUGH BELL et A. PERNOTTE.

N° 32. — COMMENT SE PRÉPARE L'UNITÉ SOCIALE DU MONDE. **Le Droit international au XXe siècle**, par LÉON POINSARD.

N° 33. — **Les exportations allemandes**, par PAUL DE ROUSIERS.

N° 34. — **Le type savoyard**, par C. BORLET, J. PONCIER et P. DESCAMPS.

N° 35. — **Le littoral de la plaine saxonne; le type des Marschen**, par Paul ROUX.

N° 36. — **Les origines de la science sociale. Frédéric Le Play; sa méthode et sa doctrine**, par E. BOUCHIÉ DE BELLE.

N° 37. — **Les populations viticoles**, par Paul DESCAMPS.

N° 38. — **Journal de l'École des Roches** (année 1906-1907).

N° 39. — **Edmond Demolins**, par P. DE ROUSIERS, G. BERTIER et P. DESCAMPS.

N° 40. — **Les populations forestières du centre de la France**, par A. BOYER, E. DEMOLINS, le Cte DE DAMAS, D'ANLEZY et P. DESCAMPS.

Nos 41 et 42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par EDMOND DEMOLINS.

N° 43. — **Les Faiseurs de jouets de Nuremberg**, par L. ARQUÉ.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme, de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Publications de la Société. — Tous les membres reçoivent la Revue *la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement quatre cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy; le cours de M. Paul Descamps, à l'Ecole des Roches, et le cours de M. J. Durieu, au collège des Sciences sociales à Paris. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le Vte Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, et celui de M. D. Alf. Agache, sur l'histoire des beaux-arts, fait au collège des Sciences sociales à Paris, s'inspirent directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1° Pour les *membres titulaires :* 20 fr. (25 fr. pour l'étranger);

2° Pour les *membres donateurs :* 100 fr.;

3° Pour les *membres fondateurs :* 300 à 500 fr.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

M. Louis Bedel, 308, rue Lecourbe, Paris, présenté par M. Paul de Rousiers.

M. Charles Tallon, École de Guyenne, Blanquefort (Gironde), présenté par M. A. Roujol.

M. Alejandro Navajas, industriel, Sendija, 7, Bilbao (Espagne), présenté par M. A. Roujol.

M. Maurice Fougère, 22, rue de la Chaise, Paris, présenté par M. J. Périer.

M. L. Tauxier, administrateur des colonies, 2, rue Pascal, Paris, présenté par M. Paul de Rousiers.

M. Alfred Marlier, 18, Küchengarten, Gera (Reuss), Allemagne, présenté par M. Paul de Rousiers.

Dr José d'Almeida, R. C. Mattoso A., Coïmbra (Portugal), présenté par M. Paul de Rousiers.

M. Léon Frey, 18, rue de la Sinne, Mulhouse (Alsace), présenté par M. F. Bertholon.

M. E. A. Belgardt, Panteleïmonskaïa, 14, lgt. 21, Saint-Pétersbourg (Russie), présenté par M. Paul de Rousiers.

AVIS AUX LECTEURS

Nous rappelons à tous nos lecteurs, que M. Paul Descamps, secrétaire de la rédaction de la *Science sociale*, est à leur disposition aux endroits et aux jours indiqués ci-dessous :

Le *lundi* et le *mardi* à l'École des Roches, Verneuil (Eure).

Le *mercredi* et le *vendredi* de 2 à 6 heures à la librairie Firmin-Didot, 56, rue Jacob.

Il peut les recevoir à cette dernière adresse, moyennant pré-avis, le *jeudi* et le *samedi*.

RÉUNION DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

Le Conseil de la Société de *Science sociale* s'est réuni le 18 janvier 1908, à 9 heures du soir, sous la présidence de M. Paul de Rousiers. Étaient présents : MM. Paul Bureau, Robert Pinot, M. Firmin-Didot, P. Descamps et J. Durieu. Excusés : MM. G. d'Azambuja, Ph. Champault, Robert Dufresne, A. Dauprat, V. Muller, G. Melin, H. Hemmer.

Le Conseil a examiné d'abord les comptes de l'exercice écoulé, qui lui ont été présentés par M. M. Firmin-Didot, trésorier.

Après avoir approuvé ces comptes, le Conseil a arrêté le programme et le budget des missions pour l'exercice 1908. En plus de la mission de M. Wilbois en Russie, et de la mission de M. Descamps en Flandre, le Conseil a voté une somme de 500 francs pour être mis éventuellement à la disposition d'un élève d'un des cours de Science sociale reconnu par la Société apte à accomplir une mission d'étude dans un pays déterminé.

Le Conseil a arrêté ensuite la date du Congrès annuel de la *Science sociale* pour l'année 1908. Ce Congrès s'ouvrira le lundi 11 mai et prendra fin le jeudi 14 mai. Comme d'habitude, les séances du matin seront consacrées à des réunions de travail dans lesquelles chaque professeur de science sociale entretiendra les congressistes des principales questions traitées dans son enseignement de l'année. Le programme de ces séances sera publié dans le *Bulletin* de la Société un mois avant le Congrès, de façon à permettre à toutes les personnes qui y prendront part de préparer les questions qu'elles désireraient poser à chacun des professeurs.

Au sujet de la Revue, le Conseil de la Société a décidé, après délibération, de modifier les conditions de publication indiquées actuellement au verso de la couverture sous le numéro 3 et relatives aux droits d'auteur. Désormais les collaborateurs de la Revue conserveront la libre disposition de leur texte, même après la publication en fascicule; chaque fascicule sera vendu séparément; les auteurs continueront à recevoir 50 exemplaires du fascicule consacré à leur étude.

LA SCIENCE SOCIALE A L'ÉTRANGER

A Haïti, les idées et les conclusions de la Science sociale sont vigoureusement propagées dans le *Matin* de Port-au-Prince. Ce journal, dirigé par deux de nos membres, MM. Clément et Auguste Magloire, consacre chaque jour un article intéressant sur les études qui nous sont chères. Nous citerons entre autres, *la Femme haïtienne*, *la Crise américaine*, *des Idées collectives*, etc... Il y a là un exemple, auquel nous ne pouvons qu'applaudir, d'un quotidien sachant s'élever au-dessus du fait-divers banal, tout en restant à la portée du grand public. Les rédacteurs de ce journal ont compris quelle force ils pourraient tirer en vulgarisant les résultats d'une science nouvellement constituée. Ils ont, en outre, compris qu'en faisant ainsi, ils faisaient une œuvre bonne pour leur pays.

Sans doute, ce n'est pas le premier journal propageant nos idées, mais je crois pouvoir affirmer que c'est le premier qui le fasse d'une façon aussi suivie et aussi énergique, le premier également qui ne craigne pas de le proclamer tout haut. Il est à souhaiter que ce procédé se répande de plus en plus et que nous ne voyions plus nos idées propagées par des hommes qui feignent de nous ignorer. Nous n'oublierons pas que c'est à Haïti que ce nouveau sillon a été creusé.

P. D.

L'OUVRAGE DE M. POINSARD

Nous avons annoncé l'apparition du premier volume de l'ouvrage de notre ami Léon Poinsard : LA PRODUCTION, LE TRAVAIL ET LE PROBLÈME SOCIAL DANS TOUS LES PAYS AU DÉBUT DU XXe SIÈCLE (chez Alcan). Nous ignorions à ce moment que le second volume fût sous presse. Nous venons de parcourir également celui-ci, qui constitue avec le premier un vaste ensemble d'environ 1,400 pages in-octavo, dans lequel les questions ont pu être traitées avec l'ampleur et la documentation qu'elles réclament.

Ce second volume est consacré aux pays où domine, plus ou moins triomphante, combattue ou dénaturée, la formation particulariste. M. Poinsard commence par celui de ces pays qui s'est le moins dégagé des langes de la formation communautaire, et qui est précisément celui qu'il peut observer directement depuis plusieurs années : la Suisse. Viennent ensuite l'Allemagne et la France : ces trois nations composent le groupe des « races en voie de désorganisation ». Une deuxième section renferme les « races stables du Nord », celles qui peuplent la Belgique, les Pays-Bas et les États Scandinaves. L'ensemble de ces deux sections est compris sans ce titre général : « Les races mixtes de l'Occident ». — L'auteur arrive ensuite au « type particulariste développé » qu'il étudie également en deux sections, consacrées, l'une à l'Angleterre, et l'autre aux États-Unis. Les conclusions occupent les deux derniers chapitres relatifs, l'un au progrès social dans la vie privée, l'autre au progrès social dans la vie publique.

Nous donnons le sommaire de ces deux derniers chapitres :

I. — Tendance générale du particularisme. — Influences du lieu, du travail et de la propriété sur les sociétés compliquées; la vie ouvrière, son régime normal; particularisme ou socialisme. — Le rôle social de la propriété privée. — La famille particulariste, son organisation et son fonctionnement. — Importance du

rôle éducatif de la femme. — L'éducation et ses auxiliaires.

II. — Le particulier contre l'État-Communauté. — La liberté politique, sa forme naturelle et sa véritable base. — L'administration locale. — La gestion des intérêts généraux : la bureaucratie, le parlementarisme ; le contrôle de l'opinion. — L'action extérieure et l'expansion de la race. — L'influence étrangère. — Le rang et l'avenir des races particularistes. — La loi fondamentale du progrès social et du développement économique.

Nous ne ferions que nous répéter en faisant l'éloge de ce second volume, où l'on retrouve toutes les qualités du premier : division méthodique, conscience profonde, abondance de matériaux, puissance admirable de travail et de groupement de faits. Inutile de dire à nos lecteurs que les conclusions de M. Poinsard sont en faveur du particularisme, source de progrès, non seulement individuel pour les personnes, mais économique pour les nations. L'apparition du particularisme a été le grand fait, le pivot historique des temps modernes.

« Voilà bien, dit-il [1], le nœud de la question sociale, le centre vivant, le cœur palpitant de la condition humaine. L'antiquité était organisée tout entière pour faire du particulier le serviteur soumis, perpétuel, de la communauté. Le particularisme a renversé les rôles. Il a rendu le particulier maître de la situation; après avoir réduit la communauté au strict minimum, il l'a mise au service du particulier. Et cette noble liberté a fait l'homme contemporain, l'homme occidental, bien entendu, qui, malgré ses défectuosités, vaut pourtant mieux en moyenne que l'homme de l'antiquité; surtout, il vit dans un état meilleur, plus libre, plus heureux, et plus perfectible ».

Tous les amis de la science sociale salueront volontiers les conclusions de M. Poinsard. Mais si son ouvrage doit forcément leur faire retrouver de « vieilles connaissances », il leur apportera, en outre, une foule de détails nouveaux, grâce auxquels tous pourront encore s'instruire, ce qui, au dire du vieux Solon — un sage communautaire qui eut ses heures d'initiative — est agréable à tous les âges de la vie.

G. D'A.

1. Page 742.

UN IMPOT MAL ÉTABLI

Les états modernes ont de grands besoins d'argent en raison des services nombreux et complexes qui leur incombent. Même lorsqu'ils ont la sagesse de se renfermer dans leur fonction normale — et ce n'est pas toujours le cas — il leur faut de larges ressources. Et c'est pour chacun d'eux un inquiétant problème de se les procurer sans nuire à la vitalité des forces productrices du pays.

L'État agit par le moyen de lois et de règlements. Pour que les lois et les règlements s'adaptent à la réalité de tel ou tel ordre de faits, il importe qu'ils aient été élaborés par des gens particulièrement compétents dans cet ordre de faits. Si cette condition n'est pas réalisée, l'application de la loi ou du règlement par voie d'autorité, arrive presque toujours à produire des conséquences injustes, incohérentes, quelquefois même désastreuses.

Un exemple de disposition législative insuffisamment préparée nous est offert par le régime auquel sont soumis les alcools.

Parmi les alcools de production française, les eaux-de-vie des Charentes et de l'Armagnac ont une réputation mondiale qui date d'au moins trois cents ans.

On pourrait croire que le Gouvernement, qui a tout intérêt à voir augmenter la richesse du Pays, n'a dû rien faire pour gêner la production de ces eaux-de-vie recherchées dans les régions les plus lointaines, et dont la vente aisée et rémunératrice se traduit par un accroissement notable de la fortune de la France.

Malheureusement, et c'est ce qui explique la situation, les alcools, étant assujettis à un droit de consommation excessivement élevé, sont pour l'État une source

de profits abondants et immédiats, et l'État, représenté par l'Administration des contributions indirectes, a agi comme un particulier à prévoyance courte, il a surtout vu le fait de toucher de l'argent le plus tôt possible. Ce fut l'idée inspiratrice des lois et des règlements qui ont été faits sur cette matière.

On connaît la législation la plus récente. Une loi de 1903 imposa aux bouilleurs de crû la prise en charges des eaux-de-vie qu'ils distillaient. Les chais étaient visités régulièrement par les agents des contributions indirectes. Un propriétaire était ainsi responsable de l'eau-de-vie qu'il avait fait distiller, et qu'il gardait dans ses chais. Il était assimilé au négociant qui achète des eaux-de-vie pour les revendre.

La loi fut complétée par un règlement d'administration publique, et ce règlement fut élaboré par le Conseil d'État, assemblée composée de légistes qui, pour la plupart, ignoraient les conditions de la production et de la conservation des eaux-de-vie.

On sait que les eaux-de-vie perdent, en vieillissant, du degré et du volume; que ces pertes sont très fortes pendant les premières années, et vont en diminuant dans la suite; qu'elles sont variables selon la situation du chai et la qualité du bois qui sert de logement.

Après une enquête sommaire et incomplète, le Conseil d'État se borna à confirmer l'assimilation des bouilleurs de crû aux négociants. Il déclara que le déchet toléré aux propriétaires serait le même que celui qui est accordé aux négociants, à savoir 7 % pour les eaux-de-vie logées dans des fûts en bois, et 3 % pour celles logées dans des récipients en verre.

Et pourtant les conditions, résultant de la force des choses, sont loin d'être les mêmes pour les propriétaires et pour les négociants; même en ce qui concerne les propriétaires, elles présentent une grande variété.

Un négociant a généralement des chais construits et aménagés de telle façon que l'air n'y soit jamais chargé d'humidité, et que la température s'y maintienne relativement fraîche au plus fort de l'été. La perte par volatilisation est ainsi réduite au minimum. La presque totalité des fûts est imbibée d'alcool depuis longtemps, et l'absorption par le bois est extrêmement réduite. Le négociant dispose de quantités considérables d'eaux-de-vie, et il peut maintenir ses fûts constamment mouillés, ce qui réduit la surface offerte à la volatilisation. Étant données ces conditions, il est possible, sans courir trop de risques, de prendre en charge des quantités considérables d'eaux-de-vie. Les tolérances de 7 % et de 3 % sont largement suffisantes pour couvrir les déchets.

Il n'en est pas de même pour certains propriétaires qui ont à subir des concours de circonstances très divers et très particuliers.

En ce qui concerne les chais, il en est qui sont construits sur des mamelons élevés, et où il est facile de se débarrasser des eaux en excès. Tel est le cas de la plupart des chais des grands crus du Bas-Armagnac. Ces chais ont été construits en vue de loger des eaux-de-vie de très grande valeur et produits par de très grands domaines. Il était possible de choisir un emplacement spécialement favorisé et de prendre toutes les précautions. En hiver, on n'y redoute pas les excès d'humidité, et en été la chaleur est relativement modérée. Les eaux-de-vie subissent ainsi peu de déchet, mais elles mettent plus de temps à acquérir les qualités des eaux-de-vie vieilles. La formation des dérivés de l'alcool est beaucoup plus lente.

Dans les alluvions sablonneuses des vallées, dans les cuvettes graveleuses, la situation n'est plus la même. Durant l'hiver et une partie du printemps, ces lieux bas reçoivent de grandes masses d'eau des plateaux et des coteaux voisins, l'atmosphère est très chargée de vapeur d'eau, et cette vapeur d'eau provoque la volatilisation de l'alcool. Il en résulte une notable diminution de degré. Pendant la première année, une eau-de-vie d'Armagnac distillée à 50 degrés perd deux degrés, et retombe au titre de 48. Pendant les années suivantes, la perte de degré est moindre, mais notable encore. Un propriétaire qui laissait vieillir ces eaux-de-vie a perdu 8 de-

grés en cinq ans. Pendant l'été, l'air concentré dans les vallons s'échauffe considérablement, d'où une augmentation de la vaporisation et une diminution de volume.

Dans les vallées gasconnes, la propriété est généralement morcelée, et il est matériellement impossible à la plupart des propriétaires de faire choix d'un emplacement pour y construire un chai spécial aux eaux-de-vie. Le chai, le plus souvent, fait partie du bâtiment principal de la métairie.

En ce qui concerne le bois des fûts, il importe aussi de considérer de notables différences. Le bois vieux, depuis longtemps imbibé d'alcool, absorbe très peu d'eau-de-vie. Au contraire, les bois neufs absorbent davantage. On a observé que les bois les plus communément employés absorbent 8,75 % pendant la première année de leur emploi, 7 % pendant la seconde, et de moins en moins dans la suite.

En Armagnac, il est vrai, certaines qualités de bois provenant de chênes poussés dans le pays, ont une capacité d'absorption moins élevée, mais ces qualités sont, aujourd'hui, très peu employées par la tonnellerie. Les propriétaires de forêts trouvent plus avantageux de vendre leurs chênes pour en faire des traverses de chemins de fer. Seules, les personnes qui possèdent à la fois des vignes et des taillis ou des forêts de chêne, pouvent avoir des futailles à faible capacité d'absorption.

Le mode d'écoulement de l'eau-de-vie est également à considérer. Lorsqu'on vend en gros, on évite les déchets qui résultent des menus accidents qui sont très difficilement évitables au cours des manipulations fréquentes. On évite de laisser en vidange tous les fûts, sauf un seul réservé à l'ouillage, et l'eau-de-vie n'offre à la volatilisation que des surfaces très restreintes.

Les tolérances de 7 % et de 3 % ont été édictées sans tenir compte ni de l'âge des eaux-de-vie, ni de la situation des lieux, ni de la qualité du bois, ni du mode de vente. De telles prescriptions réglementaires devaient forcément aboutir à l'injustice.

Lorsque l'application de la loi du règlement de 1903 eut produit ses effets, de nombreux propriétaires eurent à payer des droits sur des manquants d'eau-de-vie dont ils n'étaient nullement la cause. Quelques-uns eurent des procès-verbaux. Et cependant d'autres bouilleurs de crû qui avaient du vieux bois et des chais bien situés, se trouvaient en règle et étaient satisfaits.

Ceux qui avaient à payer criaient à l'injustice, à l'inquisition; les agents de la régie étaient mal reçus. Il y eut même des menaces de coups de fusil. Ce régime de prises en charges avait des adversaires acharnés, mais il avait des partisans résolus, qui trouvaient bon que la régie, avec des acquits blancs, attestât la pureté des eaux-de-vie.

Les différences des conditions particulières se traduisaient par des différences d'opinions.

En 1905, le Parlement s'émut des plaintes qui arrivaient de tous les côtés, et il abrogea la loi de 1903. L'administration des contributions indirectes se trouvait privée des garanties pour la perception des impôts, mais elle ne se tint pas pour battue; elle imagina un système qu'elle croyait susceptible de lui faire rentrer beaucoup d'argent. Elle décida de refuser l'acquit blanc, attestation de la pureté des eaux-de-vie de vins et de fruits, aux propriétaires qui n'accepteraient pas le régime de 1903, et de leur donner seulement l'acquit rouge qui, jusqu'alors, était réservé aux alcools d'industrie.

C'était là une mesure dont la légalité a été contestée, mais le ministre des finances n'y fit pas opposition. On croyait qu'il y avait là un moyen d'arrêter la contrebande et de faire rentrer de l'argent.

Le résultat ne tarda pas à être appréciable. La contrebande se trouva encouragée. A l'injustice du régime précédent vint s'ajouter l'incohérence.

Les propriétaires qui avaient opté pour la prise en charge, voyaient toujours la régie leur présenter la note pour des déchets dus à des causes naturelles, et qui dépassaient les tolérances réglementaires.

D'autre part, les propriétaires qui n'ont

pas voulu accepter la prise en charge ont toutes les facilités pour écouler leurs eaux-de-vie sans payer les droits. C'est ainsi que les eaux-de-vie qui se consomment dans les régions voisines de l'Armagnac (Chalosse, Landes, Plaine garonnaise) ne sont, en fait, assujetties à aucun droit. Il est matériellement impossible à la régie d'arrêter cette contrebande. Il faudrait que des agents soient postés sur toutes les routes, qu'ils visitent les voitures, les automobiles, qu'ils fassent ouvrir les valises, les paniers. Dans les petites villes, les débits clandestins sont nombreux.

Cette contrebande constitue une concurrence insurmontable pour les propriétaires qui ont leurs eaux-de-vie en charge; les derniers sont obligés d'attendre le négociant en gros qui ne se présente pas, sinon pour offrir des prix dérisoires. En attendant des temps meilleurs, ils sont exposés à verser à la régie des sommes considérables.

Les recettes de l'administration des contributions indirectes ont diminué dans de grandes proportions, et la seule ressource de cette administration pour faire rentrer les impôts sur les alcools, est de faire payer aux propriétaires qui ont pris en charge, des manquants dus à des causes naturelles.

Le propriétaire a le choix entre vendre son eau-de-vie de contrebande sans déclaration préalable, ou accepter la prise en charge et ne vendre que de petites quantités à des consommateurs éloignés en s'exposant à payer des manquants.

Et beaucoup tournent la difficulté en ne distillant pas et en vendant leur vin en nature. Le marché se trouve ainsi encombré de vins des Charentes et d'Armagnac, qu'il y aurait avantage à vendre sous forme d'eaux-de-vie.

Telle est la situation, et l'on conçoit qu'il n'est pas facile d'arriver à une solution en modifiant la loi ou même le règlement d'administration publique, surtout si l'État tient à recouvrer ses impôts exorbitants qui constituent une prime à la contrebande.

Il semblerait plutôt que la solution soit liée au problème de l'organisation agricole et viticole. Des coopératives fortement organisées et fédérées pourraient traiter avec les propriétaires de forêts pour se procurer des bois de bonne qualité à des conditions avantageuses. Un syndicat central pourrait faire connaître aux pouvoirs publics la variété des situations de fait. Des commissions arbitrales pourraient connaître des difficultés avec le fisc.

J. Garas.

REMARQUES SUR LES RÉPERCUSSIONS

Voici quelques observations qui me sont suggérées, à propos de la répercussion n° 25 de l'État. *Le petit nombre des combattants augmente l'importance de la valeur individuelle.*

L'armure s'est effectivement réduite en même temps que le nombre des combattants augmentait. Essayons de discerner les motifs de cette double évolution, et pour cela reportons-nous au déclin du moyen âge, de l'âge de l'armure.

Dès la guerre de Flandre, en 1302, la bataille de Courtrai fut une victoire des hommes à pied sur les chevaliers.

Pour continuer la lutte contre les 80.000 combattants que la Flandre équipa, Philippe IV dut augmenter ses effectifs; la proportion d'infanterie, par rapport aux cavaliers bardés de fer s'accrut, de ce fait, en raison de l'impossibilité de lever un nombre suffisant d'hommes d'armes montés. Ainsi le nombre des combattants augmenta et, en même temps, s'accrut la proportion d'hommes à pied qui, forcément, ne portaient pas d'armure pesante. Ainsi se réduisit le nombre des hommes portant la lourde armure par rapport au nombre de ceux qui n'en portaient pas.

Quant à l'armure elle-même, un autre fait bien connu vient, à la même époque, lui porter un coup fatal : je veux parler de l'apparition de la poudre qui se fit entendre pour la première fois sur le champ de bataille de Crécy.

Tout ce qui précède n'infirme en rien d'ailleurs la valeur de la répercussion 25. Elle est aussi vraie pour les temps mo-

dernes que pour les temps anciens. Seulement avant l'époque où les effectifs augmentèrent, on cherchait l'accroissement de la valeur individuelle, non seulement dans l'éducation (Spartiates, chevaliers), mais aussi dans la protection donnée par une armure.

L'augmentation du nombre des combattants obligea à associer aux chevaliers issus de la noblesse, et recouverts de fer, des fantassins roturiers et ne pouvant porter le même poids mort. Celui-ci devint illusoire devant la puissance des armes à feu en même temps que la mobilité du soldat prenait une importance de plus en plus grande.

Il semble donc que le deuxième alinéa de la répercussion 25 pourrait être modifié de la façon suivante :

L'armure se réduit à mesure que le nombre des combattants augmente, pour les motifs suivants : 1° impossibilité d'augmenter dans la même proportion le nombre des chevaliers ; 2° la protection donnée par l'armure devient de moins en moins efficace devant les progrès des armes à feu ; 3° perdant sa valeur défensive, l'armure devient nuisible parce qu'elle diminue la mobilité qui, elle, devient de plus en plus nécessaire.

G. Clerc.

APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE

L'ouvrage de notre ami G. d'Azambuja continue à faire impression sur le public lettré, comme en témoignent le compte rendu suivant :

De la *Revue des Humanités* en Belgique : Voici un ouvrage qui fera sûrement sensation dans le monde lettré, et qui pourrait avoir une heureuse influence dans les classes supérieures de nos vieilles humanités. Il inaugure la collection des *Classiques de l'Ecole des Roches* (Edmond Demolins) : c'est l'histoire grecque expliquée par la science sociale. On connaît les avantages et des défauts de ce système : comme tout système appliqué à la vie humaine, il y a danger qu'il ne veuille plier les faits à des lois préconçues et déclarées infaillibles et universelles. Autant que possible, l'auteur a évité cet écueil en présentant au besoin ses conclusions comme des hypothèses au moins vraisemblables. *La Grèce ancienne* suppose une étude préliminaire de l'histoire grecque, puisqu'elle a pour but supérieur d'en grouper rapidement les faits et d'amener l'élève à découvrir lui-même, par suite de questions intelligentes, les rapports nécessaires qui existent entre les phénomènes.

C'est donc plutôt le Guide du maître pour une leçon de synthèse.

Mais quel charme à cette lecture ! Charme naissant de la nouveauté du plan et des aperçus, aussi bien que de l'heureuse adaptation du style moderne à toutes ces vieilles choses. Ce caractère moderne se révèle jusque dans les titres de chaque paragraphe, si concrets dans l'expression et si frappants pour l'imagination : *Les Paysans bâtisseurs de la vallée : le type Pélasge. Le Bandit montagnard divinisé. Première descente : le type héraclide. De ce type du bandit civilisé sort Jupiter. Les exploits du bandit montagnard expliquent le type d'Hercule. Hercule et les Héraclides entrepreneurs de travaux d'intérêt public. Les dieux justiciers : Pluton aux Enfers Le gendarme Thésée, ami d'Hercule. La chasse aux monstres.* — Je donne cela à titre d'exemples. Et l'ouvrage se développe ainsi jusqu'à son XIIIe et dernier chapitre : *La Déformation et l'Eclipse du type grec. Le Monde alexandrin. La Grèce devant Rome, devant les Turcs et devant l'Europe moderne.* — Il se termine par un grand tableau synoptique et la liste des sources à consulter.

BIBLIOGRAPHIE

Enquête sur les conditions de l'habitation en France. — Les maisons-types, t. I, avec une Introduction, par Alfred de Foville, 1894. — T. II, précédé d'une étude historique, par Jacques Floch, 1899. — Ernest Leroux, éditeur, Paris.

L'enquête sur les maisons-types que nous voulons faire connaître aux lecteurs de la *Science sociale* a été suggérée au Comité des travaux historiques et scientifiques du ministère de l'Instruction publique par la grande enquête administrative sur la propriété bâtie en France, prescrite par la loi du 8 août 1885 et du 8 juin 1887. On pensa qu'à côté de statistiques abstraites et multiples, et, qui pis est, *administrativement* établie, il y avait place pour « des renseignements d'une nature plus concrète », et l'on adressa un peu de tous côtés un questionnaire qu'il importe de reproduire, car il précise bien la portée de cette seconde enquête.

I. Faire connaître par son centre et, si on le peut, par ses limites, la région où domine la maison-type dont on va parler.

II. Dire comment les maisons du type considéré sont habituellement situées et orientées; indiquer, en même temps, les raisons topographiques, géologiques, hydrologiques, météorologiques... de l'état de choses constaté.

III. Dire si, dans les communes de la région observée, les maisons tendent à se serrer les unes contre les autres ou si, au contraire, elles sont plus ou moins dispersées. Expliquer le fait.

IV. Décrire la maison-type, extérieurement et intérieurement; forme, dimensions ordinaires, distribution, matériaux employés pour les diverses parties de la construction, coût... Rechercher les motifs du mode de construction adopté.

V. Étudier la maison-type au point de vue du nombre de ses habitants et du groupement plus ou moins complet des familles.

VI. Dire si la maison est seulement utilisée comme habitation familiale ou si elle sert, en même temps, à d'autres usages (ateliers? étables? granges?...)

VII. Indiquer les dépendances ordinaires de la maison-type, soit comme constructions annexes, soit comme cours, jardins, prés, vignes.

VIII. Dire ce que l'habitation-type, considérée dans son ensemble, coûte ou rapporte.

XI. Apprécier les conditions du type de maison précédemment décrit au point de vue de l'hygiène physique et morale.

On conçoit l'intérêt qu'offrent pour nos lecteurs, et plus particulièrement pour ceux qui participent à l'*Enquête sur les Pays*, les deux volumes publiés sous l'éminente direction de M. Alfred de Foville.

Les 67 réponses reçues par le Comité des travaux historiques[1] concernent presque toutes les régions de la France, mais le centre, l'ouest et le sud-ouest de notre pays n'ont été étudiés que par un petit nombre de correspondants. C'est ainsi que les cinq départements formés de l'ancienne Bretagne n'ont fourni que deux notices, l'une sur la région de Vannes et l'autre sur le Bas-Léon. La Vendée a inspiré deux correspondants; mais le Béarn, l'Auvergne, le Berry, l'Orléanais, l'Anjou, le Maine et la Basse-Normandie ne sont représentés chacun que par une notice; la Gascogne, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, la Marche ne sont pas représentés du tout. En revanche, le département du Nord, à lui seul, a formé douze études, le département de l'Oise en a fourni trois, la région de la Meuse six, le Dauphiné six également, l'ancienne Bourgogne cinq, et la Provence quatre.

Toutes ces notices sont loin d'avoir la même importance; certaines, vraiment trop succinctes, occupent à peine deux ou trois pages; d'autres sont, au contraire, très considérables. De même leur valeur scientifique n'est pas et ne saurait être égale. Il est plus facile de noter les faits que de les expliquer, et la bonne volonté de plusieurs correspondants n'a pu satisfaire entièrement à toutes les demandes du questionnaire qui leur avait été envoyé.

Un tel ouvrage ne peut s'analyser, il faut le lire d'un bout à l'autre. Aussi nous bornerons-nous, pour en donner une idée succincte, à choisir dans chacun des deux volumes une étude parmi celles qui nous ont plus particulièrement intéressé, et nous tâcherons de les résumer brièvement.

Les lecteurs de la *Science sociale* se rappellent certainement les deux excel-

1 Les 51 premières réponses forment le tome I : le tome II comprend les 16 autres.

lentes monographies de la Tarentaise et des Bauges [1] que nous devons à MM. Borlet et Poncier. L'étude que M. Carcelle, agrégé de l'Université et professeur au lycée de Chambéry, a consacrée aux maisons-types en **Savoie** [2] renferme également des renseignements pleins d'intérêt.

Les maisons savoyardes répondent à deux types différents : la maison de la plaine et la maison de la montagne. Ces deux types, « entre lesquels n'existe aucun point de ressemblance, s'expliquent par le changement radical du climat ».

Au-dessous de 700 à 900 mètres d'altitude on trouve la maison de la plaine construite en pierre; plus haut, c'est le chalet montagnard en bois « et de préférence en bois de sapin, beaucoup plus chaud en raison de son imperméabilité et de son propre pouvoir conducteur ».

Le *chalet* repose sur quatre forts piliers de pierre de taille reliés par une solide maçonnerie ; les murailles sont formées de troncs de sapins soigneusement équarris, posés les uns au-dessus des autres comme s'il s'agissait de pierres ou de briques. Entre chaque assise, est disposé un lit de mousse bien sèche fortement tassée; les joints sont couverts extérieurement de lattes de bois. Quant au toît, formé de petites planches de sapin nommées *tavaillons*, il n'est point très élevé, et la pente en est assez forte pour obliger la neige à glisser vite.

Le chalet se compose, en général, d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Il est rare qu'on habite le rez-de-chaussée qui sert alors d'établi ou de magasin. A l'étage se trouvent la cuisine, pièce principale, et deux chambres à coucher. « Les combles sont remplies d'écorces, de pailles et de fourrages descendus des *alpages* et entassés avec soin de façon à former, au-dessus des pièces d'habitation, comme un matelas épais et résistant ».

Tout est donc combiné pour offrir une sérieuse protection contre le froid; et si l'on ajoute que, par suite de l'abondance du bois et de la facilité avec laquelle se travaille le sapin, le chalet coûte peu à construire; que, en outre, malgré son aspect fragile, il résiste très bien à la tourmente, grâce à l'élasticité du bois, on comprend qu'il représente pour le montagnard l'habitation réelle.

La *maison de pierre de la plaine* était jadis couverte en chaume, mais, depuis l'annexion à la France, on a ouvert de nombreuses routes et des chemins de fer qui ont permis de substituer à la paille la tuile ou l'ardoise. Cette substitution constitue un grand progrès, car, les maisons de la plaine étant généralement groupées en villages ou en hameaux, les toits de chaume, en cas d'incendie, offraient au feu une proie facile, et comme, là encore, les combles servent de magasins à foin, il n'était pas rare jadis de voir un hameau ou un village entièrement détruit.

Comme le chalet, la maison de la plaine comporte généralement un rez-de-chaussée et un étage. « Le rez-de-chaussée n'est pas toujours habité ; il comprend alors écurie, cave, *tenailler*... Dans le cas contraire, il constitue l'habitation de jour, et c'est une habitation assez incommode. » On y trouve une cuisine mal éclairée dont une vaste cheminée à manteau de bois formait jadis l'ornement principal. « A côté de la cuisine est une pièce plus petite, qui en hiver a un usage tout spécial. Elle prend alors le nom de *fornet* ou de poêle. On y installe un fourneau en fonte. C'est dans ce logis que se passe la veillée dans une atmosphère chaude et lourde. » Derrière ces deux pièces essentielles se trouvent la chambre aux provisions ou *crédence*, puis une chambre propre pour les invités. A l'étage sont les chambres à coucher. « Cet étage est entouré presque toujours d'une galerie en bois, large de $1^{m},20$ qui est comme la maison d'été et la maison des enfants. »

Cette galerie constitue le caractère original de la maison savoyarde; le chalet montagnard en est, lui aussi, toujours pourvu.

Nous avons vu que par les différences de climat s'explique la différence profonde qui règne entre la maison de la plaine et le chalet. La différence de fertilité des

1. *Science sociale*, 2e série, fascicule 34, mars 1907.

2. *Les maisons-types*, t. II. pp. 237-249.

terres nous donne à son tour le motif de l'agglomération des habitations ou de leur dispersion. Dans les régions à cultures riches, on rencontre peu d'habitations isolées et les groupes de maisons sont considérables. Dans les hautes vallées, où la terre est pauvre, les habitations sont très dispersées. « C'est que, pour vivre, une famille a besoin de terrains étendus, d'autant plus étendus que l'industrie pastorale, qui exige de longs parcours, est sa principale ressource. » A cause de la rigueur du climat, la dispersion est d'ailleurs moins grande en hiver qu'en été. Les montagnards ont, en effet, deux habitations : le chalet d'été, toujours isolé au centre des pâturages et la maison d'hiver, bâtie à une altitude moindre. Ces maisons d'hiver ne sont plus isolées, mais réunies par petits groupes; « elles sont amoncelées les unes contre les autres, n'offrant que peu de prise au vent, percées de rares fenêtres, très basses. On sent très bien à quelle préoccupation obéit l'habitant. Il se protège contre le froid, et veut éviter l'isolement, qu'il recherche au contraire dans sa vie estivale[1] ».

La très intéressante étude de M. Mauduit[2] nous transporte en **Basse Normandie** dans la région d'Avranches.

Nous sommes là dans un pays accidenté, parsemé de collines et de vallons, et de climat tempéré par le voisinage de la mer. Partout on trouve l'eau en abondance : les petites sources à ciel ouvert sont très communes, et la plupart des puits n'atteignent pas 10 mètres de profondeur. C'est une région de culture surtout herbagère où « les champs, généralement d'une faible étendue, sont entourés de haies dans lesquelles il y a une grande quantité d'arbres de haute tige. L'intérieur même de beaucoup de champs labourés est planté de pommiers, de sorte que, lorsqu'on est placé sur une hauteur, le pays offre au loin l'aspect d'une vaste forêt ».

L'Avranchais est un pays de petite culture; les grandes fermes y sont peu nombreuses, et par grandes fermes on entend « celles qui ont une vingtaine d'hectares. Les fermes moyennes ont de 10 à 15 hectares, et il en existe une multitude de petites ». Ces fermes sont isolées, ou bien elles se groupent en petits villages comprenant « un nombre plus ou moins considérable de petites exploitations dont les maisons sont, sinon contiguës, du moins peu éloignées les unes des autres et dont les vergers se touchent ou ne sont séparés que par des chemins ou des voies de servitude ». En fait, ces *villages* ne sont que des hameaux.

Ces maisons de cultivateurs se ressemblent toutes. La plupart se trouvent au milieu de vergers plantés de pommiers très serrés qui abritent contre les vents. Quand des maisons sont contiguës, cela vient, le plus souvent, de ce qu'une ferme a été partagée entre plusieurs enfants, car on n'a pas de tendance à se grouper. « Si on est bien aise d'avoir des voisins, écrit M. Mauduit, il est plus agréable de ne pas être porte à porte. »

La maison-type avranchinaise, construite en pierre granitique ou schisteuse, ne forme qu'un seul corps de bâtiment avec d'autres logements, tels qu'étable, cellier ou grange construites sur la même ligne. Dans toute ferme, grande ou petite, on trouve en effet ces dépendances, ainsi qu'un réduit pour les porcs et un autre pour les moutons, si la ferme est de moyenne étendue ou, si c'est une grande ferme, il y a en outre une seconde et même une troisième étable, une écurie, un pressoir, une charretterie, enfin une boulangerie. Les bâtiments accessoires non contigus à la maison sont disséminés dans le verger, qui est le centre de l'exploitation.

L'habitation proprement dite « ne comporte qu'un rez-de-chaussée dont l'aire est en argile battue, avec quelques grandes pierres pour le foyer et autour. Ce rez-de-chaussée est divisé en deux pièces inégales occupant toute la profondeur du bâtiment; la plus grande se nomme la *maison*, l'autre s'appelle la *salle*. La maison

1. Pour plus de détails, nous engageons le lecteur à se reporter à l'étude de M. Borlet sur la *Tarentaise*.

2. *Les maisons-types*, t. I, p. 301-310.

sert à la fois de salle à manger, de chambre à coucher et de lieu de réunion; en un mot, c'est là qu'on vit. La salle n'est qu'une pièce de décharge, et souvent elle n'existe pas dans les petites fermes, et parfois même dans les moyennes. Le rez-de-chaussée ne comprend alors qu'une seule pièce.

Au-dessus se trouve le grenier muni d'un plancher en argile ou en bois sur lequel on dépose le grain. La toiture jadis était en chaume, mais actuellement on couvre plutôt en ardoises ou en tuiles. Cela tient à deux causes : les dangers d'incendie sont moindres, et, de plus, « l'étendue des terres labourées ayant été diminuée par leur conversion partielle en prairies, chaque ferme ne pourrait pas toujours produire assez de *glue* pour entretenir les couvertures de tous les bâtiments qui en dépendent. Ces bâtiments sont nombreux parce que, dans l'Avranchais, on ne fait pas de meules; c'est une habitude générale de loger les foins et les pailles ».

Un trottoir étroit en pierres mal jointes règne le long des bâtiments de la ferme. Ce trottoir est d'autant plus nécessaire que la cour à fumier est placée devant la maison aussi bien que devant les bâtiments de service.

« En résumé, les maisons et les bâtiments de ferme de l'Avranchais sont mal aménagés et mal tenus,... et laissent beaucoup à désirer, même au point de vue de la propreté. » C'est ainsi que, dans ce pays de culture herbagère, « peu de fermes ont une pièce spéciale pour la laiterie. Quand il y en a une, c'est un petit réduit ménagé derrière la pièce de décharge ou sous l'escalier du grenier. Ce qu'on appelle *laiterie* n'est souvent qu'une armoire, dont les panneaux sont percés de trous pour permettre à l'air de circuler ».

Chose remarquable, les paysans n'habitent presque jamais que le rez-de-chaussée, même lorsqu'ils ont, par exception, des chambres à leur disposition. Ainsi ceux qui occupent d'anciennes maisons de maître s'entassent dans la cuisine et au besoin dans l'ancienne salle à manger qui devient la pièce de décharge. Ils ne mettent pas de meubles dans les chambres qui servent alors de greniers.

La maison-type que nous avons décrite est habitée par le père, la mère, les enfants, assez souvent un autre membre de la famille, oncle ou tante, grand-père ou grand'mère, et deux domestiques, garçon et fille, si les enfants de la maison ne sont pas parvenus à l'âge voulu pour en tenir lieu. Les membres de la famille et la servante couchent dans la pièce principale si elle contient assez de lits. Quelquefois, le lit de la servante ou des grandes filles de la maison est placé dans la pièce de décharge, quelquefois c'est celui du domestique ou des garçons. Il n'y a pas d'uniformité à cet égard; mais la plus grande partie du personnel de la ferme couche dans la pièce principale. « La moralité n'y perd rien, dit M. Mauduit, la décence seule en souffre, mais cette gêne est moindre que ne le supposent les personnes ayant toujours eu l'habitude d'occuper des chambres particulières. »

La place nous manque pour parler comme il faudrait de l'étude de M. Jacques Floch sur *Les origines et les vicissitudes historiques de l'habitation en France*. Le savant auteur des *Origines de l'ancienne France* a traité le sujet avec une incontestable maîtrise. Nous voulons du moins signaler le chapitre II intitulé : *Les théories scientifiques sur l'origine de l'habitat en France*, où M. Floch réfute preuves en mains, les affirmations trop hardies du professeur allemand Auguste Meitzen concernant le mode d'établissement, sur le sol, des Germains et des Celtes. Il semble donc inexact, comme le prétendait ce dernier, que la maison isolée soit celtique et le village aggloméré germanique.

J. Bailhache.

Les limites et les divisions territoriales de la France en 1789, par Armand Brette. — Ouvrage accompagné de quatre cartes sommaires des diocèses, gouvernements généraux, généralités et bailliages de France en 1789. — Édouard Cornély et Cie, éditeurs. Paris, 1907. Prix : 3 fr. 50.

Habitués, comme nous le sommes, à voir les frontières entre les divers États européens strictement délimitées et les divisions administratives de chaque pays non moins rigoureusement établies, nous avons *a priori* tendance à croire qu'il en est ainsi depuis longtemps.

L'ouvrage de M. Brette nous montre, avec abondance de preuves à l'appui, qu'en 1789, à la veille de la Révolution, les limites de la France, de la mer du Nord au royaume de Savoie, étaient très souvent incertaines par suite des enchevêtrements de frontières, et des enclaves. En Alsace, le partage des droits souverains entre le roi de France et divers princes allemands créait un état de choses spécial auquel la Constituante prétendit mettre fin, causant ainsi la querelle dite des princes possessionnés dont Albert Sorel a retracé, dans *L'Europe et la Révolution française*, toutes les graves conséquences.

Un des chapitres les plus importants est celui intitulé *Le mot « Province »*, où l'auteur montre quelle erreur commettent certains historiens et géographes en enseignant que « la France, avant 1790, était divisée en un nombre fixe de *provinces* méthodiquement classées et délimitées ». Ce mot province n'avait jadis aucune signification précise. Parfois il semble désigner un ancien *pagus*, un « pays » ; ailleurs, par *province* on a voulu dire un bailliage; d'autres se sont servis de ce mot en place de généralité. La vérité c'est — ainsi que l'écrivit Thouret, député du Tiers-État des bailliages de Normandie, dans un *Rapport du Comité de Constitution* en septembre 1789 — que « le Royaume était divisé en autant de divisions différentes qu'il y avait de diverses espèces de régimes et de pouvoirs : en diocèses sous le rapport ecclésiastique; en gouvernements sous le rapport militaire; en généralités sous le rapport administratif; en bailliages sous le rapport judiciaire ».

Or, non seulement les limites des diocèses, des gouvernements militaires, des généralités et des bailliages ne concordaient pas entre elles — ce qui n'a rien de surprenant puisque aujourd'hui, par exemple, les limites des territoires de corps d'armée ne concordent pas avec les ressorts des cours d'appel, ni ces derniers avec les limites des circonscriptions académiques, — mais encore, si l'on en excepte peut-être les généralités, leurs limites respectives étaient incertaines et mal définies. M. Brette, qui avait déjà publié sur cette question un *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789* et un *Atlas des bailliages et juridictions assimilées ayant formé unité électorale en 1789*, faisant tous les deux partie de la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, les a résumés dans les derniers chapitres de son étude, et ce résumé, quoique sommaire, est extrêmement instructif.

Aussi ce livre méritait-il d'être signalé à ceux de nos lecteurs qui s'occupent plus particulièrement d'études historiques.

J. Bailhache.

L'Individu et l'Esprit d'autorité, par Abel Faure, 320 pages. Paris, Stock.

Critique sévère et malheureusement trop juste de « l'Education française depuis le Moyen Age, jusqu'à la loi Falloux ». Fait assister au duel, sans cesse renouvelé, entre la tendance à la liberté individuelle et l'esprit d'autorité, dans le domaine des idées.

Contient des appréciations fort justes; l'épigraphe « La véritable éducation est celle qui cultive les différences », se retrouverait quelque part dans Demolins; mais il justifie bien ce que l'on a écrit des principes dégagés par la science sociale : « Ils sont dans l'air, ils s'imposent inconsciemment; mais seule la méthode d'observation peut donner le fil conducteur qui mènera à la cohésion nécessaire ».

L'auteur semble ne pas connaître les travaux de la science sociale, autrement il serait arrivé à une conclusion moins pessimiste; il aurait salué son idéal en bonne voie de réalisation dans l'École des Roches, il aurait compris le besoin d'étudier plus haut que le Moyen Age pour trouver la cause qu'il déplore et il aurait constaté que l'esprit religieux n'a pas été cause, mais victime de l'esprit d'autorité.

Louis Ballu.

L'enseignement ménager, par M. Maurice Beaufreton. *Ouvrage récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques.* 1 vol. in-12 de la **Bibliothèque d'Économie sociale**. Prix : **2** fr. — Librairie Victor Lecoffre, J. Gabalda et Cie, rue Bonaparte, 90, Paris.

La question de l'enseignement ménager, c'est-à-dire d'un enseignement pratique apprenant aux jeunes filles ce qu'il est nécessaire de savoir pour bien conduire un ménage, selon les ressources dont on dispose, est une question dont l'intérêt s'accroît tous les jours, car, en définitive, le ménage c'est la famille. Autrefois, les jeunes filles demeuraient plus longtemps au foyer maternel et avaient le loisir de s'initier aux traditions. Aujourd'hui, celles qui sont riches vont davantage dans le monde et celles qui sont pauvres vont de plus en plus à l'atelier. La méconnaissance ou l'ignorance de l'art de conduire une maison devient ainsi un vrai désastre. De bien des côtés on s'ingénie pour le prévenir ou le réparer. L'Académie des sciences morales et politiques a mis au concours l'étude critique de ces tentatives, et les récompenses dont elle disposait ont été partagées entre deux mémoires dont l'un est celui de M. Maurice Beaufreton; il le méritait par la connaissance profonde qu'il témoigne de toutes les parties du sujet et par l'allure vive, agréable, entraînante de son exposition. Le public ratifiera certainement les suffrages de l'Institut.

LIVRES REÇUS

Ce que l'armée peut être pour la Nation, par A. Fastrez, 1 vol. in-16 (Mosch et Throw, éditeurs, Bruxelles).

La personnification civile des associations (L'Allemagne, par R. Marcq; l'Angleterre, par M. Vauthier; la France et l'Italie, par P. Errera), avec une préface de A. Prins, 1 vol. in-16 (Misch et Throw, éditeurs, Bruxelles).

La décadence du Sillon (histoire documentaire), par l'abbé Emmanuel Barbier, 1 vol. in-12, 2 fr. 50 (P. Lethielleux, éditeur, Paris. — E. Drioton, à Nancy).

Les démocrates chrétiens et le modernisme, par l'abbé Emmanuel Barbier, 1 vol. 3 fr. 50 (P. Lethielleux, éditeur, Paris. — E. Drioton, à Nancy.

Les démocrates chrétiens et le modernisme, par l'abbé Emmanuel Barbier, 1 vol. 3 fr. 50 (P. Lethielleux, éditeur, Paris. — E. Drioton à Nancy).

Le Christianisme et l'Extrême-Orient, t. II (Mission catholique au Japon), par M. le chanoine Joly, 1 vol. in-12, 3 fr. 50 (P. Lethielleux, éditeur, Paris).

Les Sociétés coopératives de consommation en France et à l'étranger, par J. Corréard, avec une préface de M. Paul Leroy-Beaulieu. Prix : 3 fr. (P. Lethielleux, éditeur, Paris).

La Philosophie aléthélogique (esquisse d'une nouvelle synthèse de philosophie), par Jean Hily. 1 vol. 10 fr. (Néauber et Cie, éditeurs, Paris).

La crise du libéralisme et la liberté d'enseignement, par G. Sortais, 1 vol. in-12, 2 fr. 50 (P. Lethielleux, édit.).

La diplomatie et la régénération sociale, par R. Tixeira Meudes, 1 brochure, (30, rua Bryamire Constant, Rio-de-Janeiro).

Annuaire statistique, 26e vol. (1906), publié par le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale (Imprimerie Nationale).

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

de PARIS aux ports au delà de SUEZ, ou *vice versâ*

Les voyageurs partant de Paris à destination des ports au delà de Suez, ou inversement, peuvent obtenir conjointement avec leurs billets d'aller et retour de passage de ou pour **Marseille**, des billets d'aller et retour de **Paris** à **Marseille** ou *vice versa*, valables un an, aux prix suivants :

De **Paris** à **Marseille** ou *vice versa* (*viâ Dijon, Lyon ou Nevers-Lyon ou Nevers-Clermont*) :

1re classe : **144** fr. **80** ; 2e classe : **104** fr. **25** ; 3e classe : **67** fr. **95**.

Ces billets sont délivrés par la Compagnie des Messageries Maritimes et par les Chargeurs réunis.

Il peut être émis des billets de classes différentes pour les parcours en chemin de fer et pour les parcours maritimes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Organisation d'un service de voitures directes de 1re et 2e classes, entre *Boulogne-sur-Mer* et *Irun*, à l'aller et entre *Hendaye* et *Calais* au retour.

Pour donner de nouvelles facilités aux voyageurs se rendant d'**Angleterre** ou du **Nord de la France** à **Bordeaux, Biarritz** et en **Espagne** ou *vice versa*, il vient d'être organisé un service de voitures directes de 1re et 2e classes, évitant tout transbordement à Paris.

A l'aller, départ de Boulogne-Maritime, à 2 h. 7 soir, pour arriver à Bordeaux à 3 h. 43 matin, à Biarritz à 7 h. 20 matin, et à la frontière espagnole à 8 h. 19 matin.

Au retour, départ de la frontière espagnole, à 5 h. 10 soir ; de Biarritz, à 6 h. 15 soir ; de Bordeaux, à 10 h. 30 soir, pour arriver à Calais-Maritime à 1 h. 10 soir.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Cartes départementales de circulation à demi-place

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre des cartes nominatives et personnelles valables pendant 6 mois ou 1 an et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif pour des parcours exclusivement OUEST entre toutes les gares d'un même département.

Les départements desservis par le réseau de l'Ouest sont répartis en 2 catégories :

1re catégorie. — **Calvados, Côtes-du-Nord, Eure, Ille-et-Vilaine, Manche, Orne, Seine, Seine-et-Oise et Oise, Seine-Inférieure.**

2e catégorie. — **Eure-et-Loir, Finistère, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe.**

Les cartes sont délivrées pour les départements de chaque catégorie, moyennant le paiement préalable des prix suivants :

		1re CATÉGORIE fr.	c.	2e CATÉGORIE fr.	c.
A) Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes pendant	6 mois	**60**	»	**50**	»
	1 an	**80**	»	**65**	»
B) Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 2e et 3e classes pendant	6 mois	**40**	»	**32**	»
	1 an	**50**	»	**40**	»
C) Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 3e classe seulement pendant	6 mois	**25**	»	**20**	»
	1 an	**30**	»	**25**	»

Il est perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet simple (place entière) de la classe demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer.

Ces billets à demi-tarif sont délivrés au titulaire sur la présentation de sa carte au guichet des gares et haltes du département qu'elle concerne.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

M. Georges Laurent, 4 *bis*, rue Mizon, Paris, présenté par M. Paul de Rousiers,

M. Georges Delattre, 104, rue de Vaugirard, Paris, présenté par M. Paul de Rousiers.

Exmo Snr. Mendes Oliva, Villa Nova de Fazern (Portugal), présenté par M. le Dr Serras e Silva.

M. Andrès de Arzadun, ingénieur agronome, Calle Mayor, 80, Pamplona (Espagne), présenté par M. Alex. Navajas.

M. Pedro G. Maristany, Rambla de Catalunya, 83, pral. Barcelone, présenté par M. Trinitat Monegal.

COMMENT LA FORMATION SOCIALE MODIFIE LES QUALITÉS D'UN EMPLOYÉ

L'employé anglais a moins de connaissances générales que l'employé français, se spécialise davantage et est moins travailleur.

L'instruction générale de l'employé anglais est moins étendue et moins complète que celle du Français, et cela provient en partie de ce que, en général, l'Anglais se destinant au commerce, entre dès l'âge de 14 ou 15 ans dans un « office » et débute comme « boy ». Il se met donc très jeune et peu à peu au courant des affaires, et les moindres choses laissent sur sa mémoire d'enfant une impression profonde. De plus, étant employé par tout le monde, il ne se spécialise pas dans les affaires d'un seul département, mais a un aperçu général de toutes les questions traitées dans la « firm » où il occupe son emploi modeste. Si le « boy » dont nous parlons est ambitieux et travailleur, il apprend la sténographie à ses moments perdus et à l'âge de 17 ou 19 ans, passe comme correspondant et secrétaire de son patron. Ces emplois sont toujours assez bien rétribués et c'est ce qui explique que des jeunes gens de 18 à 22 ans ont des appointements variant entre £ 2 et £ 3 par semaine... Notre employé anglais de 20 ans a donc l'immense avantage sur son concurrent français d'avoir derrière lui une expérience des affaires de 6 ou 7 ans sur ce dernier, qui ne débute souvent qu'après avoir terminé complètement ses études, c'est-à-dire à 18 ou 19 ans, et encore quand ce n'est pas après son service militaire. Le Français a, il est vrai, une instruction théorique plus forte, mais il lui est difficile de lutter contre l'employé anglais du même âge qui est rompu déjà à bien des affaires et souvent est susceptible, malgré son jeune âge, de pouvoir, à l'occasion, remplacer son patron. Cette éducation commerciale est certainement l'une des principales causes de la prospérité du commerce anglais. Toutefois, ainsi que je le faisais remarquer plus haut, notre jeune Anglais ayant une instruction dont la base laisse à désirer, reste spécialisé dans le genre d'affaires dont il a à s'occuper et fait souvent preuve d'ignorance grossière dans d'autres questions qui ne le concernent pas directement. Un exemple : un Anglais connaîtra la géographie physique et économique des pays avec lesquels il est en relations, mais, par contre, il posera des questions surprenantes sur certains pays avec lesquels il ne fait pas d'affaires. J'ai moi-même entendu, un jour, un employé anglais d'un âge mûr me demander « si Saint-Nazaire était bien sur la Manche ». Mais revenons à notre employé que nous avons laissé à l'âge de 20 ou 22 ans. Si l'on a à faire à un garçon capable et travailleur, il gravit assez rapidement tous

les échelons, devient à son tour « manager » et quelquefois patron. Sous ce rapport il est incontestable, qu'en Angleterre, tout au moins dans un certain genre de commerce n'exigeant pas un énorme déboursé de capitaux, on fait plus attention aux capacités intellectuelles de l'individu qu'à sa position sociale ou à sa fortune personnelle. Je ne sais si c'est la règle générale, mais je connais des cas où, d'après le contrat établi entre les associés, le fils d'un patron ne peut pas devenir patron lui-même, s'il n'est élu par les autres associés. Ceci n'est pas, comme on serait tenté de le croire, une simple formalité. J'insiste sur ce point que le fils d'un patron ne devient pas forcément patron lui-même, s'il n'est pas jugé capable de remplir sa tâche.

L'employé anglais est moins travailleur que le français. Il travaille d'une façon à peu près régulière toujours le même train, ne perd guère son temps, mais aussi ne donnera pas facilement ce que l'on est convenu d'appeler un « coup de collier ». Je dois dire d'abord que le partage des heures de bureau est beaucoup plus favorable au travail en Angleterre qu'en France. L'Anglais, il est vrai, rentre le matin à son office tard, 10 ou 11 heures et en sort en général à 5 heures, mais il ne faut pas oublier qu'alors que le Français prend pour déjeuner au minimum deux heures, l'Anglais ne prend qu'une heure, souvent moins, et de plus il est à noter que le déjeuner en France est l'occasion de tout un dérangement, coupe complètement la journée et interrompt les affaires. Si l'Anglais ne perd guère son temps dans la journée, je dois dire qu'il restera difficilement au comptoir après les heures réglementaires, et si le travail l'exige, il le fera, mais saura, dans ce cas, se faire payer largement les « over time ». D'ailleurs il est facile de constater dans un bureau en Angleterre dirigé par des Français que, tout en prenant certaines bonnes habitudes anglaises, on a gardé bien des usages français, entre autres celui de rentrer de bonne heure au comptoir et d'en sortir tard. Je ne fais pas de ceci une règle générale, mais j'ai des exemples sous les yeux. Je me rappelle à ce propos qu'un jour, causant à un jeune Français travaillant en Angleterre dans un bureau dirigé par des Français, il fit cette réflexion : « Rien d'étonnant si j'ai de longues heures de bureau, mes patrons sont français ».

Je dois ajouter également que le nombre d'employés dans une « firm » anglaise est, je crois, plus considérable qu'il ne le serait en France dans une maison analogue. De plus, chaque maison est une sorte de petit ministère où chacun a son travail bien déterminé, et jusqu'à un certain point indépendant de celui de son voisin. Il est même une observation curieuse à faire, c'est que les managers des différents départements travaillant souvent à la commission, chacun pour ainsi dire agit pour son propre compte. C'est donc une sorte de concurrence créée dans la même maison. Parfois aussi cette émulation et concurrence proviennent d'une rivalité de races.

En résumé, je crois, chaque chose bien pesée, qu'il n'est pas tout à fait juste de dire que les Anglais sont « nés » plus commerçants que nous. Ils ont une supériorité dans le commerce, qui n'est pas à contester, mais je crois que cette supériorité provient en grande partie de leur éducation, de la façon dont ils sont « brought up ». A cette cause il est naturellement d'autres facteurs à ajouter, qui s'y rattachent de plus ou moins loin, telle que l'expansion coloniale, et je me rappelle à ce propos la réflexion faite par un Anglais : « Nous Anglais, nous aimons notre patrie, et notre « home » autant que vous, mais quand nous voyons qu'il n'y a rien à faire chez nous, nous ne restons pas à végéter et nous allons aux colonies ou dans d'autres pays chercher des moyens d'existence. »

Avant de terminer, je désirerais dire un mot des employés scandinaves, que j'ai eu l'occasion de voir à l'œuvre. Ils sont en général intelligents et travailleurs, et ils ont l'incontestable supériorité d'être polyglottes. Que l'on prenne un Suédois, un Norvégien ou un Danois, ils parlent souvent cinq ou six langues. Ils s'expa-

trient à l'âge de 17 ou 18 ans, font des séjours dans les grands ports du nord de l'Europe, et en même temps qu'ils acquièrent des connaissances, créent des relations commerciales avec le pays auquel ils appartiennent.

M. Fougère.

CORRESPONDANCE

M. Léon Gérin, qui nous a jadis donné quelques beaux articles sur le Canada, nous promet une étude générale sur ce pays si intéressant.

Cette année, il se propose de nous décrire *le Canadien français*, et nous écrit à ce sujet :

« ... Voici la marche que je me propose de suivre et qui me paraît la plus scientifique :

I. *Esquisse de la géographie sociale du Canada.*

II. *L'habitant.*

III. *Les classes dirigeantes.*

IV. *L'évolution du type.*

I. Dans la première partie, je décris rapidement les grandes régions naturelles du Canada et les principaux groupes de population qui l'habitent,

Je m'aiderai ici des études de géographie sociale, faites naguère au point de vue spécial de la répartition des illettrés, mais en en élargissant le cadre.

Puis j'expliquerai pourquoi une étude plus minutieuse des conditions sociales du Canada, doit commencer par le Canadien français, et chez le Canadien français, par l'habitant.

II. Dans la deuxième partie, je donne la monographie de plusieurs types d'habitant, en allant du plus traditionnel et du plus simple, au moins traditionnel et au plus compliqué. Trois de ces types ont déjà été esquissés dans la Revue; deux ne l'ont pas été.

III. Dans la troisième partie, je décrirai le rôle joué par le clergé, d'une part, et les politiciens, de l'autre.

IV. Enfin, dans la dernière partie, je ferai entrer les faits d'histoire sociale, qui ne seront pas encore venus en leur lieu, comme explication d'un phénomène social quelconque. Cette partie, au reste, pourra, à la rigueur, être supprimée, si déjà l'étude est assez longue. »

REMARQUES SUR LES RÉPERCUSSIONS

M. Woeikoff, professeur de géographie physique à l'Université de Saint-Pétersbourg, demande des explications complémentaires sur les répercussions suivantes :

Travail, n° 19. — *Le cantonnement sur un sol circonscrit pousse les populations à la culture* (Exemple : en Russie, par la contrainte exercée par les tsars).

L'auteur entend certes la soi-disant introduction du servage par un ukase du tsar Feodor à la fin du XVIe siècle. Cette mesure a pu empêcher une partie des paysans d'occuper les régions fertiles à l'est et au sud de Moscou, et ainsi restreindre la culture. L'auteur pensait-il donc que l'agriculture n'existait pas en Russie avant le XVIe siècle. Elle existait certainement au IXe siècle. Le servage, en Russie, comme dans l'Europe occidentale, n'a pas été décrété, mais est arrivé graduellement par la force des choses.

Réponse. — Le cantonnement est, en Russie, un fait d'observation ; c'est par lui que les populations des steppes de la Russie méridionale ont passé de l'art pastoral à la culture; actuellement c'est par le même procédé, que les Tartares de la Sibérie accomplissent cette évolution. Ce phénomène est donc indéniable. Quant à savoir, s'il a agi depuis l'origine, c'est là une autre question, car d'autres facteurs ont pu exister à cette époque. M. Léon Poinsard qui a écrit un fascicule sur la Russie (2e *sér.*, *n°* 7) pense même que la race slave était déjà dressée à la culture avant son arrivée en Europe.

Travail, n° 29. — *La culture de la canne à sucre développe la grande culture et les transports.*

Il fallait ajouter « *telle qu'elle est pra-*

tiquée depuis le XVIIIe *siècle dans les colonies européennes* ». Cette culture a été pratiquée en petit, par des paysans, depuis beaucoup de siècles, dans l'Inde, sa patrie, en Chine, au Japon, en Mésopotamie, en Espagne, etc. J'ai vu une culture de ce genre dans l'état mexicain de Chiapas. Le capital d'une sucrerie avec distillerie de rhum était évalué à 200 dollars (1.000 francs); la culture était lucrative; de même pour le coton, qui est cultivé par les paysans hindous, chinois et japonais.

RÉPONSE. — La remarque de M. Woiekoff est juste. La répercussion notée par Edmond Demolins, tout en étant exacte, a besoin d'être précisée; mais pour cela, il faudrait connaître les causes qui ont amené ces différences dans l'organisation de l'atelier de travail.

TRAVAIL, N° 54. — *La boucherie et la boulangerie exigent le petit atelier.*

Je voudrais qu'on me montre la petite boucherie dans une ville européenne de quelque importance! Seule, la vente se fait au détail. La boulangerie n'a pas évolué aussi bien; cependant je puis citer les immenses fabriques de l'Aerated bread C° de Londres, et celle des chutes du Niagara.

RÉPONSE. — Pour la boucherie, il y a ici un malentendu manifeste, puisque la boucherie n'est autre chose que le métier ayant pour but la vente de la viande; or, M. Woiekoff reconnaît que cette vente se fait partout en petit atelier. M. Woiekoff a donc confondu la boucherie et l'abattoir.

Pour la boulangerie, nous sommes d'accord avec lui. Dans les centres urbains de l'Europe occidentale, grâce au développement du machinisme, on voit la boulangerie évoluer en partie vers le grand atelier par la formation de sociétés coopératives. On en trouve de nombreux exemples en Angleterre, en Belgique, dans le nord de la France, à Paris, etc. La cause de ce mouvement est nettement due à l'apparition du machinisme dans ce métier. Toutefois, le petit atelier n'a pas été complètement évincé, et maintient encore une grande partie de ses anciennes portions. Nous proposons donc de formuler la répercussion comme suit : *La boucherie et la boulangerie* **à la main** *exigent généralement le petit atelier.*

BIENS MOBILIERS : *Les biens mobiliers comprennent les animaux de travail, les animaux domestiques, le mobilier meublant et le mobilier personnel.*

« L'auteur a oublié les rentes, actions, obligations, etc., qui constituent une partie si importante et croissante de la fortune des pays civilisés, surtout des pays « prêteurs », comme la France et l'Angleterre. Que de pays payent à leurs capitalistes des tributs bien autrement considérables que ceux que pouvaient exiger les conquérants!

RÉPONSE. — Les actions et les obligations ne sont autre chose que des titres représentatifs d'une propriété quelconque, immobilière ou mobilière, en général des bâtiments d'usines, des machines, un outillage industriel. Les intérêts que l'on paie aux capitalistes diffèrent des tributs exigés par les conquérants, en ce que les premiers sont la rémunération d'un des éléments de la production, tandis que les derniers sont un moyen de vivre au détriment de la classe productive. Le capital industriel développe la richesse; les conquérants dont parle M. Woiekoff empêchent le plus souvent son extension.

FAMILLE, N° 16 : *La facilité d'établissement rend les mariages précoces;*

ID., N° 21 : *La coutume d'acheter. La femme rend les mariages moins hâtifs.*

Il y a contradiction entre ces deux répercussions, qui toutes deux s'appliquent aux populations de l'Orient.

RÉPONSE. — Il n'y a pas contradiction entre ces deux répercussions. Quand un ballon s'élève dans les airs, il n'en reste pas moins soumis à l'action de la pesanteur qui tend à le faire descendre. De même, les populations de l'Orient sont soumises à deux forces contraires, l'une qui tend à rendre les mariages précoces, l'autre qui y met obstacle. Suivant les régions, c'est l'une ou l'autre de ces forces qui l'emporte. Une répercussion isolée n'explique jamais un phénomène dans toute sa complexité. La méthode scientifique consiste précisément à réduire les

phénomènes en leurs éléments simples, indécomposables. A ce sujet, nous prions M. Woiekoff de relire, dans la préface du Répertoire, le paragraphe sur les répercussions sociales (*Sc. soc.*, 2e sér., n° 41 et 42, p. 9 et 10).

FAMILLE, N° 24 : *La formation communautaire fait retomber sur la femme les travaux les plus pénibles. C'est là une des causes principales de l'infériorité de la femme en Orient.*

Dans la population urbaine et surtout dans les classes moyennes, la femme travaille beaucoup moins dans l'Orient musulman que dans l'Occident. C'est sa réclusion et son désœuvrement au harem qui la dégradent.

RÉPONSE. — M. Woiekoff envisage les classes *riches* de l'Orient, où les travaux les plus pénibles sont faits par des *esclaves*. Si la femme est oisive, ce n'est donc pas, parce que l'homme prend pour lui le lourd travail, mais parce qu'il peut acheter des esclaves. Dès lors, la femme n'est plus considérée comme un instrument de travail, mais comme un objet de luxe, ce qui ne relève ni sa dignité, ni sa situation. Mais l'origine même de ce sentiment de mépris pour la femme chez les classes élevées des cités orientales, ne peut s'expliquer, si on ne l'a fait remonter au mépris que l'ouvrier de l'Orient a pour sa femme, mépris qui se manifeste par ce fait que l'homme fait retomber sur elle les travaux les plus lourds. Il en est ainsi chez les Pasteurs nomades (Mongols, Arabes, etc...); chez les cultivateurs de l'Asie et d'une partie de l'Europe, on voit les femmes travailler aux champs avec les hommes et, *en outre*, faire le ménage, filer le lin ou la laine pendant la veillée, porter les fardeaux, etc...

Au surplus, la véritable caractéristique d'une nation se trouve dans la famille ouvrière, et non dans la classe riche, qui a les moyens d'échapper en partie à l'action du Lieu.

FAMILLE N° 31 : *La facilité d'établir ses enfants amène le développement de la natalité.* Cela est vrai, mais les exemples et leur explication sont plus que contestables. « En Orient, l'abondance des productions spontanées, la densité moindre de la population permettent d'avoir un grand nombre d'enfants. En Occident, où la population est plus dense, la natalité se maintient dans certains pays, comme la Norvège, l'Allemagne, l'Angleterre, qui savent aller coloniser au loin.

Le sud et l'est de l'Asie sont bien plus peuplés que l'Europe occidentale, quoique je ne sache pas quelles productions spontanées donnent beaucoup de ressources alimentaires à l'homme dans les plaines de l'Inde et de la Chine, les vallées du Japon et de Java. Au Japon, on ne fait pas même usage des pâturages, et en Chine presque pas. Les forêts sont depuis longtemps défrichées dans les plaines de la Chine et de l'Inde.

Quant à la natalité de l'Angleterre, voici un tableau de la natalité en Europe; j'ai pris les pays de plus de 10 millions d'habitants seulement, réunissant deux à trois petits pays limitrophes et assez ressemblants par le genre de vie, par mille :

France	22
Angleterre	28
Belgique et Pays-Bas	30
Italie	34
Espagne	35
Allemagne	36
Autriche (Cisleithanie)	37
Hongrie	39
Roumanie, Serbie, Bulgarie	41
Russie d'Europe [1]	49

La natalité anglaise est la plus faible de l'Europe, après la France, en ne prenant que les grandes agglomérations, et elle diminue très rapidement, comme en font foi les travaux de Sydney Webb et les rapports du Registrar général. Dans les quartiers riches de Londres, elle est de vingt pour mille, c'est-à-dire inférieure à la moyenne de la France. Dans les colonies peuplées d'Anglais, la natalité est moindre que dans la mère patrie et diminue plus rapidement. Ainsi nous avons dans

L'Ontario (Canada anglais)	22
Le Québec (Canada français)	34
L'Australie	24
La Nouvelle-Zélande	25

RÉPONSE. — M. Woiekoff reconnaît la

1. Sans la Pologne et la Finlande.

justesse de la répercussion. Il ne critique que les exemples choisis. Cela provient de ce que d'autres répercussions agissent et viennent modifier les résultats que produiraient la répercussion visée, si elle agissait seule. Il faudrait donc envisager chaque cas en particulier, et analyser le phénomène complexe de la natalité.

Nous reconnaissons que les chiffres cités par M. Woiekoff sont exacts, mais nous pensons que la question de la natalité ne peut être traitée sans envisager celle de la mortalité. Ce qui importe surtout, ce n'est évidemment pas d'élever le nombre des naissances, si les enfants doivent bientôt mourir, faute de soin. La vitalité d'un peuple se manifeste plutôt par la prédominance de la natalité sur la mortalité. Un tableau montrant la prédominance de la natalité sur la mortalité aurait un tout autre aspect que celui de la natalité pure.

Religion, n° 37. — « *Le brahmanisme n'a fait que donner à la notion de caste une sanction religieuse. Aussi le brahmanisme n'a-t-il pu sortir de la race hindoue, c'est-à-dire du territoire même des castes.* »

Qu'entend l'auteur par « race hindoue ». Les Dravidas du sud diffèrent entièrement de race et de langues des Aryens du Nord; les Bengalis aussi ne sont pas Aryens d'origine, quoique parlant une langue aryenne. Et Java, Bali, etc., qui étaient brahmanistes au moyen âge; Bali l'est encore. Ni les langues, ni les races ne sont hindoues. La civilisation hindoue, avec son système de castes, s'est répandue au début, surtout vers le sud.

Réponse. — Par race hindoue, Edmond Demolins entendait la race qui occupe la partie de l'Hindoustan, où règne le régime des castes, et le brahmanisme. Peu importe que cette race soit aryenne ou non. Par « race », en science sociale, on veut dire, un ensemble de populations, non pas issues d'un même ancêtre, mais ayant la même formation sociale, c'est-à-dire soumises aux mêmes phénomènes sociaux, façonnées par la même éducation.

En dehors de l'Hindoustan, on trouve le brahmanisme dans l'île de Bali, mais il y a été apporté par des conquérants hindous qui y ont, *en même temps, établi le régime des castes.*

C'est pour la même cause que le brahmanisme a régné anciennement dans certaines îles de la Malaisie.

Religion, n° 38. — *L'origine historique donne à chaque clergé un caractère distinct. Par exemple, dans la Grèce ancienne, l'action du clergé était très réduite, parce que les Grecs étaient issus de populations pastorales chez lesquelles l'influence du clergé ne se développe pas.*

Les renseignements que je demande, et qui seront sans doute utiles à presque tous les lecteurs de la *Science sociale*, sont : 1° Comment concilier l'influence immense du clergé lamaïste sur les Mongols avec leur état de pasteurs, et même de pasteurs les plus typiques, que Demolins cite souvent comme tels?

2° Laissant l'Asie de côté, combien de temps dure l'influence des ancêtres pasteurs? La *Science sociale* mentionne les Celtes et les Slaves comme issus des pasteurs; comment alors concilier l'influence énorme du clergé catholique sur les Irlandais et les Polonais?

3° Comment se fait-il que la Turquie possède actuellement une excellente infanterie, entièrement composée de musulmans?

Réponse. — 1° Le clergé lamaïste n'est pas un produit spontané du type mongol; il est originaire, — socialement parlant, — de l'Inde; son influence provient plus du rôle économique qu'il joue que de son rôle religieux. (Voir l'étude de M. de Préville sur le lamaïsme.)

En réalité, les familles mongoles vivent isolées dans la steppe, et n'ont que de rares moments de contact avec les lamas.

2° Il n'y a pas un temps fixe pour marquer la durée de l'influence pastorale sur les issus de pasteurs. Il varie selon les régions et les nécessités du travail. L'influence pastorale dure tant que la race se trouve dans des conditions qui lui permettent un travail peu intense. Quant à l'influence du clergé, elle se développe proportionnellement à la décadence de celle du Patriarche, à moins que l'autorité ne

soit prise par un autre organisme social. C'est pourquoi l'influence du clergé est plus grande en Pologne qu'en Russie, en Irlande qu'en Grèce. En Russie, l'autorité a été prise par le Tzar et en Grèce, par la Cité.

3° L'infanterie que possède la Turquie actuelle, n'est pas composée de Turcs proprement dits, mais d'Albanais, Bulgares, et autres peuples agriculteurs. Les Turcs, issus de pasteurs nomades, ne forment que la classe dominante, soit une faible partie de la population.

PROVINCE, n° 4 : *Les issus de patriarcaux ne constituent pas le type de l'aristocratie, parce que la formation patriarcale ne produit pas une hiérarchie entre les familles.* Cependant, d'après la « classification sociale », les Radjpoutes de l'Inde, les Géorgiens du Caucase, les Polonais et les Magyars sont des patriarcaux, et peu de pays ont eu une aristocratie aussi dominante que le Radjpoutana, la Géorgie, la Pologne et la Hongrie. On peut y ajouter le Japon. Dans les trois premiers de ces pays, l'influence de l'aristocratie a décliné grâce à la conquête étrangère ; au Japon, c'est l'imitation de l'Angleterre et des Etats-Unis qui a amené le passage du régime féodal a une monarchie se rapprochant du type européen, et l'aristocratie magyare domine encore en Hongrie. Pour les Magyars, leur origine pastorale est certaine. Et cependant la Hongrie est, avec l'Angleterre, le seul pays qui ait évolué du féodalisme au parlementarisme, sans passer par la monarchie absolue (si l'on excepte les années 1849-1860).

D'un autre côté, les pays les plus particularistes de la terre, les Etats-Unis et l'Australie, n'ont pas d'aristocratie.

RÉPONSE. — Les aristocraties citées par M. Woiekoff, ne sont pas des aristocraties *naturelles* formées dans le pays même par l'élévation des plus capables. Ce sont des aristocraties formées de *guerriers*, et qui se sont implantées par la conquête, par la force des armes.

Dans les pays particularistes, au contraire, il se forme une aristocratie naturelle (je ne dis pas une noblesse jouissant de privilèges) issue de la race ouvrière elle-même par l'élévation des capables. Les Etats-Unis produisent ce genre d'aristocratie, à un degré extraordinaire. Dans les pays à formation communautaire, seuls les cités commerçantes développent ce genre d'aristocratie ; mais, précisément, le commerce a pour effet d'affaiblir la formation patriarcale.

M. Woiekoff fait, en outre, quelques observations à propos des réponses de M. Descamps à ses objections précédentes (bulletins 41 et 42, pages 329 et suiv.) : « M. Descamps nie que la zone principale du froment soit au sud de la zone du maïs *en Europe*. Il remarque que le maïs a besoin de plus de chaleur que le froment. Je le sais bien, et j'ai classé le maïs parmi les *céréales tropicales* [1]. Mais, *en Europe*, le midi a trop peu de pluie en été pour cultiver le maïs, sans irrigation artificielle et où celle-ci est possible, il y a des cultures plus riches, comme les oranges, la luzerne, les légumes, les fleurs. Le froment a besoin de moins d'eau que le maïs, sa végétation est plus courte. Dans le sud de l'Europe, on ne cultive, en fait de céréales, que le froment et l'orge (à peu d'exceptions près), et le froment réussit très bien sans fumure et avec une culture peu soignée. Il donne un rendement supérieur à l'hectare en Angleterre, en Belgique, dans le nord de la France. Mais aussi quels soins, quelle culture, quelles fumures il nécessite. De plus, il ne vient bien qu'après des plantes fourragères et sarclées. En Angleterre, sa culture diminue d'année en année, car il n'y a pas de tarif protecteur pour l'agriculture. L'avoine y occupe une superficie double. En Amérique, le cas est différent, l'humidité aux Etats-Unis augmente vers le sud, les pluies aussi, et la haute température et la grande humidité des états du Sud sont défavorables au froment. Mais aussi *je n'ai jamais affirmé que la zone du froment fût au sud de celle du maïs en Amérique*, mais seulement en Europe.

« Pour le maïs en Amérique, il y a un cas parallèle au froment en Europe ; la zone principale du maïs est dans les états du Sud, mais le plus grand rendement à

l'hectare est beaucoup plus au nord, dans l'Illinois et l'Iowa surtout. Vers le sud, le rendement à l'hectare diminue, mais le maïs demande moins de soins. »

Réponse. — Nous reconnaissons, en effet, que M. Woiekoff n'a visé que l'Europe. Restons donc dans cette partie du monde. Il est évident que les zones des céréales ne sont pas nettement délimitées, et qu'elles se compénètrent les unes les autres. On peut, en conséquence, citer des endroits où les maïs est plus au nord que le froment, mais nous pensons que la limite de la culture du froment est plus septentrionale que celle du maïs.

En Angleterre, on aurait pu cultiver le maïs à force de soins comme le froment. Si on a laissé le maïs aux populations de l'Italie et du midi de la France, c'est qu'il y est cultivé plus facilement.

Si le froment diminue en Angleterre, ce n'est pas par suite de la concurrence des pays méridionaux, mais par celle des *terrains vierges* de l'Amérique, de la Russie, etc.

Si l'on envisage les choses *dans leur généralité*, on verra que la limite du froment est plus septentrionale que celle du maïs. C'est pourquoi M. Woiekoff lui-même a classé cette dernière plante parmi les céréales *tropicales*. Nous sommes persuadés qu'il classe, au contraire, le froment parmi les céréales *tempérées*.

Si l'on envisage l'altitude, au lieu de la latitude, on voit également la zone du froment s'élever plus haut que celle du maïs.

P. Descamps.

REVUE DE LA PRESSE

Voici encore une analyse de la *Grèce ancienne* de G. d'Azambuja, dans *la Revue de synthèse historique :*

Ce livre est le premier d'une collection intitulée *Les Classiques de l'École des Roches*. M. Demolins indique quel doit être l'esprit de cette publication, si différente des livres de notre enseignement, comme l'école moderne des Roches se distingue de nos collèges traditionnels. Il s'agit de mettre les études au niveau des progrès de la science sociale et, laissant de côté les catalogues de faits décousus qui encombrent sans profit la mémoire, de présenter à la réflexion attentive la *liaison des choses*.

« La connaissance des lois qui régissent les sociétés actuelles directement observables, dit M. E. Demolins dans sa préface, permet de déterminer, beaucoup plus exactement que ne peuvent le faire les érudits et les historiens, les lois qui ont régi et qui expliquent les sociétés anciennes. » M. G. d'Azambuja se propose d'appliquer cette méthode à l'histoire de la Grèce et de Rome, puis à l'histoire de France. Dans le présent volume, il veut étudier les « rapports étroits et nécessaires » qui existent entre les faits connus de l'histoire grecque, de manière à expliquer la société et le type grecs, « type social unique dans l'histoire de l'humanité, jusqu'ici inexplicable ou tout au moins mal expliqué » (Demolins). Ce type grec est un type *fossile* qu'il s'agit, à la façon de Cuvier, de reconstituer d'après les espèces actuellement vivantes.

L'histoire de M. d'Azambuja se compose de treize chapitres nettement divisés, où il dégage avec précision le caractère des époques successives. C'est ainsi que nous voyons se dessiner *le type pélasge*, *le type héraclide*, *le type hellène*, et, après la période des « pirates et conquistadors » homériques, *le type dorien* à Sparte, *le type ionien*, *le type athénien*. Le chapitre VIII nous initie à la vie intérieure d'Athènes. Les deux chapitres suivants nous montrent les guerres entre cités, avec le développement du *type mercenaire*. Le *type macédonien* paraît au chapitre XI. Avec Alexandre, nous assistons à la *projection du type grec* en Asie (ch. XII). Les dernières pages, très courtes, sont consacrées à *la déformation et à l'éclipse du type grec*, qui demeure aujourd'hui vivace, mais qui doit désormais nécessairement rester au second plan.

On voit l'unité très remarquable, très séduisante, du livre. Il est rapide. M. G.

d'A. ne se perd pas dans les détails des combats ou menus faits. C'est ainsi qu'il ne retient que trois épisodes de la guerre du Péloponèse : le coup de main des Thébains sur Platée, la prise de Sphactérie, le désastre de Sicile, et surtout pour y relever des phénomènes sociaux intéressants. Il insistera en revanche sur les causes de la perte d'Athènes, l'instabilité du gouvernement démocratique, la versatilité des esprits athéniens. De même il n'énumère pas les diverses batailles livrées par Alexandre, mais il analyse les procédés de sa conquête et les raisons de son triomphe, l'importance de la fondation d'Alexandrie, le sens que le fondateur avait de la colonisation moderne. M. d'A. nous donne un véritable livre de *Considérations*. Il essaie de tout *expliquer*, les légendes[1] comme les faits, les mythes de la religion comme le mouvement des esprits. Aussi, et avec quelle raison, il mêle à son étude des remarques sur les diverses époques littéraires, qui s'éclairent par la connaissance des milieux historiques. C'est en véritable lettré qu'il parle de Socrate et Platon, de Démosthène, de la comédie nouvelle, de l'érudition alexandrine[2]. Ses définitions, concises et lumineuses en matière d'art, valent le juste tableau qu'il donne de la constitution athénienne et ses fines analyses des types spartiate ou athénien.

Les pages qui traitent de la grande période d'Athènes sont excellentes et toutes classiques. On sent l'admiration que M. d'A. professe pour l'éducation athénienne, qui fait les beaux corps et les intelligences claires, pour cet amour passionné de la Cité qui suscita de si grandes œuvres. Car s'il est impartial, l'auteur est loin d'être impassible. Et ce n'est pas le moindre mérite d'un livre d'histoire, d'être vivant.

Mais la partie la plus curieuse, la plus moderne de l'ouvrage, est la première, où sont étudiées les origines de la Grèce : ces questions lointaines sont d'un intérêt tout actuel et l'on sait quelles discussions soulève un livre comme celui de M. Champault, cité d'ailleurs par M. d'A., sur les Phéniciens et l'Odyssée. M. d'A. rattache l'origine des Pélasges à une émigration partie de la Colchide pour s'installer particulièrement en Arcadie. C'est dans cette Arcadie heureuse et facile à cultiver que les premiers Pélasges, *bâtisseurs de la vallée*, ont connu l'âge d'or. Ils ont pris contact avec les Phéniciens. Mais des dissensions se sont élevées, et les *bannis* ont gagné la montagne : Zeus s'est révolté contre Kronos. Zeus n'est qu'un bandit montagnard divinisé, tout comme Héraklès. Ces deux dieux sont des *bandits devenus gendarmes* qui rétablissent la sécurité dans les vallées troublées. Les Héraklides, bandits montagnards, accomplissent dans la vallée des travaux d'assainissement et de voirie que l'imagination grecque symbolisera dans la légende de l'hydre de Lerne. Ces maîtres de la montagne deviennent aussi peu à peu les maîtres de la mer. Plus tard on les divinise — témoin Apollon, cet autre montagnard — en les confondant avec les forces de la nature longtemps adorées des Pélasges, pendant que les influences orientales, et surtout phéniciennes, complètent ou déforment la collection de ces dieux grecs. Montagnards, bannis et bandits ont un rôle capital dans toute l'histoire grecque d'après M. d'A. : Alexandre lui-même n'est qu'un grand bandit, intelligent et civilisé, à la manière de cet autre « grand bandit corse », qui s'appelle Napoléon. — Cependant du massif de l'Othrys, au Sud de la Thessalie, a lieu une seconde descente de *bandits*, ex-Titans vaincus par Zeus. C'est Hellen et ses fils, bandits supérieurs, plus affinés que les Héraklides, mais qui n'auront pas l'honneur d'être admis au rang des dieux : ils seront de simples héros. Voilà donc de nouveaux montagnards qui se superposent aux populations de la vallée; et ils fournissent des chefs de clan, des petits rois, *basileis*, en grand nombre. Ces chefs vont combattre au loin, et l'esclavage apparaît

1. C'est ainsi que, pour M. d'A., les Bacchantes sont des bandits, « des bandits femelles », mises sans doute hors d'elles-mêmes à certains jours par des libations copieuses (p. 56).

2. Peut-être, M. d'A. eût-il pu tenir plus compte, à propos du théâtre, des travaux de Dörpfeld. — Et à propos des trivialités de la comédie aristophanesque, ne faudrait-il pas les attribuer plus au caractère des fêtes de Dionysos qu'au désir de plaire à la canaille?

avec le prisonnier de guerre; ils ont l'amour de la richesse, possèdent des trésors d'ailleurs acquis par le pillage; mais ils développent la civilisation. Des variétés se dessinent dans le type hellène, ébauché (Éoliens), achevé (Achéens), modifié (Ioniens). — La période homérique est l'époque des grands pirates : ceux-ci, déjà développés à l'époque pélasgique, se sont accrus durant la période hellénique. C'est une grande entreprise de piraterie que l'expédition des Argonautes ou la guerre de Troie : celle-ci, véritable « choc en retour », était faite par des Grecs contre d'autres Grecs, de la branche aînée, gagnés par la contagion de l'Orient. — Tout cela est hardi, original, éclairé de comparaisons avec les temps modernes (ainsi le type albanais est sans cesse invoqué par M. d'A.). On peut n'être pas convaincu, mais on est séduit; et nul doute que les jeunes imaginations ne soient sensibles à une telle conception de l'histoire.

Pour s'accommoder à ces jeunes lecteurs, M. d'A. a placé à la fin de son livre des tableaux qui montrent « comment les faits historiques se répercutent les uns sur les autres ». J'aurais souhaité qu'il y joignît quelque résumé des siècles et des *dates* principales, car je constate que la jeunesse perd trop souvent le sens précis des époques. Il est vrai que l'auteur n'a pas voulu faire un livre pour les débutants; il s'adresse plutôt à ceux qui ont déjà les notions premières.

En tout cas, pour le grand public, le livre est intéressant. Tous en goûteront la forme limpide et vive. M. d'A. aime la Grèce : il en a parlé avec l'esprit d'un Grec.

BIBLIOGRAPHIE

Question Terrienne. France et colonies, par Ernest Allard. Paris, Challamel, 23 pages.

Article de revue dont la première partie expose et déplore la désertion des campagnes, et la seconde propose des remèdes dont quelques-uns sont ingénieux, mais que l'auteur attend, d'un code rustique spécial rédigé par un ministre à « Sully ». La Science sociale sait qu'en penser.

Louis Ballu.

Discipline militaire et obéissance passive, par Jules Cauvière, prof. de droit criminel, 125 p. Paris, Lethielleux.

Accumulation de textes et de faits pour prouver que « le militaire a une certaine indépendance, qu'il a le droit et le devoir de refuser obéissance lorsque l'illégalité de l'acte qui lui est commandé est évident (Vidal) »; qu' « en face de l'ennemi seul, l'obéissance militaire est absolue; pour un devoir de police intérieure, elle devient une obligation du citoyen ayant pour limite le respect de la loi (Carnot) »; qu'en conséquence, les militaires qui ont refusé de se prêter à des violences contre les représentants ou les édifices religieux ont eu raison.

Louis Ballu.

La Flandre, par Raoul Blanchard, 1 vol. in-8° raison de 540 pages, 75 figures dans le texte, 48 photographies hors texte, 2 cartes hors texte, en couleur, 12 francs (Armand Colin, éditeur).

Ce livre appartient à la même série que l'étude de M. Albert Demangeon sur la Picardie, dont nous avons donné ici même l'analyse, il y a quelque temps. Il s'agit d'une suite d'études sur les différentes régions de la France, entreprises sous les auspices de MM. Paul Vidal de la Blache et Louis Gallois.

Nous aurons donc à faire à peu près les mêmes louanges et les mêmes reproches, à l'étude sur la Flandre qu'à celle sur la Picardie. D'une part, nous ne pouvons qu'applaudir à un mouvement parallèle au nôtre, mouvement qui a pour but la connaissance des pays par l'observation directe des faits.

D'autre part, nous devons regretter que ces observations ne soient pas *analytiques* : elles sont globales, générales. Les phénomènes sont étudiés dans leur complexité, sans passer par l'étape intermédiaire, — fatigante peut-être, mais indispensable, —

de l'analyse des faits sociaux simples. En d'autres termes, c'est une monographie de pays établie sans l'aide de la monographie de famille.

Ces réserves faites, nous devons admirer la conscience avec laquelle ces études sont faites, et l'érudition profonde des auteurs. Aussi, tous ceux d'entre nous qui se proposeraient d'étudier la Flandre, ou une contrée environnante ou analogue, ne peuvent ignorer un livre aussi documenté.

Dès le premier chapitre, on sent l'embarras de l'auteur, embarras qui provient, de la méconnaissance de la méthode dont nous parlions plus haut. Ce premier chapitre, intitulé *La Flandre, région naturelle*, a pour objet de déterminer les limites de la Flandre. Repoussant l'idée d'une limitation issue des vicissitudes de l'histoire, l'auteur cherche l'unité de la région dans ses caractères géographiques. Il arrive ainsi à le définir un *pays bas et humide*. Sans doute, la Flandre est un pays bas et humide, mais d'autres régions voisines sont également des pays bas et humides : Zeelande, Hollande, etc. Aussi, il avoue lui-même que la limite du pays flamand est difficile à fixer vers l'est.

D'un autre côté, les limites de la Flandre ne se confondent pas absolument avec celles du pays bas et humide, et c'est pourquoi il nous dit que la frontière du sud est encore plus incertaine. En réalité, l'auteur fixe à peu près les limites du pays flamand à celles de l'ancien comté de Flandre. Et il n'en pouvait être autrement, parce que les Flamands n'habitent pas une région homogène.

Ceci apparaît nettement au chapitre VI consacré aux *Divisions de la Flandre : les variétés régionales*. L'auteur distingue d'abord la plaine maritime et la plaine intérieure. La plaine maritime comprend la zone des dunes et la zone des polders. N'est-il pas évident que ces deux zones se prolongent en Hollande, et que, au point de vue géographique pur, la région des polders de la Flandre ressemble plus à celle des polders de la Hollande qu'au reste de la Flandre ?

Quant à la plaine intérieure, elle comprend une région sablonneuse assez nettement déterminée, et plusieurs pays vaguement délimités : pays d'Alost, de Courtrai, de Lille, etc. En réalité, ces derniers pays appartiennent à une région limoneuse qui fait contraste avec celle des sables ; mais cette région se continue vers le Brabant et la Wallonie.

En résumé donc, quoi qu'il en dise, l'auteur s'est plus inspiré, pour la délimitation générale du pays, de l'origine historique que de l'unité géographique. Il n'est pas certain qu'il y ait unité de race, puisque M. Blanchard nous dit, — et nous sommes de cet avis, — que le littoral est peuplé de Frisons, tandis que l'intérieur est peuplé par les Flamands proprement dits. Le même phénomène existe dans le langage : « Un homme de Courtrai qui ne comprend pas un Anversois, converse sans difficulté avec un citoyen de Leeuwarden. »

Il aurait donc fallu prendre à part chaque variété du type flamand ; c'est seulement après ce travail préliminaire qu'il eût été possible, par la comparaison réciproque des différents types, de déterminer les caractères généraux de la Flandre. Ainsi, on verrait en quoi consiste réellement l'unité de la Flandre, si cette unité existe.

Cette méthode analytique eût montré clairement bien des choses, que la lecture de cet ouvrage ne fait que supposer. Ainsi, dans le paragraphe sur l'émigration, il y a un intérêt immense à connaître les caractères particuliers de l'émigration dans les différentes zones. En effet, il semble que, à ce point de vue, la zone limoneuse ne forme qu'une région de transit pour l'émigration (à longue échéance) d'individus venus de la zone sablonneuse. C'est dans celle-ci que se trouve le centre d'ébranlement qui fait que « peu à peu, la Flandre roule de l'Est vers l'Ouest, des pays pauvres vers les pays riches ». Or, le pays le plus pauvre, n'est-ce pas la région sablonneuse ?

Si cette hypothèse est vraie, le Flamand véritable serait l'homme des sables. Le type du limon proviendrait d'une expansion au dehors du type des sables. Plus on s'éloigne de la région sablonneuse, moins

le type flamand devient pur et plus il se transforme en wallon.

Pour faire une étude sociale sur la Flandre, il faudrait partir de cette hypothèse, et voir si elle se vérifie par l'observation des faits et leur analyse à travers la nomenclature d'Henri de Tourville.

M. Blanchard nous donne des renseignements précieux sur l'agriculture flamande, si intense, si particulière, avec ses assolements de 8, 9 et 10 ans, ses exploitations minuscules, ses tours de force extraordinaires qui ont rendu si fertiles l'une des terres les plus pauvres de l'Europe. Il nous montre également l'ancienneté de son développement industriel, et ses caractères actuels. Il nous raconte l'histoire de son réseau si serré de voies de communication de toute espèce. Il nous indique avec précision comment, pendant de longs siècles, le peuple flamand a été le pionnier du progrès :

« ... Jusque vers la fin du XIXe siècle, la Flandre a montré l'exemple à l'Europe. Dès le XIIe siècle, elle commence à employer comme engrais le fumier animal au lieu de jonc séché, et malgré la disparition des bois et des bruyères, développe largement l'élevage du bétail. Au XIVe siècle, elle supprime l'assolement triennal avec un an de jachère, qui s'est maintenu en Angleterre jusqu'au XVIIe siècle, en Picardie jusqu'au XVIIIe, en Hesbaye jusqu'au début du XIXe ; la jachère est remplacée par la culture des prairies artificielles et du navet, qui permettent de développer l'élevage, et par suite d'augmenter les quantités d'engrais. Enfin, dès le XVIIe siècle, s'introduit l'usage des cultures dérobées... »

On sait qu'aujourd'hui le rôle de pionnier social est joué, non plus par les Flamands, mais par les Anglo-Saxons. Il serait curieux d'étudier les causes qui ont rendu le premier stagnant, et donné définitivement la supériorité aux seconds, leurs frères d'origine. Car, selon toute vraisemblance, les Flamands sont issus des Saxons de la plaine sablonneuse du Nord-Ouest de l'Allemagne. On sait que la langue flamande n'est qu'une variété du *platt deutsch;* qu'actuellement encore, les paysans des Flandres vivent en habitations isolées ; qu'au moyen âge, leurs émigrants étaient confondus, sous le nom de Saxons, avec ceux de la Basse-Saxe, lors du peuplement de la Germanie orientale, de la Transylvanie, etc. ; enfin que, aujourd'hui, il existe encore une émigration agricole vers les États-Unis, malgré l'ancienneté de l'évolution urbaine et industrielle.

L'auteur nous donne, en terminant, un aperçu complet de toutes les formes de l'émigration flamande.

Il est très remarquable qu'elle évite Paris.

Paul DESCAMPS.

Les Vies nécessaires, par Georges Maze-Sencier, librairie Marcel Rivière, 1 vol. in-12.

« Une destinée, si effacée soit-elle, n'est jamais stérile par elle-même, » telle est l'idée-maîtresse de l'auteur des *Vies nécessaires*, celle qui lui a inspiré ce livre fortifiant et d'une haute portée morale. Il s'explique nettement à ce sujet dans un court et substantiel avant-propos. Tous les amis de la science sociale souscriront volontiers à une proposition si vigoureusement confirmée par leurs études. Plus on avance dans la connaissance de la complexité des faits sociaux, plus on relève entre eux de répercussions actives et passives, plus apparaît, immense et variée, l'influence de l'intervention humaine qui détermine un premier phénomène initial et l'innombrable série de ses conséquences directes ou indirectes.

Toutes les manifestations de notre activité supposent, exigent ou provoquent un groupement, et le plus obscur des êtres collabore ainsi, sans s'en rendre compte d'ordinaire, au travail social qui se poursuit sans relâche. Ces simples constatations marquent la grandeur des responsabilités encourues par tout être humain et haussent les faits courants de sa vie journalière à une dignité inattendue.

Ce n'est donc point l'effet d'une généreuse illusion de croire que les vies les plus modestes, les plus humbles, les plus cachées n'en sont pas moins des vies nécessaires. M. Georges Maze-Sencier tire de

cette croyance une saine leçon morale, un remède contre le désenchantement de ceux qui, ayant rêvé d'un avenir retentissant, sont mis par la vie en présence de devoirs sans éclat. Il leur montre la beauté de ces devoirs; il leur fait mesurer l'importance des infiniment petits dans la société comme dans la nature organique; il relève leur existence à leurs propres yeux. On ne saurait trop recommander la lecture d'un ouvrage qui atteint un pareil résultat, qui est si fortement éducatif, si élevant.

Dans un chapitre intitulé les *Précurseurs*, l'auteur rend un hommage mérité à nos maîtres Frédéric Le Play et Henri de Tourville. Leur rôle dans la création de la science sociale est exactement représenté et justement apprécié par lui. Mais il fait plus que de les louer en quelques phrases; son ouvrage out entier est un éloquent hommage rendu à des vérités que notre école s'est souvent efforcée de mettre en relief.

P. R.

LIVRES REÇUS

La théorie de l'histoire, par A. D. Xénopol, professeur à l'université de Jassy (Ernest Leroux, édit.).

The new electoral law for the Russian Duma, 1 vol. S. 27 (The university of Chicago Press, Chicago).

La conquête du peuple, par le comte Albert de Mun, 1 broch. in-12, 1 franc (P. Lethielleux, édit.).

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

Via ROUEN, DIEPPE et NEWHAVEN, *Par la GARE SAINT-LAZARE*

SERVICES RAPIDES TOUS LES JOURS et TOUTE L'ANNÉE (Dimanches et Fêtes compris)

DÉPARTS de PARIS-SAINT-LAZARE :

A 10 h. 20 MATIN (1re et 2e classes seulement) et à 9 h. 20 SOIR (1re, 2e et 3e classes).

DÉPARTS de LONDRES :

VICTORIA, à 10 h. matin (1re et 2e classes seulement),
LONDON-BRIDGE et VICTORIA, à 9 h. 10 soir (1re, 2e et 3e classes).

Trajet de jour en **8 h. 40**

GRANDE ÉCONOMIE

Billets simples, valables pendant 7 jours :		Billets d'aller et retour, valables pendant un mois	
1re classe	**48** fr. **25**	1re classe	**82** fr. **75**
2e classe	**35** fr. »	2e classe	**58** fr. **75**
3e classe	**23** fr. **25**	3e classe	**41** fr. **50**

Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours, ainsi qu'à Brighton.

Les trains du service de jour entre **Paris** et **Dieppe** et vice versa comportent des voitures de 1re classe et de 2e classe à couloir avec W.-C. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant ; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec W.-C. et toilette. La voiture de 1re classe à couloir des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément de 5 francs par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe, moyennant une surtaxe de 1 franc par couchette.

Pour plus de renseignements, demander le bulletin spécial du Service de Paris à Londres, que la Compagnie de l'Ouest envoie franco à domicile sur demande affranchie adressée au Service de la Publicité, 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Voyages circulaires à itinéraires fixes

La gare de Paris-Lyon, ainsi que les principales gares situées sur les itinéraires, délivrent, toute l'année, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter, en 1re et 2e classes, à des prix très réduits, les contrées les plus intéressantes de la **France**, ainsi que l'**Algérie**, la **Tunisie**, l'**Italie** et l'**Espagne**.

Les renseignements les plus complets sur les voyages circulaires et d'excursion (prix, conditions, cartes et itinéraires), ainsi que sur les billets simples et d'aller et retour, cartes d'abonnement, relations internationales, horaires, etc., sont renfermés dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS d'ALLER et RETOUR INDIVIDUELS et de FAMILLE

Pour les Stations thermales et hivernales

Des PYRENÉES, du GOLFE de GASCOGNE et du ROUSSILLON

ARCACHON, BIARRITZ, DAX, PAU, SALIES-DE-BÉARN, VERNET-LES-BAINS, AMÉLIES-LES-BAINS, BANYULS-SUR-MER, ETC.

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année, à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales et hivernales du Midi :

1° Des billets d'aller et retour individuels, avec réduction de 25 % en 1re classe et de 20 % en 2e et 3e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi.

2° Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 %, suivant le nombre des personnes, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

DURÉE DE VALIDITÉ : **33** JOURS

à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

AVRIL et MAI 1908 — 46e et 47e LIVRAISONS

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Réunion annuelle. — Correspondance. — Enquête sur le Pays : la province de Ferrare, par Paul Roux. — Bibliographie. — Livres reçus.

Introduction à la Science sociale : Les origines, la méthode et la classification, par E. Bouchié de Belle, Ed. Demolins, R. Pinot et P. de Rousiers. 1 vol. grand in-8°, 6 fr. *franco*. Ce volume comprend les fascicules 36, 1, 10 et 11.

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (Prix : 2 fr. *franco*)

N° 1. — **La Méthode sociale**, ses procédés et ses applications, par E. Demolins, Robert Pinot et Paul de Rousiers.

N° 2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, d'après une observation monographique, par G. d'Azambuja.

N° 3. — **Le Japon et son évolution sociale**, par A. de Préville.

N° 4. — **L'Organisation du travail. Réglementation ou Liberté**, d'après l'enseignement des faits, par Edmond Demolins.

N° 5. — **La Révolution agricole**. Nécessité de transformer les procédés de culture, par Albert Dauprat.

N° 6. — **Journal de l'École des Roches** (année 1903-1904).

N° 7. — **La Russie; le peuple et le gouvernement**, par Léon Poinsard.

N° 8. — **Pour développer notre commerce; Groupes d'expansion commerciale**, par Edmond Demolins.

N° 9. — **L'ouverture du Thibet. Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. de Préville.

Nos 10 et 11. — **La Science sociale depuis F. Le Play. — Classification sociale** résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale, par Edmond Demolins. (Fasc. double.)

N° 12. — **La France au Maroc**, par Léon Poinsard.

N° 13. — **Le commerce franco-belge et sa signification sociale**, par Ph. Robert.

N° 14. — **Un type d'ouvrier anarchiste. Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens**, par le Dr J. Bailhache.

N° 15. — **Une expérience agricole de propriétaire résidant**, par Albert Dauprat.

N° 16. — **Journal de l'École des Roches** (année 1904-1905).

N° 17. — Un nouveau type particulariste ébauché : **Le Paysan basque du Labourd** à travers les âges, par M. G. Olphe-Galliard.

N° 18. — **La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par Marc Le Goupils, ancien Président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

Nos 19, 20 et 21. — **Le paysan des Fjords de Norvège**, par Paul Bureau. (Trois Fasc.)

N° 22. — **Les trois formes essentielles de l'Éducation; leur évolution comparée**, par Paul Descamps.

N° 23. — L'Évolution agricole en Allemagne. **Le « Bauer » de la lande du Lunebourg**, par Paul Roux.

N° 24. — **Les problèmes sociaux de l'industrie minière. Comment les résoudre**, par Edmond Demolins.

N° 25. — **La civilisation de l'étain. — Les industries de l'étain en Franconie**, par Louis Arqué.

N° 26. — **Les récents troubles agraires et la crise agricole**, par Henri Brun.

La suite au verso.

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (*suite*).

N° 27. — **Journal de l'École des Roches** (année 1905-1906).

N° 28 et 29. — L'Histoire expliquée par la Science sociale : **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

N° 30. — **L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par Paul Descamps.

N° 31. — **L'École moderne**, par G. Clerc, Mme Hugh Bell et A. Pernotte.

N° 32. — Comment se prépare l'unité sociale du monde. **Le Droit international au XXe siècle**, par Léon Poinsard.

N° 33. — **Les exportations allemandes**, par Paul de Rousiers.

N° 34. — **Le type savoyard**, par C. Borlet, J. Poncier et P. Descamps.

N° 35. — **Le littoral de la plaine saxonne; le type des Marschen**, par Paul Roux.

N° 36. — **Les origines de la science sociale. Frédéric Le Play; sa méthode et sa doctrine**, par E. Bouchié de Belle.

N° 37. — **Les populations viticoles**, par Paul Descamps.

N° 38. — **Journal de l'École des Roches** (année 1906-1907).

N° 39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.

N° 40. — **Les populations forestières du centre de la France**, par A. Boyer, E. Demolins, le Cte de Damas, d'Anlezy et P. Descamps.

Nos 41 et 42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par Edmond Demolins.

N° 43. — **Les Faiseurs de jouets de Nuremberg**, par L. Arqué.

N° 44. — **Le type social du paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme, de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Publications de la Société. — Tous les membres reçoivent la Revue *la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement quatre cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy; le cours de M. Paul Descamps, à l'Ecole des Roches, et le cours de M. J. Durieu, au collège des Sciences sociales à Paris. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le Vte Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, et celui de M. D. Alf. Agache, sur l'histoire des beaux-arts, fait au collège des Sciences sociales à Paris, s'inspirent directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1° Pour les *membres titulaires* : 20 fr. (25 fr. pour l'étranger);

2° Pour les *membres donateurs* : 100 fr.;

3° Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 fr.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

PONTHIÈRE, Haybes-sur-Meuse (Ardennes), présenté par M. P. de Rousiers.

JOÃO PERESTELLO DE VASCONCELLOS, 136, r. de Santa Quiteria, Lisbonne (Portugal), présenté par M. José de Mattos Braamcamp.

PASCAL PÈRE ET FILS, fabricants d'huile, Salon (Provence), présentés par M. Paul de Rousiers.

CONSTANTIN MAYARD, publiciste, rédacteur officiel des Actes du gouvernement haïtien, Port-aux-Princes, présenté par M. Auguste Magloire.

PEDRO G. MARISTANY, rambla de Catalunya, 83 pral., Barcelone, présenté par M. Trinitat Monegal.

JOSÉ RELVAS, viticulteur, Alpiarça (Portugal), présenté par M. José de Mattos Braamcamp.

Exmo SNR JOSÉ EDUARDO VALLEJO MARQUES, propriétaire agricole, rua Valle de Pereiro, 3, Lisbonne, présenté par le même.

Exmo SNR L. PLA, Carcavellos (Portugal), présenté par le même.

JOSEPH WILBOIS, 14, Petite Loubianka, Moscou (Russie), présenté par Mme Demolins et M. Paul de Rousiers.

Dr JOAO PINTO DOS SANTOS, Bairro Camões, Lisbonne, présenté par M. Paul de Rousiers.

RÉUNION ANNUELLE

La réunion annuelle des membres de la *Société internationale de Science sociale* aura lieu du lundi 11 mai au jeudi 16 mai, dans l'Hôtel de la *Société de Géographie*, boulevard Saint-Germain, 184.

En voici le programme :

I. — Le lundi 11 mai.

Séance d'ouverture, à 8 h. 3/4 du soir. — 1° *Allocution*, par M. Paul de Rousiers, président de la Société ; — 2° *Le droit au bonheur devant la Science sociale*, par M. Paul Bureau, vice-président de la Société.

II. — Le mardi 12 mai.

I. Réunion de travail, à 9 heures du matin. — M. Paul Descamps : *Son cours de l'année ;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

II. Séance de l'après-midi, à 3 heures. — 1° *La Famille patriarcale en Afrique (Le Noir de Guinée)*, par M. L. Tauxier. — 2° *Les Métiers de simple Récolte à Paris*, par M. J. Durieu.

III. — Le mercredi 13 mai.

I. Réunion de travail, à 9 heures du matin. — M. Paul Bureau. *Son cours de l'année ;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

II. Séance de l'après-midi, à 3 heures. — 1° *Le Métayage en Toscane*, par M. Paul Roux. — 2° *L'Évolution de l'Industrie du fer en Normandie (Les Ferronniers normands)*, par M. Paul Descamps.

IV. — Le jeudi 14 mai.

I. Réunion de travail, à 9 heures du matin. — M. J. Durieu : *Son cours de l'année ;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

Dîner de clôture du jeudi 14 mai, à 7 heures du soir, aux salons du restaurant des Sociétés savantes, 8, rue Danton.

Les membres de la Société Internationale de Science sociale sont instamment priés d'assister à ce dîner, qui leur permettra de se rencontrer en dehors des séances et d'entrer en contact plus intime les uns avec les autres. Chaque membre est autorisé à amener un ou plusieurs invités.

Remarque importante. — Beaucoup de nos membres ayant manifesté le désir de connaître au préalable les questions qui seront discutées dans les séances de travail, nous donnons ci-dessous un exposé des points sur lesquels porteront les discussions. Chacun pourra ainsi se documenter à l'avance, et prendre une part plus active au Congrès.

Nous donnerons également quelques indications sur les conférences de l'après-midi qui soulèvent des questions très intéressantes.

Les séances de travail du Congrès

L'utilité de la Science sociale. — Mardi matin, M. Paul Descamps mettra en discussion la question de la distinction à faire, en science sociale, entre la science pure et la science appliquée.

Le point de vue auquel il se placera est le suivant :

1° La science pure se borne à observer, à expérimenter, à dégager des lois, à classer des espèces ;

2° La science appliquée cherche à appliquer, plus ou moins bien, les données de la science pure, dans un but utilitaire. Ce but utilitaire peut être essentiellement personnel, ou, au contraire, collectif.

Modifications a la Nomenclature. — Dans la séance du mercredi matin, M. Paul Bureau proposera certaines modifications à apporter à la Nomenclature d'Henri de de Tourville, en se basant sur les considérations suivantes :

1° Les progrès de la Science sociale depuis vingt-cinq années n'ont pas seulement modifié un grand nombre de conclusions admises par F. Le Play et ses premiers disciples ; ils ont révélé la nécessité urgente de compléter et de rectifier sur plusieurs points le tableau de la Nomenclature sociale rédigé en 1883.

2° Afin de procéder méthodiquement, l'examen fait au Congrès de 1908 ne portera que sur les phénomènes sociaux de la *Vie privée*, c'est-à-dire désignés au tableau par les lettres A à O inclusivement. M. Paul Bureau montrera notamment :

a) Comment la double rédaction du tableau en fonction à la fois, et des éléments analytiques, et de la classification des types sociaux devrait être abandonnée comme créant une confusion ;

b) Comment il y aurait avantage à classer les *Biens mobiliers* avant la *Propriété*, et à classer le *Commerce* dans la catégorie du *Travail* ;

c) Comment il y aurait profit à abandonner le mot *Patronage*, et à remplacer le mot *Corporation* par celui d'*Association*, plus conforme à notre terminologie sociale et juridique ;

d) Comment enfin le tableau des *cultures intellectuelles* devrait être revisé pour donner une place à part au *Savant* et au *Professeur de l'Enseignement supérieur*.

Modifications a la Nomenclature. — Le jeudi matin, M. J. Durieu proposera également quelques modifications à la Nomenclature, d'après les arguments suivants :

Dans le cours que M. Robert Pinot a professé pendant plusieurs années à Paris, et qui m'a initié à la science sociale, il faisait remarquer que la Nomenclature comprenait, pour chaque classe de faits sociaux, tantôt le tableau des éléments analytiques, tantôt le tableau des espèces de la classe considérée. Il ajoutait que le progrès à faire consistait dans l'établissement du double tableau de classement pour chacune des 25 classes de faits sociaux.

Ce progrès a, du reste, été réalisé par M. Pinot lui-même pour la *Famille* qui ne comprenait au début que le tableau des éléments analytiques, et qui, ensuite, a été dotée du tableau de classement des principales espèces de famille.

C'est en s'inspirant de cette idée que M. Durieu a essayé de réaliser pour le *Lieu*, le *Travail* et la *Propriété*, les progrès déjà faits pour la Famille.

Rapports sur les observations sociales

La Famille patriarcale dans l'Afrique nègre. — Jusque maintenant nous ne connaissions en Afrique, comme peuples vivant en familles patriarcales, que les types du Désert, et leurs dérivés (Arabes, Touareg, Hottentots, etc.). Partout ailleurs, nous supposions l'Afrique habitée par des nègres vivant en familles instables.

M. Tauxier, qui a habité la Guinée française pendant dix ans, et qui a vécu au contact des indigènes de cette région, pense y avoir trouvé la famille patriarcale. Il a observé, en effet, les faits suivants : plusieurs ménages vivant en communauté au même foyer, grande autorité paternelle et maritale, héritage transmis au frère et non au fils.

Si cette famille patriarcale n'est pas une fausse famille patriarcale, il y a lieu de trouver les causes qui l'ont produite ou maintenue dans cet endroit, car il semble bien que, dans d'autres régions, le nègre vit en familles instables[1].

Les métiers de simple récolte a Paris. — La Nomenclature indique quatre travaux de simple récolte : l'art pastoral nomade, la pêche, la chasse et la cueillette. M. J. Durieu pense qu'il conviendrait d'y ajouter un certain nombre de travaux dans lesquels on récolte, non plus les productions spontanées de la nature, mais des objets quelconques. Cette opinion est basée sur les analogies qui existent entre le type social créé par certains métiers qu'il a pu observer à Paris et celui des sauvages vivant sur les sols intransformés.

Ces métiers sont ceux du chiffonnier, du ramasseur de bouts de cigares, etc. C'est la première tentative de comparaison entre la *famille instable sauvage* et la *famille instable civilisée*. Nous n'avions, jusqu'ici, aucune monographie de ce dernier type, et l'on ne peut que louer M. Durieu d'avoir comblé cette lacune importante.

Le métayage de Toscane. — Le métayage qui tire son origine du colonat partiaire des Romains doit, en Toscane, sa forme actuelle et sa généralisation à l'état social de ce pays dans lequel la classe capitaliste est tout entière concentrée dans les villes, et aux conditions de cultures arborescentes (vigne, olivier) dont le produit est aléatoire.

Le métayage est un élément de paix sociale en associant très étroitement le patron et l'ouvrier. En subordonnant complètement la famille ouvrière au patron, il tend au maintien de la communauté, car il ne permet pas aux intérêts individuels de se faire jour ; à ce titre il peut parfois favoriser la routine et l'inertie. Mais la dépendance étroite dans laquelle se trouve le métayer vis-à-vis du propriétaire est aussi une cause de progrès lorsque ce dernier remplit efficacement son rôle social.

En fait, le métayer est parfaitement capable de s'adapter aux diverses conditions de la culture moderne, et, dans la Maremme, nous le voyons se substituer graduellement au faire-valoir direct. Il a, jusqu'ici, épargné à la Toscane les agitations agraires qui se sont déjà manifestées maintes fois en d'autres régions, et il oblige la majorité des propriétaires a s'occuper de leurs terres.

Il semble bien que le métayer soit la transaction la plus parfaite entre le patronage actif et efficace de la part du propriétaire et la jouissance de la propriété de la part de l'ouvrier.

L'évolution de l'industrie du fer en Normandie. — D'une façon générale l'industrie semble évoluer du petit atelier vers le grand atelier en passant par la grande fabrique collective. Comment s'effectue cette évolution ? Ce problème ne pourra être résolu d'une façon définitive que par des observations nombreuses et répétées.

M. Paul Descamps montrera, d'après une étude faite sur le vif, un exemple de cette évolution. Dans certains districts de la Normandie, on trouve côte à côte la fabrique collective et le grand atelier, dans l'industrie de la Ferronnerie.

Les objets fabriqués à la main maintiennent l'ancienne organisation de travail ; la machine, au contraire, développe les for-

1. Le capitaine Clerc qui a vécu plusieurs années dans le Soudan (Niger moyen) croit y avoir trouvé la famille instable. (Voir sa lettre plus loin.)

mes nouvelles. Il semblerait donc que le grand atelier résulte de l'apparition du machinisme. Peut-on toutefois conclure, de cette étude particulière, à l'existence d'une loi générale? C'est ce qui resterait à déterminer.

CORRESPONDANCE

M. le capitaine Clerc nous écrit les lignes suivantes, au sujet de l'éducation :

« Toutes les races n'ont pas le même tempérament, le même caractère; nous n'y pouvons rien. Il faut tenir compte de ces différences si nous voulons, d'une part, faire de l'éducation une science, et, d'autre part, faire accepter nos méthodes. Dresse-t-on un cheval normand comme un pur sang? Avec le premier l'éperon est quelquefois nécessaire comme stimulant, et le mors de bride est utile. Avec le second, l'éperon n'est qu'un moyen de châtiment délicat à employer, et si rarement utile que certains écuyers de Saumur le suppriment; l'embouchure la meilleure est le simple filet.

« Il en est de même pour l'homme. J'ai commandé des hommes du Gard, de l'Aveyron et du Nord, et j'ai dû modifier mes méthodes de commandement et d'instruction suivant le type social de mes subordonnés. Les premiers sont influencés par la parole, les autres y sont absolument insensibles; en cas de difficulté, les premiers se révoltent, les seconds se braquent et opposent la force d'inertie, les derniers désertent.

« Qu'y a-t-il donc d'étonnant à ce qu'en appliquant les méthodes anglaises, nous soyons conduits à les modifier et à les adapter? »

Dans une autre lettre relative aux nègres du Soudan, le capitaine Clerc nous dit :

« .....En ce qui concerne l'organisation de la famille soudanaise, je ne puis être *absolument affirmatif*, mais je crois bien que le type patriarcal n'y existe pas. Je ne parle que des Noirs et non des Touareg que je ne connais pas; j'étais dans la région de Tombouctou au moment où notre autorité se substituait par la force à la leur et nous n'entrions en contact avec eux que pour les combattre.

« Les Peulhs, pasteurs du Macina, seraient, en tout cas, les seuls qui pussent avoir la famille patriarcale. Quant aux autres peuplades de la vallée du Niger, je suis convaincu qu'elles ne l'ont pas. Les considérations suivantes viennent d'ailleurs à l'appui de mes observations :

« 1° La propriété mobilière est tellement rudimentaire que chaque ménage peut se procurer sans frais ce dont il a besoin : calebasses et nattes la composent presque uniquement;

« 2° La propriété foncière n'existe pas, même chez les agriculteurs. Chacun peut donc se rendre indépendant en cultivant ce qu'il lui plaît de cultiver et là où il le veut.

« La case est construite par celui qui doit l'habiter.

« Donc grande facilité d'établissement.

« 3° La pêche, à laquelle se livrent beaucoup de riverains du Niger favorise la dispersion. (Répercussion connue.

« 4° L'industrie des transports est individuelle, car il n'y a pas de difficultés de circulation : pas d'obstacles, peu de fauves, pas de race ayant le monopole des routes, de l'eau partout et des villages assez rapprochés les uns des autres pour assurer la nourriture du colporteur tout en rendant son commerce rémunérateur. Il y a donc toute facilité pour celui qui veut se séparer de la famille et vivre indépendant.

« 5° La famille ne produit pas tout ce dont elle a besoin. Il y a des forgerons, des tisserands, des bourreliers,... qui travaillent pour leur compte personnel. Ils travaillent seuls, ou aidés d'un de leurs fils et ils peuvent s'établir presque sans frais en raison de l'état rudimentaire de leur industrie. Encore une facilité pour celui qui peut quitter sa famille et s'établir isolément.

« 6° Faiblesse du lien qui rattache le fils au père.

« 7° Les cases sont petites, sans séparations, suffisantes pour un seul ménage. »

ENQUÊTE SUR LE PAYS

LA PROVINCE DE FERRARE [1]

La province de Ferrare a pu être appelée la Hollande italienne à cause des grands travaux hydrauliques dont elle est le théâtre. Depuis trente ans, le sol cultivable y a doublé d'étendue, plus de 100.000 hectares de lagunes ont été desséchés et rendus à la culture ; un réseau serré de voies navigables, entretenues par des associations spéciales, est parcouru sans cesse par des barques chargées des produits de ces terres vierges.

La superficie totale de la province est de 260.000 hectares, dont 50.000 sont encore recouverts par les eaux et les marais. Il y a là en présence un monde ancien et un monde en formation. Depuis dix ans, ce pays est troublé par une agitation agraire qui a pris plusieurs fois une forme aiguë, et dont la cause profonde est sans doute la difficulté qu'éprouve le monde ancien à s'adapter aux nécessités du monde moderne avec lequel les grands travaux de desséchements, dus à l'initiative des propriétaires ferrarais ou étrangers, l'a mis en contact brusque et immédiat.

On distingue dans la province de Ferrare quatre zones qui correspondent à quatre modes distincts d'exploitation du sol :

1° Les Vieilles terres : domaines moyens et *boaria* :

2° Les Confins bolonais : petits domaines et métayage ;

3° Le Centese : propriété communautaire à partages périodiques ;

4° Les Bonifiche : grands domaines et faire-valoir.

I. Les Vieilles terres. — C'est la partie du pays mise en culture depuis longtemps ; nous en distrayons les Confins bolonais et le Centese qui se distinguent par quelques particularités. Les vieilles terres comprennent les communes de Ferrare, Porto-Maggiore et Vigarano, la plus grande parties de celles de Bondeno, Copparo, Ostellato et Migliarino et une faible partie de celles de Massafiscaglia et Codigoro.

a) Le *domaine* s'appelle le *versuro ;* son étendue, de 25 à 30 hectares, est déterminée par la nature du sol et par la quantité de terrain que peut labourer en temps utile une charrue qui, en raison de la compacité du sol, doit être tirée par huit bœufs au minimum et quatorze au maximum, en général par dix. Le domaine doit donc fournir la nourriture nécessaire à ces animaux et à ceux qui sont destinés à la remonte, c'est-à-dire, au total, à un ensemble de 14 à 20 bêtes. La superficie indiquée plus haut s'est fixée par l'expérience et n'a pas varié depuis plusieurs siècles. Outre les fourrages nécessaires au bétail, on cultive surtout le maïs, le blé et le chanvre. Notons dès maintenant que la productivité du *versuro* a beaucoup augmenté depuis une époque récente ; d'une part, on a utilisé plus complètement le sol en défrichant les terrains vagues et en diminuant les espaces perdus ; d'autre part, la culture est devenue plus intensive par l'emploi des machines, des engrais et des procédés rationnels. La surface consacrée aux fourrages a donc diminué, car on n'a pas cherché à augmenter le bétail, et celle consacrée aux récoltes a augmenté ; nous allons voir quelles sont les conséquences de ce fait.

b) Le *personnel* ouvrier est composé de trois catégories de gens : les *boari*, les *castaldi* et les *avventizi*.

Le *boaro*, comme son nom l'indique, est l'ouvrier préposé aux soins et à la conduite des bœufs, de tout le bétail en général. C'est le principal employé du domaine et le plus important. Le propriétaire fait avec lui un contrat qui est le contrat de *boaria*, valable pour un an d'une Saint-Michel à l'autre et qui peut se résumer ainsi : le boaro reçoit l'usage gratuit d'une maison et d'un jardin, il touche un salaire mensuel fixe et une participation sur les autres récoltes, et un salaire quotidien réduit pour les travaux exécutés directement par le patron. Il va de soi

1) Cf. Pietro Niccolini : *La Questione agraria nella provincia di Ferrara* (Ferrara, Bresciani, 1907). — Cette étude, très objective, écrite à l'occasion des grèves de paysans dans le Ferrarais, a pour base l'observation impartiale des faits.

que le boaro est chef de famille et s'engage au nom de toute sa famille à laquelle le propriétaire est tenu de fournir du travail et qui doit être à sa disposition en tout temps, sauf les jours de fêtes.

Le boaro doit se faire aider par un jeune homme, le *boarolo*, et par un enfant de douze ans au moins, le *vaccarino*, qui sont affectés à l'étable. Le reste de la famille, femmes comprises, travaille à la journée ou à prix fait. Le salaire fixe du boaro est parfois payé en partie en nature (grains et vin). Les services du boaro correspondant à ce salaire fixe sont minutieusement déterminés : labours, hersages, charrois, déchargement des récoltes, entretien du bétail, etc...

Pour la moisson et le battage du blé, la famille boarienne touche tant pour cent de la récolte. Pour le chanvre, le maïs elle touche une part plus forte, un tiers environ, mais à la charge de certains travaux ; l'avoine et l'orge sont cultivées en régie directe sans participation.

On voit combien complexe est ce contrat de boaria et quels contacts incessants il impose entre l'ouvrier et le patron ou son représentant. Il suppose de la part des deux parties beaucoup de bonne foi et de bonne volonté. Il varie dans les détails, suivant les localités et les domaines; la comparaison de deux contrats est chose délicate, car tout se tient dans ces conventions compliquées : tel avantage sur tel article est compensé par telle réduction sur tel autre. Il est toujours facile en choisissant habilement les clauses de montrer au boaro qu'il est honteusement exploité par le patron; cela explique la facilité qu'ont rencontrée parfois les chefs socialistes à fomenter l'agitation. La complexité du contrat explique aussi qu'ils ont parfois réclamé certaines modifications qui auraient été très désavantageuses pour les colons.

Les *castaldi* ou *brazzenti* sont des ouvriers à engagement annuel qui vivent sur le fond. A l'origine, la famille du boaro, famille patriarcale composée souvent de vingt à trente personnes, suffisait seule à tous les travaux du domaine. Mais peu à peu la culture est devenue plus soignée et plus intense, il a fallu faire appel à d'autres familles; ainsi s'est constituée la catégorie des castaldi. Ils ont un logement moyennant un loyer faible, l'usage gratuit d'un petit jardin, d'un poulailler, d'une porcherie et du bois nécessaire à leur chauffage. Ils doivent, eux et leur famille, travailler sur le domaine toutes les fois qu'ils en sont requis; le propriétaire, s'engage de son côté, à les employer de préférence à tout autre et à leur donner la récolte et la culture de certains produits moyennant une participation. On peut, par certains côtés, comparer le castaldo ferrarais au häusling lünebourgeois ou au kotter westphalien ; en Allemagne toutefois l'ouvrier est établi en simple ménage, tandis qu'ici nous trouvons la famille patriarcale.

Les *avventizi* ou journaliers n'ont aucun lien permanent avec le domaine, du moins en droit, car, en fait, les mêmes ouvriers sont presque toujours occupés par le même patron ; ils considèrent même qu'ils ont un droit au travail et cela n'est pas un des traits les moins curieux des agitations agraires dans cette région, et qui trahit bien la formation communautaire de la population. Il est probable qu'autrefois ces ouvriers adventices étaient des immigrants temporaires venus à l'époque des grands travaux et qui se sont fixés peu à peu dans le pays par suite des progrès de la culture. Il existe encore aujourd'hui une immigration continuelle et considérable d'ouvriers venant de la Vénétie et de la Romagne ; ce qui prouve, d'une part, l'activité agricole de la province de Ferrare, d'autre part, que la condition des travailleurs n'y est pas plus mauvaise que dans les provinces voisines. Les journaliers travaillent soit à salaire fixe soit à forfait; depuis quelque temps, l'usage de la participation s'est beaucoup développé. Il y a à cela deux raisons : la première, c'est que la famille patriarcale subit une crise et se dissocie ; il devient donc plus difficile de trouver une famille boarienne assez nombreuse pour suffire à peu près à l'ensemble des travaux ; la seconde, c'est que les propriétaires cherchent à lier l'ouvrier à la terre et à l'intéresser à la bonne marche de la cul-

ture. Le propriétaire fait exécuter tous les travaux qui nécessitent des animaux et fournit les semences; chaque famille d'ouvriers reçoit un lot de terre qu'elle doit soigner pendant l'année et dont elle doit faire la récolte; pour cela elle reçoit une part du produit. Les journaliers ne sont pas, comme les boari et les castaldi, logés sur le domaine; ils habitent dans les bourgades du voisinage, peuplées ainsi presque exclusivement de prolétaires agricoles vivant assez misérablement et d'une moralité inférieure.

c) La *classe patronale* est constituée par des propriétaires ferrarais qui sont presque tous agriculteurs par tradition et par goût, et qui dirigent personnellement l'exploitation de leurs terres, s'occupant constamment et minutieusement de leurs domaines. Si leurs possessions sont étendues, ils sont naturellement secondés par des régisseurs, et cela n'est pas inutile étant donnés les nombreux détails d'administration qui sont la conséquence des contrats en vigueur. Ces contrats supposent, en effet, la direction réelle du propriétaire ou de son représentant; c'est une cause de progrès, car le patron possède à la fois la science et les capitaux qui sont aujourd'hui des facteurs essentiels en agriculture. Ces contrats imposent, en outre, au propriétaire l'obligation d'assurer du travail à deux catégories d'ouvriers : les boari et les castaldi : il s'ensuit qu'à certaines époques où les travaux agricoles proprement dits ne demandent pas de main-d'œuvre, celle-ci est employée à des travaux d'amélioration qui n'ont souvent qu'une utilité indirecte, s'ils ne sont pas de pur luxe. C'est à ces travaux que la campagne doit cet aspect si net, si soigné qui la fait ressembler à un jardin. Ils ont l'avantage d'éviter les chômages d'hiver à toute une partie de la population.

II. Les confins bolonais. — Ils comprennent les communes de S. Agostino, Poggiorenatico, Argenta et une partie de celle de Cento, qui jadis faisaient partie de la province de Bologne ou qui, en raison du voisinage, ont subi l'influence de son système agraire. Dans cette zone, c'est le métayage qui domine. Les domaines sont plus petits car la famille du métayer doit pouvoir suffire à peu près complètement à tous les travaux. C'est encore la famille patriarcale que nous trouvons là : sur un domaine de 28 hectares, situé dans la commune voisine de Minerbio (prov. de Bologne), il y a 23 personnes : le chef de famille, ses deux frères, son fils, deux cousins et un neveu, leurs femmes et leurs enfants. En hiver, les femmes filent et tissent pour la maison; en été, elles travaillent aux champs. Le domaine en question, plus grand que ceux des confins bolonais, fait partie d'une propriété de 600 hectares dont la moitié, mise en culture à une époque récente, est exploitée en régie directe et produit surtout des fourrages naturels et du riz; l'autre moitié est divisée en 17 métairies et un certain nombre de petits ténements cultivés à moitié fruit par des ouvriers.

A l'époque des ducs de la maison d'Este, le métayage était général dans tout le Ferrarais; la boaria n'a pris sa place qu'à l'époque des premiers desséchements à cause de la part plus grande qu'elle laisse au patron dans la direction. Les contrats actuels de métayage renferment des stipulations très minutieuses : le contrat en usage dans la commune d'Argenta n'a pas moins de 68 articles. Il est clair que, le métayer devant fournir gratuitement la main-d'œuvre, les instruments et certaines avances, il a, malgré toute déclaration de principe contraire, un droit dans la direction de la culture, ou du moins il a des droits sur les récoltes éventuelles que le propriétaire ne peut pas méconnaître sans injustice dans les ordres qu'il donne. Le métayer a à faire preuve de plus de prévoyance et de capacité que le boaro; le métayage développe davantage le sens de la responsabilité.

III. Le Centese. — Cette zone comprend les communes de Cento et de Pieve. Elle est caractérisée par l'existence des *Partecipanze*, propriété collective à partages périodiques. On a dit que les habitants de Cento étaient réfractaires aux agitations socialistes : on n'a pas pris garde

qu'étant en plein collectivisme, ils étaient très en avance sur le socialisme contemporain, et n'avaient donc aucune raison de s'agiter.

Les propriétés collectives sont rares en Italie, on en compte quatre dans la province de Bologne, deux dans celle de Ferrare et une dans celle de Modène. Les *Partecipanze* de Cento et de Pieve ont une origine historique connue. Au moyen âge, le territoire de Cento, situé aux pieds des Apennins, était couvert de bois et de marais; il dépendait en partie de l'évêque de Bologne, en partie de l'abbaye de Nonantola. En 1259, l'évêque Ubaldini concéda *en emphytéose* « aux hommes de Cento et de la Pieve et à leurs descendants légitimes » une étendue de terrains dénommés aujourd'hui Capi de Malafitto. En 1358, l'abbé de Nonantola fit de même pour les Capi de Casumaro. D'après l'acte d'investiture, cette emphytéose était *collective* et concédée dans le but de faire défricher et mettre en valeur ces terrains marécageux et improductifs. La jouissance étant réservée aux descendants des premiers investis; il y eut naturellement des luttes et des procès entre eux et les nouveaux venus, car, malgré des tracasseries sans nombre et la *deminutio capitis* dont ils étaient frappés, les immigrants accoururent en foule, attirés par la fertilité et la richesse de ce petit pays. Cette immigration ne fut pas compensée par une émigration car, pour mettre fin à des contestations interminables, l'évêque de Bologne, en 1501, décréta que, pour avoir droit dans le partage des terres, il fallait avoir habité sur le territoire de Cento pendant dix ans consécutifs. Afin de ne pas perdre leurs droits, les participants restent donc dans le pays. Ainsi s'explique l'extrême densité de la population : dans la région de la propriété privée, le nombre des habitants varie de 130 à 150 par kilomètre carré; dans celle de la propriété collective, il est de 300 (Casumaro), 500 (Alberone), 750 (Remazzo); et il ne s'agit que de la population éparse dans la campagne.

Cet accroissement extrême de la population a eu pour conséquence une diminution constante dans l'étendue des parts. Au commencement du XVIe siècle, celles-ci étaient de 3 hectares; en 1859, elles n'étaient plus que de deux tiers d'hectare à Cento et d'un demi-hectare à Pieve; malgré une émigration assez forte vers l'Amérique, le dernier partage, en 1899, a donné des résultats un peu moindres. Ce fractionnement de la propriété aboutit à une culture à la main extrêmement minutieuse et productive. Les inconvénients du morcellement excessif sont compensés en partie par un groupement de parts qui survient après le partage : les membres de la même famille cherchent à réunir en une exploitation unique leurs parts contiguës ou voisines : à cet effet, il peut y avoir échange avec d'autres participants; les cultivateurs disposant d'un petit capital achètent ou afferment le droit de jouissance des participants riches, des artisans ou des émigrants.

Les partages ont lieu tous les vingt ans; ils sont extrêmement simplifiés par l'aménagement géométrique du sol en longues bandes de largeur égale. Il suffit donc de diviser la longueur totale de ces bandes par le nombre des participants et de marquer ensuite sur le bord du fossé la longueur de chaque part ainsi obtenue. Les parts sont tirées au sort; mais ceux qui ont construit une maison sur le terrain ont droit à la part contiguë à leur habitation; l'étendue et les limites de cette part varient forcément un peu à chaque partage, mais il n'en est pas moins vrai que ces participants-là sont arrivés à se constituer un droit qui ressemble singulièrement à la propriété privée. Tant il est vrai que, malgré toute convention arbitraire contraire, le degré d'exclusivisme de la propriété se mesure au mode de jouissance de cette propriété et à la somme de travail qu'il exige.

A qui est confiée l'administration des partecipanze? A l'origine la concession étant faite à tous les habitants de Cento et de la Pieve, ce fut la commune qui administra les biens collectifs. Les immigrés n'ayant aucun droit sur ces biens, les citoyens originaires, afin de les exclure de l'administration de ces biens communs, voulurent aussi les exclure de l'adminis-

tration communale, et ils réussirent pendant longtemps. Enfin, en 1754, les immigrés — les *fumanti* — obtinrent du pape Benoît XIV l'accès de la municipalité; mais on constitua les partecipanze en une administration autonome qui subsiste encore aujourd'hui.

Au cours des siècles, il y eut des tentatives faites pour opérer un partage définitif; le premier eut lieu en 1438, mais fut révoqué en 1453. Plus tard, à maintes reprises, les autorités se prononcèrent pour l'appropriation individuelle, mais il semble bien que la population s'y soit toujours énergiquement opposée comme le prouve le meurtre par la foule ameutée du gouverneur Bresciani, en 1477. Tout récemment encore, l'opinion publique, à Cento, s'est passionnée pour une discussion d'école entre professeurs au sujet de l'opportunité du maintien des partecipanze. On retrouve là l'influence bien nette de la formation communautaire.

Il semble, en effet, que cette forme collective de la propriété, qui, au début, a assuré le défrichement et le peuplement de tout un territoire, assure encore aujourd'hui les bienfaits de la propriété rurale à une population nombreuse, sans exiger d'elle certaines qualités de longue prévoyance dont elle serait incapable.

IV. Les Bonifiche. — Ce mot signifie améliorations; il est appliqué à toutes les terres assainies et nouvellement mises en valeur. Cette région s'étend à l'est de la province de Ferrare sur les communes de Codigoro, Massafiscaglia et Mesola et sur une partie de celles de Copparo, Migliarino, Ostellato et Bondeno.

A l'époque romaine, le pays était beaucoup moins marécageux qu'aujourd'hui. Pendant le haut moyen âge, des changements dans le cours des fleuves, probablement aussi l'abandon de la culture, convertirent tout le Ferrarais en une immense lagune. Les ducs de la maison d'Este conçurent un plan grandiose de travaux hydrauliques pour assainir tout l'État; cette entreprise échoua par suite d'événements politiques. Après la formation de l'unité italienne, le problème fut repris par des hommes d'initiative qui en tentèrent la solution par leurs propres forces *sans l'aide de l'État*. Il y eut bien quelques déboires au commencement, mais aujourd'hui l'œuvre est, sinon terminée, du moins en bonne voie. La mise en valeur des *Valli* (marais, lagunes) est l'histoire des trente dernières années, car les travaux hydrauliques préparatoires ne furent terminés qu'en 1879. Depuis cette époque, plus de 80.000 hectares, jadis recouverts d'eau saumâtre, ont été transformés en champs de blé et de chanvre. La pêche était la seule ressource des misérables habitants de quelques rares villages ravagés par les fièvres paludéennes; aujourd'hui les pêcheurs sont devenus agriculteurs, le pays se peuple petit à petit et la santé publique se relève.

Toute la province a été l'objet d'un plan d'ensemble d'assainissement; elle est couverte d'un réseau serré de canaux de toutes dimensions qui recueillent les eaux de pluie ou d'infiltration et les conduisent à la mer; si les terrains sont trop bas, des machines élévatoires pompent les eaux et les rejettent en dehors des digues. Pour combler les dépressions par colmatage, on a utilisé les débordements des fleuves; puis, ce résultat obtenu, on a construit des digues pour éviter les inondations. Le Ferrarais est divisé en plusieurs arrondissements hydrauliques dont chacun comprend une ou plusieurs associations autonomes et jouissant de la personnalité civile, qui assurent l'assainissement de leurs terres au moyen d'un impôt qui varie pour chaque fonds suivant le niveau du sol et la facilité d'écoulement. La contribution de chacun est ainsi strictement proportionnelle au service reçu; elle atteint parfois jusqu'à 65 francs par hectare, sans compter les impôts publics.

Si l'initiative privée est ici vraiment digne d'admiration, les pouvoirs publics semblent être restés au-dessous de leur tâche. On déplore le manque d'églises et d'écoles, et surtout l'absence de routes et de chemins; la police est insuffisante et une revision cadastrale s'impose. Le commerce n'existe pour ainsi dire pas, ce qui complique les conditions d'existence des

ouvriers de cette région. Un autre inconvénient grave est le manque d'eau potable; on en est réduit à l'eau des rivières, des canaux ou des fossés, ce qui a des conséquences fâcheuses pour la santé publique.

Nous avons dit que les Bonifiche étaient caractérisés par le *grand domaine* et le *faire-valoir;* cette forme de la propriété et ce mode d'exploitation dérivent naturellement des conditions du lieu. Les anciens marécages ne valaient guère plus de 40 à 50 francs l'hectare; improductifs, ils ne servaient qu'à la chasse, et par conséquent formaient des propriétés très étendues et de peu de valeur. Une fois les travaux hydrauliques accomplis, les terres ont valu 400 à 500 francs l'hectare, mais la mise en culture étant une œuvre de longue haleine exigeant des dépenses considérables, seuls les grands propriétaires, pouvant disposer de grands capitaux, étaient en mesure de l'entreprendre, et encore à la condition de diminuer leurs frais généraux en les répartissant sur une grande étendue et en employant des procédés techniques perfectionnés. Telles sont les raisons qui ont maintenu jusqu'à ce jour le grand domaine et le faire-valoir direct.

Il en est de même pour les terres appartenant aux communes; celles-ci les ont louées à des sociétés d'exploitation qui ont pris à leur charge les dépenses d'assainissement et de mise en valeur; ainsi se sont constitués d'immenses domaines. Par exemple, « la Bonifica », qui appartient à une société ayant son siège à Turin, a 16.000 hectares. En 1872, c'était un marais; aujourd'hui on y trouve 600 bâtiments divers, des machines et instruments pour plus de 500.000 francs, des provisions pour plus d'un million, 10.000 têtes de bétail, et 7.000 colons, sans compter plusieurs milliers d'ouvriers temporaires qui y travaillent pendant plusieurs mois de l'année.

Le domaine de Gallare, propriété de la Banque d'Italie, a une superficie de 3.700 hectares. Celui de Valle Volta qui appartient à la « Société vaudoise d'exploitation agricole », a 1.776 hectares; on y trouve 45 kilomètres de chemins et 250 kilomètres de fossés d'assainissement; le rendement du blé y varie de 17 à 24 quintaux à l'hectare. La même société suisse possède le domaine de Barcelone. La Société de Lodi exploite 4.000 hectares, partie en pleine propriété, partie en emphytéose.

On a parfois appliqué l'épithète de latifundia à ces grands domaines; ils diffèrent pourtant du tout au tout des latifundia à culture extensive et à productivité réduite qu'on rencontre dans la campagne romaine et dans le royaume de Naples. Les grands domaines des Bonifiche, loin d'être un vestige des temps passés, sont d'origine moderne, ils sont soumis à la culture intensive et ont une productivité très élevée. Ils sont un instrument de colonisation et de progrès agricole.

On comprend parfaitement que la mise en valeur de ces terres neuves, qui demande une mise de fonds considérable, des travaux immenses, qui présente souvent des difficultés imprévues, exige du propriétaire ou du concessionnaire une liberté d'action absolue; on ne peut donc songer ni au métayage, ni à la boaria, contrats qui, par l'aléa qu'ils laissent au paysan, ne peuvent être appliqués que là où la culture a trouvé sa forme stable, pour ne pas dire définitive. Le faire-valoir direct est le seul mode d'exploitation qui soit admissible. Des agronomes et des régisseurs commandent à toute une population de salariés. Le progrès des méthodes a créé ici le grand atelier agricole, comme il a créé ailleurs le grand atelier industriel, en attendant qu'il restaure l'atelier domestique.

A mesure, en effet, que les améliorations s'accomplissent et que les terres sont aménagées rationnellement, le mode d'exploitation du sol se modifie. Les cultivateurs intéressent leurs ouvriers aux cultures, puis adoptent la boaria ou le métayage, de sorte que les plus anciennes *bonifiche* se rapprochent du type des *terres vieilles*. Toutefois, les domaines qui ont été ainsi créés dans ces derniers temps sur les grandes exploitations ont généralement une étendue double de celle du versuro ferrarais, soit 50 à 60 hectares. Cette

étendue est sans doute mieux adaptée aux nécessités de la culture rationnelle. L'évolution vers le domaine moyen et la boaria est ralentie par l'insuffisance de la population stable qui n'atteint pas 50 habitants par kilomètre carré, même dans des régions de culture intensive.

Nous devons noter la part importante qu'ont prise les capitaux de l'Italie septentrionale et même de l'étranger dans la constitution des grandes sociétés d'exploitation agricole des Bonifiche ferraraises.

V. Les troubles agraires. — Depuis dix ans, la province de Ferrare a été le siège d'une agitation presque permanente et de plusieurs grèves agricoles. La première éclata en 1897; la seconde, en 1901, fut marquée par les événements les plus graves; il y en eut d'autres en 1902, 1903, 1904, puis en octobre 1906 et mars 1907. Ces grèves ne sont pas dues originairement à l'agitation socialiste, car le parti socialiste n'a commencé sa propagande et ne s'est organisé qu'après la première grève, précisément pour exploiter à son profit le malaise des paysans; on a pu remarquer que, dans ces derniers temps, l'influence des socialistes diminue auprès des contadini ferrarais qui n'ont pas vu se réaliser encore les promesses qu'on leur avait faites. Sans examiner les causes immédiates, parfois toutes fortuites, des grèves, ni les revendications souvent illusoires des paysans, on ne peut nier que ces troubles agraires ne soient l'indice d'un malaise général et profond auquel il serait urgent de remédier.

a) *Les causes.* — On peut toutes les ramener à une cause initiale et lointaine : la formation communautaire de la population ferraraise. Tant que le cadre patriarcal de la famille et de la société subsista intact, tout alla bien, mais lorsque, sous l'influence de causes extérieures, à partir de l'époque de la Révolution française, la constitution communautaire de la famille paysanne fut ébranlée, on put commencer à prévoir la crise actuelle qui n'est autre que la crise de la famille patriarcale.

La population ouvrière locale se divise, avons-nous dit, en deux grandes classes : les ouvriers à engagement annuel (boari et castaldi) et les journaliers. Pendant longtemps les premiers, groupés en familles très nombreuses, ont suffi à peu près seuls aux travaux de culture; les journaliers étaient en faible proportion. Mais dans la dernière moitié du XIXe siècle, la culture, devenue plus intensive, a réclamé plus de main-d'œuvre, précisément au moment où les familles devenaient moins nombreuses par suite de la dissolution des communautés. Les transfuges de la famille patriarcale sont venus augmenter la population des journaliers dont la proportion est devenue considérable. Ces avventizi eurent la vie facile tant que durèrent les grands travaux d'assainissement et d'aménagement, mais lorsque ceux-ci furent terminés, du moins dans la plus grande partie de la province, ils se trouvèrent exposés au chômage puisque les propriétaires n'ont pas d'obligation envers eux; on ne peut pas dire cependant qu'il y ait surpopulation, car la région où les grèves ont été le plus graves est la région centrale de la province où la population est moyennement dense et semble le mieux proportionnée aux besoins de la culture. En fait, il y a souvent insuffisance de main-d'œuvre en été et chômage en hiver, ou tout au moins salaires très réduits. Cette situation exigerait des qualités de prévoyance qui manquent naturellement à des communautaires désorganisés. La faculté d'adaptation leur fait également défaut, et c'est là la cause de leurs souffrances.

b) *Les résultats.* — Les grèves ont marqué la fin des relations patriarcales entre patrons et ouvriers; les rapports entre eux ont pris depuis une allure plus strictement juridique; les contrats, qui jadis n'avaient d'autre garantie que les usages et la tradition, sont maintenant rédigés par écrit et les conditions générales en ont été fixées à la suite de négociations entre propriétaires et paysans.

Il en est résulté une amélioration du sort des boari et des castaldi, c'est-à-dire des ouvriers à engagement fixe, dont la situation n'était d'ailleurs pas mauvaise auparavant, puisque beaucoup d'entre eux, grâce à leurs économies, ont pu devenir

fermiers. On a bien aussi spécifié une élévation de tarif pour les salaires des journaliers; les socialistes notamment se sont élevés avec force contre les salaires très bas des journées d'hiver, mais cela n'a pas amélioré la condition des ouvriers sans engagement, tout au contraire. Les propriétaires exécutaient beaucoup de travaux d'amélioration problématique ou de simple embellissement à cause de la modicité des salaires. Ils ont supprimé ces travaux afin de consacrer à la culture toutes les sommes dont ils pouvaient disposer pour la main-d'œuvre. Les journaliers touchent donc bien la même somme totale de salaires qu'auparavant, mais la répartition en est différente, ce qui leur est funeste à cause de leur imprévoyance.

Ils ont alors réclamé le droit au travail. D'après eux, tous les ouvriers de la commune doivent être répartis entre les propriétaires qui seraient tenus de leur fournir du travail, sans avoir le droit de les choisir. Voilà qui est bien communautaire! Cette revendication n'a pas obtenu de sanction légale. Mais, en fait, les ouvriers s'arrangent pour que tous aient part aux travaux; les journées sont réduites, afin qu'une main-d'œuvre plus abondante soit nécessaire, — le salaire est moindre il est vrai; on se met en grève si le patron refuse du travail à ceux qui en demandent : *O tutti o nessuno* (ou tous ou personne). La conséquence de cet état de chose a été le développement du fermage et l'aggravation du chômage par suite de l'absentéisme des propriétaires. Beaucoup de ceux-ci, ne rencontrant que déboires et difficultés, se sont dégoûtés de la vie rurale, ils ont abandonné leurs maisons de campagne et ont affermé leurs terres. Naturellement les fermiers n'emploient que la main-d'œuvre strictement nécessaire à la culture, et il n'est plus question de travaux d'embellissement. La situation des ouvriers s'en trouve donc empirée.

c) *Les remèdes.* — Pour remédier à la crise actuelle on a proposé de remplacer la boaria par le métayage. Cela aurait l'avantage d'augmenter la proportion des travailleurs fixés à la terre par un contrat défini. Mais cette réforme exigerait la subdivision du versuro trop grand pour une famille de métayers, surtout maintenant que les communautés sont moins nombreuses : il en résulterait la nécessité de construire de nouveaux bâtiments, dépense dont les propriétaires ne retrouveraient pas l'intérêt. En outre, les domaines dédoublés ne seraient plus suffisants pour entretenir le nombre de bœufs nécessaires au labourage, étant donné la compacité des terres, à moins d'augmenter l'étendue des prairies, ce qui réduirait le besoin de main-d'œuvre. D'autre part, l'intérêt du métayer est d'employer le moins de journaliers possible et de faire travailler davantage les membres de sa famille, notamment les femmes et les enfants. Il y a plus : d'après certains calculs, dans le contrat de métayage, l'aléa de la culture incombe à l'ensemble des travailleurs dans une proportion beaucoup plus forte que dans le contrat de boaria; le métayage exigerait donc de la part des paysans une prévoyance et une capacité beaucoup plus grande que la boaria; dans les mauvaises années, il serait une cause de souffrances et de misère.

Nous ne parlons que pour mémoire des travaux publics que les ouvriers ameutés ont obtenus souvent des municipalités, de la province ou de l'Etat. Cela peut être un palliatif accidentel et momentané, mais rien de plus.

On a préconisé l'émigration définitive; or, nous savons qu'en été il y a presque pénurie de main-d'œuvre. Il se produirait donc immédiatement une accélération dans l'immigration qui ne fait d'ailleurs que se développer depuis trente ans.

L'émigration temporaire pendant l'hiver aurait au contraire les plus heureux effets. Les associations agricoles et les autorités publiques ont fait maintes tentatives pour la provoquer et la diriger notamment sur les provinces voisines de la vallée du Pô où l'œuvre d'assainissement n'est pas encore accomplie. Mais par sa formation communautaire le Ferrarais est rebelle à l'expatriation, il ne veut pas quitter son pays, voire même sa commune et les efforts tentés n'ont pas été couronnés de succès.

Il serait plus facile de le décider à aller coloniser les Bonifiche mises en valeur par les capitalistes, mais il faudrait créer des routes, des écoles, assurer la sécurité publique et procurer de l'eau potable à la population qui s'installerait. C'est une tâche qui incombe aux pouvoirs publics, car les propriétaires des Bonifiche n'ont pas un intérêt immédiat à assumer toutes ces dépenses.

Nous connaissons la cause première du malaise actuel : la formation communautaire; il nous serait facile d'en indiquer le remède, s'il ne paraissait à beaucoup hypothétique et lointain : l'évolution vers le particularisme, c'est-à-dire le développement de la faculté d'adaptation aux conditions de vie diverses et changeantes du milieu moderne.

La province de Ferrare nous présente en raccourci une situation qui se retrouve en maintes régions de l'Italie. Une classe patronale, réellement dirigeante, ouverte au progrès et pleine d'initiative, dont les efforts sont souvent entravés et dont la bonne volonté est parfois découragée par l'inertie et l'ignorance de la classe ouvrière. Il y a entre ouvrier et patron une différence de formation sociale, ce dernier ayant été touché davantage et parfois profondément par les influences étrangères, anciennes ou contemporaines, qui l'ont orienté vers le particularisme. Il s'agit maintenant, pour la classe patronale, de faire dans le même sens l'éducation des classes populaires.

Paul Roux.

BIBLIOGRAPHIE

La crise du libéralisme et la liberté d'enseignement, par G. Sortais, ancien professeur à l'Externat de la rue de Madrid, 220 pages. Paris, Lethielleux.

Dans une première partie l'auteur expose ce qu'est le libéralisme : la libre expansion de l'individu, et la contrainte de l'État réduite au minimum : il accumule les faits pour montrer que ceux qui prétendaient vouloir le libéralisme ont, eux aussi, cherché à opprimer la liberté des autres : « Partout le libéralisme a failli à ses promesses... son bilan se traduit en une irrémédiable banqueroute. »

On s'attend donc à le voir condamner le libéralisme ; mais dans la seconde partie, il s'en réclame et s'efforce de montrer que l'État doit laisser le soin de l'éducation aux familles et à l'Église : « En abordant le terrain de l'éducation, l'État sort de ses attributions naturelles ».

L'auteur eût évité cette contradiction en cherchant le remède aux inconséquences des libéraux, dans une éducation plus sérieuse de la responsabilité ; mais « il ne peut concevoir l'éducation sans une direction et ne voit pas comment façonner les caractères sans les plier dans un sens ou dans un autre ».

En science sociale, il en est encore à Comte, Le Play et Taine ; il ignore Henri de Tourville et tout l'œuvre de Demolins dont il cite le nom dans une note insignifiante.

Pour un érudit qui reconnaît « que le progrès scientifique s'accomplit à l'aide d'une incessante collaboration » et qui reproche à la revue de métaphysique d'ignorer Faguet, ce n'est pas fort !

Les théories sont celles de beaucoup d'hommes d'église ; mais ne sont nullement nécessitées par la doctrine de l'Église qui a, d'ailleurs, été parfois bien maltraitée par ceux dont on avait fait l'éducation sous son couvert et qui a souvent trouvé un plus ferme appui chez ceux qui avaient été éduqués en dehors d'elle.

L. B.

L'Église et l'État en France, t. I, depuis l'édit de Nantes jusqu'au Concordat (1598-1801), par G. Desdevises du Dézert, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand. — Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1907, prix : 5 fr.

Est-ce, comme on l'a prétendu, parce que cette question des rapports de l'Église et de l'État passionne, plus qu'un autre, le Français même indifférent en matière religieuse ? ou bien est-ce simplement parce que, du fait de la Séparation qui

impose des bases nouvelles à ces rapports *inévitables*, cette question est redevenue brûlante? Je ne saurais dire; mais j'ai lu avec le plus vif intérêt les 21 leçons que le savant doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand vient de réunir en volume.

De pareils livres sont trop souvent des œuvres de parti où l'auteur, selon sa passion, distribue le blâme et l'éloge. L'histoire ne doit point connaître ces faiblesses. Également éloigné du jacobinisme et du cléricalisme, sincèrement libéral et tolérant, M. Desdevises du Dézert a fait œuvre d'historien.

Il a d'ailleurs exposé lui-même, dans son Introduction, les idées qui l'animent. « Profondément respectueux de l'idée religieuse, écrit-il, considérant le catholicisme comme une des formes les plus nobles de cette idée, mais ne voyant pas en lui la seule forme respectable qu'elle ait revêtue; plus épris de tolérance et de charité que de dogmatisme; adversaire résolu de toute tyrannie, qu'elle vienne de l'État ou vienne de l'Église; croyant, avec Sieyès, que l'on ne mérite pas d'être libre si l'on se refuse à être juste, je me propose d'étudier cette grande histoire en toute sincérité et avec toute l'impartialité dont je suis capable. »

M. Desdevises du Dézert a tenu parole. Il expose les faits avec impartialité, et l'esprit de justice préside aux conclusions qu'il en tire. Qu'on lise plutôt le chapitre sur « la Compagnie du Très Saint-Sacrement » où l'on montre « comment le sens de la charité peut se pervertir sous l'influence du fanatisme », bien que « les confrères du Saint-Sacrement fussent en général de sincères croyants et des hommes de mœurs irréprochables ».

La leçon sur le Jansénisme, cette « maladie noire du sens religieux », m'a semblé particulièrement remarquable, et ce que dit l'auteur des causes du succès des *Provinciales*, qui « fut surtout un succès de scandale dû en grande partie à ce qu'on n'avait encore jamais vu traiter si familièrement matières si graves et si hautes », est trop conforme à la nature humaine pour n'être point vrai. La leçon consacrée à « l'expropriation du clergé » en 1789 mérite aussi d'être lue et, par le temps qui court, relue et méditée.

Ce livre s'arrête au Concordat, mais un second volume que les lecteurs du premier verront paraître avec plaisir, traitera des rapports de l'Église et de l'État pendant la période contemporaine.

J. Bailhache.

LIVRES REÇUS

La rivalité anglo-russe au XIXe siècle en Asie, par le Dr Rouire, 1 vol. in-18 jésus (A. Colin, éditeur), 3 fr. 50.

L'expansion allemande hors d'Europe, par Ernest Tonnelat, 1 vol. in-18 (A. Colin, édit.), 3 fr. 50.

The process of government, par Arthur F. Bentley, 1 vol. $ 300 (The University of Chicago press, Chicago).

O Apostolado positivista no Brazil (1906), par R. Tixeira Mendes, 30, rue Benjamin Constant, Rio-de-Janeiro.

Étude sur le tempérament haïtien, par Auguste Magloire, 45, rue Roux, Port-au-Prince (Haïti).

Associations et syndicats de fonctionnaires, par J. Jeannenay, 1 vol. in-16, 3 fr. 50 (Hachette et Cie, édit.)

Sociologie de l'action, par Eugène de Roberty, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, 7 fr. 50 (Félix Alcan, édit.).

Agnostiques français. Positivisme et Anarchie (Aug. Comte, Littré, Taine), par le comte Paul Cottin, 1 vol. in-18, 2 francs (Félix Alcan, édit.).

Économie de l'Histoire. Théorie de l'Évolution, par G. de Molinari, 1 vol. in-18, 3 fr. 50 (Félix Alcan, édit.).

Une fondation nécessaire. Les secrétariats d'œuvres sociales, par Victor Bettencourt et R. P. Butten, 1 vol. (J. Gabalda et Cie, édit.).

JUIN 1908 48e LIVRAISON

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Congrès annuel. — La Crète autrefois et aujourd'hui. — Bibliographie. — Livres reçus.

Introduction à la Science sociale : Les origines, la méthode et la classification, par E. Bouchié de Belle, Ed. Demolins, R. Pinot et P. de Rousiers. 1 vol. grand in-8°, 6 fr. *franco*. Ce volume comprend les fascicules 36, 1, 10 et 11.

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (Prix : 2 fr. *franco*)

N° 1. — **La Méthode sociale**, ses procédés et ses applications, par E. Demolins, Robert Pinot et Paul de Rousiers.

N° 2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, d'après une observation monographique, par G. d'Azambuja.

N° 3. — **Le Japon et son évolution sociale**, par A. de Préville.

N° 4. — **L'Organisation du travail. Réglementation ou Liberté**, d'après l'enseignement des faits, par Edmond Demolins.

N° 5. — **La Révolution agricole**. Nécessité de transformer les procédés de culture, par Albert Dauprat.

N° 6. — **Journal de l'École des Roches** (année 1903-1904).

N° 7. — **La Russie; le peuple et le gouvernement**, par Léon Poinsard.

N° 8. — **Pour développer notre commerce; Groupes d'expansion commerciale**, par Edmond Demolins.

N° 9. — **L'ouverture du Thibet. Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. de Préville.

Nos 10 et 11. — **La Science sociale depuis F. Le Play. — Classification sociale** résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale, par Edmond Demolins. (Fasc. double.)

N° 12. — **La France au Maroc**, par Léon Poinsard.

N° 13. — **Le commerce franco-belge et sa signification sociale**, par Ph. Robert.

N° 14. — **Un type d'ouvrier anarchiste. Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens**, par le Dr J. Bailhache.

N° 15. — **Une expérience agricole de propriétaire résidant**, par Albert Dauprat.

N° 16. — **Journal de l'École des Roches** (année 1904-1905).

N° 17. — Un nouveau type particulariste ébauché : **Le Paysan basque du Labourd** à travers les âges, par M. G. Olphe-Galliard.

N° 18. — **La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par Marc Le Goupils, ancien Président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

Nos 19, 20 et 21. — **Le paysan des Fjords de Norvège**, par Paul Bureau. (Trois Fasc.)

N° 22. — **Les trois formes essentielles de l'Éducation; leur évolution comparée**, par Paul Descamps.

N° 23. — L'Évolution agricole en Allemagne. **Le « Bauer » de la lande du Lunebourg**, par Paul Roux.

N° 24. — **Les problèmes sociaux de l'industrie minière. Comment les résoudre**, par Edmond Demolins.

N° 25. — **La civilisation de l'étain. — Les industries de l'étain en Franconie**, par Louis Arqué.

N° 26. — **Les récents troubles agraires et la crise agricole**, par Henri Brun.

La suite au verso.

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (*suite*).

N° 27. — **Journal de l'École des Roches** (année 1905-1906).

N° 28 et 29. — L'Histoire expliquée par la Science sociale : **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

N° 30. — **L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par Paul Descamps.

N° 31. — **L'École moderne**, par G. Clerc, Mme Hugh Bell et A. Pernotte.

N° 32. — Comment se prépare l'unité sociale du monde. **Le Droit international au XXe siècle**, par Léon Poinsard.

N° 33. — **Les exportations allemandes**, par Paul de Rousiers.

N° 34. — **Le type savoyard**, par C. Borlet, J. Poncier et P. Descamps.

N° 35. — **Le littoral de la plaine saxonne; le type des Marschen**, par Paul Roux.

N° 36. — **Les origines de la science sociale. Frédéric Le Play; sa méthode et sa doctrine**, par E. Bouchié de Belle.

N° 37. — **Les populations viticoles**, par Paul Descamps.

N° 38. — **Journal de l'École des Roches** (année 1906-1907).

N° 39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.

N° 40. — **Les populations forestières du centre de la France**, par A. Boyer, E. Demolins, le Cte de Damas d'Anlezy et P. Descamps.

Nos 41 et 42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par Edmond Demolins.

N° 43. — **Les Faiseurs de jouets de Nuremberg**, par L. Arqué.

N° 44. — **Le type social du paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme, de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Publications de la Société. — Tous les membres reçoivent la Revue *la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement quatre cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy; le cours de M. Paul Descamps, à l'Ecole des Roches, et le cours de M. J. Durieu, au collège des Sciences sociales à Paris. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le Vte Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, et celui de M. D. Alf. Agache, sur l'histoire des beaux-arts, fait au collège des Sciences sociales à Paris, s'inspirent directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1° Pour les *membres titulaires* : 20 fr. (25 fr. pour l'étranger);

2° Pour les *membres donateurs* : 100 fr.;

3° Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 fr.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

Exmo Snr Dr Paul Onteiro, rua da Restauraçao, 424, Porto (Portugal), présenté par M. Paul de Rousiers.

Dr J. C. Dorsainvil, professeur d'histoire et de philosophie au lycée de Port-au-Prince, présenté par M. Auguste Magloire.

Dr Marnoco e Souza, professeur à l'Université, rue de S. Thereza, 13, Coimbra (Portugal), présenté par M. Paul de Rousiers.

Dragoumis, secrétaire à la Légation de Grèce, Constantinople (Turquie), présenté par M. Paul de Rousiers.

Pierre Evrard, 44, rue du faubourg de la Barre, Dieppe (Seine-Infre), présenté par M. Paul Bureau.

LE CONGRÈS ANNUEL

Nous publierons, dans le prochain *Bulletin*, le compte rendu du Congrès. Nous donnerons à ce compte rendu le plus d'extension possible, afin que les membres de notre Société qui n'ont pu assister à cette réunion, puissent avoir une connaissance assez complète des questions qui y ont été débattues.

Nous résumerons toutefois assez brièvement les conférences de l'après-midi, comptes rendus de missions, qui feront l'objet d'une publication détaillée dans les prochains fascicules de la Revue. Nous nous attacherons donc surtout aux débats auxquels ont donné lieu, soit ces conférences, soit les séances de travail du matin, et qui ne l'ont cédé en rien en intérêt aux réunions des années précédentes.

Enregistrons, dès maintenant, le succès toujours grandissant des Congrès annuels de la *Société internationale de Science sociale*. A la séance d'ouverture, la salle sympathique qui applaudissait la parole convaincue de M. Paul Bureau, était déjà du meilleur augure, tandis que le dernier jour, un numéro imprévu venait s'ajouter au programme, grâce à l'obligeance de M. Champault, qui voulut bien faire une causerie sur quelques sites de l'Odyssée : l'île de Circée (île de Pianosa actuelle) et le pays des Morts, près des bouches du Bonifacio, en Sardaigne.

Le banquet traditionnel qui clôtura notre Congrès, permit d'achever les connaissances nouées pendant les réunions, ce qui n'est pas l'un des moindres charmes de cette assemblée annuelle.

LA CRÈTE

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Notre collaborateur et ami M. D. Alf. Agache *ayant eu l'occasion de visiter la Crète et d'y faire un assez long séjour, motivé par des études archéologiques, n'a pas seulement borné ses recherches au seul domaine artistique; mais, fidèle à notre méthode, il s'est intéressé à l'état social du pays et de ses habitants. M. Agache s'étant trouvé dans l'île pendant la dernière insurrection (il eut même l'occasion de visiter à plusieurs reprises les bandits dans la montagne), a pu saisir sur le vif le caractère du Crétois montagnard, et il s'est proposé, dans les notes que nous publions, de rechercher, en comparant le passé historique au présent vécu, s'il n'existait pas des causes permanentes et strictement sociales aux crises révolutionnaires qui se sont, avec plus ou moins de variantes, re-*

nouvelées en Crète à travers les âges. — L'allusion qu'il fait, en passant, aux découvertes préhelléniques est susceptible de compléter les renseignements que M. d'Azambuza *nous a donnés dans son ouvrage sur* La Grèce ancienne.

Les fouilles qui viennent de mettre la Crète préhistorique à l'ordre du jour, en révélant les ruines du palais de Minos et de Pasiphac, les restes du fameux labyrinthe édifié par Dédale, l'antre du Minotaure, etc., ont montré qu'il y avait une trame réelle dans les légendes que les siècles nous ont transmises.

D'autre part, les récents événements crétois : *les Affaires de Crète*, comme les journaux dénommaient cette crise révolutionnaire qui mettait, en 1905-1906, l'île à feu et à sang, avaient ému l'opinion de l'Europe, d'autant que quatre puissances (l'Italie, l'Angleterre, la Russie, la France) se trouvent plus ou moins pratiquement intéressées à la solution du conflit.

La curiosité publique se trouvait donc doublement excitée par cette île méditerranéenne dont l'histoire remonte aux temps les plus lointains et qui avait accusé une civilisation raffinée (la preuve indubitable en est donnée désormais par les fouilles du docteur Evans) à une époque où la Grèce elle-même n'était pas encore une « expression sociale ».

C'est pourquoi j'ai pensé qu'il y aurait peut-être quelque intérêt à traiter d'ensemble les questions concernant la Crète d'autrefois et la Crète d'aujourd'hui, questions qui, au premier abord, apparaissent comme très diverses, mais qui se rejoignent pourtant en un sens, car, pour les comprendre, dans un cas comme dans l'autre, il faut, avant tout, se rendre compte de la situation particulière à cette île et de tous les éléments, géographiques, ethnographiques... qui ont autrefois déterminé, qui déterminent actuellement encore les caractères très accusés du pays et de ses habitants.

I. — Éléments de géographie sociale.

L'île de Crète (12 à 57 kilomètres de large, 260 kilomètres de long) est, comme son nom l'indique, une chaîne de montagnes qui émerge de la mer. Cette apparence frappe tout d'abord dès que l'on approche les côtes. De très loin, déjà vous avez aperçu la ligne âprement découpée des montagnes dont l'arête se prolonge d'un bout à l'autre de l'île et que domine le mont Ida, majestueux berceau du Jupiter hellène. — Plus vous approchez, plus s'affirme cette impression de grandeur sévère que tempèrent cependant ces admirables tons mordorés et violets si particuliers aux îles de l'archipel.

Le réseau des nombreuses ramifications qui dépendent de cette arête, divise le territoire en innombrables vallées nettement séparées entre elles par des hauteurs escarpées, qui en rendent l'intercommunication fort difficile.

La forme de l'île, toute en longueur et cette multiplicité des vallées, les unes intérieures, les autres côtières, ces dernières séparées par de hauts promontoires presque inaccessibles, font immédiatement comprendre pourquoi la Crète antique se trouva naturellement et forcément divisée en une pluralité de petits États indépendants et jaloux; pourquoi aussi, tous les essais de confédération, de « synchrétisme », comme on disait alors, tentés successivement par l'une ou l'autre de ces républiques minuscules, échouèrent toujours lamentablement; pourquoi enfin, un pays si divisé s'offrit en proie facile a tous les envahisseurs.

A égale distance de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, sur la route maritime qui joint ces diverses parties du monde, la Crète était forcément appelée, dans l'antiquité surtout à, jouer un rôle important. — Elle fut tôt peuplée et même surpeuplée... ; des races fort différentes s'y côtoyèrent, s'y superposèrent, s'y mélangèrent pour se combiner enfin et former, sous l'influence persistante du lieu physique, un type nettement accusé qui s'est transmis à travers les âges et qui présente, aujourd'hui même, de grandes analogies avec le type fruste de l'ancien Grec.

C'est en Crète que l'on trouve encore, à

l'heure actuelle le *palikare,* cet homme de la montagne que ni les Vénitiens ni les Turcs n'ont pu dompter. D'une indépendance farouche, très sobre, vivant de quelques olives et de fromage blanc, il se loue volontiers comme berger et se tient toujours sur les hauteurs. Mais son plaisir favori est la chasse et, si possible, la guerre qui autorise la razzia; aujourd'hui où le gibier se fait rare, ces velléités sportives se traduisent en temps de révolution (et, comme vous savez, ces révolutions reviennent périodiquement), par un plaisir réel à manier le fusil, à porter les armes.

Comme dans la Grèce d'autrefois, comme plus récemment dans certaines parties de la Grèce moderne, comme en Sicile, en Corse, l'influence de la montagne se fait sentir d'une façon toujours identique. A ceux qui, pour une raison ou pour une autre, malfaiteurs ou révolutionnaires, bannis, volontaires ou forcés, désirent pour un temps se soustraire aux vengeances qui les poursuivent ou organiser un soulèvement, la montagne offre un abri sûr... C'est une citadelle imprenable. J'ajouterai en outre qu'elle possède une véritable vertu éducative.

Mais le palikare de la montagne est issu du palikare de la plaine.

Ce dernier, plus doux, plus nonchalant peut-être, se livre à une culture rudimentaire et vit surtout de cueillette. Entendez par là que, tandis que messieurs les maris s'en vont au marché et sirotent le café maure en humant le narghilé sous les frais ombrages (douce habitude héritée des Turcs), les épouses, les filles et les ânes s'en vont par groupes aux champs lointains pour se livrer à un travail qui n'a du reste rien de pénible.

L'olivier, l'oranger et même la vigne donnent en effet de beaux fruits sans réclamer autrement de soins. Quant à la terre qui pourrait être admirablement mise en valeur avec un peu d'organisation et de prévoyance, on néglige d'en tirer parti.

La population côtière se groupe, elle, en petits centres dont la plupart ne s'agrandissent guère, étant donné l'état instable dans lequel l'île se débat depuis si longtemps. Le commerce, cela se conçoit, n'est pas brillant. Ajoutons que le Crétois, au rebours de ce que l'on attendrait, n'est pas marin. « Le Crétois ignore la mer, » disait le proverbe grec. Il s'est toujours servi des marines étrangères pour ses relations avec les pays voisins, se complaisant dans son île, qui pendant longtemps fut capable de subvenir à tous ses besoins.

II. — La Crète préhellénique.

Pendant très longtemps, on essaya sans trop y réussir, d'apercevoir le caractère et les attributions de la Crète préhistorique à travers les récits légendaires que les Grecs s'étaient plu à colporter; on hésitait sur la créance à leur accorder; on se demandait même si ces personnages d'aspect mythique n'étaient pas de simples œuvres d'imagination fabriquées par les nourrices ou les poètes du temps, pour l'amusement des enfants ou des foules.

Mais voilà que brusquement, les découvertes de Schliemann sur les emplacements de Troie, de Mycènes, de Tyrinthe, les découvertes plus sensationnelles encore de M. Arthur Évans, à Gnosse, sont venues témoigner en faveur de ces civilisations problématiques ; voilà que l'on commence à se rendre compte, de façon tangible, des relations de la Crète préhellénique avec l'Egypte, avec l'Asie Mineure, que l'on saisit enfin toute l'importance que cette île avait prise, comme centre civilisé, à une époque où l'archipel et la Grèce elle-même étaient encore plongés dans une relative barbarie.

C'est Minos qui, d'après la légende, semble marquer l'apogée de la civilisation crétoise aux temps préhistoriques; et, les découvertes faites sur place sont venues le confirmer, l'on peut dire : *le siècle de Minos,* comme on dit le siècle de Louis XIV, pour signifier toute une époque de centralisation féconde qui s'est manifestée par une suprématie réelle et dans la politique et dans l'administration et dans les arts; à cette différence près, pourtant, que si la légende ne parle que d'un seul roi Minos, l'archéologie nous en révèle toute une série, et que, par suite, il conviendrait peut-être de mettre cette période florissante sous le

vocable de la dynastie entière des Minos.

Cela, au point de vue strictement économique et social est du reste assez vraisemblable. La Crète n'a pu brusquement passer d'un état de division extrême à une concentration parfaite; en tous cas, les fruits de cette concentration n'ont pu se faire sentir que peu à peu et il a fallu plusieurs générations pour les porter à maturité.

Les fouilles qui ont jusqu'ici donné le plus de résultats, fouilles entreprises en 1900, par conséquent toutes récentes, sont celles de Knossos et de Phaestos.

Ces deux villes qui ne sont d'ailleurs pas très éloignées l'une de l'autre, ont fourni d'importants documents et l'on y observe plusieurs palais superposés.

Dans l'étude de ces ruines, on suit parfaitement les étapes d'un art qui, rudimentaire au début, s'est développé jusqu'à un point remarquable pour décroître ensuite et s'éteindre devant l'art mycénien qui le supplanta, en s'en inspirant du reste, mais après s'être établi ailleurs.

Cet art minoen a visé l'architecture; mais celle-ci ne peut se juger que sur plans, car évidemment, toute trace d'élévation a depuis longtemps disparu. Il a visé les objets d'usage et de fabrication domestique, notamment les poteries dont l'ornementation offre d'agréables surprises et comme couleurs et surtout comme dessins; enfin la sculpture et le bas-relief ont été poussés fort loin et traités avec un certain réalisme; la peinture qui, à vrai dire apparaît plutôt comme l'enluminure d'un dessin gravé, offre une documentation bien curieuse, notamment sur le costume. On remarque que les artistes de cette époque avaient non seulement l'œil exercé et la main sûre, mais un certain goût de la composition. Les sujets divers et compliqués offrent presque toujours des mouvements violents — animaux poursuivis par des chasseurs ou par des lutteurs, combats de taureaux, etc.

III. — La Mythologie crétoise et son interprétation sociale.

Les récits mythologiques qui traitent de la Crète préhellénique prennent peu à peu une consistance plus réelle à mesure que l'archéologie et l'histoire étendent leurs découvertes et il est permis de chercher désormais un substratum réel et d'avancer des hypothèses sociales pour expliquer ces légendes qui ont pris corps dans un milieu défini [1].

La légende du Jupiter hellène s'est primitivement formée en Crète. C'est, en effet, sur le mont *Ida* que *Zeus*, fils de *Kronos*, sauvé par *Rea*, sa mère, de la voracité paternelle (Kronos avalait ses enfants dès leur naissance pour les empêcher de régner plus tard en ses lieu et place) fut recueilli et élevé au milieu des bergers.

Le Jupiter crétois est donc, lui aussi, un héros de la montagne; il apparaît comme un type sélectionné des émigrants de la vallée, ayant échappé à l'autorité patriarcale pour se développer librement sur les hauteurs. Devenu un brigand d'envergure, il s'impose comme chef, et ses hauts faits, magnifiés dans le temps et dans l'espace, se transposent en légendes que les Grecs font leurs.

Or, l'événement primitif et marquant rapporté par la légende, c'est précisément l'apparition de ce culte de Jupiter, s'opposant au culte préexistant de Saturne (Kronos) et finissant par en triompher [2].

La lutte entre les deux religions fut terrible, paraît-il, et cela s'explique sociologiquement, car il s'agissait, à vrai dire, non pas d'une simple opposition de croyances, mais d'un véritable conflit entre deux formations sociales différentes.

L'ancien régime, basé sur la communauté des biens et dont Saturne était le dieu-président, le fondateur probable,

1. On a retrouvé en Crète différentes cavernes montagneuses avec des vestiges d'offrandes : la caverne de *Dyctos*, la caverne de *Kamaros*, la caverne du *mont Ida*.

2. D'après de récentes recherches (*Études sur les religions sémitiques*, par le R. P. Lagrange Lecoffre, 1905), le dieu *Kronos* semblerait être une transposition du *Baal* phénicien. Or, on voit pertinemment que l'influence phénicienne a joué un grand rôle en Crète; la victoire de Zeus symboliserait donc l'expulsion des étrangers et l'avènement d'une nouvelle formation sociale et politique, conforme au milieu.

succomba. Les héros ou, si vous le voulez, les brigands descendus de la montagne, s'imposèrent, et cette classe des dominateurs guerriers se superposant aux peuples à formation communautaire qui vivaient placidement dans les vallées, transformèrent la société et l'organisèrent suivant un rythme nouveau : le régime du pouvoir nettement politique succéda au régime patriarcal.

Jupiter triompha donc. La Crète se répartit en nombreux petits états qu'aucun lien de confédération ne semblait unir.

Sous le règne de Minos, l'unité de gouvernement se fit; la concentration des pouvoirs amenant une organisation générale à larges vues, la Crète entra dans une période de prospérité, de puissance, qui marqua de façon impérissable dans l'histoire.

C'est en Crète que nous trouvons donc la première manifestation d'une civilisation égéenne à la fois puissante et autonome, civilisation dont le contre-coup s'est fait sentir dans toutes les îles de l'archipel et jusque dans la Grèce.

Non seulement le culte de Jupiter, devenu culte grec, nous en apporte la preuve, mais la légende minoenne qui repose sur un fond de parfaite authenticité (nous en avons aujourd'hui les preuves de par les découvertes archéologiques) vient en outre confirmer cette influence.

Minos ayant réalisé l'unité du pouvoir en Crète, sentit la nécessité (pour conserver son prestige et pour assurer des facilités d'émigration à une population qui devenait de plus en plus dense) d'étendre sa dominatton sur les îles de l'archipel.

La mer Égée était alors infestée de pirates. Il réussit à établir une sécurité relative pour la navigation, non pas sans doute, comme on l'a voulu dire, en organisant une police de la mer, mais en centralisant sans doute cette piraterie au profit des Crétois, à l'aide des Phéniciens.

Mis en goût par le succès, il étendit son action aux rivages lointains et fit rendre tribut à la Grèce elle-même.

Ceci nous fait comprendre pourquoi la légende de ce roi préhellénique est remplie de contradictions.

D'une part, Minos apparaît comme un héros de vaillance et de justice, comme le parfait législateur; on loue son intelligence, son activité bienfaisante, son initiative, et, par contre, on lui reproche des abus de pouvoir iniques, des vices innomables; bref, on en fait à la fois le modèle des monarques et le plus odieux des monstres.

Évidemment l'éloge était distribué par ses partisans, par ses sujets, le blâme par les vaincus et par les tributaires, les uns et les autres naturellement enclins à l'exagération.

La légende rapporte qu'Athènes devait envoyer chaque année en Crète un tribut de sept jeunes vierges et de sept jeunes garçons pour satisfaire aux appétits du Minautore que l'on se représentait comme un ogre sous la forme d'un taureau à face humaine, vivant enfermé dans le labyrinthe construit par Dédale.

Aujourd'hui, les fouilles de Knossos ont fait retrouver, dans les dépendances du palais, les éléments compliqués de ce fameux labyrinthe et l'on est porté à croire que le Minotaure était une personnification symbolique du monarque; quoi qu'il en soit, car l'identité du Minotaure n'a qu'un intérêt anecdotique, l'histoire, s'appuyant toujours sur la légende, nous apprend que les Grecs, poussés à bout, firent disparaître le monstre.

Thésée qui était venu en Crète avec le chargement de chair vierge requis annuellement, pénétra dans le labyrinthe grâce aux indications de l'amoureuse Ariane et parvint à tuer le Minotaure.

Le voyage de Thésée fut doublement profitable pour la Grèce. Il débarrassa premièrement son pays d'un tribut fort nuisible et le fit, de plus, bénéficier à son retour d'un système de lois dont il avait emprunté les éléments, au cours de son long voyage (Minos passait en effet pour avoir élaboré une législation modèle).

La décadence de la Crète suivit rapidement la chute du pouvoir central : chaque ville, ayant repris son autonomie, jalousa les villes voisines; l'île perdit son prestige et l'hégémonie maritime; le contrôle de la mer — suivant la formule

anglo-saxonne — passa peu à peu aux Hellènes. Le souvenir de cette hégémonie ne se fit même plus sentir dans les aspirations de la race crétoise qui fut dès lors incapable de fournir des éléments marins.

Cependant, longtemps encore les villes telles que Gnosse, Gortyne, Sydonie, demeurèrent florissantes; elles possédaient chacune leur monnaie, leur sénat, leur assemblée du peuple; elles rivalisaient d'ardeur et se faisaient la guerre.

A l'époque homérique, époque qui succéda, comme nous l'avons dit, à la belle période crétoise, cette multi-division était de nouveau accomplie. Homère en parle : « Au milieu de la vaste mer, est l'île de Crète qui renferme des hommes innombrables parlant diverses langues : ce sont les Achéens, les magnanimes Eleocrites, les Eydoniens, les Doriens divisés en trois tribus et les divins Pélasges... ».

IV. — Les Interventions extérieures en Crète.

La Crète perdit donc, dès l'époque homérique, ce prestige merveilleux qui, transfiguré par les mythes et par la légende, devait, au cours de longs siècles, survivre dans la mémoire des hommes.

Elle abdiqua, comme de raison, le sceptre de la puissance maritime, devenu trop lourd pour une nation désorganisée, et elle transmit à la Grèce, par l'intermédiaire de la floraison mycénienne, ce que l'on est convenu d'appeler *le flambeau de la civilisation.*

Pendant toute l'antiquité classique, l'île de Crète, considérée comme une simple province grecque, offrit au monde le spectacle de ses dissensions intestines.

L'organisation sociale s'affaiblit même à tel point, que les Crétois désemparés demandèrent à Philippe de Macédoine d'intervenir pour ramener l'ordre.

On peut dire que, depuis cette époque, la Crète a vécu une seule et même histoire sous des aspects renouvelés.

A la merci d'interventions extérieures, tantôt réclamées, le plus souvent subies, ce pays était non seulement incapable de s'organiser lui-même, mais encore incapable d'accepter une administration venue du dehors. Sans cesse en proie aux dissensions intestines, aux vendettas, aux révolutions, son histoire est faite de soulèvements (familles contre familles, clans contre clans), de mécontentements, d'aspirations plus ou moins poursuivies, plus ou moins réalisées, jamais satisfaites.

Certes, la nature physique du lieu explique déjà jusqu'à un certain point un tel état de choses; mais il faut noter que la situation géographique de cette île, escale forcée pour les marins qui naviguaient dans ces parages, l'avaient rendu, dès l'antiquité la plus reculée, le point de mire des puissances qui désiraient s'assurer la route maritime austro-orientale en Méditerranée.

La Crète, incapable de s'organiser elle-même et de résister par conséquent à l'invasion extérieure, se trouva à la merci de ces puissances qui n'y prenaient intérêt que parce qu'elle s'offrait comme un refuge, comme un entrepôt, comme un lieu d'abri ou de ravitaillement.

Au temps de Sidon et de Tyr, les ports crétois s'offraient en escales nécessaires et suffisantes à ces navigateurs phéniciens qui exportaient en lointains pays les produits de l'Égypte et de l'Assyrie dont ils faisaient commerce.

La Grèce, au contraire, préoccupée avant tout de ses relations avec l'Est et avec l'Ouest (l'Asie Mineure, la Sicile et les parages intermédiaires) négligea cette province lointaine, et la seule ressource des Crétois, pendant toute l'antiquité classique, fut de se louer comme mercenaires, tantôt chez les uns, tantôt chez les autres; excellents guerriers du reste, possédant naturellement et par éducation, le goût des armes.

Le sort de la Crète fut donc, de tout temps, lié à la route maritime des peuples [1].

Venise lutta 150 ans (de 1204 à 1363) pour l'occupation de l'île afin de garantir les ports dont elle avait un absolu besoin

1. Lire à ce sujet l'ouvrage de M. Victor Bérard : *Les affaires de Crète.*

comme étapes dans son commerce levantin.

Elle eut à dompter trente révolutions que d'ailleurs les Génois, ennemis héréditaires des Vénitiens, encouragèrent de leur mieux, et ne finit par triompher qu'en faisant leur part aux Crétois. Sa politique fut cependant habile; elle conserva la haute ingérence en maintenant des jalousies et des rivalités incessantes entre villes et cantons. D'autre part, les Crétois, toujours soldats mercenaires se laissaient enrôler par la république pour servir d'archers dans tout le levant vénitien.

Mais, dès le jour où les flottes turques apparurent dans l'archipel, dès que ces mêmes Turcs, s'emparant du contrôle de la mer, s'affirmèrent en maîtres sur les côtes d'Europe et d'Asie, les Crétois, saisissant ou subissant l'opportunité qui s'offrait, eurent recours à eux pour se débarrasser des Vénitiens (1645).

En fait, le siège de Candie, qui marque dans l'histoire et qui dura vingt et un ans fut dirigé contre les Vénitiens par les indigènes alliés aux Turcs.

Les Crétois s'étaient encore une fois abusés (les pauvres Crétois s'abusent toujours); il apparut, en effet, bientôt que le joug turc était plus dur encore que le joug vénitien.

Le Vénitien, s'il s'était toujours réservé en effet la forte part des bénéfices, avait du moins agi en véritable patron, faisant preuve de ces qualités d'initiative, de direction, d'organisation générale qui sont l'apanage du commerçant habile.

Le Turc, au contraire, oisif, nonchalant, et pourtant âpre au gain, se bornait à rançonner outrageusement les travailleurs indigènes, sans respect ni pour la propriété ni pour la famille; c'était déjà le régime dont la Turquie se meurt de nos jours, le régime du bakchich : système de prélèvements hiérarchiques par lequel les puissants rançonnent les moins puissants, qui eux se rabattent sur de plus faibles, en sorte qu'au bas de l'échelle, le vrai travailleur doit fournir, à lui seul, de quoi subvenir à tout l'organisme hiérarchisé qui l'écrase.

Ce régime de l'écrasement, imprévoyant au possible, absorba peu à peu en Crète les revenus et le capital, les produits, les moyens de production, et ruina le producteur, c'est-à-dire le pauvre bougre de paysan : champs détruits, oliviers déracinés, troupeaux décimés, les janissaires en tournée d'inspection faisaient table rase après eux (Bérard, p. 57).

Les Crétois, durant ce long empiétement de la Turquie, qu'une occupation intérimaire par l'Egypte vint (sans succès du reste) pendant un temps remplacer, donnèrent de nombreuses preuves d'impatience.

Les révoltes succédèrent aux révoltes, les insurrections aux insurrections.

L'instabilité sociale devint telle qu'une intervention européenne s'imposa. La Turquie de plus en plus désorganisée, étant notoirement incapable de prendre en mains les intérêts de la Crète, il était socialement fatal de voir des pays qui, comme la Russie, l'Angleterre, l'Italie et la France, ont besoin d'un point d'appui éventuel en Méditerranée, saisir ce prétexte pour intervenir.

Malgré cette intervention des puissances qui s'affirma en 1897, les Crétois s'insurgèrent sous ce nouveau régime comme ils l'avaient fait sous les régimes passés. Si l'on voit en effet se dessiner, sous la poussée de la civilisation occidentale, une tendance à l'unification crétoise, si la majorité des habitants de l'île, ayant pratiquement échappé au joug turc, se rallie au programme d'annexion à la Grèce qui apparaît géographiquement et historiquement comme une solution très défendable, il ne faudrait pas croire que le vieil esprit de lutte qui existe au fond de tout vrai Crétois ait cependant abdiqué.

Au moment où je débarquais en Crète, à la fin de l'été 1905, l'île entière était divisée en deux camps qui, tout en marquant leur prétention, a un idéal commun (l'annexion à la Grèce) échangeaient des injures et des coups de fusil.

L'observation des faits à la lueur de la science sociale permet immédiatement de se rendre compte que les insurrections qui fréquemment éclatent dans l'île, ne sont pas exclusivement imputables à telle ou

tel mouvement d'opinion, à telle ou telle politique. Pour des raisons précises qui dépendent du lieu géographique et des diverses répercussions sociales que l'influence de ce lieu a déterminées au cours des siècles, le Crétois se trouve être révolutionnaire de nature.

Paresseux, fanfaron, bavard, le Crétois est d'une sobriété proverbiale, ne se grisant que de mots. Sa bravoure est discutable, car elle s'affirme trop souvent derrière un rocher, mais le type se caractérise surtout par son insoumission à toute discipline. Très indépendant, très susceptible, il prétend ne tolérer aucun joug.

Capable des plus grands sacrifices, des plus grands crimes pour la cause qu'il embrasse, surtout lorsque cette cause met en jeu des revendications ayant trait aux sentiments de la famille, du clan ou de la race, ce paysan qui résume assez bien les qualités et les défauts imputables aux pays de cueillette que domine le maquis, devient un jouet dans la main des politiciens qui savent l'enjôler par d'habiles paroles.

En Crète, aujourd'hui comme autrefois, il se trouve toujours des mécontents pour se grouper en montagne. Cette vie de partisans, cette existence mouvementée durant laquelle on porte le fusil, on brûle des cartouches et on se donne à bon compte l'illusion de la bravoure, offre un attrait irrésistible pour des individus qui, presque uniquement et fort chichement, vivent d'art pastoral ou de cueillette et ne se sont jamais orientés vers les travaux pénibles.

Les causes sociales de toute révolte crétoise peuvent donc, quel que soit le prétexte politique qui semble y donner naissance, se résumer sous deux chefs :

1° L'influence de la cueillette qui incite aux groupements en clans, et détermine : chez le paysan, l'amour immodéré du butin injuste que la guerre ou l'insurrection permet d'obtenir, et aussi chez le citadin le désir très vif d'émarger au budget en obtenant des émoluments de fonctionnaire (ce qui est, comme nous le faisait remarquer notre maître Demolins, un butin légal prélevé sur la communauté).

2° En second lieu, la montagne avec son maquis permet d'appuyer ces revendications, car, forteresse naturelle, c'est un asile inexpugnable pour les mécontents qui peuvent y organiser une opposition à coups de fusil.

En résumé, la Crète présente, au double point de vue géographique et social, une analogie frappante avec les autres îles de la Méditerranée (Corse, Sardaigne, Sicile...). Sa pacification, actuellement plus apparente que réelle, ne sera définitive que quand un État vraiment organisé et fort aura pris, d'une main ferme, la haute direction de ce peuple remuant par nature. Évidemment, la Grèce est, de par sa situation et de par ses affinités ethniques, tout a fait indiquée pour ce rôle, d'autant que les Crétois souhaitent l'annexion : mais il faut au préalable que sa situation économique et politique soit tout à fait stable, sans quoi, cette annexion introduirait des complications susceptibles d'allumer à nouveau le brandon de discorde qui fume encore sous la cendre dans certaines parties de cette province balkanique.

D.-Alf. Agache.

BIBLIOGRAPHIE

La Basse-Normandie. Étude de géographie régionale, par Raoul de Félice, professeur agrégé au lycée de Chartres. — Hachette et Cie. Paris, 1907.

Depuis quelques années, l'étude de la géographie régionale de la France a été remise en honneur. Des professeurs de l'Université, sous l'inspiration de M. Vidal de la Blache, ont eu l'heureuse idée de consacrer leurs thèses de doctorat ès lettres à des études de cette sorte, et l'on a vu successivement paraître d'intéressants ouvrages sur la Picardie, la Flandre, la Champagne et le Pays de Caux. Le dernier venu de cette série, dû à M. de Félice, traite de la Basse-Normandie.

Toute étude de géographie physique a pour base nécessaire la géologie. Ces deux sciences, étroitement unies, s'éclairent l'une par l'autre, tout en ayant chacune

leur objet propre. Selon la définition de M. Mackinder, d'Oxford, que rappelle M. de Lapparent dans ses savantes *Leçons de Géographie physique*, la géologie a pour but l'étude du passé à la lumière du présent, alors que la géographie physique doit être l'étude du présent à la lumière du passé.

Aussi, c'est surtout à la géologie que s'est adressé M. de Félice pour fixer les limites de la Basse-Normandie, et déterminer les différents « pays » qui constituent cette région.

Au sud, la Basse-Normandie confine à la Bretagne et au Maine. La limite entre ces diverses provinces est marquée par « des hauteurs granitiques et métamorphiques dominant au midi une région plus déprimée, au sol formé de phyllades peu résistants, ou sont creusées les vallées larges et peu encaissées » de la Sélune à l'ouest et de la Mayenne à l'est.

Quant à la Haute-Normandie, limitrophe à l'orient de la région qui nous occupe, MM. Vidal de la Blache et Camena d'Almeida, dont M. de Félice reproduit les conclusions, lui donnent pour limite « le talus aux pentes assez raides par lequel le pays d'Auge se termine au-dessus de la plaine de Caen et que la Dives suit toujours d'assez près ».

Géologiquement parlant, la Basse-Normandie se divise en deux régions très distinctes : à l'ouest et au sud, une vaste zone de terrains anciens antérieurs à l'époque carbonifère ; à l'est et au nord-est, une zone étroite de terrains plus récents appartenant principalement à la période jurassique.

Les terrains anciens comprennent les pays de Bocage et de Cotentin. La zone jurassique de l'est forme le territoire des Campagnes de Caen, de Falaise et d'Alençon. Entre ces trois pays, et participant des caractères géologiques de chacun d'eux, se trouve le Bessin.

On pourrait s'étonner de ne point voir citer, outre ces quatre pays, l'ancien *pagus Abringatinus*, l'Avranchin, dont les limites répondaient à celles du diocèse d'Avranches.

Or, il y a plus d'un siècle, le citoyen C. Roussel, médecin de l'armée d'Italie, écrivait dans un ouvrage publié à Paris, en thermidor an VIII, et intitulé *Topographie rurale et économique du Bocage* : « Je donne au Bocage une étendue plus grande que celle qui lui est assignée par les cartes géographiques ordinaires ; j'y ajoute la contrée connue sous le nom d'Avranchin et une portion du Cotentin jusque et y compris les villes de Coutances et de Saint-Lô, parce que cet arrondissement est plus particulièrement fourré de bois que ne le sont les pays qui l'environnent, et parce qu'il présente une glèbe qui est presque partout de la même qualité et donne les mêmes productions. »

La glèbe est pareille dans toute cette région parce qu'elle est partout formée de terrains de même nature. « Le Bocage, dit M. de Félice, est essentiellement constitué par la masse des phyllades qui lui doivent leur nom local de « pierre bocaine ». De même, d'innombrables ondulations plissent l'Avranchin et les environs de Coutances et de Saint-Lô, aussi bien que le territoire du Bocage Virois. L'extension que M. de Félice donne au Bocage, à la suite du citoyen Roussel, est donc pleinement justifiée.

Il s'ensuit nécessairement que le territoire accordé au *pagus Constantinus*, au Cotentin, est singulièrement réduit. Chose curieuse, le Cotentin ainsi diminué correspond presque au *pagus Coriovallensis*, le second des deux *pagi* (Constantinus et Coriovallensis) entre lesquels, dit M. Longnon, l'ancienne *Civitas Constantia* fut démembrée au VIIIe siècle, division de peu de durée d'ailleurs, car toute trace en avait disparu au commencement du XIe siècle.

Le Cotentin offre aux géologues un intérêt tout particulier. Rarement voit-on sur un territoire aussi peu étendu pareille diversité de terrains. Ce n'est point pourtant, me semble-t-il, un motif suffisant pour y découper, comme le fait M. de Félice, autant de « sous-pays » qu'il y a d'espèces de terrains. Ainsi M. de Félice met à part, sous le nom de *Beaumont*, la région qu'occupe le terrain dévonien, « sans prétendre en rien préjuger de la

valeur historique de cette appellation ». Or, personne dans le Cotentin n'emploie ce terme de *Beaumont*. De même, M. de Felice se sert du mot *Plain* pour désigner le « plateau liasique de Sainte-Mère-Église », et nomme *Bas-Cotentin* « la région alluviale qui va de l'embouchure de l'Ay à celle de la Vire, avec les buttes ou les plateaux qui la parsèment ». Or il reconnaît lui-même qu' « aujourd'hui, dans l'usage local, la dénomination de *Cotentin* s'applique plus particulièrement à une région agricole qui correspond à peu près au plateau de Sainte-Mère-Église, au Plain ». De même encore, pourquoi vouloir imposer à la région de Valognes le nom de *Vallonnais?* Dans ce pays que je connais mieux qu'aucun autre et où j'ai vécu de longues années, l'appellation Vallonnais ne serait pas comprise. Parfois, mais bien rarement, l'ai-je entendu appeler *Bocage*, et c'était pour marquer la différence de son terroir d'avec ceux de la Hague et du Cotentin, — du Plain, dirait M. de Félice.

En revanche, M. de Félice a raison de mettre à part la région silurienne de la *Hague*. Ce territoire tourmenté, couvert de landes arides et de prairies à l'herbe courte, possède une individualité marquée, et l'on a noté bien des fois qu'il ressemble à la Bretagne plus qu'à la Normandie. La Hague vient en tête de ces régions que les herbagers du Cotentin nomment « *les pays maigres* », et où ils vont chercher les animaux destinés à l'engraissement.

Quant au *Val-de-Saire*, si, géologiquement, il se distingue peu de la région de Valognes que lui rattache M. de Félice, il n'en reste pas moins que tout le monde continue à le mettre à part et à le désigner sous son nom d'autrefois. Outre la puissance de l'ancien usage, je crois que la richesse des terres d'alluvion qui bordent sa côte nord-est et se prêtent à des cultures spéciales, contribue à lui maintenir son individualité.

Si je me suis attardé davantage à ce pays de Cotentin, qui représente pour moi « la petite patrie » dans la grande, j'ai lu avec non moins d'intérêt les autres chapitres du consciencieux travail de M. de Félice, et ce n'est certainement pas moi qui lui reprocherai d'avoir voulu « tout dire ». Une très grande abondance de renseignements sur la géologie, la géographie physique et la géographie « économique et humaine » de la région bas-normande, telle est, en effet, la caractéristique de cet ouvrage.

Aussi ceux de nos collègues de cette région qui veulent prendre part à l'enquête sociale qu'a entreprise notre société, feront-ils bien de le lire avec soin, car ils le liront avec profit. Qu'ils ne s'imaginent point cependant y trouver leur besogne toute mâchée. Si, sous le titre de géographie économique et humaine, l'auteur a envisagé à peu près les mêmes sujets que la science sociale, il les a étudiés avec une méthode différente. C'est ainsi qu'après un résumé de ce que nous savons des origines de la race normande, il expose les principaux traits du caractère du paysan, et fait le désolant tableau des ravages de l'alcoolisme parmi les populations urbaines et rurales. Ensuite viennent plusieurs chapitres sur l'agriculture et l'économie agricole où l'auteur a juxtaposé une série de paragraphes séparés sur l'influence du sol et du climat, l'élevage du cheval et des bêtes à cornes, les cultures et les industries agricoles, la valeur de la terre, l'étendue des exploitations, etc. Après quoi il étudie la « vie du paysan » dont il décrit l'habitation et le genre de nourriture. Suivent enfin plusieurs chapitres sur les industries extractives et manufacturières, sur l'outillage commercial, sur les marins et la pêche, puis surgit inopinément un paragraphe consacré à l'émigration temporaire, etc. Évidemment, pour une étude de science sociale, on devrait suivre un tout autre plan.

Il faut d'ailleurs reconnaître que l'auteur dans sa préface admet lui-même que « son étude n'a pas l'unité qu'il lui eût assurée en subordonnant tous ses développements à un objectif unique, l'étude par exemple des groupements humains ». M. de Félice a simplement voulu « donner une idée d'ensemble sur les phénomènes géographiques qui caractérisent la Basse-Normandie ». Je suis persuadé que tous

ses lecteurs diront avec moi qu'il y a pleinement réussi.

J. BAILHACHE.

Étude sur le tempérament haïtien, par Auguste Magloire, librairie du *Matin*, Port-au-Prince.

Nous enregistrions avec plaisir, il y a quelque temps, la campagne entreprise à Haïti, par quelques hommes dévoués; campagne ayant un but bien noble, le relèvement du pays; campagne appuyée sur des moyens de propagande bien solides, la connaissance de la science sociale. Une partie des articles publiés dans le *Matin* d'Haïti vient d'être réunie en un volume par M. Auguste Magloire. C'est là une idée très heureuse, car ces articles méritaient mieux que de rester dispersés dans les numéros épars d'un journal.

L'auteur a inscrit sur la couverture une devise qu'il a empruntée à Mme Élisabeth Koos, devise qui, sans aucun doute, est également la sienne, comme elle est celle de la plupart d'entre nous :

« Les publications de la *Science sociale* ont été le grand événement déterminant pour me donner une nouvelle façon de penser, de voir et de comprendre. » Heureux plus encore ceux qui peuvent ajouter : *Et d'agir!*

Dans un premier chapitre intitulé : *Nos conditions d'existence, leur incompatibilité avec notre régime scolaire*, M. Auguste Magloire montre comment le régime scolaire à Haïti est une copie du système français, et pourquoi il ne peut que multiplier le nombre des déclassés.

Dans le chapitre suivant, l'*Ouest américain, Comment la vie américaine transforme les types sociaux*, l'auteur nous fait le tableau d'une société particulariste dans son rôle éducatif de pionnier social.

Il étudie dans un troisième chapitre (*Nos conditions d'existence, leur incompatibilité avec notre régime scolaire*) les changements à apporter dans le régime scolaire haïtien pour l'adapter aux nécessités de la situation actuelle.

Ce plaidoyer vigoureux et convaincu se termine par un appendice où sont réunis les débats contradictoires auxquels il a donné lieu dans le milieu haïtien.

Peu ou prou, tôt ou tard, il n'est pas possible que cette brochure n'influence ce milieu.

Paul DESCAMPS.

Étude sur le féminisme dans l'antiquité, par Cleyre Yvelin. — Girard et Brière, Paris.

Le lecteur qui ouvre cet opuscule sur la foi du titre, éprouve une déception. Ce n'est pas une étude scientifique, mais une collection d'articles de journaux, d'une inspiration absolument fantaisiste. L'auteur affirme que les temps historiques ont été précédés par une période heureuse où les femmes gouvernaient, grâce au secret de la maternité qu'elles avaient conservé et que l'homme ne connaissait pas. Alors régnaient les déesses, antérieures aux dieux. Le joug féminin était doux et la morale était irréprochable. Ce fut un âge d'or, qui disparut lorsque l'homme parvint à connaître ledit secret. A la « gynécocratie » succéda alors la domination masculine, avec les horreurs de la superstition, de la guerre, de la tyrannie, de la débauche, etc. C'est enfantin. Ce qu'on peut toutefois retenir, c'est que l'auteur, quoique faisant montre d'un anticléricalisme fougueux, répudie énergiquement — on le voit d'ailleurs par le simple énoncé de sa thèse — la doctrine du progrès indéfini et de la sélection bienfaisante, chère aux darwinistes.

G. D'AZAMBUJA.

La Rivalité anglo-russe au XIXe siècle en Asie, par le Dr Rouire. — **L'Expansion allemande hors d'Europe**, par E. Tonnelat; 2 vol. Librairie Armand Colin, Paris, 1908.

M. le Dr Rouire et M. Tonnelat ont bien fait de réunir en volumes les articles qu'ils avaient d'abord publiés, le premier dans la *Revue des Deux-Mondes* sur la Rivalité anglo-russe en Asie, le second dans la *Revue de Paris* sur l'expansion allemande hors d'Europe. Le public y gagne d'avoir,

sous une forme maniable, deux bons livres de référence sur ces importantes questions.

Il n'est pas besoin de longues enquêtes pour découvrir le fondement de la politique anglaise en Asie. Nos voisins ne s'en cachent pas, et c'est bien souvent qu'on m'a répété en Angleterre : « Pour nous, dans les questions asiatiques, la défense de l'Inde prime toute autre considération ». C'est pour assurer cette défense que les Anglais ont mis la main sur les points stratégiques commandant les routes de la grande péninsule. Au début du siècle dernier, ils ont arraché le Cap aux Hollandais ; en 1839, ils ont enlevé Aden d'assaut, réoccupé Périm en 1859, « protégé » l'Hadramaout dès 1873, annexé Socotora en 1886, et, depuis 1882, ils montent la garde sur le canal de Suez.

Après l'échec de l'expédition d'Égypte et l'affermissement de la suprématie maritime de l'Angleterre, Bonaparte, qui n'avait pas renoncé à sa diversion sur l'Inde, tenta de l'atteindre par voie terrestre, puisque le chemin de la mer lui était fermé. Il s'adressa au tsar Paul, Ier, et, après de secrètes négociations, une expédition fut décidée. Deux armées russes, renforcées d'un corps français, devaient envahir l'Inde par le nord-ouest. L'assassinat de Paul Ier mit fin à ce projet, mais Napoléon, devenu empereur, essaya encore une fois d'atteindre notre implacable ennemie en lançant vers l'Indus la masse des tribus bédouines. En 1894, tout était prêt, mais la chute de l'empereur sauva l'Angleterre du péril.

Elle n'avait pas d'ailleurs manqué de prendre ses précautions contre l'invasion projetée. L'alliance avec le cheïk de Korvéït et le sultan d'Oman lui assura la suprématie dans le golfe d'Oman et le golfe Persique et la possibilité de débarquer pour prendre l'ennemi à revers. Si cet effort ne fut pas nécessaire, la leçon ne fut pas perdue. « La suprématie britannique dans le golfe Persique, a écrit lord Curzon, est indispensable à la sécurité du régime britannique dans l'Inde. » Voilà le motif des annexions successives et des protectorats anglais sur la côte sud de l'Arabie, sur la côte d'Oman, sur la côte persane elle-même, et dans le golfe Persique.

Depuis bientôt un siècle, l'Angleterre, dans ces parages, n'a plus à craindre la France, mais le péril russe a surgi : péril politique au Thibet et dans l'Afghanistan, péril économique et politique en Perse. C'est l'histoire de cette longue rivalité entre « l'Ours et la Baleine » que raconte M. le Dr Rouire, et le curieux de cette histoire, est qu'il semble bien, après tout, que la Russie n'a jamais songé sérieusement à menacer l'Inde. C'est pourquoi les conflits anglo-russes ont pu se résoudre pacifiquement. La défiance subsistait ; mais après les défaites russes en Mandchourie et le traité anglo-japonais du 13 août 1905, l'Angleterre, qui sent sa puissance maritime menacée par l'Allemagne, a saisi l'occasion favorable pour régler avec sa vieille rivale tous les différends asiatiques. L'accord anglo-russe du 30 août 1907 paraît durable, chacune des deux puissances ayant fait les sacrifices nécessaires.

Y aura-t-il un jour une « plus grande Allemagne » comme il existe déjà une « plus grande Angleterre » ? Telle est la question que semble s'être posée M. Tonnelat ; et, pour y répondre, il a fait un voyage d'études aux États-Unis, dans le Brésil méridional, et dans la province chinoise du Chantoung. Les conclusions auxquelles il est arrivé sont peu encourageantes pour nos voisins de l'est.

D'après le recensement de 1900, la population des États-Unis comprend 3,53 % d'immigrés nés en Allemagne, et 10,28 % d'Américains nés de parents allemands, ou dont un seul des parents était allemand. Sur environ 80 millions d'habitants, 10 millions 1/2 sont d'origine teutonne. De plus, ils sont en grande majorité groupés dans les États du Nord ; il n'y en a que très peu dans les États du Sud. Dans le New-Jersey, leur nombre s'élève à 22 % de la population totale, à presque 27 % dans le Minnesota, et dans le Wisconsin il dépasse 45 %. Mieux encore, un tiers d'entre eux habitent les villes. Cincinnati a 66 % d'Allemands, Milwaukee 62 %, Saint-Louis 52 %, Chicago 29 %, New-

York 21 %, etc... Il semble donc que l'influence allemande doive être énorme aux États-Unis, et que certaines grandes villes doivent être des foyers de culture, de traditions et de sentiments allemands.

Or, il n'en est rien. « Les Allemands, dit M. Tonnelat, n'ont jamais exercé, ni socialement, ni politiquement, ni intellectuellement, une action profonde sur leurs concitoyens... Entourés d'un peuple énergique, dominateur, ils se sont laissés assimiler presque sans résistance. » La supériorité des Anglo-Saxons sur leurs cousins de race teutonique fait d'autant moins de doute pour l'auteur qu'il l'a constatée sous d'autres latitudes. « Il est curieux, dit-il, de constater qu'en Australie les Allemands n'ont pas su davantage se défendre contre l'influence du milieu. Partout où des Allemands et des Anglo-Saxons se sont trouvés en présence, ce sont, jusqu'à présent, ces derniers qui ont su conserver la prééminence. » M. Tonnelat semble, du reste, ignorer les raisons de ce « fait curieux », expliqué depuis longtemps par la science sociale.

Quant au Brésil, il abrite au maximum 350.000 Allemands ou descendants d'Allemands, soit 2 % de sa population totale; 230.000 d'entre eux sont groupés dans les deux États les plus méridionaux, Rio Grande do Sul et Santa-Catharina, sur lesquels les coloniaux allemands ont souvent jeté des regards de convoitise. Mais si les Allemands du Brésil « ont mieux gardé que leurs pères des États-Unis leur langue, leurs usages, leur caractère national, ce serait une erreur de croire qu'ils soient prêts à se considérer comme les sujets d'un plus grand empire allemand ». Ce pays neuf crée un type d'homme nouveau, très éloigné du type social allemand, et se rapprochant plutôt, par ses éléments supérieurs, du type yankee.

Le Chantoung ne semble pas devoir de si tôt encore fournir un champ fructueux au commerce allemand. C'est un pays déjà surpeuplé, où il n'y a pas grand place pour des colons européens. Jusqu'à présent, cette colonie n'a pas été une bonne affaire pour l'Allemagne.

J. Bailhache.

Les Sociétés de secours mutuels et l'organisation des retraites pour la vieillesse en France et en Belgique, par Paul Clerc, 1 vol. (Arthur Rousseau, édit.).

La disparition des corporations et des anciennes formes de patronage a posé le grave problème des retraites ouvrières. Les imprévoyants, abandonnés à eux-mêmes, se sont vus, dans leur vieillesse, obligés de recourir à la charité publique ou privée. Malheureusement ces secours sont aléatoires et n'atteignent pas toujours les vrais nécessiteux, ou les plus dignes de pitié. Ne pouvait-on régulariser la charité publique, et la répartir équitablement entre les anciens travailleurs tombés dans le besoin? Ainsi est née l'idée des retraites ouvrières avec le contrôle des pouvoirs publics.

L'intervention des pouvoirs publics se fera d'autant plus tôt, et d'autant plus forte, que l'évolution industrielle est plus avancée, et que les idées de prévoyance sont moins répandues dans la masse. En Allemagne, une loi fut votée en 1889, et d'autres pays suivirent peu après cet exemple : la Nouvelle-Zélande en 1898, la Belgique et l'Italie en 1900.

Comme bien on pense, la loi ne fut pas la même partout, et l'on peut distinguer les trois types suivants, rangés dans l'ordre décroissant d'intervention :

1° *Le système néo-zélandais*, dans lequel l'Etat prend à sa charge le paiement d'une pension de 450 francs par an à tout individu âgé de plus de 65 ans dont le revenu ne dépasse pas 850 francs. Si ce revenu est inférieur à 1.300 francs, l'Etat verse une retraite, dont le taux forme le complément nécessaire pour atteindre le chiffre fatidique de 1.300 francs.

2° *Le système allemand*, dans lequel l'Etat oblige les ouvriers et les patrons à verser tous les ans chacun 2 % du salaire. Cette épargne forcée constitue un capital qui sera versé à l'ouvrier sous forme d'annuités à partir de l'âge de 60 ans, et l'Etat fournit le complément nécessaire pour que le taux de cette retraite s'élève à 360 francs par an.

3° *Le système belge*, dans lequel la liberté la plus entière est laissée aux ouvriers et aux patrons. L'Etat se borne à donner un subside de 60 % aux ouvriers assurés à la Caisse de retraite, et dont les versements ne dépassent pas 60 francs par an. La prime de l'Etat cesse quand l'assuré est arrivé à se constituer une rente annuelle et viagère de 360 francs, en supposant qu'elle commence à 65 ans.

La loi italienne rentre dans le même système que la loi belge, tandis qu'en France, le projet de loi actuellement à l'étude s'est surtout inspiré de la loi allemande.

Dans son étude, M. Paul Clerc s'attache surtout à comparer les législations belge et française. Cette comparaison est établie sur les documents les plus précis. C'est une œuvre purement positive que consulteront avec fruit tous ceux de nos lecteurs que cette question intéresse. On ne peut que louer l'auteur de laisser parler le faits eux-mêmes. Ses conclusions sont les plus objectives qu'il soit possible : d'un côté, le projet français assurerait plus efficacement que le système belge le secours aux anciens ouvriers malheureux; en revanche, il développerait moins l'initiative individuelle, et grèverait assez fortement les budgets de l'avenir.

Paul Descamps.

LIVRES REÇUS

L'Afrique occidentale française, par Georges Deherme, 1 vol. in-8° de 528 pages, 6 francs (Bloud et Cie, édit., Paris).

Le cœur de Jeanne d'Arc, par l'abbé S. Coubé, panégyrique prononcé à la cathédrale d'Orléans le 8 mai 1908 P. Lethielleux, édit.).

Semaine sociale de France (cours de Doctrine et de Pratique sociales), IIIe session. Dijon, 1906 (Chronique du Sud-Est, 10, quai Tilsitt, Lyon).

Id. IVe session, Amiens, 1907.

Esquisse d'une société collectiviste, par Édouard Héberlin-Darcy, avec une préface d'Anatole France, 1 brochure (Albert Fournier, édit., Jussey).

La notion de prospérité et de supériorité sociales, par G. Melin, 1 brochure (Berger-Levrault, édit.).

La vente des biens ecclésiastiques pendant la Révolution française, par G. Lecarpentier, 1 vol. in-8°, 3 fr. (Félix Alcan, édit.).

Derniers mélanges, par Louis Veuillot, t. I (1872-73), in-8° carré, 6 fr. (P. Lethielleux, édit.).

Féminisme et christianisme, par A. D. Sertillanges, 1 vol. in-12°, 3 fr. 50 (librairie Lecoffre, J. Gabalda et Cie).

Les Etats-Unis, puissance mondiale, par Archibald Cary Coalidge (trad. de Robert L. Cru), 1 vol. in-18° Jésus, 4 fr. (A. Colin, édit.).

La Bulgarie d'hier et de demain, par L. de Launay, 1 vol. in-16, 4 fr. (Hachette et Cie).

Voyage en Portugal, par G. de Beauregard et L. de Fouchier, 1 vol. in-16, 4 fr. (Hachette et Cie).

Die Theorie der Verwahrlofung und das System der Ersatzerziehung, par Dr. Heinrich Reicher (Universitäts-Buchhandlung, Vienne).

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

Exmo Snr Dr Alvaro Machado Villela, professeur de Droit à l'Université, Coimbra (Portugal), présenté par le Dr Serras e Silva.

Exmo Snr Pedro Doria Nazareth, rua Buenos-Ayres, 79, Lisbonne (Portugal), présenté par M. José de Mattos Braamcamp.

Exmo Snr Arthur Anselmo Ribeiro de Castro, Monsao (Portugal), présenté par M. Paul de Rousiers.

Louis Chavane, industriel, 6, rue de Bellechasse, Paris, présenté par M. Jean Périer.

Dr José Cid, professeur à la Faculté de médecine de Coïmbra (Portugal), présenté par le Dr Serras e Silva.

Dr E. Amieux, 215, Faub. St-Honoré, Paris, présenté par M. Olphe-Galliard.

Manœl Agostinho Lourenço, professeur au Gymnase de l'État, Campinas (État de S.-Paulo), Brésil, présenté par M. V. da Silva Freire.

J. de Loverdo, ingénieur, 10, rue Poisson, Paris, présenté par M. J. de Mattos Braamcamp.

Exmo Snr Pedro Navarro, professeur d'histoire et de géographie, Avenida Hintze Ribeiro, D. S. Lisbonne (Portugal), présenté par le même.

CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE, MAI 1908

I. — Séance d'ouverture.

Discours de M. de Rousiers. — M. de Rousiers rappelle le deuil qu'un événement cruel a fait planer sur notre société. L'année dernière, à pareille époque, Edmond Demolins occupait le fauteuil de la présidence, et nous écoutions tous sa parole enthousiaste. Sa perte, ainsi que celle d'Henri de Tourville a été un rude coup pour la science sociale; mais l'œuvre, en continuant à se développer sans arrêt, a bien montré qu'elle avait en elle-même une vitalité indépendante du talent de ceux qui ont contribué à la fonder et cela nous permet d'avoir toute confiance en l'avenir.

En perdant Edmond Demolins, presque tous les adeptes de la science sociale ont perdu non seulement un ami, mais encore celui qui les avait amenés à la science sociale en les introduisant auprès de Le Play ou d'Henri de Tourville.

Edmond Demolins a été non seulement un professeur de science sociale tout à fait hors pair, mais encore il a toujours cherché à mettre d'accord ses actes et ses convictions. Plus qu'aucun autre il a cherché à agir sur son milieu et à vivre la vérité scientifique, qu'il apercevait.

Le plus bel exemple de cette action qui suivait immédiatement l'énoncé d'une vérité scientifique est la création de l'École des Roches.

Tous ses amis considéraient la chose comme une imprudence grave et tentaient de le dissuader de cette entreprise, et M. de Rousiers, qui était parmi ces derniers le rappelle d'autant plus volontiers, en guise d'amende honorable, qu'il a, dit-il, profité de cette École.

Edmond Demolins était audacieux jusqu'à la témérité, parce qu'il avait une vue claire des choses et une confiance complète dans ses conclusions.

Le plus grand désir d'Edmond Demolins était que la science sociale continuât après lui à être poussée en avant. On peut dire que ses vœux ont été jusqu'à présent bien

exaucés, car la société n'a jamais été plus vivante. Cette année, les communications seront nombreuses et intéressantes, ainsi qu'en pourront juger ceux qui assisteront aux séances de travail du Congrès.

Quant aux missions qui doivent assurer les communications de l'année prochaine, deux sont déjà décidées pour travailler à la carte sociale de la France. Ces deux missions, confiées l'une à M. Descamps, et l'autre à M. Delattre, contribueront à l'étude du nord de la France.

M. le Président présente alors M. Bureau à l'assistance et lui donne la parole pour la communication qu'il doit faire sur le « Droit au bonheur ».

Discours de M. Paul Bureau sur le « Droit au bonheur ». — Cette question, dit M. Bureau, est digne de piquer la curiosité de l'assistance. Au lendemain de ces grands efforts scientifiques qui tendaient à libérer l'esprit des idées métaphysiques, il se trouve que cette idée est de nouveau très vivement discutée.

Il est possible de l'étudier en faisant exclusivement de la science sociale et sans aller jusqu'au terrain philosophique. Pour cela nous allons examiner la réaction de cette affirmation du droit au bonheur sur les faits sociaux.

Tout d'abord, qu'est-ce que le droit au bonheur?

Au point de vue social on peut définir le bonheur : Une adéquation suffisante entre nos aspirations internes et les satisfactions extérieures que nous pouvons nous procurer. Il se produit alors un état de satisfaction qui est le bonheur.

Il y a deux procédés pour atteindre cet état.

Abaisser nos aspirations au niveau de ces satisfactions possibles.

Hausser les satisfactions extérieures au niveau de nos aspirations.

Il y a évidemment des malheurs devant lesquels il faut s'incliner : incendies, maladies, etc. Dans ce cas, la résignation est la meilleure des choses. Mais il est des pratiques sociales qui oppriment, et contre lesquelles l'homme a le droit de se rebeller. On donne à l'appui de cette opinion des arguments dont on ne saurait nier la valeur; on a vu dans l'histoire beaucoup de faits que l'on disait indispensables et qui ont disparu sans préjudice pour personne. On soutient alors que l'homme a le droit de refuser d'obéir à la collectivité lorsqu'il n'a pas intérêt personnel à faire ce qu'on lui demande.

L'observation méthodique constate que tout n'est pas erroné dans cette opinion. Il faut avouer que l'humanité a eu raison dans maintes circonstances de ne pas admettre l'opinion des hommes qui disaient que le bonheur est exclusivement en nous.

Certes la résignation est une bonne chose et un des plus puissants moyens de rendre l'homme heureux, mais, d'autre part, l'humanité a eu raison de ne pas accepter la résignation sans terme. La résignation n'est bonne que lorsqu'on se soumet à ce qu'on ne peut éviter; dans le cas contraire, elle peut être même lâcheté et désertion. On peut dire qu'il est très bon que cette conviction de la possibilité et de la légitimité de l'amélioration des satisfactions extérieures soit très vivante chez tous.

La vie et les institutions d'une société ne marchent pas toujours « pari passu ». Alors il y a lutte entre des intérêts opposés et quelquefois la société repousse en bloc des réformes même bonnes. Il est utile que, pour briser ces obstacles, il y ait des hommes énergiques et vigoureux qui ne reculent pas devant pareille tâche. Voici, du reste, trois exemples de refus injustifiés de la société à des modifications nécessaires.

Voici, par exemple, le droit de grève qui ne nous paraît pas aujourd'hui illicite. Ce droit n'a été reconnu que par une loi de 1864, il y a à peine quarante ans. Avant cette époque, les délits de grève étaient poursuivis et sévèrement punis; de 1849 à 1864, il y eut quatre cents condamnations pour grève atteignant quatre mille personnes. En 1845, un arrêt de la Cour de Paris, rendu contre les charpentiers qui avaient fait grève, prononce des condamnations à trois ans, quatre mois et deux mois de prison.

Si des individus n'avaient pas eu le sens de ce droit naturel et ne l'avaient pas soutenu avec une grande énergie, cette réforme n'aurait pas eu lieu.

De même pour la loi militaire de trois ans. Bien des personnes disaient que cette réforme était dangereuse pour la sécurité du pays et, parmi elles, le maréchal Canrobert, et cependant la réforme a été accomplie.

Enfin, tout dernièrement, la presse signalait un jugement étrange de la sixième chambre du tribunal de la Seine contre certaine personne qui s'était refusée à paraître sur la scène d'un Music-Hall dans un costume qu'elle jugeait trop léger. Cette personne fut condamnée; mais ne peut-on supposer que, dans un avenir plus ou moins prochain, des juges pourront juger autrement?

Ainsi, dans certaines circonstances, l'intérêt social doit modifier ses exigences et des réformes s'opérer sous l'action d'individus énergiques.

Ceci posé, il nous reste à nous demander s'il faut aller plus loin et reconnaître que le droit au bonheur va jusqu'à la rébellion.

Nous devons répondre nettement non, car le droit au bonheur ainsi posé va produire sur les groupements une telle désorganisation que la société ne serait plus possible.

Nous allons examiner rapidement l'influence qu'un tel droit pourrait avoir sur les différents groupements.

1° Travail.

Pour l'employeur, ce droit consisterait à pouvoir produire à n'importe quels inconvénients. A employer des procédés de concurrence déloyale, des matières frelatées, quelle que puisse en être la conséquence pour le public.

On pourra dire, il est vrai, que le châtiment suit en général de près de pareils agissements; cependant pas toujours, et M. Roosevelt pourrait s'élever contre cette assertion. En France, avant la clause de minimum de salaire inscrite dans les contrats, avec certains entrepreneurs, une supériorité pouvait résulter, pour ceux-ci, de la façon plus ou moins habile de pressurer l'ouvrier.

Pour les ouvriers, le droit au bonheur ainsi entendu entraînerait l'absolution du sabotage, du vol et de toutes pratiques de ce genre, bien plus faciles à employer que de former des syndicats organisés et d'agir loyalement.

Pour la clientèle enfin, ce droit lui donnerait la licence de rechercher le bon marché sans autre préoccupation. Et cependant les ligues sociales d'acheteurs peuvent avoir une grande influence sur le sort des travailleurs.

Dans la vie publique, c'est au nom de ce droit que l'électeur se préoccupe uniquement de son intérêt immédiat dans le choix de l'élu, et ce dernier, pour la même raison, sacrifie à son tour tout à son intérêt personnel.

Enfin il n'est pas jusqu'au devoir militaire, si indispensable à la sécurité du territoire, que certains refusent au nom du droit au bonheur.

Voilà quelques conséquences qu'entraînerait la reconnaissance de ce droit, mais ce ne sont pas les plus graves.

Dans la vie sociale et la famille, ce serait de même.

La proclamation du droit au bonheur ainsi compris autoriserait sans restriction les moyens répréhensibles dont usent certains imprésarios pour attirer le public et qu'a poursuivis à si juste titre M. Béranger; il autoriserait aussi le célibat égoïste des uns et le divorce des autres; les restrictions à la natalité pour éviter les charges de famille et une foule d'autres conséquences aussi graves.

Pourquoi ne peut-on admettre ces conséquences du droit au bonheur? La raison profonde est que l'intérêt collectif n'est pas, comme on l'a dit, la somme des intérêts individuels.

Il faut dans certaines circonstances que l'individu se sacrifie pour la collectivité, tout en ayant parfaitement conscience du sacrifice qu'il fait.

Depuis l'origine de l'humanité, il y a une merveilleuse lignée de martyrs. Pensez-vous que Socrate, en buvant la ciguë, affirmait le droit au bonheur. L'affirmaient-ils aussi les martyrs de toutes les intolérances religieuses ou ceux qui, en 1852, prenaient le chemin de l'exil?

Et combien d'autres vont au sacrifice délibérément : employeurs qui refusent d'user des procédés que leur conscience réprouve; ouvriers qui fondent des syndicats pour améliorer la situation de tous; jeunes gens qui respectent la pureté des mœurs; époux décidés à maintenir le principe de l'indissolubilité du mariage.

Comment se fait-il que la société ait le droit d'exiger de pareils sacrifices, et où est le critère qui puisse permettre de reconnaître ce qui est bien et ce qui est mal?

La science sociale ne peut se prononcer sur ce point car la science ne juge pas. L'orateur laisse délibérément les assistants sur ce problème qu'il appartient à chacun de résoudre.

II. — Les séances de travail.

LES APPLICATIONS DE LA SCIENCE SOCIALE.

(Séance du mardi.)

M. Paul Descamps expose la méthode qu'il emploie dans son cours de science sociale à l'École des Roches. La première partie de ce cours comprend l'explication de la Nomenclature. Les élèves ont ainsi, dès le début, l'impression que la science sociale est une science. Toutefois, la question principale pour l'esprit des élèves n'est pas là, c'est plutôt celle de l'utilité de la science.

M. Descamps a été ainsi amené à se demander si la science sociale pouvait donner lieu à des applications, et jusqu'à quel point. Il cherche pour cela la place qui revient à la science sociale dans la classification des sciences.

Il y a deux sortes de sciences, en laissant de côté les sciences mathématiques.

1° *Les sciences d'observation pure ou sciences descriptives*, dans lesquelles on se borne à enregistrer les phénomènes tels qu'ils se produisent naturellement sans l'intervention voulue de l'homme. Ces sciences sont les sciences géographiques et historiques, en y comprenant l'astronomie, la géologie, la minéralogie, la botanique et la zoologie. Ces sciences donnent lieu à des applications, mais non à des sciences appliquées. Le marin applique l'astronomie pour se diriger, mais il n'y a pas une science astronomique appliquée.

2° *Les sciences expérimentales*, dans lesquelles la volonté de l'homme suscite la production de phénomènes pour en connaître les lois. Ce sont les sciences physiques et chimiques, y compris la mécanique et la physiologie. Ces sciences se divisent en sciences pures et sciences appliquées. Toutes deux étudient les mêmes phénomènes, mais agencés d'une façon différente. Où doit-on ranger la science sociale? Si la science sociale est une science purement descriptive, elle peut donner lieu à des applications isolées, mais non à une science appliquée. Chacun pourra appliquer les données de la science sociale pour atteindre un but donné : richesse, oisiveté, pouvoir, tranquillité, moyen de diriger des groupements, etc. Elle ne pourra pas donner lieu à une science appliquée donnant, par exemple, les règles pour faire évoluer une société. On comprend l'erreur de Le Play qui envisageait la science sociale comme une science descriptive, une science d'observation pure, et qui cependant voulut l'appliquer à la réforme des sociétés. Si au contraire la science sociale est une science expérimentale, elle pourra donner lieu à la création d'une science appliquée.

M. Descamps croit que la science sociale se place entre les deux genres de sciences. En effet, la science sociale est avant tout une science d'observation, et a toujours été ainsi désignée. Par là, elle se différencie des sciences physiques dans lesquelles l'expérimentation joue un rôle tellement grand que celui de l'observation est tout à fait effacé. Mais, d'un autre côté, la science sociale ne peut se classer à côté des sciences purement descriptives, car la science sociale admet une certaine dose d'expérimentation.

M. Descamps rappelle deux expériences célèbres : l'expérimentation d'un propriétaire résidant et l'Ecole des Roches. M. Dauprat poursuit en ce moment une autre expérience sur l'éducation de ses enfants. Les groupes d'expansion commerciale sont aussi des expériences, et

chacun de nous expérimente le milieu chaque jour.

En résumé, la science sociale est une science descriptive admettant une certaine dose d'expérimentation. Grâce à cette petite dose d'expérimentation possible, la science sociale pourra donner lieu, plus tard, à une science appliquée, en plus des applications individuelles possibles.

M. Descamps pense que la science pédagogique qui cherche encore à se constituer, ne le deviendra que sous le titre de science sociale appliquée à l'éducation.

M. de Rousiers ne croit pas que l'expérimentation soit possible en science sociale pour plusieurs raisons, entre autres à cause de la longueur du temps qu'elle exigerait.

M. Descamps répond qu'il y a également en science des expériences très longues; il cite la fameuse expérience agricole de Rothamstead, qui dure depuis plus de soixante ans.

M. Champault ne croit pas non plus l'expérimentation possible en science sociale parce qu'aucune expérience ne peut être faite sur des groupements humains et que la science sociale est, avant tout, la science des groupements.

M. Descamps fait remarquer que l'École des Roches est une véritable expérience au sens propre du mot. On a commencé par y appliquer des méthodes empruntées à l'Angleterre, puis on les a peu à peu modifiées pour les adapter au tempérament français. Or, c'est là le propre de la méthode expérimentale et un tel résultat ne saurait être atteint que par l'expérience. Il en est du reste de même dans les sciences appliquées. Les procédés de la métallurgie dérivent d'une même science, la chimie; ils sont cependant fort différents dans chaque pays, et cela par suite de la nécessité d'adaptation au milieu.

M. le capitaine Clerc partage cet avis et dit qu'il était de toute nécessité de modifier les méthodes anglaises pour les adapter au tempérament français. A son avis, on ne dresse pas un cheval de pur sang comme un percheron et tel procédé qui réussit fort bien avec l'un donne des résultats déplorables avec l'autre. Il peut parler par expérience des trois méthodes anglaise, française et allemande qui lui ont été appliquées toutes les trois successivement. Le résultat de la méthode anglaise a été de lui inspirer une horreur profonde de l'école anglaise.

Il insiste sur la nécessité de répondre dans le *Bulletin* à ce reproche qu'on fait si injustement à l'École des Roches, de viser à faire des Anglais.

M. Bureau reprend la question de la constitution d'une science pédagogique; il ne pense pas qu'il puisse être question d'expérimentation en science sociale et notamment en matière d'éducation, car la matière sur laquelle on opère a trop de prix.

A un autre point de vue, il pense que la science sociale n'a pas le même degré d'approximation dans la recherche de la vérité que les autres sciences et croit qu'un chimiste qui va étudier une mine est plus sûr de ses résultats que le missionnaire de la science sociale qui va étudier un type social.

M. Descamps répond que, pour lui, le minéralogiste peut commettre des erreurs aussi considérables en recherchant un filon de mine que l'adepte de la science sociale en étudiant une famille.

M. Durieu est de l'avis de M. Descamps; il pense que le grand public qui n'a jamais fréquenté les laboratoires, met les sciences sur un piédestal injustifié et croit, comme Le Play du reste, qu'il y a autant de facilité et autant de certitude d'observation en science sociale que dans les autres sciences.

MODIFICATIONS A LA NOMENCLATURE
(Séance du mercredi).

M. Paul Bureau rappelle d'abord la genèse de la Nomenclature. C'est en 1883 qu'Henri de Tourville la formula, en l'extrayant de la monographie des Bachkirs des *Ouvriers européens*, en essayant de reconstituer la méthode suivie inconsciemment par Le Play. La Nomenclature était donc destinée à être perfectionnée par les études ultérieures, et M. Bureau se de-

mande si le moment n'est pas venu de l'examiner sérieusement, de la remettre sur le chantier. Tout le monde est d'accord sur son insuffisance dans la vie publique. Toutefois n'ayant traité dans son cours, cette année, que la vie privée, M. Bureau limitera ses observations à ce chapitre : 1° dans la Nomenclature, les faits sociaux sont classés d'après les éléments analytiques ou d'après les espèces sociales. Ce double classement est utile, mais doit former deux tableaux séparés. Dans l'état actuel de la science, il est prématuré de faire le second tableau. La Nomenclature ne doit donc comprendre que les éléments analytiques.

2° Le commerce, au lieu de former une cause spéciale, devrait venir se placer comme une subdivision du Travail, immédiatement après les Transports. On ne conçoit pas le Commerce sans les Transports, et il est difficile d'admettre que le Commerce est un auxiliaire du Patronage.

3° Il faut changer les mots : Patronage et Corporation. Le premier sent l'idée de réforme sociale et a une allure réactionnaire. Le second sent le moyen âge. La terminologie actuelle du droit donne au mot Association le même sens que celui que nous donnons au mot Corporation.

4° Le savant doit être classé à part dans les cultures intellectuelles. La France actuelle est séparée en deux courants intellectuels, dont l'un trouve sa place à la case Religion, tandis que l'autre n'est pas représenté dans la Nomenclature.

M. Blanchon pense qu'il faut distinguer la corporation de l'association et de la société. Ainsi l'ordre des avocats ne peut être classé ni à la corporation, ni dans les sociétés commerciales.

M. Bureau répond que l'ordre des avocats trouve sa place dans les cultures intellectuelles, qui comprennent une subdivision intitulée : corporation d'arts libéraux.

M. Astoul est d'avis qu'il y a des associations autres que des corporations. Quant au Patronage, il ne comprend pas seulement la fonction d'employeur de main-d'œuvre, mais aussi les subventions spontanées, les secours mutuels, etc.

M. Robert Pinot dit que, dans les sciences, il faut préciser les termes, et non suivre le courant vulgaire. Dans le Patronage, il y a autre chose que l'emploi de main-d'œuvre. Rentre dans le Patronage, tout moyen par lequel, dans une société, les plus prévoyants assistent les plus imprévoyants et assurent les moyens d'existence de la race. L'Herbe patronne les Pasteurs. Il ne faut pas s'inquiéter si un terme est mal vu du public.

M. Bureau pense que certains mots ont été influencés par les idées du jour. D'après les subdivisions de la case du Patronage, on voit qu'il s'agit surtout de la direction du travail.

M. Pinot dit que nous sommes tous patronnés par quelqu'un ou quelque chose. Dans toute science, le progrès se fait en conservant les termes, mais en les précisant de plus en plus.

Il rappelle qu'Henri de Tourville était frappé de l'insuffisance de la Monographie de Le Play. On déformait les observations par le budget. Henri de Tourville se mit à l'école de M. Focillon, prit la monographie des Bachkirs, releva les faits qu'elle contenait, et essaya de les relier entre eux. Parmi ces faits, un certain nombre n'agit que comme cause, jamais comme effet. Il les a groupés sous le nom de Lieu. Il a rangé dans une seconde case ceux qui sortent immédiatement du Lieu : c'est le Travail, etc. Il a ainsi trouvé l'ordre de la Nomenclature.

Dans chaque compartiment, les subdivisions sont classées d'après un point de vue différent, parce que la Nomenclature est un outil empirique.

M. Pinot rappelle qu'il eut l'honneur d'appliquer le premier la Nomenclature dans l'étude du Jura Bernois. Tous ceux qui l'appliqueront la jugeront à l'usage. C'est la seule façon de juger un outil.

La propriété vient de la rencontre du Lieu et du Travail. Elle s'étudie en partant de la propriété la moins appropriée (sol disponible) pour finir par celle qui est la plus appropriée. La propriété mobilière est conditionnée par la propriété foncière et vient après.

M. de Calan, à propos du savant, dit

que son œuvre scientifique trouve sa place aux Cultures intellectuelles, tandis que ses idées philosophiques doivent être classées à Religion.

M. Pinot rappelle que la science sociale étudie les groupements et non les individus. Jean-Jacques Rousseau, par exemple, est surtout un lettré, mais il faut étudier l'action qu'il a pu avoir dans chaque compartiment, y compris la Religion; mais il ne faut jamais l'isoler du milieu social où il vivait.

M. Paul Roux pense qu'il faut séparer l'idée du fait de celui de répercussion. Les classes de la Nomenclature comprennent des faits et non des répercussions.

M. Pinot dit qu'il ne faut pas séparer le fait de la répercussion. Chaque fait doit être immédiatement étudié dans ses rapports avec tous les autres faits.

M. Clerc demande s'il existe, en science sociale, un vocabulaire des termes employés.

M. Pinot répond que les définitions existent dans les volumes de la Revue.

M. Paul de Rousiers combat l'idée que le Commerce soit placé dans le Travail, quoiqu'il soit intimement lié aux Transports, parce que le commerce est un travail intellectuel, et non un travail manuel.

Le docker est un ouvrier transporteur qui ignore tout du commerce. Le commerçant spécule sur les marchandises, et fait des combinaisons d'achat et de vente.

Sans doute le commerce est un moyen d'existence, mais il n'y a pas que le Travail qui soit un moyen d'existence. Ainsi les Pouvoirs publics peuvent être un moyen d'existence; on ne le sait que trop en France! Les Cultures intellectuelles, la Religion, etc., peuvent aussi former des moyens d'existence.

La Nomenclature est un outil, qui ne doit être modifié que s'il y a une utilité pratique à le faire.

M. Durieu pense qu'il y a lieu de réunir dans le Travail tous les métiers usuels. Ces métiers usuels comprennent les travaux manuels et le commerce. C'est une utilité pratique qui le guide à demander le changement. Son étude de l'Ile de France lui a montré combien peu l'épicier de village diffère de l'artisan, au point de vue social. Au contraire, le médecin est très différent. Il faut séparer nettement le commerce des cultures intellectuelles.

M. Agache trouve que l'industrie donne lieu aux mêmes remarques. Le directeur d'un grand atelier fait un travail intellectuel.

M. de Rousiers répond que le commerçant ne dirige pas le travail comme l'ingénieur.

M. Agache dit que l'industriel doit souvent spéculer, et a de grandes attaches avec le commerce.

M. de Rousiers répond que les industriels doivent, au contraire, se prémunir contre les spéculateurs. C'est pourquoi ils ont recours aux marchés à terme ou à l'arbitrage.

M. Bureau constate que tout le monde est d'accord pour séparer le Commerce des Transports. La question est de savoir s'ils doivent être mis très loin l'un de l'autre, ou rapprochés.

M. de Rousiers dit que le Commerce est avant tout un travail intellectuel, et doit être classé près des Cultures intellectuelles.

M. Pinot rappelle que la Nomenclature part de la Famille ouvrière. Au Travail, on étudie le travail d'une famille ouvrière. Au contraire, les patrons et les commerçants forment des organismes superposés à celui de la famille ouvrière et doivent être étudiés après.

Quant à l'épicier de village, il ne peut s'expliquer sans l'existence du commerçant en gros qui l'approvisionne.

Le commerçant n'est jamais un ouvrier. L'ouvrier du commerce, c'est le transporteur.

M. de Rousiers montre que la loi elle-même différencie le commerçant de l'ouvrier; le premier est patenté et soumis à un code spécial.

M. Agache parle de certaines modifications à faire dans le tableau synthétique de la Nomenclature, pour l'utilité qu'il y voit d'étudier plus facilement l'Histoire des Beaux-Arts.

M. Pinot répond que la Nomenclature ne s'applique qu'à l'étude monographique

de la famille ouvrière. La science sociale peut apporter des lumières à l'Histoire des arts, mais celle-ci n'est pas une partie de la science sociale.

Au sujet du tableau synthétique fait par M. Pinot, celui-ci rappelle qu'il ne fut jamais approuvé par Henri de Tourville.

MODIFICATIONS A LA NOMENCLATURE

(Séance du jeudi).

M. Durieu expose qu'à l'occasion du cours de méthode qu'il a fait au collège libre des sciences sociales, il s'est heurté à la difficulté d'expliquer la raison pour laquelle les tableaux des différentes classes de la Nomenclature comprennent tantôt les éléments et tantôt les espèces de la dite classe. Il arrive même que les éléments et les espèces sont confondus.

Reprenant l'idée émise par M. Pinot à son cours, M. Durieu a essayé d'effectuer rigoureusement la ventilation des éléments et celle des espèces pour en faire l'objet de deux tableaux séparés dans chaque classe de la Nomenclature. Bref, il a désiré continuer pour un certain nombre de classes le progrès que M. Pinot a fait pour la famille. Le double tableau de la famille a été au reste établi du vivant d'Henri de Tourville et par conséquent avec son approbation.

L'intérêt du double tableau de classement pour chaque classe est le suivant :

Lorsqu'un débutant analyse les différents éléments du Lieu, il fait successivement de la géographie physique, de la géologie, de la météorologie, etc... Il arrive ainsi à la fin du tableau du lieu sans avoir fait de science sociale, c'est-à-dire sans avoir déterminé aucune répercussion sociale. Comment donc va-t-il s'y prendre pour passer à la science sociale? Le tableau des éléments ne lui donne aucune indication à ce sujet. Cependant la chose n'est point aisée!

Que d'observateurs ont scruté les phénomènes du lieu sans voir le moins du monde les répercussions sociales qu'ils engendraient! Il faut par des exemples montrer au débutant comment on doit procéder, et c'est alors qu'intervient le tableau des espèces.

Voici les deux tableaux proposés pour le lieu :

1° Tableau des éléments.

I. Sol et eaux (géographie physique) :
- Situation géographique de la famille et superficie étudiée.
- Reliefs et contours du sol.
- Terrains.
- Eaux (pluie, sources, cours d'eaux, réservoirs et canaux d'arrosage).

II. Sous-sol (géologie).

III. Air (météorologie) :
- Saisons. — Accidents atmosphériques.

IV. Productions végétales (botanique) :
- L'herbe.
- L'arbre.
- Végétations variées.

V. Productions animales (zoologie) :
- De la terre.
- Des eaux.

VI. Voies de communications :
- I. *Naturelles.* — Plaines, vallées, cols, cours d'eau navigables, lacs, mers, surfaces glacées.
- II. *Artificielles.* — Sentiers de piétons, chemins cavaliers, routes carrossables, voies ferrées, canaux de transports.

Tableau des espèces de lieux et des types sociaux ou des principales répercussions qu'ils engendrent.

Steppes riches.....	type tartare.
Steppes pauvres (déserts).....	type arabe.
Steppes glacées (Toundras).....	type lapon.
Savanes.....	type peau-rouge.
Forêts.....	type sauvage de l'Amazone.
Pays de montagne.	Domaine plein, émigrants temporaires ou pillards.
Pays de vallées...	Petite culture.
Pays de plaines..	Grande culture.
Pays de culture irriguée. / Pays de marais...	Développent les grandes associations fortement organisées.
Pays de communications difficiles.	Petits patrons; faibles salaires; pas de complications sociales.
Pays de communications faciles... — artificielles	grands patrons; forts salaires; complications sociales.
Pays de communications faciles... — naturelles	tendent au même résultat, mais peuvent voir leur effet annulé par différentes causes.

Voyons comment on peut se servir de ce dernier tableau. L'étude des éléments du

Lieu va permettre de déterminer de quelle espèce classée dans le tableau il se trouve voisin, et de là découlera l'hypothèse préalable indispensable à tout travail vraiment scientifique.

Supposons que nous ayons à faire à un lieu dont les caractères soient voisins de ceux de la steppe riche qui produit, comme l'indique le tableau, le type tartare, nous en conclurons que le type social engendré par ce lieu sera voisin du type tartare. Il suffira alors de se reporter aux articles parus dans la *Science sociale* pour avoir 1° un exemple de la façon dont on détermine des répercussions sociales en partant du lieu, et 2° un point de comparaison qui éclairera singulièrement l'étude tentée.

Ce tableau des espèces indiquera en outre au débutant quels sont les éléments les plus importants du Lieu, ceux sur lesquels devra se porter surtout l'attention. Le fait par exemple que les pays de montagnes, de vallées et de plaines donnent des répercussions prépondérantes lui montrera que les questions de reliefs et contours du sol sont parmi celles qu'il faut tout spécialement étudier. De même pour les eaux et les voies de communications.

En somme, le tableau des espèces est une sorte de pont jeté entre l'étude technique et la science sociale ; c'est comme l'amorce du chemin dans lequel il faut s'engager pour arriver à la science elle-même.

Il est bien évident, du reste, qu'il y a une différence fondamentale entre les deux tableaux au point de vue de la stabilité. Le tableau des éléments peut être définitif s'il est bien fait ; le tableau des espèces sera au contraire en état de transformation constante, comme la science elle-même.

M. Durieu expose ensuite qu'il a appliqué ces modifications aux deux classes du Lieu et du Travail (simple récolte, extraction, fabrication, transports et enfin commerce, qu'il propose d'ajouter aux autres espèces du travail).

Voici une indication sommaire de ce qui a été fait pour la fabrication :

1° Tableau d'analyse des éléments du Travail.

OBJET

Production.	*Utilisation.*
Outillage.	Outillage.
Atelier.	Atelier et opération de vente.
Opération (degré de division du travail de fabrication).	
Personnel	Personnel
dirigeants dirigés	dirigeants dirigés
engagements.	engagements.

Tableau des espèces de fabrications et des groupements qu'elles engendrent.

I. Petite industrie sans division du travail dans l'opération de fabrication.....	famille ouvrière	en communauté ou en simple ménage.
II. Moyenne industrie avec commencement de division du travail dans l'opération de fabrication.	petit atelier patronal.	
III. Grande industrie avec division intense du travail dans l'opération de fabrication.....	grand atelier patronal.	
IV. Les trois formes d'industrie ci-dessus peuvent, pour bénéficier de l'aide d'un plus grand patron ou de l'association, être groupées en.....	grand atelier collectif.	

C'est l'intensité de *la division du travail* dans l'opération de fabrication qui influe le plus sur la forme du groupement de l'atelier. Cette division a pour but principal de faciliter le contrôle du travail de l'ouvrier; condition *sine qua non* du groupement en grand atelier. Mais à mesure que la division du travail augmente, sa productivité augmente également, ce qui assure l'élimination du petit atelier.

Le tableau des éléments est à peu de chose près celui d'Henri de Tourville; la seule innovation consiste dans la division du tableau en deux colonnes, l'une consacrée à la production, l'autre à l'utilisation. Il y a, en effet, des métiers où l'utilisation de l'objet par la vente est aussi importante que la production et doit être étudiée à part en examinant de nouveau l'outillage, l'atelier, l'opération, le personnel néces-

saires à l'utilisation, éléments souvent tout à fait distincts de ceux de la production. Dans une entreprise de restaurant, par exemple, on aperçoit bien cette distinction entre la production et l'utilisation de l'objet. Il est bien évident du reste que l'utilisation par la vente ne doit pas être confondue avec le commerce qui exige les deux opérations consécutives d'achat et de vente sans transformation de l'objet.

Le tableau des espèces demande quelques développements; il repose sur une conception nouvelle de la raison qui a mené le groupement du grand atelier moderne. M. Durieu repousse l'explication souvent donnée du grand atelier par le développement du machinisme, il croit que non seulement ce n'est pas le machinisme qui a cré le grand atelier, mais que c'est le grand atelier qui a créé le machinisme; pour prouver cette assertion il fait l'historique de quelques-uns des engins les plus indispensables au grand atelier moderne, le marteau-pilon, le moteur à vapeur, les chemins de fer et le bateau à vapeur et montre que ces divers engins ont été créés à la demande de grands ateliers préexistants.

La cause du groupement en grand atelier serait la découverte du procédé de la division du travail dans l'opération de fabrication, procédé qui a apparu dans l'humanité en même temps que le travail manuel libre et qui est né de la nécessité de la surveillance de ce travail.

L'antiquité n'a pas connu le grand atelier industriel parce qu'elle n'a connu que le travail manuel des esclaves et que l'esclave a toujours été réfractaire au grand atelier, ainsi que l'a démontré M. Prieur dans ces études sur l'esclavage et le servage.

Le développement industriel du grand atelier serait donc dû à un phénomène social et non au hasard de découvertes mécaniques dont il resterait du reste à expliquer l'éclosion dans les temps modernes.

M. Champault trouve qu'il y a confusion entre l'analyse et le classement. Henri de Tourville a éliminé un certain nombre d'éléments de classement qui figuraient dans le tableau monographique de Le Play. Il faut distinguer de plus en plus entre la méthode et les résultats; d'où la nécessité des deux tableaux. Le tableau du Travail donne plutôt les résultats que l'analyse, mais il ne faut pas mettre en même temps les deux tableaux.

M. Durieu approuve la conclusion de M. Champault.

M. de Rousiers dit que le Répertoire des répercussions est le tableau de classement. Il y aura confusion si l'on mélange ce tableau avec celui d'analyse, c'est-à-dire avec la Nomenclature.

M. Durieu se place au point de vue du néophyte; celui-ci sera beaucoup guidé si on lui donne un tableau de classement qui lui servira de point de comparaison. Il rappelle que, lors de sa première étude de science sociale, il a été heureux de comparer le pays observé au Jura bernois, étudié par Robert Pinot.

M. Bureau n'a pas éprouvé les mêmes difficultés dans ses observations, et pense qu'il faut, au contraire, faire table rase de ses connaissances antérieures quand on étudie un pays. Il faut essayer de saisir les répercussions, et porter son attention sur les phénomènes du Travail qui dominent tout.

M. de Rousiers pense qu'il est impossible de se servir de la Nomenclature, si on n'a pas d'abord étudié la science sociale. Le laboratoire vient toujours après l'étude théorique.

M. Durieu est d'accord.

M. Bureau, débutant dans l'étude de la science sociale, a éprouvé les mêmes difficultés que M. Durieu, et a été frappé par le tableau de classement exposé par ce dernier à son cours.

M. de Rousiers voudrait savoir si le classement sert le débutant dans l'application de la Nomenclature; il pense qu'il vaut mieux s'appliquer à rechercher les répercussions. Quand Henri de Tourville eut inventé la Nomenclature, il la lui envoya, en lui demandant son avis, et en l'invitant à s'en servir pour passer au crible une monographie de Le Play. C'est après ce travail préalable qu'il a pu commencer à appliquer cette Nomenclature à une étude sur le vif. La Nomenclature est la classification logique des éléments

d'analyse, dans l'ordre où ils s'engendrent le plus souvent.

M. Champault rappelle qu'en science naturelle on appelle classification ce que M. de Rousiers appelle classement. La classification est une synthèse. La Nomenclature est un classement organographique.

M. Tauxier a lu les travaux de science sociale sans s'occuper de la Nomenclature. C'est après, qu'il a compris celle-ci. C'est le classement dans l'ordre naturel d'étude et d'exposition.

M. Champault dit que c'est l'ordre naturel d'exposition pour les sociétés simples seulement.

M. de Rousiers pense que l'ordre d'étude est celui dans lequel les faits se présentent à l'observateur.

M. Tauxier est d'avis que l'on doit exposer l'Origine de la race aussitôt après le Lieu quand on la connaît, car le Travail est une résultante du Lieu et de la Race.

M. de Rousiers est d'accord, mais, en fait, on connaît rarement l'origine de la race.

Les États-Unis forment une exception à cet égard. L'ordre de la Nomenclature est le plus fréquent, mais il n'est pas fatal. L'état présent de la société éclaire l'état ancien.

M. Pinot est d'avis qu'il ne faut pas recommencer l'erreur de Le Play qui confondait l'ordre d'analyse et l'ordre d'exposition.

M. Bureau dit que la Nomenclature n'est pas l'ordre réel. Le Lieu engendre le Travail, mais en tenant compte de l'influence de la race. Exemple : l'Angleterre.

M. de Calan émet l'opinion que les Anglo-Saxons sont venus en Angleterre directement de Norvège sans passer par la Plaine saxonne : 1° Il n'y a aucune preuve historique que les Anglo-Saxons venaient de la Plaine saxonne ; 2° Les études monographiques récentes ont montré que l'habitant de la Plaine saxonne est plus loin de l'Anglais que le Norvégien.

M. Bureau déclare ne pas pouvoir se prononcer sur ce dernier fait.

M. de Rousiers revient au débat principal et conclut qu'il faut donner le coup de ciseaux définitif entre les deux tableaux.

M. Pinot rappelle qu'anciennement le néophyte recevait deux initiations : la première au cours d'exposition de Demolins ; la seconde au cours de méthode de science sociale. Ce n'est qu'après ces deux initiations que l'on entreprenait des études monographiques.

III. — Les conférences de l'après-midi.

LE TYPE DE LA FAMILLE NÈGRE EN GUINÉE

M. Tauxier expose une série d'observations d'où il résulte que la famille nègre, en Guinée française tout au moins, présente des caractères nettement patriarcaux. C'est ainsi par exemple que, d'une façon générale, l'héritage passe d'abord du frère aîné au frère puîné, et, à son défaut, au fils aîné du défunt.

Il a constaté diverses variantes de ce mode de transmission des biens, mais jamais le partage égal de la famille instable.

La carrée est l'unité de groupe ; elle se compose d'un certain nombre de familles apparentées sous le commandement du frère le plus âgé. Elle habite dans un espace entouré d'une tapade, sorte de clôture faite de nattes et élevée d'un à deux mètres. Dans cet espace soigneusement isolé des autres carrées, qui jamais ne doivent se toucher, s'élèvent les différentes cases des ménages composant la famille.

Chez les Malinkés, la totalité de l'héritage passe au frère puîné à la mort de son frère aîné. Cependant, s'il y a dispute, une partie de l'héritage peut être attribué au fils aîné du défunt.

Chez les Bambaras du haut Sénégal, qui sont des cultivateurs de riz, de mil, de manioc et d'arachides, le frère puîné hérite de tout l'avoir de son frère aîné défunt et ce n'est qu'à défaut de frère que le fils aîné a l'héritage. Dans ce dernier cas, les espèces sont partagées entre tous les frères.

Chez les Kissiens, qui sont également de bons cultivateurs, il en est de même.

Chez les Djallonkés, le frère puîné ne garde tout l'héritage que si le fils aîné du défunt est encore en bas âge. Dans le cas

contraire il y a partage. L'oncle garde les immeubles, les cases, les champs, les femmes et les trois cinquièmes des espèces. Le fils aîné du défunt a le bétail, les esclaves et les deux-cinquièmes des espèces, il emmène avec lui ses frères et va se construire une carrée indépendante. Ici il y a toujours partage, mais c'est le frère qui est avantagé.

Chez les Konians cultivateurs on partage de même et de fréquentes difficultés s'élèvent à l'occasion de ces partages.

Chez les Yolofs, cultivateurs et guerriers, la pratique du partage existe également, mais c'est l'inverse qui a lieu, c'est le fils aîné qui reste maître de la carrée des immeubles et même des femmes de son père (coutume qui paraît du reste monstrueuse aux peuples précédents), et c'est le frère qui quitte la carrée.

Chez les Foulas, qui sont des rouges et non des noirs, et qui sont plus pasteurs que les précédents, le partage existe, mais c'est le frère qui reste dans l'habitation et garde les champs et les femmes, le fils aîné du défunt allant s'établir à part avec le bétail, les esclaves et les espèces. Ici se présente une variante qui n'existe pas chez les autres, c'est que les frères du fils aîné se partagent les espèces et les bestiaux suivant la proportion suivante : le fils aîné a trois vaches pendant que le second fils en a deux et les autres enfants chacun une.

Chez les Sousous, il semble qu'on fasse une distinction pour la dévolution des biens entre la propriété péculiaire et la propriété familiale : la propriété familiale restant toujours au chef de la famille et au contraire la propriété péculiaire allant aux fils du défunt.

Les habitudes de vie en commun qu'on observe chez ces noirs confirment l'idée qu'il s'agit bien d'un type de famille patriarcale. En voici quelques exemples :

La famille Konyaté se compose de 19 personnes réparties en plusieurs ménages ; deux autres frères qui résident actuellement hors de la famille, comptent revenir sous peu, ce qui portera le nombre de personne, vivant ensemble à 31.

La famille de Sayokamara comprend 7 femmes et les deux frères.

La famille de Bayokoubali comprend 71 personnes.

La famille de Sousou Bocarisonna comprend 4 femmes, 39 esclaves et ses 5 frères en tout 52 personnes.

Il est à noter que le chef de famille doit une femme à chacun de ses frères.

Sur une question qui lui est posée au sujet de l'appropriation du sol, M. Tauxier explique que le sol disponible étant en Afrique cent fois plus considérable que le sol cultivé, chacun peut s'établir où bon lui semble sans aucune contrainte. C'est ce qui explique la facilité avec laquelle le fils aîné peut se séparer de son oncle et s'établir à part.

Les carrées sont toujours soigneusement séparées les unes des autres par un espace libre. Chez certains peuples comme les Foulas, les familles sont dispersées dans la campagne ; il en est de même chez les Mandingues. Pour M. Tauxier, cet état de dispersion aurait précédé partout l'établissement en villages, qui serait une sorte de seconde stade de l'évolution.

Les relations de voisinage sont fréquentes chez les noirs, qui s'entr'aident très souvent dans leurs travaux : il est même curieux de noter que le noir travaille mieux chez le voisin que sur sa propre terre. La vanité aidant, il arrive à donner ainsi un effort assez considérable, qu'il exagère du reste par une mimique expressive.

Le meilleur moyen d'inciter le nègre au travail à défaut de la trique est la musique. Voilà encore un trait qui le rapproche aussi de communautaires bien connus.

Enfin les devoirs de l'hospitalité sont largement pratiqués chez les noirs.

LES MÉTIERS DE SIMPLE RÉCOLTE A PARIS

M. Durieu expose qu'à l'occasion d'une étude sur les types sociaux de l'Ile de France, il a constaté que divers métiers, peu étudiés jusqu'à présent, devaient être classés dans la classe de la simple récolte.

Ce sont les métiers tels que : chiffonnier,

marchand de mouron, ramasseur de bouts de cigares, etc.

D'une part, en effet, aucune autre classe de la Nomenclature ne s'applique bien à eux : ni l'extraction, ni la fabrication, ni les transports ne leur conviennent, pas plus du reste que le commerce puisqu'ils n'achètent pas pour revendre.

D'autre part, on constate chez eux un ensemble de caractéristiques sociales étonnement semblables à celles de certains types de simple récolte comme, par exemple, celui du chasseur sauvage des forêts de l'Amazone.

Comme chez le sauvage décrit par Edmond Demolins, on constate chez le chiffonnier :

La vie au jour le jour sans aucune avance ;

La possibilité de trouver par la simple récolte le moyen de satisfaire presque tous les besoins du mode d'existence, nourriture, vêtements et jusqu'à l'habitation, souvent construite avec des débris glanés dans les décharges publiques ;

La supériorité de la jeunesse sur la vieillesse dans l'exercice du métier ;

Le développement de l'individualisme (tout autre chiffonnier est un concurrent) ;

La facilité d'établissement des enfants et l'union libre généralement pratiquée ;

L'incohérence curieuse des pratiques religieuses ;

L'indiscipline sociale intense, et la difficulté d'entreprendre des actions d'ensemble ;

L'attrait irrésistible pour les liqueurs fortes ;

La lutte constante contre la société régulière avec laquelle il est en contact.

A côté des ressemblances, il y a évidemment des différences, qui sont dues, soit à des circonstances inhérentes au métier même, soit au contact avec des types sociaux qui réagissent par une influence pour ainsi dire extérieure.

Parmi les premières, deux sont à citer : 1° l'absence de migrations périodiques qui permet aux sentiments de famille de se développer plus que chez le chasseur, et 2° la possibilité de l'épargne, qui offre à un certain nombre de chiffonniers l'occasion de s'élever et de sortir de leur métier.

Parmi les secondes, la plus importante est due à l'influence du maître chiffonnier. Le maître chiffonnier qui, à lui seul, nécessiterait une étude particulière, est un petit commerçant du type auvergnat, si magistralement décrit par Edmond Demolins. Non seulement les maîtres chiffonniers sont généralement auvergnats, mais, chose curieuse, ils proviennent presque tous de l'arrondissement d'Issoire et du canton d'Ardes. Or, on connaît par l'étude d'Edmond Demolins le type du petit commerçant auvergnat ; on n'aura donc pas de peine à croire ce que disent les malheureux chiffonniers qui se prétendent pillés par leurs maîtres chiffonniers ; les fortunes de la plupart d'entre eux, enrichis à plusieurs centaines de mille francs en quelques années, tendraient à corroborer ces dires. Toujours est-il que c'est une lutte de ruses et de petits trucs malhonnêtes entre le chiffonnier vendeur de sa « camelote » et le maître chiffonnier. Cette obligation de défense constante développe chez le chiffonnier un esprit de méfiance et de scepticisme qui lui est particulier.

La formule sociale du chiffonnier pourrait donc être établie ainsi : *c'est un travailleur manuel de simple récolte, fortement influencé par son contact avec des commerçants du type auvergnat.*

Les chiffonniers permettent, en second lieu, l'observation rare de tout un groupe humain passant depuis peu de la propriété collective à la propriété individuelle de l'atelier de travail.

Le chiffonnage libre dans toutes les rues de Paris est actuellement complètement remplacé par la propriété de la place de chiffonnage.

Ce changement provient de la nécessité apparue à une certaine époque d'augmenter la productivité du travail.

Parmi les conséquences de ce nouvel état de chose on constate l'élévation certaine du gain des uns, mais, par contre, une gêne pour ceux qui, n'ayant pas eu les capacités nécessaires pour s'élever à la propriété individuelle, ne peuvent plus compter sur la propriété collective.

Cette propriété individuelle a donc toutes les caractéristiques de la propriété individuelle en général, et cependant elle s'est créée depuis moins de trente ans, pour ainsi dire sous nos yeux, et pendant que certains croient pouvoir prédire, à bref délai, la disparition de la propriété individuelle dans le monde entier.

Cet étude permet de constater de nouveau deux faits déjà bien mis en lumière par la science sociale, à savoir :

1° L'influence absolument prépondérante du travail sur un type social ;

2° L'avènement inéluctable de la propriété individuelle, dès que le travail devient difficile et pénible pour tout un groupe d'hommes.

M. de Rousiers reconnaît que le travail du chiffonnier de l'ancien type peut être assimilé à la simple récolte, mais il n'en est plus de même dans le nouveau type. C'est l'effort qui a créé le placier. Il fait le travail du concierge ; c'est de là que vient l'appropriation.

M. Durieu rappelle que la propriété existe dans la simple récolte, chez les cueilleurs. Exemple, dans le Midi de la France. La razzia est également un travail de simple récolte. Il n'y a aucun obstacle à classer là le travail du chiffonnier.

M. de Rousiers dit que le Midi de la France vit, non pas de cueillette, mais de culture arborescente, ce qui explique l'appropriation du sol. Quant à la razzia, elle doit être classée aux Pouvoirs publics. Il n'y a pas que le Travail qui soit un moyen d'existence. La simple récolte consiste à récolter les productions naturelles, tandis que le chiffonnier récolte des produits transformés par l'homme. Le chiffonnier suppose l'existence d'une société très civilisée. Le chiffonnier est un transporteur.

M. Durieu dit que le chiffonnier mange des déchets de nourriture récoltés directement par lui dans les poubelles. Il vend des produits de sa récolte, mais n'est pas pour cela commerçant pas plus que le fabricant qui vend ses produits. Il n'est pas plus transporteur que le cultivateur qui transporte son blé au marché.

M. de Rousiers reconnaît que la question est très complexe et qu'elle reste ouverte.

LE MÉTAYAGE EN TOSCANE

M. Paul Roux montre d'abord que le métayage, fait général en Italie, est un dérivé du colonat partiaire des Romains. Le métayage, en Toscane, donne de bons résultats et les Toscans en sont très fiers.

Le métayage en Toscane est dû aux causes suivantes :

1° *Aux Conditions culturales :* les cultures arborescentes dominent (vignes, olivier, châtaignier, amandier, mûrier, etc.) et donnent des produits aléatoires (Ex. : l'olivier ne donne qu'un an sur trois). Il en résulte qu'un fermier serait ruiné dans les mauvaises années. D'autre part, le faire-valoir direct est difficile dans les grandes propriétés, car les cultures mixtes empêchent l'emploi des machines : les arbres s'élèvent dans les champs de céréales. De plus, pour la vigne, la méthode de culture par taille haute rend le contrôle difficile. Le paiement en nature est facilité par le régime de la culture intégrale.

2° *A l'état social :* au moyen âge, des seigneurs féodaux furent obligés de se retirer dans les villes, pour échapper aux pillages. L'absentéisme fit substituer le métayage aux redevances féodales, dès la fin du moyen âge.

Le métayage en Toscane est caractérisé à la fois par l'absentéisme et un patronage intense. C'est le patron qui règle l'assolement, l'achat du bétail, qui répartit les métairies suivant les besoins des familles, qui règle la conservation des arbres, fait les avances nécessaires à la culture : il va même jusqu'à interdire aux métayers de prendre des domestiques, et oblige les jeunes gens à se marier. Les métayers vivent en familles patriarcales.

Le métayage s'adapte aux cultures intensives et spécialisées : choux, tabac, betterave, vignobles spécialisés, oliviers spécialisés. Il se substitue au fermage à Lucques, et au faire-valoir dans la Maremme.

En réponse à une demande de M. Bures relative à la famille, M. Roux dit qu'elle se désorganise chez les petits propriétaires, mais que la famille patriarcale se main-

tient chez les métayers, qui forment même des communautés de 30 à 40 personnes dont le chef est élu. Le plus souvent le fils aîné succède, et la belle-fille la plus ancienne est nommée ménagère.

M. de Rousiers se demande si les cultures aléatoires favorisent le métayage. Le développement du patronage ne vient-il pas précisément de ce caractère aléatoire, car dans des pays où la culture est plus sûre, le métayage existe également, mais avec un interventionisme moins grand du propriétaire.

M. Durieu a vu des cultures mixtes sans métayage : à Argenteuil, l'asperge et la vigne sont cultivées simultanément sur le même sol.

M. Couillard dit que le métayage vaut ce que valent les hommes. Il donne de bons résultats en Mayenne, et de mauvais en Tarn-et-Garonne.

M. Descamps pense que la cause principale du métayage doit être cherchée dans l'absence de capital chez la classe paysanne. Le fermage n'est possible que dans les pays où le capital a pu se développer et se maintenir chez les cultivateurs. Dans le cas particulier de la Toscane, il se demande s'il y a incapacité réelle de la race à s'élever, ou si, au contraire, ce n'est pas l'émigration vers les villes qui vient périodiquement enlever à la culture les capitaux amassés par les plus capables.

M. Roux n'a pas constaté d'émigration vers la ville. Il pense que la race s'élève peu, parce que la culture est plutôt pauvre et les familles sont nombreuses.

LES FERRONNIERS NORMANDS

M. Paul Descamps expose comment il a pu observer sur le vif la transition de la fabrique collective vers le grand atelier, et comment, en compulsant les documents du passé, il a pu reconstituer l'évolution de l'industrie du fer en Normandie.

L'existence, dans ce pays, de ferronniers-fabricants s'explique par l'existence préalable d'un autre type aujourd'hui disparu, se livrant aux industries extractives. Ces dernières trouvent leur explication dans le Lieu. Celui-ci est caractérisé par les points suivants :

1° Présence de minerais d'alluvions riches, mais peu abondants; conséquences : extraction facile du fer, mais production limitée;

2° Présence de combustible (forêts), mais absence de houille; conséquences : production limitée et arrêtée dans son développement au moment de la concurrence de la houille;

3° Petites chutes d'eau; conséquence : force motrice facile, mais limitée.

Ainsi le Lieu a permis l'éclosion de l'industrie extractive du fer, mais non son développement. On comprend dès lors les trois phases de son évolution :

1° *Période des petites forges* qui commence à l'époque celtique pour finir au XVIIIe siècle;

2° *Période du haut fourneau au bois*, du XVIIe au XIXe siècle, due à un commencement de développement des voies de communication;

3° Disparition des hauts fourneaux au bois devant la concurrence des *hauts fourneaux à la houille*, avec le développement des chemins de fer et le libre-échange. Le dernier s'est éteint à Rugles en 1872 (excepté celui de Breteuil qui ne fait que du vieux fer).

Le type du fabricant a survécu à celui du mineur et du fondeur. Le fer vient de l'Est.

A l'origine, les ferronniers travaillaient pour la clientèle locale à laquelle ils vendaient des outils agricoles et des objets de sellerie, car nous sommes dans le voisinage du Perche, pays de culture et d'élevage du cheval. Aujourd'hui encore, ce qui domine, c'est l'article cheval : les mors et les gourmettes; les gros articles ont disparu devant la concurrence des grands ateliers du Nord, ainsi que les clous, les vis, les boulons, etc. Pourtant, le grand atelier s'est développé dans le pays des ferronniers, grâce aux chutes d'eau laissées sans emploi depuis la disparition des hauts fourneaux.

Nous étudierons donc d'abord le type le plus ancien, la fabrique collective, pour terminer par le grand atelier.

La commune de Francheville forme le centre le plus important de la fabrication de l'article cheval, principalement la gourmette et le mors. M. Descamps a observé trois familles de fabricants de gourmettes, et une de fabricants de mors.

Parmi les premières, l'une était un jeune ménage débutant, la seconde une famille du type moyen, la dernière une famille misérable.

La famille est essentiellement instable, car la jeunesse a la prédominance sur la vieillesse. L'apprentissage est court, les facilités d'installation sont grandes et l'ouvrier supérieur est le plus fort, et non le plus expérimenté. Le jeune homme travaille d'abord comme aide chez ses parents ou chez un ferronnier voisin. Il se marie aussitôt après le service militaire, grâce aux économies qu'il a réalisées sur son salaire. La jeune fille, de son côté, est une jeune servante ayant également quelques épargnes. Pour 180 francs par an, on loue une maison avec la forge et une petite prairie-verger. Pour quelques centaines de francs, on a une enclume d'occasion, un marteau, un étau, des tenailles et un soufflet. Le commerçant fournit une certaine quantité de fer et se charge d'écouler les gourmettes fabriquées. L'ouvrier ne doit acheter que le charbon. La jeune femme aide le mari dans son travail. On vend l'herbe et les pommes de la prairie-verger. En cas de maladie, les voisins viennent aider.

Grâce à l'épargne et à la bonne conduite, la famille s'élève peu à peu. Elle devient propriétaire d'une ou plusieurs maisons; elle achète plusieurs enclumes sur lesquelles elle fait travailler des ouvriers salariés.

Le ménage misérable observé était resté à l'état de locataire. Les causes n'en étaient que trop visibles : alcoolisme et paresse! On sait que la Normandie détient le record de l'alcoolisme. Aussi beaucoup de vieillards tombent-ils à la charge de l'assistance communale. Quand un ferronnier meurt, ses biens sont vendus aux enchères, et l'argent est partagé également entre les enfants. Cette pratique explique la facilité que les jeunes ont de se procurer des enclumes d'occasion.

Le fabricant de mors forme l'aristocratie du métier, car il faut un capital plus considérable pour s'établir. Aussi leurs fils épousent, non plus des servantes, mais des filles d'herbagers propriétaires. Dans l'installation, on trouve des tendances bourgeoises. Cependant la femme continue à s'occuper de la partie agricole du domaine : elle soigne les animaux domestiques, etc.

Dans une commune voisine, à Bémécourt, M. Descamps a causé avec le dernier ferronnier du village. En effet, là, la fabrication a disparu; les ferronniers vont travailler dans de grands ateliers en qualité de salariés. Ces ateliers sont situés dans les villages voisins, car Bémécourt est isolé dans une clairière de la forêt. Aussi la population diminue-t-elle rapidement, et bientôt, il ne restera plus que des bûcherons.

A La Guéroulde, au contraire, la fabrique collective a disparu, mais le grand atelier l'a remplacé, car il y a une chute d'eau et une gare de chemin de fer. Le machinisme a remplacé le travail à la main. Si, à Francheville, la fabrique collective subsiste, elle a dû se cantonner dans la production des objets qui ne se font pas encore à la machine ou qui ne peuvent être faits mécaniquement et en série, parce que ce sont des articles ouvragés comme le mors de luxe, etc.

M. Bailhache émet le vœu de voir M. Descamps continuer cette étude, car un type plus ou moins semblable existe dans toute la partie méridionale de la Normandie, entre autres dans le Bocage.

TROIS SITES ITALIENS DE L' « ODYSSÉE »

M. Philippe Champault s'est demandé si le Nostos avait une valeur documentaire. On y trouve des renseignements géographiques et historiques sur une région située au sud-ouest de la Grèce, et encore peu connue au VIIIe siècle avant J.-C. A l'encontre de la critique moderne, M. Champault croit à cette valeur documentaire et prend comme exemples les sites les plus fantastiques du Nostos : le

pays de la Magie, le fleuve Océan, et le pays des Morts.

Voici d'abord les indications géographiques du texte :

a) *Pays de la Magie* (île de Circé) : île de haute mer, plus ou moins plate, assez petite et boisée. Le port où débarque Homère est vers l'orient, et on y atterrit par échouage. Le Palais de Circé est au centre. On y trouve des cerfs.

b) *Fleuve Océan.* De l'île de Circé, Ulysse va au fleuve Océan en dix-huit heures, poussé par Borée, ce qui représente une distance de 110 à 160 kilomètres. Entre le fleuve Océan et le pays des Morts, on trouve d'abord les Cimmériens (peuple du Nord), puis le havre de Perséphonéia.

c) *Pays des Morts.* On y trouve l'Achéron, marais pestilentiel dans lequel se jettent deux rivières : le Cocyte (torrent à faible débit) et le Phlégéton (source chaude); on y voit aussi une roche isolée.

Cherchons à découvrir la position de ces trois sites.

Homère vient du pays des Lestrygons (Porto-Pozzo, en Sardaigne) et va vers le Nord. On trouve là une île isolée, plate, évitée des navigateurs. C'est Pianozza, au sud de l'île d'Elbe. Le seul port de l'île est à l'est; partout ailleurs la côte est escarpée. On y trouve des grottes au centre, et l'on y a découvert des cerfs fossiles. Elle répond donc mieux aux données du problème que le cap Circé de Bérard,

Le fleuve Océan n'est autre que le détroit de Bonifacio. Ce détroit est à 150 kilomètres de Pianozza, et est traversé par un courant marin, ce qui permet de l'assimiler à un fleuve.

Quant au Pays des Morts, il se trouve sur la côte sarde. Perséphonéia (portière infernale) s'appelle actuellement San-Piétro Amari (portier), de même que le Cocyte s'appelle Malvara (ruisseau bégayeur), et le Phlégéton, Coginas (thermes des Romains) ; cette dernière rivière ayant, en effet, une source chaude.

Grâce à la science sociale, on peut donc retrouver les sites de l'*Odyssée,* et établir ainsi la haute valeur sociologique, géographique et historique de ce poème, à l'encontre de la critique moderne qui a perdu toute foi au texte.

M. Pinot rappelle que certains chercheurs ont essayé également de retrouver les sites de l'*Odyssée,* et se demande si l'on ne peut s'accorder avec eux.

M. Champault répond que, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, on s'est contenté des identifications faites par les premiers navigateurs. Elles n'ont pas plus de valeur que celles des Croisés cherchant Babylone en Égypte !

Les études de M. Bérard ont une grande valeur relativement aux Phéniciens (il a pu reconstituer des sites phéniciens par la toponymie), mais non pour Homère.

M. Bureau demande si l'on peut arriver à déterminer la part de merveilleux contenu dans l'*Odyssée.*

M. Champault croit qu'il y a peu de merveilleux dans Homère. Les Hollandais de la fin du XVIIIe siècle, et les Portugais du XVIIe, avaient des phrases semblables à celles d'Homère, phrases destinées à exagérer les périls de la navigation pour décourager les concurrents possibles.

Quand Hérodote dit que Calypso est fille d'Océan et de Thétis, il veut dire que le détroit de Gibraltar unit l'Océan Atlantique à la Méditerranée.

M. de Calan conclut en disant qu'il faut toujours remonter aux sources originales. En histoire, le document de l'époque remplace l'observateur. Il faut, au contraire, se défier des auteurs qui ont écrit un certain temps après l'événement.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

Via ROUEN, DIEPPE et NEWHAVEN, *Par la GARE SAINT-LAZARE*

SERVICES RAPIDES TOUS LES JOURS et TOUTE L'ANNÉE (Dimanches et Fêtes compris)

DÉPARTS de PARIS-SAINT-LAZARE :

A 10 h. 20 MATIN (1re et 2e classes seulement) et à 9 h. 20 SOIR (1re, 2e et 3e classes).

DÉPARTS de LONDRES :

VICTORIA, à 10 h. matin (1re et 2e classes seulement),
LONDON-BRIDGE et VICTORIA, à 9 h. 10 soir (1re, 2e et 3e classes).

Trajet de jour en **8** h. **40**

GRANDE ÉCONOMIE

Billets simples, valables pendant 7 jours :		Billets d'aller et retour, valables pendant un mois :	
1re classe	**48** fr. **25**	1re classe	**82** fr. **75**
2e classe	**35** fr. »	2e classe	**58** fr. **75**
3e classe	**23** fr. **25**	3e classe	**41** fr. **50**

Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours, ainsi qu'à Brighton.

Les trains du service de jour entre **Paris** et **Dieppe** et vice versa comportent des voitures de 1re classe et de 2e classe à couloir avec W.-C. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant ; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec W.-C. et toilette. La voiture de 1re classe à couloir des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément de 5 francs par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe, moyennant une surtaxe de 1 franc par couchette.

Pour plus de renseignements, demander le bulletin spécial du Service de Paris à Londres, que la Compagnie de l'Ouest envoie franco à domicile sur demande affranchie adressée au Service de la Publicité, 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Voyages circulaires à itinéraires fixes

La gare de Paris-Lyon, ainsi que les principales gares situées sur les itinéraires, délivrent, toute l'année, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter, en 1re et 2e classes, à des prix très réduits, les contrées les plus intéressantes de la **France**, ainsi que l'**Algérie**, la **Tunisie**, l'**Italie** et l'**Espagne**.

Les renseignements les plus complets sur les voyages circulaires et d'excursion (prix, conditions, cartes et itinéraires), ainsi que sur les billets simples et d'aller et retour, cartes d'abonnement, relations internationales, horaires, etc., sont renfermés dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS d'ALLER et RETOUR INDIVIDUELS et de FAMILLE

Pour les Stations thermales et hivernales

Des PYRÉNÉES, du GOLFE de GASCOGNE et du ROUSSILLON

ARCACHON, BIARRITZ, DAX, PAU, SALIES-DE-BÉARN, VERNET-LES-BAINS, AMÉLIES-LES-BAINS, BANYULS-SUR-MER, ETC.

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année, à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales et hivernales du Midi :

1° Des billets d'aller et retour individuels, avec réduction de 25 % en 1re classe et de 20 % en 2e et 3e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 %, suivant le nombre des personnes, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

DURÉE DE VALIDITÉ : **33** JOURS

à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1908 50e ET 51e LIVRAISONS

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Erratum. — Les réunions mensuelles de la Société de science sociale. — La science sociale à l'étranger. — Les idées politiques de Cournot. — Bibliographie. — Livres reçus.

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (Prix : 2 fr. *franco*)

N° 1. — **La Méthode sociale**, ses procédés et ses applications, par E. Demolins, Robert Pinot et Paul de Rousiers.

N° 2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, d'après une observation monographique, par G. d'Azambuja.

N° 3. — **Le Japon et son évolution sociale**, par A. de Préville.

N° 4. — **L'Organisation du travail. Réglementation ou Liberté**, d'après l'enseignement des faits, par Edmond Demolins.

N° 5. — **La Révolution agricole**. Nécessité de transformer les procédés de culture, par Albert Dauprat.

N° 6. — **Journal de l'École des Roches** (année 1903-1904).

N° 7. — **La Russie; le peuple et le gouvernement**, par Léon Poinsard.

N° 8. — **Pour développer notre commerce; Groupes d'expansion commerciale**, par Edmond Demolins.

N° 9. — **L'ouverture du Thibet. Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. de Préville.

Nos 10 et 11. — **La Science sociale depuis F. Le Play. — Classification sociale** résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale, par Edmond Demolins. (Fasc. double.)

N° 12. — **La France au Maroc**, par Léon Poinsard.

N° 13. — **Le commerce franco-belge et sa signification sociale**, par Ph. Robert.

N° 14. — **Un type d'ouvrier anarchiste. Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens**, par le Dr J. Bailhache.

N° 15. — **Une expérience agricole de propriétaire résidant**, par Albert Dauprat.

N° 16. — **Journal de l'École des Roches** (année 1904-1905).

N° 17. — Un nouveau type particulariste ébauché : **Le Paysan basque du Labourd** à travers les âges, par M. G. Olphe-Galliard.

N° 18. — **La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par Marc Le Goupils, ancien Président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

Nos 19, 20 et 21. — **Le paysan des Fjords de Norvège**, par Paul Bureau. (Trois Fasc.)

N° 22. — **Les trois formes essentielles de l'Éducation; leur évolution comparée**, par Paul Descamps.

N° 23. — L'Évolution agricole en Allemagne. **Le « Bauer » de la lande du Lunebourg**, par Paul Roux.

N° 24. — **Les problèmes sociaux de l'industrie minière. Comment les résoudre**, par Edmond Demolins.

N° 25. — **La civilisation de l'étain. — Les industries de l'étain en Franconie**, par Louis Arqué.

N° 26. — **Les récents troubles agraires et la crise agricole**, par Henri Brun.

N° 27. — **Journal de l'École des Roches** (année 1905-1906).

Nos 28 et 29. — L'Histoire expliquée par la Science sociale : **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

N° 30. — **L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par Paul Descamps.

La suite au verso.

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (*suite*).

N° 31. — **L'École moderne**, par G. Clerc, Mme Hugh Bell et A. Pernotte.

N° 32. — Comment se prépare l'unité sociale du monde. **Le Droit international au XXe siècle**, par Léon Poinsard.

N° 33. — **Les exportations allemandes**, par Paul de Rousiers.

N° 34. — **Le type savoyard**, par C. Borlet, J. Poncier et P. Descamps.

N° 35. — **Le littoral de la Plaine saxonne; le type des Marschen**, par Paul Roux.

N° 36. — **Les origines de la science sociale. Frédéric Le Play; sa méthode et sa doctrine**, par E. Bouchié de Belle.

N° 37. — **Les populations viticoles**, par Paul Descamps.

N° 38. — **Journal de l'École des Roches** (année 1906-1907).

N° 39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.

N° 40. — **Les populations forestières du centre de la France**, par A. Boyer, E. Demolins, le Cte de Damas d'Anlezy et P. Descamps.

Nos 41 et 42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par Edmond Demolins.

N° 43. — **Les Faiseurs de jouets de Nuremberg**, par L. Arqué.

N° 44. — **Le type social du paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

N° 45. — **La colonisation des tourbières dans les Pays-Bas et la Plaine saxonne**, par Paul Roux.

N° 46 et 47. — **Le type saintongeais**, par Maurice Bures.

N° 48. — **La Science sociale et sa méthode**, par Robert Pinot.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme, de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Publications de la Société. — Tous les membres reçoivent la Revue *la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement quatre cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy; le cours de M. Paul Descamps, à l'Ecole des Roches, et le cours de M. J. Durieu, au collège des Sciences sociales à Paris. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le Vte Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, et celui de M. D. Alf. Agache, sur l'histoire des beaux-arts, fait au collège des Sciences sociales à Paris, s'inspirent directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1° Pour les *membres titulaires* : 20 fr. (25 fr. pour l'étranger);

2° Pour les *membres donateurs* : 100 fr.;

3° Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 fr.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

Ex. Joaquim José Machado, colonel d'ingénieurs, rua dos Anjos, 213, Lisbonne (Portugal), présenté par M. José de Mattos Braamcamp.

Dr Alberto dos Reis, professeur à l'Université de Coïmbra (Portugal), présenté par M. le Dr Serras e Silva.

José Fernando de Souza, administrateur des chemins de fer de l'État, président de la Société de propagande du Portugal, rua S. Bernando, 114, Lisbonne, présenté par M. José de Mattos Braamcamp.

Georges Gautier, adjoint de 1re classe des affaires indigènes, Anjouan (Comores), présenté par M. Paul de Rousiers.

H. Couder, contrôleur des contributions directes, 5, rue St-Géry, Cahors (Lot), présenté par MM. Durieu et Descamps.

Alberto de Monsaras, rua des Militares, Coïmbra (Portugal), présenté par le Dr Serras e Silva.

ERRATUM

Dans le compte rendu du Congrès (*Bull.* n° 49), p. 420, à la 35e ligne de la seconde colonne, *au lieu de :* M. Bureau, débutant... *il faut lire :* M. Hureau, débutant...

LES RÉUNIONS MENSUELLES DE LA SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

Au cours du dernier Congrès de la Société de Science sociale plusieurs de nos adhérents ont exprimé le vœu que des occasions plus nombreuses de contact et de travail en commun leur soient offertes. Les réunions du Congrès leur révélaient, en effet, soit des observations nouvelles modifiant des résultats antérieurs, soit des interprétations nouvelles de la méthode, fruit d'enseignement récemment entrepris, soit des préoccupations ou des directions nouvelles. En d'autres termes, beaucoup de ceux de nos amis qui se rencontraient au Congrès éprouvaient le sentiment que la science sociale marchait, mais qu'ils restaient étrangers à sa marche. Les découvertes mêmes dont le Congrès se trouvait être l'occasion pour eux marquaient, par leur importance, le peu de part qu'ils avaient prise aux mouvements intellectuels d'où elles tiraient leur origine. La surprise eût été moindre et le profit plus grand pour tous si des échanges d'idées plus fréquents s'étaient produits.

Il y avait donc lieu d'organiser cet échange d'idées d'une façon régulière. Les membres de la Société qui habitent Paris forment un groupe assez nombreux et assez actif pour alimenter des réunions mensuelles de novembre à juin. D'autre part, les membres qui habitent la province peuvent parfois faire coïncider un voyage à Paris avec une de ces réunions, surtout s'ils savent d'avance à quelle date du mois elles doivent se tenir. Nous pensons donc être agréable aux uns et aux autres, en fixant provisoirement pour cette année au **troisième vendredi de chaque mois, à 8 h. 3/4 du soir** (de novembre inclus à juin inclus) la date de nos réunions mensuelles. L'an prochain, l'expérience nous dira s'il convient de consacrer cette date provisoire ou de la changer.

Chacune de ces réunions comportera une communication suivie d'une discussion. Le sujet de la communication sera annoncé avant la réunion par le *Bulletin* de la Société.

La première réunion aura lieu à la Société de géographie, 184, boulevard Saint-Germain, le vendredi 20 novembre, à 8 h. 3/4 du soir. Le sujet de la communication sera le suivant : *Le caractère dominant de l'évolution industrielle moderne d'après ses effets sociaux.*

Paul DE ROUSIERS.

LA SCIENCE SOCIALE A L'ÉTRANGER

Le nouveau groupe portugais.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos sociétaires la constitution d'un groupe de science sociale en Portugal. C'est à l'initiative de M. de Mattos Braamcamp que nous devons cette excellente mesure. A l'occasion de la naissance de ce nouveau groupe, notre secrétaire M. Durieu s'est rendu à Lisbonne pour y donner quelques conférences, sur la méthode et sur les principaux résultats qu'elle a permis d'obtenir. Ces entretiens ont eu lieu dans l'hôtel de la Société de géographie, qui avait été mis gracieusement à la disposition du groupe de science sociale.

Ils ont été suivis par un nombreux auditoire, qui du reste connaissait, pour la grande majorité, les études d'Edmond Demolins. Plusieurs étudiants et professeurs de l'université de Coïmbra y assistaient également; il est à noter que l'université de Coïmbra, qui possède dans sa bibliothèque une collection complète de la revue, se propose d'organiser aussi un groupe de Science sociale et de répandre la connaissance de nos études parmi les étudiants.

Voici les sujets des cinq conférences faites par M. Durieu :

1° *L'état actuel de la science sociale.*

Historique de la fondation de la science sociale. Le Play et la méthode des budgets. Perfectionnements apportés par Henri de Tourville; notions générales sur la méthode tourvillienne. Application de la méthode à l'étude des pasteurs de steppes riches. Résultats des derniers travaux, la classification générale proposée par Edmond Demolins. Importance théorique et pratique de la science sociale.

2° *Un type de peuple communautaire. Le type arabe.*

Les types des steppes pauvres qui ont envahi la péninsule ibérique. Raison de leur supériorité politique sur les types de steppes riches. La caravane et les pouvoirs publics, l'Oasis et le matriarcat. Causes de l'infériorité de ces types par rapport à ceux de l'Occident; leur inhabileté agricole, leur instabilité due au commerce.

3° *Le type particulariste.*

Le type norvégien : sa puissance d'expansion. Le type de la Plaine saxonne : son aptitude à organiser lui-même tous les services publics.

4° *Les Français d'aujourd'hui.*

Quelques types français comparables à certains types portugais.

Type auvergnat. Le bœuf et le commerce, type comparable au Galicien espagnol, ou à celui de la province portugaise de « Tras os Montes ».

Type du Rouergue. Le mouton et le caractère militaire et religieux du Caussenard. Type comparable à l'Aragonnais.

Type provençal. L'olivier et la politique alimentaire. L'olivier domine dans la vallée du Tage depuis Abrantes, où il couvre presque toute la surface du sol cultivable, jusqu'à la frontière espagnole. Il est, du reste, répandu sur tout le territoire portugais.

Type du vigneron tourangeau. La vigne et le caractère égalitaire et frondeur, la vigne domine dans tous le « Païs do Vinho » avec ce caractère particulier d'être une vigne montagnarde.

5° *Libre-échange et protection.*

Analyse du livre de M. Poinsard. Type de pays libre-échangiste par suite du développement industriel intense. Type de pays libre-échangiste par suite de production agricole prépondérante. Type de pays protectionniste par suite de son développement industriel. Type de pays protectionniste par suite du développement mixte de l'industrie et de la culture. Enfin type de pays dont la politique douanière ne correspond pas à l'état social.

Le nouveau groupe va du reste pour-

suivre son œuvre de propagande et déjà les mesures sont prises pour la traduction des conférences précédentes, ainsi que d'un certain nombre d'ouvrages de la science sociale à répandre dans le public portugais.

La carte sociale du Portugal sera ensuite entreprise sur le plan indiqué par Edmond Demolins. M. Durieu a du reste profité de son séjour en Portugal pour visiter le pays et essayer d'amorcer ce travail en déterminant les principales régions à étudier et leur caractère dominant.

LES IDÉES POLITIQUES DE COURNOT [1]

« La politique n'est qu'une affaire de mode, d'engouement, d'expédient, quoique tour à tour chaque parti politique y ait naturellement vu la chose principale. » (*Traité*, § 616).

Il faudrait tout un volume pour exposer les idées sociales de Cournot, dont la société fut la préoccupation essentielle : ces idées, souvent modestes dans leur forme, ont à l'épreuve une force que ne présentent pas les systèmes les plus prétentieux de sociologie contemporaine. Cournot a étudié tous les aspects de la vie sociale, ou, si l'on veut, tous les produits des hommes réunis en sociétés : langues, religions et institutions religieuses, mœurs et idées morales, droit et institutions juridiques, politique et institutions politiques, idées et institutions économiques, institutions pédagogiques, arts, sciences et industries. Sa philosophie du langage, de la religion, du droit, de l'économie politique, etc., est digne de sa philosophie des sciences et de l'attention des spécialistes. D'ailleurs, certaines de ses idées, surtout les idées juridiques et économiques, sont relativement connues, parce qu'elles ont eu leurs prolongements : des maîtres en la matière les ont appréciées et utilisées. Mais il ne semble pas qu'on ait jusqu'ici attribué aux idées politiques de Cournot toute l'importance qu'elles méritent. Serait-ce parce qu'elles offrent les plus grandes analogies avec celles de l'école de la science sociale, que l'on fait souvent profession d'ignorer? Quoi qu'il en soit, essayons de les exposer simplement.

Parmi les phénomènes sociaux, les plus éclatants ou les plus apparents sont les phénomènes politiques qui, jusqu'au XIXe siècle, ont été envisagés presque exclusivement par les historiens, et qui occupent ordinairement la première place dans leurs récits du passé : c'est la maîtresse roue qui conduit tout le reste! Ces phénomènes ont particulièrement attiré l'attention de Cournot, dont la jeunesse fut nourrie des souvenirs de la grande révolution, dont la famille fut divisée par les opinions politiques, et dont l'existence coïncida avec une période de notre histoire exceptionnellement féconde en changements de régimes. Les *Souvenirs* témoignent de l'intérêt avec lequel il suivait les péripéties de la politique française : nanti du droit de vote, il entendait voter en citoyen éclairé et libre; il songea même un moment à se lancer dans la politique active [1]. Mais, peu à peu, nous le voyons se détacher des questions purement politiques, sans se désintéresser des affaires publiques : la fréquence des crises l'a graduellement accoutumé aux changements, et lui a permis de constater le caractère superficiel de ces commotions qui n'agitent la nation qu'à la surface, et n'affectent que faiblement les organismes profonds de la société. Il a réfléchi en philosophe sur ce contraste, médité les idées de ses devanciers sur la politique, et laissé sur la question des vues originales, qu'il est bon de recueillir [2]. S'il fut toujours un

1. *Antoine-Augustin Cournot*, mathématicien et philosophe français, né à Gray en 1801 et mort à Paris en 1877. Il a laissé une œuvre considérable : à la fois mathématique, économique, pédagogique et philosophique. Méconnu de son vivant, il commence à prendre dans l'histoire des idées la place qu'il mérite. L'auteur de cet article vient de lui consacrer un volume qui vient de paraître chez M. Rivière, 31, rue Jacob.

1. M. Moore a retracé brièvement l'évolution de ses idées politiques dans la biographie publiée par la *Revue de Métaphysique* (mai 1905, p. 540-542).

2. La source fondamentale est le *Traité*, chap. et XI du liv. IV. Cf. un court aperçu dans *Matériaux*

peu en retard ou en avance sur les événements, comme il l'avoue dans les *Souvenirs*, « par conséquent impropre à faire, même comme écrivain, de la politique pratique et actuelle », il fut « toujours adonné, dans ses rêveries, à la politique générale et spéculative ». Et s'il ne fut pas séduit par le mirage des grandeurs politiques, comme maint penseur contemporain, c'est parce qu'il découvrit bien vite que les forces vives de la nation étaient ailleurs. Les sociétés ne tirent pas leur vitalité intime des gouvernements accidentels qu'elles adoptent.

« Autre chose, en effet, est la forme politique, autre chose est l'organisation ou (pour employer des termes plus justes) la structure et le mécanisme du corps social. Une pièce de monnaie porte l'effigie du prince ou l'emblème de la liberté publique : voilà le signe de la forme politique que la nation s'est donnée ou qu'elle accepte, et ce signe pourra changer par les revirements de la politique ; mais le poids, le titre de la monnaie, toutes les autres conditions légales de sa fabrication et de son cours sont des choses qui, dans une société bien ordonnée, doivent se régler pour la plus grande facilité du commerce et des transactions civiles, par des raisons tirées de l'état des arts, des sciences et du commerce, conformément à la quantité et au mode de production, de distribution et de circulation des richesses ; toutes choses qui ne dépendent pas de la politique, au moins directement, ou qui en dépendent si peu, que souvent, après une révolution politique, il n'y aura rien de changé à la monnaie du pays que l'effigie[1] ». Cette distinction est d'une importance capitale : tandis que les organismes politiques sont soumis aux nécessités de la vie, à la loi des âges, et par suite à la décadence et à la ruine, le mécanisme social comporte un perfectionnement progressif et indéfini. C'est une machine de haute précision dont les rouages acquièrent toujours plus de sûreté et sont de plus en plus pénétrés de rationalisme : les trônes et les dynasties passent, les empires s'effondrent sans léguer à leurs successeurs le bénéfice de leur expérience ; mais les institutions sociales profitent des tâtonnements de toutes les générations antérieures, et ne subissent pas les atteintes de la durée, qui les consolide sans cesse.

I

Il est incontestable que la politique est un art et un grand art : est-elle une science, peut-elle devenir une science ? La réponse à cette question est implicitement contenue dans la distinction que Cournot vient d'établir : tout ce qui participe à la vie se meut dans les régions les plus obscures de la connaissance, et ne se laisse pas insérer dans les cadres de la raison. Cependant, le droit politique peut prendre une organisation scientifique, comme toute autre branche du droit ; il est susceptible de revêtir une forme artificielle et abstraite, semblable à l'édifice géométrique ou juridique. Mais les docteurs en droit politique ne sont pas ceux qui gouvernent effectivement les peuples : « Ils tirent les conséquences logiques de certains principes établis ; leur tâche n'est pas précisément de savoir d'où les principes sont venus et ce qui les fait durer. La science dont ils ont laborieusement construit l'édifice n'a de valeur que pour la nation qui s'est donné ou qui a accepté telles formes politiques, et tant qu'elle ne juge pas à propos d'en changer. A chaque révolution, il faut que le professeur de droit politique refasse ses cahiers[1]. »

L'étude de la politique comparée est bâtie sur un sol moins mouvant : les traités d'Aristote et de Montesquieu ne sont pas des livres surannés. « Il sera intéressant en tout temps et en tout pays de savoir en vertu de quels principes on peut

lisme, 3e section, § 6. — Les vues théoriques sont illustrées dans les *Souvenirs* et dans les *Considérations* (chapitres consacrés au mouvement politique).

1. *Traité*, § 651. Cf. *Matérialisme*, p. 227 : « L'effigie de la monnaie, la formule placée en tête des actes de la juridiction contentieuse ou volontaire, changent à chaque virement de la politique, sans que rien soit changé dans le régime monétaire ou judiciaire », et le § final des *Souvenirs*.

1. *Traité*, § 442. On pourrait en dire autant des histoires subordonnées à une conception politique.

gouverner les hommes et quelles sont les suites des principes admis. Il y aura une sagesse politique à tirer de l'analyse du cœur humain et des enseignements de l'histoire [1]. » Mais la question est de savoir si cette sagesse, condensée en maximes par les moralistes et en sentences par les hommes d'État, peut prendre le caractère d'un corps de doctrine scientifique ayant ses principes, sa méthode, ses définitions et ses classifications. Toute prétention de ce genre serait chimérique; car les ressorts de la politique sont les instincts et les passions qui mènent les individus ou les masses : c'est la vie avec toute sa complexité, son ondoyante souplesse et l'imprévu de ses caprices. Donc, ce qu'on peut appeler la *dynamique* ou la *physiologie* de la politique ne comporte pas la forme scientifique. Elle donne lieu tout au plus à quelques remarques empiriques.

Mais la science pourrait porter sur la *morphologie* politique, si ses formes étaient susceptibles d'une définition précise et d'un dénombrement exact. Or, malgré les tentatives réitérées des philosophes, il n'y a rien de moins avancé théoriquement que la description et la classification des formes politiques. En somme, on n'a rien ajouté aux analyses des Grecs, et la supériorité de notre érudition historique, comparée à la leur, est restée inefficace dans le champ de la politique : « Autant on a admiré dans les détails l'immortel ouvrage de Montesquieu, autant on s'est accordé à regarder comme une distinction purement scolastique et artificielle sa fameuse division tripartite, et la corrélation prétendue entre les trois formes principales de gouvernement et les trois ressorts moraux, la vertu, l'honneur, la crainte [2] ».

Résumons brièvement les principaux essais de classification des formes politiques [3], avant de présenter la classification entièrement neuve de Cournot. Platon, au VIIIe livre de sa *République*, imagine un cycle de cinq formes de gouvernement, s'engendrant les unes les autres, et correspondant à autant de tempéraments de l'âme humaine : l'*aristocratie* ou le gouvernement des gens vertueux, la *timocratie* ou le gouvernement des ambitieux, l'*oligarchie* ou le gouvernement des riches, la *démocratie* ou le gouvernement des mauvais sujets, et enfin la *tyrannie*. Aristote distingue trois formes de gouvernement : la *royauté*, l'*aristocratie* et la *timocratie* (non plus au sens platonicien — mais parce que le pouvoir y procède du cens). De ces trois formes normales de gouvernement, Aristote regarde la royauté comme la meilleure et la timocratie comme la pire. Les trois formes dégénérées qui leur correspondent sont la *tyrannie*, l'*oligarchie* et la *démocratie* : la tyrannie est la pire et la démocratie la moins mauvaise. (V. de préférence à la *Politique*, la *Morale à Nicomaque*, liv. VIII, ch. XI). Près de deux siècles après, Polybe, dans le VIe livre de son *Histoire*, reprend cette division tripartite et ce parallélisme, mais change la nomenclature. Il reconnaît trois formes de bon gouvernement, qui deviennent encore meilleures si on les combine : la *royauté*, l'*aristocratie* et la *démocratie* (gouvernement d'un seul, de quelques-uns, de tous); et il place en regard, comme formes primitives ou dégénérées, la *tyrannie*, l'*oligarchie* et l'*ochlocratie* (ce qu'on a appelé depuis la démagogie). Cicéron et les autres Romains ont répété la classification tripartite des Grecs. Depuis la Renaissance, les publicistes européens [4] ont brodé sur ce thème et vanté la forme mixte. Montesquieu distingue trois espèces de gouvernements auxquelles correspondent des formes corrompues : le *républicain*, le *monarchique* (auquel se rattache l'aristocratique), et le *despotique*.

La multiplicité de ces classifications indique à elle seule leur peu de solidité, et la facilité avec laquelle on adopte des gouvernements mixtes montre que ces distinctions manquent de netteté. D'autre part, les corrections proposées ne sont pas toujours heureuses. A la vérité, dans

1. *Traité*, § 142.
2. *Traité*, § 143.
3. En nous aidant de la longue note de la page 196, t. II du *Traité*.
4. V. notamment Machiavel, *Discours sur Tite-Live*.

tout pouvoir politique on trouve ou un chef qui agit, ou un conseil qui délibère ou la foule des intéressés qui tantôt approuve et tantôt se révolte. Mais ces conditions *formelles* ne sont pas spécifiques ; on les retrouve dans toutes les manifestations de la vie sociale : elles tiennent à l'essence même de l'association. Bien plus, c'est dans l'exercice du pouvoir politique qu'elles apparaissent le moins clairement. Le conseil privé ou public qui dirige un prince faible ressemble fort à un Sénat dirigeant. Il faut en dire autant de conditions formelles d'un autre ordre : durée fixe ou viagère des pouvoirs, hérédité, élection par plusieurs, nomination par un seul. Ces caractères se prêtent comme les autres à des complications et à des modifications sans nombre : « Un roi de Pologne était électif et viager comme un doge de Venise, mais les électeurs de l'un étaient des gentilshommes chassant et buvant sur leurs terres, tandis que les électeurs de l'autre étaient des sénateurs citadins ; cela suffisait pour que le gouvernement de Pologne fût l'antipode du gouvernement de Venise »[1].

Les formes politiques résistent donc, comme les langues et les religions, aux essais de coordination scientifique. Et, comme elles sont moins durables que ces dernières, elles ne peuvent pas aussi aisément se distribuer ethnologiquement et géographiquement. Cependant, les institutions politiques ont encore par là beaucoup de ressemblances avec les langues, puisque, de tout temps, on a adopté les mots indigènes pour désigner les idées et les institutions politiques des nations étrangères (vizir, pacha, mandarin, scheik, émir, czar, sultan, schah). Ces instincts et les idées politiques dépendent certainement du génie natif des races ainsi que des climats et du terroir, mais elles dépendent plus immédiatement encore du *genre de vie*, qui influe moins directement sur les langues et les religions : « Le genre de vie, nomade ou sédentaire, rustique ou citadin, voilà ce qui tend surtout à caractériser les institutions politiques : le passage d'un genre de vie à l'autre, voilà la cause la plus efficace des mutations qu'elles subissent »[2]. Le plus remarquable changement qu'aient éprouvé les institutions politiques est celui que les jurisconsultes signalent dans le passage des lois *personnelles* aux lois *territoriales*[3]. Dans une population nomade il n'y a que des clans, des tribus, des hordes distincts par les coutumes et les dialectes, à qui le lien du sang tient lieu de droit politique. Quand les populations s'enracinent dans le sol, l'idée de patrie apparaît, le droit civil devient territorial et l'unité politique se fixe dans la cité, dans la nation ou dans l'état. Cependant on peut observer des formes démocratiques, aristocratiques, monarchiques, mixtes, aussi bien chez des peuples pasteurs et nomades que chez des peuples agriculteurs et fixés au sol ou dans des cités commerçantes : « Cette communauté de formes ne saurait autoriser à confondre dans la même catégorie le gouvernement qu'exerce un chef de clan ou de horde avec les tyrannies de la Grèce antique ou de l'Italie du moyen âge, avec les grandes royautés de l'Asie ou le principat romain, avec la royauté de Philippe-Auguste ou celle de Louis XIV. Il y a loin du lien personnel entre le chef barbare et les hommes qui lui ont donné leur foi en s'attachant à sa personne, au lien féodal qui résulte de l'idée de seigneurie et de vassalité territoriale. La démocratie d'une tribu, telle que celles des Hébreux sous les juges, ne ressemble guère à la démocratie américaine. Une classification théorique qui grouperait des choses si disparates ne peut être qu'une classification scolastique et artificielle »[4].

Il vaut mieux rattacher les institutions politiques à trois phases de la vie sociale, selon qu'il s'agit de populations nomades, sédentaires ou urbaines, appuyées respectivement sur la tribu, le pays ou la cité. De là trois formes de gouvernements élémentaires ou primitifs, à savoir les gou-

1. *Traité*, § 443.

2. *Traité*, § 444. — Ce que Cournot appelle *genre de vie* est rangé par la science sociale dans la catégorie du *Travail*.

3. Ici Cournot devance Summer Maine

4. *Traité*, § 443.

vernements *patriarcal*, *seigneurial* et *municipal*.

Le gouvernement *patriarcal* est celui des peuples nomades ou pasteurs, qui n'occupent le sol que d'une façon passagère ou intermittente, au profit de la tribu et non des individus. Alors les hommes se gouvernent par l'idée du lien du sang et non par celle du domicile ou de la patrie : l'autorité du chef de tribu, de horde, de clan, de *gens* est constituée à l'image de l'autorité du chef de famille. Ces groupements de tribus non fixées au sol (donnant lieu quelquefois à des puissances formidables qu'on a mal à propos appelées des empires) n'auront qu'une existence éphémère et se dissoudront bientôt. Si des tribus assez homogènes se fondent en une seule et que la grande tribu ainsi formée se fixe sur le sol, s'adonne à l'agriculture, se trouve suffisamment isolée et cantonnée, les institutions politiques pourront se perfectionner, toujours sous l'influence du principe patriarcal. Dans une pareille tribu, l'idée de la paternité du gouvernement pourra devenir la base de la morale publique. Exemples : la Chine jusqu'aux conquêtes tartares, le Pérou avant la conquête espagnole.

Lorsque les populations nomades deviennent tout à fait sédentaires et agricoles, et que le servage de la glèbe s'est peu à peu substitué à l'esclavage domestique, un nouveau principe d'autorité politique se fait jour, celui de la *seigneurie territoriale*. La grande propriété collective précède naturellement la petite : il doit se passer bien des siècles avant que l'on songe à morceler des forêts, des pâturages. Le chef de clan a la propriété indivise du territoire, et celui qui en défriche une parcelle la défriche à titre de colon, sous la charge d'une redevance ou d'un service. Même dans nos colonies modernes, l'État, pour l'ordinaire, procède d'abord par grandes concessions, parce qu'ainsi le veut encore la bonne organisation de l'entreprise. Sous l'empire de ces faits, le droit tend à se mouler non plus sur l'organisation de la famille, mais sur le droit civil en tant qu'il règle la propriété des biens et la transmission des patrimoines. Une telle institution tend à réprimer l'esprit d'invasion et de conquête, et *civilise* le droit international, en même temps qu'elle entretient les sujets dans la soumission d'une autorité qu'on ne croirait pas pouvoir ébranler, sans ébranler du même coup tous les droits de propriété civile. L'idée de la seigneurie territoriale est donc éminemment favorable aux progrès d'une civilisation avancée : « là où elle finit par s'user complètement, il n'y a plus de place pour les institutions que façonne le temps, il n'y en a plus que pour les constitutions théoriques, faites de toutes pièces, de la solidité desquelles on peut juger par l'expérience [1] ».

Le gouvernement *municipal* naît dans les villes qui sont le centre d'un commerce d'échange et le siège d'une industrie développée : « La ville a ses murailles, ses temples, ses marchés, ses rues, ses ports, objets d'une utilité palpable, commune à tous, qu'il a fallu construire et qu'il faut entretenir à grands frais, à la construction et à l'entretien desquels tous sentent l'opportunité de concourir : rien n'est plus propre à donner d'abord l'idée d'une *chose publique*, de l'intérêt qu'elle fait naître, du droit de la surveiller [2] ». En temps de guerre, la communauté se gouvernera, s'administrera, se défendra elle-même, et étendra son empire sur la population rurale à laquelle la ville aura donné abri et protection. Dans les villes suffisamment riches et puissantes, nous verrons naître des institutions politiques calquées sur les institutions municipales, ou plutôt nous verrons les institutions municipales prendre le caractère d'institutions politiques : nous avons ce phénomène que, dans l'histoire, on appelle une *république*. On peut concevoir des municipalités rurales, formées à l'instar des municipalités urbaines, là où la configuration du sol groupe naturellement entre eux les habitants d'une vallée, d'un canton, rend leurs intérêts solidaires et leur donne des remparts naturels comparables aux murailles d'une ville. L'essence du type municipal ne sera

1. *Traité*, § 446.
2. *Traité*, § 447.

pas détruite par l'élévation d'une tyrannie, d'un principat ou d'un stathoudérat, tant que le maintien du prince dépendra de l'influence d'un corps de bourgeois, d'un corps de métier ou de la populace de la ville. Mais, si la tyrannie dure assez, le gouvernement pourra devenir à la longue une seigneurie patrimoniale ou une monarchie militaire. En fait, les vraies républiques sont rares et relativement peu durables; car l'agglomération de populations urbaines est favorable aux agitations et aux révolutions intérieures; et, d'autre part, l'extension nécessaire de la puissance territoriale de la cité entraîne un déploiement de force militaire.

Voilà les trois formes *normales* d'organisation politique. Cournot signale seulement deux formes *anormales* procédant des deux principes *militaire* et *théocratique*, car aucun gouvernement ne peut se passer de la force des armes ou de l'autorité de la religion. Mais le gouvernement militaire se fonde essentiellement sur l'existence d'une *milice* professionnelle, soldée, enrôlée, sans distinction de naissance. C'est le véritable gouvernement de la force. Le gouvernement *théocratique*, qu'il ne faut pas confondre avec une seigneurie ecclésiastique accidentelle, est directement établi sur le principe sacerdotal : « les Hébreux et les Arabes, à certaines époques de leur histoire, ont offert les plus mémorables exemples d'un gouvernement à la fois guerrier et théocratique, sans être précisément sacerdotal. Une communauté de quakers américains ou une mission du Paraguay fournissent l'exemple de gouvernements essentiellement théocratiques et pacifiques [1] ».

Nous n'avons considéré, jusqu'ici, les trois types normaux qu'à l'état primitif ou élémentaire. Le cours des événements, les principes qui président à la composition et à la décomposition des corps politiques, la confédération, l'assujettissement, la conquête, doivent entraîner des complications sans nombre dans la distribution du pouvoir politique, et engendrer des bigarrures sur lesquelles la théorie n'a pas de prise. Quand l'agrandissement du corps politique a lieu par voie de confédération ou de colonisation, le principe d'un bon gouvernement, agissant dans l'intérêt commun, prévaut encore. Au contraire, dans les États issus de la conquête territoriale où la nécessité d'un pouvoir fort se fait sentir, cette idée se forme à la longue que les individus existent pour l'accroissement de la force sociale et non la société pour le bonheur des hommes; les conséquences du principe monarchique sont poussées jusqu'à l'extrême. La confédération des petites puissances politiques conduit naturellement à la formation d'une aristocratie de naissance et d'une aristocratie territoriale; mais les véritables aristocrates appartiennent essentiellement au régime municipal, fondé sur la distinction des *natifs* et des *métèques*, et sur l'élection des citoyens riches et influents. L'aristocratie patricienne met en général la sagesse et l'habileté au service du gouvernement, tandis que l'aristocratie nobiliaire ou seigneuriale favorise ordinairement par sa turbulence la cause des gouvernements absolus, à moins que, par suite de changement des habitudes sociales, elle ne prenne peu à peu le caractère d'un patriciat citadin : « Assurément la Chambre des lords, délibérant sur les intérêts du monde, ressemble plus au sénat romain qu'à une diète de gentilshommes polonais ou à un parlement de barons anglo-normands, du temps de Jean sans Terre, occupés surtout de défendre leurs droits de classe contre les officiers du suzerain [2] ».

En général, s'il y a un progrès incontestable, au point de vue de la stabilité des institutions politiques, dans la substitution du droit politique territorial au droit politique personnel, il y a un progrès rationnel dans le passage du droit politique fondé sur la seigneurie de la terre au droit politique dérivé du type municipal. De la même manière qu'on peut rapporter aux trois catégories politiques normales trois sortes d'aristocratie : la *Noblesse du sang*, la *Noblesse seigneuriale*, le *Patriciat*, on peut y rapporter trois sortes de monarchie :

1. *Traité*, § 449.

2. *Traité*, § 451.

l'*Autocratie*, la *Souveraineté territoriale*, le *Principat*. Les trois idées politiques fondamentales : la *Tribu*, le *Pays*, la *Cité*, « se trouvent représentées dans une sphère de civilisation supérieure, par trois idées corrélatives, la *Nation*, la *Patrie*, l'*État*, qui toutes trois tendent à se rapprocher et à se confondre, sans que pourtant l'identité soit complète. Même aujourd'hui, et chez les peuples les plus civilisés, il y a des séparations et des réunions qu'on proclame dans un intérêt de nationalité et qu'on repousse dans un intérêt d'État. Tel philosophe allemand peut éprouver parfois de l'embarras à définir et à mettre d'accord ce qu'il doit à la nation à laquelle il appartient, à la patrie qui lui a donné le jour et à l'État dont il est le sujet [1]. »

Les progrès de la civilisation générale ont modifié et modifieront encore plus les institutions politiques dans le sens de l'uniformité, en sorte que les gouvernements les plus différents originairement pourraient finir par se ressembler beaucoup, ou par ne différer que sur des points d'étiquette. Il n'importe donc pas tant de savoir quelle forme politique est destinée à prévaloir ou à devenir la règle commune, que de savoir quelle est la part d'influence réservée aux institutions politiques dans l'avenir, et quelle est la valeur des principes politiques.

II

L'idée et la passion politique tiennent à la nature même de l'homme, à ses instincts grossiers d'agression et de pillage. « Il n'est pas moins naturel aux hommes de combattre que de travailler ; partout même l'organisation de la guerre entre peuplades a précédé l'organisation du travail. Les hommes ont peu à peu réformé, adouci leurs idées sur les conséquences du droit de la guerre : ils ne les ont jamais tout à fait abandonnées [2]. » Pour chasser la politique du monde, il faudrait que les peuples se dépouillassent de leurs passions et oubliassent tout à fait les traditions de leur histoire : conditions assurément irréalisables. Néanmoins, le mouvement progressif de la civilisation diminue peu à peu la part des passions et des souvenirs : « Plus la population s'accroît, plus l'industrie se développe, plus le commerce s'étend, plus les entreprises en tout genre se multiplient, et plus il devient difficile que l'entraînement de la passion prévale longtemps sur les besoins réels des peuples et sur le bon sens des masses... (Sans doute) il faut bien encore s'attendre à des changements fréquents sur la scène politique : mais en revanche on peut se flatter que ces changements n'iront pas jusqu'à altérer profondément la constitution du corps social, et qu'il n'en résultera qu'un trouble passager dans le jeu de ses fonctions essentielles » [3]. Après les révolutions, la société marche à peu près de même (*il mondo va da se*). Les progrès de la civilisation s'accomplissent chez les différents peuples, dans des conditions politiques très diverses : ce qui incline à penser que si un ordre politique quelconque est nécessaire, telle ou telle forme politique est presque indifférente.

« Par les développements de la civilisation, par l'extrême division du travail, par l'accroissement de la population et la formation des grands États, surtout par le nivellement progressif des conditions, les

1. *Traité*, § 452.
2. *Traité*, § 441.

3. *Traité*, § 458. Cf. son jugement sur la grande révolution : « Il devait arriver qu'à la suite de la tourmente qui a agité l'Europe entière durant un quart de siècle, une longue paix permît aux sciences, à l'industrie, au commerce, à toutes les branches de la civilisation proprement dite de prendre partout à la fois une vigueur nouvelle, inouïe jusqu'alors... Les précédentes révolutions avaient brisé des formes politiques et extérieures, la plupart surannées : la marche ultérieure de la civilisation a modifié dans leurs profondeurs les conditions mêmes de la vie sociale. De là vient que *toutes les nouvelles agitations politiques dont nous avons été les témoins depuis quarante ans, ont très peu changé le train du monde, ont été toujours dominées par la vigueur de la situation sociale, par le mouvement général de la civilisation.* »

« On ne supprimera jamais tout à fait les révolutions, pas plus que les tremblements de terre et les épidémies ; mais peut-être le temps n'est-il pas éloigné où les révolutions seront amenées, bien moins par la contagion des idées que par des effervescences populaires. » (*Traité*, § 619.)

peuples acquièrent des institutions militaires, financières, administratives, souvent plus compliquées, et en tous cas plus régulières et plus savantes; mais, en ce qui concerne la politique, ils reviennent par d'autres voies à la simplicité primitive[1]... » Quand la politique n'a plus d'autres bases que l'utilité générale, on arrive vite à des formules d'une extrême simplicité et les complications s'évanouissent. Autant la liberté civile est âprement défendue, autant la liberté politique et la foi politique perdent de leur prestige.

Cet affaiblissement peut-il aller jusqu'à entraîner la suppression de la politique, « en substituant partout des fonctions à des pouvoirs, l'administration au gouvernement, la sauvegarde des intérêts à la jalousie des prérogatives, l'état de paix et de concorde amicale à l'état de méfiance et de guerre[2] »? Autrement dit, la raison, non pas la raison individuelle qui subit des éclipses, mais la raison publique finira-t-elle par gouverner les sociétés humaines? La raison pénètre peu à peu l'organisation judiciaire, le fonctionnement de la police, la levée des impôts : doit-elle diriger en fin de compte le plus éminent des services publics, bref les divers services communs? Cournot ne le pense pas, bien qu'il le souhaite : « Cette singulière exception résulte, d'une part, de la nécessité de placer au-dessus de toutes les institutions sociales un pouvoir souverain, et, d'autre part, de l'impossibilité de donner une définition de la souveraineté, ou d'assigner au pouvoir souverain une origine et une forme qui résistent à la critique de la raison[3] ». La raison ne peut toucher à la question de la souveraineté sans affronter des contradictions insolubles : hérédité du pouvoir, théorie du contrat, principe du suffrage universel, autant de notions inacceptables pour la raison.

Rien de plus conforme aux instincts naturels que la transmission héréditaire du pouvoir souverain, mais aussi c'est ce qui répugne le plus à la raison : « Quoi de moins rationnel que de remettre le sort de l'État aux mains d'un enfant, d'une femme, d'un vieillard infirme, d'un insensé, d'un idiot, et de s'en rapporter au hasard de la naissance pour la magistrature suprême, là où on ne supporterait pas le droit héréditaire au moindre emploi, à la moindre profession! Que si, pour parer aux inconvénients de l'hérédité, les institutions du pays lient tellement les mains au monarque qu'il n'hérite plus en réalité que d'une représentation fastueuse, comment la raison s'accommodera-t-elle d'une royauté parasite et d'un fantôme de souverain[4] »?

La théorie du contrat est plus séduisante pour la raison. Or, rien de plus chimérique que ce prétendu contrat par lequel les hommes, las de se nuire, se seraient entendus pour fonder un gouvernement : l'histoire offre plusieurs exemples, non de contrat social au sens de quelques rêveurs, mais de contrat fédéral entre des peuplades, des cantons, des cités. Or, dans ce cas, si le lien fédéral ne se dissout pas, le pouvoir fédéral tend à s'arroger toute la souveraineté et le confédéré qui proteste est traité comme rebelle : « Mais si l'on conçoit qu'un contrat puisse intervenir entre des individualités politiques déjà constituées et en petit nombre, comment amener des millions d'hommes à négocier, à s'entendre, à contracter dans le vrai sens du mot? » On leur demandera un bulletin de vote et la majorité décidera; soit, mais qui fixera au préalable les formes et les conditions du vote, ne fût-ce que les conditions d'âge et de sexe? Et qu'appellera-t-on majorité? Une seule voix suffira-t-elle pour disposer du sort de ces millions d'hommes? « Au lieu du gouvernement d'un idiot, nous pourrons avoir un gouvernement dû au vote d'un idiot, ou de cent, ou de mille idiots : car les chiffres absolus ne font rien à l'affaire, tant que la majorité relative est faible et ne dépasse pas la proportion présumée de ceux qu'on peut assimiler à des idiots, pour la fonction dont il s'agit. Que si la majorité est forte, ce qu'elle indiquera le plus sûrement, c'est

1. *Traité*, § 461.
2. *Traité*, § 463.
3. *Traité*, § 465. — Cf. *Matérialisme*, p. 220.
4. *Matérialisme*, p. 222. *Traité*, § 466. — Cf. Pascal : « On ne choisit pas pour gouverner un vaisseau celui des voyageurs qui est de meilleure maison. »

la supériorité numérique d'une classe ou d'une catégorie de votants qui peut opprimer les autres, si elle y trouve ou si elle croit y trouver son compte[1] ». Et puis, de quel droit la majorité d'hier enchaînerait-elle la majorité d'aujourd'hui? « Ainsi le suffrage universel, cette idole devant laquelle on veut aujourd'hui que tout genou fléchisse, et que peut-être une autre génération baffouera, n'est pas plus rationnel que le droit héréditaire ».

Après avoir cherché en vain la base rationnelle du droit politique, veut-on résoudre rationnellement le problème de la pondération des pouvoirs et du mécanisme du gouvernement? Chacun sent la nécessité du contre-poids, et comprend que le gouvernement doit être mixte pour être modéré. Mais la logique conduit rapidement aux conflits, dont l'effet est d'arrêter le mouvement de la machine ou de la briser : « Pour gouverner les hommes, il faut autre chose qu'une procédure, un formulaire, un mécanisme bien ajusté sur le papier; il faut un organisme qui ait la souplesse et la spontanéité de la vie. Il faut que la société trouve dans les traditions, les mœurs, les croyances, de quoi prévenir ou résoudre les crises, modérer les écarts, guérir ou régénérer au besoin la partie lésée ou délabrée. Tel peuple possède un gouvernement vraiment mixte et modéré, non parce que le gouvernement se compose d'un roi, d'une chambre de seigneurs et d'une chambre élective, mais parce qu'il y a dans le tempérament du peuple trois instincts ou dispositions natives très reconnaissables : le culte de la royauté, le respect des supériorités sociales, l'amour de l'indépendance personnelle. Rien de plus faux par conséquent que cette idée de Mme de Staël et de son école, que les Anglais, en façonnant leur constitution politique, ont trouvé une vérité valable en tout pays comme la gravitation newtonienne... On ne s'en est que trop aperçu aux tristes résultats des contrefaçons[2] ».

Ce pouvoir politique ne pouvant être fondé ni construit théoriquement, il faut qu'il s'appuie ou sur le droit divin, ou sur le droit national, ou sur la force actuelle, composée de tous les genres de force. Car on ne peut se passer de gouvernement; mais le rôle du gouvernement se restreint de plus en plus. « Le résultat des développements de la civilisation, de la population et de l'industrie doit être de substituer à une constitution hiérarchique de la société, fondée sur l'idée du droit... une classification tenant à des faits nécessaires et à des lois qui ont la plus grande ressemblance avec celles qui gouvernent le monde physique... La conséquence d'une pareille transformation sera certainement d'exposer la société à de fréquents conflits entre les classes intelligentes et dirigeantes, et les classes nécessiteuses, si facilement accessibles à des colères jalouses et à des appétences grossières[3]. » Ce qui effraie Cournot, ce ne sont pas les révolutions politiques (et il en a vu, Dieu merci), parce que, grâce aux progrès de l'organisation sociale, de la justice intérieure et de l'administration, les crises ont lieu sans interrompre notablement le mouvement de la vie sociale, et le jeu des rouages administratifs : ce qu'il redoute, ce sont les agitations socialistes. Il les prévoit dès 1861, il les annonce plus menaçantes après la guerre de 1870; il ne se laisse pas détourner du spectre socialiste par les graves secousses politiques que vient de traverser le pays, et il consacre un chapitre entier au socialisme dans ses *Considérations*[4]. Il constate la croissance simultanée du nivellement social et de l'âpreté des convoitises, de l'inégalité et de l'instabilité des fortunes, la transformation de la jalousie éternelle du riche par le pauvre en une lutte sans merci du capital et du travail. La société actuelle « met en présence, d'une part, ce qui se détruit par un souffle, et, d'autre part, ceux

1. *Matérialisme*, p. 224. On remarquera la sévérité des jugements de Cournot, qui va croissant du *Traité* à *Matérialisme*. — Cf. Pascal, éd. Havet, v, 7 : « La plus grande et la plus importante chose du monde (?) a pour fondement la faiblesse. »

2. *Matérialisme*, p. 225. Ce sens de la race anglaise est tout à fait remarquable; il semblerait que Cournot connaît les analyses de M. H. de Tourville.

3. *Traité*, § 470.

4. Publié en 1872, mais écrit plusieurs années auparavant.

dont la devise est « vivre en travaillant ou mourir en combattant[1] ». En 1875, le ton est encore plus énergique : « On doit craindre que les futures convulsions de la politique, en remuant les sociétés à de plus grandes profondeurs, ne provoquent de plus violents et de plus aveugles appétits, n'aboutissent à de plus terribles désastres. Aux orages de notre zone tempérée succéderaient les typhons des tropiques; au lieu de nos chétifs volcans nous aurions des Cordillères, ce qui n'empêcherait pas les philosophes de deviser dans les intervalles de calme sur la cause des ouragans, ni les voluptueux de s'ébattre sur la lave refroidie, ni même les sciences, l'industrie, le luxe d'aller leur train là où les sociétés seraient moins troublées, mais ce qui porterait un rude coup au mysticisme humanitaire. L'avenir en apprendra plus long à nos successeurs : nous savons seulement que le mal a ses bornes comme le bien, que l'excès du mal suggère souvent le remède, que tout expédient est bon quand il s'agit du salut de la société[2] ». Cournot ne croit pas, en effet, au triomphe final du socialisme, bien qu'il constate sa marche ascendante dans l'organisation des États modernes qui multiplient les monopoles et entreprennent de grands travaux d'utilité publique : « Chaque jour les esprits se familiarisent davantage avec la police légale du travail, avec les idées d'impôt sur le revenu, de suppression ou d'abonnement des octrois ou des taxes de consommation, de subvention de l'Etat aux caisses de secours et aux associations ouvrières, c'est-à-dire avec tout ce qu'il y a de plus substantiel dans les systèmes socialistes[3] ». Mais il n'y a pas lieu de s'alarmer outre mesure, parce que la raison prévaudra en fin de compte sur les passions collectives, et que les conditions de la science économique font échec aux prétentions socialistes : « Le socialisme ne comporte que des applications partielles, toujours contenues par une force supérieure[4] ».

De ces considérations générales sur la politique, il ressort qu'elle n'est pas et ne saurait devenir une science. Dans ce domaine, rien ne remplace l'instinct des masses et l'habileté des conducteurs. Les vues abstraites se brisent contre les faits, et la vitalité des organismes prévaut contre les utopies des théoriciens. Cependant on peut discerner un progrès lent vers l'équilibre, progrès qu'on pourrait traduire par cette formule : la politique nous causera de moins en moins de mal. Bien des problèmes politiques restent à résoudre : ce n'est pas la politique qui les tranchera.

Aucun des grands problèmes à l'ordre du jour n'échappe à l'examen de Cournot : ni le socialisme et l'anarchisme, ni l'internationalisme, ni la séparation de l'Eglise et de l'Etat[5]. Sur toutes ces questions, il répand la lumière d'un mot révélateur, il jette des formules denses et des indications suggestives. Il faut lire par exemple le chapitre des *Considérations* sur *l'avènement du principe des nationalités*[6]. Ce principe est apparu tardivement au cours de l'évolution historique et n'aura qu'un temps. Comme le socialisme, l'internationalisme monte : « Dans tout ce qui est compatible avec les intérêts vitaux des grandes puissances militaires, le progrès de l'Europe vers l'extinction des unités factices ne saurait être mis en doute. La seule action du temps doit faire disparaître

1. *Considérations*, t. II, p. 243.

2. *Matérialisme*, p. 228. Cf. surtout la *Revue sommaire* (1877), dont la dernière section est consacrée à l'examen de la *question sociale*.

3. *Considérations*, p. 258.

4. *Considérations*, p. 262. Cf. *Traité*, § 470 : « Les révoltes des classes inférieures, inhabiles à rien organiser, ne pourront produire que des perturbations passagères ».

Le *socialisme* est l'aboutissement logique de la réglementation; mais la réglementation n'est qu'un expédient passager, qui marche à rebours de l'histoire : « Les liens politiques, les liens de caste, les liens religieux, les liens mêmes de famille et de confraternité, toutes les institutions en un mot, qui cimentent la solidarité du corps social, sont allés sans cesse en se relâchant et *en laissant à l'activité individuelle un plus libre développement*. Concevrait-on une interversion soudaine de cette marche séculaire? » (*Traité*, § 482).

5. Ne voulant pas nous étendre sur les *applications* des idées politiques de Cournot, nous renvoyons le lecteur à l'article de M. Darlu (*Revue de Métaphysique*, mai 1905, p. 413-428).

6. L. V, ch. 9.

tout ce qui n'a plus de raison d'être ; et il ne se peut que des populations parlant la même langue, englobées dans la même confédération douanière, reliées par le même réseau de chemins de fer, soumises dans l'occasion aux mêmes excitations politiques et guerrières, unies de culte et de traditions, ayant les mêmes habitudes, les mêmes mœurs, les mêmes intérêts de production et d'échange, continuent de se regarder comme étrangères les unes aux autres, au point de se trouver d'un jour à l'autre en état d'hostilité, sans qu'il y ait à cela d'autre raison que quelques vieux titres de succession féodale ou quelques arrangements d'une diplomatie surannée [1] ». Les causes qui tendent à unifier les nations à l'intérieur, préparent les voies à une fusion plus intime des nations entre elles : les moyens de communications internationaux, les unions douanières, le progrès des sciences et de l'industrie, l'homogénéité de la classe ouvrière font autant de brèches aux frontières politiques [2]. Ce mouvement aboutira-t-il au cosmopolitisme? La logique commande de répondre d'une manière positive, de même qu'elle incline à la suppression finale de la politique. Mais, ce serait admettre que la raison prévaudra définitivement sur les autres impulsions de l'homme, que l'homme finira par ne voir dans son semblable que l'être raisonnable. Cet état souhaitable n'est ni à craindre ni à espérer [3]. « Si le cosmopolitisme avait un jour raison du patriotisme au point de réaliser ce que l'on conçoit sous le nom des Etats-Unis d'Europe, il est à croire que l'idée de patrie disparaîtrait comme elle avait disparu dans la chrétienté du moyen âge, devant les idées de fraternité religieuse et de fidélité féodale, ou que les patriotes obstinés seraient honnis, comme ils l'étaient encore à Paris, au temps de la Ligue, sous le nom de *politiques* ». Supposer ce déracinement de l'idée de patrie, ce serait supposer que l'homme en société se conduit plus sagement que l'homme seul : or, les sentiments collectifs sont inférieurs aux sentiments individuels. Il est impossible de s'opposer à la marche des choses ; les déclamations n'arrêteront pas le torrent des faits et l'élan des peuples ; les lois économiques poursuivront sûrement leur action. Peu importe que nous reconnaissions dans ce mouvement l'effet des forces naturelles ou la marque de la Providence : la raison n'y peut rien. Le règne de la paix universelle, le désarmement général, le socialisme, le cosmopolitisme, sont des limites vers lesquelles l'humanité tendra, sans jamais les atteindre. Il est probable seulement que l'équilibre politique et international ira s'accentuant.

III

Nous n'avons pu tracer qu'une esquisse imparfaite des profondes analyses de Cournot sur la Politique. Les vues que nous avons dégagées ne donnent pas une idée de la richesse des détails et de la multiplicité des remarques qui les accompagnent, de l'art avec lequel elles débrouillent le chaos de l'histoire. Bien des vues partielles sont contestables. Un point est hors de doute, et il est capital. Cournot renverse définitivement la grande erreur des Politiques rationalistes du XVIIIe siècle, qui s'imaginaient qu'il suffit de changer le gouvernement d'un peuple pour modifier la société dans ses profondeurs. Il sape à la base le préjugé de la politique rationaliste [4] en se plaçant sur le terrain de la

1. T. II, p. 287.

2. Cf. L. Benlœw : « Les lois de l'histoire ». Benlœw était professeur à la Faculté des lettres de Dijon, et Cournot avait certainement lu ses ouvrages. J'ai entre les mains un des livres de Cournot avec dédicace de l'auteur, et Cournot le cite à titre d'*humaniste distingué*

3. La civilisation européenne marche contre l'idée d'une monarchie universelle :

« La civilisation (actuelle) s'accommode de la diversité aussi bien et encore mieux qu'elle ne s'accommodait de l'unité dans des conditions différentes. Elle ressemble en cela à ce capitaliste prudent qui, pour conserver et faire fructifier ses économies, divise les chances et ne s'adresse pas à une seule maison de banque, ni même à un seul gouvernement. » (*Traité*, § 603.)

4. Nul au XVIIIe siècle ne l'a exprimé avec une logique plus intrépide qu'Helvétius : cet auteur croit naïvement qu'un bon gouvernement, que de bonnes lois peuvent transformer les citoyens, et

science soiacle. Sans le savoir peut-être, Cournot raisonne comme le Play et ses disciples [1]. Il a le sentiment que les formes politiques sont des formes dérivées, qu'elles dépendent directement des conditions sociales des peuples (lieu, groupement, travail, genre de vie, qualités des individus). La Politique n'apparaît que tardivement au cours de l'évolution sociale, et elle se manifeste comme la forme suprême de l'association. Partir de l'étude des gouvernements pour étudier les sociétés, c'est mettre la charrue avant les bœufs. La forme du gouvernement n'a pas d'efficace par elle-même, puisqu'elle est une résultante; peu importe l'étiquette : la similitude des noms ne doit pas masquer les différences profondes. Par exemple, le gouvernement que l'Angleterre s'est donné, qu'elle a élaboré petit à petit et qui est adapté aux mœurs des habitants comme la coquille à l'huître qu'elle protège, ne peut se transplanter tel quel ailleurs. Chaque pays s'est fait son gouvernement : de là la multiplicité et l'enchevêtrement infini des formes politiques. Il est faux de les étudier *in abstracto* comparativement en les détachant de leur milieu ; elles font partie d'un ensemble qui les explique, comme la patte du tigre est expliquée par toute sa structure.

La classification des formes politiques ébauchée par Cournot et qui découle de ce principe, est certainement supérieure à toutes les tentatives antérieures, et mérite d'être reprise et prolongée. A vrai dire, cette classification doit être précédée de celle des différents types de société. En attendant, celle-là peut rendre des services. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur la discussion ouverte récemment aux *Libres Entretiens* sur les idées de Nation, de Patrie et d'État, à propos de l'Internationalisme. Partis de points de vue différents, géographes, historiens, jurisconsultes, économistes ne parviennent pas à s'entendre sur les définitions : c'est l'anarchie et le chaos. Cournot qui possède de multiples compétences, eût peut-être réussi à les mettre d'accord : ses réflexions sur ce sujet sont trop oubliées.

Mais ce qui est sans doute le plus décisif dans cette analyse du mécanisme politique, c'est la distinction de la Politique et de l'Administration, distinction sur laquelle notre philosophe a insisté à maintes reprises. Je crois bien qu'on trouverait chez Taine des indications dans le même sens : Cournot est plus lumineux et plus convaincant. L'administration dont on médit tant dans notre pays est une machine merveilleusement montée, qui a bénéficié de l'expérience des siècles et qui continue à progresser sans cesse. En fait, ce mécanisme progressif est indépendant de l'organisation politique; mais il doit tendre à une indépendance toujours plus grande. Un peuple uni par un réseau serré de liens économiques, juridiques, financiers, défie les révolutions. Il faut que la Politique s'immisce de moins en moins dans les grands services publics et n'influe pas sur le choix des magistrats, des professeurs, des soldats [2]. Certains services, comme la police, ont forcément plus de points de contact avec le gouvernement; mais là encore il est possible de marquer des zones respectives. La Politique est décevante : elle irrite le philosophe et décourage l'homme d'action. Ce n'est pas en elle que gît la force des États et ce n'est pas d'elle qu'il faut attendre le remède aux maux dont souffre un pays. Soyons des unités sociales utiles, et des hommes indépendants, des cellules actives de la ruche sociale : tel est le conseil qui se

produire le talent, le génie et la vertu d'une façon presque mécanique. Le postulat est latent chez Montesquieu, Voltaire et Rousseau. La Révolution est la mise en pratique de cette idée. *Contra* Cournot : « Il faut qu'en politique la raison confesse son impuissance à créer de toutes pièces, à faire vivre ce qui ne possède pas déjà en soi un principe de vie, et qu'elle se contente d'un droit de remontrance, d'amendement, parlois même de *veto*, à condition de n'en user qu'avec une grande modération. Il faut peu écouter ces docteurs qui mettent toujours en avant la logique et la théorie quand on ne devrait parler que d'expérience et d'*expédients*. » (P. 220. Après tout, des côtes mal taillées valent mieux qu'une refonte complète et subite (*Vitalisme et Rationalisme*, p. 220).

1. Cf. E. Demolins : *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir ?*

2. Cf. *Traité* : le § 333 expose l'idée d'une administration des intérêts sociaux, indépendante des formes politiques.

dégage des enseignements de Cournot comme de sa vie ; on n'en saurait proposer de meilleur. Les philosophes grecs conseillaient également au Sage de se détourner de la politique ; mais c'était dédain du bruit et amour de la tranquillité ! Les raisons de Cournot sont tout autres : d'un coup d'œil méthodique il a exploré le mécanisme des sociétés et vérifié la solidité de leurs rouages, qui est à l'abri des secousses politiques. Car, loin d'être la maîtresse roue, la politique n'est souvent qu'un rouage secondaire. Elle est un accessoire : il faut aller à l'essentiel.

En terminant cette étude, insistons un peu sur la parenté de certaines idées de Cournot avec celles des maîtres de la science sociale, parenté que nous avons signalée au début.

Cournot qui avait tant réfléchi sur les problèmes sociaux et qui lisait attentivement toutes les publications sérieuses, sans se soucier des engouementsou des dédains du public, a dû connaître, au moins sur le tard, les travaux de Le Play dont l'existence se poursuit parallèlement à la sienne et dont il cite plusieurs fois le nom [1]. Il a fait çà et là des remarques qui tendraient à prouver l'influence directe de la science sociale sur son esprit, à moins qu'on ne préfère y voir une nouvelle preuve de sa pénétration coutumière. Les documents que nous possédons ne permettent pas de trancher la question ; mais il sera curieux de signaler quelques rapprochements.

Le grand mérite de l'école issue de Le Play est d'avoir abouti à une nomenclature des faits ou facteurs sociaux selon l'ordre de leur complexité croissante, de leur influence décroissante et de leur subordination naturelle. Le nom d'H. de Tourville restera attaché à cette œuvre éminemment utile, qui fournit au chercheur un instrument de précision et un guide sûr dans le dédale des phénomènes sociaux. Inspiré à son insu par le même principe que la classification des sciences d'A. Comte et d'A. Cournot[2], la classification sociale d'H. de Tourville, moins connue actuellement, le sera un jour davantage, parce qu'elle est autrement précieuse et féconde. Certes, on peut lui contester plusieurs points de détail, regretter une symétrie exagérée, une suite unilinéaire où tous les faits apparaissent sur le même plan, au détriment de quelques faits dominants [3] ; mais les premiers chaînons de la série (lieu-travail-propriété-famille) semblent rivés définitivement, parce que leur succession répond à l'enchaînement naturel des phénomènes. On trouve chez Cournot plusieurs essais de classification des facteurs sociaux. Par exemple, dans le *Traité*, il passe successivement en revue les races, les langues, les religions, la morale, la jurisprudence, la politique, l'art, la science et l'industrie. Parmi les institutions sociales, il distingue : les institutions religieuses, politiques, militaires, civiles, administratives, économiques. Mais tout ceci n'est pas bien net, et ne constitue pas une série uniforme. Cournot a noté finement que l'influence des races et des milieux physiques, surtout prépondérante au début des sociétés humaines, va s'affaiblissant avec le progrès de la civilisation, et que le milieu social tend à prendre le pas sur les influences ethniques et géographiques ; il a essayé de définir le milieu social, et montré que la science en fournit la charpente la plus solide dans les sociétés avancées : il se produit peu à peu un renversement dans

1. *La Réforme sociale en France*, à propos de l'héritage. V. *Considérations*, t. II, p. 320. *Revue économique*, etc.

2. Le principe qui guide A. Comte dans sa classification des sciences est celui de la subordination rationnelle des différentes sciences. Il place en premier lieu la science qui ne dépend d'aucun autre et dont dépendent toutes les autres ; puis vient la science qui est sous la dépendance directe des mathématiques, etc. Cet ordre correspond à la complexité croissante des phénomènes et à l'évolution historique.

3. Dans le classement des faits sociaux d'Henri de Tourville, chaque fait apparaît sur le même plan en tant que quantité analytique. Dans la réalité des choses, chaque fait social a une importance variable, selon le genre de société que l'on analyse. L'importance d'un fait, dans une société donnée, est indiquée par le nombre de répercussions auquel ce fait donne lieu dans cette société particulière. Ainsi, en chimie, dans la liste des corps simples, l'osmium et le fer apparaissent sur le même plan, quoique leur importance ne soit pas la même dans la nature. N. D. L. R.).

l'ordre de préséance des facteurs sociaux. Cette remarque nous paraît juste; et peut-être M. de Tourville aurait-il gagné à s'en inspirer : sa nomenclature est commode surtout pour l'étude des sociétés simples et primitives [1].

Mais arrivons aux considérations qui semblent impliquer la connaissance de quelques résultats fondamentaux de la science sociale. Nous n'insisterons pas sur les passages où Cournot marque l'influence du climat, des circonstances locales et des accidents historiques sur la formation des peuples : ceci est d'observation banale, et peut dériver de Montesquieu ou de Bodin. Cournot écrit notamment : « En ce qui concerne la plus ancienne et la plus étonnante des civilisations primitives, celle de l'Ethiopie et de l'Egypte, la singularité des conditions physiques et l'étrangeté du climat ont déterminé, *de l'aveu de tout le monde*, la singularité des institutions religieuses et civiles, et imprimé pour toujours à cette civilisation le cachet qui lui est propre » [2]. Cette phrase pourrait être signée d'un membre de la science sociale, mais aussi d'observateurs indépendants.

Voici qui est plus significatif. Dans les *Considérations* [3], Cournot signale qu'« il y a de grandes ressemblances physiques et géographiques entre le groupe des Iles Britanniques et le groupe des péninsules et des îles scandinaves ». Dans ces deux pays, la Nature a réuni tout ce qui exerce l'homme aux rudes labeurs et le convie aux entreprises périlleuses; de plus, tout ce qui peut forger l'homme d'initiative, qui compte surtout sur lui-même. Ethnographiquement, le rameau scandinave et le rameau anglo-saxon ont les plus grandes affinités naturelles. La race anglo-saxonne est une race singulièrement libre et hardie qui a, au plus haut point, l'amour de l'indépendance personnelle : « L'histoire nous fait assister à la formation d'une race anglo-saxonne, tour à tour conquérante et subjuguée, puis recouvrant avec son autonomie une nouvelle vigueur d'expansion et de conquête, et prenant, à travers ses phases diverses, une *trempe particulière* qui ne permet pas de la confondre avec les autres fractions de la même race qui, en gardant leur habitation continentale, n'ont pas couru les mêmes aventures. Enfin, de nos jours, on commence à s'apercevoir que l'Anglo-Américain ne ressemble pas exactement à l'Anglo-Saxon resté sur l'autre bord de l'Atlantique, et sans doute la suite des événements et des siècles amènera de plus grandes diversités entre ces deux rameaux séparés d'une même famille » [4]. Voilà, esquissé en quelques lignes, le programme de l'*Histoire de la formation particulariste* qu'exécutera H. de Tourville. Et ce rapprochement nous fait involontairement songer à l'ébauche du *Discours sur l'histoire universelle*, qu'on rencontre dans les *Pensées* de Pascal.

Poursuivons nos coups de sonde. Dans le chapitre des *Considérations* consacré au socialisme, Cournot remarque qu'« un vif sentiment de l'indépendance personnelle n'a pas cessé d'animer les plus fidèles représentants du vieil esprit germanique » [5]; et, plus loin, il ajoute : « On ne doit pas perdre de vue que tout recours à la protection est un symptôme de faiblesse relative. Ainsi il y a lieu de croire que les populations les plus disposées à souffrir ou à réclamer en toutes choses l'intervention de l'Etat, n'ont pas, au même degré que d'autres, la conscience de cette énergie individuelle qui, en définitive, est la source de l'énergie nationale; et il serait peu vraisemblable qu'elles exerçassent sur l'avenir de la civilisation la principale influence » [6]. Ici, Cournot donne la main à la science sociale. On pouvait regretter que son analyse de la race anglo-saxonne manquât de précision, qu'elle ne fût qu'une intuition isolée; maintenant elle prend

1. La nomenclature n'est pas incommode pour l'étude des sociétés complexes, car elle y conserve toute sa valeur pour l'analyse de la vie privée. Elle n'est incomplète que pour la vie publique (N. D. L. R.).

2. *Traité*, § 349 — Cf. § 555. « L'Europe a des caractères physiques qui lui sont particuliers et qui doivent expliquer (en partie du moins) son rôle historique. » Cette remarque est empruntée à Heeren.

3. *Considérations*, t. I, p. 272, 273.

4. *Traité*, § 349.

5. *Considérations*, t. II, p. 253 et 254. Cf. p. 259.

6. *Considérations*, t. II, p. 260.

corps, et se relie à ses vues générales sur la politique, ce qui nous inclinerait à penser qu'elle est indépendante des recherches effectuées par la science sociale, auxquelles elle apporte une confirmation remarquable.

Indiquons encore un trait commun. Cournot n'est pas étonné par ce fait « considérable » que les populations du Nord de l'Europe ont adhéré en masse au protestantisme[1]. « N'est-ce pas dans les pays protestants et depuis l'avènement du protestantisme que le type des peuples de race germanique est le plus fortement accusé, a le plus énergiquement influé sur le mouvement des idées et sur le gouvernement du monde[2]? » Preuve évidente que la nouvelle discipline morale et la nouvelle direction donnée à l'enthousiasme religieux « étaient particulièrement appropriés au génie des nations germaniques[3] » ! Une religion essentiellement personnelle et autonome devait réussir auprès des hommes qui possédaient à un degré éminent le sentiment de leur indépendance. Dans les *Considérations*, le chapitre très suggestif qui concerne le protestantisme et sa zone d'influence, donne des précisions multiples à cette assertion du *Traité* : « Que l'on parcoure, écrit Cournot, la liste des hommes supérieurs en tout genre que l'Allemagne a produits et qui ont fortement agi sur le monde : à quelle portion du sol germanique trouvera-t-on qu'ils appartiennent en immense majorité[4] »? La réponse est facile : à l'Allemagne protestante du Nord. Est-ce à dire que le catholicisme ne convienne pas à une race entreprenante et fière, et que le monopole de la vigueur appartienne aux protestants? Cournot qui, en bon Franc-Comtois, avait vraiment le caractère « particulariste », et qui, néanmoins, était resté fidèle à la religion de ses ancêtres, ne pouvait le croire, et il eût volontiers conseillé d'infuser à la religion catholique un sang nouveau, celui des races particularistes.

F. Mentré.

1. Cela ne veut pas dire que la vigueur des peuples du Nord découle de leur religion. Le protestantisme a profité naturellement de la formation privilégiée des peuples qui l'ont adopté.

2. *Traité*, § 612.

3. *Traité*, § 611.

4. *Considérations*, t. I, p. 202 sq.

LES COURS DE SCIENCE SOCIALE

Nous donnons ci-dessous le programme des cours professés cette année au Collège libre des sciences sociales, par MM. J. Durieu et D. Alf. Agache :

La méthode d'observation en science sociale, par M. J. Durieu, secrétaire adjoint de la Société de science sociale.

Application de la méthode d'observation sociale à l'étude des populations de l'Ile-de-France.

Détermination de l'influence d'un grand centre urbain sur les types sociaux de la région où il est situé.

Conformément à la nomenclature tourvillienne, étude successive des métiers de simple récolte, d'extraction, de fabrication, de transport et de commerce :

I. Les types des métiers de simple récolte à Paris. — Le chiffonnier, le marchand de mouron, le ramasseur de bouts de cigares..., etc. — Similitudes nombreuses entre le type du chasseur sauvage des forêts de l'Amazone et ces types de « civilisés sauvages ». (*Projections.*)

II. Les types des métiers d'extraction.

a) Le petit cultivateur des vallées de l'Ile-de-France. — Spécialisation intense de la culture due au voisinage de Paris. — Identité entre l'influence déjà séculaire de la grande ville sur sa banlieue et celle que le développement des transports tend à exercer actuellement sur le monde entier. — Prévision par analogie du résultat final de cette dernière sur la culture. (*Projections.*)

b) Le grand cultivateur des plaines de l'Ile-de-France. — Raison de la séparation de la population en deux classes, employeurs et employés. — Premier conflit entre ces deux classes. — Etude de la grève agricole de 1906 et des causes de l'animosité réciproque qui s'est développée entre les deux parties au cours de cette grève. (*Projections.*)

c) Le bûcheron des forêts de l'Ile-de-France. — Stabilité du métier primitif, et, par voie de conséquence, excellence des rapports entre employeurs et employés. — Perturbations, grèves et coopératives engendrées par l'industrialisation de ce métier. (*Projections.*)

d) Le carrier. — Influence du voisinage de Paris sur le mode d'appropriation collective ou individuelle des carrières. (*Projections.*)

Histoire sociale des beaux-arts, par M. D.-Alf. Agache, architecte diplômé du gouvernement.

La Critique d'art renouvelée par la Science sociale.

Les étapes de la critique. — (*a*) Les théories générales et le plan métaphysique. — (*b*) La critique esthétique. — (*c*) La critique d'érudition (archéologie et documentation). — (*d*) Critique psychologique et sociale.

Science sociale et critique d'art. — La justification de l'œuvre d'art : (*a*) dans ses effets (Mme de Staël, Proudhon, Aug. Comte, etc.); (*b*) dans ses causes (Taine, Guyau, Hennequin, Séailles, etc.). — Le phénoménisme artistique dans ses rapports avec les faits sociaux. — Intervention d'une méthode analytique basée sur l'observation.

Une histoire sociale des beaux-arts. — Légitimité d'une histoire de l'art reposant sur l'observation sociale. — La signification des styles. — Exemples empruntés aux différentes époques de floraison artistique. (*Projections.*)

BIBLIOGRAPHIE

Voyage en Portugal, par G. de Beauregard et L. de Fouchier. — Hachette, Paris.

Ce livre est l'œuvre aimable de deux touristes qui ont surtout vu dans le Portugal le côté pittoresque. C'est l'œuvre aussi de deux galants hommes qui, ayant été cordialement reçus par certains Portugais, ont eu à cœur d'être gentils dans leurs appréciations pour faire plaisir à leurs hôtes. C'est dire que le volume brille par la bienveillance et la belle humeur, malgré quelques critiques éparses. Il y a d'ailleurs plus de descriptions que de réflexions. Au point de vue économique, l'impression fondamentale est plutôt favorable : « Le sol est d'une admirable fécondité ; la population, agriculteurs et pêcheurs, est laborieuse et économe ; les voies de communication (chemins de fer et routes) sont dans un état très normal de développement ; le port de Lisbonne est un des plus beaux du monde. » De ces ressources, les Portugais ne tirent pas suffisamment parti. Les auteurs du livre semblent en accuser les institutions politiques et en appeler aux initiatives de l'Etat. Peut-être est-ce aux particuliers qu'il faut reprocher le manque d'initiative, et, ce qui le prouve, c'est le rôle des étrangers dans l'organisation de toutes les entreprises un peu importantes. En fait, on peut croire à l'avenir du Portugal, malgré les crises politiques récentes ; mais il n'est pas dit que les indigènes retirent les plus gros bénéfices de cet épanouissement futur.

LIVRES REÇUS

The new encyclopedia of social reform, édité sous la direction de William D. P. Bliss, 1 vol. gr. in-8° de 1325 pages, $ 7.50 (Funk et Wagnalls Cie, New-York et Londres).

La Science et la Civilisation, par Erasme de Majewski, 1 vol. in-8, 6 fr. (Félix Alcan, éditeur).

La Hollande sociale, par Henri Joly, 1 brochure (J. Gabalda et Cie, librairie Victor Lecoffre).

Patrie ou matrie, par Isidore Nègre, 1 brochure, 0 fr. 25 (imprimerie Carayol, à Mazamet, Tarn).

Les Méthodes de la Raison, par P. Froument, 1 vol. in-8°, 2 fr. (Vigot frères, éditeurs, Paris).

NOVEMBRE 1908 52e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Les réunions mensuelles. — L'avenir des eaux-de-vie d'Armagnac, par J. Garas. — L'École anglaise : ses qualités et ses défauts : son influence sur la nation anglaise, par G. Clerc. — L'exploitation agricole par métayer, J. Couillard. — Bibliographie. — Livres reçus.

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (Prix : 2 fr. *franco*)

N° 1. — **La Méthode sociale**, ses procédés et ses applications, par E. Demolins, Robert Pinot et Paul de Rousiers.

N° 2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, d'après une observation monographique, par G. d'Azambuja.

N° 3. — **Le Japon et son évolution sociale**, par A. de Préville.

N° 4. — **L'Organisation du travail. Réglementation ou Liberté**, d'après l'enseignement des faits, par Edmond Demolins.

N° 5. — **La Révolution agricole**. Nécessité de transformer les procédés de culture, par Albert Dauprat.

N° 6. — **Journal de l'École des Roches** (année 1903-1904).

N° 7. — **La Russie; le peuple et le gouvernement**, par Léon Poinsard.

N° 8. — **Pour développer notre commerce; Groupes d'expansion commerciale**, par Edmond Demolins.

N° 9. — **L'ouverture du Thibet. Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. de Préville.

Nos 10 et 11. — **La Science sociale depuis F. Le Play. — Classification sociale** résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale, par Edmond Demolins. (Fasc. double.)

N° 12. — **La France au Maroc**, par Léon Poinsard.

N° 13. — **Le commerce franco-belge et sa signification sociale**, par Ph. Robert.

N° 14. — **Un type d'ouvrier anarchiste. Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens**, par le Dr J. Bailhache.

N° 15. — **Une expérience agricole de propriétaire résidant**, par Albert Dauprat.

N° 16. — **Journal de l'École des Roches** (année 1904-1905).

N° 17. — Un nouveau type particulariste ébauché : **Le Paysan basque du Labourd** à travers les âges, par M. G. Olphe-Galliard.

N° 18. — **La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par Marc Le Goupils, ancien Président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

Nos 19, 20 et 21. — **Le paysan des Fjords de Norvège**, par Paul Bureau. (Trois Fasc.)

N° 22. — **Les trois formes essentielles de l'Éducation; leur évolution comparée**, par Paul Descamps.

N° 23. — L'Évolution agricole en Allemagne. **Le « Bauer » de la lande du Lunebourg**, par Paul Roux.

N° 24. — **Les problèmes sociaux de l'industrie minière. Comment les résoudre**, par Edmond Demolins.

N° 25. — **La civilisation de l'étain. — Les industries de l'étain en Franconie**, par Louis Arqué.

N° 26. — **Les récents troubles agraires et la crise agricole**, par Henri Brun.

N° 27. — **Journal de l'École des Roches** (année 1905-1906).

N° 28 et 29. — L'Histoire expliquée par la Science sociale : **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

N° 30. — **L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par Paul Descamps.

(La suite au verso.)

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (*suite*).

N° 31. — **L'École moderne**, par G. Clerc, Mme Hugh Bell et A. Pernotte.

N° 32. — Comment se prépare l'unité sociale du monde. **Le Droit international au XXe siècle**, par Léon Poinsard.

N° 33. — **Les exportations allemandes**, par Paul de Rousiers.

N° 34. — **Le type savoyard**, par C. Borlet, J. Poncier et P. Descamps.

N° 35. — **Le littoral de la Plaine saxonne; le type des Marschen**, par Paul Roux.

N° 36. — **Les origines de la science sociale. Frédéric Le Play; sa méthode et sa doctrine**, par E. Bouchié de Belle.

N° 37. — **Les populations viticoles**, par Paul Descamps.

N° 38. — **Journal de l'École des Roches** (année 1906-1907).

N° 39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.

N° 40. — **Les populations forestières du centre de la France**, par A. Boyer, E. Demolins, le Cte de Damas d'Anlezy et P. Descamps.

Nos 41 et 42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par Edmond Demolins.

N° 43. — **Les Faiseurs de jouets de Nuremberg**, par L. Arqué.

N° 44. — **Le type social du paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

N° 45. — **La colonisation des tourbières dans les Pays-Bas et la Plaine saxonne**, par Paul Roux.

N° 46 et 47. — **Le type saintongeais**, par Maurice Bures.

N° 48. — **La Science sociale et sa méthode**, par Robert Pinot.

N° 49. — **Journal de l'École des Roches** (année 1907-1908).

N° 50 et 51. — **Le Noir de Guinée**, par L. Tauxier.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme, de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement quatre cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy; le cours de M. Paul Descamps, à l'Ecole des Roches, et le cours de M. J. Durieu, au collège des Sciences sociales à Paris. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le Vte Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, et celui de M. D. Alf. Agache, sur l'histoire des beaux-arts, fait au collège des Sciences-sociales à Paris, s'inspirent directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1° Pour les *membres titulaires* : 20 fr. (25 fr. pour l'étranger);

2° Pour les *membres donateurs* : 100 fr.;

3° Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 fr.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

M. Gelin, rue Malakoff, Coulommiers (S.-et-M.), présenté par M. Paul de Rousiers.

M. le conseiller Ressano Garcia, Lisbonne (Portugal), présenté par M. Paul de Rousiers.

Mme la baronne Nina de Neumann, villa Lotus, Monte-Carlo (Monaco), présentée par M. G. Bertier.

M. C. Fructuoso da Costa, professeur au séminaire, Vizeu (Portugal), présenté par M. le Dr Serras e Silva.

M. José de Figueirado, rua Victoria, 27, S.-Paulo (Brésil), présenté par M. Paul Descamps.

M. Patrocinio Figueroa, Tuquerres, département de Nariño (Colombie), présenté par M. Paul de Rousiers.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

Contrairement à ce que nous avions annoncé dans le dernier *Bulletin*, les réunions mensuelles auront lieu à l'**Hôtel des Sociétés Savantes, rue Serpente, 28** (près la place St-Michel).

La date des réunions reste fixée au *troisième vendredi de chaque mois, à 8 h. 3/4 du soir*.

Chacune de ces réunions comportera une communication suivie d'une discussion. Le sujet de la communication sera annoncé avant la réunion dans le *Bulletin*.

La première réunion aura lieu *le vendredi 20 novembre*. La communication sera faite par M. Paul de Rousiers, et portera sur le sujet suivant : *Le caractère dominant de l'évolution industrielle moderne d'après ses effets sociaux*.

La seconde séance aura lieu le *vendredi 18 décembre*. La communication, qui sera faite par M. Paul Descamps, aura pour sujet : *Comment on étudie une région sociale*.

L'AVENIR DES EAUX-DE-VIE D'ARMAGNAC

L'écoulement des eaux-de-vie de l'Armagnac a une influence de tout premier ordre sur les destinées de la Gascogne viticole. Si ces eaux-de-vie peuvent être assurées de débouchés larges et faciles, il en résultera une grande richesse pour l'Armagnac, tandis que sera d'autant mieux facilité l'écoulement des vins des autres parties de la région, des vins qui peuvent être classés comme bons vins de table, mais qui, distillés, ne donnent que des eaux-de-vie peu recherchées.

Il semble que le commerce des eaux-de-vie d'Armagnac se présente dans des conditions de complication moindres que le commerce des eaux-de-vie des Charentes.

La superficie de l'Armagnac viticole est beaucoup moins étendue que la zone charentaise de production des eaux-de-vie.

L'eau-de-vie d'Armagnac peut avoir des consommateurs à un âge où le cognac est encore peu apprécié. Beaucoup de personnes ajoutent à leur café de l'armagnac distillé depuis moins d'une année. Dans toute une partie de la France, tout le long des Pyrénées, dans la région garonnaise, dans le haut Languedoc jusqu'après Carcassonne, l'armagnac est préféré au cognac.

Les appareils ambulants donnent de meilleurs résultats en Armagnac que dans les Charentes. On éprouve beaucoup moins le besoin de distilleries à poste fixe.

L'art des coupages savants a été poussé moins loin que dans les Charentes. On pratique le mélange de la Ténarèze et du bas Armagnac; la première eau-de-vie donne du velouté, la seconde de la finesse. Par le coupage avec les eaux-de-vie du haut Armagnac, on obtient des produits meilleur marché. On mélange aussi des eaux-de-vie vieilles avec des jeunes.

Une notable quantité d'armagnac est vendue chaque année par le producteur directement au consommateur. Certains propriétaires ont une clientèle bourgeoise qui leur prend une partie de leur récolte.

Il est donc permis de penser que le fonctionnement de coopératives bien constituées soit relativement facile.

L'œuvre à accomplir consisterait à faire connaître l'armagnac dans des parties de la France et dans des pays étrangers où il était apprécié autrefois, et où le souvenir en a été presque perdu [1].

Les coopératives seraient-elles à la hauteur d'une telle tâche? Tout au moins jusqu'à un certain point. Une condition essentielle serait qu'elles aient à leur tête ou parmi leurs principaux agents des personnes intelligentes, zélées et capables d'initiative. Il serait également nécessaire qu'elles puissent conclure entre elles des ententes, dans le but de créer des œuvres de publicité et aussi des agences sérieuses pour la vente et le placement. C'est là une œuvre qui n'est pas impossible à accomplir, mais qui présente de grosses difficultés pour des organisations collectives [2].

Il est incontestable que, pour la recherche des débouchés, le concours de négociants professionnels, agissant en vue d'un profit personnel, serait extrêmement utile. Un négociant serait plus libre d'allures, il pourrait avoir plus d'audace prévoyante que le conseil d'administration ou le directeur salarié d'une coopérative.

1. Tout récemment, des personnes de Rouen à qui on faisait goûter de l'armagnac naturel trouvaient cette liqueur tout à fait à leur goût. Des Français établis en Algérie et au Sénégal seraient très désireux d'avoir de l'eau-de-vie d'Armagnac pure.

2. Les Gascons établis dans les grandes villes et ils sont nombreux) peuvent être d'utiles auxiliaires. Toutefois leur action, pour être efficace, sera toujours trop restreinte.

Il serait donc à souhaiter qu'on établît un *modus vivendi* équitable et durable entre le commerce et la propriété.

Si les négociants consentent à adopter les procédés du commerce qui semble de plus en plus s'imposer comme le commerce de l'avenir, c'est-à-dire à ne vendre que des produits absolument purs, on pourrait quand même créer des coopératives de vente; de telles institutions auraient leur utilité pour contrecarrer les coalitions de commerçants [1]; mais les gens qui seraient à leur tête devraient comprendre que leur intérêt n'est pas de gêner les initiatives des commerçants honnêtes, et ils devraient faire à ces commerçants des conditions de faveur en leur livrant des eaux-de-vie.

Si, au contraire, les commerçants s'obstinaient à faire des mélanges avec du trois-six, les coopératives, appuyées sur le syndicat général de défense, devraient leur faire une guerre sans merci. Elles devraient redoubler d'efforts pour faire connaître leurs produits naturels aux clientèles lointaines.

Au cours de cette lutte, des gens intelligents et avisés pourraient comprendre l'intérêt qu'ils auraient à tenter eux-mêmes, et pour leur profit personnel, les besognes qu'ils verraient pratiquer pour les coopératives, avec toutes les difficultés inhérentes aux organisations collectives. Ils se soumettraient à certaines conditions imposées par les syndicats de défense pour donner à leurs clients la certitude de la pureté de leurs produits. Ces gens-là arriveraient à constituer le commerce honnête qui est un facteur puissant de progrès, et qui a pour lui l'avenir.

J. Garas.

L'ÉCOLE ANGLAISE. SES QUALITÉS ET SES DÉFAUTS; SON INFLUENCE SUR LA NATION ANGLAISE.

Dans une précédente étude [2] j'ai essayé de faire ressortir les motifs pour lesquels

1. Voir ce que dit M. Roux dans les feculeries hollandaises, fasc. 45, p. 76-77.

2. *Science sociale*, fascicule de décembre 1906.

presque tous les essais faits jusqu'à présent dans les écoles françaises pour améliorer le régime physique de la jeunesse, pour engager celle-ci dans la voie des exercices du corps, étaient restés infructueux. On dit à un jeune homme : « Faites de l'exercice, prenez de l'air » ; mais on lui met en main le programme d'un examen d'où dépend son avenir et dans lequel il n'est pas question du développement corporel. Ce candidat s'adonnera d'abord à la préparation de son examen ; s'il est nécessaire qu'il lui consacre tout son temps, il n'hésitera pas à éliminer de sa vie tout travail à l'extérieur. Quoi qu'on fasse, l'intérêt particulier et immédiat l'emportera toujours sur les conseils, même les plus justes, s'ils n'ont pas une sanction tangible.

Si, au contraire, le jeune homme trouve dans le programme de l'examen qu'il prépare une note pour la taille et pour le développement de la poitrine, une autre pour la force, une troisième pour l'agilité, il consacrera de lui-même à cette partie physique de l'épreuve un temps proportionnel à l'importance même que lui donnent ses coefficients.

Le nombre des jeunes Français qui visent un des examens donnant accès aux carrières administratives est considérable. C'est le fonctionnarisme, mal que tout le monde constate et reconnaît ; il disparaîtra peu à peu, ainsi qu'il est déjà permis de l'espérer sous l'influence des idées nouvelles sur l'éducation et des conditions de la lutte moderne pour la vie, mais des générations s'épuiseront certainement encore pour obtenir les diplômes si recherchés et si peu rémunérateurs. Les mœurs d'une nation ne se transforment pas aussi rapidement que ses institutions ; la race française résistera-t-elle assez longtemps au surmenage intellectuel de ses enfants pour attendre que l'évolution soit accomplie?

C'est ce point d'interrogation qui m'a amené à chercher le remède dans l'excès même du mal. Puisqu'une partie importante de la nation recherche les situations de l'État, pourquoi celui i ne dirait-il pas à ceux qui tendent vers lui des mains suppliantes : « Soyez forts » Par le fait que beaucoup de jeunes gens briguent ces emplois, nous agirons sur beaucoup de Français en subordonnant leur obtention à une épreuve physique.

Ma conclusion a donc été la suivante : Nous agissons sans succès sur les moyens ; agissons sur le but.

Lorsqu'on étudie les questions d'éducation, il est impossible de ne pas faire intervenir les écoles anglaises. Celles-ci suivaient encore, au milieu du siècle dernier, les errements que nous essayons d'abandonner. Mais un peuple doué de sens pratique, dont l'initiative n'était entravée par aucun rouage administratif, dont toutes les institutions, loin d'être coercitives, tendaient, au contraire, au développement d'un particularisme préexistant, un pareil peuple, auquel un homme venait de montrer le danger des méthodes d'éducation en usage, ne pouvait se contenter de réunir des commissions destinées à émettre des vœux platoniques et à provoquer de vagues circulaires. Chaque Anglais suivait Spencer individuellement, et fit pour son propre compte et à ses frais les réformes qui lui permettaient d'échapper au danger signalé.

Dans ces conditions l'évolution fut rapide. En 1873, nous consacrions, grands et petits, deux après-midi par semaine, le mercredi et le samedi, aux matches à l'extérieur. Tous les soirs, il y avait grand lavage, et nous prenions des habitudes de propreté qu'il était difficile, et même impossible, de conserver dans les Universités française et allemande. Nos heures de classes étaient peu nombreuses, mais bien employées ; nos récréations avaient une animation que les écoliers français ignorent encore et que nos chefs d'institutions interdiraient certainement pour ne pas en subir les conséquences. Cette dernière assertion peut paraître exagérée ; voici pourtant ce que m'a dit à ce sujet le proviseur d'un lycée français : « Quelques élèves m'ont demandé l'autorisation d'aller au gymnase isolément, en dehors des heures officiellement consacrées à la gymnastique faite sous la direction du maître. J'ai dû, pour éviter tout ennui ultérieur, exiger que chacun d'eux m'apportât un certificat

par lequel ses parents s'engageaient à n'exercer contre moi aucune poursuite en cas d'accident lui survenant au cours de ces exercices *non réglementaires*. Ceux qui ont déposé cet engagement entre mes mains sont seuls autorisés à faire de la gymnastique en dehors des heures prévues à l'emploi du temps ». *Ab uno disce omnes*. On ne peut d'ailleurs qu'approuver la conduite prudente, en cette circonstance, d'un chef d'institution pris entre la menace d'un procès et son désir, même sincère, d'encourager les exercices physiques.

Un autre proviseur, cherchant une solution au problème de l'éducation au grand air, n'a trouvé que la suivante : il s'est adressé à une compagnie d'assurances qui a garanti les risques d'accident moyennant une prime qu'il a généreusement prélevée sur son traitement. Tous ne peuvent pas employer des moyens aussi coûteux. C'est pourquoi beaucoup renoncent à la lutte; ils affichent un règlement idéal bien en évidence, au parloir, à la salle d'honneur ou ailleurs, et ils « rendent compte », en des rapports scrupuleusement apostillés par toutes les autorités successives, que toutes les prescriptions relatives à l'hygiène sont observées. J'en ai cité deux exemples dans ma précédente étude. L'un affichait à la porte de la classe enfantine, sombre, humide et mal aérée : Ne crachez pas à terre. L'autre avait tout simplement supprimé les matches parce que ses élèves échouaient au baccalauréat dans une proportion inquiétante pour sa situation elle-même. Et ces hommes étaient des partisans de l'école du plein air!

Ces exemples montrent suffisamment quel est l'état actuel, en France, de l'évolution dans l'éducation physique. Les rares matches qui commencent à se jouer entre les établissements publics d'instruction secondaire et auxquels prend part la minorité des élèves, ne suffisent pas à corriger le mal. Nous n'avons aucun intérêt à nous tromper nous-mêmes : nous avons, au contraire, tout bénéfice à cesser de nous faire des illusions.

Non seulement les jeux de plein air développent physiquement les Anglais, mais ils influent en outre sur le moral de la nation entière. Ils lui infusent *pratiquement* la discipline intelligente, raisonnée et librement consentie qui est une des caractéristiques du peuple anglais; les Français la recherchent par des moyens *théoriques*, principalement par des conférences et des cours. En Angleterre, on obtient le résultat cherché par des actes : en France, on compte sur des paroles. Il suffit d'avoir constaté l'autorité et l'ascendant dont jouit un chef d'équipe anglais, lequel n'a pourtant à sa disposition ni consigne ni salle de police, pour comprendre la supériorité sous ce rapport de l'éducation morale anglaise.

Il est donc naturel que l'on se soit tourné vers les écoles anglaises lorsqu'on a cherché des nouvelles méthodes d'éducation, lorsqu'on a voulu trouver des modèles pour réformer nos mœurs scolaires, c'est-à-dire lorsque quelques hommes de progrès, regardant l'avenir au lieu de s'accrocher au passé, ont compris que les lycées-casernes, répondant aux besoins de l'époque napoléonienne, n'étaient pas plus adaptés aux conditions de la lutte moderne pour la vie, que les fusils à pierre du Premier Empire ne pourraient l'être aux exigences des guerres actuelles.

Les écoles anglaises ont donc été étudiées sérieusement par des hommes compétents; leurs nombreuses qualités nous ont été dévoilées et exposées. De là, le tempérament français aidant, à les trouver parfaites il n'y avait qu'un pas; il fut franchi.

Il est très difficile de découvrir les défauts d'une société quelconque lorsqu'on n'y a pas séjourné longtemps, car chacun dissimule les siens. Or les Français de notre génération, ceux qui sont aujourd'hui du mauvais côté de la quarantaine, ont presque tous été élevés en France : l'éducation à l'étranger était peu pratiquée il y a trente ans. Ainsi les défauts, les points faibles de l'école anglaise n'ont pas toujours été suffisamment mis en lumière pour que nous les évitions; cette école étant dès lors considérée comme parfaite, certains en sont arrivés à regarder l'Anglais lui-même comme l'homme parfait, comme l'homme-type. Ils ont considéré la

supériorité des Anglo-Saxons comme un fait contre lequel les Français ne pouvaient lutter, et ils se sont fait Anglais des pieds à la tête.

L'auteur de *l'Education nouvelle* leur dévoilait un danger, la déchéance[1] de notre race ; il les conviait à la lutte pour éviter l'écrasement de notre pays par un voisin admirablement armé pour la vie, et il leur indiquait les armes à employer. Ils ont préféré considérer la bataille comme perdue d'avance sans se rendre compte qu'ils allaient absolument à l'encontre des intentions de celui dont quelques-uns se disaient les disciples.

Telle est l'origine de l'anglomanie qui est l'application fausse et exagérée, faite par des hommes peu instruits, d'une idée juste et pondérée émise par des savants. L'anglomanie caractérise également, comme l'hygiène scolaire française, notre disposition à nous contenter des apparences, plus faciles à atteindre que la réalité. Je vais sous ce rapport la définir par un exemple tiré de mes souvenirs personnels. Un jeune homme se trouvait un jour au concours hippique. Dans un milieu où l'on s'occupe de chevaux il est de bon ton de parler en anglais. Passe encore pour les courses qui sont d'importation anglaise ; mais lorsqu'il s'agit d'équitation pure, on pourrait se contenter de la langue des d'Abzac et autres écuyers dont la perfection n'a jamais été atteinte par les cavaliers des autres pays. Quoi qu'il en soit, notre jeune homme, qui ne savait pas un mot d'anglais mais qui était anglomane, voulant désigner une amazone, n'hésita pas à l'appeler une sportman ; il féminisait ainsi sans hésiter le mot « man » qui est absolument réfractaire à cet honneur.

J'ai écrit, dans ma première étude, que l'école anglaise était excellente, j'ai indiqué les motifs pour lesquels elle était supérieure à l'école franco-allemande ; mais j'ai ajouté qu'elle n'était pas parfaite. Je vais essayer de démontrer aujourd'hui que l'Anglo-Saxon, malgré sa supériorité actuelle sur le Latin et sur le Germain, n'est pas le type de la perfection humaine. J'espère que tous les lecteurs de la *Science sociale* en tireront la conclusion qui était celle de Demolins lui-même : « Le jour où l'éducation nouvelle, répandue, propagée sur tous les points du territoire, aura donné les résultats qu'elle porte en elle, ce jour-là, Messieurs, c'est nous qui serons supérieurs aux Anglo-Saxons..... Il y a une forme (de patriotisme), — c'est la bonne, — qui consiste à emprunter aux autres ce qu'ils ont de meilleur et à devenir ainsi supérieurs à eux[1] ».

L'école anglaise donne le culte de la vigueur physique, mais elle n'enseigne pas la générosité, l'emploi généreux de la force qui protège la faiblesse ; elle ne développe pas suffisamment le désintéressement qui, dans tout groupement humain, particulariste ou communautaire, engendre les grands sentiments, les sentiments appelés précisément généreux ; elle paraît ignorer l'abnégation. La France, aux heures tragiques de son histoire, a toujours été sauvée par le dévouement de ses enfants ; elle a pu, grâce à des élans de générosité sans exemple chez les autres peuples, supporter des épreuves qui ont étonné le monde. L'Angleterre est-elle certaine de ne jamais éprouver de désastre et de toujours avoir ses caisses pleines d'or ? Alors, si le malheur s'abat sur elle, trouvera-t-elle des hommes prêts à sacrifier tous leurs intérêts pour la défense de son territoire, de son indépendance et peut-être de son honneur ?

L'école anglaise enseigne, non pas théoriquement bien entendu, mais pratiquement, à toujours « profiter » de sa force. J'étais dans les « petits » en Angleterre, et j'ai été suffisamment victime des brimades des « grands » pour pouvoir en parler en connaissance de cause. Mais mon expérience personnelle remonte déjà à trente-cinq ans, et, dans son étude sur les écoles anglaises[1], Mme Bell nous dit que les

1. Je me permets d'employer ce mot, quelque dur qu'il soit pour notre amour-propre national, parce qu'il figure dans le compte rendu de la commission interministérielle de gymnastique fait le 23 juillet 1906, par le général Mercier-Milon au Ministre de la guerre. Ce compte rendu a été publié r le *Gymnaste*, fascicule de janvier 1907.

1. *Science sociale*, 39e fascicule, p. 66-67.

1. L'Education anglaise, son esprit, son but (*Science sociale*, fascicule de décembre 1906).

brutalités poussées à l'excès sont choses du passé. Il est fort heureux, pour les Anglais, que cette évolution se soit produite dans leurs mœurs scolaires. Elle aura une bienfaisante répercussion et l'on ne verra probablement plus, à l'avenir, les brimades se prolonger jusque dans le corps d'officiers, ainsi que cela nous a été révélé il y a quelques années. A quoi peut-on attribuer le fait, incompréhensible pour des Français, d'un homme portant un sabre qui accepte de ses pairs un châtiment corporel sans faire aussitôt usage de son arme?

N'y faut-il pas voir l'indice d'une longue accoutumance, développée dès l'enfance, à subir sans révolte possible la loi du plus fort? Le mal ne doit d'ailleurs pas avoir disparu complètement puisque, d'après l'étude si précise de Mme Bell, il se produit encore quelques abus d'autorité, c'est-à-dire, entre enfants d'âges différents, des abus de la force.

Cette mentalité a sa répercussion sur l'ensemble de la nation, qui n'admet pas qu'il existe un droit des faibles. Son histoire le prouve; aussi n'a-t-elle pas toujours su attirer à elle les sympathies, même dans les moments où l'on était obligé de reconnaître l'habileté de sa conduite. C'est généralement par sa politique adroite qu'elle s'est débarrassée de ses adversaires, en leur suscitant des ennemis. A-t-elle fait autre chose contre la France, sous la première République et le premier Empire? Tandis que les Russes envoyaient du fond de leurs steppes jusqu'en Suisse, des armées se faire écraser pour la cause commune, on ne trouve pas un seul habit rouge sur la longue route sanglante qui passe par Valmy, Zurich, Austerlitz, Friedland et Moscou.

Le Transvaal gênait l'expansion territoriale et économique de l'Angleterre. Sa perte était décidée dès le jour où le projet de la gigantesque voie ferrée transafricaine était adopté pour assurer un écoulement au trop-plein des aciers et pour procurer des « new markets » aux cotonnades de la Grande-Bretagne.

La voie est-elle maintenant libre du Cap au Caire? Non; il reste encore une zone située entre le lac Tanganyika et le lac Albert-Édouard où l'État indépendant du Congo et la colonie de l'Est africain allemand arrêtent, par leur contact, la locomotive anglaise. En 1894, l'Angleterre espérait déjà avoir vaincu la difficulté lorsque, par la convention du 12 mai, elle obtint de l'État indépendant la cession d'une bande de terrain, ayant 25 kilomètres de largeur, qui permettait de passer en territoire anglais de la pointe Sud du lac Albert-Édouard à la pointe Nord du Tanganyika. Mais devant les protestations de la France et de l'Allemagne, la convention du 12 mai dut être revisée et l'Angleterre vit se refermer le passage qui s'était entr'ouvert un instant. Or, elle n'oublie jamais; sa politique est immuable. Des deux puissances qui l'ont empêchée, en 1894, d'atteindre son but, quelle est la plus hostile à la réalisation de son plan? C'est évidemment l'Allemagne, qui est directement intéressée à ce que son expansion éventuelle vers l'Ouest ne soit pas à tout jamais compromise par la présence d'un territoire anglais.

L'Angleterre et l'Allemagne, déjà en lutte aiguë sur le terrain économique, seraient donc fort exposées à se trouver en opposition d'intérêts, si des cessions territoriales venaient à se produire dans le haut Congo.

Dans ce cas, la France serait l'arbitre de la situation, grâce au droit de préemption que lui donne la convention de 1884, conclue avec l'Association internationale du Congo et confirmée par la convention du 5 février 1895 avec la Belgique. Ainsi aucune cession de territoire ne peut être faite à une puissance autre que la Belgique, sans donner ouverture au droit de préemption de la France [1].

Ces considérations suffisent pour expliquer, sans qu'il soit besoin d'insister et en appliquant le principe des compensations, certains faits d'actualité.

Si, du général nous revenons au particu-

1. Par esprit de justice, le gouvernement français n'a pas protesté lorsqu'en 1889, le souverain de l'État indépendant céda à la Belgique le droit de s'annexer son territoire, malgré le droit de préemption de la France; c'est pour reconnaître ce procédé amical que la Belgique, de son côté, a confirmé la situation de la France en 1895.

lier, nous pouvons remarquer qu'en Angleterre l'amitié est généralement remplacée par l'association. Ce n'est pas la sympathie réciproque et désintéressée qui unit les hommes, c'est la communauté d'intérêts qui les réunit : — *Business is business* — aussi est-il souvent plus difficile de se « lier » avec un Anglais d'une façon durable que de « s'entendre » avec lui.

Cet état d'esprit anglo-saxon est préjudiciable à la nation anglaise : il éloigne d'elle des sympathies et nous devons éviter de l'importer en France. Il a son origine dans l'école et il suffit à expliquer le rôle que l'Angleterre a joué dans certains événements mondiaux : — aux petites causes les grands effets.

L'école anglaise n'est donc pas parfaite. J'ai suffisamment fait l'éloge de ses qualités pour ne pas être accusé de parti-pris, résultant d'un patriotisme aveugle, lorsque je critique ses défauts. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que, d'une part, tous ceux qui ont mis en évidence la supériorité des Anglo-Saxons, ont eu pour but de faire disparaître l'infériorité des Latins, et que, d'autre part.

« Quand sur une personne on prétend se régler
C'est par les beaux côtés qu'il faut lui ressembler. »

Au point de vue du développement physique, l'école anglaise est excellente ; elle est souvent trop faible au point de vue intellectuel. En ce qui concerne l'éducation morale, elle a de très bons côtés : elle développe par les jeux de plein air l'initiative, la hardiesse réfléchie et la discipline intelligente ; la franchise y est de règle. Nous retrouvons ces qualités poussées à un haut degré dans l'Anglais moderne et nous devons essayer, pour notre plus grand bien, de les lui emprunter. La crainte des responsabilités, mal administratif français, qui conduit à la dissimulation, y est inconnu.

Par contre, l'école anglaise enseigne l'emploi de la force, non pour soutenir ses droits, encore moins ceux des faibles, mais pour servir ses intérêts. « La force prime le droit, » ce mot est allemand, la chose est anglaise.

Prenons donc à l'école anglaise ce qu'elle a de meilleur, comme le voulait Demolins ; prenons lui même ce qu'elle a de bon, tout ce qu'elle a de bon, mais agissons avec discernement. Vouloir transplanter telle quelle l'éducation anglaise en France est un problème insoluble. La seule question pratique qui puisse se poser est celle-ci : greffer, sur les vieilles qualités héréditaires de la race française, les qualités anglo-saxonnes qui nous manquent et qu'il est désirable d'acquérir.

G. Clerc,
Capitaine d'artillerie breveté
à l'État-Major du 1er corps d'armée.

L'EXPLOITATION AGRICOLE PAR MÉTAYER

Lorsque l'agriculture est prospère, le maître valet se fait métayer, celui-ci se fait fermier et le fermier se risque à devenir propriétaire, même en empruntant une partie du fonds d'acquisition, parce qu'il espère se libérer. Au contraire, si l'agriculture est en souffrance, le mouvement se fait en sens inverse : le fermier devient métayer et le métayer maître valet, car chacun fuit les risques de perte, les aléas, préférant sacrifier tout ou partie de sa liberté. On ne peut d'ailleurs affirmer d'avance que l'un des modes d'exploitation est en soi, et nécessairement, supérieur aux autres sous le rapport du rendement ou du progrès agricole. Là, comme partout, il faut toujours en revenir à ce qu'on appelle les conditions d'espèce, c'est-à-dire aux choses prises en elles-mêmes, sur place, dans leur réalité, avec les ressources offertes ou les difficultés présentées. Nous avons affaire à des hommes pouvant avoir des différences de capacité et opérant dans des milieux dissemblables.

Par exemple, le métayage donne d'excellents résultats dans le département de la Mayenne et ils sont généralement médiocres dans le Tarn-et-Garonne et les départements voisins. Si l'on veut apporter des remèdes à la situation de ces derniers, il importe de connaître les causes

de cette différence. C'est ce que je voudrais rechercher sans parti pris, dans l'unique but d'être utile à l'agriculture et aux agriculteurs.

Je commence par déclarer qu'il y a de nombreuses et heureuses exceptions au tableau, peut-être un peu sombre que je vais tracer, mais c'est surtout le mal qu'il faut envisager, diagnostiquer, suivant l'expression consacrée, afin de le guérir, s'il est possible. Il est d'ailleurs assez étendu pour mériter toute notre attention.

Dans le Sud-Ouest, le propriétaire ne retire presque rien de sa terre et le métayer, tout en restreignant ses dépenses, n'arrive pas à épargner ou à accroître son aisance. Pourtant, le sol est généralement fertile, le climat favorable, les routes, chemins de fer et tous les moyens de transport ou de communication ne laissent à peu près rien à désirer; les débouchés sont rarement encombrés. Il semble donc, tout d'abord, que la culture et le cultivateur sont favorisés. Il y a pourtant un état de souffrance; essayons d'en préciser les causes en regardant gens et choses de près.

A l'entrée d'un métayer, il n'est fait aucun état de lieu, et il n'adresse lui-même aucune réclamation, ne demande aucune indemnité si les terres sont infestées de mauvaises herbes, les clôtures, les fossés mal entretenus, les hangars et les bâtiments de servitude ou d'exploitation en mauvais état. Il sait d'avance que, si le tout est en pire ou en meilleure condition à sa sortie, il n'en sera tenu, non plus, aucun compte. Il a donc bien vite calculé ce qu'il gagnerait à améliorer toutes choses pendant la faible durée de son bail.

Le métayer a peu de ressources et, le plus souvent, il s'est fait métayer au lieu de maître valet pour satisfaire ses goûts d'indépendance plutôt que parce que ses moyens lui permettaient de courir des risques. Ce n'est d'ailleurs pas le seul cas où les défauts de caractère portent préjudice à la bourse et à l'aisance. Comme conséquence, le métayer est généralement mal monté en outils, machines, charrues, herses, voitures, tombereaux, charrettes, harnais, etc. Tous les travaux de culture s'en ressentiront, laisseront à désirer ou ne seront pas faits en temps convenable. On empruntera les machines et outils aux voisins, qui, avec raison, ne les prêteront qu'après s'en être servis eux-mêmes au moment favorable. Dans de pareilles conditions, — car la main-d'œuvre est insuffisante pour la même cause, — les récoltes sont mal préparées et, par suite, peu productives, peu rémunératrices.

Si le métayer néglige tant de choses et reste au-dessous de sa tâche faute de ressources, le propriétaire se refuse à faire des avances qui ne lui rentreraient pas, parce qu'il juge sa terre improductive dans ces conditions. Les cultures fourragères sont peu étendues et les bestiaux généralement en nombre insuffisant. On ne tient que les animaux nécessaires aux travaux. Le métayer veut avoir avant tout sa provision de blé et de maïs; aussi cultive-t-on surtout des céréales; mais, pour la surface ensemencée, les récoltes sont faibles en paille et en grains, parce que la fumure a été insuffisante et qu'on n'a pu acheter d'engrais minéraux. De cette façon, en toutes choses, la disette d'une année prépare la disette de l'année suivante. Si une bonne récolte survient, elle sert à boucher les trous produits par les récoltes déficitaires antérieures et non à mieux préparer l'avenir. Par quel miracle serait-il possible de se relever de cette situation?

Qu'on me pardonne la citation d'un dicton vulgaire : « Quand il n'y a plus de foin dans le râtelier, les chevaux se battent ».

Ainsi, propriétaire et métayer, étant mécontents de leur sort, ont trop souvent entre eux des rapports peu bienveillants, chacun attribuant à l'autre la cause du mal.

Le propriétaire rural du Midi, soit par découragement, soit par un goût que les siècles ont enraciné, abandonne la terre à son malheureux sort et consomme ses revenus dans les villes, car sa formation sociale en a fait un urbain. Si dans la belle saison, il aime les champs, c'est pour y respirer un air plus pur et s'y reposer. A aucune époque de l'année, il ne prend part au travail agricole ou même à sa direction. Non par dédain ou indifférence,

mais par habitude, souvent par incompétence, il s'entretient rarement avec les cultivateurs sur leurs façons d'agir, leurs procédés de culture, leurs projets, leurs plans d'économie rurale. C'est ainsi qu'entre propriétaires ruraux et métayers, et même entre les propriétaires et tous les ouvriers agricoles, les conversations sur toutes les questions qui peuvent intéresser la société en général sont fort rares. Dans la crainte d'un désaccord probable ou seulement possible, le propriétaire interroge peu son métayer et celui-ci se cantonne, se fortifie de plus en plus dans son esprit d'indépendance ou d'insubordination. L'exploitation est ainsi entièrement abandonnée aux mains d'un métayer dénué de tout et souvent de capacité.

En résumé, le propriétaire restreint sa mise ou son concours parce qu'il craint de faire des sacrifices inutiles; le métayer se plaint de ne pas être favorisé ou secondé par le propriétaire; tous les deux se lamentent de ne pas avoir la main-d'œuvre nécessaire; la main-d'œuvre fuit ou fait défaut, parce qu'elle estime qu'elle n'est pas assez rétribuée ou qu'elle trouve trop difficilement des engagements pour l'année entière. Si elle pouvait parler à son tour, la terre reprocherait à tous qu'on ne peut extraire de son sein les divers produits dont on a besoin sans s'imposer les moyens nécessaires à ce résultat et qu'il est rare que le travail de simple récolte soit suffisant.

Comment rompre ce cercle vicieux où chacun se croit prisonnier et compte sur le voisin pour le délivrer? Si le mal a mis beaucoup de temps pour en arriver à cet état de gravité, un remède ne peut le guérir subitement et il y faudra le concours de tous, peut-être pendant bien des années. Ce n'est pas là un motif pour se décourager, car le métayage donne ailleurs d'excellents résultats. Voyons donc ce qui s'y passe, car un commencement de solution surgira peut-être de la comparaison.

Dans la Mayenne, les *Usages ruraux* sont d'une application constante et forment la base de tous les baux. A l'entrée d'un métayer, il est procédé généralement à un état de lieu, ce qui est une garantie pour le colon et le propriétaire au moment de leur séparation; les experts agricoles y ont un rôle fort apprécié de toutes les parties.

J'appelle l'attention du lecteur sur les extraits suivants des usages applicables à la colonie partiaire dans l'arrondissement de Château-Gontier :

« Le colon partiaire fournit la moitié des bestiaux et des semences de toute nature, et la totalité des instruments et ustensiles aratoires nécessaires à l'exploitation.

« Les bestiaux restent en totalité sur le lieu, au compte du propriétaire ou métayer successeur, qui rembourse au métayer sortant la part à laquelle celui-ci a droit, sur estimation faite au cours du moment.

« Le colon exécute à ses frais, et convenablement, tous les travaux de culture et d'exploitation.

« Les bestiaux qui garnissent la ferme, ne peuvent être employés à aucun travail étranger sans le consentement du propriétaire.

« Le propriétaire a le droit de diriger les opérations en général de la ferme à colonie partiaire. Le choix des animaux à vendre, à acheter ou à échanger, lui appartient donc exclusivement; et, dans aucun cas, le colon ne peut, sans le consentement de celui-ci, vendre ni acheter aucun bétail.

« Le colon doit également se conformer à la volonté du propriétaire pour le choix des races et la quantité des élèves de toute nature, la castration des mâles et l'époque de la saillie des génisses;

« Pour le choix des semences, pour la grandeur et le genre des diverses cultures et pour la forme des labours.

« Néanmoins, si le propriétaire exige pour ces labours l'emploi d'instruments perfectionnés, il les fournit au colon, qui les entretient, les répare convenablement et les rend à sa sortie. »

Les exploitations à colonie partiaire ont une étendue moyenne de 20 à 25 hectares.

Le métayer entrant achète généralement au métayer sortant sa part des animaux qui sont dans la ferme, c'est-à-dire la moitié, et parfois ses instruments agricoles. Le tout est évalué par les experts

choisis par les parties. Le propriétaire n'a donc pas à s'occuper de l'achat du cheptel quand il change de métayer, à moins que l'entrant n'ait pas assez de ressources pour payer sa moitié. Lorsque ce cas se présente, le propriétaire en fait l'avance à son nouveau métayer, mais les animaux sont estimés de telle sorte que le propriétaire est toujours assuré de rentrer dans ses fonds.

Pendant la marche de l'exploitation, les ventes et les achats, les bénéfices et les pertes sont réglés par moitié au fur et à mesure qu'ils se produisent.

Le propriétaire participe généralement à la direction et au choix des cultures et décide par lui-même ou d'accord avec son métayer de l'achat et de la vente des bestiaux. Rien d'important ne se fait sans son ordre ou son consentement. Si le métayer se refusait à la direction ou à l'immixtion du propriétaire, il y aurait immédiatement rupture du contrat et les deux parties se sépareraient. Le colon réfléchit avant d'en venir à cette extrémité, car les déménagements sont fort coûteux.

On constate que par tradition, par suite des habitudes et des mœurs du pays, la subordination est généralement acceptée par le métayer, qui, d'ailleurs, rencontrerait les mêmes conditions dans une autre métairie. Le métayer intelligent et laborieux voit croître son aisance, et le propriétaire s'assure de gros revenus lorsqu'il sait diriger l'exploitation avec compétence, convaincu que qui veut la fin doit vouloir les moyens.

Mais qu'advient-il, pensera-t-on, si le propriétaire ne peut ou ne veut s'occuper de la gestion de sa propriété, s'il reconnaît qu'il n'a pas les connaissances suffisantes ou que, les possédant, il est trop éloigné ou ne peut fréquenter les foires et marchés?

Alors survient un rouage agricole particulier, un intermédiaire entre le propriétaire et le métayer, parfois même entre le propriétaire et le fermier, et à qui le propriétaire délègue tous ses droits et toute son autorité dans la direction de l'exploitation, les décisions à prendre. Cet intermédiaire est le régisseur dont les émoluments sont fixés, car ils sont le plus souvent variables, à tant pour cent sur les revenus nets, 5 p. 100 pour les colonies partiaires et 3 p. 100 pour les fermes à prix d'argent, par exemple.

Chaque régisseur exerce souvent son action sur plusieurs exploitations, dont l'ensemble, si elles ne sont pas trop écartées, peut atteindre 300 hectares. Bien qu'ils sortent rarement des écoles d'agriculture, ces régisseurs ont des connaissances pratiques sérieuses qui en font des hommes très entendus aux affaires agricoles. Aussi, grâce au bon agencement de ces trois rouages, à la bonne entente qui existe entre eux, propriétaire, régisseur et métayer se montrent généralement satisfaits de leur sort. La population de cette région, qui est surtout agricole, n'a, d'ailleurs, pas pris l'habitude de compter sur les pouvoirs publics pour assurer ses moyens d'existence.

Les agriculteurs les plus capables, qu'ils soient propriétaires, régisseurs, fermiers ou métayers, sont imités et suivis par ceux qui sont moins favorisés, et, de la part de tous, il y a une sorte d'entraînement, lent mais sûr, vers une agriculture de plus en plus progressive.

J. Couillard.

BIBLIOGRAPHIE

L'Assurance patronale contre la grève, par M. P. Saint-Girons, docteur en droit, diplômé de l'École des Sciences politiques, avocat à la Cour d'appel (Paris, Larose et Tenin, 1908).

Les récents conflits du travail, dont la violence a ému tous ceux qui se préoccupent de l'ordre social, donnent un intérêt d'actualité à l'ouvrage de M. Saint-Girons, qui, à aucun moment d'ailleurs, ne pouvait passer inaperçu. « L'assurance patronale contre la grève, » plus qu'aucune autre application de l'assurance, exerce un rôle social, puisqu'elle intervient non plus à propos d'un risque objectif et impersonnel, mais dans un conflit social : elle constitue une union défensive des industriels en face des syndicats ouvriers.

Institution toute nouvelle, elle est, comme les autres formes d'assurance, née spontanément du milieu où son besoin se faisait sentir, si bien qu'elle n'a pas encore de législation propre. L'idée s'en est formée d'abord en Allemagne, où la nouvelle combinaison devait se trouver favorisée par la pratique courante de l'association et l'habitude de demander à des principes scientifiques tels que celui de l'assurance, tous les résultats qu'ils peuvent donner. Aussi M. Saint-Girons est-il allé à plusieurs reprises étudier dans les régions industrielles d'outre-Rhin le fonctionnement des assurances contre la grève.

Après avoir fait le récit de ses premières observations dans deux articles du correspondant (10 mai 1906 et 25 mai 1907), il donne dans son récent ouvrage une analyse détaillée des organismes qu'il a eus sous les yeux. Elle montre combien l'assurance contre la grève s'est développée depuis le jour où, en 1890, l'Union patronale de Hambourg-Altona se constitua en vue de réaliser, aux termes de ses statuts, « le maintien durable de rapports pacifiques entre patrons et ouvriers par la prise en considération des demandes légitimes et la lutte contre les demandes injustifiées et les attaques illégales de la part des ouvriers et de leurs organisations »; but en vue duquel on créait une caisse devant faire des prêts aux victimes de la grève. En 1903, pendant la grève de Crimmitschau, les patrons attaqués reçurent des subsides d'industriels appartenant à des districts fort différents. On pense alors à substituer aux essais locaux d'entente entre les patrons une union générale du patronat allemand, et deux organes centraux ayant à peu près le même programme furent fondés en 1904 : *Hauptstelle deutscher Arbeitgeberverbnäde* et *Verein deutscher Arbeitgeberverbände*. L'assurance pouvait se constituer solidement, grâce à cette centralisation qui permettait de répartir les risques sur un grand nombre d'intéressés.

M. St-Girons décrit les diverses modalités allemandes d'assurances contre la grève : d'une part, *l'assurance proprement dite*, caractérisée par le droit ferme de l'assuré à une indemnité, système peu répandu en Allemagne, à cause du régime légal des entreprises d'assurance dans ce pays; d'autre part, *l'assistance patronale*. De cette dernière forme sont deux groupes de sociétés : les *sociétés d'indemnisation*, reconnaissant à leurs affiliés un droit à réparation dans tous les cas de grève injuste et se rapprochant ainsi, dans la pratique, sinon dans les statuts, de l'assurance proprement dite; et les *sociétés de protection*, n'accordant de secours que dans les cas assez rares où l'intérêt général leur paraît en jeu. M. St-Girons expose les détails techniques d'organisation de tous ces groupements, les résultats auxquels ils sont parvenus, et les principes généraux par lesquels ils sont régis. Il montre que les diverses sociétés se sont hiérarchisées, de manière à étendre les bases de la mutualité, tout en respectant les particularismes régionaux et les conditions propres à chaque industrie. On constate ici, comme dans beaucoup d'institutions allemandes, un remarquable mélange d'empirisme et d'esprit systématique. L'industrie de la brasserie, par exemple, s'est créé des organes d'assurance indépendants des autres industries, et ne les a créés que lorsque le boycott de ses produits l'y a contrainte; mais aussitôt ces organes se sont développés méthodiquement; ils ont pris force en s'unissant et se subordonnant les uns aux autres.

En France, les mesures prises par le patronat pour remédier aux dommages de la grève sont plus récentes et moins généralement appliquées. Le Syndicat des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs fut le premier à proposer l'idée de l'assurance dans une réunion de mai 1906. L'Union des industries métallurgiques ne tarda pas à passer à l'exécution. M. St-Girons fait la monographie de chaque institution créée dans ce but et en donne les statuts. Chez elles, comme chez leurs sœurs allemandes, il montre une hiérarchie en société centrale, élargissant les bases de l'assurance, et sociétés primaires. Mais la variété est moins grande qu'en Allemagne, soit en raison de nos instincts d'unité, soit parce que le nombre des industries

assurées est encore restreint. On hésite encore un peu chez nous sur les principes juridiques qui doivent servir de base à ce genre d'assurance. Au point de vue technique, M. St-Girons serait disposé à préconiser la mutualité ; M. Bellom, d'autre part (*Economiste français*, 27 juin 1908), paraît séduit par le régime des compagnies à primes fixes. En tout cas, le patronat français ne dissimule pas son arme défensive : c'est à l'assurance proprement dite qu'il a recours, non à une combinaison qui permettrait de réparer, en partie et dans certains cas, les dommages causés par la grève injustifiée, sans prendre nettement et définitivement position contre celle-ci. Il est peut-être permis de se demander si cette attitude, qui a le mérite de la loyauté, ne risque pas d'irriter la nervosité des populations ouvrières françaises et d'équivaloir pour elles à une déclaration de guerre. Actuellement, il est trop tôt pour juger de l'effet produit chez nous. En Allemagne, les socialistes déclarent préférer la lutte ouverte à une résistance occulte. Mais un de leurs chefs, le député Legien a avoué à M. St-Girons qu'il considérait l'organisation patronale comme un obstacle réel aux conquêtes partielles du socialisme.

L'ouvrage très documenté de M. St-Girons constitue une source intéressante pour l'histoire des conflits qui s'élèvent dans le monde du travail et sera particulièrement apprécié par les personnes qui s'efforcent de rendre ces conflits moins préjudiciables.

Eug. Boislandry Dubern.

Les Origines de l'ancienne France (x^e^ *et* xie *siècles*), par Jacques Flach, professeur au Collège de France et à l'Ecole des sciences politiques. T. I, *Le Régime seigneurial;* T. II, *Les Origines communales. La Féodalité et la Chevalerie :* T. III, *La Renaissance de l'Etat. La Royauté et le Principat.* — Larose et Tenin, édit. Paris, 1886-1904.

Tous ceux qui ont étudié personnellement les anciennes institutions de notre pays, qui, par exemple, ont voulu suivre l'évolution de la condition des personnes et de la condition des biens fonciers depuis l'arrivée des envahisseurs francs jusqu'à l'époque de la guerre de Cent ans, où la société qui devait prédominer chez nous jusqu'à 1789 est définitivement constituée, tous ceux-là savent quelles difficultés on rencontre dans l'étude du haut moyen âge. Il est assez facile d'acquérir une idée suffisamment nette de l'état des personnes et des terres à l'époque franque, c'est-à-dire sous les Mérovingiens et les premiers Carolingiens. Les savants ouvrages de Benjamin Guérard, pour ne citer qu'un seul nom, sont pour cela d'un précieux secours, à condition de ne pas généraliser les conclusions particulières qu'il a tirées de l'étude de Cartulaires se rapportant chacun à une portion de territoire distincte. De même, quand on arrive à la fin du xiiie siècle, on trouve en place un état social bien déterminé, qui, au point de vue de la condition des personnes et des terres comme à tous les autres points de vue, n'a plus la moindre ressemblance avec l'état social du temps de Charlemagne. Mais, quand on veut envisager les formes de transition entre ces deux états sociaux, et rechercher pourquoi et comment le point d'arrivée diffère tant du point du départ, le problème devient très ardu.

Or, c'est précisément cette époque du haut moyen âge, où la société franque a achevé de se dissoudre, et où peu à peu a fini d'émerger de son sein une société bien différente, la société féodale, encore inactive, que M. Jacques Flach a étudiée dans son ouvrage, sur *les Origines de l'ancienne France*. Et bien qu'il s'agisse, comme on le dit expressément, d'un livre d'histoire du droit français, cet ouvrage est d'un puissant intérêt pour les lecteurs de cette revue, si peu juristes qu'ils soient, parce qu'il repose tout entier sur l'examen de faits corrects, et que l'auteur, selon ses propres paroles, n'a pas « sacrifié la méthode historique à l'exégèse et à la dialectique ».

Dans toute société, si rudimentaire soit-elle, il existe, à défauts de lois écrites, des coutumes et des usages, divers et

mobiles selon les lieux et selon les temps, mais qui n'en fixent pas moins, pour des lieux et des temps donnés, les rapports de toute sorte existant entre les individus. Ce sont ces coutumes et ces usages qui constituent alors le droit, ou plutôt les *droits ;* et comme ces *droits* ne sont pas identiques, qu'ils trouvent souvent leur raison d'être dans les conditions naturelles du *lieu*, imposant par exemple un genre particulier de travail, une forme spéciale de propriété, il importe pour celui qui veut les étudier dans leurs causes et dans leurs effets, de se garder de la confusion toujours si facile entre des régions limitrophes et des époques parfois rapprochées. L'examen des sources réclame alors un soin extrême.

La société des Xe et XIe siècles, en France comme dans toute l'Europe occidentale, était de celles qui ne sont pas régies par des lois fixes. « Le contrat d'homme à homme avec la force comme principale sanction, la coutume locale non écrite et essentiellement mobile au gré de l'arbitraire, ce sont là les déterminantes essentielles qui règlent la marche de la société. » Aussi c'est à ces contrats que M. Flach est remonté, et il les a étudiés « un à un et région par région ». Et comme des contrats, même innombrables, sont impuissants à nous rendre les aspects divers d'une société, comme l'auteur voulait « reconstituer l'homme tout entier, ses besoins, ses intérêts, sa condition économique, sa vie », il a fait appel « à des documents contemporains d'une autre nature, aux chroniques, aux vues des saints, aux compositions littéraires, et jusqu'aux productions de l'industrie et de l'art ».

Aussi la documentation de cet ouvrage est-elle énorme. Rien que pour les chartes des Xe et XIe siècles, le nombre des pièces consultées par l'auteur dépasse, nous dit-il, le chiffre de cent mille.

Un ouvrage de cette envergure ne pouvait manquer de susciter le très vif intérêt de tous ceux qui étudient la société et les institutions de cette époque si curieuse. Pour notre part, nous avons tout particulièrement goûté cette partie du second volume où M. Flach, dépeignant ce qu'il nomme la reconstruction de la société, expose les origines de la commune rurale. Le livre Ier qui traite de la protection et de son rôle, spécialement dans la société franque, est également très important; car, habitués comme nous le sommes à vivre sous la loi, dans une société où tout est réglé, plutôt trop que trop peu, nous avons quelque peine à nous représenter un état social instable, où le faible cherche avant tout un appui, et, pour l'obtenir, accepte de sacrifier ses biens et jusqu'à sa liberté. Aussi s'explique-t-on sans peine que de ce livre sur le rôle de la protection, l'auteur ait fait en quelque sorte le préambule de son ouvrage.

Cette étude des origines de l'ancienne France mérite donc une sérieuse attention, et nous la signalons avec insistance aux lecteurs de la *Science sociale*. Il vaut la peine de la confronter avec l'*Histoire de la formation particulariste* d'Henri de Tourville, qu'elle aide souvent à mieux comprendre. Espérons que M. Flach ne s'arrêtera pas à mi-chemin, et que nous aurons bientôt le plaisir de saluer l'apparition d'un nouveau volume de son remarquable ouvrage.

J. Bailhache.

Le Travail sociologique (La Méthode), par Pierre Méline (Bloud et Cie, Paris)

Dans une étude précédente (*De la Science à l'Action*, Bloud et Cie), l'auteur avait essayé de délimiter le domaine des sciences sociales de celui de l'action sociale. Aujourd'hui, il tente l'exploration de l'un de ces domaines, — celui de la science pure — en se proposant surtout d'examiner les différentes méthodes employées.

L'étude des groupements humains a certainement toujours intéressé l'homme, mais ce n'est que dans ces derniers temps que cette étude est devenue scientifique. Comme toutes les sciences, elle a traversé d'abord une longue période d'enfantement pendant laquelle, elle n'est, de la part du commun, qu'une suite d'observations anarchiques sans liens, et, de la part des pen-

seurs, qu'une jonglerie d'esprit ayant la prétention de créer, en imagination, l'état social idéal où tout le monde sera heureux.

Ce n'est guère qu'au XIXe siècle que l'on comprit la nécessité et la possibilité de l'observation scientifique des faits sociaux. Mais plusieurs voies divergentes furent créées, et plusieurs écoles virent le jour.

L'une des premières fut l'école historique qui s'égara dans l'étude des faits anciens sans les relier aux faits actuels, ce qui ne lui permit pas de dépasser le stade de l'érudition. A l'extrémité opposée, l'école statistique ne put dépasser ce même stade de l'accumulation des faits, puisque l'analyse manque.

Seule pourra être réellement scientifique, l'école s'efforçant d'observer et d'analyser les groupements humains de façon à connaître à la fois les faits sociaux dont ils sont composés, et les liens nécessaires qui unissent ces faits entre eux.

Y a-t-il, à l'heure actuelle, une école dont la méthode d'étude répond à ces *desiderata?*

Nous regrettons que l'auteur ne le dise pas. « A dessein, dit-il, l'exposition l'emportera sur la critique; elle voudrait être lue, comme elle a été écrite, dans un haut esprit de conciliation. » Il se contente donc d'exposer le point de vue de chacune des trois écoles les plus importantes en France. Ces trois écoles sont représentées par Tarde, Durckheim, et enfin par la *Science sociale.*

Nous ne suivrons pas l'auteur dans la description des méthodes de ces trois écoles. Nous nous contenterons de dire qu'il l'a faite d'une façon toute objective et la plus impartiale.

P. DESCAMPS.

La Bulgarie d'hier et de demain, par L. de Launay. — Hachette, Paris.

M. de Launay, qui a exploré la Bulgarie à plusieurs reprises, nous donne sur ce pays un ouvrage sérieux, et même touffu. Les descriptions géographiques et géologiques y occupent une large place, mais le côté social n'y est pas oublié. On voudrait seulement un peu moins de dispersion et de monotonie dans la façon de présenter les choses. Le Bulgare nous apparaît avec les qualités que lui connaissent nos lecteurs. C'est avant tout un paysan fruste, robuste, doué d'énergie et de bon sens, inférieur au Grec pour les aptitudes commerciales et intellectuelles, mais sachant mieux que lui mettre le sol en valeur, dédaigneux du panache qui sourit à ses voisins le Roumain et le Serbe, patriote d'ailleurs et même ambitieux, ayant l'œil ouvert sur les perspectives d'agrandissement futur, et prêt à conquérir quand l'heure de la conquête sera venue.

On remarquera dans l'ouvrage de M. de Launay des considérations curieuses et dignes d'attention sur la position géographique de Sofia, qui semble excellemment située pour être un jour la capitale d'un grand peuple. D'autres pages, relatives à la configuration et aux richesses minières des Balkans, sont à certains égards révélatrices. Bref, c'est un ouvrage très nourri de faits, à qui l'on peut reprocher de ne pas être attrayant à la lecture, faute de méthode et de groupement habile des faits.

G. D'AZAMBUJA.

LIVRES REÇUS

Les Forces productives de la France (conférences à la Société des anciens élèves de l'École libre des Sciences politiques), par MM. P. Boudin, P. Leroy-Beaulieu, Millerand, Roume, J. Thierry, E. Allix, J.-C. Charpentier, H. de Peyerimboff, P. de Rousiers, Daniel Zolla. — 1 vol. 3 fr. 50 (Félix Alcan, édit.).

Le Travail sociologique, par P. Méline (Bloud et Cie, édit. Paris).

DÉCEMBRE 1908 53e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Le R. P. Schwalm. — Nouveaux membres. — Les cours de Science sociale. — Les réunions mensuelles. — Influence du type frison sur les types voisins, par P. Roux. — La Valachie, par P. Descamps. — Discipline allemande. — Bibliographie. — Livres reçus.

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (Prix : 2 fr. *franco*)

N° 1. — **La Méthode sociale**, ses procédés et ses applications, par E. Demolins, Robert Pinot et Paul de Rousiers.

N° 2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, d'après une observation monographique, par G. d'Azambuja.

N° 3. — **Le Japon et son évolution sociale**, par A. de Préville.

N° 4. — **L'Organisation du travail. Réglementation ou Liberté**, d'après l'enseignement des faits, par Edmond Demolins.

N° 5. — **La Révolution agricole.** Nécessité de transformer les procédés de culture, par Albert Dauprat.

N° 6. — **Journal de l'École des Roches** (année 1903-1904).

N° 7. — **La Russie; le peuple et le gouvernement,** par Léon Poinsard.

N° 8. — **Pour développer notre commerce; Groupes d'expansion commerciale,** par Edmond Demolins.

N° 9. — **L'ouverture du Thibet. Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. de Préville.

Nos 10 et 11. — **La Science sociale depuis F. Le Play. — Classification sociale** résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale, par Edmond Demolins. (Fasc. double.)

N° 12. — **La France au Maroc**, par Léon Poinsard.

N° 13. — **Le commerce franco-belge et sa signification sociale**, par Ph. Robert.

N° 14. — **Un type d'ouvrier anarchiste. Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens**, par le Dr J. Bailhache.

N° 15. — **Une expérience agricole de propriétaire résidant**, par Albert Dauprat.

N° 16. — **Journal de l'École des Roches** (année 1904-1905).

N° 17. — Un nouveau type particulariste ébauché : **Le Paysan basque du Labourd** à travers les âges, par M. G. Olphe-Galliard.

N° 18. — **La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par Marc Le Goupils, ancien Président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

Nos 19, 20 et 21. — **Le paysan des Fjords de Norvège**, par Paul Bureau. (Trois Fasc.)

N° 22. — **Les trois formes essentielles de l'Éducation; leur évolution comparée,** par Paul Descamps.

N° 23. — L'Évolution agricole en Allemagne. **Le « Bauer » de la lande du Lunebourg**, par Paul Roux.

N° 24. — **Les problèmes sociaux de l'industrie minière. Comment les résoudre**, par Edmond Demolins.

N° 25. — **La civilisation de l'étain. — Les industries de l'étain en Franconie**, par Louis Arqué.

N° 26. — **Les récents troubles agraires et la crise agricole**, par Henri Brun.

N° 27. — **Journal de l'École des Roches** (année 1905-1906).

N° 28 et 29. — L'Histoire expliquée par la Science sociale : **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

N° 30. — **L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par Paul Descamps.

(**La suite au verso.**)

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (*suite*).

N° 31. — **L'École moderne**, par G. Clerc, Mme Hugh Bell et A. Pernotte.

N° 32. — Comment se prépare l'unité sociale du monde. **Le Droit international au XXe siècle**, par Léon Poinsard.

N° 33. — **Les exportations allemandes**, par Paul de Rousiers.

N° 34. — **Le type savoyard**, par C. Borlet, J. Poncier et P. Descamps.

N° 35. — **Le littoral de la Plaine saxonne; le type des Marschen**, par Paul Roux.

N° 36. — **Les origines de la science sociale. Frédéric Le Play; sa méthode et sa doctrine**, par E. Bouchié de Belle.

N° 37. — **Les populations viticoles**, par Paul Descamps.

N° 38. — **Journal de l'École des Roches** (année 1906-1907).

N° 39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.

N° 40. — **Les populations forestières du centre de la France**, par A. Boyer, E. Demolins, le Cte de Damas d'Anlezy et P. Descamps.

Nos 41 et 42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par Edmond Demolins.

N° 43. — **Les Faiseurs de jouets de Nuremberg**, par L. Arqué.

N° 44. — **Le type social du paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

N° 45. — **La colonisation des tourbières dans les Pays-Bas et la Plaine saxonne**, par Paul Roux.

Nos 46 et 47. — **Le type saintongeais**, par Maurice Bures.

N° 48. — **La Science sociale et sa méthode**, par Robert Pinot.

N° 49. — **Journal de l'École des Roches** (année 1907-1908).

Nos 50 et 51. — **Le Noir de Guinée**, par L. Tauxier.

N° 52. — **Le type frison**, par Paul Roux.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme, de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement quatre cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy; le cours de M. Paul Descamps, à l'Ecole des Roches, et le cours de M. J. Durieu, au collège des Sciences sociales à Paris. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le Vte Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, et celui de M. D. Alf. Agache, sur l'histoire des beaux-arts, fait au collège des Sciences sociales à Paris, s'inspirent directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1° Pour les *membres titulaires :* 20 fr. (25 fr. pour l'étranger);

2° Pour les *membres donateurs :* 100 fr.;

3° Pour les *membres fondateurs :* 300 à 500 fr.

BULLETIN

LE R. P. SCHWALM

Nous avons le profond regret d'annoncer à nos lecteurs la mort d'un de nos plus distingués collaborateurs, le R. P. Schwalm, de l'ordre des Frères Prêcheurs, décédé le 7 novembre dernier au couvent des Dominicains de Passe-Prest (St-Paul du Var), à l'âge de 48 ans.

Doué d'une vive intelligence et d'un esprit largement ouvert à tous les courants de la pensée contemporaine, le P. Schwalm n'avait pas tardé à reconnaître l'utilité que pourrait retirer le théologien de la connaissance méthodique des faits sociaux et des lois qui président à leur enchaînement. Dès la première heure il s'était intéressé à la *Science sociale*, l'avait étudiée avec le soin qu'il mettait à toutes choses, et, après être entré en relations personnelles avec H. de Tourville et E. Demolins, donnait bientôt à la Revue une série d'articles très remarqués, au premier rang desquels il faut placer cette magistrale étude sur *Saint Boniface et les missionnaires de la Germanie au* VIIIe *siècle*, que n'ont pas oubliée nos anciens abonnés (1890-1892). — Peu après (1893-1894), il publiait dans la *Revue Thomiste* un long travail qui, à notre avis, ne fut pas assez connu : *Saint Thomas d'Aquin et les récents progrès de la Science sociale*. Il y avait dans ces pages un lumineux résumé de notre science, de sa méthode et de ses résultats, bien capable d'éveiller chez les jeunes des vocations scientifiques et qui, aujourd'hui encore, malgré quelques lacunes inévitables, peut être utilement placé entre les mains de ceux qui demandent à être mis en peu de temps au courant de la science sociale. A la même époque, et pendant plusieurs années consécutives, le Père fit un cours complet de science sociale aux élèves du Noviciat des Dominicains, à Flavigny (Côte-d'Or).

La période la plus active de sa collaboration à notre Revue fut de 1890 à 1896. Une santé ébranlée qui, en le privant d'un ministère actif, imposait comme un devoir à sa conscience des études plus spécialement théologiques, parut l'éloigner de nos travaux. En réalité, il y restait toujours fidèlement attaché; et, remarque importante à retenir, il n'est pour ainsi dire aucune de ses études de théologie, d'histoire ecclésiastique, de philosophie ou de morale qui ne reflète, au moins par quelque endroit, des préoccupations d'ordre social. — A la suite d'instances réitérées d'un de ses amis, le P. Schwalm faisait enfin, tout récemment, une rentrée magnifique dans la Revue avec sa belle monographie du *Paysan juif* qui n'était, on le sait, qu'un fragment détaché d'un grand ouvrage, sur l'état social de la Palestine à l'époque de l'avènement du Christ [1]. Nous pouvions espérer qu'il nous était pour longtemps rendu. Il n'en était rien, hélas! ce fut en plein travail et sur la brèche que le bon et vaillant ouvrier dut abandonner sa tâche.

La Science sociale fait en lui une perte très sensible dont ceux d'entre nous qui ont eu le bonheur de le connaître mesurent mieux encore toute l'étendue. Le P. Schwalm avait les qualités du vrai savant : sa méthode est impeccable, son érudition puisée aux meilleures sources; ses observations étaient nettes, précises, concluantes; ses études historiques soigneusement documentées, et rigoureusement conduites. Dans les applications pratiques, il savait montrer — chose si rare — un jugement admirablement pondéré et mesuré, aussi éloigné des témé-

[1] Ce livre nous sera sans doute donné un jour.

rités aventureuses que des timidités rétrogrades. Il voyait juste et il voyait simple. De lui aussi on pouvait dire : « C'est une âme toute faite de lumière et de paix. »

G. Melin.

Nous croyons bien faire en reproduisant ici la liste, aussi complète que nous avons pu l'établir, des travaux du P. Schwalm, sans omettre ceux qui touchent à la philosophie ou à la théologie, puisque, dans ceux-ci, comme nous le disons plus haut, l'aspect social des questions ne manque jamais d'être envisagé.

Science sociale :

Saint Boniface et les missionnaires de la Germanie au VIIIe *siècle*, t. IX à XIII (années 1890-1892).
L'éducation dans un village lorrain de vignerons et d'ouvriers de forges, t. XIII (janvier 1892).
L'état social et la crise religieuse à propos d'un village lorrain, t. XIII (juin 1892).
L'isolement du clergé en France, t. XIV (décembre 1892).
Les tendances actuelles du clergé français à sortir de l'isolement, t. XV (février 1893).
La formation de l'initiative personnelle dans les séminaires français, t. XV (avril 1393).
Les Français d'hier et ceux de demain, t. XVII (juin 1894).
Saint Thomas d'Aquin et l'École de la Science sociale, t. XVIII (septembre 1894).
La Lorraine et les Lorrains, t. XXI (1896). — I. L'unité du pays et de la race (janvier 1896) ; II. Le Montagnard des Vosges (février 1896) ; III. Les origines du paysan (juin 1896).
Le type social du paysan juif à l'époque de Jésus-Christ, 2e série, 44e fascicule (février 1908).

Mouvement social :

Géographie et Science sociale, t. II (septembre 1893).

Bulletin de la Science sociale :

A propos d'une grève, t. I, 27e livraison (1906).

Revue thomiste :

Saint Thomas d'Aquin et les récents progrès de la Science sociale (années 1894, p. 637 ; 1894, p. 106).
L'évolution politique et sociale de l'Eglise, d'après M. Spuller (1894, p. 102).
Les aspects nouveaux de la foi d'après les encycliques de Léon XIII (1894, p. 43).
Serons-nous socialistes? (1895, p. 1 et 233).
La propriété d'après la philosophie de saint Thomas (1895, p. 281 et 634).
Les sociologues évolutionnistes en France : Durkheim, Lebon, Tarde, Izoulet (1895, p. 795).
L'acte de foi est-il raisonnable? (1896, p. 36).
Les illusions de l'idéalisme et leurs dangers pour la foi (1896, p. 413).
L'apologétique contemporaine (1897, p. 62).
La crise de l'apologétique (1897, p. 239 et 338).
La croyance naturelle et la science (1897, p. 627).
Individualisme et solidarité (1898, p. 65).
L'inspiration intérieure et le gouvernement des âmes dans l'Église catholique (1898, p. 315).
Le dogmatisme du cœur et celui de l'esprit (1898, p. 578).
Le Thomisme et le mouvement actuel des études théologiques (1899, p. 335).
Le respect de l'Église pour l'action intime de Dieu dans les âmes (1899, p. 707).
Les controverses des Pères grecs sur la science du Christ (1904, quatre articles).

Revue des sciences ecclésiastiques :

L'adaptation des Pères de l'Église à la culture antique (novembre 1904).

Année dominicaine :

La sincérité (décembre 1905, mars et avril 1906).
Vérités qu'il faut taire : nos qualités et nos mérites (août 1906).
Le péché de surmenage (septembre 1907).
Sobriété et verbiage (novembre 1907).

Revue des sciences philosophiques et théologiques :

Les deux théologies : la scolastique et la positive (octobre 1908).

NOUVEAUX MEMBRES

Exmo Snr. José Sucena, Coïmbra (Portugal), présenté par M. Paul de Rousiers.

M. l'abbé Piedfort, directeur de l'Institut Industriel, rue du Cosmorama, 34, Calais, présenté par M. A. Ledoux.

M. F. Mentré, professeur à l'École des Roches, présenté par MM. Paul de Rousiers et Paul Descamps.

H. Marty, professeur à l'École des Roches, présenté par MM. Paul de Rousiers et Paul Descamps.

LES COURS DE SCIENCE SOCIALE

La réouverture du cours de M. Paul Bureau à la *Société de Géographie* a eu lieu le 25 novembre et continuera tous les mercredis, à 5 heures. M. Paul Bureau exposera la deuxième partie de son cours sur la méthode d'observation monographique.

Le cours de M. Melin, à la *Faculté de droit* de Nancy, a commencé le 2 décembre et aura lieu également tous les mercredis à 5 heures. Voici le programme de cette année :

Le socialisme allemand et le socialisme anglais considérés dans leurs rapports avec l'état social des pays où ils se développent.

1° *Considérations générales.*

2° *Les Causes.* — Étude de la formation sociale de la race; comment cette formation prédispose au socialisme en favorisant le jeu de toutes les causes secondaires : économiques, politiques, intellectuelles, religieuses, etc.

3° *Etat actuel du socialisme.* — Les partis et les écoles. — Les tendances les plus récentes.

4° *Avenir du socialisme.*

LES RÉUNIONS MENSUELLES

Nous rappelons à nos lecteurs que la prochaine réunion aura lieu le *vendredi 18 décembre, à 8 3/4 du soir, à l'Hôtel des Sociétés savantes, rue Serpente*, 28 (près la place Saint-Michel). La communication, qui sera faite par M. Paul Descamps, aura pour sujet : *Comment on étudie une région sociale.*

Dans la troisième séance (15 janvier), M. J. Durieu prendra comme sujet : *La question des transports.*

Nous donnerons dans le prochain *Bulletin* le compte rendu de la première réunion, dont le succès a dépassé notre attente.

INFLUENCE DU TYPE FRISON SUR LES TYPES VOISINS

Nous avons vu[1] comment le type frison, originairement produit par certaines conditions de lieu bien déterminées, avait évolué sous l'influence des transports. Nous avons constaté surtout que les transports avaient orienté l'agriculture vers un certain nombre de spécialisations dont la plus générale et la plus importante est la production du lait. Nous avons dit que l'industrie laitière, produit spontané du lieu dans le « Greidstreek », avait débordé sur toutes les autres provinces et était actuellement la caractéristique de l'agriculture néerlandaise. Les Pays-Bas tout entiers se trouvent donc ressentir aujourd'hui l'influence de la Frise : il y a là comme une sorte d'expansion par influence du type frison, une espèce de métamorphisme social qu'il importe d'examiner au moins brièvement pour se rendre compte de toute l'importance actuelle du type frison.

Sans passer en revue chacune des provinces du royaume, nous choisirons deux pays, la Twenthe et la Drenthe, qui, à certains égards, diffèrent entre eux presque autant que chacun d'eux diffère de la Frise, et nous examinerons très rapidement quelles modifications les transports et, par contre-coup, l'industrie laitière ont apportées dans le travail, la propriété et la famille.

1. — LA TWENTHE.

Le domaine plein à transmission intégrale. — La Twenthe, ancienne Tubantia, fait partie de l'Over-Yssel et touche à la frontière allemande. C'est une région sablonneuse où alternent landes et bois. Cependant le sol est susceptible de défrichement, surtout aujourd'hui où les engrais chimiques permettent son amélioration rapide. Il y a même des champs qui portent de superbes récoltes de seigle; ce sont les *eschen*, les parties le plus anciennement cultivées. Autour de l'*esch* sont construites les plus anciennes fermes du pays entre lesquelles la surface de l'esch est partagée; à l'écart, on aperçoit çà et là d'autres fermes, mais elles sont d'origine plus récente. L'esch, entourée d'une haie d'arbres, est souvent surélevée par les apports de fumier de bruyère qui se sont succédé pendant des siècles; on remarque d'ailleurs que l'esch occupe la partie la plus élevée, la plus saine du pays.

Jadis la culture intégrale régnait sans partage et elle était grandement favorisée par ce sol léger propre à toutes les cultures. La production du lin était autrefois considérable, ce qui a développé le tissage domestique et la fabrication ménagère. Les

1. Voir *Sc. soc.*, 32e fasc.

familles étaient nombreuses, et pendant l'hiver le métier à tisser occupait les bras en excédent. La culture intégrale était complétée par le pâturage sur la lande. Celle-ci, avec les bois, formait une couronne autour de l'esch, qu'elle séparait des eschen voisines : c'était la *marke* commune à tous les propriétaires ; par suite, on donne le nom de *marke* au groupe des propriétés qui y ont le droit de pacage[1]. Cette marke avait son administration représentée par les *markerichter*. Nous constatons donc ici l'existence de la propriété communale due à la faible valeur du sol utilisé pour le pâturage extensif et au faible accroissement de la population sur une terre peu fertile.

Si le pâturage est commun, les terres cultivées sont fortement appropriées. Le domaine est *transmis intégralement* à un héritier avantagé dans la mesure où cela est nécessaire. Nous sommes ici en pays saxon ; les historiens l'affirment, et toutes les observations que nous avons faites révèlent une ressemblance qui va parfois jusqu'à l'identité entre les coutumes de la Twenthe et celles du Hanovre ou de la Westphalie. Les colons saxons établis en Twenthe seraient venus, au Ve siècle, des bords de la Weser, comme semble l'indiquer de nombreuses similitudes de noms. L'héritier recevait donc le domaine, les cadets une assez faible dot représentée ordinairement par un métier à tisser. Beaucoup d'entre eux restaient sur le domaine et prenaient part aux travaux des champs ; en niver, le tissage leur fournissait des ressources personnelles, qui parfois leur permettaient de s'établir comme artisans. Sur la marke se trouvaient quelques maisons entourées d'un jardin, mais sans domaine ; là habitaient des *wonners*, originairement des cadets qui avaient été autorisés par la communauté à s'établir sur la marke, mais n'avaient aucun droit sur elle ; ils travaillaient sur le domaine d'où ils sortaient : nous retrouvons là le *Häusling* hanovrien ou le *Koter* westphalien.

Le partage de la marke. — La marke d'où le paysan tirait sa litière, son bois, et où il envoyait pâturer ses animaux était la base de la vie collective. On fait remarquer que Napoléon lui-même, qui a bouleversé tant de choses dans les Pays-Bas, n'a pas osé toucher à l'organisation de la marke. L'évolution économique a été plus puissante que Napoléon. Au cours du XIXe siècle, la marke a été partagée presque partout entre les ayants droit. D'une part, les progrès agricoles permettent de tirer parti des landes jusque-là incultes. D'autre part, l'appropriation de la marke a permis à une ou deux générations de satisfaire au partage égal imposé par le Code actuel, sans détruire l'unité culturale du domaine. Encore aujourd'hui, en effet, le paysan de la Twenthe s'en tient fermement à la transmission intégrale. En dépit de la loi, il assure son domaine à l'un de ses enfants par voie détournée, par exemple en le lui vendant à prix réduit et en lui donnant de la main à la main tout l'argent dont il dispose. Aussi dissimule-t-il soigneusement sa fortune mobilière. Jusqu'à présent, les cadets, en raison de leur éducation traditionnelle et des facilités d'établissement que leur offre l'industrie naissante, ont accepté cette manière de faire. Toutefois, on signale parfois des protestations et, pour plus de sûreté, les paysans se mettent, comme ils disent, *à la mode française*, et se contentent de deux enfants.

La loi a d'abord permis, puis favorisé le partage de la marke qui a été attribuée aux propriétaires proportionnellement à leurs droits [1]. Beaucoup d'habitants ont donc été exclus du partage comme ils l'étaient de la jouissance. C'étaient les héritiers des propriétaires primitifs qui étaient titulaires de ces droits ; cependant, comme ceux-ci étaient parfois aliénables, et avaient souvent été subdivisés, des étrangers à la marke ont pu se voir attribuer des lots. Le partage a été la dernière opération effectuée par les markerichter qui, n'ayant plus alors de raison d'être, ont disparu.

Il est évident que le partage de la marke est, à des titres divers, une conséquence du développement des transports. Ainsi se

1. La *mark* est identique à la *Bauernschaft* de Westphalie.

1. En Allemagne, il en a été de même au cours du XIXe siècle.

trouve confirmée cette loi sociale que la propriété collective fait place à la propriété privée lorsque la culture devient plus intensive ; or, c'est un effet des transports de favoriser la culture intensive.

La fabrication. — Nous avons vu que le tissage s'était développé sur les fermes et qu'il avait eu parfois comme conséquence l'apparition de petits artisans. Ceux-ci se groupèrent peu à peu et formèrent de petites villes comme Enschede. Ils y prospérèrent et on vit peu à peu la fabrique collective se superposer au petit atelier et de nos jours apparaître la grande usine. Les fabricants actuels sont les descendants des artisans d'autrefois. Le lin a disparu de la région, mais on l'importe du dehors et surtout on tisse le coton depuis que les moyens de transport permettent de le faire venir d'outre-mer. Il s'ensuit que, depuis quelques années, ce district de la Twenthe a pris un grand essor industriel. Le voisinage de l'Allemagne n'est pas sans avoir exercé ici une certaine influence.

La conséquence de cet état de choses, c'est la facilité pour les jeunes gens de trouver à gagner leur vie, et cela devrait favoriser la transmission intégrale du domaine si le déracinement qui en résulte n'enlevait pas tout respect pour les anciennes coutumes. C'est de ces ouvriers industriels ou de ces artisans que viennent, en général, les demandes en partage de la succession paternelle. Ils ne comprennent plus l'importance du domaine et sont devenus indifférents à la stabilité de la famille. Il n'en est pas moins vrai qu'en multipliant les moyens d'existence, la fabrication favorise la création de nouveaux foyers et, par là même, l'accroissement de la population.

Le défrichement. — En outre, l'industrie constitue une classe de *patrons capitalistes* qui sont un élément de progrès agricole. Beaucoup d'entre eux, à la recherche d'un placement, achètent des terres, de la lande de préférence, car le prix en est modique et, grâce à leurs capitaux, ils sont mieux que d'autres en état d'en tirer parti. Si le défrichement présente quelque difficulté technique, ils s'adressent à des agronomes compétents et mettent en valeur ces terres incultes. Autour d'Enschede on aperçoit partout de jeunes reboisements, des fermes neuves, mais surtout des pâturages. Ce faisant, les fabricants de la Twenthe ne font d'ailleurs que suivre la voie dans laquelle s'est engagée toute l'agriculture néerlandaise à la suite de la Frise. La nature du sol ne permet pas ici une spécialisation aussi intense que dans les plaines d'alluvions du nord et de l'ouest, mais les paysans ont compris toute l'importance de la production laitière, et c'est vers elle qu'ils font converger toute leur culture. Si bien que, dans ces régions sablonneuses, d'aspect parfois un peu aride, où l'œil n'aperçoit que de faibles étendues de prairies, les laiteries sont cependant très nombreuses et la production du beurre très considérable. Une des raisons qui pousse le paysan saxon de la Twenthe à donner à sa culture une orientation commerciale, c'est certainement le désir de se constituer une épargne mobilière qui lui permette d'assurer la transmission intégrale de son domaine.

Tout compte fait, si la Twenthe a été touchée plus tard que la Frise par les transports, elle n'a pas échappé à leur influence grâce à laquelle s'est développée l'industrie et intensifiée la culture. Grâce à eux, la spécialisation laitière qui n'était pas un produit du lieu, a pu s'y introduire et y prospérer. La faculté d'adaptation des Saxons de l'Over-Yssel ne semble pas inférieure à celle des Frisons du Nord, avec cette nuance pourtant que le paysan saxon est infiniment plus attaché à la propriété de son domaine.

II. — LA DRENTHE.

Les tendances communautaires. — La Drenthe est la province la plus pauvre et la moins peuplée des Pays-Bas. Elle ne compte que 56 habitants par kilomètre carré, alors que la moyenne pour tout le royaume est 157. Par son aspect extérieur, avec ses bruyères et ses bois, ce pays rappelle étrangement la lande du Lunebourg ; il n'est pas jusqu'aux *Hunnebeden* (dolmens) qui ne complètent la ressemblance. Les maisons y sont aussi construites, sur le même mo-

dèle, de terre et de bois souvent, couvertes en chaume et groupés en petits villages autour d'une sorte de place plantée d'arbres, le « Brink », ces villages se succèdent sur une chaîne de hauteurs, le Hondsrug, de 15 mètres d'altitude en moyenne, à l'est et à l'ouest de laquelle s'étendent des marécages et des tourbières. Sur les chemins on rencontre des femmes blondes, à la chevelure flottante coupée au ras des épaules; les plus huppées portent le casque d'or ou d'argent à la mode frisonne[1].

Le pâturage sur la lande a eu jadis en Drenthe une importance capitale; les *marken* étaient fort étendues et occupaient presque toute la province. En 1828, il y avait encore 126.400 hectares de biens communaux; en 1868, il en restait encore 33.000 hectares; aujourd'hui il n'en subsiste que des parcelles insignifiantes. Tout a été partagé comme en Twenthe,

Le sol cultivable était restreint aux *eschen* situées à proximité des villages. A côté d'Emmen existe une grande *esch* qui appartient à quatre villages. Mais tandis qu'en Twenthe chaque ferme possède les terres qui l'avoisinent, ici chaque *esch* est morcelée en une infinité de parcelles et chaque propriétaire possède plusieurs parcelles situées à des endroits différents. Il n'y a pas de chemin; les cultivateurs sont donc obligés de s'entendre pour suivre le même assolement, ou du moins la coutume leur impose le genre de culture à faire chaque année. Ce morcellement tient sans doute au *partage égal* pratiqué en Drenthe de temps immémorial : on possède des actes de partage remontant au VIIe siècle. Lorsqu'on parle d'avantager un héritier pour assurer la transmission intégrale à un paysan drenthois, il ne comprend pas tout d'abord, puis se récrie en affirmant que cela n'est pas juste. Malgré certaines analogies extérieures, nous sommes donc loin de la Twenthe.

1. On n'est pas d'accord sur l'origine de la population de la Drenthe. La forme des maisons est saxonne, mais les mœurs et les coutumes ne le sont pas. Les uns pensent que les habitants de la Drenthe descendent des Celtes, les autres croient que ce sont des Vieux-Germains ou des Slaves.

La faible étendue du sol cultivable ne permettait guère à la Drenthe, malgré la subvention des pâturages communaux, de nourrir une forte population. Celle-ci trouvait un complément de ressources dans la fabrication d'objets en bois, comme ces belles armoires hollandaises, et dans l'émigration temporaire qui permettaient aux paysans fragmentaires du partage égal de vivre tant bien que mal. Mais le principal remède à un accroissement de la population hors de proportion avec les ressources du lieu était le célibat. On me cite des familles de sept enfants dont six restaient célibataires. Ça n'étaient pas des cadets qui restaient chez l'héritier, comme cela arrivait en Lunebourg, faute pour eux de trouver un établissement favorable; non, c'était bien un célibat systématique car on tirait au sort pour savoir qui se marierait pour perpétuer la famille[1].

On ne peut pas imaginer de population plus communautaire. Encore aujourd'hui, les enfants mariés habitent avec les parents si le domaine peut les nourrir. Les fonctionnaires originaires de la Drenthe ne veulent pas quitter leur province et à Assen, tout le monde est plus ou moins cousin.

En somme, tout porte à croire que jadis, le partage égal, tout en étant ancré dans les mœurs, se trouvait limité par les nécessités de la vie et qu'en fait, le plus souvent, les Drenthois pratiquaient la transmission intégrale du domaine grâce au célibat en communauté. Nous sommes là en présence d'une *famille quasi patriarcale à tendances fortement communautaires.*

Le partage de la marke et l'essor agricole. — Nous avons vu plus haut qu'au cours du XIXe siècle la marke avait été partagée. Ce partage a eu pour effet de dégager la population de la formation communautaire. Il a en outre enrichi les paysans propriétaires de droits sur la marke, car celle-ci renfermait beaucoup de tourbières qui, mises en exploitation, ont pris à notre époque une grande valeur. Ces

1. En Toscane, on m'a signalé la même coutume, qui n'est pas sans influence fâcheuse sur les mœurs et sur la concorde entre frères.

paysans purent donc donner à chacun de leurs enfants un domaine assez étendu pour y vivre et ainsi se trouva résolue pour eux la question de la transmission du domaine. On constate, en effet, que les plus riches évitent le morcellement de leur propriété grâce à leurs autres sources de profit. Parmi elles signalons les fermages provenant des terrains tourbés; les Drenthois ne connaissent pas la culture des tourbières, aussi préfèrent-ils affermer ces terrains à des Groninguois qui paient des prix élevés. Les riches paysans de la Drenthe, aux mœurs simples, se constituent ainsi une épargne considérable.

Le partage égal a d'ailleurs actuellement moins d'inconvénients, grâce aux progrès techniques de l'agriculture qui permettent d'augmenter beaucoup les rendements et d'opérer des défrichements sur l'ancienne marke. L'augmentation de la productivité du sol et de l'étendue du sol productif favorise l'établissement en ménages séparés et ainsi *se trouve rompue l'ancienne communauté de famille :* la population s'accroît et le nombre des petits propriétaires augmente. Le sol sablonneux étant très favorable au seigle et à la pomme de terre, l'élevage et l'engraissement des porcs, qui d'ailleurs exigent peu de capitaux, se sont beaucoup développés en Drenthe; mais ici comme ailleurs, c'est la laiterie qui est la fée bienfaisante. Celle d'Emmen est maintenant trop petite; on songe à l'agrandir, car toutes les fois que cela est possible, les nouveaux défrichements sont mis en pâturage. A Noordlaren, les ouvriers avaient jadis de la peine à vivre, ils sont aujourd'hui dans l'aisance : ceux qui possédaient alors une chèvre ont maintenant une vache et presque tous ont quelque champ à ferme.

Longtemps la Drenthe est restée la plus pauvre et la plus arriérée des provinces du royaume; aujourd'hui elle est en plein essor. Le vieux moule communautaire est brisé. Le type drenthois évolue-t-il vers la formation particulariste? Il serait, je crois, téméraire de l'affirmer actuellement. Son évolution date du partage de la marke, du jour où les tourbières qui la constituaient ont été exploitées par des entrepreneurs étrangers, puis mises en culture par des fermiers groninguois. Ceux-ci ont heureusement influencé leurs propriétaires; ils les ont entraînés par leur exemple et, par eux, un élément de progrès et d'initiative s'est introduit dans le pays. Ici le type frison, dans sa variété supérieure, a agi par l'exemple et a joué vis-à-vis du type drenthois un rôle éducatif et bienfaisant.

Paul Roux.

LA VALACHIE

La science sociale n'avait, jusqu'à maintenant, que peu de données sur le type social roumain. En attendant que des études monographiques puissent être effectuées en Roumanie, nous pouvons aujourd'hui donner quelques indications sur ce sujet, grâce à deux études publiées l'année dernière par Jean Lahovary, ancien ministre de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des domaines : *La question agraire en Roumanie*, et la *Roumanie*.

Il y a plusieurs types différents en Roumanie. D'abord le pasteur transhumant qui conduit l'été son troupeau de moutons sur les pâturages alpestres des monts Carpathes, et le ramène hiverner dans les prairies du Danube. Il y a ensuite le Moldave, qui cultive un plateau; enfin le Valaque, cultivateur de plaine. C'est de ce dernier seulement que nous nous occuperons aujourd'hui.

En Valachie, le sol est fertile (terre noire) et sec (sous-sol perméable), par conséquent favorable à la culture du blé. Le climat est continental, par conséquent extrême : les grandes chaleurs d'été permettront la culture du maïs.

L'assolement préféré sera donc biennal : blé, maïs. Cette dernière plante sert à la nourriture du paysan; la première est exportée vers l'Europe occidentale. La culture se fait à l'aide de bœufs qui, après la moisson, pâturent sur les terres culti-

vées qui sont ainsi fumées; mais l'on n'utilise ni le fumier d'étable, ni les engrais chimiques, et les artificiels sont inconnus. Trop souvent l'on se contente d'un seul labour superficiel. Dans ces conditions le rendement en blé est d'environ 18 hectolitres à l'hectare dans les grandes exploitations et 15 dans les petites.

Anciennement, l'on ne trouvait en Valachie que des grands propriétaires et des serfs. C'est en 1864 que la corvée et la dîme furent abolies. Les paysans devinrent propriétaires des terres qu'ils cultivaient, moyennant le paiement d'une indemnité pendant quatorze ans. Ainsi fut créé la propriété fragmentaire. Vers la même époque, l'État s'empara des terres appartenant aux monastères. Le domaine de l'État fût peu à peu mis en vente par parcelles.

Le paysan n'a pas la propriété complète de sa terre, car elle est inaliénable, ce qui, du reste, n'a pas empêché un certain nombre de paysans d'être expropriés d'une façon détournée par les usuriers et les cabaretiers. A l'heure actuelle, près de la moitié du sol appartient encore aux grands propriétaires, dont la plupart ont plus de 500 hectares. L'autre moitié est répartie en propriétés fragmentaires de 3 à 5 hectares. Par suite du partage égal, ces domaines fragmentaires tendent constamment à s'émietter, d'autant plus que la natalité est assez forte et que l'émigration n'existe pas. De là, la crise agraire actuelle; car le paysan s'est montré incapable de compenser cette diminution par une production plus intensive.

Il est vrai qu'il a la faculté de louer une certaine étendue de terre, au grand propriétaire, à titre de colon partiaire; mais, malheureusement, par suite de la mentalité communautaire, chaque famille reçoit généralement la même étendue, ce qui empêche l'élévation des capables.

En général, une famille paysanne possédant une ou deux paires de bœufs cultive, outre sa petite propriété s'élevant à 3, 4 ou 5 hectares, une étendue de 6 à 10 hectares louée au grand propriétaire. Le prix de la location comprend le versement en nature d'une partie de la récolte (un cinquième, un quart ou un tiers), plus un certain travail à effectuer sur la portion du domaine réservée à la grande culture. Les paysans ont le droit de pacage sur les pâturages du grand propriétaire moyennant une redevance annuelle qui varie de 1 fr. 50 à 5 francs par tête de gros bétail, et de 0 fr. 40 à 1 franc par mouton.

Chaque famille se compose d'un seul ménage et des enfants non mariés. La femme aide son mari dans tous les grands travaux, quelque pénibles qu'ils soient : sarclage et binage du maïs, moisson à la faucille, battage des céréales, cueillette du maïs. En moyenne, on peut compter, par famille, trois ou quatre personnes travaillant aux champs.

Voyons maintenant la grande culture. Sur un domaine comprenant 1.000 hectares de terres labourables, 6 à 700 seront loués aux paysans, comme il vient d'être dit. Le reste est cultivé en régie ou par un fermier, grâce au travail que les paysans doivent fournir d'après leur contrat. Ces derniers ont une tâche donnée à remplir et sont tenus de fournir les instruments de travail et les animaux nécessaires.

Nous avons dit que le propriétaire remettait quelquefois la direction de son exploitation à un fermier, mais il ne faut pas que ce mot nous abuse. Ce fermier ne ressemble en rien aux fermiers de l'Occident. Il ne possède aucun capital cultural. Son rôle unique consiste à recueillir les revenus du domaine, moyennant le paiement d'une somme fixe au propriétaire. Ils rappellent donc plutôt les fermiers généraux de l'ancien régime. Les baux sont en général de cinq ans. Beaucoup de ces soi-disant fermiers s'enrichissent et deviennent propriétaires à leur tour. Ce sont eux qui rachètent les domaines à vendre.

En effet, pendant que le fermier économise, le propriétaire dépense ses revenus en ville. A sa mort, son domaine est partagé entre ses enfants. Ceux-ci s'endettent et, au bout de quelques générations, le domaine est vendu.

Du haut en bas, c'est donc la famille instable avec tous ses inconvénients. Les petits cultivateurs voient leur domaine se réduire et leur vie devenir de plus en plus

difficile. De moins en moins ils ont le capital et les capacités nécessaires pour passer à une culture plus intensive qui, seule, pourrait les sauver. Ceux qui n'ont plus les moyens d'entretenir un bœuf vendent d'une façon déguisée leur portion de terre à un usurier et vont grossir le prolétariat urbain. De la misère naît la révolte. D'après M. Lahovary, les rapports sont très tendus entre les grands et petits cultivateurs qui cherchent mutuellement à se tromper. En mars 1907, les campagnes valaques furent la proie d'une véritable jacquerie : châteaux démolis, magasins à céréales incendiés, machines agricoles détruites, le tout accompagné de vols et de meurtres. Seule, la présence des troupes mit fin aux désordres.

De son côté, nous l'avons vu, l'ancienne noblesse est peu à peu éliminée ; seuls s'enrichissent les petits usuriers (cabaretiers, juifs, etc.) et les fermiers. Ces derniers, nous l'avons dit, peuvent être rangés comme les premiers parmi la classe parasite. De cette classe de fermiers sortent des médecins, des ingénieurs et des hauts fonctionnaires. Le grand commerce est entre les mains des Juifs et la grande industrie entre celle des étrangers.

Notons en passant ce fait typique : la paysanne valaque qui peine sur les champs, dédaigne les emplois de domestique. La plupart des servantes viennent de la Transylvanie, et même de la Hongrie.

Si nous voulons résumer cette trop brève analyse, nous constaterons que la Valachie souffre d'un mal communautaire, mal qui s'est développé avec les premiers débuts de l'amélioration des moyens de communication.

Les groupements communautaires ne manquent pas toujours d'hommes capables — la Roumanie en possède —, mais ces groupements étouffent l'élévation de ces capables.

Dans la famille, le partage égal du domaine abaisse la situation des enfants qui en vivent, et détourne de l'émigration. Et quand celle-ci se produit, elle ne se recrute que parmi les familles évincées de la propriété, parmi l'élément socialement le moins bon.

Dans le patronage, c'est le secours à l'incapable qui tombe dans l'indigence, non l'aide au capable qui veut monter.

Dans les contrats, c'est le manque de précision laissant place aux abus. Enfin, c'est le manque d'initiative poussant à la recherche des situations toutes faites : possession de la terre, emploi de fonctionnaires, etc.

A une telle situation, il peut y avoir des palliatifs, des améliorations de détail, nous ne le nions pas ; mais pour ramener une prospérité solide, capable d'une marche énergique en avant, il y a une mentalité à changer, il y a une œuvre d'éducation à faire.

Cette œuvre d'éducation, il est encore temps de la faire, car la crise, en Roumanie, n'est qu'à ses débuts.

Cette œuvre, c'est à la classe possédante à la commencer.

Paul Descamps.

DISCIPLINE ALLEMANDE

Nous pensons être agréables aux adhérents de la Société en mettant sous leurs yeux ce passage d'une correspondance adressée d'Allemagne par un de leurs collègues. L'esprit de discipline, si généralement répandu dans la race allemande qu'il se manifeste même chez les représentants des idées les moins traditionnelles, y est peint d'une manière à la fois très pittoresque et très précise.

P. R.

« Leipzig, le 1er novembre 1908.

« Pour la première fois peut-être à Leipzig, le parti socialiste avait convoqué aujourd'hui ses adhérents à une réunion et à une démonstration en plein air, au sujet desquelles une entente était intervenue avec la police. Il s'agissait de manifester en faveur du suffrage universel et du scrutin direct et secret. Les organisateurs avaient profité aussi des commentaires soulevés par la sensationnelle interwiew de l'Empereur pour donner discrètement à la

réunion le caractère d'une manifestation contre le pouvoir personnel. Les manifestants étaient convoqués dans la vaste plaine où se tiennent depuis deux ans les foires populaires, aujourd'hui séparées distinctement des foires commerciales à Leipzig. Un clair soleil illuminait le morne paysage, et la transparence de l'air reculait indéfiniment les lointains gris. A mesure qu'on se rapprochait du terrain, la masse des manifestants apparaissait là-bas comme une agglomération de mouches noires. Puis, en s'approchant davantage encore, l'on voyait se détacher les six tribunes, drapées de blanc et rouge. Des quêteurs s'avançaient au-devant des arrivants, leur présentaient des boîtes de fer-blanc sur lesquelles se lisaient ces mots : « Poudre pour la conquête du droit de suffrage » (« Wahlrechtspulver »). 300 commissaires socialistes, reconnaissables à leurs brassards blancs, maintenaient sévèrement l'ordre. Des six tribunes partaient les rauques aboiements de la langue germanique. Les silhouettes des orateurs gesticulaient. Surtout ils semblaient affectionner l'élévation et l'abaissement rythmique du bras gauche, tandis que la main droite tenait des pages manuscrites. Tantôt le bras avait l'air de semer de prochaines révoltes. Tantôt, plus lourd et plus dur, il faisait l'effet de marteler et de mettre en pièces l'ordre capitaliste. Tantôt, adouci, il faisait tomber comme une bénédiction de grand-prêtre socialiste, officiant, lors du grand Soir, sur quelque autel de l'Humanité. A la tribune 6, le compagnon Lange, broussailleux en diable, tenait fascinés ses fidèles auditeurs. A la tribune 5, le compagnon Lipinski, moustachu, tonnait contre le privilège. A la tribune 4, le compagnon Seger, avec sa figure longue, ses mèches rebelles, son lorgnon, ses yeux fiévreux, restituait l'aspect d'un Guesde rajeuni. Les mots « Arbeit, Arbeiter » revenaient sans cesse, et la première syllabe, accentuée fortement, le « Arb » tendu et plein d'effort, rendait bien présents à la pensée les besognes, les travaux, les efforts et les tâches du prolétariat assemblé autour des tribunes. Un oiseau vint voler près de la tête de Seger. Au loin, le soleil avivait le rouge des façades de brique, colorait la fusée montante d'un tong tuyau d'usine. Un cerf-volant filait là-bas. Un « Hoch ! » partit des environs de la tribune 6, annonçant que Lange avait fini. Les autres orateurs achevaient aussi. Un second « Hoch ! » déflagra autour de la tribune 5. Puis quatre autres « Hoch ! » détonèrent parmi les autres auditoires. Les directeurs des tribunes prirent la place des orateurs, brandirent des placards rouges portant le mot « Abstimmung » (scrutin). Ils lurent la résolution. Une levée de mains surgit au-dessus de l'auditoire, approuvant la motion en faveur du suffrage universel. Un triple « Hoch ! » fut encore poussé, accompagné d'un triple geste des bras levant les chapeaux en l'air. Et le cortège se forma. Vêtus de leurs habits des dimanches, l'air placide, les milliers d'hommes s'avançaient tout doucement, sans une parole, par les rues, et les 300 commissaires de la fête couraient le long des flancs, avec des mouvements brusques de caporaux et parfois des hargnosités subites de chiens de bergers. Dans les carrefours où passaient les tramways, sergents de ville et hommes à brassards blancs communiaient dans l'exercice de l'autorité pour sectionner la colonne, pour en resserrer les flancs. J'observai que les socialistes à brassards se montraient plus brutaux à l'égard des compagnons que les agents de police. Et les compagnons avaient des docilités d'écoliers pour obéir aux injonctions. En coupant par des rues transversales, je rejoignis plusieurs fois l'immense ruban d'hommes qui continuait de se dérouler avec une lenteur infinie, sans hâte, avec onction même, comme s'il se fût agi de pèlerins de quelque nouvelle foi, de quelques participants à une sorte de pâques socialiste, comme disent assez drôlement, en démarquant la langue religieuse, les adeptes de Clovis Hugues et d'Eugène Fournière. Des automobiles de maîtres passaient. Nul ne songeait à les invectiver. Les têtes se retournaient seulement. Et les hommes à brassards se multipliaient, avides d'intervenir, friands, on eût dit, de l'occasion de sévir et de caporaliser... »

BIBLIOGRAPHIE

Les États-Unis, puissance mondiale, par Archibald Cary Coolidge, avec préface, par A. Leroy-Beaulieu. — Armand Colin, édit. Paris, 1908, 1 vol. 4 francs.

On doit se féliciter que, sous le titre ci-dessus, l'éminent professeur de l'Université d'Harvard ait réuni en volume la traduction des conférences qu'il a faites en anglais, à la Sorbonne, pendant l'année 1906.

Ces conférences forment un livre remarquable, que seul pouvait écrire un Américain fier de sa nationalité, ayant en l'avenir de son pays une inébranlable confiance, connaissant à fond l'histoire et la politique des États-Unis, et partageant les ambitions, les idées, les instincts, et même quelques-uns des préjugés de ses concitoyens.

L'ouvrage de M. Coolidge se divise, en fait, en deux parties. La première commence par un excellent exposé de la formation territoriale des Etats-Unis. On met en relief que l'influence du lieu poussait à la constitution d'un seul état plutôt qu'à la division en plusieurs nationalités distinctes, et l'on raconte comment les treize républiques qui n'occupaient qu'une étroite bande de terre sur la côte atlantique se sont accrues peu à peu jusqu'à englober le tiers du continent nord-américain. On montre aussi pour quels motifs de politique intérieure cette extension a été désirée, ou parfois combattue, par certains États de l'Union.

Un chapitre sur « la population américaine » rappelle que jusqu'à présent l'élément anglo-saxon des Etats-Unis a su assimiler les émigrants de race étrangère, et dit pour quels motifs des lois restrictives ont chance de conquérir maintenant la faveur du pays. Un autre chapitre sur « les populations de couleur aux Etats-Unis » est surtout consacré à la question nègre « qui constitue non pas un danger politique, mais simplement un problème social ».

M. Coolidge explique ensuite quelles étaient en 1897, à l'entrée en fonctions du président Mac-Kinley, les théories et les tendances politiques du peuple américain, et il traite longuement de la doctrine de Monroë.

Les chapitres suivants consacrés à la guerre de Cuba et à la question des colonies, en particulier des Philippines, ainsi qu'à l'évolution économique actuelle, mettent en lumière ce fait d'une importance capitale que la guerre de 1898 avec l'Espagne a marqué le début d'une ère nouvelle pour les Etats-Unis, et exposent avec clarté les problèmes nouveaux que la grande république devra résoudre.

Dans la seconde partie de son livre, l'auteur fait l'historique des relations des Etats-Unis avec les diverses puissances européennes, sud-américaines et asiatiques, et consacre aux relations des Etats-Unis et du Japon un chapitre particulièrement intéressant. On comprendra que nous n'essayions même pas d'analyser cette seconde partie qui est bourrée de faits.

Le livre de M. Coolidge mérite d'être placé par nos amis à côté de *La Vie américaine* de M. de Rousiers, à laquelle il constitue vraiment un supplément original de très haute valeur.

J. Bailhache.

La vente des Biens ecclésiastiques pendant la Révolution française, par G. Lecarpentier. Ouvrage récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques. — Félix Alcan, édit. Paris, 1908, 1 vol. 3 francs.

On entend répéter et on lit encore souvent que le clergé, à la veille de la Révolution, possédait au moins le quart de la France, et que c'est la vente des biens ecclésiastiques, jointe à celle des autres biens nationaux confisqués révolutionnairement, qui a créé dans notre pays la petite propriété paysanne.

La fausseté de ces deux assertions a été plusieurs fois démontrée, mais il est des légendes qui ont la vie dure. L'étude que M. Lecarpentier consacre à la vente des biens ecclésiastiques mérite donc qu'on s'y arrête un instant.

Le clergé, nous dit-il, ne possédait pas même 6 % du territoire français, mais ces 6 centièmes donnaient néanmoins le gros chiffre de 3.200.000 hectares, dont environ 350.000 hectares de forêts.

La majorité de l'Assemblée constituante voulant absolument supprimer la propriété ecclésiastique afin de diminuer l'influence du clergé, « on prit prétexte, pour décider la vente, des embarras du Trésor et de la nécessité d'y pourvoir par des ressources extraordinaires », et l'on déclara en plus « qu'il fallait rendre les paysans possesseurs du sol qu'ils cultivaient ».

Or, cette vaste expropriation n'atténua guère les embarras du Trésor, puisque la Révolution aboutit à la banqueroute. C'était du reste fatal ; car, au lieu de limiter à un chiffre raisonnable l'émission des assignats gagés sur les biens nationaux, on en émit pour plus de 30 milliards. Aussi la valeur des assignats ne cessa-t-elle de baisser, si bien qu'à la fin de l'an III de la République, en 1795, on pouvait acheter 100 livres d'assignats avec 1 livre 5 sous en numéraire.

Comme l'État s'était engagé, bien entendu, à accepter les assignats en paiement des biens qu'il mettait en vente, il y avait matière à une spéculation monstre, et les spéculateurs ne manquèrent point.

Les biens ecclésiastiques furent jetés en masse sur le marché, ce qui n'était pas déjà pour les faire vendre à leur valeur réelle ; on vendit, de plus, toutes les exploitations, grandes et moyennes, sans les morceler, ce qui favorisait la classe riche des acquéreurs nobles et bourgeois. Enfin on accorda aux acheteurs douze ans pour s'acquitter, — douze ans pendant lesquels, il était facile de le prévoir, les assignats allaient grandement se déprécier.

Aussi la tactique des spéculateurs fut-elle d'acheter tout de suite beaucoup de terres, et de les payer le plus tard possible. M. Lecarpentier cite l'exemple d'un gros acquéreur de la Seine-Inférieure, qui, ayant acheté 212.700 livres une ferme de 215 hectares appartenant au chapitre de la cathédrale de Rouen, ne la paya en réalité que 71.293 livres, grâce à cette dépréciation des assignats. Cette bonne affaire, dit M. Lecarpentier, compensait bien pour notre homme la perte de ses titres de noblesse — car c'était un ci-devant noble — supprimés par la Révolution.

Cet agiotage prévu sur les assignats explique pourquoi beaucoup de petites terres furent achetées par des bourgeois ou des nobles à des prix qui firent reculer paysans et roturiers. Ceux-ci n'avaient pas l'intelligence des affaires, en l'espèce de la spéculation. D'autre part, des syndicats de paysans s'étant formés pour disputer les biens nationaux aux bourgeois, « la Convention rendit le fameux décret du 24 avril 1793 qui ordonnait de considérer comme frauduleuses et passibles d'être punies comme telles, les associations formées de tous les habitants d'une commune ou d'une partie d'entre eux, et créées dans le but d'acheter les terres mises en vente « pour les partager entre les habitants ».

Tout commentaire nous paraît inutile.

En résumé, la vente des biens nationaux ne profita pas à la nation qu'elle aurait pu sauver de la banqueroute, mais seulement à une minorité de spéculateurs, en grande partie nobles et bourgeois, et parmi lesquels on remarque un certain nombre de députés. Aussi, M. Lecarpentier ne nous semble pas exagérer en écrivant que « cette vente offre toutes les apparences d'un mauvais coup habilement monté pour permettre à quelques personnes de réaliser une bonne affaire ».

J. Bailhache.

Rapports de la délégation ouvrière française aux Etats-Unis et au Canada, précédés de deux études sur **le Travail aux États-Unis** et **le Travail au Canada**, par Albert Métin. — Cornély et Cie, éditeurs, Paris, 1907. — 1 vol. in-8°, 6 fr.

Le gouvernement français avait envoyé aux États-Unis, en 1904, à l'occasion de l'exposition de Saint-Louis, une délégation composée de « sept membres de syndicats ouvriers et quatre membres de la chambre consultative des associations ouvrières de production, tous présentés par les associations dont ils faisaient partie ».

Cette délégation avait à sa tête M. Albert Métin, dont nos lecteurs connaissent les excellents ouvrages sur « le socialisme en Angleterre » et « le socialisme sans doctrines » de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Outre la visite et l'étude à Saint-Louis, par chacun des délégués, de l'exposition des industries de sa spécialité, on s'était, pour l'ensemble de la délégation, proposé un double but : « la mettre en contact avec les associations ouvrières des États-Unis et du Canada, et lui faire voir, sur le fait même, les procédés de fabrication et les conditions du travail en lui montrant les ouvriers américains dans les chantiers et usines ».

Ce programme était intelligemment tracé, et la lecture des rapports des délégués semble indiquer que, pour certains tout au moins, ce rapide voyage — 25 jours, en déduisant les deux traversées — a donné des résultats éducatifs réels.

On peut en effet tirer argument du texte de ces rapports qui ont été publiés intégralement et sans retouches; et j'ai, pour ma part, été surpris de la diversité d'opinions politiques qu'ils attestent. A côté de syndicalistes imbus des idées révolutionnaires, on trouve le secrétaire très modéré, et pour ce fait traité de « jaune », d'un syndicat d'ouvriers spécialistes; et l'ouvrier-fonctionnaire à l'esprit discipliné coudoie l'ouvrier politicien, combiste agressif et adjoint au maire de sa petite ville, qui s'écoute parler et se croit un personnage important.

Certains de ces rapports sont vraiment intéressants; peut-être y a-t-on parfois trop appuyé sur des détails superficiels qu'auraient négligés des économistes de profession; mais on y trouve des faits bien observés et des conclusions justes. On en trouve dans les rapports des deux syndicalistes aussi bien que dans les autres; mais j'ai remarqué que ni l'un ni l'autre n'a jugé à propos de rapporter — et pourtant ce devait être à leurs yeux un fait notable — le mauvais accueil fait par la Fédération américaine du Travail à la tactique du *sabotage* que préconise leur parti. « Les Américains s'indignèrent de comprendre la lutte ouvrière d'une façon si misérable et si peu conforme à la dignité humaine, » écrit un délégué non syndicaliste.

Ces rapports sont précédés de deux substantielles études de M. Métin sur *le Travail aux Etats-Unis* et *le Travail au Canada*. Dans la première, M. Métin note une réponse bien caractéristique faite par un syndiqué américain à l'un des délégués français. Celui-ci « demandait à la Bourse du Travail de Saint-Louis si elle ne jugeait pas à propos de protester contre les parades et les spectacles militaires de l'exposition qui exaltaient le nationalisme. — « Pourquoi? » — « C'est un très mauvais spectacle! » — « Pour les yeux peut-être, à cause de la fumée. » Et le syndiqué ajouta que, si elles déplaisaient à notre camarade, il n'avait qu'à ne pas les regarder ».

Notre compatriote, à ce moment, a dû se sentir bien loin de la France.

J. Bailhache.

Les Forces productives de la France, 1 vol. in-16, 3 fr. 50 (Félix Alcan, édit. Paris).

Ce volume est la publication d'une série de conférences qui ont eu lieu cette année à la Société des anciens élèves de l'école libre des Sciences politiques, sous la présidence de MM. P. Baudin, P. Leroy-Beaulieu, Millerand, Roume et J. Thierry.

Dans la première conférence, *La productivité de l'Agriculture et les problèmes sociaux*, M. Daniel Zolla examine si l'on peut attendre de l'accroissement de la production agricole une transformation des conditions matérielles d'existence du plus grand nombre et montre les illusions qu'a fait naître à cet égard un optimisme répandu mais superficiel.

La *Concentration industrielle* est étudiée par M. Allix au point de vue de son influence sur le sort des classes ouvrières. Loin de déplorer l'évolution récente de l'industrie en ce sens, M. Allix y voit pour les ouvriers la cause de nombreuses améliorations déjà réalisées et la condition des progrès à venir.

M. Paul de Rousiers, dans une étude sur *la Marine marchande*, fait ressortir le lien qui unit une marine aux forces productives nationales. Après avoir dégagé les causes d'infériorité de la marine commerciale française sous ce rapport, M. de Rousiers indique les remèdes à cette situation regrettable.

Le *Commerce extérieur* de la France fait l'objet d'une étude de M. J.-C. Charpentier, qui passe en revue les divers agents et organes de son développement. Tout en marquant les initiatives privées, les heureuses et récentes institutions créées, M. Charpentier montre ce qu'il conviendrait de faire encore et tout ce que l'on pourrait attendre surtout d'une orientation plus accentuée des jeunes énergies du pays vers les entreprises commerciales.

Le rôle de la France, son influence et son avenir dans l'Afrique du Nord, les Forces nouvelles qui y sont en formation, font l'objet de la cinquième et dernière conférence. M. de Peyerimhoff souligne avec quelle continuité et par quelle sorte de fatalité l'expansion française s'est développée dans l'Afrique du Nord ; il indique tous les avantages qu'une politique conforme à cette loi historique est susceptible de procurer à la France.

LIVRES REÇUS

Le problème des retraites ouvrières, par Olphe-Galliard, 1 vol. (Bloud et Cie, édit. Paris.

Cournot et la renaissance du probabilisme au XIXe *siècle*, par F. Mentré, 1 vol. 12 francs (Marcel Rivière, édit. Paris).

Human nature in politics, par Graham Wallas, 1 vol. 6 shillings (Archibald Constable et Co, édit. Londres).

Syndicalisme révolutionnaire et syndicalisme réformiste, par Félicien Challaye, 1 vol. 2 fr. 50 (Félix Alcan, édit. Paris).

Le rôle social du propriétaire rural, par Paul Roux, 1 broch. publiée par la Société des agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, Paris.

La Dottrine finanziarie di Duverger de Forbonnais, par Carlo Torlonia, 1 vol. (Bernardo Lux, édit. Rome).

La Roumanie, 1 vol. publié par le Ministère de l'agriculture, de l'Industrie, du Commerce et des douanes (Imprimerie Socec et Cie, Bucarest).

La question agraire en Roumanie, par Jean Lahovary, 1 broch. (Imprimerie de *la Roumanie*, rue Brezoiano, no 1 *bis*, Bucarest).

Par-dessus les vieux murs, par Claude Mancey, 1 vol. 3 fr. 50 (P. Lethielleux, édit. Paris).

Du dilletantisme à l'action, par C. Lecigne, 1 vol. (P. Lethielleux, édit. Paris).

La démocratie vivante, par Georges Deherme, 1 vol. 4 fr. 50 (Bernard Grasset, édit. Paris).

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

DE

SCIENCE SOCIALE

L'ORIGINE, LE BUT

ET L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

BROCHURE DE PROPAGANDE

On a intérêt à recruter le plus de membres possible, car le nombre des fascicules annuels est proportionnel au nombre des membres. Il paraît un fascicule de plus par 100 nouveaux membres.

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

DE SCIENCE SOCIALE

I. — LES ORIGINES DE LA SCIENCE SOCIALE.

Depuis un certain nombre d'années, on a fait, en divers pays, des efforts sérieux pour constituer l'étude des sociétés humaines à l'état de science.

Les progrès de la géographie et le développement des voyages, grâce à la vapeur, ont révélé de nombreuses variétés sociales, et ont fait naître, parmi les savants, le désir de les étudier, de les classer, de les expliquer.

En outre, les crises sociales, la question ouvrière, ont accru, parmi les hommes politiques et les philanthropes, le désir de découvrir la cause et le remède des souffrances d'une partie de la population.

Mais la difficulté était de trouver et d'appliquer une méthode d'investigation qui permît de se rendre compte exactement de faits aussi variés, aussi complexes, aussi mobiles, qui exigent une analyse plus minutieuse que n'importe quel autre phénomène naturel.

Frédéric Le Play, homme d'un rare esprit scientifique, tenta de résoudre ce problème. Pendant vingt-cinq ans, il voyagea pour recueillir des faits, les analyser, les comparer et les classer.

A sa mort, les fondements de la Science sociale étaient posés.

Il s'agissait ensuite de préciser la méthode, de multiplier les

observations, de coordonner les conclusions et de poursuivre le développement de la Science sociale.

Cette œuvre longue et difficile fut continuée sans interruption pendant vingt-deux années, par un groupe de travailleurs réunis autour de la Revue *la Science sociale*. Parmi eux, nous devons signaler particulièrement Henri de Tourville, qui a été l'inspirateur des études sociales pendant cette seconde période.

Aujourd'hui, après cinquante années d'observations et de travaux ininterrompus, nous pouvons affirmer, avec la certitude que donnent les résultats acquis, que la Science sociale est en pleine possession d'une méthode rigoureuse, pour analyser, comparer et classer tous les phénomènes sociaux.

Le public a pu d'ailleurs s'en rendre compte par les travaux qui ont déjà été publiés en volumes[1].

II. — LA SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE.

Le moment nous paraît donc venu de mettre le public plus complètement au courant de cette Science et de l'associer plus directement à nos travaux.

Pour assurer cette propagande et cette diffusion, nous avons réorganisé sur des bases nouvelles et plus larges notre *Société de Science sociale* et notre Revue.

La Société a pour but de favoriser par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, les travaux de Science sociale. Elle crée des comités locaux en vue de l'étude des questions sociales dans les diverses régions. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

1. Voir cette liste sur la couverture de la Revue *la Science sociale*.

III. — APPEL AU PUBLIC.

Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques. Ils s'intéressent à leur région ; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux trop souvent ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme et de la société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Chacun peut utiliser les connaissances spéciales qu'il possède, en étudiant d'une façon plus particulière tel élément social ou tel autre.

En effet, l'étude sociale d'une région se décompose en un grand nombre de questions : la géographie, la géologie, la météorologie, la botanique, la zoologie, qui constituent les éléments du lieu ; les innombrables formes et natures des Travaux, la Propriété, la Famille, les Cultures intellectuelles (littérature, arts, sciences), le Culte, les Corporations d'intérêt commun et de bienfaisance, les organismes des Pouvoirs publics, l'Émigration et la Colonisation, l'Histoire et l'Archéologie. Chacun peut choisir, entre ces questions, celle qui l'intéresse plus particulièrement et qu'il rattache ensuite, par le lien d'une commune science, aux autres questions étudiées par les autres collaborateurs de sa région. Ces études séparées forment un ensemble qui se tient et qui vient se classer lui-même dans la

série des études entreprises sur les autres régions de la France et de l'étranger, car dans la science tout s'enchaîne.

IV. — LES ENQUÊTES LOCALES.

La Société fait *appel à tous ses membres* pour diverses *Enquêtes*. Elle leur fournit une méthode d'investigation rigoureuse, qui permet d'observer, d'enregistrer les observations et d'en tirer des conclusions à la fois scientifiques et pratiques.

C'est ainsi qu'elle organise une Enquête, en vue de dresser la *Carte sociale des divers pays*, c'est-à-dire en vue de comparer, d'expliquer et de classer les différents types sociaux, dont l'ensemble forme une société. Le monde, qui a sa carte géologique, n'a pas encore sa carte sociale.

Le plan d'ensemble de ce travail est déjà ébauché dans nos précédentes publications. Chacun pourra, grâce à ce point de départ, étudier sa région d'après une méthode commune, qui simplifiera les observations et rendra les résultats comparables.

Afin de faciliter ce travail d'ensemble, nous mettons en communication les membres appartenant à une même région. Nous leur donnons ainsi le moyen de constituer des *groupes locaux*, en France et à l'Étranger, soit pour l'étude des questions sociales, soit pour la vulgarisation et la mise en pratique des conclusions de la science.

On trouvera les renseignements pratiques sur la méthode d'observations et d'enquête dans le 1er fascicule de la nouvelle série consacré exclusivement à la *Méthode sociale*.

V. — LA CRISE SOCIALE ACTUELLE ET LES MOYENS D'Y REMÉDIER.

Tout en continuant l'œuvre scientifique, qui doit toujours progresser, nous devons vulgariser les *résultats pratiques* de la science, en montrant *comment chacun peut acquérir la supériorité dans sa profession*. Par là, notre Société s'adresse à *toutes les catégories de lecteurs*.

La crise sociale actuelle est en effet la résultante des diverses crises qui atteignent les différentes professions.

Chaque profession doit donc être étudiée et considérée séparément, dans ses rapports avec la situation actuelle et avec les solutions que cette situation comporte.

Il y a une *crise de l'Éducation.* Notre éducation n'est plus adaptée aux conditions actuelles de la vie sociale. Il s'agit donc de modifier pratiquement nos méthodes d'enseignement qui forment des hommes (et aussi des femmes) pour le passé et non pour le présent, pour une société morte et non pour la société actuelle et vivante. Nous tenons nos lecteurs au courant de ce grave problème, en consacrant des fascicules spéciaux à l'expérience si intéressante et si concluante qui se poursuit à l'*École des Roches.*

Il y a une *crise agricole,* qui provient de ce que l'agriculture en est généralement restée à des idées et à des pratiques qui ne suffisent plus en présence du développement des transports et de la concurrence étrangère. Nous ferons connaître l'exemple des agriculteurs qui réussissent et nous expliquerons pourquoi ils réussissent.

Il y a une *crise industrielle,* déterminée par la transition subite du petit atelier au grand atelier, du petit patron au grand patron, de l'ouvrier spécialiste à l'ouvrier déspécialisé, du moteur à la main au moteur à la machine. Il est clair que les vieux errements industriels ne sont plus adaptés à ces conditions nouvelles de l'usine et que les patrons doivent transformer leurs idées et leurs procédés comme ils ont dû transformer leurs ateliers et leur outillage.

Il y a une *crise ouvrière,* qui résulte de cette transformation de l'industrie. Cette crise a pour résultat d'abaisser davantage les ouvriers incapables et d'élever davantage les ouvriers capables. Le problème est donc de s'orienter vers un type social qui produise le maximum de capables et le minimum d'incapables et qui aide ces derniers à monter par eux-mêmes. Cela est en réalité plus facile que de les aider à végéter, comme on le fait trop souvent par toutes sortes d'institutions artificielles, compliquées et parfois ridicules.

Il y a une *crise commerciale*, amenée par la brusque extension de la clientèle d'une extrémité du monde à l'autre. Pour saisir cette clientèle et pour la satisfaire, il faut autre chose que les procédés traditionnels et usés du petit commerce d'autrefois. Le type du commerçant et celui de l'employé de commerce doivent être modifiés.

Il y a une *crise ecclésiastique*, qui est bien manifestée par la diminution de l'influence sociale du clergé de tous les cultes. Le clergé a intérêt à connaître exactement les causes de cette situation et les moyens d'y remédier. Il doit être prêt, si cela lui est démontré, à modifier certaines de ses idées et de ses pratiques. Il n'a pas intérêt à laisser se creuser davantage le fossé qui le sépare de la société actuelle : c'est une condition essentielle de succès dans l'exercice de son ministère.

Il y a une *crise littéraire*, qui se traduit par des oscillations brusques du naturalisme à l'idéalisme, par l'avortement d'une grande partie de la jeunesse lettrée et par l'encombrement extraordinaire des professions libérales.

Il y a une *crise administrative*, qui résulte du nombre croissant des fonctionnaires et de l'étendue croissante de leurs attributions. Par suite de leur nombre et de leurs attributions, ils entravent l'initiative privée et développent la centralisation administrative qui paralyse l'action individuelle et locale au dedans, la colonisation au dehors. Il s'agit de savoir exactement comment procèdent les peuples qui grandissent sous le régime de la décentralisation administrative.

Il y a une *crise financière*, que l'on pourrait appeler la *crise des rentiers ;* la diminution de l'intérêt de l'argent en est le principal facteur. La puissance du capital diminue de jour en jour et l'homme, pour maintenir sa situation, doit compter de plus en plus sur lui-même, sur son travail, sur son effort personnel, sur la connaissance exacte des conditions sociales actuelles. La Science sociale apprend à surmonter cette crise.

Il y a une *crise militaire*, provoquée par la transition du régime de la petite armée de métier au régime de la nation armée. Si cette évolution s'accomplit sans tenir compte des

nécessités sociales nouvelles, toutes les professions peuvent être désorganisées à la fois. On le sent si bien que la préoccupation dominante des pères de famille est de soustraire leur fils au service de trois ans. La Science sociale démontre qu'il est possible de concilier l'intérêt militaire et l'intérêt social.

Il y a une *crise politique*, dont témoignent suffisamment l'augmentation des impôts et de la dette, l'exagération du rôle et de l'influence des politiciens. Nous sommes arrivés à l'extrême limite de l'action publique. Il faut enrayer ce mouvement, et nous inspirer de l'exemple des peuples qui trouvent aujourd'hui la supériorité en fortifiant l'indépendance du particulier, la puissance de la vie privée et de la vie locale.

Il y a une *crise coloniale*, qui est de la dernière gravité; elle résulte de ce fait que notre empire colonial s'étend démesurément, tandis que nous ne formons pas de colons pour l'exploiter. Nous y envoyons surtout des militaires et des fonctionnaires. Pour faire cesser cet état de choses, il ne suffit pas de parler en faveur de la colonisation, il faut surtout adopter les procédés qui donnent à d'autres peuples la puissance coloniale. Ce sont ces procédés qu'il est possible de déterminer rigoureusement d'après l'observation comparée.

Ces exemples suffisent à signaler quelques-unes des formes très multiples que revêt la crise sociale actuelle et qu'il importe de soumettre séparément à une analyse méthodique et à une observation comparée.

Nous consacrons à l'étude de ces diverses questions des fascicules spéciaux qui constitueront peu à peu une bibliothèque de la *question sociale*.

VI. — LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

La Revue « la Science sociale ». — Cette publication, qui a déjà 18 années d'existence, paraît par fascicules contenant en moyenne une centaine de pages in-8°, d'un tirage très soigné et sur beau papier.

Chaque fascicule est consacré à un seul sujet, ce qui a l'avan-

tage de le rendre indépendant des autres. Il se suffit à lui-même et forme une unité complète.

Grâce à cette disposition, les divers éléments de la science, au lieu d'être dispersés, confondus, et presque perdus, viennent s'ordonner et se classer d'eux-mêmes dans notre Bibliothèque, au fur et à mesure des progrès de nos connaissances. C'est comme une *Encyclopédie sociale* toujours tenue à jour et en ordre, où toutes les études se rapportant à un même groupe de questions peuvent être réunies ensemble, où il est toujours facile de les retrouver et de les relire, suivant le développement méthodique de la science.

Pour en rendre le classement et la consultation encore plus faciles, on met à la disposition des membres des reliures spéciales qui leur permettent de réunir eux-mêmes en volumes indépendants les uns des autres les fascicules se rapportant à un même groupe de questions.

Les fascicules sont reliés en volumes distincts, suivant les séries suivantes :

1re Série : Méthode sociale.
2e Série : Géographie sociale (Géographie physique, Géologie, Météorologie, Botanique, Zoologie).
3e Série : Monographies de famille et de régions.
4e Série : Travail; Questions économiques et ouvrières.
5e Série : Enseignement et Éducation.
6e Série : Littérature et Art.
7e Série : Organisations religieuses.
8e Série : Institutions politiques.
9e Série : Émigration et Colonisation.
10e Série : Histoire sociale.
11e Série : Études diverses.
12e Série : Comptes rendus des Congrès.
13e Série : Journal de l'École des Roches [1].

Cette collection unique acquerra certainement une grande valeur en librairie.

1. Nous espérons pouvoir publier, avec l'assentiment de la famille, les œuvres et la correspondance d'Henri de Tourville. Cette publication formerait une 14e série.

Le nombre des fascicules annuels est établi proportionnellement au nombre des membres de la Société, à raison d'un fascicule de cent pages en moyenne par 50 membres. De 300 à 900 membres, on publie un fascicule en plus par 100 membres. Il paraîtra, cette année, de huit à dix fascicules.

Nous avons dès maintenant en préparation la matière d'un certain nombre de fascicules et de volumes.

Le premier fascicule de la nouvelle série traite la question suivante : *La Méthode sociale : ses résultats et ses applications*, par MM. Edmond Demolins, Robert Pinot et Paul de Rousiers. Cette étude est la meilleure introduction à la connaissance de la Science sociale.

Chaque fascicule comprend un nombre de pages variable suivant l'importance du sujet.

Le Bulletin de la Société. — En tête de chaque fascicule est publié un *Bulletin de la Société*, qui peut être détaché, pour être ensuite placé dans des reliures spéciales qui sont mises à la disposition des membres. Il forme ainsi, comme les fascicules eux-mêmes, des volumes distincts que l'on pourra toujours et facilement consulter.

Ce *Bulletin* comprend la liste des nouveaux membres et des sections d'études récemment ouvertes dans les diverses régions, l'indication des questions mises à l'étude dans ces sections, l'indication de questions à étudier avec des hypothèses à vérifier, la Correspondance, une Chronique des principaux faits sociaux, un Bulletin bibliographique, etc.

VII. — LES INSTITUTIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement trois cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. Edmond Demolins, à l'École des Roches, et le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur, le Vte Ch. de Calan, à la Faculté de

Rennes, s'inspire directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Missions et voyages. — La Société attribue des bourses de voyages, ou d'études, aux personnes qu'elle choisit, principalement aux élèves des cours de Science sociale. Elle détermine les sujets à étudier par les bénéficiaires de ces bourses. Elle examine les travaux remis par eux et se réserve la faculté de les publier dans la *Science sociale*, ou de les rendre à leurs auteurs.

Sections d'études. — La Société crée des sections d'études composées des membres habitant la même région. Ces sections entreprennent des études locales suivant la méthode de la Science sociale, indiquée plus haut. Lorsque les travaux d'une section sont assez considérables pour former un fascicule complet, ils sont publiés dans la Revue et envoyés à tous les membres. On pourra compléter ainsi peu à peu la *carte sociale* de la France et du monde.

La direction de la Société est à la disposition des membres pour leur donner toutes les indications nécessaires en vue des études à entreprendre et de la méthode à suivre.

La Société met également en rapport les membres appartenant à la même profession, afin de leur faciliter les études sur la situation de cette profession et sur les réformes à y introduire.

Congrès annuels. — La Société se propose d'organiser un congrès annuel pendant le mois d'août, dans une région déterminée. Ce Congrès aurait plus particulièrement pour but l'étude sociale de cette région. Les travaux du Congrès pourront former, chaque année, un des fascicules de la Revue.

Bibliothèque de la Science sociale. — Elle comprend aujourd'hui une trentaine de volumes qui s'inspirent de la même méthode. On en trouvera la liste à la troisième page de la couverture de la Revue. Quatre de ces volumes ont été présentés aux concours de l'Institut : tous ont été couronnés. Plusieurs ont été traduits en anglais, en allemand, en russe, en italien,

en espagnol, en grec, en hongrois, en arabe, ou en japonais. Quelques-uns ont atteint des tirages de huit, dix et vingt-cinq mille exemplaires.

VIII. — DROITS D'AUTEURS ET PUBLICITÉ DES TRAVAUX.

Les membres, dont les travaux seront acceptés et publiés, recevront gratuitement 50 exemplaires du fascicule consacré exclusivement à leur étude. Après le service fait aux membres de la Société, les fascicules restant du tirage seront mis en vente. Il sera accordé un droit d'auteur de 20 % sur le prix des exemplaires vendus au public[1]. Le prix de vente sera établi suivant l'importance du fascicule. Il sera calculé de manière à assurer un avantage à ceux qui recevront les publications en qualité de membres de la Société.

Lorsqu'une série de fascicules, traitant des sujets similaires, sera établie en volumes sous un titre commun, les auteurs bénéficieront, en outre, de la vente du volume dans les mêmes conditions et proportionnellement à l'étendue du texte donné par chacun d'eux.

Toutefois, après la publication de leur texte dans la Revue, les auteurs garderont toujours la libre disposition de leur travail qu'ils pourront publier ailleurs et comme ils le voudront, la Revue n'accordant les droits d'auteur ci-dessus indiqués qu'à titre gracieux de sa part, sans vouloir s'engager quant au chiffre des fascicules, et quant à leur conservation si elle ne lui paraît pas nécessaire.

Les auteurs apprécieront cette organisation qui leur assure un moyen plus simple et plus avantageux que celui de la librairie ordinaire de publier leurs travaux et de les faire connaître. En effet, chaque fascicule nouveau portant sur la couverture la liste de toutes les études publiées précédemment, la

1. La moyenne des droits d'auteurs accordés par les éditeurs est seulement de 10 %.

publicité sera à la fois permanente, renouvelée et progressivement accrue.

Nous établissons ainsi un double système de participation :

Nous intéressons les lecteurs, en augmentant le nombre des fascicules dans la même proportion que celui des membres, ce qui les engage tous à faire le plus de propagande possible ;

Nous intéressons les auteurs, en les associant aux bénéfices résultant de leurs publications.

IX. — CONDITIONS D'ADMISSION.

La Société comprend trois catégories de membres :

1° *Les membres titulaires*, versant une cotisation annuelle de 20 francs (25 fr. pour l'étranger) ;

2° Les *membres donateurs*, versant une cotisation annuelle de 100 francs ;

3° Les *membres fondateurs*, versant une cotisation annuelle de 300 à 500 francs.

Ces divers membres reçoivent toutes les publications de la Société dans les conditions indiquées plus haut.

Le Président de la Société, — Paul de Rousiers.

Le Directeur de la Science sociale, — Edmond Demolins.

On a intérêt à recruter le plus de membres possible, car le nombre des fascicules annuels est proportionnel au nombre des membres. Il paraît un fascicule en plus par 100 nouveaux membres.

DEMANDE D'ADMISSION

Ce Bulletin doit être détaché suivant le pointillé, et envoyé à M. le Secrétaire de la Société à l'adresse imprimée au verso.

Je présente en qualité de membre (1) .....

de la **Société internationale de Science sociale,**

M. (nom et prénom) .....

(Qualité) .....

(Adresse lisible) .....

.....

Il versera la cotisation annuelle de fr.[1] ....., *que je prie de faire recouvrer par la poste*[2].

Signature lisible : .....

Adresse : .....

Le nom des nouveaux membres est inséré dans le fascicule qui suit l'admission.

1. Titulaire 20 fr. 25 fr. pour l'étranger) : Donateur, 100 fr. ; Fondateur, 300 à 500 fr.
2. Les cotisations recouvrées par la poste sont majorées de 75 cent.

M. le Secrétaire

de la

Société internationale

de Science sociale,

56, rue Jacob.

Paris.

TIMBRE

EDMOND DEMOLINS

L'ÉTAT ACTUEL

DE LA

SCIENCE SOCIALE

I. Les origines de la Science sociale : L'ébauche de la méthode. — II. Le perfectionnement de la méthode : La Nomenclature sociale. — III. L'application de la méthode : Comment on détermine les répercussions sociales. — IV. Les résultats de la méthode : Description des types sociaux. — V. Comment se révèlent les lois sociales. — VI. La classification sociale. — VII. Les conséquences de la Science sociale.

« Les idées qui apparaissent dans les sciences présentent deux aspects opposés dans leur développement : *Les idées vraies, partant le plus souvent d'un très petit nombre de faits simples, bien observés, grandissent à mesure que les connaissances augmentent et s'étendent de plus en plus ;* les idées erronées, embrassant ordinairement dès l'abord un grand nombre de faits obscurs et mal vus, s'amoindrissent au contraire, et disparaissent en raison directe des progrès de la science. » CLAUDE BERNARD. *Rapport à l'Académie des Sciences sur le prix attribué à Pasteur*. 1862.

Franco : l'exempl. **20** c.; dix exempl. **1** fr. **25**.; vingt exempl. **2** fr.

PARIS
BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE
56, RUE JACOB, 56

RÉSUMÉ DE LA NOMENCLATURE SOCIALE

A. — LIEU

I Sol et eaux.
II Sous-sol.
III Air.
IV Productions végétales.
V Productions animales.

B. — TRAVAIL

I Simple récolte.
II Extraction.
III Fabrication.
IV Transports.

C. — PROPRIÉTÉ

Pr. Sol disponible.
I Communauté.
II Propriété familiale.
III Propriété patronale.

D. — BIENS MOBILIERS

I Animaux domestiques.
II Instruments de travail.
III Mobilier meublant.
IV Mobilier personnel.

E. — SALAIRE

I Entente sur le salaire.
II Objet du salaire.
III Mesure du salaire.

F. — ÉPARGNE

I Objet de l'épargne.
II Aides de l'épargne.
III Emploi de l'épargne.

G. — FAMILLE

I Patriarcale. — 1 Père. 2 Mère. 3 Enfants.
II Quasi Patriarcale. — 4 *a* Enfants mariés au foyer. *b* Le choix de l'héritier associé.
III Particulariste. — 5 Émigrants. 6 Célibataires. 7 Domestiques.
IV Instable. — 8 Vieillards. 9 Infirmes.

H. — MODE D'EXISTENCE

I Nourriture.
II Habitation.
III Vêtements.
IV Hygiène.
V Récréations.

I. — PHASES DE L'EXISTENCE

I Origines.
II Survenances notables.
III Perturbations.

J. — PATRONAGE

I 1 Patriarche.
2 Conseil de communauté.
II Ouvrier chef de métier.
III 1 Petit patron.
2 Patron de fabrique collective.
3 Grand patron.
IV Société d'actionnaires.

K. — COMMERCE

I Chef de métier commerçant.
II 1 Petit commerçant.
2 Grand commerçant.
3 Société commerciale.
III Commis.
IV Banque.

L. — CULTURES INTELLECTUELLES

I Culture intellectuelle résultant des conditions de vie.
II Arts libéraux.
III Corporations d'arts libéraux.

M. — RELIGION

I Culte privé.
II Culte public.
III Corporations religieuses.
IV Relations des dissidents.

N. — VOISINAGE

I Proximité des foyers.
II Extension du voisinage.
III 1 Diversité et rapports du voisinage.
2 Autorités sociales.
3 Gentleman.

O. — CORPORATIONS

I Corporations d'intérêts communs.
II Corporations de bienfaisance.
III Corporations mixtes.

P. — COMMUNE

I La circonscription et ses divisions.
II Biens et intérêts communaux.
III Service de la paix publique.
IV Impositions et contraintes.
V Participants.
VI Autorités et agents.
VII Gestion.
VIII Contrôle.
IX 1 Démocratie.
2 Intervention supérieure.

Q. — UNIONS DE COMMUNES

A peu près les mêmes subdivisions, de la Commune à l'État).

R. — CITÉ

S. — PAYS MEMBRE DE LA PROVINCE

T. — PROVINCE

U. — ÉTAT

V. — EXPANSION DE LA RACE

I 1 Essaimage.
2 Émigration organisée.
3 Émigration désorganisée.
II 1 Invasion nomade.
2 Colonisation agricole.
3 Colonisation commerciale.
III 1 Établissement en territoire vacant.
2 Établissement en territoire peuplé.

X. — ÉTRANGER

I 1 Nationaux de passage à l' tranger.
2 Étranger de passage.
II 1 Introduction d'essaims étrangers.
2 Immigration organisée.
3 Immigration désorganisée.
III Voisinage des races étrangères.
IV Concurrence des races étrangères.
V Annexions.

Y. — HISTOIRE DE LA RACE

I Origine historique des faits sociaux actuels.
II Résultats des mêmes faits aux diverses époques.
III Variations historiques de la race.
IV Comparaison avec les races locales antérieures.

Z. — RANG DE LA RACE

I Rôle actuel de la race dans le monde.
II Rapprochement avec les faits similaires.
III Réformes.
IV Avenir de la race.

L'ÉTAT ACTUEL

DE

LA SCIENCE SOCIALE

I. — Les Origines de la Science sociale et l'ébauche de la méthode.

C'est en 1829, à sa sortie de l'*École des mines*, que F. Le Play entreprit son premier voyage d'observations sociales. Dès cette époque, il avait la conviction que la connaissance des phénomènes sociaux, cherchée jusqu'alors dans les théories et les systèmes, ne pouvait être acquise, comme dans les sciences naturelles, que par l'observation méthodique. Pendant plus de vingt années, il parcourut l'Europe et les confins de l'Asie, pour réunir des observations sociales. Il les consigna dans son ouvrage fondamental, *Les Ouvriers européens*, dont la première édition parut en 1855 et la seconde, plus développée, en 1879. Cet ouvrage, comme les *Ouvriers des Deux-Mondes*, publiés plus tard sur le même plan, est un recueil de Monographies de familles établies d'après un cadre uniforme.

De 1864 à sa mort, en 1882, Le Play se consacra entièrement à la rédaction d'une série d'ouvrages de conclusions et de vulgarisation. Mais, par suite des progrès réalisés depuis lors par la Science sociale, ces derniers ouvrages n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt en quelque sorte historique ; ils sont, pour nous, comme les ouvrages de Lavoisier pour les chimistes.

Il n'y a pas de science sans une méthode et toute science ne vaut que ce que vaut la méthode. Celle des Monographies des *Ouvriers européens* avait été établie avant la constitution de la science, puisqu'elle avait précisément pour but de la créer. Elle était donc nécessairement prématurée et incomplète. Le Play n'avait pu l'établir que par une série de retouches successives, qui accusent bien les premières hésitations et les tâtonnements d'une science qui cherche sa voie.

Le cadre monographique créé par Le Play n'enregistrait d'abord que les phénomènes qui pouvaient se traduire par des chiffres et entrer dans le budget d'une famille. Il reconnut bientôt que ces renseignements étaient incomplets, et qu'il est impossible de tout ramener à des chiffres. Le Play inséra alors, avant le budget, des « observations préliminaires définissant la condition des divers membres de la famille observée ». Mais il ne tarda pas à s'apercevoir que d'autres phénomènes plus généraux lui échappaient encore, parce qu'ils sont en dehors et au-dessus de la famille. Il prit alors le parti d'ajouter, à la suite du budget, une série de « Notes », sur les « faits importants d'organisation sociale, les particularités remarquables, les appréciations et les conclusions ».

Ce cadre, fait de parties ajoutées successivement et mal liées entre elles, témoigne bien des incertitudes qui présidèrent à cette première ébauche de la méthode d'observation.

Je me borne à ces courtes indications et je renvoie le lecteur, pour plus de détails sur ce sujet, à une étude publiée par M. Paul de Rousiers, sous ce titre : « *L'École de la Science sociale et sa méthode* » (*Science soc.*, 2me pér., 1er fasc.).

Une autre étude de M. Robert Pinot,

publiée dans le même fascicule, explique comment cette méthode incomplète d'analyse amena Le Play à une *classification inexacte des espèces de la famille*. Cette erreur initiale était grave, car elle se répercuta sur toute la série des phénomènes sociaux, puisque ceux-ci sont toujours fortement influencés par le type de la famille.

Toute l'œuvre de Le Play, toutes ses conclusions portent donc la trace de l'insuffisance d'une méthode qui n'était encore qu'ébauchée.

II. — Le perfectionnement de la Méthode : la Nomenclature sociale.

C'est à notre ami, Henri de Tourville, que revient l'honneur d'avoir donné à la méthode sociale l'unité et la précision qui lui manquaient, par l'établissement de la *Nomenclature sociale*, en 1886[1].

Le grand progrès réalisé par la Nomenclature est d'avoir décomposé en tous leurs éléments les divers groupements qui constituent une société et d'avoir ensuite disposé ces groupements dans l'ordre de leur enchaînement le plus ordinaire. Dès lors, la Science sociale a eu à sa disposition un instrument d'analyse d'une précision remarquable qui permet de ramener à l'état simple les phénomènes les plus complexes, de les étudier isolément et de les comparer entre eux.

La Nomenclature sociale comprend 25 grandes classes de faits qui se subdivisent à leur tour en 326 éléments. Le tableau reproduit en tête de cette notice ne comprend que les subdivisions principales.

On peut comparer cette Nomenclature à un crible qui permet de ventiler une société, ou à un alambic qui permet de la distiller en quelque sorte goutte à goutte, ou à une loupe qui permet d'en apercevoir exactement les parties les plus petites et de les observer séparément dans leur structure intime. Depuis vingt ans, la Nomenclature a fait faire à la Science sociale des progrès comparables à ceux que la nomenclature chimique a fait faire à la chimie.

Je ne puis présenter ici une étude détaillée de la Nomenclature. Je dois me borner à signaler les 25 grandes classes de faits qui composent tout l'ordre d'une société et à en indiquer brièvement l'enchaînement, en résumant les explications données par Henri de Tourville.

La *première classe* de faits comprend tout ce qui compose le *Lieu* physique où vit une société : sol, sous-sol, air, productions végétales et productions animales; c'est le théâtre de l'action dressé par la nature; ce sont les conditions matérielles premières, posées à l'installation de toute société et à son existence même. C'est comme le moule d'argile dont elle doit subir d'abord la forme. Il est donc naturel et nécessaire de commencer par le Lieu la Nomenclature des faits sociaux.

La *seconde classe* de faits comprend ce qui regarde le *Travail* de l'homme, le travail matériel, manuel. Les ressources offertes par la nature ne sont rien, si l'homme ne se met en devoir d'en tirer parti, de les appliquer, de les tourner à son service. De là, une série de faits qui se lie étroitement à la question du Lieu. Le Travail est l'opération de l'homme pour tirer du Lieu ce dont il a besoin. C'est pour l'homme comme le complément du Lieu; c'est l'action par laquelle il se met en rapport avec lui. Cette classe de faits est ainsi intimement liée à la précédente.

La *troisième classe* de faits concerne la *Propriété*; c'est le phénomène social qu'amène immédiatement et inévitablement le Travail : toute la visée de l'homme dans le Travail est d'appliquer à ses besoins un produit naturel quelconque. L'homme ne travaille pas pour que le résultat de ses efforts lui échappe. De là la nécessité pour lui d'être assuré de la possession du sol qu'il travaille en vue de la production. Il y a un tel lien entre le travail et la propriété que, partout, la propriété se constitue d'après les besoins du travail.

La Propriété par excellence, celle qui est le plus caractéristique de tout état social,

[1] Sur Henri de Tourville, on peut lire une notice dans la *Science sociale*, 2me per., 1er fasc. Sur la Nomenclature, voir le même fascicule, qui est tout entier consacré à la *Méthode sociale* et qui donne le tableau complet de la Nomenclature.

c'est la Propriété foncière. Viennent ensuite, dans la Nomenclature, les *Biens mobiliers*, le *Salaire* et l'*Épargne*, qui forment la *quatrième*, la *cinquième* et la *sixième classes* de faits, car ils constituent une Propriété, ou inférieure, ou plus précaire, ou additionnelle.

Le Lieu, le Travail et la Propriété forment un ensemble qui peut être réuni sous le nom commun de « Moyens d'existence ». Ce sont eux en effet qui fournissent les moyens de vivre, et qui imposent aux familles leurs organisations diverses.

Il est impossible d'étudier les Moyens d'existence sans voir qu'ils imposent non seulement la coopération (c'est-à-dire des opérations divisées, mais concordantes) entre gens appartenant à la même génération, mais encore la continuité entre les générations successives. Or, c'est par la Famille que se résout *le problème de la continuité dans le genre humain*. De plus, la Famille est le *groupement* fait pour pratiquer le *Mode d'existence*, le mode d'emploi des ressources, contre-partie des *Moyens d'existence*.

C'est ce qui amène à étudier ici le cadre de la famille, les rapports hiérarchiques de ses membres : la *Famille* forme donc la *septième classe* de faits. En effet, quand on a sondé à fond les phénomènes du Travail et de la Propriété, on voit qu'ils ne tiennent pas debout, s'il ne se rencontre pas, dans la race humaine, quelque chose de très particulier, qui est la formation des enfants à certaines règles d'action, au moyen d'une autorité qui les saisit dès le berceau et les domine étroitement chaque jour et dans tout le détail de leur vie. Cette opération, par laquelle il faut que passe la race pour se trouver capable d'établir et de maintenir ses moyens d'existence, cette opération, dis-je, s'exécute par le jeu d'un mécanisme constant, dont les pièces principales sont indiquées dans les subdivisions. C'est ici que se saisit mieux qu'ailleurs l'étroit accouplement des faits moraux et des faits matériels pour produire indivisiblement la société humaine.

Après la Famille, vient, je l'ai dit, son *Mode d'existence*, c'est-à-dire la nourriture, le vêtement, le logement, etc., qui forme la *huitième classe* de faits. Elle est la contre-partie des Moyens d'existence. Le Mode d'existence est aux Moyens d'existence ce que la dépense est aux recettes, ce que la consommation est à la production ; c'est la conséquence et le but final du Travail et de la Propriété.

La *neuvième classe* de faits est formée par les *Phases de l'existence*, qui comprennent tout ce qui vient bouleverser, tantôt pour un bien, tantôt pour un mal, les conditions ordinaires du Mode d'existence ; c'est à ce titre qu'elles viennent immédiatement après celui-ci ; je citerai comme exemples : les naissances d'enfants, leur établissement, les déplacements, les accidents et maladies, les retraites d'infirmes ou de vieillards, les décès, les sinistres, les chômages, les dettes, etc.

En étudiant les différentes classes de faits que nous venons d'énumérer, l'observateur a été amené à constater que la plupart des familles sont obligées, dans un grand nombre de cas, de recourir à des gens ayant des ressources ou des aptitudes supérieures, qui interviennent, soit pour la direction du Travail, soit pour la fécondation de la Propriété, soit pour suppléer à l'insuffisance des ressources.

De là, une *dixième classe* de faits, sous le nom de *Patronage*, dans laquelle on étudie tout le mécanisme des familles patronales, pour voir en quoi elles viennent en aide à la famille ouvrière.

Mais elles n'interviennent pas toutes seules, il leur faut recourir à trois groupes de spécialistes, de gens à aptitudes particulières et rares, qui sont en quelque sorte les auxiliaires du Patronage.

Ces auxiliaires, qui constituent ainsi la *onzième*, la *douzième* et la *treizième* classe de faits, sont le *Commerce*, les *Cultures intellectuelles* et la *Religion*. Il ne s'agit ici que de la religion considérée en elle-même, dans son organisation fondamentale, dans la constitution intime de son clergé, de son enseignement, du culte public, etc. ; car les faits religieux, à vrai dire, apparaissent partout à travers toute la série des faits sociaux ; l'observation les enregistre partout où ils se manifestent.

Arrivé à ce point, l'observateur rencon-

tre des groupements plus étendus et plus compliqués, qui viennent se superposer aux précédents, qui en subissent l'influence et qui vont nous conduire aux diverses manifestations de la vie publique.

Je me borne à les énumérer, parce qu'il est facile de comprendre leur signification et la place qu'ils occupent dans la Classification sociale. Ce sont : le *Voisinage*, c'est-à-dire le groupement des gens mis en relations plus ou moins fréquentes, surtout par la proximité des foyers dans une même région; les *Corporations* d'intérêts communs ou de bien public, qui sont comme un voisinage étroitement lié et fondé sur des engagements définis, positifs et formels. Viennent ensuite les divers groupements encore plus stricts, parce qu'ils ne sont pas laissés à l'initiative privée : ils sont forcés; ils constituent à proprement parler la vie publique; ce sont : la *Commune*, les *Unions communales*, la *Cité*, les *Pays-membres de la Province*, la *Province*, l'*État*. Ce dernier forme la vingt et unième classe de faits sociaux.

Nous sommes ainsi arrivés du Lieu à l'État, du phénomène le plus primordial et le plus simple au phénomène le plus subordonné à tous les autres et le plus compliqué; nous avons bien suivi une gradation ascendante et de proche en proche.

Arrivé à ce point, on connaît une société de bas en haut; il ne reste plus qu'à constater son action extérieure et historique, qu'on va pouvoir s'expliquer grâce à la connaissance acquise de sa structure intime. Tel est l'objet des quatre dernières classes de faits : l'*Expansion de la race*, c'est-à-dire les phénomènes d'émigration et de colonisation; l'*Étranger*, c'est-à-dire les rapports de la race avec les autres races; l'*Histoire* qui est singulièrement éclairée par l'étude méthodique des faits actuels et qui, d'autre part, permet de déterminer certaines causes dont les effets agissent encore; enfin, le *Rang de la race*, où l'observateur, parvenu au terme de son analyse, détermine le rôle qu'exerce dans le monde le type étudié, indique en connaissance de cause les réformes nécessaires et, fort de la connaissance du présent et du passé, pronostique quel sera l'avenir de la société qu'il vient de soumettre à une opération de dissection.

Le premier résultat de la Nomenclature a été de nous permettre de constater que Le Play avait confondu dans le même groupe des types sociaux absolument différents, parce qu'une analyse trop sommaire ne lui avait pas permis de saisir ces différences.

Nous-mêmes, après Le Play, nous avons persisté dans cette erreur pendant plusieurs années. Nous éprouvions bien le sentiment vague que les faits nouvellement observés avaient peine à entrer dans les groupements établis; mais nous étions retenus, d'une part, par notre respect pour l'œuvre du Maître, ensuite, par l'espoir que ces difficultés seraient peut-être levées par des observations ultérieures mieux conduites et par des analyses plus minutieuses. On sait que, dans les sciences, il faut procéder avec beaucoup de prudence et avec une grande défiance de soi-même.

C'est seulement il y a douze ans que nous avons réussi à déterminer exactement l'erreur fondamentale commise par Le Play; nous avons pu ainsi rectifier son œuvre, qui se trouve aujourd'hui non seulement singulièrement développée, mais complètement renouvelée.

Ces résultats, qui ont été pour la science sociale le point de départ d'une véritable rénovation, ont pu être obtenus à la suite de voyages comparatifs entrepris par les collaborateurs de la *Science sociale* et par nos élèves, en Norvège, en Allemagne, en Suisse, dans le Sud algérien et le Sahara, dans les Pyrénées, en Angleterre, aux États-Unis, etc. Ces résultats ont été contrôlés, vérifiés et développés par toute une série d'études, poursuivies sans interruption par les collaborateurs de la *Science sociale*, études qui portent sur les sociétés les plus différentes du présent et du passé.

III. — L'application de la méthode : Comment on se sert de la Nomenclature.

Dans les monographies des *Ouvriers*

européens et des *Ouvriers des deux mondes, on se bornait à enregistrer des faits.* On n'avait pas le moyen de saisir leurs rapports, parce que, d'une part, l'analyse était incomplète et que, d'autre part, le cadre de la monographie ne donnait pas le moyen d'établir des comparaisons méthodiques entre les divers éléments analysés.

Aussi ces monographies n'ont-elles formé aucun observateur; elles sont restées à l'état de matériaux, de pierres d'attente, en vue de la construction d'un édifice futur et toujours problématique. Le Play lui-même n'a essayé de dégager des conclusions et des lois qu'après coup et par un travail purement personnel, en quelque sorte divinatoire, dont il n'est pas resté de traces. Il y avait divorce entre l'analyse et la synthèse. C'est ainsi que Le Play, qui était cependant un homme de science, a pu être considéré par la plus grande partie du public comme un théoricien, comme l'auteur d'un système, plus ou moins imaginaire, de réforme sociale.

Le grand résultat de la Nomenclature a été non seulement de perfectionner l'analyse, mais en outre de permettre de comparer entre eux les divers phénomènes et *de déterminer les réactions, ou les répercussions, qu'ils exercent les uns sur les autres.* Or c'est là essentiellement le but final de l'observation; c'est en cela que consiste fondamentalement la science.

La Nomenclature permet de faire cette opération d'une façon rigoureuse et, en quelque sorte, mécanique. C'est véritablement un instrument de précision. Je vais en donner quelques exemples.

Voici un premier cas peu compliqué et tout à fait classique en Science sociale : Je prends, comme spécimen du Lieu, *la région des steppes du Plateau central asiatique.*

En soumettant ce Lieu aux différentes divisions de la Nomenclature, je constate les principales répercussions suivantes :

1° *Sur le Travail :* l'art pastoral nomade, parce que, à cause de l'altitude et des longues périodes de sécheresse, ces steppes sont impropres à la culture; puis les fabrications domestiques exclusives, par suite de l'isolement des familles obligées de produire elles-mêmes tout ce dont elles ont besoin ;

2° *Sur la Propriété :* la propriété collective du sol, parce que le libre parcours de la steppe est plus nécessaire à des nomades que l'appropriation exclusive d'une portion limitée de territoire;

3° *Sur la Famille :* la forme patriarcale, parce que la vaste étendue d'herbe, l'abondance du sol disponible, la facilité de dresser de nouvelles tentes à côté des anciennes, rendent aisée et nécessaire la réunion d'un grand nombre de ménages de la même famille, etc. ;

4° *Sur la Vie publique :* l'absence de pouvoirs publics, par suite de la mobilité de ses familles, qui empêche tous rapports fixes entre elles et tous moyens d'entente pour régler ensemble les intérêts communs. Le patriarche cumule, dès lors, les fonctions du père, de l'instituteur, du pontife, du magistrat et du souverain;

5° *Sur l'Expansion de la race :* une grande facilité d'expansion, par suite de la vie nomade et de l'usage habituel du cheval; de là, les invasions célèbres dans l'histoire, par familles entières, car l'organisation patriarcale porte les individus à s'attacher étroitement au groupement familial, etc., etc. — Il y a une foule d'autres répercussions que je néglige [1].

Enfin, comme conséquences générales : 1° Prédominance exclusive de la communauté; 2° Inaptitude à l'effort et à l'initiative individuelle, qui sont constamment comprimés par la communauté; 3° Dès lors, infériorité manifeste des populations de l'Orient, où prédomine ce régime de communauté. Or toutes ces conséquences sont les répercussions engendrées nécessairement par ce simple fait initial : *un Lieu de steppe produisant exclusivement de l'herbe.*

Mais, en général, les phénomènes sociaux ne s'enchaînent pas avec ce caractère extraordinaire de simplicité. Presque toujours, ils sont le résultat de causes mul-

1. Voir cette démonstration complète dans mon ouvrage *Comment la route crée le type social*, t. I, liv. I, ch. I et II.

tiples et ils ricochent les uns sur les autres par des combinaisons imprévues et par des répercussions compliquées.

J'ai dit que Le Play n'avait aucun moyen de démêler scientifiquement cet imbroglio et de contrôler ses conclusions. Aujourd'hui, nous possédons enfin l'instrument qui opère ce triage en quelque sorte automatiquement.

Pour cela, il faut d'abord isoler avec soin les divers phénomènes, en les distribuant suivant les classes de la Nomenclature. Ensuite on présente successivement *chacun* de ces phénomènes *à toutes ces classes* en recherchant chaque fois :

1° Si ce phénomène exerce une répercussion sur cette classe et comment;

2° Si cette classe exerce une répercussion sur ce phénomène et comment.

En d'autres termes, il s'agit de rechercher toutes les actions et toutes les réactions que chaque fait peut exercer sur un quelconque des autres faits distribués dans les diverses classes, depuis la première jusqu'à la dernière.

Voici, à titre d'exemple, quelques répercussions qui résultent du Lieu et du Travail et dont la démonstration a été faite dans la *Science sociale :*

1° Répercussions du Lieu. — *Sur le Travail :* La fertilité des terres jaunes, en Chine, a facilité aux pasteurs le passage toujours difficile de l'art pastoral à la culture. — Au Mexique, le nopal (*cactus tuna*) dispense du travail pénible. — Le chameau, seul, rend possible l'art pastoral dans les déserts et, dès lors, toutes ses conséquences. — Le phoque contribue à maintenir le travail en communauté chez les Esquimaux. — Les animaux vivant en troupe, comme le bison, ont maintenu le groupement en tribu chez les chasseurs Peaux-Rouges. — Les animaux vivant isolés, comme ceux des forêts de l'Amazone, dispersent la communauté chez les chasseurs. — La mouche tsé-tsé a fermé une partie de l'Afrique centrale à l'art pastoral et a maintenu ces populations à l'état de chasseurs.

Sur la Propriété : Les conditions du sol, dans le nord du Hanovre, favorisaient l'établissement de petits domaines. — Les hautes prairies naturelles de l'Allemagne du Sud ont développé les biens communaux.

Sur la Famille : Les petites parcelles de terre cultivable disséminées le long des fjords de la Norvège ont brisé la communauté et obligé les familles à se séparer par simples ménages (c'est l'origine de la formation particularistes).

Sur les Phases de l'existence : Dans le Jura, le climat développe l'alcoolisme.

Sur le Voisinage : Les montagnes de l'Afghanistan ont produit la constitution en clans pillards. — Les conditions physiques de la Norvège créent l'habitation isolée et le domaine aggloméré. — Le relief des Alpes, en Suisse, amène l'agglomération des habitations au fond des vallées.

Sur la Vie publique : La montagne a créé, en Grèce, le type séculaire du dominateur guerrier, qui explique la civilisation de ce pays. — La montagne a donné à Sparte sa formation exclusivement militaire. — Le caractère montagneux de la Suisse l'empêche d'avoir une aristocratie naturelle et l'oblige à chercher ses représentants parmi les petites gens.

Sur l'Expansion : La pauvreté des émigrants allemands des régions montagneuses les oblige à se fondre dans le milieu ambiant.

Sur l'Étranger : Le sous-sol aurifère provoque un afflux de population et, par là, précipite la colonisation.

2° Répercussions du travail. — *Sur le Travail :* Les communautés pastorales n'ont aucun intérêt à accumuler et à perfectionner les produits de leur fabrication. — Les loisirs de la vie pastorale et la limitation des moyens d'existence, dans le Jura, poussent à entreprendre des industries accessoires. — L'élevage du porc a eu pour premier effet de contraindre les Celtes à la vie quasi sédentaire et à la culture. — La culture du manioc, en Afrique, favorise la transformation du chasseur en cultivateur. — La culture de la canne à sucre développe les transports. — Le développement des transports tend à substituer la culture spécialisée à la culture intégrale. — La canne à sucre exige la grande culture à cause de la complication du travail. — En Suisse, les pâturages, n'exigeant aucun travail, appartiennent à la communauté des bourgeois.

Sur la Propriété : La culture du riz pousse les paysans toscans au régime de la communauté. — La vigne engendre, dans la vallée du Rhin, le morcellement de la propriété.

Sur la Famille : La situation de la femme s'élève dans la mesure où elle dirige un atelier de travail distinct de celui du mari. — Le régime du double atelier a grandi, chez certains Germains, le rôle de la femme. — Le métier de pêcheur et de marin, sur le littoral breton, en éloignant le mari, relève la situation de la femme; elle prend la direction du ménage et l'autorité sur l'homme. — Suivant l'importance comparée de la culture, ou de la chasse, on voyait prédominer, chez les Algonquins et les Hurons-Iroquois, la polygamie, la polyandrie, ou la monogamie. — Les cultures du riz, du théier et du mûrier contribuent au maintien de la communauté familiale en Chine. — Dans les familles patriarcales de la Bulgarie,

le développement de la culture fait superposer au patriarche un conseil de communauté. — Dans le Jura Bernois, l'autorité paternelle va en s'affaiblissant à mesure que l'on passe de l'art pastoral à l'industrie.

Sur les Cultures intellectuelles : La chasse au bison a donné au Peau-Rouge une perfection de sens et une sagacité remarquables.

Sur la Religion : Par suite de leur origine pastorale, les Turcs n'avaient que le culte domestique et ils ont dû emprunter aux Arabes l'organisme religieux. — Le caractère agricole des Pélasges a été la cause déterminante des mythes d'Uranus et de Cybèle. — Dans la société védique, la richesse était basée, non sur la possession du bétail, mais sur la production des grains, ce qui a créé la forme particulière du sacrifice par le feu. — Dans les sociétés simples, les rites sacrificatoires sont modifiés suivant le travail.

Sur les Corporations : La nécessité des irrigations a maintenu, dans l'Inde, le type originaire des associations villageoises de culture et, par suite, tout le système des corps fermés héréditaires, c'est-à-dire des castes.

Sur le Voisinage : La culture de l'éleusine, en Afrique, amène l'éparpillement des habitations au milieu des champs cultivés. — La culture du manioc fait disparaître le cannibalisme en Afrique. — La culture du riz maintient la communauté à St-Domingue.

Sur l'Expansion : Les pasteurs nomades, étant dépourvus des organismes de la vie publique, sont impuissants à administrer les peuples conquis. — Les peuples chasseurs, décimés par les guerres des tribus et par le cannibalisme, sont incapables de se répandre au dehors. — La pauvreté du sol et le peu d'aptitude à développer les ressources naturelles poussent le Breton à émigrer, malgré sa répugnance à s'éloigner de son pays, de son groupe et à faire œuvre d'initiative.

Nous devons nous borner à ces exemples; mais, dès maintenant, la Science sociale a réussi à déterminer plusieurs milliers de répercussions d'un phénomène sur un autre.

Deux conclusions s'imposent donc désormais à tout esprit scientifique :

1° *Puisque les phénomènes sociaux réagissent, ou se répercutent, les uns sur les autres, indépendamment de la volonté humaine et par le fait de la nature des choses, ces phénomènes sont matière à science.*

2° *Puisqu'on possède une méthode rigoureuse, qui permet d'analyser, de classer et d'expliquer ces répercussions, la Science sociale existe, elle est réellement constituée, au même titre et pour les mêmes causes que n'importe quelle autre science.*

Mais il restait encore deux progrès à faire, pour donner à la méthode toute sa rigueur et je puis maintenant annoncer que ces deux progrès sont réalisés.

Il nous fallait d'abord un moyen d'enregistrer méthodiquement toutes les répercussions actuellement connues, afin d'être tenu constamment au courant de l'état actuel de la science.

Jusqu'ici, elles étaient éparses, presque introuvables et, en quelque sorte, enfouies dans les six volumes des *Ouvriers européens*, dans les neuf volumes des *Ouvriers des deux Mondes* et dans les quarante volumes de la *Science sociale.*

Il nous fallait ensuite un instrument de précision permettant de constater et de corriger les erreurs d'observation.

Ces deux résultats vont être obtenus par la publication prochaine d'un *Répertoire méthodique des répercussions sociales.* J'ai déjà fait la moitié de ce travail considérable et je vais pouvoir le terminer plus rapidement, grâce au concours que veut bien me promettre M. Paul Descamps.

Ce *Répertoire* comprendra : 1° L'énoncé de chaque répercussion; 2° Les causes qui les expliquent; 3° Le renvoi aux textes qui les constatent et les justifient.

Le classement sera fait suivant les divisions de la Nomenclature et chaque répercussion figurera deux fois : à la division qui produit la répercussion et à la division où la répercussion vient aboutir. Il sera ainsi très facile de la retrouver.

Par le simple fait de ce classement, les répercussions similaires vont se trouver rassemblées dans les mêmes divisions. On aura ainsi par conséquent un moyen de contrôle en quelque sorte mécanique et rigoureusement scientifique :

Si les mêmes répercussions se répètent, elles se confirment mutuellement.

Si elles se contredisent, on doit faire deux hypothèses : ou bien on se trouve en présence d'observations erronées et on en est immédiatement averti; ou bien une circonstance nouvelle s'est interposée et est venue modifier la répercussion dans un sens différent. Il s'agit dès lors de déterminer cette circonstance et d'arriver par là à la découverte d'une nouvelle

répercussion jusqu'alors inconnue. C'est ainsi que, dans toutes les sciences, le progrès se fait par la détermination de réactions nouvelles.

Les causes d'erreurs sont d'ailleurs atténuées par deux circonstances :

1° *La réduction de chaque phénomène à son état le plus simple,* puisqu'il a été précédemment soumis à l'analyse de la Nomenclature. On a ainsi moins de chance d'erreurs que si on opérait sur des phénomènes complexes, produisant ou recevant des influences multiples.

2° *La variété des observateurs,* dont les tempéraments, les tendances et les points de vue différents s'atténuent réciproquement et dont les observations se contrôlent nécessairement les unes par les autres.

IV. — Les résultats de la méthode : Description des types sociaux.

Quand on a analysé un type social, il reste à le décrire.

Grâce au *Répertoire des répercussions,* cette opérations sera rendue plus facile et plus méthodique.

Voici, à ce sujet, quelques indications élémentaires :

1° *L'observateur doit enregistrer brièvement les répercussions connues et seulement à titre de confirmation.*

Lorsque les résultats acquis à la science étaient disséminés et perdus dans près de soixante volumes, on n'avait pas le moyen d'établir une distinction exacte entre les phénomènes déjà constatés et ceux qui ne l'étaient pas encore. Dans le doute, on était porté à les enregistrer tous au même titre et on arrivait ainsi à des répétitions et à un encombrement de faits qui nuisait à la clarté et à l'intérêt.

Il ne saurait plus en être de même à l'avenir, puisque nous avons maintenant un moyen certain et facile de distinguer ce qui est connu de ce qui ne l'est pas.

2° *L'observateur doit exposer surtout les répercussions nouvelles qui, seules, font progresser la science.*

Celles-là, on doit les décrire tout au long, avec toutes leurs circonstances et en déterminant aussi exactement et aussi complètement que possible leurs causes et leurs conséquences. Ainsi l'auteur et les lecteurs verront clair et on cessera de répéter et d'entendre constamment les mêmes affirmations.

3° *L'observateur doit choisir les familles à observer, d'après une hypothèse préalable.*

L'hypothèse est un procédé essentiellement scientifique; il n'y a pas de science sans hypothèse. Pour trouver quelque chose, le meilleur moyen qu'on ait encore inventé est de chercher quelque chose. Il est rare que les conclusions vous sautent au bout du nez sans qu'on y pense. L'hypothèse seule éclaire l'observation; si elle est fausse, l'observation la rectifie et on fait une autre hypothèse.

Au début d'une science, il est plus difficile de faire des hypothèses, parce qu'on ne peut pas s'appuyer suffisamment sur les précédents et sur les analogies. Mais, au point où en est maintenant la Science sociale, avec la masse énorme de faits qu'elle a derrière elle et qui va être répertoriée, cela est devenu non seulement possible, mais facile et nécessaire.

Au lieu de choisir le type à observer plus ou moins au hasard, on le choisira, par hypothèse, parmi ceux qui représentent le mieux les caractères dominants du pays.

On devra en outre, toujours par hypothèse, prévoir les principales répercussions à vérifier, et surtout à découvrir, suivant ces caractères dominants et grâce à la connaissance préalable des répercussions analogues précédemment dégagées.

Sur la manière de faire une hypothèse, on peut consulter : *L'application d'une hypothèse à l'étude d'une région,* dans la *Science sociale,* 2e pér., 1er fasc., p. 77.

4° *Les types doivent être décrits par différence, à partir du type le plus caractéristique de chaque série.*

Je suppose que l'on veuille décrire diverses familles d'un « Pays », ou divers « Pays » d'une Province, il faut éviter les répétitions inutiles, qui allongent l'exposé sans éclairer le sujet. On déterminera d'abord la famille, ou le « Pays », qui présente au plus haut degré le caractère dominant soit du « Pays », soit de la Pro-

vince. On décrira ce type en premier lieu et avec les plus grands détails. On décrira les autres, dans l'ordre où ils s'éloignent de plus en plus du premier et *en mettant surtout en évidence les différences* qu'ils présentent les uns par rapport aux autres. Les points communs, une fois connus, ne sont plus intéresants et ne font plus avancer la science; les différences seules sont importantes, parce qu'elles caractérisent chaque variété et permettent de la distinguer de toutes les autres. La science ne progresse que par la détermination de variétés nouvelles.

J'ai donné un exemple de cette manière de procéder dans la notice sur l'*Enquête sociale*, 21e fasc., p. 11 à 15.

5e *La monographie de famille n'est qu'un point de départ pour arriver, de proche en proche, à la connaissance des groupements sociaux plus complexes.*

Pourquoi la science sociale prend-elle pour point de départ l'observation des familles? — Parce que la famille est le groupement social élémentaire et qu'il faut analyser d'abord des cas très simples, afin d'obtenir des répercussions plus faciles à déterminer. C'est là d'ailleurs le procédé nécessaire de toute analyse.

Mais, d'autre part, il ne faut pas oublier que l'étude de la famille est seulement un *point de départ* pour arriver progressivement à la connaissance d'un Pays, puis d'une Contrée, puis d'une Région, c'est-à-dire pour s'élever à la connaissance de groupements de plus en plus complexes. On ne doit ni se passer de l'étude de la famille, ni s'en tenir à cette étude. On ne doit pas en faire le but exclusif de l'observation, comme cela avait lieu trop souvent dans l'ancienne monographie.

V. — Comment se révèlent les lois sociales.

L'analyse sociale a pour but d'amener à la connaissance des lois sociales. D'après ce que nous venons de dire, nous pouvons maintenant arriver à cette connaissance par un procédé rigoureux et, en quelque sorte, automatique.

Les lois se révèlent d'elles-mêmes.

En effet, *la loi résulte de la concordance des répercussions constatées et classées dans le « Répertoire ».*

J'ai dit que toutes les répercussions similaires viennent se grouper dans le *Répertoire* à la suite les unes des autres. Si elles concordent, on est manifestement en face d'une loi.

Prenons, comme exemple, cinq lois résultant des concordances constatées dans la classe des *Cultures intellectuelles.*

1re Loi : *L'art pastoral incline l'esprit vers la réflexion, la méditation, l'abstraction.*

Dans les divers pays de steppes observés jusqu'ici, dans l'Asie centrale, l'Arabie, le Sahara, l'Orient pastoral de l'Europe, on constate, invariablement, que le *travail facile* et les *longs loisirs dans l'isolement* développent l'aptitude à la *rêverie*, à la *réflexion*, à l'*abstraction* et, par voie de conséquence, aux *spéculations religieuses.*

On est donc autorisé à considérer comme une loi que l'art pastoral produit nécessairement cette forme particulière d'aptitudes intellectuelles. Cette loi explique le développement extraordinaire des religions, et ensuite des philosophies, dans tout l'Orient, chez les issus de pasteurs.

2me Loi : *La Cueillette incline l'esprit vers l'improvisation hâtive, facile et légère et développe l'habitude de la parole.*

Les diverses populations des îles de la Polynésie qui vivent principalement de la cueillette des fruits (bananier, cocotier, arbre à pain, etc.) jouissent également de longs loisirs, *mais sans l'isolement de la steppe*, par suite du groupement en villages. Aussi ces loisirs sont-ils consacrés à d'interminables *palabres* et *assemblées*, qui développent la *vivacité* de l'esprit et une aptitude extraordinaire à l'*improvisation*, avec un art remarquable de la propriété des termes.

Les Corses, qui vivent aussi en grande partie de la cueillette, *improvisent* également, dans les assemblées, enterrements, etc. (les *voceri*, similaires de la palabre). De même, les populations du midi de la France, où dominent l'olivier

et toute la série des arbres à fruits, sont des parleurs et des improvisateurs remarquables; ils dominent assez dans nos assemblées politiques.

Ainsi un simple changement dans la nature du travail, la substitution de la cueillette à l'art pastoral, suffit à modifier les aptitudes intellectuelles.

3me Loi : *Si, à l'art pastoral et à la cueillette, s'ajoute une classe supérieure riche et urbaine, le mouvement littéraire se développe à un plus haut degré et dans des genres divers.*

Dans la Grèce ancienne, où se combinaient à la fois l'art pastoral, dans les montagnes, et la cueillette, dans les petites vallées voisines, juxtaposées et bien abritées, on rencontrait également, mais *combinées* cette fois, l'aptitude à l'abstraction (célèbres et nombreuses écoles de philosophie) et l'aptitude à l'improvisation dans les assemblées (Enseignement de l'Académie, des péripatéticiens, du Portique, méthode socratique. Dialogues de Platon, orateurs célèbres).

Mais nous trouvons ici, *en plus*, une classe supérieure, formée, à l'origine, des *dominateurs guerriers* descendus de la montagne (toute la série des Dieux, demi-Dieux, Héros). Ceux-ci, par leurs exploits, fournissent la *matière épique* (*Iliade, Odyssée*, etc.).

Ensuite, nous voyons s'établir la domination des *riches commerçants* (développement de la vie urbaine et de la richesse). Ceux-ci fournissent les Mécènes, ce qui vient développer encore plus, et à un degré unique dans l'histoire, les rares et multiples aptitudes intellectuelles créées par cette combinaison de circonstances.

Mais cette loi est encore, confirmée par une contre-épreuve : deux de ces éléments, les dominateurs guerriers et le grand commerce, ont disparu de la Grèce moderne. En même temps, on constate que le développement intellectuel et littéraire a subi une éclipse exactement proportionnelle et correspondante.

4me Loi : *Le développement exclusif de la culture détourne l'esprit des aptitudes littéraires.*

Lorsque la culture devient le travail dominant, l'essor littéraire, les manifestations intellectuelles sont comprimés dans une proportion correspondante. Ainsi, à Rome, sous la République, avec les vieux Romains, qui sont essentiellement et même uniquement des paysans (le vieux Caton) est le type du genre); ainsi en Gaule, après l'établissement des propriétaires francs sur leurs domaines ruraux (Féodalité territoriale, « nuit » du moyen âge) ; ainsi en Grande-Bretagne, après l'installation du petit paysan saxon (aucune manifestation littéraire en langue anglaise jusqu'à Chaucer au XIVe siècle, et encore il est d'origine normande!)

Cette influence défavorable de la culture est d'ailleurs confirmée par une autre série de constatations concordantes : c'est que ces peuples agricoles n'ont acquis les aptitudes littéraires que tardivement et précisément sous l'influence de peuples issus originairement de l'art pastoral, ou de la cueillette. Ainsi, les vieux Romains ont dû les acquérir des Grecs (affluence des Grecs à Rome comme grammairiens et pédagogues, mais méprisés); ainsi les Francs ont dû les acquérir des Celtes, issus de pasteurs (rêverie bretonne, bardes, Romans de la Table Ronde, Saint-Graal, Merlin, Cycle breton ; littérature celtique empreinte de rêverie sentimentale et poétique et de préoccupations religieuses : Chateaubriand, Lamennais, Brizeux, Renan, Jules Simon, etc.), et des Méridionaux influencés également par l'art pastoral et surtout par la cueillette (poésie romane, troubadours, la chanson, le sirvente, les cours d'amours); ainsi les Saxons ont dû les acquérir des Celtes et des Français, lorsque ceux-ci ont été latinisés de nouveau sous l'influence méridionale. D'ailleurs la littérature saxonne n'a grandi que très lentement et a toujours conservé l'empreinte de son origine paysanne : moins de goût, de mesure de régularité, mais plus d'originalité et de force; peu d'aptitude à l'abstraction et aux idées générales; la philosophie elle-même est surtout pratique.

5me Loi : *La supériorité intellectuelle et littéraire n'est pas une manifestation de la supériorité sociale.*

Cette conclusion résulte manifestement des trois lois précédentes. En effet, les populations placées dans des conditions naturelles favorables au développement intellectuel ont été *toutes* évincées, dominées, au point de vue social, par des populations placées dans des conditions moins favorables. Les populations issues de l'art pastoral constituent l'élément fondamental des peuples arriérés de l'Orient. Les populations vivant de la cueillette pure sont éliminées et disparaissent. Les Grecs, si intellectuels et si lettrés, ont été dominés par le lourd paysan romain. En Angleterre, le Normand a été évincé par le petit paysan saxon. En France, bien que le Français du Midi ait l'esprit plus vif, c'est le Français du Nord qui constitue l'élément social le plus sérieux et le plus solide.

Cette loi s'explique par ce fait que la supériorité intellectuelle est surtout développée par les longs loisirs, tandis que la supériorité sociale est développée par l'aptitude à l'effort personnel et au travail intense.

VI. — La Classification sociale.

L'observation, en s'élevant de proche en proche, jusqu'aux groupements les plus complexes et jusqu'aux lois, amène de l'Analyse à la Classification.

L'Analyse décompose les phénomènes en leurs éléments les plus simples.

La Classification, au contraire, les rapproche et les groupe suivant leurs affinités naturelles révélées par l'Analyse.

Tandis que l'Analyse va des groupements les plus simples aux groupements les plus généraux, la Classification va des groupements les plus généraux aux plus simples.

C'est ainsi que la Classification ramène toutes les Sociétés qui existent à la surface du globe à *deux grandes divisions :*

1° *La Formation communautaire*, dans laquelle on est préparé à résoudre le problème social, en s'appuyant sur la communauté plus que sur soi-même ;

2° *La Formation particulariste*, dans laquelle on est préparé à résoudre le problème social en s'appuyant sur soi-même plus que sur la communauté

La première de ces deux formations domine dans l'Orient et explique son immobilité ; la seconde domine dans l'Occident et explique son mouvement progressif.

Chaque Formation sociale se divise en trois genres : *stable, instable, ébranlé,* pour la Formation communautaire; *ébauché, ébranlé, développé*, pour la Formation particulariste.

Les genres se subdivisent en groupements de plus en plus petits : *Groupes, Régions, Contrées, Pays, Variétés.*

La Classification permet de dégager les lois de l'*évolution sociale*, qui sont aussi rigoureusement démontrées que les lois de l'évolution des espèces végétales ou animales.

Il est impossible, dans cette courte notice, d'exposer et d'expliquer le vaste ensemble de la Classification sociale. Le lecteur doit se reporter aux fascicules 10 et 11 de la *Science sociale*, 2me pér., intitulés : *Classification sociale résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale* [1]. J'y expose non seulement la Classification, mais les nombreuses observations sur lesquelles elle repose. Ces observations constituent un résumé méthodique de la *Science sociale* depuis F. Le Play.

Je reproduis à la page suivante les principales divisions de la Classification sociale, avec de brèves explications.

VII. — Les conséquences de la Science sociale.

En nous livrant l'explication plus méthodique et plus rigoureuse du milieu social, la Science sociale modifie le point de vue de la plupart de nos connaissances. Elle nous démontre comment et pourquoi ces connaissances sont profondément influencées et déterminées par le milieu social, ou influencent ce milieu.

Les sciences naturelles (géographie, géologie, météorologie, botanique, zoologie),

1. Chaque fascicule de la *Science sociale* est consacré à un seul sujet et forme ainsi un ensemble. Prix du fascicule : 2 fr. *franco*.

I. — SOCIÉTÉS A FORMATION COMMUNAUTAIRE

GENRES	GROUPES	RÉGIONS
1° STABLE *Foyer* de la formation communautaire.— Sociétés rendues *stables* par la prédominance de *l'art pastoral* sur un *sol intransformable*. Aussi sans variations connues. Et sociétés *simples* parce que tous les organismes sociaux sont réduits à la communauté de famille, ou de tribu. Aussi pas de pouvoirs publics réguliers.	**1° Steppes asiatiques.** Herbe généralement plus abondante ; art pastoral suffisant aux besoins. Simples communautés pastorales et patriarcales.	1° MONGOLIE SEPT. Pâturages riches. 2° MANDCHOURIE. Pâturages moyens. 3° THIBET. Pâturages pauvres (chèvres). 4° CONFINS CULTIVABLES. Pâturages et culture associés.
	2° Déserts et Oasis. Herbe moins abondante, art pastoral insuffisant. Nécessité d'y adjoindre, comme travail accessoire, les transports par caravanes et le commerce. Superposition de la communauté de tribu. Apparition des organismes rudimentaires de la vie publique.	1° SAHARA. 2° ARABIE. 3° ASSYRIE et CHALDÉE. 4° SYRIE. 5° ÉGYPTE.
2° INSTABLE Expansion sur sols *primitifs*. — Sociétés rendues *instables*, par la prédominance de la *chasse*, de la *pêche fluviale* et de la *cueillette*; d'où, ressources plus *aléatoires* et qui donnent *l'autorité aux jeunes gens*, sans les rendre capables de l'exercer. Les vieillards ayant perdu toute autorité, la *communauté familiale se trouve désorganisée*. Ces populations sont graduellement *éliminées* par la concurrence des sociétés mieux organisées.	**1° Toundras.** Populations vivant misérablement de l'art pastoral du *renne*, d'une pêche et d'une chasse *réduites* et *aléatoires*.	1° LAPONIE. — 2° RUSSIE SEPTENTRIONALE. 3° SIBERIE SEPTENTR. — 4° AMÉRIQUE SEPTENTR.
	2° Savanes de l'Amérique du Nord (avant la colonisation). Chasse d'animaux *en troupe*, les *bisons* ; mais *aléatoire* par suite des migrations périodiques du gibier.	1° PRAIRIE. Chasse. 2° MONTAGNES ROCHEUSES. Chasse et productions variées. 3° LACS. Chasse et culture en deux ateliers séparés.
	3° Forêts et sols divers de l'Amérique du Sud (avant la colonisation). Chasse d'animaux *isolés*, plus rares et d'une conservation difficile à cause de la chaleur.	1° BASSIN DE L'AMAZONE. 2° PAMPAS (et annexes).
	4° Forêts et sols divers de l'Afrique (avant la colonisation). Sols surtout forestiers, ou arides. Populations incapables d'échapper à la domination sanguinaire de *pasteurs guerriers*, formés dans les régions montagneuses, principalement de l'Est.	1° MONTAGNES DE L'EST. 2° DÉSERTS DU SUD. 3° CENTRE ÉQUATORIAL. 4° RÉGION DU DOURAR ET DU NIL BLANC.
	5° Océanie (avant la colonisation). Prédominance de la *cueillette*, qui éloigne absolument l'homme du travail et de l'effort.	1° RIVAGES D'ACCÈS. 2° ILES ÉPARSES.
3° ÉBRANLÉE Expansion sur sols *transformés*. — Sociétés ébranlées par les exigences de la *culture* qui rend plus difficile le maintien de la communauté familiale. L'homme se trouve ainsi privé du soutien de la communauté, sans avoir été rendu capable de s'en passer et de s'appuyer sur lui-même. Ce sont ici les groupes de population de *l'Orient* et *du Midi*, si différents de ceux de l'Occident et qui s'effacent de plus en plus devant eux. Avant la science sociale, ce phénomène, si considérable et si manifeste, était inexplicable.	**1° Asie méridionale et orientale.** Populations passées à la *culture*, mais longtemps séparées du reste du monde par les énormes espaces de steppes de l'Asie centrale ; d'où *dominées par des pasteurs* ; d'où *immobiles* jusqu'à notre époque.	1° PERSE (et annexes). 2° INDE. 3° CHINE (et annexes). 4° INDO-CHINE. 5° JAPON. Évolution plus rapide, parce que moindre influence des pasteurs et de la vie pastorale.
	2° Europe orientale. Populations également originaires des *steppes asiatiques* et constamment *influencées par elles*, ce qui les a maintenues dans la *tradition*, la *routine* et le *régime communautaire*. Elles sont poussées par la culture hors de la communauté patriarcale, et elles sont cependant *incapables de se dégager* de la communauté pour marcher dans la voie du progrès individuel.	1° FINLANDE. 2° POLOGNE (Nord-Slaves). 3° RUSSIE (Nord-Slaves). 4° SUD-SLAVES. 5° TURQUIE. 6° AUTRICHE-HONGRIE.
	3° Europe occidentale celtique. Ce groupe constitue un curieux phénomène d'*immobilité sociale* et de communauté de *clan* par suite de la route suivie et du cantonnement subi.	1° HIGHLANDS D'ÉCOSSE. 2° IRLANDE. 3° BRETAGNE ARMORICAINE. Avant la domination étrangère.
	4° Europe méridionale. Elle est une projection de l'Orient dans le midi de l'Europe, par suite des *deux routes* qui y ont amené les populations de l'antiquité : la route du *Sahara* et celle de la *Méditerranée*.	1° PÉNINSULE GRECQUE. 2° PÉNINSULE ITALIENNE. 3° PÉNINSULE IBÉRIQUE. C'est ici que l'*Histoire ancienne* est expliquée par la Science sociale.
	5° Amérique du Sud (y compris le Mexique et les Antilles). C'est le *dernier point d'aboutissement* de la formation communautaire, par suite de la colonisation portugaise et espagnole. Cela explique son *infériorité* par rapport à l'Amérique du Nord.	(A *déterminer*.)

II. — SOCIÉTÉS A FORMATION PARTICULARISTE

GENRES	GROUPES	RÉGIONS
1° ÉBAUCHÉE *Foyer* de la formation particulariste, par suite de circonstances très caractérisées qui ont rendu la *communauté familiale impossible* et qui ont dressé l'homme à ne compter que sur son *initiative personnelle*. C'est ici le point de départ de la supériorité incontestée de l'Occident sur l'Orient.	**1° Fjords scandinaves.** *Première ébauche* de la formation particulariste. Cela explique les invasions du Nord si différentes de celles de l'Orient.	1° RIVAGES INTÉRIEURS. *Pêcheurs-cultivateurs*: influence du *saumon*. 2° RIVAGES MARITIMES. Avec la *grande pêche*, en plus.
	2° Plaine saxonne. *Seconde ébauche*, dans le sens de la petite *culture exclusive* et de l'*association limitée et transitoire*.	1° CONFINS MARITIMES. Terrain de transition. 2° PLAINE INTÉRIEURE. Constitution du *domaine plein*.
	3° Polders flamands. *Troisième ébauche*, dans le sens du développement du commerce et de la petite industrie.	1° HOLLANDE. *Art pastoral* et *Commerce*. 2° BELGIQUE FLAMANDE. *Petite culture* et *Industrie*.
2° ÉBRANLÉE Expansion sur sols *occupés*. Ici la formation particulariste entre en *contact* avec la formation communautaire précédemment établie. Cela lui imprime une *atténuation* et une *déviation*, par conséquent un *ébranlement*. C'est ce qui explique le caractère *flottant* et *indécis* de tout ce genre. Il tient des *deux formations*, de l'Orient et de l'Occident. Il a incliné davantage vers la formation particulariste avec la *Féodalité territoriale*; vers la formation communautaire, avec l'établissement de la *grande monarchie*: Louis XIV, Napoléon, la Convention, empereurs d'Allemagne.	**1° Europe centrale.** D'abord occupée par des populations venues de l'Orient et à formation communautaire, Celtes, Germains Slaves; elle fut ensuite influencée plus ou moins par l'infiltration, ou la domination, de population à formation particulariste. Saxons et Francs. Mais les régions montagneuses (Suisse), ou écartées et plus peuplées au moment des invasions (Suède, Danemark « Vagina gentium »), ont été moins touchées par la formation particulariste. L'Allemagne, plus ouverte et moins occupée antérieurement, l'a été davantage, et doit, dès lors, être classée après.	1° SUISSE. Hautes montagnes, vallées et plaines contiguës donnent *toute la gamme des productions, mais en petit* (art pastoral, petite culture, petite industrie). 2° SUÈDE. 3° DANEMARK. 4° ALLEMAGNE. La nécessité de contenir les Slaves demi-nomades a développé, en Allemagne, le régime de la « marche » ou frontière, avec villes fortifiées. Il en est résulté le développement de la vie urbaine et de l'autorité militaire, qui ont favorisé l'établissement de la grande communauté d'État. C'est ainsi que la formation particulariste est restée surtout cantonnée dans les provinces du Nord-Ouest plus influencées par les Saxons.
	2° Europe occidentale. *Bien plus touchée* par la formation particulariste que l'Europe centrale, à cause de l'*établissement des Francs*, issus de la Plaine saxonne. Ils établissent d'abord la *prédominance du domaine, c'est-à-dire du particulier*, sur la communauté publique (1re, 2e et début de la 3e race). Mais à partir de Philippe le Bel, reprise progressive de la formation communautaire, par le droit césarien, les légistes et la Royauté.	1° BELGIQUE WALLONNE. 2° FRANCE. Pays où la *combinaison des deux formations sociales* se manifeste le plus complètement : la France du Midi plus touchée par la formation communautaire; celle du Nord, par la formation particulariste. Mais c'est actuellement le Midi qui domine et entraîne.
3° DÉVELOPPÉE Expansion sur sols *vierges*. Dès lors, la formation particulariste a pu se développer à l'aise et sans subir aucune influence étrangère, comme dans le genre précédent. En Grande-Bretagne, les Saxons ont refoulé facilement les Bretons peu fixés au sol et divisés par les luttes de clans; de même, en Australasie et en Amérique. Sur ces territoires vides et neufs, le type social a donc pu, non seulement se développer suivant sa formule, mais acquérir une initiative personnelle encore plus grande.	**1° Europe septentrionale** (anglo-saxonne). C'est ici le premier terrain de développement de la formation particulariste; par les seules forces de la vie privée, elle prédomine sur les Angles, les Danois, les Normands: elle établit le Parlementarisme et le Selfgovernment, c'est-à-dire la prédominance du particulier sur l'État. L'Angleterre aboutit à la grande Charte, alors que la France aboutit à Louis XIV, à la Convention et à Napoléon.	1° BASSE ÉCOSSE. La distinguer avec soin des Highlands à formation communautaire. 2° ANGLETERRE. L'évolution de l'Angleterre, depuis les origines jusqu'à nos jours, montre comment la formation particulariste triomphe par les seules forces de la vie privée, contrairement au moyen de prédominance de la formation communautaire.
	2° Australasie et Afrique anglaise. La supériorité de la formation particulariste éclate ici par la comparaison avec les colonies océaniennes des autres peuples européens.	1° NOUVELLE-ZÉLANDE. Type intéressant de reconstitution du petit domaine particulariste en vase clos. 2° AUSTRALIE (et colonies similaires). 3° AFRIQUE ANGLAISE.
	3° Amérique du Nord. Le milieu par excellence du développement de la formation particulariste. Sa puissance est telle qu'il *assimile*, absorbe ou élimine les éléments si nombreux et si divers qui viennent du Vieux Monde. C'est le pays de la vie intense, de l'énergie individuelle et de l'aptitude au progrès portées à leur maximum. C'est là que l'on peut le mieux observer aujourd'hui ce que seront les *Sociétés de l'avenir*.	1° CANADA. *En combinaison* avec le type français précédemment établi dans le pays. 2° ÉTATS-UNIS. En comparant l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord, on peut juger, dans leurs *points extrêmes d'aboutissement*, la formation communautaire et la formation particulariste et la *supériorité de cette dernière, dans le présent et dans l'avenir*.

qui constituent les éléments du Lieu, sont, ainsi qu'on l'a vu, les facteurs élémentaires de l'état social et ne peuvent plus être étudiées indépendamment de leurs répercussions sur l'homme et sur la Société.

La pédagogie devient une science positive, dont les formes variables ne résultent plus du caprice de l'homme, mais sont strictement déterminées par les conditions du milieu social.

Les sciences physiques et chimiques ne se développent pas au hasard de l'intelligence humaine, mais suivant les influences intellectuelles, les méthodes, les besoins et les conditions créées par le milieu social.

L'Art est également en fonction directe de ce milieu. C'est pour cela qu'il ne se manifeste pas de la même manière en Assyrie ou en Égypte, en Grèce ou à Rome, au Japon ou en France. Le milieu influence plus les artistes que les artistes n'influencent le milieu.

La littérature est dans le même cas, ainsi que nous l'avons brièvement indiqué par les cinq lois énoncées plus haut.

La philosophie, qui paraît être une émanation si directe et si exclusive de la pensée et de la méditation personnelles, varie, dans ses méthodes et dans ses systèmes si contradictoires, suivant les manières de penser et de juger déterminées par le milieu social. La pensée grecque, ou allemande, ou française, ou anglo-saxonne revêt des formes différentes qui ne s'expliquent également que par le milieu social.

Les formes politiques ne sont pas la cause, mais la conséquence du milieu social; il ne suffit pas, pour les établir, surtout pour les faire vivre, du caprice ou de la volonté du législateur. Ainsi le régime parlementaire, qui est un produit naturel du milieu social anglais, ne fonctionne pas chez nous dans les mêmes conditions. Il aurait fallu d'abord modifier notre milieu. Les hommes politiques ont un grand besoin d'étudier sérieusement la Science sociale.

L'Histoire emprunte à la connaissance plus précise des milieux actuels de nouveaux éléments d'information pour expliquer les milieux anciens. Comme l'a fait Cuvier pour les espèces fossiles, la Science sociale éclaire le passé par le présent et permet ainsi de combler les lacunes des documents historiques.

Outre cet intérêt scientifique, la Classification présente un intérêt pratique : elle permet d'apprécier nettement les causes qui conduisent les Sociétés humaines à la prospérité, ou à la décadence, et qui leur donnent la supériorité, ou l'infériorité.

Elle permet ainsi de s'acheminer, en connaissance de cause et de science certaine, vers la *Réforme sociale*.

J'ai bien le droit de dire « de science certaine », car les fondements de cette science sont aujourd'hui assez solides pour défier toute contradiction. La Science sociale parle actuellement au nom de soixante-quinze années de travaux collectifs poursuivis sans interruption par deux générations de travailleurs.

Pour avoir la démonstration des conclusions résumées dans cette Notice, il faut se reporter aux ouvrages de la *Bibliothèque de la Science sociale*.

Pour en connaître le développement et les progrès, il faut suivre les études de la Revue : *La Science sociale*. (Revue mensuelle : 20 fr. : étranger, 25 fr. — Demander les conditions pour abonnements d'essai à prix réduits.)

LA SCIENCE SOCIALE

REVUE MENSUELLE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. EDMOND DEMOLINS

BUREAUX ET SECRÉTARIAT : 56, RUE JACOB, PARIS.

ENQUÊTE SOCIALE

SUR

LA CIRCONSCRIPTION RÉGIONALE ÉLÉMENTAIRE

« LE PAYS »

C'est la connaissance du « Pays » qui permet le mieux à chacun de *se connaître soi-même*. Le « Pays » met, sur chacun de nous, son empreinte profonde et presque indélébile; nous émanons de lui et il vit en nous. *Le « Pays » crée le type social.*

Cette Enquête a pour but de décrire, d'expliquer scientifiquement ce phénomène et d'en dégager les lois.

PROGRAMME ET QUESTIONNAIRE

But de l'Enquête. — La Revue, *la Science sociale*[1], a pris l'initiative d'une Enquête en vue d'établir progressivement la *Carte sociale du monde*. Cette Enquête n'est donc pas limitée à la France; elle s'étend à tous les pays.

Grâce aux travaux de Frédéric Le Play, continués depuis vingt années par les collaborateurs de la *Science sociale*, on a

1. Cette Revue mensuelle paraît depuis vingt ans, par fascicules in-8° d'une centaine de pages. Elle continue, sous sa forme la plus scientifique, l'étude méthodique des sociétés humaines, inaugurée par F. Le Play, d'après la méthode d'observation.

réussi à déterminer les caractères généraux des grands groupements sociaux, qui constituent des États.

Mais ce sont là des groupes très complexes, qui embrassent de nombreuses variétés. Le progrès scientifique consiste à dégager de plus en plus ces variétés, à les caractériser et enfin à déterminer la place qu'elles occupent dans la société dont elles sont comme les membres.

Dans toutes les sciences, c'est ainsi que se fait la marche en avant : on commence par débrouiller les grandes masses de phénomènes, parce qu'elles s'aperçoivent tout d'abord et se distinguent plus facilement les unes des autres. Puis, on subdivise ces masses par parties plus petites et de plus en plus simples.

Tel est le travail que nous voulons poursuivre méthodiquement, par l'étude du « Pays ».

Étude du « Pays ». — La Science sociale désigne, sous le nom de « Pays », de petites circonscriptions régionales présentant des caractères communs et des conditions de vie uniformes, déterminés par la nature du Lieu et du Travail et parfois aussi par les origines de la population.

Ces « Pays » forment partout les subdivisions naturelles de la Contrée, ou de la Province.

Par exemple, dans la Normandie, on aperçoit des Pays distincts : le Pays de Caux, le Lieuvin, le Pays d'Ouche, le Bocage, le Cotentin, la Plaine de Caen, le Pays d'Auge, le Roumois, le Vexin, le Pays de Bray, etc.

Dans la Gascogne, on distingue : le Pays d'Albret, les Grandes Landes, les Petites Landes, le Gabardan, l'Armagnac, le Fezensaguet, le Bigorre, le Comminge, la Chalosse, le Bordelais, le Médoc, l'Astarac, la Lomagne, le Pays de Born, etc.

Il en est de même partout.

Ces variétés, que l'on retrouve au fond de chaque type provincial, constituent *le groupement territorial le plus élémentaire*. Chaque État comprend un certain nombre de Provinces, ou Contrées; chaque Province comprend un certain nombre de « Pays ».

Mais le Pays a une existence bien plus réelle, bien plus spontanée, bien plus profonde, bien plus ancienne, bien plus vivace, que la Province et que l'État. Ces deux derniers groupes peuvent être modifiés et ils l'ont été souvent par les événements politiques, car leurs limites, dans une très large mesure, sont factices. Elles peuvent, sur beaucoup de points, être déplacées; on peut, au gré de considérations très diverses, les reporter ou plus loin ou plus près.

Il n'en est pas de même du Pays : les visées de l'homme n'ont aucune part dans sa délimitation, c'est la nature seule qui a marqué ses limites, en lui imprimant un caractère physique bien déterminé, par lequel il se sépare nettement de tous les pays circonvoisins.

Aussi haut que l'on remonte dans l'histoire, on retrouve ces Pays tels qu'ils sont aujourd'hui; en France, ils n'ont généralement pas varié depuis l'ancien *Pagus* gaulois.

On comprend l'intérêt de premier ordre que présentent, au point de vue scientifique, ces groupements sociaux à la fois naturels, irréductibles et permanents.

Ce sont ces groupements qui laissent dans l'esprit et dans le cœur de l'homme les plus lointains souvenirs et les plus indestructibles sympathies. C'est à eux qu'on se rattache toujours, alors même que les besoins ou les aspirations de la vie vous ont fait émigrer au loin. C'est de ce petit monde qu'on entend parler, lorsqu'on dit : « Je suis de tel Pays; un tel est « mon pays. » Avant d'être Normand, on est de tel Pays de Normandie. Là, on se connaît plus ou moins; là, tout le monde est bien façonné de la même manière par la nature uniforme du sol, par l'influence uniforme du travail local prédominant.

On doit comprendre maintenant combien il est important de déterminer exactement les caractères particuliers que présente chacun de ces « Pays ».

Tel est l'objet de notre *Questionnaire*.

Questionnaire à remplir. — Le milieu crée le type social.

Les deux éléments fondamentaux du milieu sont le *Lieu* et le *Travail*, parce qu'ils exercent une influence prédominante sur tous les autres phénomènes sociaux. C'est cette influence qu'il s'agit de déterminer plus spécialement, en répondant aux quatre questions suivantes :

1° Quelles sont la dénomination, l'étendue et les limites géographiques de votre Pays (ou d'un Pays que vous connaissez plus particulièrement) ?

En général, chacun de ces Pays a un nom particulier, traditionnel, par lequel les habitants ont l'habitude de le désigner et qui accuse, dans le langage courant, l'unité de ce petit monde.

Si le Pays que l'on habite n'a pas de délimitation et de dénomination précises, on peut choisir une étendue bien déterminée et présentant des *caractères communs, par suite des mêmes conditions de vie,* comme une vallée, un plateau, une plaine et leur annexe naturelle.

On peut aussi choisir un *centre urbain*, ou, dans une grande ville, soit un quartier, soit une industrie.

Pour plus de clarté, nos collaborateurs devront joindre à leur réponse une *carte aussi nette que possible du Pays.*

Nous serons particulièrement reconnaissants à ceux de nos collaborateurs qui voudront bien ajouter ici *une liste des autres « Pays »*, ou subdivisions naturelles, de leur province, en caractérisant brièvement chacun de ses Pays par les deux indications suivantes :

1° *Le caractère dominant du sol et des productions naturelles;*

2° *Les travaux auxquels se livre principalement la population.*

Ces indications nous seront très précieuses pour compléter les subdivisions de la Classification sociale.

2° Quelles sont les conditions de Lieu qui caractérisent votre Pays?

Il s'agit d'indiquer ici les conditions *caractéristiques* du relief et de la nature du sol, de la distribution des eaux, du climat et les productions végétales et animales *dominantes.*

Mais nous devons, à ce propos, présenter une observation très

importante . un Pays peut comprendre et comprend même très souvent plusieurs natures de sols sans que, pour cela, son unité soit rompue. Souvent, cette variété est nécessaire à son fonctionnement, et contribue à en faire un petit monde se suffisant à lui-même. C'est comme un membre bien articulé.

Ainsi, par exemple, tel Pays, dont le caractère physique essentiel est d'être montagneux, comprendra cependant également une zone plus basse de plateau, de vallée, ou de plaine, sans que, pour cela, son caractère montagneux soit altéré.

En effet, dans ses parties plus basses, et par conséquent plus accessibles, s'établissent des centres urbains, petits, moyens ou grands, suivant l'importance du Pays et de ses productions. Ces villes ont pour raison d'être et pour fonction naturelle de réunir, de concentrer les produits du Pays et de les exporter au dehors; en même temps, elles attirent les produits du dehors que le Pays ne fournit pas et elles les répandent dans la région. Elles sont donc comme les veines qui font circuler le sang dans le corps humain. Essayez de détacher de ces Pays ces parties basses, ces centres urbains, sous prétexte qu'ils introduisent un élément différent, qu'ils en rompent l'unité géographique, et tout ce petit organisme cesse de fonctionner, comme il arrive, pour le corps humain, lorsque la circulation du sang vient à s'arrêter.

C'est donc comme une « partie liée » entre la région montagneuse et la région de plaine. Elle est si bien liée, que vous constaterez toujours que ces centres urbains ne sont pas seulement alimentés par les productions de la montagne, mais encore par les habitants, par les émigrants de la montagne. C'est là que viennent s'établir tous ceux qui ne trouvent pas de moyens d'existence sur le sol trop pauvre des régions hautes. Et cet afflux incessant de montagnards a pour résultat de donner à ces villes, à leurs habitants, le caractère imprimé par la montagne, c'est-à-dire le caractère fondamental du Pays.

Par là, encore, ces villes font bien partie intégrante du Pays, elles en portent la marque, le cachet manifeste.

Vous pouvez constater ce phénomène dans tous les Pays de

la région des Pyrénées, du Plateau central de la France, des Vosges, du Jura, etc. C'est une loi de la vie sociale.

3° Quels sont les principaux Travaux développés par ces conditions du Lieu?

Ces travaux peuvent être : le Pâturage, la Pêche, la petite ou la grande Culture, l'exploitation des Forêts ou des Mines, la petite ou la grande Industrie, les Transports, le Commerce, etc.

Il s'agit, bien entendu, de déterminer seulement quels sont ceux de ces Travaux qui sont *prédominants*, qui donnent la caractéristique du Pays, qui impriment aux hommes et aux choses leurs traits particuliers. Les autres travaux sont accessoires et n'exercent qu'une action secondaire; ils sont d'ailleurs eux-mêmes profondément influencés par les travaux dominants et caractéristiques du Pays. Il n'y a donc qu'à déterminer et à décrire ceux-là, pour ne pas compliquer l'exposé.

Mais il ne suffit pas de les déterminer, il faut, *surtout*, indiquer la *relation* qui existe entre ces Travaux caractéristiques et les éléments du Lieu. Ceux-ci engendrent ceux-là. *Il faut montrer cette relation.* L'observation fait apercevoir, par exemple, que, dans un Pays à sol montagneux, où dominent les productions herbacées, le Travail principal sera nécessairement l'art pastoral; la Fabrication aura pour objet de façonner les matières premières fournies par cet art pastoral; les Transports et le Commerce auront pour objet d'exporter ces produits dans les directions où ils manquent et d'où l'on trouve à rapporter ce que le Pays ne fournit pas.

Le principal est que l'observateur ne perde jamais de vue que la science consiste essentiellement à *déterminer les relations qui existent entre les phénomènes, les rapports de cause à effet.* Qu'il se pose toujours, à propos de chaque fait, ces deux questions : « *Quelles sont les causes? Quelles sont les conséquences de ce fait?...* et qu'il y réponde.

4° En quoi ces conditions de Lieu et de Travail influencent-elles l'état social du Pays; en quoi le différencient-elles des Pays circonvoisins, de manière à en former une unité distincte et un type à part?

Les conditions essentielles de Lieu et de Travail étant connues, il reste à déterminer les effets qui en résultent sur l'état social. Ce sont précisément ces effets qui vont donner au Pays son caractère propre, qui vont le distinguer des Pays voisins.

Il faut donc indiquer *tous les effets que l'on peut apercevoir*. On devra surtout porter son attention sur l'action produite en ce qui concerne les formes de la Propriété, les habitudes et les mœurs de la Famille, l'Éducation des enfants, le Mode d'existence matériel, le Patronage de la classe ouvrière, les Cultures intellectuelles, la Religion, la Vie publique, l'Expansion ou l'Émigration au dehors[1].

Reprenons l'exemple donné plus haut d'un Pays à sol montagneux, où dominent l'art pastoral et la fabrication des produits de cet art pastoral. Toute la vie sociale du Pays, les coutumes, les idées, les mœurs seront impérieusement déterminées par ces conditions primordiales du Lieu et du Travail.

Ainsi l'art pastoral, n'exigeant qu'une faible appropriation du sol, tend à maintenir la propriété collective, sous la forme, par exemple, de pâturages communaux et de droits d'usage; dans la famille, il maintient souvent plusieurs ménages au même foyer, développe l'autorité paternelle et l'influence des vieillards; il limite parfois l'intervention des pouvoirs publics, pousse à l'émigration en groupes et avec esprit de retour; il réduit l'aptitude à l'effort et à l'initiative et oriente les esprits plutôt vers la tradition que vers le progrès, etc., etc.

La culture de la vigne produit, au contraire, sur toute l'organisation sociale, une série de conséquences très différentes et presque opposées, etc., etc.[2].

La question de l'émigration est importante. L'aptitude plus ou moins grande à émigrer, le but de l'émigration, sa durée, le genre de travail que l'on va exercer au dehors, etc., révèlent

1. On pourra se servir pour cela de la *Nomenclature sociale*, dont nous parlons plus loin.

2. On trouvera des exemples sur les conséquences sociales diverses du Lieu et du Travail, dans le volume *Les Français d'aujourd'hui ; les Types sociaux du Midi et du Centre*, et dans les deux volumes : *Comment la route crée le type social*, Libraire Firmin-Didot, 56, rue Jacob, Paris. — Chaque vol. 3 fr. 50.

les aptitudes fondamentales développées par le Pays : ils font connaître l'influence qu'exerce le Pays au dehors, sa puissance d'action plus ou moins grande, plus ou moins heureuse sur le reste du monde. C'est peut-être là le phénomène qui révèle avec le plus de précision la valeur sociale exacte d'un Pays.

C'est par là que l'on voit et que l'on comprend comment et pourquoi certains Pays, qui occupent sur la carte une place minuscule, ont cependant joué et jouent encore dans le monde un rôle considérable, surpassent et refoulent partout les concurrents qu'ils rencontrent ; tandis que d'autres, malgré leur étendue et leur puissance apparente, n'exercent aucune action.

Illustrations. — Pour illustrer ces observations sociales et les rendre plus sensibles, nous prions nos collaborateurs de joindre à leur réponse un choix de *Cartes postales illustrées*. Il importe de choisir plus spécialement celles qui reproduisent des vues particulièrement caractéristiques du *Lieu* et du *Travail*, puisque ce sont là les deux éléments qui exercent sur tous les autres la principale influence. On pourra y joindre certaines vues intéressantes sur le type physique, le costume, les scènes de la vie privée et de la vie publique, et les manifestations artistiques.

Pour préciser la nature et l'intérêt social de chacune de ces cartes, on voudra bien inscrire au verso une légende explicative.

Ces cartes nous fourniront d'utiles indications pour établir ensuite le plan d'*Albums illustrés* qui seront le complément naturel de la monographie de chaque pays. Nous espérons en même temps donner ainsi aux collectionneurs de cartes postales illustrées un moyen de classer leur collection et d'en tirer un réel enseignement.

Intérêt scientifique de l'Enquête. — On doit comprendre l'intérêt qu'il y a à connaître de plus en plus et de mieux en mieux les divers « Pays », de manière à savoir exactement en quoi et pourquoi leurs populations diffèrent. Mais cette Enquête présente un intérêt plus spécialement scientifique à deux points de vue :

1° *Elle permettra de compléter la Classification sociale ;*

2° *Elle donnera une base précise aux Monographies de famille.*

Nous possédons actuellement, grâce aux travaux ininterrompus poursuivis depuis soixante-quinze années, la *Classification*[1] des groupements sociaux supérieurs qui sont, en décroissant : les Formations sociales, les Genres, les Groupes, les Régions et, en partie, les Contrées ou Provinces. Mais la circonscription la plus petite, qui est aussi la plus nombreuse, et par conséquent la plus difficile à déterminer, celle des « Pays », est à peine ébauchée çà et là. Tous nos efforts doivent tendre maintenant à l'établir, car la science ne progresse qu'en décomposant de plus en plus les groupements et les phénomènes. C'est par la connaissance plus exacte des « Pays » que tous les groupements supérieurs précédemment connus seront précisés et vérifiés.

En ce qui concerne la *Monographie de famille*, qui est le point de départ de l'analyse sociale, la détermination plus exacte des « Pays » permettra de faire porter l'observation sur des familles représentant réellement les caractères généraux et les conditions de vie les plus ordinaires de chaque groupement régional. Ce sera là un très grand progrès, qui n'avait pu être réalisé exactement jusqu'ici.

Indications pratiques. — Nous prions nos collaborateurs de rédiger leurs réponses suivant l'*ordre indiqué dans le Questionnaire* et en reproduisant la question en tête de chaque division.

Nous leur demandons en outre de faire précéder leur exposé d'un *sommaire* bien ordonné et faisant bien ressortir l'enchaînement des phénomènes.

Si on répond à l'Enquête pour plusieurs Pays, les rédactions doivent être distinctes et pouvoir être détachées.

Il n'est pas imposé de *délai* pour l'envoi des réponses. Elles seront étudiées et classées au fur et à mesure de leur arrivée. Dès que nous aurons assez de réponses pour constituer, sur les Pays d'une même région, un fascicule de 100 pages, elles seront envoyées à l'imprimerie.

Les réponses doivent être rédigées de préférence en français ;

1. On trouvera la Classification sociale, son explication et les observations sur lesquelles elle repose dans les fascicules 10 et 11 (deuxième période) de la *Science sociale*.

mais on accepte également les manuscrits rédigés en anglais, en allemand, en espagnol, ou en italien. Dans ce cas, ils devront être traduits ici pour être publiés, à moins que les auteurs n'aiment mieux faire la traduction sous leur contrôle.

L'étendue des réponses est absolument facultative : elle peut varier depuis quelques pages jusqu'à une brochure d'une centaine de pages. La seule règle imposée est l'*exactitude des faits*, la *précision du style* et la *détermination aussi exacte que possible des causes et des conséquences de chaque phénomène*.

Nous engageons nos collaborateurs à consulter, à titre d'indication pour les réponses à nous adresser, le volume *Les Français d'aujourd'hui; Types sociaux du Midi et du Centre*[1]. Ce volume, qui est une première ébauche de la carte sociale de la France, est l'introduction naturelle à cette Enquête. Il contient, en outre, en appendice, le tableau de la *Nomenclature sociale*, qui est l'instrument d'analyse de la Science sociale que tous nos collaborateurs ont intérêt à consulter. Ce tableau et le texte de l'ouvrage permettront de se rendre compte des questions posées, de leur portée et de la manière d'y répondre.

On pourra consulter également les deux fascicules suivants de la Revue *la Science sociale : La Méthode sociale, ses procédés et ses applications*[2], et *La Classification sociale résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale*[3].

Publication de l'Enquête. — Les réponses à l'Enquête seront réparties entre les collaborateurs de la *Science sociale*, suivant leur spécialité et suivant les régions qu'ils ont précédemment étudiées.

Les réponses qui seront jugées suffisamment méthodiques et exactes et de nature à apporter une utile contribution aux études sociales, seront publiées dans la Revue *la Science sociale*. Si elles sont assez étendues pour former à elles seules un fascicule

1. Un vol. in-12, par M. Edmond Demolins. Prix : 3 fr. 50, librairie Firmin-Didot, 56, rue Jacob, Paris.

2. Aux bureaux de la *Science sociale*, rue Jacob, 56. Prix : 2 francs *franco*.

3. Ce fascicule est double. Prix : 4 francs *franco*.

de 80 à 100 pages, l'auteur recevra 50 exemplaires de ce fascicule et des droits d'auteur s'élevant à 20 p. 100 sur le prix des exemplaires vendus au public. Si elles sont moins étendues, le nombre des exemplaires et les droits d'auteur seront partagés proportionnellement entre les rédacteurs d'un même fascicule.

Les réponses relatives aux différents pays d'une région, ou province, seront réunies dans un même fascicule, et ensuite, s'il y a lieu, dans un même volume, afin qu'elles forment un ensemble plus facile à retrouver et à consulter [1].

Comment les études de « Pays » seront groupées par provinces. — Le groupement en vue de la publication doit se faire méthodiquement. *Pour chaque province, on déterminera d'abord le Pays qui présente au plus haut degré le caractère dominant de toute la province.* On décrira ce Pays en premier lieu, pour bien poser le type dès le début. Les autres viendront ensuite dans l'ordre où ils s'éloignent de plus en plus du premier. Ainsi on verra mieux se produire les déformations ou les atténuations successives à partir du type le plus caractéristique.

Prenons, comme exemple, les « *Pays* » *de la Normandie.*

Le trait le plus général et le plus significatif de la Normandie est la *Culture herbagère* : *le Normand est essentiellement un Herbager.* Ses caractères sociaux essentiels résultent de là. C'est l'Herbage qui a mis sur le Normand l'empreinte la plus profonde et la plus indélébile.

Mais l'influence de l'Herbage est surtout prédominante dans les « Pays » qui se livrent à la *production de l'espèce bovine*, parce que cette espèce, étant la plus exigeante, utilise, de préférence, les meilleurs Herbages.

C'est donc à partir de là qu'il s'agit d'établir la série des « Pays », dans l'ordre suivant, qui manifeste en même temps la décroissance graduelle du type normand :

1. Les fascicules de la *Science sociale* sont imprimés avec le caractère, sur le papier et dans le format de cette notice. Ils comprennent chacun une centaine de pages.

I. — Pays producteurs de l'espèce bovine.

1° *L'Herbager complet*, dans le PAYS D'AUGE.

Herbe riche et abondante donne le type intense de la culture herbagère. On y trouve à la fois l'Herbager éleveur, producteur de lait et surtout engraisseur.

2° *L'Herbager producteur de laitage*, dans le PAYS BESSIN.

Herbe un peu moins riche rend l'engraissement moins facile : surtout lait, beurre et fromages.

3° *L'Herbager-éleveur*, dans le COTENTIN.

Herbe encore moins riche : surtout reproduction et élevage (célèbre vache cotentine), qui exigent une nourriture moins abondante. Les Propriétés sont également plus réduites.

II. — Pays producteurs de l'espèce chevaline.

1° *L'Herbager producteur du cheval*, dans le PERCHE NORMAND et la CAMPAGNE D'ALENÇON.

L'espèce chevaline est moins exigeante que l'espèce bovine; aussi l'Herbage est ici moins riche, à cause de la nature du sol et de son caractère plus accidenté. L'Herbager est donc moins pur ; le type normand, par conséquent, est moins accentué dans la même proportion.

2° *L'Herbager éleveur du cheval*, dans la PLAINE DE CAEN.

L'élevage du cheval normand, demi-sang et trotteur, se fait mieux dans la plaine que dans des pays de collines comme les précédents. De plus, cet élevage exige qu'on associe à l'herbe des produits de la culture, pour que le cheval ne devienne pas lourd et poussif. Ici, le type normand fondamental commence donc à être légèrement modifié par un certain développement de la culture. Par là, la Plaine de Caen forme une première transition pour arriver au groupe suivant :

III. — Pays de production agricole.

1° *L'Herbager-agriculteur*, dans le LIEUVIN.

Ce « Pays » accentue un peu plus l'union de l'herbage et de la culture grâce à la double nature du sol : oolithe et craie, vallées basses et plaines.

2° *L'Agriculteur-herbager*, dans le PAYS d'OUCHE, l'EVRECIN, le VEXIN, le ROUMOIS, le PAYS DE CAUX. (Ces variétés devront être différenciées plus tard.

Nous sommes ici dans la Haute Normandie, région de larges plaines moins arrosées et, par conséquent, moins favorables à l'herbe. Cependant la culture elle-même est surtout faite en vue de l'élevage du bétail ; en tous cas, elle reste influencée par les procédés développés par l'herbage, qui persiste toujours dans les parties basses. Ainsi le type, quoique un peu plus modifié, reste toujours normand.

3° *L'Agriculteur-herbager industriel*, dans le PAYS DE BRAY.

Ici la culture domine également dans les parties hautes et l'Herbage dans les parties basses. Mais l'un et l'autre sont exploités d'une façon plus industrielle, par suite du voisinage des grandes exploitations agricoles de l'Ile de France et de la Picardie et des débouchés offerts par le marché de Paris. Même le beurre et le fromage sont traités dans de véritables usines. Ce type marque donc la transition entre la culture à petits procédés de la Normandie et la grande Culture du Nord ; il subit une influence étrangère et, pour cette raison encore, il doit être classé en dernier lieu parmi les Pays de culture.

IV. — Pays de production industrielle.

1° *L'Herbager-ferronnier en fabrique collective*[1], dans le BOCAGE, l'AVRANCHIN et le HOULME, prolongé à l'est jusqu'à Laigle, Rugles et Verneuil.

Ce type s'est plus ou moins répandu dans toute la Normandie. Il a été produit, dès une époque très ancienne, par l'abondance du minerai, fournissant la matière première ; par l'étendue extraordinaire des forêts, fournissant le moyen de traiter le minerai ; par la multiplicité et la déclivité des cours d'eau fournissant le moteur au moyen de la force hydraulique.

Mais ce petit fabricant, travaillant à domicile, en petit atelier familial et pour le compte d'un patron de Fabrique collective,

1. La Science sociale désigne, sous le nom de Fabrique collective, un ensemble de *petits ateliers domestiques*, approvisionnés de travail par un patron, qui fournit les matières premières, groupe les produits et les écoule.

est presque toujours *en même temps un Herbager* élevant une ou deux vaches dans l'enclos qui entoure sa maison. C'est par là qu'il conserve, lui aussi, comme l'agriculteur, les caractères essentiels du Normand; il n'est modifié qu'en ce qu'il ajoute à sa fonction d'Herbager celle de petit fabricant.

2° *L'Herbager-tisserand de toile.* — Ce type, comme le précédent, est et surtout était autrefois *répandu dans tous les Pays de Normandie.*

Presque chaque famille avait un champ de *lin*, qui aime une certaine humidité, et de *chanvre*, qui aime les climats doux. L'Herbager tissait lui-même la toile, tout en soignant ses vaches. Ces petites fabrications familiales étaient un des traits caractéristiques communs à la plupart des Herbagers normands, qui ont toujours été très influencés par elles.

3° *L'Ouvrier de filature et de tissage de laine*, surtout à Elbeuf, Louviers et Lisieux.

Cette industrie est la conséquence des pâturages plus pauvres des Plaines, où la culture est plus développée. Là, le mouton est nécessaire pour pâturer les chaumes : il est, en quelque sorte, le bœuf des parties moins herbagères.

Cet ouvrier d'usine abandonne décidément la fonction d'Herbager. C'est ici que se fait nettement la rupture avec l'Herbage. Il ne conserve plus de l'Herbage que les influences ataviques déposées en lui par les générations précédentes d'Herbagers, dont il est issu.

4° *L'Ouvrier de filature et de tissage de coton*, surtout à Rouen.

Cette fabrication est le développement naturel de l'industrie lainière, grâce aux rapports par mer, établis avec les pays de production du coton.

Mêmes observations que pour le type précédent, mais avec cette différence que cette dernière industrie est à la fois plus récente et plus localisée. Elle est une déformation plus accentuée du type de l'Herbager, mais aussi la plus circonscrite.

V — Ports de pêche et de commerce.

1° *Le Pêcheur-côtier*, sur toute la côte.

2° *Le Pêcheur au long cours*, surtout à FÉCAMP, pour la pêche à Terre-Neuve.

3° *Le Grand Commerçant maritime*, surtout au HAVRE.

Ces trois types non seulement sont complètement détachés du type fondamental de l'Herbager, mais ils sont même détachés du territoire de la Normandie. Ils sont, en quelque sorte, projetés au dehors par la nature même de leur travail.

Ainsi, nous sommes bien allés du type normand le plus accusé aux types de plus en plus atténués et déformés. Ces atténuations successives résultent le plus généralement, ainsi qu'on vient de le voir, des conditions du Lieu et du Travail.

Appel aux collaborateurs. — Pour réaliser cette Enquête, nous nous adressons à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux trop souvent ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme et de la société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Chacun peut d'ailleurs utiliser les connaissances spéciales qu'il possède, en étudiant d'une façon plus particulière tel élément social ou tel autre.

En effet, l'étude sociale d'une région se décompose en un grand nombre de questions : la géographie, la géologie, la météorologie, la botanique, la zoologie, qui constituent les éléments du Lieu; les innombrables formes et natures des Tra-

vaux, la Propriété, la Famille, les Cultures intellectuelles (littérature, arts, sciences), le Culte, les Corporations d'intérêt commun et de bienfaisance, les organismes des Pouvoirs publics, l'Émigration et la Colonisation, l'Histoire et l'Archéologie. Chacun peut choisir, entre ces questions, celle qui l'intéresse plus particulièrement et qu'il rattache ensuite, par le lien d'une commune science, aux autres questions étudiées par les autres collaborateurs de sa région. Ces études séparées forment un ensemble qui se tient et qui vient se classer lui-même dans la série des études entreprises sur d'autres régions, car, dans la science, tout s'enchaîne.

Nous avons la carte géographique et géologique du monde: nous demandons qu'on nous aide à établir sa carte sociale[1].

Edmond Demolins,

Directeur de la *Science sociale*.

1. La Revue, *la Science sociale*, qui soumet les phénomènes sociaux aux procédés scientifiques de l'*analyse*, de la *comparaison* et de la *classification*, aboutit à des conclusions pratiques en vue de la réforme sociale. Ces conclusions ne résultent pas de théories à priori, mais d'observations méthodiques poursuivies depuis soixante-quinze années et dont la présente Enquête n'est qu'une nouvelle manifestation. (Abonnement annuel : France, 20 francs ; Étranger, 25 francs.)

Les demandes de renseignements, ou d'ouvrages à consulter, doivent être adressées à M. l'Administrateur de la *Science sociale*, 56, rue Jacob, à Paris.

Les réponses à l'Enquête doivent être envoyées à M. Edmond Demolins, directeur de la *Science sociale*, École des Roches, Verneuil-sur-Avre (Eure).

Les personnes qui ont l'intention de prendre part à l'Enquête sont priées d'indiquer *le plus tôt possible* le « Pays » qu'elles doivent décrire, afin que l'on puisse prévoir dès maintenant la composition des fascicules et l'ordre dans lequel ils pourront paraître.

REINFORCED BINDING
WILLIAM BRIGGS